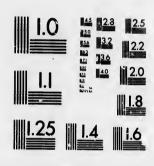
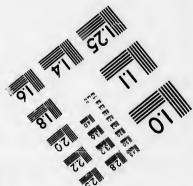


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503



CIHM/ICMH Microfiche Series. CIHM/ICMH Collection de microfiches.



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques



C 1986

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The to t

The post of film

Ori beg the sio oth firs slo or

Th sh: Til wh

Ma dif en be rig rea

L	12X	16X		20X		24X		28X		32X
	TIT			TT	T	1		T	TT	
	item is filmed : locument est fil	at the reduction	n ratio checke	ed below/	ssous. 22X		26X		30X	
\checkmark	Additional cor Commentaires	mments:/ s supplémentai	res: Paginatio	on multiple.						
	Blank leaves a appear within have been om Il se peut que lors d'une rest	added during re the text. Wher litted from film certeines pega auration apper cela était poss s.	estoration ma never possible ing/ s blanches ej aissent dans l	outées le texte,		slips, tiss ensure th Les page obscurcie etc., ont	holly or passes, etc., ne best po s totalemes par un été filmés meilleur	have been ssible imperson his been been been been been been been bee	en refilme age/ rtielleme errata, u eau de fa	ed to nt ne pelure
V	along interior Lare liure serre	ée peut causer	de l'ombre o				tion availa ition disp			
	Bound with ot Rellé avec d'au	ther materiel/ utres documen	ts				suppleme id du mat			ire
		s and/or Illustr u illustrations e					of print va négale de		ion	
		i.e. other than our (i.e. autre q			V	Showthr Transpar				
	Coloured meps Cartes géograp	s/ phiques en cou	leur			Pages de Pages de				
	Cover title mis Le titre de cou	ssing/ overture manqu	•		V		scoloured icolorées,			
		ed and/or lamir staurée et/ou p					stored and staurées d			
	Covers damag Couverture en					Pages da Pages en	maged/ idommage	ées		
\checkmark	Coloured cove Couverture de					Coloured Pages de	pages/ couleur			
copy which	ginel copy available for filming. Features of this py which may be bibliographically unique, nich may alter any of the images in the production, or which may significantly change a usual method of filming, are checked below.				qu'il lui e été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifi- une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modificetion dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.					ues du : modifier ger une

The copy filmed here has been raproduced thanks to the generosity of:

Seminary of Quebec Library

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la . générosité de:

Séminaire de Québec Bibliothèque

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exempiaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle en presinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, seion le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

1	2	3

1	
2	
3	

1	2	3
4	5	6

elure,

rata

ails du

une

difier

а

224

32X

DÉLIBÉRATIONS

CONFÉRENCE COLONIALE

1894

TENUE À OTTAWA, CANADA, DU 28 JUIN AU 9 JUILLET 1894.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA

IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE.

1894

'N° 5b-1894] Prix: 25 centins.

U,t the state of the s A Son Excellence le très honorable sir John Campbell Hamilton-Gordon, comte d'Aberdeen, gouverneur général du Canada, etc., etc.,

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE:-

Le soussigné a l'honneur de présenter à Votre Excellence le rapport des délibérations de la Conférence Coloniale, tenue à Ottawa, du 28 juin au 9 juillet 1894.

Respectueusement soumis,

MACKENZIE BOWELL,

Ministre du commerce.

OTTAWA, 1er septembre 1894.

and the second of the second

The state of the s

1000

A STATE OF THE STA

(1) 1 (to 4,5 , 7 9,5).

INDEX.

ABERDEEN, LORD, discours al'ouv	verture,	*******	••• ••••••	PAGE.
Abrogation de traités		********		: 1
" accı	usé de réception	1	······································	. 15
Arrêté du conseil invitant les délé "Australasie"—définition du mot	gués		XX	33, 361
Australasie "—définition du mot			xxiii, xv	21, 305
Australie du sud, coût de la ligne	terrestre		xxiii, xv	29, 176
P1/ 1 1 2 1				92
Blé anglais, droit sur le BOWELL, L'HON. MACKENZIE, élu p				212
Bowell, L'hon. Mackenzie, élu p Bureau colonial—Attaché du, adm	résident			19
Bureau colonial—Attaché du, adm	is à la Confére	nce	*********	30
Reponse du, re tr	aités		·••••·································	147
CABLE DU PACIFIQUE:				***
Annouce demandant des coursi	t	•••••		27
Comme entreprise d'Etat :	issions	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	***************************************	348
comme emireprise a Etal:				
Proposition contenue dans	le mémoire de	M. Fleming.		90
The thore that I my time (10	une avis de mo	tion		80 89
				164
				166
				166
				168
				168
				169
				169
,	ire sa motion			170
Frais de l'entreprise :				
L'honorable M. Thynne pré	sente sa motio	n	xxxi	275
	a monon de i i	ion. M. Thyn:	nexxxi	279
		**	***************************************	278
M. Sandford Fleming M. Lee Smith	46	"	***************************************	276
	"	"	***************************************	279
L'honorable M. Suttor Sir Henry Wrixon	"	44		280
	**	44	*************************	281
Demande de soumissions :				
Motion de M. Lee Smith			xxv	
				175
				175
Opinion de Sir Henry Wrixe	on			176
Construction du câble jusqu'à Fij	7.			176
L'honorable M. Fitzgerald n	rágamba	•		
Opinion de l'honorable M. T.	tesente sa mot	ior	xxvi	176
Opinion de lord Jersey	пуппе		xxvi	177
				.77, 180
Opinion de l'honorable M. E.	Ostor	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		178
Opinion de l'honorable M. F	orrest			179
Opinion de l'honorable M Pi	lairfond	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	*************	180

Ca

Cé Ch Co Co Co Co Co

DA Dél DE

Dév Dro Dro

Fiji Frr

JABIR-Suite.	73
Construction du cable jusqu'a Fiji-Snite.	PAGE
Cout du prolongement jusqu'à l'Africus méridient	13
Retard des rénonses d'Américan	. 9
Retard des réponses d'Amérique. Estimation des frais.	12
	67, 35
- reconferment fundit a ta cotonic du Cap :	
Motion de Sir Charles Mills Opinion de Sir Henry de Villiers	
Opinion de Sir Henry de Villiers. Opinion de M. Sandford Fleming	16
Opinion de M. Sandford Fleming.	16:
Prolongement jusqu'à la Nouvelle-Zélande :	70
Matien 1- M. J. G.	
Motion de M. Lee Smith	. 84
Opinion de l'honorable M. Playford	. 84
Opinion de l'honorable M. Suttor	. 86
Opinion de l'honorable M. Fitzgerald	85
Opinion de l'honorable M. Fraser Opinion de l'honorable M. Thynne.	86
Opinion de l'honorable M. Thynne Opinion de l'honorable M. Foster	. 87
Opinion de l'honorable M. Foster. Exempt du contrôle étrauger.	. 88
Exempt du contrôle étranger Contrôle de l'Etat préconisé par M. Fitzgerald	. 131
Contrôle de l'Etat préconisé par M. Fitzgerald. L'honorable M. Suttor présente sa motion.	130
L'honorable M. Suttor présente sa motion	i 61
Opinion de l'honorable M. Fitzgerald	. 129
Opinion de l'honorable M. Foster Opinion de l'honorable M. Fortest	158
Opinion de l'honorable M. Forrest. Opinion de l'honorable M. Flavford.	142
Opinion de l'honorable M. Playford. Opinion de l'honorable M. Thynne.	91
Opinion de M. Lee Smith	111
Lord Jersey sur la valeur du câble an anima l	84
Lord Jersey sur la question du relación de vue strategique	122
Lord Jersey demande des reussiements	122
Motion proposée par l'houerable M. S.	137
Plan de M. Audley Coote	61
M. Fleming comme intermédiaire de	103
M. Lee Smith donne avis d'une matien	174
Atterrisage neutro à Hausii	144
Avis de motion par Phonoroble M. C., XXV	143
Opinion de M. P. B. Walker	29
Réponse du président à sir John Pender. Le président, pour encourager le projet	69
Le président, pour encourager le projet. Interpellation au sujet du tracé de la route	132
Interpellation au sujet du tracé de la route	174
Résolution de la Conférence de 1887. Résolution de la Conférence de Wellington	261
Résolution de la Conférence de Wellington Mémoire de M. Fleming.	62, 63
Mémoire de M. Fleming	99
Mémoire de M. Seimens	71
Sir Charles Mills préconise le prolongement	355
Opinion de Sir John Penderxxv Opinion de Sir Henry Wrixon	139
Opinion de Sir Henry Wrixon Opinion de Sir Samuel Griffith	71
Opinion de Sir Samuel Griffith Sondages établissant la profondeur de l'océan	116
Sondages établissant la profondeur de l'océan. Mesures à prendre pour connaître le prix de revient	112
Mesures à prendre pour connaître le prix de revient	100
	275
	276
Motion de l'honorable M. Foster	
	. 170
Opinion de M. Fraser	170, 171
Opinion de M. Fitzgerald Opinion du président	171
Opinion du président. Interpellations de lord Jersey au sujet du relevé	171
Interpellations de lord Jersey au sujet du relevé. Part de Victoria dans les frais	172
Part de Victoria dans les frais. Opinion de Sir Charles Todd.	122
Opinion de Sir Charles Todd	123
	100

	PAGE.		
		Cable français, subvention de Queensland au	PAGE.
• • • • •	138	Opinion de Sir Henry Wrixc	112
	92	oal, to positio tial of time !	118
• • • • •	126	Route alternative du câble au	
• • • •	67, 355	Prolongement du câble au	
		Intérêt dans un service postal amélioré.	139, 162
	162		
	162	Vius sous l'empire du traité français	44, 45
• • •	76	CARON, SIR ADOLPHK—Ordre des délibérations	56
• • • •	10	Mémoire sur le système postal canadien	27
		Réciprocité coloniale	
	84	Motion de l'honorable M. Foster re réciprocité	56
	84	Motion de M. Lee Smith re service postal	
	86	Motion concernant un service postal amélioré.	236
	85	Cérémonies d'envergure	261
	86	Cérémonies d'ouverture	1
	87	Chambre de commerce, Honolulu, rapport de la	110
	88	Colonies, elles ne sout pas lièes par le traité français.	b <u>i</u>
	131	Commerce australien avec le Canada.	283
	130	Commerce colonial, possibilités du Commerce dans l'Empire. (<i>Voir</i> " Réciprocité coloniale".)	283
xiii	61	Commerce didia i militie, (votr heciprocite coloniale")	
	_	Conference de Wellington, résolution re câble.	99
• • •	129	Coote, M. Audley—Projet de câble français	104
• • •	158		
• • •	142	DAVIES, L'HON. THÉO. H.—Discours à l Conférence	106
• • •	91	Lettre de	19, 315
• • •	111	Denocrations, leur phonestion	32
• • •	84	Icui ciivoli	282
• • •	122	DE VILLIERS, DIE HENRY DISCOURS & L'OUVERTURE.	8
• • •	122	zvorogation de traites pritabiliques	59
• • •	137	1 totalite di Cap pour commerce avec le Canada	293
	61	Les colonies participent aux avantages d'un traité.	151
• •	103	area colonies et le traite français	57
	174	1 forongement du cable du Pacinque	170
• •	144	atolich der honorable M. Foncer an anner de la récurronité	200 995
хv	143	atotion de M. Lee Sinith re service postal	249
• •	29	2100116 Pour le Pour voter	44.7
٠.	69	I duvoirs de la colonie du Cap de faire des traités.	45
• •	132	opinion sur la motion re reciprocite coloniale	144
	174	protein di commerce : echange ce produits	283
• •	261	Profession - 12t (Hestion on	
	62, 63	Droits—Uniformité dans leur répartition.	31, 316
	99		26
	71	Fiji, subvention par, au service postal	
	355	FITZGERALD, L'HON. N.—Discours à l'ouverture.	246
v	139	Abrogation de traités	5
	71	Câble du Pacifique à la Nouvelle-Zélande	58
	116	Opinion sur le câble du Pacifique.	85
	112	Demande de soumissions	130
	100	Opinion sur la réciprocité culoniale	175
αi	275	Opinion sur la réciprocité coloniale Construction du câble du Projetone incomb 18:	55
	276	Construction du câble du Pacifique jusqu'à Fiji xxvi	177, 181
	-10	Tarifs différentiels	55
	150	Etude des tarifs coloniaux. Motion de l'honorable M. Eveter de la région de l'honorable de la région de la régio	230
v .	170	Motion de l'honorable M. Foster re la réciprocité. Motion de sir Adolphe Carrenge consideration de l'honorable M. Foster re la réciprocité.	190
. 170	0, 171	at on Excorpine Caron reservice most at	273
•	171	Order des délibérations	146, 147
•	171	orate des democrations	27, 28
	172	Propose une autre Conférence du même genre	
•	122	and thoughtation de in motion de M. Foster	209
	123	Total de la foute du Caple du Pacingne.	171
	100	Produits de Victoria et de la Tasmanie pour le Canada	289

CONFÉRENCE COLONIALE.

FLEMING, M. SANDFORD:	PAGE.
Cable alternatif inggwa PAS:	
Câble alternatif jusqu'à l'Afrique Méridionale Demande de soumissions pour le câble	77
Motion de l'honorable M. Thumps and all all all all all all all all all al	176
Lettre à l'honorable M. Rowell es cable	276
Câble du Pacifique, mémoire sur le	352
" comme entreprise publique FORECET L'HON VV	71
FORREST, L'HON. WILLIAM:	80
Réciprocité coloniale, opinion sur la	46-51
Motion de l'honorable M. Fostor es maine	180
Motion de M. Lee Smith as sources and the state of the st	208-219
Câble du Pacifique comme entreprise nationale.	242, 252
" opinion sur le Produits du Queensland pour le commerce canadien	169
Produits du Queensland pour le commerce canadien. Motion de sir Adolphe Caron re service postel	142
Motion de sir Adolphe Caron re revice postal Opinion sur la motion re reciprocité coloniale	293
Total Colonial Control of the Colonial Control of Colonial Control of Colonial Control of Control of Colonial Control of Colon	271
FOSTER, L'HON, GEO V.:	156
Amendements à la motion de résident il	
Amendements à la motion re réciprocité	208, 209
Cable du Pacifique, le	295
	129, 158
" " Construction incom? Fig.	168
	179
Condamnation des traités	52
Condamnation des traités	
Étude des tarifs coloniaux. Explication concernant le traité trançais	149
Explication concernant le traité français. Motion de l'honorable M. Thypne re coût du câble.	229
Motion de l'honorable M. Thynne re coût du câble. Motion de M. Lee Smith re service postal	153 279, 281
Motion de M. Lee Smith re service postal Avis de motion concernant un commerce différentiel	247
Avis de motion concernant un commerce différentiel. Question au sujet du relevé de le route	157
Question au sujet du relevé de la route Motion de sir Adolphe Caron, re service postal	261
Motion de sir Henry de Villiers au réciprocité	274
Relevé de la pourte du 113	149
Obstacles qui s'opposent à la réciprocité	70, 172
Pouvoirs du Canada de conclure des traités.	155
Fraser, L'hon, Simon:	52
Discours à l'ouverture	12
	28, 123
	168
	143
16 Part de Victoria dans les Sant	171
" part de Victoria dans les frais Réciprocité coloniale Motion de l'honorable M. Foster ce réciprocité	123
Motion de l'honorable M. Foster re réciprocité. Motion de M. Lee Smith re service postal	46
Motion de M. Lee Smith re service postal Produits de Victoria pour connerre avec le Canada	94, 219
Produits de Victoria pour conunerce avec le Canade	242
	290
GOUVERNEUR GÉNÉRAL DU CANADA.—Discours du GRIFFILE, SIR SAMUEL—Son opinion sur le céble du Design	
GRIFFILE, SIR SAMUEL—Son opinion sur le câble du Pacifica-	1
GRIFFILE, SIR SAMUEL—Son opinion sur le câble du Pacifique.	112
Hawaii ses industries—Discours de M. Davies	106
IERBERT, MAJOR GÉNÉRAL, SUP la palagratura	19
Herbert, Majon général, sur la valeur stratégique du câble du Pacifique Houres des séances de la Conférence.	276
	91

Hoffy Aı Et M \mathbf{Pr} Honolu HUDDA Ile Nec Imperia Impress Invitat JERSEY Dis Dei Câl Loi Mot Opi Sub Mot Mot

Ligue cas Lois cons Marchane

Mot

MERCER, MILLS, 81 Prolo Pouv Motic Objec Appu Comm Pouve

Natal – La Nouvelle-Z Servic

Ministère

Ordre des Parkin, M Payne, M

PENDER, S

Répon Opinio

PAGE.		
	HOFFMEYR, L'HON. J. H.:	PAGE.
77	Amendement à la motion se régionecit	
176	Ameudement à la motion re réciprocit	207, 213
276	Motion de l'honorable M. Forston ne médium :	229
352	Présentation à la Conférence	205, 210
71	Honolulu, Chambre de comnerce d', invitée	194
80	" Parport do la	22
1	HUDDART, M. JAMES, reservice postal	110
	HUDDART, M. JAMES, reservice postal.	253
46-51	He Necker—Rapport du capitaige King	
180	Imperial Federationists, d'Edimbourg, envoient un message. Impression du discours du président.	108
208-219	Impression du discours du président	33
242, 252	Invitation aux coloniesxix	
169	Toponia	21 - 305
142	JERSEY, LE TRES HONORABLE COMTE DE :	
293	Discours à l'ouverture. Demande des renseignements re céble du Pocification de la confidence de la confiden	
271	Demande des renseignements re câble du Pacifique. Câble du Pacifique, son importance stratégique.	4
156		137
		122
207, 208, 209	son prolongement jusqu'au Cap	178
295	Lois constitutionnelles de l'Australie. Motion de l'honorable M. Foster re réciprocité	163
129, 158	Motion de l'honorable M. Foster re réciprocité. Opinion sur la question du service postal	50
168	Opinion sur la question du service postal. Subventions postales payées par la Grando Besterre	193-202
179	Subventions postales paydes par la Grande-Bretagne	
52	Motion de M. Lee Smith re service postal	266
217, 218, .21	Motion de M. Lee Smith re service postal. Motion de sir Adolphe Caron re service postal.	300
. 149	Motion de sir Adolphe Caron re service postal.	240
. 229		206-273
153	Knutsford, lord—Réponse re traités	
279, 281		44
247	Ligue canadienne de la fédération innépiele présent	
157	Ligue canadienne de la fédération impériale, présente une adresse. Lois constitutionnelles des colonies australiennes	345
261	Lois constitutionnelles des colonies australiennes.	42
274		
149	Marchandises étrangères importées en Australie. Mercer, Mr. W. H.—admis à la Conférence	200
170, 172	Mercer, Mr. W. H.—admis à la Conférence.	30
155	MILLS, SIR CHARLES:	00
52		
	Prolongement du câble au Cap de Bonne-Espérance. Pouvoirs du Cap de Bonne-Espérance de faire des traitée	130 160
	Pouvoirs du Cap de Bonne-Espérance de faire des traités. Motion re prolongement du câble du Pacifique	55
12	Motion re prolongement du câble du Pacifique. Objections contre le traité de la France avec le Courd. XXV	173
. 28, 123	Objections contre le traité de la France avec le Canada	157
168	Appuie l'adresse à la Reine	15
v 143	Commerce entre la Belgique et la Colonie du Cap Pouvoirs de la Colonie du Cap de faire des traites	157
. 171	Pouvoirs de la Colonie du Cap de faire des traites. Ministère des postes.	45
. 123	Ministère des postes.	34
. 46		04
. 194, 219	Natal - Lettre au premier ministre de Nouvelle-Zélande - Raccordement avec le câtle, de D. 16	
. 242		181
. 290	Service postal amélioré à la	83
		250
. 1	Ordre des délibérations	
. 112	Ordre des délibérations	27
110	PARKIN, M. GEO, R.—Son opinion and land	
	Parkin, M. Geo. R.—Son opinion sur le prolongement du câble	7
. 106		3
. 19	PENDER, SIR JOHN:	
276	Réponse du président à	
31	Réponse du président à Opinion sur le projet de câble du Pacifique	132
	Opinion sur le projet de câble du Pacifique.	71

CONFERENCE COLONIALE.

PLAYFORD, L'I	HONORA	BLE THOMAS:	PAGE.
Discours	à l'ouve	erture	
Cable du	Pacifiqu	ue, reprise du débat sur le	. 9
		Construction a Fill	
	-		
Réciprocit	té color	1410 1111111111111111111111111111111111	. 84
Réciprocit	té comn	nerciale	
Premier transa	atlantio	no to blotte come /	3
		tablette commemorative	. 17
FRESIDENT (Ie)	LHONC	DRABLE MACKENZIE BOWELL:	
Accepte la	respon	sabilité de pousser l'entreprise du câble	174
Cable du P	je de 18 Posifian	62	. 22
			26
Election du	auons a nrésid	la presse	283
Motion de	l'honor	ent	19
Invitation	à la Ch	able M. Foster re réciprocité	221
Service pos	tal enti	re le Canada et l'Angleterre.	22
			265
Taux de dr			254
			26
			28, 29
			20 302
			346
**CPOILEC WIL		ere des colonies re traites	147
			132
			172
			20
			26
			23
Période stat	tistione	détermination des droits	26
		uniforme.	26
Prolongement d	u câble.	, discours du président.	31, 282
"		jusqu'au cap de Bonne-Espérance.	26
			xxv, 162
Queensland, sub	vention	is postales payées par	0
sub	ovention	1 811 câble français	251
Questions comm	erciales	s, leur importance.	112
			134
RÉCIPROCITÉ COI	LONIALE	::	
Motion de si	r Henr	y de Villiers xxiv	144
Opinion de l	nonora	ole M. Thynne	147
"	"	m. I laylord	148
**	"	M. Foster	149
**	66	Sir Henry Wrixon	151
	44	M. Suttor	152
**	**	M. Forrest.	156
		M. Thynne sur les obstacles qui s'opposent au traité	154

RÉCIPI
L'I
Pr
L'I
Sir
Lo
L1
M.
Sir
L'b
Sir
L'h
Le
Am
Mon
Récipro
Restrict

ROBINSO ROSEBER

Sa Maji Secrétair " Service a Service p L'ho

> Lord "Motic

Expos M. Le Sir A Sir H Sir H Subve Le pre

	PAGE.	70/ /					
	_	RÉCIPROCITÉ COLONIALE-Suite.				P	AGE,
• • •	9	L'honorable M. Foster donn	ne avis d'm	ne motion			
	91	Protection sur les marchane	dises britan	mianos			157
	166						187
	181	" M. Fitzgerald	sur la moti	on de M. T	Fosterxxiv, xxvi, xxviii		182
	84	Sir Henry de Villiers	44	on de M. F	roster		190
	48	Lord Jersey	44	"		2, 209	, 225
148		L honorable M. Fraser	66	"		193,	202
	48	" M. Suttor	"	"		, 219,	227
	200	M. Lee Smith	"	"	190), 218,	227
	278	Sir Henry Wrixon	"	"		, 220,	228
2	13	L'honorable M. Playford	"	"		, 221,	229
2	27	" M. Thynne		"		201,	226
26	7	Sir Adolphe Caron	"	"		, 224,	225
1	54	L'honorable M. Hofmeyr	"	"			204
	3	" M. Forrest	"	"	xxviii, xxx 210	213.	223
1	7	Le président	"			211,	
	- 1			"			
		Amendement propose par l'h	onorable M	4. Hofmey	T vyviji vyv	207.	213
	74					,	209
1		Réciprosité int					228
29	8						41
18							42
22							181
26	5						61
28	3						01
19)	"Royal William"—premier tran	satlantique	·	xxii		10
22	1						16
	22						
	265	>					
2	54	Sa Majesté—Adresse à					
	26	" Accusant réception	de l'adres	180			15
28	29	Secrétaires—Nomination des,					33
	20						32
	02						303
34	3.5	Service postal aniélioré				2	233
14	119	L'honorable M. Fitzgerald su	r la motion	do Qin Ad	lolphe Caron.	2	233
	32	" M. Forrest sur la	motion do	M Too Co	olphe Uaron	2	273
	72	" M Forrest sur la	motion de	M. Lee Si	mith	242, 2	252
2	100	" M. Foster sur la	motion de	M L C	he Caron	2	272
20	-	TILL I COUCH SUIT IN	ar otton ae	M. Lee Sin	nith	2	247
23	100	in roster sur la l	nouon de s	Mr Adolbha	e Caron	2	74
26 26	- 100	Tit. I laser sur at 1	nough de r	M. Lee Sni	iith.		42
26		274. I laylord sur l	a motion d	e M. Lee S	Smith		44
31, 282		Track a laytoru sur I	a motion d	e Sir Adoli	Dhe Caron		67
,	-	Tit inde i. sul la l	поион ае з	vi. Lee Smi	ith		45
26	1.0	2.1. Dattor sur la i	поноп ае г	nr Adolpha	e Caron		67
xv, 162		in Injune sur la	motion de	W. Lee Sm	nith	251, 2	
	Ph						65
251	. 9	and a mount in the first of a	M. Lee SIII	1tn		_	
112	100					2000	40
134							
	1						33
	1						61
14	4						53
14							70
148							36
149	1000						49
15						20	69
	17078.000					24	16
15	550	o plan de Mi.	. Tuddari.	******		2	54
150	10000						
154	100						

Smith, M. Lee:	
Discours à l'ouverture	
Câble du Pacifique	11
dentande de soumissions	
" construction jusqu'à Fiji	144, 175
	126
Echange de produits coloniaux. Motion de l'honorable M. Rostor ve régions sité	29, 176
	287
Accroissement des affaires avec un tarif peu élevé	, 213, 219
	128
relative à l'étude des tarifs coloniaux	233, 250
Stewart, M. Douglas, nounné secrétaire Subventions postales navées par le Grande Protecte Subventions postales postales par le Grande Protecte Subventions postales p	100
Subventions postales payées par la Grande-Bretagne.	32
SUTTOR, L'HONORABLE F. B.:	266
Discoura & Usuarda	
Discours à l'ouverture	7
	. 86
confine end corrise nationale	165
controle (III,	131
motion de M. I hvinne re cont	280
	62
	152
	230
	283
	195, 218
Interpellation au sujet du traité français. Propose une adresse à le Raine	152
	15
	245
	283
	44
Motion de M. sir Adolphe Caron re service postal	267-269
	34
Tarifs différentiels, (Voir "Réciprocité coloniale")	
Tarifs, leur étude proposée par M. Lee Smith	
Taux de droits privilégiés xxix,	228
	26
Discours à l'ouverture	
Rapport sur la question du droit d'anteur	3
	316
Traité belge de 1862.	101
	22
" clause liant les colonies Traité français avec le Canada :	57
Explication de l'honorable M. Foster. Demande de reuseignements par l'hon M. Controlle	
Demande de reuseignements par l'hon. M. Suttor. Objection de sir Charles Mills	153
Objection de sir Charles Mills	152
Objection de sir Charles Mills. Clause "des nations les plus favorisées". Conditions avec le Canada	157
Conditions avec le Canada	56
	54
	58
= odenate tes colonies	23
25046.	22
	22
opinion de l'honorable M. Flaviora	150
L'honorable M. Playford suggère une motion plus large	148
and motion plus large	151

Traités,
Opi:
Mot
Rép
Opin

Ave
Transmi
Thynne,
Disc
Cable

Réci
Moti
Moti
Moti
Moti
Prop
Com
Les t
Motir
Retir

Uniformi
Union do

""

Vins des c
Votation
WALKER,
Opini
WARD, L'I
Réduc
WRIXON, 1

Câble Dema Récipi

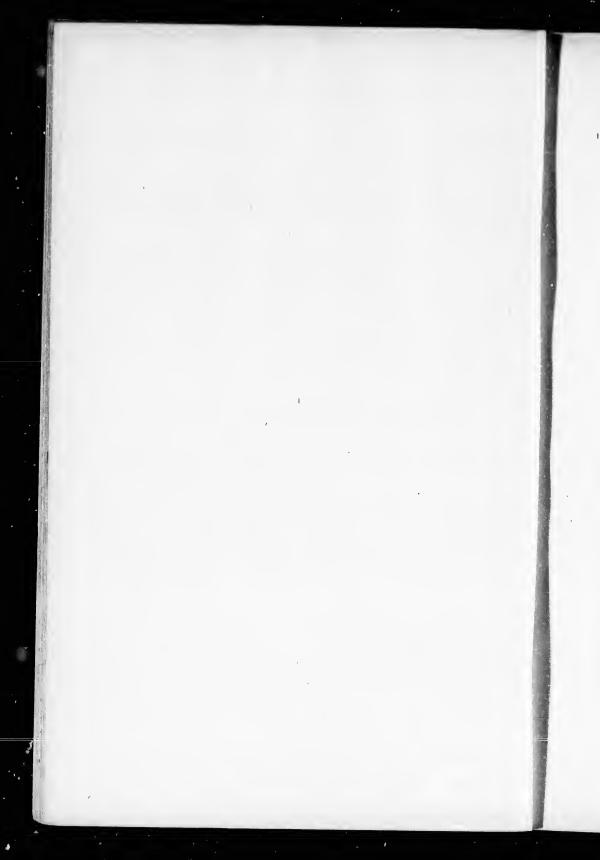
Motion

Motion
M. Fle
Ordre
Appnie
Motion

Zollverein-

	. 11	Traités, abrogation des - Suite.	PAGE.
	30, 84, 125	Opinion de l'honorable M. Thynne Motion à l'effet d'amoindrin les cheteoles	154
	. 166		144
xxv	144, 175		147
	178	- Printed de l'indication de l'injunio	147
• • • • • • • • •	278, 279		149
	128		22
	170	Transmission des resolutions de la Conference par le gouvernement canadien xxxi	282
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	46, 51	THYNNE, L'HON. A. J.:	
• • • • • • • •		Discours à l'ouverture.	13
• • • • • • • • •		out du lucinque, construction Jusqu'à Fill	178
		avis de motion	89
	7, 213, 219	motion pour connaitre le cout	275
•••••	128		164
xvii, xxx,			
xxix,	235		220. 226
• • • • • • • • •	100		265
• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	32		251
	266		228
			294
	7		154
	86		147
	165	Retire sa motion concernant le câble.	170
	131		
	280	Uniformité dans la statistique.	26
iii, xxix	62	o mon dodamere—Le debat commence sur l	41
	152	de l'Allique meriujonale, morion.	
	230	dos colonios pringrilliques. (Vair "Reciprocité coloniale ")	
	283	entre les colonies	26
	195, 218		
	152	Vins des colonies sous l'empire du traité français.	56
	15	Votation—mode de	30
	245		
	283	WALKER, M. P. B. :	
	44	Opinion sur le câble du Pacifique	68
265-	-267-269	Ward, L'hon. M.:	00
	34	Réduction de frais des messages par câble	
		WRIXON, SIR HENRY:	128
xxix,	228	Câble du Pacifique, entreprise nationale	169
• • • • • •	26	prolongement a la Nouvelle-Zelande	85
		Opinion sur le	116
• • • • •	3	Demande de soumissions	176
	316	reciprocite coloniale, morion	41, 44
· · · · ·	101	opinion sur la	58-151
	22	1 de l'hohorable M. Foster re reciprocité	99, 226
• • • • • • •	57	M. Invalle re cout du câble.	281
	- 4	Attotion 78 transmission des deliberations.	282
	153	2 1 thing, intermediatre des communications	173
	152	or are act deliberations,	28
• • • • •	157	22 Plate in motion de M. Foster re reciprocité	189
• • • • • •	56	Motion de sir Adolphe Caron re réciprocité	269
	54		-
i, xxiv	58	Zollvereiu—traité avec le	2 2
	23		
	22		
• • • • • •	22		
• • • •	150		
• • • • • •	148		

150 148 154





Ré
un arrê
Annexe
Le
ment de
L'h
Adolpho
Eulas F.
C.M.G.,
L'he
tant le g
L'he
Tasmani
L'he
représen

L'ho l'Austral Mon

Sir I l'honorab L'ho William I

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CONFÉRENCE COLONIALE

TENUE A

OTTAWA, CANADA,

28 JUIN-9 JUILLET 1894.

SALLE DU SÉNAT,

Оттама, 28 juin 1894.

Répondant à l'invitation faite par le gouvernement du Canada et contenue dans un arrêté du conseil de ce gouvernement portant la date du 5 février 1894 (vide Annexe A), les délégués dont suivent les noms se pré-entent à la Conférence:—

Le très honorable comte de Jersey, C.P., G.C.M.G., représentant le gouvernement de Sa Majesté;

L'honorable Mackenzie Bowell, C.P., ministre du Commerce; l'honorable sir Adolphe P. Caron, C.P., C.C.M.G., directeur général des Postes; l'honorable George Eulas Foster, C.P., L.L.D., ministre des Finances; et monsieur Sandford Fleming, C.M.G., représentant le gouvernement du Canada;

L'honorable F. B. Suttor, M.A.L., ministre de l'Instruction Publique, représentant le gouvernement de la Nouvelle-Galles du Sud;

L'honorable Nicholas Fitzgerald, M.C.L., représentant le gouvernement de la Tasmanie;

L'honorable sir Henry de Villiers, C.C.M.G., et sir Charles Mills, C.C.M.G., C.B., représentant le gouvernement du Cap de Bonne-Espérance;

L'honorable Thomas Playford, agent général, représentant le gouvernement de l'Australie du Sud ;

Monsieur A. Lee Smith, représentant le gouvernement de la Nouvelle-Zélande; Sir Henry Wrixon, C.C.M.G., C.R., l'honorable Nicholas Fitzgerald, M.C.L., et l'honorable Simon Fraser, M.C.L., représentant le gouvernement de Victoria;

L'honorable A. J. Thynne, M.C.L., membre du Conseil Exécutif, et l'honorable William Forrest, M.C.L.,représentant le gouvernement du Queensland; La séance d'ouverture est publique et présidée par Son Excellence le très honorable comte d'Aberdeen, gouverneur général du Canada, qui prononce un discours de bienvenue.

Le très honoruble sir John Thompson, C.C.M.G., premier ministre du Canada, souhaite aussi la bienvenue aux délégués, et des discours en réponse sont prononcés dans l'ordre suivant:—

Gouvernement impérial.-Le comte de Jersey.

Tusmanie,-L'honorable N. Fitzgerald.

Nouvelle-Galles du Sud.-L'honorable F. B. Suttor.

Cap de Bonne-Espérance.—Sir Henry de Villiers.

Australie du Sud.-L'honorable Thomas Playford.

Nouvelle-Zélande,-M. Alfred Lee Smith.

Victoria,-L'honorable Simon Fraser.

Queensland .- L'honorable A. J. Thynne.

Sur proposition de l'honorable F. B. Suttor, appuyé par sir Charles Mills, il est "Résolu: Qu'un comité choisi parmi les membres de la Conférence soit chargé de préparer une adresse de félicitations à Sa Majesté la Reine sur le fait d'avoir atteint la cinquante-septième année de son règne.

"Que le comité se compose de : l'honorable Mackenzie Bowell, sir Charles Mills, l'honorable Thomas Playford, M. A. Lee Smith, l'honorable Nicholas Fitzgerald, l'honorable Simon Fruser, l'honorable A. J. Thynne et de l'auteur de la résolution."

L'honorable F. B. Suttor, au nom du comité, fait rapport, et il est ordonné, que l'adresse dont lecture vient d'être faite soit grossoyée et que Son Excellence soit priée de la transmettre à Sa Majesté.

Son Excellence déclare ensuite que la séance est close, et annonce qu'une séance consacrée aux affaires aura lieu le jour suivant, à 10.30 a.m., dans le cabinet du ministre du Commerce.

CABINET DU MINISTRE DU COMMERCE,

Оттама, 29 juin 1894.

La première séance régulière de la Conférence s'ouvre à 10.30 a.m.

Les représentants présents sont les mêmes que ceux qui assistaient à la séance publique hier.

Les délégués produisent leurs lettres de créance. (Voir Annexe A.)

Lecture est faite d'une lettre de M. Thos. H. Davies, datée Ottawa, 27 juin 1894, expliquant la position que la Chambre de Commerce d'Honolulu s'attend à lui voir occuper à la Conférence. La lettre est déposée. (Voir Annexe A.)

Sur proposition de l'honorable Nicholas Fitzgerald, appuyé par le très honorable comte de Jersey, il est unanimement

"Résolu: Que l'honorable Mackenzie Bowell soit nommé président de la Conférence."

Le président adresse la parole à la Conférence.

déle

Mil ses rég:

imn câbl

"At

conv que

color

bérat mini feron

de la

M. W

dépos I Thom

S Confé

1

e le très honoun discours

e du Canada, ont prononcés

les Mills, il est soit chargé de l'avoir attoint

Charles Mills, as Fitzgerald, la résolution."

t ordonné, que xcellence soit

qu'une séance s le cabinet du

juin 1894.

ent à la séance

A.)

, 27 juin 1894, tend à lui voir

r le très hono-

nt de la Confé-

Sur proposition de sir Adolphe Caron, appuyé par l'honorable M. Suttor, il est "Résolu: Que le discours du président soit imprimé et distribué pour l'usage des délégués pendant la Conférence."

Le président ayant annoncé que la mort d'un proche parent à lui nécessiterait son absence de la Conférence le lendemain, il est proposé par l'honorable sir Charles

Mills, appuyé par le très honorable comte de Jersey, et

"Résolu: Que la Conférence présente l'expression de sa profonde sympathie et ses condoléances au président, l'honorable Mackenzie Bowell, à l'occasion de la perte régrettable qu'il vient de faire."

L'honorable M. Suttor donne avis que lundi prochain il proposera:

"Que, dans l'opinion de cette Conférence, des mesures devraient être prises immediatement aux fins d'établir une communication télégraphique, au moyen d'un cable outièrement sous le contrôle britannique, entre le Canada et l'Australasie."

M. Lee Smith présente ce qui suit :

"J'ai l'honneur de donner avis que je proposerai, en amendement à la motion de M. Suttor, que le mot "Australasie" soit retranché et remplacé par les mots "Australie et Nouvelle-Zélande."

Sir Henry Wrixon donne avis que samedi il proposera: "Qu'une loi impériale devrait être passée aux fins de permettre aux colonies de l'Empire de conclure des conventions de réciprocité commerciale, entre elles ou avec la Grande-Bretagne, sans que des nations étrangères aient le droit d'y participer."

Sur proposition de l'honorable M. Suttor, appnyé par M. Lee Smith, il est

"Résolu: Que dans les délibérations de cette Conférence la votation se fera par colonie."

Le président annonce aux délégués qu'il a confié la tâche de consigner les délibérations de la Conférence à M. Douglas Stewart, secrétaire particulier du premier ministre du Canada, et à M. J. L. Payne, son propre socrétaire particulier-lesquels feront l'office de secrétuires de la Conférence.

A la demande du très honorable comte de Jersey, il est convenu de donner à M. W. H. Mercer, du bureau colonial impérial, la permission d'assiste, aux séances

Sur proposition de sir Charles Mills, il est

" Ordonné: Que le rapport de la Commission du commerce et des traités soit déposé sur le bureau de la Conférence."

Le président dépose sur le bureau un rapport récomment préparé par sir John Thompson sur la question des droits d'auteur au Canada. (Voir Annexe B.)

Sur proposition, il est

" Résolu: Que l'honorable sir Adolphe Caron soit nommé vice-président de la Conférence."

La Conférence s'ajourne à 1 heure.

CABINET DU MINISTRE DU-COMMERCE,

Оттама, 30 juln 1894.

La Conférence se réunit à 10.30 n.m.

En l'absence du président, sir Adolphe Caron, vice-président, préside la séance.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS:

Gouvernement impérial.-Le très honorable comte de Jersey.

Canada.—L'honorable sir Adolphe Caron, l'honorable George E. Foster et M. Sandford Fleming.

Nonvelle-Galles du Sud,-L'honorable F. B. Suttor.

Tasmunie.-L'honorable Nicholas Fitzgerald.

Cap de Bonne-Espérence.—Sir Henry de Villiers et sir Charles Mills.

Australie du Sud.-L'honorable Thomas Playford.

Nouvelle-Zélande.-M. Alfred Lee Smith.

Victoria.—Sir Henry Wrixon et l'honorable Simon Fraser.

Queensland .- L'honorable A. J. Thynne et l'honorable William Forrest,

Le vice-président donne lecture d'une communication venant de l'hôtel du gouvernement et transmettant le télégramme suivant de Sa Mujesté en réponse au message de félicitations envoyé par la Conférence à l'occasion du cinquante-septième anniversaire du couronnement de Sa Majesté:

"GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

Ottawn, Canada.

Du Château de Windsor,

Mes sincères remerciements pour vos bonnes félicitations."

(Signé) "V.R.I."

La lecture de ce télégramme provoque des applaudissements enthousiastes.

Lecture est donnée d'un télégramme envoyé par le secrétaire des "Imperial Federationists" d'Edimbourg. Ecosse, exprimant satisfaction de voir la réunion de la Conférence, et l'espoir que ses travaux tendront vers l'unité impériale.

Le vice-président dépose sur le bureau le rapport de la Commission du commerce et des traités, ordonné à la dernière séance de la Conférence.

Suivant avis préalable, sir Henry Wrixon présente la motion suivante qui est appuyée par l'honorable F. B. Suttor:—

"Qu'une loi impériale devrait être passée aux fins de permettre aux colonies de l'Empire de conclure des conventions de réciprocité commerciale, entre elles ou avec la Grande-Bretagne, sans que des nations étrangères aient le droit d'y participer."

Un débat s'étant élevé, les ricurs de la motion la retirent, avec le consentement de la Conférence, et lui subscitus : le soivante:—

"Qu'une loi impériale devrait être passée aux fins de permettre aux colonies de l'Empire de conclure des conventions de réciprocité commerciale, avec le pouvoir d'établir des turifs différentiels, entre elles ou avec la Grande-Browgne."

Après débat, la résolution est adoptée à l'unanimité.

il p Bre et 1

elai

gon an n

pour

Toro

Adol

I I I

Simon Q

V

" Hon

et l'int

II délibér vernen L'honorable M. Fitzgerald donne avis qu'à la prochaine séance de la Conférence il proposera:—

"Que cette Conférence est d'opinion que les traités qui existent entre lu Grande-Bretagne et le Zollverein allemand et avec le roynume de Belgique soient condumnés et prennent fin nussitôt que lenrs conditions le permettront en ce qui concerne les clauses de ces traités mentionunt spécialement les colonies britanniques, et que le gouvernement de Sa Mujesté soit prié de prendre les mesures nécessaires à cet effet."

Sir Henry de Villiers donne avis qu'à une prochaine séance il proposera:—
"Que, dans l'opinion de cette Contérence, il est nécessaire de faire disparaître
au moyen d'une loi impériale, ou autrement, tout obstacle qui existe maintenant au
pouvoir des colonies de l'Empire uyant un gonvernement responsable de faire des
arrangements de réciprocité commerciale entre elles ou avec lu Grande-Bretagne."

Lecture est donnée d'une lettre du secrétuire du Conseil de commerce, de Toronto, invitant les délégués à prendre part à une excursion à Niagara et à un banquet à Toronto, mercredi, 11 juillet.

Il est convenu: que l'invitation soit acceptée.

La Conférence s'ajourne à 1 heure p.m.

CABINET DU MINISTRE DU COMMERCE,

OTTAWA, 2 juillet 1894.

La Conférence reprend ses délibérations à 9.30 a.m., sous la présidence de sir Adolphe Caron, vice-président.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS:

Gouvernement impérial-Le très honorable comte de Jersey.

Canuda—Sir Adolphe Caron, l'honorable George E. Foster, M. Sundford Fleming.

Tusmanie-L'honorable Nicholas Fitzgerald.

Nouvelle-Galles du Sud-L'honorable F. B. Suttor.

Cap de Bonne-Espérance-Sir Honry de Villiers et sir Charles Mills.

Australie du Sud-L'honorable Thomas Playford.

Nouvelle-Zélande-M. A. Lee Smith.

Victoria-Sir Henry Wrixon, l'honorable Nicholas Fitzgerald et l'honorable Simon Fraser.

Queensland -L'honorable A. J. Thynne et l'honorable William Forrest.

Lecture est dounée du télégramme suivant :--

" Ерѕом, 30 juin 1894.

" Hon. MACKENZIE BOWELL, "Ottawa,

" Je désire vivement vous exprimer, en votre qualité de président, la sympathie et l'intérêt avec lesquels je suis les délibérations de la Conférence, laquelle doit être d'un houreux angure pour l'avenir de l'Empire."

Il est convenu: que la nature et l'étendue des renseignements concernant les délibérations de la Conférence qui pourraient avec convenance être envoyés aux gouvernements représentés ici, soient laissées à la discrétion des délégués.

ıin 1894.

ide la séauce.

E. Foster et

rest.

18.

nôtel du gouonse au mesnte-septième

ısinstes. s "Imperial

éunion de la

ante qui est

c colonies de elles ou avec articiper." ensentement

colonies de le pouvoir Suivant avis, l'honorable M. Suttor propose :-

"Que, dans l'opinion de cette Conférence, des mesures immédiates soient prises pour établir des communications télégraphiques par cable, exclusivement sous juridiction britannique, entre la Con édération du Canada et l'Australasie."

Sir Henry Ŵrixon appuie la motion.

M. Alfred Lee Smith propose en amendement :-"Que le mot 'Australasie' sont retranché et remplacé par les mots 'Australie et Nouvelle-Zélande."

L'honorable M. Playford appuie l'amendement.

Après débat, M. Smith retire son amendement, sur assurance que, dans l'esprit de son auteur, la motion couvrait la Nouvelle-Zélande par le mot "Australasie," et que la question de la route pour le câble proposé serait débattue plus tard; et il anuonce son intention de proposer, à une phase ultéricure de la Conférence, une résolution sur le sujet.

Un débat s'étant élevé sur la motion de l'honorable M. Suttor, il est ajourné, sur

proposition de l'honorable M. Playford.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Theo. H. Davies annonçant qu'il a l'intention de quitter Ottawa dans quelques jours et qu'il voudrait savoir si la Conférence désire qu'il assiste à la séance où la question du câble sera sur le tapis.

Sur proposition de l'honorable M. Foster, il est convenu que M. Davies soit invité à assister à la prochaine séauce de la Conférence pour y exposer son opinion sur les questions de câbles et de navires.

La Conférence s'ajourne à 1 heure p.m.

CABINET DU MINISTRE DU COMMERCE, OTTAWA, 3 juillet 1894.

La Conférence reprend ses délibérations à 10.30 a.m.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Gouvernement impérial.-Le très honorable comte de Jersey.

Canada.-L'honorable Mackenzie Bowell, sir Adolphe Caron, l'honorable George E. Foster et M. Sandford Fleming.

Nouvelle-Galles du Sud .- L'honorable F. B. Suttor,

Tasmanie.—L'honorable Nicholas Fitzgerald.

Cap de Bonne-Espérance.—-L'honorable sir Henry de Villiers et sir Charles Mills.

Australie du Sud .-- L'honorable Thomas Playford.

Nouvelle-Zélande.-Mr A. Lee Smith.

Victoria.—Sir Henry Wrixon, l'honorable Nicholas Fitzgerald et l'honorable Simon Fraser.

Queensland .- L'honorable A. J. Thynne et l'honorable William Forrest.

Par ordre de la Conférence le président transmet le message suivant en réponse au télégramme du très honorable comte de Rosebery, daté le 30 juin: LORD ROSEBERY,

" Ministère des affaires étrangères, Londres.

"Les membres de cette Conférence accusent avec grand plaisir réception du bienveillant télégramme de Votre Seigneurie, daté d'hier, et partagent votre espoir que nos délibérations contribuent à assurer l'unité et la grandeur de l'Empire." (Signé)

MACKENZIE BOWELL."

prise le co

d'Ho férer de ca arrêt

M. S

telle devre exem

des a

nies d comm I

I

C rable N

> T C A

Simon

N

invitar

être pr contrôl soient prises ent sous juri-

is 'Australie

dans l'esprit estralasie," et s tard; et il nce, une réso-

t ajourné, sur

u'il a l'inten-Conférence

ies soit invité oinion sur les

let 1894.

rable George

harles Mills.

l'honorable

rest.

t en réponse

réception du votre espoir npire." VELL."

La Conférence reprend le débat sur la motion de M. Suttor:

"Que, dans l'opinion de cette Conférence, des mesures immédiates devraient être prises pour établir des communications télégraphiques par câble, uniquement sous le contrôle britannique, entre le Canada et l'Australasie."

Au cours du débat, M. Theo. H. Davies, représentant du Conseil de commerce d'Honololu, se présente conformément à l'invitation qui lui en a été faite par la Conférence, et prononce un discours sur les avantages d'inclure Hawaï dans tout projet de câble transpacifique ou de communication par navires à vapeur qui pourrait être

M. Davies s'étant ensuite retiré, le débat continue sur la motion de l'honorable

M. Suttor.

Avec le consentement de la Conférence, l'honorable M. Suttor retire sa motion

telle que soumise d'abord, et lui substitue la suivante:—
"Résolu: Que, dans l'opinion de cette Conférence, des mesures immédiates devraient être prises pour établir des communications télégraphiques par câble, exemptes de contiôle étianger, entre le Canada et l'Australasie."

Sir Henry Wrixon appuie la motion.

Un débat s'en suivant, il est, sur proposition de sir Charles Mills, ajourné.

Mr A. Lee Smith donne avis qu'à une autre séance il proposera:
"Que si les mots "colonies australiennes" sont employés dans des motions ou
des amendements qui pourront être proposés à la Conférence, ils signifieront les colonies de l'Australie et la colonie de la Nouvelle-Zélande, mais ne devront pus être pris comme devant définir une route particulière pour le câble ou pour la poste."

La Conférence s'ajourne à 6 heures p.m.

CABINET DU MINISTRE DU COMMERCE, OTTAWA, 4 juillet 1894.

La Conférence reprend ses délibérations à 10 heures a.m.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS:

Gouvernement impérial.-Le très nonorable comte de Jersey.

Canada, -- L'honorable Mackenzie Bowell, l'honorable sir Adolphe Caron, l'honorable George E. Foster et M. Sandford Fleming.

Nouvelle-Galles du Sud.-L'honorable F. B. Suttor.

Tasmanie.—L'honorable Nicholas Fitzgerald.

Cap de Bonne-Espérence.-L'honorable sir Henry de Villiers et sir Charles Mills.

Australie du Sud.-L'honorable Thomas Playford.

Nouvelle-Zélande.-M. Alfred Lee Smith.

Victoria.—Sir Henry Wrixon, l'honorable Nicholas Fitzgerald et l'honorable Simon Fraser.

Queensland.—L'honorable A. J. Thynne et l'honorable William Forrest.

Lecture est donnée d'une communication du Conseil de Commerce d'Hamilton, invitant les délégués à visiter cette ville.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable M. Suttor:-

"Que, dans l'opinion de cette Conférence, des mesures immédiates devraient être prises pour établir des communications télégraphiques par cable, exemptes de contrôle étranger, entre le Canada et l'Australasie."

Le débat s'étant continué pendant quelque temps, il est suspendu.

Sir Henry de Villiers présente la résolution suivante :-

"Résolu: Que, dans l'opinion de cette Conférence, les obstacles qui peuvent présentement s'opposer au pouvoir des dépendances de l'Empire jouissant du gouvernement responsable de faire des conventions de réciprocité commerciale entre elles, ou avec la Grande-Bretagne, devraient être écartés par législation impériale, ou autrement,"

Un débat ayant surgi sur cette motion, elle est retirée avec le consentement de

suit

un 1

Con

unai

faire la re

char

lasie

liers.

le Ca

rance

il est

comn

mère

ment

sous

effica

Canac

à des

de plà

différe

diver-

dites (

gouve

nation

nimen

motion

mots s

(

M

S

1

la Conférence.

L'honorable M. Fitzgerald demande la permission de retirer son avis de motion

qui se lit comme suit:-

"Que cette Conférence est d'opinion que les traités qui existent entre la Grande-Bretagne et le Zollverein allemand et avec le Royaume de Belgique soient condamnés et prennent fin aussitôt que leurs conditions le permettront en ce qui concerne les clauses de ces traités mentionnant spécialement les colonies britanniques, et que le gouvernement de Sa Majesté soit prié de prendre les mesures nécessaires à cet effet."

Avec le consentement de la Conférence, il est biffé de l'ordre du jour.

Il est proposé par l'honorable M. Suttor, appuyé par l'honorable M. Fitzgerald, et unanimement

"Résolu: Que cette Conférence est d'avis que toutes les dispositions insérées dans les traités entre la Grande-Bretagne et un Etat étranger et qui empêchent les colonies de l'Empire jouissant de gouvernement responsable de faire des arrangements de réciprocité commerciale les prices avec les autres, ou avec la Grande-Bretagne, devraient être supprimées."

L'honorable M. Foster donne avis qu'à la prochaine séance il proposera la

résolution suivante:-

"Attendu que la stabilité et le progrès de l'Empire britannique peuvent être mieux assurés en rendant constamment plus étroits les liens qui unissent les colonies à la mère-patrie et en développant constamment le sentiment pratique et la coopération pour tout ce qui concerne le bien-être commun;

"Et attendu que cette coopération et cette unité ne peuvent d'auenne manière être favorisées plus efficacement que par la culture et le développement de l'échange

mutuel et avantageux de leurs produits-

" Il est résolu: Que cette Conférence croit en l'opportunité pratique d'un arrangement douanier entre la Grande-Bretagne et ses colonies, en vertu duquel le commerce entre les parties de l'Empire pourra être mis dans une position plus favorable

que le commerce fait avec les pays étrangers;

"Et il est de plus résolu: Qu'en attendant l'assentiment de la mère-patrie à un tel arrangement, dans lequel elle sera eomprise, il est opportun que les eolonies de la Grande-Bretagne, ou celles d'entre elles qui peuvent être disposées à approuver cette idée, prennent des moyens immédiats pour échanger leurs produits à des eonditions plus avantageuses que celles accordées aux produits similaires de pays étrangers."

La Conférence reprend le débat sur la motion de l'honorable M. Suttor:—

"Que, dans l'opinion de cette Conférence, des mesures immédiates devraient être prises pour établir des communications télégraphiques par câble, exemptes de contrôle étranger, entre le Canada et l'Australasie."

Après débat, la motion est adoptée sans dissentement. L'honorable M. Playford

s'excuse de ne pouvoir voter.

L'honorable M. Thynne propose:

(1) "Que, dans l'opinion de cette Conférence, il est à désirer que la construction et l'entretien du câble projeté de Vancouver à l'Australasie soient entrepris par les gouvernements de la Graade-Bretagne, du Canada et des colonies australasiennes à titre d'entreprise collective nationale et publique.

(2) "Que les frais de sa construction et de son entretien soient partagéscomme suit: la Grande-Bretagne un tiers, le Canada un tiers, et les colonies australiennes un tiers."

Un débat ayant surgi, les résolutions sont retirées avec le consentement de la Conférence.

Sur proposition de l'honorable M. Foster, appuyé par sir Henry Wrixon, il est

"Résolu: Que le gouvernement impérial soit prié d'entreprendre le plus tôt que faire se pourra, et de continuer avec toute la rapidité possible, un relevé complet de la route du câble projeté entre le Canada et l'Australie, les dépenses devant être à la charge en parties égales de la Grande-Bretagne, du Canada et des colonies australasiennes."

Sur proposition de l'honorable sir Charles Mills, appuyé par sir Hemy de Villiers, il est unanimement

"Résolu: Qu'il est de l'intérêt de l'Empire qu'advenent la pose d'un câble entre le Canada et l'Australasie, ce eâble s'étende de l'Australasie au Cap de Bonne-Espérance et qu'à cette fin des arrangements soient faits entre le gouvernement impérial et eelui de l'Afrique méridionale relativement a un relevé de cette dernière route."

Sur proposition de l'honorable M. Fraser, appuyé par l'honorable M. Fitzgerald, il est manimement

"Résolu: Que, en vue de l'opportunité d'avoir un ehoix de routes pour établir une communication par câble entre le Canada et l'Australasic le gouvernement de la mère-patrie soit prié de prendre des mesures immédiates pour obtenir un atterrissement neutre sur une des îles hawaïennes, afin que le câble demeure permanemment sous contrôle britannique."

M. Lee Smith propose, appuyé par l'honorable M. Foster :-

"(1.) Que, dans l'opinion de cette Conférence, le mode le plus expéditif et le plus efficace par lequel une communication directe par câble pourrait être établie entre le Canada et l'Australie serait de demander des soumissions pour exécuter l'entreprise à des conditions qui seraient arrêtées par la suite.

(2.) "Que dans ce but le gouvernement canadien soit priéde demander des offres de plans, devis et conditions pour des lignes alternatives telles qu'indiquées par les différentes propositions soumises à cette Conférence.

(3.) "Que les soumissions qui seront reçues soient soumises à l'examen des diver-es colonies intéressées, et que les dépenses encourues soient défrayées par les dites colonies suivant leur population.

(4.) "Que dans le cas où les propositions ne seront pas satisfaisantes, les divers gouvernements prennent des mesures pour exécuter l'entreprise comme ouvrage national."

Mises aux voix, ees résolutions sont négativées.

Sur proposition de M. Lee Smith, appuyé par l'honcrable M. Foster, il est unanimement

"Résolu: Que si l'on emploie les mots "colonies australasiennes" dans toutes motions ou modifications de motions qu'on pourra présenter à cette Conférence, ces mots signifieront les colonies de l'Australasie et de la Nouvelle-Zélande."

La Conférence s'ajourne à 6 p.m.

sentement de vis de motion

impériale, ou

tre la Grandent eondamnés concerne les res, et que le se à cet effet."

I. Fitzgerald,

tions insérées mpêehent les des arrange-Grande-Bre-

proposera la

peuvent être t les eolonies et la eoopéra-

une manière

de l'échange e d'un arraniquel le eomlus favorable

e-patrie à un s colonies de à approuver ts à des eontes de pays

tor: es devraient exemptes de

M. Playford

construction pris par les alasiennes à

CABINET DU MINISTRE DU COMMERCE,

OTTAWA, 5 juillet 1894.

La Conférence reprend ses travaux à 10.30 a.m.

DÉLÉCUÉS PRÉSENTS:

Gouvernement impérial.—Le très honorable comte de Jersey.

Canada.-L'honorable Mackenzie Bowell, l'honorable sir Adclphe Caron et M. Sandford Fleming.

Tasmanie.-L'honorable Nicholas Fitzgerald.

Nouvelle-Galles du Sud.—L'honorable F. B. Suttor.

Cap de Bonne-Espérance.—Sir Henry de Villiers et sir Charles Mills.

Australie du Sud-L'honorable Thomas Playford.

Nouvelle-Zélande-M. Alfred Lee Smith.

Victoria-Sir Henry Wrixon, l'honorable Nicholas Fitzgerald et l'honorable Simon Fraser.

Queensland .- L'honorable A. J. Thynne et l'honorable William Forrest.

Lecture est faite d'une communication de sir John Robinson, premier mivistre de Natal, exprimant son adhésica aux objets de la Conférence et regrettant qu'il lui ait été impossible d'envoyer un délégué de Natal.

La résolution suivante est présentée par l'honorable M, Fitzgerald, appuyé par

l'honorable M. Thynne:-

"Que, dans l'opinion de cette Conférence, des mesures immédiates devraient être prises pour la pose du câble de l'Australie au Canada jusqu'à la colonie de Fiji, lieu jusqu'où le relevé est déjà terminé, en vertu d'une convention tripartite entre la Grandc-Bretagne, le Canada et les colonies australasiennes."

Après débat, la résolution est retirée.

Suivant avis donné, il est proposé par l'honorable M. Foster, appuyé par sir

Henry Wrixon:
"Attendu que la stabilité et le progrès de l'Empire britannique peuvent être mieux assurés en rendant constamment plus étroits les liens qui unissent les colonies à la mère-patrie et en développant constamment le sentiment pratique et la coopération pour tout ce qui concerne le bien-être commun;

Et attendu que cette coopération et cette unité ne peuvent d'aucune manière être favorisées plus efficacement que par la culture et le développement de l'échange

mutuel et avantageux de leurs produits-

"Il est 'solu: Que cette Conférence croit en l'opportunité et la possibilité pratique d'un arrangement douanier entre la Grande-Bretagne et ses colonies, en vertu duquel le commerce entre les parties de l'Empire pourra être mis dans une position

plus favorable que le commerce fait avec les pays étrangers;

"Et il est de plus résolu: Qu'en attendant l'assentiment de la mère-patrie à un tel arrangement, dans lequel elle sera comprise, il est opportun que les colonies de la Grande-Bretigne, ou celles d'entre clles qui peuvent être disposées à approuver cette idée, prennent des moyens immédiats pour échanger leurs produits à des conditions

plus avantageuses que celles accordées aux produits similaires de pays étrangers."

(Au cours du débat auquel ces résolutions donnent lieu, l'honorable Jan. Hendrick Hofmeyr présente ses lettres de créance et prend place à la Conférence.)

Il est proposé en amendement par l'honorable M. Hofmeyr, appuyé par sir Henry de Villiers:-

"Que la Conférence, en face de la résolution sur une réciprocité commerciale qui a été unanimement adoptée le 30 juin, juge opportun pour le moment de laisser la

mise e conclu I sa rés

pire b à la m tiques

cette leurs 1

entre pourra gers;

dans u de la idée, p et des aux pr

M

Canada Ľ lution avoir li

ces réi ciment sera av La

La

Go

Ca M. Sano

Tas No

Car rable Ja Au

> No Vic

Simon I Que 1894.

aron et M.

l'honorable

est.

r ministre nt qu'il lui

ppuyé par

raient êtr**e** e Fiji, lieu ite entre la

ıyé par sir

euvent êt**r**e es colonies la coopéra-

ne manière e l'échange

oilité pratis, en vertu ne position

trie à un tel nies de la ouver cette conditions strangers." rable Jan. férence.) yé par sir

erciale qui laisser la mise en pratique d'arrangements douaniers réciproques à des conventions séparées à conclure entre les colonies et la Grande-Bretagne, ou entre aucune d'entre elles."

Le débat ayant continué, l'honorable M. Foster obtient la permission de retirer sa résolution, telle que présentée d'abord, et de la remplacer par la suivante :

"Considérant que le meilleur moyen d'assurer la stabilité et les progrès de l'Empire britannique est de resserrer de plus en plus les liens qui unissent les colonies à la mère-patrie et de développer sans cesse une sympathie et une coopération pra-

tiques dans tout ce qui touche à la prospérité commune;

Et considérant qu'on ne peut favoriser plus efficacement cette coopération et cette unité que par la culture et l'expansion de l'échange mutuel et profitable de

leurs produits; qu'il soit

Résolu: Que cette Conférence croit à l'opportunité d'un arrangement donanier entre la Grande-Bretagne et ses colonies, grace auquel le commerce dans l'Empire pourra être mis sur un pied plus favorable que celui qui existe avec les puys étran-

gers; et qu'il soit-

Résolu de plus : Que jusqu'à ce que la mère-patrie puisse trouver moyen d'entrer dans un tel arrangement, il est opportun que, lorsqu'autorisées à le faire, les colonies de la Grande-Bretagne, ou celles d'entre elles qui scront disposées à adhérer à cette idée, prenneut des mesures pour mettre les produits, en tout ou en partie, des unes et des autres à des conditions douanières plus favorables que celles qui sont accordées aux produits de même nature des pays étrangers."

M. Lee Smith donne avis qu'à une autre séance il proposera

"Que cette Conférence délibère sur la question d'un service postal entre le Canada et les colonies australasiennes."

L'honorable M. Fitzgeral donne avis qu'à une autre séance il présentera la résolution suivante:-

"Que cette Conférence est d'opinion qu'une Conférence comme celle-ci devrait avoir lieu en Australie, dans cinq ans, ou plus tôt si la nécessité s'en fait sentir; car ces réunions de délégués britanniques et coloniaux contribuent grandement cimenter la cordialité des relations impériales et à resserrer l'union commerciale qui sera avantageuse aux divers intérêts de l'Empire."

La Conférence s'ajourne à 6 p.m.

CABINET DU MINISTRE DU COMMERCE,

OTTAWA, 6 juillet 1894.

La Conférence reprend ses travaux à 10.30 heures a.m.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Gouvernement impérial.—Le très honorable comte de Jersey.

Canada.-L'honorable Mackenzie Lowell, l'honorable sir Adolphe Caron et M. Sandford Fleming.

Tasmanie.-L'honorable Nicholas Fitzgerald.

Nouvelle-Galles du Sud.-L'honorable F. B. Suttor.

Cap de Bonne-Espérance.—Sir Henry de Villiers, sir Charles Mills et l'honorable Jan. Hendrick Hofmeyr.

Australie du Sud.—L'honorable Thomas Playford.

Nouvelle-Zélande.-M. Alfred Lee Smith.

Victoria.—Sir Henry Wrixon, l'honorable Nicholas Fitzgerald et l'honorable Simon Fraser.

Queensland .- L'honorable A. J. Thynne et l'honorable William Forrest.

La Conférence reprend le débat de la dernière résolution de l'honorable M.

Foster, laquelle se lit comme suit:

"Considérant que le meilleur moyen d'assurer la stabilité et les progrès de l'Empire britannique est de resserrer de plus en plus les liens qui unissent les colonies à la mère patrie et de développer sans cesse une sympathie et une coopération pratiques dans tout ce qui touche à la prospérité commune;

Et considérant qu'on ne peut favoriser plus efficacement cette coopération et cette unité que par la culture et l'expansion de l'échange mutuel et profitable de

leurs produits; qn'il soit-

Res lu: Que cette Conférence croit à l'opportunité d'un arrangement douanier entre la Grande-Bretagne et ses colonies, grâce auquel le commerce dans l'Empire pourra être mis sur un pied plus favorable que celui qui existe avec les pays étran-

gers; et qu'il soit-

Résolu de plus: Que jusqu'à ce que la mère patrie puisse trouver moyen d'entrer dans un tel arrangement, il est opportun que, lorsqu'autorisées à le faire, les colonies de la Grande-Bretagne, ou celles d'entre elles qui seront disposées à adhérer cette idée, prennent des mesures pour mettre les produits, en tout ou en partie, des unes et des autres à des conditions douanières plus favorables que celles qui sont accordées aux produits de même nature des pays étrangers."

Il est proposé par l'honorable M. Hofmeyr, appuyé par sir Charles Mills, et "Résolu: Que pour les fins de cette résolution, l'union douanière de l'Afrique

méridionale soit réputée partie du territoire susceptible d'entrer dans le domaine de l'arrangement commercial en vue."

Le débat ayant continué, il est suggéré et convenu que les résolutions de l'hono-

rable M. Foster soient soumises au vote séparément.

L'honorable M. Foster propose alors, appuyé par sir Henry Wrixon, qu'il soit " Résolu : Que cette Conférence croit à l'opportunité d'un arrangement douanier entre la Grande-Bretagne et ses colonies, grâce auquel le commerce dans l'Empire pourra être mis sur un pied plus favorable que celui qui existe avec les pays étrangers."

Cette résolution, ayant été mise aux voix. est adoptée sur la division suivante:-Pour:-Canada; Tasmanie; Cap de Bonne-Espérance; Australie du Sud et Victoria.-5.

Contre: - Nouvelle-Galles du Sud; Nouvelle-Zélande et Queensland. - 3.

Il est proposé par l'honorable M. Foster, appuyé par sir Henry Wrixon, et " Résolu : Que jusqu'à ce que la mère patrie puis-e trouver moyen d'entrer dans un arrangement douanier avec ses colonies, il est opportun que, lorsqu'autorisées à le faire, les colonies de la Grande-Bretagne, ou celles d'entre elles qui seront disposées à adhérer à cette idée, prennent des mesures pour mettre les produits, en tout ou en partie, des unes et des autres à des conditions douanières plus favorables que

celles qui sont accordées aux produits de même nature des pays étrangers." Le préambule est alors accepté et les résolutions, telles que finalement modifiées,

sont soumises et adoptées dans les termes suivants :-

"Considérant que le meilleur moyen d'assurer la stabilité et les progrès de l'Empire britannique est de resserrer de plus en plus les liens qui unissent les colonies à la mère-patrie et de développer sans cesse une sympathie et une coopération pratiques dans tout ce qui touche à la prospérité commune;

Et considérant qu'on ne peut favoriser plus efficacement cette coopération et cette unité que par la culture et l'expansion de l'échange mutuel et profitable de

leurs produits; -qu'il soit

"Résolu: Que cette Conférence croit à l'opportunité d'un arrangement douanier entre la Grande-Bretagne et ses colonies, grâce auquel le commerce dans l'Empire pourra être mis sur un pied plus favorable que celui qui existe avec les pays étran-

gers ;—qu'il soit
"Résolu de plus : Que jusqu'à ce que la mèrc-patrie puisse trouver moyen d'entrer dans un arrangement douanier avec ses colonies, il est opportun que, lorsqu'autorisées à le faire, les colonies de la Grande-Bretagne, ou celles d'entre elles qui seront disposées à adhérer à cette idée, prennent des mesures pour mettre les produits favor étran

l'Afri doma

> celle sir H

" pas " l'Af

remp

entre I.

 \mathbf{L}

G

Ci rable 6 N

Tu

Αι

Ca et l'hou

٧i Simon

Μ. tion pro prise e verbauz

Ce " (diverse mettror procité nement ionorable M.

grès de l'Emt les colonies pération pra-

opération et profitable de

ent douanier ans l'Empire s pays étran-

yen d'entrer , les colonies er cette idée, s unes et des cordées aux

Mills, et de l'Afrique domaine de

ns de l'hono-

on, qu'il soit ent douanier ns l'Empire pays étran-

suivante:du Sud et

-3. ixon, et 'entrer dans autorisées à eront dispoiits, en tout orables que

's." nt modifiées,

progrès de ent les colocoopération

pération et rofitable de

nt douanier is l'Empire pays étran-

noyen d'en-, lorsqu'aure elles qui tre les produits, en tout ou en partie, des unes et des autres à des conditions douanières plus favorubles que eelles qui sont accordées aux produits de même nuture des pays étrangers ;-et qu'il soit

"Résolu en outre: Que pour les fins de cette résolution, l'union douanière de l'Afrique méridionale soit réputée partie du territoire susceptible d'entrer dans le

domaine de l'arrangement commercial en vue."

Faisunt allusion nux votes donnés sur les motions qui précèdent, ainsi que sur celle de l'honorable M. Hofmeyr, subséquemment incorporée dans ces résolutions, sir Henry de Villiers dépose l'explication suivante :-

"Sir Henry de Villiers désire qu'il soit consigné an procès-verbal que, n'ayant " pas l'autorisation de l'Etat libre d'Orange ni d'autres parties à l'union donanière de

" l'Afrique méridionale, il ne vote point sur ces motions."

M. Lee Smith retire l'avis de motion déposé par lui à la séance précédente, et le remplace par le suivant:-

"Résolu: Que cette Conférence délibère sur la question d'un service postal entre la Grande-Bretagne et l'Australasie par voie du Canada."

La Conférence s'ajourne à 1 heure p.m.

CABINET DU MINISTRE DU COMMERCE,

OTTAWA, 7 juillet 1894.

La Conférence reprend ses travaux à 10.30 heures a.m.

DÉLÉGUES PRÉSENTS:

Gouvernement impérial.-Le très honorable comte de Jersey.

Canada.—L'honorable Mackenzie Bowell, l'honorable sir Adolphe Caron, l'honorable George E. Foster et M. Sandford Fleming.

Nouvelle-Galles du Sud.-L'honorable F. B. Suttor.

Tasmanie.—L'honorable Nicholas Fitzgerald.

Cap de Bonne-Espérance.—L'honorable sir Henry de Villiers, sir Chales Mills et l'houorable J. H. Hofmeyr.

Australie du Sud.—L'honorable Thomas Playford.

Nouvelle-Zélande.—M. Alfred Lee Smith.

Victoria.—Sir Henry Wrixon, l'honorable Nicholas Fitzgerald et l'honorable Simon Fraser.

Queensland .- L'honorable A. J. Thynne et l'honorable William Forrest.

M. Lee Smith obtient la permission de faire entrer au procès-verbal une résolution présentée par lui et que, bien que n'ayant pas été appuyée-ni, conséquemment, prise en considération par la Conférence—il désire faire consigner aux procèsverbaux comme exprimant son opinion sur le sujet.

Cette résolution se lit comme suit :-

"Que cette Conférence procède à l'examen des tarifs de douane respectifs des diverses colonies représentées ici, dans le but d'acquérir des renseignements qui permettront unx délégués de déterminer la voie dans laquelle des conventions de réciprocité pourront se faire avec profit, et se mettre ainsi en état d'aviser leur gouvernement en conséquence."

Suivant avis donné, la résolution suivante est proposée par M. Lee Smith, appuyé par l'honorable M. Foster:—

"Résolu: Que cette Conférence délibère sur la question d'un service postal entre la Grande-Bretagne et l'Australusie par voie du Canada,"

La résolution est débattue et adoptée.

Sir Adolphe Caron signific qu'à la prochaine séance il présentera une motion donnant effet à la résolution.

Se rendant à l'invitation qui lui a été faite par la Conférence, M. James Huddart se présente et fait un discours sur la question du service rapide entre la Grande-Bretagne et l'Australasie par voie du Canada.

La Conférence s'ajourne à 1 heure p.m.

CABINET DU MINISTRE DU COMMERCE,

OTTAWA, 9 juillet 1894.

La Conférence reprend ses travaux à 10.30 a.m.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS:

Gouvernement impérial.—Le très honorable comte de Jersey.

Canada.—L'honorable Mackenzie Bowell, l'honorable sir A. P. Caron, l'honorable George E. Foster et M. Sandford Fleming.

Nouvelle-Galles du Sud.-L'honorable F. B. Suttor.

Tasmanie.-L'honorable Nicholas Fitzgerald.

Cap de Bonne-Espérance.—Sir Henry de Villiers, sir Charles Mills et l'honorable Jan. Hendrick Hofmeyr.

Australie du Sud.-L'honorable Thomas Playford.

Nouvelle-Zélande.-M. Alfred Lee Smith.

Victoria.—Sir Henry Wrixon, l'honorable Nicholas Fitzgerald et l'honorable Simon Fraser.

Queensland.-L'honorable A. J. Thynne et l'honorable William Forrest.

Lecture est donnée d'une communication du directeur et secrétaire de la Compagnie d'Exposition de Montréal, suggérant l'à-propos d'une Exposition Intercoloniale.

Le président porte à l'attention de la Conférence une lettre du secrétaire de l'Association Décimale de Londres, adressée au haut-commissaire du Canada, demandant à la Conférence d'adopter une résolution en faveur de l'adoption du système métrique dans tout l'Empire britannique.

Snivant avis donné à la séance précédente, il est proposé par sir Adolphe Caron, appuyé par l'honorable M. Suttor:—

(1.) "Que cette Conférence exprime sa cordiale approbation des heureux efforts qu'ont faits le Canada et la Nouvel'e-Galles du Sud en favour de l'établissement d'un service mensuel régulier de steamers entre Vancouver et Sydney, et proclame l'opportunité d'une coopération raisonnable de toutes les colonies intéressées à assurer

l'amélioration et la permanence du dit service.

(2.) "Que la Conférence apprend avec intérêt les mesures que le Canada est à adopter pour obtenir une ligne de paquebots rapides munis de tous les appareils modernes pour l'emmagasinage et le transport en Angleterre de marchandises d'une

réa sup d'us et p

nat

£95 serv moi rais serv

que lign

lign

tern mesi Paci expi

unai

unar men relat

la lé

tions prem

avoir ces re ter la avant

l'hon

reme Jerse conco

ments

mith, appuyé e postal entre

une motion

mes Huddart e la Grande-

let 1894.

n, l'honorable

ills et l'hono-

t l'honorable

rrest.

de la Compantercoloniale. secrétaire de nada, deman-

lolphe Caron,

n du système

ureux efforts ssement d'un lame l'oppores à assurer

Canada est à les appareils andises d'une

nature périssable sur l'Atlantique, et la subvention considérable qu'il a offerte pour réaliser l'établissement de la dite ligne.

(3.) "Qu'elle considère une telle ligne directe ininterrompue de communication supérieure rapide entre l'Anstralasie et l'Angleterre, telle que précédemment décrite, d'une importance primordiale pour le développement d'un commerce intercolonial et pour l'unité et la stabilité de l'Empire pris dans son ensemble.

(4.) "Que, comme le ministère impérial des postes contribue au coût du service postal entre l'Angleterre et l'Australasie par Brindisi ou Naples, de la somme de £95,000 par année, alors que le port des lettres par mer ne s'élève qu'à £3,000, et au service postal entre Vancouver et le Japon et la Chine, de la somme de £45,000, moins £7,000 portés au compte de l'Amirauté, cette Conférence croit qu'il n'est que raisonnable de demander respectueusement que le gouvernement impérial aide au service transatlantique rapide, vu, plus particulièrement, que le ministère britannique des postes, alors qu'il paie la subvention considérable de £104,231 par année à la ligne de Liverpool à New-York, n'a encore donné aucune aide à l'entretien d'une ligne postale entre l'Angleterre et le Canada."

Après débat, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est proposé par l'honorable M. Thynne, appuyé par sir Henry Wrixon, et unanimement

Résolu: Que le gouvernement cunadien soit prié, les travaux de cette Conférence terminés, de faire toutes les recherches nécessaires et de prendre généralement les mesures qu'il jugera à propos pour s'assurer du prix de revient du câble projeté du Pacifique et pour favoriser l'établissement de l'entreprise conformément aux idées exprimées dans cette Conférence."

Il est proposé par sir Henry Wrixon, appuyé par l'honorable M. Fitzgerald, et unanimement

"Résolu: Que cette Conférence désire attirer l'attention constante des gouvernements respectifs des délégués sur les délibérations de la Conférence coloniale de 1887 relativement à la faillite et à la liquidation des compagnies, dans le but de compléter la législation nécessaire sur les questions qui en font l'objet."

Il est proposé par sir Henry Wrixon, appuyé par l'honorable M. Fitzgerald, et "Résolu. Que le président soit prié de transmettre les résolutions et les délibérations de cette Conférence au très honorable secrétaire d'Etat pour les colonies et aux premiers ministres des colonies représentées, et de prendre les mesures qu'il jugera nécessaires pour attirer sur ces résolutions et délibérations leur attention constante."

Suivant avis donné, il est proposé par l'honorable M. Fitzgerald, appuyé par l'honorable M. Fraser:

"Que cette Conférence est d'opinion qu'une Conférence comme celle-ci devrait avoir lieu en Australie dans cinq ans, ou plus tôt si la nécessité s'en fait sentir ; car ces réunions de délégués britanniques et coloniaux contribuent grandement à cimenter la cordialité des relations impériales et à resserrer l'union commerciale qui sera avantageuse aux divers intérêts de l'Empire."

A la suite d'un débat, la proposition est retirée, avec consentement.

Sur proposition de l'honorable M. Foster, appuyé par l'honorable M. Suttor, les remerciements unanimes des délégués sont présentés au très honorable comte de Jersey pour avoir bien voulu assister à la Conférence et pour les précieux avis et concours que Sa Seignerie a eu la bonté de lui donner.

Sur proposition de lord Jersey, appuyé par sir Henry de Villiers, les remerciements de la Conférence sont présentés au président pour la manière habile dont il a rempli ses fonctions.

Sur proposition de l'honorable M. Thynne, appuyé par M. Lee Smith, des remerciements sont offerts à MM. Stewart et Payne pour leur courtoisie et leurs attentions, et pour avoir si bien rempli leur fonction de secrétaires de la Conférence.

DOUGLAS STEWART, J. LAMBERT PAYNE.

Secrétaires.

un arr Annex L

ment of Line Adolph

Eulas C.M.G. L'

tant le L'

Tasma L'I représe

représe L'i l'Austr

Mo Sir l'honora L'h

William Mo Hawaï.

La rable co suivant

cordiales en cette pour l'E dis: Soy ments), officielle votre ar. m'efforça des senti J'espères de regret être le th la fois m partie d'i

occupe da

h, des remers attentions, ЗΤ,

E. rétaires.

LA CONFÉRENCE COLONIALE.

LES CÉRÉMONIES D'OUVERTURE DANS LA SALLE DU SÉNAT A OTTAWA, CANADA.

SALLE DU SÉNAT,

OTTAWA, 28 juin 1894.

Répondant à l'invitation faite par le gouvernement du Canada et contenue dans un arrêté du conseil de ce gouvernement portant la date du 5 février 1894 (ide Annexe A), les délégués dont suivent les noms se présentent à la conférence :-

Le très honorable comte de Jersey, C.P., G.C.M.G., représentant le gouvernement de Sa Majesté;

L'honorable Mackenzie Bowell, C.P., ministre du Commerce; l'honorable sir Adolphe P. Caron, C.P., C.C.M.G., directeur général des Postes; l'honorable George Enlas Foster, C.P., LL.D., ministre des Finances; et monsieur Sandford Fleming, C.M.G., représentant le gouvernement du Canada;

L'honorable F. B. Suttor, M.A.L., ministre de l'Instruction Publique, représen-

tant le gouvernement de la Nonvelle-Galles du Sud;

L'honorable Nicholas Fitzgerald, M.C.L., représentant le gouvernement de Tasmanie;

L'honorable sir Henry de Villiers, C.C.M.G.; et sir Charles Mills, C.C.M.G., C.B., représentant le gouvernement de Cap de Bonne Espérance;

L'houorable Thomas Playford, agent général, représentant le gouvernement de l'Australie du Sud;

Monsieur A. Lee Smith, représentant le gouvernement de la Nouvelle-Zélande; Sir Henry Wrixon, C.C.M.G., C.R., l'honorable Nicholas Fitzgerald, M.C.L., et l'honorable Simon Fraser, M.C.L., représentant le gouvernement de Victoria; L'honorable A. J. Thynne, M.C.L., membre du Conseil Exécutif, et l'honorable William Fourage représentant le gouvernement de Ougeneland.

William Forrest, représentant le gouvernement de Queensland;

Monsieur Theo. H. Davies, représentant la Chambre de Commerce d'Honolulu,

La scance d'ouverture est publique et présidée par Son Excellence le très honorable comte d'Aberdeen, gouverneur général du Canada, qui prononce le discours suivant:

Lord Aberdeen.—Je ne saurais, messieurs, employer des expressions trop cordiales pour vous dire, comme je le ressens, le plaisir que j'éprouve à vous saluer en cette occasion mémorable. Pour vous-mêmes, pour les pays que vous représentez, pour l'Empire que ces pays forment, pour l'œuvre qui vous a emmenés ici, je vous dis: Soyez les bienvenus au Canada, soyez les bienvenus à Ottawa. (Applaudissements). Et quoique ce soit la première occasion qui se présente de vous donner officiellement et collectivement cette assurance, j'ose espérer que d'ores et déjà, depuis votre arrivée sur le sol canadien, vous avez observé des indices du fait que, tout en m'efforçant de vous offrir la plas cordiale des bienvenues, je ne suis que l'interprète des sentiments du gouvernement et du peuple canadiens. (Vifs applaudissements). J'espère donc que vors aurcz raison de vous former l'opinion qu'il n'y aura point lieu de regretter que le Canada, que la capitale politique du Canada, ait été choisie pour être le théatre des délibérations de cette Conférence. Ce choix était certainement à la fois naturel et approprié, non seulement parce que l'idée de la Conférence est partie d'ici, mais à cause aussi de la situation, géographique et autre, que le Canada occupe dans l'Empire britannique; non seulement cela, mais à cause de l'usage que

5b - 1

le peuple canadien a fait de cette situation en développant les ressources du Canada lui-même et exécutant des entreprises gigantesques qui ne peuvent manquer d'avoir

une immense importance pour l'Empire tout entier. (Applaudissements).

La présente occasion, messieurs, est en quelque sorte unique. Il y a eu des Conférences semblables sous quelques rapports à celle que nous inaugurons en ce moment, mais nous pouvons dire qu'elles n'en étaient que les précurseurs, en raison des traits distinctifs qui, je me fais fort de le proclamer, vont carnetériser vos délibérations et leurs résultats. Les objets de votre réunion sont suffisamment bien définis. Je dis "suffisamment" parce que si, d'un côté, on avait essayé de tracer avec une précision rigoureuse un progamme qu'on vous aurait proposé de suivre, il aurait pu entraver vos débats et vos conclusions. Si, d'un autre côté, on avait laissé une marge trop large, elle aurait pu créer une tendance inévitable à la diffusion des débats et à l'absence de résultats pratiques; mais, comme je l'ai dit, les matières dont vous avez à vous occuper, le développement et l'accroissement du commerce dans les limites de l'Empire et les mesures à prendre pour opérer ce développement, fournissent indubitablement un thème qui ue peut manquer de faire naître les délibérations et recommandations les plus importantes pour le but que nous désirons

tous atteindre. (Applaudissements.)

Je crois aussi que la réunion de représentants autorisés de toutes les parties de l'Empire dans le but de discuter ces matières n'est pas d'une mince valeur en ellemême, et c'est à ce fait que nous devons attribuer l'importance que nous voyons s'attacher depuis quelques mois à la présente occasion. Et, messieurs, en parlant de la valeur d'une réunion ou Conférence pour échanger des idées et formuler des opinions, eeux qui ont eu l'occasion de voyager ne peuvent manquer de comprendre d'ane manière spéciale l'avantage de ces réunions. Si, par exemple, celui qui a eu la bonne fortune, en ce qui regarde l'Australasie, de visiter le splendide port de Saint-George, de respirer les brises bienfaisantes d'Adélaïde, de traverser les rues spacieuses et affairées de Melbourne, d'explorer les mines de Ballarat, d'admirer les superbes environs et le noble port de Sydney, de se reposer dans l'île délicieuse de Tasmanie, ou de contempler la scène merveilleuse et les ressources de la Nouvelle-Zélande, ce n'est pas seulement l'imposant et intéressant spectacle extérieur qui rend son voyage profitable, mais ce sont les occasions qui lui sont données de venir en contact avec le principaux hommes de ces pays et de connaître leurs opinions sur les affaires de seurs colonies et de l'Empire comme tout. Tel est le profit spécial de ces rencontres. Aussi, quoique nous ne puissions avoir tous l'avantage de voir par nousmêmes tout ce que renferme l'Empire, nous pouvons au moins saisir l'occasion de faire la connaissance d'hommes marquants qui viennent de toutes les parties de ses territoires grands comme le monde, et qui par leur expérience et leur habileté, peuvent apprendre à ceux qui veulent s'instruire ce que comporte en réalité l'expression: les intérêts de l'Empire Britannique. (Applaudissements.)

Et puisque nous parlons voyages, je ne dois pas oublier de mentionner le fait qu'une grande partie probablement du succès qui a déjà couronné les préparatifs de cette Conférence est due à ce qu'un homme d'Etat canadien hautement estimé, l'honorable Muckenzie Bowell, a voyagé dans une partie considérable de l'Australie, en compagnie de M. Sandford Fleming, et a pu se mettre en contact avec les principaux hommes des colonies australiennes, et échanger avec eux des idées sur l'à-propos

d'une Conférence et sur les résultats qui pourraient en découler.

Il est deux autres points que je tiens à signaler, car ils font voir le caractère essentiellement représentatif de cette assemblée. Nous remarquons la présence ici de membres distingués d'une colonie dont l'une des particularités géographiques est si notable dans l'histoire et dans les affaires contemporaines que parmi les innombrables promotoires de l'univers, seul il a droit à la désignation distinctive de "Le Cap." Nous nous réjouissons de voir ici des représentants de la colonie du Cap, parce que, en cela comme autrement, nous voyons combien cette assemblée est significative. (Applaudissements.)

Le gouvernement impérial, le gouvernement central de Sa Majesté la Reine, a montré qu'il comprenait l'importance de la Conférence en s'y faisant représenter par un homme d'Etat qui est un de mes amis personnels et que je me réjouis d'autant

plus Jerse tour ment avoir quele des a quer écont aux d disser

cette inspir tats p adres

il ne i

parle

assem canad l'affer sœurs le peu en ce étrang guerre cultur dans t sur les grande étudie différe dans to le patr chant i à être (qui soi questic Le pri la Con popula quelqu point d cette o ont dél de prog pour le séparer sent ap progrés jamais mère-pa frères e jamais (devoir d venue a es du Canada rquer d'avoir ts).

l y a eu des urons en ce rs, en raison er vos délibébien définis. cer avec une vre, il auruit it laissé une diffusion des les matières du commerce e développeiire naître les nous désirons

les parties de aleur en ellenous voyons rs, en parlant formuler des e comprendre ui qui a eu la ort de Saintles spaciouses les superbes de Tasmanie, le-Zélande, ce id son voyage ntact avec le. les affaires de il de ces renoir par nousl'occasion de parties de s**o**s leur habileté, alité l'expres-

tionner le fait préparatifs de estimé, l'hono-Australie, en es principaux sur l'à-propos

le caractère a présence ici éographiques ue parmi les distinctive de lonie du Cap, assemblée est

té la Reine, a présenter par ouis d'autant

plus de volr lel aujourd'hul, le comte de Jersey. (Applaudissements). Le comte de Jersey joint à l'expérience d'un homme d'Etat britannique celle d'un administrateur colonial, et d'un administrateur heureux. Il est donc évident que le gouvernement de la mère-patrie attache de l'importance à la nature des délibérations qui vont avoir lieu ici et est déterminé à la reconnaître. Quelques-uns ont pu s'attendre à ce que le représentant britannique vînt à la Conférence en une qualité différente de celle des autres délégués. Cela se peut; mais nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que le fait d'un représentant du gouvernement britannique venant iei pour écouter, pour observer, pour faire rapport et, s'il le juge à propos, pour prendre part aux débats, est des plus significatifs et ne peut manquer de porter fruit. (Applaudissements.)

En terminant ces observations générales, les seules qui peuvent trouver place à cette phase des procédures, il me sera permis peut-être d'exprimer le vif espoir que, inspirées par la sagesse et la justice, vos délibérations seront fertiles en bons résultats pour l'Empire britanulque et pour le monde en général. (Vifs applaudissements.) J'invite maintenant Sir John Thompson, premier ministre du Canada, à vous

adresser la parole.

Sir John Thompson.—Après le discours que Votre Excellence vient de prononcer, il ne me reste plus qu'à exprimer en quelques mots, an nom du gouvernement, du parlement et du peuple canadiens, la plus chalcureuse des bienvenues aux délégués assemblés. (Applaudissements.) Votre Excellence, je puis les assurer que le peuple canadien, ayant à cœur le développement et la grandeur de son pays, ainsi que l'affermissement de l'Empire, est heureux de voir la même ambition chez les coloniessœurs dans le monde entier. (Applaudissements.) Tout en professant ces opinions, le peuple du Canada se réjouit à la pensée que les questions qui réunissent les délégués en cette occasion ne touchent pas nécessairement à nos relations avec des pays étrangers, ne se rapportent point nécessairement à des considérations de paix ou de guerre-mais s'appliquent immédiatement à l'accroissement du commerce, à la culture des arts de la paix et au développement de la civilisation et de la prospérité dans toutes les colonies de l'Empire. Nous comprenons pleinement que les questions sur lesquelles vous êtes appelés à délibérer sont des questions qui exigent la plus grande sollicitude et le plus minutieux examen des détails. Quand nous avons à étudier des questions qui se rapportent au développement du commerce entre les différentes colonies, du commerce avec la mère-patrie, des facilités de communication dans toutes les parties de l'Empire, nous comprenons que, s'il y a ample champ pour le patriotisme et la loyauté, il faut suivre le mode des affaires. Des matières se rattachant au commerce, aux tarifs, aux navires à vapeur et aux télégraphes demandent à être discutées de la manière la plus pratique et la plus patriotique par les messieurs qui sont réunis en ce moment. Qu'ils arrivent à des conclusions utiles sur toutes les questions, c'est le vif désir du peuple canadien au milieu duquel ils sont assemblés. Le principal objet de notre espérance c'est que, comme résultat des délibérations de la Conférence, l'océan qui sépare les colonies devienne la grande voie pour leurs populations et leurs produits. (Applaudissements.) Votre Excellence a rappelé quelques Conférences coloniales qui ont précédé celle-ci, bien qu'elles n'offrent pas de point de comparaison avec elle. Nous ne pouvons nous empêcher de rappeler en cette occasion que des Conférences coloniales ont eu lieu dans lesquelles les délégués ont délibéré sur la question de savoir si, après des années de grand développement et de progrès, les liens qui retenaient ces colonies à l'Empire n'étaient pas trop étroits pour leur avancement futur et si le temps n'était pas arrivé où elles devaient se séparer de la mère-patrie. En l'heureuse circonstance présente les délégués se réunissent après de longues années de gouvernement responsable dans leurs pays, d'un progrès et d'un développement plus grands que les colonies d'un Empire n'en ont jamais vus dans le passé, non pas pour étudier les perspectives d'une séparation de la mère-patrie, mais pour engager de nouveau leur foi les uns aux autres comme des frères et pour engager de nouveau, à l'égard de la mère patrie, cette foi qui ne s'est jamais encore démentie ni ternie. (Vifs applaudissements.) Aussi je me fais un devoir de souhaiter, comme votre Excellence l'a fait en votre nom, une cordiale bien venue aux délégués réunis, et d'exprimer l'espoir du peuple canadien que leurs déli-

 $5b-1\frac{1}{2}$

bérations les conduisent à des conclusions sages et pratiques dont l'effet sera de resserrer davantage les liens qui unissent les colonies et de faire comprendre aux populations de la mère-patrie que l'Empire devient plus grand et plus fort avec la croissance et le développement des colonies britanniques dans le monde entier. Si ce résultat est atteint, il sera le fruit d'une réunion qui s'ouvre sous les auspices les plus favorables. Et s'il m'est permis d'exprimer un autre sentiment, je dirai que les circonstances heureuses qui ont amené cette Conférence ne seront que le prélude d'autres occasions où non seulement nous recevrons au Canada les hommes d'Etat des autres colonies, mais où nous pourrons, avec de plus grandes facilités que nous n'en avons maintenant, nous mettre en rapport avec les populations qu'ils représentent. (Vifs applaudissements.)

Lord Aberdeen.—Permettez-moi de vous présenter le comte de Jersey, délégué

du gouvernement impérial.

LE COMTE DE JERSEY.—Excellence, Sir John Thompson et messieurs : Les premiers mots qui jaillissent à ma bouche en cette brillante occasion sont des mots de remerciements et de félicitations-remerciements pour la bienvenue que vous avez accordée au représentant de la Grande-Bretagne, félicitations à l'occasion de l'avenir qui s'ouvre devant une Bretagne plus grande encore. L'historien se plait à noter les époques dans l'histoire d'un pays par des événements bien définis; malheureusement, ces événements ont trop souvent été d'une nature hostile ou agressive. Je crois que nous sommes au début d'une époque dont le trait caractéristique sera la discussion de principes tendant à la paix, et non la lutte d'éléments discordants ou hostiles; car, quel que soit le résultat immédiat de cette Conférence, nous savons que nous faisons un grand pas en avant, et nous espérons que c'est vers un avenir plus brillant. Le savant peut s'étonner et dire qu'une réunion de cette nature n'a pas de précédent. Nous savons qu'il n'existe pas de précédents dans l'histoire du passé, mais nous créons le précédent avec la pleine connaissance de sa signification et l'entière conviction qu'il sera propice. Sept années se sont écoulées depuis que la première Conférence coloniale a eu lieu à Londres, et lors de la clôture de cette Conférence le secrétaire d'Etat exprimait l'espoir qu'elle ne serait pas la dernière, et aujourd'hui le présent secrétaire d'Etat s'empresse de montrer son entière sympathie pour le mouvement. (Très bien!) Il est malheureux, dans un sens, que l'honneur de représenter la Grande Bretagne ait été dévolu à un homme qui ne le mérite point; mais vous pouvez être certains qu'il n'est personne, dans cette assemblée, qui ne soit plus pénétré du sentiment inspirateur de cette réunion que celui qui vous adresse la parole en ce (Applaudissements.) Au cours de la dernière Conférence plusieurs questions importantes ont été débattues, mais non résolues; cependant, eeux qu'elles intéressaient profondément ne les ont pas laissé dormir dans le cours de ces sept aunées. A Londres mon ami Sir Charles Tupper s'est montré toujours prêt à rencontrer un contradicteur sur le terrain de la discussion et à lui faire voir ses points faibles chaque fois qu'il a pensé pouvoir avancer les intérêts du Canada (applaudissements) en prenant le Canada comme partie de l'Empire et non dans un esprit d'égoisme. Ensuite, nous savons tous que M. Sandford Fleming n'a jamais hésité (applaudissements) à faire valoir ses idées, et cela avec le plus grand succès. Et je no puis passer sous silence la visite dont Son Excellence a parlé, celle de l'honorable Mackenzie Bowell en Australie. Il avait entrepris un grand pèleringe, et il a eu la satisfaction d'opérer plusieurs eonversions. De fait, tous ceux qui liront son intéressant rapport verront comment il a soulevé les esprits sur ce point et comment ces esprits sont murs pour une solution. Je voudrais aussi offrir des remerciements à Sir John Thompson (applaudissements) qui a cu la pensée et la hardiesse de convoquer la présente Conférence dans le but de soumettre ces questions à une étude pratique. Nous, les représentants de différentes parties d'un Empire grand comme le monde, nous devons être fiers du privilége qui nous a été conféré—car il ne peut y avoir de plus grand privilége que celui d'essayer de mettre en rapport différents pays, différentes colonies, dans le but d'accroître le bonheur et la prospérité de tous. (Très bien!) Mais ce n'est ni le temps ni l'occasion de faire une prévision de nos travaux. Qu'il me suffise de dire que l'esprit qui m'anime-et qui anime aussi mes collègues, je n'en ai aucun doute-est un esprit d'entière adhésion à l'idée si large qui

nou réui dan ce q nale cour toir de l' sent trou pont sion men rires poni c'est ici s avoir cette augu je re et si resse les p

de vo

disse

senta messi qui n jamai désiro comm cieme au fei férenc l'anni tous t Majes bien-a destin lante partie de cet britan bienfu rable nous a mais 1 collèg que no tants o tation Nous 1 parmi comm

nous d

sera de reslre aux popuvee la croisntier. Si ee auspices les dirai que les e le prélude mmes d'Etat és que nous qu'ils repré-

ersey, délégué

rs: Les predes mots de ue vons avez n de l'avenir plait à noter malheureuseive. Je erois era la diseusou hostiles; ns que nous plus brillant. de précédent. s nous créons re conviction e Conférence le secrétaire ui le présent mouvement. présenter la vous pouvez ıs pénétré du parole en ee ce plusieurs eeux qu'elles s de ces sept jours prêt à hire voir ses s du Canada non dans un g n'a jamais grand suecès. elle de l'honoerinage, et il jui liront son t et eomment mereiements liesse de conne étude praind eomme le il ne peut y ort différents érité de tous. vision de nos me aussi mes

e si large qui

nous réunit; et pouvait-il exister un théâtre plus favorable que le Canada à une réunion aussi importante? Son Excellence a fait ressortir la magnifique situation dans laquelle se trouve le Canada sur cette question. Je suis émerveillé en voyant ce que le Canada a fait pour réunir ensemble les parties septentrionale et méridionale de l'Empire. Il a relié les deux grands océans, après avoir fait prenve d'un courage, d'une constance et d'une habileté qui n'ont jamais été surpassés dans l'histoire du monde. (Applaudissements.) Il s'est constitué la maison située à mi-chemin de l'Empire, où la bienveillance et l'hospitalité qui nous sont témoignées nous font sentir que nous sommes chez nous. Si je cherche un avant-eoureur du succès, j'en trouve un devant moi: les bons souhaits et les sourires du beau sexe canadien sont pour nous (vifs applaudissements), et nous saisissons avec empressement cette occasion pour lui présenter l'hommage de notre admiration respectueuse. (Applaudissements.) Si nous pouvons seulement mériter davantage ses bons souhaits et ses sourires à la fin de nos travaux, nous serons certains de n'avoir pas travaillé en vain pour l'harmonie et la prospérité de l'Empire. Il me semble aussi, Excellence, que e'est une heureuse coïncidence que celle qui me vaut la bonne fortune de me trouver ici sons votre toit si franchement hospitalier, et j'ai la conviction qu'il ne peut y avoir de meilleure garantie de la sincère sollicitude que la mère-patrie porte à cette partie de son Empire, que le fait que vous, monsieur, vous présidez cette auguste assemblée. (Applaudissements.) Sir John Thompson, au nom du pays que je représente, la mère-patrie, j'aceepte l'hommage de foi que vous avez si habilement et si éloquemment présenté, avec la conviction que cette Conférence aura pour effet de resserrer les liens d'affection et d'intérêt qui devraient toujours unir ensemble toutes les parties de l'Empire. (Applaudissements.) Il ne me reste plus qu'à vous remercier de votre bienvenue et des jours heureux que nous allons passer à Ottawa. (Applaudissements.)

Lord Aberdeen.-J'invite maintenant l'honorable Nieholas Fitzgerald, repré-

sentant de la eolonie de Tasmanie, à prendre la parole.

L'honorable Nicholas Fitzgerald.—Votre Excellence, Sir John Thompson et messieurs: Au nom de la Tasmanie, la plus petite des colonies australiennes, mais qui n'est pas sans importance ni la moins progressive, la plus pittoresque assurément, jamais jalouse du progrès et de la prospérité de ses sœurs, et toujours la première à désirer une union plus intime entre le groupe pour le bien de tous (applaudissements) comme représentant de cette colonie, je désire exprimer mes chalcureux remereiements pour la cordiale bienvenue qui nous est souhaitée, et prendre ma faible part au fervent espoir qui a été formulé que des résultats heureux découleront de cette Conférence. C'est d'un bon augure que notre première séance ait lieu en ce jour propice, l'anniversaire du couronnement de Sa Majesté (applaudissements.) Nous sommes tous unis et constants dans notre attachement au trône et à la personne de Sa Majesté. Nous respectons la Reine non seulement parcequ'elle est notre souveraine bien aimée, mais parce qu'elle prend une part considérable dans la direction des destinées du grand Empire sur lequel elle règne, et parcequ'elle porte une bienveillante sympathie à tous les mouvements qui ont pour but l'avancement de toutes les parties de son Empire. Nous pensons que la Reine regarde avec orgueil l'expansion de eet Empire et suit avee intérêt tout ce qui peut favoriser la mission dont la race britannique est chargée, celle de porter aux limites les plus reculées du monde les bienfaits du commerce et de la eivilisation. (Applaudissements.) Lorsque l'honorable Mackenzie Bowell a fait dernièrement l'honneur d'une visite à l'Australie, il nous a préparé à recevoir, lorsque nous viendrions ici, non seulement la bienvenue, mais une chalcureuse bienvenue; et je dois dire, connaissant les sentiments de mes collègues délégués, que les expressions sont trop faibles pour traduire l'appréciation que nous faisons de la noble réception que ee grand Canada a faite aux représentants des colonies. (Applaudissements.) Nous étions heureux de recevoir l'invitation dont le gouvernement eanadien nous honorait de venir à cette Conférence. Nous l'avons acceptée avec empressement; nous sentions que nous nous trouverions parmi des parents; nous savions que nous verrions un peuple fier de ses progrès, eomme nous le sommes des nôtres en Australie; nous savions qu'il jouissait comme nous des bienfaits du gouvernement responsable, tous ayant prouvé qu'ils pouvaient

en user avec sagesse; nous savions que nous viendrions parmi vous mus par un même sentiment de loyanté, confirmant en commun la renommée historique du pays d'où nous sortons, et fiers des œuvres de notre race. Une réunion des représentants impériaux et coloniaux fut inaugurée il y a quelques années, et avec pompe, dans la cité capitale de l'Empire. Cette Conférence marqua une époque que l'on peut avec raison appeler historique, une heureuse déviation des vieilles traditions coloniales, féconde en bienfaits et en avantages pour le centre aussi bien que pour les limites les plus lointaines de l'Empire, L'espoir fut exprimé en cette occasion que la politique alors inaugurée serait continuée. Aujourd'hui nous célébrons le fait, le grand fait, d'une continuité, dans la politique impériale, non moins nécessaire, je crois, à la sauvegarde et à la prospérité de l'Empire que la continuité dans sa politique étrangère. Où la seconde de ces Conférences coloniales pouvait-elle avoir lien avec plus d'à propos que dans cette grande et prospère confédération-la confédération canadienne-le brillant exemple des autres colonies, le précurseur du gouvernement responsable, la première à jouir des grands bienfaits de la fédération? (Applandissement.) Mais une autre raison, et une raison importante au point de vue historique: c'est ici que s'est livrée la première grande lutte entre la mère-patrie et ses colonies, lutte qui, à l'honneur du Canada, fut couronnée de succès. Aujourd'hui nous félicitons le gouvernement impérial de ce nouvel exemple de déviation de la politique des anciens jours, et de la cessation définitive de l'état des relations tendues qui existaient autrefois entre les colonies et la mère-patrie. Nous ouvrons anjourd'hui cette Conférence avec l'espoir de démontrer les grands avantages qui découleront de l'envoi de délégnés de la mère-patrie pour conférer avec des représentants des vastes dépendances de l'Empire, pour échanger leurs idées et se consulter sur les besoins et les nécessités des colonies, prouvant encore une fois l'unité de l'Empire auquel nous sommes fiers d'appartenir. (Applaudissements.) Puis, Excellence, nous nous assemblons sous d'heureux auspices. Nous sommes venus de l'Australasie pour travailler avec nos collègues canadiens et nutres à notre avantage mutuel, persuadés que tout ce qui favorisera le progrès et la prospérité des colonies augmentera la richesse et le pouvoir de l'Angleterre. Nous sommes assemblés pour tâcher de combler la grande étendue d'océan qui sépare le Canada des colonies du sud; nous sommes ici pour essaver, an moyen de concessions et d'ententes mutuelles, et de sacrifices mutuels peutêtre, d'abréger l'espace et le temps; nous venons prendre des mesures pour l'échai ge de produits à l'avantage de tous et, par des communications télégraphiques, resserrer une union et eimenter de toutes façons des relations de commerce et d'amitié qui ne datent pas d'aujourd'hui henreusement, mais qui se développerent dans l'avenir jusqu'à ce que le Pacifique soit devenu la grande artère commerciale entre le Canada et les colonies, comme l'Atlantique est celle qui existe présentement entre le Canada et la mère-patrie. (Applaudissements). Je répète que nous commençons cette Conférence sous des auspices favorables; nous n'aurions pu le faire sous la présidence d'un homme qui commande plus que Votre Excellence notre respect. Nous ne pourrions pas avoir ici, comme représentant de la mère-patrie, un homme qui possède plus la confiance de l'Australasie que le comte de Jersey qui, pendant qu'il représentait Sa Majesté dans l'une des plus vastes et des plus anciennes de nos colonies, a toujours fait preuve d'une grande connaissance des besoins des colonies, et d'une franche et cordiale sympathie pour leurs aspirations. (Applaudissements.) L'Australasie entière a manifesté sa joie en apprenant que lord Jersey serait le représentant de l'Angleterre; elle a compris que le gouvernement impérial serait très habilement représenté et que, dans la mesure des instructions qui lui sont données, lord Jersey ferait en sorte que la plus grande somme de bien résulterait de nos délibérations. Je dis donc, Excellence, que notre Conférence ne pouvait commencer sous des auspices plus favorables; et j'unis avec ferveur ma prière à celle de Votre Excellence pour que la divine Providence bénisse nos travaux et pour que cette seconde Conférence nationale soit suivie par d'autres, à l'avantage des colonies comme à celui de no re grande et chère mère-patrie, (Vifs applaudisse-

Lord ABE RDEEN. - J'invite l'honorable Francis B. Suttor, représentant la colo-

nie de la Nouvelle-Galles du Sud, à porter la parole.

Vous nom ln pr nous tants missi non s Jørse nous capit et vo prési expri ont é qui s ď**éga** l'est i venus milor tions plus o vous le **ré**s fier l' respo que, 1 Cnnac venar trava de me neme seron ci en ment tueux terre qu'il a "Son le pos m'asse conna dans questi ment monsi II est mais o d'hom tage

dans l à ses c après conna applai

 \mathbf{L} Villie par un même du pays d'où entants impé-, dans la cité eut avec rais coloniales, es limites les e la politique e grand fait, je crois, à la litique étranieu avec plus Sration canarnement res-Applaudissee historique : atrie et ses Aujourd'hui viation de la les relations ous ouvrous vantages qui des représense consulter ois l'unité de Puis, Excelenus de l'Austre avantage des colonies semblés pour s colonies du es mutuelles, nous venous par des coms façons des sement, mais nu lu grande est celle qui einents), Je rables; nous us que Votre orésentant de que le comte vastes et des naissance des aspirations. pprenant que le gouvernedes instrucde somme de e Conférence c ferveur ma e nos travaux à l'avantage

applaudisse-

tant la colo-

L'honorable F. B. Suttor. - Excellence, sir John Thompson et messieurs: Vous me faites un honneur que je sais apprécier en m'appelant à parler aussi tôt au nom de la plus ancienne des colonies australiennes. Vous avez dit, monsieur, que la présente occasion est solennelle, et nous pensons que les importants travaux dont nous allons avoir à nous occuper exigeront la plus grande attention des représentants des différentes colonies; mais si l'occasion est d'un bon augure à cause de la mission qui nous incombe, cette séance d'ouverture sera mémorable pour nous; car non seulement nous avons ici au-dessus de nous, comme l'a si galamment dit lord Jersey, les beautés du Canada, mais le gouvernement et le parlement ont bien voulu nous faire honneur en réservant cette journée à nous souhaiter la bienvenue dans la capitale canadienne, et nous encourager de leur présence ici dans la salle du Sénat; et vous, milord, en votre qualité de représentant de Sa Majesté, vous nous honorez en présidant cette assemblée inaugurale de la Conférence. Nous ne pouvons donc pas exprimer trop hautement notre gratitude pour les paroles bienveillantes qui nous ont été adressées par Votre Excellence et le premier ministre. Ceux d'entre nous qui sont entrés au Canada par la porte de l'ouest à Vancouver ont été l'objet de tant d'égards et d'attentions dans des circonstances exceptionnelles, que notre voyage vers l'est nous a donné un plaisir et une satisfaction sans mélange. Nous avons été bien venus à Victoria, à Vancouver et dans la merveilleuse cité de Winnipeg, et vous, milord, le chef du Dominion, en nous recevant ici vous ajoutez aux grandes obligations que nous devous au peuple du Canada. Nous ne pouvions pas être reçus avec plus de distinction que nous l'avons été, et c'est pour nous une vive satisfaction que vous ayez bien voulu accepter la présidence en cette occasion. Quel que puisse être le résultat de nos délibérations, j'espère qu'elles auront du moins pour effet de fortifier l'union qui existe entre la mère patrie et les colonies jouissant du gouvernement responsable. (Applaudissements.) Il me sera peut-être permis d'exprimer l'espoir que, par sa situation et par l'initiative qu'il a prise au sujet de cette Conférence, le Canada sera le pivot central de la chaîne qui nous unit dans un intérêt commun, prévenant toute friction et encourageant toutes les grandes colonies de l'Angleterre à travailler harmonieusement ensemble. (Applaudissements). Je suis venu en qualité de membre du gouvernement de la Nonvelle-Galles du Sud; j'ai reçu de mon gouvernement la mission d'écouter attentivement et d'étudier toutes les propositions qui seront soumises à la Conférence, et je suis persuadé que les solutions auxquelles celle-ci en arrivera seront de nature à mériter l'approbation du gouvernement et du parlement du pays que je représente. (Applaudissement.) On ne trouvera pas présomptueux de ma part que je parle du très honorable monsieur qui représente l'Angleterre à cette conférence. Je crois en avoir le droit, car il n'y a que peu de temps qu'il a quitté la Nouvelle Galles du Sud, et je suis encore porté à appeler lord Jersey "Son Excellence." Pendant la plus grande partie du temps que lord Jersey a tenu le poste officiel qu'il occupait dans la Nouvelle Galles du Sud, j'ai eu l'honneur de m'asseoir avec lui à la table de l'Exécutif, et par conséquent j'ai de lui une certaine connaissance personnelle. Je n'hésite done pas à dire que l'on n'aurait pu choisir, dans toutes les possessions britanniques, un homme qui connait plus que lui les questions coloniales et y porte plus d'intérêt. Inutile d'ajouter que le gouverne-ment impérial sera habilement représenté à la Conférence par le très honorable monsieur. Il est difficile, au début de nos délibérations, d'en prévoir les résultats. Il est possible -- mais je ne le crois pas—qu'elles n'aient pas de résultats immédiats; mais que ces résultats soient immédiats ou non, la réunion d'un corps aussi nombreux d'homines distingués venns des colonies de la Grande Bretagne devra avoir un avantage pour tous. (Très-bien!) Cette Conférence, comme je l'ai dit, vivra toujours dans la mémoire de tous ceux qui auront le privilége d'y assister et de prendre part à ses débats, et qu'il s'en suive des résultats pratiques ou non, je suis convaincu que, après la conclusion de nos délibérations, nous nous séparerons avec une plus grande connaissance les uns des autres et plus fiers d'appartenir à ce grand Empire. (Vifs applaudissements.)

Lord Aberdeen.—Permettez-moi de vous présenter l'honorable sir Henry de

Villiers, représentant le Cap de Bonne Espérance.

Sir Henry de Villiers.—Votre Excellence: An nom des délégués du Cap de Bonne Espérance, j'ai l'honneur de vous présenter nos plus sincères remerciments de vos cordiales paroles de bienvenue. En leur nom, aussi, je dois remercier les commissaires canadiens des témoignages de considération que nous avons reçus depuis le moment où nous avons mis les pieds sur le sol canadien. L'hospitalité des Canadiens est proverbiale; elle a été si bien célébrée par les orateurs qui m'ont précédé qu'il ne reste plus qu'à remercier les commissaires canadiens au nom de la population du Cap de Bonne-Espérance. Notre seul regret, c'est que ni Mr. Rhodes ni aucun membre de son ministère n'aient pu se joindre à nous. Notre parlement étant en pleine session, il était impossible au premier ministre du Cap de venir ici; mais je suis que lui et tous ses ministres entretiennent le vif espoir que cette Conférence sera couronnée d'un plein succès. (Applaudissements.) Ils m'ont chargé d'exprimer leur souhait que les délibérations de la Conférence résultent en mesures avantageuses pour l'Empire britannique en général et pour notre colonie en particulier. Les questions inscrites au programme ne sont pas de celles, milord, qui touchent très directement au Cap de Bonne Espérance: elles intéressent beaucoup plus, pour la plupart, nos collègues australiens; en sorte que nous allons nous trouver jusqu'à un certain point dans le rôle heureux d'auditeurs plutôt que dans celui de participants aux délibérations de la Conférence. Vous avez, en ce pays, résolu des problèmes dont nous n'avons pas encore trouvé la solution. Vous avez réglé la grande question de confédération, et vous avez su comment concilier l'autonomie locale avec une administration centrale d'affaires d'un intérêt général. Il est cependant une expérience que nous faisons en commun: nous avons deux nationalités, la nationalité hollandaise et la nationalité anglaise, comme vous en avez deux, les nationalités anglaise et française, qu'il est de sage politique de fusionner en une seule. Il est un autre point de similitude entre le Cap de Bonne-Espérance et le Canada: c'est que, à quelque nationalité que nous appartenions, nous sommes tous unis dans la plus parfaite et sincère loyauté envers la bonne et grande Reine qui depuis tant d'années règne sur ce vaste Empire (applaudissements) dont les colonies représentées à cette Conférence font partie. Mais quoi que les sujets qui vont être discutés ne soient pas de ceux qui concernent immédiatement le Cap de Bonne Espérance, nous ne sommes pas sans espérer que dans leur solution le Cap pourra retirer sa part d'avantages de la Conférence. Parmi ces sujets se trouve la question du câble devant relier Vancouver aux colonies australiennes. Nous espérons que l'établissement de ce câble entraînera celui d'un autre câble qui reliera les colonies australiennes au Cap de Bonne-Espérance. Un tel câble serait utile non sculement pour la défense de l'Empire, mais il aurait aussi pour effet pratique de réduire les prix exorbitants qui sont exigés présentement pour la transmission de dépêches du Cap de Bonne-Espérance à la Grande-Bretagne. Relativement au commerce, quoiqu'il s'en fasse peu aujourd'hui entre l'Amérique du Nord et l'Afrique du Sud, ce n'est pas une raison pour que pareil état de chose continue longtemps. Nous devons espérer fermement que l'un des résultats de la conférence sera de faire disparaître les obstacles qui peuvent entraver la liberté de mesures fiscales intercoloniales pour notre avantage commun. Nous pourrons offrir au Canada des produits qu'il ne peut pas cultiver lui-même, et de notre côté nous serons heureux de recevoir des produits que le Cap de Bonne-Espérance n'est pas capable de cultiver pour lui-mêmc. Il y a quelques années on aurait jugé que c'était une impossibilité pour les différentes colonies d'envoyer des représentants pour conférer ensemble comme aujourd'hui. Grâce aux facilités de voyage par voies ferrées et par steamers, il nous a été possible de traverser l'Atlantique et le Pacifique de toutes les parties du monde en un espace de temps incroyablement court, et rien n'a plus contribué à cette rapidité que la construction du grand chemin de fer du Pacifique à travers ce continent. Mais, milord, si j'osais prédire les événements, je dirais que cette conférence ne sera pas plus mémorable pour ses résultats pratiques immediats que pour le précédent en action politique qui a été créé. C'est la première occasion où des représentants de toutes les parties de l'Empire britannique se sont rénnis, non pas à Londres, mais dans une colonie, et ont été rejoints par un représentant de la Grande-Bretagne pour débattre des questions d'un intérêt commun à toutes. Aujourd'hui la question est celle, comparativement modeste, des intérêts commerciaux des différentes

partie défend différe incom maniè comm ments

tant d \mathbf{L} messie représ grande tillon l je puis paroles ment e colonie lie. (A avez fa exacter vrai. peut êt une fin impéria pour bu Très b liens d' sible, u colonies concern d'hui, n Quelque espace d veux pa me pern sentant: laquelle y dit-e commer tranchan année. beaucou commerc propre e £30,000,0 sions de volume d de l'autre prenons e partie de Vient ma de mettre

merce en

rablemen

et ne pou

avantage

merce: c

parties de l'Empire. A une autre Conférence la question sera peut-être celle de la défense de l'Empire, et à une autre encore la question pourra être la fédération des différentes parties de l'Empire. (Applaudissements.) Une grande responsabilité incombe done aux délégués assemblés iei pour conduire uos délibérations d'une manière pratique, de telle sorte que la Conférence pourra être regardée par la suite comme un exemple à suivre et non comme un danger à éviter. (Vifs applaudisse-

Lord ABERDEEN.—Je vais demander à l'honorable Thomas Playford, représen-

tant de l'Australie du Sud, de vous adresser maintenant la parole.

s du Cap de

ereiments de cier les com-

çus depuis le es Canadiens

précédé qu'il opulation du

aueun mem-

ut en pleine is je sais que

e sera cou-

primer leur

ageuses pour

es questions directement

plupart, nos ertain point

ux délibéranous n'avons

nfédération,

tration cen-

nous faisons a nationalité , qu'il est de litude entre ité que nous

uté envers la

(applaudislais quoique

nédiatement eur solution ets se trouve

nes. Nous

qui reliera

uit utile non

pratique de

smission de nt au com-

et l'Afrique

longtemps.

era de faire

scales inter-

da des pro-

heureux de

de cultiver

mpossibilité

er ensemble ar steamers,

s les partics

contribué à travers ce

cette confé-

que pour le

sion où des is, non pas

la Grandejourd'hui la

s différent**e**s

L'honorable Thomas Playford.—Votre Excellence, sir John Thompson et messieurs: En premier lieu, permettez moi d'exprimer le plaisir que j'éprouve de représenter la très petite colonie de l'Australie du Sud; elle n'est pas une des plus grandes du groupe australien, quoi qu'elle soit représentée iei par le plus gros échantillon humain qu'il y ait dans cette salle. (Rires). J'ai écouté avec un grand plasir, je puis en assurer Votre Excellence, les orateurs qui m'ont précédé, vos bonnes paroles de bienvenue, l'habile diseours de sir John Thompson qui m'a plu excessivement et le très éloquent discours de M. Fitzgerald, qui représente la plus petite colonie du groupe australien, mais qui est le plus éloquent des délégués de l'Australie. (Applaudissements). Je ne répéterai pas ce qu'il a dit en cette occasion. Vous avez fait observer que cette Conférence n'était pas la première, quoique aucune n'eut exactement le même but que nous avons. Ce que vous avez dit là est absolument vrai. Le Conférence impériale était, je crois, la première d'une série dont celle-ci peut être appelée la seconde; mais la Conférence impériale s'était assemblée pour une fin différente de celle qui nous réunit. Le principal objet de la Conférence impériale était d'établir des moyens de défense de l'Empire comme tout. Celle-ci a pour but d'établir des relations de commerce avec les différentes parties de l'Empire. (Très bien!) Comme il a été dit, la première avait aussi pour objet de resserrer les liens d'union entre les colonies et la mère-patrie. Celle-ci a lieu pour établir, si possible, une union plus étroite au moyen de relations commerciales avec les différentes colonies de l'Empire aussi bien qu'avec la mèrc-patrie. (Très bien!) Or, en ce qui concerne l'Australie, depuis le jour où Sa Majesté a été couronnée jusqu'à aujourd'hui, nous pouvons faire dater le grand progrès matériel des colonies australiennes. Quelques-unes d'elles existaient à peine avant cette époque. En bien, dans ce court espace de temps nous avons fondé une nation là où il n'y avait qu'un désert. Je ne veux pas faire de la statistique; elle ennuie généralement les auditeurs, mais vous me permettrez peut-être de citer quelques chiffres seulement. Votre digne représentant aux colonics, l'honorable M. Mackenzie Bowell, a publié une brochure dans laquelle il vous a donné le résultat de ses travaux dans les colonies australiennes. Il y dit-et cela vous donnera une bonne idée, à tout événement, de l'importance du commerce de l'Australasie—que le commerce extérieur de l'Australasie (en en retranchant tout le commerce intercolonial) se chiffre par plus de £40,000,000 par année. Or, £40,000,000, s'ils sont exprimés en dollars, paraissent être une somme beaucoup plus considérable que £40,000,000, comme vous savez; cependant, c'est un commerce considérable de produits exportés dont nous n'avons pas besoin pour notre propre consommation. Nous avons, en plus, un commerce d'importation de plus de £30,000,000. Eh bien, lorsque nous venons dans une partie importante des possessions de Sa Majesté, comme l'est le Canada, et que nous demandons quel est le volume de commerce qui existe présentement entre le Canada d'un côté et l'Australie de l'autre, nous constatons qu'il se réduit à environ £100,000 de produits que nous prenons de vous, et vous recevez de nous, je crois (pas directement—car une grande partie de ees importations passent par les Etats-Unis) £150,000 de nos £40,000,000. Vient maintenant la question que la Conférence va essayer de résoudre, ou du moins de mettre en voic de solution si nous ne pouvons pas la résoudre : Est-ce que le commerce entre ces deux parties des possessions de Sa Majesté ne peut pas être considérablement augmenté? Ne pouvez-vous pas prendre un peu plus de nos £10,000,000 et ne pouvons-nous pas en échange prendre quelques choses de vous, pour notre uvantage mutuel? Sans doute il n'y a pas de sentiment dans les relations de com merce : c'est une simple affaire de louis, chelins et deniers; et s'il ne nous convicut

point de vous envoyer nos produits, si vous ne nous donnez point ce que nous pouvons en obtenir ailleurs, nous ne vous les enverrons pas et vous ne nous les enverrez pas si nous ne payons pas autant que ce que vous pouvez obtenir ailleurs. (Rires et applaudissements.) Vous ne nous ferez pas d'exportations si vous ne pouvez pas en retirer quelque avantage, quelque bénéfice. J'ai étudié la question à un point de vue pratique, j'ai eu l'avantage sur la plupart de mes collègues d'arriver ici il y a une semaine, et j'ai fait des promenades autour de cette belle cité dans laquelle je découvre chaque jour de nouvelles beautés. J'ai visité quelques-unes de vos manufactures, notamment celle de M. Eddy où j'ai vu fabriquer du papier avec du bois, d'immenses piles d'un papier magnifique et tous les procédés de sa fabrication, et je me suis dit: "Eh bien, en Australie nous importons presque tout, si non tout, notre papier; assurément le Canada, avec ses superbes puissances hydrauliques qui font mouvoir les machines à bon marché, qui est er recorre de nous fournir du papier en quantités illimitées, devrait être capable d'étable de marché de papier." Je continuai ma visite de la manufacture, et je ne vous 1... pas compte de tout ce que j'y ai vu. J'ai vu qu'on y fabriquait des allumettes, et je me suis dit: "Assurément, le bon peuple du Canada pourrnit bien nous envoyer les allumettes que les Suédois nous fournissent aujourd'hui en grande partie." Je n'ai aucun doute, en jetant un regard sur vos manufactures et sur les divers produits de votre sol, que nous pourrions y trouver une foule de choses que vous produisez, que nous ne produisons point et dont nous avons besoin; et vous, vous pourriez trouver nombre d'autres choses que nous produisons, que vous ne produisez point et dont vous avez besoin: en sorte que, des deux côtés, nous pourrions établir définitivement un commerce magnifique. (Applaudissements.) Tel est, je crois, le but que vous voulez atteindre. Je ne veux pas abuser de votre temps, il vous reste encore plusieurs orateurs à écouter, mais je de-ire mentionner un point sur lequel j'éprouve un léger regret. Lord Jersey se souvient que lorsqu'il était gouverneur de la Nouvelle-Galles du Sud, nous eûmes une Conférence dans le but de nous entendre sur la base d'une union fédérale entre les colonies. Nous adoptames un projet de loi; on nons fit connaître les précédents historiques des pays qui s'étaient unis en confédération dans le passé, et comme vous étiez les derniers sur la liste, nons étudiames avec un intérêt considérable votre constitution. Nous préparames, pour le soumettre aux législatures, un projet de loi ayant pour objet la fédération des colonies australiennes; et tout ce que je regrette aujourd'hui, en ce qui concerne l'Australie, c'est qu'elle ne se soit pas fédérée, c'est qu'elle ne soit pas représentée ici par des délégués qui parlent en son nom an lieu de parler au nom des populations habitant différentes parties de cette colonie. (Applaudissements.) Vous pourriez nous aider à réaliser ce projet de fédération, car vous devez voir quel immense avantage c'est pour un pays d'avoir un gouvernement autorisé à parler au nom de tout un continent, comme ce serait notre privilége si nous étions unis, au lieu d'avoir plusieurs gouvernements séparés ayant des intérêts différents qui s'entrechoquent souvent, et un pays qui ne peut se faire entendre dans les conseils du monde avec cette autorité que vous avez la bonne fortune de posséder. (Applaudissements.) Sur cette grande question il me sera peutêtre permis de dire un mot, et le voici: vous pouvez nous aider beaucoup, et je crois que vous nous aiderez beaucoup, car d'après toutes les données que j'ai pu recueillir, vous êtes éminemment satisfaits de la situation où vous vous trouvez aujourd'hui. (Applaudissements) Vous êtes satisfaits des avantages que vous avez gagnés dans votre confédération; et nous allons pouvoir retourner dans notre pays natal, l'Australie, et pousser la cause de la fédération parce que nous serons en mesure de dire à nos populations que, après avoir joui de ce régime pendant plusieurs années, vous n'êtes aucunement disposés à revenir à l'ancien état de choses, mais que vous êtes éminement satisfaits de votre situation. Messieurs, je vous remercie de la patience avec laquelle vous m'avez écouté. J'espère que vos délibérations produiront de bons fruits, et quoique sir Henry de Villiers et moi puissions penser que nous n'en retirerons pas des avantages immédiats, nous sèmerons une graine qui produira à un moment donné, j'en suis certain, les résultats que nous désirons tant. (Applaudissements.)

L Smith A Je voi m'ave la plu Zéland Conféi non se En voi remer qu'aux rivage nous a fer can toutes en voit reçus g nous, le a été dans 1 premiè entière s'y tro Majesté nous en eu ocea Galles o le peup du Sud impéria férence gués, je comme me dit o de ques dérable commer événem entre le colonies ici nn cette hu intérêts Mon go de rem pourrons ment, im question de vue, e tion sur pensé que par des to sieur, un de câbles Nouvelle rait des

par câble

Lord ABERDEEN.-Vous allez maintenant avoir le plaisir d'entendre M. Lee

Smith, le représentant de la Nouvelle-Zélande.

ie nous pou-

les enverrez

rs. (Rires et

ouvez pas en

un point de ver ici il y a

s laquelle je

de vos manuavec du bois,

ication, et je

si non tout,

hvdrauliques ıs fournir du

e de papier.'

mpte de tout ı dit: "Assu-

iettes que les

eun doute, en

sol, que nous

ne produisons nbre d'autres avez besoin:

un commerce dez atteindre.

ateurs à écou-

regret. Lord

du Sud, nous

ınion fédérale

ître les précé-

ssé, et comme

idérable votre

n projet de ioi

ue je regrette fédérée, c'est

om an lieu de

cette colonie. de fédération,

oir un gouver·

ut notre privi-

rés ayant des

peut se faire z la bonne for-

me sera peut-

oup, et je crois pu recueillir,

z aujourd'hui.

z gagnés dans s natal, l'Aus-

sure de dire à

s années, vous que vous êtes

de la patience

produiront de

que nous n'en produira à un

(Applaudis-

M. LEE SMITH .- Votre Excellence, sir John Thompson, milord et messieurs: Je vous prie d'agréer mes remerciements pour la bienveillante réception que vous m'avez faite en ma qualité de représentant-je ne dirai pas de la plus grande ni de la plus petite-mais de la plus fertile des colonies australasiennes, la Nouvelle-Zelande. Je puis assurer Votre Excellence que mon gouvernement attendait cette Conférence avec un vif intérêt, et il espère que les résultats en seront avantageux non seulement pour ce pays, mais aussi pour toute l'Australasie et pour tout l'Empire. En vous remerciant, monsieur, de l'acceuil qui m'a été fait, je désire offrir aussi mes remereiemente au peuple canadien pour la bienveillance qu'il m'a témoignée, ainsi qu'aux autres délégués de l'Australasie, depuis que nous sommes arrivés sur ces rivages. Depuis le jour où nous avons quitte Vancouver jusqu'à ce moment même, nous avons été l'objet d'une fête continuelle; votre grande institution, le chemin de fer canadien du Pacifique, nous a traités de la manière la plus libérale et nous a donné toutes les aises possibles, en sorte que notre long voyage n'a été qu'un pique-nique en voitures. (Applandissements.) A Vancouver, a Winnipeg et ailleurs nous avons été recus genereusement, et je suis certain que quand je dirai toutes ces choses chez nous, le peuple de la Nouvelle-Zélande sera charmé de la façon dont son représentant a été reçu dans cette colonie. Je crois que cette assemblée sera unique dans les annales des colonies. Elle est unique pour deux raisons: la première, parce que c'est une Conférence pour la délibération de questions entièrement commerciales, et la seconde parce que le gouvernement impérial s'y trouve représenté directement. Nous avons ici un représentant de Sa Majesté, et je confirme ce qui a été dit par M. Fitzgerald: l'Angleterre ne ponvait nous envoyer un représentant plus acceptable que le comte de Jersey. Je n'ai pas eu occasion de le voir avant aujourd'hui: mais étant proche voisin des la Nouvelle-Galles du Sud et ayant connu par la lecture sa carrière dans ce pays-là, je dirai que le peuple de la Nouvelle-Zélande partagera le plaisir de celui de la Nouvelle-Galles du Sud en apprenant que lord Jersey a été choisi pour représenter le gouvernement impérial à cette Conférence. Monsieur, mon gouvernement regarde la présente Conférence comme entièrement commerciale. Comme plusieurs de mes collègues délégués, je ne puis me réclamer d'une qualité politique: mon gouvernement m'a choisi comme homme de commerce. Le peuple du Canada ne doit pas croire, comme on me dit qu'il croit, que le parlement de la Nouvelle Zelande s'occupe exclusivement de questions sociales. Il n'y a pas de doute que nous donnons une attention considérable à ces questions, mais la Nouvelle-Zélande s'occupe aussi des questions de commerce; et mon gouvernement reconnaissant que cette Conférence est un grand événement, qu'elle peut être le précurseur d'un grand commerce non seulement entre les colonies australiennes et la Nouvelle-Zélande, mais aussi entre les colonies de l'Empire, en a fait une question purement commerciale, et a délégué ici un homme qu'il jugeait pouvoir le représenter convenablement. C'est en cette humble qualité que je suis ici, et je ferai de mon mieux pour favoriser les intérêts de la colonie en délibérant sur les questions qui nous seront soumises. Mon gouvernement m'a chargé de l'importante mission, que je m'effercerai de remplir, de donner une attention libérale et généreuse aux sujets que nous pourrons avoir à discuter. Monsieur, la colonie de la Nouvelle-Zélande est directement, immédiatement et plus particulièrement intéressée que toute autre colonie à la question de communications postales avec l'Europe par voie du Canada; à ce point de vue, et se rappelant que pendant plusieurs années nous avons eu une communication sur des lignes parallèles avec Londres par San Francisco, mon gouvernement a pensé que le temps est venu où nous devons essayer d'avoir une ligne alternative passant par des territoires qui appartiennent à Sa Majesté. (Applaudissements). Il est, monsieur, une autre question qui peut être soulevée: celle de l'établissement d'un service de cables à travers le Canada, et que je favoriserais en qualité de représentant de la Nouvelle-Zélande—car il est le corollaire naturel d'un service postal—ce qui amènerait des relations commerciales considérables avec le Canada.—Nos communications par câbles avec les Etats-Unis et le Canada sont très défectueuses. Pas plus tard

qu'avant hier, je recevais de la Nouvelle-Zélande un télégramme dont la transmission a pris trois jours. Je crois que si nous pouvions établir un câble entre la Nouvelle-Zélande et Vancouver, nous serions mis en contact immédiat non seulement avec le Canada, mais encore avec la Grande-Bretagne. Il y a plusieurs questions qui peuvent être amenées sur le tapis. Il ne faut point perdre de vue qu'il y a, dans cette Conférence, des représentants qui viennent de colonies ayant des intérêts diffé-Une question peut intéresser un pays sans avoir aucun intérêt pour un autre; mais je crois qu'il serait à l'avantage de tout le monde si la présente Conférence était envisagée au point de vue de l'Empire tout entier, et non pus à celui des sections. (Applaudissements.) Mon gouvernement m'a recommandé de ne pas me laisser guider, pour aucune raison, par les mesquines jalousies qui, je regrette de le dire, se sout manifestées dans le passé entre les différentes parties des domnines de Sa Majesté. Je ne puis pas, comme l'ont fait quelques messieurs, parler en termes enthousiastes de la confédération. Il existe un grand nombre de raisons pour que la Nouvelle-Zélande ne s'occupe pas maintenant de questions de fédération. Il a été dit avec raison dans une Conférence, il y a quelques années, qu'il existait 1,200 raisons pour que nous remettions ces questions à plus tard; 1,200 milles d'eau nous sépurent de l'Australie, et à ce propos je dois regretter d'avoir à dire que j'ui rencontré en ce pays beaucoup de personnes qui ne connaîssent pas, comme elles devraient la connaître, la situation géographique de la Nouvelle-Zélande, car elles confondent volontiers cette dernière avec l'Australie. Je termine en disant que sur toutes les questions qui seront soumises à mon examen, je m'efforcerai d'agir à l'avantage de la Nouvelle-Zélunde, mais je tiendrai compte aussi de l'Australie, et par-dessus tout, des intérêts unis du grand Empire auquel nous sommes tous fiers d'appartenir. (Applaudissements).

Lord Aberdeen.—J'inviterai muintenant l'un des représentants de Victoria,

l'honorable M. Simon Fraser.

L'honorable Simon Fraser,—Votre Excellence, sir John Thompson, milord et messieurs: J'ai à remercier, au nom de la colonie d'où je viens, le gouvernement et le peuple du Canada de teur cordiale bienvenue. Nous avons, en Australie et spécialement dans la colonie que j'ai l'honneur de représenter avec mes deux collègues, été excessivement charmes de receveir l'invitation de ce grand Canada qui, je dois en informer Votre Excellence, est aussi mon pays natal. (Applaudissements.) Mais quoique je réside dopnis plus de 40 ans dans le pays d'Australie, je n'ai pas besoin de dire que je suis enchanté au delà de toute expression de me trouver ici encore une fois, surtout en une circonstance aussi heureuse. Nous avons reçu toutes les attentions possibles depuis que nous avons débarqué sur les rives du Canada, beaucoup plus que nous n'en méritions. Nous n'avons cessé de nous émorveiller en voyant les progrès faits par ce grand pays, et je dis que, quoique ces progrès soient étounants et quoique le gouvernement et le peuple qui ont créé cette situation méritent les plus grandes félicitations, le même avenir nous est réservé en Australie si nous avons le bon sens de suivre l'exemple si bien donné par le Canada. (Applaudissements.) Notre estimé délégné du gouvernement impérial, le compte de Jersey, sait-et mon ami l'honorable M. Mackenzie Bowell le sait également—qu'en voyageant en Australie on constate que neuf personnes sur dix sont en faveur de la fédération; cependant, ce régime n'est pas encore établi. Nous sommes à la veille de réussir, je l'espère; dans tous les cas, nous y travaillons plus ferme que jamais. Et nous sommes déterminés, en ce faisant, de ne rien négliger de tout ce qui tient au bien-être, non seulement de notre pays, mais à celui de l'Empire et à ses intérêts. La présente Conférence est très importante et solennelle, car nous allons travailler pour les générations futures; et quoique j'aie une grande confiance dans le commerce-nous y croyons tous-il existe d'autres questions que celles du eommerce; le sentiment tient une grande place dans les affaires de la vie; et si nous pouvons augmenter le commerce entre l'Australie et le Canada, il en résultera de plus grands avantages, c'est-à dire si nous marchons côte à côte, comme disent les Ecossais, si nous restons unis dans les moments les plus difficiles. Naturellement, les relations commerciales nous feront mieux connaître les uns les autres. Il y a place pour un commerce considérable entre l'Australie et le Canada; on l'a dit et

je pou venu. des au l'intéré ne pou qu'en pourro et avec cette g ment d somme gouver dans no l'Austr l'Austra \$100,00 en jeu. tionné l vitesse l'occasio pour l'h à la face pas de 1 remerci cette ma collègue semaine devrait pacifiqu Norvege spectacl ami. A qu'elle s ajouter & mencero pour cor ciales et certaine tort aux une tach patience ment que

Lord sentants
L'ho
Je répone
crois qu'
soit place
l'assembl
gué de no
Sa Majes
été assez
Et quelle
efforcée ce
progressi

vaillé à n

parti des

pays. (

transmission la Nouvellement avec le uestions qui u'il y a, dans intérêts difféur un autre; férence était des sections. nisser guider, dire, se sont e Sa Majesté. enthousiastes la Nouvelleété dit avec raisons pour s séparent de ré en ee pays la eonnaître, ıt volontiers les questions e la Nouvelle-, des intér**ê**ts Applaudisse-

de Victoria, on, milord et

nement et lo e et spéciale. collègues, été ui, je dois en ents.) Mais ai pas besoin ei en**c**ore une tes les attenda, beaucoup er en voyant ces progrès ui ont créé avenir nous si bien donné nement impé-Bowell le sait s sur dix sont établi. Nous ivaillons plus en négliger de i de l'Empire elle, ear nous ide confiance que celles du la vie; et si l en résultera omme disent s. Naturelleutres. Il y a ; on l'a dit et

je pourrais entrer dans une foule de détails, mais le moment n'en est pas encore venu. Quoiqu'il en soit je suis convaineu que les délégués de l'Australie et coux des autres colonies von étudier toutes les questions de cette nature et agir dans l'intérêt commun. Si nous ne mettons pas de côté les dissentiments secondaires, nous ne pouvons jamais arriver à un résultat qui sera satisfaisant à la longue. Ce n'est qu'en cédant ici, en acceptant là, en faisant des concessions mutuelles, que nous pourrons envisager l'avenir avec assurance et dire que nous avons agi avec discrétion et avec sagesse. Je suis fier de dire que la colonie de Victoria est très désireuse que cette grande Conférence ait de bons résultats pratiques et qu'elle serait excessivement désappointée et peinée, j'aillais dire ennuyée, s'il n'en était pas ainsi. Nous ne sommes pas lies par des considérations étroites. Nous avons l'assurance de notre gouvernement, et je sais que le peuple sera éminemment satisfait si nous réusissons dans notre mission, parce que les intérêts en jeu sont immenses, les seuls intérêts de l'Australie sont immeuses. Mon ami, M. Playford, a fait allusi n au commerce de l'Australie. Ce commerce se chiffre annuellement par £22,000,000 ou près de \$100,000,000, en sorte que vous pouvez juger des intérêts énormes qui sont en jeu. C'est ici que je félicite le délégué—M. Fitzgerald, je crois—qui a mentionné le feit que parifica destinant le feit que l'Océan Parifica destinant le feit que l'Océan Parifica destinant le feit que l'Océan Parifica destinant le feit que le fei tionné le fait que l'Océan Pacifique devait être traversé par des steamers à grande vitesse qui pourraient être utilisés par les autorités impériales et coloniales, si jamais l'occasion s'en présentait malheureusement. Notre mission est une mission de paix pour l'humanité entière, et non une mission de provocation; mais tout en le déclarant à la face de l'univers, il n'y a pas de mal à se préparer pour les eventualités, il n'y a pas de mal à garder notre poudre sèche. Maintenant, Excellence, j'unis mes sincères remerciements, au nom de la colonie de Victoria, à ceux des autres délégués pour cette magnifique reception. Le fait est que dans le voyage je l'ai fait entrevoir à mes collègues, et à ce propos je dois dire que le trajet de Sydney au Canada ne prend que trois semaines; c'est certainement la route la plus courte pour aller en Angleterre, et elle devrait certainement être une route populaire; la mer est veritablement un océan pacifique; la scène, de Victoria ici, est unique au monde. J'ai beaucoup voyagé en Norvège, en Suède et dans d'autres pays, mais nulle part je n'ai vu d'aussi beaux spectacles que ceux d'ici, pas même dans la Nouvelle-Zélande que représente mon ami. Ainsi donc la grande route du Pacifique devra devenir populaire, et nul doute qu'elle s'imposera au monde entier. Je ne sais trop, Excellence, ce que je pourrais ajouter à ce qui a été dit avec tant d'éloquence ; mais lorsque nos travaux réels commenceront je suis certain que tous et chacun des delégués feront tout leur possible pour conduire à bonne fin les résultats que nous avons en vue, des relations commerciales et des communications par câble avec l'Australie. Sans le câble il manquera certainement un chaînou important : à la Conférence de forger ce chaînon sans faire tort aux autres compagnies ou pays; mais si la chaîne n'est pas complétée, il y aura une tache dans les résultats de la Conférence. Je remercie Votre Excellence pour la patience avec laquelle vous m'avez écouté, et je reprends mon siège en disant simplement que je suis certain que de bons résultats couronneront notre mission en ce pays. (Applaudissements.)

Lord Aberdeen.—J'invite maintenant l'honorable A. J. Thynne, l'un des repré-

sentants de Queensland, à vous adresser la parole.

L'honorable A. J. THYNNE.—Votre Excellence, sir John Thompson et messieurs: Je réponds au nom de la plus jeune des colonies australiennes, Queensland, et je erois qu'il convient qu'une colonie qui existe dep ais aussi peu de temps que la nôtre soit placée sur la liste des discours ici, à un endroit où ses délégués puissent offrir à l'assemblée l'expression de leurs sentiments dans l'ordre qui est ordinairement assigné de nos jours aux jeunes. Nous jouissons du privilége d'avoir été baptisés d'après Sa Majesté la Reine elle-même. Nous sommes la dernière de ses colonies, et elle a été assez bonne pour nous donner son nom, celui de Terre de la Reine (Queensland). Et quelle offrande cette jeune colonie a-t-elle à présenter en retour? Elle s'est efforcée de suivre les traces et de profiter de l'expérience des voisines, telles que les progressives colonies de la Nouvelle-Galles du Sud et de Victoria. Nous avons travaille à nous développer par nous-mêmes et nous espérons avoir tiré un assez bon parti des occasions qui se sont présentées, car nous offrons en retour une appréciation spontanée, féconde et sincère des avantages que nous avons reçus sous le règne de Sa Majesté; et je ne pense pas que ce soit diminuer la valeur de l'offrande de dire que ce n'est point la pensée d'un danger imminent ni un intérêt purement égoiste qui ont dévelop é dans la colonie de Queensland le plus sincère esprit de loyauté à l'égard de Sa Majesté. (Applaudissements.) Je vais plus loin, Votre Excellence, et je dis que non seulement nous professons le même esprit de loyauté Vis-à-vis Sa Majesté, mais il est un ser "ment de loyauté—cette loyauté qui, en Australie comme au Canada, j'en suis certain, est regardée comme sacrée par tous les hommes qui ont à souffrir des privations communes ou à courir un commun sentiment de loyanté à l'égard de ses co-sujets; et je n'ai aucun doute que dans les débats qui peurront surgir dans cette Conférence ou par la suite, le peuple de Queensland ne sera pas le dernier des autres colonies ou des autres pays à prendre sa part de responsabilité, sa part des charges, pour l'avantage de tous eeux qu'il a le privilège d'appeler ses eo sujets. J'ai à remercier Votre Excellence des paroles sensibles et chaleureuses que vous nous avez adressées. Je crois, monsieur, que les objets de cette Conférence et l'esprit qui doit la contrôler n'annaient pu être mieux exposés qu'ils l'ont été par Votre Éxcellence, et jespère que tous les délégués se rappelleront ces paroles. Je ne puis, à cette phase avancée, émettre des sentiments nouveaux ou de nouvelles idées, ear le sujet a été traité par des orateurs beaucoup plus habiles que moi; mais je dois dire, au nom de la colonie que j'ai l'honneur de représenter avec M. Forrest, que nous scrions très désappointés si notre Conférence n'avait pas des résultats pratiques immédiats. (Applaudissements.) Nous espérons, monsieur, que lorsque nous retournerons dans nos colonies, nous aurons des affaires définies que nous pourrons expédier de suite, et que l'établissement si désirable de relations commerciales entre le Canada et l'Australie ne sera pas laissé à l'avenir, mais s'opérera tout de suite. (Applaudissements.) Les retards sont toujours dangereux, et notre colonie-et, je erois, la plupart des antres colonies, si non tontes-ne désire pas de retards. Nous recevrons avec la plus grande attention toutes les propositions qui nous seront soumises, et si nous pouvons de quelque manière que ce soit contribuer à les faire mettre à effet, ce ne sera point notre faute si cet effet n'est pas immédiat. Nous comptons beaucoup sur notre propre coopération dans les colonies australiennes, mais nous sommes excessivement contents de pouvoir compter sur l'appui de nes co-sujets du Cap de Bonne Espérance. Nous comptons aussi sur le concours actif du gouvernement de Sa Majesté et de son représentant pour moner cette Conférence à un heureux résultat pratique qui devra resserrer les liens de sympathie dont on a parlé avec tant de raison; ces liens, dans tous les cas, ne seront pas affaiblis si on leur en ajoute un autre qui nous unit davantage. Je crois que jusqu'à ce moment notre attachement au Canada était le sentiment de sympathie qui existait en Canada et en Australie pour un objet commun, la mère-patrie. (Très bien!) Mais ce lien de sympathie ne sera pas moins fort si nos populations, si nos marchands et nos hommes d'affaires ont des intérêts directs dans les relations commerciales entre le Canada et les colonies dans nos placements, dans les dépenses que nous ferons pour le développement de l'intercourse commercial et pour l'établissement de communications par cable; et j'espère, monsieur, que nous ferons les plus sincères efforts pour faciliter les nouveaux liens que ces objets créeraient. Je suis certain, monsieur, que vous et cette grande assemblée devez être fatigués des nombreux discours qui viennent d'être prononcés, si intéressants qu'ils aient été, et l'heure est si avancée que je me bornerai à vous remercier, au nom de la colonie que je représente, de l'hospitalité quasi royale que vous nous avez accordée, hospitalité qu'il me serait aussi difficile d'exprimer par des mots que de décrire votre magnifique nature. Et je vous assure que le sera pour moi un bien grand plaisir que de faire part à notre gouvernement, à notre parlement et à notre peuple des sentiments bienveillants que vous nous avez témoignés. (Applaudissements.) Encore une fois je vous remercie. (Applaudissements.)

I Sa Ma l'occa durée résolu

parer cinqu

l'hono l'hono C

L

E

ma pa de voi deman atteint vœux ple pe né à L recevir celui q n'a cei Dans c vie pui de pro

Majeste prendr l'Empi et à la

à Ottav

etrange force d dans u Majeste " (

nous no heureus non mo eivilisas

chargés avec le monare la tranunion e "N

å votre Sir d'appre

UNE ADRESSE A SA MAJESTÉ.

L'honorable M. Suttor.—Ce jour étant le 56e anniversaire du couronnement de Sa Majesté la Reine, il me semble que nous ne pouvons nous séparer saus profiter de l'occasion pour présenter à Sa Majesté une adresse de félicitations sur la longue durée et l'influence bienfaisante de son règne. Aussi j'ai l'honneur de présenter la résolution suivante:

"Qu'un comité choisi parmi les membres de la Conférence soit chargé de préparer une adresse de félicitations à Sa Majesté la Reine sur le fait d'avoir atteint la cinquente-sixième année de son règne.

' Que le comité se compose de l'honoruble Mackenzie Bowell, sir Charles Mills, l'honorable Thomas Playford, M' A. Lee Smith, l'honorable Nicholas Fitzgerald, l'honorable M' Fraser, l'honorable A. P. Thynne et de l'auteur de larésolution."

Cette résolution, mise au vote, est adoptée.

L'honorable M. Suttor, au nom du comité, rapporte l'adresse et dit:-

Eu proposant l'adoption de cette adresse, il serait sans doute présomptueux de ma part de faire un long éloge de Sa très gracieuse Majesté. Mais venant du nadir de votre zénith et étunt Australien, il n'est peut-être pas hors de propos que je demande aux membres de la Conférence d'adopter cette adresse. Notre souveraine atteint aujourd'hui le 56e anniversaire de son couronnement, et nous formons des vœux pour qu'elle vive longtemps encore afin de régner sur nous et d'être un exemple pour sa race dans l'avenir comme elle l'uété dans le passé. Ces jours derniers il est né à Leurs Altesses Royales le duc et la duchesse d'York un fils qui, il faut l'espérer, recevra l'instruction et les sages conseils que Sa Majesté est si capable de donner à celui qui sera peut être plus tard notre maître. Cette souveraine à laquelle le succès n'a cessé de sourire a été un grand et bon exemple pour tous les autres souverains. Dans ce long espace de temps, elle a mené une vie non seulement noble, mais une vie pure et inattaquable au milicu des éblouissements d'un trône. J'ai donc l'honneur de proposer l'adoption de l'adresse qui se lit comme suit :

" Adresse à Sa Majesté la Reine, présentée par la Conférence Coloniale assemblée à Ottawa le 18 juin 1894.

"A Sa très excellente Majesté la Reine:

"Tres gracieuse Souveraine:-Nous, les respectueux et loyaux sujets de Votre Majesté assemblés à Ottawa dans le but de conférer sur les meilleures mesures à prendre pour encourager l'intercourse commerciale entre les diverses parties de l'Empire de Votre Majesté, désirons exprimer notre inaltérable attachement au trône et à la personne de Votre Majesté.

"Réunis en ce 56e anniversaire du couronnement de Votre Majesté, nous, jusqu'ici étrangers les uns aux autres, sommes conduits par cet heureux événement à sentir la force du lien qui unit toutes les parties éloignées des domaines de Votre Majosté dans un commun sentiment d'allégeance dévouce au gracicux empire de Votre

eçus sous le

de l'offrande

êt purement

re esprit de loin, Votre

it de loyauté auté qui, en

rée par tous

un commun

ets; et je

dans cette

le dernier oilité, sa part ses co-sujets.

es que vous

ce et l'esprit

té par Votre

idées, car le je dois dire,

st, que nous

tiques immé-

nous retour-

ons expédier

tre le Canada

Applaudisse-

is, la plupart

vrons avec la

es, et si nous

ct, ce ne sera

eaucoup sur

mmes exces-

lap de Bonne

ement de Sa

reux résultat

avec tant de en ajoute un attachement

on Australie

sympathie ne

nes d'affair**e**s

t les colonies oppement de

par câble; et

les nouveaux

cette grande

re prononcés,

rnerai à vous

si royale que

imer par des

e sera pour

re parlement

z témoignés.

monts.)

Je ne puis,

"C'est donc avec une satisfaction vivement sentie que, au début de nos travaux, nous nons unissons pour offrir nos humbles, sincères et cordiales félicitations en cette heureuse circonstance qui distingue un règne fameux dans les annales de l'Angleterre non moins par sa durée sans exemple que par la raison des nombreuses œuvres de

civilisation auxquelles il devra être à jamais associé.

"Nous désirous assurer Votre Majesté de la ferme détermination de ceux qui sont chargés de l'administration des possessions coloniales de Votre Majesté, de rivaliser avec les conseillers impériaux de Votre Majesté dans le maintien de la vieille monarchie sous laquelle nous avons le bonheur de vivre, et de faire notre part dans la transmission, intact, aux dernières genérations, de ce grand symbole de notre union et de notre force.

"Nous nous réjouissons dans l'espoir bien fondé que Votre Majesté soit conservée

à votre peuple pendant plusieurs années encore."

Sir CHARLES MILLS.—Vos co-sujets du Cap de Bonne Espérance seront enchantés d'apprendre que l'honneur d'appuyer la résolution proposant l'adoption de l'adresse qui vient d'être lue a été conféré à l'un des délégués à cette conférence, et moi, leur humble représentant, j'apprécie avec gratitude cet honneur d'avoir été choisi pour remplir ce devoir dont je vais m'acquitter aussi brièvement que possible. A l'invitation du gouvernement de ce grand Canada, nous voyons réunis iel des représentants de toutes les colonies jonissant du gouvernement responsable, à l'exception d'une seule, pour conférer sur les meilleures mesures à prendre afin de favoriser les intérêts commerciaux de chaque partie de l'Empire britannique; et sur ce point je désire simplement dire maintenant que la colonie du Cap aspire à l'exercice des mêmes facilités de commerce entre les diverses colonies et partles de l'Empire que celles possédées par les différents comtés de la Grande-Bretagne et de l'Irlandeentre Sussex et Surry par exemple. Il est donc non seulement naturel, mais c'est un devoir que, nous tronvant rénnis ici en ce 56e anniversaire du couronnement de notre grande et noble Reine (le nom de Victoria passera à la postérité dans l'Histoire du monde), nous exprimions à Sa Majesté, après avoir invoqué les bénédictions de la Providence sur nos travaux, nos sentiments d'amour et de dévouement pour sa personne et pour son trône-nous rappelant qu'elle n noblement porté la couronne de l'Empire britannique et ses vastes responsabilités pendant cinquante-six ans avec honneur et gloire dans sa vie publique, avec une vertu et une rectitude parfaites dans sa vie privée. An nom de la colonie du Cap de Bonne Espérance, j'ai l'honneur d'appuyer la résolution.

Lord Aberdeen.—Je considérerai comme un honneur insigne et un grand pri-

vilège de transmettre, an plus tôt, votre adresse à Sa Majesté.

LE PREMIER TRANSATLANTIQUE.

Lord Aberdeen.—J'ai reçu la lettre suivante du greffier de la Chambre des Communes, et je vais vous en faire la lecture:

"A Son Excellence le gouverneur général :

"Milord,—Les deux chambres du parlement canadien ont ordonné qu'une tablette en cuivre soit placée dans le mur du corridor qui conduit à la Bibliothèque du parlement avec une inscription appropriée commémorant le départ du Royal William du port de Québec en 1833—le premier navire qui a traversé l'océan à l'aide exclusif de la vapeur.

"Votre Excellence est déjà familière avec les principales circonstances se rattachant à ce fait historique intéressant. La plaque de cuivre ordonnée par le parlement est prête à être mise en place, et il semble qu'un moment plus appropriée à cette fin ne pourrait être choisi que celui qui suivra la clêture de la séance d'inaugu-

ration de la Conférence Coloniale.

"Au nom de la Société Royale et des sociétés associées qui ont pris l'initiative de rendre honneur aux constructeurs et aux marins du Royal William, j'exprime l'espoir qu'il plaira à Votre Excellence d'installer la plaque commémorative. Si la chose est agréable à Votre Excellence, j'inclus la liste des messieurs qui devraient, croit-on,

assister à la cérémonie,

"1. Les délégués à la Conférence. 2. Les présidents du Sénat et des Communes. 3. Les ministres du cabinet. 4. M. Gustavus Wicksteed qui a vu lancer le Royal William il y a 63 et qui était à son bord lors de son voyage d'essai. 5. M. Horace Wicksteed, qui a monté à bord du Royal William lors de son arrivée en Angleterre et a dîné avec le capitaine. 6. Les représentants de la Société Royale et des sociétés associées.

"J'ai l'honneur d'être de Votre Excellence le très dévoné serviteur,
(Signé) "J. G. BOURINOT."

Conformément à cette demande j'aurai, lorsque la Conférence s'ajournera, beaucoup de plaisir à installer la tablettte de cuivre dans l'endroit qui lui est destiné, et j'invite les messieurs spécialement nommés dans la lettre et autres à m'aider de leur présence dans l'endroit désigné.

bres d heure S du par morat accom associa niques vapeur en plac bres d denx c Institu d'autre lesquel Γ

The Canada ocean st veyed o

Orc

le premi truit en (steamers sont tran

Ordo

Je dois maintenant aunoncer que la première séance est close, et que les membres de la Conférence sont luvités à se réunir pour les affaires, demain matin à 10,30 heures, dans le cabinet du ministre du commerce.

Son Excellence se rendit ensuite dans le corridor condulsant à la bibliothèque du purlement et où, conformément à l'ordre du purlement, il pluça in plaque commémorntive du Royal William dans l'endroit qu'elle occupe maintenant. Cette cérémonie accomplie par Son Excellence à l'occasion de l'onverture de la Conférence coloninle associait on ne peut plus à propos la rénnion de représentants des possessions britanniques dans tons les coins du globe avec le germe et le pionnier de la navigation à vapeur dont le développement a rendu la Conférence possible. La plaque fut mise en place par Son Excellence en présence des délégués, des présidents des donx chambres du parlement canadien, des membres du gouvernement et des membres des deux chambres, des membres de la Société Royale du Canada au nom du Canadian Institute, Toronto, des sociétés littéraires et historiques de Québec et d'Halifax et d'autres sociétés associées, et en présence des citoyens d'Ottawa en général, parmi lesquels les vénérables frères Wicksteed mentionnés dans la lettre qui précède.

L'inscription sur la plaque commémorative se lit comme suit :

IN HONOUR OF THE MEN

By Whose Enterprise, Courage and Skill

"ROYAL WILLIAM"

The first vessel to cross the Atlantic by steam power was wholly constructed in Canada and navigated to England in 1833. The pioneer of those mighty fleets of ocean steamers by which passengers and merchandise of all nations are now conveyed on every sea throughout the world.

Ordered by the Parliament of Canada, June 13-15.

1894.

DOUGLAS STEWART, J. LAMBERT PAYNE, Secrétaires de la Conférence.

Traduction.

EN L'HONNEUR DES HOMMES

PAR L'ESPRIT D'ENTREPRISE, LE COURAGE ET L'HABILETÉ DESQUELS LE "ROYAL WILLIAM"

le premier navire qui ait traversé l'Atlantique au moyen de la vapeur fut construit en Canada et conduit en Angleterre en 1833. Le pionnier des grandes flottes de steamers maritimes par lesquels les passagers et les marchandises de toutes les nations sont transportés sur toutes les mers du monde.

Ordonné par le parlement du Canada, 13-15 juin.

Communes. er le Royal

M. Horace Angleterre des sociétés

t moi, leur

choisi pour

des repré-

l'exception

woriser les

ce point je

vercice des

Empire que l'Irlande—

, mais c'est

mement de

is l'Histoire

ctions de la

our sa per-

ouronne de

x ans avec

e parfaites i l'honneur

grand pri-

nambre des

nné qu'une Bibliothèque

t du Royal

céan à l'aide

ces se ratta-

oar le parleppropriée à

o d'inaugu-

initiative de

ime l'espoir

la chose est

nt, croit-on,

A l'invl-

ur, NOT."

rnera, beaut destiné, et ider de leur

La Les

Les

Lect 1894, exp lui voir o La le

L'hor M. Macke j'énumère sera accue

Le co La m

L'hon bilité qui i dois dire c père que d

DÉLIBÉRATIONS DE LA CONFÉRENCE.

CABINET DU MINISTRE DU COMMERCE, OTTAWA, VENDREDI, 29 juin 1894.

La Conférence s'ouvre à 10.30 a.m.

Les représentants ei-après nommés sont présents:-

Gouvernement impérial. - { LE TRÈS HONORABLE COMTE DE JERSEY, C.P., G.C.M.G.

Canada.—L'HON. MACKENZIE BOWELL, C.P. L'HON. SIR ADOLPHE CARON, C.P., C.C.M.G. M. SANDFORD FLEMING, C.M.G.

Tasmanie-L'HON. NICHOLAS FITZGERALD.

Nouvelle-Galles du Sud-L'HON. F. B. SUTTOR, M.A.L.

Colonie du Cap-Sir Henry De Villiers, C.C.M.G. SIR CHARLES MILLS, C.C.M.G., C.B.

Australie du Sud-L'HON. THOMAS PLAYFORD.

Nouvelle-Zélande-M. Alfred Lee Smith.

Victoria-SIR HENRY WRIXON, C.C.M.G., C.R. L'HON. NICHOLAS FITZGERALD, M.C.L. L'HON. SIMON FRASER, M.C.L.

Queensland-L'HON. A. J. THYNNE, M.C.L. L'HON. WILLIAM FORREST, M.C.L.

LETTRES DE CRÉANCE PRODUITES.

Les délégués produisent leurs lettres de créance. (Vide Annexe "A.")

REPRÉSENTATIONS D'HAWAI.

Lecture est faite d'une lettre de M. Theo. H. Davies, datée Ottawa, 27 juin, 1894, expliquant la position que la Chambre de Commerce d'Honolulu s'attendait à lui voir occuper à la Conférence.

La lettre est déposée. (Vide Annexe "A.")

ELECTION DU PRÉSIDENT.

L'hon. M. Fitzgerald.-J'éprouve réellement un vif plaisir en proposant que M. Mackenzie Bowell soit nommé président de la Conférence. Il est inutile que j'énumère les titres qu'il a à cette position, et je suis convaincu que ma proposition sera accueillie favorablement par tous.

Le comte de Jersey.-J'appuie la motion avec le plus grand plaisir.

La motion est adoptée.

L'hon. M. Bowell.-En consentant à remplir les devoirs si pleins de responsabilité qui incombent au président d'une Conférence aussi importante que celle-ci, je dois dire que j'apprécie à sa juste valeur le grand honneur qui m'est conféré, et j'espère que dans l'exercice de mes fonctions de président j'agirai de manière à mériter $5b-2\frac{1}{2}$ l'approbation de tous ceux qui sont ici réunis pour discuter les questions impor-

tantes qui leur seront soumises.

Je regrette infiniment d'avoir à excuser l'absence de notre ministre des finances, M. Foster, nommé en même temps que sir Adolphe Caron et moi pour prendre part à la Conférence, mais que la maladie empêche d'assister à cette séance. Les affaires de la session et le remaniement du tarif, qui comprend près de 900 articles, lui ont imposé un travail ardu. Il souffre actuellement d'une attaque de lumbugo, on de prostrution nerveuse, mais l'espère que d'ici à deux jours il sera en état de nous donner ses services précieux.

Le gouvernement du Canada voit avec une grande satisfaction le vif intérêt qui a été soulevé non sculement dans les colonies britanniques jouissant du gouvernement responsable, mais en Angleterre, par la rénnion de représentants venus de différentes parties de l'Empire britannique pour débattre des questions d'une importance vitale pour leur développement futur et tout ee qui contribue à la grandeur

d'une nation.

On ne pourrait jamnis dans l'histoire de l'Empire répéter avec plus de vérité qu'anjourd'hui les paroles contenues dans le discours de la Reine prononcé en proregount le parlement de 1886, quand il fut question de tenir la première Conférence Coloniale. Le temps n'a fait que contirmer les paroles prononcées par Sa Mujesté quand elle a dit:

" L'ai observé avec beanconp de satisfaction l'intérêt croissant que les habitants de ce pays portent au bien-être de leurs concitoyens des colonies et des indes; et je suis portée à croire qu'il existe partout un désir de plus en plus manifeste de resserrer par tous les moyens possibles les lieus qui unissent les différentes parties de l'Empire."

La première déclaration est confirmée par le fait que nons avons an représentant de l'autorité impériale chargé de prendre part à nos délibérations; et l'exactitude de la seconde est prouvée par la présence de délégués envoyés par les différentes colonies pour étudier et adopter des mesures qui auront pour effet d'unir plus intimement et d'une manière durable les sujets de Sa Majesté habitant différentes parties de son vaste Empire.

La présente Conférence n'est pas rénnie, ainsi que cortains journaux l'ont publié, dans le but de disenter la politique impériale ou la politique impériale à l'étranger, au delà de ce qu'elle peut affecter le bien-être matériel et la prospérité des différentes colonies britanniques, en ce qui concorne le commerce et, ce qui en est inséparable, l'établissement de communications par câbles entre toutes les parties de l'Empire

britannique sans toucher à un sol étranger.

Cette Conférence est le résultnt direct de la politique du gouvernement cauadien, qui s'est efforcé de développer le commerce nvec tons les pays, plus particulièrement avec les colonies. Dans ce but, comme première preuve de l'intérêt que les représentants du peuple canadien portent à cette question, le parlement a voté une subvention pour établir une ligne directe de steamers entre le Canada et l'Australie. Pais, cette subvention avant été accordée et le service favorablement inauguré, le ministre du commerce fut, par ordonnance ministérielle adoptée le 7 septembre 1893, "requis de se rendre aussitôt que possible en Australie aux fins d'y conférer avec les différents gouvernements dans le but de développer le commerce entre l'Australie et le Canada, et d'établir une ligne télégraphique entre les deux pays." En vertu de cette ordonnance le ministre se rendit immédiatement en Australie, et après avoir conféré avec les gouvernements de la Nouvelle-Galles du Sud, de Queensland, de Victoria et de l'Australie méridionale, et après avoir corresponda avec les premiers ministres de la Nouvelle-Zélande, de Tasmanie, de l'Australie oc identale et de Fiji, dont les gouvernements étaient favorables à ces projets, il fut décidé, attenda que presque toutes les législatures coloniales étaient alors en session, qu'une Conférence composée de délégués des différentes colonies se réunirait en Canada le plus tôt possible. Pour prouver cette intention le comte de Hopetoun, gouverneur de Victoria, disait en protogeant le parlement en novembre 1893 :

"La visite que fait en Australie l'honorable Mackenzie Bowell, ministre du commerce en Canada, en qualité de délégné du gouvernement canadien, est un événement intéressant. Il démontre l'union qui existe entre les nombreux et différents

gouveri d'établis mité réc Sa

"11 Canada Confére Le

résnitat copie:-"D sonmett

tion par · 1. Canada concerna tion n'e: bi-moust

nies ansi " 2. (1893), 0ling par moyen c lienno et

" 3. tre du ec Angleter entre Va la capac mai 1893 " 4.

ministre gouverne lie ot le l'Austral

" 5. entra en colonies : 1893, et i Nouvelle qu'il étai sible, dar jugerait l

" 6. Snd, de Q Zélande plusieurs d'examin respectifs l'établisse " Le

Espérance "7. requis de moyens q

que les et "Le de veuloi: d'Etat de stions impor-

des finances, prendre part Les affaires cticles, lui ont mbago, on de tat de nous

vif intérêt qui dn gouverneunts veuus de s d'une impor-, la grandeur

plus de vérité oucé en prorcère Conférence our Su Majesté

les habitants

es Indes; et je te de resserrer e de l'Empire." e un représens; et l'exactipar les ditéffet d'unir plus ant différentes

x l'ont publié, le à l'étranger, des différentes st inséparable, es de l'Empire

ment canadica, articulièrement que les repréa voté une subet l'Australie, nt inauguré, le eptembre 1893, miérer avec les e l'Australie et

En vertn de iprès avoir conind, de Victoria miors ministres de Fiji, dont les du quo presque conco composée possible. Pour toria, disait en

ell, ministre du en, est un événe ux et différents gouvernements qui constituent l'Empire britannique, et le but de cette visite étant d'établir des relations commerciales entre le Canada et l'Australie fait voir la proximité réelle de deux pays qui, autrement, sont éloignés."

Sa Seigneurie ajontait:

"Il a été proposé que l'objet en vue serait obtenn an moyen d'une Conférence au Canada entre les représentants de l'Australie et le gouvernement canadien. Si cette Conférence a lieu, on prendra les moyens d'y faire représenter cette colonie."

Le ministre étant revenu au Canada et ayant fuit connaître à ses collègnes le résultat de sa mission, une ordonnance ministérielle fut passée, et en voici une

copie :-

"D'après un capport daté le 5 février 1894, fait par le ministre du commerce, soumettant la recommandation suivante au sujet du commerce et d'une communica-

tion par câble entre le Canada et l'Australie:

à 1. Dans le but d'entretenir et d'augmenter les relations commerciales entre le Canada et l'Australie il a été passé un acte (52 Vic., chap. 2, 1889) intitulé: Acte concernant les subventions aux steamers océaniques, autorisant l'octroi d'une subvention n'excédant pas £25,000 sterling par aanée, aux tins d'aider à établir un service bi-mensuel au moyen d'une ligne de steamers, entre la Colombie-Anglaise et les colonies australiennes et la Nouvelle-Zélande.

"2. Le chapitre 2, 52 Victoria, a été amendé par l'acte 56 Victoria, chapitre 5 (1893), de manière à autoriser l'octroi d'une subvention n'excédant pas £25,000 sterling par année pour aider à établir un service efficace measuel ou plus fréquent, au moyen d'une ligne de steamers, entre la Colombie-Anglaise et les colonies austra-

lienne et la Nouvelle Zélande.

"3. En conséquence de cette antorisation, nu contrat a été passé entre le ministre du commerce un nom de Sa Majesté, et Jumes Huddart, de la ville de Londres, Angleterre, daté le 1^{er} mai 1893, établissant un service mensuel on plus fréquent, entre Vancouver, C.-B., et Sydney, N.-G. du S., unx termes duquel des steamers de la capacité convenue furent mis sur la ronte, le premier partant de Sydney le 18 mai 1893,

"4. Le 7 septembre 1893 une ordonnance en conseil fut passée, autorisant le ministre du commerce à se rendre en Australie et d'y conférer avoc les différents gouvernements, dans le but d'obtenir le développement du commerce entre l'Australie et le Canada, et l'établissement d'un câble télégraphique reliant le Canada à

l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

"5. Le 7 septembre 1893, le ministre du commerce se rendit en Australie et il entra en pourparlers et en communications avec les gouverneuents des différentes colonies au sujet des questions indiquées dans l'ordonnance en conseil du 7 septembre 1893, et il fut recommundé et décidé entre le ministre et les premiers ministres de la Nouvelle-Galles du Sud, de Queensland, de Victoria et de l'Australie méridionale, qu'il était important qu'une Conférence eût lieu à une date aussi rapprochée que possible, dans la ville d'Ottawa, Canada, aux tins de disenter les urrangements qu'on jugerait les plus propres à réaliser le projet en vue.

"6. Le ministre recommande que les gouvernements de la Nouvelle-Galles du Sud, de Queensland Victoria, de l'Anstralie Méridionale, de Tasmanie, de la Nouvelle-Zélande et de Fidi, soient respectueusement priés de nommer et envoyer un on plusieurs délégués devant se réunir à Ottawa, jeudi, le 21 juin 1894, dans le but d'examiner les relations commerciales qui existent entre le Canada et leurs pays respectifs, et les amilleurs moyens à adopter pour développer ces relations et obtenir l'établissement d'un câble télégraphique direct entre ces colonies et le Canada.

"Le ministre recommande, de plus, que le gouvernement du Cap de Bonne-Espérance soit invité à prendre part aux délibérations de la dite Conférence.

"7. Le ministre recommande, aussi, que le gouvernement britannique soit requis de prendre part à cette Conférence, soit en envoyant un délégné ou par tels moyens qu'il jugera convenables, attendu que l'objet en vue intéresse autant l'Empire que les colonies.

"Le comité, approuvant la recommandation ci-dessus, prie Votre Excellence de vouloir bien transmettre une copie authentique de cette minute au Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies. "Le comité recommande en outre que Votre Excellence veuille bien en transmettre des copies authentiques aux gouverneurs des différentes colonies ci-haut mentionnées, et au gouverneur du Cap de Bonne-Espérence.

"Le tout respectueusement soumis à l'approbation de Votre Excellence.
"(Signé) JOHN J. McGEE,
"Greffier du Conseil privé."

Le gouvernement impérial et la majorité des gouvernements coloniaux accueillirent favorablement cette invitation, et la preuve en est la présence des délégués qui sont ici pour chereher et trouver les meilleurs moyens à prendre pour obtenir le résultat que nous avons en vue, savoir: le développement des intérêts commerciaux, dont le moins important n'est pas l'établissement d'une communication par câble télégraphique entre les différentes parties de l'Empirc. Il est à regretter que l'Australie occidentale et Fiji n'aient pas pu envoyer de représentants: des affaires d'Etat importantes et urgentes les en ont empêché. Sir John B. Thurston, gouverneur de Fidi, bien que n'étant pas ici, m'a assuré dans une lettre expliquant son absence, qu'il était entièrement favorable aux projets que nous sommes venus discuter ici.

Avant d'attirer l'attention sur les questions importantes que la Conférence devra examiner, il est à propos que je vous informe qu'en revenant de l'Australie en décembre dernier, le steamer fit escale à Honolulu, capitale des îles Hawaï, où, grâce au président du gouvernement provisoire, j'adressai la parole aux membres de la Chambre de Commerce sur la question d'établir un commerce plus étendu entre ces îles, le Canada et l'Australie, et M. Hoyle, député à la législature de la Nouvelle-Galles du Sud, parla dans le même sens.

J'informai en même temps la chambre qu'une Conférence devait se réunir ici, et je l'invitai à s'y faire représenter. Un comité fut nommé aux fins d'étudier la proposition, et le résultat en a été que nous avons le plaisir de souhaiter la bienvenue à M. Theo. H. Davies, consul anglais à Honolulu, qui vient ici représenter cette chambre de commerce, et voir comment le commerce entre les îles Hawaï et les colonies

britanniques peut être le mieux encouragé.

En discutant avec les premiers ministres des différentes colonies la question d'établir des relations commerciales plus étendues entre le Canada et l'Australie au moyen d'une modification des tarifs, j'ai constaté que les clauses de la constitution des différentes colonies australieunes ne leur permettaient pas d'adopter des tarifs différentiels en faveur d'une section quelconque de l'Empire, que bien que chaque colonie eût le pouvoir par sa constitution d'établir des droits différentiels contre l'une ou l'autre de ces colonies, ce pouvoir ne s'étendait pas au delà des limites de l'Australie. Pour enlever tout doute à ce sujet, je vais citer l'acte de constitution de Queensland:

"Soumis aux dispositions du présent acte et nonobstant tout acte ou actes du parlement impérial à ce contraire maintenant en vigneur, il sera loisible à la législature de la colonie d'imposer et de prélever tous droits de douane qu'elle jugera à propos sur tous les effets, articles et marchandises quelconques importés dans la colonie, qu'ils soient les produits ou exportés du Royaume-Uni ou de l'une ou l'antre

des colonies ou possessions du Royanme-Uni ou de tout pays étranger."

"Pourvu toujours qu'il ne soit pas imposé sur l'importation dans la dite colonie de tout article produit ou manufacturé ou exporté de tout pays particulier ou endroit quelconque un droit nouveau qui ne sera pas également imposé sur l'importation dans la dite colonie du même article produit ou manufacturé ou exporté de tous autres pays et endroits quelconques."

On ne trouve pas de disposition semblable dans la constitution du Canada, ni aucune autre disposition qui peut gêner la politique comme i iale du gouvernement canadien; mais dans certains traités conclus entre l'Angleterre et d'autres pays, il existe des restrictions auxquelles sont soumises toutes les colonies en ee qui concerne le traitement accordé aux nations les plus favorisées; le traité de 1862, entre la Grande-Bretagne et la Belgique, contient la disposition suivante:—

"XV. Les articles produits ou manufacturés en Belgique ne seront pas soumis dans les colonies britanniques à d'autres droits ou à des droits plus élevés que ceux

britan Zollve Lippe Hesse

qui so

Lippe Hesse ciale bourg sen, I signé stipul

aux co coloni d'autr du Ro produ pas fi Royau

qu'on
ou non
L
citer a
les que

intérie étrang L' et la C sir Joh adress

"A Sa

sujets l Votre import

stipula allemai les plu comine risée, de traité e produit plus éle britant stipulé tion or Royaur seront j au Roy

étrangè ment a la direc ien en transci-haut men-

ence. EE, il privé."

iaux accueildes délégués pour obtenir rêts commerınication par regretter que : des affaires ston, gouverpliquant son mmes venus

Erence devra lie en décemoù, grâce au s de la Chamre ces îles, le elle-Galles du

réunir ici, et ıdier la proa bienvenue à r eette ehamt les colonies

la question Australie au eonstitution er des tarifs que chaque s eontre l'une tes de l'Ausonstitution de

on actes du e à la législa-'elle jugera à ertés dans la ine ou l'autre

a dite eolonie articulier ou sur l'importaporté de tous

u Canada, ni gouvernement utres pays, il qui concerne .862, entre la

nt pas soumis vés que ceux qui sont ou pourront être imposés sur des articles de même nature de provenance

Et dans le traité de commerce conclu entre la Grande-Bretagne, la Prusse et le Zollverein_(Luxembourg, Mecklenburg-Schwerin, Anhalt, Waldeck et Pyrmont, Lippe, la Bavière, la Saxe, le Hanovre, Schaumbourg-Lippe, Wurtembourg, Bade, Hesse-Cassel, Hesse-Darmstadt, et les Etats composant l'Union Douanière et Commerciale de Thuringe, savoir: le grand duché de Saxe, Saxe-Meiningen, Saxe-Alten-bourg, Saxe-Cobourg-Gotha, Schwarzbourg-Rudolstadt, Schwarzbourg-Sandershausen, Reuss-Greith, Reuss-Schleitz, Brunswick, Oldenbourg, Nassau et Frankfort), signé en langues anglaise et allemande, à Berlin, le 30 mai 1865, l'article VII

"Les stipulations des articles précédents I jusqu'à VI seront aussi appliquées aux colonies et aux possessions étrangères de Sa Majesté Britannique. Dans ces colonies et possessions les produits des Etats du Zollverein ne seront pas soumis à d'autres droits ou droits plus élevés d'importation que les produits de même nature du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande ou de tout autre pays; et les produits exportés de ces eolonies ou possessions aux Etats du Zollverein ne seront pas frappés d'autres droits ou droits plus élevés que les produits exportés au

Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande."

On voit que ees elauses font de ehaque colonie britannique une partie à ce qu'on appelle "la elause des nations les plus favorisées," que ces dispositions soient

ou non dans leur intérêt commercial.

L'effet pratique de ces dispositions contenues dans les traités que je viens de eiter a été de restreindre jusqu'à un certain point la liberté d'action en légiférant sur les questions de tarif et de commerce, liberté que toutes les colonies à gouvernement responsable devraient posséder en ee qui concerne l'administration de leurs affaires intérieures, et leurs relations extérieures avec les autres colonies ou les nations étrangères quand rien ne nuit aux intérêts impériaux.

L'opinion du peuple canadien sur cette question était si prononcée que le Sénat et la Chambre des Communes du Canada, durant la session de 1892, sur motion de \sin John Abbott, alors premier ministre, adoptèrent unanimement la pétition suivante

adressée à Sa Très Gracieuse Majesté:

"A Sa Très Excellente Majesté la Reine.

"Très gracieuse Souveraine,

"Nous, le Sénat et la Chambre des Commues du Canada réunis en parlement, sujets loyaux et respectueux de Votre Majesté, demandons humblement qu'il plaise à Votre Majesté d'examiner la position du Canada au sujet de certaines questions importantes qui touchent à ses relations commerciales avec l'Empire et avec les

nations étrangères.

"Vos pétitionnaires désirent, en premier lieu, attirer l'attention sur certaines stipulations contenues dans les traités qui existent avec la Belgique et le Zollverein allemand, stipulations qu'on désigne ordinairement sous le nom de clauses des nations les plus favorisées,' lesquelles sont appliquées à d'autres pays dont les traités de commerce avee la Grande-Bretagne contiennent une 'clause de nation la plus favorisée,' et qui s'appliquent aux colonies britanniques. En vertu de l'article XV du traité conclu avec la Belgique en 1862, le Canada est forcé d'admettre tous les articles, produits ou manufacturés en Belgique, sujets aux mêmes droits, ou à des droits pas plus élevés que ceux qui sont imposés sur les artieles de même nature de provenance britannique. Et dans le traité conclu en 1865 avec le Zollverein allemand, il est stipulé que les produits de ces Etats ne seront pas frappés d'autres droits d'importation ou de droits plus élevés que ceux imposés sur les produits semblables du Royaume-Uni on de tout autre pays; et que les produits exportés à ces Etats ne seront pas soumis à des droits plus élevés que ceux qui frappent les produits exportés au Royaume-Uni.

"Vos pétitionnaires croient que ces stipulations dans les traités avec les nations étrangères sont incompatibles avec les droits et les pouvoirs corférés subséquemment au parlement du Canada par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord pour la direction du commerce du Canada, et que leur maintien tend à produire des com-

l'ies

plications et des embarras dans un Empire comme celui soumis à Votre Majesté, dans lequel on reconnaît aux colonies possédant le gouvernement responsable le droit de définir leurs relations fiscales entre elles et avec la mère-patrie et les nations étrangères,

"De plus, vos pétitionnaires croient que, vu le fait que la politique fiseale étrangère augmente toujours les droits protecteurs et différentiels, il est contraire aux intérêts du Royaume-Uni et de toutes ses nossessions, que le parlement du Royaume-Uni ou d'une des colonies à gouvernement responsable appartenant à Votre Majesté, soit ainsi gêné dans le pouvoir de faire à son tarif les modifications que le développement de son commerce peut exiger, ou de se protéger contre des mesures

nuisibles d'une politique étrangère.

"Vos pétitionnaires désirent aussi signaler le fait que les ressources immenses du Canada en facilités et en bois, exigent le plus grand développement de ses marchés pour être exploitées avec avantage, surtout dans les pays dont l'approvisionnement de ces produits est restreint, tandis que le développement rapide de ses industries manufacturières demande un approvisionnement toujours croissant de la matière première, que fournissent les pays qui consomment les produits du Canada. Vos pétitionnaires eroient que parmi les pays avec lesquels se fait ce commerce, l'Empire britannique tient le premier rang, et qu'il offre par la diversité de sou climat et de ses produits la plus grande perspective d'une augmentation rapide et réellement illimitée, tandis que le commerce du Canada avec les Etats-Unis ne le cède qu'à celui qu'il fait avec l'Empire britannique, et son développement est d'une grande importance pour nous, bien que d'après la similitude de la plupart des produits des deux pays, il ne soit pas probablement susceptible de prendre un développement aussi grand que celui du commerce que nous faisons avec l'Empire.

"Vos pétitionnaires désirent ardemment entretenir et augmenter le commerce du Canada avec l'Empire, avec son puissant voisin les Etats-Unis, et avec tous les pays de l'univers, partout où s'en présente l'occasion, et ils croient qu'au moyen de concessions mutuelles et l'adoption de mesures établissant de nouvelles relations commerciales entre les différentes parties de l'Empire britannique et entre l'Empire et les nations étrangères, des résultats avantageux et durables se feront sentir, et que le maintien des restrictions imposées au Canada et à d'autres parties de l'Empire par cette clause des nations les plus favorisées empêchera d'atteindre ce but impor-

tant, ee qui serait injustifiable.

"En conséquence, le Sénat et la Chambre des Communes prient humblement votre Majesté de prendre les mesures qu'elle jugera nécessaires pour dénoncer et mettre fin aux dispositions contenues dans les traités avec le Zollverein allemand et avec la Belgique."

La demande contenue dans cette pétition n'est pas "une déviation par le Canada aux traditions et usages suivis dans les colonies, concernant leurs relations en affaires commerciales avec le Royaume-Uni." Bien que l'Angleterre n'ait pas encore accordé les demandes faites par le Canada dans cette pétition, il est agréable de savoir que pas un traité entre la Grande-Bretagne et une nation étrangère, liant le Canada par ses dispositions, n'est ratifié sans que le consentement de ce pays soit demandé et obtenu.

L'attention la plus sérieuse de la Conférence est attirée sur ces deux points, dont l'abrogation par la Grande-Bretagne est nécessaire avant que les colonies puissent

mener à bonne fin les grands projets qu'elles ont formés.

Je suis convaineu que pas une seule colonie ne désire, ni a l'intention d'adopter une politique de droits différentiels contre la mère-patrie, ni qu'elle devrait le faire; mais chaque colonie a le droit de demander et d'obtenir que le gouvernement impérial fasse disparaître les obstacles qui existent aujourd'hui et qui l'empêchent d'agir en ce qui concerne le tarif de manière à favoriser, en premier lieu, les intérêts de son peuple, et en second lieu, les intérêts de tout l'Empire. Cela est de la plus grande nécessité si nous examinons le développement rapide du commerce dans chaque colonie, ainsi que le prouve l'augmentation qui a lieu chaque année. Un état comparatif des importations et exportations de dix-huit colonies pour les années 1882 et 1892, indique les résultats suivants:—

Majesté, dans le le droit de les nations

itique fiscale est contraire arlement du nant à Votre ations que le des mesures

es immenses ment de ses nt l'approviapide de ses oissant de la s du Canada. e commerce, ersité de son on rapide et ts-Unis ne le nt est d'une part des proun dévelopire.

le commerce avec tous les au moyen de les relations itre l'Empire ont sentir, et s de l'Empire e but impor-

humblement dénoncer et allemand et

ar le Canada relations en it pas encore t agréable de gère, liant le e ce pays soit

points, dont nies puissent

on d'adopter rait le faire; rement impéêchent d'agir es intérêts de a plus grande dans chaque In état cominées 1882 et

392, de la		1899	1	Chiffre total du
our 1882 et 18	1	1882.	1	Chiffre total du
r des importations et exportations pe ivante:		1892.		Chiffr
Les plus récents rapports que nous avons indiquent la valeur des importations et exportations pour 1882 et 1892, de la manière suivante:—		1882.		Importations. Exportations. du Importations E.
Les plus récents rappo				

		CONFÉRENCE COLONIALE.									
1892.	Chiffre total du commerce.			Total pour l'Australasie.	£122,227,679	\$594,841,371	Total pour le	\$241,369,443	\$836,210,814		
1882.	Chiffre total du commerce.			Total pour l'Australasie.	£114,533,046	\$557,394,157	Total pour le Canada.	\$221,556,703	\$778,959,860		
	Chiffre total du commerce.	ಚ	195,615,322 8,586,962 5,307,980	31,389,091	2,844,126	16,477,997	21,778,162	19,596,461	3,701,287 2,008,144 4,347,443	4,213,532	2,074,660,544
1892.	Importations Exportations,	ಞ	111,460,277	21,972,247	1,346,965	9,170,408	12,206,493	23,417,132	1,759,806 926,572 2,258,063	9-18 001 070	964,748,698 1,109,911,846
	Importations.	વા	- 84,155,045 4,565,234 3,537,444	20,776,526 17,174,545 7,395,175	1,497,161	4,382,657	9,571,670	26,179,329	1,941,481 1,081,572 2,089,380	198 936 034	964,748,698
	Chiffre total du commerce.	сų	14° 504,353 6,917,394 6,859,071	39,145,254 34,941,660 12,067,678	3,258,261	9,852,915	18,221,799 1,009,947	46, 157, 646 3, 198, 216	2,356,162 2,356,162 4,851,828	358,734,048	1,745,839,252
1882.	Importations. Exportations.	ಚಿ	83,068,198 3,032,107 4,017,063	17,677,355 16,193,579 5,359,890	1,587,389 6,658,008	3,534,452	8,561,158	1,458,587	1,193,285 2,452,633 3,908,631	182,142,260	886, 125, 665
	Importations.	cų?	60,436,155 3,885,287 9,842,008	18,748,081 6,707,788	1,670,872 8,609,270	6,318,463 2,213,538	9,660,641	1,739,629	1,162,867	£176,591,833	\$859,413,587
		i i	L inde Ceylan L'ille Manrice Nouvelle-Galles du Sud	Victoria Anstrudie Méridionale	Nouvelle-Zelande.	Natal Can Jo P	Cap de Donne Esperance Lagos Canada	. :	La Barbade. La Trinité. Guyane anglaise	Grand total	Grand total

Formant, en 1892, un total de \$2,074,660,654, dont les eolonies australasiennes ont fourni \$594,841,373, et le Canada \$241,269,443, soit un total de \$836,210,814; mais il ne faut pas oublier qu'une partie des exportations et importations de l'Australie est intereoloniale, tandis qu'au Canada, sous la confédération, le commerce intercolonial n'est pas inclus dans ses exportations ni dans ses importations.

Une portion considérable de ce commerce avec les pays étrangers pourrait, au moyen d'un arrangement judicieux des tarifs, être dirigée vers certaines parties de l'Empire britannique, et ce fait mérite certainement l'attention la plus sérieuse de

ceux qui ont à eœur l'union générale de l'Empire.

Je prétends humblement qu'on arriverait à ce résultat important si chaque colonie conservait une autonomie parfaite en ce qui concerne son tarif soit d'après une base de libre-échange ou de protection, avec l'unique exception que sur tous les articles frappés de droits, des taux privilégiés uniformes sur les importations directes seront accordés à tous les membres d'une confédération fondée à cette fin et à la mère-patrie, si elle désirait faire partie de cette confédération, et cela contre tout le reste de l'univers.

Pour réaliser ce projet le gouvernement impérial devrait être respectueusement requis de mettre fin à tous les traités contraires qui existent, et ce le plus tôt pos-

sible.

Cela fait, une commission mixte pourrait être nommée aux fins de préparer une liste des tarifs de manière à assurer un usage uniforme au sujet de la détermination des droits et de leur elassification pour des fins statistiques, usage uniforme quant aux valeurs imposables et à la statistique.

Une rériode statistique uniforme et un échange de statistique et de rapports de

commerce, tels que publiés.

Comme moyens d'assurer le succès dans l'examen des subventions destinées à développer les rélations commerciales entre les différents membres de la confédé-

Comme ayant rapport avec cette proposition se trouve la communication par eable non seulement avec l'Australie, mais avec toutes les colonies faisant partie de cette union fiscule—et il faut espérer que toutes les possessions de Sa Majesté y seront eomprises en temps opportun-communication entièrement sous le contrôle des colonies ou du gouvernement anglais, et ne passant que sur un territoire britannique.

Un prolongement de la ligne projetée entre le Canada et l'Australie jusqu'à Hong Kong est facile d'exécution et peu coûteux en vertu des dispositions de la convention conclue entre le très honorable secrétaire d'Etat pour les colonies et la Compagnie de télégraphe prolongement-est de l'Australasie et de la Chine, à responsabilité limitée, datée le 28 octobre dernier, tandis qu'on songe netuellement à une nutre ligne importante du Canada aux Antilles anglaises passant par les Bermudes.

Toutefois, quant à l'importance du prolongement du câble entre la partie extérieure de l'Empire, sur le Pacifique, il est simplement nécessaire d'attirer l'attention sur les délibérations de la Conférence Coloniale tenue à Londres en 1887, et sur les documents subséquents se rapportant à la question, lesquels seront déposés devant

Corrélative à la question de communication par câble et non moins impor tante est eelle des facilités postales développées sous un contrôle absolument britannique, que les lignes de communication rapide ont déjà inaugurées et que celles en perspective fourniront, et votre attention y sera appelée aux fins de trouver les

moyens d'en augmenter l'efficacité.

La question des lois sur la propriété littéraire en ee qu'elles intéressent les colonies est d'une si grande importance qu'elle exige une étude sérieuse. Cependant, il n'est pas nécessaire que j'entre dans les détails de cette question en ce moment, ainsi que son importance, vu que le fait que je pourrai vous soumettre le rapport de sir John Thompson, premier ministre et ministre de la justice du Canada, dans lequel il traite cette question très à fond; son rapport a été approuvé par le gouverneur en conseil.

Ayant aussi brièvement que possible, en tenant compte de leur importance, énuméré les questions à étudier que j'ai cru devoir intéresser toutes les colonies de sa

Maje le so peuv d'une toute sont :

9 nonee eonsid énum renee seront que, v exemp tions of eeux c ayant représ nées. le fair exemp sion d

 \mathbf{L}_{i} de s'en l'ordre ordre. fique le de la C nimité temps et, en c sement discuté \mathbf{L}'

résolnt: ment d sorte, c à disen sera sar une dis décision questio rale de ne sanv peut-êti grand r séparén que not sant to stralasiennes 3836,210,814; ons de l'Ausle commerce ions.

s pourrait, au es parties de us sérieuse de

ant si chaque f soit d'après le sur tous les importations à cette fin et t cela contre

ectueusement e plus tôt pos-

préparer une détermination niforme quant

le rapports de

ons destinées à le la confédé-

nunication par sant partic de ajesté y seront o contrôle des re britannique. stralie jusqu'à ions de la connies et la Comne, à responsaent à une nutre rmudes.

rmudes. la partic extéirer l'attention .887, et sur les déposés devant

n moins impor absolument bries et que eelles de trouver les

intéressent les rieuse. Cepenquestion en ce s soumettre le tiee du Canada, approuvé par

eur importance, es colonies de sa Majesté, toutes représentées ici, je laisse à ceux qui y sont spécialement intéressés le soin de soumettre d'autres sujets d'intérêt pour certaines colonies, sujets qui peuvent être des facteurs puissants pour aider à résoudre le grand problème : celui d'une union générale en iant plus intimement, pour le plus grand bien de tous, toutes les différentes parties de notre grand Empire, et j'ai l'espoir que tous ceux qui sont ici réunis étudieront ces différentes questions avec la plus grande attention.

IMPRESSION DU DISCOURS DU PRÉSIDENT.

Sir Adolphe Caron.—Monsieur le président, le diseours que vous venez de prononcer est de la plus haute importance. C'est réellement un discours qui peut être considéré comme étant un programme. Toutes les questions que le président a fenumérées sont des plus importantes, et chaque colonie représentée à cette Conférence doit voir que par la discussion de ce discours, les travaux de la Conférence seront menés à bonne fin. Avec votre permission, monsieur le président, je propose que, vu son importance, ce discours soit imprimé ou copié au clavigraphe, et qu'un exemplaire soit donné à chaque membre de la Conférence, de manière que les questions qui ont de l'importance pour les diverses colonies pourront être soulevées par ceux qui représentent ces colonies, et lorsque le temps de la discussion sera arrivé, ayant ce discours entre nos mains depuis quelques jours, il sera plus facile pour les représentants des différentes colonies de disenter les questions qui y sont mentionnées. Je propose que ce discours soit imprimé ou copié au clavigraphe. On peut le faire imprimer confidentiellement à l'imprimerie de l'Etat, ensuite en donner un exemplaire aux divers représentants des colonies, et puis fixer un jour pour la discussion des différents sujets.

L'hon. M. Suttor appuie la motion, et elle est adoptée.

ORDRE DES DÉLIBÉRATIONS.

L'hon. M. FITZGERALD.—Il pourrait être utile pour les membres de la Conférence de s'entendre sur l'ordre à suivre pour les délibérations, et décider si nous suivrons l'ordre indiqué dans le discours du président, ou si la conférence désire modifier cet ordre. Pour ma part, j'avoue que j'aimerais à discuter la question du câble du Pacifique le plus tôt possible, car il est possible que durant la discussion, si les membres de la Conférence arrivent à une conclusion quelconque, ou s'ils font preuve d'une unanimité de nature à justifier notre conduite, noas soyons obligés d'avoir le plus de temps possible pour communiquer avec nos gouvernements respectifs sur ce sujet, et, en conséquence, croyant faciliter la dépêche des affaires, je propose respectueusement que la question du câble du Pacifique soit inscrite la première pour être discutée.

L'honorab's M. Playford.—Je comprends que ce qui a été présenté est une résolution à l'effet de prendre en considération le discours du président, et évidemment de discuter toutes les questions qui y sont énumérées. Nous devons agir de la sorte, ou bien discuter chaque question séparément. Bien entendu, il y a avantage à discuter le discours du président, vu qu'il a indiqué presque chaque question qui sera saus doute soulevée devant nous—d'abord une discussion générale—et ensuite une discussion particulière sur les différents sujets; mais e'est à nous de prendre une décision à cet égard. Ce mode n'a pas été suivi à la Conférence impériale. Chaque question a été traitée séparément et n'a pas été embrouillée par une discussion générale de toutes les questions à l'étude. Je prétends que ce mode est préférable. On ne sauvera pas de temps en commençant par une discussion générale. Elle pourrait peut-être nous aider nn peu, et sauver un peu de temps, mais il y aura toujours un grand nombre de répétitions. Si nous nous contentons de discuter chaque question séparément, à mesure qu'elles nous seront soumises au moyen de motions, je crois que nous y trouverons plus d'avantages que dans une discussion générale embrassant tous les sujets qui nous ont été indiqués.

Sir Henry Wrixon.—Je crois que la Conférence sera d'avis que nous ferions mieux de commencer nos travaux et d'indiquer, au moyen d'une motion, ce que nous désirons traiter. Ce mode vaudra mieux qu'une discussion générale. Avant de venir ici 'lai préparé une motion sur la question que vous nous avez, monsieur le président, zi lucidement expliquée, savoir : aecorder aux colonies de l'Empire le pouvoir de nouer des relations commerciales entre elles et avec la mère-patrie; et si je suis dans l'ordre j'aimerais à soumettre cette motion; et lorsqu'il en sera temps il vaudra mieux discuter cette question particulière. De plus, je désire présenter une autre motion. J'appuierai ee que mon collègue, M. Fitzgerald, a dit, car je crois que c'est le vœu général à Vietoria que, si la Conférence y cousent, nous commencions par discuter la question du câble du Pacifique.

L'honorable M. Playford. - Je crois que le meilleur mode à suivre est que chaque

délégué dépose la motion qu'il entend fuire, et nous pourrons la diseuter.

Le Président.—Ainsi il est recommandé et convenu que les délégués qui ont une question à soumettre à la Conférence l'indiqueront au moyen d'une motion, afin de permettre aux nutres représentants de l'étudier. La question soumise par M. Fitzgerald est très importante, et nous devrions fixer un jour pour la diseuter, pas avant lundi, pour permettre à M. Fleming, qui est spécialement chargé de cette question en ee qui concerne le Canada, de nous communiquer et lire les documents qu'il peut avoir, et nous pourrions ensuite discuter le sujet Cependant, je crois que le seul moyen d'arriver à une conclusion quelconque sur les questions à débuttre est d'en choisir une et de la discuter séparément. Mon intention, en préparant le mémoire que je vous ai lu, était d'énumérer à la Conférence les différentes questions qui s'étaient présentées à mon esprit, mais je n'ai jamais supposé qu'elles y étaient toutes indiquées.

Sir Adolphe Caron.—Je n'ai pas été bien compris. Je n'ai pas du tout proposé—et je crois que le mode serait très irrégulier—qu'il y eût une discussion générale sur les questions indiquées dans le discours. Mon intention en demandant de le faire imprimer était que chacune des questions serait discutée séparément, la discussion ayant lieu au jour qui serait fixé. Le document dont il s'agit servira, pour ainsi dire, d'index à la discussion. Nous discuterons les sujets l'un après l'autre.

L'honorable M. THYNN: — Le mémoire que vous avez lu énumère les questions que nous aurons à débattre, et nous pourrons diseuter complètement ce sujet particulier le jour qui sera fixé.

L'hou. M. Forrest. - Je crois que le discours comprend presque chaque question

que nous aurons à examiner.

M. Lee Smith.—Je erois comprendre que M. Fitzgerald a soumis à la Conférence

L'honorable M. Fraser.—C'était une recommandation.

L'honorable M. Fitzgerald.—Je n'ai pas voulu donner entendre à la Conférence que l'adoption de la proposition de mon ami, M. Playford, ne faciliterait pas la dépêche des affaires. J'ai simplement demandé si la Conférence désirait intervertir ou changer l'ordre des délibérations indiqué dans le discours du président, et si nous devions discuter cette question particulière pour les raisons que j'ai données. Je conviens qu'une résolution devrait être présentée afin de soumettre formellement la question à la Conférence, et je suis prêt à adopter la recommandation.

L'hon. M. Fraser.—Nous n'avons à diseuter que deux questions, les relations commerciales et le câble du Pacifique, et il est très facile de fixer un jour pour la discussion de cette dernière question, ear je suppose q il ne serait pas aisé de débattre immédiatement cette question du câble. Je crois que men ami, M. Sandford Fleming, a beaucoup de choses à expliquer, et il est bon que nous soyons bien ren-

riening, à beaucoup de choses à expiquer, et n'est son que hous soyons seignés sur ces différents points lorsque la question sera discutée, et la proposition faite à l'effet de fixer un jour pour discuter la question du câble du Pacifiqu est très bonne, à mon avis. Cependant, je erois que nous ne devrions pas perdre de temps maintenant.

M. Lee Smith.—Je comprends que M. Fitzgerald a signalé à la Conférence l'utilité de disenter le plus tôt possible la question du eâble du Pacifique pour les raisons qu'il a indiquées. Je crois qu'il est opportun que les délégués aient l'oceasion de

confér crois résolu faveur L prépar

prépar qui eo inscrit l'atten moyer chain,

les ren délégu positio d'ouvr

aimeri du Sud questic Flemir et le de L'

Ľ

L' proeha " (immédi câble e Le

ne com M. Le Zélande L'1

siennes M. localité L'I pronone

Sin propos, ment s'

M. L'i pourra Le N'avez-

M. Le vous av

us ferions e que nous Avant de onsieur le oire le poue; et si je temps il senter une

e crois que nmencions ue chaque

iés qui ont otion, afin ise par M. scuter, pas é de cette les docupendant, je uestions à , en prépadifférentes sé qu'elles

ut proposé n générale lant de le rément, la it servira, rès l'autre. s questions sujet parti-

ue question Conférence

à la Conféliterait pas sirait interrésident, et ai données. rmellement

s relations ur pour la sé de débat-. Sandford s bien renproposition qu est très e de temps

érence l'utiles raisons ccasion de conférer avec leurs gouvernements. J'appuie cette proposition de M. Fitzgerald. Je crois que c'est la première question que nous devrions examiner, et j'aimerais qu'une résolution définie fût soumise à la Conférence, aux fins de voir si la majorité est en faveur de la motion de M. Fitzgerald.

Le Président.—Il ne peut y avoir aucune objection à cela. J'ai simplement préparé le mémoire à mesure que les questions se présentaient à mon esprit. En ce qui concerne ce memoire, nous pourrions traiter en premier lieu la dernière question inscrite. Ce n'est qu'une énumération des sujets que j'ai cru devoir soumettre à l'attention de la Conférence. Si la Conférence le désire, vous pourriez demander au moyen d'une motion que la question du câble soit fixée pour discussion à lundi prochain, et j'espère que notre ministre des finances sera alors présent. L'hon. M. Surron.—M. Fleming presentera-t-il la résolution?

Le Président.-Non, je n'ai pas dit cela. M. Fleming est ici pour fournir tous les renseiguements possibles sur le sujet. Nous acceptorons la motion que tout délégué voudra faire. M. Fleming n'en présentera pas parce qu'il u'est pas dans une position à pouvoir engager un gouvernement quelconque, mais je lui demanderai d'ouvrir la discussion de cette question l'orsqu'on aura décidé de l'examiner.

L'hon. M. Fitzgerald.—Nous devrions examiner l'importance du sujet, et nous aimerions que la discussion fût ouverte par la grande colonie de la Nouvelle-Galles du Sud. Nous pensons que le sujet en prendra plus d'importance. Présenter la question à la Conférence sous forme de motion n'est qu'une simple formalité. M. Fleming pourra ensuite nous donner son opinion qui nous sera d'une grande utilité, et le débat sera ouvert.

L'honorable M. Suttor.—Vous désirez que je présente la motion? L'honorable M. FITZGERALD.—Oui.

CABLE DU PACIFIQUE.

L'honorable M. Suttor. -- Je n'y ai aucune objection. Je donne avis que lundi prochain je proposerai:

"Que, dans l'opinion de cette Conférence, des mesures devraient être priscs immédiatement aux fins d'établir une communication télégraphique au moyen d'un câble entièrement sous le contrôle britannique, entre le Canada et l'Australasie."

Le PRÉSIDENT.—Ne serait-il pas bon de lui donner plus d'étendue? Cette motion ne comprend pas le Cap.

M. LEE SMITH — J'aimerais à y voir les mots "Australie et Nouvelle-Zélande." Le président.— "Australie" est le mot employé; cela comprend la Nouvelle-

Zélande. On recommande que les mots "le Cap" soient insérés dans la motion. L'honorable M. Suttor. - Je suis d'avis qu'on devrait mettre "colonies australasiennes. Je ne vois pas comment on peut y comprendre le Cap.

M. LEE SMITH.—J'aimerais que ma colonie y fût insérée. On confond les deux

L'honorable M. Suttor.—Je ne pense pas que dès le début nous devrions nous prononcer sur une route.

Sir Henry de Villiers.-Le délégué donne à sa motion la forme qu'il juge à propos, et lorsque nous la discuterons, l'un de nous pourra présenter un amendement s'il le désire.

Le président.-M. Lee Smith peut soumettre un amendement.

M. LEE SMITH.—C'est ce que j'ai l'intention de faire.

L'honorable M. Suttor.—Je soumets la motion de cette manière, et tout délégué pourra présenter un amendement s'il en a le désir.

Le PRÉSIDENT.—La motion n'est-elle pas conforme à tout ce que vous désirez? N'avez-vous pas déjà une ligne de communication par câble entre la Nouvelle-Zelande et l'Australie?

M. LEE SMITH .- Oui, nous en avons nne.

Le Président.-En ayant une voie de communication entre le Canada et Sydney vous avez une ligne complète.

M. Lee Smith.—Mais il est très probable qu'en dehors de notre cercle immédiat des colonies on pourra croire que la Nouvelle-Zélunde n'a pas pris part à ce projet—surtout ceux qui ne liront pas les délibérations de cette Conférence; et ceux qui ne connaissent pas beaucoup la position des colonies australiennes seront portés à confondre et la Nouvelle-Zélande ne sera pas considérée comme ayant été partie à cette convention. J'insisterai sur ce point en temps opportun si M. Suttor ne veut pas maintenant se rendre à ma demande.

Le président.—Si M. Suttor persiste à présenter sa motion vous aurez l'occa-

sion d'y faire un amendement.

M. Lee Smith.—C'est ce que je ferai en temps convenable.

Le Président.—Si M. Smith le désire, il peut donner un autre avis de motlon. M. Fleming vient de me fuire observer qu'il seruit bon de suivre le mode adopté à la Conférence Coloniale en 1887, où les délibérations de chaque jour étaient imprimées après l'ajournement de la Conférence et déposées le lendemain sur le bureau. C'est exclusivement confidentiel. La Conférence terminée, un ou deux de ses membres peuvent examiner les délibérations et ne rien laisser que ce que nous désirons rendre public; mais les discussions peuvent se faire librement et être rapportées en entier, imprimées le soir et déposées le leudemain matin.

M. Lee Smith.—Je donne avis que lundi prochaîn je proposerai en amendement à la motion de M. Suttor que le mot "Australasie" soit retranché et remplacé par

les mots "Australie et Nouvelle-Zélande.'

Sir Henry Wrixon.—Je donne avis que demain je proposerai qu'une loi impériale devrait être passée aux fius de permettre aux colonies de l'Empire de conclure des conventions de réciprocité commerciale entre elles ou avec la Grande Bretagne, sans que les nations étrangères aient le droit d'y participer.

MODE DE VOTATION.

L'honorable M. Suttor.—Avant de nous mettre à l'œuvre, je crois que nous devrions déterminer le mode à suivre pour voter. Certaines colonies sont représentées par un délégué, d'autres par deux et quelques unes par trois. Je suppose que la votation devra se faire par colonie, mais la question devrait être dépouillée de tout doute. Si une colonie est représentée par trois délégués, je crois qu'elle ne devrait avoir droit qu'à un vote, comme dans le cas de celle qui n'a qu'un représentant. L'honorable M. Fraser.—C'est bien la seule intention qu'il y a.

L'honorable M. Suttor.—Ce n'est qu'une question de formalité, mais il devrait être défini clairement que nous voterons par colonie et non par individu. Avant

d'arriver à un vote nous devrions prendre une décision à cet effet.

Le PRÉSIDENT.—Vous feriez mieux, en ce cas, de faire une motion.

L'hon.-M. SUTTOR.-Je me contenterai de la décision que donnera le présisident.

L'hon. M. FITZGERALD.—Est-ce entendu?

M. LEE SMITH.—Je serai satisfait.

Le PRÉSIDENT.—Il est convenu que le vote se prendra par colonie.

Plusieurs voix.-Oui.

L'hon. M. Suttor.—Je propose que dans tous les votes pris dans cette Conférence la votation se fera par colonie.

M. LEE SMITH .-- J'appuic cette motion.

La motion est adoptée.

ADMISSION À LA CONFÉRENCE.

Le comte de Jersey.—J'aimerais à demander aux délégués s'ils auraient objection, lorsque nous discuterons des questions de détail, ce que nous ferons bientôt, à permettre à M. Mercer, du bureau colonial, d'être ici aux fins de fournir des renseignements? Il est très au courant de toutes ces questions.

Le président.—Voulez-vous qu'il soit dans l'autre bureau pour être consulté, on

ici pour écouter?

diatem M impéri Le

secrétu Sin mais en discute mettre

Le sujet d Mercer je crois Mercer

L'Il seront pense q donner rien. S

Le heure n le lunch Ap le matin jusqu'à

Le de sir J par lui taterez ne suis nous cor ment de établisse Toronto uvec la publier celui-ci : revenu, sions un mois au ou les p de la fro livres so

par ce n

car des l

et nous

d'imposo

soumis a

le immédiat ce projet ceux qui ne portés à conartie à cette ne veut pas

urez l'occa-

de motion.
adopté à la
t imprimées
reau. C'est
es membres
irons rendre
es en entier,

mendement emplacé par

ne loi impéde conclure le-Bretagne,

is que nous i sont repré-Je suppose épouillée de s qu'elle ne eprésentant.

is il devrait idu. Avant

ora le prési-

cette Confé-

raient objecns bientôt, **à** r des rensei-

consulté, on

Le comte de Jersey.—Ici, pour écouter, car il pourrait nous renseigner imméliatement.

M. LEE SMITH.—Je crois que c'est très bien en ce qui concerne le gouvernement impérial, mais ce privilége ne devrait être accordé à personne autre.

Le Président.—Si vous l'accordiez à d'autres que lui il faudrait admettre tous les étaires.

Sir Adolphe Cauon.—Il peut, je erois, y avoir objection à les admettre tous, mais en cequi concerne M. Mercer, sa présence ici pourra nous être utile lorsque nous discuterons les questions que nous avons à traiter. Il me paraît inopportun de permettre aux autres secrétaires d'assister à nos séances.

Le PRÉSIDENT.—Je vais lire la dépêche adressée au gouvernement canadien au sujet de la nomination du comte de Jersey, laquelle mentionne le nom de M. Mercer. (La dépêche est lue et se trouve à l'annexe "A.") Dans les circonstances, je crois qu'il ne peut pas y avoir d'objection à la demande de lord Jersey. M. Mercer est un fonctionnaire impérial.

RELATIONS AVEC LA PRESSE.

L'hon. M. Playfoud.—Je crois qu'il faudrait déterminer clairement quelles seront les informations à fournir aux journalistes, car ils vont nous assiéger, et je pense que le meilleur moyen à adopter serait de laisser au président le soin de leur donner les renseignements qu'il jugera à propos, et les autres délégués ne diraient rien. Si on s'adresse à eux ils renverront simplement les journalistes au président. Cette recommundation est acceptée.

HEURES DES SÉANCES.

M. LEE SMITH.—Ne scrait-il pas à propos de fixer les heures de nos séances? Le président.—M. Lee Smith a raison de demander que nous décidions à quelle heure nous nous réunirons le matin, à quelle heure nous ajournerons pour prendre le lunch, et jusqu'à quelle heure du jour nous siègerons.

Après une courte discussion il est convenu que la Conférence se réunira à 10.30 le matin, s'ajournera à 1 p.m. pour le lunch, se réunira de nouveau à 2.30 et siégera jusqu'à 4.30.

DROITS D'AUTEUR.

Le président.—J'ai dit que je déposerais devant la Conférence la correspondance de sir John Thompson sur la question des droits d'auteur, et aussi une lettre écrite par lui en 1890 pendant qu'il était au Westminster Palace Hotel, Loudres. Vous constaterez que ces documents sont historiques et qu'ils traitent toute la question. Je ne suis pas prêt à dire qu'elle touche les autres colonies autant que nous. En ce qui nous concerne, je peux dire que la loi, telle qu'elle existe, a fermé chaque établissement de publication que nous avions en Canada. Nous avions autrefois de grands établissements de publication : ceux de Lovell, à Montréal, de flunter, Rose et Cie, à Toronto, et plusieurs autres. Tous ces établissements ont cessé d'exister. De fait, avec la loi telle qu'elle existe aux Etats-Unis et au Canada, nous ne pouvons pas publier un seul livre ici. Autrefois, l'effet de la loi relative aux droits d'auteur était celui-ci: nous imposions un droit de 15 pour 100 sur tous les livres pour les fins du revenu, avec certaines exceptions, et sur tous les droits d'auteurs anglais nous imposions un droit supplémentaire de $12\frac{1}{2}$ pour 100, lequel était transmis tous les trois mois au bureau colonial, pour être distribué parmi les détenteurs de droits d'auteur ou les propriétaires des livres en Angleterre. Les percepteurs des douanes le long de la frontière avaient l'ordre de saisir, comme marchandises de contrebande, tous livres soumis aux droits d'auteur qui n'étaient pas régulièrement déclarés. Même par ce moyen les propriétaires de droits d'auteur n'étaient pas suffisamment protégés, car des livres étaient déclarés sous forme de journaux et de brochures et autrement; et nons avons recommandé de les traiter ici comme ils le sont aux Etats-Unis et d'imposer un droit d'accise pour l'éditeur, de le punir s'il publiait un livre anglais soumis aux droits d'auteur sans y apposer le timbre du revenu de l'intérieur, les

produits de la vente de ces timbres devant aller aux propriétaires des droits d'auteur. Je suis d'avis que les auteurs seraient ainsi mienx protégés et que nous pourrions en même temps publier un plus grand nombre d'ouvrages. Notre tarif revisé récemment prescrit qu'apprès le premier jour de juillet prochain noue ue prélèverons pas de droits supplémentaires sur les livres soumis aux droits d'auteur. Dans le passé, nous avons été les serviteurs des propriétaires des droits d'auteur, tandis que notre propre loi est assez rigoureuse pour empêcher entièrement l'importation des livres; si un auteur, à Londres, vendait sa propriété littéraire à un éditeur au Canada, cet éditeur aurait le droit exclusif de publier l'ouvrage en Canada; toute importation de pays étrangers serait de la contrebande et les ouvrages seraient saisis comme marchandises de contrebande. Nous avons saisi plus de 10,000 exemplaires d'un seul ouvrage. Des livres arrivaient par milliers sons la forme de la Seaside Library, stéréotypés, imprimés sur papier très minec, et se vendaient 25 centins. Eh bien, un homme lit un ouvrage de ce genre, et c'est tout ce qu'il lui faut. C'est une question importante en ce qui concerne les intérêts de publication. Elle n'intéresse peut-être pas l'Australie autant que nous, car cette colonie n'a pas, comme le Canada, à protéger une frontière de 3,000 milles.

Le comte de Jersey.—La question a été discutée en Augleterre, et une com-

mission s'en occupe en ce moment.

Le président.—Dans les circonstances que vient de mentionner lord Jersey, il n'est peut-être pas nécessaire que la Conférence étudie la question des lois sur la propriété littéraire, mais qu'elle attende la décision de ce comité.

PUBLICATION DES DÉLIBÉRATIONS.

Le Président.—Les sténograghes officiels fourniront chaque jour une copie de la discussion. Elle sera imprimée, et après avoir relu vos discours, si vous désirez qu'une partie soit insérée au procès-verbal officiel, modifiez et corrigez-la, et remettez-la au secrétaire. Je remarque que sir Henry Holland, secrétaire de la dernière Conférence Coloniale. s'était réservé le droit de désigner ce qui serait publié et ce qui ne le serait pas, et après avoir soigneusement examiné les discours il les livrait à l'imprimeur. Tout ce qu'il croyait être d'un caractère confidentiel, devant rester ignoré du public, était retranché. J'ai dit au sténographe officiel de vous donner sans délai les épreuves des observations que vous avez faites, et vous pourrez corriger ce que vous croirez nécessaire pour insertion dans le rapport officiel.

NOMINATION DES SECRÉTAIRES.

I'hon. M. Fitzgerald.—On n'a pas présenté de motion à l'effet de nommer un scerétaire. Je crois qu'il est d'usage d'en présenter.

Sir CHARLES MILLS.—Non. Je ne me sonviens pas qu'une motion semblable ait

été présentée à la dernière Conférence.

Le président.—Je vois dans la dépêche datée le 25 novembre 1886, que l'honorable M. Stanhope, alors secrétaire des colonies, disait aux gouvernements coloniaux que, nécessairement, il présiderait les séauces; et lorsque la Conférence se réanit, sir Henry Holland suivit cette règle et présida. Il amena son secrétaire pour agir en qualité de secrétaire de la Conférence. J'ai suivi la même règle en demandant à mon secrétaire particulier, M. Payne, et à celui de sir John Thompson, M. Stewart, d'agir en qualité de secrétaires. M. Stewart et M. Payne seront les secrétaires de la Conférence.

ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT.

Il est résolu qu'en l'absence de l'honorable Mackenzie Bowell, sir Adolphe Caron présidera les séances.

La Conférence s'ajourne à 1.10 p.m. pour se réunir demain à 10,30 a.m.

DOUGLAS STEWART, J. LAMBERT PAYNE,

Secrétaires de la Conférence.

E. pour a

Sir présider gramme l'autre j "Ci

copie d' hier à Sa casion d vous et l' est très

Voi

Sir d'Edimb

"Au pré

"Le réunion o y sera ét roits d'auteur.
pourrions en
revisé récemélèverons pas
Dans le passé,
dis que notre
n des livres;
1 Canada, cet
importation
saisis comme
nplaires d'un
uside Library,
une question
esse peut-être

e, et une comord Jersey, il es lois sur la

lanada, à pro-

une copie de vous désirez , et remettezdernière Coné et ce qui ne livrait à l'imrester ignoré ner sans délai rriger ce que

le nommer un semblable ait

6, que l'honoents coloniaux
nce se réunit,
aire pour agir
demandant à
1, M. Stewart,
2 rétaires de la

dolphe Caron

a. m.

onférence.

CABINET DU MINISTRE DU COMMERCE, OTT réunit à 10.30 a.m.

La Conférence se réunit à 10.30 a.m.

OTTAWA, 30 juin 1894.

En l'absence de l'honorable Mackenzie Bowell, qui a du quitter la ville pour affaires particulières, sir Adolphe Caron, vice-président, préside la séance.

Délégués présents:

Gouvernement impérial.— { Le très honorable comte de Jersey, C.P., G.C.M.G.

Canada.—L'honorable sir Adolphe Caron, C.P., C.C.M.G. L'honorable George E. Foster, C.P., LL.D. M. Sandford Fleming, C.M.G.

Nouvelle-Galles du Sud.—L'honorable F. B. Suttor, M.A.L.

Tasmanie.—L'honorable Nicholas Fitzgerald.

Colonie du Cap.—Sir Henry de Villiers, C.C.M.G. Sir Charles Mills, C.C.M.G., C.B.

Australie du Sud.-L'honorable Thomas Playford.

Nouvelle-Zélande.—Mr. A. LEE SMITH.

Victoria.—Sir Henry Wrixon, C.C.M.G., C.R.
L'honorable Nicholas Fitzgerald, M.C.L.
L'honorable Simon Fraser, M.C.L.

Queensland.—L'honorable A. J. THYNNE, M.C.L. L'honorable WILLIAM FORREST, M.C.L.

REMERCIEMENTS DE SA MAJESTÉ.

Sir Adolphe Caron.—Je vais lire à la Conférence une lettre adressée à notre président, M. Bowell, par le capitaine Urquhart, A.D.C., lui transmettant un télégramme de Sa Majesté en réponse à l'adresse qui a été adoptée par la Conférence l'autre jour:

"ČHER MONSIEUR BOWELL,—Par ordre de Son Excellence, je vous transmets la copie d'un télégramme qu'elle vient de recevoir en réponse à celui qu'elle a expédié hier à Sa Majesté au sujet de l'adresse que vous avez demandée de transmettre à l'occasion de la première séance de la Conférence. Son Excellence est convaincue que vous et les antres membres de la Conférence diront avec elle que la gracieuse réponse est très satisfaisante."

Voici le télégramme:

"CHATEAU DE WINDSOR.

"Mes sincères remerciements pour vos bonnes félicitations."

BONS SOUHAITS REÇUS D'EDIMBOURG.

Sir Adolphe Caron.—Je lirai, de plus, un télégramme qui vient d'être reçu d'Edimbourg :

"Edimbourg, 26 juin, 1894.

"Au président de la Conférence Coloniale, "Ottawa.

"Les partisans de la fédération impériale à Edimbourg sont heureux de voir la réunion de la Conférence. Ils espèrent que la grande question de la défense maritime y sera étudiée et l'unité impériale affermie.

(Signé) "SIMPSON."

SYSTÈME POSTAL DU CANADA.

Sir Adolphe Caron.—A notre dernière séance je vous ai informé que j'avais préparé un mémoire sur le ministère des postes, dont j'ai la direction, et que je l'avais fait imprimer. J'ai eru qu'on sauverait du temps et qu'il y aurait plus d'utilité pour les délégués en leur en donnant chacun un exemplaire. Si vous me le permettez, je vais le distribuer. Voici ce mémoire:—

MINISTÈRE DES POSTES, CANADA.

ORGANISATION.

Le département des postes du Canada est sous la direction d'un directeur général qui est membre du Conseil privé et qui peutêtre membre du Sénat ou de la Chambre des Communes. Le directeur général des postes est aidé dans l'administration générale des affaires du département par un sous-directeur général.

générale des affaires du département par un sous-directeur général.

Le service postul forme deux divisions—le service intérieur et le service extérieur. Le service intérieur comprend le personnel du bureau principal où les affaires

sont distribuées entre les départements suivants-

Le département du secrétaire est chargé de la correspondance générale avec le public, les bureaux de poste étrangers et les bureaux du service extérieur. Le secrétaire est chargé de l'établissement de nouveaux bureaux de poste, de toutes les nominations et promotions dans le personnel du service intérieur et extérieur, et des nominations de tous les directeurs de poste; il a la garde des cautionnements fournis par les directeurs de poste pour garantir l'exécution de leurs devoirs. Il est aussi chargé des recherches à faire pour lettres égarées.

Le comptable tient tous les livres de comptes, et il est responsable au directeurgénéral des postes de prompte perception des recettes des postes, et de l'examen de toutes les pièces justificatives concernant les dépenses et du paiement de tous les

comptes.

Le surintendant du bureau des mandats-poste surveille l'émission et le paie-

ment des mandats-poste, et est chargé de la correspondance qui s'y rapporte.

Les opérations de la caisse d'épargne sont sous la direction d'un surintendant qui est chargé de tout ee qui a trait à la réception et au retrait des dépôts aux caisses d'épargne.

Il y a encore un département séparé, appelé le bureau des lettres de rebut, sous la direction d'un surintendant, qui reçoit et dispose de toutes les lettres non délivrées,

y compris les colis et tout ce qui peut être expédié par la poste.

Un autre département du ministère est le bureau des impressions et fournitures, dont le surintendant peut seul commander, recevoir, garder et distribuer les formules imprimées, la papeterie, les sacs de malles, serrures, timbres et toutes les fournitures en usage dans le service des postes.

Le soin du service des malles, y compris l'adjudication, l'exécution et la surveillance générale des contrats pour le transport des malles est confié à un surintendant

et forme un département séparé.

Le dernier département est celui des timbres-poste, dont le surintendant est chargé de commander, recevoir et émettre tous les timbres-poste, cartes postales, emballages, bandes et enveloppes timbrées.

SERVICE EXTÉRIEUR.

Afin d'assurer une surveillance efficace sur le fonctionnement du département dans ses rapports avec le public, le pays est divisé en quinze districts ou divisions postales, dont chacune est sous la direction d'un inspecteur qui préside à l'exécution du service ordinaire de la poste et de celui qui se fait par chemin de fer, qui établit des bureaux de poste, fait des recherches concernant les lettres égarées, s'occupe des plaintes portées, et fait tout ce qui doit nécessairement être exécuté par les employés résidant dans les localités.

Toron
postee
consei
de l'A
comm
direct

Nомв

Inspecte Inspecte Sous-ins Commis Commis Commis Message Premier Commis Commis Commis Commis

Agents

Nombr

Directen Sons-dire Commis Commis Commis Facteurs Messager né que j'avais que je l'avais d'utilité pour permettez, je

ecteur général le la Chambre administration

service extéoù les affaires

nérale avec le extérieur. Le e, de toutes les térieur, et des autionnements s devoirs. Il

e au directeurt de l'examen ent de tous les

ion et le paiepporte, surintendant ôts aux caisses

de rebut, sous non délivrées,

et fournitures, ribuer les fors et toutes les

n et la surveiln surintendant rintendant est

artes postales,

département s ou divisions e à l'exécution er, qui établit es, s'occupe des r les employés Un certain nombre de bureaux des plus importants, tels que ceux de Montréal, Toronto et Ottawa, sont compris dans ce qu'on appelle le service extérieur des postes—les directeurs de la poste et les commis sont nommés par le gouverneur en conseil et reçoivent des appointements déterminés, ils sont soumis aux dispositions de l'Acte des pensions de retraite, et, avec les inspecteurs et leurs commis et les commis de la poste sur chemin de fer, composent le service extérieur des postes. Les directeurs de la poste ne font pas généralement partie du service civil.

Nombre des employés permanents et surnuméraires composant le personnel du service extérieur du ministère des postes.

DIVISIONS POSTALES.

Rang ou classe.	Employés per- manents.	Employes surm- méraires.	Total.
Inspecteur en chef des postes. Inspecteurs des bureaux de poste. Sous-inspecteurs des bureaux de poste. Commis de première classe. Commis de deuxième classe. Commis de toiséeme classe. Messagers. Premiers commis de la poste sur chemin de fer Commis de la poste pour malles anglaises. Commis de la poste sur chemin de fer (1re classe) Commis de la poste sur chemin de fer (2e classe) Commis de la poste sur chemin de fer (3e classe) Commis de la poste sur chemin de fer (2e classe) Agents de transport des malles.	14 19 8 32 42 12 9 2 67 151	16 2 2 29 2	1 14 19 8 32 58 14 9 2 67 151 179 13
Total	518	49	567

Nombre des employés permanents et sur numéraires composant le personnel du service extérieur du ministère des postes—Suite.

BUREAUX DE POSTE DANS LES VILLES.

Rang ou classe, Directeurs de la poste, ons-directeurs de la poste fommis de première classe, fommis de deuxième classe, fommis de troisième classe, acteurs lessagers et portiers.		Employés surno- méraires.	Total. 16 14 26 80 407 520 60
		60 59 28	
Total	976	147	1,123
Nombre total des divisions postales	518 976	49 147	507 1,123
Total	1,494	196	1,690

Nombre des employés permanents et surnuméraires composant le personnel du service intérieur du ministère des postes.

Rang ou classe.		Employés surnu- méraires.	Total.	
Sous-uninistre Premier commis Commis de première classe	1 8 11		1 3	
Commis de deuxième classe	$\frac{40}{121}$	24	11 40 145	
Messagers Emballeurs Opistes	25	19 14	14 14	
Total	212	60	272	

HISTOIRE.

Lors le la confédération des provinces, en 1867, un acte intitulé : "Acte des postes," fut passé par le parlement du Canada. Cet acte entra en vigueur le 1er avril 1868 et depuis cette date un système uniforme d'organisation postale existe dans toutes, les provinces du Canada. Le port des lettres dans le pays a été réduit de cinq centins à trois ceutins par demi-once, le port des lettres allant aux Etats-Unis a été réduit de dix centins à six centins par demi-once, et le port des journaux, revues et autres matières a aussi été réduit.

Le 1er janvier 1869, il y avait dans le pays 3,638 bureaux de poste. Les recettes

du ministère s'élevaient à \$1,024,701.

Le système des mandats-poste ayant été établi plusieurs années avant la confédération des provinces, cette division du service postal fut continuée en modifiant les

détails de manière a établir l'uniformité dans tout le pays.

En décembre 1867, un acte fut passé autorisant l'établissement des caisses d'épargne postales, et le 1er avril 1868, quatre-vingt-un bureaux de poste dans Ontario et Québec commencèrent à recevoir des dépôts à ces caisses d'épargne. Attendu qu'il y avait des eaisses d'épargne de l'Etat dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, on ne jugea pas nécessaire d'y établir des caisses d'épargne postales avant d'en avoir constaté le résultat dans les provinces de Québec

Le 1er janvier 1870 le port des lettres du Canada au Royaume-Uni fut réduit de

12½ centins à six centins par demi-once,

Lorsque les bureaux de poste des différentes provinces du Canada furent réunis sous une administration centrale à Ottawa, en juillet 1867, on constata qu'il existait une grande différence dans le mode des rémunérations accordées aux directeurs de la poste, les uns étant payés au moyen d'appointements déterminés, d'autres au moyen d'une commission sur les affaires de leurs bureaux, et quelques-uns partie par commission et partie par appointements.

En conséquence on établit une échelle générale de rémunération—un salaire minimum de \$10 par année aux bureaux de peu d'importance et dans les autres cas un salaire égal à 40 pour 100 sur toutes les opérations postales jusqu'à concurrence de \$800 par année et 25 pour 100 sur toutes les opérations excédant cette somme, et une indemnité spéciale pour le travail de nuit dans certains bureaux, et pour l'expédition ou la distribution des malles destinées à d'autres bureaux. Ce changement prit effet le 1er janvier 1870—les salaires devant être revisés tous les deux ans.

Une communication postale régulière fut établie avec Fort Garry (aujourd'hui Winnipeg) en 1870, les malles étant expédiées par voie de Chicago, Saint-Paul et Pembina.

Colom San-Fr \mathbf{L} nécessa avec le lacs d'

> Winni établie de 486

D 1871, c cartes: Εı centing

même \mathbf{L}' complé dans le

A bureau ment, bureau Lε

au créc En le Cana établi a

 L'_i de juill d'unifo

Le inaugu les ville pour re personi avant e Εn

rebut; importa résulter leurs ar En

d'adopt tionale, nations Ce de l'océ

diatemo Canada postes c demi-or Le

1874. Des

Da Canada d'amélic el du service

yés u- res.	Total.
24 3 19	1 3 11 40 145 9 44 14
30	272

des postes,"
avril 1868
lans toutes,
e cinq cenUnis a été

Les recettes nt la confé-

nodifiant les des caisses poste dans

poste dans s d'épargne. la Nouvelledes caisses es de Québee

ut réduit de

rent réunis u'il existait eteurs de la s au moyen e par com-

salaire miatres cas un currence de somme, et pour l'expéchangement eux ans.

aujourd'hui aint-Paul et En 1871, des arrangements furent pris pour établir un service postal jusqu'à la Colombie Anglaise; les malles étaient préparées à Windsor, Ontario, et expédiées à San-Francisco d'où elles étaient transportées par mer à Victoria

San-Francisco d'où elles étaient transportées par mer à Victoria.

L'annexion des provinces du Manitoba et de la Colombie Anglaise imposa nécessairement au ministère de grandes dépenses pour maintenir les communications avec les anciennes provinces dans toute cette vaste contrée située entre les grands lacs d'Ontario et l'océan Pacifique; une des premières routes établies fut celle de Winnipeg, alors "Fort Garry", à Pembina, coûtant \$3,000 par année; une autre fut établie entre New-Westminster et Barkerville, dans la Colombie Anglaise, distance de 486 milles, au coût de \$16,000 par année.

Des cartés postales ont été distribuées au public pour la première fois en juin 1871, et on profita promptement de cet avantage, et près d'un million et demi de cartes furent vendues entre le mois de juin 1871 et janvier 1872.

En 1872, le port des lettres expédiées du Canada à Terreneuve fut réduit de 121 centins à six centins par demi-once, et le port des autres matières postales fut le même que celui qui était fixé dans les limites du Canada.

L'organisation du service postal au Manitoba et à la Colombie Anglaise ayant été complétée, les opérations postales de ces provinces parurent pour la première fois dans le rapport de 1872.

A compter du 1er juillet 1873, le paiement des salaires et autres déboursés des bureaux de poste dans les villes se fit au moyen d'un crédit spécial voté par le parlement, au lieu de l'être à même les recettes provenant du port des lettres aux différents bureaux, ainsi qu'il était d'usage avant cette date.

La somme perçue et provenant de cette source fut, après cette époque, déposée au crédit du receveur général.

En 1873, des mesures furent prises aux fins d'échanger des mandats-poste entre le Canada et l'Inde Anglaise, et dans la même année le système des mandats-poste fint établi au Manitoba.

L'annexion de l'Île du Prince-Edouard au Canada eut lieu en 1873, dans le mois de juillet, et on s'empressa de mettre le service postal de cette province sur un pied d'uniformité avec celui des antres parties du pays.

Le mode de la distribution gratuite des lettres et journaux par facteurs fut inauguré en 1874 à Montréal et à Toronto, et on se prépara à l'introduire dans toutes les villes où les opérations postales pouvaient justifier son inauguration; des boîtes pour recevoir les lettres furent placées dans les raes des principales villes, et des personnes furent autorisées à vendre des timbres-poste, qu'on ne pouvait se procurer avant cette époque que dans les bureaux de poste.

En 1874, un changement fut fait dans la manière de disposer des lettres de rebut; avant cette époque on ne renvoyait aux auteurs que les lettres qui semblaient importantes, mais il fut décidé que, vu la classification défectueuse qui pouvait résulter d'un examen superficiel, toutes les lettres servient à l'avenir retournées à leurs auteurs.

En octobre 1874, un traité aux fins de former une union postale générale, et d'adopter un port uniforme et des règlements concernant la correspondance internationale, fut conclu et signé à Berne, en Snisse, par les représentants des principales nations de l'univers, y compris les Etats-Unis.

Ce traite ne comprenait pas les possessions britanniques situées de l'autre cêté de l'océan; mais le Canada, aidé par le gouvernement britannique, demanda immédiatement à faire partie de cette union. Dans l'intervalle, le port des lettres entre le Canada et le Royaume-Uni fut, au moyen d'une entente avec le département des postes de l'Empire, réduit au taux international de $2\frac{1}{2}$ d. sterling ou cinq centins par demi-once.

Le guide officiel du service postal du Canada fut publié pour la première fois en 1874.

Des bandes postales timbrées furent distribuées pour la première fois en 1873. Dans le cours de février 1875, une convention postale fut conclue entre le Canada et les Etats-Unis aux fins de réduire les frais de port et de simplifier et d'améliorer le servie, postal entre les deux pays. En vertu de cette convention chaque pays transportait gratuitement sur ses routes postales les malles fermées de l'autre lorsqu'elles traversaient son territoire en transit; et les lettres, journaux et autres matières postales, dont le port ordinaire du pays était payé d'avance dans l'un ou l'autre pays, devaient être livrés à destination dans l'autre sans autres frais de port.

Une autre convention fut conclue en juin 1875, devenant en vigueur le 2 août de la même année, établissant un échange direct de mandats-poste entre les Etats-Unis

et le Canada.

En avril 1875, un acte fut passé aux fins de modifier la loi réglant le service

postal, le dit acte devenant en vigueur en octobre 1875.

Cet acte fit des changements importants au service postal du Canada, principalement en adoptant le principe d'affranchissement compulsoire des lettres, journaux et autres matières postales transportés dans les limites du Canada, et en réduisant le

port des journaux, revues et autres matières postales.

Les taux nonveaux du port étaient: lettres, trois centins par demi-once; lettres locales, un centin par demi-once; cartes postales, un centin; journaux et revues adressés du bureau de publication aux abonnés réguliers, un centin par livre; livres et papiers en transit, un centin par quatre onces; paquets, 12½ centins par huit onces. Les lettres portant demande—c'est-à-dire les lettres portant l'adresse imprimée de l'expéditeur avec prière de les retourner si elles n'étaient pas délivrées dans un certain délai sans les faire passer par le bureau des lettres de rebut, furent admises pour la première fois par le département en novembre 1875.

La distribution gratuite des lettres par facteurs fut inaugurée à Québec, Ottawa,

Hamilton, Saint-Jean et Halifax, en 1875.

En juillet 1876, l'inauguration du chemin de fer Intercolonial fournit une voie de communication entre les provinces de l'ouest et les provinces maritimes, et les malles purent être expédiées avec plus de rapidité, aller et retour, dans les pro-

vinces de l'ouest, Halifax et Saint-Jean.

L'inauguration de ce chemin de fer permit, de plus, au ministère des postes de prendre des mesures pour embarquer et débarquer les malles à destination et venant d'Europe par la ligne des paquebots canadiens, à Rimouski, sur le chemin de fer Intercolonial, 191 milles à l'est de Québec, et on sauva ainsi beaucoup de temps dans l'expédition de ces malles aux principales villes du Canada. Durant l'hiver les malles étaient débarquées à Halifax, au lieu de Portland, Maine.

En novembre 1876, l'établissement d'un service postal entre Winnipeg et Edmonton, distance de 900 milles, ne laissa que pen à faire pour compléter le service depuis

Halifax jusqu'à Vancouver.

Le port des lettres adressées à Terreneuve fut réduit à cinq centins par demionce, et le droit d'enregistrement sur chaque lettre chargée entre le Royaume-Uni et

le Canada fut réduit de huit centins à cinq.

En janvier 1877, un arrangement fut fait avec le département des postes de l'empire d'Allemagne aux fins d'établir un échange direct et régulier de correspondances, et l'affranchissement de lettres fut réduit à cinq centins par demi-once; l'affranchissement des autres espèces de correspondances fut aussi réduit.

En vertu de la convention de Paris, datée le 1er juin 1878, le Canada fut admis à faire partie de l'Union postale générale à compter du 1er juillet 1878, et en conséquence le port des lettres, cinq centins par demi-once, entre le Canada et toute

l'Europe, devint uniforme.

Les journaux, imprimés, échantillons et patrons de marchandises expédiés en Europe furent soumis en même temps à des droits d'affranchissement et à des règle-

ments uniformes.

De consentement mutuel, l'admission du Canada dans l'Union postale ne changea rien aux conventions postales qui existaient entre le pays et les Etats-Unis. Néanmoins, la convention postale entre l'empire allemand et le Canada cessa d'exister, ainsi qu'il y était stipulé.

En juin 1880, un arrangement modifié fut concluentre le département des postes des Etats-Unis et celui du Canada aux fins de faire certains changements au système déterminant l'échange des mandats-poste entre les deux pays. La somme maxima

de cha mutuel poste a centina chaque

tion di 1881, l de Rio Saint-T

Le duquel les jour bureau march furent Le

poste p dans la U Canada

Canada les affa St. Jan Doste f vertu d

la Suis

et la J

ment a arrang Lavant eanadide chela voie l'est l'uvoie" a bureau

Le fique f wagon le voy: Lu

poste [

Paeifiq à l'oue Dewe, un serv Le

taient terrom l'Atlan En

gleteri chaque La déjà de

dans 1

nent sur ses on territoire ort ordinaire és à destina-

r le 2 août de s Etats-Unis

t le service

ı, principale-, journaux et réduisant le

once; lettres
ix et revues
livre; livres
ins par huit
sse imprimée
dans un cerudmises pour

bec, Ottawa,

fournit une naritimes, et dans les pro-

e des postes estination et e chemin de up de temps nt l'hiver les

eg et Edmonervice depuis

ns par demizaume-Uni et

les postes de e corresponr demi-once; t.

da fut admis , et en conséada et toute

expédiés en t à des règle-

e ne changea Jnis. Néanssa d'exister,

nt des postes a au système ame maxima de chaque mandat-poste fut fixée à cinquante piastres avec le droit, de consentement mutuel, de l'augmenter jusqu'à cent piastres. Le chiffre maximum d'un mandat-poste avait été autrefois de quarante piastres. Le droit de commission fut fixé à dix centins pour toute somme n'excédant pas dix piastres et dix autres centins par chaque dix piastres ou fraction.

En 1831, une convention fut conclue aux fins d'établir une ligne de communication directe par steamers entre le Canada, les Antilles et le Brésil, et le 31 décembre 1881, le premier steamer de cette ligne, le "Comte d'Eu," arrivait à Halifax venant de Rio de Janeiro, portant les malles de Rio de Janeiro, Bahia, Pernambuco, Para et Saint-Thomas, Antilles, et il quittait Halifax pour retourner le 11 janvier 1882.

Le 17 mai 1882, un acte fut passé, devenant en vigueur le 1er juin 1882, en vertu duquel (soumis à certaines conditions quant à la manière de les mettre à la poste) les journaux et revues imprimés et publiés en Canada et déposés par l'éditeur au bureau de poste de l'endroit de publication et adressés aux abonnés réguliers ou aux marchands de journaux en Canada, résidant ailleurs qu'à l'endroit de publication, furent expédiés francs de port par la poste à leurs adresses respectives.

Le 1er juillet 1882, le droit de commission sur l'émission au Canada des mandatsposte payables dans le Royaume-Uni fut réduit au taux convenu avec les Etats-Unis

dans la convention de 1880.

Une convention aux fins d'échanger des mandats-poste entre la France et le Canada fut signée le 20 juin 1884 par le comte de Granville, secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, et par M. Waddington, ambassadeur de France à la cour de St. James, et elle entra en vigueur le 1er novembre suivant.

Durant les années 1883 et 1884, des conventions spéciales concernant les mandatsposte furent faites entre l'Allemagne, l'Italie, la Suisse, la Belgique et le Canada, en
vertu desquelles le Canada put échanger des mandats-poste avec l'Allemagne, l'Italie,
la Suisse, l'Autriche, la Suède, la Norvège, le Danemark, les Pays-Bas, la Burbade
et la Jamaïque, Victoria (Australie), la Tasmanie et la Nouvelle-Zélande, et générale,
ment avec toutes les possessions britanniques et les pays étrangers où existaient des

arrangements semblables avec le département des postes de l'Angleterre.

Le 1er janvier 1885, on établit un bureau de poste et de mandats-poste pour l'avantage de grand nombre d'hommes travaillant à la construction du chemin de fer canadien du Pacifique; le bureau de poste et le logement du directeur était un wagon de chemin de fer aménagé aussi bien que possible. Le wagon avançait à mesure que la voie était posée en gagmant l'ouest, et lorsque la voie atteignit la ligne allant à l'est l'utilité de ce bureau cessa, et ce bureau de poste ambulant appelé "bout de la voie" devint une chose du passé. Pour démontrer l'avantage ainsi offert par ce bureau, je dirai que, durant les dix mois de son existence, il y fut émis des mandats-poste pour une valeur de \$65,304.00.

Le 1er novembre 1885, la ligue principale du chemin de fer canadien du Pacifique fut terminée jusqu'à Winnipeg, et un service postal par chemin de fer, avec wagon spécial et commis, fut inauguré depuis Montréal et Ottawa jusqu'à Winnipeg, le voyage, distance de 1,430 milles, se faisant en vingt-six heures à peu près.

Lundi, le 29 juin 1886, le premier train direct quitta Montréal pour le Pacifique et arriva le 4 juillet à Port-Moody, alors le terminus du chemin de fer à l'ouest. Ce train avait un wagon-poste sous la direction spéciale de M. John Dewe, inspecteur en chef des postes, qui surveilla les arrangements faits pour établir un service postal quotidien sur toute cette voie ferrée de 2,892 milles de longueur.

Le chemin de fer canadien du Pacifique, ainsi relié aux chemins de fer qui existaient dans la province de Québec et les provinces maritimes, devint une ligne ininterrompue faisant un service postal quotidien sur tout le territoire canadien depuis l'Atlantique jusqu'an Pacifique, distance de 3,740 milles.

En août 1855, un arrangement fut fait avec le département des postes de l'Angleteure pour le transport des paquets fermés, par la poste, entre les deux pays,

chaque colis ne devant pas peser plus de trois livres,

Le 1er septembre 1885 le système des caisses d'épargnes postales qui existait déjà depuis plusieurs années dans les provinces d'Ontario et de Québec, fut inauguré dans la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick.

Le parachèvement du chemin de fer canadien du Pacifique jusqu'à l'océan Pacifique permit au ministère des postes du Canada d'expédier les mulles directement en Chine et au Japon, au moyen de navires partant de Vancouver et y revenant.

Une conventión postale modifiée aux fins de faire de meilleurs arrangements entre les Etuts-Unis et le Canada, fut signée en janvier 1888. Une des principales dispositions permettait l'expédition par la poste de différents articles, arrangés de manière à en faciliter l'inspection, le port étant d'un centiu par once, et cet arrangement fut d'un grand avantage pour les deux pays.

Cette convention fut modifiée par une autre, signée le 25 avril 1888, établissant un taux uniforme d'un centin par once pour toutes marchandises, et un taux d'un centin par deux onces pour tous livres, brochures, circulaires et autres imprimés en

général.

Lorsque Mr. H. A. Wicksteed, comptable du ministère, fut mis à la retraite après quarunte-huit années de service, les différentes divisions de la comptabilité du ministère furent mises sous la direction d'un employé qu'on appela contrôleur financier, mais le changement ne justifia pas les espérances qu'on avait formées sur son utilité, et lorsque le titulaire, Mr. J. Cunninghum Stewart, mourut, il ne fut pas rem-

placé.

Le 1er juillet 1888 fut signalé par la retraite de M. W. H. Griffin, sous-directeur général des postes, après cinquante-sept années de service: il avait été le chef permanent du département des postes du Haut et du Bas Canada depuis l'époque où la direction du département fut confée aux nutorités provinciales en 1851, jusqu'à la confédération, et sous-directeur général des postes du Canada depuis cette dernière époque jusqu'au jour où il se retira du service. Il fut remplacé par le présent sous-directeur général des postes, le lientenant-colonel William White, qui avait été secrétaire du ministère depuis 1861.

En juin 1889, une convention fut signée avec le Japon aux fins d'établir un échange direct de mandats-poste entre ce pays et le Canada, aux mêmes conditions

que celles contenues dans les conventions avec les autres pays.

Par l'Acte des Postes passé en 1889, la limite du poids d'une lettre payant simple port fut fixée à un once au lieu d'un demi-once; le port des lettres locales fut fixé à deux centins par once, et le droit d'enregistrement fut rendu uniforme et

Le service postal étubli entre le Canada, les Antilles et le Brésil depuis quelques années ne réalisa pas nos espérances, et il fut discontinué. Cependant, en janvier 1890, on crut que, quant aux Antilles, ee service pouvait être rétabli avec avantage, et conséquemment un service fnt inauguré entre Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, et Demerara, les steamers faisant escale à quelques-unes des Antilles.

Grâce à la complaisance du département des postes de l'Angleterre, on fit un arrangement en vertu duquel les paquets purent être reçus de et expédiés (via Angleterre) à tons les pays avec lesquels le Royaume-Uni a établi une poste à paquets.

Le même système de poste à paquets fut établi avec le Japon au moyen d'une convention devenant en vigueur le 1er octobre 1890, et avec la Barbade le 1er

ovril 1891

Le 28 avril 1891, arrivait à Vancouver le magnifique steamer "Empress of India," le premier navire de la ligne établie par la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, en vertu du contrat passé avec le département des postes de l'Empire britannique. La route suivie par cette ligne entre Vancouver et la Chine et le Japon est de 300 milles plus courte que les autres routes du continent américain, et vu que ces steamers marchent avec une grande vitesse, le temps qu'on mettait autrefois à faire le voyage en Chine et au Japon a été considérablement diminué.

Une convention établis-ant l'échange direct des mandats-poste entre le Canada et les Hes-sous-le-Vent fut conclue le 11 février 1892. Des conventions semblables furent conclues entre le Canada et les Bermudes le 6 décembre 1892, et entre le Canada et la Guyane anglaise le 7 décembre 1892, et à la même date une convention fut faite avec la Guyane-Anglaise établissant l'échange direct des colis postaux.

Au Royaun du droi

Is mai, un débu dernier postal c événeme on ne de nous soi et les fa le trans la grand qu'il l'er

Und expirant tion éno Pen

pendant une augu A l'e et le 30 j

postales,

Sommes de do au do de

La se 247.91, et

a donné a " Qu' l'Empire la Grande

Sir A

Sir H vations à ma motion maudé d'y amendeme aux colon l'océan Paciectement en nant,

rangements principales arrangés de cet arrange-

, établissant 1 tanx d'un niprimés en

l la retraite aptabilité du rôleur finanlées sur son fut pas rem-

us-directeur le ehef perpoque où la 1, jusqu'à la te dernière crésent sousti avait été

d'établir un s conditions ttre payant tres locales

nniforme et lepuis quelpendant, en rétabli avec 1, Nouveau-

Antilles, re, on fit un pédiés (via une poste à

noyen d'une bade le 1º

Empress of amin de fer es postes de et la Chine nent amériemps qu'on ferablement

e le Canada semblables et entre le ne convenlis postaux. Au moven d'une entente le poids des paquets expédiés entre le Canada et le Royaume-Uni fut porté de sept livres à onze livres et il y eut une légère réduction du droit exigé pour les paquets pesant plus d'une livre.

Le 9 juin 1893, l'arrivée à Vancouver du Mowera, qui était parti de Sydney le 18 mai, est une époque dans l'histoire des postes du Canada, laquelle peut bien être un début auquel l'avenir peut faire prendre un développement immense, et c'est le dernier événement à être inscrit dans ce court récit du développement du système postal canadien depuis la confédération des colonies de l'Amérique du Nord; pas un événement n'offre un plus grand intérêt aux habitants du Canada et de l'Australie on ne devra exercer probablement une plus grande influence sur cet empire anquel nons sommes si fiers d'appurtenir, parce que, avec le service rupide sur l'Atlantique et les fucilités prodigieuses offertes par le chemin de fer canadien du Pacifique pour le transport des malles et des voyageurs entre Vancouver et Halifux, il fera du Canada la grande route conduisant aux colonies australieunes et aux îles du Pacifique, ainsi qu'il l'est déjà pour aller en Chine et au Japon.

Une comparaison entre les opérations postales du Canada pendant les exercices expirant le 30 juin 1868 et le 30 juin 1893, fera voir d'un coup d'œil leur augmentation énorme durant le quart de siècle écoulé depuis la confédération des provinces.

Pendant l'exercice expiré le 30 juin 1868, les recettes out été de \$1,024.701.98, et pendant celui expiré le 30 juin 1893, les recettes se sont élevées à \$3,696,062.36, soit une augmentation de \$2,671,360.38.

A l'expiration de l'exercice de 1868, il y avait en Canada 3,638 bureaux de poste, et le 30 juin 1893 on en comptait 8.477.

Le 30 juin 1869, le solde total un crédit des déposants dans les caisses d'épargne postales, était de \$856,814.26, et le 30 juin 1893 de \$24,153,193.66.

Classement des soldes au crédit des déposants le 30 juin 1893:-

	Nombre.	Soldes,	Moyeune.
Sommes de 8500 et au-dessons do au-dessus de 8500 et au-dessons de 81,000 do de 81,000 et au-dessus	0.900	6,421,018 96	103 47 697 94
Total	114,275	24,153,193 66	211 36

La somme payée en 1868 pour service postal sur chemin de fer a été de \$196,-247.91, et en 1893 de \$1,217,651.71.

ADOLPHE P. CARON,

Directeur général des postes.

RÉCIPROCITÉ INTERNATIONALE.

Sir Adolphe Caron.—Quant aux affaires du jour, je crois que sir Henry Wrixon a donné avis qu'il proposerait :—

"Qu'nne loi impériale devrait être passée aux fins de permettre aux colonies de l'Empire de conclure des conventions de réciprocité commerciale entre elles ou avec la Grande-Bretagne, sans que les nations étrangères aient le droit d'y participer."

Sir Henry Wrixon.—Monsieur le président et messieurs: J'ai très pen d'observations à vous présenter et je ne vous retiendrai pus longtemps. Le président a lu ma motion et je dirai seulement que ponr la rendre plus formelle M. Thynne a recommandé d'y faire un léger amendement, dent je propose l'adoption, et lorsque cet amendement sera inséré la motion contiendra ce qui suit:—" Aux fins de permettre aux colonies de l'Empire de conclure des conventions de réciprocité commerciale, y

compris le pouvoir d'établir des tarifs différentiels entre elles ou nvec la Grande-Bretagne, sans que les nations étrangères aient le droit d'y participer." Maintenant, je désire indiquer en peu de mots ce que contient exactement ma motion, car je n'y ni pas inclus d'autres questions qui sont analogues à celle que je soumets. La question se présente d'une manière qu'on peut fort bien expliquer par le cas de Victoria, la colonie que je représente. La position des autres colonies australiennes est la même, et je crois que le même état de choses existe dans les autres dépendances de l'Empire, mais je prendrai Victoria commo exemple. Par notre constitution première le gouvernement impérial nous a accordé le pouvoir de prélever des droits de douane, mais il a ajouté à ce pouvoir général une disposition restrictive prescrivant qu'il n'y aurait pas de droits différentiels. La loi resta ainsi en vigueur pendant un temps considérable. Au bout de quelques aunées on se demanda en Australie si nous ne devrions pas avoir le droit de conclure des traités de commerce entre nous et de maintenir ces traités au moyen de droits différentiels. La demande en fut faite au gouvernement impérial, et, avec les égards qu'il témoigne toujours à ses colonies, il consentit immédiatement, et en 1873 il tit passer un bill nutorisant les colonies australiennes à mettre cette idée à exécution et abrogeant la disposition contenue dans l'nete de constitution. Ainsi, en vertu de la loi telle qu'elle existe aujourd'hui, les colonies australiennes peuvent conclure des traités de commerce entre elles, les protéger au moyen de droits différentiels, et en exclure tout le reste de l'univers.

L'honorable M. Foster.—Même la Grande-Bretagne?

Sir Henry Wrixon.—Je dis tout le reste de l'univers en dehors des colonies australiennes. L'acte de 1873 était strictement restreint aux colonies australiennes, et il décrétait que dans le but de leur permettre de taire des conventions commerciales entre elles la clause restrictive prohibant les tarifs différentiels était abrogée; et aujourd'hui nous pouvons faire en Anstralie les conventions commerciales que nous désirons, et les protéger au moyen de tarifs différentiels; mais nous ne le pouvons pas en ce qui concerne la mère-patrie ni l'une des possessions de l'Empire autres que l'Australie. Le seul objet de ma motion est de faire disparaître cette restriction et d'étendre le pouvoir accordé par l'aete impérial de 1873 en dehors des colonies australiennes, et de l'appliquer à tout l'Empire, de manière à nous permettre, si l'une des colonies australiennes désirait et pouvait conclure un traité de commerce avec le Canada, de maintenir et protéger ce traité en imposant des droits différentiels. Nous ne le pouvons pas aujourd'hui, et je demande simplement que le pouvoir déjà accordé par le parlement impérial soit étendu des colonies australiennes aux autres possessions de l'Empire, et en même temps à la Grande-Bretagne. Mon but est très restreint et très simple, et je ne pense pas qu'on puisse s'y opposer. Je regrette de dire que nous n'avons pas profité en Australie, autant que je l'aurais désiré, du pouvoir que nous avons; et j'espère que nous pourrons acquérir de la sagesse en voyngeant à l'étranger, et le même pouvoir nous permettant de conclure des traités de commerce avec les autres possessions de l'Empire, comme le Canada par exemple, nous sera utile dans notre pays en nous servant d'exemple et de leçon. J'ai dit que je ne croyais pas qu'il y aurait objection à adopter eette motion telle qu'elle est. Nous savons qu'un pouvoir bien plus étendu a été accordé au Canada, et que ce pays peut virtuellement conclure des traités de commerce avec des nations étrangères. Ce pouvoir a été accordé au Canada et il a été exercé plus d'une fois. Il a été aecordé au Cap et il y a été exercé. Bien entendu, l'exercice de ee ponvoir se fait par l'entremise du gouvernement impérial, mais cependant il permet réellement au Canada et au Cap de conclure des traités de commerce avec les nations étrangères; et en, conséquence, quand une concession aussi importante est faite au Canada et au Cap, je n'ai pas de doute qu'on ne s'opposera pas à la petite concession que je demande d'accorder aux colonies australiennes et aux autres possessions britanniques placées dans la même position. Je dis que c'est une question très simple, et je ne crois pas qu'elle puisse soulever d'objections; mais je desire ajouter un mot nu sujet de deux autres questions qui sont analogues à celle-ci, car on pourrait s'occuper plus de ce que j'ai omis que de ce que j'ai inséré dans la motion. J'avoue franchement à la Conférence que

i'ai omi On a 80 formell merce t dernièr de reco mêmes inclure ment re de l'Em reconna peut ter nement tons qu suprême vois pas conclur ou qu'il d'une v et on ne une nat des rais s'adress qu'on re nos rela chef de d'autres cette qu ne pouv de l'Em prouve

> L'h Sir considèi et je ne nation é Canada à appuy quand I' désir de bassadei réelleme plus que avee le j inntilité Canada (nation (sion à ce passé, le lient noi existé du 1862, et traités n Maintena grandem commerc

pays ét

l'égard c

la Grande-Maintenant, n, car je n'y s. La quesde Victoria, ennes est la pendances de constitution prélever des disposition oi resta ainsi nnées on se e des traités différentiels. u'il témoigne sser un bill abrogeant la i telle qu'elle uités de comexclure tout

des colonies instraliennes, ons commertait abrogée; nerciales que s nous ne le de l'Empire araître cette 73 en dehors e à nous pernn trait**é** de int des droits lement que le australiennes etagne. Mon opposer. Je 10 je l'aurais cquerir de la t de conclure e, comme le int d'exemple on à adopter lus étendu a e des traités lé au Canada il y a été se du gouveret au Cap de conséquence, je n'ai pas de 'accorder aux dans la même qu'elle puisse autres quesque j'ai omis onférence que

l'ai omis avec intention deux questions qu'on pourrait croire inséparables de ce sujet. On a soulevé la question de savoir s'il ne devrait pas y avoir une reconnaissance formelle du droit qu'a une possession de l'Empire de conclure des traités de commerce avec les nations étrangères. La question a été soulevée en Australie, l'année dernière, je crois; dans tous les cas, nous avons exprime l'opinion qu'il était temps de reconuaître absolument ce pouvoir-le pouvoir par les colonies de conclure ellesmêmes leurs traités de commerce. En bien, je dois avouer que je ne suis pas prêt à inclure ce principe dans ma motion, et je suis d'avis qu'il ne doit pas être formellement reconnu. Je ne comprends pas comment il peut être compatible avec l'unité de l'Empire que nous désirons tous favoriser. Je ne vois pas comment le fait de reconnaître formellement à une colonie le droit de conclure ses traités de commerce peut tendre à cette unité. Je n'ai jamais compris sur quoi s'étuit appuyé le gouvernement impérial pour accorder ce pouvoir au Canada et au Cap, car nous savons tous que les nations ne peuvent communiquer entre elles que par l'entremise du chef suprême. Chaque nation est une entité en ce qui concerne une autre nation, et je ne vois pas comment vous pourriez reconnaître à une partie d'un Empire le droit de conclure elle-même ses traités. Allons plus loin, et supposons qu'un conflit éclate ou qu'il se pré-ente un motif entraînant la guerre. La nation étrangère qui se plaint d'une violation du traité de commerce s'adressera naturellement au chef d'un Empire et on ne s'en débarrassera pas en lui disant de demander satisfaction à la colonie. Si une nation étrangère faisait une convention avec la colonie du Cap, ou si elle avait des raisons de se plaindre et qu'elle voulût faire observer une clause, il lui fandrait s'adresser à l'Empire de la Grande-Bretagne, et, en conséquence, je suis opposé à ce qu'on reconnaisse à une colonie de l'Empire le droit d'agir en son propre nom. Dans nos relations avec les nations étrangères tout doit se faire par l'intermédiaire du chef de l'Empire. Une nation est une individualité, et elle ne peut traiter avec d'autres nations que d'après ce principe; conséquemment, j'ai exclu avec intention cette question de ma motion, et je erois qu'il est inutile d'y faire allusion, car nous ne pouvons pas douter que le gouvernement impérial traitera toutes les possessions de l'Empire de la même manière pu'il a déjà traité le Canada et le Cap, si l'une d'elles prouve qu'elle a de bonnes raisons pour conclure un traité de commerce avec un pays étranger, et je ne donte nullement que le gouvernement impérial agira à l'égard des autres colonies comme il a agi envers le Canada et le Cap.

L'hon. M. Fitzgerald.—Désirez-vous que ce soit au moyen d'une législation? Sir Henry Wrixon.—Non, je ne vois pas comment cela peut être fait, car je ne considère une nation que comme u le unité parfaite à l'égard d'une nation étrangère, et je ne peux pas comprendre qu'une dépendance de l'Empire puisse traiter avec une nation étrangère; je suppose que lorsque le gouvernement impérial a autorisé le Canada et le Cap à faire des conventions, il s'est engagé lui-même, et qu'il serait prêt à appuyer la conduite de la colonie dans un moment critique. J comprends que quand l'occasion se présente la colonie fait connaître au gonverner ent impérial son désir de conclure certaines conventions. Le gouvernement impérie autorise l'ambassadeur, qui le représente dans le pays intéressé, à négocier ce traité, et ainsi e'est récllement l'Empire qui conclut le traité. Dans notre pays quelques-uns ont réclamé plus que ce droit. J'ai blâmé leur conduite. Je suis d'avis que ce n'est pas d'accord avec le principe de l'unité de l' mpire, et j'ajoute une raison pour démontrer son inutilité: c'est que le gouvern ment impérial fera pour nous ce qu'il a fait pour le Canada et le Cap, et qu'il nous aidera i nous désirons conclure un traité avec une nation étrangère quelconque. En conséquence, j'omets de ma motion toute allusion à cette question. Ensuite, les membres de la Conférence savent que, dans le passé, le gouvernement impérial a toujours inséré dans les traités des conditions qui lient non seulement tout le pays mais encore toutes ses dépendances. Cet usage a existé durant un grand nombre d'années. Les traités conclus avec la Belgique en 1862, et avec le Zollverein en 1865, en sont un exemple frappant, ainsi que d'autres traités mentionnés dans les rapports déposés devant la Chambre des Communes. Maintenant, il n'y a pas de doute que si cet usage continuait à être suivi, il nuirait grandement aux intérêts commerciaux de l'Empire, ear il signifierait que tout le commerce intérieur de l'Empire a été lié. Il serait toujours lié, par obligations, à

d'autres pays au moyen de la clause des nations les plus favorisées. Je crois que les exportations de la Grande-Bretagne à ces colonies s'élèvent à près de £100,000,000,000 sterling par année, et si cet usage était maintenu presque tout cet énorme volume de commerce scrait, partont où il existe des traités, en ce qui concerne d'autres nations, soumis à cette clause des nations les plus fivorisées. Ce sernit désastreux. Mais il est inutile que nous nous occupions de ce qui a été un désavantage par le pussé lorsque ce dé-avantage n'existe plus. Le gouvernement a complètement renoncé à cet usage, et majourd'hui, quand il conclut un traité de commerce avec une nation étrangère il fait insérer une coudition au sujet des colonies qui se gouvernent élles-mêmes et elles sont parties au traité, si elles le désirent. C'est la coutume invariable. Je feruis peut-être bien de lire une lettre venant du burenu colonial et concernant ce point important. Cette question fut soulevée en 1890, et le 10 décembre 1890, M. John Bramston, représentant le bureau colonial, écrivit en ces termes un secrétaire de la commission des traités, laquelle siégenit alors à Londres:

"Monsieur,—D'après l'ordre de lord Knutsford, je vous trausmets, pour être déposée devant la commission, copie d'une lettre venant du laut commissaire du Canada et des agents généraux dans ee pays, exprimant l'opinion que les traités conclus avec la Belgique et l'Allemagne, en 1862 et 1865 respectivement, devraient être, pour les raisons mentionnées, abrogés le plus tôt possible, et qu'à l'avenir nul traité de commerce ue devrait lier les colonies sans leur consentement, mais que chaque traité devrait contenir une clause permettant aux colonies d'y participer, ou

uon, suivunt leur désir."

C'est la demande telle qu'elle était formulée.

"Toutefois, je dois dire qu'une disposition à cet effeta été insérée dans les truités de commerce conclus depuis ces dernières années, en ce qui concerne le Canada, les colonies représentées par les agents généraux et les colonies de Natal et de l'Australie occidentale, et qu'il n'est pas probable qu'elle soit à l'avenir retranchée de semblables traités."

C'est une réponse catégorique à ce que nons demandons. Il est inutile de chercher un grief où il n'en existe pas; et ma motion est strictement restreinte aux simples pouvoirs qui ont été accordés au Canada et au Cap, et je serai étonné si on s'objecte à la proposition que j'ai faite et que je soumets dans la motion suivante:

"Qu'une loi impériale devrait être passée aux fins de permettre aux colonies de l'Empire de conclure des conventions de réciprocité commerciale, avec le pouvoir d'établir des tarifs différentiels entre elles ou nvec la Grande-Bretagne, sans que les

nations étrangères nient le droit d'y participer."

L'hon. M. Suttor.—J'appuie la motion et je ne crois pas nécessaire de faire un long discours. Bien que l'acte de 1873 nous conférant le pouvoir d'établir des droits différentiels entre une ou l'autre des colonies ait été en vigueur si longtemps, on ne s'y est jamais conformé dans les colonies australiennes, d'après ce que j'en sais. Cependant, ee n'est pas une raison pour que nous ne demandions pas que les plus grands avantages nous soient accordés, ainsi que le fait sir Henry Wrixon dans su motion. Si, en 1873, les autorités impériales ont jugé utile d'accorder ce pouvoir aux colonies australiennes-et cet acte existe encore-assurément il est utile que ce pouvoir soit accorde à d'autres grandes colonies qui font partie des possessions britanniques. Nous pouvons indiquer spécialement le Canada et le Cap de Bonne-Espérance, et il doit être évident pour tous que l'un de nos principaux devoirs, en venant ici, est de chercher à établir les relations commerciales les plus libres entre les colonies australiennes et les autres colonies. Si nous réussissons à engager le gouvernement impérial à se rendre à notre demande, ce sera un grand succès. J'ai été requis par mon gouvernement de m'enquérir des conditions en vertu desquelles le Canada et le Cap avaient été autorisés à conclure des traités avec les nations étrangères. Malheureusement, avant de quitter la Nouvelle-Galles du Sud, je n'ai pas pu me procurer de documents traitant ce sujet, et je regrette de dire que je suis ici sans être très bien renseigné. Nons constatons qu'il n'existe pas de semblables conditions dans la constitution du Canada on du Cap de Bonne-Espérance, mais apparemment leurs traités out été conclus de la manière que cette Conférence

le désit étrangè colonie, intéres tion de motion aux aut Canada nos prin devalen je ne cre proposit appurtie gère pai britunni adresser injuste o sir Henr

Sir glissées sent êtr avec d'un à ceei: I Sud, et l dises imout été i

L'he Sir pas aux a encore envoyé é traité d'u Sir

Sir I Sir Classnetic Espérance aux product les aux Angleter ments au le bill fut ment im M. I.

Sir C voisin le ceux necc pense pas

Sir I dance per Sir C L'hor

clus entre Lord celui du Z

L'hoi deux ans crols que les £100,000,000 me volume de itres nations, eenx. Mais il passé lorsque cé à cet usage, a étrangère il aêmes et elles ole. Je fernis ant ce point 1890, M. John secrétaire de

ets, pour être mmissaire du ne les traités ent, devraient à l'uvenir nul ent, mais que participer, ou

ans les truité⁸ le Canada, le⁸ et de l'Austranchée de sem-

est inutile de restreinte aux i étonné si on a suivante:

ix colonies de cec le pouvoir , sans que les

re de faire un blir des droits gtomps, on ne que j'en sais. que les plus rixon dans sa e pouvoir aux le que ce pousions britannine-Espérnnce, venant ici, est e les colonies gouvernement 'ai été requis desquelles le ec les nations u Sud, je n'ai de dire que e pas de semue-Espérance, te Conférence

le désir. Si l'une de ces deux colonies désire conclure un traité avec une untion étrangère, elle s'adresse au gouvernement impériul qui ugit réellement au nom de la colonie, le troité étunt, de fait, un traité entre le gouvernement impériul et la colonie intéressée. Je crois que sir Henry a eu raison d'exclure de sa motion une proposition de cette nature, et s'il n'e pas l'Intention de sommettre plus tard une nutre motion dans ce sens, il voudra bien me permettre de prier la Conférence de demander aux autorités impériules de nous nider de la même manière qu'elles ont nidé le Canada et le Cap de Bonne-Espérance. Il n'y a pas de doute que quelques uns de nos principanx hommes publics, dans les colonies australiennes, ont prétendu qu'elles devaient avoir le pouvoir de conclure des traités avec une nation étrangère. Mais je ne crois pas que la majorité de nos hommes publics en Australie accepteraient une proposition comme celle-là, parce que nous comprenons tous que tant que nous appartiendrons à la Grande Bretagne, nous devrons nous adresser à une nation étrangère par l'entremise des autorités régulières, et ces autorités sont le gouvernement britunnique. Je ne puis pas supposer un seul instant qu'une des grandes colonies adresseruit en aucun temps aux autorités impérinles une demande qu'elle croirnit injuste on déraisonmble. L'appuie avec le plus grand plaisir la motion sonmise par

sir Henry Wrixon. J'espère que la question sera décidée aujourd'hui.

Sir Henry de Villiers.—Je crois devoir corriger certaines erreurs qui se sont glissées dans les discours de ceux qui ont présenté et appnyé cette motion. Ils paraissent être sous l'impression que le Cap a le pouvoir absolu de conclure des traités avec d'antres colonies et d'autres Etats. Ce pouvoir n'existe pas. Le droit est restreint à ceci: Former une union dounnière avec un autre Etat ou colonie, dans l'Afrique du Sud, et la seconde restriction est que cette union ne s'appliquera qu'aux marchandises importées par torre, et non à celles importées par mer. Ces deux restrictions

ont été imposées et n'ont pas encore été abolies. L'hou. M. Foster.—Il s'agit entièrement du commerce intérieur.

Sir Henry de Villiers.—Oui, du commerce intérieur. Ce droit ne s'applique pas aux marchandises transportées par mer, mais à celles importées par terre. Il y a encore une autre petite errenr au sujet de ce qui a en lieu. Un commissaire a été envoyé du Cap de Bonne-Espérance à "Orange Free State" aux fins de négocier un traité d'union domnière, et cette union existe aujourd'hui.

Sir Henry Wrixon.—Est-ce en vertu d'un acte impérial? Sir Henry de Villiers.—C'est d'après un acte colonial.

Sir Charles Mills.—Suivant l'usuge, un bill fut envoyé du Cap pour obtenir la sanction de Sa Majesté. Ce bill autorisait le gouvernement du Cap de Bonne-Espérance à former une union donanière avec "Orange Free State," et accorder aux produits de cet État des droits préférentiels comparativement aux droits imposés sur les autres murchandises importées dans la colonie. Lorsque le bill arriva en Angleterre, le gouvernement de Sa Majesté refusa d'accorder la sanction royale, et pendant longtemps il y eut un échange de correspondances entre les deux gouvernements nu sujet de ce bill; finalement, en y insérant les mots "par terre seulement," le bill fut sanctionné par Sa Majesté. Ces conditions furent insérées et le gouvernement impérial sanctionna le bill.

M. LEE SMITH.—Est-il, depuis, survenu des difficultés au sujet de cette question? Sir Charles Mills.—Non, il n'y en a pas eu. Si les Allemands du territoire voisin le désiraient, ils pourraient évidemment demander les mêmes priviléges que ceux accordés à "Orange Free State," et ce en vertu du traité du Zollverein. Je ne pense pas qu'ils en aient l'intention.

Sir HENRY WRIXON,—Il n'y a ni droit ni autorisation par lesquels une dépendance peut traiter en son propre nom.

Sir Charles Mills. C'est un cas exceptionnel.

L'hon, M. FITZGERALD.—Lord Jersey vent-il nous donner la date des traités conclus entre le gouvernement impérial et le Zollverein?

Lord Jersey.—1862 et 1865. Le traité avec la Belgique a été conclu en 1862 et celui du Zollverein en 1865.

L'hon, M. FITZGERALD.—Quel est l'avis à être donné? Faut-il le donner un an ou deux ans d'avance?

Lord Jersey.—Un avis donné douze mois d'avance par l'un on l'autre pays, et il peut être donné en tout temps.

Sir Adolphe Caron.—Les stipulations dont il s'agit sont semblables à celles qui

existent dans tous les traités de commerce.

L'hon. M. Foster.—Sir Henry, ne peut-il pas se présenter une autre éventualité, résultant de votre motion et que vous devez expliquer? Cette motion permettra à une colonie de conclure une convention de réciprocité commerciale avec la Grande-Bretagne, ou avec une autre colonie, sans que les nations étrangères aient le droit d'y participer. Si un traité était conclu entre le Canada et l'Australie, avec droits différentiels, quelle serait la position de la Grande-Bretagne en ce qui concerne son commerce?

Sir Henry Wrixon.—Il vant peut-être mieux exclure ce cas éventuel.

L'hon. M. Foster.—Le cas se présenterait naturellement entre notre pays et le vôtre. Nous pouvons vons expédier certains produits au sujet desquels la Grande-Bretagne ne ferait pas concurrence, mais quant à d'autres articles sa concurrence

serait très importante.

L'hon, M. Fraser,-Je verrai arriver avec plaisir le jour où les colonies, y compris l'Australie, n'auront qu'un seul tarif; j'apprendrai avec joie qu'une union douanière a été formée entre les colonies. Je crois que c'est la ligne de conduite la plus sage que nous puissions suivre en Australie, si nous pouvions recevoir en franchise is s marchandises du Canada et du Cap, et vice versa. En conséquence, je crois que si nous sommes autorisés à établir un seul tarif ou réunir les colonies en une union douanière comprenant toute l'Australie, assurément il serait injuste de nous priver de ce droit. Nous sommes bien disposés à étudier la question d'un tarif avec le Canada ou le Cap, ou avec les deux pays. Je suppose que ce serait une mesure très sage, qui serait d'un immense avantage pour les colonies intéressées, et il m'est difficile de voir où il y aurait un conflit d'intérêts avec la Grande-Bretagne. Dans les colonies, on dirait naturellement, en voyant un traité conclu avec la Grande-Bretagne:-"Vous admettez la main-d'œuvre à bon marché d'Angleterre à l'encontre de la main-d'œuvre plus cher du Canada ou de l'Australie," et ce serait pent-être une difficulté que les parlements et les politiques ne pourraient pas surmonter. Ils ne sont pas tenus à l'impossible. Cependant, la question doit être décidée, et je suppose que nous appuierous unanimement la motion de Sir Henry Wrixon.

M. Lee Smith.—Je crois que chacun de nous ne doit pas dire plus qu'un mot sur cette question. Je suppose que nous admettrons tous qu'il est nécessaire d'adopter cette motion. Il me semble que rien d'avantageux ne pent résulter de cette Conférence, à moins de mettre l'Australasie sur un pied d'égalité avec le Canada et le Cap. Je crois que si nous avions le même pouvoir que ces deux colonies possèdent nous en serions tous satisfaits, et en conséquece, je ne pense pas qu'il soit nécessaire de discuter longuement ce sujet à moins qu'il n'y ait des points techniques à débattre.

J'appnie la motion avec plaisir.

L'hon. M. Forrest.—Je regrette de dire que je ne partage pas l'opinion de ceux qui croient que cette question doit être décidée on réglée aujourd'hui ou dans l'espace d'une demi-heure. A mon avis, c'est la question la plus importante que nous ayons à discuter. Elle est importante, particulièrement pour l'Australie, d'après les questions posées par M. Foster. Quel en sera l'effet sur le commerce avec la mère-patrie?

M. LEE SMITH.—La motion comprendra la mère-patrie. SIR HENRY WRIXON.—La motion comprendra la mère-patrie.

L'hon. M. Forrest.—Je ne dis pas que la motion ne comprend pas la mèrepatrie. Cependant étudions la question. Que chacun de nous examine avec calme
ce qui arriverait probablement si les traités de commerce de la Grande-Bretagne
avec les nations étrangères étaient abolis. L'effet probable ne serait-il pas de diminuer son commerce d'exportation avec les pays étrangers, et dans ce cas, les colonies
n'auraient-elles pas à en souffrir? Quoi qu'il en soit, l'Australie en souffrirait, car
l'Australie produit beaucoup, et presque tout l'excédant de ses produits est transporté
en Angleterre. En conséquence si nous naisons au commerce de la Grande-Bretagne nous faisons tort au commerce de l'Australie. Où en serions-nous si nous ne

mérite pourri à songe l'Anstr popula matièr liennes Nous a en 189: même Unis) tité de princip quanti ď'Austi débouc nous de nuire à pays li lence d parle 6 disait à ni de vo terre e produi: de la n bon ma lation, pourrai les auti tent no nos pro j'ai mer Ne lais autant celui de De fait, peaux v on pres manufa cela a t se prép l'admis résultat

pouvio

change

auxque

dons i

L'I pas con L'i

avec to traité d L'1

L'le Canademand demand été prés 'autre pays, et

les à celles qui

re éventnalité, n permettra à ec la Grandes aient le droit ie, avec droits

i concerne son

inel.

otre pays et le uels la Grandea concurrence

olonies, y com-10 union douaadnite la plus en franchise k s e crois que si s en une union de nous priver avec le Canada nie très sage, m'est difficile ns les colonies, le-Bretagne: encontre de la t-**être une** diffi-. Ils ne sont je suppose que

lus qu'un mot essaire d'adopr de cette Conle Canada et le nies possèdent soit nécessaire ues à débattre.

as l'opinion de d'hni ou dans mportante que ur l'Australie, r le commerce

pas la mèrene avec calme rande-Bretagne il pas de dimieas, les colonies souffrirait, car s est transporté la Grande-Brenous si nous ne

pouvions pas expédier nos produits en Angleterre? De plus, il est impossible de changer la politique fiscale même du plus petit pays sans produire des résultats auxquels on n'a jamais songé. L'expérience le prouve, et cependant nous demandons ici de changer la politique fiscale d'un grand Empire. Un semblable sujet mérite assurément d'être étudié avec la plus sérieuse attention, autrement nous pourrions nous faire tort à nons-mêmes. L'étude de cette question doit nous donner à songer, plus particulièrement en ce qui concerne l'Australie. J'ai déjà dit que l'Australie produit beaucoup. Tenant compte de ses années d'existence et de sa population, je ne crois qu'il y a un autre pays dans l'univers qui produit autant de matière premières que l'Australie. Je ne parlerai pas des autres colonies australiennes, mais je mentionnerai seulement deux faits qui concernent Queensland. Nous avons à Queensland une population de 400,000 ames seulement, et cependant en 1892, nous avons exporté des produits pour une valeur de £9,200,000. En cette même année le commerce extérieur de la Grande Bretagne (sans compter les Etats-Unis) s'est élevé à £216,000,000. Or, l'Angleterre ne produit pas une grande quantité de laine, mais ce pays exporte une grande quantité de lainages manufacturés principalement avec la laine venant de l'Australie. Il exporte aussi une grande quantité d'autres marchandises manufacturées avec la matière première venant d'Anstralie. En conséquence, avec l'aide de l'Angletorre, l'Australie trouve un débouché pour ses produits, dans les pays étrangers, et conséquemment, je dis que nous devons prendre garde de ne rien faire de nature à gêner, ou restreindre, ou nuire à son commerce avec les nations étrangères. De plus, l'Angleterre est un pays libre-echangiste. Je n'ai pas l'intention de formuler une opinion sur l'excellence du libre échange on de la protection. Ce n'est pas à ce point de vue que je parle de ce sujet. En ce qui concerne ces questions, je peux répéter ce que Carlyle disait à propos des "ismes." Je ne m'occupe pas, disait-il, de vos "pan-théismes" ni de vos "pot-théismes," ce que je voux c'est d'arriver à la vérité. En bien, l'Angleterre est un grand pays manufacturier, et elle ne produit pas et ne peut pas produire ce qu'elle exporte. En conséquence, elle doit acheter la plus grande partie de la matière première, et si elle veut conserver sa position, elle doit l'acheter à aussi bon marché que possible. Elle doit aussi obtenir les comestibles destinés à sa population, à aussi bon marché que possible. Je ne vois donc pas comment l'Angleterre pourrait maintenant modifier sa politique de libre-échange. En ce qui concerne tous les autres pays, on ne peut pas compter sur leur politique. Aujourd'hui, ils admettent nos produits. Demain un autre gouvernement peut arriver au pouvoir et exclure nos produits. Mais la politique de l'Angleterre est stable, et pour les raisons que j'ai mentionnées, je crois qu'elle restera ainsi, du moins pour un temps considérable. Ne laissons pas échapper la proie pour courir après l'ombre, et dans ce sens, il est autant de notre intérêt d'encourager le commerce de l'Angleterre que de développer celui de l'Australie, car par là nous ne faisons que favoriser notre propre commerce. De fait, nous nons protégeons. Nos principaux produits sont la laine, la viande, les peaux vortes, le suif, le blé, le sucre, les minéraux, vins et fruits. Nous expédions tout ou presque tont notre excédant en Angleterre, et ce qu'elle ne consomme pas elle le manufacture et le distribue dans tout l'univers. On me dit que dans le moment-et cela a trait à la motion qui mentionne les traités avec les pays étrangers—le Canada se prépare à admettre les vins de France à des conditions favorables en échange de l'admission en France des produits du Canada aux mêmes conditions. Quel sera le résultat de cette convention pour l'Australie?

L'hon. M. Foster.-Cela tombe dans le domaine de votre argument; je ne vois

pas comment votre argument touche à cette motion.

L'hon, M. Forrest,-Il s'y rapporte certainement. Nous voulons la réciprocité avec toutes les colonies, et si en même temps nous sommes empêchés par un autre traité de réaliser ce projet, nous aurons à en souffrir.

L'hen. M. Foster.—Il n'y a aucun obstacle dans ce sens. L'hon. M. Forrest.—Pour en revenir à la motion telle qu'amendée, et voyant que le Canada et le Cap ont obtenu dans une proportion restreinte les pouvoirs que nons demandons, et vu que la motion est un peu différente de ce qu'elle était quand elle a été présentée en premier lieuSir Henry Wrixon.—Légèrement différente dans la phraséologie, mais non dans son effet.

I'hon. M. Forrest.—Eh bien, telle qu'elle est maintenant, je n'y vois pas de trop grandes objections; mais je terminerai comme j'ai commencé, en disant que la question doit être examinée avec le plus grand soin, et plus particulièrement en ce qui eoncerne l'effet que pourra produire sur notre grand débonché un changement semblable. Si le marché anglais était fermé à l'Australie, nous serions réellement ruinés. Nons pourrions seulement produire pour notre propre consommation, et de plus, nos produits nous seraient entièrement inutiles.

М. Lee Smith.—Un délégué qui a déjà parlé a-t-il le droit de soumettre un

amendement pour lui permettre de parler de nouveau?

Sir Adolphe Caron.—Je ne pense pas qu'un amendement ait été présenté.

M. LEE SMITH.—Un célégué qui a déjà parlé pent-il présenter un amendement? L'hon. M. PLAYFORD.—Je suppose que le représentant d'une colonie aura le même droit de parler que les trois représentants d'une autre colonie, si chacun d'eux parle. Je réclame le privilège de parler en trois occasions différentes au nom de l'Australie méridionale. Je crois que j'ai ee droit.

Sir Adolphe Caron.—Toute latitude doit, je crois, être donnée aux délégués qui

désirent émettre leur opinion sur cette question.

M. Lee Smith.—M. Forrest a émis une prétention que j'aimerais à réfuter, et je désire émettre si je peux parler de nouveau, et si, dans ce but, je peux présenter un amendement? Je suis le seul représentant de la Nouvelle-Zélande.

Sir Adolphe Caron.—Je ne connais pas d'antre procédure à suivre.

M. LEE SMITH.—Ayant parlé, je suis dans l'impossibilité de présenter un amendement?

Sir Adolphe Caron.-Oui.

L'hon. M. Playford.—A la Conférence Impériale, les délégués avaient le droit de parler deux fois sur la même question, et je crois que nous devons avoir le même privilége ici, si nous le désirons. Nous voulons avoir la discussion la plus libre et la plus complète, et nous désirons trouver la vérité.

Sir Adolutie Caron.—Je suppose que nous devrions agir comme si nous siégions en comité de la Chambre. Je crois que ce serait plus avantageux, et nous éviterions

ainsi les règles rigoureuses de la procédure.

L'hon, M. Playford.—Je désire signaler le fait que l'hon. William Forrest a évidemment mal compris l'objet de la motion. A son avis la motion demande que nous ayons le pouvoir de conclure des traités avec des nations étrangères, et il demande quel en serait l'effet sur le commerce de la Grande-Bretagne, et si le commerce des colonies n'aurait pas à souffrir dans le cas où celui de la Grande-Bretagne serait diminué et gêné? Or, si je comprends bien, la motion ne contient rien de semblable. Le dernier paragraphe exclut complètement les nations étrangères, et la motion demande simplement d'accorder aux autres possessions britanniques, y compris la mère-patrie, un pouvoir que nons avons déjà dans les colonies australiennes. Elle ne contient pas autre chose, et ainsi l'argumentation élaborée que ce monsieur a présentée en opposition à cette partie de la motion tombe d'elle-même.

L'honorable M. Fourest.—Je savais que la motion excluait les nations étrangères; et si on me permet de parler de nouveau, je démontrerai qu'elle aura l'effet

que j'ai indiqué. Je savais parfaitement cela.

L'honorable M. PLAYFORD.—Alors je ne comprends pas quelle était la nécessité d'employer cet argument, et cela me rappelle la chanson de l'opéra:

"The flowers that bloom in the spring, tra, la, Have nothing to do with the case,"

S'il sait cela, je ne vois pas à quoi sert son argument. Examinons maintenant son autre argument, savoir, s'il est sage que le Canada et le Cap aient des pouvoirs que nous ne possédons pas. Il se trompe encore sur ce point. Ni le Canada ni le Cap n'ont un pouvoir quelconque que nous ne possédions pas aujourd'hui. Il n'y a pas un ponvoir spécial permettant au Canada de conclure des traités avec les nations étrangères, excepté le même pouvoir qui peut nous être accordé. Tout doit se faire par l'entremise du gouvernement impérial et avec son consentement spécial. En ce

qui cone Sa Majes eonclure proche à sanction de cette serait un les même Il pent l'ambass pent fai: que-ques possèden pouvoirs rial pour que nous un traité fait allus comme la que celui des prod

L'ho n'avons à admett d'Austral frappant en vertu droit moi

L'ho pour la F M. Foste France de

L'ho engagion nous ont venant de

L'ho L'ho Sir A tarif,

L'hor seront ad L'hor

gue aux r L'hoi ne les ace ne sais pa d'accorde domaines que l'aute parce qu'i le Canada des plus g supérieure nous avon

du Canadi

français d

vins anx

mais non dans

y vois pas de disant que la èrement en ce n changement ons réellement imation, et de

soumettre un

résenté. aniendement?

olonie aura le chacun d'eux es au nom de

x délégués qui

i réfuter, et je : présenter un

nter un amen-

aient le droit avoir le même plus libre et

nous siégions ous éviterions

am Forrest a demande que ères, et il dei le commerce retagne serait de semblable. et la motion , y compris la nnes. Elle ne onsieur a pré-

nations étranle aura l'effet

it la nécessité

s maintenant t des pouvoirs Canada ni le hui. Il n'y a ec les nations t doit se faire écial. En ce

qui concerne le Cap il y a un acte spécial à cette fin que le parlement a passé et que Sa Majesté a sanctionné. Vous n'avez qu'à passer un acte accordant le pouvoir de conclure un traité avec la Nouvelle-Calédonic, qui est le territoire étranger le plus proche à moins que ce ne soit une partie de la Nouvelle-Guinée, et il lui faudrait la sanction de la reine. Je n'ai pas de doute que le gouverneur réserverait une question de cette nature pour être décidée par Sa Majesté, et si la permission était accordée ce serait un acte sanctionné par le gouvernement impérial, et vous auriez précisément les mêmes pouvoirs que la colonie du Cap a exercés. Examinons la position du Canada, Il pent conclure un traité avec les Etats-Unis d'Amérique par l'entremise de l'ambassadeur anglais et avec le consentement du gouvernement impérial. Queensland pent faire la même chose demain s'il le désire; et c'est une erreur de la part de que-ques-uns d'entre nous en Australie de croire que la colonie du Cap et le Canada possèdent des pouvoirs qui n'ont pas été accordés aux colonies australiennes. Ces pouvoirs peuvent être exercés demain avec le consentement du gouvernement impérial pour toutes les différentes colonies de l'Empire britannique. Maintenant, je crois que nous n'avons pas à discuter ici s'il est sage ou utile pour le Canada de conclure un traité concernant le commerce des vins; mais cependant, vu que le délégué y a fait allusion, je dirai que si ce pays conclut un traité spécial avec un pays étranger, comme la France, aux fins d'admettre les vins français soumis à un droit moins élevé que celui imposé sur les vins d'autres pays, en considération de l'admission en France des produits du Canada aux mêmes conditions-

L'hon. M. Foster.—Je désire faire bien comprendre cette question. Nous n'avons rien fait de semblable : nous avons simplément consenti dans ce traité à admettre certains vins en payant certains droits, et nous pouvons admettre les vins d'Australie aux mêmes conditions. Si nous admettions les vins d'Anstralie en les frappant d'un droit moins élevé que celni que nous imposons sur les vins français, en vertu de ce traité, nous n'aurions pas à admettre les vins de France soumis à ce

droit moins élevé,

L'hon, M. Playford.—Alors je ne vois pas de quel avantage ce traité peut être pour la France. Les Français ne nous doivent pas de reconnaissance. Je pense que M. Foster doit faire erreur. Vous devez donner un avantage spécial aux vins de

France de préférence aux vins des autres pays.

L'hon. M. Foster. - Pas du tout : nous avons déclaré clairement que nous ne nous engagions pas à ne pas admettre les vins des autres pays aux mêmes conditions, et ils nous ont répondu: "si vous accordez un tarif plus favorable pour cette classe de vins venant de tout autre pays vous devez agir de même à notre égard."

L'hon, M. Fraser.—Par traité?

L'hon. M. Foster.-Non, ipso facto, d'après les termes de ce traité.

Sir Adolphe Caron.—Its prétendent que nous devrons leur appliquer le même

L'hon. M. Playford.—Du moment que le traité sera conclu, les vins de France scront admis à meilleur marché que les vins d'Espagne?

L'hon. M. Foster.—Oui, jusqu'à ce que nous désirions admettre les vins d'Espa-

gue aux mêmes conditions.

L'hon. M. Playford.—Vous accordez ces droits privilégiés à la France et vous ne les accordez pas à d'autres parties du pays, y compris nos propres colonies. Je ne sais pas si la mère-patrie serait justifiable de permettre à une de ses possesions d'accorder un tarif spécial à un pays étranger sans donner le même avantage aux domaines de Sa Majesté. Je crois qu'il faut se placer à ce point de vue; et, ainsi que l'auteur de la motion l'a déclaré, il a omis toute allusion aux nations étrangères, parce qu'il prévoyait cette objection. Nous avons ici un exemple, en ce qui concerne le Canada, dans lequel les vins prodnits en Australie—et l'Australie sera bientôt un des plus grands pays vinicoles de l'univers, et nous produirons des vins d'une qualité supérieure qu'on ne pourra pas admettre à aussi bon marché que ceux de Francenous avons, dis-je, un exemple frappant sous les yeux, une leçon directe de la part du Canada, qui conclut avec la France un traité spécial permettant l'entrée des vins français d'après un certain tarif, et le Canada prétend qu'il peut admettre les autres vins aux mêmes conditions: mais néanmoins, aujourd'hui les vins français seront 5b-4

importés ici à meilleur marché. Quoiqu'il en soit, tout cela est en dehors de la motion, dont l'auteur a expliqué elairement pourquoi il éliminait cette partie du

sujet de la discussion.

C'est une question difficile, et je ne veux pas me laisser entraîner dans une longue discussion; elle ne concerne pas la motion. Nous avons, en Australie, le pouvoir d'établir des tarifs privilégiés entre nous, mais non en dehors de nos limites. Nous voulons faire étendre ce pouvoir aux autres parties de l'Empire. C'est ce que

demande la motion, et je l'appuie avec plaisir.

L'hon. M. THYNNE.—Je désire faire observer que dans les colonies, particulièrement à Queensland, nous ne sommes pas en état de faire ce qui n été recommandé, c'est-à-dire passer un acte autorisant un traité privilégié avec un pays en dehors de l'Australie, et espérer le faire accepter par le parlement impérial, et obtenir la sanc-tion de Sa Majesté, car nos tribunaux nous gênent beanconp par l'interprétation de la constitution; et il y a peu de doute que si une question s'élevait concernant le paicment des droits, s'il survenait une question fiseale à être jugée par nos eours de justice, notre cour suprême, sur contestation, nicrait à notre parlement le pouvoir de passer un acte non spécifié dans les pouvoirs accordés par la constitution. De sorte que nous venons ici demander de faire disparaître cet obstacle qui nous gêne, et e'est, je crois, la substance de la motion de Sir Henry Wrixon, c'est-à-dire, que nous puissions, sans être soumis à ces restrictions, conclure des conventions de commerce avec les autres parties de l'Empire britannique; et j'espère que la mission de M. Mackenzie Bowell en Australie aura pour résultat l'inauguration de conventions de réciprocité commerciale entre nos colonies et le Canada. Nous venons ici demander une concession théorique, mais en vue de résultats pratiques pour chacune des colonies, et je n'ai pas le moindre doute que le gouvernement impérial, dès qu'il aura notre pétition collective, prendra le plus tôt possible les moyens d'accorder notre demande. D'un autre côté, on peut prétendre qu'il sera difficile pour le gouvernement impérial de se rendre à nos demandes à eause du traité avec la Belgique et celui de Berlin, mais nous avons déjà un acte qui s'applique à l'Australie, lequel est maintenant loi, et qui a été passé en Angleterre depuis que ces deux traités ont été conclus-l'acte de 1873 est subséquent à la date de ces deux traités qui sont maintenant compris dans une de ces conventions de réciprocité commerciale-et a'tendu que le gouvernement impérial a jugé à propos, en 1873, de passer un acte faisant disparaître cette restriction au peuvoir des colonies australiennes de conclure des conventions de réciprocité commerciale en Australie, je suis convaincu qu'il trouvera également le moyen de mettre fin aux restrictions qui nous empêchent de conclure ees conventions avec les possessions britanniques en général. Lord Jersey a demandé l'autre jour, quand il s'est agi de l'interprétation de la constitution à ce sujet, si on admettait réellement en Augleterre l'interprétation que nous avons donnée en Australie aux limites de nos pouvoirs constitutionnels. Je ne sais pas si je l'ai compris parfaitemeut.

Lord Jersey.—Vous parlez de l'acte de 1873?

L'hon, M. Thynne.—Je parle de la constitution des différentes colonies.

Lord Jersey.—L'acte de 1873, ainsi que je le comprends, autorismt certaines colonies en Australie à faire entre elles certaines conventions concernant le tarif, et pas autre chose. Il n'a par changé l'acte primitif de constitution, excepté sous ce rapport. L'acte de constitution ne vous permettrait pas de conclure un traité avec une autre colonie on un autre pays, except les colonies particulièrement mentionnées dans l'acte de 1873.

L'hon. M. Thynne.—C'est un exposé concis de l'état de choses qui existe en Australie. Il n'y a pas de doute que c'est l'interprétation striete de l'acte. La présente motion a, bien entendu, une très grande portée, et on peut supposer que nous serons contents de conclure des conventions de réciprocité commerciale avec la Grande-Bretagne et nos différentes colonies. Chacune de ces conventions, je prétends, sera une question de politique future à être examinée par les différents gouverne ments. Pour ma part, j'ai fort peu d'espoir que nous aurons jamais—je ne dirai pas jamais—que nous aurons d'ici à un grand nombre d'années l'occasion de conclure des conventions de réciprocité commerciale avec la Grande-Bretagne, car elles exigeraient

un cha pays (l'unive coloni de sor pouvo eoloni avee (exemp artiele vons e dait u privilé récipro pays, dans r clure d la mot nion d à prod observ présen généra merce que l'A obtonii des art terre d nous la

traire, L' interpi motion que je ehose r dit que 000, sa l'Angle nies s'é plus gr des tra nous n' 12 moi tun de vant-il Canada étrange tion me pliquer traités

M. gnée do tion de a été di établi a anglaise pour l'a

et en e

n dehors de la cette partie du

lans une longue alie, le pouvoir limites. Nous c. C'est ce que

es, particulièreé recommandé, s en dehors de obtenir la sanciterprétation ..e icernant le paies cours de jusle pouvoir de tion. De sorte ui nous gêne, et à-dire, que nous as de commerce a mission de M. eonventions de ns ici demander ine des colonies, u'il anra notre notre demande. ement impérial elui de Berlin, maintenant loi, conclus-l'acte ntenant compris ue le gouvernelisparaître cette ventions de récia également le ees conventions ndé l'autre jour, si on admettait n Australie aux mpris parfaited

colonies. orⁱsait certaines

rnant le tarif, et excepté sous ce re un traité avec ent mentionnées

es qui existe en ell'acte. La préposer que nous nerciale avec la ions, je prétends, irents gouverne—je ne dirai pas de conclure des elles exigeraient

un changement complet de la politique de l'Angleterre. Il faudrait convainere ce pays que sa politique, jusqu'à ce jour, établissant le libre échange avec le reste de l'univers, est vicieuse sous certains rapports; et d'un autre côté, chacune de nos colonies consentirait à contre-cœur à livrer en franchise ses marchés à l'Angleterre: de sorte qu'il faudrait, des deux côtés, un changement radical de politique avant de pouvoir obtenir un système général de libre-échange entre la Grande-Bretagne et les colonies. Mais il n'y a aucune difficulté réelle à conclure des traités de réciprocité avee des colonies qui sont plus ou moins dissemblables dans leurs produits. Par exemple, vous trouvez en Canada un grand approvisionnement de poisson comme article d'alimentation. Nous n'avons réellement rien qui y correspond. Nous pouvons en Australie vous donner d'autres produits en échange, et si l'Australie accordait une légère préférence au poisson du Canada, et si le Canada imposait un droit privilégié sur quelques uns des produits de l'Australie, et qu'il y eut un échange réciproque de ces quelques articles, le résultat en serait avantageux pour les deux pays, sans nuire gravement à l'un ou à l'autre. Je dirai que nous désirous beaucoup dans notre colonie que ce changement soit fait et que nous ayous le pouvoir de conclure des conventions de réciprocité commerciale, et d'après l'unanimité avec laquelle la motion a été accueillie, je erois qu'il reste peu de chose à dire. Je partage l'opinion de M. Forrest quand il dit qu'il est difficile de toucher aux tarifs sans s'exposer à produire des résultats imprévns, et je crois qu'il faut le félieiter de nous avoir fait observer que nous devons étudier ces questions bien au delà de ce qu'elles par issent présenter. Nous ne savons pas quel effet une acceptation générale ou une abstention générale, en ce qui concerne les conventions de réciprocité, peut avoir sur le commerce de la Grande-Bretagne avec d'autres pays, et je crois que nous désirons tous que l'Augleterre, comme marché de l'univers, ne perde rien par ce que nous voulons obtenir. Nous cherchons à sauver du temps et à raccourcir les distances en faisant des arrangements entre nous-mêmes, au lien d'expédier tous nos produits en Angleterre d'où ils sont distribués parmi nous. Je ne crois pas que la réciprocué telle que nous la demandons puisse nuire au commerce de l'Angleterre, mais je pense, au contraire, qu'elle le développera.

L'hon. M. Forrest.—J'aimerais à dire quelques mots pour dissiper toute fausse interprétation, car je m'aperçois que ce que j'ai dit a été mal compris. J'appuie la motion en général, telle qu'elle est, mais il y a quelque chose que je n'ai pas dit et que je n'ai pas voulu dire-j'ai préféré laisser inférer, car il arrive souvent que la chose même que nous désirons éviter est accomplie en suggérant sa possibilité. J'ai dit que le commerce d'exportation de l'Angleterre avait été, en 1892, de £216,000,-000, sans y inclure ses exportations aux Etats-Unis, car en fournissant les chiffres l'Angleterre inscrit les États-Unis à part. Le commerce d'exportations aux colonies s'élève à £93,000,000 et aux Etats-Unis à £41,000,000; mais vous verrez que le plus grand volume du commerce de l'Angleterre est avec les pays étrangers qui ont des traités avec elle; le commerce de l'Angleterre e'est notre commerce, et si nous n'y prenons garde ces nations peuvent abroger leurs traités dans un terme de 12 mois; et voici ee que je désire que nous examinions attentivement: Est-il opportun de mettre sous les yeux du monde entier une motion formelle comme celle-ci, ou vaut-il mieux demander et obtenir sans bruit ce que nous désirons, ainsi que le Canada et le Cap ont fait, et nous efforcer par la d'éviter l'opposition des Etats étrangers. C'est ce que je veux bien faire comprendre, et je erois que cette question mérite votre attention; je suis heurenx que mon ami M. Thynne ait pu l'expliquer en partie, mais je voulais donner cette autre explication. L'abrogation des traités des nations étrangères avec l'Angleterre pourrait restraindre son commerce

et en conséquence diminuer le nôtie

M. Lee Smith.—Je suis content de voir que monsieur a déchiré la toile d'araignée dont l'orateur précédent avait enveloppé mon argument. Il a dit que l'adoption de cette motion fuisait courir un grand danger. Je n'approuve pas tout ce qui a été dit au sujet de la politique commerciale de l'Angleterre. Son commerce a été établi au moyen du libre-échange, et je suis d'avis que sans le libre-échange la nation anglaise ne pourrait pas exister et continuer le commerce considérable qu'eile fait pour l'avantage du pays; mais je suppose que la question qui nous occupe est étran-

 $5b - 4\frac{1}{3}$

gère au libre-échange. Nous diseutons en ce moment la motion de sir Henry Wrixon, laquelle est elaire, bien définie et ne renferme pas le risque que M. Forrest a cru y voir. Or, que voulons-nous? Nous voulons inclure le Canada dans les conventions que nous pouvons conclure entre nous-mêmes en Australie et dans la Nouvelle-Zélande, muis nous n'avons pas jusqu'à ce jour exercé ce pouvoir, et je le dis avec regret; muis cela ne nous empêche pus de conclure certaines conventions de réciprocité avec le Canada, car nous trouverons au Canada des produits que nous n'avons pas en Australie, et nous les aurons en échange des nôtres. Quant à la Grande-Bretagne, je ne vois pas comment nous pouvons la lier à ces conventions. Nous ne faisons que formuler une demande, et si la Grande-Bretagne, qui mieux que nous connaît ses propres intérêts, s'aperçoit que ce danger existe, elle refusera son consentement et rien ne sera fait; conséquemment, il est inutile d'avoir cette crainte que M. Forrest vient d'exprimer, savoir, que nous offenserons une nation étrangère si nous recommandons ici une chose que la Grande-Bretagne n'acceptora pas à moins qu'elle n'y trouve son avantage et qu'elle n'y voie aucun danger. A mon avis, nous devrions adopter la motion immédiatement. Il n'y aura aucun avantage à en retarder l'adoption. Pourquoi ne pas adopter immédiatement une proposition à l'effet d'exercer un pouvoir que nous avons déjà en Australasie et que nous sommes venus

de si loin demander d'exercer avec le Canada?

L'hon, M. Foster.—Cette question n'intéresse pas le Canada autant que les colonies australiennes. Je dis, avec la plupart de ceux qui ont parlé, que je ne vois aucune objection à l'adoption d'une motion comme celle que nous discutons. Je ne vois pas de complications qui peuvent en résulter, restreinte comme elle est à une famille-e'est-à-dire aux colonies et à la mère-patrie. Les difficultés que nous rencontrons dans les grands traités de commerce, par suite je suppose des traités de 1862-65, n'empêchent pas les conventions qui sont ou peuvent être conclues en vertu d'une motion de cette nature; en conséquence, ces difficultés ne nous concernent pas autant qu'elles le feraient s'il s'agissait d'un plus grand développement commercial. On a soulevé certaines questions qui ne se rapportent pas absolument à la motion que nous examinons, mais je suis content qu'on en ait parlé. En discutant ces questions, nous pouvons suivre l'usage parlementaire ou rendre la discussion plus libre pour notre avantage, et je suis heureux que les deux autres questions aient été soulevées, car j'aimerais à constater quelle est notre position parmi les colonies à cet égard. En premier lieu vient le pouvoir que nous avons en Canada de négocier nos traités. On a dit avec raison que nous n'avons pas d'autorisation parlementaire; c'est uniquement une extension sage de la politique raisonnable et conciliante que le gouvernement britannique a toujours suivie. Lorsque nous avons ern, en 1854, qu'il serait avantageux pour nous de conclure un traité avec les Etats-Unis, et lorsque le gouvernement britannique fut convaineu que ee serait avantageux pour nous comme compensation de certains priviléges dont nous avions été privés, lorsqu'il fut décidé qu'il y aurait un traité entre les Etats-Unis et une partie de l'Empire, savoir, le Canada, la Grande-Bretagne en entreprit la négociation; mais attendu que le Canada était la possession presque entièrement intéressée, la Grande-Bretagne consentit sagement à ce que notre représentant fût présent aux fins d'aider l'embassadeur anglais à négocier ce traité. Ce fut là le point de départ, et ce mode a été judicieusement suivi. Si nous voulons négocier avec l'Espagne un traité qui peut nous être avantageux sous certaius rapports, nous demandons simplement qu'une personne que nous désignons soit adjointe à l'ambassadeur anglais, et bien que cet ambassadeur soit le premier moteur, les négociations sont principalement conduites par notre plénipotentiaire. C'est un traité impérial.

Sir Henry Wrixon.—Un traité entre la Grande-Bretagne et l'Espagne?
L'hon. M. Foster.—Oui, applicable au Canada. Et dans tous ees cas, les traités sont soumis à notre parlement, de sorte que ce n'est qu'une extension du principe ordinaire admis en affaires qu'on nous accorde, et je ne doute pas que la Grande-Bretagne l'accordera à toute colonie australienne qui la demandera. De plus, je suis d'avis que tant que le lien colonial existera le pouvoir de négocier nos propres traités, pendant que nous faisons partie de l'Empire, est une chose impossible et qu'on ne doit pas désirer. Je crois que ce serait frapper l'unité de l'Empire d'un coup fatul.

On a di en fave favorise nous l'a été quo mère-pa que no nos pre de nég pouvoi nn trai ciations accorde sur tel que voi nous fa Bretagi souffrir d'une g et telle en eoi peuple partie ment i

> nous de A motion puisse somme moyen à des co voulons ımpéria si la me où nous Bretagr tagne in pourra en adm sons qu rées ali étrange nous ex pas lai e-t-il pa nies qu pour de entre el légié, l' impéria plusieu que la (ment s sont in d'accès en sur matière

> > exempl

ry Wrixon, est a cru y onventions Nouvellele dis avec de réciproous n'avons la Grande-Nous ne x que nous a son contte crainte étrangère oas à moins avis, nous à en retar-

on à l'effet

imes venus

nt que les e je ne vois ns. Je ne est à une nous rentraités de es en vertu cernent pas ommereial, . la motion nt ces quesplus libre ent été souonies à cet égocier nos lementaire ; iliante que ı, en 1854, nis, et lorspour nous lorsqu'il fut oire, savoir, ndu que le etagne eonl'embassae a été judipeut nous ne personne mbassadeur

ne?
s, les traités
lu principe
e la Grandeplus, je suis
spres traités,
et qu'on ne
a coup fatal.

s par notre

On a dit que peu de personnes en Australie ou dans les colonies australiennes étaient en faveur de ce principe. Malheureusement, nous en avons un bon nombre qui favorisent ce principe; nous avons eu l'avantage de l'étudier en parlement, et nous l'avons discuté plusieurs fois, et toujours la décision du pays et du parlement a été que ce pouvoir détruirait l'unité impériale et le lieu qui unit les colonies et la mère patrie, et que si nous voulions renoncer à la protection et aux avantages que nous recevons de la mère-patrie, nous pouvions exercer le pouvoir de négocier nos propres traités, mais que si nous désirions les conserver nous ferious mieux de négocier nos traités comme maintenant. Q'arriverait-il si nous avions ce pouvoir? Dès que nous aurions ce pouvoir nous commencerions par négoeier un traité, disons avec les Etnts-Unis d'Amérique. Mais du moment que les négociations de ce traité sernient ouvertes qu'arriverait-il? On dirait-"vous nous accorderez certains droits sur eet artiele, et nous vous accorderons certains droits sur tel article, mais ce que nous vous accordons sera exclusivement pour vous et ce que vous nous accordez sera exclusivement pour nous." Quel serait le résultat? Il nous faudrait immédiatement établir des droits différentiels contre la Grande-Bretagne, et dès cet instant, et du moment que le commerce de l'Angleterre en souffrirait, il s'élèverait un conflit avec la Grande-Bretagne. Si une fois le parlement d'une grande colonie comme le Canada ou l'Australie décidait de faire telle et telle chose pour le plus grand bien du pays, il ne pourrait plus reculer, et en conséquence il y aurait collision. Je suis entièrement d'avis, avec le peuple du Canada, et avec le parlement du Canada, que vu que nous formons partie d'un même pays et que nous sommes soumis à un même gouvernement impérial, l'autorité impériale doit négocier ces traités, mais en même temps nous devons avoir toute la liberté d'action et de parole que nous pouvons désirer.

A ce sujet, je n'ai discuté qu'un seul point, et bien qu'il ne se rapporte pas à la motion et que la motion ne le mentionne pas, je le débattrai de nouveau pour qu'il puisse être discuté un jour ou l'autre durant la session. Je suppose que nous sommes tous d'avis que si nous le pouvions nous aimerions voir un arrangement au moyen duquel toutes les colonies et la mère-patrie feraient le commerce entre elles à des conditions plus favorables qu'avec les nations étrangères. C'est ce que nous voulons. Il n'y a pas de doute sur ce point, qu'il devrait y avoir un commerce impérial encouragé par des avantages accordés par l'Empire, et cela est impossible si la mère-patrie n'impose pas de droits sur les produits. Il peut arriver un temps où nous pourrons négocier un traité de réciprocité commerciale avec la Grande-Bretagne. Ce temps doit nécessairement être reculé jusqu'à ce que la Grande-Bretagne impose des droits sur les produits qui arrivent dans son pays, sur lesquels elle pourra nous accorder une préférence. Personne ne sait ce qui peut survenir, mais en admettant que ce soit possible nous aimerions tous avoir la réciprocité. Supposons que nous proposions à la Grande-Bretagne d'imposer 5 pour cent sur les denrées alimentaires que les colonies fournissent en abondance à l'encontre de tout pays étranger, et que nous lui accordions un percentage sur ce qu'elle manufacturerait et nous expédierait. Supposons que nous fassions cette proposition. On ne pourrait pas lai donner suite aujourd'hui, malgré le désir que nous en aurions; mais ne nous est-il pas possible, et n'est-il pas possible à la Grande-Bretagne d'accorder aux colonies qui ne sont pas libre-échangistes et qui ont adopté le principe de protection pour des fins de revenu on antrement, le droit de conclure des traités de réciprocité entre elles? N'est-il pas possible pour toutes ces colonies d'accorder un tarif privilégié, l'une en favenr de l'autre, et de trafiquer en vertu d'une union de commerce impérial ou union de commerce intercolonial? Bien que cela soit possible, il y a plusieurs élements qui en font partie, et l'un deux sont nos articles manufacturés que la Grande-Bretagne produit elle-même. Toutes les colonies ne sont pas égale-Quelques-unes produisent senlement la matière première, et elles ment situées. sont intéressees à obtenir le marché le plus avantageux et le plus facile d'accès pour y écouler leur matière première. D'autres sont plus avancéesen supposant que c'est un progrès-et elles produisent non seulement la matière première, mais elles la transforment en articles manufacturés. Par exemple, le Canada manufacture une grande quantité d'instruments aratoires. Il

trouve un débouché dans votre pays (l'Australie), et c'est un des objets que nons avons en vue lorsque nous en venons à la partie pratique de la question, c'est-à-dire constater si ces articles ne peuvent pas faire pencher la balance en favenr de la réciprocité. Voici ce que je vous demande d'examiner: Si les colonies établissent entre elles des turifs privilégiés, et si la Grande-Bretagne ne peut pas consentir à accorder une réciprocité plus étendue dans l'Empire, quelle sera la position de ses marchandises qui entrent en concurrence? Aura-t-elle des avantages en échange desquels elle n'a rieu donné? Puis, il est un autre point que M. Playford a soulevé en parlant des vins. Mon ami s'est montré quelque peu injuste. Il réprouve l'idée de donner à la France ce que nous n'accordons pas à l'Australie. Cela parait injuste de prime abord; mais, mon cher ami, la France nous paie pour lui accorder eet avantage. Ne voulez-vous pas nous payer pour avoir les mêmes avantages? Pourquoi êtes vous ici? Pour établir des relations de commerce, sans doute. Il y a quelque chose que vous désirez écouler sur nos marchés. Nous vous donnerons cette chance si vous nous en accordez une semblable sur votre marché. Assurément, vous ne voulez pas que nous vous donnions ce que la France a acheté de nous, et si la France nous donne ses conserves et autres articles, dont une liste est annexée au traité, en payant les droits du tarif minimum-cur, après tout, ce n'est qu'une transaction financière-et si nous la payons en retranchant 30 pour cent sur certains vins, pourquoi nous demanderiez vous de retrancher 30 pour cent sur vos vins et que vous ne donneriez aucun avantage à nos instruments aratoires? Nous ne sommes pas liés envers la France.

L'hon, M. Fraser.—Je croyais que vous l'étiez.

L hon. M. Foster.—Non. Nous avons soigneusement évité tout engagement. Nous pouvons anjourd'hui retrancher 30 pour cent ou plus, si nous le désirons, sur les mêmes produits venant d'Australie, si vous nous accordez quelque chose en compensation.

L'hon, M. Playford,—Votre principe est absolument vicieux. Si la Grande-Bretagne faisait quelque chose de semblable à l'égard de la France et qu'elle ne le

ferait pas pour les colonies, le dernier mot n'en serait jamais dit.

Sir Henry de Villiers.—Il y a un télégramme venant de sir Charles Tupper, dans lequel il dit qu'il est parfaitement entendu que les privilèges accordés à la France par ce traité ne porteront pas obstacle à des arrangements privilégiés avec les autres colonies ou l'une d'elles.

L'hon. M. Foster.— Je n'en sais rien; le Canada n'est pas privé par ce traité du droit de faire des arrangements avec les autres colonies, si nous le jugeons avantageux, même à des conditions plus favorables que celles accordées à la France en ce qui concerne les vins.

Sir Henry de Villiers.—Je suis fort sous l'impression qu'il y a un télégramme

parmi les documents.

L'hon. M. Foster —Je veux seulement débattre ce point avec M. Playford. Je crois avoir entendu dire que tout cela était une question d'affaires, que ce commerce intercolonial était une question de piastres et de centins. Or, mon honorable ami se livre au sentiment, et il dit: Que si la France vous paie des piastres et des centins pour certain privilège, il y a une possession britannique dans les colonies australiennes qui n'a rien payé au Canada, mais qui par amitié devrait avoir les mêmes avantages que la France a regus en payant.

L'hon, M. PLAYFORD.—En supposant que la Grande-Bretagne concluerait un traité avec la France ou une autre nation étrangère par lequel elle admettrait les vins français à meilleur marché que ceux des colonies, elle nous sacrifierait à la France.

L'hon. M. Foster.—C'est peut-être un peu exugéré. La Grande-Bretagne pourrait répondre: Accordez au Canada l'équivalent qu'il reçoit de la France et vous
aurez exactement les mêmes avantages. Je parle uniquement d'après le principe
suivi en affaires. Il est une antre question. Il s'agit de savoir—et je n'hésite pas à
le dire ici—si, lorsqu'il s'agira de ratifier ce traité, nous demanderons qu'une seule
possession britannique en soit exclue. Cependant, monsieur Playford, nons croyons
que les colonies devraient comprendre que c'est une question d'échange équitable et
nous donner autant que si nous n'avions pas conclu un traité avec la France. Je suis

porté à c mêmes a ment sur Forrest. à étendr importa et par l gleterre. presque les affair en Angle Grande-1 colonies, qu'elle é traités a nies aus colonies, réunion merce ir

L'he
motion,
procité c
elle est i
mant un
cette mo
restrictic
applicab
colonies,
que le C
dre que
" Free S

Sir former of devrons

I'he sens res quée. Pe confédér Foster—dait le p

L'h demand dans la i triction convain qu'il exi de voir c à la mèr e'est à l' est ainsi bureau . politiqu ce que r nous vo agiront représei anglais ets que nous n, c'est-à-dire faveur de la s établissent s consentir à sition de ses en échange yford a sou-Il réprouve Cela parait lui accorder avantages? doute. Il y s donnerons Assurément, nous, etsi la annexée au qu'une transur certains s vins et que

engagement. désirons, sur nose en com-

ne sommes

i la Grandequ'elle ne le

rles Tupper, ccordés à la égiés avec les

oar ec traité igeons avan-France en ce

télégramme

layford. Je ce commerce orable ami se des centins onies australes mêmes

ncluerait un trait les vins à la France. etagne pourince et vous le principe hésite pas à u'une seule nous croyons équitable et nce. Je suis

porté à croire qu'elles agiraient ainsi. Le traité ne nous empêche pas d'accorder les mêmes avantages à une colonie quelconque. J'y suis très favorable et j'appuie fortement sur la position du Canada. Maintenant j'arrive aux observations faites par M. Forrest. Il paraît craindre qu'un arrangement comme celui qui est projeté, tendant à étendre la réciprocité, pourrait d'une manière ou de l'autre nuire au prix des importations britunniques, principalement les importations de matière première et par là faire tort au grand commerce d'articles manufacturés que fait l'Angleierre. Mais il est évident qu'on peut faire un arrangement qui ne toucherait presque pas à ces produits si importants, les matières premières. Mais les affaires sont les affaires, et tout sentiment à part, nous devons, dans les colonies, comme on le fait en Angleterre, demander ce qui nous est avantageux dans un sens commercial. La Grande-Bretagne est assez sage pour aider autant qu'elle le peut au bien de ses colonies, à condition qu'elle n'en souffre pas trop. Elle nous a déjà dit plusieurs fois qu'elle était prête à céder, et c'est ce qu'elle a fuit jusqu'à un certain point dans nos traités avec d'autres nations. L'objet de la motion intéresse principalement les colonies australiennes, mais il a en même temps de l'importance pour nous et les autres colonies, et je suis de tout cœur en faveur de la motion, car sans son adoption notre réunion manquerait un de ses principaux objets, le développement du commerce intercolonial.

L'hon. M. FITZGERALD.—Il me semble que le Canada est intéressé dans cette Je ne vois pas, sans son adoption, quel sera le résultat d'une réciprocité commerciale entre le Canada et les colonies australiennes. En conséquence, elle est indispensable, si le Canada prétend qu'il a quelque chose à gagner en formant une union commerciale plus intime que celle qui existe aujourd'hui. Sans cette motion, nous sommes incapables d'arriver à une conclusion quelconque. Nos restrictions de pouvoir ne sont pas aussi grandes que celles du Cap, mais elles sont applicables au Canada en ce qui concerne les tarifs privilégiés entre nos propres colonies. Sir Henry de Villiers a jeté beaucoup de lumière sur le sujet. Je croyais que le Cap était sur un pied d'égalité avec le Canada, et j'ai été très étonné d'apprendre que son pouvoir de conclure des conventions de commerce est restreint au "Free State of Orange."

Sir Charles Mills.—Nous ne sommes pas du tout restreints. Nous pouvons former demain une union avec une partie quelconque de l'Afrique, mais nous devrons passer un nouvel acte et obtenir le consentement impérial.

L'hon, M. FITZGERALD,-Mon honorable ami donne cette information dans un sens restreint de manière à éviter la difficulté que M. Foster a si habilement expliquée. Nons avons en une longue discussion sur ce sujet lors de la convention de confédération tenne à Sydney en 1891, et nous avons tous été de l'opinion de M. Foster—que l'unité de l'Empire serait en danger si l'acte de la confédération accordait le pouvoir de conclure des traités spéciaux. Lord Jersey s'en souvient-il?

L'hon. M. Forrest.—Votre mémoire ne fait pas défaut.

L'hon. M. Fitzgerald. - Je sais que nous sommes d'accord sur ce point : si nous demandons le pouvoir de développer nos relations commerciales, tel qu'il est défini dans la résolution, je crois qu'il suffit d'adopter cette motion à l'unanimité. La restriction contenue dans la motion pourrait paraître rigourcuse, si nous n'étions pas convaincus, par ce que nous avens entendu dire aujourd'hui et par ce que nous savons, qu'il existe le plus vifdésir de la part de la mère-patrie et de ses ministres responsables de voir que dans toute demande présentée par les colonies—si elle ne cause pas de tort à la mère-patrie-ces colonies obtiennent le privilège demandé si elles croient que c'est à l'avantage de leur commerce et de celui de l'Empire. Lorsque l'Angleterre, est ainsi disposée-et elle l'a toujours été depuis qu'il existe de nouvelles idées au bureau colonial-quand elle considère, en ce qui concerne le commerce, que sa politique coloniale est une politique impériale, nous pouvons être certains, d'après ce que nons voyons dans le cas du Canada, qu'elle nous rendra également justice si nous voulons conclure un traité semblable à celui-là, car les autorités impériales agiront à notre égard comme elles ont agi envers le Canada, elles nommeront des représentants de notre pays avec pouvoir d'agir de concert avec les ambassadeurs anglais aux fins de négocier et conclure le traité. Il est inutile que nous demandions des pouvoirs spéciaux. Nous pouvons compter sur l'intérêt que l'Angleterre porte à ses colonies et ne pas demander plus que ce qu'elle désire maintenant preque volontairement nous accorder. Je suppose qu'il ne peut pas y avoir divergence d'opinion, et que nous adopterons unanimement la présente motion, sagement restreinte dans ses conséquences, et que telle qu'elle est: on ne peut y faire d'objection

sérienses,

Sir Adolphe Caron.—Je désire dire un mot avant de prendre le vote sur la motion. Voici à quel point de vue j'examine la question: je crois que sans adopter la motion 'il sera difficile de comprendre l'utilité de cette Conférence. Il peut nrriver, ainsi que mon collègue et ami l'u dit, que l'Australie soit plus intéressée que le Canada. Toutefois, je ne désire pas discuter ce point. Je suis d'avis que les intérêts du Cunadu sont aussi importants qu'il est possible qu'ils soient nu sujet d'une motion de cette nature. Je suis en même temps d'opinion qu'une demande adressée par l'Australie au gouvernement impériul seru accueillie aussi favorablement que le serait une demande faite pur le Canada, si, comme partie de l'Empire, le Canada désirait affermir cet Empire en rendunt le Canada prospère et le faisant réussir dans ses entreprises commerciales autant que la politique peut faire réussir un pays. Je crois que par là vous aidez l'Empire tont autunt que l'Australie le favoriserait en établissant un commerce qui affermira l'Australie et rendra ces colonies plus puissantes qu'elles le sont maintenant. Je crois que cette motion est le digne commencement de nos travaux importants, et que sans elle et sans son adoption la Conférence, qui a réuni dans la capitale du Canada des représentants des grandes colonies n'aura pas d'autre résultat que celui de nous procurer le plaisir d'échanger des poignées de main. Je n'en dirai pas davantage, car la question a été discutée sous ses différents aspects; je crois qu'il est de toute nécessité que nous adoptions cette motion, et je pense que le gouvernement impérial l'accueillera comme étant ce que nous avons fait de mieux.

L'hon. M. Fitzgerald...-Je demanderai à M. Foster si la Belgique et l'Allemagne, en raison des traités qui existent avec la Grande-Bretagne, ne pourraient pas demander des avantages semblables résultant de tout arrangement commercial

privilégié que pourrait faire une colonie avec une nation étrangère?

L'hon, M. Foster.—La clause des nutions les plus favorisées n été ainsi inter-

prétée, mais la question est en dispute.

L'hon. M. Fitzgerald.—De plus, je demanderai si cette Conférence ne devrait pas ouvrir des négociations avec la mère-patrie à l'effet de donner avis à la Belgique et à l'Allemagne que cette partie du traité sera abrogée, car ces deux pays pourraient prétendre aux avantages d'un traité qu'une colonie pourrait conclure avec la mère-patrie. Supposons que la Belgique, qui est un pays vinicole, demanderait que ses vins fussent admis ici en Canada. Elle pourrait produire ses vins à meilleur marché que la France, et réduire l'avantage minimum que la France regoit. La France dirait, en conséquence de ce traité entre l'Angleterre et la Belgique auquel elle n'était pas partie: "nous admettons en France vos articles manufacturés soumis à un droit moins élevé, mais l'avantage que nous espérons recevoir dans notre pays est complètement annulé par le traité entre l'Angleterre et le Canada, parce que vous accordez à la Belgique les avantages de la clause des nations les plus favorisées." Or, à ce point de vue, je prétends que tant que ce traité existera il sera réellement difficile de conclure des traités semblables à celui du Canada avee la France.

L'hon, M. Foster.—Je comprends ce que mon ami veut dire, et je crois que sa prétention est bien fondée. Il m'a demandé si la Belgique ou l'Allemagne, en vertu du présent traité, ne pourrait pas exiger le même avantage que la France reçoit du Canada par le traité. Il n'y a pas de doute que ces deux pays peuvent le demander; mais j'ai cru d'abord que vous vouliez savoir, dans le cas où le Canada et l'Australie décideraient de conclure un traité de réciprocité, si les nations les plus favorisées par traités pourraient réclamer les mêmes avantages. Je ne le crois pas, mais il est évident qu'elles le peuvent en ec qui concerne le cas avec la France. Je n'ai pas de donte que la question de l'abrogation de ces traités sera discatée par la Conférence; les deux chambres du parlement ont adopté une résolution demandant lenr abrogation en autant qu'ils nous lient, mais, bien entendu, demander n'est pas obtenir.

tante, e gique e plus, p cité en s'élèves

Sir franchi vous et L'

légers, L' Sir février laquelle terre p cas de l étant f Grande traité u Canada

Sir L'l arrange pas sou un pays

Sii

 \mathbf{L}'

pays es aux arr être pos Galles deux tra arrange eation, étrangè

Loi L'h deux do 1865 ne L'h

le Canac représe L'h impéria L'h

L'he Sir est cour tion:—

nies brit ou pour Si le

il est év pourrior ue l'Angleterre aintenant presroir divergence sagement resire d'objection

le vote sur la e sans adopter ence. Il peut intéressée que d'avis que les t an sujet d'une nande adressée blement que le ire, le Canada nt réussir dans r un pays. Je favoriserait ea nies plus puisligne commenption la Conférandes colonies nanger des poiscutée sous ses doptions cette ne étant ce que

gique et l'Allepourraient pas nt commercial

été aiusi inter-

nce ne devrait is à la Belgique eux pays pouronclure avec la emanderait que ins à meilleur ice regoit. La ique auquel elle rés soumis à un notre pays est parce que vous us favorisées," sera réellement rance.

je crois que sa

iagne, en verturanee reçoit du tile demander; et l'Anstralie s favorisées par pas, mais il est Je n'ai pas de la Conférence; nt leur abrogans obtenir.

L'hon, M. THYNNE.—La question soulevee par M. Fitzgerald est pas importante, car la france a conclu un traite, connaissant parfaitement les traités de Belgique et de Berlin, et elle n'u pas à se plaindre des conséquences de ces traités; de plus, parce que les aveiles qui feront l'objet probable d'une convention de réciprocité entre les colonies ne sont pas produits ni en Allemagne ni en Belgique, et il ne s'élèvera jamais le conflit à ce sujet.

Sir Charle Mills.—Puis-je demander dans le cas où nous admettrions en franchise vos instruments aratoires et votre lois de service, le traité avec la France

vous empêcherai l'admettre nos vins en franchise dans votre pays?

L'honorable M. Foster.—Oui. Si adorttons en franchise d'autres vins légers, il fandrait admettre pareillement de France.

L'hono cable Thomas Playford.—C'est là l'embarras.

Sir Henry de Villiers.—Voici un télégramme de "Bowell à Tapper," daté 10 février 1893:—"Le fromage était compris dans la proposition à nous sommise et sur laquelle était fondé le télégran de du 12 janvier. Le traité étant ratifié par l'Angleterre pour le Canada seul, la 1 rance ne la regarderait-elle pas comme Etat tiers en cas de traitement privilégié?" Voici la réponse de "Tupper à Bowell"—": Le traité étant fait par l'Angleterre, l'expression "Etat tiers" ne saurait comprendre la tirande-Bretagne ni aucune colonie ou possession anglaise; par conséquent, ce traité ne porte en aucune manière obstacle à des arrangements privilégiés entre le Canada et la Grande-Bretagne on quelque colonie anglaise que ce soit."

Sir Charles Mills.—C'est une réponse ou question.

L'honorable M. Foster.-Vous faisiez aitusion à une colonie?

Sir Charles Mills .- Oni.

L'honorable M. Foster.—En ce cas j'ai mal compris votre question. Tout arrangement entre les parties de l'Empire britannique et entre ses colonies ne tombe pas sous l'application du traité français. J'ai cru que votre question se rapportait à

un pays étranger.

Lord Jersey.—Je crois que l'interprétation donnée à cette question dans mon pays est celle-ci: que le traité de la Belgique ou celui du Zollverein ne s'applique pas aux arrangements intérieurs entre les parties de l'Empire britannique; qu'il peut être possible (si le pouvoir en est donné par statut) pour Queensland ou la Nouvelle-Galles du Sud de faire des arrangements avec le Canada sans tenir compte de ces deux traités; mais s'ils allaient plus loin et s'ils demandaient le pouvoir de faire des arrangements avec l'Espagne ou la France, ces deux traités auraient leur application. Nous faisons une distinction entre arrangements intérieurs et nations étrangères.

L'hon. M. Forrest.-Les nations étrangères acceptent-elles cette interprétation?

Lord Jersey.—Je ne peux vous dire si elles l'acceptent.

L'hon. M. Foster.—Sir Michael Hicks-Beach et M. Arthur Balfour ont tous deux donné l'opinion suivante dans le parlement, savoir : que les traités de 1862 et 1865 ne comprennent pas les arrangements privilégiés entre les colonies.

L'hon. M. Suttor.—Dans les traités que le gouvernement impérial négocie pour le Canada, sir Charles Tupper agit-il directement pour vous ou sigue-t-il comme

représentant le gouvernement impérial plutôt que le Canada?

L'hon. M. Fosten.—Il signe le traité comme représentant le gouvernement

impérial.

L'hon. M. Suttor.—Il est plénipotentiaire pour l'occasion?

L'hon, M. Foster.-Oui.

Sir Henry de Villiers.—Je cite la clause 15 du traité avec la Belgique; elle est courte et concise, et nous devons en peser les termes avant d'adopter la résolution:—

"Les articles produits ou manufacturés en Belgique ne seront pas dans les colonies britanniques soumis à des droits plus élevés ou d'autres droits que ceux qui sont ou pourront être imposés sur les articles de même nature d'origine britannique."

Si les mots "d'origine britannique" signifient de la Grande-Bretagne seule, alors il est évident que nous avons le pouvoir de négocier entre colonies; mais nous ne pourrions pas conclure un traité avec la Grande-Bretagne, elle en est empêchée,

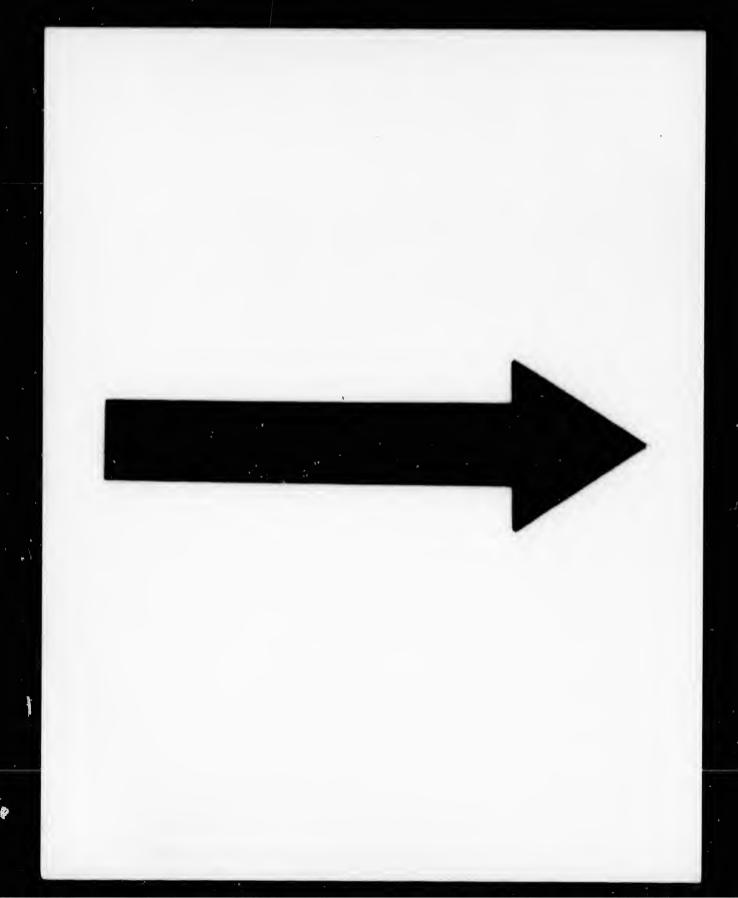
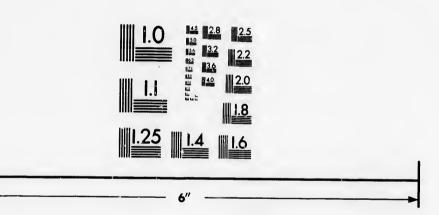


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503 STATE OF THE STATE



les colonies ne le sont pas; mais si ces mots "d'origine britannique" se rapportent à tout ce qui vient des colonies anglaises, je n'ai pas de donte que cette clause est un obstacle. Tout dépend des mots "d'origine britannique," s'il s'agit de la Grande-Bretagne, elle ne peut pas conclure ces traités, et s'il s'agit des colonies anglaises nous ne pouvons pas en conclure.

L'hon. M. PLAYFORD.—Les mots "d'origine britannique" s'appliquent à tout ce

qui est cultivé sur le sol britannique.

Sir Henry de Villiers .-- L'effet de cette clause serait d'empêcher cet arrange-

ment privilégié avec la Grande-Bretagne.

L'hon M. FITZGELALD.—La Conférence aimera peut-être savoir que je donne avis que j'ai l'intention de présenter lundi une motion demandant que cette Conférence prie le gouvernement impérial d'abroger ces traités dans un délai raisonnable et le plus court possible—et ce jour-là la discussion commencée par sir Henry de Villiers viondra plus à propos que dans le moment.

viendra plus à propos que dans le moment. L'hon. M. Foster.—C'est un point très important. Je ne l'ai examiné que d'après les clauses du traité et les déclarations faites dans le parlement anglais, et le

contexte du traité, et je crois que c'est exact.

Sir Henry Wrixon.—Je crois que nous appronvons tous le principe de cette motion. Serait-il sage de notre part de résoudre d'une manière absolue l'une de ces questions embarrassantes qui peuvent se présenter? Nous affirmons seulement qu'il est utile que ce pouvoir soit accordé, et le gouvernement impérial prendra ses mesures en conséquence. S'il y a un délai d'un an pour donner nvis de l'abrogntion du traité, ou se conformer à toute condition y contenue il peut avoir besoin de ce délai. Nous pouvons seulement indiquer le désir que ce pouvoir nous soit accordé, mais nous ne pouvons pas du tout dicter quand il devra être conféré. Je ne voudrais pas nous voir compromis d'une manière on de l'autre. Je laisse ce point à être décidé. Nous avons eu une discussion très utile et en même temps très intéressante, et j'espère que ce résultat me fora excuser d'avoir soulevé deux questions qui n'étaient pas comprises dans ma motion, car réellement je n'aurais pas dû aborder ces deux sujets, ni demander à la Conférence de s'en occuper; mais j'espère que la Conférence me pardonnera, non sculement en raison de la discussion subséquente que nous avons eue, mais il est nécessaire quelquefois d'expliquer pourquoi vous ne traitez pas un sujet en même temps que ceux que vous discutez, et j'ai éliminé ces deux questions de ma motion, et j'y ai uttiré l'attention pour démontrer pour quoi je ne les avais pas incluses. C'est pour cette raison que je les ai mentionnées, et je crois qu'il en est résulté une discussion fort instructive, mais la motion y est entièrement étrangère.

Sir Adolphe Caron.—Voici la motion:—

"Sir Henry Wrixon propose, appuyé par M. Suttor, qu'une loi impériale soit passée aux fins de permettre aux colonies de l'Empire de conclure des conventions de réciprocité commerciale, avec le pouvoir d'établir un tarif privilégié entre clles ou avec la Grande-Bretagne."

L'hon, Thos. Playford,—Vous retranchez les mots "sans que les nations étrangères aient le droit d'y participer."

Sir Henry Wrixon.-Oui.

L'hon. M. Foster.—A mon avis ces mots ne sont pas nécessaires.

Sir Henry Wrixon.—Ils sont inutiles. Si vous accordez le pouvoir de conclure un traité de commerce, tout s'y trouve compris.

La motion est soumise à la Conférence et adoptée.

ABROGATION DE TRAITÉS.

L'hon. M. FITZGERALD.—Je donne avis qu'à la prochaine séance je proposerai que cette Conférence est d'opinion que les traités qui existent entre la Grande-Bretagne et le Zollverein allemand et avec le royaume de Belgique soient condamnés et prennent fin, et que le gouvernement de Sa Majesté soit prié de prendre des mesures à cet effet.

Si qui vie pas êti motion su qu'e baleme donné d'adopt d'accor

L'l "en ee ce sens L'l

plaisir Sin motion en faiss

Sir laisser l'insére faut un lution, Sir séparé-

tion en

temps d L'h verbal d accorde être chu résolutio Sirmais e'e

L'h
y oppos
Sir
mais il :
L'h
que ce s

Sir être le s Sir agir eon L'h

les mots des nation Sir

" Qi les traite royaumo le perme gouverne question

Sir résolutio que nou rais prés se rapportent à clause est un de la Grandeonics anglaises

quent à tout ce

er cet arrange-

ie je donne avis ette Conférence sonnable et le nry de Villiers

i examiné que nt anglais, et le

ncipe de cette lue l'une de ces sculement qu'il ial prendra ses de l'abrogation r besoin de ce us soit accordé, é. Je ne vouce point à être ès intéressante, questions qui oas d**û** aborder j'espère que la on subséquente urquoi vous ne j'ai éliminé ces rer pourquoi je nées, et je crois est entièrement

impériale soit conventions de entre elles on

s nations étran-

oir de conclure

e je proposerai la Grande-Bret condamnés et lre des mesures

Sir Henry de Villiers.-Attendu que cette motion est intimement liée à celle qui vient d'être adoptée et qu'il est possible de l'amender, la motion ne pourrait-elle pas être adoptée par un vote unanime? Nous approuvons tous la substance de la motion, mais telle qu'elle est j'aimerais à présenter certains amendements. Je n'ai su qu'elle était soumise au vote qu'après son adoption, et j'aimerais à présenter verbalement quelques amendements; je crois que la résolution dont avis vient d'être donné pourrait être rédigée de manière à la faire accorder avec celle que nous venons d'adopter. Cela ne peut se faire que si nous sommes unanimes. Nous sommes tous d'accord sur le sujet, ce n'est que la phraséologie que je désire amender.

I'hon. M. Foster .-- J'aimerais à la rendre plus implicite et ajouter les mots: "en ce qui concerne la clause des nations plus favorisées"—ou quelque chose dans

ce sens.

L'hon. M. FITZGERALD .-- C'est exactement mon opinion, et j'accepterai avec plaisir toute recommandation a cette fin. J'amenderai ma motion dans ce sens.

Sir Adolphe Caron.—Dois je comprendre que vous désirez que cet avis de motion soit inséré dans la résolution qui a été adoptée, et qu'il soit considéré comme

en faisant partie?

Sir Henry de Villiers.—S'il est possible d'annuler la résolution, j'aimerais à laisser la question libre d'être amendée verbalement, et dans ce cas nous pourrons l'insérer dans cetle qui vient d'être adoptée, mais pour cela, ainsi que je l'ai dit, il faut un vote unanime. Si nous sommes tous d'accord nous pouvons annuler la résolution, mais autrement c'est impossible.

Sir Adolphe Caron.—Je ne vois rien qui empêche de laisser les deux sujets séparé. Il y a beaucoup de similitude entre les deux, mais attendu que la résolution en discussion a été adoptée, je ne crois pas devoir intervenir; lorsqu'il sera temps de discuter cette question elle pourra l'être séparément sans rieu compliquer.

L'hon. M. Suttor. - Je crois que l'honorable monsieur veut faire un amendement verbal à la résolution que nous venons d'adopter. Assurément nous pouvons lui accorder ce privilège. En premier lieu, il a suggéré l'idée que la motion pourrait être changée, et ensuite il a dit qu'il aimerait présenter un amendement verbal à la résolution déjà adoptée.

Sir Adolphe Caron.—Il est irrégulier de changer une résolution déjà adoptée,

mais c'est à la Conférence de déceler.

L'hon. M. Foster.—Si sir Henry peut l'améliorer, je suppose que nous ne nous

Sir Henry Wrixon.—J'accepterni avec plaisir tout amendement raisonnable,

mais il faut d'abord le présenter.

L'hon, M. Suttor. Si nous avons des amendements nombreux à faire, il faut que ce soit immédiatement.

Sir Adolphe Caron.—Tout amendement que sir Henry de Villiers fera devra être le sujet d'une autre discussion, parce que la procédure qu'on a adoptée est finale. Sir Henry Wrixon.—Je crois qu'il vaudrait mieux laisser le bureau des colonies agir comme il le jugera à propos.

L'hon. M. FITZGERALD.-L'avis de motion a été adopté de manière à comprendre les mots: "des que leurs conditions le permettront en ce qui concerne les clauses des nations les plus favorisées."

Sir Adolphe Caron .- Voici l'avis de motion :

"Qu'à la prochaine séance, je proposerai que cette Conférence est d'opinion que les traités qui existent entre la Grande-Bretagne et le Zollverein allemand et avec le royaume de Belgique soient condamnés et prennent fin aussitôt que leurs conditions le permettront en ce qui concerne les clauses des nations les plus favorisées, et que le gouvernement de Sa Majesté soit prié de prendre les mesures nécessaires sur la

Sir Henry de Villiers.-Mon amendemant aura pour effet de changer la résolution que nous avons adoptée. Le vote m'a pris par surprise, et si j'avais su que nous allions voter sans aucune observation de la part du délégué impérial, j'aurais présenté la motion. La résolution que j'ai l'intention de soumettre contiendra

les deux, Elle sera large et permettra au gouvernement impérial d'en adopter la partie qu'il jugera utile. Je donne avis que je proposerai:

"Que dans l'opinion de cette Conférence, il est nécessaire de faire disparaître au moyen d'une loi impériale, ou autrement, tout obstacle qui existe maintenant au pouvoir des colonies de l'Empire ayant un gouvernement responsable de faire des arrangements de réciprocité commerciale entre elles ou avec la Grande-Bretagne."

"Autrement" comprendra tout—il comprendra les traités qui font obstacle; ce sera une résolution d'une vaste portée et facile à comprendre, et qui obviera à plusieurs objections que j'ai entendu soulever contre cette résolution. Je restreins la motion aux colonies qui possèdent un gouvernement responsable.

La Conférence s'ajourne à 1.40 pour se réunir lundi, le 2 juillet, à 9.30 a.m.

DOUGLAS STEWART, J. LAMBERT PAYNE,

Secrétaires de la Conférence.

Sir adress**é** á

Adolphe

" Je et l'intér d'un heu

L'ho
j'aimerai
peut-être
exposé à
si je pro
bilité en
quelque
tiers à re
la propos
partager;
puisse pr
de la Cor

al d'en adopter la

faire disparaître te maintenant au sable de faire des rande-Bretagne."

font obstacle; ce et qui obviera à ion. Je restreins

t, à 9.30 a.m.

la Conférence.

CABINET DU MINISTRE DU COMMERCE,

OTTAWA, lundi 2 juillet 1894.

La Conférence reprend ses délibérations à 9.30 a.m., sous la présidence de sir Adolphe Caron, vice-président.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS:

Gouvernement impérial: { LE TRÈS HONORABLE COMTE DE JERSEY, C., G.C.M.G.

C., G.C.M.G. L'HON. GEORGE E. FOSTER, C.P., LL.D. M. SANDFORD FLEMING, C.M.G.

Tosmanie-L'HON. NICHOLAS FITZGERALD.

Nouvelle-Galles du Sud-L'HON. F.B. SUTTOR.

Cap de Bonne-Espérance—Sir Henry de Villiers, C.C.M.G., Sir Charles Mills, C.C.M.G., C.B.

Australie du Sud-L'HON. THOMAS PLAYFORD.

Nouvelle-Zélande-Mr. A. LEE SMITH.

Vietoria—Sir Henry Wrixon, C.C.M.G. L'Hon. Nicholas Fitzgerald, M.C.L. L'Hon. Simon Fraser, M.L.C.

Queensland—L'HON. A.J. THYNNE, M.L.C. L'HON. WILLIAM FORREST, M.L.C.

TÉLÉGRAMME DE LORD ROSEBRERRY.

Sir Адолине Сакон—J'ai le plaisir de vous donner leeture d'un télégramme adressé à l'honorable Mackenzie Bowell et signé par Lord Roseberry:—

Epsom, 3 juin 1894.

"Je désire vivement vous exprimer, en votre qualité de président, la sympathie et l'intérêt avec lesquels je suis les procédures de la Conférence, laquelle doit être d'un heureux augure pour l'avenir de l'Empire."

ROSEBERRY.

CABLE DU PACIFIQUE.

L'honorable M. Suttor.—Avant de proposer la résolution dont j'ai donné avis, j'aimerais dire qu'un de mes eollègues de la Conférence m'a représenté qu'il vaudrait peut-être autant, pour moi, permettre à M. Sandford Fleming de lire quelque exposé à la Conférence avant que je propose la résolution. Mais je comprends que si je propose cette résolution, je dois en être responsable et en prendre la responsabilité en défendant mon acte dans un discours. Si M. Sandford Fleming désire faire quelque exposé avant qu'un autre membre de la Conférence parle, je consens volontiers à retirer ma résolution et à laisser un autre membre s'en charger; mais si je dois la proposer, il me faut l'appuyer par un discours. Je ne suis que trop heureux de partager, comme je le puis, les opinions de M. Fleming, mais je ne crois pas que je puisse proposer la résolution pro formâ et laisser parler avant moi un autre membre de la Conférence.

SIR ADOLPHE CARON:—Si vous proposez votre résolution, vous pouvez l'appuyer d'un discours.

L'hon. M. Suttor.—Oui, mais l'on m'a dit que je devais la proposer pro forma

et luisser M. Fleming donner des explications.

SIR ADOLPHE CARON :- Oh! non.

L'hon. M. Suttor.-Je cousens volontiers à le laisser parler le premier, s'il

propose la motion.

L'hon. M. Fraser.—On n'a jamuis eu l'intention de proposer telle chose. M. Bowell n prié M. Fleming de préparer un travail sur cette question, de l'élucider et de l'expliquer de fuçon à en rendre l'intelligence facile aux différents membres de la Conférence, et j'ai demandé à mon umi, M. Suttor, s'il ne valait pus autant que M. Fleming lût ce document et qu'il ne proposût pas de motion. M. Fleming n'a fuit aucune demande. Il consent volontiers à ce que M. Suttor présente sa motion.

M. Suttor.—Vu que c'est le désir de la Conférence, je proposerai la résolution

inscrite en mon nom. Je propose:

"Que, dans l'opinion de cette Conférence, des mesures immédiates soient prises pour établir des communications télégraphiques par câble, exclusivement sous juri-

diction britannique, entre la Confédération du Canada et l'Australie."

En proposant cette motion, je désire dire qu'elle est rédigée de manière à ce que nous examinions tout d'inbord la proposition d'une manière aussi générale qu'il est convenable et possible de le faire; et, bien que je présente la résolution sous cette forme, l'on ne doit pas considérer, naturellement, que j'engage mon gouvernement à appuyer ce projet de la pose d'un câble, quel qu'en soit le coût, ou quelles qu'en soient les conditions auxquelles il doit être posé. Les membres de la Conférence comprennent tous que, durant ce débat, il sera jeté beaucoup de lumière sur la question qui nous est soumise, et je présente cette résolution principalement dans le but d'inviter les membres de la Conférence à examiner la situation et voir si cette proposition de relier le Canada aux colonies australiennes au moyen d'un câble est ou n'est pas praticable.

Or, en traitant la question, je désire donner aux membres de la Conférence, aussi succinetement que possible, un historique de ce qui a été fait relativement à ce projet, depuis l'époque de la Conférence tenue à Londres en 1887, jusqu'aujourd'hui et je ne les retiendrai pas plus longtemps qu'il n'est absolument nécessaire de le faire. Je vois que ce projet à d'abord pris une forme définie lorsque la Conférence siégeait à Londres en 1887, occasion à laquelle un des représentants du Canada a proposé deux résolutions qui ont été adoptées. La première résolution que l'on a adoptée

Stoit .

"Que la réunion récemment opérée, par le Canada, de l'Atlantique au Pacifique par chemin de fer et télégraphe ouvre une ligne nouvelle et alternative de communication impériale sur les hautes mers et par les possessions britannique aquelle promet être de grande valeur à la fois sous les rapports maritime, militaire, commercial et politique."

La seconde résolution traite plus immédiatement la question que nous exami-

nons maintenant; elle est ainsi conque:

"Que la réunion du Canada à l'Australie au moyen de la pose d'un télégraphe sous-marin dans le Pacifique est un projet de grande importance pour l'Empire, et l'on devrait saus délai, par une étude complète et parfaite, faire disparaître tout doute quant à sa praticabilité."

Or, bien qu'une résolution ait été adoptée, comme je l'ai déjà dit, à la Conférence de 1887, je regrette que le projet en soit resté à cette phase. Bien que cette Conférence, en termes très-explicites, ait exprimé le désir que le doute, s'il y en avait, quant à la praticabilité de l'établissement de ce câble, disparût le plus tôt possible, cependant, je crains qu'il n'existe encore. Après que cette résolution eut été adoptée, ou vers le même temps—je ne suis pus tout à fait sûr si c'était pendant les séances de la Conférence, ou après ou avant, mais, en tout cas, c'étuit vers ce temps-là—le Canada lui-même fit un appel au gouvernement impérial et offrit un navire pour faire l'exploration nécessaire entre Vancouver et Honolulu ou à des endroits

dans la me appe chose une é tés in à l'A

sera dens des soien des ét

d'une mais été en cepet aueur mani-l'océa de co le gor (ne so

prom serait ou tr mend I en m

à laqu

lord

chain

depui gouve lienne demu rauté était : positi et Va dages détail à trou proba étai**t** (le but dères, de la dans rités i

y ava ne vo frais pouvez l'appuyer

roposer pro forma

le premier, s'il

r telle ehose. M. on, de l'élucider rents membres de

it pus autant que M. Fleming n'a résente sa motion. erai la résolution

intes soient prises vement sous juri-

manière à ee que générale qu'il est a résolution sous ge mon gouvernee coût, ou quelles nbres de la Conféup de lumière sur neipalement dans uation et voir si au moyen d'un

Conférence, aussi ivement à ce prosqu'aujourd'hui et ssuire de le faire, onférence siégeait Canada a proposé que l'on a adoptée

ique au Pueifique ative de commuannique. aquelle nilitaire, commer-

que nous exami-

e d'un télégraphe ir l'Empire, et l'on raître tout doute

it, à la Conférence n que cette Confée, s'il y en avait, plus tôt possible, tion eut été adoptait pendant les ait vers ce tempscoffrit un navire ou à des endroits dans cette direction, et il offrit non seulement de trouver le vaisseau, mais de payer la moitié des frais de cette exploration. Puis, après cela, la Conférence fit un autre appel aux autorités impériales leur demandant d'ontreprendre les travaux qui—la chose doit être évidente à tous—doivent précéder tout autre chose, c'est-à-dire, faire une étude purfaite de la route projetée. Cette question fut examinés par les autorités impériales, avec le résultat que, en réponse à une lettre des délégués, transmise à l'Amirauté par l'entremise de Lord Knutsford, le secrétaire de l'Amirauté écrivit:

"A moins que le Secrétaire d'Etnt n'ait ruison de croire qu'un câble sons-marin sera vraisemblablement posé très prochainement entre Vancouver et l'Australie, leurs seigneuries ne proposeront pas d'expédier un navire dans le seul but de faire des sondages sur la route, mais s'efforceront de faire en sorte que des sondages soient faits graduellement pendant les années prochaines, dans le cours ordinaire des études hydrographiques."

"Cela semble avoir été l'attitude prise par les autorités impériales à la suite d'une demande faite non seulement pur la Conférence à laquelle j'ai fait allusion, mais aussi par le gouvernement de cette Confédération; et, bien qu'un navire ent été employé pendant peu de temps à faire une étude du côté australien de la ligne, cependant, je crois dire la vérité en disant que, depuis cette époque jusqu'au jourd'hui, aucune étude queleonque a'a eu lieu entre Vanceuver et Honolulu: et la seule manière dont nous puissions arriver à nous former une idée de la profondeur de l'océan, ou d'une partie queleonque de la route projetée pour la pose du câble, c'est de consulter les rapports de l'exploration faite entre Honolulu et San Francisco par le gouvernement des Etats-Unis avec le navire Tuscarora.

Comme je l'ai dit, il est très malheurenx, je erois, que le gouvernement impérial ne soit pas plus énergique, si je puis m'exprimer ainsi, dans l'accomplissement de sa promesse, car il est incontestable qu'il a fait une promesse portant qu'un navire serait employé et que l'étude se ferait graduellement et que, dans le cours de deux ou trois ans, il espérait le compléter; mais au lieu de faire l'étude qui avait été commencée, l'on retira le navire et, autant que nous le sachions, rien de plus ne fut fait.

Le démarche qui fut faite ensuite le fut par une Conférence qui siégen à Sydney

Le 7 mars 1888, une résolution passée à une Conférence postale tenue à Sydney à laquelle toutes les colonies australiennes étaient représentées, fut télégraphies à lord Knutsford. Le télégramme demandait que l'Amirauté fût portée à faire prochainement une étude d'un endroit convenable pour la pose d'an cable télégraphique depuis Vancouver, par voie de l'océan Pacifique, les frais devant être payés par le gouvernement de Sa Majesté, le gouvernement du Canada et les colonies austra-liennes. Le bureau colonial s'est immédiatement abouché avec l'Amirauté et a demandé une estimation approximative du coût probable d'une exploration. L'Amirauté répondit le 4 avril 1888. Ses lettres dissient que le navire de Sa Majesté Egeria était sur le point de quitter Sydney pour constater les dangers et déterminer les positions par une exploration des îles situées sur la route, entre la Nouvelle Zélande et Vancouver, et que le navire avait ordre de faire, au cours de cette étude, des sondages profonds, ée qui fournirait, en deux ou trois ans, plus de renseignements détaillés qu'il en existe aujourd'hni sur les différentes profondeurs que l'on s'attend à trouver sur la ligne générale du câble. J'ai déjà mentionné cela. Quant au coût probable de l'étude, l'on a déciaré que le coût unnuel du navire de Sa Majesté Egeria était d'environ £12,000, et que si un navire semblable était équipé spécialement dans le but de faire une étude complète de la meilleure route de l'océan et des débarcadères, le coût serait d'environ £36,000. Cette estimation était faite indépendamment de la valeur du navire et du coût de son équipement. Et puis, l'opinion exprimée dans la lettre de l'Amiranté était au même effet, c'est à dire qu'à moins que les nutorités impériales ne fussent convaincues qu'un progrès certain allait être fait et qu'il y avait probabilité que les travaux seraient exécutés dans un délai raisonnable, elles ne voyaient pas qu'elles étaient justifiables de faire immédiatement cette étude à des frais considérables.

'L'hon. M. Foster.—Quelle estimation a-t-on faite relativement aux frais?

L'hon. M. Suttor.—Le coût annuel du navire chargé de la levée hydrographique, l'Egeria, serait d'environ £12,000, et si un navire semblable était équipé pour cette fin, le coût total de l'exploration serait d'environ £36,000. Or, les autres démarches que semblent avoir prises les colonies, après celles-là, ont été prises à la Conférence postale tenue il y a quelques mois à la Nouvelle-Zélande, où se sont assemblés des délégués représentant toutes les colonies australiennes, la majorité de ces délégués étant les ministres chargés des départements des postes et possédunt une connaissance immédiate de la question qu'ils désiraient étudier. Cette Conférence qui s'est assemblée, il n'y a que quelque temps, a adopté la résolution suivante:—

"Que, eonsidérant les intérêts importants—intérêts d'une nature nationale et eommereiale—impliqués dans la pose d'un câble dans le Pacifique, les représentants des diverses colonies réunis à cette Conférence recommandent à leurs gouvernements d'examiner l'opportunité de conclure un contrat avec les autres pays intéressés pour une période n'excédant pas quatorze aus et de garantir l'intérêt à 4 pour 100 sur un capital de pas plus de £1,800,000 à toute compagnie entreprenant la pose d'un câble dans le Pacifique; le tarif ne devant pas dépasser 3s. par mot pour télégrammes ordinaires, 2s. par mot pour télégrammes du gouvernement, et 1s. 6d. par mot pour télégrammes à la presse, envoyés de la Grande-Bretagne et des colonies ou destinés à la Grande-Bretagne et aux colonies; et que l'on demande au Royaume-Uni de s'unir à ce contrat; la route devant être l'une ou l'autre des routes suivantes: de Brisbane à la baie Ahipura, Nouvelle-Zélande, de la baie Ahipura à Suva, de Suva à Apia, d'Apia à l'île Fanning, de l'île Fanning aux îles Sandwich, des îles Sandwich à Vancouver ou de la Nouvelle-Zélande à Suva, de Suva à Apia, d'Apia à l'île Fanning, de l'île Fanning aux îles Sandwich à Vancouver."

Aussi, tel est l'état où se trouvait apparemment le projet jusqu'à ce qu'il fût arrivé à la phase où il est aujourd'hui, alors que l'on nous demande ici d'examiner quelles nouvelles mesures nous pouvons adopter pour réaliser ce que nous approuvons, ainsi que le démontre la présence, ici, de la grande majorité des délégués. Naturellement, il peut s'élever des difficultés et les membres de la Conférence peuvent nouvrir différentes opinions relativement au meilleur mode de réaliser ce projet et relativement au degré de responsabilité que nous sommes prêts à assumer vis-à-vis nos gouvernements respectifs. Cela sera sans doute démontré dans le début qui suivra la présentation de cette motion; mais comme mon ami, M. Lee Smith, a donné avis d'un amendement et comme je crois savoir que les délégués du Cap désirent étendre la portée de la résolution, peut-être dans le but d'avoir une discussion sur une proposition qui peut être faite, j'aimerais lire la résolution adoptée par le cabinet canadien, envoyée aux colonies australasiennes et signée par Son Excellence Lord Aberdeen. Cette résolution demande que des délégués des colonies australasiennes et des îles Fiji se réunissent à Ottawa:

"Dans le but d'étudier les relations commerciales existant entre le Canada et leurs pays respectifs et les meilleurs moyens d'étendre ces relations et d'assurer la pose d'un câble télégraphique direct entre ces colonies et la confédération canadienne."

En conséquence, en ce qui concerne la résolution que je propose maintenant, je suis porté à croire que la discussion devra être restreinte au projet de pose d'un câble entre la confédération canadienne et les colonies australasiennes; cependant, s'il n'en est pas ainsi, je suis tout à fait prêt à traiter généralement la question débattue.

Or, monsieur le président, s'il y a un homme qui, plus que tout autre, mérite les félicitations de la population du Canada pour la manière énergique dont il a travaillé à amener la pose de ce câble, c'est M. Sandford Fleming. H a étudié la question débattue avec une très grande attention—nous voyons rarement un homme porter autant d'attention à une question—et je suis sûr qu'il mérite non seulement l'estime, mais aussi les remerciements de tout canadien patriote de cette confédération pour les grands efforts qu'ils a faits dans ce sens. Tous, nous avons dû lire avec beaucoup d'intérêt les nombreuses lettres qu'il a écrites et les exposés qu'il a donnés sur le sujet, et il est incontestable qu'ils ont été pour nous tous des questions de grand intérêt. M. Sandford Fleming, parlant en faveur de son projet, dit virtuellement

que la p tions co qu'il n'e M. Flem

Un granden crois, ur l'attitud nous cor caractèr prendre que je di

Or, trois che rablementes Etate de ce câl On instants,

ord Flei en faveu Conféren projets. desquelle uggère (ans le 1 ise les xcessifs usqu'à l'i 'idji, elle ustralie uer vers able pre ueur de La d

Ingueur
La ti
quelqu'i
eux eunt
élande.
roupe de
e terre à
erpentan
iide, con
tent de l
île méric
œuds, et

nhabitée

les Fidji

Puis, croite à Hoval, du pelierait a effre probine partice son serie longue. L'andfo

ydrographique, ipé pour cette itres démarches i la Conférence sont assemblés ité de ces déléédant une con-Contérence qui vante:—

e nationale et représentants gouvernements intéressés pour our 100 sur un pose d'un câble r télégrammes . par mot pour es ou destinés à e-Uni de s'unir s: de Brisbane Suva à Apia, ndwich à Vanle Fanning, de

u'à ce qu'il fût ici d'examiner e nous approudes délégués. érence peuvent ser ce projet et ssumer vis-à-vis ıs le débat qui Smith, a donné u Cap désirent cussion sur une par le cabinet xcellence Lord australasiennes

e le Canada et et d'assurer la Sdération cana-

se maintenant, jet de pose d'un ies; cependant, nt la question

utre, mérite les ont il a travaillé dié la question homme porter lement l'estime, fédération pour avec beaucoup donnés sur le tions de grand virtuellement

que la pose de ce câble dans le Pacifique stimulera et facilitera tout d'abord les relations commerciales; et, dans mon opinion, les faits démontrent tellement la chose, qu'il n'est pas besoin pour la prouver, d'autres arguments que ceux apportés par

Un autre argument dont il se sert, c'est que la pose d'un tel câble contribuarait grandement à la défense des colonies pendant les temps de guerre; et c'est ià, je crois, une chose que nous ne saurions perdre de vue, surtout en ce qui se rattache à l'attitude que le gouvernement impérial peut prendre relativement à ce projet; car nous comprenons que si l'on doit poser ce câble cette entreprise devra avoir un caractère national, et que toutes les parties de l'Empire qui sont intéressées devront prendre une partie de la responsabilité en ce qui a trait à cette pose. C'est un point que je discuterai plus tard plus longuement.

Or, si je ne me trompe pas, les arguments de M. Sandford Fleming figurent sous trois chefs. Son troisième argument est que la pose d'un tel câble réduira considérablement le coût de l'envoi des dépêches par câble entre l'Australie et le Canada et les Etuts Unis, et cela doit être admis comme un des plus forts arguments en faveur de ce câble, au point de vue commercial.

On ne considérera pas comme inopportun, je l'espère, si, pendant quelques nstants, j'examine en détail la nature des différentes routes proposées par M. Sandord Fleming. Je passerai en revue, aussi brièvement que possible, ses arguments en faveur de ces routes, et puis, il n'est que juste, je crois, pour les membres de la Conférence, de signaler les objections soulevées par les autorités impériales contre ses projets. Nous pourrions, je crois, avoir à notre disposition des cartes au moyen lesquelles nous pourrions tracer les différentes routes. Pour commencer, M. Fleming uggère quatre routes, dont aucune n'oblige d'aller en dehors des possessions anglaises. Dans le mémoire qu'il écrivit à Sydney, le 11 octobre 1893, il décrivit d'une façon précise les quatre routes qu'il propose, dont chacune, prétend-il, n'exigera de frais xcessifs. Il propose que la première route commence à l'île Vancouver et s'étende usqu'à l'île Fanning, et de là à l'île la plus prochaine de l'archipel des Fidji. Des îles ridi, elle pourrait se diriger vers la Nouvelle-Zélande, et de la vers le continent ustralien; ou elle pourrait se diriger des îles Fidji à l'île Norfolk et, de là, se bifuruer vers la partie septentrionale de la Nouvelle-Zélande et vers un endroit conveable près de la frontière entre la Nouvelle-Galles du Sud et le Queensland. La longueur de cette ligne serait de 7,145 nœuds et le coût en serait de £1,678,000.

La deuxième route proposée irait de l'île Vancouver à l'île Neeker, une petite île nhabitée située à 240 milles du groupe des Sandwich. De l'île Necker, elle irait aux les Fidji et, de là, comme la route n° 1, à la Nouvelle-Zélande et en Australie. La ongueur de cette ligne serait de 7,175 nœuds, et le coût en serait de £1,585,000.

La troisième route irait de l'île Vancouver à l'île Necker, et de là à Onontoa, ou quelqu'une des îles orientales du groupe Gilbert. De la station, au groupe Gilbert, eux embranchements s'étendraient—l'un au Queensland et l'autre à la Nouvelleclande. L'embranchement du Queensland toucherait à l'île San-Christoval, dans le roupe des îles Solomon, et aboutirait à Bowen, se reliant, en cet endroit, aux lignes e terre à l'est de Brisbane en Sydney et, de la, se dirigeant vers l'ouest au Golfe de arpentaria, où l'on pourrait trouver un raccordement avec la ligue de terre à Adéaïde, conduisant à Victoria, en Tasmanie et en Australie sud et ouest. L'embranchepent de la route de la Nonvelle-Zélande trouverait une station centrale à Viti Levu, île méridionale du gronpe des Fidji. La longueur de cette ligne serait de 8,264 œuds, et le coût en serait de £1,825,000.

Puis, la quatrième route irait de Vancouver à l'île Necker, et de là en ligne roite à Bowen, touchant à Apamana, île centrale du groupe Gilbert, et à San-Chrisoval, du groupe Solomon. A Bowen, comme dans le cas de la route nº 3, la ligne se elierait aux colonies du sud au moyen de la ligne de terre à Adélaïde. Cette route fire probablement la ligne la plus courte entre une partie quelconque du Canada et ne partie quelconque de l'Australie continentale, mais elle a le désavantage d'exclure e son service télégraphique les îles Fidji et la Nouvelle Zélande. Cette ligne aurait ne longueur de 6,244 nœuds, et coûterait £1,380,000, d'après l'estimation donnée par

I. Sandford Fleming.

Il peut ne pas être inopportun de rappeler aux membres de la Conférence que trois des quatre rontes, tracées ou préparées par M. Fleming, touchent à l'île Necker et à venir jusqu'à il y a peu de temps l'île Necker n'appartenait apparemment i personne. On supposait que tout anation pouvait se l'annexer; aiusi, il était rai sonnable d'ajouter cette proposition au projet de M. Fleuning et de falre passer le câble par l'île Necker, dans le but de diminuer la distance entre Vancouver et l'île Fanning, si l'on jugeait la chose nécessaire. Il proposait de diriger le câble de Vancouver à l'île Necker pour abréger la distance.

Tel était l'état de choses à venir jusqu'à il y a deux semaines.

Je crois comprendre que, dans l'estimation du coût donnée par M. Sandfor Fleming, ce dernier a ajouté 20 pour 100 au parcours par mille pour la "partilâche", afin que le câble puisse être sûrement posé à toutes les profondeurs, et dan le cas de la route n° 1 l'on fait une addition spéciale, à cause de la distance extra

ordinairement longue qui sépare Vaucouver de l'île Fanning.

Ce projet est si familier à M. Fleming, que nous ne saurions faire allusion cette entreprise sans mentionner constamment son nom. Je vois qu'il a fait plu sieurs propositions relativement à la façon dont son projet devait être réalisé. L première proposition comporte que l'entreprise devra être exécutée par une compa gnie libéralement subventionnée, et la seconde, que ce sera une entreprise publique exécutée absolument sous la surveillance du gouvernement, chaque gouvernement intéressé payant sa part des frais entraînés par la construction. Or, relativement ces deux propositions de M. Sandford Fleming, je serai justifiable, je crois, d'expr mer l'opinion qu'en ce qui concerne le gouvernement de la Nouvelle Calles du Su dont je fais partie, je ne crois pas que nous puissions trouver le moyen de conclur un arrangement tel que celui par lequel ce cable sera construit directement par gouvernement lui-même. Mon gouvernement n'est pas prêt, dans le moment, accepter une proposition comme celle-ci. M. Fleming admet qu'il reconnaît la diff culte qui noît de l'obligation de certains des gouvernements australiens de payer la Eastern Extension Company jusqu'en mai 1899 une subvention annuelle d £32,400, mais il considère que cette difficulté peut être facilement surmontée réservant sur le capital une annuité pour payer le subside à mesure qu'il devien exigible annuellement. Naturellement, cela est pour le cas où les gouvernement des différentes colonies s'entendraient pour exécuter ensemble cette entrepris Tout en ne croyant pas à la probabilité que les gouvernements accepteron une proposition comme celle-la, je puis dire ici, entre parenthèses, relativement la Eastern Extension Company, que la colonie d'où je viens, la Nouvelle-Galles d Sud, n'est aucunement prévenue contre cette compagnie. Nous comprenons qu depuis qu'elle est formée elle a rendu des services. Nous comprenons qu'el toute occasion, elle a répondu aux désirs des différents gouvernements australieu autant qu'elle l'a pu dans des limites raisonnables. Et si la pose du câble d Pacifique signifie la destruction de l'autre câble, je ne vois pas qu'en le posant nou soyons dans une meilleure position que celle où nous sommes à l'heure qu'il est. E consequence, bien que je sois tout à fait disposé à donner toute l'aide que je puis les timement donner, vu mes instructions, à l'examen de cc câble, je ne vois pas qu nous soyons justifiables de le construire, s'il doit être la cause de la destruction celui qui existe déjà. Nous comprenons qu'il y a de l'emploi pour ces deux câble et que nous devrions aider de toute manière possible à doubler les communication entre les parties de l'Empire qui sont intéressées à la chose. Partant, nous somme d'opinion que, tout en donnant toute l'aide légitime au projet maintenant à l'étud en même temps, nous ne désirons pas du tout gêner, restreindre ou décourager inut lement les compagnies qui existent déjà et par lesquelles nous avons des communic tions télégraphiques entre l'Europe et l'Australie.

Hon. M. Foster.—La Eastern Extension Company est la compagnie de sir Joh

Pender?

Hon. M. Suttor.—Oui, mais je crois que plus nous laissons de côté les noms dindividus dans ces débats, le mieux c'est. Il y a quelque temps, M. Fleming était soll'impression que nous n'avions pas l'espoir d'obtenir de l'aide des autorité

impérinvee le frais de férente comprination devrai Nous e l'adme toire l'Edji, dions s

donner
II
devons
l'Austr
Conféd
soixan
les rele
de com
anglais
faveur
que cel
mais a'
d'une fi
que jor

de cett

pout 2 résumé soumis fort pr au moi direct. teur ge Vanco l'on ne route q route. portait de 3,29 et des i cela, il pour 10 Or, d'a I'on per aura p poser livres (les tro coup a de la di dit que fandra de gutt de £60

naire c

la Conférence que lent à l'île Necker it apparemment lainsi, il était raide de faire passer le Vancouver et l'île liriger le câble de

par M. Sandfort e pour la "partirofondeurs, et dan la distance extra

ons faire allusion

is qu'il a fait plu it être réalisé. La ée par une compa entreprise publique que gouvernement Or, relativement e, je crois, d'expri velle-Galles du Sud moyen de conclur directement par dans le moment, il reconnaît la diff traliens de payerl ntion annuelle d nent surmontée e esure qu'il devien les gouvernement e cette entreprise ments accepteron ses, relativement Nouvelle-Galles d is comprenons qu comprenons qu'e ements australien pose du câble d u'en le posant nou neure qu'il est. E ide quo je puis lég e, je ne vois pas qu la destruction ur ces deux câble es communication tant, nous somme raintenant à l'étude ou décourager inut ons des communic

pagnie de sir Joh

le côté les noms de . Fleming était son aide des autorité impériales, et il suggéra que la Confédération du Canada et les colonies australiennes avec les îles Fidji se chargeassent de cette entreprise et fissent la pose du câble aux frais de ces grandes dépendances. Bien que je ne doute pas un senl instant que ces différentes colonies soient capables d'exécuter une entreprise aussi grande, cependant, je comvends que les autorités impériales, si cette ligne doit être considérée comme ligne nationale, devruient nous aider à son établissement. Les autorités impériales devraient faire cela, si cette ligne doit être considérée à un point de vue national. Nous voyons qu'une colonie qui augmente rapidement à l'heure qu'il est, en population et en importance, les îles Fidji, est une colonie de la couronne, et comme nous l'admettons tous, si ce câble doit être un succès il devra traverser autant de territoire britannique que possible, et le projet de M. Flem'ng est qu'il pusse par les îles Fidji. Comme les îles Fidji sont une colonie anglaise, je ne crois pas que nous demandions trop, même à ce point de vue, en demandant au gouvernement impérial de donner une aide quelconque à cette grande entreprise.

Il n'est pas nécessaire que je m'étende plus longtemps sur les avantages que, nous devons tous le voir, nous devrons retirer de la pose de ce câble. Nous, habitants de l'Australie, serons mis en communication immédiate, non seulement avec cette grande Confédération du Canada, mais avec la grande nation voisine qui compte p. as de soixante millions d'habitants, les Etats-Unis d'Amérique, avec lesquels nous avons les relations les plus amicales et avec lesquels nous considérons qu'il est important de commercer, ce qui n'est que naturel. Si ce câble doit être posé sur le territoire anglais, si possible, entre l'Australie et le Canada, un des plus forts arguments en faveur de ce projet est sans doute qu'il favorisera des communications plus complètes que celles que nous avons aujourd'hui, non seulement avec la Confédération du Canada, mais avec tout ce grand continent d'Amérique. Il rendra moins dispendieux—et cela d'une taçon sensible—les moyens de communication entre ces deux pays qui, cha-

que jour, augmentent en grandeur et en importance.

Conme plusieurs hommes de science se livrent depuis quelque temps à l'étude de cette question—j'ai signalé aussi brièvement que possible les avantages qu'on peut retirer de la ligne projetée—il n'est que juste maintenant que je donne un résumé des études faites par les savants qui ont objecté à quelques-uns des projets sources par les savants qui ont objecté à quelques-uns des projets soumis par notre ami, M. Sandford Fleming. Ces travaux font observer qu'il est fort probable que quelques-uns de ces projets sont irréalisables, ou sinon irréalisables, au moins si coateux que l'établissement de cette ligne n'upportera aucun avantage direct. En décembre 1892, le secrétaire d'Etat pour les colonies écrivit au directeur général des postes, à Londres, relativement à la pose d'un câble sous-marin entre Vuncouver et l'Australic, et le 5 juillet 1893 il fut répondu à lettre; et bien que l'on ne s'arrêtat sur aucune des lignes proposées, l'on s'arrêta virtuellement sur une route quelque peu semblable et l'on discuta la possibilité de poser un câble sur cette route. La proposition que le directeur général des postes fit par son ingénienr comportait que la ligne devait aller de Victoria, île Vancouver, à l'île Fanning, distance de 3,298 nœuds, et de l'île Fanning, à l'île Canton, et de l'île Canton aux îles Fidji, et des îles Fidji à la Baie des Iles Nouvelle-Zélande, distance totale de 6,353 nœuds. A cela, il était nécessaire d'ajouter—ce que M. Fleming a fait pour ses lignes—20 pour 100 pour les "parties lâches", formant une distance totale de 7,623 nœuds. Or, d'après le rapport, sur cette distance entre l'île Fanning et la Nouvelle-Zélande, l'on peut poser le cable sans frais extraordinaires, et l'expérience prouve qu'il n'y aura pas de grandes difficultés à poser cette partie du câble. Il suffira, là, de poser un câble dont l'intérieur comprendra 130 livres de cuivre et 130 livres de gutta-percha par nœud, soit £150 par nœud, ou disons £549,900 pour les trois sections entre l'île Fanning et la Nouvelle-Zélande. Mais l'on objecte beaucoup à la proposition de poser un câble entre Vancouver et l'île Fanning, en raison de la distance et de la profondeur inconnue qui se trouve entre ces deux points, et l'on dit que même pour assurer une vitesse modérée de vingt mots à la minute, il vous faudra poser un câble dont l'intéricur comprendra 940 livres de cuivre et 940 livres de gutta-percha par nœud, et le coût de la pose et de la fabrication d'un câble serait de £600 par nœud, soit £2,374,200. Ainsi vous verrez que tandis que le câble ordinaire contient 130 livres de cuivre et 130 livres de gutta-percha par nœud, d'après ces $5b-5\frac{1}{2}$

autorités, si nous posons un câble de l'île Vancouver à l'île Fauning, il nous faudra un cable contenunt 940 livres de cuivre et 940 livres de gutta-percha par nœud. Le coat total de toute la ligne, de Vancouver à la Nouvelle-Zélande, sera d'environ £2,924,100, ou, on chiffres ronds, la pose de ce câble entre Vancouver et l'Australie, sl nous devous le poser entre Vancouver et l'île Funning, implique la dépense de l'énorme somme de £3,000,000. Le grand inconvénient sera la mesure du grand espace qu'il y a entre Vancouver et l'île Fanning. Nous qui venons des colonies australiennes, nous n'avons peut-être pas pu nous procurer les devulers reuselguements sur la question, et je ne suis que trop heureux d'être informé dans le moment même, pur Sa Seigneurle le comte de Jerrey que les chiffres que je viens de citer ont été rédnits de £3,000,000 à £2,128,650.

Lord JERSEY.—Le coût est moindre; il est d'environ £1,800,000.

Hon. M. FITZGERALD.—Et il pourrait arriver qu'une étude exacte réduisît

encore ce montant, les chiffres de l'étude étant si incomplets.

Hon, M. Suttor.—Je suis houreux d'avoir ce dernier renseignement. Je suis bien nise de voir qu'il y ait une si grande réduction dans l'estimation du coût. Cependant, le coût de la construction de cette ligne peut n'être que approximatif, parce que de l'île Vancouver à l'île Fanning il y a une étendue de mer absolument înconnue. Jusqu'à ce que cet espuce soit parfaitement mesuré, quant à la profondeur, je prétends qu'aucun homme de quelque expérience ne peut donner d'idée exacte reintivement à ce que le coût peut être. Lu profondeur entre Vuncouver et l'île Fanning peut ne pas être aussi grande que nous avons été portés à le croire. Naturellement, si elle n'est pas aussi grande, le coût de l'établissement de la ligne seru réduit d'une façon très sensible.

J'ai corrigé quelques-uns des chiffres que j'ai préparé relativement à l'estimation du coût faite par le directeur général des postes de Londres. Mais, outre cela, un autre rapport fut soumis aux autorités impériales par l'hydrographe de la marine anglaise, et bien que ce rapport remonte jusqu'à 1887, lord Jersey m'informe qu'en ce qui concerne l'estimation, les renseignements relatifs à la probabilité de l'établisse-

de cette ligne restent ce qu'ils étaient.

Lord JERSEY.—En substance.

Hou M. Suttor.—Les mêmes, on substance. Je ne crois pas que nous puissions facilement rejeter les énoncés d'un fonctionnaire responsable comme l'hydrographe de lu marine, et nous sommes tenas d'examiner, si nous le pouvons, toute objection soulevée par un homme possédant une autorité nussi haute que celle qu'il doit avoir. Il me semble que lu position qu'il occupe paraît forte, et il faut des arguments très puissants pour démontrer que les énoncés faits pur lui relativement à cette question sont tout à fait indignes de considération. Il a fait remarquer que pour amoindrir l'effet de chutes sur un câble sous-marin, la longueur entre les débarcadères devrait être aussi courte que possible, afin que le temps perdu pour faire les réparations soit réduit le plus possible.

Non seulement la ligne projetée serait formée de la plus grande longueur de câble sous-marin connue jasqu'ici-la ligne projetée entre l'île Vancouver et l'île Fanning-"mais l'état du commerce aux lieux d'escale est tel que l'on ne pourrait

pus trouver de steamers pour le service temporaire, dans le cas où il faudrait un navire messager." Ces difficultés peuvent être surmentées.

En outre, l'hydrographe dit: "(1) qu'il existe très peu de sondages sur la ligne proposée actuellement; (2) que les sondages, près de cette ligne, démontrent que la profondeur est extruordinairement grande et, partant, pas favoruble aux réparations; (3) que la probabilité de défauts soudains d'égalité au fond est très grande, dans une mer aussi pursemée d'îles que celle-là, et que ces défauts d'égalité nuiraient aussi au maintien du câble; et (4) il faudrait des recherches longues et minatieuses faites par un navire parfaitement équipé pour les sondages, avant que l'on pût choisir la meilleure route." "La question de savoir quel sera, en définitive, le coût de l'entreprise, est donc très douteuse, dit en terminant l'hydrographe, et, même en l'estimant à £2,000,000, il est plus que douteux qu'elle puisse être rémunératrice." Voici le dernier paragraphe des observations que je cité de l'hydrographe. Nous désirons tous être éclairés, et je serai très heureux d'entendre une réponse. Il dit: répone bler; nou se

faudru d'uu p comme fonetic double C

nécess à cette différe

celui f L tous e haute d'abore

H H de Suc costest rontes M. Fle britan point e gueur fortem fonction erreur Fannir fagon s plus de du fon qu'aac longae de Bon trouve nœnds Singap nœuds, tique (relier opinio

A Confér eette g occasio d'aueu dispose tera er jetée e pent sa Co

grande nousq g, il nous fandra par nœud. Le s, sera d'environ pret l'Anstralie, le la dépense de lesure du grand ons des colonies miers renseigne-

dans le moment iens de citer ont

oxacte réduisit

nement. Je suis
mation du coût.
ue approximatif,
mer absolument
à la profondeur,
'idée exacte reiar et l'île Funning
Naturellement,
sera réduit d'une

ent à l'estimation s, outre cela, un he de la marine m'informe qu'en ité de l'établisse-

s que nous puiscomme l'hydroe pouvons, toute te que celle qu'il; il faut des argui relutivement à t remarquer que r entre les débardu pour faire les

unde longueur de uncouver et l'île e l'on ne pourrait ù il faudrait un

lages sur la ligne imontrent que la corable aux répalest très grande, l'égalité nuiraient es et minutieuses et minutieuses et minutieuses et définitive, le graphe, et, même e rémunératrice." rographe. Nous éponse. Il dit:

"Comme il n'a pas encore été constaté qu'une seule ligne de télégraphe sous-marin répondrait aux exigences du commerce, il serait probablement nécessaire de la doubler; et cette entreprise coûterait environ £1,500,000 de plus."

Or, s'il nous faut entraîner nos colontes dans une dépense aussi considérable, non seulement pour le câble simple, mais il peut arriver qu'il faille le doubler, il nous faudra examiner sérieusement si nous sommes en état d'entreprendre la réalisation d'un projet comme celui-ci; mais, bien qu'un câble simple palsse ne pas être aussi commode qu'un câble double, nous savons que plusieurs lignes télégraphiques ont fonctionné avec un câble simple pendant un temps considérable avant qu'un câble double nit été posé.

Comme j'ai déjà mentionné la Eastern Extension Company je ne crois pas nécessuire, à cette phase, d'employer les arguments qu'elle a apportés pour s'opposer à cette ligne projetée. Je me suis restreint absolument à l'opinion exprimée par les différents fonctionnaires employés par le gouvernement impérial.

Uni fait allusion au rapport soumis par le directeur général des postes et à

cclui fourni par l'hydrographe de la marine.

Le secrétuire des télégraphes, à lu Nouvelle-Galles du Sad, M. P. B. Walker, que tous ceux qui le connaissent reconnaîtront, je crois, comme un fonctionnaire d'une hante position et d'un grand talent, discute ces projets soumis par M. Fleming. Tout

d'abord, il conteste l'exactitude de l'estimation du coût.

Hon. M. Fraser.-M. Walker est le secrétaire des télégraphes de votre colonie? Hon. M. Sutton.—Oui, il est le secrétaire des télégraphes de la Nouvelles-Galles de Sad. Il désupprouve toutes les routes proposées par M. Sandford Fleming, et costeste l'exactitude de l'estimation qu'il a fuite du coût. Mais il desapprouve les routes à un point de vue plutôt commou, al que national ou stratégique. Le désir de M. Fleming est que ce cable soit posé absolument et entièrement sur le territoire britannique, tandis que le fonctionnaire dont je parle envisage la question plutôt au point de vue commercial qu'au point de vue national. Relativement à la longueur de la distance à courir entre Vanconver et l'île Fanning, M. Walker est très fortement d'opinion qu'il n'est pas du tout probable qu'une telle longueur de câble fonctionne avec snecès. Il dit que la route n° 1, proposée par M. Fleming, serait une erreur, car une longueur de câble comme il faudrait entre l'île Vancouver et l'île Funning, 3,200 milles marins, sans relais intermédinires, ne fonctionnerait pas d'une façon satisfitisante. Il fait remarquer qu'il est bien connu que lorsqu'un câble de plus de 3,000 milles de longueur fonctionne sur une distance interrompue, la lenteur du fonctionnement fait éprouver de grandes difficultés, et il est parfuitement certain qu'ancune compagnie ne voudruit tenter d'exploiter un tel câble. La plus grunde longueur de câble exploitée pour la transmission des dépêches en Angletterre s'étend de Bombuy à Suez, distance de 3,253 nœuds, mais ce câble touche à Aden, où se tronve un relais intermédiaire. Il y a un autre câble d'Alexandrie à Gibraltar, 2,037 nœuds, avec un relais intermédiaire à Malte, et il y a aussi un câble de Port-Darwin à Singapore, 2,055 nœuds, avec un relais à Banjoewungie, et un câble de de 1,770 nœuds, de Singapore à Madrus, avec un relais à Penang. D'après l'expérience pratique des compagnies de cable existantes, un projet comme celui-là duns le but de relier directement Vancouver et l'île Fanning n'est pas satisfaisant, dans son opinion.

A cetto phase, il ne me sera pas nécessaire de retenir les membres de la Conférence pour étudier en détail, ou nu peu plus longuement, la partie financière de cette question. En ce qui me concerne, je erois que je pourrais remettre cela à une occasion subséquente, si la chose devient nécessaire. Mon gouvernement n'est lié d'aucune manière à un projet particulier ou à une route particulière; mais je suis disposé à entendre toute proposition que l'on fera et tout argument que l'on apportera en réponse aux objections fuites relativement à la praticabilité de la route projetée entre ce pays et l'île Fanning. Si cette ligne ne peut pas être construite, l'on peut sans donte proposer quelque alternative.

Comme je l'ai déjà dit, je comprends que cela devrait être entrepris comme grande entreprise nationale, si on doit l'entreprendre. J'espère que ceux d'entre nous qui représentent les colonies australiennes s'uniront, si possible, dans leurs efforts

pour réaliser ce qui, nous devons tous l'admettre, sera un très grand avantage, non seulement pour nous-mêmes, mais pour la Confédération du Canada, ainsi que pour l'Angleterre. Si la chose doit être considérée à un point de vue national, et s'il est possible de poser ce cable entièrement sur le territoire britannique, nous ne demanderons pas trop en demandant à lord Jersey, qui représente le gouvernement impérial, jusqu'à quel point le gouvernement impérial est prêt à nous seconder dans l'œuvre que nous nous proposons de prendre en mains. Si l'on nous informe que le gouve nement impérial ne trouve pas possible de nous aider, alors il s'agira pour nous de savoir si nous avons les moyens de construire cette ligne sans l'aide du gouvernement britannique.

Relativement aux démarches préliminaires qui doivent être faites, c'est-à-dire, relativement à l'étude nécessaire entre Vancouver et l'île Fanning, ou entre Vancouver et toute nutre île que l'on pent choisir comme route alternative, je puis dire que mon gouvernement est tout à fait prêt à payer sa part des frais entraînés par cette étude, si le geuvernement impérial ne trouve pas possible de réaliser ce projet par

les moyens ordinaires mis à sa disposition.

Quant à la manière dont la ligne sera construite, je ne crois pas que mon gouvernement approuve 'n projet en vertu duquel les travaux seront exécutés sous la surveillance immédiate ou aux frais des gouvernements. Nous croyons que la réalisation de Carojet, comme la réalisation d'autres projets d'une reture analogue, devrait être laissée à l'initiative privée; et, en outre, bien qu'il ne me soit pas directement desendu de m'occuper d'une proposition qui obligera mon gouvernement d'accorder une subvention dans le cas où une telle ligne serait établie, cependant, à cette phase, je dois dire que nous préférerions de beaucoup ne pas assumer une responsabilité plus grande que celle fixée par la Conférence de la Nouvelle Zélande. Nous ne sommes pas disposés à abventionner de compagnie, mais nous sommes parfaitement disposés à être partie à un contrat tel que celui défini par la Conférence de la Nouvelle-Zélande, lequel stipulerait qu'aucune compagnie se chargeant de cette entreprise ne subirait de perte, en d'autres termes, que nous fournirions la différence entreun montant fixe d'intérêt et le déficit qu'il y aurait entre les recettes nettes et ce montant. En ce qui nous concerne, ceux que je représente et moi, nous consentirons à aller jusque-là.

Je ne crois pas que, à cette première phuse, nous soyons en état d'examiner cette question en détail et, par tant, je vous ai de nandé d'approuver cette résolution, qui exprime simplement l'opinion que des mesures devraient être bientôt prises pe ... relier la Confederation du Canada aux colonies australiennes. J'ai beaucoup de plaisir, monsieur le président, à présenter la résolution telle qu'elle apparaît sous

mon nom.

Lord Jersey.—Pourrais-je poser une question à M. Suttor? Quelle serait la base de l'arrangement pro rata auquel vous avez fait allusion comme ayant été suggéré par

la Conférence de la Nouvelle-Zélande?

Hon. M. SUTTOR.--Pour prendre le montant pro rate, l'on se serait basé sur la population, comme cela se fait généralement dans nos coionies. C'est sur cette base que nous payons nos subsides, et sans doute que nous paierions cela de la même

Lord Jersey.—Mais en ce qui concerne la Grande-Bretagne et le Canada? Hon, Nicholas Fitzgerald.-Lord Jersey semble demander quelles seraient les proporcions de paiement entre le gouvernement impérial et les colonies austra-

Lord Jersey.—C'est la question, et elle est très importante.

Hou. M. Suttor.—Je renverrai aux résolutions que j'ai déjà lucs, lesquelles ont sté passées à la Conférence de la Nouvelle-Zélande.

M. Lez Smith.—C'est parts égales: les colonies australiennes la moitié, et le Canada et la Grande-Bretagne l'autre moitié.

Hon. M. Suttor.—C'est la proposition faite il y a quelque temps. Lord Jersey.—On supposait que c'était un arrangement tripartit.

M. LEE SMITH.—Exactement.

Hon, M. Suttor. - Je crois n'exprimer que le sentiment de mes collègues quand je dis que si le gouvernement impérial se porte partie à la convention nous devrons être prêts pouvons

M. L nant, vu autant de Sir A

cette mot Hon. je crois, c maintena

M. S. deux ou t de temps. vais, ainsi du comm

Mon. pénétré d dienne. parties lo de l'autre sont les n

Le p d'effectue fique. C que je me la convic espérer q que j'exp

Il y dirigeant des espri Une raiso les admir que l'on a importan par cette

Avec trouver la de la Eas colonial c avril à S vernemen muniquée Extensionlien de cr vernemer compagn tations so si sa conc Conféren que puiss les désap je vous so représent

gouverne Sir . l'initiativ pacifique

avantage, non ainsi que pour onal, et s'il est nous ne demanrnement impéseconder dans informe que le l s'agira pour l'aide du gou.

es, c'est-à-dire, entre Vancoupuis dire que aînés par eette · ce projet par

que mon gouécutés sous la ns que la réaure analogue, soit pas direcgouvernement eependant, a ier une responélande. Nous nmes parfaitenférence de la de cette entrefférence entres nettes et ee nous eonsen-

xaminer eette résolution, qui ôt prises p∈ ." beaucoup de apparaît sous

serait la base té suggéré par it basé sur la sur cette base

la de la même Canada ? uelles seraient lonies austra-

lesquelles ont

moitié, et le

llègues quand nous devrous

être prêts, d'une manière raisonnable, à accepter toute la responsabilité que nous pouvons necepter en cette matière.

M. LEE SMITH.—Ne convicudrait-il pas que je propose mon amendement maintenant, vu qu'une question analogue a été soulevée par sir Charles Mills? Ce sera autant de fait.

Sir Adolphe Caron.—J'aimerais savoir si quelque monsieur désire parler sur

eette motion; j'entendrai ensuite l'amendement. Hon. M. Fraser.—Il serait très avantageux pour les membres de la Conférence, je crois, que le travail de M. Sandford Fleming fût lu maintenant. La motion est maintenant présentée.

M. Sandford Fleming.—Les délégués de la Nouvelle-Galles du Sud ont soulevé deux ou trois points dont j'aimerais parler; mais je crains que cela ne prenne trop de temps. Je puis avoir l'occasion d'en purler à une autre phase. Aujourd'hui, je vais, aînsi qu'on le désire, lire le travail que j'ai préparé à la demande du ministre du commerco:

Monsieur le Président, Milord et Messieurs,—Tout homme sérieux doit être pénétré de l'importance et de la signification de cette réunion dans la capitale canadienne. Ici sont assemblés des représentants de pays britanniques situés dans des parties lointaines de l'univers et qui se sont rendus à Ottawa—quelques uns viennent de l'autre hémisphère-pour étudier des questions d'intérêt commun et urrêter quels sont les meilleurs moyens par lesquels nous pouvons être unis plus étroitement.

Le premier objet ou, au moins, l'un des premiers objets de cette Conférence, est d'effectuer quelque arrangement pratique pour l'établissement d'un eâble transpacifique. C'est un sujet que j'étudie depuis des années, et en vous exposant les idées que je me suis formées après un examen sérieux de la question, je suis soutenu par la conviction que j'accomplis un devoir public en le faisant. Ainsi, puis-je oscr espérer que vous ne me considérerez pus comme apportant indûment les opinions que j'exprime, et que vous ne m'accuserez pas de faire indûment des énoncés personnels.

Il y a, dans la mère-patrie, au Canadu et dans toutes les eolonies, des esprits dirigeants qui admettent la valeur, pour l'Empire, d'un télégraphe transpacifique, des esprits qui, de fait, sont surpris de voir qu'il n'ait pas été établi avant aujourd'hui. Une mison, c'est l'opposition faite par une puissante compagnie pur actions, dont les administrateurs ont exercé leur influence hostile de toute manière possible depuis que l'on a conçu le projet. Avant d'aborder des considérations plus larges et plus importantes, il semble done convenable que j'examine en peu de mots l'attitude prise par cette compagnie et que je réponde aux principaux arguments qu'elle a apportés.

Avec votre permission je ferai allusion au dernier nete d'hostilité. On peut trouver la chose dans un document récent de sir John Pender, le président influent de la Eastern Extension Telegraph Company. Ce document a été adressé au bureau colonial de Londres, le 4 avril de cette année. Une copie en a été envoyée le 14 avril à Son Excellence le gouverneur général du Canada, pour la gouverne du gouvernement canadien. Deux jours plus tard, le 16 avril-et la chose a dû être communiquée par télégramme en Australie—il fut envoyé du bureau de la Eastern Extension Telegraph Company, a Melbourne, au premier ministre de Victoria, et j'ai lien de eroire que des eopies en ont été envoyées en même temps à chaeun des gouvernements des colonies australiennes. Ainsi, il est évident que le président de la compagnie uttache un grand poids à ce document, dans lequel de fortes représentations sont faites à l'encontre du câble transpacifique, et si ses énoncés sont exacts et si sa conclusion est fondée, je puis presque dire qu'il n'est pas nécessaire que cette Conférence s'occupe davantage de la question. Mais, quelque grand que soit le respect que puissent commander les opinions de sir John Pender, je suis forcé de dire que je les désapprouve fortement en cette matière, et en le faisant, avec votre permission, je vous soumettrai les raisons sur lesquelles je base mes objections aux énoncés et représentations qu'il a jugé à propos de porter à la connaissance spéciale de tous les gouvernements intéressés.

Sir John Pender représente que le service existant a été établi seulement par l'initiative privée et n'a reçu que peu d'aide du gouvernement ; qu'un eâble transpacifique n'est pas nécessaire ; pour que ce projet réussît, il faudrait une subvention

annuelle, sous forme de subside ou garantie, de £192,235 sterling; et que, comme ce serait canser un tort sérieux au service existant, le gouvernement ne pourrait pas, en équité, refuser de subventionner dans la même mesure la Eastern Extension Company. Il demande aussi que, s'il est décidé d'établir le câble transpacifique, le gouvernement remette à sa compagnie les subsides nécessaires à l'exécution de l'entreprise.

En réponse à ces représentations, je désire faire observer :

Dans un des premiers paragraphes de son document, sir John Pender écrit: "D'abord, il ne faut pas oublier que la ligne télégraphique actuelle avec l'Australie a été établie par initiative privée, sans aucune aide quelconque des gouvernements sous forme de subsides, de garantie ou de droits d'atterrissage exclusifs."

Subséquemment, il qualifie cet énoncé en admettant que des subsides ont été accordés à une date postérieure. Bien que, dans un sens, il puisse avoir raison de dire que la compagnie de télégraphe a commencé ses opérations sans aide des gouvernements, il est également certain qu'afin de rendre le service plus efficace l'on a demandé et obtenu plus tard l'aide du gouvernement. C'est une affaire notoire que la compagnie de télégraphe, telle qu'elle existe aujourd'hui, doit à l'aide des gouvernements son état de prospérité présente. Les comptes publics établissant que des sommes s'élevant en tout à £616,250 ont été payées par les gouvernements d'Australie et de la Nouvelle-Zélande. De plus, ces gouvernements sont obligés de faire d'autres paiements annuels de £32,400 pour chacune des cinq années prochaines, ces paiements formant £162,000; ce qui porte ainsi l'ensemble de la somme reque et à recevoir à £778,250. Même cette-omme totale ne représente pas la pleine considération pécuniaire que ces gouvernements ont convenu de donner à la compagnie, car en vertu d'un arrangement conclu il y a quatre ans par quelques-unes des colonies. d'autres sommes sont payables.

On admet volontiers que l'usage du télégraphe de la Eastern Extension a été très avantageux au commerce tant de la Grande-Bretagne que de l'Australie, mais même en présence de ce fait la compagnie ne peut pas prétendre que la protection gouvernementale pe lui a pas été accordée dans une peut pas prétendre que la protection

gouvernementale ne lui a pas été accordée dans une mesure excessivement généreuse Estimons le coût du câble entre l'Asic et l'Australie; la longueur de la ligne de Singapore à Port-Darwin est, d'après l'hydrographe de l'amirauté, de 1,925 milles, et un seul câble sur cette distance pourrait être posé pour £354,000. La compagnie aura reçu, y compris les montants futurs qu'elle doit recevoir des gouvernements, au moins £778,250, somme excédant considérablement le coût des deux câbles posés sur toute la distance intermédiaire entre l'Asic et l'Australie. Ainsi, on peut dire que les gouvernements coloniaux, sous une forme ou sous une autre, ont payé à même les fonds publies un capital suffisant pour établir toute cette partie du réseau de la compagnie qui contrôle les entre l'australie.

du réseau de la compagnie qui contrôle les affaires australiennes.

Sous d'antres rapports la compagnie n'a pas été sans être récompensée de son placement. Bien qu'elle ait été si libéralement subventionnée par le gouvernement, la compagnie a exercé le pouvoir qu'elle possédait d'exiger du public des taux excessivement élevés pour la transmission des messages. Et, comme conséquence, le revenu a été considérable. D'après les rapports qui ont été publiés, nous apprenons qu'un dividende de 7 pour 100 a été payé sur le stock, lequel est retenu comme prime. Mais il est bieu connu que le stock, tel qu'il est aujourd'hui, ne représente que le capital nominal de la compagnie, et 7 pour 100 sur le capital nominal équivalent à plus de 9 pour 100 sur le placement primitif. Je puis peut-être expliquer cela en eitant quelques lignes d'une excellente autorité, l'Economist du 23 août 1890, page 1076:

"Il vaut la peine d'examiner les prétentions que les diverses compagnies de câble télégraphique émettent en parlant d'une rémunération adéquate de leur capital placé. Six et demi et sept pour cent, bien que ce soit des taux assez élevés suivant le temps, ne sont rien d'extraordinaire en eux-mêmes sur des placements de vingt ans. Mais l'on doit se rappeler que ce sont les taux payables sur un capital majoré et qu'ils représentent des intérêts beaucoup plus élevés sur l'argent réellement placé dans les entreprises de câble télégraphique. Ainsi, le capital de l'Eastern a été majoré au montant de £819,500 et celui de la Eastern Extension au montant de

£472 être capit rieur tion Les c les t actio

mêm l'Eco rappo 1893, £1,16 câble des c parti Il n'e aussi serai

Comp

phiqt homr qui a temp fique féren eanad preuv steam l'on a est-ce venus les go pas n que e Zélan S

à moi sera c donna dépen d'amo ars. minist la *Ea*; serait cette : que de pour l les pre le cas câble j très p

frais e

ment

un pr'

et que, comme ce ne pourrait pas, Eastern Extension transpacifique, le à l'exécution de

Pender écrit: tuelle avec l'Ausue des gouvernee exclusifs." subsides ont été e avoir raison de ans aide des gonlus efficace l'on a ffaire notoire que l'nide des gouverablissant que des ernements d'Ausit obligés de faire ınces prochaines, a la somme reque pas la pleine conr à la compagnie,

n Extension n été l'Anstralie, mais que la protection ement générense gueur de la ligne nirauté, de 1,925 ir £354,000. La recevoir des gonle coût des deux ustralie. Ainsi, sons une autre, oute cette partie

ies-unes des colo-

impensée de son gonvernement, des taux excesquence, le revenu apprenons qu'an comme prime, présente que le nal équivalent à xpliquer cela en 23 août 1890,

pagnies de câble de leur capital ez élevés suivant ments de vingt u capital majoré éellement placé l'Eastern n été au montant de

£472,500, et un dividende de $6\frac{1}{2}$ pour 100 sur le être de plus de 8½ pour 100 sur le capital primiti capital de la Eastern Extension signifient plus de rieurement à sa majoration. Outre cela, ces compag tion en ne partageant pas dans leur pleine mesure les bénéfices légitimement réalisés. Les dividendes ne représentent pas les bénéfices réalisés, et si la chose était nécessaire

pital de la Eastern devrait idis que 7 pour 100 sur le ur cent sur le capital antése sont créé une forte posiles tarifs pourraient être beaucoup réduits sans nuire aux paiements faits aux

L'Economist poursuit en signalant les réserves considérables accumulées à même le revenu. Sur ce point, je renverrai à une autorité même plus haute que l'Economist; je renverrai aux directeurs de la compagnie eux-mêmes. Le rapport qu'ils ont récemment soumis aux actionnaires déclare qu'à la fin de l'année 1893, la somme totale de £633,686 avait été ainsi accumulée après avoir payé $\pm 1,160,685,$ à même le revenu, le coût de nouveaux câbles et les renouvellements de câbles. Ce sont là des sommes très considérables à réaliser sur le revenu, en outre des dividendes qui ont été régulièrement payés, et ce fait explique peut-être en partie l'hostilité de la Eastern Extension Company contre le câble transpacifique. Il n'est que naturel que la compagnie objecte à ce que l'on nuise à une entreprise aussi lucrative par l'établissement d'une ligne qui, elle est justifiable de le croire,

serait une rivale puissante.

actionnaires."

Il n'est pas nécessaire de réfuter l'opinion du président de la Eastern Extension Company relativement à l'inutilité de l'établissement de communications télégraphiques entre le Canada et l'Australie. Il n'est guère possible de trouver un seul homme non lié à la compagnie existante de télégraphe, ou non influencé par elle qui accepte les conclusions de sir John Pender sur ce point. Ce serait perdre mon temps que de répéter les arguments apportés pour prouver que le câble transpaci-fique est réellement indispensable. Cependant, je renverrai les membres de la Conférence au rapport récemment publié sur sa mission en Australie par le ministre canadien du commerce. En outre de ce qu'il contient, on remarquera qu'une forte preuve de la nécessité du câble est fournie par le récent échouement d'un des steamers de la ligne établie l'été dernier, et par la longue incertitude et l'anxiété que l'on a éprouvées partout sur le sort des passagers et de l'équipage. Plus que cela : est-ce que cette Conférence, est-ce que la présence à Ottawn, aujourd'hui, de délégués venus de nos loitaines colonies-sœurs n'est pas une preuve suffisante démontrant que les gouvernements qu'ils représentent n'acceptent pas l'opinion que le câble n'est pas nécessaire, ni commercialement, ni politiquement parlant? Au contraire, est-ce que cette réunion ne signifie pas que les habitants de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande sont pleinement pénétrés de sa nécessité?

Sir John Pender exprime l'opinion que le câble transpacifique ne réussira pas, à moins que des subsides énormes ne soient accordés. Il croit que le gouvernement sera obligé, chaque année, de combler les déficits en accordant des subsides on en donnant des garanties d'au moins £192,235. Il déclare que, entre autres causes de dépenses, il sera nécessaire de prélever annuellement sur le revenu, comme fonds d'amortissement, ± 15,000 pour effectuer le renonvellement du cable tous les quatorze ars. Je suis en possession d'une lettre que sir John Pender a envoyée au premier ministre de Victoria le 27 avril dernier, dans laquelle il admet incidemment que la Eastern Extension Company n'a pas prévu le fonds d'amortissement qui, ditil, serait la conséquence inévitable dans le cas du câble du Pacifique. Ce qu'il dit dans cette lettre, c'est que "dans les premiers jours nos revenus ne permettaient de faire que des versements très restreints au fonds de réserve." A mon avis, il en sera ainsi pour le cable transpacifique, et il est difficile d'expliquer pourquoi les principes suivis les premières années de la compagnie existante ne seraient pas applicables dans le cas de la nouvelle entreprise. Personne ne peut s'attendre à ce que le nouveau câble perçoive immédiatement des revenus, mais, quant à moi, je crois fortement que très pen d'années après son établissement sur la base proposée, vu la réduction des frais et l'augmentation du trafic, les affaires de la télégraphie augmenteront énormément et créeront un commerce régulier et avantageux. Et puis, ce n'est pas du tout un primipe établi que le revenu doit être taxé dès le premier jour où un télégramme

est expédié par la ligne pour pourvoir au renouvellement du câble à l'expiration des quatorze ans. Les meilleurs câbles de fabrication moderne ne s'usent pas aussi rapidement, et la question de savoir combien dureront les câbles sous-marins est une question qui, en effet, n'est pas décidée. Les opinions des hommes pratiques sur ce point changent constamment d'année en année, et l'on croit de plus en plus que les câbles d'un bon type moderne, surtout ceux qui sont posés de façon à ne pas être exposés à l'action des vagues ou des animaux marins, dont les effets destructeurs se font seulement sentir dans les caux peu profondes—c'est-à-dirc, que des câbles posés dans des caux profondes et fixés dans la vase molle du fond de l'océan ne seront pas dérangés et serviront pendant des générations. Une autorité aussi compétente que l'Electrician publie les lignes suivantes, à la date du 20 avril 1892:

"Le câble transatlantique de 1873 n'a jamais exigé de réparations, pour la partie qui repose en eau profonde, depuis qu'il a été posé il y a 21 ans, et il n'y a pas de doute que les câbles récemment posés, avec toute la connaissance acquise par l'expérience du passé, ne durent beaucoup plus longtemps et ne soient moins exposés que

ceux qui ont été posés les premières années de la télégraphie sous-marine."

Relativement aux opinions exprimées par sir John Pender dans la communication qu'il a soumise à l'examen des gouvernements intéressés à l'établissement du nouveau câble, il n'est pas possible de perdre de vue le fait que, comme président d'une compagnie prospère, désireuse d'éviter la concurrence, il est intéressé à ce qu'un télégraphe transpacifique ne soit pas posé. Une telle ligne télégraphique opérerait une révolution dans la position de l'entreprise qu'il dirige et un des premiers lésultats serait une réduction des bénéfices. Cependant, l'on peut dire qu'une ligne transpacifique doit être acceptée comme une chose qui sera réalisée dans un avenir prochain, quelque rivalité que la chose puisse créer. Le progrès et la prospérité du Canada, de l'Australie et de l'Empire ne sauraient être retardés dans le but de ne pas apporter de changement aux opérations lucratives d'une compagnie privée. Dans le cas même où le président de la Eastern Extension Company réussirait à nous convertir à ses principes commerciaux, que les bénéfices du monopole qu'il représente doivent rester inviolables, il ne s'ensuit pas que le projet d'un câble transpacifique ne serait pas réalisé sous quelque forme, quand bien même le Canada et l'Australie l'abandonneraient.

Il y a des signes réellement infaillibles qu'un câble transpacifique peut prochainement être posé par la France et les États-Unis. Nous savons tous que la France a déjà complété une scetion de 800 milles à l'extrémité méridionale, et les États-Unis ont réeemment dépensé \$25,000 pour faire une étude élaborée d'environ un tiers de toute la distance allant au sud de Sau-Francisco. Il est facile de voir qu'avec une ligne rivale entre des mains étrangères, la Eastern Extension Company

ne gagnerait rien, tandis que l'Empire perdrait beaucoup.

J'ai examiné avec beancoup de soin la question du revenu futur, et j'ai exprimé mes opinions un peu longuement dans le mémoire que j'ai préparé lorsque j'étais en Australie, au mois d'octobre de l'année dernière. Ce mémoire est compris dans le rapport récemment publié du ministre du commerce, pages 70-73. Qu'il me soit permis de renvoyer aux estimations qui sont soumiscs dans ce rapport, estimations dans lesquelles je me suis efforcé d'exposer franchement la question; et je crois avoir réussi à démontrer que, de quatre à sept ans après l'achèvement de l'entreprise, les revenus seraient suffisants pour défrayer toutes les dépenses, y compris l'intérêt sur le coût, et qu'après cette période il y anraît un excédent augmentant annuellement que l'on emploierait comme on le jugerait à propos.

Je ne crois pas que l'on prétende que les estimations ne sont pas raisonnables. Les calculs sont basés sur des données qui ne sauraient être attaquées; de fait, je suis convaincu que les résultats présentés sont plutôt au-dessous qu'au-dessus de la réalité. La preuve que ees estimations sont modérées et raisonnables, c'est qu'on peut observer qu'elles sont basées sur un trafic supposé, considérablement moindre que le trafic actuel, qui n'a été constaté d'une façon exacte qu'à la fin de l'année.

Pour prouver davantage la justesse des principes sur lesquels ces estimations sont basées, je puis renvoyer à un mémoire portant ma signature, lequel est daté du 6 avril 1886 et publié avec les procès-verbaux de la Conférence coloniale de 1887.

Dans c pour 18 l'année

To pionnie tralie e été bien volontie prise, e fiques r pany do savoir: ment p Canada besoins les plus gères. et si je général, Zélande commu portées

"Il des inté tendu procure l'Europe nuire à Compan abandoi canadie au poin transpa

Je communque con existe de cifique, si les gepermett rer, d'appar ann constitue expérier compage Il compage dant, j'e dant, j'e

intérêts
Ap
relative
avoir pr
ments, e
allusion
dans l'ir

a pour :

prise do

Moyen o

xpiration des as aussi rapirins est une atiques sur ce a plus que les a ne pas être structeurs se s câbles posés ne seront pas

our la partie n'y a pas de se par l'expéexposés que ne."

npétente que

communicalissement du
me président
seséà ce qu'un
que opérerait
emiers résulqu'une ligne
ans un avenir
prospérité du
le but de ne
agnie privée.
y réussirait à
conopole qu'il
n câble transle Canadu et

que peut prons tous que la dionale, et les rée d'environ facile de voir nsion Company

et j'ai exprimé sque j'étais en ompris dans le Qu'il me soit et, estimations je je erois avoir entreprise, les appris l'intérêt tant annuelle-

s raisonnables. des; de fait, je nu-dessus de la s, c'est qu'on ment moindre de l'année. des estimations

es estimations uel est daté du niale de 1887. Dans ce document, préparé il y a huit ans, l'estimation du nombre de télégrammes pour 1883 ne diffère que 2½ pour 100 du nombre de télégrammes réellement envoyés l'année dernière, d'après l'état publié par la Eastern Telegraph Company

l'année dernière, d'après l'état publié par la Eastern Telegraph Company.

Tous, nous devons admettre que la Eastern Extension Company a été le pionnier dans l'établissement de communications par câble télégraphique entre l'Australie et l'Europe, et les fuits mis nu jour établissent clairement que la compagnie a été bien récompensée pour avoir été la première à ouvrir la voie. Nous accordons volontiers à cette compagnie le mérite qui lui revient pour le succès de son entreprise, et nous avons, en outre, la satisfaction de féliciter les actionnaires des magnifiques revenus que leur a rapportés leur placement. La Eastern Extension Company doit cependant se rappeler certains faits, si ses directeurs ne l'ont pas déjà fait, savoir: 1, que les colonies australiennes ne sont plus dans leur état de développement primitif; 2, que le développement du commerce tant de l'Australie que du Canada exige des communications directes par câble transpacifique; et, 3, que les besoins de l'Empire exigent que le télégraphe devant relier deux des pays coloniaux les plus importants soient entre des mains anglaises, et non entre des mains étrangères. Je crois être justifiable de dire que c'est l'opinion que l'on nourrit au Canada, et si je comprends les opinions qui ont prévalu dans les colonies australiennes en général, elles ont été exprimées pur le directeur général des postes de la Nouvelle-Zélande, l'honorable M. Ward, le 20 avril de cette année, peu après avoir reçu la dernière communication de sir John Pender. Je cite les paroles de M. Ward telles que rapportées dans les journaux :

"Il (M. Ward) a prétendu que les colonies ne pouvaient pas prendre connaissance des intérêts des actionnaires dans une entreprise commerciale ordinaire. Il a prétendu qu'entre autres choses l'affaire des hommes d'Etat en Australie était de procurer les meilleurs moyens de communication par câble entre les colonies et l'Europe et que si l'établissement du câble transpacifique signifiait que l'on veut nuire à un placement avantagenx pour les actionnaires de la Eastern Extension Company, ce ne serait pas une raison pour qu'une grande entreprise de ce genre fût abandonnée par les colonies. Il croit fermement que les délégués à la Conférence canadienne prouveront qu'ils comprennent parfaitement le grand avantage, tant au point de vue national qu'un point de vue commercial, qui suivra la pose du câble transpacifique."

Je crois avoir franchement porté à votre connaissance les différents points de la communication de sir John Pender qui attirent l'attention, à l'exception de celui que contient le dernier paragraphe. Malgré la forte antipathie—antipathie qui existe depuis longtemps—dont il a fuit preuve à l'égard de la pose du câble transpactifique, il déclare qu'il est disposé à prendre une part marquante à son établissement si les gouvernements intéressés sont prêts à fournir les subventions nécessaires pour permettre l'exécution de l'entreprise. Par "subventions nécessaires," l'on peut inférer, d'après l'estimation soumise dans le même document, qu'il veut dire £192,235 par année. Ici, nons avons au moins une idée nette de ce qui, dans son opinion, constitue des subventions nécessaires, et il prétend que sa compagnie, "avec sa grande expérience et ses facilités spéciales, est dans une ineilleure position que toute autre compagnie pour exécuter avantageusement l'entreprise."

Il est difficile de croire que cette proposition ait été sérieusement faite; cependant, j'en parlerai plus tard. Aujourd'hui, jc ferai simplement l'observation qu'elle a pour auteur un homme qui, depuis des années, n'a cessé d'être hostile à une entreprise dont l'exécution, d'après ce que l'on prétend, est subordonnée aux plus hauts intérêts des colonies australiennes, du Camada et de l'Empire.

Après vous avoir exposé les faits incontestables qui doivent enlever tout doute relativement à la position véritable de la Eastern Extension Company, et après avoir prouvé que cette compagnie a réellement éte à mée avec l'aide des gouvernements, et qu'elle a retiré du publie d'énormes sommes d'argent, je ferai maintenant allusion, avec votre permission, aux ressources que le câble transpacifique, établi dans l'intérêt public, développera dans l'avenir.

Avec un câble électrique transpacifique, toutes les parties de l'Australic, au moyen des lignes établies sur terre, peuvent communiquer avec toutes les parties

du Royaume-Uni, sans qu'un scul télégramme puisse être répété dans un port étranger. La situation géographique de l'Australie est telle, que le réseau télégraphique peut être étendu du côté de l'ouest, jusqu'à l'Afrique du Sud, et, du côté du nordouest, jusqu'aux Indes—dans les deux cas, par des câbles de longueur modérée et sans toucher de territoire qui ne soit pas britannique. L'Afrique du Sud peut être reliée télégraphiquement à l'Australie, par deux routes. D'abord, par un cable posé de Durban à Natal, à la côte sud-onest de l'Australie occidentale, touchant à l'île Saint-Paul, au milieu de l'océan. Les deux sections réunies seraient d'environ 4,200 milles et coûteraient probablement moins de £950,000. Secondement, par un câble s'étendant de Natal à Maurice, 1,600 milles, de là aux îles Keeling, 2,300 milles, et de là au Cap N.-O. dans l'Australie occidentale, 1,150, soit 5,050 milles; ou on peut l'étendre directement des îles Kceling à Port-Darwin, bien que la distance soit un peu plus grande. La seconde route, bien que la plus longue entre l'Afrique du Sud et l'Australie, a l'avantage de se rapprocher des Indes aux îles Keeling. De ces îles à Ceylan, la distance est d'environ 1,450 milles, de sorte que les Indes, comme l'Afrique, pourraient ainsi être reliées télégraphiquement à l'Australie en posant des eables de point en point, ce qui fernit une distance totale de 6,500 milles. L'ensemble du coût ne serait pas loin de £1,500,000.

Pour bien faire comprendre la vaste importance de ces prolongements possibles du réseau télégraphique australien, considéré avec le câble du Pacifique, examinons la carte du monde, où sont décrites les possessions britanniques. Le premier méridien passant par Greenwich peut convenablement être pris comme base, vu qu'il sépare la longitude est de la longitude ouest. On observe que pas une seule possession britannique, longitude est, n'est reliée télégraphiquement avec Londres sans que le câble télégraphique ne traverse quelque territoire étranger ou n'atterrisse à un certain nombre de ports étrangers. Cela est vrai pour l'Afrique du Sud, les Indes et l'Anstralie. S'il s'élevait une difficulté au Portugal, ou dans quelqu'un des dix ports étrangers touchés par le télégraphe actuel, l'Afrique du Sud serait isolée, ou si l'on épronvait une difficulté analogue dans presque tous les autres parties de l'Europe,

ou en Egypte, les Indes et l'Australie scruient isolées.

Il y a quelques semaines, à l'assemblée annuelle de la chambre de commerce de Londres, le président, sir Albert Rollit, a fait observer que si le fil du télégraphe de terre entre Bombay et Madras était coupé pendant un soulèvement à l'intérieur, il faudrait que la Grande-Bretagne communiquât avec l'Australie par la Sibérie. Le président aurait pu ajouter qu'il y a plusieurs endroits également vulnérables sur le

réseau télégraphique existant tant à l'est qu'à l'ouest des Indes.

Je suis sûr que les représantants de l'Afrique du Sud m'appuieront en cela. Avec la permission de l'un deux, M. Hofmeyr, j'aimerais citer le discours qu'il a prononcé à la Conférence de 1887. En cette circonstance, M. Hofmeyr a donné une esquisse du projet des grands câbles impériaux dont je parle. Voici ee qu'il a dit: "Nous devons non seulement songer au eable transpacifique projeté pour communiquer avec l'Australie, mais aussi-je ne devrais pas dire une ligne alternative-mais à un double système de communications sous-marines. Quand je dis cela, je songe à la partie de l'Empire que j'habite, e'est-à dire l'Afrique du Sud. Examinous la situation des affaires, actuellement, en ee qui concerne l'Afrique du Sud. Il est admis assez généralement que si la guerre éclatait, le canal de Suez serait bloqué. Pour ses communications télégraphiques, Table-Bny dépend de la ligne de la Eastern Company, qui passe par la côte est d'Afrique. Ce câble est posé dans des caux peu profandes et touche plusieurs points de territoire étranger, je ne saurais dire combien, mais de fait, plusieurs points. Or, si en temps de guerre le eanal de Suez était bloqué, il est évident que toute communication par ce câble serait aussi arrêtée. Il pourrait être coupé à divers points. L'Angleterre pourrait être en guerre avec une nation européenne quelconque dont le territoire est touché par le câble; en d'autres termes, il n'y aurait aucune communication entre l'Angleterre, la partie la plus importante de l'Empire britannique, et le reste de l'univers; les communications télégraphiques cesseraient immédiatement."

Depuis 1887, époque où ces paroles ont été prononcées, un câble a été posé le long de la côte-ouest de l'Afrique, mais il est précisément sujet aux mêmes objections,

vu qu'i sont pe retirer Sud ou étrange

gleteri médiai

10 11 12 13 14 Pa sur ter sont si

23456789

No mainte plusies tion ge ment cen Afridu rése completique, avec detélégra oriente qui sei Indes a britan

patrie. L l'Afriq

en rap

i dans un port e réseau télégradu côté du nordueur modérée et
u Sud peut être
d, par un câble
tale, touc hant à
raient d'environ
ndement, par un
ing, 2,300 milles,
illos; ou on peut
la distance soit
tre l'Afrique du
es Keeling. De

que les Indes, à l'Australie eu de 6,500 milles.

ements possibles ique, examinons e premier mérie base, vu qu'il is une scule posec Londres sans ou n'atterrisse à u Sud, les Indes elqu'un des dix rait isolée, ou si ties de l'Europe,

te commerce de la télégraphe de t à l'intérieur, il la Sibérie. Le ilnérables sur le

nt en cela. Avec qu'il a prononcé nne esquisse du a dit: " Nous nmuniquer avec ive—mais à un da, je songe à la minons la situal. Il est admis bloqué. Pour e de la Eastern dans des caux ne saurais dire c canal de Suez it aussi arrêtée. en guerre avec ar le câble; en rre, la partie la les communica-

le a été posé le êmes objections, vn qu'il touche à plusieurs endroits étrangers sur la ligne. En outre, les deux câbles sont posés dans des eaux peu profondes et, pour cette raison, on peut facilement les retirer et les détruire. De fait, toutes les lignes reliant l'Angleterre à l'Afrique du Sud ou traversent un territoire étranger, ou sont véritablement à la merci des étrangers.

En examinant une carte donnunt le système télégraphique général entre l'Angleterre et l'Afrique du Sud, on remarquera que le câble atterrit aux stations inter-

médiaires suivantes :-

Par la première route.

Par la seconde route.

I ar the premiere route.		Fur in seconde route.		
1. Lisbonne	Etranger.	1. Lisbonue Etranger. 2. Gibraltar		
3. Saint-Vincent	do	3. I'es Canaries Etranger.		
4. Bathurst 5. Sierra-Leone	•••	4. Saint-Louis do 5. Bathurst		
6. Acera	•••	6. Bissao Etranger.		
7. Lagos 8. New-Calabar	•••	7. Conakra do 8. Sierra-Leone		
9. Bonny 10. Ile du Prince	Ftmngan	9. Aecra		
11. Ile Saint-Thomas	do	10. Porto Novo Etranger. 11. Saint-Thomas do		
12. Saint-Paul-de-Loando.	do do	12. Saint-Paul-de-Loando do		
13. Benguela	do	13. Benguela do 14. Mossamedes do		
Le Cap		Le Cap.		

Par la première route il y a quatorze stations intermédiaires, dont 8 sont situées sur territoire étranger. Par la seconde route, au moins 10 stations intermédiaires sont situées à des endroits réclamés par des puissances étrangères.

Troisième route, vià l'Egypte et la Mer Rouge.

1. Lisbonne Etranger.	6. Aden	
2. Gibraltar	7. Zanzibar 8. Mozambique	Etrangar
4. Alexandrie) Toutes sta-	9. Baie Delagoa	do
par l'Egypte tions étran- 5. A Suez gères.	10. Durban	•••
5. A Suez) gères.		

Nous avons examiné les possessions britanniques de longitude orientale; portons maintenant notre attention à la surface du globe, à l'ouest de Greenwich. Déjà plusieurs câbles sont posés des rivages de l'Angleterre aux rivages du Canada. La situation géographique du Canada, entre l'Atlantique et le Pacifique, permet le prolongement de la ligue jusqu'en Australie, et, comme la chose a été démontrée, d'Australie en Afrique et aux Indes. Ces cables peuvent être considérés comme les lignes-mères du réseau télégraphique impérial. De ces lignes des embranchements peuvent être complétés de Halifax via les Bermudes aux Antilles, sur le côté canadien de l'Atlantique. De Port-Darwin, en Australie, à Bornéo-Nord, où l'on opèrerait une jonction avec des cables, déjà posés à Hong-Kong, Singapore et Madras. Puis, à Maurice, le télégraphe so relierait à un câble existant aux îles Seychelles, Zanzibar, sur la côte orientale d'Afrique, et à Bombay. Ainsi, par l'établissement de grandes lignes-mères qui seraient reliées aux quelques conrts embranchements que j'ai mentionnés, les Indes seraient approchées télégraphiquement des deux côtés, et toutes les possessions britanniques de que que importance dans l'un et l'autre hémisphère seraient mises en rapport tous les jours et à toute heure les unes avec les autres et avec la mèrepatrie.

Le point que je désire établir est celui-ci: L'interposition de l'Europe et de l'Afrique septentrionale empêche et défend une continuité de communications télé-

graphiques de la Grande-Bretagne aux possessions britanniques au sud et à l'est sans traverser des mers peu profondes touehant à des territoires étrangers ou sans atterrir sur un sol appartenant à des puissances étrangères qui, à un moment donné, peuvent être hostiles; bien que la situation géographique de la Confédération et d'autres conditions favorables rendent la continuité télégraphique sous notre drapeau parfaitement praticable, de Londres en Australie, en Afrique et aux Indes et dans tous

les territoires de l'Empire dans les deux hémisphères.

Ces considérations extrêmement intéressantes et, à mon avis, ces considérations importantes, rappelleront aux membres de cette Conférence les opinions et les aspirations d'un homme d'Etat défunt qui, pendant sa vie, a rempli les charges les plus responsables comme conseiller de Sa Majesté. Je fais allusion au Très honorable Edward Stanhope qui, comme ministre des colonies, a été appelé à prendre l'initiative d'assembler la Conférence Coloniale de 1887. Dans la dépêche qu'il a envoyée aux gouverneurs de toutes les colonies, les informant que le gouvernement de Sa Majesté avait conseille à la reine de convoquer une Conférence, M. Stanhope a donné une grande importance aux communications par le télégraphe. Il a fait observer qu'elles concernaient dans une mesure spéciale les intérêts de l'Empire, et qu'il était opportun que la question fût examinée dans son ensemble, afin que l'on pût, autant que possible, répondre aux besoins de toutes les parties de l'Empire. Personne, à cette période, n'a paru saisir cette question importante plus fermement et plus libéralement que l'homme d'Etat défunt. J'ose croire que le but des câbles impériaux, dont j'ai cherché à donner un aperçu, est en harmonie complète avec les principes qu'il préconisait, et que l'établissement de ces grandes lignes de communication contribuerait beaucoup à répondre aux besoins nationaux qu'il signalait. D'aucune autre manière possible, sans compter absolument sur l'amitie et la tolérance de puissances étrangères, des communications télégraphiques directes ne peuvent être établies aussi facilement et aussi utilement entre la Grande-Bretagne, comme centre de l'Empire, et les grandes possessions de Sa Majesté dans toutes les parties du globe.

Il est parfaitement vrai que la distance entre Londres et les Indes, ou l'Afrique méridionale, est plus considérable par la nouvelle route proposée que par les lignes télégraphiques existantes. Le plus éloigné de tous les pays par la nouvelle route proposée est l'Afrique du Sud. La longueur du câble en ce cas serait de près de trois fois la longueur du câble par la route actuelle. Cependant la distance compte pour peu, lorsque l'électricité est employée comme moyen de communication. Prenez un exemple familier—le téléphone et ses usages sociaux; au moyen de cette application de la science, nous pouvons, avec une égale facilité et au même prix, parler à un ami de l'autre côté de la rue et à un ami à des lieues de distance. Il en est ainsi du télégraphe, et notre suprême désir devrait être que le système télégraphique de l'Empire britannique fût à la hauteur du progrès extraordinaire de l'Empire luimême. On a mis un pouvoir merveilleux à notre disposition et, autant que possible, nous devrions nous efforcer de rendre ce pouvoir aussi utile anx Anglais répandus dans tout l'univers que l'est pour les habitants d'une ville le téléphone ordinaire, ou comme l'est dans des pays dont l'étendue est limitée l'application ordinaire du

télégraphe.

Le premier ministre actuel du gouvernement de Sa Majesté, lord Roseberry, a fait remarquer récemment à ceux qui résident en Angleterre, qu'ils n'habitent pas une île, mais un Empire, et que cet Empire est formé d'un groupe d'Etats répandus dans toutes les parties du globe. En Canada et dans toutes les colonies, nous sommes fiers de sentir que nous aussi nous habitons ce vaste Empire. Nous sentons que, bien que nous soyons séparés par l'océan, nous sommes en relations directes avec nos cosujets de la mère-patrie. Cependant, nous désirons rendre ces relations plus étroites et plus durables, au moyen de steamers plus rapides et en augmentant le nombre des

câbles transocéaniques.

Comme humble disciple du regretté ministre impérial, M. Stanhope, je me crois appelé à exprimer l'opinion que, par tous les moyens en notre pouvoir, nous devons nous efforcer d'établir des relations étroites et intimes avec toutes nos provinces sœurs et les colonies sœurs, dans quelque partie du monde qu'elles soient situées.

od et à l'est sans ou sans atterrir douné, peuvent ion et d'autres re drapeau pardes et dans tous

s considérations ons et les aspirages les plus resnorable Edward l'initiative d'asa envoyée aux it de Sa Majesté pe a donné une bserver qu'elles il était opportun autant que pos-rsonne, à cette et plus libéraleimpériaux, dont principes qu'il unication contri-D'aucune autre ce de puissances

tre établies aussi tre de l'Empire, obe. les, ou l'Afrique e par les lignes nouvelle route de près de trois ce compte pour ion. Prenez un

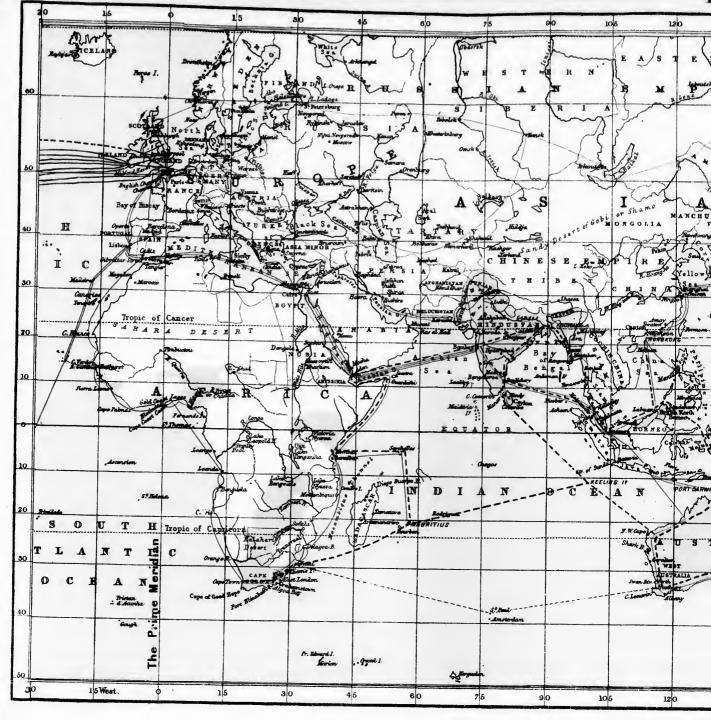
de cette applile prix, parler à
Il en est ainsi
e télégraphique
le l'Empire luint que possible,
nglais répandus
ne ordinaire, ou

on ordinaire du

ord Roseberry, s n'habitent pas Etats répandus ss, nous sommes entons que, bien tes avec nos coons plus étroites et le nombre des

Stanhope, je me re pouvoir, nous toutes nos proqu'elles soient CATORS PROJECTIO 150 MIN H I F I Tropic of Cancer DESE 0 Tropic of C L N 8 U 0 C 150 18 5 1 5East

rd to India, Australia and South Africa re referred to in the address of M. Sand (or



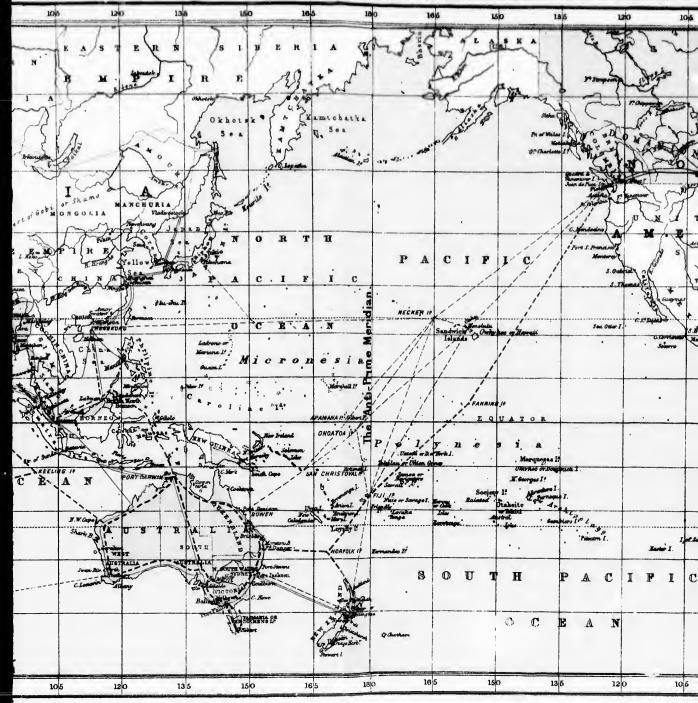
The Red lines, indicate the The Blue lines, indicate the P

8 H 120

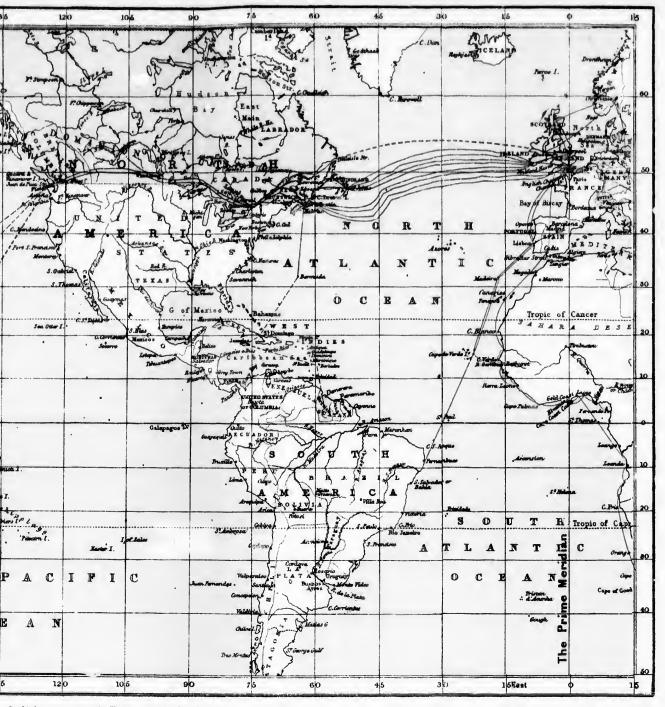
The Blue lines, indicate the existing lines of Telegraph from England to India. Australia and South Africa, each one of which pusses over the Peritory of Foreign Powers.

— The Blue lines, indicate the Telgraph system of the British Colonial Empire referred to in the address of M.Sandford Fleming at the Colonial Conference of 1894.

THE WORLD ON MERCATORS PROJECTION.



The Red Tines, indicate the existing lines of Telegraph from England to hidra, Australia and South Africa, each one of which passes over the Territor - The Blue lines, indicate the Telgraph system of the British Colonial Engine peleved to in the address of MS and ford Fleming at the Colonial Conference of A



of which passes over the Territory of Fareign Powers. at the Colonial Conference of 1894.

Il d la premi le câble humbler pathique démarch Canada e taire de ment l'A nécessair ou une s résuitats dirai-je, que nous l'Anglete

réalisatio Ava un disco Edimbou mois de

et le câbl tous, il o mination Les opér la directi tout, aujo électriqu que de di le cœu de di heures, n Zambèze, "Soi

4

nications fait, nous

nouveau siècle.
"Ma de l'Empremédiait nature as Canada e aucune re qui a tr. intérêts fi et, virtue

avec l'ori défense, t "Mai diatement Il yaujou les Indes mer Roug passent passe

une quest

Il doit être évident pour tous ceux qui examinent la question avec attention que la première chose que nous puissions faire pour arriver à ces fins, c'est de compléter le câble transpacifique. C'est l'entreprise qui nous touche de plus près, et j'exprime humblement mon opinion personnelle que le Canada et l'Australic, avec l'aide sympathique de la mère patrie, peuvent, sans difficulté appréciable, faire cette première démarche et rendre possibles des progrès ultérieurs. J'ai démontré que lorsque le Canada et l'Australie seront reliés par un câble britannique, une dépense supplémentaire de pas plus d'un million et demi de louis (£1,500,000) relierait télégraphiquement l'Afrique méridionale et les Indes au Canada et à l'Angleterre, sans qu'il soit nécessaire de demander à une puissance étrangère quelconque un droit de passage ou une station d'atterrissage. On conçoit difficilement que l'on puisse obtenir des résultats d'une si grande importance avec une somme aussi limitée, aussi insignifiante, dirâi-je, considérant le but national à atteindre. J'espère avoir démontré clairement que nous devons entièrement au raccordement télégraphique de l'Australie avec l'Augleterre, par voie du Canada, tel que proposé par le cable transpacifique, la réalisation possible de ces projets.

Avant de passer au côté le plus pratique de la question, permettez-moi de citer un discours que M. George R. Parkin a prononcé il y a quelques semaines à Edimbourg, lequel discours a été publié dans le Scottish Geographical Magazine du

" Un nouveau système nerveux a été donné au monde. Le télégraphe de terre et le câble sous-marin ont modifié toutes les conditions de la vie nationale; par-dessus tous, il ont révolutionné la signification des mots "unité géographique" et "dissémination géographique." Cela est surtout vrai de l'Empire britannique. * * * Les opérations de finance et de commerce, le règlement de l'offre et de la demande. la direction de notre marine commerciale et de la marine militaire qui la défend, tout, aujourd'hui, dépend, dans une grande mesure, de l'extension de la puissance électrique. Ce n'est pas un effort de l'imagination, mais c'est exposer un simple fait que de dire qu'au moyen du télégraphe, aidé de la puissance de diffusion de la presse, le cœu · de notre nation, si disséminée qu'elle soit dans tout l'univers, peut, en quelques heures, n'avoir qu'un seul mouvement, de Montréal à Melbourne, de Londres au Zambèze, du Gange à la Saskatchewan.

"Songeons au simple fait que plus de £1,000 par jour sont dépensés en communications télégraphiques entre le Royaume-Uni et l'Australie seulement, et, dans ce fait, nous avons quelque mesure de la valeur que notre population attache à ce nouveau lien d'unité qui a été ajout pendant la dernière moitié du dix-neuvième

siècle.

"Mais ce système nerveux n'est pas aussi complet que le permet la géographie "Mais ce système nerveux n'est pas aussi complet que le permet la géographie "Mais ce système nerveux n'est pas aussi complet que le permet la géographie "Mais ce système nerveux n'est pas aussi complet que le permet la géographie "Mais ce système nerveux n'est pas aussi complet que le permet la géographie "Mais ce système nerveux n'est pas aussi complet que le permet la géographie "Mais ce système nerveux n'est pas aussi complet que le permet la géographie "Mais ce système nerveux n'est pas aussi complet que le permet la géographie "Mais ce système nerveux n'est pas aussi complet que le permet la géographie "Mais ce système nerveux n'est pas aussi complet que le permet la géographie "Mais ce système nerveux n'est pas aussi complet que le permet la géographie "Mais ce système nerveux n'est pas aussi complet que le permet la géographie "Mais ce système nerveux n'est pas aussi complet que le permet la géographie "Mais ce système nerveux n'est pas aussi complet que le permet la géographie "Mais ce système n'est pas aussi complet que le permet la géographie "Mais ce système n'est pas aussi complet que le permet la géographie "Mais ce système n'est pas aussi complet que le permet la géographie "Mais ce système n'est pas aussi complet que le permet la géographie "Mais ce système n'est pas aussi complet que le permet la géographie "Mais ce système n'est pas aussi complet que le permet la géographie "Mais ce système n'est pas aussi complet que le permet la géographie "Mais ce système n'est pas aussi complet que le permet la géographie "Mais ce système n'est pas aussi complet que le permet la géographie "Mais ce système n'est pas aussi complet que le permet la géographie "Mais ce système n'est pas aussi complet que le permet la géographie "Mais ce système n'est pas aussi complet que le permet la géographie "Mais ce système n'est pas aussi complet que le permet la géographie "Mais ce système n'est pas aussi complet que le permet la géog de l'Empire; on peut dire qu'il a des la unes qui pourraient devenir fatales, si l'on n'y remediait pas à temps, et, dans le moment actuel, elles sont grosses de dangers d'une nature assez grave. La plus grande lacune consiste dans le manque de lien entre le Canada et l'Australie. Réfléchissons sur ce que cela signifie. Il n'y a peut-être aucune responsabilité que des hommes d'Etat sentent plus fortement que celle qui a trait au maintien de notre situation dans les Indes et en Orient. Les intérêts financiers et commerciaux que nous avons là en jeu sont simplement énormes, et, virtuellement, concernent chaque foyer de ce pays. Des communications rapides avec l'orient sont devenues presque une nécessité, pour des fins de commerce et de défense, tant militaire que navale.

"Mais ces communications scraient presque certainement interrompues immédiatement dans le cas où nous serions engagés dans une grande guerre européenne. Il y aujourd'hui plusieurs routes télégraphiques par lesquelles nous pouvous atteindre les Indes et l'Australie: à travers le continent, par voie de la Méditerranée et de la mer Rouge, autour de l'Afrique, et même à travers la Sibérie. Mais toutes ces lignes passent par des pays peut-être hostiles, ou traversent des mers peu profondes, d'où l'on peut facilement retirer les câbles ou les détruire en temps de guerre,

"Un câble transpacifique échapperait à ces deux objections essentielles. C'est

une question de nécessité impériale que ce câble soit posé.

"Ce nouveau service de fils télégraphiques amènera incontestablement un changement radical dans les conditions dans lesquelles se feraient les guerres navales de l'avenir, tout comme ont été changés les navires en bois et à voiles en navires en fer

et mus par la vapeur."

Nous sommes réunis ici, najourd'hui, pour traiter l'importante question à laquelle a fait allusion M. Parkin, et, aux paroles que j'ai citées j'ajouterai seulement que si nous nous proposons comme but de rendre parfait le "système nerveux" de l'Empire britannique, il sera nécessaire de diriger les nerfs du grand "centre nerveux" non vers l'est, mais vers l'ouest. De fait, nous devrons suivre le soleil depuis la Grande-Bretagne jusqu'au Canada, depuis le Canada jusqu'en Australic, et depuis l'Australie jusqu'en Afrique et en Asie.

Après m'être efforcé de démontrer, ici et ailleurs, que les besoins du commerce exigent la pose du câble transpacifique, après avoir fait voir que, dans un avenir prochain, cette entreprise servira des fins impériales de la plus haute importance, je demande qu'il me soit permis de faire quelques observations sur les moyens en vertu

desquels l'entreprise peut être exécutée.

Le câble transpacifique peut être posé de deux manières distinctes, savoir:

 Par l'entremise d'une compagnie subventionnée.
 Directement, par un gouvernement, comme entreprise publique. J'ai porté à cette partie du sujet une longue et sérieuse attention, et je suis arrivé

à des conclusions qui, à mon avis, sont confirmées par l'expérience de chaque jour. A un moment, j'ai favorisé la première méthode. Ça été l'habitude de faire exécuter par des compagnies des entreprises de cette nature, et il semblait que l'on supposait qu'il était impossible d'exécuter l'entreprise d'aucune autre manière, Cependant, quand on considère que, uns le Royaume-Uni, dans les Indes, dans les colonies australiennes et dans plusicues pays étrangers, les télégraphes appartiennent aux gouvernements et sont exploités par eux, il semble qu'il n'y a pas de bonnes raisons pour que la propriété d'un gouvernement soit restreinte aux télégraphes de terre. Sans doute, au debut, les gouvernements éprouveraient moins d'ennui d'offrir des subventions libérales pour faire poser un télégraphe transpucifique qui serait la propriété d'une compagnie, mais je suis parfaitement convaince qu'à la longue, l'on constatera que, sous tous les rapports, la seconde méthode est la plus avantageuse. Les intérêts d'une compagnie et les intérêts publics ne sont pas identiques; sous certains rapports ils sont opposés les mus aux nutres. Pendant que le premicrobjet d'une compagnie est de retirer autant de bénéfice que possible du public, les intérêts du public, d'autre part, sont d'avoir une télégraphie à bon marché et de l'avoir aussi libre que possible. Supposons, par exemple, qu'un subside considérable soit accordé un subside comme celui que sir John Pender a décluré être nécessaire—et que l'exécution de toute l'entreprise fût confiée à la Eastern Extension Company, est-ce que cela n'aurait pas l'effet de confirmer et de perpétuer le monopole télégraphique qui existe aujourd'hui entre l'Australie et l'extérieur? Est-ce que cela ne ferait pas simplement disparaître tout espoir d'obtenir les taux réduits que nous pouvons espérer avoir? Est-ce que cela ne restreindrait pas les relations commerciales, au lieu de permettre sans restrictions leur libre et plein développement, chose tant à désirer? Je songe au temps—et je ne crois pas qu'il soit bien éloigné—où, si l'on suit une ligne de conduite sage et prudente, le télégraphe se ramifiera sous l'océan et se dirigera dans toutes les principales possessions coloniales, et je crois que, dans un avenir peu éloigné, il y anra, dans les prix exigés pour les télégrammes, une plus grande réduction que celle qui a eu lieu dans le port des lettres durant les cinquante dernières années.

Quant à moi, je suis arrivé à la conclusion que le vrai principe à suivre, considérant seulement les intérêts publics, présents et futurs, c'est de poser le câble transpacifique comme entreprise du gouvernement. Dans mon opinion, ce serait une erreur grave et irréparable de donner cette entreprise à la compagnie existante, à ses propres conditions ou, peut-être, à tout autre condition. Quand bien même on donnerait l'entreprise à une nouvelle compagnie absolument distincte de la $\it Eastern$ Extension Company, cela n'améliorerait guère les choses. Il serait impossible

d'empêche leur intéré Je me la pose d immédiate moteurs d sommes d' dérables, e 9 pour 100 fonds préle nements p un gouver

Si le c d'assigner ches; et av pour l'expl orte que l e câble de

J'espéi

au-dessous

crait prés nage en fa mois, j'ai re relativemer Bahamas so première id abside de a **d**en faire u posé, et pou Cales des considère co i le câble a anraient pri il a été heur de payer £3 réduits à £1, couvrir les Outre la que possédé par croissants et

Il me se divisions de yeux l'expér cher une gra appuyé dans Tout ce qui a canadien-aus derations con aussi importa ment, d'après ment observé

cifique comm devient néces satisfaction. affaires sont a représentatif

Done, s'i

ent un chanes navales de avires en fer

ion & laquelle ement que si de l'Empire rveux" non is la Grandeis l'Australie

lu commerce ıs un avenir nportance, je ens en vertu

savoir:

je suis arrivé aque jour. t**ude de fai**re blait que l'on itre manière. des, dans les ppartiennent as de bonnes élégraphes de 'ennui d'offrir qui serait la longue, l'on avantageuse. ntiques; sous premier objet ic, les intérêts e l'avoir aussi e soit accordé saire—et que ompany, est-ce télégraphique ı ne ferait pas nous pouvons rmerciales, au , chose tant à é-où, si l'on a sous l'océan crois que, dans mes, une plus les cinquante

uivre, considéle câble transce serait une ie existante, à bien même on de la Eastern ait impossible

d'empêcher les deux compagnies de se coaliser sous quelque forme, pour fovoriser leur intérêt commun, au détriment des intérêts publics.

Je me suis offorce, ailleurs, de faire voir les avantages que l'on peut retirer de la pose du câble transpacifique comme entreprise publique sous la surveillance immédiate du gouvernement. C'est une chose d'expérience constante que les promoteurs des compagnies, en règle générale, se forment dans le but de réaliser des sommes d'argent considérables, que l'on promet aux actionnaires des revenus considérables, et ils ne sont pas satisfaits à moins qu'ils ne les réalisent. En conséquence, 9 pour 100 et, dans certains cas, beaucoup plus que 9 pour 100 sont payes pour les fonds prélevés pour des compagnies privées, tandis que, d'un autre côté, les gouvernements peuvent emprunter des capitaux à 3 pour 100. Ainsi, il est possible, quand un gouvernement est propriétaire, de réduire les taux sur la télégraphie beaucoup au dessous des taux exigés par des compagnies privées.

Si le câble projeté est sous la surveillance du gouvernement, il ne sera pas facile d'assigner une limite à la réduction des taux exigés pour la transmission des dépêches; et avec des taux peu élevés, il y aura, sans frais supplémentaires appréciables pour l'exploitation, une augmentation considérable des affaires du télégraphe. De orte que le public bénéficiera dans une mesure qu'il scrait impossible d'atteindre si e cable devenait la propriété d'une compagnie privée ou passait sous son contrôle.

J'espérais que Son Excellence sir Ambrose Shea, gouverneur des Bahamas, erait présent à cette Conférence. Je suis sûr qu'il aurait donné le meilleur témoinage en faveur du mode de propriété par le gouvernement. Il y a moins de deux mois, j'ai reçu de lui une lettre dans laquelle il m'a fourni des preuves indiscutables elativement à la supériorité du principe de contrôle par le gouvernement. Les Bahamas sont reliées à la terre ferme par un câble appartenant au gouvernement. La première idée était de faire exécuter l'entreprise par une compagnie recevant un ubside de £3,000 par année pendant vingt-cinq ans. Heureusement il fut décidé en faire une entreprise du gouvernement; c'est ainsi que le câble a été entièrement posé, et pour son exploitation l'on se base, en principe, sur les exigences commerdales des colonies. Naturellement, on désire réaliser des bénéfices, mais on les onsidère comme une chose secondaire. Cette administration aurait été renversée le câble avait été administré par une compagnie, les intérêts de cette compagnie araient primé. Sir Ambrose Shea m'informe que même sous le rapport financier na été houreux que le câble ait été sous la surveillance du gouvernement. Au lieu de payer £3,000 par année sous forme de subside, les frais pour la colonie sont déjà réduits à £1,800, après que l'on a amplement pourvu à un fonds d'amortissement pour couvrir les renouvellements, ainsi que l'intérêt sur le coût et tous les autres frais. Outre la question d'argent, le gouverneur attache beaucoup d'importance au pouvoir possédé par l'Exécutif d'adopter le mode de l'administration du câble aux besoins croissants et variés et aux conditions de la colonie.

Il me semble qu'en mettant en relations télégraphiques deux des principales divisions de l'Empire colonial, nous ne pouvons faire mieux que de mettre sous vos yeux l'expérience dont j'ai parlé et qui a été si heureusement tentée. On doit attacher une grande importance aux opinions et au jugement mûr de sir Ambrose Shea, appuyé dans une matière de ce genre par l'expérience des câbles des Bahamas. Tout ce qui a trait au commerce tend à démontrer l'opportunité de laisser le câble canadien-australien entre les mains du gouvernement; et laissant de côté les considérations commerciales, il n'y a aucune raison qui justifie d'enlever une entreprise aussi importante, exécutée pour des fins nationales, au contrôle effectif du gouvernement, d'après l'autorité duquel les grands principes de son exécution seront entière-

ment observés.

Done, s'il est jugé opportun de réaliser le projet de la pose d'un câble transpacifique comme entreprise publique appartenant à des gouvernements confédérés, il devient nécessaire de considérer les moyens par lesquels ce but peut être atteint avec satisfaction. Sans tenir compte de la colonie de la couronne des îles Fidji, dont les affaires sont administrées par le bureau colonial, de Londres, les neuf gouvernements représentatifs suivants sont intéressés à l'entreprise :

- Le gouvernement impérial.
- 2. Le gouvernement du Canada. 3. Le gouvernement de la Nouvelle-Galles du sud.
- 4. Le gouvernement de Victoria,
- 5. Le gouvernement de Queensland.
 6. Le gouvernement de l'Australie méridionale.
- 7. Le gouvernement de Tasmanie.
- 8. Le gouvernement de l'Australie occidentale.
- 9. Le gouvernement de la Nouvelle-Zélande.

Si les six colonies australiennes étaient confédérées, un arrangement de société serait beaucoup simplifié, mais comme l'époque où cette union sera effectuée n'est pas encore déterminée, il devient opportun de trouver des moyens en vertu desquels le but peut être atteint sans retard inutile. On ne doit guère s'attendre à ce que les divers gouvernements soient de la même opinion quant aux meilleurs moyens pratiques d'exécuter l'entreprise, vu, surtout, que les colonies n'occupent pas toutes la même position à son sujet et, de plus, vu qu'elles ne seraient pas également affectées par son opération. La situation de l'Australie méridionale diffère de la situation de toutes les autres colonies. En 1870, la colonie de l'Australie méridionale, avec un très grand esprit d'entreprise, a entrepris, seule, de couvrir le continent, du sud au nord, d'un fil télégraphique pour opérer un raccordement avec le câble de la Eastern Extension Company à Port-Darwin. La longueur de cette ligne de terre est d'environ 2,000 milles. Elle a été complétée en deux ans et, en octobre 1872, des communications télégraphiques ont été établies entre Adélaïde, la capitale, et Londres. D'Adélaïde, le télégraphe s'étend aux autres colonies, de sorte que chacune d'elles a profité des efforts et des dépenses de l'Australie méridionale. Ce télégraphe de terre depuis Adelaïde jusqu'à Port-Darwin a coûte, pour sa pose, y compris des poteaux permanents en fer, jusqu'au 31 décembre l'année dernière, £506,500. En outre, il a été entretenu et exploité aux frais de l'Australie méridionale, et les revenus accusent généralement une perte après avoir inscrit le revenu avec intérêt. En 1893, le revenu a été de £39,700. Les frais d'exploitation ont été de £19,899, et l'intérêt sur les obligations de £24,703, les frais d'exploitation et l'intérêt réunis s'élévant à £44,602, soit £4,902 de plus que le revenu. La perte totale, depuis l'ouverture de la ligne en

1872, y compris l'intérêt sur le coût de construction, s'élève à £293,282. Il est évident qu'un nouveau câble transpacifique aurait pour résultat inévitable, pendant un certain temp3 de réduire le chiffre des affaires sur l'ancienne ligne et d'augmenter la perte de l'Australie méridionale. La tentative hardie de cette colonie a déjà été reconnue dans une certaine mesure par les autres colonies, et depuis quelques années elles ont partagé le déficit causé par la réduction des taux. Dans tout nouvel arrangement il est opportun, évidemment, que la situation de l'Australie méridi onale soit considérée dans un esprit juste et généreux. J'ai toujours soutenu cette opinion, relativement à l'Australie méridionale et à la Eastern Extension Company. bien que c'on doive admettre que les faits établissent que la compagnie est dans une bien meilleure position que la colonie. On ne désire pas que les revenus de la compagnie soient diminues; c'est simplement une consequence accessoire qui peut résul ter de l'entreprise nationale que nous considérons, et l'on devrait y répondre de la manière la plus juste possible. A la Conférence eoloniale de 1887, j'ai soumis un projet par lequel je considérais et considère encore que pleine justice pourrait être rendue à la compagnie et à la colonie. Cette proposition comportait beaucoup; elle comportait (1) l'établissement du eâble transpacifique, (2) l'achat de tous les câbles de la Eastern Extension Company, (3) le transport de tous les télégraples de colonies australiennes, ainsi que le câble transpacifique et ceux de la Eastern Exten sion à un syndicat ou commission créée par l'action commune des gouvernements par laquelle tout serait administré. Les principaux principes d'après lesques

l'arrangement pourrait être effectué ont été énoncés comme suit: 1. Il serait nécessaire que chacune des colonies consentît à remettre à l'autorit centrale leurs systèmes respectifs de télégraphe, en conservant un intérêt pécuniaire dans le revenu, en proportion de la valeur des travaux transportés.

2. L'e taux, à pr impérial, moyens o

3. Il Extension On obtien communic être établ tarifs des de grands

Le p les télégr gouverne sur le mêi prix raiso de la Ed annexés (pages 92 On p

Company Quelo c'est que surveillan appliqué syndics p que l'on i tifs. Les devoirs se vertu de l et, à cette les capita

On p de coopér vention d d'objectio pourvu q Tout subs comme le eompagni Il res

placé sou sections, septentric tremise d être posée l'un et l'a d'autres ee que l'o

Je s opportun fique doit du gouve d'arriver

J'ajo avant qu' dans l'arr de prendi 2. L'établissement du nouveau câble transpacifique exigerait de nouveaux capitaux, à prélever peut-être sar la garantie conjointe des colonies et du gouvernement impérial, comme dans le cas du chemin de fer Intercolonial du Canada. Par de tels

moyens on pourrait obtenir des capitaux aux taux d'intérêt les plus bas.

3. Il faudrait aussi de nouveaux capitaux pour acheter les câbles de la Eastern Extension Company si cette compagnie consentait à vendre à un prix raisonnable. On obtiendrait aussi ces capitaux à un taux d'intérêt peu élevé, et ainsi toutes les communications entre l'Asie, l'Australie, le Canada et la Grande-Bretagne pourraient être établies plus économiquement. Il deviendrait ainsi possible de réduire les tarifs des télégrammes aux taux les plus bas possibles, et par là le public retirerait de grands avantages, sans nuire à aucun intérêt privé.

Le projet était destiné a narmoniser tous les intérêts, à mettre tous les câbles et les télégraphes sous l'admistration d'un département, sous la surveillance du gouvernement, à réparer les pertes de l'Australie méridionale en mettant cette colonie sur le même pied que toutes les autres colonies, et en prenant les câbles actuels à un prix raisonnable, à faire disparaître toutes les objections raisonnables de la part de la Eastern Extension Company. On trouvera de nouveaux détails du projet annexés au rapport du ministre du commerce sur sa mission en Australie

(pages 92 à 101).

On peut trouver opportun un projet moins vaste, si la Eastern Extension Company de désire pas se dessaisir de sa propriété à des conditions raisonables. Quelque projet que l'on considère, le principe que je préconise principalement, c'est que le câble transpacifique soit posé comme entreprise publique et placé sous la surveillance du gouvernement. Il me semble que ce principe pourrait être mieux appliqué dans ce cas particulier en nommant des commissaires pour agir comme syndics pour les gouvernements unis en vertu de statuts, car quelque arrangement que l'on fasse, il faudra qu'il soit ratifié par les législatures et les parlements respectifs. Les commissaires agiraient comme syndics et, généralement parlant, leurs devoirs seraient analogues à ceux de directeurs d'une compagnie par actions; en vertu de leur charge, ils feraient tout ce qui est nécessaire pour exécuter l'entreprise et, à cette fin, en vertu des dispositions du statut, ils seraient autorisés à prélever les capitaux nécessaires sur intérêt portant garanties.

On peut s'attendre à ce que tous les neuf gouvernements ne jugent pas à propos de coopérer de la manière proposée, et que quelques-uns préfèrent accorder une subvention déterminée, comme ils le feraient pour une compagnie. Il ne saurait y avoir d'objection à cette méthode, car elle n'invaliderait aucunement le projet général, pourvu qu'un nombre suffisant de gouvernements fussent déterminés à le réaliser. Tout subside reçu serait appliqué par les commissaires aux fins de l'entreprise, tout comme les subsides sont appliqués dans des cas semblables par les directeurs de

compagnies.

Il reste un antre projet en vertu duquel le câble transpacifique pourrait être placé sous la surveillance du gouvernement. L'entreprise peut être donnée en deux sections, la section septentrionale et la section méridionale. Le câble de la section septentrionale peut être posé directement per le gouvernement du Canada, par l'entremise du département des Travaux public, tandis que la section méridionale peut être posée pareillement par un ou plusieurs des gouvernements australasiens. Dans l'un et l'autre cas les gouvernements se chargeant d'exécuter l'entreprise recevraient d'autres gouvernements une aide sous forme de subsides ou de garanties, selon ce que l'on peut convenir.

Je soumets à votre attention ces différents plans. Tous admettront qu'il est opportun de procéder graduellement; s'il est d'abord décidé que le câble transpacifique doit être posé comme entreprise du gouvernement et placé sous la surveillance du gouvernement, la chose qu'il reste à faire sera de considérer les meilleurs moyens

d'arriver à cette fin.

J'ajouterai seulement que, bien qu'il soit clair qu'il y aura beaucoup de débat avant qu'un projet soit adopté, je ne saurais voir qu'il surgira des difficultés sérieuses dans l'arrangement des détails. A cette phase, je ne me permettrai pas davantage de prendre le temps de la Conférence.

ettre à l'autorité térêt pécuniaire

t de société

ectuée n'est

rtu desqueis

à ce que les

moyens pra-

eas toutes la ent affectées

situation de

ale, avec un

t, du sud au

e la Eastern

rre est d'en-

72, des com-

et Londres.

cune d'elles a

aphe de terre

des poteaux

En outre, il a

enus accusent

393, le revenu

t sur les obli-

nt à £44,602,

de la ligne en

tat inévitable,

enne ligne et

e cette colonie

epuis quelques

ans tout nou-

stralie méridi

soutenu cette

nsion Company,

est dans une

nus de la com-

qui peut résul-

épondre de la

j'ai soumis ut

pourrait être

beaucoup; elle

e tous les câbles

Eastern Exten-

gouvernements l'après lesquels

élégraphes des

 $5b-6\frac{1}{2}$

M. Lee Smith.-J'ai écouté avec une grande attention l'exposé habile et savant de M. Sandford Fleming, relativement à ce câble et, comme nous devions nous y attendre, il nous a donné un récit clair et distinct de ce qui a été fait et de ce qu'il se propose de faire à l'avenir. Or, relativement aux amendements que jai déposés sur le bureau, je regrette beaucoup que M. Suttor n'ait pas accepté la proposition que j'ai faite, l'autre jour, de changer les termes de sa motion, de mettre le mot "Australasie" au lieu des mots "Anstralie et Nouvelle-Zélande." Alors, cela m'aurait épargné la peine de prendre le temps de la Conférence et cela aurait empêché que l'on se formât l'idéc que c'était la un amendement frivole. Je désire déclarer qu'il n'est pas frivole et que je n'ai voulu laisser percer aucune jalousie en proposant que les mots "Australie et Nouvelle-Zélande" fussent substitués au mot "Australasie." Naturellement, tous ceux qui ont beaucoup voyagé savent que l'Australasie et l'Australie sont très distinctes, mais il y en a plusieurs qui ne voyagent pas, ne lisent pas et n'étudient pas les parties extérieures de l'Empire britannique, auxquels les mots "Australasie et Australie" ne sont qu'une seule et même chose. J'étais dans un magasin, à Ottawa, samedi, et là, un homme intelligent qui semblait être à la tête de l'établissement, se mit à causer avec moi de choses et d'autres et me demanda le nom de la capitale de la Nouvelle-Zélande. Je lui dis que c'était Wellington. Alors, il me demanda s'il y avait des communications par chemin de fer entre Wellington et Mclbourne. autre monsieur croyait que Bundaburg était dans la Nouvelle-Zélande. Je dois prendre des mesures ici pour conserver, si possible, l'individualité distincte du nom "Nouvelle-Zélande." Naturellement, ma colonie est prête, relativement à toutes ces questions de service postal et de service télégraphique, à faire précisément ce que l'on attend des autres colonies, c'est-à-dire aider à réaliser les projets que nous avons en vue. Ma colonie est disposée, à certaines conditions, à agir libéralement relativement à ce câble et au service postal.

Comme je l'ai déjà dit, je n'ai aucun sentiment de jalousie dans cette matière. C'est_une affaire de peu d'importance, et j'espère que la Conférence l'approuvera.

Il y a la question de confédération. Quand cette question se présentera, je crois fermement que la Nouvelle-Zélande ne sera pas comprise dans le projet. J'exprime là mon opinion personnelle et je n'engage aucunement le gouvernement de la Nouvelle-Zélande. Je ne crois pas que la Nouvelle-Zélande fasse partie de la confédération d'ici à quelque temps. Je ne crois pas que cela soit possible et, en conséquence, j'aimerais que la Nouvelle-Zélande se séparât de l'Australie sur cette question.

J'espère que les nembres de la Conférence accepteront cette légère demande;

ce n'est rien pour eux, mais c'est beaucoup pour moi.

Je termine en proposant, en amendement, que le mot "Australasie" soit retran-

ché et remplacé par les mots "Australie et Nouvelle-Zélande."

Le Vice-Président (sir Adolphe Caron) soumet l'amendement à la Conférence. L'hon M. Playford.—Si j'appuie l'amendement, je l'appuierai seulement pour les fins de la discussion, et resterai parfaitement libre de voter comme je l'entendrai, dans la suite. Le point de vue auquel je me place relativement à l'addition du mot "Nouvelle-Zélande" est celui-ci : C'est une question qui a absolument trait à la route qui doit être décidée en définitive, c'est-à-dire qu'il s'agit de savoir si ce câble se rendra ou ne se rendra pas à la Nouvelle-Zélande. Si les honorables messieurs veulent examiner la carte, ils verront que la Nouvelle-Zélande n'est pas sur la ligne directe de communication entre Vancouver et l'Australie. Pour arriver à la Nouvelle-Zélande vous devez faire un détour par les deux côtés d'un triangle, et comme la Nouvelle-Zélande est aujourd'hui reliée à la terre ferme d'Australie par deux câbles, bien qu'un seul apparaisse sur la carte, la position est que si nous comprenons la Nouvelle-Zelande, alors, dans la motion, nous fixons virtuellement notre route dans une grande mesure.

M. LEE SMITH.—Certainement non.

L'hon, M. Playford.—Il s'agit de savoir si nous fixerons notre route dans cette motion. M. Fleming n'a pas du tout indiqué quelle route il voudrait avoir, et un coup d'œil jeté sur la carte démontrera que, par l'insertion, dans cette résolution générale, des mots "Nouvelle-Zélande et Australie," nous fixerions virtuellement la route pour notre câble.

L'hor L'hor d'aller à l' à la Nouv menterion Zélande. encore au ligne de c absolumer mot "Aus

M. Li " Nouvelle la Nouvel qu'au terr

Sir H M. Lee Sr. son amend et qu'il ne par cet an en Austra voulu dire d'embranc de cela du l'accepteri

Lord colonie de manie, tar \mathbf{L}' hor

la Tasman M. L Seigneurie

L'hon élabli**e**s en il signifier velle-Zélar ce que la c tion exact dement, at dans l'esp

M. Li motion de finct de ce ne viens p tionuer ur le projet o dant de l l'Australa relier ma plus des a gerald pré velle-Zélan L'hon

l'idée de M de sa moti M, L

me sera de L'hon

M. Li

L'hon. M. FITZGERALD.—Naturellement, cela sera plus dispendieux?

L'hon. M. Playford.—Une route très dispendieuse. Il peut être nécessaire d'aller à l'île Fanning. S'il en est ainsi, un certain nombre d'objections relativement à la Nouvelle-Zélande disparaîtront. Si nous allions à Honolulu, alors, nous augmenterions considérablement la longueur de la ligne en arrêtant à la Nouvelle-Zélande. S'il nous faut aller à l'île Necker, la distance pour la Nonvelle-Zélande est encore augmentée davantage. Aujourd'hui, la Nouvelle-Zélande possède une double ligne de câble. A cette phase des procédures, je crois que, jusqu'à ce que nous ayons absolument fixé la route, nous devrions être prêts à recommander ou employer le mot "Australasie" et conserver notre liberté absolue dans la matière.

M. LEE SMITH.—C'est simplement pour établir une différence entre les mots "Nouvelle-Zélande" et "Australie," et pour ne pas les mêler. Je ne veux pas mêler la Nouvelle-Zélande avec l'Australasie. Cela ne concerne pas la route; cela n'a trait

on'au terme

Sir Henry Wrixon.—Je suis porté à croire, à propos de cet énoncé spécial de M. Lee Smith, qu'il s'agissait simplement de noms, et qu'il vaudrait mieux accepter son amendement. Nons savons que M. Lee Smith nous dit exactement ce qu'il pense et qu'il ue songe pas à autre chose que ce qu'il dit. Si M. Lee Smith a voulu dire, par cet amendement, que le câble scra d'abord posé à la Nouvelle-Zélande, et, ensuite, en Australie, naturellement nous n'approuverions pas cela un seul instant. S'il a vonlu dire que c'était une partie nécessaire du projet qu'il devrait y avoir une ligne d'embranchement pour la Nouvelle-Zélande, ce serait différent; mais il ne parle pas de cela du tout et ce n'est qu'une matière de nom, et je ne vois pas pourquoi nous ne l'accepterions pas.

Lord Jersey.—Puis-je suggérer les mots "les colonies australasiennes et la colonie de la Nouvelle-Zélande?" Les colonies australasiennes comprennent la Tas-

manie, tandis que l'Australie ne comprend pas la Tasmanie.

L'hon. M. Suttor.—Nous avons employé le mot Australasie parce qu'il comprend la Tasmanie et la Nouvelle-Zélande.

M. LEE SMITH.—Je suis tout à fait disposé à accepter la suggestion de Sa

eigneurie

L'hon. M. Fitzgerald.—Des communications télégraphiques par câble sont déjà élablies entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Or, si cet amendement est adopté, il signifiera que de nouvelles communications devraient être établies entre la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Je connais l'intention de M. Lee Smith, mais j'objecte ce que la question soulevée par M. Smith, savoir: éclairer les gens ignorant la position exacte de la Nouvelle-Zélande et du continent d'Australie, fasse partie de l'amendement, afin de donner à la Nouvelle-Zélande une place déterminée, pour ainsi dire,

dans l'esprit de ceux qui veulent un câble pour l'Australie.

M. Lee Smith.—Mais si la Nouvelle-Zélande ne doit pas être comprise dans la motion de M. Suttor, dans la proposition demandant l'établissement d'un câble distinct de celui de la Extension Company, je proposerai un autre amendement. Je ne vieus pas ici pour représenter mon gouvernement, me montrer disposé à subventionner un câble, et constater que ma colonie n'aura pas le droit d'être coinprise dans le projet d'établissement d'un câble distinct. Je serai encore parfaitement dépendant de la Eastern Extension Company. Sil y a un projet qui consiste à relier l'Australasie au Canada et que je constate qu'il n'y a aucune disposition à l'effet de relier ma colonie à l'Australie autre que celle qui existe, cela signifie que l'on ne veut plus des arrangements qui doivent être faits entre les diverses colonies. M. Fitzgerald présente la chose de telle façon que, nécessairement, cela comprend la Nouvelle-Zélande.

L'hon. M. Fitzgerald.—Je n'exprime pas la moindre opinion pour contredire l'idée de M. Smith, mais je crois aussi que cette Conférence sera tenue, aux termes de sa motion, de comprendre la Nouvelle-Zélande.

M. LEE SMITH.—J'accepterai la suggestion de M. Fitzgerald, avec l'entente qu'il

me sera donné de soumettre un autre amendement. L'hon. M. Suttor.—A une phase subséquente, pas durant ce débat.

M. LEE SMITH .- Oui.

" soit retrana Conférence.

le et savant

t de ce qu'il déposés sur tion que j'ai

Australasie"

épargné la

on se formât oas frivole et

s "Australie lement, tous

ont très dis-Studient pas

ustralasie et n,**à** Ottawa,

issement, se

capitale de

manda s'il y

onrne. Un

de. Je dois

cte du nom

ent à toutes Scisément ce

ets que nous libéralement

tte matière.

tera, je crois

. J'exprime de la Nou-

la confédéra-

conséquence,

e demande;

estion.

prouvera.

ons nous

dement pour e l'entendrai, lition du mot ait à la route i ce câble se ieurs veulent ligne directe la Nouvelle-et comme la deux câbles, omprenons la re route dans

ate dans cette t avoir, et un tte résolution tuellement la L'hon, M. Suttor.—Vous retirez l'amendement?

L. LEE SMITH.—Non, je ne le retire pas ; je crois comprendre que la Conférence est disposée à l'accepter, pourvu qu'il parle simplement de la désignation à donner.

L'hon. M. Suttor. - Je ne crois pas qu'il réponde aux vues de mon ami, M. Fitzgerald, et il me semble que nous nous mettrions dans une position très difficile si nous adoptions l'amendement proposé par M. Lee Smith. Je désire rendre cette proposition aussi simple que possible, que la Conférence, à cette phase, affirme simplement qu'il devrait y avoir des communications télégraphiques entre le Canada et l'Australasie. Si nous adoptons l'amendement proposé par M. Smith, qui représente la Nouvelle-Zélande, il me semble qu'à cette phase préliminaire, nous devons définir clairement la route.

M. LEE SMITH .- Je ne désire pas cela, monsieur,

L'hon. M. Suttor.—Si M. Smith ne désire pas cela, pourquoi, à cette phase, ne veut-il pas que la résolution reste telle qu'elle est à présent, affirmant simplement l'opportunité de relier ces deux points: la Confédération canadienne, premier point terminal, et l'Australasie, autre point? Or, si nous devons examiner ces différentes routes, pourquoi M. Thynne ne se lève-t-il pas pour proposer un amendement à l'effet qu'en toute probabilité le point terminal du câble devra être au Queensland et que le Queensland devra être définitivement mentionné?

M. LEE SMITH.—Non, je devrais expliquer cela. L'hou. M. Suttor.—J'espère qu'à cette phase M. Smith n'entravera pas l'adoption de la résolution en nous demandant de définir de quelque manière la route à

adopter d'ici en Australasie.

M. LEE SMITH.—L'amendement ne définit pas la route.

L'hon. M. Suttor.—Je prétends qu'en disant la Nouvelle-Zélande aussi bien que l'Australasie, vous déterminez virtuellement qu'elle devra passer par la Nouvelle-Zélande.

M. LEE SMITH.—Vous ne faites pas cela.

L'hon. M. Suttor.—Alors, que se propose-t-on de faire? Il me semble que si nous adoptons cet amendement a quelque phase subsequente, on peut l'apporter comme argument que nous nous sommes déjà engagés à appuyer une résolution à l'effet de relier la Nouvelle-Zélande à l'Australasie et au Canada.

L'hon. M. Fitzgerald.—Par un nouveau câble.

L'hon. M. Suttor.—Par un nouveau câble et ils en ont déjà un. Il peut arriver que si ce câble est posé entre le Canada et l'Australie nous soyons en état d'acheter

M. LEE SMITH.—Je prévois la chose.

L'hou. M. Sutton.—Alors, pourquoi ne pas laisser suspendre l'amendement? C'est une question qui pourrait très bien être soumise à la discussion. J'espère qu'à cette phase il verra qu'il n'est pas opportun d'insérer les mots qu'il désire insérer, mais qu'il laissera subsister la résolution comme simple résolution et qu'il ne déterminera en aucune manière quelles sont les colonies qui seront comprises. M. Fitzgerald représente la Tasmanie, qui ne fait pas partie de la terre ferme d'Australie. Il pourrait tout aussi bien demander que nous comprenions la Tasmanie, comme vous demandez de comprendre la Nouvelle-Zélande. Je crois que moins nous aurons de discution sur ces points peu importants, le mieux ce sera.

L'hon, M. Fraser.—Cette Conférence ne pourra jamais adopter l'amendement, parce que le résultat sera ce que prétend M. Fitzgerald, savoir : que pour compléter la motion, il faudra que la Nouvelle-Zélande soit reliée à l'Australie par un nouveau

câble. Le mot "Australasie" comprend la Nouvelle-Zélande.

M. LEE SMITH.—Non, il ne la comprend pas aux yeux du public.

L'hon, M. FITZGERALD,-Il la comprend.

L'hon. M. Fraser.—Oh! oui, il la comprend ; nous savons en Anstralie qu'il la comprend. Tous ceux qui lisent quoi que ce soit au sujet de l'Australie et de la géographie doivent savoir qu'il en est ainsi. Je sympathise beaucoup avec M. Smith, ct je sais que ce qu'il dit est parfaitement exact ; il y a, en Australie, plusieurs personnes qui devraient être mieux renseignées et qui ne le sont pas. Mais les hommes publics savent le contraire, et comme l'Australusie comprendra sa colonie,

j'espère q tant sur

M. L

tent en ce sans qual tant, si vo passer pa existe de Zélande. tralie et 1 laisserez bonne vo parce que

L'ho agitées. temps, je moyen d sa présen qu'il est question Sir I

Fleming. "Qu un projet une étud

Il s' une étuc dages fai permetti Cap de I

M. S temps de faits ent quelcono livre ble la page le burea avons ic

L'h serai pr fondeur étudi**é**e sondage

L'h résolution Austral était ade présente imm**é**di tion d'u du câble Nous n' quand e Suttor, férence

> L'I mots " fient le

Conférence on a donner. non ami, M. rès difficile rendre cette ase, affirme re le Canada h, qui repré-

nous devons

te phase, ne simplement ine, premier xaminer ces : un amendevra être au

a pas l'adopère la route à

ussi bien que la Nouvelle-

semble que si ut l'apporter e résolution à

l peut arriver état d'acheter

amendement? J'espère qu'à désire insérer, qu'il ne déterises. M. Fitze d'Australie. ie, comme vous ious aurons de

l'amendement, our compléter ar un nouveau

stralie qu'il la stralic et de la ucoup avec M. ralie, plusienrs pas. Mais les idra sa colonie, j'espère qu'à cette phase des procédures il ne compliquera pas les questions en insistant sur cet amendement.

M. Lee Smith.—Les renseignements mêmes que M. Fraser et M. Suttor apportent en ce moment prouvent ma thèse. Ce n'est que samedi que M. Suttor a dit, sans qualification aucune, que l'Australasie comprenait la Nouvelle-Zélande et, partant, si vous devez établir une ligne jusqu'en Australasie, vous êtes tenus de la faire passer par la Nouvelle-Zélande, d'une manière ou d'une autre. Mais, paraît-il, il existe des doutes sur la question de savoir si l'Australasie comprend la Nouvelle-Zelande. S'il en est ainsi, et j'admets que l'on dise cela, vous pouvez aller en Australie et ne pas comprendre la Nouvelle-Zelande, si ce n'est secrètement; vous ne laisserez pas mentionner la chose, si ce n'est privément. Je compte donc sur votre bonne volonté, messieurs. Il s'agit principalement de la distinguer de l'Australasie, parce que les gens ne comprennent pas ce que signifie le mot "Australasie."

L'hon. M. Forrest.—Je me lève simplement pour jeter de l'huile sur les eaux

agitées. J'approuve chaque mot tombé de la bouche de M. Fitzgerald. En même temps, je sympathise avec M. Lee S.nith, mais je ne vois pas qu'il prenne un bon moyen d'obteuir ce qu'il désire. Je crois que nous devrions adopter la motion sous sa présente forme; et puis, nous pourrions la faire suivre d'une autre comportant qu'il est opportun de continuer la ligne jusqu'à la Nouvelle-Zélande; cela règlera la

question de la Nouvelle-Zelande, et M. Smith aura tout ce qu'il désire.

Sir Henry deVilliers.—J'aimerais poser une ou deux questions à M. Sandfold Fleming. Je vois que la résolution suivante a été passée à la Conférence de 1887: "Que l'union du Canada à l'Australasie par télégraphe transpacifique direct est

un projet de grande importance pour l'Empire, et que l'on devrait immédiatement, par

une étude complète, faire disparaître tout doute quant à sa praticabilité."

Il s'agit, d'abord, de savoir si, depuis l'adoption de cette résolution, il y a eu une étude complète; il s'agit, ensuite, de savoir s'il existe, relativement aux sondages faits entre l'Australie et le Cap de Bonne-Espérance, des données pouvant nous permettre d'arriver à une décision définitive au sujet de la pose d'un câble entre le Cap de Bonne Espérance et l'Australie.

M. Sandford Fleming.—L'étude fut commencée en 1888 et dura jnsqu'au printemps de 1890, mais ne fut pas complétée. Un certain nombre de sondages furent faits entre Sydney et les îles Fidji. Les sondages furent abandonnés pour une raison quelconque que je ne connais pas. On trouvera tout l'historique de l'étude dans le livre bleu que vous avez devant vous. Vous trouverez un compte-rendu de l'étude à la page 106 du rapport de M. Bowell sur sa mission en Australie, rapport déposé sur le bureau. Relativement aux sondages faits dans l'océan Indien, je dirai que nous avons ici une carte de l'océan Indien indiquant tous les sondages qui ont été faits.

L'hon. M. PPAYFORD.—Quand j'entretiendrai la Conférence sur cette question, je serai prêt à montrer dans quelle mesure ces sondages ont été faits et à quelles profondeurs. J'ai la dernière carte publice par le gouvernement sur la question; je l'ai étudiée avec beaucoup de soin et je poirrai vous donner les chiffres relatifs aux sondages faits entre Vancouver et l'Australie.

L'hon. M. THYNNE.-L'insertion des mots "Nouvelle-Zélande" dans la présente résolution telle que proposée par M. Smith créerait beaucoup plus de malentendu en Australie que la présente résolution n'en créerait au Canada. Si cet amendement était adopté, il induirait plus la population d'Australie en erreur que ne le fera la présente résolution pour la population du Canada. Nos gouvernements croiraient immédiatement que nous avons adopté une résolution nous obligeant à la construction d'un câble uniquement sous le contrôle britannique; cela signifierait ou l'achat du câble posé entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande, ou la pose d'un câble distinct. Nous n'avons pas encore examiné ces questions et ce sera le temps de les examiner quand elles seront soulevées, et quant à moi j'y objecterai. Comme me l'a dit M. Suttor, il a adopté, pour sa résolution, les mots mêmes qui ont été adoptés à la Conférence de 1887.

L'hon. M. FOSTER.—Je voudrais demander à M. Suttor ce qu'il entend par les mots "uniquement sous le contrôle britannique." A les lire, il semblerait qu'ils significant le lire, il semblerait le lire, il sembl

fient le contrôle impérial. Est-ce là l'idée?

L'hon, M. Suttor.—J'entends, par cette résolution, réaliser l'idée, très sonvent émise par M. Sandford Fleming et autres messieurs préconisant la route, que, si possible, la ligne devrait être établie entièrement sur le territoire britannique.

L'hon, M. Foster.—Ne croyez-vous pas que ces mots sont trop forts pour réaliser cette idée? "Sons le contrôle britannique" voudrait dire que le gouvernement de la Grande-Bretagne exercerait un contrôle absolu sur la ligne. "Sur le territoire britannique" signifierait une chose très différente.

L'hon. M. FITZGERALD.—Vous pourriez dire "ne touchant pas le territoire

L'hon. M. Foster.—Cela définirait la chose, mais je crois que les mots sont un un peu trop forts. Puis, relativement à l'amendement de M. Smith, j'étnis disposé tout d'abord à lui donner mes sympathies, et je les lui donne relativement à son désir d'établir une distinction en ce qui concerne la Nouvelle Zélande; mais je crois qu'il n'y a pas benucoup de difficulté à ce sujet. Si ce câble doit être posé, la question du coût est la première considération, et j'objecterais à ce que l'on insérât des mots qui, bien que l'on proteste dans le moment qu'ils ne sont pas insérés pour une certaine fin, pourraient probublement, dans la suite, être interprétés comme ayant été insérés à cette même fin. Ce câble doit être posé ou par contributions, ou par voie de subsides, ou par le gouvernement, et si l'on ajoutait 1,000 nœuds à la distance, cela ferait une très grande différence. Aujourd'hui, l'Australasie comprend la Nouvelle Zélande. d'après ce que j'en ai lu, et il est parfaitement certain que si l'Australasie comprend la Nouvelle-Zélande et que vous distinguez la Nouvelle-Zélande de l'Australasie, nous serons tenus, quand nous arriverons à la question des routes, de prendre la route qui constituera un câble indépendant pour la Nouvelle-Zélande, et c'est justement ce que je ne veux pas voir inséré dans la proposition. La Nouvelle-Zélande est comprise duns l'Australasie, tout comme la Tasmanie et l'Australie méridionale; et puis, quand nous arriverons à la question des routes, nous serons libres de dire si c'est une chose ou l'autre, et la position de M. Smith, je crois, sera aussi claire sans l'insertion de ces mots, car lorsque nous arriverons à la question des routes, la position de M. Smith sera bien définie; mais si ces mots sont insérés, je crois que cela pourra embarrasser la propositiou.

M. LEE SMITH.—Si je faisais connaître la conclusion à laquelle je suis arrivé, après avoir entendu l'opinion de lord Jersey sur la question, je crois que cela simplifierait les choses; c'est simplement que, pour le mor nt, j'accepte le mot "Australasie," me reservant le droit de soulever la question lorsqu'il y aura des communications avec la Nouvelle Zélande sous une forme ou sur une autre; et je pourrais dire qu'il semble exister des doutes sur la question de savoir si le mot "Australasie" comprend, ou non, la Nouvelle-Zelande. L'acte parle de l'Australasie et la colonie

de la Nouvelle-Zélande.

Sir Adolphe Caron.—Je crois comprendre que M. Lee Smith retire son amendement?

M. Lee Smith.—Oui, avec cette réserve. L'hon. M. Foster.—L'honorable moncieur croit-il qu'il vaut la peine de retrancher les mots "uniquement sous le contrôle britannique" et les remplacer par les mots "sans toucher le territoire étranger"?

L'hon. M. SUTTOR .-- Oui.

L'hou. M. Playford propose l'ajournement du débat.

UN REPRÉSENTANT DES SANDWICH.

Une lettre de M. Théo. H. Davies, de Honolulu, est lue à la Conférence, demandant si l'on désire sa présence durant le débat des questions concernant le câble et

L'hon. M. Foster.—Je propose que M. Davies soit prié d'assister à la Conférence, demain, et de lui parler de la question du câble et des communications par vapeurs.

La motion est adoptée.

L'hon " Que

tien du câb nents de la siennes, co

" 2. Q dans les pi Canada, ur

La Co

LE CABLE DU PACIFIQUE.

L'hon. M. THYNNE.-Je demande qu'il me soit permis de donner l'avis suivant :

"Que, dans l'opinion de cette Conférence, il est opportun que la pose et l'entretien du câble projeté entre Vancouver et l'Australasie soient entrepris par les gouvernents de la Grande-Bretagne, de la Confédération du Canada et des colonies australasiennes, comme entreprise conjointe untionale et publique.

"2. Que le coût de la construction et de l'entretien du câble devrait être supporté dans les proportions suivantes; savoir : Grande-Bretagne, un tiers, Confédération du Canada, un tiers, et colonies australasiennes, un tiers.

La Conférence s'ajourne à 12.45 p.m.

très souvent oute, que, si mique.

ts pour réaliouvernement le territoire

le territoire

mots sont un 'étais disposé it à son désir je crois qu'il n question du des mots qui, une certaine nt été insérés voie de subce, cela ferait velle Zélande, ie comprend tınlasie, nous la route qui ement ee que est comprise ale; et puis, e si c'est une ns l'insertion sition de M. cela pourra

suis arrivé, ue cela sime mot "Ausles communije pourrais Australasie" et la colonie

e son amen-

e de retranacer par les

ence, demant le câble et

r à la Conféications par

La Co

1

T C

A N V

Q

L'hon d'après l'op pour fourr trôle brita

M. LE du Sud, je colonie rel occupons colonies, à travers l subvention opérations tions de m En même câble est m l'Australie tout ce qu rents gou réduira na de cette n Voilà maintenar

CABINET DU MINISTRE DU COMMERCE, OTTAWA, MARDI, 3 juilet 1894.

La Conférence reprend ses délibérations à 10.30 du matin. Le président, l'honorable Mackenzie Bowell, au fauteuil.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Du gouvernement impérial.—Le très honorable comte de Jersey.

Du Canada,—L'honorable Mackenzie Bowell.
Sir Adolphe Caron, C.P., C.C. M.G.
L'honorable George E. Foster, C.P., L.L.D,
M. Sandford Fleming, C.M.G.

Nouvelles-Galles du Sud.-L'honorable F. B. SUTTOR, M.A.L.

Tasmanie.—L'honorable Nicitolas Fitzgerald.

Cap de Bonne-Espérance.—L'honorable sir Henry de Villiers, C.C.M.G. Sir Charles Mills, C.M.G., C.B.

Australie du Sud.-L'honorable THOMAS PLAYFORD.

Nouvelle-Zélande. M. A. LEE SMITH.

Victoria.—Sir Henry Wrixon, C.C.M.G.
L'honorable Nicholas Fitzgerald, M.C.L.
L'honorable Simon Fraser, M.C.L.

Queensland.—L'honorable A. J. THYNNE, M.C.L. L'honorable WILLIAM FORREST, M.C.L.

LE CABLE DU PACIFIQUE.

L'honorable M. Playford reprend le débat sur la motion de M. Suttor: "Que d'après l'opinion de cette Conférence des mesures immédiates devraient être prises pour fournir des communications télégraphiques par câble, uniquement sous le contrôle britannique entre le Canada et l'Australasie," comme suit:

M. LE Président et Messieurs.—Comme je viens de la colonie de l'Australie du Sud, je désire maintenant informer cette Conférence de la position que prend ma colonie relativement à ce projet de câble dans le Pacifique. Vous savez que nous occupons une position presque unique, une position différente de celle des autres colonies. Nous avons construit une ligne de télégraphe d'environ deux mille milles à travers le continent, nous l'avons construite à nos propres frais, sans aide, sans subvention; et si l'on construit un nouveau câble à travers l'océan Pacifique, les opérations que fera ce nouveau câble enlèveront une très grande partie des opérations de notre présente ligne terrestre, et nous feront subir de très grandes pertes. En même temps mon gouvernement m'a prié d'informer cette Conférence que si ce câble est nécessaire aux besoins de l'Empire et du public, pour le bien de l'Empire, l'Australie du Sud n'y mettra pas d'obstacles et appuiera ce projet de câble Voici tout ce que nous demandons: que si ce câble doit être subventionné par les differents gouvernements, l'on tiendra compte de notre position particulière et l'on réduira antant que possible les pertes que nous pourrons subir par la construction de cette nouvelle ligne de câble.

Voilà la position que nous prenons relativement à cette affaire. Or, je vais maintenant exposer certains faits et des chiffres que M. Fleming a déjà en partie

exposés, quant à ce qu'a fait l'Australie du Sud relalativement à sa présente ligne de communication par terre et par câble avec la mère-patrie, avec l'Europe et le reste de l'univers. En 1870, la compagnie dite Eastern Extension a convenu d'amener une ligne sous-marine de Singapore en passant par Java, et à partir d'un endroit de l'île de Java, appelé Banyuwangi, une ligne droite sous-marine depais de dernier endroit jusqu'à Port-Darwin sur notre côte nord. A cette époque nous occupions une position qui différait de celle de toutes les antres colonies. Si vous jetez un regard sur la carte vous verrez que l'Australie du nord s'étend sur toute la longueur du continent, depuis la côte sur le côté nord jusqu'à l'autre côte sur le côté sud; c'était la seule colonie qui eût des communications directes à travers ce continent sur son propre territoire, et, par conséquent, d'après la situation géographique particulière qu'elle occupait relativement à son territoire, c'était la colenie à laquelle incombait la nécessité de cette action. Elle était dans la meilleure position pour agir, et en 1870, nous nous engageames, bien que notre colonie ne comptat guère plus de 200,000 ames, à construire une ligne de télégraphe à travers le continent, lequel à cette époque, n'avait été traversé que par un seul homme dans la direction que suit cette ligne de télégraphe. Cet homme était McDougall Stewart. On savait d'avance que de très grands obstacles s'opposaient à la construction de la ligne, dans bien des cas par suite du manque de bois nécessaire et convenable, et en outre il y avait de vastes étendues de pays où l'on ne pouvait pas trouver d'eau. C'était une très sérieuse entreprise pour une petite colonie, mais nous l'entreprîmes, et en 1872 nous l'avions menée à bonne fin. Nous avions une ligne construite à travers le continent, et la compagnie dite Eastern Extension faisait attérir son câble à Port-Darwin: et en octobre de cette année-là une communication était ouverte entre l'Australie et le reste du monde au moyen du câble.

L'hon. M. Foster.—Quelle est la longueur de la ligne terrestre? L'hon, M. Playford.—Dix-neuf cent soixante-quinze milles. En général nous disons en chiffres ronds, deux mille milles. Or, nous n'avons reçu aucune subvention pour cela, et nous l'avons complètement construite sans aide, et en établissant nos tarifs nous les avons faits aussi bas que possible. De fait, nous les avons établis trop bas pour ce qui concerne nos intérêts, parceque nous anticipions des opérations beaucoup plus considérables que nous n'en avons jamais faites. La ligne a coûté £506,500. A la fin de 1893 la ligne était en opération depuis vingt et un ans, et la perte sèche pour la colonie par suite de l'exploitation de cette ligne pendant vingt et un ans s'est chiffrée par la très forte somme de £293,382 à la fin de 1892-93, une perte énorme pour une petite colonie d'environ 340,000 âmes. Or, cette perte a été un gain pour les autres colonies. Nous avons exigé un tarif si bas sur notre ligne de télégraphe que le résultat a été cette perte, et les autres colonics, ainsi que nes propres gens qui recevaient des télégrammes des autres parties du monde ont participé aux avantages de recevoir leurs télégrammes et dépêches par le câble à un tarif beaucoup plus bas qu'ils auraient dû en réalité payer en ce qui concerne l'Aus-

tralie du Sud.

L'hon. M. Foster.—Avez-vous calculé, dans le coût, l'intérêt sur les placements,

l'entretien et tout cela?

L'hon. M. PLAYFORD.—Oui, nous avons raisonnablement tenu compte de tout. Je ne veux pas citer les chiffres année par année. J'ai teus ces chiffres ici dans un document parlementaire, et tout cela est calculé de manière à montrer l'intérêt que nous avons à payer sur l'argent que nous avons emprunté à Londres pour la construction de la ligne.

L'hon. M. FITZGERALD.—A quel taux avez-vous emprunté?

L'hon. M. Playford.—A quatre pour cent, je crois. Je n'en suis pas certain, une partie a pu être empruntée à cinq pour cent. En 1870, nous n'empruntions pas à des taux moins élevés. Cependant, nous n'avons inscrit que l'intérêt que nous avons à payer, ainsi que les frais d'exploitation d'un côté, et les recettes totales de l'autre côté, et nous avons tiré la balance quoi qu'elle fût. Malheureusement elle a été du côté du débit, à l'exception de deux années. A cette exception près, elle a été du mauvais côté et le total que je vous ai cité a été la perte nette que nous avons subie en conséquence de l'exploitation de la ligne pendant ees vingt et un ans. Neus

n'avons jar dant un be exigeait po deuble de sur la mên sur ce fai des années établi ses t a agi dan persistait i allant en A lation pou les tarifs e tatien qui tion qui fu Sir John lequel la (eurent lie plet out lie par mot du gonver à 3 chelins 8 pence, e fut faite s Extension réduction (particulier milles loui dent au-de la perte et l'Australie transit à t Les autres cations tél nous avion tation et l' nous dema opérez la 1

teur génér de la cour Les c "Réduisez la perte a Il en est r auenn dou du Sud av n'était que eette géné établir la p terrestre d les coloni étant sa pi perte a été Sud £6,81 Extension . la somme £27,540 à réductions sente ligne de e et le reste enu d'amener ın endroit de us de dernier occupions une tez un regard longueur du té sud; c'était nent sur son e particulière lle incombait our agir, et en guère plus de lequel à cette que suit cette avance que de en des cas par vait de vastes très sérieuse l nous l'avions ent, et la comurwin: et en ustralie et le

a général nous ucune subvenen établissant s avons établis des opérations. ligne a coûté et un ans, et la pendant vingt e 1892-93, une te perte a été sur notre ligne, ainsi que nos nonde ont parr le câble à un oncerne l'Aus-

es placements,

ompte de tout. ces ici dans un r l'intérêt que s pour la cons-

as certain, une runtions pas à que nous avons ales de l'autre nt elle a été du des, elle a évous subie un ans. Nous

n'avons jamais adopté le principe que les Indes avaient adopté. Par exemple, pendant un bou nombre d'années jusqu'à ces dernières années, le gouvernement des Indes exigeait pour tous les messages allant de Bombay et de Mudras en Australie, un tarif double de celui qu'il exigeait de ses propres habitants pour des messages semblables sur la même distance. La Conférence de 1887 attirait particulièrement l'attention sur ce fait, et le gouvernement réduisit considérablement ses tarifs; mais pendant des années il en retira en réalité de beaux bénéfices, tandis que l'Australie du Sud a établi ses tarifs si has qu'elle ne pouvait payer les dépenses sur sa ligne terrestre, et a agi dans un esprit entièrement différent de celui du gouvernement des Indes, qui persistait à exiger un tarif beaucoup plus élevé, presque le double, pour les messages allant en Australie par sa ligne terrestre, que celui qu'il exigeait de sa propre population pour des messages semblables à des distances semblables. Or, en mai 1891, les tarifs entre l'Australie et Londres furent diminués. Ce fut le résultat de l'agitation qui se faisait dans les colonies, à cause de l'élévation des turifs, agitation qui fut pleinement discutée dans la Conférence impériale de 1887, de Londres. Sir John Pender fut interrogé à ce sujet, et il suggéra alors un moyen par lequel la Compagnie du Câble serait prête à réduire ses tarifs. Des négociations eurent lieu pendant un temps considérable, et en 1891 le changement complet ent lieu dans les tarifs. Le tarif ordinaire alors était de 9 chelins et 4 pence par mot de Londres, et il fut alors réduit à 4 chelins par mot. Les messages du gouvernement étaient alors transmis pour 7 chelins et 1 penny, le tarif fut réduit à 3 chelins et 6 pence. Les messages de la presse étaient alors tarifés à 2 chelins et 8 pence, et ils furent alors réduits à 1 chelin et 10 pence par mot. Cette réduction fut faité sur la garantie que donnèrent les colonies à la Compagnie dite Eastern Extension de payer la moitié des pertes qu'elle pourrait subir en conséquence de la réduction des tarifs, qui était en réalité de plus de la moitié. Elle prit une année en particulier et dit: "Voici nos recettes au moment actuel, cent quatre vingt et quelques milles louis ou à peu près; lorsque nous réduirons nos tarifs, si nos recettes descendent au dessous de £191,000, quel qu'en soit le chiffre, nous subirons la moitié de la perte et vous paierez l'autre moitié." Il fallut aussi faire une convention avec l'Australie du Sud pour notre ligne terrestre. A cette époque notre tarif de transit à travers le continent était de 1c. 1d. par mot, et il fut alors réduit à 5d. Les autres colonies reconnaissant ce que nous avions fait pour ouvrir des communications télégraphiques avec l'Europe et le reste du monde, connaissant la perte que nous avions subie parce que nous n'exigions pas assez pour souvrir nos frais d'exploitation et l'argent que nous avions emprunté, nous approchèrent avec grande bonté et nous demandèrent généreusement: "A combien évaluez-vous votre perte si vous opérez la réduction?" Sir Charles Todd, le surintendant des télégraphes et directeur général des postes de notre colonie, qui est un employé civil et non un ministre de la couronne, répondit qu'il l'estimait de £10,000 à £12,000 par année.

Les colonies firent alors un arrangement avec l'Australie du Sud, disant: "Réduisez le tarif à 5d., et voici ce que nous ferons pour vous:—" Nons comblerons la perte au prorata de votre population. Vous subirez votre perte au prorata." Il en est résulté que depuis ce temps elles ont rempli cet engagement, et je n'ai auenn doute qu'elles continueront à le remplir, parce qu'elles ont vu que l'Australie du Sud avait éprouvé des pertes si considérables dans le passé qu'elles ont cru qu'il n'était que raisonnable de la soulager de toute perte à venir, ce qu'elles ont fait de cette généreuse manière. Or, en 1891-92—je limite actuellement mes observations à établir la perte subie par l'Australie du Sud—la perte a été de £10,414 sur la ligne terrestre de l'Australie du Sud en conséquence de ces réductions; de cette somme les colonies ont payé à l'Australie du Sud celle de £9,218 12s. Sd., la balance étant sa proportion de la perte par rapport à sa population. Or, en 1892-93, la perte a été réduite de £10,000 à £7,675, dont les colonies ont payé à l'Australie du Sud £3,816. En 1892, les colonies réunies ont payé à la compagnie dite Eastern Extension sur leur garantie de la moitié de la perte résultant des tarifs réduits, la somme de £27,520. La seconde année, 1892-93, eette somme fut réduite de £27,540 à £21,778. Il faut maintenant examiner comment on est arrivé à faire ces réductions, parce qu'elles n'ont pas été faites, comme vous pourriez l'imaginer,

par suite d'une augmentation d'opérations, mais entièrement à cause d'un autre état de choses. Les colonies s'aperqurent qu'elles payaient une somme considérable en conséquence de cette réduction du tarif, et elles dirent à la Eastern Extension Company: "Vous pouvez augmenter un peu les tarifs et nous permettre de réduire ainsi notre perte "-c'est à dire la perte qu'elles devaient rembourser à la Eastern Extension Company et à l'Australie du Sud. La compagnie augmenta nos tarifs par mot. Elle ne changea pas les tarifs pour le gouvernement ou pour la presse, mais elle augmenta ses tarifs ordinaires de 4s. à 4s. 8d. par mot. Les tarifs de transit de l'Australie du Sud avaient été réduits de 1s 1d. à 5d., et nous l'augmentames à 7d. Cela explique pourquoi dans la seconde année dont j'ai parlé il y avait une diminution considérable dans le chiffre de la perte, parce qu'il y avait eu une augmentation dans les tarifs de transit. Puis, ce qui réduisit encore la perte dans ces années-là, fut qu'en 1893 (les honorables gentlemen faisant partie de cette Conférence s'en rappelleront) les colonies passèrent par une crise financière, et cette crise augmenta considérablement les affaires de la compagnie, grâce à l'augmentation des messages qui passèrent entre l'Angleterre et l'Australie. Quelques-uns des agents télégraphièrent dans bien des cas le texte entier des conditions qui avaient été arrêtées lors du rétablissement des bauques. Ils télégraphièrent chaque mot et payèrent fréquemment des centaines de louis pour une seule dépêche. Cela ne se renouvellera pas, j'espère; de sorte que nous ne pouvons espérer d'ici à des années obtenir quelque chose d'approchant les fortes sommes que nous avons reçues pour les dépêches par le câble en 1893. Or, je crois que la colonie que je représente devrait certainement avoir droit à certains égards, si l'on doit construire cette ligne sous-marine dans le Pacifique, au moyen de subventions gouvernementales, à cause de la position qu'a

occupée l'Australie du Sud. Je suis bien peiné que l'Australie de l'Ouest ne soit pas représentée ici, parce qu'elle a des intérêts considérables dans cette affaire. Nous avons quelques intérêts qui se rattachent à l'Australie de l'Ouest, parce qu'immédiatement après avoir établi la communication à travers le continent nous avons senti qu'il n'était que juste de nous relier avec l'Australie de l'Ouest, et nous avons construit au prix de £70,000 une ligne aérienne qui n'a jamais payé l'intérêt sur l'argent qu'elle a coûté. Nous avons construit la ligne aérienne pour relier Perth aux principales villes des colonies, non seulement pour relier l'Australie de l'Ouest à la Grande-Bretagne et le reste du nionde, mais aussi aux colonies avoisinantes. Elle vint au devant de nous et fit plus que cela; elle construisit une ligne de télégraphe le long de sa côte nord jusqu'à la Baie de Rhobuck; et la Eastern Extension Company comprenant l'importance de maintenir les communications ouvertes autant que possible, posa un câble spécial entre Java et la Baie de Rhobuck, de sorte que s'il se produisait une interruption sur aucune des lignes aboutissant à Port-Darwin, nous avons une troisième ligne à travers l'Australie de l'Ouest, ct par conséquent je suis peiné qu'elle ne soit pas représentée. Elle a dépensé une très forte somme d'argent pour la construction de cette ligne terrestre afin d'avoir un autre moyen de communication dans le cas où les communications par les lignes à travers l'Australie du Sud viendraient à faire défaut d'une manière quelconque; elle a dépensé des sommes considérables et obtenu de l'Australie du Sud une subvention d'environ £1,000 par année, je crois. Notre ligne prend tous les messages; c'est une ligne plus facile à exploiter, parce qu'elle passe à travers le continent du nord au sud; tandis que l'autre ligne court le long de la côte et est plus exposée à être interrompue par les tempêtes de tonnerre et les causes atmosphériques; il faut répéter les messages sur des distances plus courtes que sur notre ligne terrestre; mais l'Australie du Sud mérite beaucoup d'égards à cause de l'ouvrage qu'elle a fait en construisant une ligne terrestre par laquelle les colonies, au moyen du câble posé par la Eastern Extension Company jusqu'à la baie de Rhobuck, sont protégées contre tont risque d'être séparées du reste du monde. Si vous immergez un câble à travers le Pacifique, vous aurez une ligne qui fera la concurrence aux lignes déjà en existence. L'Australie du Sud et l'Australie de l'Ouest, à tout événement, n'ont pas du tout entrepris cette affaire dans un esprit commercial, mais simplement pour se mettre elles-mêmes, ainsi que leurs voisins, en rapport avec la mère-patrie, et ne désirent faire aucun profit avec cette ligne, comme voudraient faire une emations. tions du affaire. colonie de somme qu est posé à pour les la aux colonégards pode notre elorsque le

L'ho L'ho: message c ce câble e L'ho

pensera I L'ho
Dans vot:
penserait
obligés d'
pouvez té
moi, com
me trouv
et ils télé
amis dan
l'augmen
tarifs est
ment essa
l'augmen

Ayaı

la questic parle**ra**i : ment. J colonie d vous prés tat d'une vais vou expert, votre co difficulté C'est très sans dout désirable les quest sidérions ment à p sa constr tion de ce on besoir commun continent maintens dans n'ir jour où i télégram e d'un autre mme considéà la Eastern us permettre mbourser à la nie augmenta ent ou pour la t. Les tarifs ous l'augmenarlé il y avait avait en une la perte dans e cette Conféet cette crise mentation des es des agents aient été arrêot et payèrent e renouvellera btenir quelque

dépêches par

certainement

narine dans le position qu'a tée ici, parce lques intérêts ès avoir établi que juste de x de £70,000 coûté. Nous es des colonies, ct le reste du nous et fit plus ord jusqu'à la mportance de câble spécial interruption isième ligne à e ne soit pas onstruction de as le cas où les t à faire défaut et obtenu de Notre ligne qu'elle passe à ng de la côte et et les causes ourtes que sur rds à cause de le les colonies, baie de Rhoonde. Si vous

fera la concur-

ie de l'Ouest, à

it commercial,

n rapport avec

ne voudraient

faire une compagnie ordinaire; par conséquent, l'on devrait avoir égard à leurs réclamations. Supposant que cette nouvelle ligne fût construite au moyen de subventions du gouvernement, l'Australie de l'Ouest a droit à de grands égards dans cette affaire. Je crois avoir exposé bien clairement à cette Conférence la position de la colonie de l'Australie du Sud, et j'ai mentionné aussi brièvement que je le pouvais la somme que nous avons dépensée, l'ouvrage que nous avons fait, les pertes que nous avons subies, et celles que nous subirons indubitablement dans l'avenir si ce câble est posé à travers le Pacifique. Nous ne nous y opposerons pas s'il est nécessaire pour les besoins de l'Empire et du public, nous l'appuierons; mais nous demanderons aux colonies qui subventionneront le câble et aideront à sa construction, d'avoir des de notre esprit d'entreprise dans le passé, lorsque nous étions une petite colonie, et lorsque le succès de l'entreprise dont nous nous chargions était très douteux.

L'hon. M. Foster.—Combien croyez-vous que vous perdrez? L'hon. M. Playford.—Il prendra nos messages. Si vous voulez envoyer un message de Vancouver en Australie, il faut que vous l'envoyiez par notre ligne, et si ce câble est posé vous l'enverrez par le câble du Pacifique.

L'hon. M. Foster.-Est-ce que l'augmentation générale des opérations ne com-

pensera pas cela?

L'hon. M. Playford.—Je crois que vous trouverez qu'elle ne le compensera pas. Dans votre cas, nous étions sous l'impression que l'augmentation des affaires le compenserait, mais nous avons trouvé qu'elle ne le compensait pas, et nous avons été obligés d'élever un peu nos tarifs pour compenser cela. Au moyen des codes vous pouvez télégraphier une immense quantité de renseignements à très peu de frais. Si moi, comme individu, n'ayant aucun code, je voulais envoyer une dépêche en Australie, me trouvant à Londres, j'irais trouver l'agence Dolziel ou Reuter, ou d'autres agents, et ils télégraphieraient au moyen de leurs codes et transmettraient le message à mes amis dans les colonies; et il en résulte qu'après tout il est envoyé très peu de mots; et l'augmentation dans le montant des opérations faites par suite de la réduction des tarifs est beaucoup moins considérable qu'on croirait. Nous l'avons ben raisonnablement essayé et nous avons trouvé combien nous nous trompions en supposant que l'augmentation serait aussi forte que nous nous l'imaginions originairement.

l'augmentation serait aussi forte que nous nous l'imaginions originairement. Ayant exposé la position de l'Australie du Sud, je désire dire quelques mots sur la question en général, et je vous dirai simplement mon opinion individuelle. Je ne parlerai nullement comme représentant les opinions ou les vues de mon gouvernement. Jusqu'à présent je l'ai fait; j'ai parlé en ma qualité de représentant de la colonie de l'Australie du Sud; et j'ai parlé comme ami de l'Australie de l'Ouest en vous présentant ses réclamations. Ce que je vais vous dire maintenant est le résultat d'une somme considérable de recherches à propos de ce câble du Pacifique, et je vais vous faire part du résultat de mes recherches; je ne parle pas comme expert, mais je crois avoir recueilli certains renseignements qui méritent votre considération, parce qu'en étudiant ce sujet nous aurons à considérer les difficultés qui s'y rapportent, et je veux vous signaler quelques-unes de ces difficultés. C'est très bien de dire qu'il est désirable de poser un câble à travers le Pacifique; sans doute c'est désirable, personne ne le contestera un seul instaut. Il est souvent désirable de faire un grand nombre de choses, mais survient la question des frais, et les questions de savoir si cela paiera, et ainsi de suite, et il faut alors que nous considérions toutes les difficultés de la position, et je désire dire quelques mots seulement à propos de ce câble, et vous signaler quelques-unes des difficultés que je vois à sa construction, et les frais qui s'y rattachent. Naturellement, en étudient la construction de cette ligne de câble, la première question que nous posons est celle-ci. En a-ton besoin? Et si on en a besoin, pourquoi en a-t-on besoin? En ce qui concerne les communications de l'Australie avec aucune autre partie du monde-du moins les continents du monde—on n'en a pas besoin, et ils sont tous reliés les uns aux autres maintenant. Je peux envoyer un télégramme d'ici aujourd'hui, et le faire délivrer dans n'importe quelle partie de l'Australie en quelques heures. De fait, l'heure du jour où il arrivera en Australie sera en arrière dans bien des cas; c'est-à-dire, que le télégramme arrivera là-bas avant d'être envoyé, si vous pouvez comprendre cela. Il y a neuf heures de différence dans le temps, et vous le datez d'une certaine heure; il faut trois heures pour l'envoyer; et il en résulte que dans certains cas nous avons été informé du décès d'un homme arrivé à six he ures à Londres, avant qu'il fût six

heures en Australie; nous apprenons son décès av ant qu'il ait lieu.

M. Lee Smith.—Cela n'arrive pas ordinairement dans les affaires commerciales. L'hon, M. Playford.—Nous demandons donc pourquoi on en a besoin. Je crois que nous pouvons affirmer sans crainte qu'on n'en a pas besoin pour relier les colonies à l'Europe, l'Asie, l'Afrique ou l'Amérique, elles leur sont toutes reliées maintenant, et nous sommes reliés au moyen d'un réseau qui peut faire sans la moindre difficulté cinq fois plus d'opérations qu'il ne s'en fait sur les lignes actuelles. Nous avons dans chaque cas un cable double, triple, quadruple sur toute la longueur; si l'un se brise, nous pouvons compter sur un autre; et ainsi nous avons les meilleurs moyens de communication qu'il soit possible d'exiger aujourd'hui; par consequent on n'en a pas besoin pour cela. Puis nous avons une autre question à poser à ce sujet. Que paient les colonies pour la présente ligne de communication ? Les colonies paient beaucoup aujourd'hui. Voici les chiffres. Prenez l'année 1892-93, qui est l'époque où elles ont payé le moins; elles n'ont jamais payé une somme aussi peu élevée que celle-ci depuis qu'elles ont accordé des garanties; elles ont payé l'an dernier, 1892-93, £6,813 à l'Australie du Sud pour la réduction des tarifs sur sa ligne terrestre. Elles ont donné à la Eastern Extension Company £32,400 comme subvention pour un câble; elles ont donne à la Eastern Extension Company pour le fonds de garantie du câble, £21,778. Je laisse de côté la perte qu'a subie l'Australie du sud en conséquence de la réduction des tarifs, parce que je ne l'ai pas calculée, et il serait assez juste que cette somme fût inscrite comme un paiement. Les colonies ont paye l'an dernier quelques £60,990 pour la présente communication, sous forme de garanties et de subventions.

LE PRÉSIDENT.—Pendant combien de temps êtes vous obligés de payer?

L'hon. M. Playford.-Jusqu'à la fin du siècle, environ cinq ans, et le fonds de garantie du câble est une garantie que la Eastern Extension Company ne subira pas plus de la moitié de la perte résultant de la réduction des tarifs. Je ne sais pas quelle sera sa durée. Cependant nous payons cela maintenant pour la présente ligne de communication, et nous serons obligés de continuer à payer une partie considerable de cette somme; il n'y a aucun doute de cela. Ce montant ne comprend pas des sommes spéciales que paie la Nouvelle-Zélande pour les deux câbles qui la relient à l'Australie, et ne comprend pas non plus les £4,000 payés par la Nouvelle-Galles du Sud et Queensland pour le câble de la Nouvelle-Calédonie, ni la subvention payée par la Tasmanie pour le petit câble entre Melbourne et la Tasmanie, et en chiffres ronds vous pouvez dire que nous avons payé l'an dernier à peu près £70,000 pour les présentes communications par cable que nous avons en Australie avec le monde extérieur. Maintenant, on dit qu'on en a besoin pour relier l'Amérique et l'Australie par une route plus courte et pour donner une communication télégraphique avec certaines îles dans le Pacifique. C'est indubitablement désirable et je l'admets; mais qu'allez-vous gagner par vos communications télégraphiques avec ces îles que vous voulez relier? Il y a peu ou pas de commerce avec elles, et il ne se fera jamais un très grand commerce avec elles autant que je peux voir. Mais les zélateurs du projet insistent beaucoup sur son importance stratégique. Or, donc, si on en a besoin pour des fins stratégiques, comment se fait-il que nous n'ayions jamais reçu un rapport d'un expert du bureau impérial, montrant qu'on en avait besoin pour cela? Comment se fait-il que M. Flening et sir Charles Tupper et les autres gentlemen qui ont pris un si grand intérêt dans ce câble, le prénant à cause de ses grands avantages pour l'Empire en cas de guerre, n'aient jamais, durant toutes les années qui se sont écoulées depuis la réunion de la Conférence impériale, en 1887, obtenu l'opinion, par l'entremise du bureau colonial, naturellement, de quelque officier impérial en état, grâce à sa prosition et à ses connaissances, d'exprimer une opinion sur ce sujet? Eh bien, messieurs, nous n'avons pas ces d'exprimer une opinion sur ce sujet? renseignements. Vous avez eu l'opinion de hydrographe; il s'y oppose; il dit qu'il n'est pas nécessaire pour la défense de l'Empire; le ministère des postes dit qu'il n'en a pas besoin. Maintenant, voilà tout ce que vous avez, et vous n'avez

rien de plu qui, par sei n'avons, qu tégiques. Tupper n'a spécial de mation av l'entendre qu'il a lu s avait besoi torité com été produit ne le consie

Mainto premier mediscuté dan discuté dan tissent pas, à moins qu' d'esprits ne le sujet est de cette lig et voici ce année, que £10,000 ch payassent a dehors de se à ce que subvention

M. SAN L'hon, travers l'At M. SAN

L'hon. qu'il ait été se réunit l' soin. Nous un mémoire geâmes sir eûmes son i sacra bean nombre de furent soum de la Compa de constr**u**it année penda par mot. I délég**ués du** Espérance 1 ou par l'île qu'il nous a des délégués différents go d'hui, n'a ja meilleure, n ments de pr et il l'a cons quel soin il vernements

ine heure; il s nous avons qu'il fût six

ommerciales. oin. Je crois lier les cololiées maintela moindre ielles. Nous longueur; si les meilleurs r conséquent à poser à ce Les colonies 2-93, qui est e aussi peu t payé l'an sur sa ligne comme subour le fonds Australie du alculée, et il Les colonies , sous forme

ver? t le fonds de e subira pas ne sais pas la présente partie cone comprend âbles qui la a Nouvellesubvention nanie, et en rès £70,000 alie avec le Amérique et ion télégrasirable et je ues avec ces s, et il ne se . Mais les

Or, donc, us n'ayions on en avait Tupper et prônant à ent jamais, Conférence l, naturelle-naissances, ons pas ces pose; il dit des postes vous n'avez

rien de plus. Dans aucun cas vous ne pouvez me présenter l'opinion d'un gentleman qui, par ses connaissances spéciales, puisse exprimer une opinion comme expert; nous n'avons, que je sache, aucune opinion sur la nécessité de ce câble pour les fins stratégiques. Et je crois qu'il est assez singulier que ni M. Fleming ni sir Charles Tupper n'aient fait d'ouvertures au bureau colonial, n'aient pas demandé un rapport spécial de quelqu'officier impérial, et n'aient pas obtenu ces faits pour notre information avant la présente Conférence. J'ai entendu M. Fleming, et j'avais espéré l'entendre dire qu'il avait fait des ouvertures au bureau colonial; et j'espérais, lorsqu'il a lu son mémoire l'autre jour, qu il nous prouverait que son opinion, qu'on avait besoin de ce câble pour des fins stratégiques, était appuyée par quelqu'autorité compétente; mais je ferai remarquer qu'aucune telle autorité compétente n'a été produite jusqu'à présent. Autant que nous le sachions, les autorités impériales ne le considèrent pas d'une grande importance pour les fins stratégiques.

Maintenant permettez-moi de retracer l'historique de ce projet de câble. Le premier mémoire que j'aie sur le sujet est daté de 1886. Je crois bien qu'il a été discuté dans la Grande-Bretagne depuis assez longtemps, mais ces choses-là n'aboutissent pas, ou bien ordinairement nous ne recevons pas de propositions définitives à moins qu'il ne se soit fait une certaine agitation en deliors et qu'un grand nombre d'esprits ne s'en soient oecupés. Le premier mémoire que j'ai pu me procurer sur le sujet est celui de M. Sandford Fleming portant la date de 1886. Il évalue le coût de cette ligne à £2,500,060. Il voulait alors une subvention de £100,000 par année, et voici ce qu'il proposait: que la Grande-Bretagne payât une moitié, £50,000 par année, que le Canada, la Nouvelle-Galles du Sud, Victoria et Queensland payassent £10,000 ehacun, que la Nouvelle-Zélande, la Tasmanie et l'Australie de l'ouest payassent £10,000 entre elles, et il laissait l'Australie du Sud complètement en dehors de ses calculs. Sachant quel tort le câble nous ferait, il ne pouvait s'attendre à ce que nous fussions gens à mettre la main dans la poche pour payer une subvention spéciale. Voilà la première proposition.

subvention spéciale. Voilà la première proposition.

M. Sandford Fleming.—C'était de l'Australie en Angleterre.

L'hon, Thomas Playford,—Aviez-vous aussi l'intention de poser un câble à travers l'Atlantique ?

M. SANDFORD FLEMING.—Oui.

L'hon. Thomas Playford.—Dans le mémoire en question je n'ai aucun sonvenir qu'il ait été fait mention d'un câble dans l'Atlantique. La Conférence Impériale se réunit l'année suivante, en 1887, et elle étudia cette question avec le plus grand soin. Nous eames M. Fleming et son mémoire. Nous avons eu un M. Hatton avec un mémoire, de la part de la compagnie de Télégraphe du Pacifique, et nous interrogeames sir John Pender, le président de la Eastern Extension Company, et nous câmes son mémoire sur le coût qu'il proposait, et ainsi de suite; la Conférence consacra beaucoup de temps à l'étude de cette question; elle interrogea un grand nombre de témoins, et elle examina la question avec beaucoup de soin. Trois points furent soumis à sa considération relativement au câble projeté. Le premier, au nom de la Compagnie de Télégraphe du Pacifique représentée par M. Hatton, qui offrait de construire une ligne moyennant la garantie d'une subvention de £100,000 par année pendant vingt-cinq ans. Les tarifs ne devaient pas dépasser quatre chelins par mot. Il y cut une autre proposition qui fut appuyée par M. Hofmeyn et les délégués du Cap, dans laquelle ils suggéraient une ligne passant par le Cap de Bonne-Espérance pour se rendre dans l'Australie de l'ouest, soit en passant par l'île Maurice ou par l'île Saint-Paul, tel que le meutionne M. Fleming dans l'intéressant mémoire qu'il nons a lu l'autre jour. Et la troisième était celle de M. Fleming, qui était l'un des délégués du Canada et qui était en faveur de faire construire cette ligne par les différents gouvernements. De fait, M. Fleming, depuis cette époque jusqu'aujourd'hui, n'a jamais varié d'opinion que si la ligne doit être construite un jour, elle sera meilleure, moins ehère et plus satisfaisante si elle est construite par les gouvernements de préférence à une compagnie particulière. Il a pris cette attitude en 1887 et il l'a conservée d'un bout à l'autre; et vous savez avec quelle éloquence et avec quel soin il expose les raisons pour lesquelles il est plus avantageux pour les gonvernements de se charger de cette entreprise que de la donner à une compagnie

particulière. Et ici on me permettra de dire, puisque j'arrive à ce point, que personnellement, je partage entièrement l'opinion de M. Fleming, que si vous êtes décidés à construire un câble à travers le Pacifique, cette construction devrait se faire par le gouvernement de préférence à la donner à une compagnie, pour les raisons qu'il a déjà exposées. (Très bien!) Maintenant, à quelle décision en est-on arrivé? Et ici, on me permettra peut-être de lire la décision à laquelle est arrivée la Conférence de 1887. Je l'ui ici. Elle se composait de deux résolutions, page 514, second volume. Elle commence par une résolution qui ressemble beaucoup à celle que nous discutons dans le moment:

"Que le raccordement récemment opéré à travers le Canada entre l'Atlantique et le Pacifique, au moyen du télégraphe du chemin de fer, ouvre une ligne nouvelle et alternative de communication impériale sur la haute met et à travers les possessions britanniques, qui promet d'être d'une grande valet et des divers aspects,

navals, militaires, commerciaux et politiques.

"Que le reliement du Canada avec l'Australie, au moyet d'un télégraphe sousmarin direct à travers le Pacifique, est un projet de haute importance pour l'Empire, et tout doute sur sa praticabilité devrait, sans retard, être éclairei au moyen d'un

relevé hydrographique complet et approfondi."

Maintenant se présente la question: Qu'a-t-on fait depuis cette époque? Sommes nous aujourd'hui, en 1894, dans une meilleure position que l'était la Conférence Impériale, pour étudier cette question? Je réponds non. Il n'a rien été fait depuis ce temps-là, excepté que l'Egeria a fait quelques sondages entre Fiji et l'Australie. Cet examen complet et approfondi n'a jamais été fait, et nous ne sommes certainement pas en état de traiter la question micux que ne l'était la Conférence Impériale qui, après avoir pris tous les témoignagès qu'elle a pu obtenir, et avoir soigneusement examiné l'affaire, en arriva à la conclusion qu'elle ne pouvait traiter cette question, qu'elle ne pouvait l'étudier davantage avant qu'un relevé hydrographique approfondi cût été fait. Or, je vais citer ce qu'a dit en cette occasion le gentleman qui représentait le Canada, sir Aloxander Campbell. Il proposa les résolutions qui précèdent, et voici ce qu'il a dit entre autres choses:—

"M. Fleming est excessivement compétent à exprimer une opinion sur le snjet. L'opinion qu'il a exprimée quant à la profondeur de l'océan a besoin d'être confirmée

par un relevé hydrographique approfondi."

Il partageait les vues énoncées par son co-délégué, M. Fleming, mais en même temps, en sa qualité de représentant du Canada à cette Conférence, il a dit: "Tant que nous n'aurons pas fait un relevé hydrographique approfondi, nous ne pourrons rien faire." Maintenant, prenous ce qu'a dit M. Fleming lui-nême sur le sujet. M. Fleming, à la page 515, dit:—

"Il faut admettre cependant que les faits concernant le Pacifique sont un peu maigres, et c'est réellement une matière de très hante importance que tout doute soit éclairei en faisant faire le plus tôt possible un relvé mautique convenable."

Voilà l'opinion de M. Fleming. Maintenant, nous irons un peu plus loin, et nous citerous l'opinion du premier ministre de Queensland, une des colonies plus vivement intéressées que toute autre, excepté peut-être la Nouvelle-Galles du Sud, du groupe australien. Que dit sir Samuel Griffith sur ce même sujet:—

"J'espère qu'il sera pris des mesures et j'espère que les délégués se joindront à moi pour, insister auprès du gouvernement de Sa Majesté sur l'importance, s'il le peut, soit d'entreprendre nn relevé hydrographique du Pacifique, soit de nous aider à le faire, parce qu'il est bien évident que tant que nous ne saurons pas jusqu'à quel point ce câble peut êtro immergé là, il est oisenx d'étudier les conditions auxquelles nous entreprendrons de le poser."

Or, messieurs, voilà la position clairement définie par la Conférence, unanimement définie par les représentants du Canada, à l'une des extrémités de la ligne, parce qu'elle est presque certaine de toucher à Queensland à l'autre extrémitéreconnue par M. Fleming lui-même qui avait tant d'enthousiasme pour ce câble, qu'avant de faire quoi que ce soit en rapport avec l'étnde de la question de savoir si nous entreprendrons de poser le cable, nous devrons, à tout événement, faire un

relevé comp que nons pu l'immerger, et je dis que 1887. Nou nous ne som l'étions alor sur le Pacif vous fatigue estimations tion, et la d an commend procédures e un compte-1 Elle a conv Zéland**e,** de de l'île Fant des cartes q tracée, et qu pourront la conforme à Elle va à Sa et de la Gra il n'y a auer grande répu discuter, et la Conférenc les eolonies. et après de l particulière. dehors de m prônées par adoptée à ce

"Que e commercial sentants des leurs gouver ressées pour 100 sur un e poser un cât mot pour les gouvern entre la Gra cier à la gar la Baio Aph à l'îte Fanni ou bien, de l'îtes Fanning

La sceo doubles de l résolution a comme base

Mainter distance en allouiez pou Charlos Tod verser le Pa milles la dis oint, que perous êtes décivrait se faire ur les raisons on en est-on lle est arrivée ons, page 514, urcoup à celle

l'Atlantique igne nouvelle rs les possesivers aspects,

égraphe sousour l'Empire, u moyen d'un

ue? Sommesférence Impéfait depuis ce
ustralic. Cet
certainement
impériale qui,
soigneusement
cette question,
ue approfondi
n qui représeni précèdent, et

on sur le sujet. être confirmée

mais en même a dit: "Tant is ne pourrons r lo sujet. M.

ue sont un peu ue tout doute enable."

plus loin, et des colonies velle-Galles du sujet:—

s se joindront à portance, s'il le de nous aider as jnsqu'à quel ons auxquelles

ence, unanimetés de la ligne, re extrémitépour ce câble, ion de savoir si ement, faire un

relevé complet de la route proposée: et nous devons être parfaitement convaincus que nous puissions poser le câble, et savoir exactement à quelle profondeur il faudra l'immerger, quelles difficultés nous aurons à surmonter, et tout ce qui s'y rattache; et je dis que nous ne sommes pas en meilleur état aujourd'hui que nous l'étions en 1887. Nous n'avons pas en plus de sondages depuis cette époque virtuellement, et nous ne sommes certainement pas dans une meilleure position aujourd'hui que nous l'étions alors. A propos de ce câble, il a été proposé un si grand nombre de routes sur le Pacifique que si je prenuis le temps de la Conférence pour les citer toutes, je vous futiguerais. M. Fleming n'en a pas proposé moins de quatre et a fourni des estimations pour toutes les quatre. Des Conférences en Australie ont étudié la question, et la dernière Conférence que nous avons eue sur le sujet est celle qui a siégé an commencement de cette année à Wellington, et dout je n'ai reçu un rapport des procédures qu'après mon arrivée ici-une copie des résolutions qu'elle a adoptées et un compte-rendu de ses séances. Cette Conférence de Wellington a adopté une route. Elle a convenu que la route partirait de Queensland, passerait par la Nouvelle. Zélande, de la Nouvelle-Zélande à Fiji, de Fiji à Samoa, de Samoa à l'île Fanning, puis de l'île Fanning à Honolulu et de là à Vancouver. Cette route n'est tracée sur aucune des cartes que j'ai vues ici, mais j'ai une carte sur laquelle la route est clairement tracée, et qui indique aussi tous les sondages, et les membres de cette Conférence pourront la voir eux-mêmes; je m'en tiendrai à cette route, bien qu'elle ne soit pas conforme à la résolution qui nous est soumise. Elle n'évite pas le territoire étranger. Elle va à Samoa qui est sous le protectorat conjoint de l'Amérique, de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne; elle passe à Honoluln, qui est virtuellement américaine; il n'y a aucun doute A ce sujet, et elle formera, tôt ou tard, je crois, partie de cette grande république. Cependant, je suis forcé d'accepter une route en particulier et la discuter, et il me semble que la ligne que je devrais discuter est la ligne adoptée par la Conférence de la Nouvelle-Zétande—Conférence composée de représentants de toutes les colonies. Ils se réunirent à Wellington au commencement de la présente année, et après de longues délibérations ils tombèrent ananimement d'accord sur cette ligne particulière. Par consequent, je prends cette ligne et je laisse complètement en dehors de mos considérations les lignes qui ont été prônées par M. Fleming ou celles prênées par d'autres personnes. Je vais maintenant lire la résolution qui a été adoptée à cette Conférence. Elle se lit comme suit :-

"Que considérant l'importance des intérêts d'un caractère tant national que commercial se rattachant à l'établissement d'un câble dans le Pacifique, les représentants des colonies respectives assemblés dans cette Conférence recommandent à leurs gouvernements d'étudier l'opportunité de s'associer aux autres colonies intéressées pour une période ne dépassant pas 14 ans, et de garantir l'intérêt à 4 pour 100 sur un capital n'excédant pas £1,800,000, à toute compagnie entreprenant de poser un câble dans le Pacifique, le tarif ne devant pas dépasser trois chelins par mot pour les télégrammes ordinaires, et deux chelins par mot pour les télégrammes des gouvernements, et un chelin et six pence par mot pour les dépêches de la presse entre la Grande-Bretagne et les colonies; et de demander au Royaume-Uni de s'associer à la garantie, les routes devant être l'une ou l'autre des suivantes : de Brisbane à la Baic Aphira (Nouvelle-Zélande), de la Baic Aphira à Suva, de Suva à Apia, d'Apia à l'île Fanning, de l'île Fanning aux îles Sandwich, des îles Sandwich à Vancouver; on bien, de la Nouvelle-Zélande à Suva, de Suva à Apia, d'Apia aux îles Fanning, des

îles Fanning aux îles Sandwich, des îles Sandwich à Vancouver."

La seconde ligne proposée part de la Nouvelle-Zélande, et utilise les câbles doubles de l'Australie, en suivant la route que j'ai indiquée jusqu'à Vancouver. Cette résolution a été adoptée au commencement de cette année, et je prends cette ligne

comme base de ma critique.

Maintenant, voici les distances par cette route: de Vancouver à Honolulu, la distance en milles est de 2,360. En posant un eâble, il faut naturellement que vous allouiez pour ce qu'on appelle le mou, et notre directeur général des Postes, sir Charles Todd, m'informe qu'il considère qu'il faudra ajouter 20 pour 100 pour traverser le Pacifique. J'alloue donc 20 pour 100 pour le mou, ee qui porte à 2,832 milles la distance entre Vancouver et Honolulu. De Honolulu, le câble ira aux îles $5b-7\frac{1}{2}$

Fanning, une distance en milles de 1,050, en allouant pour le mou, 1,250; des îles Fanning à Samoa—la résolution dit Apia, mais je donne le nom du groupe plutêt que celui de la petite île—savoir 1,330 milles, ou, en allouant pour le mou, 1,500; de Samoa à Fiji, 678 milles, en allouant pour le mou, 814; de Fiji à la Nouvelle-Zélande,

1,052, en allouant pour le mou, 1,262.

De sorte que, en supposant que par cette ligne alternative le câble ne se rende qu'à la Nouvelle-Zélande, et non pas directement en Australie, la distance sur laquelle le câble devra être posé sera de 6,470 milles, ou, en allouant pour le mou, 7,764 milles. Alors, en supposant qu'on adopte cette route, on passera naturellement de l'Ile sur la terre ferme au moyen des deux câbles qui existent netuellement et qui ont été posés par la Eastern Extension Company; mais supposons qu'on veuille avoir un câble indépendant, alors les distances seront comme suit: de la Nouvelle-Zélande en Australie, 1,192 milles, allouant pour le mou, 1,430; donc le nombre de milles de câble qu'il faudrait poser serait de 7,762, ou, en allouant pour le mou, 9,994 milles. Voilà le nombre de milles nécessaires pour relier Vancouver, une des têtes de ligne, à Queensland, l'autre tête de ligne. Maintenant nous arrivons à la question; quels sont les sondages? Il y a six sections: ciuq jusqu'à la nouvelle-Zélande et une de la Nouvelle-Zélande à la terre ferme. Sur la section numéro un, il n'y a pas de sondages du tout entre Vancouver et Honolulu, mais il y a des sondages entre San Francisco et cet endroit.

L'hon. M. THYNNE,—Qui ont été faits depuis 1887.

L'hon. Thomas Playford.—Non, le Tuscarora les a faits avant 1887, et les comptes-rendus de la Conférence les mentionnent. Ils ont été faits par les Etats-Unis avant 1887. Il n'en a pas été fait du tout depuis, parce que nous ne les aurions pas faits jusqu'à San Francisco dans aucune circonstance, vu que nous n'avons jamais eu intention de raccorder nos lignes à cet endroit. Ils ont été faits par le gouverne ment des Etats-Unis avant la Conférence. Mais les sondages qui existent depuis San Francisco varient sur la plus courte distance de 1,117 brasses à 3,115 brasses; ils arrivent à tout près de 20,000 pieds avec une chute de 1,000 brasses le long de la ligne. Maintenant, dans le numéro deux, de Honolulu à l'île Fanning, il n'y n pas en de sondages, mais des sondages parallèles ont été faits jusqu'à une île appelée Phœnix Island; ils varient de 205 brasses à 3,080 brasses, avec une chute de 3,000 brasses à un endroit; et il suffit de dire aux honorables gentlemen combien il est necessaire d'avoir des relevés soigneusement faits, pour éviter les inégalités et les tourner dans des mers sujettes aux éruptions volcaniques comme le Pacifique. Entre Honolulu et l'île Fanning, il n'y a pas de sondages, mais il y en a entre cet endroit et Phœnix Island et j'ai donné les profondeurs. Maintenant dans le numéro trois, de l'île Fanning à Samoa, il n'y a des sondages que sur une courte distance; ils varient de 2,746 brasses à 2,764. Dans le numéro quatre il n'y a que deux sondages, un à l'extrémité de Samoa et l'autre à l'extrémité de Fiji. A l'extrémité de Samoa, 2,600 brasses, et à Fiji, 2,805. De Fiji en Australie, l'océan a été virtuellement sondé sur toute la dis tance, et les sondages sont favorables, la position étant que sur 5,000 milles des 7,000 milles, en chiffres ronds et laissant de côté les quelques milles qui restent, sur 5,000 des 7,000 milles, nous n'avons pas de sondages du tout. Or, voilà la position que je trouve en consultant la carte marine la plus récente que je me suis procurée à Londres, et qui contient, d'après ec que me dit l'amirauté, les sondages les plus récents, et tous les sondages qui ont été faits dans le Pacifique.

LE Président.—Où se trouvent ces 5,000 milles?

L'hon, M. Playford.—Ils se trouvent à cette extrémité-ci; l'autre extrémité est très bien conque à partir de Fiji, mais à partir de Fiji, en venant de ce côté-ci, les sondages ne sont pas faits. Maintenant, je veux vons lire une partie d'un rapport que m'a donné sir Charles Todd, qui a non seulement une réputation coloniale mais une réputation européenne, un gentleman qui connaît bien la télégraphie et qui est parfaitement compétent à exprimer une opinion, dont toute la vie jusqu'à présent a été liée aux uffaires concernant la télégraphie, et qui est une autorité reconnue en la matière. Je ne me propose pas de lire le rapport en entier, mais une partie, parce qu'il parle avec grande autorité sur le sujet et je commencerai par la route choise par la Conférence de la Nouvelle-Zélande, de Vancouver à Honolulu, l'île Fanning, Samoa, Fiji, la Nouvelle-Zélande et Queensland:—

"Cette mais elle ne câble ne toulesquels la r de 4 pour ce

"Le tartion à 3s. pa actuel la corentre Vanco seront prob Pacifique, et "En es

tagées entre le cas.

"Tout pour l'Amérent du tota venant de la Les établiss à passer par gnie, il faut de compter parce qu'ell peuvent atteliée à la Eala Perse. "Donc,

meilleure per ruine pour tes. La cor Eastern Ex très fortes. "Prena

revenu de l "Les fi à £50,000 o "Au m

" Au m pour l'amor " La si " Cn

" Re " Ga " Fr

"At "Ne la moins 7 po "M. F

nements int trouver le c dant cela p

" Fi

"R

250; des îles groupe plutôt nou, 1,500; de ivelle-Zélande,

le ne se rende ce sur laquelle le mou, 7,764 urellement de llement et qui qu'on veuille e la Nouvellee le nombre de r le mou, 9,994 , une des têtes à la question: (Minnde et une il n'y a pas de ges entre San

nt 1887, et les les Etats-Unis s aurions pas vons jamais eu · le gouverneent depuis San 5 brasses; ils le long de la il n'y a pas eu ppelée Phænix ,000 brasses à est nécessaire s tourner dans re Honolulu et oit et Phœnix s, de l'île Fanarient de 2,746 n à l'extrémité 00 brasses, et à r toute la disnilles des 7,000 tent, sur 5,000 osition que je is procurée à ages les plus

e extrémité est ce côté-ci, les d'un rapport coloniale mais phie et qui est qu'à présent a reconnue en la e partie, parcé la route choisie , l'île Fanning, "Cette route est moins sujette à objections à cause des longues sections de câble, mais elle ne remplit pas absolument les conditions posées par les zélateurs, que le câble ne touchera pas à des ports étrangers. Le coût est évalué à £1,800,000, sur lesquels la résolution adoptée dans la Nouvelle-Zélande propose une garantie conjointe de 4 pour cent perdant 14 ans.

"Le tarif d'entier parcours pour les messages particuliers est fixé par la résolution à 3s. par mot, et les dépêches de la presse à 1s. 6d. Sur les 3s. du tarif ordinaire actuel la compagnie serait obligée de débourser 1s. 3d. par mot pour la transmission entre Vancouver et l'Angleterre, ou, disons 1s. parce que des concessions spéciales seront probablement accordées. Cela laisserait 2 s. par mot à la compagnie du Pucifique, et disons environ 1s. par mot sur les dépêches de la presse.

"En estimant le revenu, on a reconnu que les opérations seraient également partagées entre la compagnie du Pacifique et l'Eastern Extension, mais tel ne serait pas

"Tout ce que la première pourrait espérer serait peut-être toutes les dépêches pour l'Amérique du Nord, qui forment, comme je l'ni déjà dit, environ quatre pour cent du total, et par possibilité une moitié des messages allant au Royaume-Uni ou venant de là. Elle aurait peu de dépêches d'Europe et aucune de l'est, des Indes. Les établissements du détroit de Maiacca, de la Chine, etc., qui toutes continueront à passer par les câbles de la Eastern Extension Company; et cette dernière compagnie, il faut se le rappeler, ne serait pas obligée, comme la compagnie du Pacifique, de compter entièrement ou presqu'entièrement sur les opérations de l'Australie, parce qu'elle transmet toutes les dépêches internationales des contrées de l'est que peuvent atteindre ses câbles. La compagnie Eastern Extension est aussi intimement liée à lu Eastern Company et aux lignes terrestres allant aux Indes, en passant par la Perse.

"Donc, dans le cas d'une guerre de tarifs cette compagnie là serait dans une bien meilleure position que sa rivale, et dans ce cas-là je ne vois rien autre chose que la ruine pour cette dernière, si elle n'est pas soutenue par des subventions extravagantes. La compagnie serait donc obligée d'en venir à une entente avec la compagnie Eastern Extension, dont les pertes dans de pareilles circonstances, seraient aussi

très fortes.
"Prenant tout en considération, je ne me croirais pas justifiable d'évaluer le revenu de la compagnie du Pacifique à plus de £50,000 par année.

"Les frais d'exploitation, y compris le steamer du câble, etc., peuvent être portés

à £50,000 ou £60,000.

"Au moins trois pour cent, ou mieux quatre pour cent, devraient être mis de côté pour l'amortissement, soit £60,000.

"Ne laissant aucune marge de profit pour les actionnaires qui devraient avoir au moins 7 pour cent sur une entreprise aussi risquée.

"M. Fleming suggère que le câble devrait appartenir conjointement aux gouvernements intéressés, savoir, la Grande Bretagne, le Canada et l'Australie, qui pourraient trouver le capital à 2½ pour 100. Je n'y vois aucune difficulté pratique, mais cependant cela pourrait se faire, et dans ce cas-là la position serait comme suit:

"Coût annuel, £1,800,000 λ $2\frac{1}{2}$	£ 45,000
"Frais d'exploitation et d'entretien comme ci-dessus	55,000
"Amortissement	60,000
	£160,000
"Revenu	56,000
"Parta	£110.000

"De sorte que les colonies seraient obligées de débourser £110,000 pour combler la perte, d'après ces chiffres; et je suis qu'ils sont établis non pas à un seul point de vue de la question, mais avec le sincère désir de ne dire que ce qu'il croit être la vérité absolue sur cette affaire.

"C'est-à-dire que les gouvernements propriétaires sernient pendant quelque temps obligés de payer £110,000, ou plus probablement \$120,000, par année pour

tenir cette ligne en opération.

"Il faut de plus se rappeler qu'il faut mit immerger le câble à une grande profondeur, avec des inégalités abruptes, et sur des récits de corail, et comme le dit a très bon droit l'ingénieur hydrographe britannique, "il faudrait de longues et minutieuses recherches au moyen d'un vaisseau spécialement aménagé pour faire des sondages avant de pouvoir choisir la meilleure route."

"Les zélateurs proclament beaucoup que ce câble est nécessaire pour des fins stratégiques—que dans le cas d'une guerre il augmenterait beaucoup la sécurité de l'Empire. Sur ce point l'ingénieur hydrographe britannique dit dans son rapport à

l'amiranté

"Considéré au point de vue de l'umirauté, le seul avantage d'un câble sous-marin à travers le Pacifique serait de pouvoir communiquer avec les vaisseaux à Honolulu et aux Fiji, et autres groupes environnants. Cet avantage ne peut être considéré comme important en temps de paix, et en temps de guerre il ne paraîtrait pas important, parce que les Fiji sont la seule possession affectée."

"Or, voilà l'officier britannique qui parle du câble strutégique; il dit qu'en temps

de guerre, il ne lui parait pas être très important."

L'hon, M. Fitzgerald,-Ce n'est pas un officier militaire.

L'hon, M. Sutton. - C'est un officier de marine.

L'hon. M. Playford.—C'est un officier de marine, je suppose?

Lord JEUSEY.—Oh, oui.

L'hon. M. Playford.—Sir Charles continue comme suit:

"On dit que les câbles actuels seraient coupés par l'ennemi, comme le serait naturellement tout câble immergé dans le Pacifique. Le dernier, étant tendu sur de longues distances, ne pourrait pas être aussi facilement réparé, pas plus qu'aucune section particulière, si elle était rompue, ne pourrait être promptement reliée par des steamers rapides."

Je pourrais faire remarquer que lorsque notre câble s'est rompu, comme il l'a été lorsque nous n'avions qu'un câble, le service sur cet espace se faisnit par un steamer rapide qui transmettait les mossages, et l'on ne perdit ainsi que quelques jours.

"Les courtes longueurs des câbles des compagnies 'Eastern' et 'Eastern Extension' présentent des avantages sous ce rapport, tandis que leur importance en reliant, comme ils le font, tout l'est de l'Angleterre, fernit qu'elles pourraient être efficacement protégées par les croiseurs rapides qui teraient la patrouille sur la route entière. Le point le plus faible de la présente ligne de communication est indubitablement dans la Méditerranée, attendu que la France et la Russie sont les deux seuls pays avec lesquels l'Angleterre pourrait probablement s'attirer des affaires. Mais depuis que le général Brackenbury a écrit sur le sujet, la marine anglaise a été et encore grandement renforcée."

C'est la première fois que j'ai pu voir qu'on mentionne le général Brackenbury, et je n'ai jamais vu son rapport, mais en causant avec quelques-uns des membres de la Conférence à Londres, ils m'ont dit qu'ils croyaient que le rapport avait été donné à la Conférence, mais qu'on devait le tenir secret. J'aimerais à voir ce rapport. Il ne m'a été confié que lors de mon départ d'Adélaïde, et je n'ai pas eu le comps d'en prendre connaissance. Le rapport paraît avoir été confidentiel parce qu'il n'a jamais paru dans les documents. Je me rappelle qu'un des membres disatt qu'il avait le rapport de Brackenbury pour l'étudier plus tard, mais j'ai parcourn attentivement fes papiers et je n'ai pas vu qu'on en fît mention, de sorte qu'il a dû être tenu secret. Je suppose qu'il étudiait les probabilités de guerre, et il n'eut pas été convenable que ce rapport tombât dans des mains étrangères. Puis il continue:

"Au pire, cependant, si les câbles de la Méditerranée étaient coupés, nons aurions encore une ligne alternative à travers des États amis en Europe. Et il y a, en outre,

une chuîne tenant à des bien qu'ils manière co tégés. Ces pourraient municution

Mainte sujet nu p vous no fer faites. D' qu'il faut o par la com une ligne o parfaiteme câble jusq sommes pl suffire à to la pose d'u somme ra second"; de £32,000 cette ligno colonies, d de sortir c

Maint l'autre côt dire, le pr Je cre

câble fut 1 et après l'a et il y eu ouvertes a l'un de l'a du New Y eâbles s'ét ses messa Jay Goule lignes que trois câbl et vous v qu'en auc câbles. (des câbles Et par co poser den a dit: ". qué aussi devra êtr estimatio vous dev tion du c

Mair man du d'une lig nement f l'Austral graphiqu pour combler seul point de l croit être la

dant quelqne ir année pour

e grande proomme le dit a gues et minuoour faire des

pour des fins la sécurité de son rapport à

ble sous-marin ix à Honolulu être considéré paraîtrait pas

t qu'en temps

nme le serait tendu sur de lus qu'ancum ent reliée par

omme il l'a été ar un steamer es jours.

Castern Extenmportance en
ourraient être
le sur la route
n est indubitales deux seuls
utfaires. Mais
glaise a été et

rackenbury, et membres de la ait été donné à apport. Il ne le comps d'eu n'il n'a junuis t qu'il n'a junuis t qu'il avuit le attentivement re tenu secret.

s, nous anrions ly a, en outre, une chaîne ininterrompue de câbles le long descôtes est et ouest de l'Afrique, appartenant à des compagnies unglaises et exclusivement exploités par elles, je crois, et bien qu'ils touchent à certains endroits des territoires étrangers, ils pourraient d'une munière comparativement facile être posés de nouveau ou reliés ensemble et protégés. Ces câbles se rattacheraient à Aden, à l'est de Suez, ou bien d'Aden les câbles pourraient être assez soigneusement gardés pour nous assurer virtuellement des communications ininterrompues."

Maintenant, je voudrais parler d'un autre point. Il est inntile de considérer ce sujet nu point de vue d'un senl câble. Vons ne faites que perdre votre temps, et vous ne ferez qu'apporter le trouble et le mécontentement pour l'avenir si vous le faites. D'après notre expérience, je dis qu'on ne peut compter sur un seul câble, et qu'il inut en avoir deux. Notre première expérience a été acquise par un câble posé par la compagnie dite Eastern Extension de Banyuwangi et Port-Darwin; elle a posé par la compagnie dite Eastern Extension de Banyuwangi et Port-Darwin; elle a posé par la compagnie dite pour cela elle n'a cu ancune subvention. Sir John Pender avait parfaitement ruison de dire que lorsque la compagnie a posé son premier câble jusqu'en Australie, elle n'avait eu aucune subvention, mais lorsque nous nons sommes plaints des interruptions constantes, sir John Pender a dit: "Nous pouvons suffire à toutes les opérations au moyen d'un seul câble, et dans l'état actuel des affaires la pose d'un second câble ne vous paierait pas, mais si vous voulez nons payer une somme raisonnable d'intérêt sur le coût d'un second câble, nous en poserons un second "; et les colonies convinrent de puyer jusqu'à la fin du siècle une subvention de £32,000 par unnée, chiffre de l'intérêt sur l'argent nécessaire à la construction de cette ligne de câble; et le câble fut posé. Nous étions tellement convainens, dans les colonies, de la nécessité absolue d'nne seconde ligne de câble, que nous avons résolu de sortir de notre poche plus de £30,000 afin de l'obtenir.

Maintenant, étudions la chose de plus près, et examinons ce qu'on a fait de l'autre côté de l'Atlantique. Autant que mes connuissances me permettent de le

dire, le premier câble qui a été posé ne fonctionnait pas très bien.

Je crois qu'on a fait passer un message, mais on l'a trouvé inutile. Le second cable fut posé par le Great Eastern; il se brisa et le Great Eastern en posa un autre; et après l'avoir immergé avec succès, il releva le câble qui s'était brisé, tit une épissure et il y eut alors deux câbles. Lorsque les communications télégraphiques furent ouvertes avec l'Amérique, deux câbles furent posés et en exploitation à peu de temps l'un de l'antre. Puis, je pense que le prochain câble posé a été celui de M. Bennett, du New York Herald. A t-il posé un seul cable? Non, il en u posé deux. Si l'un de ses câbles s'était brisé, il en aurait eu un second pour envoyer ses messages ; il savait que ses messages se rendraient très bien, même si un câble se brisnit. Qui fut le suivant ? Jay Gould. Il en fit immerger deux et les vendit subséquemment. Et prenez les lignes que nons avons netuellement de l'Australie; partant de l'Australie, nous avons trois câbles, deux de Port Darwin et mi de la Baie de Rhoback. Continuez encore et vous verrez quatre autres câbles posés. Il y a une multiplicité de câbles; de sorte qu'en ancun cas, entre l'Angleterre et l'Anstralie, nous n'avons pas moins de trois câbles. On a tronvé impériensement nécessaire, dans chaque cas où l'on immergeait des câbles sur de longues distances, d'en poser deux au moins et quelques fois trois. Et par conséquent, en étudiant le sujet, il faut considérer que vous serez obligés de poser deux câbles. Sir Charles Todd m'a dit que deux câbles étaient nécessaires. Il a dit: "Je n'ai pas touché ce sujet, je n'ai parlé que d'un seul câble, et je l'ai critiqué anssi légèrement que possible, muis il faudra poser deux câbles et le second devra être posé peu de temps après le premier." Par conséquent, en faisant des estimations du coût des communcations par câble entre Vancouver et l'Australie, vous devez tabler pour deux câbles, et cela contribuera beaucoup à doubler l'estimation du coût telle que donnée par sir Charles Todd.

Maintenant, j'aborde un antre snjet. Depuis la Conférence de 1887, un gentleman du nom d'Audley Coote, qui depuis un grand nombre d'années parle en faveur d'une ligne de câble à travers le Pacifique, est entré en pourparlers avec le gouvernement français, et lui a suggéré de poser un câble entre la Nouvelle Calédonie et l'Australie et que cette ligne sera le premier chaînon d'une chaîne de câble télégragraphique dans le Pacifique jusqu'à un certain endroit en Amérique. Deux des colo-

nles ont convenu de subventionner ce premier chaînon; je ne veux pus dire qu'elles ont convenu de le subventionner duns l'intention de toujours le subventionner davantage; mais en le faisant, en autant que la correspondance imprimée le démontre, elles ont, j'imagine, induit M. Audley Coote à croire qu'elles le fernient parce qu'il en a formellement purlé comme du premier chaînon d'une ligne à travers le Pacifique, et il a toujours conservé cette position. La Nouvelle-Galles du Sud paie £2,000 pur année à ce câble, et a convenu de payer cette somme pendant 14 aus, et Queenshund a fait la même chose. Lorsqu'il fut connu daus les colonies australiennes que cette convention avait été faite, on a fortement et hostilement critique l'action de ces deux colonies en subventionnunt une ligne allant à la Nouvelle Culédonie. Si cette ligne devait être en aucun sens considérée comme un chaînon de la chaîne de communication à travers le Pacifique, elles ont dit depuis qu'elles

n'avaient pas intention de s'arrêter à la Nouvelle Calédonie.

A ce propos, je désire mentionner une affaire nu sujet de laquelle il y a beaucoup de fausses notions dans quelques unes des colonies, et je crois que nous devrions le plus tôt possible faire disparaître ces fausses notions. M. Audley Coote, dans une de ses lettres, a dit aux colonies qu'il avait été fuit un arrangement à Paris en 1884, en vertu duquel il avait été convenu entre les différentes puissances qu'en temps de guerre, nucun câble ou communication télégraphique ne serait coupé; et ce fat une entente basée sur cette affirmation de M. Audley Coote qui porta la population de Queensland et de la Nouvelle-Galles du sud à croire qu'il était tout à fait indifférent que les câbles touchassent à des ports étrangers ou non; que si les grandes puissances, y compris la France, se sont engagées à ne pas couper les câbles en temps de guerre, il n'était pas nécessaire de s'inquêter à ee sujet, on ne toucherait pas an câble; et je crois qu'ils ont été induits en erreur de cette manière. En premier lieu je désire lire une ligne ou deux du rapport des délibérations qui ont eu lieu à Hobart, en mars 1892, et du discours de l'honorable T. Unmack, qui était à cette époque, je crois, directeur général des postes de Queensland, lorsque cette question fut discutée. M. Unmuck nous dit de la manière la plus formelle qu'il n'y a, à son avis, aucune difficulté à passer à travers un pays étranger. C'est un ministre de la Couronne qui parle ainsi, et non pas un serviteur public ordinaire. Je ne lirai pas tout ce qu'il dit, mais simplement une partie:

"L'entreprise a été faite de bonne foi."

C'est à dire l'entreprise de relier l'Australie à la Nouvelle Calédonie, comme premier chaînon de la ligne à travers le Pacifique.

"L'entreprise a été faite de bonne foi en tant qu'on peut en juger, et la seule objection qu'il cût entendu soulever était que le câble devait attérir sur un territoire français. Il ne croyait pas qu'il fût nécessaire de s'inquiéter de cela eux-mêmes parce que, d'abord, ils avaient vu combien les territoires changeaient souvent de mains, et que depuis 1884, ils trouveraient qu'il existe entre les nations un traité en vertu duquel tous les câbles en temps de guerre devraient être considérés comme neutres."

Or, c'est le ministre, directeur général des Postes de la colonie de Queensland qui parle à la Conférence de cette manière autorisée; j'ai examiné les rapports que j'ai ici, et je trouve que pas un seul membre de la Conférence ne s'y est opposé, ou l'ait critiqué d'aucune manière ou ait même dit qu'il en doutât. Ce fut accepté en bloc et c'est, je crois, une des raisons pour lesquelles on a convenu d'accorder cette subvention que je suis peiné d'avoir vu accordée.

L'hon. M. Suttor.—Quelle est la date de la Conférence?

L'hon, M. Playford.—1892.

L'hon, M. Suttor.—La correspondance officielle démontre qu'il n'existe aucun

traité de ce genre.

L'hon. M. Playford.—J'arrive à ce point; muis actuellement je poursuis mon argumentation pour montrer la méprise des colonies et prouver que c'étuit à cause de cette méprise qu'elles ont accordé la subvention.

L'hou. M. Suttor.-Non.

L'hon, M. Playford.—Vos représentants de la Nouvelle-Galles du Sud n'ont pas censuré Unmack; ils l'ont appuyé dans toutes ses prétentions; et par conséquent je jnge que voi silence, eroy eiter un ext postes impé

"Il ne davantage eeux qui le sant sur ui l'Empire, il tionale en v Ce n'est pastion des cât l'on consult sous-marins sition relati

Et ains complèteme L'hon.

Lord J sément résc L'hon,

représentar dant, je ne un certain Thompson : question et tons les rer sujet, et j'ai de rien fai pouvoir fui vous devez avez à régle voulons fair abandonner deviendra v d'abord dét puis vous d présente le ee relevé so ne pourrez eeux d'entr Pacifique d ment un pa construire faire un rel ee qu'ils on et étudier l "nous ne s et il en est Vous devez savoir si ve nies jointes désirable de semble que

Le Pa terrestre, p j'ai eue là-l dire qu'elles onner davane démontre t parce qu'il vers le Pacidu Sud paie nt 14 aus, et onies austratent critique ouvelle Culén chaînon de ouis qu'elles

n beaucoup s devrions le te, dans une ris en 1884, 'en temps de et ce fut une opulation de fait indifféles grandes les en temps ierait pus au premier lieu eu à Hobart, te époque, je fut discutée. aucune diffi-Couronne qui out ce qu'il

comme pre-

, et la seule un territoire mêmes parce de mains, et ité en vertu me neutres."

Queensland ports que j'ai posé, ou l'ait té en bloc et cette subven-

existe aucun

oursuis mon it à cause de

sud n'ont pas onséquent je juge que votre représentant de la Nouvelle-Galles du Sud a laissé passer la chose en silence, croyant que l'affirmation de M. Unmack était correcte. Je vais maintenant citer un extrait d'un rapport, daté le 5 juillet 1893, de M. J. C. Lamb, du service des postes impériales. Au cours de ses remarques, discutant ce projet de câble, il dit:—

"Il ne paraît pas nécessaire, au point de vue des intérêts impériaux, d'examiner davantage ce projet, mais il pourrait être bon de parler d'une méprise de la part de cenx qui le voient avec faveur. Lorsqu'on leur fait l'objection qu'un câble attérissant sur un territoire étranger pourrait être de peu d'utilité pour la défense de l'Empire, ils répondent que cette difficulté est réglée par une convention internationale en vertu de luquelle tous les câbles sont déclarés neutres en temps de guerre. Ce n'est pas le cas. La seule convention internationale ayant rapport à la protection des câbles sous-marins est celle qui a été signée à Paris le 14 mars 1884, et si l'on consulte la copie de la convention annexée à l'acte concernant les télégraphes sous-marins, 48 et 49 Victoria, chap. 49, on verra qu'elle ne renferme aucune disposition relative à la neutralité des câbles."

Et ainsi, notre population, quant à cette question de la neutralité des câbles, est complètement dans l'erreur.

I'hon. M. SUTTOR.—Nous nions l'erreur; nous savions qu'il n'en était pas ainsi. Lord JERSEY.—Comme question de fait, les droits des belligérants sont expres-

sémont réservés dans cette convention.

L'hon, M. Playford,-S'ils ne se sont pas mépris, il est très singulier que les représentants n'aient pas signalé cette erreur à la population de Qucensland, Cependant, je ne retiendrai pas plus longtemps la Conférence sur ce point. J'al mentionné un certain nombre de difficultés se rattuchant à ce projet de câble, et comme sir John Thompson a dit qu'en étudiant cette affaire, nous devions examiner tous les côtés de la question et les résoudre avant de prendre une décision, j'ai donc donné aux délégués tous les renseignements que j'avais obtenus après avoir soigneusement étudié le sujet, et j'ni signalé les difficultés de ce projet. En premier lieu, je prétends qu'avant de rien faire de pratique vous devez faire un relevé hydrographique; avant de ponvoir faire un relevé, à moins que vous ne fassiez un relevé inutile et dispendieux, vous devez définir la ronte sur laquelle devra se fuire ce relevé. Voilà ce que vous avez à régler. Si le câble doit être posé, vous devez dire: "voilà la route dont nous voulons faire le relevé," ou bien vous pourriez faire le relevé d'une route que vous abandonnerez lorsque vous viendrez à examiner où le câble sera posé, et le relevé deviendra virtuellement inutile en ce qui concerne les objets du câble. Vous devez d'abord déterminer la route que vous croyez la meilleure pour relier les deux pays; puis vous devrez faire faire un relevé; et lorsque vous connaîtrez les difficultés que présente le fonds de l'océan, vous pourrez décider si vous ferez poser le câble; mais ce relevé sern le seul moyen d'estimer exactement le coût du câble, sans quoi vons ne pourrez certainement pus le déterminer; et par conséquent il me semble que ceux d'entre vous qui sont favornbles à la construction de cette ligne à travers le Pacifique devront se contenter, en ce qui concerne cette Conférence, de faire seulement un pas de plus que la Conférence de 1887. Ils ont dit qu'il était dé-irable de construire ce cable, nous disons la même chose; ils ont dit ensuite qu'il fallait faire un relevé soigneux et, si nous sommes sages, nous dirons de même; muis voici ce qu'ils ont oublié de dire; ils ont oublié de dire quelle route le câble devrait suivre, et étudier les différentes routes. Le gouvernement britannique a bien sugement dit: "nous ne savons pas si cette ligne va être construite, ni à quel endroit clle le scra;" et il en est résulté qu'il n'a été fait aucun relevé et qu'il ne s'en fait pas aujourd'hui. Vous devez décider quelle route vous voulez faire examiner, et vous entendre pour savoir si vous demanderez au gouvernement impérial de le faire, ou bien si vos colonies jointes an Canada paieront les frais et feront faire le relevé. Outre de dire qu'il est désirable de construire la ligne, vous serez obligés de déterminer la route. Il me semble que c'est tout ce que cette Conférence pourra faire dans la présente circonstance au sujet du câble du Pacifique.

Le Président.—Pouvez-vous nous dire quel est le total du revenu de votre ligne terrestre, parce que j'ai été tont à fait induit en erreur, à la suite d'une entrevue que

j'ai eue là-bas avec un honorable monsieur?

L'hon. M. PLAYFORD.—J'ai les détails entre les mains, je n'en ai pas fait le total, mais j'ai le revenu de chaque année, et ce n'est qu'une question d'addition. Il y a 21 lignes, et je ne peux donner le total dans le moment.

Le Président.—le veux dire les recettes annuelles.

L'hon. M. PLAYFORD.—En 1890, £41,000; en 1891, £34,000; en 1892, £35,000;

Le Président.-J'ai compris de votre premier ministre, en discutaut cette question avec lui, que le revenu net provenant de votre câble était d'environ £40,000 par année, et naturellement j'ai demandé dans quelle position il se tronverait si ee nouveau câble était construit? Je lui ai posé cette question: "Dois-je comprendre que vons dites que le revenu provenant de votre placement sur ee câble vous rapporte £40,000 nets, en sus de l'intérêt sur le placement et des frais d'exploitation? et il m'a répondu, oui, d'après ce que j'ai compris.

L'hon. M. Playford.—Ĉe n'est pas possible. Le Président.—C'est pour cela que j'ai cru que je devais me méprendre beaucoup, et il est assez singulier qu'il n'ait pas dissipé cette erreur dans la conversation qui a en lien subséquemment, parec que je lui ai répondu "si vous avez un revenu net de £40,000 annuellement, pourquoi ne réduisez-vous pas vos tarifs dans l'intérêt du monde commercial? Si c'était au Canada, on ne permettrait à aucun gouvernement de retirer un revenu d'un placement de cette nature; il serait obligé de réduire les tarifs dans l'intérêt de ceux qui s'en servent, comme ce devrait être l'objet de tous les gouvernements," Je me rappelle parfaitement cette conversation et je suis surpris qu'il n'ait pas dissipé mon erreur.

L'hon. M. Playford.—Vous parliez au procureur géréral, un avocat, et non à un ministre contrôlant le département des télégraphes, et votre question n'a pas dû

Le Président.—Un avocat devrait connaître la différence entre un revenu brut et un revenu net. Mon argument était que si tel était le eas, c'était un placement profitable, et alors, qu'il était du devoir du gouvernement de réduire les tarifs du monde commercial.

L'hon. M. Foster.—Evidemment, d'après les rapports, le total du revenu était

seulement de £39,000.

REPRÉSENTATION DU COMMERCE HAWAIEN.

Le Président, -M. Davies doit être ici à midi. Y a-t-il quelque objection à l'entendre maintenant?

L'hon. M. FITZGERALD.—C'est l'entente.

M. Davies est alors présenté à la Conférence.

Le Président.—Nous discutons, M. Davies, la question d'un câble dans le Pacifique, et nous serons très heureux d'entendre ce que vous avez à dire à la Conférence, soit sur la question du câble, soit sur les relations commerciales, parce que vous représentez le côté commercial et non le côté politique de la question.

M. Davies.—Lorsque j'ai reçu votre invitation, hier, j'ai eru qu'il serait plus sage de mettre sur le papier ce que j'avais à dire, afin de ne pas faire d'erreur.

Avec votre permission je me ferai le plaisir de lire ce que j'ai écrit :-

M. LE PRÉSIDENT, MYLORD JERSEY ET MESSIEURS:-

En réponse à votre invitation, j'ai l'honneur de vous présenter le mémoire suivant sur la question des communications par câble ou par vapeur sur le Pacifique.

J'ai confiance que, quel que soit le gouvernement au pouvoir, on peut compter à l'avenir comme par le passé qu'Hawaï fera des lois intelligentes et définies pour tavoriser les intérêts du commerce, ainsi que des lois libérales et larges.

Ca été, et c'est le désir sincère du gouvernement, aussi bien que des classes d'affaires, d'amener Hawaï dans le cercle du trafic de l'océau Pacifique, et de cultiver les plus cordiales relations avec ses grands voisins au nord, au sud, a l'est et à l'ouest.

Hawaï désire, non seulement leur commerce, mais le respect et la confiance de ees voisins.

nistre des maison de

Pour

" Rel avec fave pour vos du transp ligne vous

Le m " Qu sont en m actuel le prend à ec pourra."

Ces p la Chamb eopie duq de sa réce

Dans s'efforce d'Honolu Je pa

Le g zélateurs Ce but n éloignée o de l'île N câble à ui

Je di avait d'ui câble au l

Je n caraetère qu'Hawa prête à suis effor

du moins commerc éprouvé, qu'il y a des insec

Lais

Dan: arrivés à ces 32 na parce qu

J'ose surprend la populi est un po port. H recevoir vent se

s fait le total, on. Il y a 21

892, £35,000;

ecutant cette viron £40,000 onversit si ce e comprendre vous rapporte don? et il m'a

cendre beauconversation or un revenu dans l'intérêt un gouverneigé de réduire l'objet de tous et je suis sur-

oeat, et non à on n'a pas dû n revenu brut

in placement les tarifs du

ı revenu était

jection à l'en-

câble dans le ire à la Confées, parce que tion.

u'il serait plus faire d'erreur.

mémoire suile Pacifique, peut compter définies pour

es classes d'afle cultiver les t et à l'ouest, a confiance de Ponr confirmer cette assertion, je citeral les lignes suivantes que le présent ministre des affaires étrangères du gouvernement provisoire d'Hawaï adressait à ma maison de commerce en date du 1er juin. Il dit:

"Relativement aux droits de port, ce gouvernement est disposé à considérer avec faveur une proposition à l'effet de rédnire ou d'abolir totalement ces droits pour vos steamers; mais il préfèrerait traiter cette affaire en même temps que celle du transport des malles. Les bonnes dispositions du gouvernement envers votre ligne vous ont déjà été manifestées."

Le ministre continue en disant :

"Quant à un câble trans-Pacifique, des négociations d'une nature confidentielle sont en marche pour l'utilisation du territoire hawaien dans ce but. Dans le moment actuel le gouvernement ne peut faire plus que d'exprimer le grand intérêt qu'il prend à ce projet de câble, et son désir d'en hâter la réalisation de toute manière qu'il pourra."

Ces paroles du ministre sont parfaitement d'accord avec la teneur du rapport de la Chambre de Commerce sur la question des communications par câble et à vapeur, copie duquel rapport a été expédiée à M. Bowell et a été publiée dans dans le rapport

de sa récente mission en Australie.

Dans les affaires de commerce on trouve en général que le gouvernement s'efforce de mettre en vigueur, par sa législation, ce que la Chambre de Commerce d'Honolulu a recommandé.

Je parlerai d'abord du câble.

Le grand objet du commerce et des autres intérêts à Hawaï est d'engager les zélateurs de ce projet à atterrir dans les limites de ce qu'on appelle le groupe d'Hawaï. Ce but n'aurait pas été atteint par l'atterrissement du câble dans une île inhabitée éloignée de près de 500 milles, et je crois personnellement que l'annexion récente de l'île Necker par Hawaï, a été entreprise afin de les engager à faire atterrir le câble à un endroit plus rapproché de la chaîne de communication hawaïenne.

Je dis cela parce que j'apprends par les journaux que le gouvernement hawaïen avait d'une certaine manière reçu l'impression qu'on avait intention d'immerger le

câble au large d'Hawaï sans y atterrir.

Je n'ai ni le droit ni l'intention de discuter les points qui paraîtraient avoir un caractère politique ou internationnal. Je peux sculement assurer à la convention qu'Hawaï désire unanimement obtenir cette communication par câble, et qu'elle sera prête à entrer en négociations avec cet esprit de franchise et d'amitié que je me suis efforcé d'indiquer dans mes premières remarques.

Laissant de côté les questions de savoir comment traiter le contrôle impérial ou du moins la neutralité du câble, je jugerais inutile de parler longuement de la valeur commerciale d'un bureau de télégraphe central dans l'océan Pacifique—si je n'avais éprouvé, après des années d'expérience, la difficulté de faire comprendre aux gens qu'il y a un océan Pacifique—ailleurs que dans les livres qui traitent de l'habitat des insectes à corail.

En 1893, 2,000 passagers sont arrivés à Hawaï,

2,000 partis de Hawaï, 8,000 arrivés en traisit formant

12,000 en tout, à part ceux qu'on appelle émigrants.

Dans la même année, 13 vaisseaux de guerre et 310 navires marchands sont arrivés à Honolulu. Aueun de ces 12,000 passagers, ni des capitaines et officiers de ces 32 navires n'ont dépensé un seul dollar pour un message par le câble, simplement

parce qu'il n'y avait pas de câble.

J'ose affirmer que le revenu qu'on retirerait de l'atterrissage d'un eâble à Ho olulu surprendrait beaucoup ceux qui évaluent ec revenu simplement d'après le chiffre de la population ou l'étendue de ce pays. Les Hawaïens savent que le fait qu'Honolulu est un point central d'attérissage attirerait un commerce très considérable dans leur port. Ils estiment qu'un bien plus grand nombre de navires y viendraient pour recevoir des ordres, et pour affréter lorsque leurs propriétaires sauraient qu'ils peuvent se mettre en rapports télégraphiques avec eux. Un grand nombre de navires

vont à San Feo, prendre des ordres qu'ils viendraient assurément prendre à l'avenir dans un port beaucoup plus près du centre, où leur équipage ne peut déserter et où

les dépenses sont beaucoup moins fortes.

Le câble veut dire beaucoup pour le commerce d'Hawaï,—mais il veut dire beaucoup aussi pour les propriétaires du eâble. Je doute beaucoup qu'un portquelconque de l'Australasie contribuerait plus à son revenu que le même port d'Honolulu. Même maintenant les steamers y arrêtent régulièrement en venant de la Chine, du Japon, de Vancouver, de San Francisco, de Sydney et d'Auckland, mais nous prévoyous—de même que vous, messieurs, car autrement vous ne seriez pas ici—un immense développement de ce trafie.

Il est impossible de croire qu'Honolulu sera laissée longtemps sans un câble, et

le premier câble qui atterrira, obtiendra tout le revenu dont j'ai parlé.

Je n'ai pas l'intention de dénigrer Necker ou tout autre rocher qu'on pourrait utiliser, mais je lirai la description que le gouvernement hawaïen a fournie à ma maison de commerce, et qui est prise dans le rapport du ministre de l'intérieur, récemment entré en charge.

("Copie")

MÉMOIRE RAPPORTÉ PAR LE CAPITAINE KING SUR L'ILE JECKER.

Pas d'eau. Pas d'arbres. Pas d'herbe.

Sol mince par place avec touffes de roscaux, pas d'autre végétation. Pour vivre il faudrait apporter des provisions dans l'île, y compris l'eau.

La station en cet endroit serait semblable à celle d'un phare. Aucune difficulté à aborder sur le côté nord en temps ordinaire.

On atterrit en débarquant sur le récif d'un roc de lave semblable à l'ancien débarcadère Volcano sur Keauhou.

Aucun atterrissage sur le côté sud parce que les falaises sont inaccessibles.

Le mouillage sur le côté nord-ouest est bon. Mouillage à trois quarts de mille au large de la côte dans 18 brasses d'eau, fond de sable et de coquillages, remoutant en pente vers la côte. Le capitaine King croit qu'on pourrait y atterrir un câble sans grande difficulté.

(Signé), F. M. HATCH.

"Pas d'eau-pas d'arbres-pas d'herbe."

"Pour vivre il faudrait apporter des provisions dans l'île, y compris l'eau."

" La station à cet endroit serait semblable à celle d'un phare."

Ce ne serait pas la première fois qu'on serait obligé de compter, pour vivre, sur les approvisionnements périodiques d'Honolulu. Pendant des années ma maison a été obligée d'approvisionner l'île Starbuck, l'île Johnson, l'île Fauning, l'île Christiana, et autres îles à guano, et bien que nous n'ayions pas en d'accidents, nous étions constamment dans l'anxiété. Dans trois occasions de déplorables accidents curcut lieu, et cette année même, le gardien allemand sur l'île Haysaw, a été trouvé mort dans sa maison, par un patron de navire qui passait. Je suppose qu'on pourrait trouver des ermites pour occuper même une tour aussi isolée, mais j'ose dire que cet isolement ajoute encore à l'argument que je me suis efforcé de faire prévaloir en faveur d'une très urgente tentative d'obtenir un atterrissage dans le circuit de l'archipel hawaïen.

Je vais maintenant parler des communications à vapeur-et en le faisant j'ai

moins besoin de statistique.

Je trouve que M. Bowell, dans son rapport, a déjà présenté les principaux chiffres du commerce hawaien: importations en 1892, \$7,439,000, dont les Etats-Unis ont fourni \$5,294,000; exportations en 1893, \$10,818,000, dont les Etats-Unis ont pris \$10,754,000.

Sur ces \$10.818,000, \$10,495,000 se composent de sucre et de riz, qui ont pris la

route des Etats-Unis, en vertu du traité de réciprocité.

Mais l propriétait suppose, l' nombre d'a Hezekia El passagers steamer I sur toutes que la pre tout le tra

Un de c'est le plu voyage et

J'ai equi font ee les steame passagers, veaux, et un câble e précieux e n'existe papropre câl

Je su feraient l' australien Honolulu mation qu grandes ex

M. D. me poser.

Le Pi ne s'était subvention

M. D première que je n'a principe q voir pour rissage, le serait imp vingt mill à des cond

> M. D L'hor M. D Sir H M. D.

Lord

Sir A M. D. Le PI M. D. Lord

L'hor parce qu'i Le Pr

L'hor hawaïen a un câble à à l'avenir serter et où

t dire beauquelconque lulu. Même lu Japon, de voyons-de nense déve-

un câble, et

on pourrait urnie à ma l'intérieur,

'eau.

e à l'ancien

sibles. irts de mille , remontant in câble sans

ATCH.

s l'eau."

ur vivre, sur na maison a , l'île Chris-, nous étions dents eurent trouvé mort 'on pourrait dire que cet prévaloir en rcuit de l'ar-

faisant j'ai

paux chiffres ats-Unis ont nis ont pris

ii ont pris la

Mais la statistique des exportations et des importations appartient plutôt aux propriétaires de steamers, et la question dont cette convention doit traiter est, je suppose, l'établissement d'une ligne entre le Canada et l'Australie. J'ai eu un bon nombre d'années d'expérience dans ces entreprises de steamers, depuis que M. Hayden Hezekia Hall a engagé par séduction, pour la première fois, un certain nombre de passagers à venir de Sydney à Honolulu et là les transborda sur le malheureux petit steamer Idaho, sur lequel j'étais malheureusement aussi passager. J'ai voyagé sur toutes les lignes et sur presque tous les steamers, et j'ai dit depuis longtemps que la première ligne de steamers anglais qui traverserait le Pacifique aceaparerait tout le trafic.

Un de mes amis qui est venu par l'Arawa. à son dernier voyage, m'a dit que c'est le plus agréable voyage qu'il ait jamais fait, et j'ai établi le contraste entre ce

voyage et ma propre expérience il y a 4½ ans.

J'ai confiance que le trafic transpacifique serait plus que doublé si les steamers qui font ce trafic étaient équipés et conduits comme les steamers de l'Atlantique ou les steamers Empress. Mais cela comprend plus que le confort ou le nombre des passagers. Ces steamers ouvrent des rapports avec des ports et des districts nouveaux, et cela signifie un grand mouvement pour les lignes transpacifiques. Avec un câble et une ligne établie de steamers entre Honolulu et Vancouver, un commerce précieux est assuré, non seulement un commerce détourné, mais un commerce qui n'existe pas aujourd'hui, un commerce qui sera grandement développé par votre propre câble, par la nouvelle entreprise que vous êtes venus discuter ici.

Je suppose que les propriétaires de bêtes à cornes et de moutons d'Hawaï se feraient l'écho de cette objection canadienne qui suivit les expéditions de viandes australiennes que proposait M. Thynne. Mais indubitablement on introduira à Honolulu le système des magasius frigorifiques, et avec cette puissance de consommation qui étonne chez nous tous les visiteurs, nous ouvrirons un marché à de

grandes expéditions de viandes, de volailles et de fruits.

M. Davies.-Je serni heureux de répondre à toutes les questions qu'on voudra me poser.

Le Président.—J'allais demander si le présent gouvernement ou le précédent ne s'était pas engagé à accorder certaines subventions, ou n'avait pas offert certaines subventions pour lu construction d'un câble destiné à vous relier à ce continent?

M. Davies.—Il y a eu une offre de \$20,000 par année comme subvention à la première ligne de câble, mais en général les choses sont dans un tel état de chaos que je n'ai pas cru qu'il valait la peine d'en parter. Je veux en général parler du principe que les Hawaïens sont sincères lorsqu'ils disent qu'ils feront tout en leur pouvoir pour aider, et le ministre des affaires étrangères le répète. Naturellement, l'atterrissage, les facilités, les relations et tout cela, c'est affaire de négociations. Il leur serait impossible, dans n'importe quelles eirconstances, de dire: "Nous paierons vingt mille dollars; que nous donnerez-vous?" Ils sont prêts à entrer en négociations à des conditions que chaenn, je crois, devra considérer satisfaisantes.

Lord Jersey.—Quelle est la distance de San Francisco à Honolulu?

M. Davies.—2,100 milles.

L'hon. M. Fitzgerald.—C'est environ 300 milles de moins qu'à Vancouver?

M. DAVIES.—Oui. Je ne sais pas si c'est la distance par câble.

Sir Henry Wrixon.—L'île Necker appartient au gouvernement hawaïen?

M. Davies.—Elle lui appartient maintenant depuis le 27 mai.

Sir Adolphe P. Caron.—A quelle distance se trouve-t-elle d'Honolulu ?

M. Davies.—460 milles.

Le président.—Le gouvernement hawaïen l'a toujours réclamée, n'est-ce pas ?

M. Davies.—Il n'y avait jamais abordé.

Lord Jersey.—Mais cependant elle se trouve dans la sphère de son contrôle, L'hon, M. Fitzgerald.—L'île plus loin à l'ouest a été réclamée. C'était l'objection

parce qu'il n'y avait pas débarqué; aux autres îles, il avait débarqué.

Le Président.—Cependant, l'amirauté l'a considérée comme appartenant à Hawaï. L'hon. M. Thynne.—Je crois avoir lu quelque part que le gouvernement hawaïen avait accordé à une compagnie française quelque droit exclusif d'atterrir un câble à Hawaï. Connaissez-rous quelque chose de ce genre?

M. DAVIES .- Non, et je snis convaincu que ce ne peut être le cas. Si tel était le cas, je crois que j'en aurais entendu parler auparavant.

L'hor. M. Fitzgerald.—Le commerce du groupe hawaïen se fait surtout maintenant avec les Etats-Unis?

M. DAVIES .- Oni.

L'hon. M. Fitzgerald.—Avez-vous encore quelques traités en existence?

M. DAVIES. -Oh oui! le traité de réciprocité existe encore.

L'hon, M. Fitzgerald.—Y-a-t-il un temps fixé pour son expiration?

M. Davies.—Non. L'un ou l'autre gouvernement peut donner un avis d'abro-

gation de douze mois.

L'hon, M. Thynne.—Je serais heureux si vous vouliez jeter les yeux sur ce document, qui est censé être un acte du parlement hawaïen, autorisant la concession d'un droit exclusif de faire atterrir des câbles sur le territoire. L'acte paraît avoir été

M. Davies.—Une des conditions était que le câble devait être terminé le 1º

janvier 1894. Naturellement, j'étais au fait de tout cela.

L'hon. M. THYNNE.—Alors il est de fait que l'autorisation accordée par le parlement est devenue périmée.

M. Davies.—Elle est devenue périmée.

L'hon, M. THYNNE,—C'était virtuellement sous forme d'une offre. Croyez-vous que le gouvernement hawaïen aurait quelque objection à faire une offre semblable, ou

de faire des conditions semblables à l'égard du câble projeté?

M. Davies.—Je me suis bien gardé de parler du gouvernement hawaïen, parce que je n'y suis pas autorisé. Je n'ai parlé que de la chambre de commerce. La chambre de commerce serait en faveur d'un câble, ainsi que le gouvernement. Puis-je pendant quelques instants parler de la chambre de commerce? Voici ce que dit le rapport:-

"Le comité connaît très bien les grands avantages que la nation devra retirer de tout trafic qui nous mettrait en relations directes avec les divers grands pays que baigne l'océan Pacifique. Le sujet spécial du présent rapport est le commerce qui pourra se faire entre le Canada au nord et l'Australie au sud, au moyen du câble

et des communications à vapeur.

"On a suggéré plusieurs projets dans ces dernières années pour mettre Honolulu en rapport télégraphique avec le monde; et ce n'est pas d'une importance majeure pour Hawaï, que ses rapports s'établissent par une ligne ou une antre. Les relations avec San Francisco sgraient indubitablement préférables, parce que c'est le point central par lequel notre commerce est et sera toujours maintenn; mais le comité est d'avis que le gouvernement d'Hawaï devrait accorder toute facilité au pays quelconque qui amènera un câble trans-pacifique jusque chez nous. Nous avons confiance que la nécessité de communiquer rapidement avec les steamers de guerre ou avec les navires marchands qui fréquentent nos ports obligera les gouvernements ainsi que les propriétaires particuliers à inaugurer un service par câble pour leur propre convenance et protection; et le comité ne considère pas que ce service sera hâté ou retardé par n'importe quelle action prise ici. Nous nous bornons donc à recommander que le gouvernement exprime son désir de faciliter, de toute manière possible, la création d'une communication par câble à travers l'océan Pacifique.

"Quant au sujet des communications à vapeur entre nos rivages et les empires canadien et australien, le comité est d'opinion qu'un dévelopement très important de notre commerce devra résulter de l'inauguration d'un tel service. Les produits tropicaux de nos îles trouvent déjà un grand marché dans les tur toires du Novd-Onest des Etats-Unis, et avec des facilités convenables nous pourrions envoyer sur les marchés canadiens de la Colombie-Britannique tout le sucre, le café, le riz, les fruits, etc., dont ils pourraient disposer. Pour le présent, presque tous nos sucres sont pris par contrat pour expédition à San Francisco, et par conséquent ne peuvent être expédiés sur aucun autre marché; mais il n'est pas improbable qu'on pourrait conclure un arrangement avec les raffineries de San Erancisco et de Vancouver, en vertu duquel ces dernières pourraient recevoir leur approvisionnement de Honoluli discontinua

" La co liens nous apportera à Britannique graduellem d'être avan

"Le ed d'encourage escale dans franchises of

Puis le pacifique, c que pour le prend et d' L'hon.

Unis?

M. DA donné; il e lien moral ce qui conc plantenrs l L'hon.

étrangers e M. DA

Le Pr Canada ou

M. Da abrogé. J comment o les Etats-U geux pour

M. Da L'hon. M. D.

L'hon.

indigènes. L'hon M. D.

n'y en a quelques c hawaienne avant moi, chiffre d**e** sivement l gouvernen L'hou

M. D. étrangère, parfaiteme où il soit i

Le Pr qu'il a pré

L'hon adressant

Si tel était

out mainte-

nce?

avis d'abro-

sur ee docucession d'un aît avoir été

rminé le 1er

ar le parle-

Croyez-vous mblable, ou

vaïen, pārce La ehambre Puis-jo pene que dit le

evra retirer grands pays e commerce en du câble

re Honolulu
nee majeure
Les relaque c'est le
nu; mais le
s faeilité au
ous. Nons
teamers de
era les gouse par câble

pas que ee s nous bor-

faciliter, de

les empires important les produits es produits es du Nord-myoyer sur s, le riz, les séquent ne bable qu'ou

et de Van-

sionnement

de Honolulu, et restreindre l'importation du sucre brut sur la côte du Pacifique en discontinuant les importations de Manille.

"La courte expérience que nous a donnée la ligne de steamers canadiens-australiens nous permet d'exprimer notre confiance dans l'avenir du commerce qu'elle apportera à notre pays. Le contraste entre le climat et le paysage de la Colombie-Britannique et ceux d'Hawaï, stimulera un grand échange de voyageurs et crééra graduellement une importante circulation de voyageurs, qui ne manquera pas d'être avantageuse aux deux pays.

"Le comité est profondément convaineu de l'importance d'accorder toute sorte d'encouragement à cette ligne et à toutes les autres lignes de steamers qui feront escale dans ce port; et il recommande de prier le gouvernement d'accorder toutes franchises de port, qu'il lui sera possible, à tous les steamers qui viendront ainsi."

Puis le ministre écrit en réponse à cela, disant que relativement au câble transpacifique, des négociations d'une nature confidentielle sont en cours actuellement, et que pour le moment il ne peut faire plus que d'exprimer le grand intérêt qu'il y prend et d'offrir de faire tout ee qu'il pourra pour l'aider,

L'hon, M. Fraser.—Comment est fait le traité avec le gouvernement des Etats-

Unis?

M. Dayles.—Subordonné à une année d'avis, qui, probablement, ne sera jamais donné; il est trop précieux pour nous et les États-Unis le considèrent comme un lien moral sur l'île. Je suppose qu'un tiers des dix millions que j'ai mentionnés, pour ce qui concerne le sucre et le riz, est virtuellement un bonus des États-Unis aux planteurs hawaïens.

L'hon. M. Fraser.—Le gouvernement hawaïen pourrait-il traiter avec des étrangers en vue d'un arrangement semblable à celui des Etats-Unis?

M. DAVIES .- Non.

Le Président.—Il s'opposerait à l'extension de ce traité, disons avec le

Canada on l'Australie?

M. DAVIES.—Je erois que le traité lui-même empêche cela, à moins qu'il ne soit abrogé. Je erois que c'est réellement perdre inutilement le temps que de considérer comment on pourrait intervenir en aucune manière dans le traité de réciprocité avec les Etats-Unis. C'est un traité qui a été très avantageux pour l'île, et très avantageux pour les Etats-Unis.

L'hon, M. Foster,—Huit dixièmes du commerce prennent cette route?

M. Davies .- Oui.

L'hon. M. Fitzgerald.—Quel est le chiffre de la population?

M. Davies.—La population est d'environ 100,000 âmes. Ce chiffre comprend les indigènes.

L'hon, M. Playford.—Les indigènes s'éteignent.

M. Davies—Non, les indigènes ne s'éteignent pas. Il y a plus d'enfants qu'il n'y en a jamais eu. Les vieux indigènes s'éteignent. La reine m'a parlé, il y a quelques deux ans, lors d'un de mes voyages. Elle m'a dit: je sais que la race hawaienne disparaît, mais mon grand désir est semblable à celui qu'avait mon frère avant moi, savoir que ce petit pays reste sous son propre contrôle quel que soit le chiffre de la population; les métis sont plus loyaux que les indigènes, ils sont excessivement loyaux an drapeau hawaien, par conséquent, il est peu probable que le gouvernement soit soustrait à leur contrôle.

L'hon. M. Foster.-Les métis sont-ils une race supérieure aux indigènes?

M. Davies.—Oh oui, bien supérieure. Puis il y a une très forte population étrangère, née à Hawaï, et elle forme une société par elle-même; cette société est parfaitement loyale, de sorte qu'il n'est nullement à craindre qu'il arrive un temps où il soit nécessaire que l'indépendance hawaïenne cesse.

Le Président, au nom de la Conférence, remercie M. Davies de l'habile mémoire

qu'il a présenté.

LE CABLE DU PACIFIQUE—(Suite).

L'hon. M. THYNNE.—Monsieur le Président, Milord et Messieurs.—En vous adressant la parole aujourd'hui, je ne me propose pas de prendre pour vous parler

un moment de plus qu'il me sera possible d'éviter. Je dois dire, dès le but, que j'ai consulté mon collègue, et qu'il m'a prié de vous exposer ses vues en même temps que les miennes, ce que je vais m'efforcer de vous exprimer. Je crois, M. le Président, avant d'aller plus loin, que je ne peux qu'exprimer mes sentiments de satisfaction des détails que M. Playford a eu la bonté de nous donner, et les faits et renseignements qu'il nous a donnés sont intéressants. Mais, par-dessus tout, nous avons reçu avec plaisir une intimation de l'attitude que son gouvernement est prêt à prendre.

Je crois qu'il ne serait pas généreux de la part de qui que ce soit, dans les colonies australiennes, de soulever des objections sérieuses contre l'attitude que le gouvernement de l'Australie du Sud a prise aujourd'hui par la bouche de son représentant ici. Messienrs, je crois qu'en discutant cette motion générale de M. Suttor, il y a danger que la discussion ne devienne quelque peu diffuse, parce que les débats s'étendront à un certain nombre de points secondaires qui pourraient convenablement et économiquement, en ce qui concerne le temps, se discuter sur des motions distinctes subséquentes. Sur la présente motion, qui est une proposition générale qu'un câble devrait être construit, je me bornerai, autant que je pourrai, à cette seule proposition, sans entrer trop à fond dans les détails de moindre importance de cette question, qui seront sans doute discutés séparément sur des motions subséquentes. Ôr, il y a une ou deux affaires que je me crois obligé de m'efforcer d'éclaireir avant d'entrer dans le vif de la question. M. Playford a parlé de la résolution adoptée à la Conférence de la Nouvelle-Zélande il y a quelques mois. Je dois dire iei, et dire formellement, que mon gouvernement n'approuve pas la résolution adoptée par la Conférence de la Nouvelle-Zélande. Il y a des circonstances se rattachant à l'adoption que je ne me donnerai pas la peine de vous exposer, mais qui convainquent le gouvernement de Queensland qu'il ne doit réellement pas se croire lié par la résolution à laquelle ses représentants paraissent avoir consenti dans cette occasion. Je crois qu'il serait bien malheureux que certains membres vînssent à cette convention trop liés en ce qui concerne la route ou la direction. J'espère que nons étudierons tous la question avec autant de justice qu'il nous sera possible. Or, comme M. Playford a exposé l'attitude de son gouvernement à l'égard du câble du Pacifique, je crois que je ferais aussi bien de donner ou d'essayer de faire une déclaration aussi explicite qu'il le désire de la part du gouvernement de Queensland. Sa politique a été une politique ininterrompue depuis ces vingt dernières années. Il n'a jamais varié, malgré les ministères successifs, dans son attitude durant toute cette période, et je ne crois pas que je puisse énoncer cette politique en meilleures termes que ceux dont s'est servi un membre distingué du parlement de Queensland, sir Samuel Griffith, à la Conférence Coloniale. Je crois qu'il sera plus simple de citer les paroles mêmes qu'il a prononcées et que voici:

"Le gouvernement de Queensland prend cette attitude: que les colonies australiennes ne peuvent avee sécurité compter sur une seule ligne de câble, et qu'une double ligne de câble est nécessaire. Il y a eu deux ou trois Conférences sur le sujet. Je me souviens d'avoir assisté à l'une d'elles en 1877, lorsqu'on affirma, unanimement, qu'il devrait y avoir une ligne distincte et indépendante. La compagnée de télégraphe dite Eastern Extension soutient qu'elle nous a donné une ligne double en immergeant un second câble de Java à Port-Darwin, mais comme la puissance d'une ligne est son point faible, nons maintenons que ces câbles, qui tous partent de l'Angleterre, en passant par des territoires étrangers ou à travers des mers continuellement sillonnées par des navires de pays étrangers, ne forment nullement une double ligne de câbles que nous avons toujours maintenu devoir être établie."

Le gouvernement de Queensland aujourd'hui exprime la même opinion qu'une ligne double est nécessaire et essentielle à la sûreté et au bien-être des colonies australiennes, et nous venons iei prêts à donner notre vote et notre aide, en tant que nous le pouvons, en faveur de la construction d'une nouvelle ligne. On a mentionné le fait que les gouvernements de la Nouvelle-Galles du Sud et de Queensland avaient fait un contrat pour un câble allant à la Nouvelle-Calédonie, parce que c'était le premier pas vers la construction d'un eâble transpaeifique. El bien, messienrs, le gouvernement de Queensland ne se seut nullement empêché, par l'arrangement conelu avec cette compagnie, de eoopérer à la construction d'un câble jusqu'à Vancouver, et si la

question a vernement gouverner

Je ne plement question—qu'il a exples vues quaissants con discoutoutes les

Avec

nous avons considérer tement san enconragei crains que que cette (entendu pa vieux docu senl point nous faire o An contrair cartes de l'a Conférence, toutes les d câble. Je c comme aya truction de depuis les îl ne sont pas l'expérience Calédonie.

L'hon.

L'hon. Il la route dési ronte comme milles de cât Mais quelle c carte marine câble dans ce

Prenez 1
tronverez su
entre les île
avec soin, la
du fond de c
brasses.

L'hon. Mbrasses.

L'hon. M Etats-Unis et égaux.

L'hon. M Conférence de

L'hon, M. qu'après 1887 but, que j'ai même temps le Président, tisfaction des nseignements

nseignements ns reçu avec

ndre. dans les coloque le goude son reprée M. Suttor, ue les débats convenabledes motions ion gé**né**rale à cette senle nce de cette ubséquentes, aireir avant adoptée à la i, et dire forpar la Conà l'adoption it le gouverrésolution à n. Je crois vention trop lierous tous I. Playford je crois que

si explicite
a été une
varié, malde, et je ne
ceux dont
Griffith, à
oles mêmes

nies austra'une double
e sujet. Je
sunimement,
de de télégrae en immerd'une ligne
Angleterre,
ment sillonble ligne de

nion qu'une nies austrait que nous entionné le avaient fait le premier gouvernesonclu avec ver, et si la question se présente jamais de mettre en doute la convenance de l'attitude du gouvernement de Queensland, il sera alors temps pour moi d'expliquer la position du gouvernement de Queensland.

Je ne crois pas être obligé de discuter cette question maintenant. Je dis simplement que nous sommes bien libres de coopérer avec vous à l'établissement de cette ligne-ci. Quant au discours de M. Playford, je voudrais dire que tandis qu'il a défini d'une manière si formelle et si juste l'attitude de son gouvernement sur cette question—et dans son discours il a clairement établi la distinction entre les vues qu'il a exprimées comme étant les vues du gouvernement de l'Australie du Sud, et les vues qu'il a exprimées comme les siennes propres—nous sommes bien reconnaissants des très nombreux renseignements qu'il a fournis; mais je crois que dans son discours il a réussi à montrer à la Conférence, sous le jour le plus clair possible, toutes les difficultés et les objections que nous avons à surmonter.

Avec tout respect pour M. Todd, pour lequel j'ai autant d'estime que M. Playford, nous avons cependant à cette Conférence appris par expérience que nous devons considérer avec beaucoup d'attention les déclarations et opinions exprimées, honnêtement sans doute, par ceux qui sont intéressés, officiellement ou autrement, soit à encourager l'entreprise, soit à s'opposer à la construction de ce câble particulier. Je crains que dans les objections exposées par M. Playford il a compris plusienrs choses que cette Conférence, j'en suis certain, conviendra avoir été déjà réglées. Nous avons entendu parler du rapport du capitaine Wharton. Eh! bien, messieurs, c'est un vieux document. Il a été écrit avant la Conférence de 1887. Il traitait la question au seul point de vue commercial, et le gouvernement n'a pris aucune mesure qui puisse nous faire croire que les opinions qu'il exprime dans son rapport sont confirmées. Au contraire, il me semble que les renseignements donnés par les plus récentes cartes de l'amirauté, que M. Playford lui-même a eu la bonté de déposer devant cette Conférence, offrent sur cette motion une somme d'informations qui font disparaître toutes les difficultés qu'on a si souvent soulevées à propos de la construction de ce câble. Je crois que cette carte a d'elle-même fait disparaître et sera considérée comme ayant fait disparaître la principale objection qu'on a soulevée contre la construction de cc câble. Nous avor s virtuellement ici sur ce plan un relevé complet depuis les îles Sandwich jusqu'à la côte australienne. Il y a de courts espaces qui ne sont pas inclus, mais je crois que nous pouvons raisonner par analogie d'après l'expérience que nous avons cue. Il y a un relevé entre Queensland et la Nouvelle-Caledonie. Il n'y a ancun doute sur cette portion,

L'hon, M. Playford.—Nous ne nous proposons pas de faire passer le câble de ce côté.

L'hon, M. Thynne.—M. Playford considère comme décidé que nous allons suivre la route désignée à la dernière Conférence de la Nouvelle-Zélande. Il traite de cette route comme si c'était la scule qui sera adoptée, bien qu'elle comporte un millier de milles de câble supplémentaire, proposition qui ne sera probablement pas adoptée. Mais quelle que soit la route qu'on adopte, je sonmets ici que nous avons dans cette carte marine la solution de presque toutes les difficultés relatives à l'immersion du câble dans ces mers.

Prenez la route relevée entre la côte de Queensland et les îles Sandwich et vous trouverez sur cette carte marine un relevé complet des sondages qui ont été faits entre les îles Santwich et San Francisco. Si quelqu'un a examiné ces sondages avec soin, la grande leçon à retirer de ces chiffres est l'extrême égalité de la surface du fond de cet océan. La profondeur varie seulement de quelques centaines de brasses.

L'hon. M. Playford.-Il y a un endroit où l'on trouve une chute de mille brasses.

L'hon. M. THYNNE.—Prenez les quatre lignes de sondages faits entre la côte des Etats-Unis et les îles Sandwich, vous verrez que les sondages ont été étonnamment évaux.

L'hon. M. Playford.—Vous aviez tous ces renseignements avant la dernière Conférence de 1887.

L'hon. M. Thynne.—Il y a certain doute à ce sujet. Le relevé n'a été terminé qu'après 1887; mais quel que soit le cas, il n'y a rien qui nous porte à supposer que le

lit de l'océan un peu plus loin au nord diffère beaucoup du lit de l'océan entre San Francisco et les Îles Sandwich, parce qu'en tirant une ligne droite au nord des îles Sandwich, sur nue longueur de plus de trente degrés, on trouve une égalité raisonnable dans la surface du lit de l'ocean. De plus, an franc ouest du havre de San Francisco, or a fait une série de sondages que tonchernit un câble allant de Vancouver aux îles Sundwich, et là, au centre de cette étendue, on trouve que le lit de l'océau est exactement de la même profondeur qu'entre Sun Fracisco et les îles Sandwieh. Il n'y a que deux petites portions de cet océan sur lesquelles nous n'avons netuellement pas de renseignements. Je crois, messieurs, que c'est une question de très grande importance, parce que M. Playford a suggéré que la Conférence se contente simplement de prendre des mesures, de faire un relevé, et de laisser à une nouvelle Conférence à décider de la construction du câble lorsque les soudages auront été faits. Il me semble que ce n'est pas aller aussi loin qu'il serait de notre devoir à Lette Conférence. Il me semble que si nous voulons que cette Conférence soit effective, nous devrions admettre, et avec parfaite sureté, je crois, que la route désignée est une route pratique, et que tout ce qui doit nous occuper dans la présente occasion est de savoir quels moyens nous allons prendre pour faire construire le câble.

Je m'oppose à ee qu'ou perde beaucoup de temps pour faire construire ce câble, et il ne seruit peut-être pas déplacé de ma part de mentionner le fait qu'il y a aujourd'hui un câble jusqu'à la Nouvelle Calédonie, soit sur une partie de la distance à travers le Pacifique. Lorsque nous voyons deux autres gouvernements, celui de France et celui des Etats-Unis, qui entreprennent la construction d'un câble depuis la Neuvelle Calédonie jusqu'nux îles dans la Pacifique et jusqu'à San Francisco, on serait porté à croire que ce n'est pas une affaire très difficile. Ils ont fait des sondages, dans l'intentiou suns donte de faire immerger un câble plus tard, et il se peut, si nous perdons trop de temps, on si nous procedons à tâtons dans cette affaire, que nous finissions par trouver, à cause de notre lenteur, que l'occasion qui s'offre muintenant à nous et qui pourrait ne pas se présenter de nouveau, de faire construire un câble satisfaisant, est passee. J'espère donc que cette Conférence ne se contentera pas d'une simple résolution ou même d'un arrangement quant à la manière dont son relevé peut être fuit ou mené à bonne fin, mais que nous irons plus loin et que nous luisserons en arrière la question de la difficulté de la route comme une simple affaire secondaire qui pourra facilement s'arranger lorsqu'elle se présentera. Or, on a dit beancoup de choses à propos de ce câble: qu'il n'est pas sûr, qu'il sera vraisemblable blement rompu parce qu'il sera immergé à travers un très large océan, qu'il est susceptible d'être facilement coupé par une puissance étrangère en temps de guerre ou de troubles. Eh bien, messieurs, voici comment nous envisageons cette question: si d'une manière queleouque, lors d'une déclaration de guerre, le câble reste intact pendant une semaine après que la déclaration de guerre aura été faite, la population de l'Empire britannique sera remboursée en entier des frais de construction du câble

Je crois moi-même, en prenant l'estimation qui nous est indiquée comme l'estimation des autorités postales, savoir £1,800,000, qu'il vaudrait la peine pour les colonies australiennes senies de payer toute cette somme, afin d'être sures d'au moins toute une semaine d'uvis dans le cas d'une déclaration de guerre. Je ne crois pas que les intérêts du Canada diffèrent du tout des intérêts de l'Australie sur une question comme celle-là. Mais quant à la capacité de couper un eable transpacifique, je voudrais faire remarquer ceci. J'ai été, pendant un temps considérable, sous l'impression que les vaisseaux de guerre ponvaient facilement couper un câble passant à leur portée; mais après avoir pris des renseignements, je tronve qu'il n'y a à présent, aucune puissance ayant un vaissean de guerre muni d'appareils au moyen desquels il pût necrocher un câble et le couper. Les seuls navires eapables de le faire sont les navires qu'on garde pour réparer la ligne, et il n'y aucun antre navire dont on puisse se servir pour cela. Je peux me tromper; si je me trompe, je serai heureux qu'on me corrige. J'ai été vivement impressionné par ce fait lorsqu'il est venu à ma connaissance, et je l'expose iei comme un des plus forts arguments en faveur du câble transpacifique, comme étant un câble sûr, à l'opposé de tout autre câble que nous avons à étudier. Bien qu'il y ait un certain nombre de navire affectés à la réparation des eâbles dans le monde, une très forte proportion de ces navires appartiennent à l'Empire britannique. La proportion des navires affectés à la est si faible, nique sera es

L'hon, M.
L'hon,
peur d'un na
et j'ni confini
brisée; mais,
y a un navirment affector
déjà dit, nous
commenceme
ponvoir de le
Compagnie d
dont elle rais
M. Playford

Pendant de l'Australie des prix pour des pertes aus faisait de très cette affaire, e qui a fait pre tre, nous ne p servir d'une lorsqu'elle a fi L'hon, M

dans la nouve L'hon, L'hon, L'hon, L'hon, lide sonlever de a exposée ici a que nous avon patrie, nous artontes les antresents relativen patrie,

Du moins anjourd'hui. Angleterre pa Angleterre pa sutres colonnes messages à bi trompent, par pous avons à ju'exige qu'une que la Compagu'elle mainte pence dans tot L'hon. M.

par voie de Sy L'hon. M moins de mots moins qu'il ne L'hon, M,

Ont envoyés à L'hon, M. L'hon, M. Listinctement Journais ajoute

affectés à la réparation des câbles en la possession de toute puissance hostile possible est si faible, que je crois que nous pouvons sûrement compter que notre marine britannique sera capable de surveiller ce navires et leurs mouvements.

L'hon, M. Playford,—Il y en a un maintenant dans la Nouvelle-Calédonie. L'hon. M. THYNNE.-Je ne crois pas que nous ayons raison d'avoir grand'peur d'un navire ayant le pouvoir de relever ces cables avec un grappin. J'espère et jui confiance que notre amitié avec la France ne sera vraisemblablement pas brisée; mais, même si elle l'était, je ne crois pas que le simple fait, si c'est vrai, qu'il y a un navire à réparations à la Nouvelle-Calédonie, soit un élément qui doive gravement affecter notre étude de la question ici. Or, dans notre colonie, comme je l'ai déja dit, nous avons suivi une ligue de conduite politique ininterrompue depuis le commencement. Nous avons décidé de nous opposer, autant qu'il était en notre ponvoir de le faire, à ce que nous avons regardé comme un monopole accapareur-la Compagnie de télégraphe dite Eastern Extension. Comme exemple de la manière dont elle raisonnerait, je crois que je ne peux citer rien de micux que les chiffres que M. Playford a fournis à la Conférence.

Pendant qu'il parlait je ne pouvais m'empêcher de penser que le gouvernement de l'Australie du Sud n'avait pas été traité avec justice relativement à la proportion des prix pour la transmission des messages sur sa propre ligne lorsqu'il subissait des pertes aussi considérables, pendant qu'il est admis que la compagnie du câble faisait de très gros profits. L'Australie du Sud n'a pas été traitée avec justice dans cette affaire, et tandis que nous avons tous une très grande sympathie pour la colonie qui a fait preuve d'un si grand esprit d'entreprise en construisant cette ligne terrestre, nous ne pouvons nous empêcher de signaler ceci, savoir : qu'elle a été, pour me servir d'une expression courante, "mise dedans" par la compagnie de câble lorsqu'elle a fait ses conventions relatives aux tarifs sur sa ligne terrestre.

L'hon, M. Fitzgerald,—On aurait de la considération pour l'Australie du Sud, dans la nouvelle couvention.

L'hon. M. THYNNE.-En ce qui concerne l'attitude de l'Australie du Sud, j'ai déjà dit qu'il ne scrait pas généreux, de la part d'aucune des colonies australiennes, de soulever des objections quant à l'attitude du gouvernement que M. Playford nous a exposée ici aujourd'hui. Tandis que nous nous sommes opposés à ce monopole, et que nous avons vivement désiré avoir u.e ligne de câble alternative avec la mèrepatrie, nous avons refusé notre assentiment à toutes les conventions que presque iontes les antres colonies ont conclues de temps à autre, et aujourd'hui nous sommes sculs relativement aux tarifs sur les messages par câble entre Qucensland et la mèrepatrie.

Du moins on exige neuf schellings et neuf peace par mot, de Queensland, aujourd'hui. Je dis, ce qui est un fait établi, que le tarif de Queensland en Angleterre par le télég aphe du câble est entre ueuf et dix schellings par mot. Les autres colonies austral ennes sont sous l'impression qu'elles font transmettre leurs messages à bien meilleur marché. Je veux montrer que les autres colonies se trompent, parce qu'au lieu d'exiger des expéditeurs des messages le plein 'rif que ous avous à payer à Queensland, il est imposé au contribuable en général, et on n'exige qu'une proportion de ce tarif à l'expéditeur du message. Or, les conventions que la Compagnie Eastern Extension a faites avec les différentes colonies sont telles qu'elle maintient virtuellement son tarif élevé et excessif de neuf schellings et neuf pence dans toutes les colonies australiennes.

L'hon. M. Playford.-Ils envoient leurs messages par câble de Queensland par voie de Sydney.

L'hon. M. THYNNE.-Je rie cela. Lorsque j'envoie un message, je mets le noins de mots possible, parce que j'ai objection à payer un tarif aussi excessif, à noins qu'il ne soit absoiument nécessaire de le faire.

L'hou, M. Playford,-La majorité de vos messages passe par Sydney, et ils

ont envoyés à un tarif peu élevé à Queensland.

L'hon, M. Thynne,-Je crois que j'ai déjà exposé aussi clairement et aussi istinctement que je le ponvais l'attitude de Queensland. Je ne crois pas que je ourrais ajouter grand'chose. Nous désirous vivement avoir le câble le plus tôt

 $5b - 8\frac{1}{3}$

entre San ord des fles lité raisonvre de San nt de Vanne le lit de s îles Sandous n'avons ne question inférence se nisser à une ages auront tre devoir à ee soit effecrte désignée

ite occasion

câble.

ire co câble, it qu'il y a la distance nts, celui de câble depuis rancisco, on fait des sonard, et il se cette affaire, n qui s'offre e construire e contentera ere dont son et que nous imple affaire Or, on a dit aisemblablean, qn'il est s de guerre tte question:

reste intact a population tion du câble. omme l'estiine pour les es d'an moins ie crois pas alie sur une transpacifidérable, sous er nn câble e qu'il a'y a, ils au meyen capables de aucun autre

e fait lorsqu'il rgnments en e tont autre e de navire roportion de des navires

me trompe.

possible, et nous sommes prêts à payer notre part entière pour l'obtenir. J'ai oublié de parler d'une déclaration que l'on a faite, que le gouvernement de Queensland était sons l'impression qu'il y avait un certain contrat international pour la préservation des câbles en temps de guerre. Ce fut, je crois, à l'instance de la Grande-Bretagne elle-même qu'il fut fait une juste et formelle déclaration dans le traité de mars 1884, qu'il devrait être cluirement entendu que les stipulations de cette convention n'aurnient nucun effet sur les droits et les actes des belligérants. Je donte qu'il serait avantageux pour la Grande-Bretagne, considérant sa position particulière, d'être embarrassée dans les droits des belligérants d'interrompre la ligne de communications d'un ennemi. Il n'y a aucune méprise sur l'effet de ce traité, de la part des membres du gouvernement, quelle que soit l'impression générale. Nous avons agi en pleine connaissance de la position réelle des affaires, et nous serons prêts en tout temps, comme nous le sommes à présent, à justifier la conduite particulière que nous avons tenne. Je vous remercie, messieurs, d'avoir éconté anssi attentivement les quelques paroles que j'ai dites; je me snis efforcé d'être court, afin de ne pas faire

perdre le temps de la Conférence.

Sir Henry Wrixon -M. le Président, Milord et Messieurs. Représentant sur tout le côté légal de la question, je suis forcé de parler brièvement, et de laisser à mes amis les hommes d'uffaires la tâche d'entrer dans les détuils. Je ne prétends pas traiter des minuties du sujet, mais je traiterai simplement quelques ques des princi pales questions qu'on a développées. En premier lien, nous, les colonies australiennes demandons un câble; nous le désirons sincèrement. Le penx dire que nous le demandons pour des raisons nationales et impériules plutôt que pour des raisons locales Nons, les colonies nustraliennes, si nons ne considérions que nos relations commer ciales, nons pourrions prospérer très bien comme nons sommes. Nous avons un très bon service. Il est un pen dispendieux, mais nous pourrions en aucun temps réduire ces dépenses au moyen du sample expédient de faire voter par les différentes colonie quelque chose en favenr de la Compugnie Eastern Extension, en considération de la réduction de son tarif. Par conséquent, parlant an nom de Victoria, on de la Norvelle Galles du Sud, on de Queensland, si nous considérions notre service et nos inté rêts comme peuple, comme i archands, je no sache pas que nous soyions très inté ressés à co sujet au point de vue des affaires ; mais nons sommes très intéressés pour

nne autre raison que je vais mentionner dans un instant, · Nous apprécions certainement les grands avantages et l'entrain au commerce qu'offrirait l'immersion d'un câble dans le Pacitique, parce qu'il n'y a pas le moindre doute qu'un câble passant à travers le Pacifique, simplement un point de vue de affaires, serait un aide puissant et tendrait à favoriser le commerce. Il nous permetrait d'avoir des relations de commerce avec le Canada et d'autres pays. Pon cela, même an point de vue du commerce, nous le désirons vivement; mais comme je l'ai dit, ponr le simple objet d'envoyer des messages d'affaires en Europe, nots sommes assez bien servis. Ce pourquoi nous le désirons vivement, c'est au point e vue impérial et national. La question de la défense nationale se présente tout de suit d'olle même. Il n'y aucun doute quelconque, comme l'a laissé entendre mon ami M Thym e, qu'en cas de guerre il vaudrait la peine de faire la dépense entière que « câble est supposé devoir coûter, pour l'Empire et ses dépendances, si nous ponvion pendant une semaine avoir des renseignements rapides et immédiats sur les mouve ments d'un ennemi : et nous savons qu'avec la ligro de câble actuelle, en cas guerre, les communications seraient très probablem ot interrompues, presque imme dintement. A ce point de vue, ce câble est très important pour nous et nous ser tous vivement. Bien que nous sovions une partie distante et très éloignée l'Empire, nons sentons que nons tormons partie de l'Empire, et nous aimons siné rement être certains qu'en cas de difficulté nons aurons un moyen sûr et certain communication, que nons n'avons pas avec le réseau actuel de télégraphe. A point de vue, nous y sommes profondément intéressés.

Nons sentons aussi qu'il fant attacher une hante importance à la question d'ésons le contrôle britannique, de ne toucher que le territoire britannique. Quantam détails, c'est naturellement une question qu'il faudra examiner avec plus de soin. È nous pouvons avoir un câble à travers le Pacifique, touchant à l'île Necker, qu'e

pourrait loument sur ter anglaise. N nons consent dent, que sor rapports de

J'ose di Naturelleme nous n'y tion neutes comma que cette au câble, il est a plement less respect que ne puisse pri dant dire que cas de guerre par câble pa

L'hon, occupée par Sir Hen

serions en gr actuel seraie L'hon, M Sir Hon soit de consé pour les fins devous le pre la déclaratio Ce gentlema il est sans do révoquer en gères, ce sera câble à trav Australiens s entier, et que de besoin. S' de communic argument en dépense la m $\pm 18,000,000 i$

millions et tr pourrait sign tion vitale po je devrais, je Australie, av l'Angleterre n'y a pas de vernement in ce qui sern tr treront quelle qu'il y a une De nouveaux hommes, elle France d'un c contrôle dn F L'hon. 1 la Nouvelle-Z ir. J'ai oublié
teensland était
a préservation
ande-Bretagne
de mars 1884,
te couvention
1 particulière,
ne de comunde de la part des
fous avons agi
é prêts en tout
dière que nous
entivement le

le ne pas faire

résentant sur le laisser à mes re prétends pas nes des princiaustraliennes, nous le demais raisons locales. tions commer s avons un trètemps réduire rentes colonie idération de la , ou de la Norrico et nos inté ions très inté intéressés pour

au commerce pas le moinda nt de vue de I nous permet s pays. Pon ; mais comme Europe, non est un point d ite tont de suit re mon ami 🎗 entière que a nous pouvion sur les monve elle, en cas (presque imme ons et nous rès éloignée d aimons since r et certain d Sgraphe, A

question d'ên uc. Quantauolns de soin. S Necker, qu'e pourrait loner du gouvernement hawaien, nous pourrious avoir un câble exclusivement sur territoire britaunique, et entièrement dans des mers que commande la marine anglaise. Nous considérons cela comme une affaire de la plus haute importance, et nous consentons parfaitement à payer noure quote-part. Je dois nvouer, M. le Président, que sous cet aspect de la question, j'ai été un peu surpris 'orsque j'ai lu les rapports de quelques ques des autorités de la podres.

rapports de quelques unes des autorités de Londres. Jose dire que vous êtes, au Canada, plus Auglais que les Auglais eux-mêmes. Naturellement, si le peuple anglais ne tient pas à ce câble, l'effet antarel sera que nous n'y tiendrons pas beaucoup. Lorsque nous lisons le rapport d'autorités éminentes comme, par exemple, le rapport de l'ingénieur hydrographe de l'Amirauté, que cette affaire n'est d'ancune conséquence, que nous sommes aussi bien suns ce câble, il est naturellement assez absurde pour nous, les dépendances éloignées, simplement les enfants de l'Empire, de nous créer des ennuis à ce sujet; mais avec tout le respect que nous devons à une autorité aussi éminente, bien que, naturellement, je ne puisse prétendre exprimer une opinion sur aueun point stratégique, jé dois cependant dire qu'il nous semble que cela fait une grande différence pour l'Empire, en cis de guerre, que vons ayiez une communication par câble passant par l'Egypte, ou par câble passant à travers le l'acifique.

L'hon. M. Playfoud.-L'Egypte est sous le contrôle de l'Augleterre, et est

occupée par des troupes anglaises.

Sir Henry Wrixon.—Mon ami, M. Playford, veut-il dire que dans le cas où nous serions en guerre avec la France ou avec la Russie, les communications par le câble actuel seraient sûres?

L'hon. M. Playfour,-Elles seraient sûres à travers l'Egypte, à tout événement. Sir Henry Wrixon.-Je disais que si les autorités à Londres ne eroient que ce soit de conséquence, et si elles ne veulent pas avoir un câble à travers le Pacifique, pour les fins impériales et nationales, c'est naturellement un fait important, et nous devons le prendre en considération; mais je dois refuser d'attacher le même poids à la déclaration de l'ingénieur hydrographe de la marine, que M. Playford nous a lue. Ce gentleman, comme de raison, le considère à son propre point de vue, sur lequel il est sans doute la plus haute autorité possible; mais à part cela, personne ne peut révoquer en donte qu'en cas de guerre et de complications avec des puissances étrangères, ce sevait une bonne chose pour l'Angleterre et ses dépendances, d'avoir ce câble à travers le Pacifique, libre de tout contrôle étranger. Cortainement les Australiens s'attachent à l'idée qu'il tendrait à favoriser la défense de l'Empire tout entier, et que par ce câble ou pourrait envoyer des instructions et des ordres en cas de besoin. S'il est de quelque importance pour l'Angleterre d'avoir une seconde tigne de communication par câble en cas de guerre, alors a-surément c'est un très fort argument en faveur du cable. Lorsque nous considérons les sommes énormes que dépense la mère-patrie pour sa défense, lorsqu'ou nous dit qu'il fandra dépenser de £18,000,000 à £20,000,000 pour renforcer la marine, ce câble coûtant environ deux millions et transmettant avec la vitesse de l'éclair des renseignements ou des ordres, pourrait signifier la sûreté des colonies et de l'Empire. Si c'est vrai, c'est une question vitale pour l'Empire tout entier. Mais il y a un autre point de vue sur lequel je devrais, je crois, attirer l'attention de la Conférence, et pour lequel, nous, en Australie, avons beaucoup de sympathie. Si la chose est rejetée maintenant, si l'Angleterre n'en veut pas, si l'Angleterre ne veut pas aider à la pose de ce câble, il n'y a pas de doute que la France le posera. Si nous ne le posons pas, ou si le gouvernement impérial ne le construit pas, tonte l'affaire passera aux mains de la France, ce qui sera très grave pour nous. Je citerai à ce sujet un ou deux extraits qui montreront quelle est l'intention du gouvernement français. Je crois qu'il sera évident qu'il y a une sorte de course sur le Pacifique. Il surgit un commerce de ce côté. De nouveaux intérêts se créent, de nouvelles idées se développent dans l'esprit des hommes, elles passent à la portée du commerce, il y a une sorte de course entre la France d'un côté et l'Angleterre de l'autre pour savoir laquelle des deux aura le contrôle du Pacifique et quelle puissance aura la suprématie.

L'hon. M. Playford.—Nous l'avons maintenant, nous avons l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Sir Henry Wrixon.—Mais si vous avez un câble depuis l'Australie jusqu'à la Nouvelle Calédonie, à Samon, aux îles Sandwich, et de là à San Francisco, j'almerais savoir si cela nidera ou unira à notre prestige dans le Pacifique? Voilà ce que je vous demande de considérer. Si cette Conférence et le gouvernement impérial disent: "Nous ne pouvous nous embarrasser de celu; faltes comme vous voudrez; nous nous en lavons les mains," et si cela se répand au dehors, je crois qu'il y a un grand nombre de personnes, intéressées nu point de vue commercial, qui prendrant ce câble sous les auspices du gouvernement français et le mèneront à bonne fin. Nous en avons déjà fait l'expérience relativement au câble entre l'Australie et la Nouvelle-Calédonie. Il y a un grand nombre d'hommes d'affaires, je ne les appellerai pas des agents à commission, mais des gentlemen qui occupent en partie cette position, qui retireraient de mugnifiques bénéfices sur un semblable contrat. S'il était au noucé que cette Conférence n'en fera rien, et que l'Angleterre ne veut pas y toucher, ces messieurs auraient une très belle occasion d'aller en France et de dire: "Voulez-vous compléter maintenant ce que vous avez déjà commencé? Vous l'aurez sous votre contrôle, ce sera une ligne française posée par des navires français et elle sera sous une ndministration française." Le câble ira à San Francisco et nons laissera complètement de côté. Les gens pourraient vouloir faire de l'argent avec ce câble, et si nous abandamons toute l'affaire, ils Interviendroat et reprendront avec la France les négeciations qu'ils ont déjà menées à bonne fin, ce qui laissera virtuellement toute l'entreprise entre les mains de la France, et réellement l'Australie perdra beaucoup, parce que nous chérissons l'espoir que nous ferons partir complètement la France du Pacifique, avec le temps, et en particulier de la Nouvelle-Calédonie. A ce propos, je désire faire remarquer ce qui se fait au sujet du câble entre l'Australie et la Nouvelle-Calédonie. C'est au point de vue français. Je ne veux pas du tont dire que Queensland ou la Nouvelle Galles du Sud sont d'accord dans tout ee que je vais lire, Je veux montrer ce que le gonvernement français considère avoir fait, les obligations dont il considère s'être chargé, dans le but de faire comprendre à cette Conférence que si l'Angleterre abandonne l'affaire et ne veut pas y donner suite, la France consentira parfaitement à s'en charger. Voici l'arrangement qui a été couclu entre le gouvernement de la France et celui de la Nouvelle-Galles du Sud et Queensland, à propos du câble franco-américain. M. Audley Coote, que la plupart d'entre vous connaissent de réputation et quelques-uns personnellement, a mené les négociations, et pour compléter l'affaire il fallait un acte du parlement. L'affaire est expliquée dans une lettre datée du 7 mars 1892, de M. Audley Coote, et dans des lettres adressées au directeur général des Postes à Sydney, il dit: "Relativement à notre conversation d'il y a quelques jours au sujet d'un câble sous-marin devant partir des rives de Queensland, dans l'ocean Pacifique, et aller jusqu'à la Nouvelle-Calédonie, comme étant la première section d'un câble projeté dans le Pacifique."

Lord Jersey.—J'ai compris que la compagnie dont vous parlez n'est pas dans une situation très florissante, et qu'il a été rapporté à notre gouvernement qu'elle n'avait aucune chance de voir ses espérances se réaliser, à moins, toutefois, que le

gouvernement français ne vienne à son secours.

Sir Henry Wrixon.—Je ne connais rien de cette compagnie en particulier: elle peut réussir, ou elle peut ne pus réussir; mais ce que je veux clairement montrer c'est ceci, savoir: que le gouvernement de la France s'est chargé de payer les deux tiers du coût de l'immersion de ce câble entre l'Australie et la Nouvelle-Chiédonie, avec l'entente formelle que ce sera le premier chaînon du câble allant à la Chlifornie.

L'hon. M. Suttor. —11 ne s'est pas chargé de cette responsabilité. L'a France et les autres ont contribué entre eux £12,000, non pas comme subvention,

mais comme garantie.

Sir Henry Wrixon.—Celu, je le comprends parfaitement. Je dis que le gouvernement de la France est formellement entré dans l'entreprise avec l'entente que ce devait être le premier chaînon de la chaîne à travers le Pacifique jusqu'à la Californie. Quelqu'un peut-il en douter? Si virtuellement nous jetons de l'eau froide sur ce projet, la France s'avancera et recucillera l'avantage de cette occasion.

L'hon. M. Playford.—Je ne le crois pas. Elle n'y a pas assez d'intérêt.

Elle n'a que la Nouvelle-Culédonie.

Sir H ment franet elle le prendre, la la France Il adressa section du Andley Ce il est dit: Queenslan Nord qui

L'hon Sir H que je dis. à la Nouv exclusifs d ce gonveri erois, mai ture qu'en Queenslan compagnie nement de tionnemen en France, fabrique si français 1 s'élever en le gouvern France a 1 entre l'An former le soit jusqu'i avous à rés Si vous y nationauxparce que rion à fair s'efforcero et sous le c comme un Anglais ou Nous cons France, et ment à la l pour nous s'il devait nne perte. mercial, no moins chei tant, mais la suprém la jetterez

L'hon, à part une Sir Hi

australienn et toute l'e ie jusqu'à la o, j'aimerais ilà eo que je ent impérial ous vondrez; qu'il y u un ni prendrant ne fin. Nous la Nouvelleloral pas des position, qui Stait unnouce toucher, ees Voulez-vous z sous votre sera sous une era complèteole, et si nous ınce les négetaute l'entre-

ucoup, parce unee du Pacice propos, je lie et la Noutout dire que e je vais lire, tt, les obligate Conférence a France connelu entre le Queensland, à

est expliquée lettres adresnotre converortir des rives donie, comme

d'entre vous négociations,

n'est pus dans dement qu'elle atefois, que le rticulier: elle

nent montrer ayer les deux elle-Culédonie, la Culifornie, nsabilité. La ne subvention,

que le gouverntente que ce que jusqu'à la de l'eau froide seasion.

ssez d'intérêt.

Sir Henry Wrixon.—Je vais lire des extraits pour montrer que le gouvernement français à tonjours considéré ce câble comme un chaînon à travers le Pacifique, et elle le dit dans ses propres lois. Naturellement si l'Angleterre vent l'entreprendre, la France sera devancée; mais si vous abandonnez complètement l'affaire, la France l'entreprendra. Voyez ce qu'écrit l'agent ou le fondateur de la compagnie. Il adressa sa lettre à votre gouvernement, M. Sattor. Il dit: "C'est la première section du câble projeté à travers le Pacifique." Dans la convention signée par Audley Cooke et par le directeur général des Postes de la Nouvelle-Galles du Sud, il est dit: "Le dit câble formera partie du câble principal du Pacifique, rellant Queensland à Vancouver, San Francisco ou autres endroits dans l'Amérique du Nord qui pourront être fixés plus tard." Voilà la convention que la France a faite.

L'hop. M. Fraser.-C'est-à-dire avec une compagnie française. Sir Henry WRIXON.-Indubitablement, c'est une compagnie l'rançaise, voilà ce que je dis. Le gouvernement français, dans l'explication de la loi autorisant le câble à la Nouvelle-Calédonie, exposa que la compagnie avait réussi à obtenir des droits exclusifs d'atterrissage à Queensland, ainsi qu'une assistance financière de la part de ce gouvernement-la et de celui de la Nouvelle-Galles du Sud. C'est incorrect, je crois, mais voilà ce que le gouvernement français a compris, et il informa sa législature qu'en faisant cette convention il avait obtenu le droit exclusif d'atterrissage à Queensland. Puis il a dit dans le bill, dans la seconde clause on article, que la compagnie française qui possède le droit d'atterrissage dans le territoire du gouvernement de Queensland, entreprend de poser le câble et de le mettre en état de fonctionnement le 22 septembre 1893. La société se charge de maintenir son siège social en France, de n'avoir que des directeurs français, de faire faire le câble dans une fabrique située sur un territoire l'rançais, et d'en garantir l'immersion par un navire français monté pur un équipage français, et toutes contestations qui pourrant s'élever entre la compagnie et le gouvernement australien devront être décidées par le gauvernement français. Je dis que l'effet de tout cela est de démontrer que la France a payé ou a convenu de garantir les deux tiers des opérations de cette ligne entre l'Australie et la Nouvelle-Calédonie, avec l'entente formelle qu'elle devra former le premier chaînon d'un câble à travers le Pacifique et que ce câble se rendra soit jusqu'à San Francisco, soit jusqu'à Vancouver. Par conséquent, je dis que nous avous à résoudre la question de savoir si c'est nous ou la France qui l'entreprendra. Si vous y renoncez, la France prendra la place, non seulement pour des motifs nationaux—bien que je croie qu'elle serait mue par des motifs nationaux—mais parce que ce sont des hommes d'affaires. Aussitôt qu'ils s'apercevront qu'il n'y a rieu à faire avec l'Angleterre, ils entameront des négociations avec la France, et ils s'efforceront de paser ce câble en le laissant entièrement entre des mains étrangères et sous le contrôle étranger. Nous, en Australie, nous considérerions cette position comme un grand malheur. Nous pensons que le Pacifique devrait appartenir aux Anglais ou aux descendants d'Anglais; nous désirons qu'ils dominent dans cet océan. Nous considérous comme un grand mal que la Nouvelle-Calédonie appartienne à la France, et nous sentons que cette proposition, si elle est rejetée, permettra virtuellement à la France de s'emparer de cette affaire du câble. C'est une question nationale pour nous et pour tout l'Émpire. Nous sentons que nous devrions l'appuyer, même s'il devait nous en coûter quelque chose pour la mener à bonne fin, même s'il y avait une perte. Voilà exactement notre apinion. Naturellement, au point de vue commercial, nous croyons qu'il favoriserait le commerce, que nos messages coûteraient moins cher. Nous considérons le point de vue impérial ou national comme important, mais si nous le pouvous, nous voulons empêcher une autre nation de gagner la suprematie dans le Pacifique. Si Conférence rejette toute cette affaire, vous la jetterez entre les mains de la France.

L'hon, M. Foster.—Le gouvernement français donne-t-il une subvention directe à part une garantie d'affaires?

Sir Henry Wrixon.—Non, il garantit les deux tiers de l'affaire, et les colonies australiennes de Queensland et de la Nouvelle-Galles du Sud garantissent l'autre tiers, et toute l'entreprise est entre les mains de la France. Comme je viens de le lire, le

câble doit être posé par des Français, et en cas de contestation tout doit être soumis au gouvernement français.

Sir Adolphe Caron.—Le gouvernement français a garanti 300,000 francs par

année.

Sir Charles Mills.—Comment pourront-ils continuer si les colonies australiennes n'y coopèrent? Assurément elles ont le pouvoir de revenir sur leur décision,

et toute l'affaire tombe à l'ean.

L'hon. M. Suttor.—La position, en ce qui concerne le gouvernement français et les colonies, est celle-ci: Queensland et la Nouvelle-Galles du Sud contribuent £2,000 chacnne, et le gouvernement français £8,000, mais à cause de cette contribution nous avons l'usage gratuit de la ligne jusqu'à concurrence de £2,000; ces £2,000 dépassés, nous payons; les gouvernements ont l'usage gratuit de la ligne jusqu'à concurrence des subventions. J'accepte comme admis que le gouvernement français a le même privilège que nous, d'envoyer des messages jusqu'à la Nouvelle-Calédonic jusqu'à concurrence de sa garantie qui est de £8,000. Nous obtenons une bonne valeur pour la somme de £2,000, parce qu'il se fait des affaires considérables entre la Nouvelle-Calédonic et la Nouvelle-Galles du Sud, même par le gouvernement.

Sir Adolphe Caron.—Je demande simplement des renseignements parce que je ne lis pas cette partie de la convention de la même manière que mon honorable ami,

M. Snttor:

"Le gouvernement français convient d'aider, en garantissant à la société (avec la coopération des antres gouvernements) un revenu annuel de 300,000 francs, mais sa part n'excédera pas les deux tiers de la somme totale, savoir: 200,000 francs. Les gouvernements de Que msland et de la Nouvelle-Galles du Snd conviennent de garantifletiers qui reste, savoir: 100,000 francs, et il est convenu que leur part ne dépassera pas cette somme."

Le Président.-Lisez la garantie qui suit :

Sir ADOLPHE CARON .-

"La garantie du gonvernement français, qui ne devra pas dépasser 200,000 francs, stipulée dans le premier paragraphe de cet article, s'appliquera uniquement au paisment de l'intérêt et au rachat des obligations spéciales à émettre par la société, dans le but de prélever le capital nécessaire à l'établissement du câble de l'Australic à la Nouvelle-Calédonie, et le mode d'application sera rédigé selon la formule légale ordinaire."

Sir Henry Wrixon.—On me permettra de dire un mot sur l'interruption de sir Charles Mills, parce qu'il fait une question très pertinente et très naturelle. Il dit: "Pourquoi est-il nécessaire de disenter cela? Vous, les Australiens, vous pouvez tonjours l'empêcher." Voici ce que je veux faire remarquer, et je suis convaincu que j'ai raison de parler ainsi. Nons sommes tous favorables à la suprématie de l'Augleterre dans le Pacifique, nous la considérons comme essentielle à nos droits et à notre existence comme nation; mais si l'Angleterre prend la même position que l'ingénienr hydrographe de la marine, si l'Angleterre a intention de dire que le câble est inutile, on nous rejette sur une autre ligne, et quelque profondément que nons le regrettions personnellement, le résultat de la douche d'eau froide dont vous l'inondez, et de ce que dit le gouvernement impérial lorsqu'il déclare qu'il ne s'en mêlera pas, seru que les hommes d'affaires ne manqueront pas de saisir l'occasion qui se présente, et il y aura des agents habiles qui entaneront des négociations avec les Etats-Unis et la France et qui mèneront cette entreprise à boane fin.

L'hon. M. Fraser.—Et Honolulu.

Sir Charles Mills,--Mais le gonvernement britannique n'a jamais dit cela.

Sir Henry Wrixen.—Mais l'ingénieur hydographe l'a dit. Si vous adoptez le ton de cette éminente antorité à Londres, qui dit que ce câble est inutile pour l'Empire, qu'il n'est pas ntile pour la défense, et en outre si le hant commerce anglais dit qu'il n'en vent pas, il résultera de tout cela que l'affaire tombera dans d'autres mains. Nous, en Australie, chérissons tendrement l'idée que l'Angleteire devrait avoir la suprématie absolne dans le Pacifique, et ce résultat sera en péril. Voilà on argnment. Voyez avec quelle rapidité la France s'est emparé du câble de la

Nouvelle-Coment en A doit relégionent bén ceptiblem

Il se fautre, et s Conférenc Je ne pour amis, mais pas voir le malheurer France,

> L'hon voulons.

Sir II
Nous some il n'a été faffaire an noment in der de fair Je crois que parce qu'i naissons p
Lord

que le dit un peu plu Le Pr Lord

Lord jusqu'anx L'hou Lord Sir H

L'hon.

Sir H semble que nitif de la pas qu'il se comme que mille. Ma plusieurs (nirons de 1 nelle d**é**tini tiraient re lument et o faire quelo que nons suggéré qu quart chae qu'il était lument me à fixer cel un tiers, et concerne 1 qu'il soit p

s'en mêle

australienn

être sonmis

francs par

nies austraeur décision,

t français et ment £2,000 bution nous 00 dépassés, concurrence a le même jusqu'à conleur pour la la Nouvelle-

parce que je norable ami,

société (avec ancs, mais sa cs. Les goude garantir ne dépassera

00,000 francs, nent an paiesociété, dans Australie à la e légale ordi-

uption de sir cile. Il dit: s pouvez touponvaincu que e de l'Augleits et à notre ne l'ingénieur le câble est que nous le t vous l'inout vous l'inouon qui se prévee les Etats-

dit cela.

as adoptez le
inutile pour
nerce anglais
lans d'autres
terre devrait
péril. Voilà
a câble de la

Nonvelle-Calédonie. Je suis convaincu que j'ni raison lorsque je dis que si le sentiment en Angleterre est de renoncer entièrement à l'affaire, et si cette Conférence doit reléguer l'affaire à l'arrière-plan, quelqu'antre s'en emparera et en retirera de beaux bénéfices, parce que le commerce grandit dans le Pacifique. Il grandit imperceptiblement. Les hommes souvent ne remarquent pas ce qui se passe autour d'eux.

Il se fait aujourd'hui dans le Pacifique un commerce qui s'accroît d'un point à un autre, et si nous le cultivons et le développons, il continuera de grandir. Si ectte Conférence ne fait pas la chose, vous verrez que quelqu'autre personne s'en emparera. Je ne pourrais entrer dans des détails d'affaires comme le feront mes honorables amis, mais j'ai exposé les grands principes sur lesquels je veux l'établir. Je ne veux pas voir le Pacifique passer sous le contrôle de la France. Je crois qu'il serait très malheureux de voir le câble passer à travers le Pacifique sous le contrôle de la France. J'admets parfaitement que nous devrions avoir de la considération pour l'Australie du Sud.

L'hon, M. Fraser.—C'est-à-dire pourvu qu'elle ne s'oppose pas à ce que nous voulons.

Sir Henry Wrixon.—Je sens qu'en justice on devrait faire quelque chose. Nous sommes en face de difficultés. Indubitablement, comme l'a dit M. Playford, il n'a été fait aucun relevé hydrographique, et il me semble vraiment que ce soit une affaire au sujet de laquelle nous avous quelque raison de nous plaindre du gouvernennent impérial, parée qu'en 1887 toutes les colonies se sont réunies pour demander de faire un relevé. 1887 est déjà loin de nous, et on n'a absolument rien fait. Je crois que c'est là une raison de se plaindre. On aurait pu faire quelque chose parce qu'il n'y a aucun doute que cela soulève une difficulté, puisque nous ne connaissons pas exactement la route.

Lord Jersey.—Je crois qu'il a été fait un peu plus de relevés hydrographiques que le dit M. Playford. J'ni ici des documents qui montrent que les relevés ont été un peu plus étendus.

Le l'resident.—Nous nous plaignons de ce qu'on les ait arrêtés.

Lord Jersey.—On a fait des relevés en 1888 et en 1889; il y a un relevé général jusqu'aux îles Phœnix.

L'hon, M. Playford.—J'admets cela.

Lord Jersey.—Mais il n'est pas aussi complet que le demandait la Conférence. Sir Henry Wrixon.—Depuis l'île Necker jusqu'à Vancouver, il y a un blanc. L'hon. M. Thynne.—Pas tout à fait.

Sir Henry Wrixon.-J'admets que c'est une difficulté; mais cependant, il me semble que nous pourrions arriver à une résolution subordonnée au règlement définitif de la route, une résolution qui définirait nos différentes obligations. Je ne crois pas qu'il soit absolument nécessaire que nous fixions la route, bien que je préférerais, comme question d'affaires, que nous sachions exactement la direction de chaque mille. Mais maintenant que nous sommes ici, bien que jespère qu'il y aura encore plusieurs Conférences à l'avenir, nous ne savons cependant pas quand nous nous rénuirons de nouveau; et je crois que nous pourrions adopter une résolution conditionnelle définissant la responsabilité que l'Angleterre, le Canada et les colonies consentiraient respectivement à assumer. Nous pourrions faire cela sans fixer absolument et d'une manière spéciale la ligne du cable. J'espère que nous pourrons faire quelque chose de ce genre. Si nons agissons ainsi, alors il sera important que nous considérions quel devrait être le taux de la contribution. On a suggéré que l'Angleterre se chargeât de la moitié et le Canada et l'Australie d'un quart chacun; mais mon honorable ami, M. Thynne, a indiqué dans sa résolution qu'il était prêt à aller plus loin que cela. Je ne suis pas en état d'engager absolument mon gonvernement, mais je pense qu'il y aura très peu de difficulté à fixer cela de la manière qu'il propose, savoir: l'Angleterre un tiers, le Canada un tiers, et l'Australasie un tiers. Comme nous sommes ici entre nous, en ce qui concerne la presse, je me sens libre d'exprimer mes opinions. Je ne crois pas qu'il soit possible de mener ce projet à bonne fin, si le gouvernement impérial ne s'en mêle pas. Je ne erois pas qu'il serait possible de le faire. Les colonies australieunes sont prêtes à prendre une part, mais si le gouvernement impérial

ne trouve pas le moyen d'y prendre part, je ne crois pas qu'on puisse réussir. Plus que cela, je ne crois pas qu'il serait juste de le construire. Si le cable était construit, l'Angleterre et les hommes d'affaires en Angleterre s'en serviraient indubitablement plus que le Canada et toute l'Australasie réunis. Je crois que c'est un fait bien connu dans les affaires postales et télégraphiques, qu'il va plus de choses du centre à la circonférence qu'il n'en revient de la circonférence au centre. Cela, je crois, est bien connu. Si nous avions le câble de Vancouver en Australie, les marchands d'Angleterre s'en serviraient plus, et plus de messages passeraient de l'Angleterre aux extrémités qu'il n'en reviendrait des extrémités en Angleterre. Par conséquent, je crois qu'il serait injuste de supposer que l'Australasie et le Canada sculs devraient appuyer l'entreprise. J'exprime simplement ma propre opinion. Je n'ai aucune instruction définie de mon gouvernement sur ce point, mais je n'hésite nullement à exprimer l'avis que si le gouvernement impérial ne croit pus devoir prendre part à l'entreprise, je ne crois pas qu'il soit possible de la faire rénssir. J'imagine cependant que nous pourrions accepter la proposition de mon honorable ami M. Thynne, et prendre chacun un tiers. Quant à savoir s'il y aura un câble ou deux câbles, je crois que c'est une simple difficulté que l'avenir résoudra. La question, aujourd'hui, est de savoir si nous poserons un câble. Si nous en posons un, je peuse que nous trouverons que l'accroissement de volume du commerce nous justifiera d'en immerger un second. Je ne crois pas que M. Playford ait raison lorsqu'il dit que nous ne devrions pas en faire un, parce que si nous en construisons un, nous serons obligés d'en poser deux. Commencez avec un câble ; lor qu'il aura développé des opérations qui en nécessiteront un second, vous en poscrez un second. Ainsi que je comprends la chose, si vous immergez un câble dans des mers très profondes il est beaucoup plus sûr que dans des mers moins profondes. Par conséquent il pourrait se faire que vous puissiez suffire aux opérations pendant quelques temps, avec un seul câble. A tout événement ce n'est pas une objection fatale. La question principale est celle qui concerne la suprématie dans le Pacifique, et de savoir si cette Conférence va mettre toute l'affaire de côté. Si elle agit ainsi, je crois qu'elle tombera aux mains de la France.

Lord Jersey.—Il me semble que la question de stratégie est une question qu'on devrait laisser à la décision des autorités militaires et navales. D'après votre raisonnement, le gouvernement impérial serait obligé de prendre position sur ce point, mais il me semble qu'il est important d'apprendre des représentants des colonies leurs vues d'abord quant à l'importance du câble à un point de vue commercial et impérial. Ensuite, sont-ils en faveur du principe d'un câble allant des colonies à Vancouver et ainsi en Angleterre sous le contrôle britannique? Ensuite sont ils prêts à aider à défrayer les dépenses ayant rapport à un relevé hydographique? De plus, si le relevé hydographique était favorable, sont-ils prêts à engager la foi de leurs gouvernements respectifs à participer dans les frais et dans ce cas, ju-qu'à quel montant? D'après ce qu'a dit sir Henry Wrixon, je comprends que l'opinion est favorable à une part au pro rata. Voilà les questions que je dois poser aux délégués et leur demander des réponses très claires sur ces points, afin de m'aider dans les devoirs que j'ai à remplir. Naturellement, il n'est pas de mon devoir, dans le moment,

de discuter aucune de ces questions. L'hon. M. Forrest.—J'ai discuté cette question aujourd'hui avec mon ami M. Thyunc, et je me suis demandé si M. Thynne ne devrait pas ajouter, dans son avis de motion, qu'un relevé devrait être entrepris et que les frais devraient être supportés dans la même proportion que le coût proposé de la construction du câble.

Lord Jersey.—Il n'est pas improbable que le gouvernement impérial, avant d'entreprendre le relevé, désire savoir s'il y sera fait quelque chose après que le relevé aura été terminé. Il ne pourrait entreprendre le relevé simplement sur la chance, en laissant ouverte au doute la question de savoir si, même dans le cas où le relevé serait favorable, la ligne serait alors construite. Sir Henry Wrixon.—Il n'y a qu'une faible partie du relevé qui soit incomplète.

Lord JERSEY .- Il y a une plus forte proportion complétée que ce qu'on dit quel-

quefois.

L'hon ment une à la Confé donné avis de constru

L'hou mon collèg minutes. semblable, avait fait l que le gou relevé. Je Comme l'a cette affair voyer des rapprochio moindre a

Lord l'amirauté dant, vu q

L'hon messe de f L'hon L'hon

Lord . L'hon devait fair sujet, et de plus tard o ces lettres désappoint

Lord . l'amirauté pas très nt L'hon

qu'on fera

L'hon, ne veut pa le temps v colonies la examiné ce relevé entr extraordin de l'espére: mais lorsqu du tout, c'e

L'hon. L'hon. y a un relè chute abru no gênern j quablemen chute. M arguments quent, bien avec un gra ses argume est prêt à p L'hon. M. Thynne.—Je crois que la question de l'achèvement du relevé est simplement une petite affaire, et est comprise dans les travaux généraux que je demandais la Conférence d'adopter. Elle tomberait sons le coup de la résolution dont j'ai donné avis. Je n'ai pas traité le coût du relevé comme une affaire distincte des frais de construction.

L'hon. M. Fraser.—Après les divers aspects de la question si bien exposés par mou collègue sir Henry Wrixon, je n'ai pas besoin de vous retenir plus que quelques

L'hon. M. Fraser.—Après les divers aspects de la question si bien exposés par mou collègue sir Henry Wrixon, je n'ai pas besoin de vous retenir plus que quelques minutes. Naturellement, je suis d'opinion, et j'espère que l'opinion des autres est semblable, qu'avant de venir ici nous pensions que le gouvernement britannique avait fait le relevé depuis longtemps. Notre gouvernement considérait comme admis que le gouvernement britannique ne reviendrait pas sur sa promesse de compléter le relevé. Je n'ai jamais, un instant, pensé qu'il y aurait des difficultés à ce sujet. Comme l'a dit sir Henry Wrixon, notre gouvernement est plein de sollicitude pour cette affaire. Il est tout à fait inutile de cultiver des relations de commerce et d'envoyer des steamers sur l'océan entre l'Australie et Vancouver, à moins que nous ne rapprochions les distances au moyen d'une communication par câble. Il n'y a pas la moindre utilité.

Lord Jersey.—Vous comprenez bien que je ne pourrais pas promettre pour l'amirauté de se charger des frais du relevé. Ce pourrait être très possible, cependaut, vu qu'elle a les vaisseaux.

L'hou. M. Playford.—Le gouvernement britannique n'a jamais fait aucune pro-

messe de faire le relevé.

L'hon, M. Fraser.—Ça été entendr.

L'hon. M. Playford.—Non; il n'a fa't aucune promesse. Lord Jersey.—Aucune ligne définitive n'a été tracée.

L'hon. M. Fraser.—J'ai certainement compris que le gouvernement britannique devait faire le relevé. Je sais que j'ai lu des lettres et des correspondances sur le sujet, et des lettres de plaintes que le gouvernement britannique remettait toujours à plus tard cette affaire. Cela, j'en suis certain, mais je ne vais pas dire que le ton de ces lettres est justifiable. Je suis convaincu que j'ai ici des lettres qui indiquent le désappointement qui existe au sujet de ce retard apporté à faire le relevé.

Lord JERSEY.—Je crois dire la vérité lorsque je dis que la ligne de conduite de l'amirauté a été qu'aucune ligne directe n'a été désignée pour ce relevé et qu'il n'était

pas très ntile de faire un relevé tant qu'une route ne serait pas adoptée.

L'hon. M. Playford.—Sir Henry Holland n'a jamais promis à la Conférence

qu'on ferait un relevé.

L'hon. M. Fraser.—Le fait est que le gouvernement de l'Australie du Sud ne veut pas courir le risque d'une ligne concurrente. Je suis bien certain que lorsque le temps viendra l'Australie du Sud ne se plaindra pas de la manière dont les autres colonies la traitent dans cette affaire. Or, je suis un homme de sens commun; j'ai examiné ce relevé sur la carte marine, et il me parait vraiment singulier que le relevé entre San Francisco et les îles Sandwich indique que le fond de l'océan est extraordinairement uni. Le fond est même beaucoup plus uni qu'il serait possible de l'e-pérer, et la chute que M. Pleyford a mentionnée m'a passablement alarmé, mais lorsque je l'examine, je ne la trouve pas aussi sérieuse. Ce n'est pas une chute du tout, c'est un relèvement.

L'hon, M. Playford,—Alors je suppose qu'il y a une chute quelque part.

L'hon. M. Fraser.—Je signale la parfaite égalité du fond d'après ce relevé. Il y a un relèvement graduel d'un millier de brasses des deux côtés. Il n'y a pas de chute abrupte. Il y a une pente parfaitement égale sur de longues distances, et elle ne gênera pas le moins du monde l'immersion du câble. La profondeur est remarquablement égale, et j'espère que M. Playford retirera ce qu'il a dit à propos de la chute. Mon ami a tiré tellement parti de la chute, que je crains que les autres arguments suivront la même ligne; qu'il désire peut-être ce qu'il pense, et par consequent, bien que les honorables membres de cette Conférence accepteront, je crois, avec un grand respect tout ce qu'a dit M. Playford au snjet des données et des faits, ses arguments sont allés plus loin qu'il était justifiable. Le gouvernement de Victoria est prêt à prendre la part qu'il convient dans cette affaire, malgré le fait que nous

votre raisonur ce point, des colonies mmercial et es colonies à suite sont-ils ographique? ager la foi de , ju-qu'à quel l'opinion est aux délégnés der dans les

Angleterre

conséquent, ls devraient

n'ai aucune

nullement à rendre part agine cepen-

M. Thynne,

ıx câbles, je aujourd'hui,

se que nous

en immerger ue nous ne

nous serons

veloppé des

Ainsi que je

fondes il est

t il pourrait

ips, avec un

stion princi-

voir si cette

elle tombera

restion qu'on

mon ami M.
ns son avis de
tre supportés
e.

is le moment,

périal, avant s que le relevé ur la chance, s où le relevé

t incomplète. u'on dit quelsubissons dans le moment la plus grande crise que l'Australie ait jamais connuc, mais

nous en sortirons vainqueurs dans très peu de temps.

Cependant, quoique nous subissions cette crise, comme le disent M. Thynne et M. Forrest, nous n'hésitons nullement à conclure une convention à ce sujet autant qu'on peut en faire une. Le relevé entre San Francisco et Honolulu étant si favorable, ne peut-on pas présumer que le reste de la distance sera également favorable? Je le crois. Par conséquent je ne sache pas que ce soit une affaire aussi grave que le disent M. Thynne et sir Henry Wrixon. Adoptons cette motion, et avançons d'un pas, si nous le pouvous, parce que c'est une insigne folie pour des gentlemen de venir de l'autre extrêmité de la terre pour se réunir ici et ne rien faire qui soit satisfaisant pour nous ou pour les colonies que nous représentons. Pour ma part, en tout cas, je serais vraiment peiné de retourner en Australie et trouver que je peux ne faire qu'un très maigre rapport sur nos travaux ici. Je suis décidé, à mes risques, de laisser derrière nous, si c'est possible, une résolution qui pressera clairement le gouvernement britannique de prendre part dans cette proposition. Naturellement, j'admets de suite que nous sommes les gens peut-être les plus intéressés dans l'affaire parce qu'en Australie nous sommes sur le rebord extérieur du monde, et nous tenons beaucoup à notre lien impérial. Nous désirons vivement que nos câbles ne passent pas à travers des pays étrangers; lorsqu'ils passent à travers des pays étrangers ils peuvent être facilement rompus, et nous craignons qu'en temps de guerre nous pourrions être une semaine ou un mois sans communications, et une puissance étrangère pourrait foudre sur nous lorsque nous ne serions pas prêts à nous défendre. Je me rappelle bien le temps où nous avons eu une alerte, lorsque nous n'allions nous coucher qu'aux premières heures du matin. Je me rappelle lorsque nous croyions qu'un vaisseau de guerre russe allait fondre sur nous, et l'on avait des craintes sérieuses à Victoria à ce sujet; et j'appuie parfaitement la déclaration que si nous nous trouvions sans communications télégraphiques à une époque où la guerre serait imminente, nous n'hésiterions pas à dépenser des millions plutôt que de rester sans communications. Bien que nous soyions en pleine crise dans le moment, nous sommes remarquablement riches. Nous pourrions diminuer notre budget de centaines de mille, si l'occasion se présentait de le faire. De sorte que s'il y avait danger imminent dans nos colonies, nous pourrions en très peu de temps pourvoir aux dépenses nécessaires pour cette affaire. Seuls nous pourrions le construire, mais comme les intérêts du gouvernement impérial sont certainement plus grands que les nôtres, et que les intérêts de sa richesse maritime sont immenses, il lui incombe la responsabilité de prendre sa part dans une affaire impériale comme celle ci. Naturellement le point important est celui-ci: si nous ne faisons pas quelque chose bientôt, quelqu'autre personne construira un câble et nous resterons de côté. Nous ne savons pas ce qui pourrait arriver. Sur l'Océan Pacifique le commerce augmente de mois en mois et d'année en année. L'Empress of Japan, le jour où nous avons déburqué à Vancouver, apportait 30,000 boîtes de thé. On n'aurait jamais rêvé une chose parcille il y a un an ou deux, et ce the s'en allait principalement aux Etats-Unis. Naturellement nous voulons avoir sur cet Océan nos navires anglais qui seraient disponibles en aucun temps, mais surtout en temps de troubles. Nous désirons vivement savoir que nos cargaisons, lorsqu'elles nous quittent, seront débarquées en sûreté en Angleterre; à moins d'avoir cette sûreté, il nous faut payer des tarifs d'assurance élevés qui détruisent en grande partie le commerce. Voilà maintenant le temps d'obtenir ce moyen de réduire les frais, et il ne devrait y avoir aucune difficulté ou aucune raison qui nous empêche de ne tenir compte d'une misérable somme d'un ou deux millions, lorsque la scule chose qui nous empêche de l'obtenir est un relevé hydrographique. Ne pouvons-nous rien faire pour hâter cela? Nous devrions le hâter. Naturellement nous ne pouvons donner le contrat pour la pose du câble avant que le relevé soit complété, mais alors on devrait faire quelque chose pour faire comprendre au gouvernement de la mère-patrie la nécessité de se hâter, et je suis convaincu que Victoria et Qucensland le feront.

Sir Adolphe Caron.—Combien de temps faudra-t-il, croyez-vous, pour faire ce

relevé?

L'hon ment. Le Sir A

Sir H

L'hon difficulté. étrange qu chose pour une certai la Compag influence. Les homm leurs prop compagnie manière m encourage sition cess les difficul ment une dires de M quelques a actuelle s' résolution Elle ne la de cette co entreprise britanniqu avoir ancu Extension qu'elle a p le fait qu'i ment, que ment s'en tenant je 🛚 vernemen convaineu ment dans du Canada considéral pendant u drait la fa et j'espère rial. Il y e'est qu'el débit de la peut porte nets que n sidérer. j'espère qu

M, La affaire, j'a de quelquattention, mes remaitement, m la position

nnue, mais

ynne et M.
tant qu'on
rorable, ne
ble? Je le
ive que le
içons d'un
tlemen de
e qui soit
mi part,
que je peux
ies risques,
irement le
rellement,

rellement, essés dans monde, et nos cábles des pays temps de ons, et une oas prêts à te, lorsque e rappelle ous, et l'on la déclaraine époque ions plutôt ise dans le nuer notre orte que s'il de temps ns le consement plus

ement plus
ale comme
ous quelque
ous de côté.
commerce
our où nous
jamais rêvé
lement aux
res anglais
oles. Nous
eront débart payer des
Voilà main-

Voilà mainait y avoir mpte d'une empêche de hâter cela?

ire quelque essité de se

rat pour la

ur faire ce

L'hon. M. Fraser.—C'est une question que nous ne connaissons pas, naturellement. Les colonies n'ont aucun moyen de faire ce relevé.

Sir Adolphe Caron.—Si l'Angleterre l'entreprenait, combien de temps fandrait-

Sir Henry Wrixon.—L'amirauté estime qu'il faudrait trois ans pour faire un

relevé avec un navire. L'hon. M. Fraser.-Il me semble assez étrange qu'il surgisse toujours quelque difficulté. Ayant été toute ma vie un simple homme d'affaires, il me semble très étrange que quelque ligne de conduite que nous adoptions, il surgisse toujours quelque chose pour arrêter les progrès de cette affaire. Il n'y a pas longtemps qu'il y a en une certaine correspondance sur le sujet. Aussitôt que cette correspondance a paru, la Compagnie Eastern Extension a commencé à mettre en mouvement son énorme influence. Je ne veux pas dire qu'elle n'est pas justifiable d'user de cette influence. Les hommes d'affaires sont partout les mêmes. Ils essaient de faire de l'argent avec leurs propres entreprises, et ils sont peut-être justifiables d'essayer de s'opposer à toute compaguie rivale; mais dans le cas présent quelque chose a toujours surgi d'une manière mystérieuse en tout temps, mais nous avons en des gentlemen qui désiraient encourager ce cable, et la part qu'ils ont prise leur fait honneur. J'espère que l'opposition cessera à l'avenir. La Compagnie Eastern Extension ne semble pas croire que les difficultés soient insurmontables aujourd'hui. Je erois qu'elle accepterait promptement une subvention de £190,000. Je crois, d'après l'expérience du passé, que les dires de M. Sandford Fleming se réaliseront. Il a étudié sérieusement l'affaire il y a quelques années, et la prédiction qu'il a faite à propos des opérations sur la ligne actuelle s'est réalisée d'une manière vraiment surprenante. Je peux dire que la résolution de Wellington n'a pas beaucoup de poids, dans notre colonie, du moins. Elle ne la considère pas du tout comme l'obligeant d'agir conformément aux termes de cette convention. Il n'y a qu'une seule opinion, savoir : que la ligne devrait être entreprise le plus tôt possible entre Vancouver et l'Australie, et à travers le territoire britannique si possible, ou du moins sous le contrôle britannique. Il ne devrait y avoir aucune hésitation à ce sujet. Je dis que les bilans de la Compagnie Eastern Extension, bien qu'ils constatent une réserve de trois quarts de million, montrent qu'elle a payé sur le tout environ 9 pour 100; et vous devez prendre en considération le fait qu'un million et quart de mots passent par nos lignes. Je crois, naturellement, que le gros de ces opérations passerait par la nouvelle ligne si le gouvernement s'en chargeait. J'avais une opinion contraire lorsque je suis parti, mais maintenant je suis d'avis qu'il serait de l'intérêt de l'Australie, aussi bien que du gouvernement impérial et du Canada, qu'ils entreprissent cette affaire. J'en suis bien convainen maintenant, après avoir soigneusement étudié l'affaire. Ce serait grandement dans l'intérêt de tous les intéressés si le gouvernement impérial, le Dominion du Canada et les colonies australiennes entreprenaient l'affaire. Ces travaux sont considérables, cependant ils sont simples. J'ai été entrepreneur de chemins de fer pendant un grand nombre d'années, et dans le présent contrat, l'entreprise comprendrait la fabrication des câbles et leur immersion. Ce n'est pas une affaire très grave, et j'espère que Votre Seigneurie insistera sur ce point auprès du gouvernement impérial. Il y a une chose en faveur des chiffres de la Compagnie Eastern Extension: c'est qu'elle fabrique ses propres câbles. Nous ne savons pas combien elle a porté au débit de la construction pour ces ouvrages. Elle fabrique ses propres eables, et elle peut porter au débit de la construction de très fortes sommes et retirer plus de profits nets que nous n'en voyons à la face même de son bilan. C'est un autre point à considérer. Je crois qu'il y a bon espoir que la ligne paiera après quelques années, et j'espère que la résolution sera adoptée.

M. Lee Smith.—Etant par ma position aussi intéressé que tout autre dans cette affaire, j'aurais dû m'efforcer de parler avant, si je n'avais désiré entendre les opinions de quelques-uns de mes voisins venant de l'Australie. J'ai écouté avec une très grande attention, d'abord le discours d'ouverture de l'honorable M. Suttor, et je peux abréger mes remarques en disant que j'approuve entièrement teut ce qu'il a dit. Je passe maintenant, monsieur, à la question de l'Australie du Sud. Je reconnais pleinement que la position de l'Australie du Sud diffère beaucoup de la position de toute autre

colonie. L'Australie du Sud, avant l'époque où la télégraphie était aussi bien comprise qu'elle l'est à présent, a encoura des risques considérables en ouvrant une ligne de communication avec Port-Darwin, et complétant par là les communications avec l'Enrope. M. Playford nous a soigneusement exposé le risque dont s'était chargé son gouvernement, la somme d'argent qu'il avait placée, et la preuve de la perte qu'il avait subie depuis l'ouverture de cette ligne. En ma qualité de délégué je n'aurais pas été justifiable de demander de prendre des mesures qui annaient pu, an moindre degré, constituer une injustice à l'égard de cette colonie; ma colonie recounait ce que l'Anstralie du Sud a fait, et j'ai confiance que les délégués de tontes les autres colonies de l'Australasie le reconnaîtront aussi. Nous venons ici pour le bien général de l'Australasie, reconnaissant qu'il doit nécessairement être de l'intérêt de toutes les colonies de voir à ce qu'il ne soit fait aucune injustice on aucun tort à nue colonie qui est le pionuier de la télégraphie australasienne. Je ne parlerai pas davantage sur ce sujet. Je vais maintenant examiner les deux aspects que prend cette question, à mon point de vue. D'abord, il y a l'aspect impérial, et ensuite l'aspect commercial. Un si grand nombre de gentlemen ont purlé de cet aspect impérial de la question, que je ne crois pas devoir prendre plus que quelques minutes de votre temps pour récapituler les remarques qui ont été faites, surtout d'une manière aussi approfondie par mon ami sir Henry Wrixon, qui a exposé cette question d'une façon qui prouve qu'il a parfaitement saisi toute la situation. Il est inutile pour moi de dire que si nous devenions entraînés dans une guerre avec aucune puissance européenne, il y a plusieurs points d'attaque contre le câble actuel et un nombre correspondant de chances que nos communications avec la Grande Bretagne

D'un autre côté nous savons que le câble du Pacifique pourrait être immergé dans des eaux et d'une manière qui laissernient très peu de risque de donner la moindre indication de l'endroit où se trouve le câble, et dans toutes circonstances, ce serait si éloigné que nous aurions une chance de maintenir les communications avec l'Europe pendant au moins une semaine, une quinzaine ou trois semaines, après la déclaration de guerre. Cet avantage a été très habilement exposé par quelques gentlemen qui m'ont précédés. Cela seul, à mon avis, compenserait les risques que nous aurions encourus. Cela nous permettrait de mettre notre maison en ordre, et de faire les préparatifs nécessaires pour nous défendre, ce que nous ne pourrions faire si nos communications étaient coupées. Je laisserai l'aspect impérial de la question avec ces quelques remarques; mais j'ai confiance que lord Jerrey, le représentant du gouvernement impérial, prendra soigneusement note de ce qui a été dit par chaque délégué sur l'aspect impérial de cette question, et qu'il nous rendra la justice, comme il le fera je n'en doute pas, d'exposer au gonvernement impérial l'unanimité avec laquelle nous considérons l'aspect impérial, et si les autorités britanniques ne sont pas encore convaincues que les colonies australiennes sont déterminées, en toute circonstance et à tout prix, de conserver leur lien, il est temps que les autorités britanniques prennent quelqu'autre mesure d'arriver à cet important résultat. Maintenant, M. le Président, je passe à l'examen de l'aspect commercial de la question. Plusieurs gentlemen ont parlé du service entre l'Australasie et la Grande-Bretagne; quelques-uns d'entre eux ont dit que le service était bon. Je n'ai aucun doute qu'en général le service est admirable, c'est-à-dire en ce qui concerne Londres; mais quant au service entre l'Australasie, le Canada et les Etats-Unis, je dois dire ici, malgré ce qu'a dit l'honorable M. Playford, qu'il y a des retards innombrables. Les dépêches en général partent de notre colonie, et j'ose dire que ma colonie est le type des autres colonies, le soir. Lorsque nous avons fini notre journée d'affaires, nous expédions nos dépêches pour Londres. Ces dépêches pour Londres arrivent, en général, vers onze heures ou midi, ou une heure le lendemain matin, au milieu du jour pour ainsi dire le lendemain. C'est-à dire, à minuit ou après minuit chez nous. Nous recevons les réponses le lendemain matin entre onze heures et midi. Mais j'ai observé par mon expérience, et j'ai appris d'un grand nombre de gentlemen dans les affaires, que c'est invariablement le lendemain de ce jour que nons reviennent les réponses du Canada ou des Etats Unis aux messages que nous avons envoyés la veille. Bien que ce puisse paraître une question secondaire, nous

savons tous est d'une in comment. qu'autrefois simultauém réponses qu Londres et Je demands pouvons vo pour une ré tion de que 10 on 11 he gramme de moment un marché de terre. Cela affaires, dar Londres et communica affaires. N Mais il y a point de vu un antagon homm**e** d'at Nous avons profondeur à l'île Fann le tour du c pas opporti milles de lo procéderais absolument ligne d'acti J'irais trou leure et la moyen. 11 en adoptan lasie, et en Plasieurs g Bretagne, c lation gouv sommes inc Company, 8 d'aide sons devrious pu reconnais, mon gouve s'unir pour être qu'à de nombre de comme s'il qu'elle a nr risque qu'e dans la Cor compagnie La Eastern quoi que ce fait une sp bien comnt une ligne ations avec tait chargé ı perte qu'il je n'unrais ent pu, un lonie recontontes les nour le bien l'intérêt de n tort à une nrierai pas que prend et ensuite cet aspect nes minutes rtout d'une cette quesion. II est avec aucune ctuel et un

de-Bretagne

re immergé r la moindre es, ce scrait ations avec ics, après la ar quelques risques que en ordre, et irrions faire la question eprésentant été dit par ra la justice, rial l'unnnirités britanléterminées, ps que les important mme**rc**iul de alasie et la on. Je n'ai ui concerne tats-Unis, je is innombrama colonic tre journée our Londres n matin, au près minuit e heures et nombre de ce jour que es que nous

udaire, nous

sayons tous que la plus grande rapidité dans la livraison des messages télégraphiques est d'une importance capitale pour le monde du commerce. Je vais vous montrer comment. J'ai été fortement intéressé, à une certaine époque, moins aujourd'hui qu'autrefois, dans les opérations sur le gruin, et nous avons parfois télégraphié simultanément à Londres et en Amérique, et j'établissais mes opérations sur les réponses que je recevais de ces endroits. C'est-à-dire que j'envoyais un message à Londres et un autre à Chicago d'acheter du blé de Californie on d'autre blé. Je demandais des offres. Le lendemain je recevais une réponse de Londres: "Nous pouvons vous acheter Californie à tunt." J'étais obligé d'attendre au lendemain pour une réponse de Chicago. Il aurait pu y avoir très probablement une fluctuation de quelques centius par boissenu. J'étais obligé d'attendre depuis minuit jusqu'à 10 ou 11 houres le lendemain avant de savoir si je pouvais accepter ou non le télégramme de Londres. Cela entraîne des risques, parce qu'il peut y avoir dans le moment une fièvre de spéculation et avant de recevoir votre répouse de Chicago, le murché de Londres peut s'être déplacé, et entre les deux sièges vous tombez par terre. Cela peut paraître une très petite affaire; mais il se fait de très grandes affaires, dans l'Australie et la Nouvelle-Zélaude, dans les opérations sur le grain avec Londres et les Etats-Unis. Il est de la plus haute importance pour nous d'avoir des communications nussi rapides que possible avec les endroits où nous fuisons des affaires. Maintenant j'ai fini avec l'aspect commercial de la question sur ce point. Mais il y a un autre point de vue auquel je me place. Je regrette de dire qu'à mon point de vue, tout ce débat a prisune muvaise direction. Je ne voudrais pas parnître un antagoniste, comme quelques uns pourraient le croire, je le crains; mais, comme homme d'affaires, je sens que nous avons procédé d'une manière tout à fait erronée. Nous avons commence par discuter les routes; nous avons commence par parler des profondeurs de l'ocean, des relevés; nous avons disenté si nous irions à Honolulu ou à l'île Fanning ; nous avons parlé des câbles français et, en général, nous avons fait le tour du compas, sans en venir à la grande question de savoir si ce câble est ou n'est pas opportun. Comme homme d'uffaires, si j'avais besoin d'un petit câble de quelques milles de longueur, ou d'un petit bout de chemin ou d'une tranchée de canal, je ne procederais pas de cette façon. Je réunirais des experts et je leur dirais qu'il est absolument nécessaire pour mes besoins qu'une certaine chose se fasse. J'anrais une ligne d'action définie, je ne compliquerais pas l'action par des affaires secondaires. J'irais trouver l'expert, lui dirais qu'il faut faire telle chose, et je trouverais la meilleure et la plus rapide manière de l'accomplir. Je luisserais à l'expert de trouver ce moyen. Il aurait été mieux pour nous de procéder aux affuires de cette munière, en adoptant une résolution quant à l'opportunité de tendre un câble jusqu'à l'Australasie, et ensuite par une antre motion décider comment la chose devra se faire. Plusieurs gentlemen ont parlé de l'opportunité pour les gouvernements de la Grande-Bretagne, du Canada et de l'Australasie, de prendre l'affaire en main comme spéculation gouvernementale. Je désapprouve complètement cette suggestion. Si nous sommes incapables de trouver quelque grande compagnic, soit la Eastern Extension Company, soit quelques particuliers qui consentent à l'entreprendre, avec une garantie d'aide sous une forme ou sous une autre, alors il faudra se demander si nous ne devrions pas prendre l'affaire comme entreprise nationale. Reconnaissant, comme je le reconnais, la nécessité, l'urgence impérieuse, je serais tout de suite prêt à conseiller à mon gouvernement,—et je crois que mon gouvernement partagerait mon opinion—de s'unir pour construire le câble de cette manière; mais, M. le Président, ce ne devra être qu'à défaut de le construire de la manière en premier lieu suggérée. Un certain nombre de gentlemen ont parlé de la Eastern Extension Company, et ils en ont parlé comme s'il y avait un sentiment d'animosité contre cette compagnie à cause du fait qu'elle a un monopole. Messicurs, c'est le résultat de sa propre entreprise et du risque qu'elle a encouru. Je dis : honneur à elle l Ce serait une chose monstrueuse, dans la Conférence, si nous disions des paroles amères ou d'antagonisme contre une compagnie qui a montré un tel esprit d'entreprise. Ce ne serait pas digne de nous. La Eastern Extension Company n'a rien fait qui justifierait cette Conférence de dire quoi que ce soit contre elle. La compagnie se compose d'hommes d'affaires; ils ont fait une spéculation qui comportait de grands risques; il en est résulté, sans doute,

qu'ils ont fuit beaucoup d'argent. Ils ont pu—comme on l'a laissé entendre—manipuler leurs comptes, et je suppose qu'ils ont fait ce que font un grand nombre d'autres corporations d'affaires, majoré le capital de leurs actionnaires, comme le fout beaucoup d'autres dans la même position. C'est une chose qui se fait communément, Cependant, laissant tout cela de côté, la Eastern Extension Company a bien servi les colonies, et elle a droit à tout crédit; mais en même temps, les égards que j'ai pour l'Eastern Company ne me portent pas à désirer ou lui souhaiter d'occuper cette position plus longtemps qu'il n'est compatible au bien-être des colonies et de l'Empire de Sa Majesté en génréal. Reconnaissant, comme nous le reconnaissons tous, qu'il y a un risque, très éloigné j'espère, d'être en guerre, nous devons admettre qu'il serait avantageux pour nous d'avoir un double service. Voilà ce que je ferais prévaloir auprès du gouvernement impériul. Sir John Pender a écrit une lettre dans laquelle il conteste la possibilité de faire ces travaux ou d'en retirer des bénéfices dans l'avenir, ce qu'il réfute, je pense, dans la dernière partie de sa lettre en disant qu'il serait très heureux de coopérer avec nous à le construire. Si sir John Pender, ou n'importe quelle autre compagnie veut venir ici et dire à cette Conférence, on aux gouvernements respectifs, qu'ils sont prêts à entreprendre ce cable à certaines conditions, je dirai: donnez-le à sir John Pender, aussi bien qu'à toute autre personne, pourvu que les conditions soient faites de manière a conserver, en tout temps, le droit du gouvernement britannique, ou des colonies nustraliennes, on du Canada, d'avoir le contrôle du câble, le droit de l'acheter et le sauvegneder contre son usage préjudiciable, comme monopole. Voilà comme j'envisage la position de sir John Pender. La compagnie se trouverait juste dans la même position que toute autre compagnie. Quant à l'extension des affaires, M. P'ayford a dit qu'il n'y aurait aucune possibilité ou probabilité qu'il se produisît une extension d'affaires.

L'hon. M. Playford.-Non; j'ai dit aucune très grande extension.

M. LEE SMITH.—Aucune expansion considérable, c'est-à-dire, suffisante pour justifier cette grunde dépense. Permettez-moi de vous donner un petit exemple de ce qui se fait entre la Nouvelle-Zélande et la Nouvelle-Galles du Sud. Cela me mène à remarquer que M. Fraser a dit que nous ne devons tenir aucun compte de la Conférence de Wellington.

L'hon. M. Fraser.—Je vous demande pardon. Je ne dois pas permettre cette remarque. J'ai dit que c'était des hommes éminemment respectables. Le directeur général des Postes était un de mes amis intimes. Je dis que notre colonie ne consi-

dère pas cette résolution comme ayant une importance qui la lie.

M. LEE SMITH.—Je ne veux pas représenter mon ami, M. Fraser, sous un faux jour, et il est possible qu'en disant cela je corrigerai une fausse impression. J'étais sous l'impression qu'il avait dit que la Conférence de Wellington n'avait aucun poids. L'honorable M. Ward, le directeur général des Postes, je n'hésite nullement à le dire, est un homme aussi habile, dans un sens commercial, qu'on puisse en trouver dans toutes les colonies australiennes. Il l'a prouvé, non seulement par sa conduite dans ses affaires personnelles, mais aussi par la manière dont il s'est conduit en sa qualité de directour général des Postes et de Trésorier de notre colonie. L'honorable gentleman reconnaissant que les opérations télégraphiques entre la Nouvelle-Zélande et la Nouvelle-Galles du Sud ne se faisaient pas d'après des principes commerciaux qui attirassent la plus forte somme d'affaires possible, et reconnaissant aussi, comme je l'admets moi-même, que le câble devrait être aussi employé que possible, jour et nuit, fit un grand pas et proposa au gouvernement de la Nouvelle-Galles du Sud de réduire considérablement le prix des messages par le câble entre le Nouvelle-Zélande et la Nouvelle-Galles du Sud. Le gouvernement de la Nouvelle-Galles du Sud vit la chose d'un bon œil, fit une convention avec lui, et il s'entendit tout de suite avec la Eastern Extension Company pour réduire le coût par mot, et ces chiffres sont dignes de remarque, de huit schellings et six pence, à deux schellings et six pence. La population de notre colonie pensa qu'il agissait avec témérité, mais c'était un homme habile et il voyait loin. Il en résulta que les affaires augmentèrent immediatement de 84 pour 100, et les recettes ne diminuèrent que de 25 pour 100. L'année prochaine, les recettes non seulement augmenteront beaucoup, mais il en résultera qu'il n'y aura aucune subvention à payer, parce qu'une des conditions de la

elle serait co graphie ne se par le Canad schillings pa pourrais app qui passent e ment trait a s'échange à p l'Australie, e importance, jour s'avance de l'Australie près nutant q pour les hom C'est sans do tout mêler, n Je ne er ... p suis effor**cé** d d'une munièr der à n'impo certaine aide pas être une £1,800,000, e garantie imp comme £72,0 Canuda et le révolus, il n'y John Pender revenu do ce cupés au moi le temps où l minerai, M. l au sujet des r sur quoi nous ou à l'île Nec à avoir un câ qui viendront ligne, nous la nous vous acc saire pour la appartennit à aider ce câble particulier; s'unir comme mener à bonr

convention fa

L'hon, M
que j'aie des v
voter à prése
épuisé leur di
jusqu'à ce que
eux. C'est la
de cette résol
pouvons nou
l'intérêt de l'!
notre quotes
de laquelle il
Aussifôt que
vues de la dél

endre-maninbre d'autres le font beaummunément, a bien servi gards que j'ai occuper cette t de l'Empire ns tous, qu'il re qu'il serait ais prévaloir dans laquelle énéfices dans disant qu'il n Pender, ou ence, on aux taines condire personne, out temps, le du Canada, re son usage

nte pour juskemple de ce a me mène à de la Confé-

de sir John

toute autre

urait aucune

mettre cette Le directear nie ne consi-

ous un faux sion. J'étais gton n'avait , je n'hésite ercial, qu'on , non seulenanière dont rier de notre légraphiques pas d'après possible, et it être aussi ernement de sages par le ernement de ivec lui, et il e le coût par à deux schelvec témérité, ires augmene de 25 pour np, mais il en

ditions de la

convention faite avee la Eastern Extension Company était que, s'il y avait perte, elle serait compensée. Je erois, comme d'autres le croient, que les jours de la télégraphie ne sont que dans leur enfance. Je crois que si nous avions un câble direct par le Canada jusqu'en Angleterre, et si nos messages étaient expédiés pour trois schillings par mot, et plus tard pour beaucoup moins, nous créerions un régime que je pourrais appeler de communications domestiques. A présent, les communications qui passent entre la Nouvelle-Zélande, l'Australie et Londres ont presque exclusivement trait aux questions d'affaires qui comportent de grands résultats, mais il s'échange à présent un grand nombre de messages entre la Nouvelle-Zélande et l'Australie, et vice versa, qui sont purement d'un caractère social et sans grande importance, de simples messages de félicitation d'une nature ou d'une autre. Le jour s'avance, et il n'est pas très éloigné, je crois, où nous verrons notre population de l'Australie communiquer avec la Grande-Bretagne pour ses affaires privées à peu près autant que nous communiquons pour nos affaires de commerce. L'usage général, pour les hommes d'affaires, est de télégraphier le soir au lieu d'écrire des lettres. C'est sans doute préjudiciable à la culture de l'art épistolaire, et vous êtes porté à tout mêler, mais reste le fait que vous avez des communications rapides et faciles. Je ne er .. pas qu'il soit nécessaire de retenir la Conférence plus longtemps. Je me suis efforcé de vous exposer l'aspect commercial de la question, et je crois l'avoir fait d'une manière qui vous montrera que toutes les colonics seraient justifiables d'accorder à n'importe quelle compagnie, même à la Eastern Extension Company, une certaine aide pour mettre ce projet à exécution. Je suis d'opinion que ce ne devrait pas être une subvention; ce devrait être une garantie. Supposons que le câble coûte £1,800,000, et que le taux de l'intérêt soit de 4 pour 100 ou de 3½ pour 100, la garantie impériale on la garantie des diverses colonies comporterait quelque chose comme £72,000 par année; cette somme devrait être divisée entre l'Australie, le Canada et le gouvernement impérial. Je crois qu'avant deux, trois ou quatre ans révolus, il n'y aurait plus un sou à payer, nonobstant tout ce qu'ont prophétisé sir John Pender et tous les autres qui ont parlé de l'impossibilité d'obtenir le moindre revenu de cette entreprise. Naturellement les câbles de l'Australasie sont inoccupés au moins pendant les quatre cinquièmes de la journée. Nous voulons prévoir le temps où le câble fonctionnera jour et nuit, comme les lignes terrestres. Je terminerai, M. le Président, en disant que nous ne devrions pas nous tracasser du tout au sujet des routes, en ce moment. Nous n'avons pas de relevés, nous n'avons rien sur quoi nous appuyer. Il est inutile de parler pour savoir si ce sera à l'île Fanning ou à l'île Necker. La grande affaire est de laisser savoir que nous sommes décidés à avoir un câble, et alors nous trouverons une foule de compagnies ou d'individus qui viendront nous dire: "Donnez-nous une subvention et nous vous poserons une ligne, nous la garantirons pour tant d'années, nous vous en donnerons le contrôle, nous vous accorderons le pouvoir de l'acheter, et nous ferons tout ce qui sera nécessaire pour la mettre autant sous votre contrôle et sous vos ordres que si elle vous appartenait à vous mêmes." Je ne erois pas que mon gouvernement consentirait à aider ce câble, à moins que ce ne soit en faveur d'une compagnie ou d'un syndicat particulier; mais en dernier ressort, je crois qu'il consentirait à la proposition de s'unir comme gouvernement, mais pas avant d'épuiser toute autre manière de le mener à bonne fin.

L'hon. M. Foster.—J'ai écouté la discussion avec le plus grand intérêt. Bien que j'aie des vues personnelles sur le sujet, je ne suis cependant prêt ni à parler ni à voter à présent. Je proposerais qu'après que les gentiemen de l'Australie auront épuisé leur droit de parler, de laisser reposer la question, et prendre d'autres affaires, jusqu'à ce que la délégation canadienne ait eu l'occasion de discuter la question entre eux. C'est la seule chose qu'on puisse faire, parce que si quelqu'un vote en faveur de cette résolution, il s'engage absolument quant aux voies et moyens. Nons ne pouvons nons lever et dire qu'il est déstrable de faire une certaine chose dans l'intérêt de l'Empire, sans être prêt à aller plus loin et à faire cette chose, à payer notre quote-part des frais. Cela comporte une question de voies et moyens, au sujet de laquelle il faut se consulter un peu. Je ne crois pas que cela retardera les choses. Aussitôt que nous aurous eu l'occasion de nous consulter, quelqu'un exprimera les

vues de la délégation canadienne.

L'hon. M. FITZGERALD.—Les trois questions que nous a posées lord Jersey sont très pratiques, et nous, de l'Australasie, ne devrions avoir aucune difficulté à y répondre. Quant à la première question, si l'on faisait un rapport que les intérêts impériaux ne sont pas concernés dans la construction d'un eable alternatif, nous serions très surpris. Nous sentons que c'est hien plus une question impériale qu'une question de commerce entre le Canada et l'Australie. Nous prenons le plus profond intérêt à tout ce qui affecte la sûreté de l'Empire britannique, et les progrès de toutes les parties du domaine britannique. Nous semmes reconnaissants envers les pionniers: la Compagnie de télégraphe de l'Est, qui, avec tant d'esprit d'entreprise, nous a mis en communication avec la mère-patrie, et sans aucun denigrement, nous lui devons beaucoup et nous espérons qu'elle a fait les profits qu'elle mérite. Nous sommes hautement endettés envers elle et ee n'est pas dans le but de faire au moindre degré tort à ses opérations, ni pour diminuer le crédit qu'elle mérite, eroyons-nous, et qu'elle a gagné par son entreprise, que nous demandons ce nouveau eâble. Nous croyons, non pas pour des raisons de sentiments qui doivent exister en Angleterre, ni en retour du respect loyal que nous avons et que nous sommes toujours heureux d'exprimer, que notre commerce avec la mère-patrie mérite cette reconnaissance. Nous considérous, quoi qu'on puisse dire au contraire, que la présente ligne de communication par câble n'est pas satisfaisante. Nous disons que cette ligne alterne de câble devrait être construite, et qu'elle devrait être sous le contrôle de l'influence britannique et de l'influence britannique scule. Si elle touchait au sol étranger, s'il y avait mulheureusement quelques troubles en Europe, la sûreté des communications par le câble deviendrait sur-le-champ en danger. Nous pensons qu'elle est en danger en certains endroits de la Méditerrance. Elle est en danger en Egypte, et elle est certainement en danger lorsqu'elle passe à travers le Portugal. Outre notre attachement à la mère-patrie et notre hâte d'avoir des nouvelles, en cas de troubles, nous sentons que nos relations de commerce méritent considération. Le commerce de l'Australie en 1881 était de cent un millions et trois quarts sterling; en dix ans, il a sauté à cent quarante-quatre millions et trois quarts. Notre commerce de laine durant la même période, entre 1881 et 1891, a sauté de seize à vingtquatre millions. Si le prix de la laine en 1891 avait été aussi élevé qu'en 1881, ces vingt-quatre auraient été tout près de quarante. Notre commerce de laine seul aurait atteint quarante millions de louis sterling. Le commerce de l'Australasie avec le Royaume-Uni occupe le quatrième rang dans l'ordre des nations. Un commerce aussi vaste, tandis que la coneurrence croissante dans l'ancien-monde affecte si intimement l'Angleterre, mérite, nous le disons avec confiance, que l'on porte attention à la requête que nous formulons aujourd'hui avec instance. Nous approuvons l'action prise dans la Conférence impériale de 1887, et j'avoue que les hommes publics en Australie considèrent avec assez d'étonnement le peu d'attention qu'ont recu les résolutions adoptées à cette Conférence sur cette question. Nous n'admettons pas, en ee qui concerne le relevé hydrographique, que l'Angleterre n'aurait pas eu le pouvoir de le compléter il y a longtomps. Je peux dire, lord Jersey, quant aux frais de ce relevé, que l'Australie ne fera aucune objection à payer sa quote-part raisonnable, et je ne erois pas qu'une question de louis, schillings et pence a senle empêché l'Angleterre de faire ce relevé. Je suis sûr que si des pourparlers étaient entamés entre les autorités coloniales et les autorités impériales à ce sujet, on trouverait que les colonies consentiraient sans hésitation à y contribuer. Si nous refusions, ce serait certainement en contradiction avec l'empressement avec lequel nous considérons actuellement la chose dans notre pays. Je crois que cela répond à la troisième question de lord Jersey.

LORD JERSEY.—Le principe prédominant ?

L'hon. M. Fitzgerald.—Si le cable sera construit ou non? Je me suis efforcé de montrer cela, par l'intérêt avec lequel on l'a considéré, et l'importance de la question an point de vue de l'Australie.

Lord Jersey.—Le coût du relevé est un point secondaire, à mon avis.

L'hon. M. Fitzgerald. —Je ne l'aurais pas mentionnés'il n'avait pas été compris dans les questions que vous nous avez posées. Le coût du relevé ne serait qu'un rien comparé au eoût total de la construction. Quant à la question stratégique, nous y répondons en disant qu'il est on ne peut plus convenable que l'Angleterre s'adresse

aux officiers eomplètemen tant. Nous été semblable aujourd'hui d l'on poserait que le comm ter, et que le il l'a fait dep nue d'augme quels nous pr d'insister sur le commerce ligne de stear une commun instance M. I les fonctions que je suis ir peler que de marins, et si qu'il sern ass et pour éparg ayons confiai comprendre impériale am faite par le C dues de relev chose aurait abandonné a Fraser est co sous-marines suite de la co les différente et non pas av ils devraient on les reme qu'après sa e Company, dir attendons d'e avoir le cont terminé. Je maintenant s tats de cette entre l'Austi

> nique, sur le L'hon. M à retrancher à insérer les lise: "Que c prises pour d trôle étrange

L'hon. Medication qualification qualification de la composition del composition de la composition de l

d Jersey sont difficulté à y e les intérêts ternatif, nous périale qu'une e plus profond grès de toutes vers les piontreprise, nous nent, nous lui mérite. Nous t de faire au u'elle mérite, ns ce nouveau ent exister en nous sommes mérite cette ro, que la préus disons que t être sous le si elle touchait rope, la sûreté Nous pensons est en danger rs le Portugal. velles, en cas sidération. Le mrts sterling; Notre com-

e seize à vingtu'en 1881, ces de laine seul e l'Australasie ns. Un commonde affecte ne l'on porte Nous approuie les hommes tention qu'ont Nous n'admetre n'aurait pas Jersey, quant r sa quote-part t pence a soule parlers étaient sujet, on trounous refusions, e lequel nous la répond à la

me suis efforcé nce de la ques-

avis, pas été compris erait qu'un rica égique, nous y eterre s'adresse aux officiers de son armée et de sa marine pour avoir des conseils, en luissant de côté complètement le point de vue commercial, que nous considérons comme très important. Nous disons que si la politique du bureau colonial, il v a quelques années, avait été semblable à celle d'anjourd'hui, l'influence de l'Angleterre serait prédominante aujourd'hui dans le Pacifique et l'on n'aurait aucune appréhension quant à l'endroit où l'on poseruit les lignes et quels seraient nos points de raccordement. Nous croyons que le commerce entre l'Australie et le Canada augmentera et continuera d'augmenter, et que le totul du commerce des deux colonies continuera de progresser comme il l'a fait depuis dix ans. Comment pouvons-rous esperer que ce commerce continue d'augmenter si nous n'avons pas de communications par câble, au moyen desquels nons puissions agrandir nos relations commerciales? Je ne me propose pas d'insister sur ce point, parce que je prévois qu'il n'existe aucun doute aujourd'hui; le commerce doit être flasque, sans service télégraphique. Par conséquent, si la ligne de steamers doit produire du bien, un câble entre l'Australie et le Canada est une communication nécessaire. Quant à doubler les câbles, comme l'a demandé avec instance M. Playford, je pourrais dire qu'il remplit, dans la discussion de ce sujet, les fonctions d'avocat du diable, en présentant toutes sortes d'objections. J'espère que je suis injuste envers lui, mais c'est mon impression. Je lui demande de se rappeler que des perfectionnements se sont produits dans la fabrication des eables sousmarins, et si ce service est complété, disons dans cinq ans à compter d'aujourd'hui, qu'il sorn assez fort pour obvier à la nécessité de le doubler pendant quelques unnées, et pour éparguer ces frais. Il n'est pas nécessaire de s'alarmer. Posons un câble et ayons confiance que la Providence ne nous désappointera pas. Je n'ai jamais pu comprendre pourquoi, dans cette affaire de relevé, avec des vaisseaux de la marine impériale uménagés en si grand nombre pour ce genre d'ouvrage, la recommandation faite par le Canada, l'Australie et le Cap, soit restée lettre morte. Les petites étendues de relevé, mentionnées par lord Jersey, ne sont pas ec que nous voulons. La chose aurait dû se faire comme dans les affaires. L'ouvrage ne devrait pas être abandonné avant d'être terminé. Alors nous saurons jusqu'à quel point l'idée de M. Fraser est correcte. L'impression qui nous est restée, c'est qu'il y a des difficultés sous-marines et que nous devrions sans retard tâcher d'arranger entre nous la poursuite de la construction. J'approuve parfaitement ce qu'a dit M. Lee Smith: "que si les différentes colonies entreprennent ees travaux, ce devrait être avec une garantie et non pas avec une subvention." Je suis d'opinion que si ces travaux doivent être faits, ils devraient être exécutés conjointement par les pays qui garantissent les fonds. Si en les remet à une compagnie en dépit de toutes restrictions, en court le risque qu'après su construction la ligne tombera sous le contrôle de la *Eastern Telegraph* Company, diminuant probablement ainsi les avantages que nous, les Australiens, nous attendons d'en retirer. Par conséquent, les pays qui donnent la garanti devraient avoir le contrôle de la construction ainsi que le contrôle du câble apre qu'il sera terminé. Je n'ai aucun doute que les difficultés que l'on suppose être tras grandes maintenant scront trouvées comparativement petites, et nous verrons qu'un des résultats de cette Conférence sera l'établissement de communications directes par câble entre l'Australie, Vancouver et par le Canada en Angleterre, sous l'influence britannique, sur le sol britannique, et brita niques de toutes manières possibles.

L'hon, M. Suttor.—Conformément à la suggestion de M. Foster, je consentirai à retrancher les mots "sous le contrôle brit, unique exclusif" dans ma résolution et à insérer les mots "exempte du contrôle étranger," de sorte que la résolution se lise: "Que dans l'opinion de cette Conférence, des mesures immédiates devraient être prises pour donner des communications télégraphiques par eâble exemptes du con-

trôle étranger, entre le Canada et l'Australusie."

L'hon. M. Foster.—Mon but, en suggérant un amendement, était en vue de l'objection que la motion comportait l'idée que le câble devait être sous le contrôle du gouvernement. Puis l'idée a été exprimée en d'autres termes, mais les mots ayant rapport au territoire ne nous permettraient pas d'atterrir à Honolulu. Or, nous peurrions être obligés d'y atterrir. Nous serous probablement obligés d'atterrir à quelqu'endroit qui ne soit pas un territoire britannique. Si pous le faisons, nous serons naturellement obligés de faire des arrangements pour outenir un territoire $5b-9\frac{1}{2}$

neutre afin d'y atterrir. Si nous mettons les mots "exempt du contrôle étranger," ils répondront à cette question et feront disparaître la difficulté qu'on trouve dans l'autre expression.

L'hon, M. Playroud,-Vous pouvez uller à la Nouvelle-Calédonie de cette

munière?

L'hon, M. Foster.-Vous pouvez aller à n'importe quel endroit où vous ferez

vos arrungements.

L'hon. M. Playfond.—Cela signific simplement que vous n'avez qu'à faire quelques petits arrangements. J'ai loujours compris que l'opinion de M. Fleming spécialement et d'un grand nombre de messieur était que cette ligne de câble ne devrait pas atterrir sur un territoire où ne flotterait pas le drapeau britannique, et je crois que c'est l'opinion que nous avons en Australie.

L'hon. M. Surrou.—Les seules routes alternatives sont de Vancouver à l'Île Necker ou à l'Île Fanning. C'est le seul territoire britannique qu'il nous soit possible d'atteindre. Ensuite, il faut que vous alliez soit à Houolulu, soit à l'Île Necker, et ces deux endroits sont sous le coutrôle d'une puissance étrangère. Je crois que

vous devriez nous accorder le pouvoir d'aller à l'un de ces deux endroits.

L'amendement de M. Suttor est adopté.

Le Président.—Je voudrais faire quelques observations sur les remarques de M. Playford. Nous nous rappelons tous avoir lu les lettres de M. John Pender. Il dit trois choses distinctes: d'abord, que le câble ne peut être construit; ensuite que, s'il est construit, il ne paiera pas; et en troisième lieu, que s'il doit être construit, il (sir John Pender) veut le construire. Voilà su position. Je diffère totalement de la position prise, savoir qu'il y a trop peu d'opérations à faire. Je me rappelle parfuitement qu'on disait que le chemin de fer du Paeifique canudien, s'il était construit, ne paierait jamais la graisse de ses roues. Je suis heureux d'apprendre que l'autre jour le chemin de fer du Pacifique canadien a déclaré un dividende de 5 pour 100, avec une forte réserve. Quant à cette difficulté, je crois qu'il y a un peu d'analogie entre les positions du chemin de fer du Pacifique canadien et du câble projeté. On disait qu'il n'était pas possible que le chemin de fer du Pacifique cana dien traversat les montagnes, mais nous décidames de construire le chemin. Le gouvernement signa une convention en vue de faire construire le chemin en dix ans, On disait qu'il était impossible de franchir les montagnes, mais le résultat a prouvé l'inexactitude de cette prophétie. Ces entreprises et autres du même genre sont condamnées comme impraticables, lorsqu'on en parle au début; mais le parti auquel j'appartiens a prouvé que l'esprit d'entreprise, le courage et l'énergie peuvent sur monter presque tout. Je vais saisir l'occasion de lire un document, mais pas main tenant, en réponse à la lettre que sir John Pender a adressée nu gouverneur général pour l'information du gouvernement, et qui m'a été transmise en ma qualité de ministre du Commerce, pour faire un rapport sur le sujet. J'ai un court rapport qui, je erois, répond à quelques parties de ses objections, et je le déposerai devant la Conférence avant que nous prenions le vote sur cette question.

L'hon, M. Sutton.—J'ai compris que M. Foster disait qu'il désirait faire ajouraer ce débat afin que les représentants du Canada puissent se concerter et arriver à une décision. Si le débat doit se continuer demain, ce sera beaucoup plus com-

mode.

L'hon, M. Foster.—Je serai en état de faire cela à la séance de demain après midi. Il serait impossible ce soir de nous consulter.

Sir Charles Mills.—Je propose l'ajournement du débat.

Le Président.—Avant que la Conférence s'ajourne, il serait peut-être bon de lire mu réponse à sir John Pender. La voici :

Le soussigné, ministre du Commerce, à qui a été soumis le doenment du C. P., n° 210 J., étant une copie d'une communication de sir John Pender à Son Excellence le gouvernenr général du Canada, portant la date du 14 avril 1894, renformant une copie d'une communication de sir John Pender à sir Robert Meade, C.C. B., du burent colonial, en date du 4 avril 1894, ayant rapport au câble projeté transpacifique, pour relier le Canada à l'Australie, a l'honneur de faire rapport qu'ayant soigneusement étudié ce que dit sir John Pender sur le sujet, il recommanderait respectueusement

de conselller diffèrent de ligne indépe contraire, up munications que dans le c fls ne peuve feraient ni si tion des tari prohibitifs, c les opération propres beso

Le mini
"il ne faut p
tralie ont ét
vernement s

Il peut tralie" ont avant d'avoi lement vrai devint néces gnie par diff comptes pub tralie n'a pa aujourd'hui t £55,250 gara le montant o somme, il fa cinq ans à v payées et à 1 compte de te termes de la pagnie il y i Enfin, b

gouverneme tralie, des so ministre, de L'établi

tralie, mais pensée. Les Extension, e nier, tenden égalant 9 po ont donnée l fonds de rés nouveaux ca discours de s

"Les re "£247,000] "£4,000. I "la période "que parfai

"durant le c "1892." "Les di "année form

"de 5 pour "2 pour 100 rôle étranger," n trouve dans

donie de cette

où vous ferez

vez qu'à faire e M. Fleming âble ne devrait que, et je crois

ncouver à l'Île nous soit possià l'Île Necker, Je crois que sits.

remarques de

John Pender, struit; ensuite loit être consfere totalement e me ruppelle dien, s'il était x d'apprendre dividende de 5 'il y a un peu n et du câble Pucifique canachemin, Le nin en dix ans, sultat a prouvé me genre sont le parti auquel e penvent surnais pas maio erneur général ma qualité de court rapport

t faire ajourner t arriver à une oup plus com-

serai devant la

e demain après

être bon de lire

ment du C. P., Son Excellence renfermant une C.B., du bureau spacifique, pour soigneusement spectueusement de conseiller à Son Excellence le gouverneur général de répondre que ses ministres diffèrent de l'opinion exprimée par ce gentleman, savoir : "qu'on n'a pas besoin d'une ligne indépendante de communication par céble entre le Canada et l'Australle." Au contraire, après mûre délibération, ils en sont venns à la conclusion que ces communications sont nécessaires non seulement dans l'intérêt de l'unité impériale, mais que dans le commerce entre le Canada et l'Australie elles sont presque indispensables. Ils ne penvent non plus approuver ses conclusions au sujet des opérations qui se feraient ni ses prédictions de pertes pécuniaires, si le câble était posé. Une réduction des tarifs énormément élevés qu'on exige maintenant, qui sont virtuellement prohibitifs, excepté dans les cas d'absolue nécessité, augmenterait considérablement les opérations, croit-il, et, par conséquent, placernit la ligne en état de subvenir à ses propres besoins et éventuellement de devenir une source de profit.

Le ministre désire attirer l'attention sur la déclaration de sir John Pender, que "il ne faut pas oublier que les communications télégraphiques actuelles avec l'Australie ont été établies par l'entreprise privée sans aucune aide quelconque du gouvernement sons forme de subvention, garantie ou droit exclusif d'atterrissage."

Il peut être littéralement exact que "les communications actuelles avec l'Australie" ont été établies "par entreprise privée" et que la compagnie a été formée avant d'avoir formellement reçu de l'aide sous forme de subvention; mais il est également vrai que pour rendre la ligne effective et serviable, l'aide du gouvernement devint nécessaire, et de fortes subventions et garanties furent necordées à la compagnie par différentes colonies australiennes. Un coup d'œil jeté sur les rapports et les comptes publics de ces colonies démontre que pour aider à cette entreprise, l'Australie n'a pas payé moins de £486,000, et la Nouvelle-Zélande, £75,000, formant aujourd'hui un total de £561,000, auxquels il faudrait ajouter une nouvelle somme de £55,250 garantie par certains gouvernements de l'Australie, ce qui porte à £616,250 le montant déjà reçu par la compagnie sous forme d'aide du gouvernement. A cette somme, il faudrnit ajouter les montants encore à payer de £32,400 par année pendant cinq ans à venir, soit £162,000, ce qui forme un total de subventions et de garanties payées et à payer d'au moins £778,250, on en chiffres ronds \$3,893,000, sans tenir compte de tous paiements additionnels qu'il pourra devenir nécessaire de faire aux termes de la garantie dont quelques membres des colonies ont convenu avec la compagnie il y a quatre ans.

Enfin, la compagnie actuelle de télégraphe, loin d'être "sans nide quelconque du gouvernement", a reçu en subventions et en garanties des gouvernements de l'Australie, des sommes dépassant en totalité la valeur présente, ainsi que le croit le ministre, de tous les câbles de cette compagnie s'étendant entre l'Asie et l'Australie.

L'établissement du télégraphe actuel à indubitablement rendu service à l'Australie, mais on ne peut pas dire que l'entreprise des propriétaires n'ait pas été récompensée. Les rapports et états livrés au public par la compagnie dite Eastern Extension, et surtout le rapport des directeurs soumis aux actionnaires le mois dernier, tendent à montrer qu'outre le paiement de 7 pour 100 sur son capital majoré, égalant 9 pour 100 sur son capital original, la compagnie a pu, grâce à l'aide que lui ont donnée les gouvernements, jointe à des tarifs excessivement élevés, accumuler un fonds de réserve de £633,686, après avoir dépensé à même son revenu, pour de nouveaux câbles et des extensions, la somme brute de £1,100,685. Deux extraits du discours de sir John Pender, à l'assemblée, prouvent ce que je viens de dire:

"Les recettes brutes du semestre sous revue se sont élevées à £251,000, contre £247,000 pendant la période correspondante de 1892, soit une augmentation de £4,000. Les frais d'exploitation se sont élevés à £76,000, contre £91,000 pendant "la période correspondante de 1893, soit une diminution de £15,000, ce qui s'explique parfaitement par le fait que les réparations des câbles n'ont coûté que £21,000 "durant le dernier semestre, contre £38,000 pendant la période correspondante de "1892."

"Les dividendes provisoires ordinaires qui ont été distribués durant la dernière "année forment, avec le dividende qu'ou se propose de payer demain, un paiement total "de 5 pour 100 pour 1893. Ou se propose aussi de payer un bonus de 4s. par action ou "2 pour 100, ce qui forme une distribution totale de 7 pour 100 pour l'an dernier.

"La balance de £107,830 a été portée au fonds général de réserve qui se chiffre main-"tenant par £633,686."

Le ministre, en exprimant qu'il diffère de la déclaration qu'un autre câble dans le Pacifique n'est pas nécessaire pour les besoins commerciaux des colonies de la Grande-Bretagne, désire expliquer que la politique du gouvernement canadien est de Idévelopper par tous les moyens possibles le commerce sur le Pacifique, surtout avec g'Australie. A cette fin, une ligne de steamers a déjà été subventionnée pour fairele ervice entre le Canada et l'Australie, et l'on trouve que les efforts dans ce sens sont en grande mesure entrevés (1) par lestarifs énormes de télégraphe qui existent aujour d'hui entre les points de départ, et (2) par l'absence complète de tout moyen de communie tions télégraphiques avec les steamers dans les ports intermédiaires. La difficulté a été démontrée d'une manière frappante lorsque le Miouera s'est échoué, dans des circonstances qui ont causé beaucoup d'anxiété. Un câble entre le Canada et l'Australie, avec un tarif raisonnable et modéré, est, dans l'opinion du ministre, essentiel au développement du commerce sur le Pacifique.

Le ministre ne désire pas entrer dans une discussion à propos de l'estimation du coût et des dépenses que Sir John Pender soumet dans sa lettre à Sir Robert Moade, mais il désire faire remarquer que Sir John Pender ignore complètement l'énorme augmentation des messages télégraphiques qui résultera certainement d'une réduction des tarifs pour la transmission des messages. Le ministre a soumis aux genvernements australiens, le 12 octobre dernier, un mémoire contenant une estimation du trafic, qui lui semblait juste et raisonnable. Que l'estimation alors dounée n'est nullement exagérée peut s'inférer du fait qu'elle est basée sur un tarif considérablement moindre que les opérations actuelles telles que données dans la lettre de Sir John

Pender actuellement devant lui.

Le ministre désire de plus attirer l'attention sur le fait que Sir John Pender ignore entièrement que les nations étrangères, dont les intérêts sont contraires aux intérêts britanniques, reconnaissent la nécessité d'un câble dans le Pacifique, que la France d'un côté et les États-Unis de l'autre ont déjà pris des mesures dans le but d'en établir un, et à moins qu'on ne prenne de promptes mesures pour établir un câble britannique à travers le Pacifique, le raccordement pourra se faire sous le contrôle étranger et être exploité dans l'intérêt du commerce étranger au détriment de tous les intérêts britanniques, et ce serait spécialement le cas s'il s'élevait quelques difficultés internationales.

Le tout respectueusement soumis,

(Signé) M. BOWELL.

MINISTÈRE DU COMMERCE, OTTAWA, 14 mai, 1894,

L'honorable M. Foster.—Dans la disposition des motions qui ont été faites et des avis donnés, nous sommes venus très près, mais nous n'avous pas encore touché à la question du commerce. A mon avis, c'est une partie très importante de nos délibérations comme Conférence. Si aucun autre gentleman n'a intention d'introduire nue résolution s'y rapportant, j'en préparerai une dans ce seus. Ce que nous voudrions, e'est que toutes les parties de l'Empire établissent leurs relations de commerce, entre elles, sur une base plus favorable que le commerce entre les nations étrangères et l'Empire. Si nous ne le pouvons pas actuellement en ce qui concerne la Grande-Bretagne elle-même, parce qu'elle n'impose pas de droits sur la plupart des produits que nous envoyons, pour lesquels nous sommes en concurrence avec les autres parties du monde, et sur lesquels elle pourrait n'être pas disposée à imposer un léger droit, nous ne devrions pas attendre plus longtemps, mais, comme colonies, nous devrions faire entre nous quelques arrangements en vertu desquels nous puissions accorder à nos produits respectifs de meilleures conditions que nous en accordons aux produits étrangers.

L'hon. M. Fitzgerald — J'attirerai l'attention de M. Foster sur une des résoi utions adoptées l'autre jour, proposée par Sir Henry Wrixon, au sujet de laquelle 'ui donné un avis. Je serai heureux de retirer la motion dont j'ai donné avis, si M.

Foster veut de Sir Henr colonies et a

L'hon. L'hon. I clure la Belg si l'Australid duits do la B

L hon, let le Canada
certainement
continue ave
Bretagne fin
devrions pre

Le Pré
Angleterre,
avez indique
ger notre ec
L'hon.

L'hon. ... tant que nor fairo des con

La Con

e chiffre main-

ntre câble dans colonies de la canadien est de c, surtont avec de pour faire le us ce sens sont existent aujourtont moyon de médiaires. La a s'est échoua, antre le Canada on du ministre.

'estimation du Robert Meade, ment l'énorme t d'une réduaumis aux genune estimation d dounée n'est f considérabletre de Sir John

r John Pender ont contraires Pacifique, que es dans le but our établir un re sous le conn détriment de evait quelques

OWELL.

encore touché
rtante de nos
ention d'introCe que nous
ations de comre les nations
e qui concerne
ur la plupart
currence avec
esposée à impodesquels nous
s que nous en

it été faites et

une des résojet de laquelle mé avis, si M. Foster veut l'incorporer dans la sienne. Ce sont des sujets semblables. La motion de Sir Henry Wrixon a rapport aux relations de commerce différentielles entre les colonies et avec la Grande-Bretagne.

L'hon. M. Suttor.—Cela nécessiterait une législation impériale.

L'hon, M. FITZGERALD.—Je prétends qu'on ne devrait pas nous demander d'inclure la Belgique et l'Empire Allemand dans un semblable arrangement. A présent si l'Australie faisait un arrangement avec le Canada, en vertu de ce traité, les produits de la Belgique scraient admis en vertu de la clause de la nation la plus favorisée.

Lhon. M. l'estra. — Je ne crois pas, en vertu d'une convention entre l'Australie et le Canada. Même dans ce eas, mon honorable ami verra que ma motion ne pourra certainement produire de fruits que si la première de ces motions est adoptée. Je continue avec pleine confiance et j'espère qu'elle n'est pas trop entière, que la Grande Bretagne finira par concéder la première demande, et avec cette supposition nous devrions prendre quelques mesures pratiques à cette Conférence pour nous réunir.

Le Président.—Cette question est actuellement devant les officiers en loi en Angleterre, et l'on attend leur décision. Si la décision est dans le sens que vous avez indiqué, et lord Jersey eroit qu'elle sera telle, alors, nous serons libres d'arran-

ger notre commerce entre nous.

L'hon. M. Fitzgerald.—Le mot "britannique" aura une signification restreinte;

il n'affectera pas les colonies entre elles.

L'hon. M. Foster.—Si nous n'avons pas ce pouvoir, nous ne nous reposerons pas tant que nous ne l'aurons pas obtenu. Assurément, deux colonies devraient pouvoir faire des conventions entre elles.

La Conférence s'ajourne à 6 heures du soir.

DOUGLAS STEWART, J. LAMBERT PAYNE,

Secrétaires de la Conférence.

La Cor Mackenzie

Go

Car

No Tas

Col

Au No

Vie

.

Qu

Lord Jiment, mais au gouverne été peut-être l'un, la ques entre les col câble et de si devront être de mettre le favorable—et de Sa Majes avoir de fort les restrictionécessaire d si la nature indiquée plu vées. Sans mais je ero geuse. Puis

CABINET DU MINISTRE DU COMMERCE, OTTAWA, 4 juillet 1894.

La Conférence reprend ses délibérations sous la présidence de l'honorable Mackenzie Bowei.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS:

Gouvernement impérial.— { LE TRÈS HONORABLE COMTE DE JERSEY, C.P., G.C.M.G.

Canada.—L'HON. MACKENZIE BOWELL, C.P.
L'HON. SIR ADGLPHE CARON, C.P., C.C.M.G.
L'HON. GEORGE E. FCSTER, C.P., LL.D.
M. SANFORD FLEMING, C.M.G.

Nouvelle-Galles du Sud.—L'HON. F. B. SUTTOR, M.A.L.

Tasmanie.-L'HON, NICHOLAS FITZGERALD,

Colonie du Cap.—L'hon. Sir Henry de Villiers, C.C.M.G. Sir Charles Mills, C.C.M.G., C.B.

Australie du Sud.-L'Hon. Thomas Playford.

Nouvelle-Zélande.-M. Alfred Lee Smith.

Victoria.—Sir Henry Wrixon, C.C.M.G., C.R. L'Hon. Nicholas Fitzgerald, M.C.L. L'Hon. Simon Fraser, M.C.L.

Queensland.—L'hon. A. J. Thynne, M.C.L. L'hon. William Forrest, M.C.L.

LE CÂBLE DU PACIFIQUE.

Lord Jersey,-Je désirc présenter quelques observations, non pas comme argument, mais plutôt pour indiquer quelques-uns des points qui, je crois, seraient utiles au gouvernement de Sa Majesté s'ils étaient définis plus clairement qu'ils ne l'ont été peut-être jusqu'ici. Nous arrivons à une décision sur deux points principaux: l'un, la question de faire disparuître les obstacles qui peuvent exister présentement entre les colonies au sujet du commerce entre elles-mêmes, et l'autre la question du câble et de son hydrographie. Or, il est évident pour nous que ces deux points devront être soumis au parlement britannique avant de pouvoir être réglés, et afin de mettre le gouvernement de Sa Majesté en mesure de les lui exposer sous un jour favorable-et je crois que l'on peut considérer comme acquis que le gouvernement de Sa Majesté désire étudier ces matières à un point de vue favorable—il lui faudra avoir de forts arguments pour les appuyer. Pour faire disparaître les obstacles ou les restrictions qui s'opposent présentement à l'intercourse entre les colonies, il sera nécessaire de déposer un projet de loi au parlement. Ce scrait un avantage, je crois, si la nature du commerce qui doit être touché ou qui doit prendre naissance était indiquée plus clairement, en supposant que les restrictions existantes seraient enlevées. Sans doute, il scrait impossible de s'engager quant an commerce exactement, mais je crois qu'une indication générale de la nature du commerce serait avantageuse. Puis il serait bon, aussi, de connaître la nature des conventions que, dans

l'opinion des divers délégués, leurs gouvernements feraient les uns avec les autres, Pour ce qui est du câble, je ne puis naturellement préjuger d'une ligne en particulier, mais j'aimerais avoir une indication plus claire de la ligne que les délégués désireraient soumettre à l'examen du gouvernement de Sa Majesté -c'est-à-dire si ce sera une ligne allant de Queensland à la Nouvelle-Zélande, à l'île Fanning, etc., jusqu'à Vancouver, ou si ce sera une ligne directe partant de Queensland par Figi et touchant, ou ne touchant pas peut-être, à Houolulu, Je ne pense point que cette Conférence pourrait déterminer la ligne exacte, parce que, avant de prendre une décision finale, il y aurait à faire une étude hydrographique; et ici je dois dire que, en parlant des frais de ces travaux-je ne l'ai mentionné que précédemment—je ne suppose pas, comme l'Amiranté est continuellement occupée à la carte du Pacifique, qu'il serait très difficile de la décider à pousser ses études sur nue route particulière. Mais il serait nécessaire, je erois, d'indiquer une ligne plus définie, afin qu'il ne puisse pas être dit que l'Amirauté va être envoyée en expédition de pêche. Vient ensuite la question des opérations que le câble pourra faire. M. Playford a signalé, dans son exposé, les mesuros que l'Australie du Sud a prises pour avoir une communication par câble, et il a fait voir que cette entreprise à été exécutée à grandes pertes. Eh bien, je ne voux pas entrer dans la question de l'indemnité qui devrait être accordée à l'Australie du Sud. M. Playford comprendra parfaitement cela; mais je crois qu'il serait absolument nécessaire qu'on nous mîten possession de probabilités qui nons rendraient la question plus elaire qu'elle ne l'est à présent. Je sais que dans l'un de ses rapports, M. Sandford Fleming a présenté queiques données sur ce que, suivant lui, le câble rapporterait et que la recette se composerait de la moitié de ce qui passe par le câble actuel. Il nous est faeile de voir que eeci ne comprend point les nouvelles affaires qui surgiraient; il y aurait de nouvelles opérations inter-australiennes et canadiennes. Nous savons que le commerce engendre le commerce; je crois que M. Fitzgerald a parlé dans le même sens, ainsi que M. Lee Smith qui a dit que de nos jours la vitalité du commerce dépend d'une communication rapide. Ne pouvant établir les faits, il serait bon de taire conuaître les probabilités d'une augmentation, même en plus des résultats exposés par M. Sandford Fleming; mais ce que je tiens à faire comprendre aux délégués, c'est que les renseignements doivent venir de la Conférence afin que je sois en situation de les communiquer à mon gouvernement. La plupart des messieurs iei présents ont eu à faire avec le parlement; ils savent très bien que dans un parlement il y a plusieurs esprits; il en est quel ques-uns qui proposent des idées larges sur les nécessités et les obligations nationales et impériales; il en est d'autres qui pratiquent des idées plus étroites basées sur les intérêts personnels; et il ne serait pas surprenant qu'en matières de co genre quel qu'un se levât dans le parlement britannique et demandât: si nous donnons une subvention, quel sera l'intérêt de la Grande-Bretagne? si nous changeons la loi actuelle, les industries manufacturières n'en seront-elles pas gravement influencées? Il faut répondre à ces objections. Je dis ceci uniquement pour indiquer quelles sont les difficultés, et e'est pour faire face à ces difficultés que je demande à la Conférence de m'en fournir les moyens. Des intérêts britanniques seront influencés jusqu'à un certain point, ou pourront l'être; je ne dirai riendes droits ou privilèges d'une colonie se gouvernant par elle-même, car je n'entends point plaider cette cause: je la laisse de côté à dessein; je parle des intérêts britanniques qui pourraient être lésés. Les discours prononcés iei ont été très explicites sur ce point : personne ne désire faire tort aux intérêts britanniques, et je tiens pour acquis que tous désirent amener les intérêts commerciaux de la Grande-Bretagne en relations plus étroites avec les colonies. Puis, il y a un autre point: la question de l'importance stratégique du câble. L'idée première du câble ne reposait pas sur des fins de stratégie. Elle était principalement basée, je crois, sur des fins commerciales et sur des fins impériales : tâcher de mettre toutes les parties de l'Empire en communication les unes avec les autres; mais elle n'était pas, dans le principe, de fournir une ligne scratégique à la marine et à l'armée britanniques. M. Fitzgerald a raison et j'abonde dans ce qu'il dit au sujet de l'importance stratégique. Je ne suis pas un expert, partant, je m'étonne que l'on puisse douter que deux lignes sont meilleures qu'une seule, et comme l'a dit quelqu'un, même tenir une ligne de communication ouverte

pendant une
pour l'Empi
commerciale
que de l'imp
tance straté
dire : "Eh
l'importance
étudions en
commerce d
que la Conférenc
point de not
l'appui de l
débats, et m
trouverai da

Sir CHA Président, q de cœur les construction veux aussi c dire ne doit sympathie d la voie trac l'habile et i du Sud. J'a ligne double vant cette a 1887, la prei phique de l' de détermin a beaucoup et pour des qui n'est pa tons les câb question ne Il est hors o un câble, le mais quand tion de guer Je puis en p alarme ou 1 alors à Lone gouverneme lorsque les avec la Ru et l'amiral entendu dire le communi commandan télégraphièn dait à voir l même, dans absolument dehors, fais: qui amenit navales et i construisire

tion de l'arr

ee les autres,

e en partieu-

e Sa Majesté

velle-Zélande.

recte partant

à Honolula, exacte, parce

hydrographi

ni mentionné

llement occu-

ser ses études

e cnvoyée en

câble pourra

alie du Sud a

te entreprise

a question de

comprendra

n nous mîten

u'elle ne l'est

g a présenté

la recette se

s est facile de

il y anrait de

le commerce

ens, ainsi que

une communi-

s probabilités

leming; mais

ments doivent

rà mon gou-

le parlement;

en est quel-

ons nationales

asées sur les

e genre quel-

nons une sub-

la loi actuelle,

cées? Il fant

clles sont les

Conférence do és jusqu'à un

d'uae colonie

: je la laisse

e lésés. Les

e désire faire

it amener les

avec les colo-

que du câble.

était princi-

riales: tâcher

ec les antres;

itégique à la

abonde dans

s un expert,

leures qu'une

ation ouverte

ligne que

pendant une semaine après une déclaration de guerre serait d'un avantage énorme pour l'Empire; mais je le repète, ce câble doit dépendre principalement de sa valeur commerciale, et j'engage les délégués à tenir compte de ectte considération plutôt que de l'importance stratégique. Si le mérite du câble repose surtout sur son importance stratégique, les gens qui ne connaissent pus les intérêts du commerce pourront dire: "Eh bien, c'est l'affaire des experts en navigation"; mais si vons mettez l'importance commerciale en première ligne, la cause sera beaucoup fortifiée. Nous étudious en ce moment la question de savoir comment nous pouvons développer le cemmerce dans toutes les parties de l'Empire, et c'est à ce point de vue que j'espère que la Conférence se placera. C'est sur ce point que je désire appeler l'attention de la Conférence avant d'entrer dans la sphère plus large où Sir Charles Mills est sur le point de nous entraîner; je voudrais recueillir quelques données commerciales à l'appui de la ligne générale qui a été désignée par divers orateurs au cours de nos débats, et mettre ces faits en ordre, car si je n'ai rien de tel, vous verrez que je me trouverai dans une situation très difficile et que je serai obligé de généraliser.

Sir Charles Mills.—En premier lieu, je veux qu'il soit bien compris, M. le Président, que le gouvernement et le peuple du Cap de Bonne-Espérance partagent de cœur les désirs et les aspirations du Canada et des colonies australiennes pour la construction d'un câble à travers le Pacifique entre le Canada et l'Australusie. Je veux aussi qu'il soit bien entendu que pas un mot de ce que je vais être obligé de dire ne doit être interprété autrement que comme l'expression de la plus cordiale sympathie dans le mouvement. Je vais simplement m'efforcer de suivre pas à pas la voie tracce par M. Sandford Fleming. Je suis profondement impressionne par l'habile et intéressant discours prononcé par M. Playford, représentant l'Australie du Sud. J'abonde pleinement dans la recommandation qu'il a faite d'établir une ligne double partout où un câble sera posé, et je partage sa conviction que, retrouvant cette affaire précisément à la phase où la Conférence Coloniale l'avait laissée en 1887, la première question que nous avons à traiter est celle d'une étude hydrographique de l'océan qui nous sépare, telle que recommandée par cette Conférence, afin de déterminer la route la plus sûre, la plus économique et la meilleure à suivre. On a beaucoup parlé de la nécessité de ce câble au point de vue impérial et commercial, et pour des fins politiques ou stratégiques. Il pourra être à propos dans un temps qui n'est pas très éloigné-pour le moment c'est hors de question-de nationaliser tons les câbles qui se rattachent à la Grande-Bretagne et à ses possessions; mais cette question ne peut possiblement pas entrer dans le cadre de nos présentes délibérations. Il est hors de doute que de nos jours un navire ennemi peut en tout temps pêcher un câble, le couper et détruire ainsi la communication, momentanément du moins; mais quand même un câble ne servirait qu'à communiquer la nouvelle d'une déclaration de guerre, cette utilité vaudrait les frais de sa construction et de son entretien. Je puis en parler par expérience. Vous vous souvenez tous qu'eu 1885 il y eut une alarme on plutôt une grande crainte d'une guerre avec la Russie. Me tronvant alors à Londres où je représentais le Cap de Bonne-Espérance, je télégraphiai à mon gouvernement d'abord : "Guerre avec la Russie probable." Peu de temps après, lorsque les évènements commencèrent à se développer, je télégraphiai: "Guerre avec la Russie imminente" Le gouverneur de la colonie, ainsi que le général et l'amiral qui y commandaient les forces militaires et navales, n'en avaient pas entendu dirê mot. – Lorsque mon télégramme parvint au premier ministre, celui-ci le communique au gouverneur. Le gauverneur fit mander immédiaternent le général commandant les tronpes et l'amiral comperndant la marine; ils se consultèrent et télégraphièrent en Angleterre pour conrêtre la cause, et ils apprirent qu'on s'attendait à voir la guerre éclater d'un instant à l'autre. Or, ils avaient, en ce moment même, dans la baie de Simon, une petite corvette; dans la baie du Câble, qui était absolument sans défense, il y avait deux grandes corvettes ou frégates russes, et en dehors, faisant croisière et attendant simplement le mot d'ordre, un gros cuirassé qui aurait pu venir nous enlever la péninsule du Cap tout entière. Les autorités navales et militaires, aidées par le gouvernement colonial, se miront à l'œuvre et construisirent deux ou trois petites forteresses dans Cape Town. Vint alors la question de l'armement; le seul que l'on pût trouver consistait en deux ou trois vieux

canons de marine se chargeant par la gueule qui auraient pu être tout aussi utiles que des revolvers contre ces Russes. Ceci se passait en 1885, et le gouvernement de Sa Majesté envoya quelques canonnières et torpilleurs, mais si nous ne nous étions point préparés en construisant ces peti'es forteresses, si nous n'avions pas fait de notre mieux pour défendre la péninsule du Cap, et si la guerre avait éclaté (les Russes avaient très probablement des moyens de communication que nous ne eonnaissions point), ils auraient pu détruire Cape Town et Simons Town, s'emparer de la péninsule du Cap et couper nos communications avec l'Orient. Tel a été le danger de n'avoir pas de communication directe par câble, et de ne pas nous servir de celle que nous avions. Le péril a été très grand, et les pertes auraient pu être immenses. L'idée suggérée par M. Playford de faire d'abord une étude hydrographique minutieuse et de faire déterminer la route par des experts, -idée que j'ai approuvée, pourrait être considérée comme devant retardor l'achèvement de l'entreprise. Or, je crois, avec toute la déférence possible pour ce qui a été dit sur le sujet, que si le geuvernement français ou tout autre gouvernement étranger, ou toute compagnie par actions étrangère, voyaient que le gouvernement de Sa Majesté est bien décidé à faire relever la route et construire le câble, ils y regarderaient à deux fois avant d'essayer à en poser un rival, si surtout ils étaient découragés par les colonics intéressées. Pleinement convaincu des grands avantages commerciaux et politiques que le câble du Pacifique offrira, je demande à la Conférence d'accueillir avec faveur la proposi tion que j'ai l'honneur de présenter et qui va sculement à demander au nom de la colonie du Cap de Boune-Espérance que le câble et ses avantages soient étendus à l'Afrique du sud. La question d'une communication télégraphique entre le Royaume-Uni et l'Australic par une autre route que celle fournie par la compagnie Eastern Extention Telegraph a fait l'objet des délibérations de la Conférence Coloniale de 1887. A l'ouverture de cette Conférence lord Knutsford attira spécialement l'attention sur le sujet et fit observer qu'il était impossible d'exagérer la valeur de notre grand réseau sous-marin, soit au point de vue politique ou au point de vue commercial. Il dit que dans les transactions commerciales il n'en est pas de quelque importance qui n'entraînent pas l'envoi et la réception de messages félégraphiques, et fit voir combien il était important que le contrôle des télégraphes fût autant que possible entre des mains britanniques et que les tarifs fussent modérés, Ii insista sur ee point, et il pria les membres australiens et canadiens du congrès de faire connaître au gouvernement de Sa Majesté leur opinion sur une proposition ayant pour objet d'unir le Canada et l'Australie par un câble de 7,000 milles de longueur partant de l'île Vancouver et allant à un endroit donné dans l'une des colonies australiennes-faisant remarquer qu'il faudrait préparer une eause très forte pour justifier le gouvernement de Sa Majesté de demander au parlement une subvention pour construire ce cable en concurrence avec les compagnies existantes. On a soulevé la question de savoir si ce câble, nécessitant la transmission de dépêches de Vancouver à Québec sur plus de 3,000 milles de lignes terrestres, sujette à être interrompue en tous temps par des aecidents dus aux rigueurs des saisons ou à d'autres causes et la distance par câble de Québec à Liverpool (à peu près 2,700 milles géographiques) faisant un parcours d'au moins 13,000 milles entre Liverpool et Sydney via l'Île Vancouver, serait réellement ce qu'il faudrait pour les fins de commerce et de défense impériale, à moins que la ligne ne fût continnée jusqu'à l'Inde sur les lignes terrestres actuelles de l'Australie et à travers les détroits, avec prolongements jusqu'à Aden et au Cap dans une direction, et jusqu'à Hong Kong dans l'autre. Ce plan porterait jusqu'à environ 18,000 milles la distance entre Liverpool et l'Inde par Hong Kong et à environ 22,000 la distance jusqu'au Cap de Bonne Espérance, ce qui rendrait ces prolongements tout à fait improductifs, parce qu'ils ne transmettraient point des dépêches à l'Europe en concurrence avec des routes plus courtes qui sont déjà à la disposition du commerce et dont le tarif actuel pour n'importe quelle partie de l'Inde n'est que de quatre schillings par mot. Mais un trafic considérable en dépêches est aussi essentiel à une compagnie de télégraphe que des marchandises sont indispensables à une compagnie de chemin de fer, et on ne saurait mettre en doute l'énorme importance d'ajouter le trafic des Indes et de l'Afrique du Sud à celui de l'Australie dans tout nouveau projet d'une ronte télé.

graphique, c. nombre des c en proportion commerce de dont la moiti détroit s'élev se tromper q de l'Afrique tarif beaucou et de la Nou pouvoir, à la vont faire vo 1,700 milles, entre l'Angle un grand no Gambie, 1,60 Cap de Bonn lung, 1,200; Occidentale, Melbourne, ligne indépet de câbles pl: les prix à 3c éloigné, le p 3s. 3d.; pour 9s. 6d., 6s. 5 Extension 7 Lorsque le c total avec le avec l'Inde duisit dans 1 pour chaque du commerc que £600 du et de l'Anst £530,000 pa tation et le 1 le capital. C la côte afric £250 par mi le coût de 1 dans la prév £1,000,000. Si j'ajonte q de plus du d 1856, il fauc sufficait que £160,000 pa fussent levé ils seraient j de l'embran Par une loi le paiement dater de l'ac tenue d'enti subvention de temps de

expédiée de

t aussi utiles ouvernement ous no nous vions pas fait avait éclaté que nous ne n, s'emparer Tel a été le s nous servir t pu être imtrographique ai approuvée, orise. Or, je que si le geumpagnie par décidé à faire ant d'essayer intéressées, que le câble ır la proposi n nom de la ent étendus à re le Royaugnie Eastern Coloniale de ment l'attena valour de oint de vue est pas de ages télégralégraphes fît ent modérés, a congrès de proposition 00 milles de ns l'une des iso très forte une subvenintes. On a dépêches de à être interu à d'autres 2,700 milles Liverpool et fins de comisqu'à l'Inde avec prolon-Kong dans re Liverpool p de Bonneetifs, parce ce avec des ont le tarif igs par mot. gnie de télé-

emin de fer,

des Indes et

o routo télé.

graphique, car antrement il ne serait point possible d'établir un tarif favorable. Le nombre des dépêches passant par le câble ainsi que le prix de la transmission seront en proportion du volume de commerce des pays reliés par le câble; et tandis que le commerce de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande était en 1886 de 119 millions, dont la moitié avec le Royanme-uni, celui de l'Inde, Ceylon et des établissements du détroit s'élevnit à plus de 200 millions. Il est donc permis de croire sans crainte de se tromper qu'un câble qui combinerait le trufic fourni par le commerce de l'Inde et de l'Afrique du Sad avec celui provenant de l'Australie, permettrait d'adopter un tarif beaucoup plus faible que le câble qui fernit senlement le service de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Et maintenant pour faire droit, autant qu'il est en mon pouvoir, à la demande de lord Jersey, je vais parler des cartes géographiques qui vont faire voir qu'une suite de câble dont pas une seule longueur ne devrait dépasser 1,700 milles, avec des postes anglais sur la distance entière, pourrait être établie entre l'Angleterre et l'Australie vià le Cap de Bonne-Espérance. Ce câble toucherait un graud nombre de ports importants, tels que: Gibraltar, 1,050 milles; Rivière Gambie, 1,600; Sierra Leone, 580; Ile de l'Ascension, 1,000; Sainte-Hélène, 720; Cap de Bonne-Espérance, 1,700; Natal, 800; Manrice, 1,500; Chagos, ou l'île Keelang, 1,200; Ceylon, 900; Singapore, 1,600, et la baie Exmouth, dans l'Australie Orgidoutule, 1,000 milles; de la pur les lignes tourestres colorles; il constitution de la puri les lignes tourestres colorles; il constitution de la puri les lignes tourestres colorles; il constitution de la puri les lignes tourestres colorles; il constitution de la puri les lignes tourestres colorles; il constitution de la puri les lignes tourestres colorles; il constitution de la puri les lignes tourestres colorles il constitution de la puri les lignes tourestres colors de la puri les lignes de la puri les Occidentale, 1.000 milles ; de la par les lignes terrestres actuelles il se raccorderait à Melbourne, Victoria, Adelaïde et Sydney, etc., et pourrait être continué par une ligne indépendante jusqu'à la Nouvelle-Zélande, 1,050 milles. Avec un pareil réseau de câbles placé sous un seul contrôle, un tarif très réduit pourrait être établi, fixant les prix à 3d. par mot par 1,000 milles; pour la Nouvelle-Zélande, le port le plus éloigné, le prix serait de 4d.; pour Sydney on Melbourne, 3s. 9d.; pour Singapore, 3s. 3d.; pour l'Inde, 3s; pour le Cap de Bonne Espérance, 1s. 8d.—contre 10s. 6d., 9s. 6d., 6s. 5d., 4s. et 8s. 11d., prix actuellement exigés par la compagnie Eastern Extension Telegraph. Un tel tarif ne pourrait manquer d'être rémunérateur. Lorsque le câble de l'Atlantique fut établi pour la première fois, notre commerce total avec les Etats-Unis, en 1865, était de moins de 60 millions, contre le commerce avec l'Inde et avec l'Australie, qui s'est élevé, en 1887, à 318 millions; mais il produisit dans le cours de cette année-là plus de £400,000, soit une proportion de de £1 pour chaque £150 du commerce, tandis que si nous calculons les recettes provenant du commerce australien à un quart de cette proportion seulement, ou £1 pour chaque £600 du commerce, les recettes des messages du commerce de l'Inde, des détroits et de l'Anstralie, d'après l'échelle des prix dont je viens de parler, s'élèveraient à £530,000 par année, et, déduction faite de £80,000 par année pour les frais d'exploitation et le fonds de réserve, il resterait un solde de £450,000 pour payer l'intérêt sur le capital. Ceer ne comprend pas le commerce du Cap ni celui de plusieurs postes sur la côte africaine, commerces qui sont aujourd'hui très considérables. A raison de £250 par mille, prix considéré comme ample depuis que la valeur du cuivre a baissé, le coût de l'établissement de ces câbles serait d'environ £3,500,000 sterling, et si, dans la prévision d'un prolongement possible, le capital de l'entreprise était porté à £4,000,000, il y aurait place pour un dividende de 10 ou de 11 pour 100 par année. Si j'ajoute que la compagnie Eastern Extension Telegraph possède un capital combiné de plus du double de cette somme et que ses recettes se sont élevées à £1,178,000 en 1886, il faudra bien admettre que cette estimation est très modérée. Toutefois, il sufficait que les gonvernements impérial et coloniaux garantîssent un revenu de £160,000 par année pour que les capitanx nécessaires à l'établissement de ces câbles fussent levés sans la moindre difficulté, et il est très improbable que de cette garantie ils seraient jamais appelés à débourser un seul sou. Quelques mots maintenant au sujet de l'embranchement sud-américain de la compagnie Eastern Extension Telegraph. Par une loi du parlement du Cap de Bonne-Espérance, proclamée le 8 septembre 1879, le paiement d'une somme annuelle de £15,000 pour un terme n'excédant pas 20 ans à dater de l'achèvement de la ligne, fut autorisé, la loi stipulant que la compagnie serait tenue d'entretenir la ligne en bon ordre pendant cette période, que le paiement de la subvention cesserait si elle n'était pas en état de fonctionnement pendant un espace de temps dépassant six mois, et que le prix d'une dépêche envoyée à Londres ou expédice de la ne devrait pas excéder 10s, par mot. Actuellement la compagnie

demande au public 8s. 11d. par mot et 6s. 3d. au gouvernement. Ce contrat expire en 1890. Il est impossible d'évaluer l'augmentation du trafic sur cette ligne depuis l'onverture des régions aurifères dans le Transvaal et l'acquisition des territoires du nord, c'est-à-dire Matebeleland, Mashonaland et Bechuanaland. Depuis la promulgation de cette loi la Compagnie Eastern Telegraph a posé un câble le long de la côte occidentale d'Afrique, c'est à dire le long des postes déjà énumérés, encorclant ainsi tout le continent sud-africain, en vertu d'une convention datée le 8 février 1886, dans laquelle je ne puis rien trouver qui empêche d'établir un câble rival sur la ligne indiquée plus haut. La construction d'un câble de cette nature en rapport avec celui de l'Australie viâ Maurice semblerait être le seul moyen de réduire les prix élevés actuellement exigés par la Compagnie Eastern Telegraph pour les dépêches envoyées au Cap de Bonne-Espérance, à Natal et dans d'autres parties de l'Afrique du Sud, Aussi, dans l'intérêt de toutes les colonies intéressées, l'encouragement de ce câble est fortement demandé et recommandé. Tout en déclarant énergiquement, encore une fois, que pas un mot prononcé par moi n'a pour but de nuire à l'unanimité avec laquelle j'espère voir adopter la proposition de M. Suttor, je suggérerais respectueusement que le gouvernement de Sa Majesté et les gouvernements des colonies intéressées fussent invités à donner le plus tôt possible effet à la résolution passée par la Conférence de 1887, en faisant faire une étude hydrographique complète et minutiense afin de découvrir la route la meilleure, la plus courte et la plus sûre pour établir le câble à travers le Pacifique entre le Canada et l'Australie, et pour le prolonger vers l'est jusqu'à l'Afrique du Sud, dans l'intérêt politique et commercial de l'Empire.

L'honorable M. Forrest.—Je n'avais pas l'intention de vous adresser la parole maintenant, parce que j'ai discuté très longuement ce sujet avec mon ami et coliègue ici, et je considère qu'il a fort bien dit, beaucoup mieux que j'aurais pu le faire, ce que j'aurais désiré dire. Mais j'ai songé hier soir à un côté de la question qui, quoi que touché incidemment, n'a pas été suffisamment développé : je veux parler de l'augmentation du commerce. Je voudrais faire quelques observations sur ce point, et les remarques présentées aujourd'hui par lord Jersey et que j'ai entendues avec beaucoup de plaisir m'y engagent. Je erois pouvoir donner quelques arguments sérieux à l'appui de l'établissement du câble. Nous pouvons seulement juger l'avenir par le passé, et j'ai à vous dire quelques mots qui peuvent peut-être vous aider à en arriver à une conclusion sur ce point. Pour ma part, je ne partage pas l'idée que nous ne pouvons envisager ces matières au point de vue d'un avantage immédiat pour nous-mêmes, je veux dire d'un avantage pécuniaire. Dans la conduite ordinaire des affaires, qui dépend principalement de l'effort individuel, chaque homme doit s'arranger de façon à obtenir un rapport, un gain immédiat, car les hommes doivent avoir leur pain quetidien; mais je dis que dans les affaires nationales, spécialement dans la conduite des affaires du grand Empire britannique, nous ne devons pas attendre des bénéfices immédiats. Je ne saurais donner un meilleur exemple de la justesse de ma proposition que le fait de notre présence iei aujourd'hui. Si les grands hommes d'Etat anglais qui voyaient dans l'avenir s'étaient arrêtés à compter les dépenses, ils n'auraient peut-être jamais aequis des possessions coloniales; et nous sommes ici aujourd'hui parce qu'ils n'ont pas lésiné sur les frais et parce que, sans attendre des bénéfices immédiats, ils ont travaillé pour l'avenir. Je vais maintenant essayer de vous exposer l'expansion qui s'est produite en vingt ans depuis 1870. Parlant de mémoire, le câble australien fut commencé en 1869.

L'hon, M. Playford.—Le eâble fut terminé en 1872.

L'hon, M. Forrest.—1870 est l'année la plus rapprochée de l'époque où j'aic pu arriver, et je m'arrête pour dire que je puise à la statistique canadienne depuis 1871, et j'ai réduit les sommes en louis sterling. En 1871, les importations du Canada out été $\det\pounds14,962,871,$ et de £24,371,650 en 1891; ses exportations ont été de £14,714,600 en 1871, et de £19,349,829 en 1891; sa population était de 3,675,024 en 1871, et de 4,833,339 en 1891. Naturellement, tous ces chiffres ont augmenté dans le cours des quatre ou cinq dernières années. Dans les colonies australiennes, à l'exclusion de la Nouvelle-Zélande, les importations ont été de £24,826,346 en 1870 et de £61,670,351 en 1890, les exportations de £26,262,966 en 1870, et de £54,852,854 en 1890.

L'hon, M L'hon, M je parlerai de était de 1,65 vingt ans. I. et de .£6,260, 1890; sa popu prie de vons 1 ce mur. Ve Canada, A d'âmes à pei le plus gran plus entrepre uno estimatio bat de la vi certain type tenant l'Aust dont la plus g de la race en gresser? Alle la population temps préser maintenant 1 Canada et cel sous d'aussi l ces matières, élevé pour ee comme le nô place pour un ces propositi Caradiens co la richesse de je me réjouis câble. La si pas pour un Sir HEN

> mes paroles, l'opinion que Sir CIIAI vernement at

sérieux et m gouvernemen câble rival. Sir HEN soutenu que

et que si la C que si le goi interviendra le Pacifique, ne donne pas Charles Mill

Sir CHA unanimemen rait et agira

L'hon, 1 qu'elle peut

"Qu'en télégraphiqu ontrat expire ligne depuis cerritoires du ris la promulong de la côte erelant sinsi ier 1886, dans : la ligne indiavec celui de s prix élevés ches envoyées que dn Sud, nt de ce cáble ment, encore ianimité avec rerais respecdes colonies

ion passée par dète et minuus sûre pour

pour le pro-

immercial de

ser la parole ni et collègue le faire, ce ion qui, quoieux parler de sur ce point, tendues avec s arguments uger l'avenir is aider à en pas l'idée que n médiat pour ordinaire des ne doit s'arnmes doivent spécialement ons pas attende la justesse inds hommes dépenses, ils mmes ici au-

e où j'aie pu depuis 1871, anada ont été 14,714,600 en 1871, et de le cours des exclusion de £61,670,351 890.

attendre des t essayer de

Parlant de

L'hon. M. Fitzgerald.—Vous omettez la Nouvelle-Zélande.

L'hon. M. Forrest.—J'ai commencé par dire que j'omettais la Nouvelle-Zélande: je parlerni de cette colonie un pen plus loin. En 1870 la population de l'Australie était de 1,650'172, et de 3,159,841 en 1890, c'est-à dire qu'elle a presque doublé en vingt ans. Les importations de la Nouvelle-Zélande ont été de £4,629,015 en 1870 et de £6,260,522 en 1890; ses exportations de £4,544,682 en 1870 et de £9,423,761 en 1890; sa population était de 248,400 en 1870 et de 625,508 en 1890. Messieurs, je vous prie de vons retourner et de jeter les yeux sur la carte géographique dressée sur ce mur. Voyez l'énorme partie du continent américain qui appurtient au Canada. A l'heure présente il renferme une population de cinq millions d'âmes à peine. Il est riche en terres, il jouit d'un elimat excellent, j'éprouve le plus grand plaisir à dire qu'il possède la population la plus énergique, la plus entreprenante et la plus saine que j'aie jamais vue. Nous ne pouvons faire une estimation des hommes en comptant les nez. Si j'avais à combattre le combat de la vie sous une forme queleonque, je préfèrerais avoir 10 hommes d'un certain type derrière moi plutôt que d'en avoir 100 d'un autre type. Voyons maintenant l'Australie. Elle n'une très grande surface, elle abonde en richesses naturelles dont la plus grande partie n'est pas encore développée. Avons-nous oublié le génie de la race en disant que le câble proposé ne paiernit pas? Avons-nous cessé de pro-gresser? Allons-nous prendre de l'expansion? Les chiffres que j'ai cités au sajet de la population et du commerce à l'époque où le câble anstrulien fut commencé et au temps présent, démontrent que s'il y avait alors place pour un câble, il y en a maintenant pour plus de deux. Nous pouvons être certains que le peuple du Canada et celui de l'Australie vont continuer le développement qu'ils ont commencé sous d'aussi henreux auspices. Messieurs, je erois que si nous étudions sérieusement ces matières, nous verrons qu'un point de vue purement commercial n'est pas le plus élevé pour ceux qui ont à cœur la protection et la conservation d'un grand Empire comme le nôtre; mais de ce point de vue soul nous pouvons voir qu'il y a ample place pour un autre câble. Je ne vous retiendrai pas davantage; chacun peut pese ces propositions par lui-même. Nous savons ce qui a été fait dans le passé; ler Caradiens connaissent la grande richesse du Canada, et les Australiens connaissens la richesse de l'Australie; et n'imaginez pas un seul instant que j'aie oublié le Cap t je me réjouis de sa prospérité, et j'espère que nous lui serons bientôt ruttachés par le; câble. La simple question que le câble de Vancouver paie pour commencer ne doit pas pour un moment nous empêcher de favoriser sa construction.

Sir Henry Wrixon.—Je crains d'avoir été mal compris dans quelques-unes de mes paroles, parce que Sir Charles Mills a fait remarquer qu'il ne partageait pas

l'opinion que j'ai émise.

Sir Charles Mills.—Pas du tout. Ce que j'ai voulu dire, c'est que si le gonvernement auglais et la Conférence adoptent cette résolution, s'ils font voir qu'ils sont sérieux et manifestent une détermination de lui donner effet, cela empêchera un gouvernement étranger ou une compagnie étrangère de tenter l'établissement d'un câlde pirel

Sir Henry Wrixon.—Je désire dire que j'abonde absolument dans ce sens. J'ai soutenu que si le gouvernement de Sa Majesté ne le faisait pas, mais l'abandonnait, et que si la Conférence l'abandonnait, la France le fernit. Je n'ai jamais voulu dire que si le gouvernement de Sa Majesté continuait, la France, ou tout autre pays, interviendrait. Ma prétention est qu'un câble sera posé avant longtemps à travers le Pacifique, et si la Conférence rejette cette question, si le gouvernement impérial ne donne pas d'aide, le câble sera construit par la France. Je souseris à ce que Sir Charles Mills a dit

Sir Charles Mills.—J'ai supposé naturellement que la Conférence en viendrait unanimement à cette conclusion, et que le gouvernement de Sa Majesté la respecterait et agirnit en conséquence sans délai.

L'hon, M. Fraser.—Me sera-t-il permis de donner un avis de motion? Je crois qu'elle peut aider à définir la route:—

"Qu'en vu de l'opportunité de faire un choix de routes pour une communication télégraphique par câble entre le Canada et l'Australie, le gouvernement de la mère-

patrie soit prié de prendre des mesures immédiates pour s'assurer l'nn atterrissage neutre sur une des îles d'Hawaï, afin que le câble reste permanemment sous le contrôle britannique."

Mr. Lee Smith.—C'est peut-être pour moi le moment de donner avis de ma résolution. Je suis si certain que rien ne sera fait sur les lignes actuelles, qu'il y aum un retard de cinq ou sept aus probablement comme dans le passé, que le meilleur moyen de procéder serait celui indiqué dans la résolution dont je vais donner lecture. Celu va poser la question devant nous sous une forme définie, comme question d'affuire. Nous pourrons obtenir des soumissions, car je suis sûr que la levée hydrographique peut se faire en six mois. Une compagnie de câble de première classe exécuterait l'entreprise dans un cinquième du temps qu'y mettrait un gouvernement. M. Sandford Fleming me suggère d'ajouter une autre proposition que je plucerai à la fin:

"(1.) Que dans l'opinion de cette Conférence le mode la plus expéditif et le plus "efficace par lequel une communication directe par câble pourrait être établie entre le "Canada et l'Australie seruit de demander des soumissions pour exécuter l'entreprise "à des conditions qui seront arrêtées par la suite.

" (2) Que dans ce but le gouvernêment canadien soit prié de demander des offres de plans, devis et conditions pour des lignes alternatives telles qu'indiquées par les

" différentes propositions soumises à cette Conférence.

" (3) Que les sonmissions qui seront reçues soient soumises à l'examen des diver ses colonies intéressées, et que les dépenses encourues soient défrayées par les dites colonies, snivant leur population.

" (4) Que dans le cas où les propositions ne seront pas satisfaisantes, les divers gouvernements prennent des mesures pour exécuter l'entreprise comme ouvrage na-

"tional."

RÉCIPROCITÉ COMMERCIALE.

Sir Henry de Villiers suivant avis donné, propose :

"Que dans l'opinion de cette Conférence les obstacles qui peuvent présentement s'opposer au pouvoir des dépendances de l'Empire jouissant du gouvernement responsable de faire des conventions de réciprocité commerciales entre elles, ou avec la Grande Bretagne, devraient être écartés par législation impériale, ou autrement,"

Je ne prendrai pas beaucoup du temps de la Conférence, parce que ma proposition est très simple. Elle est intelligible pour tous, et assez étendue, je crois, pour traduire les opinions de tous les délégnés presents. Les honorables membres se souviennent que le 30 juin une résolution fut adoptée à l'effet qu'une législation impériale devrait être faite pour permettre aux dépendances de l'Empire de conclure des conventions de réciprocité commerciale, y compris le pouvoir d'établir des tarifs différentiels avec la Grande-Bretagne, ou entre elles. Vons n'étiez pas alors au fauteuil, monsieur le président, il était occupé par notre ami sir Adolphe Caron; tout a été fait régulièrement, la résolution fut mise aux voix et adoptée, mais je dis que je n'étais pas présent en ce moment là et que la résolution tut adoptée sans que je connûsse qu'elle était sur le point d'être mise au vote. Je ne pensais certainement pas qu'elle le serait avant que lord Jersey nous donnât quelques indications de l'opinion du gouvernement împérial à cet égard. It fut suggéré que je pourrais proposer un amendement là et alors, même après l'adoption de la résolution; mais je n'étais pas prêt à le faire. Il fut convenu que la question resterait en suspens. La-dessus M. Fitzgerald donna avis d'une motion qu'il proposerait aujonrd'hui, et j'annonçai que ma résolution serait dans le même sens que celle qui a été adoptée et que celle qu'il allait proposer. Mon objection contre la résolution adoptée, c'est qu'elle laisse virtuellement de côté le Cap de Bonne-Espérance. Je dis que le Cap de Bonne-Espérance n'est pas le moins du monde atteint par cette résolution. Elle porte qu'il devrait être fait une législation impériale permettant aux dépendances de l'Empire de conclure des conventions de réciprocité commerciale, y compris le pouvoir d'établir des tarifs différentiels avec la Grande-Bretagne et entre

Pour loi impériale ble att Cap sans préalabl et sans la néc legouvernem h Cap de Boi convention co le possèderni tatait qu'une étrangère. M point de légis convention as anstraliennes en 1873 nne stipulait expi qu'une législe pas pour la c admission tac législation im quoi j'ai pens nous engager nies. Voici

"Que du
"ment s'oppo
"ment respo
"ou avec la
"autrement."

Quant au proposition es de mon ami M

"Que ce "Bretagne et "dénoncés et "de ces trait "gouverneme "effet."

M. le Pre est passablen ciale pour la semblons par claire. Pour un obstacle, le qu'il est beau sont dans not avec le Zollve donner une ir duelle, je erai convention di sont très large tion a été sou encore l'opini que les traités nion que ces i gouvernemen nion donnée p crois que la p n atterrissage at sous le con-

evis de ma rés, qu'il y aura e le meilleur onner lecture, stion d'affaire, drographique ee exécuterait ent. M. Saudai & la fin:

litif et lo plus Stablie entrele er l'ontreprise

nder des offres iquées par les

nen des diverpar les dites

tes, les divers le ouvrage na-

présentement rnement reses, ou avec la troment, "

na proposition

pour traduire souviennent ériale devrait conventions s différentiels auil, monsieur at a été fait ue je n'étais e je connûsse nt pas qu'elle l'opinion du proposer un on ; mais je resterait en proposerait que celle qui la résolution anee. Je dis cette résolumottant aux nmerciale, y igne et entre

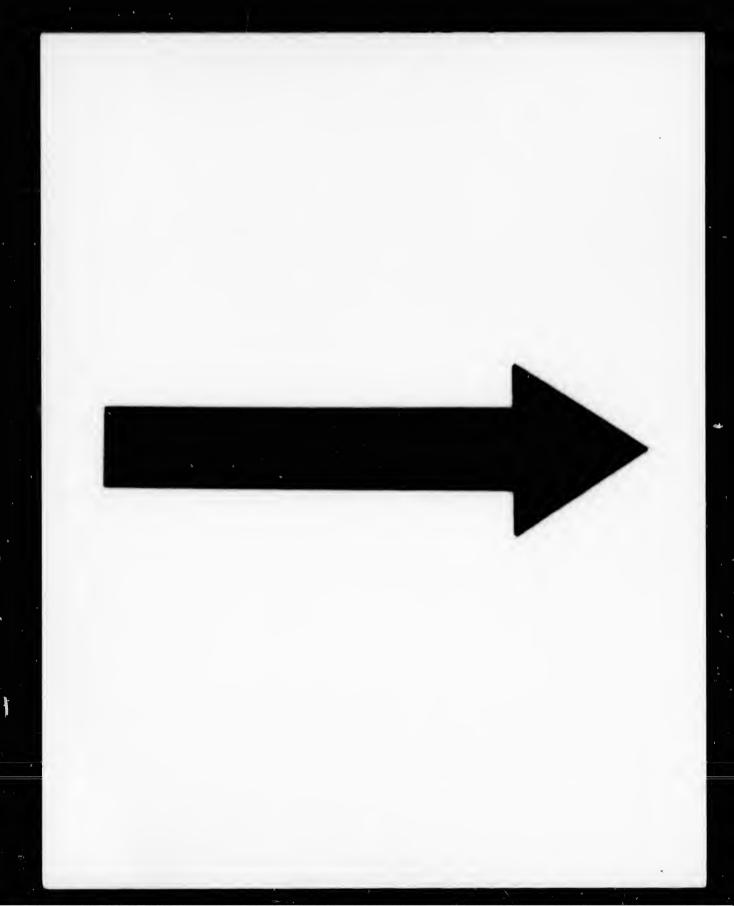
elles. Pour ce qui concerne le Cap de Bonne-Espérance, je 10 sache point qu'une loi impériale soit nécessaire. L'après ce que je comprends, i est présentement posble au Cap et au Canada (conclure une convention de re siprocité commerciale sans préalablement demander le consentement du gouvernen ent de la mère-patrie, et sans la nécessité d'une législation impériale. Le soul pouvoir que pourrait avoir le gouvernement impérial seruit de refuser de promule ser une loi du parlement que [Cap de Bonne-Espérance et le Canada pourraient adopter pour mettre à effet une convention commerciale conclue entre eux. Ce pouvoir le gouvernement impérial le possèderait indubitablement; c'est un pouvoir recrait, je crois, s'il constatait qu'une telle onvention viole des traités qual aurait conclus avec une nation strangère. Mais quant à une législation impériale, ce n'est point là l'obstacle. Il n'est point de législation impériale qui empêche le Cap de Bonne-Espérance de faire une convention avec le Canada. Il existe u loi impériale en ce qui regarde les colonies australiennes. Elle leur défend spécial nent de faire des conventions de cette nature ; en 1873 une loi fut édictée leur permettant d'en conclure entre elles, mais elle stipulait expressément que ce pouvoir n'était pas étendu à d'autres pays. J'admets qu'une législation impériale est nécessaire en ce qui concerne l'Australie, mais non pas pour la colonie du Cap. L'adoption de la résolution déjà pussée comporte une admission tacite de la part des représentants du Cap de Bonne-Espérance qu'une législation impériale est nécessaire, ce que nous u'ad tons nullement. C'est pourquoi j'ai pensé qu'il vaudrait beaucoup mieux, en preporant une résolution, de ne pas nous engager à dire qu'une législation impériale est nécessaire pour tontes les colonies. Voici quelle était ma proposition.

"Que dans l'opinion de cette Conférence, les obstacles qui peuvent présentement s'opposer au pouvoir des dépendances de l'Empire jouissant du gouvernement responsable de faire des conventions de réciprocité commerciale entre elles, s'on avec la Grande-Bretagne, devraient être écartés par législation impériale, ou s'autrement."

Quant aux traités avec des pouvoirs étrangers, s'ils sont dans le chemin, ma proposition est assez large pour les couvrir. J'en viens maintenant à la proposition de mon ami M. Fitzgerald. La voici:

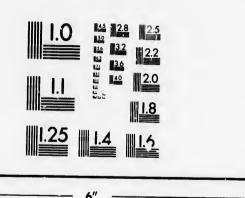
"Que cette Conférence est d'opinion que les traités existant entre la Grande-Bretagne et le Zollverein Allemand, et avec le royaume de Belgique, devraient être "dénoncés et prendre fin dès que leurs conditions le permettront, quant aux artieles "de ces traités qui mentionnent spécialement les colonies britanniques, et que le "gouvernement de Sa Majesté soit prié de prendre les mesures nécessaires à cet "effet."

M. le Président, j'ai deux objections à cotte proposition. En premier lien, elle est passablement tranchante dans une question de suprême importance commerciale pour la Grande-Bretagne. Mais l'objection la plus importante, c'est que nous semblons par là admettre une certaine interprétation des traités qui est loin d'être claire. Pourquoi dirions-nons que ces traités sont dans le chemin? S'ils sont un obstacle, les mots "ou autrement" tranchent la difficulté; et dès lors, je erois qu'il est beaucoup mieux pour nous de ne pas nous lier à l'opinion que des traités sont dans notre chemin. Il existe deux traités, le traité avec la Bolgique et le traité avec le Zollverein. Je ne crois pas que cela fasse partie de nos attributions de leur donner une interprétation. Si je suis obligé de faire connaître mon opinion individuelle, je erains fort, je dois le dire de suite, que ces traités soient un obstacle à une convention différentielle quelque peu considérable entre les colonies. Les termes en sont très larges sans auenn doute. Le comte de Jersey nous a appris que cette question a été soumise aux officiers en loi de la Couronne. Nous ne connaissons pas encore l'opinion qu'ils pourront donner. En supposant que cette opinion aille à dire que les traités ne sont pas un obstacle, alors nous aurons inutilement exprimé l'opi-nion que ces traités sont dans notre chemin. De plus, le gouvernement belge et les gouvernements constituant le Zollverein allemand ne seraient pas lies par une opinion donnée par les officiers en loi britanniques; ils s'en tiendraient à la leur. Je crois que la présente résolution est assez large pour sortir de la difficulté. Elle dit 5b - 10



M1.25 M1.5 M1.5

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14589 (716) 872-4503

STILL SECTION OF THE SECTION OF THE



que "dans l'opinion de cette Conférence les obstacles qui pourraient présentement s'opposer au pouvoir des dépendances de l'Empire jouissant du gouvernement responsable de faire des conventions de réciprocité commerciale entre elles, ou avec la Grande-Bretagne, devraient être écartés par législation impériale ou autrement." Si la loi impériale est dans le chemin, il faut l'abroger; si les traités sont dans le chemin, il est à propos de les faire modifier ou disparaître, et les mots "ou autrement' suffisent pour les eouvrir. Lord Jersey a aussi demandé aux membres de la Conférence d'indiquer la nature générale d'une convention commerciale avec les colonies. En ee qui concerne le Cap de Bonne-Espérance, qui m'intéresse plus directement, j'ai eu, avant mon départ, une conversation avec le premier ministre, qui m'a dit que, avec la prospérité eroissante du Cap de Bonne-Espérance, et avec le rapide développement des industries minières, le bois canadien y sera en plus grande demande; que notre eolonie ne produit pas le bois de service en quantité suffisante, et qu'il croyait possible de faire avec le Canada une convention par laquelle le bois canadien pourrait entrer dans la colonie en franchise ou moyennant un droit réduit, et qu'une très grande quantité serait probablement demandée; il pensait aussi que, de son côté, le Canada pourrait recevoir quelquesuns de nos produits. Nous produisons ee que le Canada ne produit pas en quantité suffisante: par exemple la laine qui, je erois, n'est pas taxée iei; puis il y a nos vins et nos diamants pour lesquels nous pourrions trouver un marché iei. Je mentionne lculement ees articles comme une indication pour lord Jersey, parce qu'il a exprimé le désir d'avoir des renseignements sur la nature de la convention qui scrait faite. Je ne puis parler que du cap de Bonne Espérance et eiter des produits de ce genre pour montrer quelle serait la nature de l'arrangement. Je erois que le Canada est un grand fabricant d'instruments aratoires, et, s'il s'établissait un commerce entre les doux eolonies, je erois que nous recevrions du Canada une bonne partie de nos instruments aratoires qui nous viennent anjourd'hui principalement des Etats-Unis. J'ignore si les Etats-Unis les produisent à meilleur marché que le Canada, mais c'est seulement paree qu'il ya eu commerce entre les Etats-Unis et le Cap que nous avons jusqu'ici reçu nos instruments aratoires des Etats-Unis.

L'hon. M. Foster.—Avez-vous un impôt sur ces artieles?

Sir Henry De Villiers.—Non, ils sont admis en franchise au Cap, mais e'est peut-être paree qu'il n'y a pas eu de commerce entre les pays que les instruments aratoires n'ont pas été importés en grande quantité au Cap. Je erois done que ma résolution met la question sous une forme précise. Elle ne nous lie pas à l'opinion que la législation impériale est dans le chemin du Cap de Bonne-Espérance à tout événement ou que des traités sont dans notre chemin. En même temps, si la législation impériale et si des traités sont dans notre chemin, cette résolution sera suffisante pour couvrir toutes choses. Je suis d'avis que nous devons éviter de faire un faux pas au début. Si dès le commencement nous commettons l'erreur d'adopter des résolutions qui ne peuvent être mises à effet ou qui nous lient à des opinions erronées, cela pourra nous entraver par la suite et embarrasser aussi le gouvernement impérial en essayant de leur donner effet. Pour ces raisons, monsieur le président, je propose ma résolution, et peut-être M. Fitzgerald, après ce que je viens de dire, sera-t-il

disposé à retirer la sienne en faveur de celle que je présente.

L'honorable M. Fitzgerald.—Je me rendrais très volontiers au désir de sir Henry de Villiers si je n'étais pas certain qu'en ce faisant nous manquerions le but qui nous réunit ici. Lord Jersey a exprimé avec beaucoup d'autorité l'opinion que la Conférence devait, sans ses délibérations, s'exprimer assez elairement pour ne pas laisser le moindre doute dans l'esprit des autorités impériales sur ce que nous voulons. J'ai objection aux termes généraux de la résolution de sir Henry de Villiers, parce que je crois qu'elle tourne autour de la question au lieu de l'aborder earrément. Sans doute il y a une différence au sujet des colonies du Cap et de l'Australie. La résolution de sir Henry de Villiers aurait son application en ce sens qu'il n'existe pas de loi qui empêche le Cap d'entamer des relations commerciales avec le Canada, mais une loi impériale établit une défense formelle en ce qui concerne les colonies. J'ai devant moi une adresse qui fut présentée à la Reine par le Canada, en octobre 1891. Cette adresse demande formellement à la Reine d'abroger les traités existant entre

l'Angleteri touchent a ment sur e pas s'être d Lord J

L'hono demande; Le Pr pourra peu

Les deux pa "7. Je de au Canada l que les char cette propos "8. Plu

"8. Plu artieles eon plusieurs ca au Canada u serait nécess l'Empire bri merciales ex L'hon. I

treinte que demandons s les autres et position des c avoir de diffé même. Tout l'Allemagne d cerne le Cap, ee traité, pende jouir de to et la Grande-l à une modifies avec le Canac tagne fût exelu consentement. douanier quelo nies partie à l' but d'étendre r vernement de l'Allemagne le y comprenons vois aueune eh à une semblable

Pour ectto accepter la rest Je ne erois férence. L'exid

d'obtenir un con tions commercia rence de doman par là, de simpl colonies, ainsi q d'avoir le privile

L'hon. M. T commerciales réde Victoria ne co entement nent resu avec la ent." Si i le cherement " la Confécolonies. directeninistre, pérance, adien y service convenchise ou

blement uelquesquantité nos vins entionne exprimé it faite. e genre nada est ce entre

de nos ts-Unis. ais c'est is avons ıis c'est

ruments que ina opinion à tout la légisra suffifai**re** un pter des rronées, mpérial je prosera-t-il

de sir le but on que ne pas oulons, s, parce t. Sans la résoiste pas la, mais s. J'ai e 1891. t entre

l'Angleterre et l'Allemagne et entre l'Angleterre et la Belgique, au moins en ce qu'ils touchent aux colonies. Je crois qu'il est du devoir de la Conférence d'appuyer fortement sur ce point. En réponse à cette adresse le gouvernement impérial ne parait pas s'être occupé du sujet, il n'a certainement pas pris un parti. Lord Jersey.—Voici la réponse.

L'honorable Mr FITZGERALD.—Mais il n'a jamais été fait de loi dans le sens de la

demande; celle-ci a été déclinée.

Le President.—La lecture de quelques-uns des paragraphes de la réponse pourra peut-être vous aider. Cette réponse est datée: Downing street, 2 avril 1892. Les deux paragraphes les plus importants sont numérotés 7 et 8:-

"7. Je dois faire observer que la dénonciation de ces deux traités ne confèrerait pas au Canada la liberté en matières fiscales qu'il désire obtenir, et je suis porté à douter que les changements nombreux qu'il y nurait à fuire ont été bien pesés en émettant

"8. Plusieurs des traités de commerce conclus par ce pays contiennent des articles concernant les nations les plus favorisées, et ces traités s'appliquent en plusieurs cas à la nière patrie et à toutes les colonies. Par consequent, pour confier au Canada une entière liberté dans ces négociations avec des pouvoirs étrangers, il serait nécessaire de reviser très longuement les présents traités de commerce de l'Empire britannique, et il en résulterait une suspension sérieuse des relations commerciales existantes dont le Canada recueille aujourd'hui les avantages."

L'hon, M. FITZGERALD.—Notre demande est d'une nature beaucoup plus restreinte que celle contenue dans cette adresse au gouvernement impérial. Nous demandons simplement le pouvoir de nouer des relations commerciales les uns avec les autres et avec la Grande Bretagne. Ainsi, quelle que soit la différence entre la position des colonies australiennes et la colonie du Cap, à ce sujet, il ne saurait y avoir de différence entre les dépendances de la Couronne et la Grande-Bretagne ellemême. Toute convention que ferait le Cap avec la Grande-Bretagne comprendrait l'Allemagne et la Belgique en vertu du présent traité, tout autant, pour ce qui concerne le Cap, que pour ce qui concerne l'Australie. Je puis supposer, je crois, que ce traité, pendant sa durée, justifierait la Belgique et l'Allemagne d'exiger le droit de jouir de toutes les concessions accordées entre l'une ou l'autre de ce dépendances et la Grande Bretagne. Si nous étions pour demander à notre parlement de consentir à une modification qui permettrait l'extension de nos relations commerciales, disons avec le Canada—et c'est un des objets de notre réunion ici—et que la Grande-Bretagne fût exclue de cette convention, il servit, je crois, presque impossible d'obtenir son consentement. On ne doit pas mettre la mère-patrie, relativement à un arrangement douanier quelconque, dans une position pire que celle occupée par aucune des colonies partie à l'arrangement. Si nous nous proposons de modifier notre tarif dans le but d'étendre nos relations commerciales, nous devons nécessairement prier le gouvernement de mettre fin aux traités qui, aujourd'hui, donnent à la Belgique et à l'Allemagne le privilège de profiter de la clause de la nation la plus favorisée, si nous y comprenons la Grande-Bretagne. Si la Grande-Bretagne n'est pas comprise, je ne vois aucune chance d'induire les parlements de Victoria ou de Tasmanie à consentir

Pour cette raison, et pour cette raison seule, je dis que je ne pourrais pas accepter la restriction de la motion de sir Henry de Villiers.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire, pour moi, de retarder les travaux de la Conférence. L'existence de ces traités, je crois, compromettra sérieusement la chance d'obtenir un cousentement au changement nécessaire, en ce qui concerne les relations commerciales et, comme il en est ainsi, il est, je crois, du devoir de cette Conférence de demander au gouvernement de Sa Majesté de mettre fin aux traités et, par par là, de simplifier la convention douanière projetée que nous espérons établir. Les colonies, ninsi que la mère-patrie, doivent bénéficier d'une façon très sensible du fait d'avoir le privilège de développer leur commerce.

L'hon. M. THYNNE.—Il me semble que notre interprétation des mots "relations commerciales reciproques" ne s'accorde pas. M. Fitzgerald a dit que le parlement de Victoria ne consentirait pas à conclure un traité de réciprocité par lequel la mère-

patrie n'aurait pas les mêmes privilèges que ceux accordés aux autres colories. Tout ce que je pnis dire, c'est ceci: Si, pour faire des arrangements commerciaux réciproques, il nous faut attendre le moment où nous pourrons amener la Grande-Bretagne à se porter partie à l'arrangement, je crains que nous n'ayons à attendre bien long-

temps.

Il me semble que les relations commerciales réciproques que nous voulons établir ressemblent un peu à un arrangement, disons, entre le Canada et une ou plusieurs des autres colonies. En vertu de ce pouvoir, l'arrangement à faire serait à peu près celui-ci: Au Canada, vous avez un article de commerce dont nous avons besoin au Queensland; au Queensland, nous avons un article de commerce dont vous avez besoin au Canada. Il y a, dars l'univers, d'autres pays où nous pouvons avoir tout ce dont nous avons besoin et où vous pouvez avoir ce dont vous avez besoin mais, pour développer le commerce dans chacun de nos pays, nous disons que nous nous donnerons la préférence sur le reste de l'univers pour cet article de commerce en partic ier.

L'hon, M. Fitzgerald.—C'est ce que vous avez le droit de faire. La Grande-

Bretagn consentirait à être partie à ce traité.

L'hon. M. Thynne.—Si M. Fitzgerald a fait un énoncé que l'on a mal interprété, il devrait avoir l'occasion de le corriger. Nos modes de faire le commerce et nos modes de prélever les droits de douane diffèrent tellement de celui de la Grande-Bretagne, que l'arrangement de commerce réciproque ne saurait être fait avec la Grande-Bretagne et les différentes eolonies en même temps, ou, au moins, il n'est

pas vraisemblable qu'il soit ainsi fait.

L'hon. M. Fitzgerald.—Je suis très peiné de m'être exprimé de façon à laisser les membres de la Conférence sous une fausse impression quant au sens de mes paroles. Tout arrangement réciproque serait d'une espèce déterminée, dans l'hypothèse où nous aurions le pouvoir de le conclure, entre deux colonies quelconques; cet arrangement serait strictement restreint aux colonies contractantes, mais il devrait être parfaitement loisible au parlement de toute autre colonie de faire un semblable arrangement avec la Grande-Bretagne, si la chose était considérée comme sage.

L'hon. M. Foster .- Alors, nous vous avons mal compris.

L'hon. M. Fitzgerald.—Mais la Grande-Bretagne ne serait pas exclue par une semblable législation, si les colonics considéraient que la chose est de leur avantage mutuel.

L'hon. M. THYNNE.—Cela résout toute la question.

L'hon. M. Playford.—Je regrette que nous ayons mal compris l'honorable monsieur. J'ai compris qu'il disait que dans aucune circonstance, nous ne devrions faire entre nous d'arrangements spéciaux dans lesquels ne fût pas comprise la Grande-Bretagne. Les deux résolutions tendent au même but. Il s'agit seulement de la forme dans laquelle nous devons exprimer nos opinions. Tous, nous sommes intéressés à faire disparaître cette incapacité qui existe en conséquence de ces deux traités spéciaux, mentionnés dans la motion de M. Fitzgerald, et s'il s'agit de savoir si nous atteindrons ce but de la manière extrêmement directé proposée par M. Fitzgerald, ou de la manière proposée par sir Henry de Villiers. Mon opinion personnelle est que si nous pouvous l'atteindre comme le propose sir Henry de Villiers, cela vaudra mieux que ce que propose mon ami M. Fitzgerald. Nous répondons alors à la question d'une manière plus large, nous y répondons d'une manière plus générale et nous disons clairement dans la résolution que s'il faut une legislation impériale, que l'on ait une législation impériale et, sinon, que l'on fasse disparaître l'incapacité par toute loi que la Grande-Bretagne peut avoir le pouvoir de faire. Tout ce que nous désirons, au sujet de ces traités, c'est que l'on ne nuise pas le moins du monde aux arrangements que nous, comme colonies, voulons faire entre nous ou avec la mèrepatrie. Nous ne nous inquiétons pas de ce qui concerne le commerce avec les pays étrangers, mais, comme je l'ai dit, nous désirons que cette incapacité soit écartée. J'ai noté la façon dont sir Henry de Villiers a posé la question. Mon ami, M. Fitzgerald, s'est prononce contre ces deux traités spéciaux.

Nous ferions mieux, je crois, de rendre la chose plus générale. Il existe d'autres traités que ceux qu'il mentionne là et vous pouvez écarter l'incapacité en ce qui con-

La manière de le même r Henry de à M. Fitzg

L'hon
est une mo
peu d'opini
une résolut
de l'incapa
Henry. F
adopté cor
nos archiv
une chose,
vous voule:
temps à la

Nous a

cerne le Ca da gouvern Puis, en 18 motion, a a pour obteni afin que no commerce o Si les coloni sujet de cet faite jusqu'i à cette Conf nement can toutes dans deux traités même, une g la chose à demandes co chose imméd gouverneme que ce gou supprimer, r quand nous lui-même. (faisant conna tats favorabl

Relative des colonies sir Henry d disposition d lation impéri eroyaient qu une différenc critique. Ce devrions dire culier.

Relativer ait virtuellem incontestabler puissance étra ayant un trai ies. Tout x récipro-Bretagne bien long-

ons établir plusieurs peu près besoin au vez besoin it ce dont cour dévetont rons artic ier, a Grande-

nterprété, ree et nos a Grandeiit avec la s, il n'est

n à laisser ns de mes ns l'hypolconques; s, mais il e faire un ée comme

e par une avantage

able monions faire ı Grandeent de la mes intéces deux de savoir r M. Fitzrscnnelle li**ers, c**ela ns alors à générale mpériale, ncapacité que nous onde aux la mèreles pays t écartée. , M. Fitz-

d'autres qui concerne ces deux traités spéciaux et ne pas atteindre le but que vous désirez atteindre La manière dont sir Henry de Villiers nous a posé la question est préférable à la le même résultat et on l'atteindra mieux, je crois, par la motion proposée par sir à M. Fitzgerald de retirer sa motion.

L'hon. M. Foster.—Il n'y a pas de doute que la motion de sir Henry de Villiers est une motion très acceptable et effective. Le seul point sur lequel je diffère un peu d'opinion avec lui c'est la manière d'arriver droit au but. Nous avons déjà passé une résolution qui est inscrite dans les procès-verbanx de la Conférence et qui traite de l'incapacité dans un sens, laquelle résolution est comprise dans la motion de sir Henry. Partant, nous réaffirmerions, en termes généraux, ce que nous avons déjà adopté comme résolution distincte et, en conséquence, nous inscririons dans nos archives plus de motions qu'il n'est nécessaire de le faire. Quand vous voulez une chose, je crois que vous devriez aller droit au brit et la demander et dire ce que vous voulez. En l'entourant d'autant d'explications que possible, vous mettez du temps à la fuire entrer dans l'esprit des fonctionnaires de Downing Street.

Nous avons déjà examiné la question relative à ces deux traités. En ce qui concerne le Canada, nous avons déjà, en 1882, porté ce sujet, comme grief, à l'attention da gouvernement impérial et une certaine correspondance officielle a été échangée. Puis, en 1892, le parlement de Canada, comme l'a dit mon ami qui a proposé cette motion, a adopté une résolution des deux Chambres allant droit au but, expressement pour obtenir que l'on fit disparaître l'incapacité que comportaient ces deux traités, afin que nous pussions être libres de nouer de meilleures relations relativement au commerce qui se fait entre la Grande Bretagne et les différentes parties de l'Empire. Si les colonies, dont les représentants sont ici réunis en Conférence, appuyaient, au sujet de cette chose explicite mentionnée dans leur résolution, l'agitation qui a été faite jusqu'ici et laissaient dire que les résolutions de ces mêmes colonies, représentées à cette Conférence, tout comme les résolutions passées antérieurement par le gouvernement cauadien et, peut être aussi, par d'autres gouvernements coloniaux, tendent toutes dans la même direction: écarter de nons l'incapacité dont nous frappent ces deux traités, cela ajouterait à cette demande directe une certaine influence, je dirai même, une grande influence. En consequence, je suis d'opinion que l'on soumette la chose à son mérite, que cette demande soit faite distinctement. Les autres demandes comportent une multitude de choses et vous devez vous occuper de cette chose immédiatement, en exprimant spécialement votre demande, afin d'exposer au gouvernement impérial ce que nous voulons spécialement. Vous pouvez être sûrs que ce gouvernement ne se mettra jamuis en frais d'examiner les obstacles à supprimer, mais qu'il nous faudra lui exposer d'une façon précise ces obstacles quand nous les lui signalerons. Il ne doit pas être obligé de les rechercher lui-même. Ces obstacles seront clairement exposés et nous obtiendrons plus en les faisant connaître directement. Nous avons une meilleure chance d'obtenir des résultats favorables. Je suis fortement d'opinion que nous précisions les demandes.

Relativement à la motion de sir Henry Wrixon, et sans chercher à traiter le cas des colonies australiennes, est-ce que ce ne serait pas répondre à la critique faite par sir Henry de Villiers à ce sujet, si l'on insérait un ou deux mots portant qu'une disposition doit être faite dans des cus où la chose est nécessaire en vertu d'une législation impériale? Cela détruirait alors la force de la critique des délégués du Cap qui croyaient que cette motion, si nous mettions ces mots, affirmait l'idée qu'il existait une différence en ce qui concerne la colonie du Cap. Cela détruirait l'effet de cette critique. Cependant, relativement à cela, je suis fortement d'opinion que nous devrions dire définitivement ce que nous pensons au sujet de cette question en particulier.

Relativement aux clauses de la nation la plus favorisée, je ne crois pas qu'il y ait virtuellement une grande divergence d'opinions. D'abord, ces traités empêchent incontestablement le Canada ou tout autre gouvernement colonial de donner à une puissance étrangère quelconque ce qu'ils refuseraient d'une autre puissance étrangère ayant un traité plus favorable avec la Grande-Bretagne. Cela est clair. Il est clair,

aussi, qu'ils empêchent une colonie de donner à la Grande-Bretagne, sur ses propres marchés, une meilleure position commerciale, en ce qui concerne les droits de douanes, que celle donnée à la nation la plus favorisée ayant un traité avec la Grandt-Bretagne. Il est aussi virtuellement clair, je crois, que les arrangements faits entre les colonies sont inefficaces en ce qui les concerne et, sur ce point, j'aimerais lire à la Conférence deux opinions données au parlement impérial à l'époque où la requête canadienne fut discutée à la Chambre impériale. Sir Michael Hicks Beach, parlant de cette question dans la Chambre des Communes, le 9 février, 1892, disait:

"Le traité de 1832 avec la Belgique et le traité de 1865 avec le Zollverein n'empêchent pas l'établissement d'une espèce de relations quelconques entre les colonies de ce pays. Tout ce qu'ils empêchent, c'est, pour ainsi dire, l'établissement de relations privilégiées entre le Royaume-Uni et une des colonies du Royaume-Uni."

Il est tent à fait explicite à ce sujet. M. Balfour, le 29 mars de la même année, parlant aussi sur cette question, disait :

"Les eolonies possédant un gouvernement autonome sont libres de former des ligues commerciales entre elles. La Grande-Bretagne serait seulement partie à ces conventions à la condition que la Belgique et le Zollverein reçoivent un traitement analogue."

Bien que ce qui suit ne concerne pas le présent débat, cela concerne le projet dont j'ai parlé hier. Il poursuit:

"Le gouvernement de Sa Majesté n'avait aucune information qui le portât à croire que les colonies désiraient adopter une semblable politique—c'est-à-dire, les arrangements commerciaux dans les limites de l'Empire—mais dans le eas où l'on désirerait une semblable union douanière, il serait du devoir du gouvernement de Sa Majesté d'examiner comment ces restrictions commerciales pourraient être supprimées."

Ce sont là, je crois, des paroles très importantes et très sérieuses prononcées par un membre du gouvernement de cette époque, lesquelles, je n'en donte pas, scraient approuvées aussi cordialement par un membre du gouvernement actuel. Bien que nous retirions des avantages, je ne dirai pas que le gouvernement britannique ne trouve pas une très grande difficulté à acquiescer à une requête de ce genre. Il a des traités avec la Belgique et le Zollverein, lesquels lui sont très avantageux. Si ees deux puissances disaient: "Nons ne luisserons pas les colonies à l'écart, à moins que nous ne mettions fin à tout le traité ou que nous le dénoncions," alors les avantages commerciaux de la Grande-Bretagne devraient être examinés et, comme colons, nous devons admettre immédiatement que c'est le reste des avantages : et si nous appartenons à l'Empire, il est possible qu'il nous faille, pour le plus grand vantage, nous soumettre à des désavantages. Mais ce que nous demandons est ce qui est le moins possible: e'est que les colonies soient mises à l'écart en ce qui concerne le commerce de la Belgique et du Zollverein et leur commerce avec les colonies est le moins important, et je ne crois pas que, dans le cours des négociations au sujet des changements absolus qui ont lieu, surtout avec la Belgique, en ce qui concerne ses arrangements dans différentes parties du monde, je ne crois pas, dis je, que, dans quelque occasion favorable, les colonies soient écartées de ces arrangements, sans nécessiter la rupture complète du traité qui, on l'admet, profite grandement à la Grande-Bretagne. Mais insistons sur cette opinion comme étant nôtre, toujours sujette, naturellement, à la considération impériale, afin que, lorsque viendra le moment d'être écartés, il nous soit donné de l'être. Pourquoi une colonie comptant aujourd'hni 5,000,000 d'habitants, indépendante en ce qui concerne son tarif douanier, indépendance accordée volontiers par le gouvernement britannique lui-même, ponrquoi nous serait-il refusé de conclure de bons arrangements pour ce qui nous concerne, à un point de vue commercial? C'est parce qu'en 1862, avant que nous fussions nés, nous avons été compris dans un traité auquel nous ne serions pas partie aujourd'hui, d'après entente expresse avec la Grande-Bretagne elle même, parce que,

dans aucu elle-même Etre gênés existent e de l'Empin cela volom prise en sécartés de l'Empire disons qu'i que chose cerne le ce de ses dépo

Sir Hi fait que l'o Belgique e droit de p impérial de sont dispos elause de la Zollverein,

Le Prallemand of au Canada mais eile po que possède eipe des traturif est ou aujourd'hui l'un ou l'auj

Lord J lèges donant tions

Sir HE exprimer men chef pour cette questic sont l'abolit sion on la colonies de f nous vonlons coux que nous vou être supprint dans la résol

Sir Hen ne sont pas d Sir Hen Conférence v

que nous vou tât un mode est adoptée. dit, c'est que ment pas des Sir Hen

qu'ils les emp Sir Hen resté caché. propres droits de avec la gements t, j'aimepoque où el Hicks er, 1892,

ollverein entre les stablisseoyaume-

ie année,

mer des tie à ces iitement

e projet

portât à dire, les s où l'on nt de Sa suppri-

ononcées ute pas, actuel. ritannie genre. itageux. 'écart, à alors les comme es: et si o^o 7ant ce qui oncerne nies est ujet des erne ses ie, dans ts, sans ent à la

coujours ndra le mptant uanier, e, pourous con-

e nous s partie ce que,

dans aucun cas, elle ne comprend une colonie sans le consentement de la colonie elle-même. Pourquoi serions-nous compris dans ce traité? C'est une anomalie. Etre gênés ou restreints par ces conditions constitue un grief. Mais ces conditions existent et nous devons reconnaître qu'elles existent. Nous étions alors dans le sein de l'Empire et nous sommes aujourd'hui nés à la vie. Nous nous sommes soumis à cela volontiers, mais, comme question de droit, nous demandons que la question soit prise en sérieuse considération et s'il y a un moyen par lequel nous puissions être écartés de cet arrangement, faisons appel à ce sentiment qui est fort aujourd'hui dans l'Empire britannique et qui deviendra plus fort encore dans le cours des années et disons qu'il doit y avoir, entre les enfants et la mère, en matières commerciales, quelque chose de plus que ce que l'on donne à des puissances étrangères, qui, en ce qui concerne le commerce, sont prêtes à faire la guerre à la mère patrie et à chaque partie de ses dépendances.

Sir HENRY DE VILLIERS.—Relativement à la condition de ce traité, il y a un fait que l'on perd de vuo: ce sont les avantages donnés à la Grande-Bretagne par la Belgique et le Zollverein, avantages que les colonies de l'Empire britannique ont le droit de partager. Nous les partageons et, partant, avant que le gouvernement impérial dénonce ces traités, nous devons nous demander si nos colonies respectives sont disposées à perdre les droits qui leur sont aujourd'hui accordés en vertu de la clause de la nation la plus favorisée contenue dans le traité de la Belgique et du

Le Président.-D'après ce que je comprends des dispositions des traités allemand ou belge, il n'y a rien dans ces traites qui donne à la Grande-Bretagne ou au Canada des avantages sur d'autres pays. La France n'est pas partie à ce traité, mais elle possède, sur les marchés d'Allemagne et de Belgique les mêmes avantages que possèdent l'Angleterre et ses colonies. Ses traités ne sont pas basés sur le principe des traités français. La France a un tarif minimum et un tarif maximum. Son tarif est ouvert à tout l'univers; partant, nous n'avons reçu des traités existant aujourd'hui aucun avantage sur les antres nations, en ce qui concerne le tarif dans l'un ou l'autre de ces pays.

Lord Jersey.—Sir Henry parlait des privilèges, abstraction faite des privilèges douaniers, et nous devrions les examiner. Le traité parle de plusieurs ques-

Sir Henry Wrixon.—M. Foster a exprimé très clairement l'opinion que j'allais exprimer moi-même, opinion que la Conférence adoptera, je l'espère, et que le juge en chef pourra aussi adopter. Je préfère la manière dont M. Fitzgerald a soumis cette question. Nous savons ce que nous voulons. Les deux choses que nous voulons sont l'abolition de cette prehibition relative aux colonies australiennes et la suppression ou la dénonciation des clauses particulières des deux traités qui empêchent les colonies de faire des arrangements commerciaux entre elles. Ce sont là les choses que nous voulons. Le juge en chef a exposé la question d'une façon tellement vague, que tous ceux qui lisent notre resolution pourraient croire que nous ne savions pas ce que nous voulions. Il dit que, dans l'opinion de cette Conférence, tout obstacle devrait être supprime par législation ou autrement. Les obstacles ne sont pas mentionnés dans la résolution.

Sir Henry de Villiers. - Supposons que les officiers en loi disent que les traités

ne sont pas des obstacles.

Sir Henry Wrixon.—Je pavlerai de cela dans un instant. Je désire que la Conférence voie que nous sommes fixés sur ce que nous voulons. Nous savons ce que nous voulons et je suis persuadé qu'il serait préférable que cette Conférence adoptât un mode plus concis. Nous avons déjà fait la moitié du chemin. Ma résolution est adoptée. La seule objection est ce que le juge en chef vient de signaler. Ce qu'il dit, c'est que ces clauses des traités de Belgique et du Zollverein n'empêchent réellement pas des arrangements commerciaux.

Sir Henry VILLIERS,—Je dis que nous n'avons pas encore le droit de prétendre

qu'ils les empêchent.

Sir Henry Wrixon.—Tout ce que je puis dire, c'est que s'il en est ainsi, cela est resté caché. Cela n'a pas été connu et, pour dire la vérité, toute cette question a été dans un état de dét toppement progressif. Je crois que, jusqu'à une époque récente les autorités ont conclu que les clauses de ces traités empêchaient cette réciprocité commerciale entre les colonies. Nous avons le droit d'agir d'après cette supposition, parce que, aujourd'hui, nous ne devons pas supposer que ces clauses n'interviennent pas et ce n'est pas à nous de soulever des dontes. Nous avons le droit d'accepter ce

qui, jusqu'aujourd'hui, a été regardé comme un fait.

Pour démontrer cela, je renvoie à un mémoire déposé sur le bureau de la Chambre des Communes, en 1888. Cette année-là, la Chambre des Communes a adoptée une résolution demandant un relevé des traités de commerce en vigueur entre le Royaume-Uni et les nations étrangères, lesquels excluaient un traitement fiscal privilégié dans le cas des colonies et des dépendances relevant de la Couronne britannique, et l'on a répondu à cette résolution dans un langage démontrant que l'on prétendait que ces traités gênaient les arrangements intercoloniaux. Et cette réponse énumère ensuite les traités comportant cela, de sorte que je dis, en tant que nons le savons, publiquement, que l'auteur de cette réponse nous montre ces deux traités comme empêchant ce commerce privilégié. En tant que nous le savons, je dis donc que la Chambre des Communes et les autorités prétendent jusqu'à un certain point, du moins, que ces clauses des deux traités nous empêchent d'obtenir la réciprocité commerciale. Il vaut mieux, je crois, adopter le projet de M. Fitzgerald et si plus tard, une autorité légale éminente dit que cela n'est pas nécessaire, nous pourrons dire que nous avons erré en très-bonne compagnie. Mais c'est la senle objection à l'adoption de la motion. Je demanderai au juge en chef s'il ne croit pas qu'il est préférable que nous précisions toute la question, vu que nous en avons déjà précisé la moitié, et que nous adoptions l'idée émise dans la motion.

Je ne suis pas assez renseigné sur les questions impériales, pour savoir si la motion ne comporterait pas des choses que nous ne comprenons pas parfaitement. Les termes en sont si généraux qu'une résolution absolue demandant de faire cela peut comporter des choses que, réellement, nous ne comprenons pas parfaitement bien. Je crois qu'il faut être précis en adoptant une résolution de ce genre, et j'espère

que le juge en chef ne se croira pas obligé d'insister.

L'hon. M. Suttor.—J'ai éconté avec plaisir les observations de M. Foster, qui a demandé avec tant d'énergie que l'Angleterre ait avec ses dépendances des relations commerciales plus libérales qu'avec les puissances étrangères. Je puis, j'en suis sûr, approuver chacune des paroles qu'il a prononcées, mais j'aimerais faire observer à M. Fitzgerald, qui a proposé sa résolution, que si nous voulons définir les traités existant entre l'Angleterre et les puissances étrangères, il ne devrait pas se borner à parler

des traités du Zollverein allemand et de la Belgique.

J'allais faire remarquer—si ce que l'on nous a dit depuis notre arrivée au Canada est vrai—j'allais faire remarquer que le Canada a conclu avec la France un traité en vertu duquel les colonies ne peuvent pas exporter de vins, ici, à des conditions plus favorables que celles accordées à la France. S'il en est ainsi, ce traité devrait certainement être soumis à l'examen du gouvernement impérial tout comme les autres traités étrangers. Je crois comprendre (s'adressant aux délégués canadiens) que vous avez conclu avec la France un traité en vertu duquel vous permettez l'importation de ses vins à des conditions plus favorables que celles accordées pour l'importation des vins d'autres pays étrangers, et l'on nous a informés que nous ne pouvions pas exporter nos vins ici aux mêmes conditions que la France. C'est nous placer, en ce qui concerne ie Canada, dans les conditions accordées à la puissance étrangère en vertu de ce traité. Si nous devons changer les traités existants, nous pourrions demander au gouvernement impérial s'il n'est pas opportun de reconsidérer cette proposition faite relativement à la France et s'il ne fera pas à ses colonies des conditions plus favorables que celles qu'il se propose d'accorder à la France.

Sir HENRY WRIXON.—Il n'y a rien qui empêche le Canada de faire cela. Il n'y a rien qui nous empêche de conclure avec le Canada un traité en même temps que le

traité français.

Sir Henry de Villiers.—Il ne pourrait pas être plus favorable que le traité conclu avec la France. L'hon. pouvons pa quence, por

L'hon.
sion? Il r
que nous i
stipule que
le même ta
et les colon
De sorte qu
ment en ve
franchise et
tant que ne
conque.

L'hon. de M. Foste exactement est que nou-France, mai entre eux que demander à

L'hon, traité,

Sir Hen par le Canad étendu à la I

L'hon. I Sir Hen Etat tiers, no L'hon. I à la conclus La Grande-I

In Grande-It traité est que Il y a une n'est pas la Correneuve e arrangement dravons donne gement entre tarif que nou celui que lui estatores de la companya de la companya

Sir Chan L'hon. M étranger à ce L'hon. M

L'hon, M
Relativer
comment cett
l'air de nous
Henry de Vil
à celle sur lag
je crois, que n
approuver par
de Villiers per
trop impératir
que ce débat c
pourrait prens
sir Henry de

récente iprocité osition, ent pas pter ce

hambre tée une yaumerié dans et l'on a que ees ensuite ıbliquepêchant bre des que ces ale. Il nutorité s avons motion, écisions

oir si la tement. re cela tement j'espère r, qui a elations

uis sûr, er à M.

options

xistant parler Canada aité en ns plus certaiautres s) que 'impor-'imporouvions cer, en ere en

condi-Il n'y a que le ité con-

urrions

r cette

L'hon. M. Sutton.—Si ce traité entre la France et le Canada existe, nous ne pouvons pas avoir de meilleures conditions que le Canada et la France. En conséquence, pourquoi nous arrêter à ce traité existant entre l'Angleterre et la France?

L'hon. M. Foster.—M. Suttor voudra-t-il me permettre de corriger cette impression? Il n'y a, dans le truité français, rien autre chose que la simple stipulation que nons importerons les vins français à un certain tarif, puis une autre chuse stipule que si nous occordons à un autre pays un tarif moins élevé, nous accorderons le même tarif à la France. Il n'y a rien, en cela, qui empêche la Grande-Bretagne et les colonies de faire ce qu'il leur plaît relativement à leur commerce intérieur. De sorte que la colonie du Cap et le Canada penvent, demain, conclure un arrangemont en vertu duquel les vins de la colonie du Cup peuvent être importes ici en franchise et les vins français seront importés au taux que nous aurons mentionnés, tant que nons n'accorderons pas de tarif plus favorable à un pays étranger quel-

L'hon. M. Suttor.—Nous sommes tous bien aises d'avoir entendu l'explication de M. Foster; cependant, pardonnez-moi si je dis que son explication nous laisse exactement dans la position où nous ctions auparavant. L'explication de M. Foster est que nous avons la permission d'exporter nos vins ici aux mêmes conditions que la France, mais si le gouvernement canadien et quelqu'une des colonies conviennent entre eux que les vins de cette dernière seront importés en franchise, la France peut demander à exporter ses vius aux même conditions. N'est-ce pas cela?

L'hon, M. Foster.-Ce n'est pas là mon impression. J'envoie chercher le traité.

Sir Henry de Villiers,-Voici la clause. "Tont avantage commercial accordé par le Canada à un Etat tiers, notamment en matière de tarifs, sera, de plein droit,

L'hon, M. Foster.—La colonie du Cap n'est pas un autre Etat.

Sir Henry de Villiers.—Tout avantage commercial accordé par le Canada à un Etat tiers, notamment en matière de tarifs, sera, de plein droit, étendu à la France. L'hon, M. Foster.—Mon honorable ami verra que deux Etats étaient intéressés à la concluson de ce traité. L'un était la Grande-Bretagne et l'autre, la France. La Grande-Bretigne comprenait les colonies. La seule stipulation prévue par ce traité est que nous donnons à la France l'avantage d'in certain tarif pour ses vins. Il y a une disposition concernant les Etats tiers. Quels sont les Etats tiers? Ce n'est pas la Grande-Bretagne. Ce n'est pas la France. Ce n'est certainement pas Terreneuve et ce n'est certainement pas la colonie du Cap. Si nous faisons un arrangement quelconque avec l'Autriche ou les Etats-Unis ou tout autre Etat, nous devons donner à la France le tarif le plus avantagenx; mais si nous faisons un arrangement entre nous, parmi les colonies sœurs, nons pouvons importer leurs vins au tarif que nous vondrons et ne pas accorder à la France un tarif plus avantageux que celui que lui donne le traité.

Sir CHARLES MILLS.—Ecoutez ! écoutez !

L'hon. M. Suttor .- Il nous sera loisible de conclure un arrangement tout à fait étranger à ce traité existant entre la France et l'Angleterre?

L'hon. M. Foster.—Parfaitement.

L'hon, M. Suttor.-Je suis heureux d'apprendre qu'il en est ainsi.

Relativement à la résolution de sir Henry de Villiers, si nous considérons comment cette résolution peut être lue en dehors de cette Conférence, nous aurons l'air de nous être répétés et, sans l'explication relative à cette résolution de sir Henry de Villiers, la résolution soumise pourrait être considérée comme semblable à celle sur laquelle la Conférence s'est déjà prononcée. Dans ce but, il sérait bon, je crois, que nous adoptions un autre mode d'exprimer les idées qu'il désire faire approuver par la Conférence, et, d'un autre côté, l'objection soulevée par sir Henry de Villiers peut être fondée, à savoir que la résolution de M. Fitzgerald est peut-être trop impérative pour que les autorités impériales l'examinent favorablement. Depuis que ce débat est commencé, j'ai rédigé un brouillon de résolution, dont M. Fitzgerald pourrait prendre connaissance pour voir si la chose répond à ses vues et à celles de sir Henry de Villiers. Je parle seulement des traités et laisse de côté les autres

obstacles, vu l'énoncé de sir Heury de Villiers qu'au Cap une législation impériale n'est pas nécessuire. Dans le simple but de rendre cette résolution plus générale et de répandre, dans une certaine mesure, l'objection de sir Henry de Villiers et d'incorporer la résolution de M. Fitzgerald, je demanderai s'il ne serait pas bon d'adopter une résolution comme celle-3: "Que cette Conférence est d'avis que toutes les dispositions insérées dans les traités existant entre la Grande-Bretagne et un Etat étranger, lesquels empêchent les colonies de l'Empire jouissant d'un gouvernement autonome de conclure des arrangements de réciprocité commerciale les unes avec les autres, ou avec la Grande-Bretagne, devraient être supprim es."

L'hon. M. Fitzgerald...-C'est la répétition de la motion de sir Henry Wrixon. L'hon. M. Suttor...-Je ne voudrais pas demander un vote sur la question. Je soumets la chose comme proposition faite dans le but de trancher la difficulté qui semble exister dans l'esprit de quelques membres de la Conférence relativement à la question de savoir s'ils pourraient voter pour l'une ou l'autre des résolutions.

L'hon. M. PLAYFORD,—La motion de M. Fitzgerald ne conviendra pas. Ce ne sont pas les seuls traités existants que concerne cette question. Sa motion est trop restreinte. S'il examine le discours que nous a prononcé le président, il verra que l'on y parle de cette question. Il y trouvera des citations d'un mémoire envoyé par le parlement canadien au parlement impérial relativement à ce sujet, et le dernier article de ce mémoire prouve que l'on ne s'est pas borné à cette seule représentation. Ce mémoire dit:

"En conséquence, le Sénat et la Chambre des Communes prient humblement "Votre Majesté de prendre les mesures jugées nécessaires pour dénoncer et terminer "l'effet des dispositions auxquelles il est fait allusion dans les traités conclus iant avec "le Zollverein allemand et le royaume de Belgique, qu'avec toute autre nation au sujet "desquelles ces dispositions sont aujourd'hui en vigueur."

Les derniers mots sont en italiques, évidemment pour indiquer qu'ils ont une importance spéciale.

L'hon. M. FITZGERALD.—Quelle est la date de ce mémoire?

L'hou. M. Playford.—1892. La seule objection est que la motion est trop restreinte. Elle est restteinte à deux traités et, comme je le supposais, il y a plusieurs autres traités. Je suis sous l'impression que la motion proposée par le représentant

de la Nouvelle-Galles du Sud, M. Suttor, couvrira ce sujet.

L'hon. M. THYNNE.—Il me semble que nous avons absolument abandonné cette question pour une question de mots. Nous avons, je crois, abandonné dans une grande mesure l'aspect pratique de la question que nous discutons et que nous nous sommes arrêtés à deux ou trois expressions. Ce que nous demandons aujourd'hui, c'est le pouvoir de conclure des arrangements réciproques, et nous prétendons très sériousement que ces traités de Belgique et de Berlin nous empêchent d'exercer ec pouvoir. Je ne crois pas que l'on ait, à l'heure qu'il est, proposé à cette Conférence de conclure des arrangements réciproques qui touchernient le moins du monde à l'un ou l'autre de ces deux traités. Examinez la rédaction du traité belge et vous verrez que les restrictions imposées en faveur d'articles de fabrication belge ou de matière première belge s'appliquent aux productions ou articles anglais. Or, existe-t-il un article de commerce qui fera vraisemblablement l'objet d'arrangements réciproques entre deux de nos différentes colonics, ou auquel nuira vraisemblablement la restriction imposée par ce traité? Je ne puis pas songer à un seul article. Prenez un article quelconque produit au Canada, article que nous importerons vraisemblablement dans les colonies australiennes et qui nuirait à ce traité. Je ne connais aucun article que l'on importera de Belgique ou d'Allemagne qui fera la moindre concurrence à la production du Canada.

L'hon. M. Playford.—Et les instruments, etc.? L'hon. M. Suttor.—On les articles en fer.

L'hon. M. Thynne.—Vous importez du for de Belgique. Il n'est pas vraisemblable que vous exportiez ce fer chez nous. Chaque colonie doit examiner ce qu'elle produit pour voir s'il est probable qu'un autre de ces pays produit la même chose. Maintenant, examinez la question à un point de vue pratique. Supposez qu'un arrangement réciproque soit conclu entre le Canada et la colonie que je représente,

pour deux exemple, le ees articles saumon ca vous voyez L'hon.

L'hon.
rait pas le
L'hon.

L'hon. betterave. L'hon.

L'hon. protéger la par des prin L'hon.

la Belgique L'hou. L'hon.

L'hon. sucre de bet L'hon.

sucre de bet façon toute questions. ment impéri et non pour tion pratique je crois, à ce avant de fair ment impéris commerciale du Zollverei devrions pas ce que nons e défendu de de aussi dans ce arrangement demandons a commerciales pratique que faire. Attend sentir, je ne d un grand poic

L'hon. M actuelle. Sul gement pour votre saumon franchise chez cette proposit Zollverein, d'a dier or francl l'Allemagne.

L'hon. M. réellement rég réussi à impose tous les pays.

L'hou. M.

npériale érale et et d'inpas bon vis que tagne et gouverles unes

Wrixon. ion. Je ulte qui ient à la

Ce ne st trop erra que oyé par dernier ntation.

blement erminer ant avec au sujet ont une

rop reslusieurs sentant

né cette ins une us nous urd'hui, ons très rcer ce iférence ionde à et vous e ou de is. Or, gements nblableartiele. ns vraine confera la

raisemgu'elle e ehose. z qu'un résonte,

pour deux articles dont l'un est produit par le Canada et que nous n'avons pas, par exemple, le saumon. D'nn autre côté, nous produisons du sucre. Supposons que ces articles soient l'objet de notre arrangement réciproque. Si nous importons le saumon canadien en franchise et que le Canada importe notre sucre en franchise, vous voyez qu'il y a là une proposition pratique.

L'hon, M. Foster.—Passez les produits naturels.

L'hon. M. Thynne.—Prenez ces deux articles; le sucre allemand ne les affecterait pas le moins du monde.

L'hon. M. Foster -On peut importer le sucre de betterave de Belgique.

L'hon. M. Thynne.—En Australie, nous avons imposé un droit sur le sucre de betterave.

L'hon. M. Foster.—Mais nous n'en avons pas imposé, nous.

L'hon, M. THYNNE.—Il n'y n là aucune difficulté. Le droit n été augmenté pour protéger la production du sucre de canne contre le sucre de betterave subventionné

L'hon. M. Foster.—Du moment que nous importerons votre sucre en franchise, la Belgique viendra nous dire: Nous exporterons aussi notre sucre en franchise.

L'hon, M. THYNNE.—Où votre snere est-il produit? En Belgique?

L'hon. M. PLAYFORD.—Oui; il y en a en abondance—du sucre de betterave. L'hon, M. Foster,-Nous importons aujourd'hui des centaines de tonues de

sucre de betterave.

L'hon, M. THYNNE.—Vous devriez importer du sucre de canne de préférence au sucre de betternve. Pour les fins de tarif, les deux articles peuvent être traités d'une façon toute à fuit différente. Je ne saurais voir de difficultés relativement aux deux questions. Lorsqu'il s'élève des difficultés, il est temps de demander au gouvernement impérial d'intervenir dans les truités de commerce pour quelque fin pratique, et non pour une simple proposition hypothétique qui peut ne jamais exiger de solution prutique. Le grand succès qu'ont obtenu nos affaires par tout l'Empire est dû, je crois, à ce que nous avons attendu que l'occasion du travail pratique se présentat avant de faire un changement. Avant que nous puissions présenter au gouverne-ment impérial, d'une façon pratique, un seul eas où nous désirions nouer des relations commerciales réciproques, lequel cas est incompatible avec le traité belge ou celui du Zollverein, nous demandons nu gouvernement de faire une chose que nous ne devrions pas lui demander de fuire, et nous devrions ajourner cette demande jusqu'à ce que nous en arrivions à une meilleure entente et que nous constations s'il nous est defendu de developper ce commerce. En ce qui concerne l'Australie, nous sommes aussi dans cette position que, depuis vingt ans, nous possédons ce pouvoir de faire un arrangement mutuel et, cependant, nous ne l'avons jamais exercé. Maintenant, nous demandons au gouvernement impérial d'aller plus loin et de nuire à ses relations commerciales avec d'autres pays avant que nous puissions lui offrir quelque projet pratique que nous désirons ardemment réaliser, ce que ce traité nous empêche de faire. Attendons jusqu'à ce que la nécessité se fasse sentir. Lorsqu'elle se fera sentir, je ne doute pas que notre demande pour la modification de ces truités n'ait un grand poids sur le gouvernement impérial.

L'hon. M. Foster.—Je ne crois pas que mon honorable ami signale la difficulté actuelle. Supposez qu'aujourd'hui nous voulions, vous et nous, conclure un arrangement pour l'échange du sucre et du sammon. Vous direz: "Nous admettrons votre saumon en franchise dans notre pays, si vous voulez admettre notre sucre en franchise chez vous." Ce serait la présente probabilité. Du moment que vous ferez cette proposition et que vous l'inscrirez dans le recueil des lois, en vertu de ce traité du Zollverein, d'après l'opinion de sir Henry de Villiers, cela leur permettrait d'expédier en tranchise des cargaisons de sucre de betterave de la Belgique ainsi que de

l'Allemagne.

L'hon. M. THYNNE.—La question du sucre de canne et du sucre de betterave est réellement réglée à l'heure qu'il est. Dans quelques-unes des colonies, nons avons réussi à imposer un droit d'importation élevé sur le sucre de betterave. Il frappe tous les pays. Le sucre de canne n'est pas taxé d'une manière semblable.

L'hon. M. Foster.—Il ne nous serait pas possible de faire cela.

L'hon. M. FITZGENALD.—Après ce débat, je u'ai pas la moludre objection à adopter la forme dans laquelle M. Suttor a proposé su motion. Elle comporte tout

ee dont j'ai besoin.

Le Président.—Nous n'examinons pas dans le moment la résolution de M. Fitzgerald. La résolution soumise à la Conférence est celle de sir Henry de Villiers. Bien que la motion de M. Fitzgerald soit la première à l'ordre du jour, sir Henry de Villiers a demandé la permission de présenter la sienne la première, en exprimant l'opinion que probablement M. Fitzgerald retirerait sa motion après avoir entenda ses explications. C'est ce que M. Fitzgerald a refusé de faire, et je crois comprendre que sir Henry de Villiers insiste sur sa motion. La motion en amende-

ment sur laquelle on doit voter est celle de sir Henry de Villiers.

M. LEE SMITH. - Je ne prétends pas avoir, sur cette question, l'expérience montrée par plusieurs membres de la Conférence qui ont adressé la parole; mais si l'on peut me pardonner l'expression, je dirai que, dans mon oplnion, le débat ressemble un pen an programme d'une société de discussion. Je puis voir clairement que nous désirons tous atteindre le même but: écarter tons les obstacles qui s'opposent et peuvent s'apposer à la réalisation de ce que nous désirons. Il est inutile de passer notre temps à discuter ce sur quoi nous devrions tous nous entendre. Si nous prenions les deux motions, on si nous prenions celle de M. Suttor, je crois que nous pourrions trancher la difficulté. Nous devrions nous arrêter à cette question pour obtenir ce que nous désirons, et j'espère que la Conférence prendra les moyens de

terminer cette affaire aussi tôt que possible.

Sir Henry de Villiers.—Je dois admettre que ma résolution, si elle est adoptée, comportera l'annulation de la résolution déjà adoptée. A moins que nous ne soyons unanimes, il ne me serait pas possible d'insister sur ma motion. La première résolution a été adoptée en un moment où j'en ignorais la mise aux voix. Cette résolution implique qu'une législation impériale est nécessaire pour permettre aux colonies de conclure des arrangements réciproques les unes avec les autres. C'est une proposition générale. Une législation impériale est nécessaire pour permettre à certaines colonies anstraliennes de faire certaines choses, mais non pour permettre aux colonies de l'Empire de faire certaines choses. Comme cette résolution-là a été adoptée et que ma motion ne servirait aucune fin désirable, à moins qu'elle ne soit adoptée à l'unanimité, avec la permission de la Conférence je retirerai ma résolution en faveur du projet de M. Suttor, lequel vaut mienx que le projet de M. Fitzgerald.

L'hon. M. Fitzgerald.—Je retire volontiers la motion dont j'ai donné avis en

faveur du projet proposé par M. Suttor.

LE Président.—Les deux motions sont maintenant retirées, c'est-à-dire les motions faites par M. Fitzgerald et sir Henry de Villiers. Le débat se continuera

done sur la motion de M. Suttor.

L'hou. M. Fourest.-Je n'objecterai pas an retrait des motions. Cependant, il me semble que le débat aurait été plus convenable, s'il s'était agi d'une union commerciale entre l'Angleterre et ses colonies et de la protection contre les untres pays de l'univers. J'aurais voté pour cette résolution. Mais, en même temps, je dirai que nons agirions d'une façon prématurée en demandant à l'Angleterre de changer les principes existants. Dans les premières observations que j'ai faites j'ai donné la raison qui me faisait agir ainsi. Aujourd'hui, le commerce que fait l'Angleterre avec l'étranger est immense, et le fait de demander à l'Angleterre d'annuler les arrangements existants avec la Belgique et d'autres pays peut nuire sérieusement à ce commerce. Et, messieurs, le commerce étranger de l'Angleterre est de la plus grande importance pour l'Australie. Je considère l'Angleterre comme le grand intermédinire dans la réception de notre matière première et pour sa distribution dans tout l'univers, après sa fabrication. Il nous serait impossible de distribuer nos produits sans l'aide de l'Angleterre.

Je répète que si nous affirmons un principe d'union commerciale, je recommanderai que nous nous hations lentement, parce que nous ne sommes pas prêts. Supposons que d'autres pays suivent notre exemple et qu'ils disent à l'Angleterre: Si vons faites cela, nous annulerons les traités que nous avons faits avec vous. Supposons que nous restreignions le commerce étranger de l'Angleterre, n'est-il pas aussi elair

que le jour pas traiter "obstruction comme luca traire. C'e pour nos pi annulation vent anjour Si les obser M. Foster, arrangemen comme une vous compr merciale en sinon, je sni de ses colon autrement,

Sir Cha aux énoncés colonies de l toutes les se entre le Cap Canada et no d'arrangeme quantité d'in ment avec le droit de trai J'admire les lorsqu'il a fa çais. Lorsq qu'une ou de traité pour la commerciale J'ai été heur Canada aux instruments ment a son ed ne le somme dangerense nous et si no des vins au Partant, j'ai exportations

La motio L'hon, M

"Attend micux assuré à la mère-pat tion pour tou "Et atte

être favorisée mutuel et ave

"Il est r

"Que cet gement douar merce entre l que le comme ction à te tout

M. Fitz-Tilliers. enry de expris avoir je crois mende-

e monsi l'on semble ie nous seut et passer nis prene nous n pour rens de

t ndopnous ne remière te résotre aux C'est nettre à rmettre ·là n été ne soit olution geruld. avis en

lire les tinuera dant, il on comes pays rai que iger les onné la re avec rrangee com-

ins tout roduits omman-Suppo-Si vons pposons si clair

grande

ntermé-

que le jour que, par là, nous restreignous notre propre commerce? Nous ne pouvons pus traiter ces questions à moins de définir mes iermes. On a employé les expressions "obstruction" et "incapacité." Je ne ansidère pas que nous proposions d'annuler comme incapacités les traités passés avec d'autres pays. C'est de très près le contraire. C'est à cause de ces truités que nons sommes en mesure d'avoir un marché pour nos produits. Purtant, je erois que nous devrions aborder la question de leur annulation avec nu très grund soin et, plus particulièrement, vu que les colonies peuvent aujourd'hni frire entre elles les urrangements qu'elles jugent à propos de faire. Si les observations de sir Michael Hicks-Beach et de M. Balfour, telles que lues par M. Foster, signifient quelque chose, les colonies peuvent aujourd'hui conclure des arrangements sans autre législation. En même temps, je cvois que ce que l'on regurde comme une incapacité est très loin d'être une incapacité en ce qui nous concerne, et vous comprendrez qu'en faisant ces observations, je suis en faveur d'une uniou commerciule entre l'Angleterre et ses colonies, une union de libre-échange, si possible et, sinon, je suis pour l'établissement d'un tarif différentiel en faveur de l'Angleterre et de ses colonies. Mais, duns monopinion, un tel changement doit être fait lentement; autrement, le remède serait pire que le mal.

Sir Charles Mills.—Puis-je avoir la permission de dire au mot relativement nux énoncés de M. Thynne ? Il n mis en doute le commerce de la Belgique uvec les colonies de Sa Majesté. Or, le Cap a un de ses paquebots qui fait escale à Anvers toutes les semaines, et je suis sûr qu'il n'y va pas pour rien. Il se fait du commerce entre le Cap et la Belgique. Nous désirons faire venir nos instruments aratoires du C. hada et uons désirons que le Canada importe nes vins et autres produits en vertu d'arrangements réciproques. Aujour ni, la Belgique nous fournit une immense quantité d'instruments uratoires et, par ce truité, si nons faisions quelque arrangement avec le Canada, le gouvernement belge pourrait naturellement réclamer le droit de traiter avec nons aux conditions auxquelles nous traitons avec le Canada. J'admire les observations de M. Foster, mais j'admire beaucoup plus ce qu'il a dit lorsqu'il a fait disparaître l'impression que je me faisais relativement an traité français. Lorsque j'ai entendu parler de ce traité ot, aussi, quand j'ai entendu dire qu'une ou deux des colonies australiennes avaient conclu, avec un Etat étranger, un traité pour la pose d'un câble, j'ai commencé à cruindre que, dans toutes les opérations commerciales, les parties contractantes uvaient trop sacrifié à la nature humaine. J'ai été heureux d'entendre M. Foster dire que le Cap pouvait exporter ses vins au Canada aux conditions auxquelles nous admettrious son bois de construction et ses instruments agricoles. La France a dejà un grand avantage sur les colonies relativement à son commerce des vin, vu qu'elle est beaucoup plus près du Canada que nous ne le sommes et parce que nos vins doivent traverser l'Equateur, traversée très dangereuse pour les vins légers. En conséquence, la France a déjà l'avantage sur nous et si nous sommes mis sur le même pied qu'elle en ce qui concerne l'importation des vins au Canada, nous serons absolument dans une position désavantageuse. Partant, j'ai été heureux d'entendre dire que nous pourrions, eu ce qui concerne nos exportations uu Canada, uvoir des conditions meilleures que celles de la France.

La motion de l'honorable F. B. Suttor est ensuite adoptée.

L'hon, M. Foster donne alors avis de la résolution suivante:

"Attendu que la stabilité et le progrès de l'Empire britannique peuvent être mieux assurés en rendant constamment plus étroits les liens qui unissent les colonies à la mère-patrie et en développant constamment le sentiment pratique et la coopération pour tout ce qui concerne le bien-être commun;

Et attendu que cette ecopération et cette unité ne peuveut d'aucune manière être favorisées plus efficacement que par la culture et le développement de l'échange mutuel et avantageux de leurs produits-

"Il est résolu :

"Que cette Conférence croit en l'opportunité et la possibilité pratique d'un arrangement douanier entre la Grande-Bretagne et ses colonies, en vertu duquel le commerce entre les parties de l'Empire pourra être mis dans une position plus favorable que le commerce fait avec les pays étrangers.

"Et il est de plus résolu:

"Qu'en attendant l'assentiment de la mère-patrie à un tel arrangement, dans lequel elle sera comprise, il est opportun que les colonies de la Grande-Bretagne, ou celles d'entre elles qui peuvent être disposées à approuver cette idée, prennent des moyens immédiats pour échanger leurs produits à des conditions plus avantageuses que celles accordées aux produits similaires de pays étrangers."

LE CÂBLE DU PACIFIQUE.

Le Président.—Le débat sur la résolution présentée par l'honcrable M. Suttor ayant été ajourné dans l'avant-midi sur la demande des délégués canadiens dans le but de s'entendre, je prierai l'honorable M. Foster de commencer la discussion.

L'hon. M. Foster .- Comme je l'ai dit l'autre jour dans le cours du débat, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt la discussion qui se faisait sur la question des communications par câble entre l'Australie et les autres colonies de la Grande-Bretagne. La discussion a pris naturellement de grandes proportions; partie de l'idée d'une com-munication par caule entre les colonies australiennes et le Canada, non ami sir Charles Mills a reculé ses horisons en suggérant le raccordement subséquent avec la colonie du Cap au moyen d'une ligne indépendante; et avant tout cela M. Fleming lui avait donné plus d'ampleur en suggérant ce qui est, à mon avis, un projet très complet et très excellent relativement à une communication par câble entre l'Angleterre et les colonies, tant au point de vue de la sécurité qu'au point de vue de l'efficacité. En ma qualité d'hon ne inexpérimenté en l'espèce, je puis dire en toute liberté que, si c'était à refaire et si nous commencions le posage de câbles, à mon sens on ne pourrait guère améliorer le plan tracé par M. Fleming pour l'établissement de ommunications entre le cœur de l'Empire et ses diverses parties, et que le plan offrirait à la fois les avantages commerciaux de communications entre ces pays et de sécurité; de plus, il aurait été adopté par les gouvernements et les habitants des pays que la chose intéresse. La première chose qui me frappa à l'endroit des communications par cable furent les difficultés à rencontrer; en denxième lieu, la question de savoir si l'on pouvait surmonter ces difficultés; troisièmement, la question de savoir si les considérations sont suffisantes pour nous engager à les surmonter; quatrièmement, enfin, les moyens grâce auxquels on pourrait les surmonter. Assurément les difficultés d'arriver à une conclusion sont très considérables, et l'albence de renseignements précis pour le moment les grandit encore; et ces difficultés ont été exposées avec beaucoup de soin et de courage par mon ami qui siège en arrière de moi (M. Playford) et à qui cette Conférence doit, à mon avis, des remerciments pour l'exposé franc et non équivoque qu'il a fait de l'affaire. C'est la pensée d'un homme qui n'est guère trop favorable à l'idée, mais qui tout de même fait preuve de vues pratiques et de lucidité dans l'idée qu'il se forme des obstacles qui s'offrent à l'heureuse exécution du projet. Il y a des difficultés. La question serait donc de savoir si ces difficultés sont iusurmontables. Vous avez ici plusieurs colonies australiennes qui ont un intérêt majeur, de même que, jusqu'à un certain point, la Nouvelle-Zélande et d'autres colonies australiennes qui se trouvent entre nous et la Nouvelle-Zélande. Puis, vous avez le Canada, sorte de poste à mi-chemin, qui est aussi intéressé dans une certaine mesure; et, de plus, il y a la Grande-Bretagne chargée de la surveillance et de la garde des intérêts de l'Empire et dont, dans la pensée de tous les membres de cette Conférence, je n'en ai pas de doute, la défense, la protection et la cohésion, pour ce qui est de l'Empire, seraient grandement fortifiées et favorisées par la pose du câble que nous discutons en ce moment. Voilà de grands intérêts et ces intérêts sont, à mon avis, assez puissants pour qu'il soit nécessaire qu'or étudie avec le plus grand soin la question de savoir si les avantages qui en résulteraient suffisent pour commencer des communications par cette voie, à travers ces diverses sections, pour entreprendre le posage, l'entretien et l'exploitation du eâble tel qu'on l'a proposé. Pour nous tous deux intérêts sont en jeu, je crois. Je ne pense pas que vous puissicz séparer ces trois divisions sous l'empire de ces doux

intérêts. Il a de faibles ir australiennes. tête et le eent la tête origine le monde enticiable le prix de cette ligne après tout. S Londres ou de sactions sont a un intérêt c étudions eette le faire simple de l'Empire o trouvez aussi e car le Canada cation qu'il a s impériaux visvis-a-vis lui, il graphe qu'il Conséquemmei moindres que sageons la que transactions co ont été absolu peuvent se dév dépend des pi duits du Cana que, dans des cement d'un De sorte que si nous croyons dira l'importar vons aux coloni Il est vrai, com avez dans les Vous avez une c ligne de commu l'une ou l'autre dans la réductio currence, de sor pas absolument jeté. L'intérêt a fort. Ces color sure sur la rapio ce qui est de let et profond. Si dont vous faites de communication compte de la qu nous sommes au vue du pays, de dans ce pays-ei, approuvé par le raisons sur lesqu nos gouverneme une proposition

dans e, ou t des cuses diens iscust, j'ai muni-La comni sir ree la ming t très nglel'effitout≏ mon lisseue le pays tents t des eu, la ıt, la surnter. 08, eı t ces i gui s, des est la nême squi serait colont, la et la anssi ırgée ée de etion favo-

ands

saire

ni en

ivers

n du

Je ne doux

Il y a l'intérêt commercial. Or, on dira peut être que la Grande-Bretagne a de faibles intérêts commerciaux dans cette ligne de communication avec les colonies australiennes. Je crois qu'elle a un intérêt commercial considérable. Elle est la tête et le centre du commerce du monde, et beaucoup de ce commerce dont elle est la tête origine dans ces dépendances éloignées, et elle répand l'article fabrique dans le monde entier. Si douc l'établissement de ces lignes diminue d'une manière appréciable le prix du télégraphe et du câble, aiusi que pourra le déterminer la construction de cette ligne, l'intérêt commercial de l'Angleterre dans la ligne est considérable après tout. Si vous calculez le nombre et le chiffre des transactions qui émanent de Londres ou de l'Angleterre en matière de commerce, vous constaterez que ces transactions sont égales à celles qui émanent des colonies ou du Canada, de sorte qu'elle a un intérêt commercial en Australie. Aussi je ne crois pas que lorsque nous ctudions cette question prise dans ses rapports avec la Grande Bretagne nous devions de faire simplement à l'égard des intérêts qu'elle a dans cette affaire au point de vue de l'Empire ou de la défense de eclui-ci. Lorsqu'il s'agit du Canada, vous vous trouvez aussi en présence de ce double intérêt, mais dans de moindres proportions, car le Canada occupe une position particulière à l'endroit des moyens de communication qu'il a actuellement avec l'Empire, et vu que, en tant qu'il s'agit des intérêts impériaux vis-à vis lui et en tant qu'il s'agit des moyens de défense de l'Empire vis a-vis lui, il possède aujourd'hui une aussi bonne communication par cable et télégraphe qu'il anrait si cette ligne était établie entre le Janada et l'Australie. Conséquemment, ses intérêts au point de vue de l'Empire sont de beaucoup moindres que ceux de la mère-patrie ou de l'Australie. Lorsque nous envisageons la question au point de vue commercial, la même chose peut se dire. Les transactions commerciales qui ont cu lieu dans le passé entre nous et l'Australie ont eté absolument trop peu nombreuses et trop faibles. Nous croyons qu'elles peuvent se développer considérablement. Nous ignorons jusqu'à quel point. Ceci depend des progrès futurs; mais si nous examinons quelque peu l'état des produits du Canada et de l'Australie, il ne devrait pas y avoir de raison pour que, dans des conditions convenables, le commerce actuel ne fût que le commencement d'un commerce très considérable entre ces deux parties de l'Empire. De sorte que si le Canada a présentement un intérêt commercial relativement minime, nous croyons tous que cet intérêt commercial grandira, et à mesure qu'il grandira l'importance du câble sous ce rapport grandira aussi. Mais lorsque nous arrivons aux colonies australiennes, nous constatons que ce double intérêt est puissant. Il est vrai, comme on l'a fait remarquer, que, pour les opérations commerciales, vous avez dans les colonies australiennes une communication avec le monde civilisé. Vous avez une communication à un prix quelque peu exorbitant, Vous avez une ligne de communication, tandis qu'avec la pose du câble projeté vous en aurez deux, l'une ou l'autre à votre éhoix, avec tous les avantages qui en résulteront assurément dans la réduction des prix, en ayant deux lignes. Ces deux lignes se feront concurrence, de sorte que les intérêts commerciaux de l'Australie, bien qu'ils ne soient pas absolument lies à cette ligne, sont cependant très considérables dans le câble projeté. L'intérêt au point de vue de l'Empire ou de la défense de l'Empire est aussi très fort. Ces colonies sont éloignées et il leur faut compter dans une très grande mesure sur la rapidité et la sureté de la communication entre le cœur de l'Empire pour ce qui est de let. e sécurité, et la désense de ces intérêts éloignés est d'un intérêt vaste ct profond. Si je vivais en Australie, je ferais preuve de la même ardeur que celle dont vous faites preuve ici et je me montrerais aussi favorable que vous à cette ligne de communication. Voici ce que je désire démontrer : Nous sommes ici pour tenir compte de la question de sentiment, de la question des intérêts de l'Empire, mais nous sommes aussi ici dans le but de parler affaires et d'étudier le sujet au point de vue du pays, de ses intérêts à lui comme des intérêts des autres, et tout ce qui se fera dans ce pays-ci, tout ce qui se fera dans votre pays et en Angleterre, devra être approuvé par les corps législatifs de ces pays, et il nous faut avoir des faits et des raisons sur lesquels nous paissions appuyer les propositions que nous présenterons à nos gouvernements respectifs. Lorsque nous présenterons au parlement du Canada une proposition relative à ce câble, nous devrons de nontrer la position que le

Canada occupe à son égard et l'intérêt qu'il a dans l'entreprise, lorsque cette question fera le sujet d'une froide critique. Mon but jusqu'ici a été de démontrer que des trois membres des groupes dont on a parlé dans cette discussion, le Canada est probablement celui qui de tous les autres a le moins d'intérêt personnel, ses intérêts commerciaux sont beaucoup moindres, et, au point devuc de sa protection et de sa défense, son intérêt n'a guère besoin de l'exécution de ce projet à raison des excelleuts moyeus de communication qu'il possède déjà. Mais, M. le Président, nous, en Canada, nous ne nous sommes pas lancés dans ce que nous avons entrepris sans qu'un très puissant sentiment envers l'Empire ait grandi parmi nous. L'unité de l'Empire, la sécurité de toutes ses possessions, leurs relations entre elles, sont des articles qui ont pris place dans la foi de chaque Canadien, et, M. le Président, nous serions indignes de notre histoire et nous ne serions pas au niveau de nos progrès depuis vingt cinq ans, si nous nous détachions le moindrement des intérêts de l'Empire, intérêts de sécurité et de cohésion qui sont, je crois, les grands intérêts de l'Empire dont nous faisons partie. De sorte qu'à ce point de vu, ce serait très peu généreux de la part du Canada, s'il mesurait sa conduite dans cette affaire d'après l'intéret personnel qu'il y a, d'après la somme de bien matériel que lui rapporterait probablement l'établissement de cette ligne. Ceci dit, je désire revenir à un autre point, à un autre sujet qui est pratique. J'ai dit qu'il se présentait des difficultés. Voici ici un groupe d'hommes reunis autour de cette table avec le représentant du gouvernement impérial, qui, s'il fait des représentations au parlement impérial ne doit pas lui parler de sentiments tout simplement, mais de faits bien réels, de quelque chose qui puisse servir de base à une action, ainsi que lord Jersey l'a si bien dit. Nous devons prendre connaissance des choses telles qu'elles sont, et voici l'idée que je me fais de l'état réel des choses. Admettons que, quant à la question de sentiment, les choses soient favorables au câble, mais connaissez-vous la nature et la qualité de la route océanique qu'il vous faut suivre? Vous ne les connaissez pas. Une certaine partie est assez bien connue. Plusieurs parties de l'océan sont assez bien connues, mais tout homme pratique sait que dans l'espèce, il n'est pas juste de juger la qualité et la nature du lit de l'océan par les données qu'on a sur le lit de l'océan à une distance de huit ou neuf cents milles. Personne n'entreprendrait de construire le chemin de fer, la grande voie ferrée que nous avons construite dans les Montagnes Rocheuses, sans faire un relevé préliminaire. Avant de le bâtir, on a dépensé des millions à faire un rélevé expérimental. Nul gouvernement ne se serait lancé dans une construction de ce genre ou ne se serait cru en état d'aider à sa construction si ces millions n'avaient été employés avant la pose d'un seul rail, ou que le tracé n'avait été mis sur plan. A mon sens, si ceci est vrai sur terre, ce doit l'être également pour le fond de l'océan. Comme hommes d'affaires, nous ne pouvons nous présenter à nos gouvernements et leur demander de nous aider à construire cette ligue de cable, lorsqu'il n'a pas été fait d'exploration et lorsque nous ne connaissons pas la nature du fond. Conséquemment, nous ne pouvons nous faire une idée juste de ce que coûtera cette entreprise, et c'est la première chose a connaître. Il s'en suit donc pratiquement que lorsque vous arriverez à demander à un parlement de s'engager pécuniairement, il vous faudra donner les pourquoi et les comment. La question de sentiment ne suffira pas; vous aurez à dire au parlement, lorsque vous lui ferez votre proposition, qu'il y a une route praticable, et vous aurez à lui donner une estimation raisonnable ce que l'entreprise coûtera. Il yous faudra dire au parlement quelle est votre estimation du coût de l'entreprise ct lui demander d'appuyer le gouvernement. Telle est la manière pratique dont la chose doit se faire. Il n'y a pas encore de relevé. Telle est ma manière de voir, telle est aussi la manière de voir de mes collègues, parce que nos sympathies sont avec vous. Nous voulons que vous, messieurs de l'Australie, vous croyiez que nos sympathies sont avec vous dans le sentiment que vous éprouvez, et tout en étant prêts à faire plus que répéter cette sympathie, tout de même, comme hommes pratiques, nous vous disons que la première chose qui doit être faite, à notre avis, est d'avoir un relevé et une estimation. Pour ce qui est du Canada, il est disposé à payer sa part, soit le tiers de toutes les dépenses de ce relevé et de cette estimation. Vous direz peut être que ce n'est pas aller assez loin. Je crois, au contraire, que c'est faire un grand pas, si le gouvernement du Canada est prêt à prendre l'affaire en mains et à

dire au parle relevé de l'o aussi loin qu ce relevé; n sur un terra tôt possible, n'aura pas m pas fait un r tiers du coût tiers. C'est, notre mère-p désirons dire prêts, le Can le gouvernen ligne de com nous nous at espérons voir et parce que plus en plus que le câble a lation en recu les résultats d ainsi je me su position du C de pratique gouvernemen temps que po miner la pose dire ce que pe faisable, Il f et au Canada. et le Canada d nous demande aider. Je cro ponsabilité qu je l'espère, le grandira de p d'avoir ces ligi tout ce que je serait une très un câble des verrons, je l'e lignes constitu

Le Présir de M. Foster a suppose qu'il n et qui se lit co

rentes parties

"Que, dan obtenir des voi entre le Canad:

La résoluti

L'hon. M. tance. En tan voté dans un se Conférence Cole pas au came du

ce relevé; mais il ne veut pas s'engager pour une son inconnue qui sera dépensée

sur un terrain inconnu, et à notre avis le plus nécessaire est d'avoir un relevé le plus

tôt possible, sans donner au gouvernement impérial un instant de répit tant qu'il

n'aura pas mis deux ou trois vaissenux sur la ronte à suivre, et tant qu'il n'en aura

pas fait un relevé d'ici à un an ou dix-huit mois. Le Canada contribuera pour un

tiers du coût, l'Angleterre devra payer un tiers, et les colonies australiennes l'autre

tiers. C'est, je crois, une proposition raisonnable, une proposition que, à mon avis,

notre mère-patrie ne jugera pas injuste. C'est ce que nous proposons de faire et nous

désirons dire à la Conférence réunie ici que, des que le relevé et l'estimation seront

prêts, le Canada sera disposé à s'entendre avec les gouvernements de l'Australie et le gouvernement impérial et à faire sa part pour le parachèvement de cette grande

ligne de communication par câble. Nous le faisons pour deux raisons, non pas que

nous nous attendions à en retirer présentement des bénéfices, mais parce que nous

espérons voir l'Empire devenir plus puissant grâce à cette communication par câble,

et parce que nous espérons aussi avoir un courant de commerce et des relations dé

plus en plus considérables entre le Canada et les colonies australiennes, et à mesure

que le cable avancera et que le commerce se développera en proportion, notre popu-

lation en recueillera les bénéfices comme votre population en retirera les bénéfices et

les résultats qui découleront de notre acte à nous tous. J'espère donc qu'en parlant

ainsi je me suis fait parfaitement comprendre et j'ai fait parfaitement comprendre la

position du Canada dans cette affaire. Je crois que nous devons faire quelque chose

de pratique et nous sommes prêts à mettre notre bourse à contribution avec le

gouvernement impérial et à arriver à quelque chose de pratique en aussi peu de

temps que possible. Ceci fait, le Canada fora généreusement sa part pour déter-

miner la pose du câble si l'on démontre que la chose est possible. Mais je dois

dire ce que personnellement je pense, c'est à dire ce qu'il faut pour rendre la chose

faisable. Il faudra que le gouvernement impérial aide aux colonies australiennes

et au Canada. Personnellement je ne pense pas qu'il soit possible pour l'Australie

et le Canada de se charger à eux senls de ces dépenses. Je ne crois pas qu'on doive

nous demander de le faire. Je suis d'avis que le gouvernement impérial devrait aider. Je crois que ce serait, pour les deux colonies, assumer une très lourde res-

ponsabilité que de prendre sur leurs épaules un fardéau que ne nous imposera pas,

je l'espère, le gouvernement impériul qui a un intérêt comme Empire, intérêt qui

grandira de plus en plus sa puissance et qui est d'un intérêt personnel pour lui d'avoir ces lignes de communication. Quant à sir Charles Mills et sa proposition,

tout ce que je puis faire pour lui aujourd'hni est de lui offrir mes sympathies. Ce

serait une très excellente chose que son projet s'exécutat dans la suite et qu'il y cat

un câble des colonies australiennes à la colonic du Cap. C'est un projet dont nous

verrons, je l'espère, la réalisation dans un avenir rapproché, parce que ces deux

dire au parlement: "Nous nous sommes unis à nos f

relevé de l'océan Pacifique afin d'évaluer le coût de l

aussi loin que c'est raisonnable. Le Canada est dis

d'Australie pour faire un se d'un câble." C'est aller

a faire sa part pour obtenir

cette ontrer Canada es intéı et de excelous, en s qu'un mpire, les qui s indigt-cing écurité partie. da, s'il près la eette atiqne. réunis 'il fait ts tout e al uno ce des Admete, mai s uivre ? usieurs e dans par les milles. ée que réliminental. ne se avant eci est es d'afder de tion et e pouemière z à depourà dire ieable, ûtera. rise et

i **c**hose

lle est

vous.

athies

à faire

s, nous oir un

a part,

a direz

ire un

s et à

lignes constitueraient des voies de communication très désirables entre les différentes parties de l'En pire. Le Président.-Naturellement ceci est une résolution abstraite, et le discours de M. Foster s'applique plus particulièrement à la résolution de M. Thynne. suppose qu'il n'y aura gnère d'objection à la résolution qui est maintenant soumise et qui se lit comme suit:--

"Que, dans l'opinion de cette Conférence, des mesures devraient être prises pour obtenir des voies de communication télégraphique libres de tout contrôle étranger, entre le Canada et l'Australie."

La résolution est adoptée.

L'hon. M. Playford.—Vous comprenez que je ne vote pas dans cette circonstance. En tant qu'il s'agit de l'Australie méridionale, notre représentant n'a jamais voté dans un sens ou dans l'autre lorsque cette question a éte mise à l'étude par la Conférence Coloniale ou la Conférence Impériale en 1887. Nous ne nous objectons pas au ce ne du moment que l'intérêt public et de l'Empire l'exige.

5b-11

PROLONGEMENT DU CÂBLE JUSQU'AU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE.

Le Président.—Sir Charles Mills a modifié l'ajouté qu'il propose de faire à la motion de M. Suttor, de manière à ce qu'il se lise comme suit:—

"Qu'il est de l'intérêt de l'Empire qu'advenant la construction d'un câble entre le Canada et l'Australie, ce câble se prolonge de l'Australie au Cap de Bonne-Espérance, et qu'à cette fin des arrangements soient faits entre le gouvernement de l'Empire et celui de l'Afrique méridionale relativement à un relevé de cette dernière route."

Sir Charles Mills.—Je erois que la motion que je propose d'ajouter à la résolution est exactement le désir du gouvernement canadien, si bien exprimé par M. Foster, et aussi en harmonie avec ce qu'a dit M. Playford. Ainsi que je l'ai dit ce matin, je comprends parfaitement qu'il est absolument impossible pour tout gouvernement de se faire une idée soit de la route ou du coût du câble, sans avoir un relevé convenable, et je pense avoir mis la nécessité du relevé en de tels termes dans la motion, que le gouvernement de Sa Majesté ne retardera pas à le faire exécuter.

Le Président.—Naturellement, la Conférence comprendra qu'en adoptant cette motion, elle demande au gouvernement impérial non seulement de relever la route entre l'Australie et le Canada, mais aussi entre l'Australie et le Cap, et dans ce cas, si la motion était adoptée, le Cap devrait contribuer de sa proportion dans les dépenses du relevé. La chose, je suppose, s'ensuivrait tout naturellement. Je fais cette remarque en m'appnyant sur ce que vient de dire M. Foster, c'est-à-dire, que dans le relevé que nous demandons au gouvernement impérial de faire immédiatement entre l'Australie et le Canada, l'Australie, le Canada et le gouvernement britannique concontribueront chueun d'un tiers.

Sir Charles Mills.—Je ne sache pas qu'aueun des représentants de l'Australasis ait engagé leurs gouvernements pour la contribution de leur part respective des

dépenses du relevé.

Le Président.—La chose me paraît admise d'après la motion de M. Thynne, dans laquelle il pose en principe que les frais de construction et d'entretien seront

soldés dans ces proportions.

Sir Charles Mills.—Cette motion n'a pas passé; mais revenant aux mots de M. Foster lorsqu'il a dit que le câble entre l'Australie et le Cap serait une affaire de l'avenir, je ne vois pas pourquoi le gouvernement du Cap s'engagerait aujourd'hui à

partager les dépenses d'une chose si éloignée.

L'hon. M. Foster.—Je désirerais tout simplement faire remarquer à sir Charles Mills que cette résolution comporte une charge quelque peu lourde, ne le croyez vous pas? Or, ce qui a été discuté en 1887 a été la question d'avoir une communication par câble entre l'Australie et le Canada. C'est ce que contenait la résolution qui a été adoptée. C'est le relevé que le gouvernement britannique a été prié de faire. La présente motion va plus loin; elle demande au gouvernement britannique d'entreprendre le relevé non seulement de la route qui précède, mais aussi de l'immense distance entre l'Australie et le Cap, et les frais de ce relevé seraient d'un tiers de plus, je suppose. J'ignore quelle est la distance exactement.

Le Président.—Environ 7,000 milles.

L'hon. M. Suttor.—Il y a plus loin d'Australie au Cap que la route projetée. Sir Charles Mills.—J'ai donné ces renseignements ce matin, et démontré que la majeure partie de ces mers avait été relevée et est bien connue.

T'hon. M. Ecemps.—Conscience rouse de ditte de la conscience de la conscie

L'hon. M. Foster.—Connaissez-vous la distance non relevée entre l'Australie et

e Cap?

Sir Charles Mills.—En suivant la route d'Australie au Straits Settlement et de là à l'île Mauriee et de l'île Mauriee à Natal,—je ne crois pas qu'il existe une région qui n'ait pas été relevée.

L'hon. M. Foster.-Il faudrait alors demander au gouvernement britannique de

relever cette région,

Sir CHARLES MILLS.—S'il existe une partie qui n'a pas été relevée, il faudra que la chose se fasse.

L'hon. Au lieu de d et l'Australi Sir Chai

je me soumet

L'hon. I Lord JE terait l'ajout serait tenu dentre l'Austr délégués, c'ei ment je ne pinements de signe qu'on pà être partag être relevée pentre le Cap Sir Char

gouvernemen Lord Jer

opinion sur la

L'hon. M moi-même en ce but était d relative à l'éta suis tout prêt d'aider au rel soit possible o parler de la p Le raceordem qui occupe en avis nous ne sicurs qui rep l'opinion de I dépenses du re la proposition l'Australie et l gouvernement de mon gouver tion. Si nous a une proposition J'espère sincè motion, sir Ch Nous sommes été invités pou Canada et l'An restreindre à e position commo

Sir CHARL demanderai la Suttor, et la pi

La Confér

L'hon. M. Foster.—Sir Charles Mills aurait-il objection à modifier un mot? Au heu de dire "de là" dire "après cela," ce qui signifierait le relevé entre le Canada et l'Australie, et dans la suite un prolongement jusqu'à l'Afrique Méridionale?

Sir CHARLES MILLS.—Si cela est conforme à la mauière de voir de la Conférence,

je me soumettrai à l'opinion de la Conférence.

L'hon. M. Foster.—Cela serait conforme à ma manière de voir.

Lord Jersey. — Devons-nous comprendre, en admettant que la Conférence adopterait l'ajouté de sir Charles Mills, qu'il signifierait que le gouvernement britannique serait tenu de faire le relevé, et que les dépenses de ce relevé seraient partagées entre l'Australie et le Canada? Rien de plus lucide que ce qu'ont dit les divers délégués, c'est-à-dire que le gouvernement de Sa Majesté l'exige ou non-naturellement je ne puis dire s'il l'exigera—ils seraient prêts à recommander à leurs gouvernements de se charger d'une partie de ces dépenses. Voici muintenant une autre ligne qu'on propose, et j'aimerais savoir si les dépenses de ce relevé sont destinées à être partagées entre l'Australie et le Canada, ou non, on si la nouvelle ligne devra être relevée par le gouvernement britannique seul, ou si ce sera affaire à règler entre le Cap et le gouvernement de Sa Majesté?

Sir CHARLES MILLS .- Ce serait une question d'arrangement entre les divers gouvernements. Sainte-Hélène se trouve comprise, de même que l'Ascension.

Lord Jersey. - Je dois donc conclure que, présentement, vous ne formulez aucune opinion sur la question de savoir comment seront défrayés les frais de ce relevé. Ce

n'est que pour ma propre gouverne que j'ai posé la question.

L'hon. M. Suttor. - L'ajouté que propose sir Charles Mills, je ne me crois pas moi-même en état de l'approuver. Nous sommes venus ici dans un but déterminé et ce but était d'examiner aussi favorablement que possible une proposition quelconque relative à l'établissement d'un câble entre le Canada et l'Australie, et pour ma part je suis tout prêt à engager mon gouvernement pour toute proposition faite dans le but d'aider au relevé nécessaire dont on aura besoin; mais je ne pense pas qu'il nous soit possible d'approuver une proposition qui nous lie à un autre câble. Je veux parler de la proposition de raccorder l'Australie avec le Cap de Bonne-Espérance. Le raccordement du Cap avec l'Australie est si absolument différent de la question qui occupe en ce moment notre attention, entre le Canada et l'Australie, qu'à mon avis nous ne pouvons examiner ces deux propositions en même temps. Les messieurs qui représentent les autres colonies australieunes ont tous, je crois, exprimé l'opinion de leurs genvernements, disant qu'ils sont prêts à solder leur part des dépenses du relevé entre l'Australie et le Canada; mais si nous sommes pour ajouter la proposition de sir Charles Mills, comportant qu'on devrait faire un relevé entre l'Australie et le Cap Bonne-Espérance et lorsqu'il n'est pas en état d'engager son gouvernement pour partager les dépenses du relevé, moi, en qualité de représentant de mon gouvernement, je ne suis pas pour ma part en état de la preudre en considération. Si nous ajoutons la clause additionnelle telle qu'il la propose, nous nous lierons à unc proposition sur laquelle nous avons présentement très peu de renseignements. J'espère sincèrement que, si les autres représentants australiens approuvent ma motion, sir Charles Mills n'insistera pas pour que la sienne soit mise aux voix. Nous sommes avant tout venus ici pour étudier cette question de cable, et nous avons été invités pour examiner la question d'établir une communication par câble entre le Canada et l'Australie. Je crois que, pour ce qui est des câbles, nous devrions nous restreindre à cette proposition, et nous ne devrions pas nous embarrasser d'une proposition comme celle que présente sir Charles Mills.

Sir Charles Mills.—Vu le désir manifeste des membres de la Conférence, je demanderai la permission de retirer ma proposition comme ajouté à la motion de M.

Suttor, et la présenter dans la suite comme motio.

La Conférence approuve la substance de la motion de sir Charles Mills.

5b-11+

NCE.

re **à** la ntre le

rance, mpire ıte."

a résoar M. dit ce ouver-

relevé ins la cette

route e cas, oenses cette ans le entre

alasis ve des ynne,

e con-

seront de M. ire de hui à

harles royez unicalution ri**é** de nique l'im-tiers

še. s que lie et

nt et e une

ue de a que

LE CÂBLE, ENTREPRISE NATIONALE.

L'hon. M. THYNNE.—M. le président, je désire proposer en ce moment une résolution qui se lit comme suit :

"Que dans l'opinion de cette Conférence, il est à désirer que la construction et l'entretien du câble projeté de Vancouver à l'Australasie soient entrepris pur les gouvernements de la Grunde-Bretagne, du Canada et des colonies australasiennes à titre d'entreprise collective nationale et publique."

Maintenant que la motion générale de M. Suttor a été réglée d'une façon satisfaisante, nous devrions examiner le procédé que nous devrions suivre pour donner suite à cette résolution. La première et la plus importante de ces considérations est la question de savoir sur luquelle nous proposons-nous nous appuyer pour établir la ligne projetée ? Il y a trois moyens distincts. L'un est par voic de gurantie, l'autre par voie de subvention, et le troisième faire exécuter les travaux pur l'Etat. Dans cette assemblée, monsieur le président, m'adressant à une réunion d'hommes qui ont de l'expérience dans les systèmes de gouvernement, je n'essaierai pas de discuter les différentes raisons qui touchent à ces trois propositions différentes. Après la discussion que nous avons eue, il me suffirait de dire que mon gouvernement favorise le mode de construction que j'ai proposé dans cette résolution. Nous sommes d'avis, monsieur le président, qu'il existe plusieurs raisons qui rendent ce mode désirable. Dans le premier et le second modes, il vous fant traiter nvec une compugnie dont les intérêts peuvent différer dans nombre d'occasions des intérêts de ceux qui appuient un service par cable. Nous désirons, monsieur le président, que les gouvernements qui sont le plus intéressés et ceux qui favorisent un câble de cette nature aient euxmêmes en main son exploitation et son contrôle, et qu'ils nient les bénéfices que peut produire la construction de ce cable. Dans l'histoire de ces entreprises nous constatons que, règle générale, l'établissement de nouvelles lignes de cette nature est ou un immense insuccès ou un très grand succès. Si c'est un grand fiasco, c'est un grand malheur que les per es amenées par une entreprise qui est en réalité un grand bienfait public retombent sur des particuliers; d'un autre côté, il est malheureux aussi que le public qui a favorisé des entreprises heureuses soit très souvent exposé à tomber entre les mains d'un monopole. Si l'on tient compte de toutes ces considérations, il me semble que le moyen le plus juste et le meilleur d'exécuter une entreprise comme celle-ci est qu'elle soit dans les mains de ceux qui sont commercialement intéressés à ce qu'elle soit exécutée. Si nous arrivons à la conclusion que cette œuvre soit exécutée comme entreprise nationale publique, il doit exister un mode pratique qu'on peut adopter pour l'accomplir. Dans ce travail il y a les intérêts collectifs des diverses colonies, et nous n'avons pas encore eu l'occasion de trouver à redire contre la manière qu'une entreprise comme celle-ci a été exécutée et contre la façon dont les gouvernements individuels se sont montrés dignes de la confiance que les autres gouvernements ont reposée en eux. J'en connais très bien un exemple, je veux parler de la tâche confiée à la colonie de Queensland par les autres colonies australiennes conjointement avec le gouvernement britannique relativement au contrôle du gouvernement de la Nouvelle-Guinée. Je crois pouvoir proclumer qu'on n'a pas trouvé à redire contre le gouvernement, et nous sommes prêts à mettre notre confiance dans tout gouvernement qu'on pourra choisir pour cette mission difficile en rapport uvec le câble. Il est ensuite une raison dont la valeur à mes yeux est tout aussi considérable, sinon plus, que la valeur d'aucun des motifs que j'ai allégués. Je désire ardemment voir le jour où presque tous les pays britanniques se gouvernant par eux-mêmes, y compris le gouvernement impérial, seront de société dans une grande entreprise qui aura, à mon avis, plus d'effet instructif sur les peuples de tous ces pays que tous les discours ou les lettres qu'on pourrait faire ou écrire, et cette grande entreprise scrait un but commun par le contrôle et par les ouvrages réunis, la construction, l'entretien et l'administration d'une immense entreprise comme doit l'être la construction d'une importante ligne télégraphique comme celle-ci. Ce discours n'est peut-être pas un langage

strictement président, c d'effet que rations. Je dans nos di aux pouvoi Australie e éprouvé les ment, et je produit la provensient l'administra et qu'il exi que l'on sou lorsqu'nn n J'espère ne exempts de

à la Conférc

L'hon.

appréciation ment, je ne qué que juso crois, une in les divers go je représent tionner une n'assume nu le déficit ou entreprendr résolution e M. Thynne nement dans demunder at gnie de câbl sommes cons remarquer p tribucr à cou n'exigeons p Queensland nuent à aide crois pas que la résolution fiable de dev colonies, il e Galles du Su laquelle nous postes qui ex aidé le Cana tralie et le C L'hon.

L'hon. S gouvernemer rables; mais pagnie partie M. Thynne. principnux i examiner tre

strictement d'affaires. Il y a peut-être là un peu de sentiment; mais, monsieur le président, c'est un très vif sentiment et un sentiment qui aurait chez nous plus d'effet que toute autre chose que cette Conférence pourrait produire par ses délibérations. Je ne crains pas les difficultés que nous rencontrons parfois individuellement dans nos différentes colonies à l'endroit du contrôle des grandes entrepriscs confiées aux pouvoirs gouvernementaux. Nous avons acquis beaucoup d'expérience en Australie en matière de construction de chemin de fer, et nous avons toujours éprouvé les désavantages de l'exécution de travaux de ce genre par le gouvernement, et je crois avoir raison de dire que les plus grands désavantages qu'ont produit la construction et l'administration des chemins de fer par le gouvernement provensient du fait qu'on avait introduit trop d'influence politique qui contrôlait l'administration des affaires. Mais, monsieur le président, bien que ce danger existe et qu'il existera probablement sur le domaine d'un seul gouvernement, l'objection que l'on soulève si fréquemment en Australie ne pourra s'app' quer à cette entreprise lorsqu'un nombre considérable des divers gouvernements seront liés entre eux. J'espère ne pas avoir fardé l'affaire en disant qu'à mon avis nous serions entièrement excinpts de ce danger sous l'empire de la proposition que j'ai l'honneur de présenter

à la Conférence.

L'hon. M. Suttor.-Je me trouve dans l'obligation de dire que, d'après mon appréciation personnelle et conformément aussi aux instructions de mon gouvernement, je ne suis pas en état d'appuyer la motion de M. Thynne. Nous avons remarque que jusqu'ici tous ces travaux ont été exécutes par des particuliers, et c'est, je crois, une innovation de proposer en ce moment que les travaux soient entrepris par les divers gouvernements intéressés, et en conséquence quoique le gouvernement que je représente puisse être prêt à encourager favorablement la proposition de subventionner une compagnie qui exécuterait les travaux, tout de même il désire que je n'assume aucune responsabilité et que le gouvernement n'aille pas au-delà de garantir le déficit on tout autre intérêt additionnel qui sera déterminé entre les parties qui entreprendront les travaux. Les choses étant ainsi, il est de mon devoir, si cette résolution est mise aux voix, de m'opposer à la proposition de M. Thynne. Quoique M. Thynne ait exprime le désir et l'espoir que cette entreprise soit aidée du gouvernement dans un esprit très favorable, cependant je crois qu'en justice nous pourrions demander aux représentants de Queensland ce qu'ils feraient à l'égard de la compagnie de câble qui existe aujourd'hui. Les gouvernements australiens ont versé des sommes considérables entre les mains de cette compagnie. Le Queensland s'est fait remarquer par son abstention, et il en a retiré de grands avantages sans jamais contribuer à combler le découvert que laissaient les dépenses déduites des recettes. Nous n'exigeons pas trop lorsque nous demandons aux représentants du gouvernement du Queensland ce qu'ils feront à l'égard des autres colonics contributrices si elles continuent à aider la compagnie de cable actuelle et si sa proposition est adoptée. Je ne crois pas que ce soit trop demander. Je ne suis pas présentement en état d'appuyer la résolution de M. Thynne pour la raison que mon gouvernement ne se croit pas justifiable de devenir partie à la construction ou pose du câble. A l'exemple des autres colonies, il est très disposé à établir des relations très cordiales entre la Nouvelle-Galles du Sud et le Canada. Nons l'avons prouvé par la manière cordiale avec laquelle nous avons reçu la proposition du Canada de subventionner le service des postes qui existe actuellement. Ma colonie est la seule colonie australienne qui ait aidé le Canada d'une manière tangible à établir un service postal mensuel entre l'Australie et le Canada.

L'hon. M Playford,-S'il veut laisser les steamers arrêter à Victoria, il les

subventionnera aussi, n'est-ce pas?

L'hon, Sutton.-Je ne parle que de la position telle qu'elle est. Je dis que mon gouvernement désire aider à établir des moyens de communication jugés très désirables; mais nous creyons que la pose de ce câble devrait être entreprise par une compagnie particulière et non pas par les divers gouvernements réunis, comme le propose M. Thyrinc. Nous connaissons tous les dépenses énormes d'une entreprise dont les principaux intéressés sont des gouvernements. Je crois donc que nous devrions examiner très sérieusement cette proposition avant de nous écurter de la ligne de

résolu-

tion et es gouà titre

n satisersuite est la a ligne re par s cette ont de les difeussion e mode , mon-Dans es inté-

e peut s consnature fiasco, réalité st malouvent

nt un

nts qui

nt eux-

tes ces er une mmeron que ster un a les

sion de utée et de la es bien

par les relatiou voir ommes

r pour iont la un des s pays

périal, d'effet qu'on par le

tration rtante ingage

conduite si bien tracée, et nous devrions laisser l'exécution de l'entreprise entre les mains de particuliers aidés d'une garantie quelconque des divers gouvernements. Je suis prêt à aller jusque là, et pas plus loin. Mais malgré ce qu'a dit M. Thynne, toutes les colonies australiennes ont, depuis quelques années, complètement mis leurs ehemins de fer à l'abri du contrôle politique. Nous les avons soustraits au contrôle politique, car il faut admettre que le système qui existait autrelois a donné lieu à de graves abus qui ont nécessité ce changement dans l'administration des chemins de fer. Je crois que le meilleur mode que les gouvernements ont à suivre dans une affaire de ce genre est de s'entendre entre eux sur les proportions des garanties qu'ils accorderont à l'exécution de l'entreprise par des particuliers, et je crois avoir raison en disant que la chose s'est pratiquée ainsi pour chaque câble qui a été posé

jusqu'ici au fond de l'océan.

Sir Adolphe Caron.—Relativement à la motion de M. Thynne, il me semble, si je comprends bien, qu'elle anticipe quelque peu sur les événements. Il y a une couple de jours il a été résolu que dans l'opinion de cette Conférence des mesures immediates devaient être prises pour obtenir une communication télégraphique par cable, libre de tout contrôle étranger entre le Canada et l'Australie. Je crois aujourd'hui que nous avons bien arrêté, telle semble du moins l'opinion générale, qu'avant que des mesures définitives soient prises pour ce qui est de la construction, nous devrions avoir un relevé complet qui permettrait aux parties contractantes de connaître exactement la nature des travaux à faire. M'est avis qu'avant que nous nous lions à un plan définitif quelconque, ayant résolu d'avoir une communication par cable, nous n'entrions pas dans la question de savoir comment les travaux seront exécutés avant de nous être d'abord assurés par un relevé complet de ce que pourront être les travaux. Une fois le relevé terminé, il faudra nous réunir, et jeter les bases de l'exécution des travaux comme entreprise nationale. Je préfèrerais pour le moment ne pas exprimer d'opinion quant au mode. Je crois que c'est anticiper sur les événements que de décider maintenant si les travaux devront être faits d'une façon ou d'une autre. La première chose à faire est le relevé, et ce relevé terminé, alors ce sera amplement le temps pour ceux qui entreprendront la construction de se réunir pour décider la manière dont elle se fera. Je n'exprime pas d'opinion sur la façon dont cette entreprise devra se faire, soit par l'action collective des divers gouvernements ou par l'initiative particulière. Je crois que lorsque le relevé aura été terminé, ce sera amplement le temps de décider cette question.

M. LEE SMITH .- Je considère que rien ne saurait être plus vague que cette proposition du Queensland. A mon avis, monsieur le président, nul des gouvernements de l'Australasie ne consentira à la proposition d'executer ces travaux comme entreprise d'Etat sans avoir au préalable épuisé tous les moyens de savoir s'il ne pourrait pas faire construire ce câble par une compagnie à l'aide d'une garantie ou d'une subvention. Je suis convaineu que mon gouvernement ne voudra pas faire de dépenses pour le relevé. C'est l'affaire du gouvernement britannique ou d'une compagnie particulière. J'ai l'absolue certitude que le gouvernement britannique ne s'associera jamais à l'exécution de ces travaux pour les colonies. Je suis aussi sar que je su s ici que le gouvernement britannique n'entrera jamais, de notre temps, en société avec les colonies pour faire concurrence à une compagnie particulière.

Je m'opposerai à cette motion, je ne puis l'approuver.

L'hon. M. Playford.—Comme je l'ai déjà dit à la Conférence, personnellement je favorise l'idée que ces travaux soient exécutés par les gouvernements, de préférence à l'idée de les faire exécuter par une compagnie. Je crois sincèrement que nous les ferons exécuter à meilleur marché. Vous ferez transmettre vos messages sur la ligne à un prix moins élevé. Il n'y a pas lieu pour les gouvernements d'en réaliser des profits. Il lour suffira de réaliser assez pour entretenir la ligne en bon état, faire face aux frais d'exp'oitation et solder l'intérêt, et si, à un moment donné, grâce à l'augmentation des affaires, les recettes dépassent les dépenses, ils seront toujours disposés à diminuer les prix de manière que le public en bénéficie. C'est précisément le contraire pour une compagnie. Nous commençons avec une subvention pendant un certain temps, puis l'heure arrive où la subvention cesse. Qu'a la compagnie alors? Un monopole absolu sur lequel vous n'avez pas le moindre contrôle. Elle

peut exiger des tiers à comprendre homme de e'est-à-dire q quel est l'ar jadis: Com: devons pas s sommes sort bons résulta du télégrapi postes, en y résulté un a Melbourne, i Quel a été le il nous faud n'est pas con dionale nous six ans ils or qu'ils sont so manière à pr jour arrivât gnie l'admir eûmes à rem ment qu'un i de dire avant qu'il sera sag par le gouve domandez de Les soumiss d'années, et Si on nous pour une s la fin la co que bon lui notre colonie construit un L'entreprise d'argent, une une lutte dan se conpaient temps à ce sy le chemin de voyager sur l cédez ce câble modérés tant et hansscront par le gouver difficulté à ce colonies. L'H compagnie pa faire de l'arge ganisera pour promoteurs. est ensuite jet Croyez-vous q

Vous la faites

re les ts. Je ynne. leurs ntrôle lieu à emins s nne qu'ils aison posé ble, si a une sures e par crois qu'action, antes

nous ation waux t de unir, oréfè-c'est être elevé consee pas ctive ne le cette erne-

il ne
e ou
faire
l'une
ique
aussi
mps,
ièrc.
ment
ence
s les

mme

igne
des
faire
ee à
ours
nent
lant
gnie

peut exiger ce que bon lui semble, tant qu'elle n'exige pas un prix tel qu'il détermine des tiers à venir poser un nutre cable pour lui faire concurrence. Je ne puis comprendre comment il se fait que mon ami M. Suttor qui est, à mon avis, un homme de haute intelligence, puisse envisager la question sous tout autre jour, c'est à dire qu'il appartient aux gouvernements d'entreprendre ces travaux. Voici quel est l'argument que l'on présente contre cette proposition, argument du temps jadis: Comme nos ancêtres ne l'ont pas fuit nous ne devons pas le faire, nous ne devons pas sortir du vieux sentier que nous avous suivi depuis tant dannées. Nous sommes sortis de l'ornière qui a été si profondément creusée en Angleterre, avec de bons résultats cependant. Presque toutes les colonies ont commencé par s'emparer du télégraphe et du téléphone des le début, ainsi que l'administration entière des postes, en y ajoutant pratiquement la totalité de nos chemins de fer, et il en est résulté un avantage incalculable pour nos populations. Voyez ce qui s'est passé à Melbourne, ils ont permis à des compagnies particulières de s'emparer du téléphone. Quel a été le résultat? Ils ont dû les racheter, et cela à un parx onéreux. De même il nous faudra éventuellement payer pour ces cables. Je prétends que le public n'est pas contrarié de ce qu'ils aient pris le chemin de fer. Dans l'Australie méridionale nous avons administré nos chemins de fer de telle façon que depuis cinq ou six ans ils ont rapporté assez pour faire face à lours dépenses, et même plus. Lorsqu'ils sont soumis à une soigneuse administration, l'exploitation peut s'en faire de inanière à produire les plus heureux résultats. Je regretterais profondément qu'un jour arrivat où, dans l'intérêt des colonies, il nous faudrait remettre à une compagnie l'administration du chemin de fer; et je regretterais beaucoup que nous eumes à remettre ce cable à une compagnie, car en ce faisant il n'y a incontestablement qu'un résultat à obtenir, le monopole. Bien que nous ne soyions pas en état de dire avant que le relevé soit fait si l'entreprise devra s'accomplir ou non, je crois qu'il sern sage pour cette Conférence d'exprimer l'opinion qu'elle devra être exécutée par le gouvernement plutôt que par une compagnie. Quel sera le résultat? Vous demandez des soumissions pour construire la ligne, quelles offres recevrez vous? Les soumissionnaires exigeront tant de milliers de louis garantis pour tant d'années, et ecci dépendra de la somme qu'ils exigeront pour les messages. Si on nous accorde un prix de 4s. par mot, nous exécuterons les travaux pour une somme un peu moindre que si le prix est fixé à 3s., mais à la fin la compagnie possède un immense monopole et elle pourra exiger ce que bon lui semblera et en faire pour toujours une excellente affaire. Dans notre colonie nous avons acquis quelque expérience en l'espece. Une compagnie a construit un chemin de fer dans notre colonie, d'Adélaïde à Glenalg, soit 7 milles. L'entreprise a produit de forts bénéfices, mais comme la compagnie faisait un peu d'argent, une autre a construit une autre ligne sur le même terrain et il s'ensuivit une lutte dans les prix. Le résultat fut que les deux compagnies constatèrent qu'elles se coupnient mutuellement la gorge et qu'elles ne pouvaient guère résister plus longtemps à ce système, de sorte qu'elles en arriverent à une entente et les prix prirent le chemin de la hansse, et nous avons dû payer un prix plus élevé que jamais pour voyager sur le chemin. La même chose vous arrivera pour le télégraphe si vous cédez ce câble à une compagnic. Pendant un certain temps elle exigera des prix modérés tant que dureront les subventions, après quoi elles arriveront à une entente et hansseront les prix. Ce sera une des pires choses si cette ligne n'est pas faite par le gouvernement et maintenue sous le contrôle de l'Etat. Il n'y a pas la moindre difficulté à ce que le gouvernement exploite le câble dans les intérêts collectifs des colonies. L'Etat peut l'administrer avec autant d'économie que le pourrait une compagnie particulière. Dans quel but ces compagnies s'organisent-elles, sinon pour faire de l'argent. On lancera un prospectus, on formera une compagnie et on s'organisera pour les travaux; de plus, il faudra verser une certaine somme pour les promoteurs. Ils obtiennent un certain nombre d'actions acquittées, puis leur stock est ensuite jeté à vil prix sur la place. Qui paie à la longue, si ce n'est le public? Croyez-vous que de cette façon vous fassiez exécuter l'entreprise à meilleur marché? Vous la faites exécuter de la façon la plus coûteuse. Si ce câble doit être posé par

les gouvernements, que les gouvernements en aient l'entier contrôle, non seulement

pour notre génération, muis pour les générations futures.

L'hou. M. Surroa.-M. Playford voudra-t-il répondre à cette question: il a refusé de voter sur une résolution que j'ai présentée et qui déclurait qu'il est opportun de construire ce cable, et maintenant il appuie la proposition de le faire construire pur les gouvernements. Parle-t-il pour lui-même ou pour son gouvernement? Son gouvernement est-il prêt à nider les antres gouvernements dans la construction de cette ligne?

M. Playrond.—J'ai dit à la Conférence que si cette ligne était requise pour des fins du public et de l'Empire, notre gouvernement n'y porterait junais obstacle. J'exprime ici non seulement mu propre opiniou, mais nussi l'opinion de mon gouvernement et, je crois, celle de la majorité du peuple de l'Australie méridionale. Si

l'entreprise est exécutée, elle devra l'être à titre d'entreprise d'Etnt.

L'hon. M. Suttor. - Votre gouvernement aidem-t-il?

L'hon. M. Playford.—Oui, dans la mesure de ses moyens.

L'hon. M. Suttor. - S'associera-t-il à la construction de la ligne, selon la propo-

sition de M. Thynne?

L'hon. M. Playford .-- Oni, si l'on nous tient compte des travaux antéricurs déjà exécutés. Nous avons construit une certaine longueur de ligne dont il faudrait nous tenir compte, et nous sommes très disposés, si ce cable doit être posé à travers le Pacifique, à verser notre part avec les autres colonies, une indemnité

raisonnable nous étant accordée pour ce que nous avons fait,

L'hon. M. Fraser. - J'approuve beaucoup ce qu'a dit M. Playford sur les avantages qu'il y a à ce qu'une affuire de ce genre soit sous le contrôle de l'Etat. Tout en approuvant à tous égards, je crois qu'il vaudruit mieux pour M. Thynne de ne pas insister sur sa motion aujourd'hui. Ce n'est pas le moment d'insister sur la motion. Pour ce que j'en sais, nous adopterons volontiers la seconde résolution. Si la première ne fait pas le sujet d'une étude pour le moment, je ne crois pas que des torts s'ensuivent. J'ai quitté Victoria avec la conviction qu'il vaudrait bien mieux qu'une compagnie entreprît l'affaire, mais après avoir bien réfléchi et discuté la question ici, j'ai modifié ma manière de voir. Si un entrepreneur réalise 8, 9 ou 10 pour 100 dans l'entreprise, il y a droit. J'approuve parfaitement ce qu'a dit M. Playford, c'est-à-dire qu'il vnudrait mienx que le gouvernement construisît cette ligne, et lorsque la chose arrivera, l'entreprise s'exécutera probablement sous la gouverne d'une commission qui dirigera l'action des gouvernements. Je ne me crois pas libre d'exprimer une opinion définitive sur cette motion.

L'hon. M. Foster.-Je suis porté à croire que nous devous procéder avec prudence dans cette affaire. Voyons ou nons en sommes ? Comme Conférence, nous avons déjà décidé que des démarches immédiates doivent se faire relativement à la pose de ce câble. Bon nombre d'entre nous, et c'est probablement l'uvis de la majeure partie de cette Conférence, croient qu'avant de pouvoir aller plus loin, nous devrions avoir une idée raisonnable de ce à quoi nous aurons à faire face; c'est à dire que nous devrions avoir un relevé. Nous désirons de plus que le gouvernement britannique entreprenne ce relevé et que nous, comme colonies, nons payions notre bonne part des frais du relevé. Or, le moment est-il arrivé où les uns ou les autres nous ayions ces renseignements de manière que nous puissions établir les conditions absolues sous l'empire desquelles la pose de ce câble devra se fnire? Je crois qu'en agissant ainsi, nous procédons peut être un peu trop vite. Sommes-nous assez avancés pour déterminer quelle sera pour chacune des trois parties contractantes la proportion des dépenses? Nous désirons que le gouvernement britannique fasse le relevé et nous lui demandons respectueusement de nou- aider à défrayer les dépenses. N'allons-nous pas un peu trop loin lorsque, même avant d'avoir le relevé, nous posons les règles absolues d'une entente entre nous pour l'exécution de cette entreprise? Nous ne connuissons pas ce qui peut arriver pour faire changer l'idéc des divers gouvernements entre l'heure présente et le moment à venir où nous entreprendrons pent-être l'exécution de ces travaux. On constatera peut-être que la chose est impossible, car les renseignements ne sont pas certains. Ce qu'il y a d'opportun à faire pour nous comme Conférence est, à mon avis, de faire relever parfaitement la route et de constater quelles seront

les dépenses q ensemble sur sages pour me vernement im cas imprévus p ci et arriver à tion d'une moi travaux de cor loin sur cette 1 relevé d'abord prendre pour l C'est assuréme devrions faire. à se lancer dan de l'intérêt du nelle de voir a qu'il vaudrait r capital de tant peu subi des m en ce moment chose est raisor bonne fin; mai: cuter comme er

Sir HENRY à la Conférence, davantage sur c sur la question tion excessivem ont une idée diff vous pour un m ment était le pre peut, relativeme C'est un problèn sera toujours sû présenteront, et que la question s

L'hon, M. F travaux par l'Et vention de l'Etat tant qu'on peut l dans ce cas parti vernements; ils i drout dans l'ordr profond regret q regrette d'autant dit que j'ai l'assu soit établi d'une :

L'hon. M. Su dirai, le micux ce L'hon. M. Fo gouvernement rei

L'hon, M. Fo. L'hon. M. Fo père que dans tou et que tout ce don

M. LEE SMITE sources avant d'y de conduite, je vai : il a opporeonsment?

lement

ur des stacle. ouvere. Si

netion

proporicurs

ont il posé à mnité avan-

out on ne pas otion. a pretorts u'une estion r 100 yford, ie, et verne libre

pruavons de ce artie une rions 'enne is du ensei-

apiro rocéuclle Nous dons peu l'une

as ce eure cos

ents ence ront

les dépenses que nous aurons à payer. Ne sera-t-il pas temps alors de nous entendre ensemble sur la question de savoir quels seront les moyens les meilleurs et les plus sages pour mettre cette proposition en pratique? Je suis porté à croire que le gouvernement impérial aura objection à s'associer à l'exploitation du câble. Nombre de cas imprévus peuvent surgir. Pourquoi frions-nous discuter des choses comme cellesci et arriver à une conclusion lorsqu'il y a divergence d'opinica entre nous sur l'adoption d'une motion, un an ou deux avant que nous puissions nous lancer dans les travaux de construction? Je serais d'avis que nous ne devrions pas proceder plus loin sur cette motion, mais que, si nous sommes d'accord, nous devrions faire faire le relevé d'abord; nons pour rons ensuite chercher et trouver les meilleurs moyens à prendre pour la mise en œuvre de l'entreprise. Telle serait ma manière de voir. C'est assurément trop se hâter que de poser maintenant les principes de ce que nous devrions faire. Je ne suis pas en état de dire que le gouvernement canadien est prêt à se lancer dans cette affaire à titre d'entreprise d'Etat, ou au moyen d'une garantie de l'intérêt du capital ou encore au moyen d'une subvention. Ma manière person-nelle de voir a subi des modifications. Je suis venu à cette Conférence avec l'idée qu'il vaudrait mieux pour le gouvernement donner une garantie d'intérêt sur un capital de tant et confier l'affaire à l'initiative particulière. Mes idées ont quel que peu subi des modifications et je reste encore à convainere. Je ne pourrais guère d'ire en ce moment ce qui vaut mieux, mais je snis prêt à dire que mon idée est que, si la chose est raisonnablement possible, l'entreprise devrait être rapidement poussée à bonne fin; mais, dans les circonstances, je ne puis dire s'il vaudruit mieux l'exécuter comme entreprise d'Etat. Quant à cela, je n'en ai pas la certitude.

Sir Henry Wrixon.—Comme M. Thynne a clairement exposé sa manière de voir à la Conférence, il ne jugera peut-être pas nécessaire, je le lui suggère, d'insister davantage sur cette question. Il existe incontestablement une divergence d'opinion sur la question de savoir si l'Etat devrait entreprendre l'affaire ou non, et une question excessivement épineuse se présente ici. Bon nombre d'entre nous, en Australie, ont une idée différente et diffèrent de la manière de voir de M. Playford. Imaginezvous pour un moment ce que serait l'état des choses aux Etats-Unis si le gouvernement était le propriétaire de tons les chemins de fer. C'est une question difficile; il peut, relativement à un câble, exister des motifs pour se départir de cette idée générale. C'est un problème à résoudre, mais il est inutile de le résoudre aujourd'hui, car il sera toujours sur de se mettre aux prises avec les difficultés réelles lorsqu'elles se présenteront, et j'espère que M. Thynne ne trouvera pas nécessaire d'insister pour

que la question soit mise aux voix.

L'hon, M. Forrest.—M. Thynne sait quelles sont mes idées sur l'exécution de travnux par l'Etat. Voici ce que j'en pense personnellement: Je m'objecte à l'intervention de l'Etat en semblables matières de quelque façon que ce soit, du moins en tant qu'on peut l'éviter; mais l'affaire présente est une question exceptionnelle, et dans ce ens particuler il ne s'agit pas d'un seul gouvernement, il y a plusieurs goudront dans l'ordre les uns les autres. Toutefois, je me suis levé pour exprimer le profond regret que me eause la note discordante lancée par M. Suttor, et je la regrette d'autant plus qu'il est un de mes meillears amis ici aujourd'hui. M Suttor dit que j'ai l'assurance que mon gouvernement ne consentira pas à ce que le câble soit établi d'une autre manière que par l'entremise d'une compagnie particulière.

L'hon. M. Suttor. Telles sont mes intentions, de sorte que le plus tôt je le dirai, le mieux cela vaudra peut-être.

L'hon. M. Forrest.-Je ne vois pas ce qu'il y a de bon à continuer, si chaque gouvernement refuse d'agir à moins que tont ne se fasse à son goût.

L'hon. M. Foster.—Il n'y a pas lieu, alors d'adopter une résolution?

L'hon. M. Forrest.—Il y a beaucoup à réfléchir dans ce que dit M. Foster. J'espère que dans toutes les questions de cette catégorie l'opinion de la majorité décidera, et que tout ce dont conviendra la majorité sera mis à exécution par tous.

M. Lee Smith.—Mon idée est que mon gouvernement épuisera toutes les ressources avant d'y agréer; mais si la majorité eroit qu'on devrait suivre cette ligne de conduite, je vais immédiatement demander des instructions par le câble. Je me

contente de dire que nous préférerions que l'entreprise s'exécutât de l'autre façon, si c'étnit possible.

L'hon. M. Fonnest.-Quant à M. Lee Smith, Il a été plus modéré; il a dit que

sa colonie n'y consentirait qu'en dernier ressort.

M. LEE SMITH. - Mon gonvernement s'y associerait s'il n'y avait pas d'autre

moyen d'exécutor l'entreprise, j'en al la certitude.

L'hou, M. THYNNE.—La discussion sur ce sujet n'a pas été sans un but utile. Il est bon que nons constations tout de suite que, blen que nons puisslons adopter des résolutions générales en faveur d'un objet particulier, du moment que nous allons mettre ces résolutions en pratique nous rencontrous des difficultés, et bon nombre d'entre nons ne sont pas prêts à les disenter ou à se former une opinion catégorique à leur endroit. Je crols qu'à ce point de vue seul cette résolution a eu de bons résultats. Cette motion est la première tentative qu'on ait faite pour l'adoption d'une mesure pratique entégorique à l'égard de l'exécution de l'entreprise. Je diral qu'à mes yeux la requête faite au gouvernement impériul pour qu'il se charge du relevé n'est pas du tout un résultat pratique de cette Conférence, cur e'est une demande qui pouvait facilement se faire sans qu'il y eut besoin d'une Conférence ; c'est une demande qui a déjà été faite, et la nécessité d'un relevé est une de ces choses qui, devions-nons le prévour, devaient se faire. Si nons exprimons le désir d'avoir un câble, il s'en suit que nous devous avoir un relevé; mais la simple demande de faire faire un relevé pour un câble u'est pas un résultat en rapport avec nos délibérations, je le déclare à cette Conférence. Je ne désire pas insister sur une motion, même si j'avais la certitude d'une majorité. J'hésiterais à insister sur une motion à la suite des déclarations énergiques qui ont été faites ici, mais je crois que cela démontre que nous devrions être prêts à faire face à ces questions difficiles et les discuter la plus tôt que nous le pourrous.

M. LEE SMITH .- Et c'est ce que nous ferons.

L'hou. M. THYNNE.-Mais comme mon honorable ami M. Forrest le dit, nons devous être prêts à faire des concessions, jusqu'à même l'abandon de nos espérances les plus chères. Après les opinions qui ont été exprimées, je demande à la Conférence la permission de retirer la motion.

L'hon, M. Foster,—J'ai l'honneur de proposer :

"Que le gouvernement impérial soit prié d'entreprendre le plus tôt que faire se pourra, et de continuer avec toute la rapidité possible, un relevé complet de la ronte du câble projeté entre le Canada et l'Australie, les dépenses devant être à la charge en parties égales de la Grande-Bretagne, du Canada et des colonies austra-Insiennes.'

Le Président.-Est-il entendu que les deux résolutions de M. Thynne sont

retirées? Il n'a été question que de la première devant la Conférence.

L'hou. M. THYNNE. - Après avoir entendu la motion de M. Foster, et vu l'opinion exprimée par la Conférence, je retire volontiers ma seconde motion. L'hon. M. Forrest (à M. Foster).—Ne voudriez-vous pas dire jusqu'à Van-

conver, dans votre motion?

L'hou, M. Foster.-J'ai cru qu'il valait mienx dire Canada, vu que la ligne pourrait ne pas partir de Vancouver. Il y a l'île et la ville de Vancouver et le câble pourrait ne pas partir de l'un ou de l'autre. De cette façon nous serions libres

d'adopter le lieu le plus convenable.

M. LEE SMITH. -Je m'objecte à cette motion. Je n'ni pas le ponvoir d'engager mon gouvernement pour une dépense comme celle que comporte cette motion, c'està-dire pour le cont partiel du relevé. Il me faudrait avoir des instructions. De plus, c'est diamétralement le contraire de ce que je pense et l'opposé de la motion que j'ai déposée. Si j'y agrée, cela veut aire tout simplement que j'approuve ce qu'on a suggéré, c'est-à-dire que ces travaux devront constituer une entreprise du gouvernement, et je n'approuve cela en aucare façon; en conséquence je ne voterai pas pour la motion, mais je l'opposerai.

Sir Henky Wrixon.—Un rolevé n'est pas l'exécution des travanx.

M. Lee Smith.—C'est dire que lorsque vous présenterez vos plans et devis, il faudra nous y conformer. Mettez-les sous les yeux d'entrep. neurs et ils sauront yous mettre si quelques ch errenrs. C'es voudrals pas i

L'hon. M. nous tons. M. LEE S.

£50,000. L'hon, M. avant que le re doit être fait p Quelle comédic

M. LEE SA missious pour cette Conféren diverses lignes

L'hon, M. la motion, et, a pose du câble, i l'absence de do nécessité que le "prolongement

M. LEE SM L'hon. M. ment est réelle S'il en est ninsi lation. Le rep peut se faire qu Nous allons fa Nouvelle-Zéland

M. LEE SMI Lord JERSE vernement de Si

L'hon. M. I n'ayant ancune n'est pas probab Est-ce que cette que voici : en pret n'est-ce pas di car les colonies dépenses; en co trois parties con pratique et effice nous n'avons pas à la demande de ion de croire qu ulie s'y objecta dernière est réel derai & M. Smith nies. Nous réalis

leur ferons à ce s M. LEE SMIT du fait que tontes fait peut avoir un que je vais retirer en tant co que je

de ce qui se pass

seulement nos go

façon, si u dit que

s d'autre

utlle. Il opter des ons ullons n nombre tégorique i de bons l'adoption

Je dirai harge du e'est une ice; e'est hases qui, l'avoir un de faire berations, même si à la suite démontre senter la

dit, nous spérances la Coufé-

que faire plet de la etro à la es nustranne sont

l'opinion u'à Van-

la ligne t le cable ons libre

d'engager ion, c'est-De plus, n que j'ai on a sugernement, s pour la

t devis, il s saurout vous mettre à la raison, ils feront leurs estimations basées sur ces relevés, et si quelques chose va mai vous subirez toutes les pertes qu'auront pu déterminer des erreurs. C'est un très gravo engagement. C'est une des choses dans lesquelles je no vondrais pus me lancer sans avoir des instructions de mon gouvernement,

L'hon. M. THYNNE.—Ce n'est qu'une question d'environ £30,600 à répartir entre

M. LEE SMITH.—La façon dont le fera le gouvernement britanulque coûtera £50,000.

L'hon, M. Fraser.—Il est absolument impossible d'accorder quoi que ce soit avant que le relevé solt fait, et le relevé ne peut se faire à l'entreprise. Le relevé doit être l'ait par le gouvernement britannique; il u'y a pas d'autre mode à sulvre. Quelle comédie ce serait de demander des soumissions pour un relevé l M. Lee Smith—Je ne dis pas cela. Ma motion veut qu'on demande des sou-

missions pour le parachèvement du câble conformément aux routes déterminées par cette Conférence. Vous aurlez le relevé fait. Vous auriez des offres do faire les

diverses lignes dans trois mois.

L'hon, M. Frasen,—Je me contenterai de dire que nous approuvons volontiers la motion, et, uvant qu'on puisse faire quoi que ce soit quant à la construction ou la pose du câble, il fant nu relevé. Quel est l'obstacle que nous avons eu ici, si ce n'est l'absence de données sur lesquelles on pât s'appuyer? Il est de la plus urgente nécessité que le relevé soit fait uvant l'expiration des cinq années qui nous lient au

M. LEE SMITH.—Des offres ont déjà été faites.

L'hon, M, FITZGERALD,-Je demanderai à monumi M, Lee Smith si son gouvernement est réellement sincère dans son désir d'avoir cette communication par câble? S'il en est ainsi, il est impossible qu'il puisse s'objecter aux dispositions de la résolution. Le représentant de l'Empire, lord Jersey, a eu l'obligeance de dire qu'il pent so faire que le gouvernement britannique dise, malgré l'offre que nous faisons : Nous allons faire le relevé nous-mêmes. Il peut donc fort bien arriver que la Nouvelle-Zélande ne soit pas appelée à verser un denier.

M. LEE SMITH .- Jo n'ai pas compris cela de lord Jersey.

Lord JERSEY. - Je n'ai pas dit que j'étuis autorisé à le dire. J'ai dit que le gou-

vernement de Sa Majesté avait des vaisseaux préposés aux relevés. L'hon, M. FITZGERALD.-Je n'ai pas voulu lier lord Jersey en aucune façon, n'ayant aucune instruction directe de le faire. Personne d'entre nous ne pense qu'il n'est pas probable que le gouvernement anglais dise : nous allons faire ce relevé. Est-ce que cette résolution est plus que la confirmation pratique de la proposition que voici : en premier lieu nous désirons que ce relevé se fusse le plus têt possible; et n'est-ce pas dire au gouvernement impérial : maintonant vous n'avez plus d'excuse, car les colonies et le Canada, par une convention en tri-partite, vont contribuer aux dépenses; en conséquence mettez-vous à l'œuvre. Ce sera un contrat passé entre les trois parties contractantes et qui garantira que le travail sera fait d'une façon rapide, pratique et efficace. Si le travail doit se faire à titre d'entreprise d'Etat seulement, nous n'avons pas autant l'assurance qu'il n'y aura pas de retards. Le travail se fera à la demande de chacune des trois parties contractantes. Dans ce cas nous avons iou de croire qu'il so fera sans retard. Mais je crains que si une des colonies d'Ausralie s'y objectait, il seruit certes très difficile de convaincre les autres que cette dernière est réellement sériouse dans cette uffaire, et c'est dans ce but que je demanderai à M. Smith de ne pas mettre une note discordante. Nul de nous lie nos colonies. Nous realisons tous le fuit que nous parlons plus ou moins avec la connaissance de ce qui se passe chez nous, et nous croyons sincèrement et sans conteste que non sculement nos gouvernements auront pour agréables les recommandations que nous leur ferons à ce sujet, mais que le parlement les adoptera volontiers.

M. LEE SMITH .- M. le président, après l'appel qu'on m'u fait et tenant compte du fait que toutes les colonies consentent d'assumer leur part des dépenses, et que ce fait peut avoir une grande influence morale sur le gouvernement britannique, je crois que je vais retirer mon objection. Je serais très heureux d'engager mon gouvernement, en tant ce que je le puis, pour une proportion des dépenses. Je vous prierais en

même temps de vons rappeler que la proposition est tont à fuit l'opposé de la motion que j'ai mis sur l'ordre du jour. La chose semblernit diamétralement contraire au mode que j'ni suggéré pour la pose du câble. Si vous vous adressez au public, vous recevrez des offres en très peu de temps. Je vois que déjà il existe denx ou trois offres pour poser ce câble, en suivant différentes routes, et celn à des prix beaucoup moindres que les chiffres de M. Sandford Fleming, ee qui fuit voir que ces personnes connaissent tout ce qui se rapporte à cette partie de l'océan. Sur la côte occidentale de l'Afrique ils n'ont pas fuit les frais énormes d'un relevé; ils ont mis une marge pour les risques, et les événements leur ont douné raison puisque cette manière d'agir leur n rapporté des bénéfices. Le public connaît tout le Pacifique. Avant de quitter la Nouvelle-Zélande, on m'a fait une offre pour poser le câble. Dans trois mois vous anriez

quatre offres, à ma connaissance.

Le Président.-Cette motion fera voir au gouvernement de la mère-patrie que non seulement les colonies désirent vivement voir ce travail se faire, mais aussi qu'elles sont disposées à mettre la main à leurs bourses et à solder une certaine proportion des dépenses, ce qui, je crois, n'n pas été fait à la Conférence de 1887. Pour une raison ou pour une autre, une influence semble s'être fait sentir soit auprès de l'umirauté ou auprès du ministère des colonies, peu importe où, ear le travail se faisnit et il a été arrêté. Une des raisons que lord Jersey a données incidemment était qu'il ignorait quelle était la route à suivre, et en conséquence on n'a pas cra judicieux ou convenable de continuer à dépenser de l'argent sans savoir exactement où il allait. Si cette résolution est adoptée, comme je n'en ai pas de doute, d'après les opinions qui ont été exprimées, ce sera une preuve du désir sérieux qui anime les colonies. Si l'on me permet d'exprimer une opinion sur la motion proposee par l'hon. M. Thynne, vu que c'est une question que j'ai quelque peu étudice, et comme j'ai presque toute ma vie été défavorable à l'idée que les gouvernements entreprissent des travaux de quelque entégorie qu'ils fussent, telle que la construction de chemins de fer, ou bien encore en les exploitant eux-mêmes on en les gardant dans le domaine de l'eur juridiction ou de leur administration, je suis venu à la conclusion que cette entreprise dont il s'agit ici est, comme je l'ai dit au début, un travail exceptionnel. J'ai discuté cette question quelque temps avec le premier ministre de la Nouvelle Galles du Sud et je vois qu'il partagenit la manière de voir de M. Suttor quant à la question d'en fuire une entreprise d'Etat. Après avoir étudié séri-cusement la question et pour les raisons qu'a données M. Playford avec tant de jastesse, quiconque y apporte un peu d'attention et de réflexion en arrivera à la conclusion que pour une entreprise de cette ampleur, qui surpasse les intérêts d'un nussi grand nombre de sections de l'Empire, la meilleure chose à faire, en vérité, serait que le travail fût entrepris par les gouvernements enx-mêmes. Je dois avouer que je n'exprime pas ici la manière de voir du gouvernement du Canada, mais telle sernit la ligne de conduite que je suivrais si je discutais la question avec un des membres du cabinet. C'est après mûre réflexion et après avoir beaucoup songé à l'affaire que j'exprime cette opinion. J'ai cru que, comme vous avez tous exprimé votre opinion, ma manière de voir devait aussi être consignée.

L'hon. M. Foster.—Je désire suggérer quelque chose pour être en harmonie avec ce qu'a dit lord Jersey. Lorsque nous nous présenterons au gouvernement britannique avec notre demande telle quelle est maintenant, est-ce qu'on n'y trouvern pas encore un sens vague? Ils nous diront: il y a toute l'immensité du Pacifique, où voulez-vous que nous conduisions nos vaisseaux? Ne serait-il pas possible pour des messieurs qui se sont beaucoup occupés de l'affaire et qui assistent à la Conférence d'indiquer quelque part la route qui serait préférable? Voici, en ma qualité d'homme inexpérimenté, l'idée que j'en ai; je la donne pour ce qu'elle vaut :—Je recherche des intérêts de commerce dans ce câble, comme du reste d'autres avantages, et je crois que le câble devrait toucher à Honolulu. S'il nous était possible d'embrasser une certnine étendue jusqu'à un certain point restreinte qui les empêcherait de par courir tout l'océan du cercle artique au cercle antartique, nous devrions le faire. Cette question appartient à ceux qui ont étudié celle du câble micux que je ne l'ai fait et qui pourruient indiquer à peu près la route à relever.

PROLONGE

Sir Char

"Qu'il es et l'Anstralasi cette fin des a l'Afrique mér.

Sir HENR résolution, et j motion qu'il a de l'Australie tralie. Notre dn Canada à l'. Nons convenor vu que le câble que; il touche très possible q dans le cas où de l'Empire qu la vnieur, non réduire les tau oriental. Prim mais tons conv ancun doute qu finira par le pr à rien les gou apparticat au g aminor ultériou

La motion

Le Présid je trouve dans l discussion, à la

L'hon. M. I imprimé. C'es procès-verbal q

Sir HENRY motion que je d arrivera encore n'y aura person à rien et à dispa s'en empare pou une courte résol détails pratique différents gouv néunmoins avec formant en quel aux affaires qui fait. S'il nous f dévoué toute sa mission j'ai pe aux questions of l'Australie et de C'est une question des communicat

L'hon. M. Fos votre avis? Vo la motion itraire au blic, vous x ou trois beaucoup personnes dentale de go pour les gir leur a quitter la

ousauriez

patric que mais aussi e certaine e de 1887. oit nunrés travail se ideinment a pas cra xactement de donte, frieux qui ion propostudiée, et ents entreruction de int dans le conclusion ın truvail r ministre voir de M. studié séric tant de a à la contérêts d'un , on vérité,

harmonie ent britanouvera pas citique, où pour des Conférence ité d'homrecherche ages, et je embrasser nit de pars le faire. je no l'ai

ois avouer

mais telle

ec nu des

p songé à

s exprimé

PROLONGEMENT DU CÂBLE JUSQU'AU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE.

Sir Charles Mills propose:-

"Qu'il est de l'intérêt de l'Empire qu'advenant la pose d'un câble entre le Canada et l'Anstralasie, ce câble s'étende de l'Australasie au Cap de Bonne-Espérance et qu'à cette fin des arrangements soient faits entre le gouvernement impérial et celui de l'Afrique méridionale relativement à un relevé de cette dernière route."

Sir HENRY DEVILLIERS .-- C'est avec beaucoup de plaisir que j'appuie cette résolution, et je suis heureux que mon collègue ait adopté ma suggestion de retirer le motion qu'il avait d'abord proposée, car il est assurément opportun de tenir la route de l'Australie au Cap de Bonne-Espérance séparée de celle entre le Canada et l'Australie. Notre idée est à peu près faite quant à une décision à l'endroit de la route du Canada à l'Australie, tandis qu'il n'en est pas ainsi relativement à l'autre route. Nous convenons tous, je crois, qu'il est de l'intérêt de l'Empire que ce câble se pose. vu quo le cable qui existe actuellement ne passe pas entièrement sur le sol britannique; il touche sur plusieurs points à un territoire étranger, et en cas de guerre il est très possible que ce cable ne puisse servir aux fins de l'Empire. Je crois donc que dans le cas où le câble se poserait entre le Canada et l'Australie, il se ait de l'intérêt de l'Empire qu'il fût prolongé jusqu'un Cap de Bonno. Espérance Ce câble aurait de la vaieur, non seulement pour des fins de défense, mais aussi comme moyen de réduire les taux énormes qu'exige présentement la compagnie du prolongement oriental. Primitivement le prix était de 10 schillings, il a été réduit à 8 schillings 6, mais tous conviendront, je crois, que e'est un taux exhorbitant. Je n'ai absolument auenn doute que si le projet s'exécute et que ce câble est posé jusqu'à l'Australie, ou finira par le prolonger jusqu'nu cap de Bonne-Espérance. Cette motion n'engage à rien les gouvernements d'Australie, du Canada ou même de l'Empire, mais il apparticat au gouvernement de l'Empire et à celui de l'Afrique méridionale d'exaaminer ultérieurement la question des dépenses du relevé de cette route.

La motion est soumise à la Conférence et adoptée.

Le Président.—Relativement aux communications confidentielles, voici ce que je trouve dans le rapport de la Conférence Coloniale en date du 7 avril 1887 : "La discussion, à la réunion de ce jour, a été d'une nature absolument confidentielle."

L'hon. M. Foster.-Mais il en existe up procès-verbal, bien qu'il ne soit pas imprimé. C'est ce que je prétends, c'est à dire que nous devons en conserver un procès-verbal quelque part.

Sir HENRY WRIXSON.—Je ne crois pas que la Conférence fasse objection à la motion que je désire faire. Une chose qu'on a constatée dans le passé, et qui, je crois arrivera encore, c'est qu'après que cette Conférence aura terminé ses délibérations, il n'y aura personne pour continuer les travaux. Toute l'affaire est exposée à tomber à rien et à disparaître jusqu'à la prochaine Conférence, à moins que quelqu'un ne s'en empare pour diriger la partie technique, etc. Je crois que nous devrions adopter une courte résolution à l'effet de désigner quelqu'un pour agir dans les questions de détails pratiques relativement à ce que nous avons fait, pour communiquer avec les différents gouvernements, les gouvernements des colonies australiennes, et, si c'est néanmoins avec le gouvernement du Cap de Bonne E-pérance et celui du Canada, formant en quelque sorte un trait d'union entre ces gouvernements relativement anx affaires qui devront nécessairement se présenter à la suite de ce que nous avons fait. S'il nous faut avoir quelqu'un ce devrait être M. Sandford Fleming qui s'est dévoué toute sa vie à ce sujet et qui en connaît si bien tous les détails. Avec votre permission j'ai pensé proposer ceci: "Que M. Sandford Fleming soit prié de veiller aux questions de détails pratiques résultant du câble projeté entre le Canada et l'Australie et de se mettre en communication avec les divers gouvernements intéressés. C'est une question d'administration, de manière qu'il y nit quelqu'un qui échange

des communications et empêche l'affaire de s'éteindre avant la prochaine Conférence. L'hon, M. Foster.—Jusqu'où ces pouvoirs administratifs doivent-ils s'étendre, à votre avis? Voulez-vous dire que les idées que nous avons exprimées par résolution

seront présentées au gouvernement impérial et aux autres gouvernements par M. Fleming?

Sir Henry Wrixon.—Oh non l mais il s'occupera de ce qui se présentera subséquemment. Il peut y avoir des lettres. Qui les recevra? Il y aura des lettres au sujet de ce que l'on se propose de faire, des lettres en rapport avec les relevés, et il surgira des questions pratiques dont quelqu'un devra s'occuper, ou sinon tout se perdra en fumée,

L'hon. M. Playford.—Cette personne devrait être un membre du gouvernement. L'hon. M. Foster.—Voulez-vous dire une personne à consulter? Je suppose qu'on devrn adopter quelque mode simple qui nous permette de présenter immédiatement les idées de la Conférence à l'attention des parties intéressées, telles que le gouvernement britannique, par exemple. Puis si certaines questions se soulèvent quant à des détails relatifs au câble, M. Fleming pourrait s'en occuper. Je désire voir l'entreprise mise en œuvre. Ainsi, nous avons adopté une résolution; et cette résolution restera lettre morte si personne ne s'y intéresse. Quelqu'nn doit s'en occuper. Quel sera ce quelqu'un? C'est entièrement une affaire diplomatique, et cette affaire doit rester entre les mains du gouvernement.

L'hon, M. THYNNE.—Oui.

Sir Henry Wrixon.—Naturellement les questions de détails seraient confiées à M. Fleming, mais une grande somme de travail officiel reste à faire, si nous voulons que la question reste sur le tapis.

Lord Jersey.—Ne pourrait on pas atteindre ce but en interpellant les divers

gouvernements dans leurs parlements respectifs?

Sir Henry Wrixon.—Pout-être que le président acceptera cette responsabilité. Le président —Je prendrai cette responsabilité tant que je resterai membre du gouvernement. Dans toutes les questions qui intéressent ce câble, je mettrai à profit les connaissances pratiques que M. Fleming possède à cet égard, et je ferai ce que mon ami désire, c'est-à-dire que M. Fleming qui, comme il le remarque, a étudié cette question toute sa vie, soit chargé de tons les détails pratiques des travaux. S'il arrivait d'Angleterre une correspondance à l'adresse de notre gouvernement, comme j'ai l'honneur d'être président de cette Conférence, je consulterais immédiatement M. Fleming et lui dirais: on a besoin de telle et telle chose, veuillez donc la faire. C'est ce que vous voulez dire, je crois?

Sir HENRY WRIXON.—Certainement.

M. Fleming.—Inutile pour moi de vous dire que je suis heureux d'être de quelque service d'une façon ou d'une autre. Mon seul but est de voir les idées de la Conférence mises à exécution.

L'hon. M. Fraser.—Une motion de ce genre est nécessaire pour maintenir

l'affaire sur le tapis.

L'hon. M. Suttor.—Oh non!

Le Président.—Si vous voulez bien me confier l'affaire, elle ne s'éteindra pas,

et il est possible de la maintenir en vigueur.

Sir Henry Wrixon.—Je retirerai alors ma motion. J'ai l'assurance que nous la remettons entre bonnes mains; muis nos Conférences antérieures sont arrivées à

si peu de chose.

M. Foster.—Je crois que c'est une question qui doit être parfaitement comprise avant que nous ajournions. Voici par exemple une question très importante relativement à la motion que vous avez faite. Nous devrions voir à ce que le parlement britannique passat la loi avant sa prorogation cette année, sinon il s'écoulera toute une année avant que nous sachions si nous pouvons faire des arrangements entre nous. Cette résolution devrait être immédiatement soumise à Lord Rosebery ou à son gouvernement, avec prière de l'examiner, et, s'ils jugent à propos d'y donner suite, qu'ils adoptent, à cette session, la loi requise pour donner à l'Australie le pouvoir de faire des arrangements avec les autres.

Sir Henry Wrixon.—En 1887, toutes les colonies arrivèrent à la conclusion qu'on devait faire un relevé, et une fois la Conférence dissoute, rien n'a été fait.

L'hon. M. Playford.—La Conférence n'a jamuis même dit qui devait faire le relevé.

Sir Hent L'hon, M L'hon, M

Le Prési snivant qui es

M. Ire s
dent, je vous d
on a interpose
habituelle éta
sieur le présid
suit:—

" (1.) Qu " plus efficace " entre le Can " l'entreprise : " (2.) Qu

" offres de pla " par les différ " (3.) Que

" diverses colo " dites colonie " (4.) Que

" gouvernemer " national."

Je dirai in et adoptées rel: gouvernement moindre idée q motions que vo depuis 1887, qu le but de consig être en harmon proposition, bie que nous favoris parié très longu et j'ai l'absolue ne le sommes a résolutions deva de manière que Deux choses por ces résolutions s pour l'engager à férence de l'opp mettrons pas, no tannique n'a pas aurez alors cette dans les délibéra pour l'exécution

L'hon. M. F eul.

M. LEE SMIT

L'hon, M. Frence d'en prend L'hon, M. F

sent être satisfais

its par M.

tern subsés lettres au elevés, et il ion tout se

ernement. pose qu'on diatement gouvernent quant à lésire voir cette réson occuper. ette affaire

confiées à us voulons

les divers ousabilité. nembre du ai à profit rai ce que tudié eette aux. S'il nt, comme diatement c la faire.

d'être de dées de la

maintenir

indra pas, que nous arrivées à

comprise nte relatioariement era toute nts entre berv ou à y donner stralie le

onclusion fait. t faire le

Sir Henry Wrixon.—Ils se sont adressés à l'amirauté L'hon. M. Forrest.—Oh, non!

L'hon. M. Playford.—Comme si la chose out été entendue, ce fut tout.

DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LE CABLE.

Le Président.-Mossieurs, si l'affaire est entenduc, nous passerons à l'article suivant qui est la motion de M. Lee Smith.

M. LEE SMITH.—Si vous me permettez de vous le rappeler, monsieur le président, je vous dirai que j'ai donné, ce matin, avis de quatre motions et que cependant on a interposé entre elles bon nombre d'autres motions. J'avais eru que la règle habituelle était de laisser venir les motions dans l'ordre des avis. Toutefois, monsieur le président, j'ni l'honneur de proposer la résolution suivante qui se lit comme

"(1.) Que dans l'opinion de cette Conférence le mode le plus expéditif et le " plus efficace par lequel une communication directe par cable pourrait être établie "entre le Canada et l'Australie serait de demander des soumissions pour exécuter " l'entreprise a des conditions qui seront arrêtées par la suite.

" (2.) Que dans ce but le gouvernement canadien soit prié de demander des " offres de plans, devis et conditions pour des lignes alternatives telles qu'indiquées par les différentes propositions soumises à cette Conférence.

"(3.) Que les soumissions qui seront reçues soient soumises à l'examen des "diverses colonies intéressées, et que les dépenses encournes soient défrayées par les " dites colonies, suivant leur population.

" (4.) Que dans le cas où les propositions ne seront pas satisfais, rtes, les divers gouvernements prennent des mesures pour exécuter l'entreprise comme ouvrage " national."

Je dirai immédiatement qu'après les motions qui ont été récemment proposées et adoptées relativement à l'opportunité d'obtenir un relevé aux dépens collectifs du gouvernement de Sa Majesté, des colonies australiennes et du Canada, je n'ai pas la moindre idée que je ferai adopter ma motion ; mais je suis si convaineu que les motions que vous avez adoptées n'aboutiront qu'à des retards, comme ce qui a eu lieu depuis 1887, que je me crois justifiable de présenter cette résolution à l'assemblé dans le but de consigner l'objection que j'ai faite à ce mode de procéder. Cependant, pour être en harmonie avec d'autres messieurs et avec les autres colonies, j'ai agréé à cette proposition, bien que je ne pense pas qu'il en sorte un résultat pratique dans le sens que nous favorisons tous. Je n'occuperai pas davantage le temps de la Conférence, j'ai parié très longuement de cette question. Le relevé sera remis pour être remis encore et j'ai l'absolue certitude que dans trois ans nous ne serons pas plus avancés que nous ne le sommes aujourd'hui. Je me contenterai, monsieur le président, de déposer ces résolutions devant l'assemblée et de demander l'avis de la Conférence à leur endroit, de manière que mes objections puissent être consignées, ainsi que je l'ai déjà dit. Deux choses pourront se présenter. La première de toutes, il peut se faire que si ces résolutions sont rejetées elles servent d'aiguillen un gouvernement britannique pour l'engager à faire quelque chose. Il dira pent-être : une colonie a parlé à la Conférence de l'opportunité de faire exécuter cette entreprise par contrat, nous ne le permettrons pas, nous le ferons nous-mêmes. D'un autre côté, si le gouvernement britannique n'a pas la chose pour agréable et qu'il ne fasse rien, comme je le crois, vous aurez alors cette proposition comme planche de salut. Dans tous les cas, on trouvera dans les délibérations qu'une colonie aura indiqué le mode que nous devrions adopter pour l'exécution de ces travaux. Je proposerai les quatre motions en bloc.

L'hon, M. Fitzgerald.—J'espère que celui qui propose ces résolutions restera

M. Lee Smith.—Je le fais tout simplement dans le but de consigner mes objec-

L'hon, M. Playford.—Je l'appuierai dans l'unique but de permettre à la Conférenee d'en prendre connaissance.

L'hon. M. FITZGERALD.—Bien que les motifs qu'a donnés M. Lee Smith puissent être satisfaisants pour lui, je crois qu'ils sont loin d'être élogieux pour le gouVernement impérial, et dans tous les cas je ne crois pas que les circonstances nous justifient d'insinuer le manque de confiance que ces résolutions comportent.

M. LEE SMITH.—Je n'ai pas parlé de soumissions; j'ai parlé des travaux. L'hon. M. FITZGERALD.—Mais nous n'avons pas convenu de faire autre chose le relevé pour le moment.

que le relevé pour le moment.

L'hon. F. B. Suttor.—Je suggérerais à mon ami M. Lee Smith de retirer sa motion, plutôt que de lui faire subir une défaite. Nons n'avons encore rien refusé.

L'hon. M. Foster.—Vous aurez consigné votre protet, c'est la même chose.

Sir Henry Wrixon.—Il a suggéré que l'entreprise soit exécutée pur l'initintive particulière, autant que possible. En général j'approuve ce système, quoique je donte que vous puissez fuire fonctionner l'affaire. L'idée contraire a été formulée ici, puis retirée, vu qu'il n'étnit pus opportun pour nous de discuter cette question dans un sens ou dans l'autre. M. Thynne a présenté et retiré la motion par la raison que nous ne devions pas nous en occuper dans un sens ou dans l'autre. En conséquence je crois

que M. Lee Smith peut, pour les mêmes motifs, retirer sa motion.

M. LEE SMITH.—Je suis dans une position quelque peu difficile. On a disposé de motions à surprise avant la mienne, et d'honorables messieurs se sont compromis, de sorte qu'ils ne peuvent discuter l'affaire à mon point de vue. J'ni déjà cédé une fois, de sorte que je crois devoir tenir aux motions que j'ni faites. Je désire que ces motions soient inscrites, quand bien même je serais seul. Ce n'est pas insulter le gouvernement britannique que de dire qu'il y n eu des returds. On nous n dit, il y a sept ans, que les travaux se feraient. Qu'a-t-on fait? Ne serait-ce pas monstruenx d'être venu de si loin, à grands frais et avec de grands inconvénients, dans le but de promouvoir les intérêts de nos colonies, et s'en aller sans avoir l'espérance que ce que nous avons accompli sera suivi d'un résultat quelconque l

M. Fleming.—Je crois que si cette motion est adoptée elle amènera des résultats très importants. Je crois qu'elle fern voir que nous n'avons pu avoir de soumissions satisfaisantes d'aucune compagnie, et que conséquemment nous laissons l'exécution du projet du câble du l'acifique se faire à titre d'entreprise nationale. J'ni, dans mon esprit, l'absolue conviction que l'entreprise est praticable, quelque route

que l'on prenne.

La motion est mise au voix et déclarée perdue.

DÉFINITION DES MOTS "COLONIES AUSTRALASIENNES".

Le Président,-M. Smith donne avis de la motion qui suit:-

"Que si l'on emploie les mots 'Colonies Australasiennes' dans toutes motions ou modifications de motions qu'or pourra présenter à cette Conférence, ces mots signifierent les colonies de l'Australasie et de la Nouvelle-Zélande".

M. LEE SMITH.—Il est inutile pour moi de parler davantage sur cette question; c'est tout simplement dans le but de séparer la Nouvelle-Zélande d'Australie ou des colonies australiennes.

L'hon, M. FIZTGERALD.—Quel est le but des derniers mots de la motion? les

autres n'effrent pas matière à objection.

M. Lee Smith.—M. Suttor les a suggérés ufin de n'engager personne à une

route particulière.

L'hon, M. Suttor.—J'ai plutôt prétendu que si nous mettions les mots "Nouvelle-Zélande", nous serions réputés nous engager à passer par la Nouvelle-Zélande, dans le cas où le câble serait construit. C'est ce que j'ai suggéré.

La motion est adoptée.

L'hon, M. Forrest.—Je crois que ce que nous venons de faire nous ramène absolument dans la position à laquelle M. Suttor et nous tous nous sommes objectés.

La Conférence s'ajourne à 6 heures du soir.

DOUGLAS STEWART, J. LAMBERT PAYNE,

Secrétaires de la Conférence,

La Cor Sont p

Po

Po

Po Po

Po

Es₁

Por Por

Pou

L'honora "Que da

prises pour la jusqu'où le r Grande-Breta M. le pre tapis; mais i

tapis; mais i catégoriques l'observation résolution abi des mosures c duirait cette é frappé du fai la colonie di ment au fai couver, est de cette colonie pose un câble tralasie d'où ple premier chi

tances nous ent. vaux. antre chose

e retirer sa

e rieu refusé,
o chose,
or l'initiative
que je donte
alée ici, puis
dans un sens
que nous ne
ence je crois

On a disposé compromis, éjà cédé une ésiro que ces s insulter le s a dit, il y a monstrueux ens le but de e que ce que

les résultats r de soumisissons l'exéonale. J'ai, relque route

motions ou mots signi-

ES ".

e question; ralie ou des

motion? les

nots " Nouelle-Zélande,

ous ramène

ous sommes

férence.

CABINET DU MINISTRE DU COMMERCE, OTTAWA, 5 juillet 1894

La Conférence reprend ses travaux à 10 heures de l'avant-midi.

Sont présents les représentants qui suivent :-

Pour le gouvernement impériul:— { LE TRÈS HONORABLE COMTE DE JERSEY, C.P., G.C.M.G.

Pour le Canada—L'honorable Mackenzie Bowell, C.P.
L'honorable sir Adolphe Caron, C.P.,C.C.M.G.
M. Sandford Fleming, C.M.G.

Pour la Tasmanie-L'honorable Nicholas Fitzgerald.

Pour la Nouvelle-Galles du Sud-L'HONORABLE F. B. SUTTOR, M.A.L.

Pour la eolonie du Cap de Bonne-

Espérance—Sir Henry de Villiers, C.C.M.G. Sir Charles Mills, C.C.M.C.B.

Pour l'Australie Méridionale-L'Honorable Thomas Playford.

Pour la Nouvelle-Zélande-M. Alfred Lee Smith.

Pour Victoria—Sir Henry Wrixon, C.C.M.G., C.R.
L'honorable Nicholas Fitzgerald, M.C.L.
L'honorable Simon Fraser, M. J.L.

Pour le Queensland—L'HONORABLE A. J. THYNNE, M.C.L. L'HONORABLE WILLIAM FORREST, M.C.L.

LE CÂBLE DU PACIFIQUE.

L'honorable Nicholas Fitzgerald.—J'ai l'honnent de proposer:—

"Que dans l'opinion de cette Cenférence des mesures immédiates devraient être prises pour la pose du câble de l'Australie au Canada jusqu'à la colonie de Fiji, lieu jusqu'où le relevé est déjà terminé, en vertu d'une corvention tripartite entre la Grande-Bretague, le Canada et les colonies australasiennes."

M. le président, je n'ai pas l'intention de remettre la question du câble sur le tapis; mais il est très important, à mes yeux, que nous adoptions quelques mesures catégoriques pour démontrer notre sineérité à ce sujet. Je comprends la valeur de l'observation que M. Lee Smith a faite hier, c'est-à-dire que c'était simplement une résolution abstraite et qu'il est nécessaire de prendre sur ces questions importantes des mesures catégoriques pour démontrer notre sincérité; autrement, l'effet que produirait eette Conférence sur l'esprit du public scrait amoindri. J'ai été vivement frappé du fait que voici. Je remarque que la ligne a déjà été relevée jusqu'à la colonie de Fiji. Or la difficulté qui se dressait devant nous relativement au fait de recommander le prolongement de la ligne jusqu'à Vancouver, est disparue à l'endroit de la colonie de Fiji. Le raccordement de cette colonie à l'Anstralie sera le premier anneau de la chaîne, si jamais l'on pose un câble entre les deux grandes dépendances. Quelle que soit la région de l'Australasie d'où partira le câble, le raccordement avec Fiji devra être incontestablement le premier chaînon, et s'il en est ainsi et si nous sommes tous d'accord, comme nous

le sommes, j'en suis sûr, pour les raisons qu'on a données, vu l'importance absolue de l'établissement de ce cable entre les deux dépendances, m'est avis que, comme le relevé est terminé jusque là, nous devrions démontrer cette sincérité en déclarant que la pose du câble reliant Fiji avec quelque partie des colonies australasiennes devrait se faire immédiatement. Nous verrons alors si le gouvernement de Sa Majesté consentira à partager le coût du premier chaînon. Il n'y anra pas lieu de douter des autres gouvernements, l'Angleterre étant la seule partie à l'arrangement projeté sur l'opinion de laquelle nous n'avons rien de certain. Nous avons l'assurance du Canada, et nous avons l'assurance de tous les délégués de l'Australasic, et le plus tôt nons serons fixés sur la question de savoir si le gouvernement de Sa Majesté est disposé à se joindre aux autres dépendances, le mieux cela vaudra pour nous. La difficulté du relevé n'existe pas relativement à ce chaînon. S'il se fait, ce devra être avec la garantie qu'une fois le relevé terminé l'entreprise se continuera aussi tôt que possible de Fiji au Canada aux mêmes conditions. C'est donner à la Conférence l'occasion de faire un travail tangible à cet égard et faire disparaître la nécessité de nonvelles négociations sur les avantages que ce câble offrirait; la construction de ce premier chaînon consacrerait tont cela Les arrangements pour le prix total seront établis par les conditions convenues relativement à la première partie de la ligne; et si l'on nous donne l'assurance qu'il n'y aura plus de retard dans le parachèvement du tracé, on peut compter que nos espérances se réaliseront dans un temps déterminé. Je n'en dirai pas davantage. Je terminerai en proposant: que dans l'opinion de cette Conférence des mesures immédiates devraient être prises pour la pose du câble de l'Australie au Canada jusqu'à la colonie de Fiji, lieu jusqu'où le relevé est déjà terminé, en vertu d'une convention tripartite entre la Grande-Bretagne, le Canada et les colonies australasiennes.

L'hon. M. Thynne.—En appuyant cette motion, je désire dire que j'approuve entièrement ce que vient de dire le proposant; et je crois qu'il est très malheureux que nous nous contentions d'adopter une simple résolution abstraite sur cette ques-

tion.

Lord Jersey.—C'est préjuger quelque peu tonte la question, ne pensez-vous pas? C'est supposer qu'il sera possible de poser un câble de Vancouver à l'Australie. On a fait remarquer qu'il était impossible de décider cette question avant qu'un relevé fût fait. Je n'ai pas le pouvoir de parler pour le gouvernement britannique sur cette affaire. Appelons-le, si vous le voulez, un anneau de la chaîne, mais supposez que pour certaines raisons on constaterait l'impossibilité de poser le câble de Vancouver à Fiji, le Canada et le gouvernement impérial seraient liés à une ligne de câble qui ne serait que d'une nature insignifiante, et non pas à la ligne de câble complète que l'on désire avoir.

L'hon. M. Playford.—Jusqu'à ce que la ligne soit complétée, ce serait une ligne

absolument inutile.

M. LEE SMITH.—Je suis très heureux de voir que M. Fitzgerald et d'autres messieurs semblent penser différemment de ce qu'ils pensaient hier soir, lorsqu'ils considéraient l'adoption de la résolution abstraite un résumé concluant, si je puis m'exprimer ainsi, de nos fonctions relativement à ce câble. Comme vous le savez tous je diffère beaucoup de cette idée, et je pense que même la proposition que M. Fitzgerald soumet maintenant à la Conférence ne suffit pas; parce que, M. le Président, si vous revenez à la Conférence de 1887 et si vous vous rappelez ee qui a eu lieu après cette Conférence, vous verrez que ce que nous avons fait hier et ce que nous nons proposons de faire aujourd'hui n'est rien moins que suffisant pour engager le gouvernement britannique à prendre les mesures nécessaires pour arriver à ce but, à moins qu'il n'ait modifié d'une façon très importante sa manière de voir; car à la suite des recommandations qui ont été transmises au gouvernement britannique après la Conférence, on constata que la réponse se résumait à ceci: qu'on ne croyait pus, du moins je pense que c'était ainsi-qu'on ne croyait pas que les diverses colonies intéressées pussent fournir assez de fonds pour exécuter l'entreprise. Ils dirent que le gouvernement britannique ne serait pas justifiable de se lancer dans une dépense un peu considérable pour l'exécution de relevés, mais ils promirent en termes généraux qu'ils profiteraient des occasions de temps à autre pour faire des relevés; mais la chose a

été faite pa à donner au nous voulo seulement p répondra ay vous faire la dans quelle avancer bea résolution c d'une maniè le but d'obte tourner au 1 ment par les qu'ils sont p déjà, le gouv pas de doute Il n'est pas _l dois l'admet et la proposi l'idée que j'a rait de faire d'avoir des s d'hui? Nous tralie propre vée. Prenez nous avons, r aujourd'hni p tannique pou est dejà relevfaites-vous q encore cette et concrète.

L'hon. M. 1 lutions que no Examinons d toutes ses fac comme Confé pas prêts à en un terrain inc fait et que no quelle serait l obligations qu mais, bien que immédiate d'u que des mesur qui révélait l'i raisonnable, qu des choses pos sommes allés c nous avons con notre part de accompli, on p l'épreuve de la s'ils entendaier qu'on aura la p bien mettre la Zélande et Fiji. aussi énergique

absolne de eomme le déclarant alasiennes Sa Majesté douter des p**rojeté su**r uranee du le plus tôt Injesté est nous. La devra être ssi tôt que Conférence scessité de stion de ce otal seront e la ligne; chèvement nps déters l'opinion la pose du relevé est etagne, le

'approuve alheureux ette ques-

vous pas?
ralie. On
'un relevé
e sur cette
posez que
'anconver
o câble qui
aplète que

une ligne

utres mesı'ils consiouis m'exez tous je Fitzgerald it, si vous ieu après nous nous ngager le ee but, à à la suite rès la Condu moins ntéressées e gonvere un peu aux qu'ils

a ehose a

eté faite par fragments. Or, M. le Président, à moins que nous ne soyions ici disposés à donner au gouvernement britannique, par l'entremise de lord Jersey, l'assurance que nous voulons avoir ce câble et que nous sommes prêts à payer de nos bourses seulement pour les simples finis provisoires du relevé, le gouvernement britannique répondra avec beaucoup de raison: "Messieurs, vous n'ignorez pas que nous devons vous faire la même réponse que nous vous avoirs déjà donnée, et nous devons examiner dans quelle position nous nous tronverons." Je crois, monsieur, que vous désirez vous avancer beaucoup plus loin que ce que nous avons fait. Il nous faut passer quelque résolution concrète qui recommande à nos gouvernements de fournir tant d'argent d'une manière on d'une autre, sous forme d'une garantie, ce serait encore mieux, dans le but d'obtenir l'exécution de cette entreprise. Alors, Lord Jersey pourra s'en retourner au pays et dire : "J'ai assisté à cette Conférence, et je constate, non seulement par les remarques des délégués, mais aussi par les résolutions qu'ils ont adoptées, qu'ils sont prêts à trouver les fonds et qu'ils paieront lenr part"; et, comme je l'ai dit déjà, le gouvernement britannique verra alors que nous sommes sérieux; et je n'ai pas de doute que si jamais ils font quelque chose dans cette uffaire, ils le feront alors. Il n'est pas probable, à mon sens, qu'ou obtienne des résultats pratiques quoique, je dois l'admettre, notre acte d'hier ait puisé un regain de vigueur dans les arguments et la proposition que M. Fitzgeruld nous a fait entendre. Je m'en tiens encore à l'idée que j'ai exprimée hier, c'est à dire que dans le cas où le gouvernement refuserait de faire quoi que ce soit, nous devrions prendre quelque mesure dans le but d'avoir des soumissions de quelques compagnies. Or, que constatons-nous aujourd'hui? Nous constatons que toute la partie de l'ocean Pacifique qui s'étend de l'Australie proprement dite jusqu'à l'Equateur et que le câble pourrait traverser, est relevée. Prenez Samoa, Fiji, Sydney, Bundaburg, ou le nord de la Nouvelle-Zélande; nous avons, relativement à aucune de ces routes alternatives, assez de renseignements aujourd'hai pour justifier la pose du câble; et conséquemment, le gouvernement britannique pourrait dire: "Mais, messieurs, la plus grande partie de l'océan Pacifique est déjà relevée; ces travaux sont consignés dans les archives; les voici: que n'en faites-vous quelque chose?" J'espère sincèrement que la Conférence remettra encore cette question à l'étude et qu'elle fera quelque chose d'une façon catégorique

L'hon, M. Foster.—Je supposais que le resultat de la discussion d'hier et les résolutions que nous avons adoptées avaient complètement mis fin à la question du câble. Examinons donc ce que nous avons fait hier. Nous avons discuté la question sous toutes ses faces; nous sommes venus à la conclusion que nous n'étions pas prêts comme Conférence, ou, plutôt, que les gouvernements que nous représentons n'étaient pas prêts à entreprendre le prélèvement des fonds nécessaires à la pose du câble sur un terrain incertain; que nous n'avions pas de relevé, et que tant que ce ne serait pas fait et que nous n'aurions pas des données exactes qui nous permissent de constater quelle serait la somme du prix de revient, il nous était impossible de nous charger des obligations que nécessiterait la pose du câble. Nous sommes arrivés à nos conclusions; mais, bien que nous ayions adopté une résolution concernant l'opportunité de la pose immédiate d'un câble, par le mot "immédiate" nous avons voulu dire naturellement que des mesures soient prises immédiatement dans le sens de la résolution précédente qui révélait l'idée de la Conférence relativement au projet, savoir : que ce fût un projet raisonnable, que le prix n'en fût pas trop considérable et que sa pose fût dans l'ordre des choses possibles selon les résultats du relevé quant au fond de l'océan. Nous sommes allés encore plus loin; comme preuve de notre bonne foi dans la convention, nons avons convenu de travailler pour ce relevé, et nous avons convenu de fournir notre part des dépenses de ce relevé. Or, M. le Président, après que ceei a été accompli, on présente ce matin à la Conférence une résolution dans le but de faire l'épreuve de la bonne foi des membres de cette Conférence sur la question de savoir s'ils entendaient dire quelques chose par leurs résolutions adoptées hier: et l'on dit qu'on anva la preuve de cette bonne foi si le Canada et la Grande-Bretagne veulent bien mettre la main à leur bourse et construire un bout de câble entre la Nouvelle-Zélande et Fiji. Or je prétends-et je désire faire cette remarque dans des termes aussi énergiques que possible-que cette résolution n'est pas nécessaire pour faire $5b-12\frac{1}{3}$

l'épreuve de la bonne foi de la Conférence à l'endroit du câble; mais je veux vous demander dans quelle position se trouvern le Canada? Le seul motif que nous ayions de nous adresser an parlement et lui demander de nous donner de l'argent est qu'il y aura un certuin raccordement entre l'Austrulie et ce pays-ci; et c'est tout. Et si nous nous présentous avec la proposition d'un câble complet à des conditions bien arrêtées, déclarant que la pose du câble est possible, démontrant par des données raisonnables la somme d'argent qu'il faudra dépenser et conséquemment les obligations du Canada à l'endroit du câble, il nous faudra alors réunir nos efforts pour faire partager la chose par notre parlement afin d'en obtenir les fonds nécessaires, et cela pour les motifs que j'ni exposés hier. Mais, M. le Président, dans quelle position se trouvernit le Canada, si, la semuine prochaine, nous nous adressions an parlement du Canada et lui demandions d'accorder un crédit pour défrayer le tiers du prix d'un câble entre la Nouvelle-Zélande et Fiji? Le parlement du Canada demanderait immédiatement au gouvernement, quel avantage le Canada en retirerait? Sern-t-il jamais posé nu delà de Fiji ? Peut-il être posé au delà de Fiji ? Que coûtera sa pose de Fiji à Vancouver, et consequemment quelles obligations assumous-nous? Mais demander un purlement du Cunada d'accorder une somme d'argent, soit un tiers ou toute nutre somme, pour construire un câble entre la Nouvelle-Zelande et Fiji sans pouvoir lui dire quelle sern su part d'obligations pour un câble complet, sans pouvoir lui dire si un câble complet pourrn être fait ou non, sans pouvoir lui dire un seul mot sur sa responsabilité à cet égard, scruit mettre le gouvernement du Canada dans une fiusse position. Si cette résolution était adoptée, et si vous demandiez au gouvernement du Canada de prendre cette position, nu lien de hâter l'exécution de l'entreprise, vous auriez, à mon avis, l'effet contraire. Vous pouvez compter qu'en réalité ce qu'on appelle "se hâter lentement" existe; et, dans l'espèce, je ne crois pas que c'est unellorer les choses que de se hâter trop rapidement. Je crois que nons avons atteint la limite que nous pouvions atteindre ensemble dans cette Conférence sur cette question; je crois que nous sommes parfaitement sincères; je ne pense pas qu'il faille une résolution pour fuire l'épreuve de la bonne foi de cette Conférence, assurément pas de la bonne foi des délégués canadiens, à l'égard de cette résolution, et je crois que nous sommes allés jusqu'nu point que nous pouvons atteindre sans désaccord. Nous sommes unis; nous avons pris une mesure et une mesure sincère, Attendons en les résultats, et nous serons alors prêts à examiner ce qu'il faudra faire dans la suite. Je désire que les délégués examinent la remarque sur laquelle j'ai appuyée, c'est-à-dire quelle serait la position du gouvernement du Canada s'il se présentait au parlement pour lui demander de contribuer à la pose d'un cable de la Nouvelle-Zélande à Fiji saus pouvoir lui dire si ce câble sera jamais terminé jusqu'au Canada, ou lui indiquer ce que coûtern son parachèvement jusqu'au Canada.

L'hon. M. Forrest.—Il y a, sans doute, beaucoup de fond dans ce que vient de dire M. Foster, mais pendant qu'il parlait j'ai eu l'idée qu'il y anrait pent-être moyen de sortir son gouvernement de la difficulté dont il a parlé. Voici. Je crois qu'on pourrait statuer, dans le eas où, après le relevé, on constaterait qu'il est absolument impossible de continuer le câble jusqu'au Canada, que les gouvernements australiens se chargeraient seuls de toutes les dépenses. Il serait entendu que le Canada n'enterait dans la convention qu'à la condition que le câble se continuât jusqu'à

Vancouver.

L'hon. M. FITZGERALD.—Ce sernit une condition de l'acte de convention.

L'hon. M. Forrest.—Oui, une partie essentielle de la convention; et en approuvant la motion de M. Fitzgerald nous montrerions au monde que nous étions sincères dans l'affaire et que nous entendions construire le câble, et partant empêcher d'antres de l'entreprendre.

L'hon. M. Frīzgerald,—Et nous ne laisserions pas de doute sur notre sincérité. L'hon. M. Forrest.—Nous ne doutons pas un seul instant de la bonne foi de qui que ce soit ici. Je ne suis pas beauconp préparé pour parier sur cette question, parce que je n'en ni entendu parler que maintenant pour la première fois; cependant, je désirerais dire à la Conférence quelle idée j'ai de cette question. Je ne crois pas un seul instant qu'il puisse se faire qu'un relevé démontre l'impossibilité de la pose d'un câble; je n'y ai jamais cru. Le but par excellence d'un relevé est de trouver

la meilleu démontrer sans en dis des compli

Lord posernit e

L'hon Lord entreprise pas an poin l'affuire qu sentern nu sa qualité d

L'hon, adoptée, er à la pose de ce but sera que nous colonies au da Cunnda diront inco revient de que nous ne pour la rac demander u hommes pr Que va coût rant que vo vous rendra et vous assi n'allez pas c pas complét n'y consenti méridionalo désir de cré favoriser ce L'hon.

bre des objequi représen prononcés si question, M. sible de fair ment impér motion. Jo de la Nouvel sion de retir

La moti

Le Présid que le premi

Monsieu de cette color haut-commiss

la meilleure ronte: mais songer un seul instant que le résultat d'un relevé seruit de démontrer qu'un câble ne peut se poser, est une chose que je ne puis comprendre; et sans en dire rien de plus précis, j'ai fait voir, je crois, le moyen de dégager le Canada des complications qui pourraient surgir de certaines circonstances.

Lord Jersey. Je dois rappeler à l'honorable monsieur qu'en Angleterre on se poserait exactement les mêmes questions.

L'hon. M. FITZGERALD-Fiji est une colc..ie de l'Empire.

Lord Jersey.—Mais on présente la question du câble comme d'une grande entreprise internationale cutre le Canada et l'Australie prise dans sa totalité, et non pas an point de vue d'un bout du câble. M. Foster a si bien et si habilement exposé l'affaire que j'éviterai de dire que, j'en ai la ferme conviction, la même difficulté se présentera au gouvernement de la mère-patrie commme elle se présente à M. Foster en

sa qualité de ministre du gouvernement canadien.

L'hon. M. Playford.—Tont ce que je désire dire est que si cette résolution est adoptée, en supposant que l'Australie méridionale que je représente fût défavorable à la pose de n'importe quel câble, je crois que le meilleur moyen pour moi d'atteindre ce but serait de voter pour la motion que l'on propose maintenant, car il serait évident que nous verrions bientôt aux prises le Canada, la Grande-Bretagne et quelques colonies australiennes sur cette proposition. Monidée est celle que les représentants du Cauada et de la Grande-Bretagne ont exprimée, c'est à dire que ces deux pays diront incontestablement que, tant que nous ne saurous pas quel est le prix de revient de la ligne, en supposant même que les relevés soient favorables, tant que nous ne connaîtrons pas quel est le prix de revient de la ligne au delà de Fiji, ponr la raccorder avec le Canada, nons ne pourrons nous adresser au Parlement et lui demander une somme considérable pour faire une section de la ligne, parceque les hommes pratiques de nos parlements demanderont avec beauconp d'à propos: Que va coûter l'entreprise au delà de Fiji? Vous avez adopté une résolution déclarant que vous désirez avoir un relevé; pourquoi voulez-vous avoir le relevé? Pour vous rendre compte de ce que coûtera la ligne. Il vous faut d'abord faire le relevé, et vons assuver ensuite de ce que l'entreprise coûtera. "N'achetez pas en poche et n'allez pas débourser beaucoup d'argent pour ensuite constater que vous ne pouvez pas compléter la ligne." Tel sera l'argument dont on se servira. Jamais ces pays n'y consentirout. Si cette entreprise est nécessaire aux fins de l'Empire, l'Australie méridionale n'a absolument aucun désir de s'y opposer. Si l'on me eroyuit imbu du désir de créer des embarras à ce câble, je ne pourrais rien faire qui fût plus propre à favoriser ce dessein que de voter pour cette motion.

L'hon, M. Firzgerald.-Je crois qu'on peut facilement réfuter un grand nombre des objections, mais je n'ai pas l'intention de continuer la discussion. M. Foster, qui représente le Canada avec l'assentiment évident de ses collègues qui ne se sont pas pronouces sur la question, et le Canada étant partie à l'arrangement tripartite en question, M. Foster, dis-je, qui représente le Canada, déclarant qu'il serait impossible de faire valoir les idées de l'Australie contre les objections réunies du gouvernement impérial et du gouvernement du Canada, je ne désire pas insister sur ma motion. Je ne parle qu'au nom des colonies de Queeusland et de Victoria; mon ami de la Nouvelle-Galles du Sud n'a pas parlé. Conséquemment, je demande la permis-

sion de retirer cette motion.

La motion est retirée avec la permission de la Conférence.

LA COLONIE DE NATAL.

Le Président.—Afin qu'elle apparaisse au procès-verbal, je désire lire une lettre que le premier ministre à reque de sir John Robinson, premier ministre de Natal:

PIETERMARITZBURU, 19 mai 1894.

Monsieur, -J'ai l'honneur d'accuser réception, par l'entremise de l'agent général de cette colonie, M. Walter Peace, d'une lettre que lui a adressée Son Excellence le haut commissiaire du Canada, sir Charles Tupper, lui faisant savoir qu'il avait

erois qu'on absolument australiens anada n'enuât jusqu'à

e veux vous

nous ayions

nt est qu'il

tout. Et si

ditions bien

des données

sobligations

pour faire

tires, et cela

lans quelle

lressions an

ayer le tiers

du Canada

n retirerait? e coûtera sa

mons-nous?

soit un tiers

ınde et Fiji

omplet, sans

· lui dire un

t du Canada

emandiez an

xécution de

npter qu'en

je ne crois

ois que nons

Conférence

ie pense pas Conférence,

résolution,

eindre sans ure sincère.

faudra faire

aquelle j'ai

nada s'il se

câble de la

iné jusqu'au

ne vient de

être moyen

da.

ition. en approuns sineères empêcher

e sincérité. onne foi de te question, cependant, e crois pas de la pose de tronver

reçu du Canada un télégramme le priant d'inviter au nom de votre gouvernement, le gouvernement de Natal à se faire représenter à la Conférence Intercoloniale qui doit

se tenir à Ottawa au mois de juin prochain.

En vous remerciant très cordialement, au nom de ce gouvernement-ci, pour votre gracieuse invitation, j'ai l'honneur de vous donner l'assurance que mon gouvernement aurait éprouvé une sincère satisfaction à prendre part à cette Conférence, couvoquée comme elle l'a été pour discuter des questions d'une haute importance tant pour les colonies que pour la mère patrie, et ayant pour but de grouper ensemble par des liens de relations plus étroites, de communications personelles plus suivies et, peut-être, d'action commune, les peuple coloniaux de l'Empire. Cependant, quoique le but compris dans la Conférence soit l'objet de l'entière sympathie de ce gouvernement-ci, c'est avec beaucoup de regret qu'il lui a été impossible, dans les circonstances et dans le temps qui restait, d'envoyer un représentant ou des représentants, ear le parlement siège en ce moment et les ministres et députés sont occupés à des travaux législatifs d'une grande importance, par suite du récent établissement d'un gouvernement responsable ici.

Je n'ai guère besoin d'ajouter que les délibérations de la Conférence seront suivies ici avec beaucoup d'intérêt, et que nous espérons voir le mouvement cou-

ronné d'un succès éclatant.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre obéissant serviteur (Signé) JOHN ROBINSON, Premier ministre.

A l'honorable

Sir John S. D. Thompson, C.C.M.G., C.R., etc, etc., Prem'er ministre du Canada.

COMMERCE DANS L'EMPIRE.

Le Président.—L'ordre du jour indique maintenant la motion de M. Foster qui se lit comme suit:

"Considérant que le meilleur moyen d'assurer la stabilité et le progrès de l'Empire britannique est de resserrer de plus en plus les liens qui unissent les colonies à la mère patrie et de développer sans cesse une sympathie et une coopération pratiques dans tout ce qui touche à la prospérité commune;

"Et considérant qu'on ne peut favoriser plus efficacement cette coopération et cette unité que par la culture et l'expansion de l'échange mutuel et profitable de

leurs produits; qu'il soit "En conséquence résolu: Que cette Consérence croit à l'opportunité et à la possibilité pratiques d'un arrangement douanier entre la Grande-Bretagne et ses colonies, grace auquel le commerce dans l'Empire pourra être mis sur un pied plus favorable

que celui qui existe avec les pays étrangers; qu'il soit

"Résolu de plus qu'en attendant la sanction de la mère-patrie à un tel arrangement, arrangement dans lequel elle sera comprise, il est opportun que les colonies de la Grande-Bretagne, ou celles d'entre elles qui seront disposées à accepter cette idée, prennent des mesures immédiates pour mettre les produits des unes et des autres à des conditions douanières plus favorables que celles qui sont accordées aux produits de même nature des pays étrangers."

L'hon. M. Foster.-En me levant pour proposer la résolution dont j'ai donné avis, je désire d'abord dire deux choses : premièrement, je ne me propose pas defaire un long discours sur cette question, et en second lieu, par suite des nombreuses occupations de l'heure actuelle et de l'impossibilité où jé me trouve d'accomplir une grande somme de travail, je n'ai pu faire des recherches particulières pour recueillir des matériaux et vous les présenter. Je vais donc ne m'occuper que des principes généraux, et je ne me propose pas de produire de nombreux chiffres à l'appui des propositions que je pourrai énoncer. La chose pourrait se faire, mans je ne les présenterai pas pour le moment. De plus, je crois qu'il vaut micux, en parlant sur cette question, me restreindre aux principes généraux. La première partie du préam-

bule ne re sentants o que nous de cet Em ou comme dont nous passé qui de décade les memb se renouve influence (l'unique se rentes cole être d'acco veront let sympathiq Empire b années, ce comme pre cinq ans, e la mère-pa les liens qu vingt-cinq pent trouv favorisent . Bretagne e beaucoup c entre ses d particulièr partie du p coopération profitable o lise, la Rei bles parce passée, et p intenses et nellement e Grande-Bre en commu force, à cau marine qui que sur les force. Mai antre et qui entre les pa rapports, or erdinaire di les dépenda de l'Empire Il est impos intérêts com intérêts du c des ressourc par là, un in puissants et gissent sans l'unité futur tannique. ernement, le iale qui doit

i, pour votre on gouvernederence, conortance tant er ensemble is suivies et, t, quoique le de gouverneirconstances tants, car le des travaux n gouverne-

ence seront ement cou-

N, inistre.

. Foster qui

ès de l'Emles colonies ration pra-

pération et ofitable de

et à la poses colonies, s favorable

el arrangees colonies opter cette t des autres s aux pre-

j'ni donné

bas de faire

ombreuses

omplir une

r recneillir

principes

appui des

ne les pré
t sur cette

lu préam-

bule ne rencontrera pas de voix dessidentes, je suppose. En notre qualité de représentants des colonies du grand Empire britannique, il est incontestable que tous tant que nous sommes, nous sommes profondément intéressés à la stabilité et au progrès de cet Empire. S'il existe une chose qui nons est chère, à nous comme hommes publics ou comme citoyens de nos colonies respectives, c'est, je crois, l'espoir que l'Empire dont nous fuisons partie n'entrera jamais dans une période de déclin, que le glorieux passé qui lui appartient ne disparaîtra pas devant une vieillesse de décrépitude et de décadence; mais qu'au contraire sa vigueur ancienne mais active, s'écoulant dans les membres du corps dispersés dans toutes les parties du monde, continuera à se renouveler, et que l'Empire comme unité grandira de plus en plus en progrès, en influence et en prospérité. Ceci n'a pas besoin d'arguments. C'est tout simplement l'unique sentiment qui anime, je crois, les hommes publics et les citoyens des différentes colonies de l'Empire. Il y a aussi une autre chose sur laquelle nous pouvons être d'accord, je veux parler du fait que le progrès et la stabilité de l'Empire trouveront leur garantie dans l'unité de ses différentes parties et dans la coopération sympathique qui existe ou existera entre le cœur et les différents membres du grand Empire britannique. Notre passé heureusement, l'histoire des dernières vingt-cinq années, ce qui n'est pas éloigné de nous, est brillante lorsqu'on apporte cette histoire comme preuve de ce que je dis. Le sentiment qui existait plus ou moins il y a vingtcinq ans, et même moins que cela, c'est à dire que les colonies étaient un boulet pour la mère-patrie et qu'il serait bon de rempre les relations et de détacher pour toujours les liens qui les unissaient ensemble, cette idée, dis je, toute forte qu'elle était il y a vingt-cinq ans au moins, est devenue de moins en moins intime, et aujourd'hui on ne peut trouver d'influence ou un groupe considérable d'hommes en Angleterre qui favorisent autre chose que les relations les plus étroites possibles entre la Grande-Bretagne et ses colonies et dépendances éloignées. Mais l'unité de l'Empire dépend beaucoup de la somme de coopération, coopération réelle et sympathique, qui existe entre ses différents membres. C'est sur cette question que je désire attirer plus particulièrement l'attention de la Conférence. La chose se trouve à la seconde partie du préambule qui déclare qu'on ne peut favoriser plus efficacement cette coopération et cette unité que par la culture et l'expansion de l'échange mutuel et profitable de leurs produits. Le drapeau est un lien sans doute en ce qu'il symbolise, la Reine est un lien à cause de sa position, à cause aussi de ses qualités estimables parce qu'elle a vécu la vie entière du présent et presque la vie de la génération passee, et purce que les sentiments qui existent envers un monarque deviennent plus intenses et plus profonds à raison des affections qui se groupent autour d'elle personnellement envisagée comme Reine de nos grandes puissances. La constitution de la Grande-Bretagne, toute large et élastique qu'elle soit, est un lien; les institutions que, en commun avec la mère-patrie nous possédons, sont des liens, à cause de leur ferce, à cause de leur liberté, à cause de leur bienfaisante nature. L'armée et la marine qui personnificnt la défense de l'Empire, tant sur les rives de la mère-patrie que sur les bords de ses colonies éloignées, sont aussi un lien d'unité et un lien de force. Mais au-dessous de tout cela il existe une chose plus forte encore que tout autre et qui est à mon avis essentiellement nécessaire au maintien de cette unité entre les parties d'un Empire si éloignées les unes des autres, et qui, sous certains rapports, ont des intérêts si divergents. Je veux parler, messieurs, de cette chose ordinaire du commerce qui part du cœur de l'Empire pour se répandre dans toutes les dépendances et pour revenir avec sa vigueur et son influence vivifiante au cœur de l'Empire. Le commerce apporte avec lui des connaissances et de la sympathie. Il est impossible à la classe commerciale de la Grande-Bretagne de toucher aux intérêts commerciaux, aux intérêts du commerce d'un pays, et particulièrement aux intérêts du commerce des parties de l'Empire, sans acquerir une grande connaissance des ressources et des moyens de cette différente région, et sans avoir, pour terminer par là, un intérêt matériel, et si vous le voulez, un intérêt personnel, et les liens puissants et communs d'un intérêt matériel et sociable s'étendent sans cesse, s'élargissent sans cesse et se fortifient sans cesse. Et, c'est là, à mon avis, la garantie de l'unité future, de la stabilité future et de la prospérité future du grand Empire britannique. Si nous croyous cela, alors se présente la question de savoir sur quelles

bases les plus lurges et les plus sutisfuisantes peut-on placer ce commerce entre les différentes purtles de l'Empire. Je crols que la chose peut se faire au moyen d'un arrangement du genre de celui que signalent les résolutions qui salvent le préambule dont je vious de parler. Qui peut donter un seul moment que si la Grande-Bretngue et ses colonies pouvaient s'organiser en Union Commerciale, grace à laquelle le commerce entre les différentes partles de l'Empire aurait une position plus favorisée que l'extérieur on le commerce étranger, qui pent douter, dis je, qu'il en résulterait immédiatement des bénéfices immeuses pour l'Empire pris dans sou ensemble? Qu'est-ce que cela vandra dire? Cela vondra dire, en premier lien, que l'énergie, le génie, la vigueur, le ponvoir, l'esprit d'entreprise des classes commerciules de la Grande-Bretagne se dirigeraient de plus en plus vers ses possessions coloniales, et quelqu'avantage il y eat à diriger toutes ces forces, toutes ces puissances vers le développement des colonies, cet avantage, dis-je, prodairait immédiatement ces résultats dans la croissance et les progrès de ces colonies. Quel reguin de vigueur éprouverait l'immigration si, pour toutes fins de commerce, l'Émpire britannique était un, et, lorsqu'un homme quitterait la Grande-Bretague il comprendrait qu'en fuisant son choix il y a deux choses à examiner: l'une, s'en aller sous un pavillon étranger et se laucer dans une vie industrielle on commerciale qui n'anrait pus l'avantage qu'elle pourrait avoir dans d'autres circonstances ; l'autre, de demenrer sous les mêmes institutions, sons le même drapeau, et, en songeaut à ses intérêts matériels et commerciaux, comprendre qu'il se trouvernit dans une meilleure position grace à un arrangement favorisé, dominier on commercial. Souvent, lorsqu'un immigrant quitte la Grande-Bretagne les attaches du drapeau, les attaches de sa nationalité, les attaches des institutions sous lesquelles il a grandi et auxquelles il est habitué, l'attirent dans un sens; mais, d'un autre côté, l'idée d'un bénéfice mutériel plus considerable qu'il peut faire se rive dans son esprit; mais, combien cette lutte serait amoindrie, combien grande serait cette puissance jointe anx autres dont j'ni parlé, s'il savait que lorsqu'il quitte la Grande-Bretagne pour s'en aller dans une colonie il reste sons le même drapeau, les mêmes institutions, a pratiquement la même gurantie de su liberté et de ses droits et, ce qui plus est, qu'il se lance dans une industrie et un commerce qui occupent dans la Grande-Bretagne la place la plus favorisée et qui conséquemment servira le mieux ses intérêts matériels. Je dis donc que l'immigration en éprouverait immédiatement un regain de vigueur, et, qu'est-ce que demandent ces grandes colonies? Voyez le Canada, voyez l'Australie sur la carte, voyez ces domaines de l'Afrique méridionale, de l'Afrique occidentule et de l'Afrique centrale. Que faut-il? Est-ce la fertilité du sol, sont-ce les richesses des ressources? sont-ce les richesses du sol, de la mer ou des forêts? Rien de tout celu. Ce qu'il fant, e'est de la population, e'est l'anglo-saxon, l'immigrant britannique qu'il fant pour colouiser ce pays et développer ses riches ressources, créer une population qui produise et qui détermine conséquemment le progrès et la puissance. C'est ce dont ces colonies ont besoin, et un arrangement de ce genre donnerait sans doute un grand mouvement à l'immigration. D'un nutre côté, quel ressort sabirait la production! Qu'une bonne fois l'Empire britannique dans les îles de la mère-patrie borne aux colonies de la Grande-Bretagne la demande de produits alimentaires et de matières premières dont on a besoin, et vous verrez ce qu'elle relèvera des richesses du sol, des forêts et des mines; vous verrez comment elle saura extraire ces ressources cachées et précieuses et les mettre dans un état où elles pourront devenir plus précieuses encore et pourvoir au progrès et au bien du genre humain; de sorte que non seulement l'immigration en bénéficiera, mais les progrès qui s'en suivront immédiatement et nécessairement se répundront dans toutes les différentes colonies de l'Empire et en seront le résultat direct. Plus que cela, il en résultera une vigueur, il en résultera une confiance qui n'existe pus maintenant. Un arrangement de ce genre aura l'effet de mettre na terme aux sentiments de inécontentement et aux sentiments de malaise qui peavent exister muintenant quant à l'avenir politique de ces colonies. Nous nous demandons parfois en Canada, et j'oserais dire que vous vous demandez parfois en Australie: qu'allons-nous faire dans vingt ou vingt-cinq ans d'iei? Et, neuf fois sur dix, la raison commerciale est celle qui donne lieu à cette réflexion; mais, qu'un état commercial comme celui dont je parle soit déclaré

et ussuré, de falt die des partie рговрого. force de c sont quel genre po notre avis tion enco cable; à ce côté d ment con envisagée Bretagne faire la ba simple res but, car le ces interet puissant q pour un m ne donne i donne aux l'ou m'n sc arrive en f renvoyons formule so fuire. Vo vous donne quemment demander (spéculative propres co. l'attitude d beaucoup p immense éc untant en 1 d'Europe ou de sollicitu II y a quar elle de ren équivalant : étnit ange, nons ne po en l'an de pour le mo lorsqa'elle ment le mo fabriqués; se sont sans rope presqu un mur con pêcher l'ent de ses mare manofacturi vingt ans, s' ce qu'ils con dixièmes de

élevaient les

ce entre les moyen d'an t le préamla Grandeale, grace à ne position dis-je, qu'il is dans son er lieu, que es commerpossessions. вь сен риінit immédianies. Quel commerce, Bretague il ie, s'en aller nerciale qui ; l'untre, de igeant à ses ie meilleure uvent, lorsattaches de auxquelles néfice matémbion cetto autres dont er dans une quement la lance dans lace la plus Je dis done st, qu'est-co sur la carte, le l'Afrique ressources? Ce qu'il il fant pour on qui proco dont ces e un grand production itrie borne nires et de os richesses tire ces resnt devenir n ; de sorte n suivront tes colonies ultera une n arrangeitontoment enir politiis dire que t ou vingt-

donne lieu oit déclaré

et ussuré, et immédiatement ce malaise prendra des proportions bien amoindries et de fait disparaîtra pratiquement. L'avenir donc est l'avenir d'un Empire et chacune des parties a foi en elle-même comme partie d'un Empire, puissant, vigoureux et prospère. De sorte qu'il existera une conflance, une stabilité, et avec le temps une force de conviction dans l'état politique dont chacune des colonies bénéficiers. Tels sont quelques uns des résultats qui s'en suivraient si un arrangement de ce genre pouvait se conclure, s'il pouvait être avantageux pour nous, et à notre avis nous n'avons pas de donte sur ce point. Nous arrivons à une question encore plus importante, la question de savoir si la chose seralt prati-cable; et je désire vous faire part de quelques pensées relativement à ce côté de la question. L'objection que l'on formule lorsqu'on étudie un arrangement commercial de cette cutégorie est celle-ci: Comment la chose serait-elle envisagée en Angleterre, et quel en seruit l'effet sur le commerce de la Grande-Bretagne? C'est une considération immense. C'est le point de vue pratique qui doit faire la base du débat, et nous serions aveugles si nous croyions qu'en mettant une simple resolution comme celle-ci sur le papier et en l'adoptant nous aurious atteint le but, car les intérêts britanniques sont encore vastes et le peuple anglais songera à ces intérêts, et bien que ce ne soit pas là le seul facteur, ce sera cependant le plus paissant qui déterminera sa décision finale sur la question. Examinons donc la chose pour un moment. Existe-t-il une raison spéculative pour que la Grande-Bretagne ne donne pas au commerce de ses colonies une position plus favorisée que celle qu'elle donne aux pays étrangers? Lors de mon passage en Angleterre, il y a un an ou deux, l'on m'a souvent dit: mais vous, en Canada, vous avez libre accès à nos marchés, tout arrive en franchise, et vous imposez un droit sur les marchandises que nous vous renvoyous. Nous traitez-vous avec justice sous ce rapport? C'est un argument qu'ou formule souvent, et qui est spécieux en lui-même, car voici la réponse qu'on pourrait faire. Vous donnez, il est vrai, un marché libre unx marchandises du Canada, mais vous donnez également un marché libre à chaque concurrent du Canada, et conséquemment vous ne faites pas an Canada une faveur pour laquelle vous puissiez en domander une nutre en retour. Et, pour revenir à la question, existe-t-il une raison spéculative ou une raison d'ordre spéculatif qui empêche l'Angleterre de traiter ses propres colonies mieux que des pays étrangers? On n'en trouve assurément pas dans l'attitude des pays étrangers vis-à-vis le commerce de la Grande-Bretagne. On a beancoup parle des forces armées du continent européen, où chaque pays avec son immense equippement de guerre surveille son voisin. Si cela est vrai, ce l'est tout antant en matière de concurrence qu'en matière de guerre. Quel est le pays étranger d'Europe ou, pour parler dans un sens large, quel est le pays étranger qui fait preuve de sollicitude particulière dans ce qu'il fait pour le commerce de la Grande-Bretagne? Il y a quarante ou cinquante ans, l'Angleterre s'imagina qu'il vaudrait mieux pour elle de renverser la politique d'autrefois, politique qui était strictement protectrice, équivalant à la prohibition, et de se constituer l'atelier du monde. Cette démarche était suge, il n'y a pas le moindre doute. En jetant les yeux sur l'histoire du passé, nous ne pouvous arriver qu'à cette conclusion; mais un atclier pour le monde en l'an de grace, c'est-à-dire il y a quarante ou cinquante ans, différait de l'atelier pour le monde d'aujourd'hui, (applaudissements.) D'un autre côté l'Angleterre, lorsqu'elle ouvrit son marché librement aux produits du monde, avait pratiquement le monopole pour fournir au monde en retour ce dont il avait besoin en articles fabriqués; mais, depuis cette époque jusqu'aujourd'hui, les lignes de démarcation se sont sans cesse accentuées, jusqu'an moment où maintenant tous les pays de l'Europe presque sans exception, et presque tous les grands pays ont, par leur turif, érigé un mur contre le commerce de la Grande-Bretagne. Quel a été le résultat? D'empêcher l'entrée de ces marchandises dans la mesure du tarif, de diminuer la vente de ses marchandises sur le territoire de ces pays en donnant de l'essor à l'industrie manufacturière grâce à ces tarifs, jusqu'au moment où aujourd'hui les pays qui, il y a vingt ans, s'adressaient aux fabricants anglais pour en recevoir les neuf-dixièmes de ce qu'ils consommaient en articles fabriques, fabriquent maintenant chez eux les neufdixièmes de ce dont ils ont besoin. Mais ils ont fait plus que cela. Pendant qu'ils élevaient leurs murs contre le commerce de la Grande-Bretagne pour ce qui est du

commerce des articles fabriqués, ils profitaient des marchés libres de l'Angleterre, et ils y créèrent une concurrence restreignant le domaine et les horizons du patronage des ouvriers d'Angleterre et de la demande de la main-d'œuvre dans son territoire.

L'hon, M. Fraser,—Tout de même le commerce augmente, L'hon, M. Playford,—Que par l'entremise de ses colonies,

L'hon. M. Foster.—Ce sont là les faits, c'est-à-dire que les divers pays ont élevé des murs contre elle, que les pays étrangers l'ont privée du marché dans la mesure de leur force, qu'elle a été obligée de tenir tête à la concurrence, et conséquemment de perdre une certaine partie de son propre marché. Mais, songez à ce qui se passe aujourd'hui. Que fait la France pour l'Angleterre? La France a un tarif minimum et un tarif maximum, mais son tarif minimum est un tarif protecteur élevé, et la France anjourd'hui pendant qu'elle élève son tarif sur tous les articles de l'Angleterre, exporte une quantité de plus en plus considérable d'articles en laine et en coton en Angleterre, de manière que l'année dernière \$75,000,000 de marchandises ont été exportées de France en Ângleterre, et il n'y a pas de donte qu'une partie considérable de ces marchandises a servi à la consommation de ce pays-là. De sorte que je dis: nu point de vue du commerce, l'Angleterre vis-à-vis des pays étrangers ne doit rien qui l'empêche de dire à ses propres enfants: Nous allons vous traiter un pen mienx que des pays étrangers. Mais la question a une antre face et les Anglais nous diront peut être: Nous voulons faire le commerce avec la France en dépit du mur qu'elle nous oppose, nous voulons faire le commerce avec les Etats-Unis en dépit de leur tarif, et il peut se faire que si nous vous donnions une position privilégiée sur

notre marché nous soyons traités plus durement par la France et les Etats-Unis, Mon idée est qu'aux Etats-Unis, en France et dans la plupart de ces pays, les tarifs protecteurs ont atteint le plus haut degré, et an lieu de s'élever davantage, la tendance prendra une direction opposée dans l'avenir. Je ne pense pas que ce soit là une raison pratique qui annait benueoup de poids auprès des Anglais pour décider cette question. Il est vrai que l'Angletorre a été privée du marché d'un grand nombre de pays, mais elle a développé son commerce. Comment l'a-t-elle fait? Elle l'a fait par l'entremise de ses colonies. Elle est loin d'avoir développé son commerce dans les pays étrangers comme elle l'a fuit dans les colonies. Un consommateur des colonies vant plus pour le producteur anglais que six consommateurs européens. De sorte que chaquedépendance coloniale qu'elle possède est devenue son client, et jamais son commerce n'aurait pu progresser comme il l'a fait sans l'aide de ses dépendances. D'un autre côté, les colonies ont établi un tarif protecteur contre la mère-patrie, mais nulle d'entre elles ne s'est protégée contre elle comme l'ont fait les pays étrangers. Vous pouvez examiner ces tarifs et établir une moyenne. Prenez le tarif de France et mettez le en regard du tarif du Canada. Prenez le tarif des Etats-Unis et comparez le au tarif de l'Australie. Prenez le tarif de l'Allemagne et comparez-le an tarif des autres colonies. Examinez-les tous avec minutie, et lorsque vons arriverez au resultat, vons constnterez qu'en moyenne la protection dans les colonies de l'Angleterre contre les marchandises anglaises est beauconp plus faible qu'elle ne l'est dans les pays étrangers. De sorte qu'elle a réalisé un gain par ses colonies. Mais où a t-elle réalisé un antre gain? Elle en a réalisé dans les marchés nentres et nouveaux du monde. L'Angleterre avec une immense énergie et des frais considérables a éconlé ses produits dans le territoire inoccupé, pour ainsi dire, mais elle est suivie de près et côte à côte maintenant par les pays protecteurs d'Europe, par ces pays qui l'ont expulsée dans une grande mesure de leur territoire et de leur commerce. Elle est suivie sans relâche dans cette lutte commerciale sur tous les marchés nentres qu'ils ont partagés avec elle et qu'ils continueront à partager de plus en plus. Consequemment les horizons de ses marchés se restreignent et la concurrence dans les limites de ces horizons augmente sans cesse, et la concurrence provient de ceux qui l'ont expulsée autant qu'ils le pouvaient de leurs propres marchés. Tel est l'état des cho-es. Il existe pour l'Angleterre une considération qui est d'ordre majeur, à mon avis. Etablissez un cordon autour de l'Angleterre pendant vingt-quatre jours et qu'adviendra-t-il de sa population?

L'hon. M. Fraser.—Elle sera prise de famine.

L'hon. population on 1000 mi nant une interceptée Une gueri pourrait e Angleterre server lour En m'arrêt pourrais fa en thèse gé propres de lesquelles i tions conti un pays am qn'avec les question at de ravitail stimulera 1 vent facile l'Angleterre mais il est l'Angleterre des ressourc industrie, (a tant au poir rez, messieu large et une l'Angleterre elle peut ch se faire qu'i même insigi commerce. (ment tous le ceci: que l'o ceux que l'or mot "produ tont ou en p nne colonie importation, accorder un vne de l'Emp sont intéress blème du lib grandes colo travaux publ droit de dous toutes les col de douane so imposés pom nne certaine sorte qu'au lorsqu'on son de ma penséc espérons pour le libro échan

est beaucoup

Ingleterre, du patros son terri-

s ont élevé mesure de emment de ui se passe f minimum élevé, et la ingleterre, n coton en ses ont été ie considéorte que je ers ne doit ter un peu nglais nous oit du mur en dépit de ilégiée sur -Unis.

e ces pays, le s'élever pense pas es Anglais du marché nt l'a-t-elle développé nies. Un onsommast devenue sans l'aide protecteur le comme moyenne. Prenez le e tarif de tous avec nne la pros est beau-. **ré**alisé un inlisé dans se énergie pour ainsi rotecteurs territoire rciale sur it à partaeignent et la concurrs propres

sidération

ingleterre

L'hon. M. Foster.—Ne laissez pas entrer de vivres, et qu'adviendra-t-il de sa population? Ce cordon pourraitêtre presqu'anssi sûr dans ses effets s'il existait à 500 on 1000 milles de l'Angleterre que s'il était établi sur son propre littorul, et advenant une grande guerre, son alimentation peut fort bien ê re considérablement interceptée par les pays avec lesquels elle est en hostilité. (Applaudissements.) Une guerre avec la Russie la priverait du blé de Russie. Un ukase du Czar pourrait en vingt-quatre heures mettre fin à l'exportation du blé de Russie en Angleterre. Une grande guerre avec la Russie ou quelqu'antre pays leur ferait conserver leurs produits alimentaires et les empêcherait de les expédier en Angleterre. En m'arrêtant légèrement sur cette question, sans cependant parler longuement je pourrais faire remarquer que la source véritable où l'Angleterre peut s'approvisionner en thèse générale, et particulièrement au point de vue stratégique, se trouve dans ses propres dépendances avec lesquelles elle ne sera jamais en guerre et entre lesquelles il est très facile pour elle de maintenir des relations et des communications continuelles. Car il est plus facile de maintenir libres des marchés avec un pays ami qu'avec un pays qui ne l'est pas, et avec une région amie de l'Empire qu'avec les ennemis de l'Émpire. Aussi je crois qu'il est sage d'envisager cette question au point de vue britannique, et que ces colonies deviendront les centres de ravitaillement de l'Angleterre dans les mêmes proportions que l'Angleterre stimulera les colonies. Prenez le Canada, l'Australie, l'Afrique. Ces pays peuvent facilement fournir tous les produits alimentaires de toutes sortes dont l'Augleterre a besoin. Il s'agit de donner de l'essor et quelques développements; mais il est possible, une fois les développements accomplis, que les colonies de l'Angleterre puissent dans un avenir rapproché fournir tous les vivres et la plupart des ressources naturelles dont l'Angleterre a besoin pour sa subsistance et pour son industrie, (applaudissements.) Telle est donc la question à examiner de l'autre côté, tant au point de vue de l'Empire qu'au point de vue strategique. Or vous constate rez, messieurs, que cette motion est rédigée de manière à lui donner une portée aussi large et une élasticité aussi grande que possible. Cette motion ne demande pas que l'Angleterre donne à chaque produit de ses colonies une position privilégiée, mais elle peut choisir entre certaines choses qui seraient utiles à ses colonies. Il pourrait se faire qu'il y eût certaines choses sur lesquelles elle ne pourrait imposer un droit même insignifiant, mais elle peut acceder à cette proposition saus préjudicier à son commerce. Cette résolution est rédigée de telle façon qu'elle n'embrasse pas nécessairement tous les produits. Elle laisse le choix libre. La seule chose à déclarer se résume à ceci: que l'on donne aux colonies des arrangements commerciaux plus favorables que ceux que l'on accorde aux pays étrangers. Je désire ajouter trois ou quatre mots après le mot "produits", de manière que ma résolution se lise comme suit: Produits "en tout ou en partie"; de sorte que la clause sera élastique et qu'elle n'obligera pas une colonie à donner des conditions privilégiées pour chacun des articles de son importation, mais qu'au contraire, elle laissera le choix libre afin qu'on puisse accorder un tarif privitégié ou des conditions plus favorables. Ceci dit au point de vue de l'Empire. Maintenant, quant au point de vue des colonies en tant qu'elles sont intéressées, la chose est plus facile parce que nous ne sommes pas en face du problème du libre échange dans toute sa nudité et dans tout son entier. Toutes les grandes colonies prélèvent, je crois, un revenu qui est necessaire à l'entretien des travanx publics, et qui pour tenir tête à l'entretien des travaux publics nécessite un droit de douane assez élevé; de sorte que, dans cette mesure, les tarifs de presque toutes les colonies sont plus ou moins protecteurs en proportion selon que les droits de douane sont aussi élevés qu'ils ne le seraient si ces droits étaient tout simplement imposés pour des fins de revenu. Incidemment, on ajoute sous l'empire de ce tarif une certaine somme de protection pour les produits fabriqués de chaque pays. De sorte qu'nu début, on n'éprouve pas la difficulté que nous avons à surmonter lorsqu'on songe à inclure la Grande-Bretague dans l'arrangement. Voici le résumé de ma pensée: Ces difficultés n'existent pas entre les colonies clles-mêmes, car nous espérons pouvoir faire ces arrangements entre les colonies, et, vu que dans les colonies le libre échange purement et simplement n'existe pas, la solution du problème est beaucoup plus facile qu'en ce qui regarde la Grande-Bretagne; de plus, il

serait sage pour nous, dans l'intérêt de notre fraternité commune, de notre commerce, de même que dans l'intérêt de l'Empire, que nous n'attendions pas l'époque idéale où la Grande-Bretague et ses colonies feront ces arrangements. La chose se réalisera peut-être avec le temps, et j'espère qu'elle se réalisera; mais mon désir est que nous commençions maintenant entre les colonies mêmes. Quelques unes peuvent être disposées à entrer dans cet arrangement ou à se réunir pour faire un arrangement grâce anquel leur commerce se développera. La chose peut se faire de deux façons. Par exemple, le gouvernement du Canada pourrait insérer dans son tarif, et la mettre en pratique à l'égard de chaque colonie britannique qui donnerait une réciprocité semblable ou équivalente, une disposition qui stipulerait, relativement aux marchandises entrant an Canada, qu'elles seraient soumises à un tarif de cinq ou dix pour cent moins élevé pour les produits de cette colonie. Un léger tarif privilégie donnerait cet avantage. Le résultat serait de donner une direction au commerce sous l'empire de ce léger avantage, car qui ignore aujourd'hui que le commerce se fait avec des profits très minimes et qu'une marge très minime aura aujourd'hui l'effet d'attirer et de diriger le commerce dans des voies qu'il n'a pas eu l'imbitude de suivre jusqu'ici. Je crois que cinq pour cent de profit sur la valeur des articles, dans des transactions considérables comme elles le seraient nécessairement, serait considéré comme un profit excellent en lui-même s'il pouvait ne pas se perdre, car je m'imagine qu'un grand nombre de négociants ne réalisent pas, l'un portant Pautre, cinq pour cent sur le volume total de leurs transactions. De sorte que la chose est facilement praticable. Supposez qu'une colonie dise : "Si le Canada veut nous donner certains avantages, nous accorderons aux articles qu'il exporte ici une réduction de cinq pour cent sur le droit que paient les articles de pays étrangers." Supposez que le Canada dise: "Si les colonies australiennes nous donnent certains avantages commerciaux sur ce que nous désirons exporter chez elles, nous laisserons leurs produits entrer au Canada à cinq pour cent de moins que les produits de tout autre pays." Est-ce que l'on ne comprend pas que cela donnerait immédiatement un avantage à chacun de ces pays et que nos négociants seraient immédiatement sur le qui vive ? Qu'est-ce qui se vendra en Australie pour que nous l'expédions? Nons y trouvons une compensation plus profitable qu'ailleurs dans les pays étrangers. Les hommes d'affaire d'Australie enverraient au Canada ce que nons achetons et bénéficieraient du tarif privilégié sur ces articles, et nous nous protégerions à cet égard. Mais si l'on juge impossible de faire une réduction générale de cinq pour cent sur le tout, réunissons nous pour établir une comparaison des articles qui, à notre avis, peuvent s'échanger à des conditions favorables, et accordons-nous mutuellement quant à ces articles des conditions plus favorables que celles que nous accordons aux pays étrangers. Les difficultés dans un projet de ce genre ne sont pas insurmontables, à mon avis. Je crois, de fait, qu'il est praticable et que le problème peut se résoudre, et si nous désirons réaliser dans leur totalité les bénéfices de ce que nous avons déjà fait, nous pouvons, je crois, faire un pas de plus, et faire que ce que nous avons déjà accompli se couronne pratiquement de bons résultats. Car nous sommes liés à une communication par steamers, et nous donnons mutuellement notre argent pour établir une ligne de steamers entre l'Australie et le Canada. Nous sommes liés à une communication qui, quant à nous, signifie un développement commercial ; mais la ligne de steamers et le câble tombeut à platsi le commerce incident ne se développe entre les deux pays. Allons un peu plus loin et utilisons ce que nous avons fait en matière de subvention en faveur d'une ligne de steamers ; utilisons ce que nous nous proposons de faire vis-à-vis d'une communication par câble, et donnons un mouvement vigoureux au commerce entre ces deux pays en nous accordant mutuellement une position légèrement favorisée pour les produits de ces deux pays. J'ai exposé, M. le président et messieurs, et cela un peu à bâton rompu, quelques unes des questions qui ont truit à cette résolution. Je ne vois pas que les difficultés soient insurmontables. Je voudrais voir tout le projet mis en pratique, mais je erois que nous nons rapprocherons davantage de l'exécution du projet dans son entier, si nous, les colonies, nous n'attendons pas davantage l'assentiment de l'Ang eterre en faveur du plus grand projet, et si nous nous mettons immédiatement à l'œuvre pour conduire notre partie à bonne fin. Il s'est manifesté récemment des indices, et des indices remarquables, que l'opinion

publique romarqua Canada av conditions britanniqu le Times a Elle mérit relations f arrive que lancé une ration, et tout. Or déclaration un discour déclaration Salisbury

"Nour par un arr pour ses in ses voisine désire vive des faveurs Quelle en édélibéremm bataille. "ces conditicontre lesque par un partie de la contre lesque par un arrelation de la contre lesque pour se condition de la contre lesque par la contre lesque partie par la contre lesque par la contre la con

C'est 1 distingué. une grande demande de nous relati luttera bier meilleure c chose est m soit plus on elle devra ê que cela arr les colonies ces attaches tenir comp se trouve qui a une g lation la pl prennent de manière d'a présentemer idéale qui pe travailler, n cette affaire tique dans s fréics du mê faisons pour parents (vife Sir Hen

pas particuli pour moi-mê notre compublique se forme dans un sens. Il n'y a pas longtemps le Times publiait un article is l'époque remarquable. Cet article étai: déterminé par une résolution que le parlement du n chose se Canada avait adoptée déclarant que lorsque la Grande-Bretagne nous accorderait des on désir est conditions privilégiées, nous accorderions des droits moindres sur les produits es peuvent britanniques entrant dans notre pays. Faisant des commentaires sur cette question, n arrangele Times a dit en substance: C'est une mesure remarquable que le Canada a prise. e de deux Elle mérite d'être mise à l'étude, mais la Grande Bretagne ne peut guère changer ses on tarif, et relations fiscales pour une colonie. Que pensent les autres colonies à ce sujet? Et s'il nernit une arrive que les autres colonies pensent de la même manière que le Canada, alors on a lativement lancé une proposition remarquable que l'Angleterre devrait prendre en considéif de einq ration, et il peut se faire qu'elle change finalement ses relations fiscales du tout au Un léger tout. Or ceci prouve que l'opinion publique porte dans cette direction. J'ai ici une direction déclaration que j'ni lue dans un journal. Lord Salisbury a fait il n'y a pas longtemps hui que le un discours s gnificatif en lui-même, parce qu'il reste dans le ton de plusieurs autres inime nurn déclarations de Lord Salisbury et d'autres hommes d'Etat en Angleterre. Lord n'a pas cu Salisbury dit: valeur des "Nous vivons dans un âge de guerre de tarifs. Chaque nation e-saie d'obtenir sairement, se perdre, ın portant

par un arrangement avec sa voisine la plus grande somme de protection pessible pour ses industries, et, en même temps les meilleurs accès possibles nux marchés de ses voisines. Voici ce que je désire vous faire rem rquer: c'est que tandis que A désire vivement avoir les faveurs de B et que de son côté B brule du désir d'obtenir des faveurs de C, personne ne tient à obtenir la faveur commerciale de l'Angleterre. Quelle en est la raison? C'est que dans cette grande lutte la Grande-Bretagne s'est délibéremment dépouillée de l'armure et des armes qui devaient lui servir à faire la bataille. Vous ne pouvez faire des affaires dans ce monde de douleur et de misère à ees conditions. Si vous luttez, il vous faut lutter avec les armes dont se servent ceux contre lesquels vous Inttez."

C'est une déclaration remarquable: c'est la déclaration d'un homme d'Etat distingué. Quiconque lit l'Histoire contemporaine de l'Angleterre sait qu'il s'opère une grande modification dans les idées relativement à cette question, et qu'on se demande de plus ce qu'il y a, dans les circonstances présentes, de mieux à faire pour nous relativement à notre commerce. Comptez-y bien, le peuple de l'Angleterre luttera bientôt sur cette question pratique. S'il arrive que le libre-échange est la meilleure chose, elle restera sous l'empire du libre échange, et s'il se trouve qu'autre chose est meilleure elle adoptera ce meilleur plan. Il peut se faire que cette époque soit plus ou moins éloignée, mais la discussion tourne vers cette question pratique et elle devra être réglée par le peuple anglais. Il peut s'écouler quelque temps avant que cela arrive, et d'un autre côte l'évènement peut se précipiter; mais en attendant les colonies se trouvent dans la position de pouvoir, libres en grande mesure de ces attaches, s'emparer de cette question et la résoudre elles-mêmes. Nous devons tenir compte du fait que, bien que le poids de l'Empire, quant à la population, se trouve aujourd'hui dans les îles, l'Empire embrasse un territoire extéricur qui a une grande population et qui d'ici à vingt-cinq ans représentera la population la plus considérable de l'Empire britannique. Ce que les colonies entreprennent de faire aura l'effet de faire songer et de faire modifier subséquemment la manière d'agir de l'Angleterre même. Toutefois, le but principal que je me propose présentement est que, bien qu'à notre avis la réciprocité impériale soit une chose idéale qui peut ne se réaliser que plus tard, et une chose pour laquelle nons devrions travailler, nous ne devons pas nous éloigner de l'idée que l'union des colonies dans cette affaire est un projet qui peut se réaliser plus facilement. C'est un projet pratique dans son execution, et nous devons, je crois, arriver à la conclusion que nous, frères du même sang, nous pouvons faire pour les uns et les autres plus que nous faisons pour nos frères de l'extérieur qui ne sont nos frères que par nos anciens parents (vifs applaudissements).

Sir Henry Wrixon, -J'appuie cette motion. Il est compris que je ne représente pas particulièrement une colonie quelconque, et en appuyant cette motion je parle

pour moi-même.

orte que la ınnda veut

rte ici une

strangers.'

nt certains laisscrons

its de tout diatement

tement sur

ns? Nous

étrangers.

chetons et

ions à cet

cinq pour cles qui, à

us mutuel-

ous accer-

sont pas

problème

de ce que

e que nous

is sommes

tre nrgent ımes liés*à*l d; mais la développe

ons fait en nous nous

ouvement

t une posi-

président

ont trait à

e voudrais

ns davan-

attendons

ojet, et si

bonne fin.

l'opinion

L'hon, M. Fitzgerald.—J'ai écouté avec beaucoup d'attention le discours admirable, à longue vue, pratique et éloquent de l'honorable monsieur qui a présenté cette motion. J'aurais voulu que l'honorable monsieur eût été sur le parquet de la Chambre des Communes pour adresser ces observations au peuple anglais, car, tout en admettant qu'il y a beancoup de valeur dans nombre de ses remarques, je ne puis admettre la conclusion qu'il a si éloquemment tirée des faits exposés. Je dis, monsieur le président, que si cette résolution était restreinte au paragraphe un, elle suffiruit en elle-même pour répondre à toutes ses objections et permettrait à la Conférence d'éviter ce qui est, à mon avis, un terrain dangereux pour elle. J'admets parfaitement que l'opposition des puissances étrangères vis à vis l'Angleterre est grande et je ne peux qu'admirer la patience avec laquelle le peuple anglais se soumet au désavantage que lui créent les divers tarifs; et je pourrais dire il est très probable qu'il existe en Angleterre une opinion qui grandit de plus en plus, une opinion qui devient de plus en plus arrêtée en faveur d'un changement dans son attitude vis à-vis les puissances qui la traitent d'une façon aussi hostile relativement à leur Mais, M. le Président, nous ne pouvons pas oublier, en tant qu'il s'agit de nons dans les colonies, que l'opinion de l'Angleterre est encore ferme à ce sujet. Si les Anglais sont consentants à se soumettre à la concurrence que leur impose la politique de l'Angleterre, et si les Anglais sont contents de rester dans cette position, je ne crois pas pour ma part que les colonies doivent lancer le cri d'alarme ou grossir ce cri d'alarme. Toute l'affaire se résume à eeci : Si l'Angleterre est satisfaite, pourquoi irions-nous déranger son peuple en tant qu'il s'agit des produits des colonies? Quelle est la position de l'Angleterre vis-à-vis des produits coloniaux? D'abord nos tarifs sont tons dirigés autant contre l'Angleterre que contre tous pays étrangers. L'Angleterre est prête à accepter cela. Nous pouvons aimer l'Angleterre beaucoup, mais nos fabricants coloniaux sont tout aussi tenaces à l'égard des manufactures que le fabriquant d'Angleteree, de France, de Belgique ou de tout autre pays. Relativement donc à cette question sur laquelle M. Foster a insisté, je lui demanderai quelle figure il ferait devant son propre parlement en recommandant de telles propositions. Examinez la chose relativement aux délégués australiens. Chaque colonie de l'Australie adopte une politique plus ou moins protectrice. Victoria applique une politique protectrice de haute volée et frappe de prohibition des articles qui proviennent de ses propres colonies sœurs; elle les met dans la même position que les peuples d'Europe les plus éloignés. Si l'Angleterre lui accordait un léger droit privilégié sur ses exportations et et si ces exportations étaient pratiquement restrcintes au blé, au vin, au beurre, nous savons que pour le blé l'Angleterre ne nous donnerait jamais un avantage, pour la simple raison qu'en ce faisant il lui faudrait augmenter le prix des aliments de sa population. Il y a une chose dans l'examen des arguments de M. Foster qui amoindrit le respect que j'avais ordinairement pour les observations de lord Salisbury. Lord Salisbury, en sa qualité de représentant de la politique du vieux propriétaire, me donne l'idée qu'il voit et comprend, comme le comprend tout propriétaire en Angleterre, que leur revenu diminue chaque année, et pourquoi? Parce que, quant aux céréales, l'Angleterre cesae réellement d'exister comme pays agricole, et pourquoi? A cause de l'affluence énorme des produits de la ferme provenant tant de ses colonies que des pays étrangers. Conséquemment c'est précisément cette question que lord Salisbury envisagenit peut-être et qu'il n'avait pas dans l'idée le point de vue large de la question. Si l'Angleterre doit continuer d'être le centre des manufactures du monde, il est essentiel que le prix de revient de la vie des ouvriers dont elle a besoin pour faire marcher les manufactures soit aussi bas que possible. Conséquemment, pour ce qu'il s'agit des colonies australiennes, je ne vois sous ce rapport aucune raison de s'attendre à un changement de la politique relativement aux céréales. Mon honorable ami a aussi parlé d'un fait dont l'examen est du domaine presqu'exclusif du peuple anglais et des hommes d'Etat d'Angleterre : je venx parler du risque que l'Angleterre court en temps de guerre de voir intercepter son commerce en matière de céréales. Je dirai qu'on en donne l'explication chaque année lorsque le gouvernement de Sa Majesté en Angleterre demande des crédits majoriques pour sa défense maritime. Quel est l'argument

principal? pour sa po rait l'expo les colonie culture en progrès de qu'en peu c la concurre céréales, je mettre l'A tion de cette sageons la article imp l'Angleterr au beurre q ne crois pas poids. Si elles une es dans une u Conséquem j'ose dire qu de l'approb antrement o stabilité et l sent les colo coopération premier pré efficacement l'échange m rable qui, à qu'on doit ti Conférence o entre la Gr pourra être p gers." Ce n cas nous avo blir ces rela j'arrive à l'au loin que je sı l'Angleterre mots "En a de séparation contre les pa érigerions un nations étran que sert-il de

L'hon, M L'hon, M de la résoluti L'hon, M

L'hon, M L'hon, M, I arrangement Sir Hens

L'hon, M L'hon, M L'hon, M fait, Sir He

faire cet arran pouvoir, nous cours admia présenté rquet de la s, car, tout nes, je ne s. Je dis, graphe un, ttrait à la . J'admets gleterre est lais se soust très prone opinion on attitude nent à leur il s'agit de sujet. Si ose la poliposition, je ou grossir faite, pourcolonies? D'abord ays étran-Angleterre des manutout autre isté, je lui nmandant ustraliens. rotectrice. rohibition les met gnés. S_i tations et au beurre, avantage, prix des nts de M. ations de litique du rend tout ourquoi ? me pays erme prot précisét pas dans d'être le de la vie aussi bas iennes, je la politifait dont es d'Etat

de guerre

qu'on en

n Angle

ırgument

principal? De protéger son commerce, mais particulièrement à l'endroit des vivres pour sa population. Si la Russie mettait arrêt sur ses produits et qu'elle diminuerait l'exportation de son blé, M. Foster répond lui-même à la question en disant que les colonies sont capables de fournir à la population les vivres nécessaires. L'agriculture en éprouverait de l'encouragement si le prix des céréales haussait, et les progrès de l'agriculture, tant en Canada qu'en Australie et d'autres pays, seraient tels qu'en peu de temps le prix tomberait à son taux normal, à cause tout simplement de la concurrence que se feraient les pays. Consequemment, quant aux grains et aux céréales, je ne puis penser que ce n'est rien autre chose que des coups en l'air et que de mettre l'Angleterre dans la position d'avoi. la tâche ingrate de s'o pposer à une résolution de cette Conférence qui touche aux vivres de sa population. Maintenant si nous envisageons la question à l'égard du beurre? Il n'y a pas de doute que le beurre est un article important d'exportation pour une des colonies; mais il n'est pas probable que l'Angleterre, dans le but de nous donner un avantage pour le beurre, ferme sa porte au beurre qui vient des régions septentrionales ou d'autres régions de l'Europe. Je ne crois pas non plus que, quant à nos vins, cette considération ait un très grand poids. Si on demandait à l'Angleterre de permettre à ses colonies de former eutre elles une espèce de zolverein dans le cas où elle refuserait de se joindre aux colonies dans une union douanière, n'adoptous-nous pas une attitude hostile à son égard? Consequemment si M. Foster voulait rayer la seconde partie de sa resolution, j'ose dire que le préambule numéro un et le préambule numéro deux doivent être l'objet de l'approbation de chacun des membres de cette Conférence. Je ne puis faire antrement que de dire qu'il est absolument vrai "que le meilleur moyen d'assurer la stabilité et les progrès de l'Empire est de resserver de plus en plus les liens qui unissent les colonies à la mère-patrie et de développer sans cesse une sympathie et une coopération pratiques dans tout ce qui touche à la prospérité commune." Tel est le premier préambule. Le second se lit comme suit; "qu'on ne peut favoriser plus efficacement cette coopération et cette unité que par la culture et l'expansion de l'échange mutuel et profitable de leurs produits." C'est une autre déclaration admirente de leurs produits de leurs produits. rable qui, à mon avis, doit être universellement approuvée. Or, dans la conclusion qu'on doit tirer de ces prémisses il suffit de dire pour cette Conférence: "que cette Conférence croit à l'opportunité et à la possibilité pratiques d'un arrangement douanier entre la Grande-Bretagne et ses colonics grâce auquel le commerce dans l'Empire pourra être mis sur un pied plus favorable que celui qui existe avec les pays étrangers." Ce n'est que confirmer ce que nous avons déjà adopté au début. Dans certains cas nous avons demandé cela au moyen d'une loi, c'est à dire d'avoir la liberté d'établir ces relations entre les colonies pour notre avantage commun. Maintenant j'arrive à l'autre: "Qu'en attendant la sanction de la mère-patrie"—c'est aller plus loin que je suis prêt à le faire ; c'est démontrer que nous avons lieu de croire que l'Angleterre refusera aux colonies d'étendre nos pouvoirs par une législation. Les mots "En attendant la sanction" donnent l'idée que ce serait presqu'une menace de séparation, et que si l'Angleterre et ses hommes d'Etat refusaient d'ériger un mur contre les pays étrangers dans le but de satisfaire le désir de cette Conférence, nous en érigerions un nous-mêmes et nous traiterions l'Angleterre comme nous le ferions des nations étrangères, d'une façon aussi hostile. En présence d'une telle impression, que sert-il de parler d'allégéance ou de sympathie envers la mère patrie?

L'hon. M. Foster.—Qui a proposé de faire cela?

L'hon, M. Fitzgerald. —Il me semble que c'est une déduction à faire du langage de la résolution.

L'hon, M. Foster.—Pas le moins du monde.

L'hon. M. Fitzgerald.—Si donc l'Angleterre ne donne pas son consentement à un arrangement de ce genre, les colonies pourront le faire elles-mêmes.

Sir Henry Wrixon .- Nous l'avons déclaré.

L'hon, M. Foster.—Quelle est l'utilité de la résolution de Sir Henry Wrixon?

L'hon. M. FITZGERALD. - Vous avez le droit de le faire, qu'elle y consente ou non. L'hon, M. Fosten.—Cette résolution est un corollaire de ce que nous avons déjà fait. Sir Henry Wrixon demande à la mère-patrie de nous donner le pouvoir de faire cet arrangement. La résolution déclare que, pourvu que nous en obtenions le pouvoir, nous ferons l'arrangement si nous le voulons.

L'hon. M. Fitzgerald.—Je voudrais que la résolution fût modifiée si elle signi fie cela. A nos yeux elle semble être hostile à l'Angleterre.

L'hon. M. Foster.—Si elle ne veut pas faire d'arrangement donanier entre elle et toutes ses colonies, que les colonies fassent ces arrangements entre elles.

L'hon. M. Fitzgerald. L'idée que j'en ni est que cette impression n'est pas entièrement disparue, quoique considérablement amoindrie.

L'hon, M. Foster.—Elle ne comporte peut être pas la signification qu'on avait l'intention de lui donner.

L'hon. M. Fitzgerald.—Si c'est déclarer tout simplement ce que nous avons déjà adopté, quelle est la nécessité de la résolution ?

L'hon, M. Foster.—Admettons que nous obtenions le pouvoir de faire la chose, dirons-nons qu'à notre avis il est opportun de la faire?

Sir Henry Wrixson.—C'est l'application pratique de ce que nous avons déjà fait. L'hon. M. Fitzgerald.—Cette explication fait considération ent disparaître la fâcheuse impression que donnait la résolution, mais je voudi intendre davantage avant de donner mon consentement.

L'hon. M. Foster.—Si c'est l'avis de la Conférence que la chose doive se faire,

elle devrait être faite.

L'hon. M. Fitzgerald.—Nous nous objectons absolument à faire quoi que ce soit qui puisse, par anticipation, faire croite aux autorités de la mère-patrie que cette Conférence a lieu de soupçonner, encore moins de croire, que les résolutions adoptées ici, que les opinions qu'on a modérément exprimées ici au sujet de ces résolutions ne seront pas reques avec attention en Angleterre et qu'elles ne seront pas agréées par le gouvernement de la mère-patrie. Sous le coup de ce sentiment je désire éviter tout acte, à quelque titre que ce soit, qui pourrait avoir l'effet d'amoindrir nos chances de succès et, assurément, de créer une rupture ou de provoquer un éloignement quelque peu sensible des relatious amicales qui existent maintenant entre la colonie et la Grande-Bretagne, et entre les colonies mêmes, relations qui, je l'espère, seront durables et permanentes.

Le Président.-Dois-je comprendre, M. Fitzgerald, que votre objection porte

plus particulièrement sur le paragraphe trois?

L'hon. M. Fitzgerald.—Le troisième paragraphe, là où il est dit: "et qu'il

soit de plus résolu"; c'est la dernière des deux résolutions.

Le Président.—Je ne le demande qu'à titre d'information. Vous ne vous objectez pas à une déclaration du principe que les colonies entrent en relations récipreques entr'elles, n'est-ce pas, indépendemment de la mère-patrie absolument?

L'hon. M. FITZGERALD.—Non, je ue m'y objecte pas.

Sir Henry Devilliers.—L'argument de mon ami M. Fitzgerald a fait sur moi une profende impression, mais je crois que toute son argumentation était plutôt dirigée contre la première des deux résolutions, bien qu'il ait dit à la fin qu'il votera pour la première et contre la seconde.

L'hon. M. FITZGERALD.—C'était le contraire.

Sir Henry DeVilliers.—A mon avis, il semble avoir quelque peu mal compris la seconde résolution; mais je ne me suis pas levé dans le but de faire un discours sur la question, tout simplement dans le but de poser quelques questions pour me permettre de décider comment voter. En premier lieu je désirerais savoir de M. Foster s'il propose d'établir une sorte d'union douanière avee la Grande-Bretagne; s'il propose, par exemple, que le Canada n'impose aucun droit sur les marchandises importées

d'Angleterre?

L'hon. M. Foster.—Je vais d'abord répondre à cette question. C'est à dessein qu'on a inséré les mots "arrangements douaniers", afin de laisser un champ aussi vaste que possible. Cela ne veut pas dire qu'il devra y avoir un seul tarif pour tous, comme l'exigerait une union douanière; la résolution ne signifie pas nécessairement cela. Si les colonies et la Grande-Bretagne y consentaient, cet accord n'excluerait pas la chose. Cela ne signifie pas qu'il doive y avoir une union douanière en vertu de laquelle le même tarif serait nécessairement prélevé partout. Les résolutions ne déclarent pas, non plus, qu'on ne prélèvera pas de droits, ni que les marchandises seront soumises au libre-échange entre les deux parties. Elles placent la question entre ces deux extrêmes, de manière qu'un arran-

et ses colo ses colonic négociation au princip

Sir H gement fa indique les droits énor propose al simplemen

L'hon que la Gra notre tarif faire n'imp

Sir Hi est-ce que pas de bear L'bon.

Sir Hr pas de dim diminuer n L'hon.

Lord J l'Angleterr tions et de vous verrez merce total L'hon,

LORD J M. Fitzgera de cette exp posée, comp qui permett réciprocité do ou avec l'un attendant la lequel elle se celles d'entr immédiates, ne l'a peut e L'hon.

démarche ne Sir Hen ment passée.

Lord JE L'hon. M posé, mais ce donner les e ceux qui ont totales en 183 tions de l'éti. £98,000,000; étrangers, £2 peu moins d't

exportations.

i elle signi entre elle

n n'est pas

qu'on avait nous avons

re la chose.

ns dějá fait. epa: aître la dre davan-

e se faire.

que ce soit que cette is adoptées olutions ne agréées par sire éviter ios ehnnces ent quelque lonie et la ront dura-

ction porte " et qu'il

vous objecns récipre-

iit sur moi t plutôt diu'il votera

al compris iscours sur ur me per-M. Foster e; s'il proimportées

t a dessein սո champ seul tarif gnifie pas aient, eet avoir une nt prélevé de droits, ıx parties. un arrangement puisse se faire, dont l'effet sera tout simplement qu'entre la Grande-Bretagne et ses colonies le commerce sera plus favorisé qu'il ne l'est entre la Grande-Bretage et ses colonies d'une part et les puys étrangers de l'autre. Il y a toute la portée des négociations entre ces points aussi éloignés que possible de manière à donner place

Sir Henry de Villiers.—La question est de savoir si ce n'est pas là un arrangement fait au profit d'un seul, ear je lisais le bill qu'on nous a distribué et qui indique les droits que le Canada entend imposer, et j'ai constaté qu'il s'y trouve des droits énormes imposés sur les marchandises importées d'Angleterre. Est-ce qu'on propose alors de continuer l'imposition de ces droits d'importation en y faisant tout simplement la réduction de 5 pour 100 qu'on a suggérée?

L'hon. M. Foster.—On pourra faire n'importe quel arrangement. Supposez que la Grande-Bretagne et le Canada se réunissent pour discuter l'affaire; voici notre tarif, voici le vôtre, quel arrangement pouvons nous faire? Il est possible de faire n'importe quel arrangement dans de telles conditions.

Sir HENRY DE VILLIERS.-Je vous demanderai alors, pour en arriver au fait, est-ce que le commerce de la Grande-Bretagne avec les pays étrangers ne dépasse pas de beaucoup son commerce avec ses eolonies?

L'hon, M. Foster.—Il est de quatre fois plus considérable.

Sir Henry DeVilliers.—Je demanderal aussi si l'effet de cette motion ne sera pas de diminuer considérablement le commerce avec l'étranger, et en conséquence de diminuer ultérieurement le commerce que les colonies feront avec l'Angleterre?

L'hon. M. Foster.—C'est une question d'opinion.

Lord Jersey.-Je dirai a Sir Henry DeVill ers qu'en 1891 le commerce entre l'Angleterre et ses possessions était en tout de 22.84 pour 100 quant aux importions et de 30.20 quant aux exportations. Si vous examinez le diagramme que voici, vous verrez que ce commerce représente généralement environ un quart du commerce total de l'Angleterre.

L'hon. M. FITZGERALD.—Naturellement ecci comprend les Indes.

Lord Jersey.—Oui, Je ferai aussi remarquer que la dernière résolution que M. Fitzgerald a désapprouvée semble, de fait, quelque peu raide, si je puis me servir de cette expression, car la première résolution, celle que sir Henry Wrixon a proposée, comportait que des dispositions devraient être décrétées dans une loi impériale qui permettraient aux dépendances de l'Empire d'entrer dans des arrangements de réciprocité commerciale, y compris l'adoption d'un tarif privilégié avec l'Angleterre ou avec l'une ou l'autre. Cette résolution a été adoptée. Et celle-ci déclare: "qu'en attendant la sanction de la mère-patrie à un tel arrangement, arrangement dans lequel elle sera comprise, il est opportun que les colonies de la Grande-Bretagne, ou celles d'entre elles qui scront disposées à agréer à cette idée, prennent des mesures immédiates," et ainsi de suite. La phraséologie semble un peu plus énergique que ne l'a peut-être voulu M. Foster.

Linon, M. Foster.—C'est une critique juste. Cette critique veut qu'aucune

démarche ne puisse se faire avant que l'autorisation en soit donnée.

Sir Henry Wrixon.—La résolution suppose que la législation sera nécessairement passée.

Lord Jersey.—Mais elle va plus loin que cela.

L'hon. M. Foster.—C'est très vrai. C'est une critique excellente. Je l'ai supposé, mais cette supposition ne doit pas exister dans la résolution. Je désirerais donner les chiffres pour 1892. Lord Jersey a donné ceux de 1891. Je donnerai ceux qui ont trait tant aux importations qu'aux exportations. Les importations totales en 1892 se sont élevées à £424,000,000, en chiffres ronds; sur ce, les importations de l'étranger se sont élevées à £326,000,000, et des colonies britanniques à £98,000,000; les exportations totales ont été de £291,000,000; soit, pour les pays étrangers, £210,000,000; pour les possessions britanniques, £81,000,000. C'est un peu moins d'un quart quant aux importations, et un peu moins d'un tiers quant aux exportations.

PRÉSENTATION DE M. HOFMEYR.

L'hon. Jan Hendrick Hofmeyr est présenté à la Conférence comme un des délégués du Cap de Bonne-Espérance, et on lui donne sa place dans la Conférence.

LE COMMERCE DANS L'EMPIRE.

L'hon. M. Fraser .- J'ai écouté avec enchantement le discours de M. Foster et je regrette de n'avoir pu parler immédiatement, parce que même dans ce court espace de temps ma mémoire m'a partiellement fait défant. Après avoir relu cet avis de motion avec soin, je dois dire que je l'approuve très volontiers, sauf peut être la dernière phrase: "et qu'il soit de plus résolu, etc." On peut peut-être faire d'autres modifications a cet égard. S'il en est ainsi, je suis bien sur que l'honorable M. Foster ne s'y objectern pas.

L'hon. M. Foster.—Assurément non.

L'hon. M. Fraser.—S'il se trouve quelque chose dans la dernière partie qui soit d'une nature impériouse, je ne dis pas qu'il en est ainsi, mais même s'il y a quelque chose qu'on puisse considérer comme tel, je désirerais que cela fût modifié parce que je ne voudrais pas songer un instant à mettre un seul mot dans une motion de ce genre qui fut de la nature que l'on signale. Nous sommes venus ici de notre colonie avec le plus vif désir, non seulement de la part du parlement, mais aussi des colons réunis en assemblée pour cet objet, de développer de toute façon le commerce avec le Cannda. C'est le but de notre mission; et comme cette résolution est dans co sens, je ne vois pas à quelle objection elle peut donner lien. On dira peut-être qu'en favorisant le commerce avec le Canada nous diminnerons le commerce avec la la Grande-Bretagne. Nous désirons naturellement augmenter le commerce avec la mère-patrie; nous désirons augmenter notre commerce avec l'Australie et diminuer le commerce des pays étrangers avec l'Australie. Nous avons un certain volume de commerce, et nous suivons la ligne que nous tracent nos vœux en prenant toutes les mesures qui développerent notre commerce entre nous, ou avec la mère-patrie, ou qui diminueront le commerce avec les pays étrangers. Les steamers qui viennent on Australie sont subventionnés par l'Allemagne et sont subventionnés par la France, ce qui fait voir à l'évidence que ces pays veulent établir coûte que coûte un commerce avec l'Australie. Ils ont un commerce très considérable avec l'Australie, et, si la mère patrie et les colonies peuvent s'aider les unes les autres grâce à un léger tarif privilégié, il en résultera du bon. Naturellement je ne sais pas si la mèrepatrie y consentirait. Il n'y a pas de mal à faire la proposition, et, si elle n'est pas acceptable à la mère-patrie, nous n'y donnerons pas suite, naturellement; et si elle n'y consentait pas, nous n'en serions pas moins satisfaits pour tout cela. Naturellement elle a parfaitement le droit de voir à ses propres relations ecommerciales. Si elle entrait dans un arrangement de ce genre avec ses colonies, il lui appartient d'examiner si cela diminuerait son commerce avec d'autres pays. C'est une question qui est du domaine de la mère-patrie. Si les colonies ne peuvent commercer entre clles à des conditions mutuelles avantageuses, il n'y a pas à craindre qu'on arrive à un arrangement. La chose devra être à leur avantage mutuel, autrement elles ne pourront s'entendre, à moins qu'une colonie ne soit à ce point habile qu'elle obtienne un avantage, et je suppose qu'on peut compter que chaque colonie et, assurément, la mère-patrie, veillerait à ses propres intérêts. Je ne sache pas qu'on puisse adopter une meilleure mesure pour l'unité de l'Empire ou pour l'avantage de l'Empire qu'une mesure comme celle-ci, savoir : faire grandir le commerce entre l'Australie et le Canada. A quoi sert de subventionner des steamers, si nous n'adoptons pas d'autres moyens d'aider dans cette veie? Nous espérons naturellement que si nous subventionnons des steamers, et si nous posons des câbles, du commerce s'en suivra. Le mandat que nous tenons de la chambre de commerce, du parlement et de la population de Vietoria est d'aider dans ce sons, et, conséquemment, si nous n'adoptons pas cette résolution ou si nous n'y donnons pas notre assentiment, nous n'agirions pas, je crois, dans le sens que nous dicte notre de voir. Je sais que les colonies australiennes n'ont pas encore adopté un tarif doua-

nier de lil que cela, grande di Cap de Bo très restre Naturelle ciale avec des millio gleterre, e revenu ne lo Canada de ce genr nous vould uns les aut très bien q sentiments cinles avec raient bier très pou de commerce doivent êt faire une c pourrions : papier. J ment surpr livre ot que Australie, parfaitome plus encore vous trouve pouvez défi taisons uno des som mos journaux du ment il y n diverses co autres rapp pourrait en des vapours fût détourne Victoria, de qui sont ma du drapeau colonies et désapprouve mère-patrie, sonsibles en éléminé. A

cordialemen L'hon. cuté la gra: Canada et le Foster a pré tion entre ec nous est sou: le but de voi donnée, et je a première omme un des onférence.

I. Foster et je eourt espace lu cet avis de ut-être la derfaire d'autres ble M. Foster

partie qui soit l y a quelque ifié parce que motion de ce notre colonie ssi des colons mmerce avec est dans ce out-être qu'en ierce avec la merce avee la e et diminuer in volume de ant toutes les ère-patrie, ou qui viennent par la France, oûte un com-Australie, et, co à un léger s si la mèreelle n'est pas ent; et si elle . Naturellenerciales. Si ii appartient une question mercer entre u'on arrive à nent elles ne 'elle obtienne , assurément, qu'on pnisse lage de l'Ementre l'Ausers, si nous rons naturels des câbles, ibre de coms ce sens, et, donnons pas

cte notre de

n tarif doua-

nier de libre échange entre elles, mais tous es hommes d'affaires admettent, plus que cela, les électeurs admettent, que c'est une chose très à désirer. Je ne vois pas grande différence entre faire ce , et l'appliquer au commerce avec le Canada ou le Cap de Bonne-Espérance, car le .ommerce entre le Canada et l'Australie est, de fait, très restreint en ce moment, et on ne dérangera rien en le mettant sur un pied libre. Naturellement, je comprends parfaitement qu'avant d'entrer en relation commerciale avec la Grande-Bretagne, il faudrait examiner nos finances, car nous retirons des millions de droits d'importation que nous imposons sur les marchandises d'Angleterre, et, en consequence une question de revenu surgirait; mais, la question de revenu ne se présente pas lorsqu'il s'agit de discuter la question du commerce entre le Canada et les autres colonies. De plus, si nons n'encourageons pas un commerce de ce genre entre les colonies, quel espoir avons nons de tenir éveillé cet esprit que nous voulons tant encourager, cet esprit de bonne amitié, et le désir de nous aider les uns les autres lorsqu'arriverent pour la nation des difficultés cu un désastre. Il est très bien que nous nous réunissions à table ou ailleurs et que nous proc! amions nos sentiments naturellement très profonds; mais s'il n'y avait pas de relations commerciales avec les pays intéressés, j'ai la conviction que nos discours sentimentaux seraient bientôt oubliés, et nous finirions par tomber dans un état où nous connaîtrions très peu de chose des uns des autres. Il n'en sera pas ainsi si nous encourageons le commerce et si le commerce grandit. Nous fortifierions par là tous les liens qui doivent être fortifiés, et ces liens seraient permanents à tous égards. Inutile de faire une comparaison. A un point de vue restreint je vois parfaitement que nous pourrions faire un grand commerce sous bien des rapports, même un commerce de papier. J'ai visité les moulins de la compagnie Eddy, l'autre jour; ils sont absolument surprenants. Lorsque je leur demandai le prix de leur papier d'imprimerie à la livre et que je comparai la qualité de ce papier à celui d nt nous nous servons en Australie, j'ai été é onné du bon marché de la production. Cependant, je le comprends parfaitement. Vous avez des pouvoirs d'eau qui vous coutent rien ou presque rien, plus encore l'eau vous amene le bois de forêt au moulin sans grands frais; en outre vous trouvez à votre porte même le bois dont on fait le papier, et j'ai idée que vous pouvez défier presque tous les pays en matière de production à bon murché. Nous faisons une grande consommation de ce produit, et c'est un produit qui représente des sommes considérables. L'Australie en fait une consommation énorme pour ses journaux du matin et du soir. Sous ee chef seul il y a beaucoup à faire. Naturellement il y aurait la difficulté du transport. Il peut se faire par mer, de Montréal aux diverses colonies, et on pourrait ainsi surmonter cette difficulté. Sous plusieurs autres rapports, on pourrait organiser un commerce et si l'intercourse s'établissait on pourrait employer des steamers britanniques à ce commerce, au lieu d'employer des vapeurs étrangers de San Francisco à l'Australie. Je vondrais que le commerce fût détourné de San Francisco en faveur d'un port canadien, du Saint-Laurent, ou de Victoria, de Vaneouver, ou en faveur de tout antre port du Canada. Les produits qui sont maintenant expédiés par les Etats-Unis devraient être tranportés à l'ombre du drapeau anglais. Je suis convaincu, en tant que je puis iterpréter l'idée des colonies et particulièrement de la nôtre, qu'il n'y a rien dans cette motion qu'elles désapprouveraient. Pout-être la dernière elause: "en attendant la sanction de la mère-patrie," pourrait être rédigée de manière à ne pas froisser l'esprit des plus sensibles en Angleterre, ear je désirerais que tout ce qui pourrait porter à cela fût éléminé. Avec cette exception et sauf un ou deux autres petits mots, je donne cordialement mon appui à la motion, et j'espère qu'elle sera adoptée.

L'hon. M. Suttor.—Je erois que le monsieur qui vient de s'asseoir a plutôt discuté la grande question de l'encouragement de relations commerciales entre le Canada et les colonies Australiennes qu'examiné la proposition que l'honorable M. Foster a présentée. Il est d'avis qu'il y a une très grande et très importante distinction entre cette question et celle qu'on nous demande d'étudier dans la résolution qui nous est soumise. J'ai lu et relu les résolutions avec autant de soin que j'ai pu, dans le but de voir si je ne pouvais pas modifier la première interprétation que je leur ai donnée, et je constate que, en tant que me le permettent mes moyens d'interprétation, la première signification que je leur ai donnée est celle qui reste encore gravée dans

 $5b-13\frac{1}{2}$

mon esprit. L'honorable M. Fraser qui vient de reprendre son fauteuil, dit qu'il ne désapprouve pas la première résolution, laissant de côté pour le moment les deux préambules si je puis m'exprimer ainsi. Si nous prenons la première résolution, l'honorable M. Fraser n'n pas apparemment d'objection à cette résolution telle que l'honorable M. Foster l'n sonmise à notre examen. Alors il doit voir assurément, s'il la lit au même point de vue que moi, que nons exprimons là l'avis que l'Angleterre devruit changer complètement toute sa politique nationale relativement au libre-échange et qu'elle devrait établir un tarif éférentiel qui permît aux produits des colonies d'entrer en franchise, tandis qu'e. Le imposerait en même temps un droit sur toutes les marchandises que les puissances étrangères envermient en Angleterre.

Il'hon, M. Playford.—La résolution de M. Foster ne dit pas toutes les mar-

chandises.

L'hon, M. Sutton.—Nous devons admettre que nous invitons ici l'Angleterre à établir un tarif qui mettra fin à su politique de libre-échange, et qui permettra aux produits ou aux marchandises des différentes colonies d'entrer à des conditions plus avantagenses que celles de provenance étrangère.

L'hon. M. Playford.—Nous l'invitons à traiter ses propres enfants un tout petit

mieux qu'elle traite les étrangers.

L'hon, M. Suttor.—Ceei implique ou nous demande de dire que l'Angleterre doit à tout événement imposer un droit sur les marchandises étrangères qui entrent dans le royaume. J'aimerais à demander nux messieurs qui sont venus représenter ici les eolonies australiennes si nous sommes prêts en ce monient à nous compromettre en exprimant une opinion comme celle-ei? Je crois que nous devons en même temps demander, pendant que nons sommes à discuter cette affaire, qu'on nous soumette quelque chose de plus pratique et de plus praticuble que cette résolution ci. Chacun de neus sait parfaitement, malgre l'opinion qu'a exprimée lord Salisbury et qu'a eitée l'honorable M. Foster ce matin, qu'il n'existe pas en Angleterre de parti très sérienx, d'un eôté ou l'antre de la chambre, qui soit prêt à changer la politique fiscale de l'Angleterre en ce moment; et, sans exprimer mon opinion propre, j'ai entenda bon nombre de protectionnistes ardents dans les colonies australiennes, et la même chose pourrait s'appliquer an Canada, qui disaient et admettaient que s'ils étaient en Angleterre, imbus des idées des Anglais, ils seraient libres-échangistes plutôt que protectionnistes. La grande différence entre les colonies et l'Angleterre, e'est que nous sommes tous de grands centres producteurs, tandis que l'Angleterre est un grand centre manufacturier, et j'ai souvent entendu des protectionnistes dire que, s'ils étaient en Angletorre et qu'ils feraient partie d'un grand centre mannfacturier, ils seraient libres-échangistes. pour ma part je ne me croirais pas justifible, dans les cireonstances, de voter pour une résolution comme celle-ci. Je crois que la ligne de conduite à suivre pour cette Conférence est de s'en tenir, autant que possible, à des idées pratiques et des netes pratiques. Je ne pense pas un seul instant que, si nous adoptions une résolution comme celle-ci, il en résulterait un bien queleonque, L'Angleterre n'est pas prête maintenant, pas plus qu'elle l'était il y a deux ou trois ans, alors que le Canada lui demanda les conditions que l'on demande maintenant et qu'elles lui furent refusées; les choses ne sont pas plus avancées qu'elles l'étaient dans le temps. Conséquemment nous ne ferions pas faire un pas à notre cause en invitant l'Angleterre à mettre un seul instant à l'étude une proposition comme celle-ci, c'est-à-dire, lui demander d'établir une préférence en faveur des colonies à l'eneontre des pays étrangers avec lesquels elle fait des affaires. Nous admettons tous qu'il est opportun de protéger les relations cordiales qui existent entre l'Angleterre et les eolonies, et, si possible, de rendre ces liens plus étroits encore; mais est-il probable qu'en adoptant une résolution comme celle-ci et qui implique que l'Angleterre modifie du tout au tout une politique fiseule, nous devions nous aider dans cette voie? Quant à la seconde résolution que propose M. Foster, elle dit en réalité qu'advenant le refus de l'Angleterre d'aequieseer à notre demande, nous formions une espèce de zollverein entre nous, mettant toutes les colonies dans une meilleure position, quant an commerce, qu'aueune autre partie du monde, et cela signifierait naturollement que l'Angleterre se trouvernit dans une position plus désavantageuse que le reste de l'empire, si elle refusait d'aecéder à la

proposion q pense qu'elle consent pus, donnée nu C qui dit que l'Empire, er que le Canac

Il est m plus pratiqu nement de la rable M. Fos plutôt que de refuser de ve sur une ques études. Je d'exprimer i rablement pe colonies nust nant, et sans prodnits mai qui pourraie une question modifier la p l'espoir que l nationale, ou nons n'avions nous a laissé cent en faveu Le Prés

énonçait. L'hon, M Canada n'est murchandises rappellerai à colonies aust on Canada e l'espère, grâce sions engager comme mnint plus, comme ! immense mar me tromper e liennes, il l'est que vous prod colonie toutes articles de eor aussi prêts à f l'espère, à l'ég LE PRÉSI

L'hon. M.
L'hon. M.
L'hon. M.
Thon. M.

M. LEE S. devons admett tion, à son poi Grando-Bretag que cette unic

l, dit qu'il ne nent les deux re résolution, telle que surément, s'il l'Angleterre ent au libre-produits des aun droit sur ngleterre,

utes les mar-Angleterre à

nditions plus

un tout petit

l'Angleterro s qui entrent présenter ici promettre en même temps ous soumette nei. Chacun bury et qu'a de parti très la politique ı prop**re**, j'ai iennes, et la ent que s'ils gistes plutôt rre, e'est que erre est un tes dire que, ıfaetnrier, ils ble, dans les e la ligne de possible, à stant que, si queleonque. a deux ou mande mainus avancées s pas faire à l'étude une référence en des affaires. ordiales qui es liens plus ne celle-ci et fiscale, nous propose M. eer à notre

ites les colo-

e partie du

it dans une

accéder à la

proposion que nous lui fuisons maintemant. J'ai la certitude qu'elle refusera. Je pensequ'elle ne consentira pas à la proposition de la première résolution, et si elle n'y consent pas, ainsi que nous pouvons nous y attendre, d'après la réponse qu'elle a déjà donnée au Canada, dans quelle position serons-nous à l'égard de la seconde résolution qui dit que nous tâcherons entre nous de faire un traité commercial avec le reste de l'Empire, en excluant l'Angleterre, ce qui mettra l'Angleterre dans une position pire que le Canada, l'Australie ou le Can de Banna-Esparance, on tous les trais-certific

que le Canada, l'Australie ou le Cap de Bonne-Espérance, ou tous les trois réunis. Il est malhenreux, à mon avis, qu'on ne nous ait pas présenté quelque chose de plus pratique que ce que contiennent les résclutions, et je ne puis engager le gouvernement de la colonie que je représente ici à une proposition comme celle que l'honorable M. Foster me prie d'agréer, et conséquemment si la chose est mise aux voix, plutôt que de compromettre ma colonie à l'égard d'idées ainsi arrêtées, je devrai refuser de voter, comme l'a fait dejà l'honorable M. Playford sur une autre affaire, sur une question comme celle ci et qui est, je erois, en dehors du domaine de nos études. Je crois que c'est une question sur laquelle on ne devrait pas exiger de nous d'exprimer une opinion maintenant. Je suis pret à écouter et à étudier le plus favorablement possible toute proposition pratique de nature à mettre le commerce des colonies australiennes et du Canada plus directement en contact qu'il ne l'est maintenant, et sans entrer dans les détails, il existe incontestablement deux ou trois grands produits marchands de matières brutes que nous avons et des articles fabriqués ici qui pourraient faire l'objet d'un très grand commetee; mais c'est tout simplement une question d'encouragement du commerce plutôt qu'une grande proposition de modifier la politique fiscale d'un Empire. Nul de nous, je crois, n'est venu ici dans l'espoir que le Cannda allait abandonner en notre faveur ce qu'il appelle sa politique nationale, ou qu'il abandonnerait la protection pour le libre-échange intercolonial; nous n'avions pas cet espoir, nous ne l'avons pas obtenu, mais l'honorable M. Foster nous a laissé comprendre aujourd'hni qu'il est très bien disposé à aller jusqu'à 5 pour cent en faveur des colonies si elles veulent rendre la parcille de quelque façon.

Le Président.—Il n'a donné ce chiffre qu'à titre d'exemple du principe qu'il énonçait.

L'hon. M. Suttor.—Quoique ce soit un exemple, il démontre elairement que le Canada n'est pas prêt et qu'il ne déclaro pas qu'il soit prêt à ouvrir ses ports aux murchandises qui sont maintenant imposables. Sans entrer dans les détails, je rappellerai à la Conférence qu'un des grands articles de production de toutes les colonies australiennes est la luine, et nous savons que la luine est absolument libre en Canada et que le commerce n'exige que d'être encouragé, comme il le sera, je l'espère, grâce an service pestal entre l'Australie et le Canada, pour que nous puissions engager les Canadiens à venir acheter nos laines directement au lieu de le faire, comme muintenant, par l'entremise des marchés de Londres ou des Etuts-Unis. De plus, comme l'a dit M. Playford et ainsi que je l'ai mentionné moi-même, il y a un immense marché en Australie pour le papier fait de la pulpe de bois. Je né crois pas me tromper en disant que le papier est admis en franchise dans les colonies australiennes, il l'est, dans tous les cas dans le Nouvelle-Galles du Sud. Nous savons encore que vous produisez iei de grandes quantités de marchandises de coton. Dans ma colonie toutes les marchandises en coton, pourvn qu'elles ne soient pas converties en articles de confection, sont absolument libres, et consequemment nous sommes tout aussi prêts à faire des affaires avec le Canada dans ces articles que vous l'êtes, je l'espère, à l'égard de nos laines.

LE PRÉSIDENT. -Qu'est-ee qui est absolument libre, avez-vous dit?

L'hon. M. Suttor.—Tous les cotons.

L'hon, M. Playford.—Je crois qu'ils le sont dans toutes les colonies.

L'hon. M. Suttor.—Quant à cette résolution, j'ai déjà dit que, dans sa présente

forme, je ne me crois justifiable de cempromettre ma colonie à son égard.

M. LEE SMITH.—Nous tons qui avons écouté le discours de l'honorable M. Foster, devons admettre, je crois, qu'il a fait un exposé très lucide et très clair de la position, à son point de vue, qu'il a très éloquemment décrit le sentiment qui unit la Grande-Bretagne et ses celonies, et qu'il a terminé avec beaucoup d'à propos en disant que cette union serait plus fermement cimentée en apportant plus d'attention à la

grande question des relations commerciales entre l'Angleterre et ses colonies. Je puis dire, monsieur le président, que je suis parfuitement d'accord avec cette manière de voir. Pour uneune raison quelcanque devous-nous faire dans ce cabinet quoi que ce soit qui gênerait le moindrement la Grande-Bretagne dans ses relations commerciales avec le monde on général. L'Angletoire est un pays libre-échangiste, elle doit nécessairement continuer à être un pays libre échangiste, si elle veut garder cette position dominante qu'elle occupe dejà, et qu'elle conservera toujours, je l'espère, dans les affaires commerciales du monde. Si nous revenous au temps où l'Augleterre conquit cette grande prédominance, nous constatons que la chose ent lieu grace à une combinaison de circonstances particulières. An premier rang, la raison principale fut que tous les pays manufacturiers d'Europe étaient épuisés par de longues guerres, et qu'en même temps survint l'arrivée du grand pouvoir moteur qui fait aujourd'hui mouvoir les machines : je veux parler de l'introduction de la vapeur. Ces deux facteurs, joints à la richesse que l'Angleterre avait déjà en réserve, lui permirent de prendre de grands élans et d'acquérir une position dirigeante dans le commerce et l'industrie du monde; et comment a-t-elle fait pour se maintenir? Elle s'est maintenu, de 1830 à 1845 et subséquemment, en conservant une politique de libre échange, et grâce aux mesures adoptées qui out permis à l'énorme population de l'Angleterre de travailler à la fabrication des matières brates expédiées de toutes les parties du monde. L'honorable M. Foster a parlé du changement qui s'opérait dans l'esprit du peuple anglais relativement à la sagesse de cetto politique. A mon point de vue et d'après mon interprétation, je crois que tous les efforts que font les protectionnistes, les adeptes d'une protection mitigée et antres, ne produiront nucun bon résultat; ils ont tort en principe. Ainsi, pour en donner un exemple, tous les efforts qui ont été faits pour conserver la rente de la propriété en Angleterre, à l'aide d'une des mesures artificielles que l'honorable M. Chuplin et d'autres ont inspirées dans le but de s'associer pour acheter les uns des autres, et les divers movensiqu'ils ont proposés pour protéger la position du propriétaire moyen, seront futiles. La raison véritable qui a fait baisser les rentes on Angletorre est celle-ci; en Angletorre il y a trois catégories de personnes qui vivent de la terre. La chose ponvait parfaitement se faire tant qu'il y ent en dehors de l'Angleterre une étendue restreinte de terres propres à la production de la quantité progressive de blé nécessaire à la consommation du monde. Mais vous avez maintenant une grande étendue de terre vierge, étendue de terre vierge qui s'agrandit sans cesse et qui est propre à la production du blé. A l'aide de la science, à l'aide de moyons de communication rapides, tant par lettre que par télégraphe, et à l'aide de steamers qui transportent d'énormes cargaisons et les amènent à bon marché à une très courte distance pour ainsi dire de l'Angleterre, et lorsque vous tenez compte du fait que la personne qui produit le blé représente elle seule les trois catégories, le propriétaire, le fermier et le journalier, le propriétaire anglais ne peut espérer que ses terres lui rapporteront ainsi qu'à son fermier un rendement dans les mêmes proportions que par le passé, et je ne crois pas que des mesures artificielles puissent modifier l'état de choses qui existe anjourd'hai, ainsi que j'ui essayé de le démontrer. Je crois donc que la politique de l'Angleterre a des intérêts immédiats à continuer le libre-échange. Si un de vos produits de matière brute est soumis à un tarif proteeteur, que ferez-vous en Angleterre? Vons restreignez la puissance de fabrication de l'Angleterre prise en regard d'autres pays et vons resserez les horizons de la fabrication, et partant vous diminuez l'emploi de la main d'œuvre, ce qui est aujour d'hui le grand problême que nous avons à résoudre. De sorte que dans tout ce que nous pouvons faire ici, je crois que nous devons adopter comme principe que vous ne devez en aucune façon gêner ta Grande-Bretagne; et je ne vois pas comment, dans la résolution de l'honorable M. Foster, nous puissions éviter de mettre la Grande Bretagne dans une position désavantageuse. J'espère que j'interprè e bien la chose. C'est à dire, nous pouvons donner des avantages à la Grande-Bretagne, mais nous ne pouvons demander à l'Angleterre de modifier en retour ses droits de douane de manière à nous donner une position meilleure qu'aux autres nations. Je ne crois pas la chose possible. Ainsi par exemple il n'existe pas, je crois, un seul produit de matière brute que l'Angleterre ne laisse pas entrer en franchise dans ses ports. Ce n'est pas ce que vous faites ici; ce n'est pas ce que nous faisons dans un bon nombre

de colonies decomment fondament la question remarquer de droit su laines de L de Lincoln, admise en f duit la colo Foster sugg

L'hon, être de 25.

être de 25. M. LEI quo cela n'a les prix les de partout que nous pr Bretagne. Elle a déjà f brnies, et p impossible. qualité on la sur le blé, d fabriqués, n riez faire ui terre et arri en retour. serais pentterre dans u consent, ce

Sir Her comprends pent signalée propre espri je ne compre entier n'est ami a parlé Nous somm n'importe qu de ponssor l

M. LEE Sir HEN n'est que l'e: sonne ne pet pas un seul c été adoptée r adoptée dépl faire des ar égard et avo mettre de fai cela peut-il s suite à cot ai quemment, 1 dre quelle es nous devious sons qu'expr certain arrai de colonies, je crois. Je crois done que la première chose à faire pour nous serait decommencer par diminuer les droits sur les mutières brutes. C'est le principe fondamental sur lequel nous devrions nous baser, remettant à plus tard l'étude de la question de manufacture. Or, comme exemple, permettez-moi de vous faire remurquer qu'ici la laine de mérino entre en frunclaise; en Canada il n'y a pas de droit sur la laine de mérino, mais il y a un droit de trois ceutlus la livre sur la laines de Leicester et d'autres laines. Or mon pays produit les laines de Leicester et de Lincoln. Il y a done anomalie évidente. Pourquoi la laine de mérino sernit-elle admise en franchise lorsque ne le sont pas les laines de Leicester et antres que produit la colonie de la Nouvelle-Zélande? De plus, je comprends que l'honorable M. Foster suggère d'établir un droit différentiel de 5 pour 100 disons.

L'hon, M. Foster,—Je ne faisais que donner un exemple. Ce droit pourrait être de 25.

M. Lee Saitu.—Cinq pour cent sur trois centins la livre sernit inapplicable, parce cole partition de la laine de parce de la laine de la laine de la laine de la laine de 25.

colonies. Je

otto manière

net quoi que

ous commerangiste, elle

vout garder

s, je l'espère, s où l'Angle-

ose ent lien ng, la rulson

r de longues

i fuit aujour-

r. Ces deux

rent de pren-

et l'industrie

nu, de 1830 à

et grace nux

ravniller à la

L'honomble

nglais relati-

on interpré-

leptes d'une

tort en prin-

ts pour conificielles que

our acheter

r la position

er les rentes

rsonnes qui

at en dehors

e lu quantité

vez mninte-

grundit saus

, à l'aide de

e, et à l'aide nurché à une

z compte du

s catégories,

espérer que

mêmes pro-

lles puissent démontrer.

à continuer

ın tarif pro-

fabrication

rızons do la

i est aujour-

tout ce que

que vous ne

nment, dans

la Grande-

en la chose.

nais nous ne douane de

ne crois pas produit de

ports. Ce

bon nombre

M. LEE SMITH.—Cinq pour cent sur trois centins la livre seruit inapplicable, purce que cela n'atteindrait pas le grand marché de Londres où l'on a l'occasion d'obtenir les prix les plus élevés à raison du fait que c'est le marché du monde et qu'il y arrive de partont des acheteurs. J'espère que cette résolution ne passera pas. J'espère que nous proclamerons le principe que rien ne doit se faire pour gêner la Grande-Bretagne. Nous pouvous demander à la Grande-Bretagne de ne rien faire absolument. Elle a déjà fait ce qu'elle peut. Elle a ouvert ses ports au monde à l'égard des matières brutes, et pour nons aider il lui fundrait imposer un droit sur ces matières, et c'est impossible. Sa réponse à notre adresse seruit: "Vous ne ponvez pas nous donner la qualité on la quantité dont nous avons besoin." Elle ne permettrait pas un droit sur le blé, de même que sur la laine et sur tous nutres articles. Quant nux articles fabriqués, nous pourrions étublir nu droit préférentiel sur les lainages ici, vous pourriez faire une réduction de 20 ou 25 pour cent sur tous les produits venant d'Angleterre et arrivant dans les colonies, mais l'Angleterre ne pourrait rien nons donner en retour. Nous ferions un présent à l'Angleterre d'une réduction de droits, et je serais peut-être disposé à le faire, muis vous allez plus loin, et vous mettez l'Angleterre dans une position telle qu'il lui fundra refuser catégoriquement; ou si elle y consent, ce sera au très grand désavantage de sa population.

Sir Henry Wrixon.—M. le Président, je voterai en faveur de la motion. Je ne comprends pas exactement quelles sont les difficultés que quelques-uns de mes amis ont signulées. Je commence à me demander s'il n'y a pas quelque confusion dans mon propre esprit; il y en a probablement. Ou je suis confus ou mes amis le sont, car je ne comprends pas exactement quelle est la difficulté. Cette motion dans son entier n'est tout simplement qu'une expression de l'idée de cette assemblée. Mon ami a parlé de lier l'Angleterre. Le tout ne se résame qu'à exprimer un espoir. Nous sommes une réunion paisible de gentilhommes et nous pouvons exprimer n'importe quelle opinion pour ce qu'elle vaut sans que personne ne puisse parler de ponsser l'Angleterre nu pied da mur.

M. LEE SMITH .- Je n'ai pas dit "mettre l'Angleterre au pied du mur."

Sir HENRY WRIXON .- Je ne fais qu'exprimer ma propre idée. Toute l'affaire n'est que l'expression d'un désir respectueux que je crois éminemment sage. Personne ne peut trouver à redire contre le préambule. Quant au dernier paragraphe, pas un seul des membres de ce congrès qui a voté en faveur de la résolution qui a été adoptée ne peut s'y objecter, parce que par la première résolution que nous avons adoptée déplore, dans nos discours et la résolution, l'impuissance où nous étions de faire des arrangements entre nous. Nous avons formulé de vives plaintes à cet égard et avons fortement élevé la voix auprès des autorités impériale pour nous permettre de faire des arrangements entre nous. Comment un homme qui a voté pour cela peut-il se retourner et dire qu'il ne convient pas d'exprimer le désir de donner suite à cet arrangement après l'avoir autorisé. Je ne puis le comprendre; conséquemment, pour ce qui est du préambule et du paragraphe trois, je ne puis comprendre quelle est la difficulté. Quant au paragraphe du milieu, j'admets volontiers que si nous devions de quelque façon dicter à l'Angleterre, ce serait ridicule. Nous ne faisons qu'exprimer l'espoir que l'Angleterre puisse en venir à la conclusion de faire un certain arrangement. Nous n'avons rien de plus à faire. Nous n'avons pas le pou-

voir d'agir à cet égard, il appartient exclusivement à l'Angleterre de s'occuper des problèmes importants et difficiles que présente cette question. Nous ne pouvous imposer une conclusion dans un sens ou dans l'autre. L'exprime assurément l'espoir et je serai heureux si l'Angleterre peut faire en sorte d'entrer dans un arrangement de co genre avec ses colonies. Ce sera une magnifique affaire si la chose peut se réaliser, et personne ne peut trouver à redire de ce que nous exprimions le désir que cola se fasse. Je le désire, je l'espère. Quant à la question de savoir quand ou comment la chose se réalisera, je ne le suis, c'estt entre les mains de la puissante politique plus élevée de l'Angleterre. Naturellement cela donne lieu à une intéressante question quant à l'Angleterre même, question qu'il n'est pas nécessaire pour nous de discuter. C'est un problème très compliqué et très intéressant. Il ne peut y avoir de doute que l'espoir que l'on fondait lorsque la grande politique de libre échange a été adoptée en Angleterre ne s'est pas réalisé. On disait avec confiance dans le temps que le nouveau système n'amènerait pas de dimination dans la culture de la terre, mais, qu'au contraire, la culture de la terre irait tout aussi bien sinon mieux qu'avant. Nous savons tous qu'en Angleterre la culture du sol diminue. Mais que le gouvernement anglais puisso juger nécessaire d'examiner la question, je n'oserais exprimer d'opinion à cet égard. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il n'y a absolument aucun donte qu'une partie des pronostics de l'élément libre-échangiste sont devenus lettremorte. Je désire rappeler à la Conférence que nous ne faisons qu'exprimer le désir et l'espoir que la Grande-Bretagne puisse être en état de faire un arrangement avec les nombreux enfants de sa famille, s'il est en son pouvoir de le faire, et nous serons heureux de nous y joindre. Puis la dernière résolution ne fait que consacrer sons une forme pratique ce que nous avons déjà demandé la permission de faire.

L'hou. M. Playford.-Il me semble, M. le Président, que c'est une de ces réso-Intions que nous pouvons passer sans difficulté. Je ne vois pas que ce soit an-delà du domaine de nos études actuelles. Nous sommes réunis iei en Conférence dans le but d'étudier les relations commerciales de tout l'Empire, et non pas, si je comprends bien, les relations commerciales entre les pays extérieurs de la mère-patrie. Je prétends que nous avons parfaitement le droit d'exprimer notre manière de voir sur la ligne de conduite à adopter pour donver suite aux dispositions du premier paragraphe de cette résolution. Mon honorable ami M. Fitzgeruld dit qu'il approuve la première partie, en alléguant que tont le monde doit y acquiescer. Je lui demande: comment pouvous lui donner un effet pratique, ou comment peut-on donner un effet pratique au désir que nous exprimons dans cette première résolution si nous n'adoptous pas les autres qui la suivent? Que dit-elle? "Que le meilleur moyen d'assurer la stabilité et les progrès de l'Empire britannique est de rapprocher de plus en plus les liens qui unissent les colonies à la mère-patrie et de développer sans cesse une sympathie et une coopération pratiques dans tout ce qui touche à la prospérité commune," Or il nous faut donner suite à l'idée d'une sympathie et d'une coopération pratiques, et comment pouvons-nous le faire? Existe t-il une autre manière de le faire si ce n'est celle que suggèrent les résolutions qui suivent? J'admets ave : le représcutant de la Nouvelle-Galles du Sud, l'honorable M. Suttor, que nons exprimons incontestablement un désir qui, si l'Angleterre le réalise, changera du tout au tout la politique libre-échangiste qu'elle a eue depuis un si grand nombre d'années. Mais je crois que le monent est arrivé où l'Anglaterre ouvre les yeux sur le fait que sa politique libre-échangiste ne produit pas le ré-ultat que l'on espérait si vivement en avoir lorsque cette politique fut inaugurée. Le changement des conditions a déterminé un changement complet de la question. Elle n'est pas aujourd'hui, comme elle l'était lors de la grande exposition de 1850, l'atelier du monde. D'autres nations ont appris d'elle, d'autres peuples l'ont imitée, les machines qu'elle a, ils les ont, et, outre de cela, ils ont quelque chose qu'elle n'a pas, ils ont une main-d'œuvre moins coûteuse et comme résultat de cette main d'œuvre à bon marché leurs manufactures progressent graduellement, ils s'emparent graduellement du commerce qui devrait appartenir à la mère patrie, ils lui font la concurrence sur ces marchés de l'extérieur, et ils exportent même des produits fabriqués en Angleterre. Lié depuis un grand nombre d'années à la colonie méridionale-ce n'est qu'une petite colonie, mais je puis voir que la même chose se passe dans les nutres parties du monde-j'ai eu maintes

occasions d fait des in étrangères. question Conférence la f**our**nitu très puissa preneur de obtenir les Quel n été l à chaudière article don't qu'aux usin bien, si je s tout prendr construction peut les fab tabrique à 1 élevés que d vous verrez s'il vend au rables chez fnit anssi de fournit ces n sympathie, prendre nos d'être obligé avons besoir youx sur le siennes, qu'i étrangers, p constatera s ne pourra pa M. Foster, d tous les pri la propositi ne devions jour, je n'y mère-patrie, mieux qu'ell avantage. I de lui donne des deux côt qu'à la longu colonies. Co coup mieux p subsistance e pour ses vivr la production encourage ce mieux pour c avec quelque si considérabl temps la pop dra mieux po les vivres don J'ai la certitu question. Da ecuper des pouvous nt l'espoir arrangechose pent ns le désir quand on sante politéressante ur nous de ut y avoir échange a s le temps la terre, qu'avant. le gouverexprimer ent aucun nus lettreer le désir nent avec ons serons erer sous

ces résooit au-dela ce dans le omprends atrie. Je e voir sur iier paraoprouve la domande : lonner un n si nous ir moyen er de plus sans cesso prospérité opération de le faire le repréxprimons au tout la es. Mais it que sa ement en s a déteromme elle itions ont s ont, et, re moins ufactures ii devrait extérieur,

un grand is je puis

maintes

occasions de pouvoir juger ce qui se passe chez nous. D'année en année notre pays fait des importations de plus en plus considérable de marchandisess fabriquées étrangères. Je me contenterai de citer un exemple dans le but d'exposer la question d'une manière claire sons les yeux des membres de cette Conférence. Il y a une année ou deux nons avons passé un contrat pour la fourniture d'un grand nombre de locomotives, 92 locomotives, dont plusieurs très puissantes, ce qui par conséquent nécessitait beaucoup de travail. L'entre-preneur de ces locomotives se mit naturellement à chercher où il pourrait obtenir les matériaux à meilleur marché pour la construction de ces locomotives. Quel a été le résultat ? Il constata que les tôles de fond de locomotives, que les tôles a chaudière, les roues de direction, les bandes manquaient, de fait, il n'y a qu'un seul article dont il avait besoin pour la construction qu'il a pu trouver à meilleur marché qu'aux usines de Krupp, le grand fabricant allemand de canons. Krupp dit: très bien, si je suis pour vous fournir les outres articles à meilleur marché, vous devez tout prendre chez moi; de sorte que de fait, tous les matériaux nécessaires à la construction de 92 locomotives viennent de ces usines, tout simplement parce qu'il peut les fabriquer à meilleur marché qu'on pent le faire dans la mère-patrie. Il les fabrique à meilleur marché tout simplement parce qu'il paie des salaires moins élevés que dans la mère-patrie. Ce n'est pas tout. Si vous prenez les autres colonies, vous verrez que le même fabricant fournit à Melbourne et à Sydney. Je ne sais pas s'il vend au Queensland, mais je sais que ces deux villes ont fait des achats considérables chez lui. Pour les réparations nécessaires de nos lignes, notre gouvernement fait aussi des achats considérables chez ce fabricant, parce que, tout simplement, il fournit ces matériaux à un prix moins élevé. Et nous, qui avons non simplement une sympathie, mais une sympathie pratique pour la mère-patrie, nous aimerious mieux prendre nos materiaux dans la mère patrie, même en payant un peu plus cher, que d'être obligés de compter avec un pays étranger pour les marchandises dont nous avons besoin. Je crois que le temps arrivera bientôt où l'Angleterre ouvrira les youx sur le fait qu'il lui faudra traiter ses colonies comme la France traite les siennes, qu'il lui faudra traiter ses colonies et leur donner des uvantages sur les pays étrangors, précisément comme la France traite ses colonies de l'extérieur, et qu'elle constatera si elle ne le fait pas, que son commerce diminue graduellement, et qu'elle ne pourra pas commander le commerce qu'elle a fait dans le passé. Je prétends que M. Foster, dans son très habile discours à l'appui de sa motion, a établi la preuve de tous les principes qu'il a énoncés. De prime abord, lorsque je l'ai entendu lire la proposition, j'étais porté à croire que peut-être c'était un sujet dont nous ne devions pas nous occuper; mais l'ayant relu tranquillement sur l'ordre du jour, je n'y vois rien qui doive se modifier. Nous exprimous une opinion à la mère-patrie, nous lui disons qu'elle devrait traiter ses propres colonies un peu mieux qu'elle traite les nations étrangères et qu'elle devrait nous donner un léger avantage. Les colonies étant disposées en même temps de rendre la pareille et de lui donner un avantage sur les pays étrangers. Ce sera un bien que les parties des deux côtés apprécieront, ee sera un avantage pour nous tous, et je prétends qu'à la longue ce sera un très grand avantage pour la mère-patrie comme pour les colonies. Comme l'a fait remarquer l'honorable M. Foster, ne vaudrait-il ras beaucoup mieux pour la mère-patrie et l'Empire de fait, de pourvoir elle même à sa propre subsistance en temps de guerre et de ne pas être obligée de sortir de son territoire pour ses vivres on pour tout ce dont elle a besoin? Si l'Angleterre encourage même la production du grain en mettant un léger droit sur le grain de l'étranger, si elle encourage cette production dans les limites de son propre Empire, ce sera tant mieux pour elle lorsque l'heure des difficultés arrivera, alors qu'elle sera en guerre avec quelque grande puissances étrangère qui lui fournit présentement une quantité si considérable des choses nécessaires à la vie. Bien que pendant un court espace de temps la population ait à payer un peu plus, ce sera encore une bagatelle, il vaudra mieux pour elle de le faire que de constater plus tard qu'ils ne peuvent avoir les vivres dont ils ont besoin à cause d'une guerre qui pourra exister à ce moment, J'ai la certitude que j'exprime ici la manière de voir de mon gouvernement sur cette question. Dans notre colonie nous avons un tarif protecteur. Nous comprenons,

pour ce qui est de nous, comme partie de l'Empire que, nous devons faire tout ce que nous pouvons, non seulement pour nous aider nous-mêmes, mais aussi pour aider les autres parties de l'Empire; et lors de mon administration comme ministre des Travaux publics j'ai fait preuve de ma sympathie pratique euvers la Grande-Bretagne lorsque des fabricants belges offrirent de nous fournir une quantité considérable de railx à un pris moins élevé que l'Angleterre. Je recommandai à mes collègues de donner le contrat à l'Angleterre et de payer le prix le plus élevé de plutôt que de le donner à la Belgique. Nous avons fait plus que d'être sympathiques, nous avons démontré notre considération par la pratique. Je parlerai aussi de la colonie de Victoria. Cette colonie a donné aujourd'hi des preuves de sa sympathie envers certaines parties de l'Empire, là où la canne à sucre se cultive et là où le sucre se fabrique, plutôt que d'importer de l'étranger du sucre de betterave. Elle a un tarif spécial dans le but d'exclure de son marché ce sucre particulier. J'essuyai la chose moi-même lorsque j'étais trésorier et à l'époque où l'on s'occupait d'adopter un tarif dans notre colonie; je proposai la même chose à l'égard de l'Australie méridionale, mais je perdis par une voix. Je donne l'assurance qu'aujourd'hui, si l'on en faisait l'essai, la proposition serait adoptée par une grande majorité. C'est avec beauconp de plaisir que je donne mon appui à la motion.

Lord Jersey.—Il est naturellement compris que je ne suis pas en mesure de voter sur aucune des résolutions de la Conférence et il serait mal à moi de prendre part à une discussion sur le libre-échange ou la protection. Je désire, is cependant faire remarquer à la Conférence que, bien qu'elle ait absolument le pouvoir de consigner ce qu'elle peuse sur la possibilité prutique de la première résolution, tout de même je crois qu'il serait bon d'examiner avant d'adopter cette résolution s'il ne se dresse pas des difficultés dans le chemin. Je viens de mentionner, relativement au commerce de l'Angleterre, que plus des trois quarts de ee commerce se font en dehors de

l'Europe

L'hon. M. Playford.—Nous ne proposons pas de toucher à cela, nous proposons

simplement qu'elle donne un petit avantage à ses colonies.

Lord Jerrey.—Parfait, mais, si l'Angleterre est appelée à bouleverser tout son système commercial, il n'y a pas de doute que ce commerce subira aussi une modification quelconque.

L'hon. M. Playford,—Elle ne le ferait pas tout d'un coup.

Lord Jersey.—L'Angleterre aurait à examiner quel effet un changement considérable dans sa politique fiscale aurait sur le commerce énorme, sur ces 76 pour 100 de commerce qu'elle fait avec le monde; et comme on l'a fait remarquer avec les chiffres à l'appui, une bonne partie de ce commerce se compose d'articles qui sont fabriqués avec les matières brutes dés colonies. L'hon. M. Playford a dit avec beauconp de vérité qu'il existe chez les colonies australiennes une grande disposition à faire des affaires avec la mère-patrie, lorsqu'elles le peuvent, et, dans le livre précieux de l'honorable M. Mackenzie Bowell, je vois qu'en 1891, le commerce d'importation de l'Australie Méridionale avec le Royaume-Uni s'est élevé à £2,876,000; avec l'Allemagne, à seulement £322,000. Sir Charles Mills m'a remis un papier que je vous demanderai la permission de lire:

"Il est pent-être utile de rappeler les chiffres du commerce du Royaume-Uni, tels que résumés par sir Rawson Rawson pour l'année 1890 (ces chiffres sout absolument les mêmes pour 1893)—et afin d'éviter l'emploi de totaux, qui parlent peu à l'esprit, nous mettrons à profit les chiffres qui représentent les proportions en pour 100. Adoptaut cette méthode, nous constatons que les colonies, à l'exclusion des Indes, des Straits Settlements et de Hong Kong—représentent 15.1 pour 100 du commerce total du Royaume-Uni, dont 2.7 représentent le commerce avec l'Amérique Septentrionale, 7.5 le commerce avec l'Australie, 2.2 le commerce avec l'Afrique Méridionale (le Cap de Bonne Espérance et Natal) et 2.7 le commerce avec toutes les autres colonies."

Je fais mention de ccei, non pour prendre part au débat, mais pour prior la Conférence d'examiner avec soin la question de savoir si elle est convaincue aussi que ce grand changement qu'on demande à la mère patrie n'offre pas de difficulté pratique.

trouver l parlé en : C'est une conséque on doute mais quel les résolu la premiè que la sy l'Empire ration de possible d gement de comme d' sur un pie plus ni m tarif maxi l'Angletei morce ave Les chiffr commerce totalité de sons enser tenrs on d 15 pour 16 que nous. faut envis l'Angleter son systèn terre nien ce ne l'est long aveni s'occuper. à dire que à produire discussion exprime à partie de l opinion et opinion qu façon à din d'autres p changer no le Présider suis pas p metire ma faisais, il p et il serait poscrait de quoi allons telle Confé gréables et L'hon.

 \mathbf{L} 'ho

me prone

avec beauc L'hon, disposés, tout ce que ır aider les re des Trae-Bretagne onsidérable ollègues de t que de le nous avons colonie de thie envers le sucre se a un tarif ai la chose er un tarif éridionale, en faisait

mesure de endre part ıdant faire consigner t de mêine se dresse nt au com-: dehors de

beaucoup

proposons

r tout son ıne modifi-

ient consi-3 pour 100 r avec les s qui sont avec beauposition à e p**réc**ieux 1portation vee l'Alleue je vous

nume-Uni, iffres sont ui parlent ortions en 'exclusion our 100 du Amérique l'Afrique vec tontes

r prier la ncue aussi e difficulté

L'hon. M. THYNNE.—J'ai laissé parler presque tous les autres délégués avant de me prononcer sur cette résolution, parce que j'ai éprouvé beaucoup de difficulté à trouver le moyen de l'accepter. Je ne crois pas que les discours de ceux qui ont parlé en faveur de la résolution aient fait disparaître les difficultés que j'ai constatées, C'est une résolution qui, autant que je puis voir, n'est pas de nature à produire des conséquences immédiates ou très pratiques. Personne dans cette salle et ne mettra en doute la sinceirté des sentiments qu'expriment les deux clauses du préambule; mais quelques uns des orateurs prétendent que, vu que le préambule est vrai et exact, les résolutious sont aussi vraies et exactes, mais je ne vois pas la liaison, disons, entre la première résolution et les deux déclarations du préambule. Nous admettons tous que la sympathie pratique, la coopération et l'unité entre les différentes parties de l'Empire produiront d'heurenx résultats pour tous; mais cela ne prouve pas la décleration de cette résolution, c'est à dire qu'il est opportun de même que pratiquement possible de faire l'arrangement de donane qu'indique cette résolution. Quel est l'arrangemeut de donane dont parle cette résolution? Elle en parle d'une manière générale comme d'un arrangement sons l'empire duquel le commerce dans l'Empire sera mis sur un pied plus favorable que le commerce avec les pays étrangers. Ce n'est ni plus ni moins, à mon avis, qu'adopter le système français d'un tarif minimun et d'un tarif maximum. Si cette proposition doit devenir fait accompli, elle comporte que l'Angleterre devra mettre un droit sur les marchandises dont nous faisons le commerce avec elle et dont elle fait aussi le commerce avec d'autres parties du monde. Les chiffres que lord Jersey a bien vouln nous communiquer démontrent que tout le commerce des colonies avec l'Angleteire ne représente que de 15 pour 100 de la totalité de son commerce. Si nous, délégnés représentant des colonies, nous réunissons ensemble pour demander au peuple d'Angleterre d'imposer des droits protecteurs on de revenu, quel que soit le nom que vous leur donniez, pour faire plaisir à 15 pour 100 de ses clients, je crois que nous demandons à la mère-patrie une chose que nous ne devrions pas lui demander de faire. A part cela, M. le président, il nous faut envisaçor cette question à deux points de vue. J'ai parlé du point de vue de l'Angleterre. Est-il pratique de lui demander d'imposer des droits et de modifier son système fiscal au point de permettre que nos marchandises qui vont en Angleterre aient une préférence sur les marchandises des autres pays? Pour le moment ce ne l'est assurément pas. S'il s'agit de prévoir ce qui peut arriver dans le cours d'un long avenir, c'est une antre chose, c'est une chose dont la Conférence devrait éviter de s'occuper autant que possible. Avec mon honorable ami M. Suttor, je suis d'accord à dire que cette Conférence devrait se restreindre à des choses qui sont de nature à produire bientôt des résultats pratiques, et ne pas nous laisser entraîner dans des discussions qui sent plus ou moins sineères, d'autant plus que les opinions qu'on exprime à ce sujet n'entraînent pas de responsabilité pratique. Quant à la seconde partie de la résolution, on me demande, en ma qualité de délégué ici, d'exprimer une opinion et de compromettre mes collègues et mon gouvernement à l'égard d'une opinion qui comporte que notre colonie, pour sa part, modifie son système fiscal de façon à diminuer les droits afin d'établir une préférence en faveur des marchandises d'autres possessions britanniques à l'encontre de marchandises de l'étranger : de changer notre système actuel. Voici tont ce que je puis dire sur cette question, M. le Président. Mes collègues n'ont jamais sérieusement examiné cette affaire, et je ne suis pas prêt aujourd'hui, soit à exprimer une opinion personnelle ou de compromettre ma colonie en ancune façon à l'égard d'une opinion sur ce sujet. Si je le faisais, il peut se faire que la chose ne scrait pas acceptable pour notre parlement, et il serait en vérité très malheureux pour l'avenir des Conférences si, lorsqu'on proposcrait de convoquer une Conférence, chaque gouvernement se disait: allons, dans quoi allons-nous être attirés, à cette Conférence, quel en sera le résultat? A telle et telle Conférence on a exprimé des opinions qui ont amené des résultats très désagréables et nous ne sommes pas disposés à nous exposer à ces risques, L'hon, M. Playford,—Ou celles d'entre elles qui seront disposées. C'est rédigé

avec beaucoup de soin.

L'hon, M. Suttor.-Nous disons tout simplement que nous ne sommes pas disposés,

L'hon. M. THYNNE.-Je crois que l'hon. M. Suttor et moi avons les mêmes raisons. Je ne suis pas disposé à compromettre mes collègues,

L'hon. M. Playford.—Vous ne vous compromettez pas.

L'hon. M. THYNNE.-J'allais commenter la seconde résolution. Je ne parlais pas de ce qu'on pourrait appeler le ton de commandement qu'ont incontestablement

L'hon, M. Foster.—Où comportent-ils cette signification? C'est employer un

mot affreux.

L'hon. M. Thynne.—Dans un sens on pourruit les interpréter ainsi, mais je suis sûr qu'on n'a pus eu cette intention. Si la seconde partie de cette deuxième résolution était modifiée et changée de manière à n'être qu'un simple corollaire ordinaire de la résolution que nons avons adoptée l'nutre jour, je serais parfaitement disposé à l'appuyer. Je veux parler de la résolution que nous avons adoptée il y a quelques jours "pour faire un arrangement de réciprocité commerciale," et ainsi de suite; je crois qu'il serait sage et convenable que nous recommandions à nos gouvernements respectifs d'examiner le meilleur mode, grâce auquel ils pourraient sans retard donner suite à cette convention de réciprocité commerciale. Mais aller plus loin et faire des propositions générales qui, autant qu'on peut le prévoir, ne peuvent être suivies, dans un avenir raisonnable, d'aucun résultat pratique, est sortir, je erois, des attributions de la Conférence, et je pense qu'il ne sera pas sage pour lu Conférence de tenter de le faire. Dans la forme que les résolutions ont actuellement, je regrette de ne pouvoir leur donner mon adhésion ou de compromettre ma colonie en auenne

Sir Adolphe Caron.—Monsieur le Président, après les discours très intéressants qui ont été prononcés sur cette très importante question, je comprends qu'il n'est guère nécessaire pour moi de me lever et de prendre le temps de la Conférence. Je le fais cependant pour expliquer ou pour résondre telles que je les comprends quelques-unes des objections qui ont surgi dans l'idée de quelques messieurs qui ont adressé la parole sur la motion présentée par mon collègue et ami le ministre des finances. Or, monsieur le président, je puis déclurer ici que pour ma part je serais le dernier homme qui, devant cette Conférence, sur le parquet du parlement ou en toute autre qualité, consentirait à contribuer à l'expression d'une opinion que l'on pourrait considérer comme une mise en demeure à la Grande-Bretagne ou comme une intervention dans la liberté absolue à laquelle non seulement elle a droit, mais qu'elle réussit à appliquer avec de si bons résultats pour les colonies et pour l'Empire tout entier. Je serais le dernier homme à défendre un acte que l'on pourrait considérer comme une mise en demeure à la Grande-Bretagne, encore moins, que l'on pourrait considérer comme une menace contre elle, ainsi que l'a dit mon honorable ami M. Thynne. Mais, monsieur le président, je ne puis voir où surgit l'objection et je ne puis voir où on puisse trouver une menace dans la résolution de mon honorable ami M. Foster. Nous sommes tous d'accord, et il n'y a pas une voix dissidente sur le motif de la motion. Mon honorable ami M. Foster a exprimé ce que nous éprouvons tous, c'est-à dire que le meilleur moyen d'assurer la stabilité et le développement de l'Empire britannique est de rapprocher sans cesse de plus en plus les liens qui unissent la colonie à la mère patrie, et de développer continuellement la sympathie pratique et la ec-opération. Sur cette partie de la motion il n'y a pas une voix dissidente, nous sommes tous d'accord. Et c'est pratiquement perdre le temps de la Conférence de la discuter davantage. La seconde clause de cette motion a été acceptée, je crois, sans objection par tous les honorables messieurs. La seule et unique clause qui semble avoir créé un doute dans l'esprit de quelques-uns des messieurs qui ont pris part à la discussion est la dernière. Cette clause, et celle-là scule, fera l'objet de mes remarques, et après l'avoir lue aussi attentivement que possible je déclare de nouveau ne pouvoir constater que dans cette clause il y lit la moindre tentative de commandement ou le moindre indice d'une menace contre la Grande-Bretagne. N'est-ce pas la théorie qui a servi de base aux actes des grandes colonies de l'Empire qui se gouvernent elles-mêmes, n'est-ce pas, dis-je, la théorie qui a servi de base à nos actes, théorie qui veut dire que nous désirons autant que possible être considérés comme les enfants du grand Empire, et, n'est-il pas naturel pour nous de

croire qu contribuo maintient bourse à travaux p dans l'esp i'Empire construit à la puiss: senter qu immédiat l'occasion la chose s résolution qui sont r je compre qu'avant leur manie vrni que l peuvent s' la chose si mettre son non soule aussi, lora peut être : rellement ne suppose motion, et suggérer, j de faire to relations of d'arriver à et qui sera

L'hon. durant les ici eette ar l'étude. J parler n'est ordinaires. vis-à-vis de la motion of sympathie difficultés o motion con entre elles tent pays é rance ne so douanière d que cette q sentant de l que méridio puis dire le libre, mais dio≏ale)als lution, je vo notre union laire dans l'. Cap, par le s mêmes

e parlais ablement

oloyer un

is je suis
te résolute résolute résolute résolute résolute resolute resolu-

intéresnds qu'il nférence. mprends gui ont istre des je serais nt ou en que l'on 1 comme oit, mais l'Empire iit **c**onsique l'on onorable e**ction** et onorable ente sur s éprouveloppeles liens sympuine voix ps de la on a été t unique essieurs ule, fera ssible je m**o**indre

Grande-

colonies i a servi

ible êt**r**e nous de

croire qu'une préférence devrait ou peut être faite en faveur de ces colonies? contribuons dans la mesure de nos forces de tout ce que nous pouvons faire pour le maintient de l'Empire; ainsi la colonie que j'ai l'honneur de représenter ici a mis sa bourse à contribution; nous avons entrepris d'exécuter de grands et d'importants travaux publics assurément dans l'intérêt de notre colonie, mais nous avions nussi dans l'esprit l'influence considérable et pnissante que ces travaux auraient sur l'Empire pris duns son eusemble; et je crois qu'on admettra que lorsque nous avons construit le chemin de fer canadien du Pacifique nous contribuions considérablement à la puissance de l'Empire auquel nous sommes si fiers d'appartenir. Avant de présenter quoi que ce soit à l'exumen de la Conférence mon honorable ami commence immédiatement par tout laisser dans le statu quo jusqu'à ce que la mère-patrie nit l'occasion d'exprimer sa manière de voir, et de dire si oui nou elle est d'avis que la chose se fasse. Je dis aussi que je ne vois pas comment un vote en faveur de cette résolution puisse compromettre ou engager un des gouvernements ou une des colonies qui sont représentées ici aujourd'hui; car la résolutiou le dit, et si elle l'avait omis je comprendrais la raison d'être d'une vive discussion. La résolution, dis-je, déclare qu'avant de donner suite à quoi que ce soit les colonies auront le droit d'exprimer leur manière de voir et de l'accepter ou de la rejeter; s'il en est donc ainsi, s'il est vrni que la motion ou que les dispositions de la motion de mon honorable ami ne peuvent s'appliquer sans l'approbation des divers colonies, cette précaution rend la chose si absolument sûre, que je ne vois pas comment un délégué puisse compromettre son gonvernement en votant en faveur de cette motion. De plus j'exprime non seulement mon opinion personuelle, mais je crois celle de mes collègues aussi, lorsque je dis que cette motion, quelqu'en soit la rédaction maintenant, peut être modifiée selon que le suggéreraient les honorables délégués, pourvu naturellement que la substance de la motion ne soit pas complètement détruite. Je ne suppose pas que mon honorable ami soit absolument lié à la phraséologie de cette motion, et s'il y a quelque chose que les honorables messieurs jugent nécessaire de suggérer, je n'ai pas le moindre doute que, réunis autour de cette table, tous désireux de faire tout en notre possible pour améliorer, si nous le pouvons, les excellentes relations qui existent entre les colonies et la mère-patrie, il doit nous être facile d'arriver à une conclusion qui sera satisfaisante pour les membres de la Conférence et qui sera fertile en bons résultats pour les colonies et l'Empire.

L'hon. M. Hofmeyr.—Je regrette qu'à canse de maladie, je n'aic pu être présent durant les huit jours qu'ont duré vos cances. Je regrette de dire qu'nvant d'arriver ici cette aurès-midi, j'ignorais absolument la manière de procéder et la question à l'étude. Je le regrette d'autant plus que la langue dont je dois me servir pour vous parler n'est pas celle que j'ai l'habitude d'emp oyer dans mes relations domestiques ordinaires, de sorte, que sous ce rapport, je suis dans une position désavantageuse vis-à-vis des membres de la Conférence. Je dirai que, prise dans un sens abstrait, la motion qui fait présentement l'objet de la discussion a mon entière et complète sympathie; mais cependant dans son application pratique, je crains qu'il y air des difficultés qui m'empêcheront de voter en faveur. Telle qu'elle est maintenant, la motion comporte que toutes et chacune des colons s sont prêtes à fair simmédiatement entre elles une union douanière, ou quelque chose de très analogue, à l'exclusion de tent pays êtranger. Je crois que les habitants de la colonie du Cap de Bonne-Espérance ne sont pas en état de le faire. La colonie du Cap est tellement liée à l'union douanière de l'Afrique mérid onale, qui a au moins un représentant à l'extérieur, que cette question nécessitorait d'être très sérieusement mise à l'étude Le représentant de l'extérieur dont je par e est celui de l'Etat libre d'Orange, et dans l'Atrique méridionale, nous désirons vivement, non seulement la parti hollandais, mais je puis dire le parti britannique, impérial ou anglais, de conserver non seulement l'Etat libre, mais anssi d'engager un nutre Etat étranger (la république de l'Afrique méri-dio ale) à se joindre aussi à l'union douanière. Si je votais en faveur de cette résolution, je voterais pratiquement et taveur de l'expulsion de l'Etat libre d'Orange de notre union donanière. Je sais qu'une démarche de cette nature ser it très impopulaire dans l'Afrique méridionale. Elle ne serait pas appuyée par le gouvernement du Cap, par le parlement du Cap ou par la population. Pour cette raison donc, je ne

suis pas prêt à voter en faveur de la motion. Je crois qu'il est de prem'ère nécessité pour la stebilité de l'Empire, je pourrais dire pour son existence, d'établir des relations plus étroites au point de vue du tarif douan er entre le Royaume-Uni et les différentes parties de l'Empire britannique. Je crois que le besoin de ces relations plus étroites se fait sentir dans diverses parties de l'Empire britannique. Je crois que si le Royaume-Uni d'ici à quelques années ne vient pas lui-même dire: "Nous sommes p êts à établir des relations plus étroites avec nos colonies; nous sommes prêts à accepter les marchandises de nos propres colonies à des conditions plus favorables que les marchandises des pays étrangers," vous verrez que les colonies pour des motifs de bénéfice matériel, s'adresseront à la France et : ux Etat-Unis ainsi qu'à d'autres pouvoirs pour en obtenir des avantages commerciaux qu'ils ne peuvent avoir au sein de l'Empire britannique. J'ai parlé longuement sur ce sujet à la Conférence Coloniale de Londres, en 1887, et je crois que ma manière de voir est assez bien connue en Canada. Je crois qu'on devrait aller un peu plus loin, c'est-à-dire, je crois que les différentes colonies devraient faire quelque chose de plus pour la défense de l'Empire. Mais que di on du nerf de la guerre? Je crains que si vous comptez sur des crédits, les colonies ne fourniront pas le nerf de la guerre dans les proportions nécessaires. Il vous faudra vous rabattre sur une taxe imposée sur tout l'Empire. Et quelle taxe serait populaire? Aucune, sauf celle qui inculquerait dans l'esprit des colonics et de l'Empire l'impression que tout en payant la taxe, ils bénéficient des marchés de l'Empire. C'est pourquoi en 1887, à Londres, j'ai proposé qu'en sus des divers tarifs douaniers des différentes colonies de l'Empire bri annique, il y eut une taxe additionnelle imposée sur les importations étrangères, et que le produit de cette taxe fût employé aux fins de la défense de l'Empire. Quant à la question du câble, je suis un peu en retard. Je constate que nos communications par câble, envisagées au point de vue de la défense, sont absolument ridicules et absurdes. Si une guerre navale éclatait demain avec une puissance comme la France ou avec toute autre puissance navale d'Europe, la colonie du Cap, par exemple, se trouverait immédiatement privée de toute communication par câble avec le reste de l'Empire. La flotte angluise revenant de l'est et fai ant escale au Cap de Bonne-Espérance à Table Bay pour obtenir des renseignements sur ce qui scrait arrivé à l'étranger durant la guerre, n'obtiendrait aucun renseignement, car il arrive que, quoique nous ayons une communication par câble avec l'Europe tant par la côte orientale que par la côte occidentale, chacun de ces cables est en eau basse et touche aux territoires de puissances européennes à cinq ou six endroits, et il va de soi que ces câbles seraient brisés, coupés, ou interrompus du moment que la guerre serait déclarée. Quand bien même ces câbles ne seraient pas pris ou coupés, les puissances européennes en guerre avec l'Angleterre ne pousseraient pas l'obligeance jusqu'à transmettre des renseignements aux amiraux et généraux anglais à l'étranger. Ceci dit pour le Cap. Et l'Australie est dans une position semblable. Si une guerre éclatait demain, la communication par câble telle qu'elle est aujourd'hui serait immédiatement interrompue. Dans une grande mesure la communication par câble avec l'Europe se fait en eau très basse et touche au territoire des diverses puissances européennes en plusieurs endroits. Naturellement la Conférence a pourvu dans une certaine mesure à cette difficulté quant à l'Australie en adoptant une résolution en faveur du câble du Pacifique en haute mer, résolution pour laquelle l'aurais assurément voté si j'avais été présent. Ce dont nous avons besoin au Cap et ce dont l'Empire a besoin, c'est d'un câble en haute mer qui embrasserait l'île de l'Ascension, l'île Sainte-Hélène et l'île Maurice. Ce câble en haute mer ne serait peut-être pas rémunérateur à un point de vue commercial. L'exploitation de ce câble déterminerait un déficit qu'il faudrait combler. Mon idée était qu'on pourrait combler de ce déficit, ainsi que je le proposais à Londres, à l'aide d'une taxe sur les marchandises étrangères importées dans l'Empire. En tenant compte de toutes ces observations, je suis on ne peut plus favorable à l'établissement d'un tarif différentiel contre les pays étrangers; mais, M. le Président, je crains en même temps que l'affaire n'en soit pas une qui puisse s'exécuter immédiatement. Je crois, et il me fait peine de croire (si mon idée est sans fondement, lord Jersey voudra bien me le dire) que le gouvernement de Sa Majesté et le parlement de Sa Majesté ne sont pas prêts

à examine colonies. lution que bablement puis voter contre la r dans une r ma conscie

"Que a été unani mise en pr conclure ei

Si M. 1 sera pas ad 30 juin a e l'esprit du crois donc cation en p Sir Hi

L'hon.
fications de
Le Pri
tion de M

L'hon.

ceil M. Fost
L'hon,
quelques me
a le droit de
avis. Je di:
Relativemen
de penser q
à la Confére
sibilité prat
biffer après
manière qu
d'un arrang
commerce c
existe avec

Puis, quant J'ni dit dans accorderait motion. Je "idée" les 1 Sir HEN

I'hon. I'hon. I' lorsque aut des pouvoirs première par la sanction de croit qu'il es pas le moind tira, et je sui Je sais qu'il demandais de accorder des faire nous poentre nous.

à examiner d'un œil favorable l'établissement d'un tarif différentiel en favour des colonies. Je dépasse, M. le Président, quelque peu le domaine immédiat de la résolution que vous avez devant vous. Je n'étais pas ici au commencement et j'ai probablement répété ce qui a été dit avant. Si je l'ai fait j'implore votre pardon. Je ne puis voter en faveur de la résolution telle qu'elle est, mais je ne tiens pas à voter contre la résolution telle qu'elle est, J'ai conséquemment l'intention de me réfugier dans une modification qui, si elle n'a pas d'autre résultat, servira du moins à sauver ma conscience. Cette modification se lit comme suit:—

"Que la Conférence, en face de la résolution sur une réciprocité commerciale qui a été unanimement adoptée le 30 juin, juge opportun pour le moment de laisser la mise en pratique d'arrangements douaniers réciproques à des conventions séparées à conclure entre les colonies et la Grande-Bretagne ou entre aucune d'entre elle."

Si M. Foster insiste sur sa résolution telle qu'il l'a présentée, je crois qu'elle ne sera pas adoptée par une forte majorité. L'unanimité avec laquelle sa résolution du 30 juin a été adoptée serait rompue et ce ne serait pas porter la conviction dans l'esprit du monde extérieur quant à l'unanimité des colonies sur cette question. Je crois donc que nous devrions nous contenter d'un petit pain, et accepter cette modification en place de la motion telle qu'elle est.

Sir HENRY DEVILLIERS appuie la résolution.

nécessité

· des rela-

Jni et les

relations

Je crois : "Nous

sommes

plus favo-

nies pour

ainsi qu'à

peuvent

la Confé-

assez bien

e, je crois

léfense de

aptez sur

oportions l'Empi**re.**

esprit des

cient des qu'en sus

, il y eùt e produit

question ar câble,

rdes. Si

ou avec

rouverait

'Empire.

pérance à étranger

que nous

que par erritoires es câbles

déclarée.

s européu'à trans-

Ceci dit éclatait

ımédiate-

ble avec

iissances dans une lution en

ls assuréont l'Em-

sion, l'île

as rémuminerait

ıbl**er** de

narchan-

observa-

el contre

l'affaire

ait peine

li**re**) que

as prêts

L'hon. M. Foster.—Avant d'en venir au vote, je vais proposer certaines modifications de ma motion.

Le Président.—J'ai maintenant en main la motion principale et la modification de M Hofmeyr.

L'hon. M. Fitzgerald.—Les membres de la Conférence désirent savoir de quel ceil M. Foster envisage cette modification.

L'hon. M. Foster.—Le me propose, avec la permission de la Conférence, de dire quelques mots vers la clôture du débat, car je suppose que celui qui a proposé la motion a le droit de répondre aux objections, objections qu'on peut faire disparaître à mon avis. Je dirai en même temps que je ferzi des modifications verbales dans ma motion. Relativement à la seconde résolution, un de mes amis ici a dit qu'il trouve difficile de penser que la chose peut se faire pratiquement. Il peut se faire que je demande à la Conférence d'aller trop loin si on lui demande de déclarer qu'elle croit à la possibilité pratique. Je ne veux pas changer la motion, de sorte que je me propose de biffer après les mots "l'opportunité" les mots "et la possibilité pratique," de manière qu'elle se lise comme suit: "que cette Conférence croit à l'opportunité d'un arrangement douanier entre la Grande-Bretagne et ses colonies grâce auquel le commerce dans l'Empire pourra être mis sur un pied plus favorable que celui qui existe avec les pays étrangers."

Elle est ainsi assez énergique et fera disparaître l'objection de M. Thynne-Puis, quant an second paragraphe la critique de Lord Jersey est parfaitement juste. J'ai dit dans mon discours que je supposais que le gonvernement britannique nous accorderait ce que nous demandons, et il serait bon de ne pas mettre cela dans la motion. Je demanderai à lord Jersey s'il lui conviendrait de mettre après le mot "idée" les mots "avec l'approbation du gouvernement britannique," etc.

Sir Henry Wrixon.—"Ou lorsque autorisées à le faire."

L'hon. M. Foster.—C'est peut-être mieux. Après le mot "idée," insérez les mots "lorsque autorisées à le faire." C'est faire disparaître l'objection que nous assumons des pouvoirs qui ne nous ont pas été accordés. M. Fitzgerald s'objecte aux mots de la première partie de la seconde résolution qui se lisent comme suit:—"qu'en attendant la sanction de la mère-patrie à un tel arrangement dans lequel elle sera comprise, et il croit qu'il est opportun de biffer cela. Voici ce que je pense: En Canada nous n'avons pas le moindre doute, nous avons grandi avec l'idée que la Grande-Bretagne consentira, et je suis quelque pen surpris que cette opinion ne soit pas partagée par tous. Je sais qu'il existe des difficultés pratiques et c'était dans le but d'y remédier que je demandais de ne plus attendre que l'Angleterre arrivât à la conclusion de nous accorder des avantages, mais qu'au contraire, en attendant qu'elle se décide à le faire nous pouvions procéder à réaliser quelque chose qui fût pratiquement possible entre nous. Je ne puis comprendre que ceci offre réellement matière à objection.

L'hon, M. FITZGERALD.—Si on insère les mots "lorsque autorisées à le faire" les antres mots deviennent assurément inutiles, parce que "lorsque autorisées à le faire" confronte l'idée que l'Angleterre a consenti à donner ce qu'on demande.

L'hon. M. Foster.—" En attendant la sanction de la mère-patrie "—l'assenti-

ment de la mère-patrie est son consentement à entrer dans un arrangement douanier avec toutes les antres colonies à des conditions mutuellement favorables. Ces mots ne s'appliquent pas à l'autre ordre du pouvoir que nous lui demandons de nous

L'hon. M. FITZGERALD.—" En attendant la sanction de la mère-patrie "-Je n'ai pas compris quelle était l'intention de M. Foster. D'antres penvent donner anx mots la même interprétation que je leur ai donnée. Quelle est l'objection a-t-on à ce que les mots soient biffés ? Si l'Augleterre ne consent pas à entrer dans l'arrangement, la Conférence pourra parfaitement alors procéder sur cette base.

L'hon. M. Suttor.—Il y a deux stipulations distinctes. J'aimerais que ces mots

fussent biffés. Je n'en vois pas du tout la nécessité. L'hon. M. Fraser.—Nous sommes venus d'Australie rencontrer le Canada dans le l'ad'augmenter notre commerce avec le Canada. Non senlement la mère-patrie a acquiescé à notre mission, mais elle a envoyé un représentant pour nous aider dans toutes nos délibérations, et je ne vois pas la nécessité de mettre une sourdine aux mots.

L'hon. M. Foster.-Je venx expliquer à M. Fitzgerald pourquoi ces mots sont nécessaires, à mon avis. Il y a deux propositions: l'une qui décrète que nous aurons une grande union douanière en y comprenant l'Empire, et l'autre stipule que, si nous ne ponvons pas obtenir cela, jusqu'à ce que nous l'ayons obtenu, nous nous contentions d'une union plus minime, si c'est possible. Si vous ne mettez pas ces mots, vous perdez la lir son entre les deux idées. Si la Conférence croit que la liaison ne se perdra pas et que la chose sera égulement explicite sans eux, je serai heureux de me rendre à la manière de voir de M. Fitzgerald.

L'hon. M. Fitzgerald.—Comment la chose vous irait-elle si l'on disait : "Si le gouvernement de l'Angleterre refuse d'entrer dans cet arrangement, il est opportun,

L'hon. M. Foster.—J'attache benucoup d'importance à l'idée qu'exprime la

première résolution.

L'hon, M. Forrest,—Pourrai-je faire une question & M. Foster? Je vais lire la

résolution que nous avons adoptée le premier jour.

"Que le Parlement Impérial devrait prendre par une loi, des dispositions qui permissent aux dépendances de l'Empire de faire des arrangements de réciprocité commerciale, y compris le pouvoir d'établir des tarifs différentiels avec la Grande-Bretagne on les unes avec les autres."

La question que je désirerais poser est celle-ci: jusqu'à quel point, au-delà de ce

que je viens de lire, s'étend la résolution en question?

L'hon. M. Foster.—Elle fuit, à mon avis, le pas essentiel. La première demande que nous en ayons le pouvoir, et cette résolution-ci déclare que nous devrions exercer ce pouvoir lorsque nons l'aurons. Elle fait précisément le pas additionnel.

L'hon. M. THYNNE.—Il y a deux résolutions et deux préambules, et la première résolution va plus loin que cela. Il me semble que cette résolution va plus loin et

qu'elle met sur le tapis la question de la partie plus étendue.

L'hon. M. Foarest.-Je déscrerais faire une autre remarque relativement aux observations préliminaires de M. Foster. Je dois dire que la majeure partie fait l'objet de ma sincère sympathie, parlant pour mon compte personnel, particulièrement ce qu'il a dit de la possibilité du développement de l'Empire. Ce développement s'accomplit avec autant de certitude que je suis certain d'être ici aujourd'hui. Je crois que dans l'avenir les colonies de la Grande-Bretagne, les colonies du Canada, du Cap de Bonne-Espérance, de l'Australie, ainsi que les autres possessions britanniques, pourront produire autant de matières brutes et faire une aussi grande consommation des produits fabriqués de l'Angleterre que le monde entier anjourd'hui. Mais ce jour-là n'est pas arrivé, et en attendant, il nous faut agir avec prudence et pe rien faire qui puisse gêner le commerce de l'Angleterre. Or, si je puis m'exprimer

ainsi, noue de l'idée q nne forme déclaration l'étranger,

Sir Ci L'hon de l'Angle tion, que s dernière de mise en reg c'est-a-dire pas été aus les antres d'entasser

Le Pr L'hon. tribuera à "en tout or

> M. LEI L'hon.

" Consi pire britam à la mòre-pa tiques dans Et cons

cette unité leurs produ

Résolu : entre la Gra pourra être gers; et qu'

Résolu (dans un tel : de la Grand idée, prenne et des antres aux produite

Sir HEN la modificati conséquentm tous les antr n'insistera pi de voter abs Bonne-Espéra en établir un nous compro Voici quelle sur la résolu Bonne Espéra

M. Hof projet d'arra l'anion donan

Sir Henn de la Conférei Le Prési l'Angleterre e e faire" les à le faire"

-l'assentiıt douanier Ces mots ns de nous

"—Je n'ai donner aux ion a-t-on à ıns l'arran-

ue ces mots

anada dans nère-patrie aider dans urdine aux

mots sont ous aurons oule que, si s nous cons ces mots, liaison ne ai heureux

it: "Si le opportun,

xprime la vais lire la

sitions qui réciprocité la Grande-

-delà de ce e demande ns exercer

première us loin et

ment aux partie fait ırti**c**ulièredéveloppeijourd'hui, lu Canada, ns britanande conijourd'hui. udence et r'exprimer

ainsi, nous arguons en nous appuyant sur des prémisses erronées. Nous concluons de l'idée que l'Angleterre perd son commerce avec l'étranger. Il n'existe solt sous une forme ou sous une autre, aucun renseignement statistique à l'appui de cette déclaration. Dans le cours de la dernière décade, le commerce de l'Angleterre avec l'étranger, comparé au commerce de monde, n'a pas diminué.

Sir Charles Mills.—Oui, il a. diminué.
L'hon, M. Forrest.—Je dis non. Nous parlons aussi de l'idée que le commerce de l'Angleterre avec ses colonies a augmente beaucoup plus rapidement, en proportion, que son commerce avec l'étranger. Il n'en est pas ainsi. Dans le cours de la dernière décade, la proportion relative du commerce de l'Angleterre avec ses colonies, mise en regard du commerce de l'Angleterre avec les pays étrangers, n'a pas augmenté: c'est-à-dire que la proportion de l'augmentation du commerce avec les colonies n'a pas été aussi considérab e que la propertion de l'augmentation du commerce avec les autres parties du monde. Mieux vaut, peur nous, nous assurer des faits avant d'entasser des arguments.

Le Président.—La Conférence est-elle prête à se prononcer sur la question? L'hon, M. Fitzgerald.—Puis-je suggérer une autre modification légère qui contribuera à améliorer la motion? Qu'après le mot "Produits" on insère les mots

M. LEE SMITH.—Comment la motion se lit-elle maintenant?

L'hon. M. Foster .- Elle se lit comme suit:

"Considérant que le meilleur moyen d'assurer la stabilité et les progrès de l'Empire britannique est de resserrer de plus en plus les liens qui unissent les eolonies à la mète-patrie et de développer sans cesse une sympathie et une coopération pratiques dans tout ce qui touche à la prospérité commune;

Et considérant qu'on ne peut favoriser plus efficacement cette coopération et cette unité que par la culture et l'expansion de l'échange mutuel et profitable de leurs produits; qu'il soit-

Resolu que cette Conférence croit à l'opportunité d'un arrangement douanier entre la Grande-Bretagne et ses colonies, grace auquel le commerce dans l'Empire pourra être mis sur un pied plus favorable que celui qui existe avec les pays étran-

Resolu de plus que jusqu'à ce que la mère-patrie puisse trouver moyen d'entrer dans un tel arrangement, il est opportun que, lorsqu'autorisées à le faire, les colonies de la Grande-Bretagne ou celles d'entre elles qui seront disposées à agréer à cette idée, prenuent des mesures pour mettre les produits, en tout ou en partie, des unes et des autres, à des conditions douanières plus favorables que celles qui sont accordées aux produits de même nature des pays étrangers."

Sir Henry de Villiers.—Voici quelle est netre position, à celui qui a proposé la modification et à moi-même: Nous ne voulons pas lancer une note de discorde et consequemment si la modification que propose M. Foster reçoit l'approbation de teus les autres membres le la Conférence, je comprends que dans ce cas M. Hofmeyr n'insistera pas sur sa motion, mais qu'il la retirera, et il nous faudra alors refuser de voter absolument pour cette raison ei : nous avons dans la colonie du Cap de Bonne-Espérance une union douanière avec l'Etat libre d'Orange, et nous capérons en établir une avec la République de l'Afrique méridionale, et nous craindrions de nous compromettre de quelque façen relativement à l'union douanière en question. Voici quelle est la position: si les autres membres de la Conférence sont d'accord sur la résolution, M. Hofmeyr retirera sa modification et les délégués du Cap de Bonne Espérance ne voteront pas sur la résolution.

M. Hofmeyr.—Les mots de la résolution de M. Foster qui restreignent le projet d'arrangements commerciaux différents à l'Empire britannique excluent l'union douanière de l'Afrique méridionale.

Sir HENRY DE VILLIERS .- S'il n'y a pas unanimité parmi les autres membres de la Conférence, nous pourrons alors insister sur notre modification.

Le Président.-Est-ce que ces mots-là ne s'appliquent pas exclusivement à l'Angleterre et non à l'Empire?

M. Hofmeyr.—Voici l'attitude que je preuds: si quelque chose de pratique doit résulter de cette résolution telle qu'elle est, des négociations devront avoir lieu entre les diverses colonies. Alors il appartiendra au Cap de Bonne-Espérance d'examiner si nous devrous nous en tenir à notre propre union douanière de l'Afrique méridionale, on entrer dans cette union plus étroite avec le reste de l'Empire. Or si, comme politicien pratique, pour le Cap, je votais pour la résolution telle qu'elle est, "que cette Conférence croit à l'opportunité d'un arrangement domnier entre la Grande Bretagne et ses colonies, grâce auquel le commerce dans l'Empire pourra être mis sur un pied plus fivorable que celui qui existe avec les pays étrangers," je voternis pratiquement pour l'exclusion de l'Etat libre d'Orange de l'union douanière de l'Afrique méridienale. Je ne puis faire celu. Ce serait commettre un suicide politique et je ne vois pas la possibilité pour moi de voter pour une résolution qui renferme ces mots. Je ne puis voir d'autre moyen de sortir de la difficulté. Si les autres colonies s'entendent sur la résolution, je n'insisterai pas sur mu modification.

L'hon, M. Fosten.—Un on deux mots relativement à cette résolution avant d'en arriver à un vote. Luissez-moi lire amintenant la résolution, je ne lirai pus le préambule parce qu'il est inutile. La première résolution se lit comme suit:— "Que cette Conférence croit à l'opportunité d'un arrangement domanier entre la Grande-Bretagne et ses colonies, grace auquel le commerce dans l'Empire pourra être mis sur un pied plus favorable que celui qui existe avec les pays étrangers; et

an'il soit-

"Résolu de plus que jusqu'à ce que la mère putrie pnisse trouver moyen d'entrer dans un tel arrangement, il est opportun que, lorsqu'antorisées à le faire, les colonies de la Grande-Bretagne ou celles d'entre elles qui seront disposées à agréer à cette idée, premient des mesures pour mettre les produits, en tout on en partie, des mies et des autres, à des conditions donanières plus favorables que celles qui sont accordées aux produits de même nature des pays étrangers."

Je désire en premier lieu dire ceci: Je me snis reposé snr certaines données en rédigeant cette résolution. J'ui constaté en premier lieu que les représentants des colonies anstraliennes avaient élevé la voix très haut, pour me servir de l'expression de mon ami, dans le but d'obtenir de l'Angleterre un certain pouvoir : pouvoir de faire quoi? Le pouvoir de faire des arrangements favorables entr'elles en Australie, ce qui comporte naturellement d'idé de conditions préférentielles. Je suppose que c'était une question qui avait été pratiquement réglée. Pais je vis les délégués australiens à cette Conférence se remuer et obtenir l'adoption d'une résolution à laquelle nons avons consenti nutureliement et qui demunde à l'Angleterre de fuire dispurnître une antre cause d'incapacité qui existe déjà à leur égard et de lenr accorder le pouvoir de faire des arrangements préférentiels avec d'antres colonies que celles de l'Australie, savoir avec le Canada on avec le Cap de Bonne-Espérance. M'appuyant sur ces deux données, j'arrive à la conclusion qu'il n'y anrait pas et qu'il ne pomrait pas y avoir la moindre objection à la seconde résolution qui est à mon avis un pas essentiel additionel, et qui dit: Muintenant que nons avons demandé ces pouvoirs, que nous les avons en partic et que nous voulons les avoir en totalité, en attendant que nons les ayons, nous ne nous proposons pas de rester tranquilles et de ne rien faire, mais nous allons franchir le pas additionel jusqu'au point où nous amènent les antres résolutions et nous allons, si c'est possible, mettre les produits des uns et des entres, soit une partie de ces produits ou tous ces produits, selon que la chose nous conviendra le mieux, sur une base favorisée on prétérentielle. La conclusion est si logique et si nécessuire, qu'il ne m'est jamais entré un seul instant dans l'esprit que quelq un pouvait soulever la moindre objection à leur égard. Quant à la phraséologie, j'ai essayé de rédiger cette résolution avec autant de soin que possible. Elle a été quelque peu mal comprise et avec les changements nécessaires suggérés par lord Jersey, je erois qu'elle devrait être satisfaisante pour n'importe quel délégué. Comment pouvons-nous différer? J'ai aussi raisonné par analogie sur la première résolution. Je me suis dit: "En Canada nous avons discuté toute cette question. Nons l'avons examinée sous toutes ses faces et nons croyons fermement que si l'on pouvnit amener l'Augleterre à faire ceci, si elle pouvait trouver le moyen d'y accéder, ce serait d'un grand avantage

pour le C sens. Co qnolqu'ui opinion s par la rai interveni considérn duns cett de 1865, l'établisse faire disp gements détermine que cela 1 faisons-no qu'nne ui d'après le dais pas à pen plus o laquelle se et les con choses nu dans l'arr snivre.

> L'hor Naturellei

L'hon qu'il s'agit que le Car union dora smts ponr celni dont l'être, et je on non, ils posez que toutes les colonie du immense n aussi vaste: l'Angleterr la résolutio tout évène: de Bonne-l' voir ce que mêmes argi vernement rédigée dan nn arrangei plirait la ec cette maniè qui ne soit devrions fai êtes venns à du monde; tion par cat et vons n'an loppement

atique doit r lieu entre d'examiner ne méridio-· si, comnie est, " que la Grande ra être mis je voterais manière de uicide polion qui renlté. Si les odification. tion avant lirai pas le me suit:er entre la oire pontra

oyen d'enp faire, les partie, des es qui sont

lonnées en

intants des

expression

ponvoir de

Australie,

ippose que

angers; et

égués ansi à Inquelle lisparaître ler le pona celles de l'appuyant ourrait pas pas essenivoirs, que endant que de no-rieu is amènent oduits des produits, favorisée qu'il ne soulever la liger cette comprise elle devrait s différer? dit: " En sous tontes

erre à faire Lavantage

pour le Canada," et nous avons exposé à l'Angleterre notre manière de voir dans ce seus. Ce qu'elle en fera, je ne sais pas; mais je n'avais pas la moindre idée que quelqu'un soulèverait l'objection qu'il ne serait pus sage pour nous d'exprimer notre opinion sur l'opportunité d'un arrangement domnier aussi vaste et aussi avantugeux, par la raison que la chose pourrait ne pas être agréable à l'Angleterre, car ce serait intervenir jusqu'à un certain point dans sou commerce, ce serait peut-être intervenir considérablement dans son commerce. Pais nous avons été unanimement d'accord dans cette Conférence à demander à l'Angleterre de détruire les traités de 1862 et de 1865, vu que les clauses relatives aux nations favorisées seraient un obstacle à l'établissement d'un arrangement donanier de ce genre, et il était de notre intérêt de fuire dispuraître les causes d'incapacité. Est-ce que cela n'entraînait pas les changements dans son commerce qui, selon certains hommes d'Etat anglais, devaient déterminer un bouleversement, une révolution. Tout de même nous n'avons pas cru que cela nous empêchait d'exposer notre manière de voir sur cette question. Que faisons-nous de plus ici? Nous disons simplement que à notre avis il serait à désirer qu'une union dounnière fut établie. Conséquemment, pour raisonner strictement d'après les principes qui ont été posés au début dans cette Conférence, je ne m'attendais pas à la moindre opposition de ce côté. Je croyais que nous devrions faire un pen plus qu'adopter des résolutions. J'admets la cause d'ineapucité sous le coup de laquelle se trouve mon ami du Cap de Bonne-Espérance. C'est un politicien pratique, et les conditions de ce pays-la sont d'une certaine catégorie; il avoue que l'état des choses au Cap de Bonne-Espérance est tel que, même si l'Augleterre offrait d'entrer dans l'arrangement à des conditions plus favorables, leur colonie ne pourrait la

L'hon. M. Hofmeyr.—Tant que le droit de donane restera sur sa présente base. Naturellement nous examinerons le nouvel état de choses lorsqu'il se présentera.

L'hon. M. Fester.-Vous n'anriez qu'à examiner la position nouvelle, en tant qu'il s'agit de mu première résolution, lorsque la chose se présentern. Est-il possible que le Cap de Bonne-Espérance, comme colonie britannique, croie réellement qu'une union docanière avec d'antres pays d'Afrique est une compensation plus que suffisants pour la tenir en dehors de l'Empire, dans le cas on un arrangement comme celui dont on purle aurait lieu? La difficulté n'est pas aussi grande qu'elle pourrait l'être, et je demande aux délégués du Cap de Bonne-Espérance de nous dire si, oni ou non, ils se mettent dans une fansse position en acquiesçant à cette proposition. Supposez que l'Angleterre vienne dire aujourd'hui: "Je vais faire cet arrangement avec toutes les parties de l'Empire et nous aurons le commerce dans l'Empire." La colonie du Cap de Bonne-Espérance y consentirait, ou si non il lui fandrait un immense avantage en compensation pour la tenir éloignée de relations commerciales aussi vastes. Or, cette difficulté ne se présentera pas, M. Hofmeyr, jusqu'à ce que l'Angleterre y consente : de sorte que la difficulté, même si vous voticz en faveur de la résolution, ne serait pas plus grande que si vons ne votiez pas en sa faveur. A tout évènement, je remets l'affaire entièrement entre les mains de mes amis du Cap de Bonne-Espérance. Ils ont dit franchement quelle était leur position et je voulais voir ce que c'était. Quant à mon bon ami M. Suttor, j'emploierai auprès de lui les mêmes arguments que j'ai employés auprès des autres: jusqu'où liez-vous votre gouvernement et vous liez-vous vous-même? C'est à dessein que cette résolution a été rédigée dans ces termes, d'une façon aussi large et aussi élastique que si vous faislez un arrangement avec le Canada à l'égard d'un seul produit pour un antre : cela remplirait la condition. Plus que cela, si votre gouvernementn'est pas disposé à accepter cette manière de voir, la résolution ne le lie en rien, parce qu'elle ne lie personne qui ne soit pas disposé à se laisser lier par elle. Je vous dirai ce que, à mon avis, nous devrions faire. Pourquoi sommes-nous ici? D'où venons-nous? Messieurs, vous de venus à grands frais de pays éloignés, employant notre temps sous les regards du monde; nous sommes ici, dans quel but? Dans le but d'avoir une communication par câble. A quelle condition? A la condition du développement du commerce, et vous n'auriez pas la sympathie d'un seul Canadien à moins de vous ralier au développement du commerce aux antres conditions. Pourquoi êtes-vous ici? Pour

retourner auprès de vos gouvernements et dans le même état où vous étiez avant? Ne sommes-nous pas ici parce que nous voulons faire des arrangements les uns avec les autres? et m'est avis que chaque résolution que nous adopterons, si elle doit avoir une conséquence quelconque, doit être suivie d'une action pratique. C'est le second pas de l'action pratique. Nous nous sommes réunis, il est vrai, nous demandons des pouvoirs et nous les obtenons; mais sommes-nous disposés de dire avant de nons séparer: nous allons attendre que nous ayons ces pouvoirs, ou allons-nons immédiatement entrer en négociations dans le but d'être pratiques sur ce point ? "Si nos gouvernements sont disposés à le faire," e'est là toute la mesure dans laquelle nous les lions. Il me ferait peine de voir la Conférence se terminer après avoir adopté des résolutions comme celles que nous avons adoptées jusqu'aujourd'hui, sans en retirer un profit pratique en étendant les relations commerciales entre nous pour le bien de chacun. Tel est ce que je peux faire et tel est le point jusqu'où je peux aller. On a beaucoup parlé de la question de consulter l'Angleterre, question dont parle la première partie de la résolution. Je désire dirè une chose sur cette question même du blé: il y a là un vaste sujet à controverse. Combien d'années s'éconleront, monsieur le président, avant que les Etats-Unis cesseut d'envoyer un seul boisseau de blé en Angleterre? Pus nu grand nombre. Les terres arables disponibles aux Etats-Unis sont tontes prises, la nature productrice de son immense domaine diminue d'aunée en aunée, l'étendue de terres où aujourd'hai la culture du blé cesse est considérable, et le fait que la population s'enrichit a produit son effet. Les terres se prennent pour fuire des pares et des pâturages, et la population augmente à raison de 2,000,000 d'âmes par année. Il faut un bon nombre de boisseaux de ble pour nourrir soixante-deux millions d'habitants. Le moment arrive, M. le président, où l'Angleterre s'adressera presqu'exclusivement à ses colonies pour en obtenir les aliments dont elle a besoin. Allez à Montréal aujourd'hui et demandez le prix du pain. Obtenez le renseignement et inscrivez-le dans votre livre de note. Retournez à il y a six ans, et demandez quel était le prix du pain. Inscrivez cela dans votre livre de note. Informez-vous du prix de la farine alors et du prix de la farine aujourd'hui; vous verrez que le prix du blé aujourd'hui est exactement la moitié de ce qu'il était alors, et cependant l'artisan paie le même prix pour son pain qu'il y a six ans. Voyez ce qui s'est passé en France dont le gouvernement a imposé des droits de plus en plus considérables sur les farineux d'année en année. Lisez la statistique à l'égard du prix du blé et de la farine et à l'égard des droits auxquels ils sont soumis. Demandez si oui ou non le prix du pain a haussé, et revenez ensuite à la question de savoir s'il n'est pas possible que l'Angleterre puisse imposer un léger droit différentiel sur le blé sans que ses artisans et ses journaliers paient un seul sou plus cher qu'aujourd'hui pour leur pain. Supposez que oui, M. le Président. Il y a quelque chose de plus élevé que cela. C'est très bien qu'un homme puisse acheter le pain à un dixième de cent moins cher, mais il vaut encore mieux qu'il ait un salaire suffisant pour acheter ce paiu. La somme de concurrence qui se fait en Angleterre aujourd'hui rapproche les horizons de celui qui travaille à salaire, et l'examen de son état industriel le prouve clairement. Je veux tout simplement démontrer que nous ne demandons pas à l'Angleterre de faire une révolution. Nous ne disons pas que nous sommes d'avis qu'elle le devrait. Il y a deux ou trois choses relativement auxquelles elle peut considérablement aider aux colonies à la longue, et cela à son avantage; la moindre mesure même donnerait un regain de vie à la production du grain dans les colonies, et plus que cela, ferait tressaillir toutes les parties de l'Empire colonial à l'idée que l'Angleterre au moins a reconnu que ses colonies doivent être traitées un peu mieux que les autres pays. Une autre considération encore: l'Empire britannique doit rester debout ou tomber dans son ensemble. Il doit rester debout ou tomber dans son ensemble, et dans vingt aus d'ici la partie la plus considérable de l'Angleterre se trouvera en dehors de l'Angleterre, Vous direz peut-être: attendez que ce moment arrive. J'ai foi dans le pouvoir des idées et je vondrais que cette Conférence répandît l'idée que c'est la pensée de l'Empire colonial que des relations comme celles ci s'établissent aussi tôt que possible, relations qui donneront de la solidité à la cohésion et au développement des parties éloignées de l'Empire. Que cette idée se répande et prenne racine, quand

bien mêr tant qu'o l'idée don

l'idée doi L'hcrésolutio plus vive arrangen la colonie ussemblé. les quest que l'Em du Cap e fuit an re devenir à prêt à adr uvantage: ces mare sible que peut-être dépendra de négociimpériale je ne suis union dou puis chan

M. I adopter colution qui des traîtés tions qui ponsable coll'Angleter dire que mous lange qui veut donanier puis voter L'hom

crois que i L'hon Sur m bien même elle ne produirait pas un résultat immédiat. Il ne s'est jamais rien fait tant qu'on a pas semé des idées et qu'on ne leur a pas donné le temps de germer. Si l'idée dont ie parle part de la Capégran de quel bien en forct le temps de germer.

z avant?

uns avec

elle doit

us deman-

avant de

llons-nous

int? "Si

s laquelle

ores avoir

'hui, sans

ous pour le

oux aller.

lont parle question

es s'écon-

d'envoyer

es arables

immense

ulture du

son effet.

tion aug-

boisseaux

ve, M. le

s pour en

demandez

de note.

rivez cela

rix de la

tement la

son pain

taimposé

se. Lisez

les droits

et revenez

e imposer

paient nn

Président.

ne pnisse

x qu'il ait se fait en

alaire, et mplement on. Nous ois choses a longue, vie à la toutes les u que ses e eonsidéensemble. s d'iei la ngleterre. uvoir des ensée de e possible, ment des ie, quand

C'est le

l'idée dont je parle part de la Conférence, quel bien ne fera-t-elle pas? L'hon. M. Hofmeyr.—Supposez que, comme résultat de l'adoption de cette résolution, nous apprenions dans quelques mois, contrairement aux espérances les plus vives des plus ardents d'entre nous, que le Royaume-Uni est prêt à faire un arrangement douanier du genre de celul que comporte cette résolution, voici ce que la colonie du Cap de Bonne-Espérance anrait à faire : il lui faudrait convoquer une assemblée des divers membres de l'union douanière de l'Afrique méridionale. Voici les questions qu'elle soumettrait aux délégnés de l'Etat Libre. Elle dirait : Voici que l'Empire britaunique est prêt à admettre toutes nos marchandises de la colonie du Cap et de l'Afrique meridionale à des conditions plus avantageuses qu'elle ne fait un reste du monde; vous l'Etat Libre seriez vous prêt à vous joindre à nous et à devenir à un point de vue fiscal une partie de l'Empire britannique? Seriez-vous prêt à admettre les marchandises de l'Empire britannique à des conditions plus avantageuses que les marchandises du reste du monde si l'Etat Libre exportait ces marchaudises dans le Royaume-Uni aux mêmes conditions? Il est très possible que l'Etat Libre dirait : "Certainement nous allons faire cela." Il pourrait peut-être exprimer une réponse contraire. L'action du Cap de Bonne-Espérance dépendrait beauconp de cette réponse. Je voudrais que la colonie du Cap fût libre de négocier avec l'Etat Libre d'Orange, soit pour l'entraîner dans l'anion donanière impériale ou pour rester en dehors avec elle, si c'était nécessaire. Pour le moment, je ne suis pas autorisé à voter pour une résolution qui embrasse pratiquement notre union douanière de l'Afrique méridionale. Malgré l'éloquence de M. Foster, je ne puis changer d'avis.

M. Lee Smith.—M. Foster a dit que pour être conséquents nous devrions adopter cette résolution tout simplement paree que nous avons adopté hier une résolution qui déclare "que cette Conférence est d'avis qu'on devrait faire disparaître des traîtés qui existeut entre l'Angleterre et toute puissance étrangère les dispositions qui empêchent les dépendances de l'Empire soumises à un gouvernement responsable de faire des arrangements de réciprocité commerciale entr'elles ou avec l'Angleterre." Or, je prétends qu'en votant contre cette résolution nous ne voulons pas dire que nous renions la proposition de l'autre jour. M. Foster nous a demandé de nous langer dans une question bien différente. Je maintiens que la simple résolution qui veut que nous procédions à la mise en pratique de ce simple arrangement douanier mutuel aurait beaucoup plus d'importance que cette résolution-ci. Je ne puis voter en faveur de la résolution telle que modifiée.

Ithon, M. Thynne.—Je ne pulis accorder non appui empressé à la motion. Je crois que nous devrions la remettre à demain matin.

L'hon, M. Foster.—Il n'y a pas d'objection à la remettre à demain matin.

Sur motion, le débat est ajourné et la séance est levée.

La Co de L'HON. I

Pou

Pou

Pour Pour

Pour

Pour Pour

Pour

Pour

L'hon. déclaration de Bonne-E et il a fait ut ion si elle crois pas que rence l'appi Cap à cet és une très viv très peinés cautre côté, et dont nous ment ceci : colonie brit neuf vingtié ajoutions à l'méridionale pouvons dir du territoire

CABINET DU MINISTRE DU COMMERCE,

OTTAWA, 6 juillet 1894.

La Conférence reprend ses travaux à 10 hrs de l'avant-midi, sous la présidence de L'HON. MACKENZIE BOWELL.

Délégnés présents :

Pour le gouvernement Impérial— { LE TRÈS HON. COMTE DE JERSEY, C.P., G.C.M.G.

Pour le Canada—L'Hon. Mackenzie Bowell, C.P.
L'Hon. Sir Adolphe Caron, C.P., C.C.M.G.
M. Sandford Fleming, C.M.G.

Pour la Tasmanie-L'HON. NICHOLAS FITZGERALD.

Pour la Nouvelle-Galles du Sud-L'HON. F. B. SUTTOR, M.A.L.

Pour le Cap de Bonne-Espérance—Sir Henry de Villiers, C.C.M.G. Sir Charles Mills, C.C.M.G., C.B. L'HON. JAN HENDRICK HOFMEYR.

Pour l'Australie méridionale-L'HON. THOMAS PLAYFORD.

Pour la Nouvelle-Zélande-M. Alfred Lee Smith.

Pour Victoria—Sir Henry Wrixon, C.C.M.G., C.R. L'Hon. Nicholas Fitzgerald, M.C.L. L'hon. Simon Fraser, M.C.L,

Pour le Qucensland—L'HON. A. J. THYNNE, M.C.L. L'HON. WILLIAM FORREST, M.C.L.

LE COMMERCE DANS L'EMPIRE.

L'hon. M. Foster.—Relativement à cette motion, la Conférence a entendu hier la déclaration de M. Hofmeyr, et a appris l'attitude des délégués de la colonie du Cap de Bonne-Espérance. M. Hofmeyr et moi nous avons eu une conversation ee matin, et il a fait une suggestion à laquelle, pour ma part, je ne vois pas beaucoup d'objection si elle ne détruit pas l'unité et la force de la résolution; et, de prime abord, je ne crois pas qu'elle ait cet effet. Je vais en faire part à la Conférence, et si la Conférence l'approuve je ne serai que trop heureux de me rendre au désir des délégués du Cap à cet égard. J'ai l'assurance que quelques-uns d'entre eux, du moins, é prouvent une très vive sympathie pour le principe de la motion que j'ai présentée et qu'ils sont très peinés d'avoir à refuser de voter ou d'avoir à voter contre la motion; mais d'un autre côté, ils sont en présence de circonstances particulières à leur pays, et dont nous, comme Conférence, devons tenir compte. La proposition est simplement ceci: que nous ajoutions l'union douanière de l'Afrique méridionale dont la colonie britannique constitue de beauconp la partie la plus importante, les dixneuf vingtièmes, me dit-on; que si cette motion est adoptée, ainsi que je l'espère, nous ajoutions à la fin, pour les fins de cette résolution, que l'union douanière de l'Afrique méridionale soit considérée comme une partie de l'Empire britannique, ou, si nous ne pouvons dire "de l'Empire britannique", qu'elle soit considérée comme une partie du territoire que doit embrasser la résolution, ce qui vaudrait mieux, car il ne serait du territoire que doit embrasser la résolution, ce qui vaudrait mieux, car il ne serait

guère juste de dire que c'est une partie; que pour les fins de la susdite résolution l'union douanière de l'Afrique méridionale soit considérée comme pouvant être couverte pur la résolution.

Sir CHARLES MILLS .-- C'est cela.

L'hon. M. Foster.-Oui, cela serait parfaitement satisfaisant; j'ai la certitude que, pour ce qui est du Canada, si nous pouvions faire un arrangement avec le Cap de Bonne-Espérance relativement à certains articles, nous n'aurions pas d'objection. J'aimerais connaître l'opinion de lord Jersey sur cette question. De plus, un des délégués, avec qui j'ai conversé, éprouve une autre répugnance à voter en faveur de la motion; voici, en résumé, ce qui fait la base de la difficulté. Je vais exposer la ehose comme étant personnelle au Canada et me mettre à sa place. Le Canada est un pays de protection. A tort ou à raison-et nous avons agi en conséquence-nous croyons que pour développer nos propres industries dans les circonstances particulières où nous étions, il nous fallait avoir quelque chose de plus que des droits de revenu. Nous avons développé les industries, et nous ne voudrions pas voir ruiner ces industries aujourd'hui. Il y en a un certain nombre que nons ne voudrions pas mettre en péril quand bien même l'Angleterre devrait y consentir et faire un arrangement. Tout ce que cette résolution nous oblige de faire est de mettre les marchandises de l'Angleterre, en tout ou en partie, quel que soit l'article qui fait l'objet des négociations et qui tombe dans le domaine de l'arrangement, si cet arrangement est finalement terminé, sur une base plus favorisée que nous mettons les marchandises de même nature d'un pays étranger. De sorte que cela ne nécessiterait pas la destruction d'intérêts chers et essentiels dans les colonies; mais au contraire, il en résulterait des avantages. Imposez n'importe quel droit protecteur raisonnable que vous voudrez, il arrivera toujours des marchandises des pays étrangers; et si vousdonnez à l'Angleterre, relativement à ces articles fabriqués, une meilleure position qu'aux fabricants de l'étranger, vous lui donnerez, un avantage réel, et ceci vous amène dans le domnine de cette résolution. Consequemment, je ne vois pas comment, en ma qualité de protectionniste et venant du Canada, je pourrais m'objecter à cette résolution pour ce motif et de crainte que si elle était adoptée, nous serions obligés de détruire des industries considérables et vitales. Nous serions tout simplement obligés, dans l'esprit de la résolution, de donner au fabricant britannique une meilleure position sur notre marché qu'aux nations étrangères; et je communique cet argument en toute sincérité aux délégués aux yeux de qui cette objection peut être un obstacle et leur demande d'y songer avant de se prononcer. Plus j'y pense et plus je suis convaincu qu'on devrait l'adopter; et je suis persuadé qu'il n'en résultera pas de mal, mais au contraire beaucoup de bien. Depuis la séance d'hier, j'ai lu des articles de journaux très influents en Angleterre; j'ai lu ce qu'a dit le premier ministre de votre colonie du Cap de Bonne-Espérance, M. Rhodes; j'ai lu les commentaires qu'en ont faits les journaux anglais; et vous pouvez croire que, dans l'Empire britannique, l'idée a fait plus que germer: elle prend racine, grandit, et elle devra d'une façon ou d'une autre rallier finalement ensemble les différentes parties de l'Empire, en dépit de tous les doctrinaires qui vivent sur la surface du globe. L'Empire n'est pas sur le point de s'émietter, et il existe un sentiment qui est prêt à faire des sacrifices, même d'idées depuis longtemps cultivées avec soin, pour eimenter l'Emp re et à en maintenir l'unité. C'est un intérêt personnel éclairé et civilisé qui nous y conduira, si non autre chose.

Lord Jersey —M. Foster m'a demandé si je pouvais donner mon approbation à ces résolutions au nom du gouvernement britannique. Je dois lui répondre avec peine qu'il ne m'est pas possible de le faire, car si j'approuvais ces résolutions, je déclarerais dans la même mesure que le gouvernement de Sa Majesté les approuve, et le pouvernement de Sa Majesté les approuve,

et je ne puis faire cela.

L'hon. M. Foster.—La question perd quelque peu de su vigueur lorsque nous décidons de ne pas dire que les colonies de l'Afrique méridionale devront être considérées comme partie de l'Empire britannique. Nous avous dit qu'elles devront être considérées comme territoire tombant sous le coup des résolutions. J'ai des doutes sur l'opportunité de dire qu'elles devraient former partie de l'Empire britannique.

Lord a pas de mal déré comm à résondre, bien que pe Bonne-Esp

je crois. M. LE réflexion fa tivement à tage par l' pays; car, prêt à vote qu'elles vou pliquerait c d'autres na colonies me chandises d entre elles; que l'Angle nations dan nous avanta nations. Jo tannique y souffririons L'hon.

a été posée fi cette affaire d'entrer dn qu'un fils ai tageux pour la Grande-B imposables, tion le décla qu'elle voud sant des dro timent génés colonies don dis, pour ma nous propos grands avan commerce es ment entre c de la constit: exig**era un e** M. LEE

un avantage. L'hon, M. aurions conv

M. LEE accordant à l dions à l'Ang

Lord Je si l'Etat libre on prétendra

L'hon. M chose à dire.

résolution it être cou-

eertitude rec le Cap as d'objec-

De plus, r en faveur exposer la Canada est ence-nons es partiendroits de ruiner ces pas mettre angement, andises de s négociaest finaleandises de a destrucen résulteque vous ous donnez on qu'aux mène dans nt, en ma ette résolu-

obligés de nt obligés, leure posiargument in obstaele us je suis ra pas de es articles

inistre de uires qu'en itannique, e façon ou , en dépit

st pas sur sacrifices, re et à en conduira,

obation à ndre avec utions, je approuve,

sque nous tre consivront être es doutes itannique,

Lord Jersey.—Ainsi que je l'ai dit hier, je ne pourrais le faire, mais il n'y a pas de mal à dire que l'union douanière de l'Afrique méridionale devra être considéré comme tombant dans le domaine de cette résolution. C'est une question difficile à résoudre, parce que l'Etat libre d'Orange ne fait pas partie de l'Empire britannique, bien que pour ses propres fins il ait fait un arrangement avec la colonie du Cap de Bonne Espérance. C'est une question diplomatique à laquelle je ne puis répondre, je erois.

M. Lee Smith.—J'ai promis hier de voter en faveur de ces résolutions; muis réflexion faite et avant de remplir ma promesse, je désirerais vous demander, relativement à la première, si vous vous attendez à ce que l'Angleterre donne un avantage par l'imposition de droits en notre faveur, sur les prodnits venant d'autres pays; car, s'il en était ainsi, je ne pourrais voter pour les résolutions. Je suis pret à voter dans le sens que voici : les colonies pourront aider à l'Angleterre autant qu'elles voudront, mais je ne vondrais pas consentir à voter pour une résolution qui impliquerait que l'Angleterre, en échange de cela, imposerait des droits sur les produits d'autres nations. C'est compliquer la question, je crois. J'aimerais voir toutes les colonies mettre les marchaudises de l'Angleterre sur un meilleur pied que les marchandises d'autres nations, et je voudrais que les colonies se fissent des concessions entre elles; mais je n'aimerais pas que la Corférence déclarât par une proposition que l'Angleterre en retour et à titre de réciprocité en notre faveur, mît d'autres nations dans une position désavantageuse en faisant ce qu'il lui faudrait fuire pour nous avantager, c'est-à-dire en imposant des droits sur les marchandises d'autres nations. Je ne crois pas la chose possible; je ne pense pas que le gouvernement bri-tannique y prêterait l'oreille un seul instant. C'est à ne pas y songer, et nous en souffririous à la longue.

L'hon. M. Fosten.—Nous devons être par nitement francs, et comme la question aété posée franchement, j'y répondrai de même. L'Angleterre devra être l'arbitre dans cette affaire; il lui faut veiller à ses propres intérêts, et si elle ne juge pas à propos d'entrer dans l'arrangement, qu'elle n'y entre pas. Il n'y a pas de mal à ce qu'un fils aille demander à son père de faire un arrangement amical qui serait avantageux pour le père comme pour le fils. Il n'existe pas de moyen qui permette à la Grande Bretagne de rendre la pareille sur la liste des articles que déjà elle rend imposables, et cela se résumerait à ceci: que l'Angleterre pourrait, comme la proposition le déclare, traiter notre commerce plus favorablement, de la façon particulière qu'elle voudra, que celui de pays étrangers, et ceci ne ponrrait se faire qu'en imposant des droits sur les marchandises de pays étrangers Relativement à l'autre sentiment généreux et bon de M. Lee Smith qui fait qu'il est très disposé à ce que les colonies donnent tout à l'Angleterre et que l'Angleterre ne donne rien en retour, je dis, pour ma part, et je crois, pour ce qui est du Canada, que le jour est loin où nous proposerons, si nons n'y trouvons pas un pen d'intérêt, de donner tous les grands avantages possibles à l'Empire britannique sans rien recevoir en retour. Le commerce est inexorable et les sentiments sont libres; et lorsqu'il s'agira d'arrangement entre ceux qui ont l'entier contrôle de leurs affaires fiscales entre eux en vertu de la constitution et de la loi, on procédera au point de vue du commerce, et on exigera un examen raisonnable et une distribution raisonnable.

M. LEE SMITH .- Il serait facile de fuire voir comme nous pourrions par là obtenir un avantage.

L'hon. M. Foster.—Si nous le faisions, nous aurions la compensation dont nous

M. LEE SMITH .- Nons obtiendrions un champ plus vaste d'exportations en accordant à l'Angleterre ce tarif préférentiel, mais il est impossible que nous demandions à l'Angleterre de nous donner pareille chose.

Lord Jersey.-Je vais développer ma réponse à M. Foster et dire qu'à mon sens, si l'Etat libre d'Orange, qui est un pays distinct, était exclus, on pourrait prétendre, on prétendrait qu'il faudrait admettre la clause de la nation la plus favorisée.

I'hou. M. Fitzgerald.—La France et la Belgique auraient ussurément quelque chose à dire.

L'hon. M. Foster.-Peut-être bien; mais nous avons demandé que ces causes d'incapacité soient levées; ceci ne pourrait se réaliser tant qu'elles n'auraient pas été enlevées. La cause d'incapacité doit être enlevée avant que nous puissions faire, entre l'Angleterre et les colonies, l'arrangement dont parle la première résolution.

L'hon, M. Suttor.—Il semble y avoir beaucoup de valeur dans l'objection qu'a soulevée Lord Jersey relativement à l'admission de l'Etat libre d'Orange. Nons nons mettrons dans des difficultés si nous permettons qu'un territoire étranger soit placé dans la même position que les colonies. Quant à la proposition qu'a présentée M. Foster, voici quelle est l'objection, à mon sens: Nous demandons à l'Angleterre de bien vouloir aider le commerce entre les colonies et l'Angleterre, de développer et d'augmenter le commerce entre les colonies et la mère-patrie en imposant un droit sur les marchandises étrangères. A titre d'argument, nous dirons que l'Angleterre propose d'imposer un droit de 10 pour 100 sur les marchandises étrangères reçues en Angleterre et qu'elle laisse les murchandises des colonies entrer en franchise comme aujourd'hui. Voici assurément quelle serait la position: l'Angleterre dirait à ses colonies :- "Nous avons maintenant mis des entraves au commerce étranger en votre faveur, jusqu'à concurrence de 10 pour 100; nous allons laisser vos marchandises entrer en franchise, comme nous l'avons toujours fait; êtes-vous prêts à rendie le réciproque et laisser entrer nos marchandises en franchise dans vos territoires?

L'hon, M. Foster.—Ce serait très injuste.

L'hon, M. Suttor.—Pourquoi? L'hon, M. Foster.—Nous imposons 30 pour 100 sur les lainages; si l'Angleterre nous accorde sur un volume égal un droit préférentiel de 5 pour 100, est-elle injuste au point qu'elle nous demanderait de lui donner un droit préférentiel de 30 à 40 pour 100?

L'hon, M. Suttor.-Mais si nous sommes pour faire un arrangement comme celui-ci, c'est-à-dire qu'elle entraverait l'introduction de marchandises étrangères pour aider ses colonics, dans le but d'augmenter le volume du commerce entre les colonies et elle, elle peut en justice nons demander de lui rendre le réciproque et lui permettre d'expédier ses marchandises fabriquées aux mêmes conditions qu'elle accepte nos produits. Je désire demander à mes co-délégués s'ils sont prêts à engager leurs gouvernements jusqu'à ce point, c'est à dire que, dans le cus où l'Angleterre ferait cette faveur à nos murchandises et qu'elle taxcrait les marchandises étrangères. si nous sommes prêts à rendre la pareille et à laisser entrer les marchandises fabriquées d'Augleterre en franchise dans nos ports? Pour mu part je dois dire que

je ne suis pas prêt à le faire.

L'hon. M. Foster.—Je dois protester et dire que ce n'est pas là un exposé raisonnable de l'affaire. Quiconque fuit des transactions avec un homme d'affaire ne voudrait pas un seul instant transiger des affaires de cette façon-là. Lorsque deux hommes d'affaire se réunissent pour parler de transactions ils sont censés ne demander que des avantages raisonnables de l'un et de l'autre côté, et l'un ne dit pas à l'autre : " Donnez-moi dix louis et je vous en donnerai un". L'Angleterre ou tout antre peuple commercial ne voudrait faire de demande pareille. Si l'Angleterre ne nous donne pas d'avantage sur d'autres nations, nous ne donnerons pas à l'Angleterre d'avantage sur une autre : et si l'Angleterre vient nous dire : "Nous allons vous donner un avantage de 5 pour 100 sur un antre," nons demanderait-elle de lui donner un avantage de 35 à 40 pour 100? Ce ne serait pas juste; et on ne s'y attend pas. Nous exportons du blé en Angleterre et nous en importons des marchandises en laine. Quel est le volume du blé exporté en Angleterre? Quel est le volume des marchandises en laine qu'elle expédie ici? Si elle nous donne 5 pour 100 sur les marchandises que nous exportons là-bas, nous lui donnerons 5 pour 100 sur le même volume. Ceci serait raisonnable. Mais ne serait-il pas déraisonnable de dire: "Nons allons vous donner un avantage de 10 pour 100 sur un millien de boisseaux de blé, et nous vous demanderons de nous donner un avantage de 35 pour 100 sur un million de marchandises en retour." Ceci n'est pas une demande raisonnable. Ce n'est pas exposer la chose au point de vue des affaires. La chose ne se trouve pas dans la résolution, et ce n'est pas être juste à l'égard des délégués que de

s'appuyer s la résolutio l'affaire, et

L'hon. terre dirait : admis que Conférence t-elle? Est colonies d'A qu'au point un argumer

L'hon. L'hon. d'un droit empêche de sur cela?" pour nons l'injustice.

 ${f L'hon}$. I clarté. Noi métallique d mand udmet son bon mar plus que cel tralie mîsse sant-pour commerce a

L'hon. I L'hon. 1 préférentiel tainement le n'aurait pas terre. C'est s'attendre à ans nous avo terre ne von

M. LEE tice manifest celui que no L'hon.

que nous doi M. LEE lui accorder blé chaque n ce qui représ 000 par anne l'application la proportion se font en de

Sir HEN Lord JE représente et pour cent ave

M. LEE S que l'Anglete absolument in est restreint. donner un a

ces causes uraient pas ssions faire, résolution. ection qu'a nge. Nous e étranger osition qu'a mandons A gleterre, de ie en impodirons que dises étrans entrer en n: l'Angle-

'Angleterre -elle injuste 0 à 40 ponr

1 commerce lons laisser

; êtes-vous

chise dans

ent comme étrangères ce entre les roque et lai ons qu'elle s à engager Angleterre étrangères, irchandises ois dire que

un exposé ne d'affaire . Lorsque it censés ne n ne dit pas rre ou tont gleterre ne Angleterre allons vous t-elle de lui et on ne s'y ns des mar-Quel est le nne 5 pour 5 pour 100 raisonnable millien de de 35 pour nde raisonchose ne se gués que de

s'appuyer sur un exposé pareil pour faire de l'opposition à la résolution. Votons sur la résolution telle qu'elle est, mais ne votons pas sur une interprétation fausse de l'affaire, et je prétends que ceci est une interprétation fausse.

L'hon. M. Forrest.-Je crois que probablement dans ce cas particulier l'Angleterre dirait: "Vous avez suns doute un droit de 35 pour 100, mais nous n'avons jamuis admis que le droit était un juste point de départ." Je poserai aux membres de la Conférence la question que voici: Où la question de justice et d'injustice se présentetelle? Est ce en Angleterre qui admet nos marchandises en frunchise, ou dans les colonies d'Australie et du Canada qui imposent un droit de 35 pour 100? Vous voyez qu'au point de vue d'un libre-échangiste, l'autre face de lu question offre matière à un argument important.

L'hon. M. Foster.-Oui, sur le principe.

L'hon. M. Forrest.—La mère-patrie pourrait aussi dire: "Si, sur la base d'un droit de 30 pour 100 vous ne nous accordez que 5 pour 100, qu'est-ce qui vous empêche de mettre 60 pour 100 et de dire : nous ne vous donnerons que 5 pour 100 sur celu?" Le principe s'appliquerait tout aussi bien. Je crois qu'il est nécessaire pour nons d'étudier l'affaire et de nous rendre compte du système qui donne lieu à l'injustice.

L'hon. M. FRASER.-Je ne puis que répéter ce qu'a dit M. Foster avec tant de elarté. Nous avons un droit sur le fil métallique en Australie. Cependant, le fil métallique d'Allemagne encombre nos marchés. Tous ceux qui emploient le fil allemand admettent qu'il ne vaut pas le fil métallique anglais; mais tout de même, vu son bon marché extrême, il remplit nos marchés. Est ce qu'il ne sernit pas très juste, plus que cela, est-ce qu'il ne serait pas même opportun que les gouvernements d'Australie mîssent un droit de 1 pour 100 disons,—ce droit serait probablement suffisant-pour entraver le commerce allemand et, partant, augmenter le volume du commerce anglais?

L'hon. M. Suttor.—Vous admettiez le fil métallique anglais en franchise?

L'hon. M. Fraser.-Non, nous mettions un droit sur les deux; mais le droit préférentiel serait en faveur du fil anglais, et naturellement, ce droit dirigerait certainement le commerce du fil métallique d'Allemagne sur l'Angletorre, et l'Australie n'aurait pas l'avantage d'un volume de commerce semblable d'Australie en Angleterre. C'est aussi évident qu'il est possible de l'être; et il est absolument injuste de s'attendre à ce que nous fassions disparaître tout le tarif parce qu'il v a cinquante ans nous avons adopté un tarif protecteur. Ce serait absolument injuste; l'Angleterre ne voudrait jamais y songer.

M. LEE SMITH.—En réponse à M. Suttor, M. Foster a dit que ce serait une injus-tice manifeste d'exiger de l'Angleterre de nous accorder un avantage sembluble à

celui que nous lui donnons, n'est-ce pas ? L'hon. M. Foster.—Non, j'ai dit que ce serait une injustice manifeste d'exiger

que nous donnions plus que nous recevons de l'Angleterre.

M. LEE SMITH. - En supposant qu'il y eût un droit de 10 pour 100, vous devriez lui accorder un droit semblible. L'Angleterre importe pour environ £24,000,000 de ble chaque année. Or, si vous imposez un léger droit de un schelling par quarter, ce qui représente 5 pour 100, vous imposerez une taxe dont le produit sera £1,200,-000 par nunée. Comment allez-vous enlever les droits sur les articles de détail par l'application de votre système? C'est impossible. Le volume du commerce est dans la proportion de trois à un. Soixante quinze pour cent du commerce d'Angleterre se font en dehors des colonies britanniques.

Sir Henry Wrixon,—Quatre-vingt-cinq pour cent.

Lord Jersey.—Le commerce de l'Angleterre avec les possessions britanniques représente environ un quart du volume total, et le commerce n'est que de quinze

pour cent avec les colonies qui se gouvernent par elle-mêmes.

M. LEE SMITH .- C'est encore pis. Si nous obtenions cinq pour cent, il est évident que l'Angleterre taxerait tout simplement sa population à notre bénéfice. Il est absolument injuste que vous appliquiez un système comme celui-ci. Notre commerce est restreint. La seule manière dent nous puissions aider l'Angleterre, c'est de lui donner un aecès aussi libre que possible qui lui permette d'exporter ses produits

dans nos colonies, et partant, de l'aider, sous forme de légers droits, à venir acheter chez nous. Nous devrions avoir des vaisseaux anglais venant de ports anglais et aider ainsi notre propre monde à attendre un grand marché au moyen de prix réduits de transport et de meilleures conditions de commerce. Vous ne pouvez espérer que l'Angleterre se contenterait d'une réduction semblable de droits. Parce que l'un représente un volume considérable d'affaires et l'autre un faible volume, le peuple anglais ne voudrait pas y prêter l'oreille cinq minutes. Le véritable moyen est d'encourager les Anglais à nous vendre et alors, en vertu des lois du commerce, ils devrent nécessairement être en meilleure position d'acheter chez nous.

L'hon. M. Fitzgerald...—Je crois que les observations de M. Smith pourraient s'adresser plus convenablement an peuple anglais et au gouvernement anglais. Je pense que M. Foster a exposé la situation avec beaucoup de justesse, dans ce sens que les hommes d'Etat anglais sont très capables de protéger les intérêts du Royanme-Uni, et ils ne feront rien de préjudiciable au peuple ou au commerce d'Angleterre. Et pourquoi irions-nous nous mettre dans la position de faire voir quel effet ce système aura sur l'Angleterre? Elle n'en fera rien si elle n'en retire pas d'avantages,

L'hon. M. Thynne.—Je pense qu'il serait bon d'établir nos conditions. Si on enlevait 10 pour 100 de certains articles en Canada, il fandrait que 10 pour 100 fussent imposés en Angleterre. Je pense que ce doit être là une erreur. Je crois que M. Foster a voulu dire que la valeur totale, en espèces, de la réduction des recettes du Canada sur les articles déterminés représenterait la somme de concessions que le Canada demanderait en retour à l'Angleterre, c'est-à-dire que l'Angleterre imposerait sur les marchandises à l'entrée un droit qui représenterait une prétérence, un enconragement pour les produits canadiens, dans les proportions dont le Canada réduirait les droits sur les autres marchandises.

L'hon. M. Foster.—Ce serait nn moyen.

L'hon. M. THYNNE.—C'est la manière dont la chose peut se faire; mais arrêtonsnons sur ceci: Allons-nous recommander et dire que nons sommes d'avis, après mûre réflexion, qu'il est opportun pour le peuple anglais de modifier son système de commerce au point d'imposer pour le Canada un droit particulier, et pour les colonies australiennes, un droit particulier sur certains autres articles, et de mêler ainsi le cours général du commerce de sa politique fiscale vis-à-vis le commerce avec l'étranger au point d'y créer la plus grande confusion? Tel serait le résultat qui déconlerait nécessairement de la modification des arrangements de tarif de temps à autre, d'après les traités, ou les arrangements faits avec les diverses colonies. Je pense que mon ami M. Fitzgerald a touché une question très importante dans ce débat; et, je le dis avec respect, il me semble qu'un bon nombre des délégnés ont agi et parlé avec le même sentiment qui inspirait M. Fitzgerald: c'est-à-dire que l'Angleterre est très en état de veiller à ses intérêts; et nous pouvons avoir la confiance que ses hommes d'Etat feront ce qu'il faut pour l'Angleterre à l'heure voulue Nous n'avons pas besoin de nous occuper particulièrement de la question de savoir de quel ceil l'Angleterre envisagera ces questions. Je crois que cette attitude et cette proposition sont incompatibles avec la résolution, parce qu'on nous demande ici de consigner notre avis en déclarant qu'à tous les points de vue la chose est opportune. Nons disons à l'Angleterre que c'est opportun pour elle, et je ne veux absolument pas me trouver dans cette position qui dénote à mon avis une idée erronée. Nous avons exprimé ici que c'est opportun, et les membres de la Conférence n'ont traité la question qu'au point de vue colonial. Ce n'est pas là, à mou sens, la position et l'attitude que devraient adopter les délégués à cette Conférence. Si nous sommes pour adopter une résolution destinée à modifier la position de l'Angleterre ainsi que son système fiscal, il est de notre devoir d'examiner et d'étudier avec soin tous les éléments qui affectent la position de la Grande-Bretagne, tout comme il est de notre devoir de prendre nos propres éléments en considération. Et je ne pense pas que aous soyons justifiables—de fait nous ne pouvons parler au nom de l'Angleterre avec la même plénitude de connaissance, avec la même longue expérience de ses relations commerciales particulières, dans la même mesuro que peuvent le faire le gouvernement impérial et ses conseilliers officiels, grâce à leur éducation, à leur longue expérience et à leurs études incessantes. Je n'ai pas la prétention-et je pense qu'il

ne serait pa dire que no et que nons politique fis exécution. ehose au po mouvement lution se tre Conférence lution, il ne que rédigée d'avis que r que l'impos rapproché, c nous deman que se form je crois, ne produire de sible, et je r crois pas en Le Pri

> L'hon, point: nons ner le pouve je pense que

que qui don L'hou. seules? No

L'hon, I sincère et au que je le sui tude que je le sui tude que je le matière à o et que, dans demande de l'Empire, tar avec cette petions qu'a pr

Le Pressuppose que demander et gement comportun et lonial, que ce egulement a avec l'Angle

L'hon. M delà: elle pa que je no su fonctions de

L'hon M Qu'aviez-vou jections à cet de faire des a donner à cha merciale entr vouliez-vous renir acheter
ts anglais et
prix réduits
espérer que
urce que l'un
ne, le peuple
moyen est
ommerce, ils

n pourraient anglais. Je see sens que la Royaume-l'Augleterre, quel effet ee d'avantages, ions. Si ou r 100 fussent crois que M. recettes du ssions que le erre impose-rétérence, un t le Canada

ais arrêtonsl'avia, après i système de our les eoloınêler ainsi merce avec résultat qui f de temps à colonics. Je inte dans ce gnés ont agi que l'Anglea confiance oulue Nous de savoir de ude et cette nande iei de opportune. absolument onée. Nous ont traité la position et ommes pour nsi que son oin tous les est de notre nse pas que leterre avec es relations e gouverne-

leur longue

pense qu'il

ne serait pas sage pour une partie quelconque des colonies de s'exposer à se faire dire que nous dépassons les bornes réelles de nos fouctions à la présente Conférence, et que nous essayons de dicter à la mère-patrie la ligne de conduite à suivre pour sa politique fiscale, ligne de conduite qui, du reste, ne sera t probablement pas mise à exécution. Et en second lieu nous devons avoir des doutes, si nous envisageons la chose au point de vue de la Grande-Bretagne, sur la question de savoir si c'est un mouvement désirable, dans l'intérêt de son commerce particulier. Telle que la résolution se trouve maintenant, M. Foster a en l'obligeance d'argumenter devant cette Conférence sur une possibilité pratique; mais en nous demandant d'adopter la résolution, il ne repond pas aux objections qu'on a soulevées contre la resolution telle que rédigée en premier lieu, parce que lorsque nous disons ici que nous sommes d'avis que nous devons le faire, que cet arrangement douanier est opportun, je crois que l'impossibilité pratique de la chose comme sujet de la politique dans un avenir rapproché, ou de la politique pratique, est évidente; et je ne vois pas pourquoi on nous demanderait d'adopter des résolutions sur lesquelles on ne peut tout au plus que se former une idée partielle, qui, de l'avis du plus grand nombre d'entre nous, je crois, ne sont pas praticables et qui dans un avenir rapproché ne peuvent pas produire de résultat pratique. J'ai étudié cette résolution avec tout le soin possible, et je regrette beaucoup de dire que, pour les raisons que j'ai données, je ne me crois pas en état de l'appayer.

Le Président.—Croyez vous opportun que nous ayons des arrangements de

douane avec l'Angleterre?

L'hon, M. THYNNE.—Voici ce que je dis: Nous sommes allés jusqu'à un certain point: nous sommes allés jusqu'au point de demander à la mère patrie de nous donner le pouvoir de faire des arrangements réciproques entre nous et la mère-patrie, et je pense que la Conférence devrait se contenter de cela, ou d'une résolution pratique qui donnerait suite à cette démarche.

L'hon, M. Foster.—Pourquoi ne l'avons nous pas demandé pour les colonies

seules? Ne faisons-nous pas l'école buissonnière?

L'hon, M. Thynne.—Il n'y a pas dans cette Conférence un homme qui soit aussi sincère et aussi désireux d'établir des arrangements reciproques entre les colonies que je le suis, et il n'y a pas lieu de parler d'écote bnissonnière relativement à l'attitude que je prends. Je suis absolument sincère et sérieux. Voici ce qui me donne matière à objection dans cette résolution: c'est que nous outrepassons nos pouvoirs et que, dans la première partie de la résolution telle qu'elle est maintenant, on nous demande de dieter ou d'exprimer une opinion sur le système de politique fiscale de l'Empire, tandis que si nous nous contentions d'exprimer une opinion en harmonie avec cette politique, ou, ce qui scrait encore mieux, si nous adoptions les modifications qu'a proposées M. Hofmeyer, nous ferions ce qu'il faut faire.

Le Président.—En ma qualité de président je ne désire pas intervenir, muis je suppose que nous sommes tous intéressés au même but. Ce que je voulais vous demander était de savoir si vous croyez opportun d'avoir avec l'Angleterre un arrangement comme celni dont parle la résolution de M. Foster; et j'ajouterais: s'it est opportun et avantageux pour les colonies d'avoir entre elles un commerce intercolonial, que ce soit le libre-échange ou sur la base d'un tarif modifié, ne serait-il pas également avantageux pour les colonies d'avoir un système à peu près semblable

avec l'Angleterre? C'est ce que je voulais demander.

L'hon, M. Thynne.—C'est peut-être possible, mais la première résolution va audelà: elle parle d'un arrangement douanier, elle formule une proposition générale que je ne suis pas en état d'approuver, parce qu'à mon avis c'est outrepasser les fonctions de la Conférence que d'adopter cette résolution.

L'hon M. Foster.—Il y a doux choses que je désire expliquer à M. Thynne. Qu'aviez-vous dans l'esprit lorsque, appuyant la chose de votre vote et sans soulever d'objections à cet égard, vois avez insisté pour demander au gouvernement britannique de faire des arrangements à l'égard des traités existants de manière à nous donner et à donner à chaque autre colonie le droit de faire un arrangement de réciprocité commerciale entre nous, et l'Angleterre et nous? Qu'aviez-vous dans l'esprit? Pourquoi vouliez-vous la chose? Vous l'avez demandée, vous l'avez implorée, vous n'avez pas

cu de paix tant que vous n'avez pas obtenu de la Conférence de la demander et de l'implorer. S'ils vous l'accordaient demain, disons, qu'en feriez-vous? Je pense que si nous la désirions nous devrions essayer de la mener à bonne fin et faire voir que nous ne la voulions pas simplement pour en faire un jouet. Quelle logique y a-t-il à demander le pouvoir d'établir des relations de réciprocité et à déclarer ensuite qu'à votre avis vous ne devez pas dire à l'Angleterre qu'il serait bon d'établir ces relations? Permettez-moi de demander à M. Thynne ce qu'il avait dans l'esprit quand il a voté en faveur d'une autre résolution? Il est maintenant plein de sollicitude, dans la crainte que la Conférence touche à quelque chose qui intéresse l'Angleterre, M. Thynne et nons-mêmes, tons nous avons touché à des intérêts de l'Empire relativement au câble jnsqu'au point de dieter à l'Angleterre-il emploie le mot dieter, je dis, moi, nous présentons notre requête, demandant que l'Angleterre accorde un crédit pour un tiers de ce que coûteront le relevé et la pose d'un câble entre deux des colonies simplement. Pourquoi ne disait-il pas que nous ne devions rien dicter au gouvernement britannique dans une affaire qui intéressait entièrement le gouvernement britannique et ce gouvernement seul? Nous constituons ici une Conférence coloniale: nous sommes amenés ici pour surveiller les intérêts coloniaux d'abord. Nous ne formons pas une conférence impériule ; nous sommes ici pour insister sur ce qui serait à notre avis à l'avantage des colonies, et pour insister auprès de cellelà seule qui pourrait nous l'accorder, c'est à-dire l'Angleterre. Y a-t-il du mal pour nous de demander à l'Augleterre, si elle croit pouvoir le faire, ce qui à notre avis serait un avantage pour les colonies, sur out lorsque nous avons fait précéder la chose d'une prière sincère lui demandant de nous donner le pouvoir de mettre le projet à exécution? Il y a donc trois points sur lesquels je désire insister. Nons sommes une Conférence coloniale, et nous sommes ici pour insister sur ce qui serait, à notre avis, un avantage colonial; et nous insistons là dessus auprès de l'Angleterre pour qu'elle nous aide dans la mesure de ses forces, dans la mesure de ses intérêts, je dirai plus, dans la mesure de sa générosité au nom de considérations plus élevées. Je désire donc insister fortement sur ce point. Pourquoi donc enlèverions-nons nos vêtements, mettrions-nous notre costume de bain, irions-nous jusqu'à la grève, près de l'eau, et refuserions nous ensuite de nous y plonger?

I'hon. M. Hofmeyr.-Je constate que vous avez passé une résolution à l'effet que voici: Que le gouvernement impérial devrait faire passer une loi qui permettrait aux dépendances de l'Empire de faire des avrangements de réciprocité commerciale, etc., de sorte que nous entrevoyions la possibilité pour l'Angleterre d'entrer aussi dans cet arrangement de traité réciproque. Le quatre juillet la Conférence a appuyé cette résolution d'une antre en disant qu'elle était d'avis qu'on devrait faire disparaître des traités qui existen' entre l'Angleterre et les pouvoirs étrangers, les dispositions qui empêchent les dépendances de l'Empire soumises à un gouvernement propre à elles de faire des conventions de réciprocité commerciale entre elles ou avec l'Angleterre. Dans ces deux circonstances vous n'avez pas hésité à inclure l'Angleterre. Nous n'avons pas restreint les propositions d'un arrangement de réciprocité aux colonies seulement, mais nous avons inclus l'Empire britannique aussi, et ces résolutions ont été adoptées sans objections. Voici la question : a lons-nous donner nue portée on un effet pratique aux deux résolutions que la Conférence a adoptées ? En accord avec ma manière de voir et celle du gouvernement que je représente, et, je crois aussi d'après l'opinion de la majorité de la population du Cap de Bonne-Espérance, je suis bien prêt à suivre les résolutions qui ont été adoptées par des démarches pratiques et des mesures pratiques, en tant qu'elles peuvent l'être, vu les circonstances particulières dans lesquelles nous nous trouvons à la colonie du Cap de Bonne-Espérance. Dans la résolution rédigée en sa forme présente, je ne trouve rien qui ait un ton dictateur pour l'Angleterre. La résolution exprime croyance dans l'opportunité et la possibilité pratique.

L'hon. M. THYNNE.—Cela est biffé.

L'hon. M. Hofmeyr.—Alors, la chose devient encore plus faible. C'est là une croyance dans l'opportunité d'un arrangement douanier entre l'Angleterre et les colonies. Je ne vois pas qu'on dicte quoi que ce soit au gouvernement de Sa Majesté. Je ne

puis voir ri quels que ment dans jusqu'à ce ment"; s' se trouve a contre cett mandemen ment voter cation qui lement de l relevant du nière. Per se compose immenséme colonie du nique, ainsi bientôt, je p De plus, et déjà, est edes colonie libre en fas britannique de l'intérêt fasse partic je m'engage dionale, en laire au Cai nale, et pré que si vous cette résolu partie du te ciales en vu fait remarqi le gouverne union douan voir, en chae entrat dans d'objection of de Sa Majest Mais suppos trouverons a demander à vant la peine si les colonicommerciale nier. Je cro vira les intéi pas à exécuti d'union doua de fait, nous une opinion c'est d'une g ce n'est pas i mesures. Av tement de la et, à sa place sident, lorsqu telle qu'elle o ander et de pense que si oir que nous ie y a-t-il à ensuite qu'à olir ces relarit quand il citude, dans 'Angleterre, pire relatiot dictor, je do un crédit des colonies u gouverneuvernement rence eoloux d'abord, insister sur ès de celle-·t-il du mal qui à notre uit précéder de mettre ster. Nons qui serait, 'Angleterre ses intérêts, lus élevées, erions-nous 'à la grève,

on à l'effet ui permett**é** eommerre d'entrer onférence a evrait faire augers, les vernement lles on avec Angleterre. rocité aux et ces résoonner une ptées ? En ente, et, je onne-Espédémarches es circonsde Bonneve rien qui

'est là une et les eoloesté. Je ne

ance dans

puis voir men de tel, et je erois que le gouvernement de Sa Majesté composé d'hommes, quels que capables qu'ils puissent être, ne pourra trouver une trace de commandement dans les mots en question. D'un autre côte, on lit: "il est de plus résolu que, jusqu'à ce que la mère patrie puisse touver le moyen d'entrer dans cet arrangement"; s'il existait un indice de commandement dans le premier paragraphe, il ne se trouve assurement pas dans celui ci. Consequemment, si j'étais porté à voter contre cette resolution, je ne le ferais pas parce que je croirais qu'il y avait un commandement dissimulé vis à vis le Royaume-Uni. M. le Président, je désirerais vivement voter en faveur de cette résolution, si l'on pouvait y joindre une légère modifieation qui répondrait aux exigences particulières de l'Afrique méridionale, non seulement de la colonie du Cap de Bonne-Espérance, mais de toutes les autres colonies relevant du gouvernement de Sa Majesté et qui sont réunies en une seule union douanière. Permettez-moi de vous expliquer cette nnion douanière. L'union douanière se compose des colonies du Cap de Bonne-Espérance qui ont dans l'union des intérêts immensément plus considérables que tont le reste des Etats réunis; mais, outre la colonie du Cap, nous y avons le Basutoland britannique et le Bechuanaland britannique, ainsi que le Transvaal; en outre, nons avons le protectorat britannique, et bientôt, je pense, nous aurons le territoire britannique qui s'étend jusqu'nu Zambèze. De plus, et en outre de cela, il y a les petits Etats hollandais; il y a l'Etat libre qui, déjà, est e tré avec les colonies britanniques dans l'union douanière. Il est de l'intérêt des coloures britanniques, particulièrement dans l'Afrique méridionale, que l'Etat libre en fasse partie, et il est de l'intérêt du commerce britannique et des relations britanniques que l'État libre fasse partie de l'union douanière; de même aussi, il est de l'intérêt de son commerce et de ses relations que la République hollandaise en fasse partie. Si j'allais voter en faveur de la résolution, exactement telle qu'elle est, je m'engagerais à ceci : à rompre l'union douanière des Etats de l'Afrique méridionale, en tant que l'Etat libre en fait partie, et ce serait une mesure très impopulaire au Cap de Bonne-Espérance, et préjudiciable aux intérêts de l'Afrique méridionale, et préjudiciable, je crois, aux intérêts de l'Empire en général. Je crois done que si vous pouviez ajouter les mots qui suivent à la résolution : " que pour les fins de cette résolution l'union douanière de l'Afrique méridionale soit considérée comme partie du territoire qu'on pourra faire entrer dans le domaine des relations commereiales en vne," vous ne détruiriez pas la partie de la résolution. Naturellement, on a fait remarquer que vous engloberiez du territoire étranger. Mais, M. le Président, le gouvernement de Sa Majesté a donné son consentement à l'établissement de cette union douanière en y incluant l'Etat libre, et le gouvernement de Sa Majesté a fait voir, en chaque occasion, qu'il désirait que la République de l'Afrique méridionale entrat dans l'union douanière. Comme le gonvernement britannique n'a pas fait d'objection dans ees circonstances, pourquoi supposerions-nous que le gouvernement de Sa Majesté trouverait à redire paree que nous aurions adopté cette résolution? Mais supposez qu'il trouve à redire, perdons-nous quelque chose par cela? Nous nous tronverons absolument là où nous sommes. Il s'agira de savoir si nous devrons demander à l'Etat libre de sortir de l'union donanière, et nous devrons décider s'il vant la peine pour nous d'entrer dans une union douanière avec l'Empire britannique, si les colonies de l'Afrique méridionale, avec lesquelles nous avons les relations commerciales les plus étroites, ne doivent pas entrer dans cet arrangement douanier. Je erois que si la motion est adoptée et qu'on puisse y donner suite, cela servira les intérêts de l'Empire britannique et de l'Afrique méridionale. Si on ne la met pas à exécution, il n'y aura rien de perdu. Si nous l'adoptons, nous n'adopterons pas d'union douanière, nous n'avons pus d'autorité législative sur l'Empire britannique, de fait, nous n'avous pas d'autorité législative du tout. Nous ne faisons qu'exprimer une opinion relativement à l'ordre de pensées que suit notre esprit, et je crois que c'est d'une grande importance. Il peut en résulter quelque chose de pratique, mais ce n'est pas une mesure immédiate, nons ne ferons que nous préparer à prendre des mesures. Avec le consentement de l'honorable monsieur qui l'a appuyée et le consentement de l'honorable monsieur qui l'a appuyée et le consentement de l'honorable monsieur qui l'a appuyée et le consentement de l'honorable monsieur qui l'a appuyée et le consentement de l'honorable monsieur qui l'a appuyée et le consentement de l'honorable monsieur qui l'a appuyée et le consentement de l'honorable monsieur qui l'a appuyée et le consentement de l'honorable monsieur qui l'a appuyée et le consentement de l'honorable monsieur qui l'a appuyée et le consentement de l'honorable monsieur qui l'a appuyée et le consentement de l'honorable monsieur qui l'a appuyée et le consentement de l'honorable monsieur qui l'a appuyée et le consentement de l'honorable monsieur qui l'a appuyée et le consentement de l'honorable monsieur qui l'a appuyée et le consentement de l'honorable monsieur qui l'a appuyée et le consentement de l'honorable monsieur qui l'a appuyée et le consentement de l'honorable monsieur qui l'a appuyée et le consentement de l'honorable monsieur de l' tement de la Conférence, je désirerais retirer la modification que j'ai présentée hier, et, à sa place, proposer ceci à titre d'ajouté à la résolution; et je voudrais, M. le Président, lorsque vous mettrez la question aux voix, que vous mettiez la dite résolution telle qu'elle est, puis la modification et ensuite le tout ensemble.

L'hon. M. Foster.—Ne vaudrait-il pas mieux proposer que cela soit ajouté à la solution?

L'hon. M. Hofmeyr.—Pent-être. Je vouluis mettre la chose de telle façon qu'il y eût moyen pour moi de voter en faveur de la résolution si c'est ajouté, ou, si non, de n'abstenir de voter absolument. Je vais maintenant lire ma résolution: "que pour les fins de la résolution, l'union donnière de l'Afrique mérédionale soit réputée partie du territoire susceptible d'entrer dans le donnine de l'urrangement commercial en vue."

Le Président.—Si cette motion de M. Hofmeyr, qui est appnyée par Sir Charles Mills, est adoptée, je mettrai ensuite aux voix la résolution primitive telle que modifiée; ceci comprendra les quatre paragraphes de M. Foster et la modification de M. Hofmeyr.

La résolution de M. Hofmeye est alors mise aux voix et adoptée.

L'hon. M. Forrest.—Je crois qu'il serait désastreux pour le commerce des colonies inglaises si nous faisions quoi que ce soit on si l'Angleterre pressée par nous faisait quoi que ce soit qui restreindrait son commerce étranger. Nous considérons comme acquis que nous pouvons faire quelque chose, que nous pouvons pretudte certaines mesures contre d'autres pays, et que d'autres pays ne feront rien contre nous. Nous avons absolument omis cette hypothèse de nos calculs. Si vous frappez un homme au visage, est-il raisonnable de croire qu'il ne ripostera pas?

L'hon. M. Fraser.—Supposez que l'Angleterre serait demaiu en guerre avec quelque grande puissance étrangère et qu'on constaterait que les colonies font un commerce considérable avec cette puissance, on que l'Angleterre fait un grand commerce avec elle, est-ee que les colonies ne désireraient pas vivement que le commerce cessât? Ne serait-il pas aussi de l'intérêt de l'Augleterre et des colonies qu'il n'y eût pas de commerce et que l'élément vivifiant du pays se maintînt grâce au commerce des colonies et de la Grande-Bretagne? Ceci est de simple bon sens. Conséquemment cette motion n'est que dans ce sens, et j'espère que mon umi M. Thynne et mon ami M. Forrest n'insisteront pas sur leurs objections afin qu'ainsi cette motion soit unauime.

L'hon. M. Suttor.—M. le président, je crois qu'il y a beaucoup de vigueur dans l'argument que vient de donner l'honorable M. Pluyford; cet argument dit qu'il est très opportun qu'il n'y ait pas de graves divergences, et que l'opinion de cette Conférence devrait être unanime. Afin d'arriver à un compromis, je suis très prêt pour ma part à examiner cette proposition sous un jour aussi fuvorable que possible, et je crois que peut-être l'honorable M. Foster auquel est confiée la proposition et dont le caractère énergique est si évident pour nous tous, ne tient pas à céder; je suggèrerais donc que dans le but d'arriver à une opinion unanime sur le sujet, il biffât certains mots de la première et de la seconde résolutions. S'il consentait à cela, je pense que les délégués des autres colonies seraient d'accord avec moi en disunt que nous sommes prêts à l'accepter.

Sir Henry Wrixon.—Mais vous ne vondriez pas mettre catégoriquement la mère-patrie de côté ?

L'hon, M. Foster.—J'espère que la Conférence ne pensera pas que je suis entêté. Je comprends parfaitement l'importance de l'expression de l'opinion de cette Conférence relativement à un arrangement douanier plus étendu. Nous avons tracé la voie qui nous y conduit; je veux avoir l'opinion de la Conférence sur la question, mais je ne veux pas pour tout cela qu'auenne des colonies se prononce uégativement contre une autre proposition qu'elle est portée à favoriser; en conséquence, je suggèrerais ceci: divisons ces résolutions et votons-les en trois parties. Vous prendrez le préambule séparément et vous voterez là-dessus. Je suppose que nous sommes tous d'accord sur ce paragraphe. Nous pourrons prendre ensuite la première résolution qui constituera le numéro un. Vous voterez sur cette première résolution, et il y aura probablement divergence d'opinions. Nous ne voterons pas tous dans le même sens. Viendra ensuite la troisième résolution, séparément encore, et sur laquelle nous pouvons voter, et je suppose que nous pouvons tous voter. Je pense que cela dégage l'affaire, Prenez, par exemple, mon ami M. Thymne: il ne voit pas le moyen pour lui de voter en faveur d'un arrangement douanier plus étendu. Il me semble que nous devrions atteindre le but que nous nous proposons, et je dois dire que parce que

quelquesà retirer o
première rement de
meut à noi
le princip
nimes? N
mais je ne
entièreme
très vital,
de voter si
Conférence
séparémen
sur celle q

Sir Hi ou elause a résolutiou L'hon.

Sir Hi on suppose

M. Ler M'est avis o l'invitation comme suit du Queensk velle-Zéland délégué on j

Le Pré est invité à périale tout L'hon,

Le Pré ministre rec part à la Co couvenable, nature colon cette demande

Sir Hen venir se join

I'hon. I sion de denx porté à eroir point. Ceei dire, dans la dites "elle ci

L'hon. M mots qu'il su L'hou. M

L'hon. M Le Prés le préambnie mière résolut ainsi, ou s'il c tables pour la

Sir Henri résolution de ajouté à la fuçon qu'il ou, si uon, tion: "que oit réputée

nt commer-

Sir Charles to modifiée; tion de M.

ee des colopar nous considérons is prendie ien contre us frappez

ierre avec es font un rand comcommerco ı'il n'y eût commerce onséquemne et mon otion soit

e vigneur ument dit opinion de suis très orable que a proposias à céder ; le sujet, il ità cela, je disant que

uement la nis entêté. tte Confés tracé la tion, mais ent coutre ggèrerais le préamtons d'acntion qui il y aura ême sens. ions bonla dégage pour lui que nous

parce que

quelques-uns d'entre nous penvent différer d'opinion à cesujet, j'ai de fortes objections à retirer ce qui est, à mon avis, une proposition aussi importante que l'est celle de la première résolution, une proposition qui, selon moi, découle logiquement et nécessairement de ce que nous avons déjà fait, et qui est nécessaire pour mettre le couronnement à nos travaux. Croyez-vous que nons devrions dans cette Conférence adopter le priucipe que nous devrions rejeter une chose parce que nous ne pouvons être unanimes? Nous ne pouvous nous attendre à ce que tons nons voyions du même wil; mais je ne pense pus que nous devions demander aux ans et aux autres de se retirer entièrement, précisément à cause de cel-, purce que la chose peut être d'un intérêt très vital. Par respect pour le désir de la minorité la Conférence peut être empêchée de voter sur une affaire très importante. I mode que je suggère donnerait à la Conférence pleine liberté de consigner sen opinion relutivement à ces deux résolutions séparément et individuellement, et conséquemment de réunir toute la force possible sur celle qui est à mou avis la plus importante, je veux parler de la dernière.

Sir Henry DeVilliers.—N'y aurait-il pas une difficulté, vu qu'il y a une annexe ou clause additionnelle à la fin? Comment pouvons-nous voter sur cette dernière résolution si nous ne savons pas aussi que la clause additionnelle sera adoptée?

L'hon. M. Foster.—Je croyais qu'il n'y avait pas d'objection du tout coutre cette résolution.

Sir Henry DeVilliers.—La clause additionnelle est adoptée unanimement si on suppose que la résolution est adoptée.

M. Lee Smith.—Je crois qu'il y a ici une question qu'on a absolument négligée. M'est avis que nous dépassons tout à fait les limites de nos pouvoirs. Si vous lisez l'invitation qui a été transmise aux différentes colonies, vous verrez qu'elle se lit comme suit: Le ministre recommande que les colonies de la Nouvelle-Galles du Sud, du Queensland, de Victoria, de l'Australie méridionale, de la Tasmanie, de la Nonvelle-Zélande et de Fiji, soient respectueusement priées de nommer et d'envoyer un délégué on plus, et ainsi de suite. Il n'y est pas question de l'Angleteure.

Le Président.-Venillez lire la dernière partie, où le gouvernement impérial est invité à prendre part à ces délibérations, car l'objet en vue est d'une nature impériale tout aussi bien que d'une nature coloniale.

L'hon, M. Fitzgerald.—La Conférence doit nécessairement avoir des horizons

plus étendus que ce que suggère M. Lee Smith. Le Président.—Vous verrez que le rapport qui a été fait an conseil dit: "Le ministre recommande aussi que le gouvernement britannique soit prié de prendre part à la Conférence en envoyant un délégué on par tout autre moyen qu'il jugera couvenable, vu que l'objet en vue est d'une nature impériale tout aussi bien que d'une nature coloniale." Le gouvernement britannique a très gracieusement acquiescé à cette demande en envoyant Sa Seigneurie que voici, suirve les délibérations.

Sir Henry Wrixon.—Ce qui demontre qu'on a demandé au gouvernement de venir se joindre à nons, parce que des relations impériales seraient mises à l'étude.

L'hon, M. Foster.—Nous avons fait un pas de plus. Ou va s'assurer a l'adhésion de deux délégués au moins par une légère modification de la phrase, et je suis porté à croire que l'honorable M. Suttor se joindra à ses collègues délégués sur ce point. Ceci nous permettra du moins d'être aussi unanimes que possible. C'est-àdire, dans la première résolution, au lieu de dire que cette Conférence "recommande" dites "elle croit en l'opportunité,"

L'hon, M. F. B. Suttor.—Je ferai remarquer à l'honorable M. Foster que les mots qu'il suggère rendent décidément la résolution plus énergique qu'avant, L'hon. M. Foster.—J'ai compris que c'était ee que M. Thynne suggérait.

L'hon. M. Suttor.—Ils la rendent beaucoup plus forte qu'avant.

Le Président.-Me permettriez-vous de suggérer que nous prenions d'abord le préambule et que nons votions sur ce préambule; lorsque nous arriverons à la première résolution, disentez-la et disposez-en, et si elle doit être rejetée, qu'il en soit ainsi, ou s'il doit y avoir des modifications, proposez les et voyez si elles sont acceptables pour la Conférence. Je crois que ce système avancera les choses.

Sir Henry DeVilliers .- J'ai consenti volontiers à ce que la proposition ou résolution de mon collègue fût retirée, et relativement à la motion qui vient d'être

adoptée, je désirerais être consigné au procès verbal comme ne votant pas. Naturellement mes collègues votent et ils gagnent leur point, de sorte que la colonie du Cau vote; mais je désirerais qu'il fût consigné au procès-verbal que je ne vote pas sur cotte question, et pour cette raison toute simple que je me considère le délégué de la colonie du Cap seule, que je ne me considère pas autorisé en aucune ficon à représenter l'Etat libre d'Orange ou une des parties de l'union douanière, et conséquemment j'éprouve une difficulté que, j'en suis heureux, mes collègues n'éprouvent pas, Voici l'interprétation de ma position personnelle. Je ne suis pas autorisé à exprimer une opinion qui puisse compromettre l'Etat libre d'Orange ou aucune des autres parties de l'union domnière, et pour cette vaison, M. le Président, je désire qu'il soit consigné au procès-verbal que sur cette question je n'ai pas voté; mais le vote du Cap

de Bonne-Espérance est donné en faveur de la résolution.

Sir Henry Wrixon.—Le doute que le juge en chef a dans l'esprit s'appliquerait même davantage aux délégués australieus. Ils n'ont rien à faire avec l'Etat libre d'Orange. Je croirais que l'opinion du juge en chef serait claire et irréfutable si nous faisions quelque chose de ce genre, si nous déterminions quelque chose, ou si nous cherchions à légiférer de quelque façon; je pense qu'alors tous les délégués de l'Australie devraient immédiatement refuser de voter. Mais, lorsqu'en réalité nous exprimons une opinion sur la sagesse d'une certaine mesure, il me semble que nous pouvons exprimer cette opinion sans offenser personne, que nous venions du nord, du midi, de l'est ou de l'ouest. Nons ne prenons pas sur nous de dicter à qui que ce soit ce qu'il y a à faire. Nous ne contrôlous personne. Toute l'affaire est une simple expression d'opinion. A ce point de vue donc je suis très disposé à voter, bien que, naturellement, je n'aie pas le moindre droit de prendre sur moi de commander qui que ce soit.

Sir Henry DeVilliers .- Je n'ai pas voulu soulever un débat. J'ai tout simple-

ment donné la raison pourquoi je désirnis qu'il fût consigné que je n'ai pas voté. Le Président.—Il est entendu par la Conférence que M. Hofmeyr a la permission de retirer sa modification primitive d'hier.

La Conférence y consent.

L'hon, M, THYNNE. -M. Foster a bien voulu poser une série de questions auxquelles il m'a demandé de répondre. J'ai en vérité éprouvé des difficultés à saisir une seule des questions auxquelles il me demande de répondre, vu que lorsque j'ai cru réellement avoir une question tangible à répondre, il ne m'a pas donné occasion de le faire, ce qui démontre plutôt que ses questions n'en étaient pas, mais qu'elles étaient une nouvelle manière d'argumentation.

L'hon. M. Foster.—Une argumentation sous forme de questions. L'hon. M. THYNNE.—Une argumentation sous forme de questions. Une phrase qu'a prononcée l'honorable M. Hofmeyr contribue, je crois, à mettre le champ libre pour nous. Il a parlé des résolutions qui ont été adoptées dans le cours des derniers jours, et qui, dit-il, avnient en vue sans doute la possibilité pour l'Angleterre d'entrer dans cet arrangement de réciprocité. Nous avons tous eu en vue cette possibilité. Que cette possibilité prenne une forme tangible, que cette possibilité se réalise maintenant ou qu'elle ne se réalise jamais, elle reste une possibilité, et c'est à raison de cette possibilité, quoique à mon avis, nous la considérons tous très éloignée, c'est-à-dire que l'Angleterre consente à faire ces arrangements réciproques, tout de même c'est à raison de cette possibilité éloignée que nous avons demandé, je crois, dans nos résolutions, le pouvoir de faire ces arrangements réciproques avec l'Angleterre tout aussi bien qu'entre nous. Mais, M. le Président, cette résolution-ci va beaucoup plus loin que l'autre. Elle ne déclare pas soulement que c'est une simple possibilité prévue, mais bien que c'est désirable que la chose se fasse et que l'Angleterre adopte une certaine politique. Il y a là une grande différence entre les deux. Nous savons que c'est non seulement possible entre nous comme colonies, mais très probable, je crois, que le membre de cette convention qui oserait dire qu'il espère, ou même que d'ici à cinq ans un contrat préférentiel ou un arrangement réciproque peut se faire entre les colonies et la Grande-Bretagne, je dis que ce membre est très enthousiaste, je pense qu'il serait de fait très enthousiaste s'il faisait cette déclaration. Nous comprenons tous que le moment où l'Angleterre doit entrer dans cet arrangement est

très éloigné. un arranger loin, et com Conférence, terre. Je n faveur de ce

L'hon, pris cette at M. Foster, q évènement d causes d'inc enlevés, non s'enlever; e opportunité opportun, ne exprimé l'op possible, et f impérial de et qui l'empi Nous désiror difficultés di présents trai Je ne pnis ce rendu jusque exprimé le d plus donner nous disons i questions par terre entre d tout à fait en l'Angleterre serait mioux rité du congr enfants un pe penvent dem: posés à rendr nons accorde: unanime. Je cette question avons comme Conférence, e donner snite Lord JER

Sir Henr Le Paési laissant le pre votre gré. L rence croit à rence est prêt le vote confor: délégué pour c Pour.-I

dionale et Vic Contre. Le Prési la mère-patrie

L'hon. M. Président, que

Naturelnio du Cap te pas sur délégué de on à repréonséquemuvent pas. exprimer des antres g qu'il soit

oto du Cap

pliquernit Etat libre éfutable si iose, ou si élégués de falité nous que nous du nord, qui que ce ine simple bien que, tander qui

inxquelles senle des 'éellement faire, ce taient une

nt simple-

permission

voté.

ne phrase libre pour iers jours, itrer dans lité. Que mintenant de cette ·à-dire que ne e'est à ios résolutout aussi plus loin té prévue, dopte une avons que e, je crois, que d'ici à aire entre usiasto, je

lous com-

ement est

très éloigné. Nous crayons, d'un nutre côté, que le moment où nous pourrons faire un arrangement entre nous n'est pas nussi éloigné, mais cette résolution-ci va plus loin, et comme je le dis pour la dernière fois, je l'espère, il me semble que, pour la Conférence, c'est exprimer une opinion sur le système fiscul que doit adopter l'Angleterre. Je ne crois pus qu'il m'appurtieune ou qu'il soit en mon pouvoir de voter en

faveur de cette proposition.

L'hon, M. Playforn.—Je suis excessivement peiué que mon honorable ami ait pris cette attitude, car il admettra assurément la valeur de l'argument de l'honorable M. Foster, que lorsque nous adoptous certaines résolutions nous les adoptons à tout évènement dans un but quelconque; et lorsque nous avons demundé que certaines causes d'incapacité, que certains obstacles qui se dressaient sur natre chemin fussent eulevés, nous nvions assurément dans l'esprit que c'étnient des obstacles qui devnient s'enlever; et lorsque l'honorable délégué a essayé d'établir une distinction entre opportunité et possibilité, il a présenté un argument excessivement subtil. Si c'est opportun, nons n'avons pas à discuter ici la question de possibilité; nous avons exprimé l'opportunité de la chose et nous vonlons l'expliquer de la façon la plus claire possible, et faire voir ce que nous vaulons. Nous avons demandé au gouvernement impériul de fuire disparaître certaines causes d'incapacité qui existent présentement et qui l'empêchent de faire des arrangements spécieux avec ses propres colonies, Nous désirons dire de la façon la plus catégorique possible qu'il est opportun que ces difficultés disparaissent, afin que nous ayons l'avantage de faire l'arrangement que les présents traités nous empêchent de conclure. A mon idée, l'argument est parfait. Je ne puis camprendre l'attitude de mon honorable ami M. Thynne; paisqu'il s'est rendu jusque-là, il pourrait assurément aller jusqu'à la même limite que nous. Ayant exprimé le désir de faire disparaître l'obstacle au temps présent, nons désirons de plus donner à cela un effet pratique en faisant un arrangement. C'est tout ce que nous disons ici. Naturellement, si de questions générales nous tambans dans des questions part'culières, si nous allons supposer qu'il n'est pas probable que l'Angleterre entre dans l'arrangement, à cause de ceci ou à cause de cela, je dis que c'est tout à fant en dehors de la question; car, pour ce qui est de nous, il appartient à l'Angleterre de prendre cette position. Il nous appartient, à nous, de dire ce qui serait mieux à notre avis. Je crois très sincèrement et je pense que la grande majorité du congrès est d'avis qu'il serait à désirer que la mère-patrie considérat ves enfants un pen mieux, qu'elle les traitat un peu mieux qu'elle traite des étrangers qui penvent demain être en guerre avec elle et que, d'un autre côté, nous fus-ions disposés à rendre la pareille et à lui donner des avantages égaux à ceux qu'elle peut nons accorder. Je suis très peiné que nons ne puissions pas arriver à une conclusion unanime. Je suis très peiné qu'il se sache que nous n'avons pas été unanimes sur cette question, parce que c'est en réalité la mise en pratique des travaux que nous avons commencés et que nous avons nuanimement commencés au début de cette Conférence, et c'est exprimer notre opinion sur la ligne de conduite à suivre pour donner suite aux résolutions que nous avons adoptées.

Lord Jersey.—Nous avons adopté le préambule. Sir Henry Wrixon.—Nous sommes tous d'accord là-dessus.

Le Passident.-La Conférence est-elle prête à voter sur la première résolution, laissant le préambule pour la fin? Vous pourrez alors le discuter ou le modifier à votre gré. La première résolution se lit camme suit: "Résolu, que cette Conférence croit à l'opportunité d'un arrangement douanier," etc. Est-ce que la Conférence rence est prête à voter sur la motion, ou y a-t-il des modifications? Je vais inserire le vote conformément à la décision que nous avons prise, c'est-à-dire par colonies, un délégué pour chaque colonie. Voici quel est le résultat du vote:

Pour.—Le Canada, la Tasmanie, le Cap de Bonne-Espérance, l'Australie méri-

dionale et Victoria.—5.

Contre.—La Nouvelle-Galles du Sud, la Nouvelle Zélande, le Qucensland.—: Le Président.—La seconde résolution se lit comme suit: "Que jusqu'à ce que la mère-patrie puisse trouver le moyen," etc., etc.

L'hon, M. THYNNE. - J'ai une modification à proposer. Je propose, M. le Président, que les mots " un tel arrangement " dans la seconde ligne de la seconde $5b-15\frac{1}{3}$

résolution soient rayés pour y insérer les mots "un arrangement douanier avec les colonies."

Sir Henry de Villiers,—C'est la même chose,

L'hon. M. Foster.—Si l'honorable M. Thynne désire tout simplement changer la construction de la phrase sans en changer le sens, je n'ai pas d'objection.

L'hou. M. Thynne.—S'il est écrit au procès-verbal que j'ai voté pour la seconde résolution qui consucre la première par les mots "un tel arrangement", je me tronverai dans une position anormule.

Le Président.—Acceptez-vous celn, M. Foster? L'hon, M. Foster.—J'accepte ce changement.

Le Président.—Est-ce le pluisir de la Conférence que la modification suggérée se fasse?

La Conférence y consent.

Le Président.—La résolution telle que modifiée se lit comme suit: "Que jusqu'à ce que la mère-patrie puisse trouver moyen, etc., etc.

La motion est adoptée,

EXAMEN DES TARIFS.

M. LEE SMITH.—M. le Président et messieurs, maintenant que le débat préliminaire est terminé et que nous avons le champ libre pour accomplir un travail pratique, il est opportun que nous mettions quelque chose de catégorique devant la Conférence, de façon à mettre en pratique le but pour lequel nous sommes ici. Je désire donc, M. le Président, présenter la motion qui suit:

"Que cette Conférence procède à l'examen des tarifs de douane respectifs des diverses colonies représentées ici, dans le but d'acquérir des renseignements qui permettront aux délégués de déterminer la voie dans laquelle des conventions de réciprocité pourront se faire avec profit et se mettre ainsi en état d'aviser leur gouvernement en conséquence."

Comme je l'ai dit avant, nous avons passé les deux derniers jours à discuter des questions relatives aux moyens qui peuvent nous mettre en état de donner suite au but pour lequel nous sommes iei. Je dis que les travaux ent généralement plané très haut, et nous devrions maintenant descendre sur un terrain plus prosuïque qui doit nous servir de base au règlement de cette affaire. Je crois, monsieur, que le moment est arrivé où nous devrions faire ce que nous a dit M. Foster et pronver que nous sommes prêts à faire quelque chose qui, plus que quoi que ce soit, sera de nature à joindre et à réunir ces liens qu'il est opportun, selon lui, de resserrer relativement aux relations entre le gouvernement impérial et ses colonies. Je ne vois pas, monsieur, que nous puissions le faire d'une meilleure manière que de nous mettre immédiatement à obtenir les renseignements qui sont nécessaires pour permettre aux membres respectifs de cette Conférence de faire rapport à leur gouvernement sur ce qui est possible et sur ce qui est important. Quant à moi, l'ai été envoyé ici en qualité d'homme de commerce entièrement. J'ai une assez grande expérience en matière d'industrie et de commerce dans ma colonie, et comme mon gouvernement considérait que cette Conférence était une Conférence entièrement commerciale, il s'attendra nécessairement à ce qu'un travail pratique résulte de nos délibérations. J'ai compris que je ne pouvais pas laisser clore cette Conférence, et je crois qu'elle se terminera bientôt, sans me mettre en état de donner à mon gouvernement et à mes concitoyens des renseignements pratiques sur la possibilité d'augmenter le commerce entre la Nouvelle-Zélande et le Canada. Ainsi, M. le Président, j'ai remarqué ici en Canada nombre de choses qui ont quelque peu modifié l'opinion que j'avais lorsque j'ai qui té la Nouvelle-Zélande. Si M. Fosier veut mettre de côté ses occupations quelques instants, je désircrais avoir une conversation particulière d'une heure ou deux avec lui et avec les autres membres du gouvernement, relativement à la position des diverses industries sur lesquelles personne plus qu'eux ne peut me bien renseigner. L'état actuel de nos tarifs, particulièrement du tarif canadien, semble être très anormal. Je mentionnerai les laines, par exemple.

Certnines of frappées d' pouvons ra culière de l' comment n discuté et r' un droit un tention des faire remar rence, nous nos colonies

L'hon, que nombro que ce que colonie du Mills n'est 1 de commerc la loi relati passer à n'n les délégués et que les g iss antres. cotonies rep cile et qui s cussion enti mois. Il n motion sera

M. LEE suggérer un qu'ici que d

L'hon.
Nous savons
ments de co
manière de c
une exceller
de cette Cor
possible pou
en échange e

Sir Cha

 ${f L}$ 'hon. . cela vous vo atin que cha l'empire d**e** non pas pou ou à moi, de Nous pouvo expédier av chaque colo bonne conch tions. Les ments qu'ils négociations comparaisor nement cans reux de vou simplement et vous pour corresponda avee les

changer

a seconde me trou-

suggérée

" Que

t prélimiwail prait la Con-Je désire

octifs des s qui pers de récir gouver-

cuter des suite au ent plané ıïque qui ır, que le onver que ie nature tivement pas, monre imméttre aux nt sur ce i en quaienee en rnement erciale, it érations. s qu'elle et à mes ommerce né ici en

e j'avais

côté ses

rticulière

ent, rela-

s qu'eux

du tarif exemple. Certaines catégories de laines sont absolument libres et d'autres catégories sont frappées d'un droit de trois centins la livre. C'est, je erois, une chose que nons pouvons raisonnablement diseuter. Certaines eolonies produisent une espèce particulière de laine et certaines autres en produisent une autre espèce, et je ne puis voir comment nous pouvons procéder à la mise à exécution de nos projets sans avoir discuté et réglé cette très importante question de savoir s'il devrait y avoir ou non un droit uniforme sur les laines. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'occuper l'attention des membres de la Conférence pendant plus de temps qu'il ne m'en faut pour faire remarquer qu'à mon avis, vu qu'il n'y a pas d'autre elose devant la Conférence, nous devrions immédiatement procéder à l'examen des droits et des tarifs de nos colonies respectives. Je termine en proposant tout simplement cette résolution.

L'hon. M. Bormeyr. -- Je crois que nous allons trop vite maintenant. Je pense que nombre d'en ce nons ne sont pas autorisés à faire quoi ee soit d'aussi définitif que ce que nous ferions en adoptant cette motion. Relativement aux délégués de la colonie du Cap, aueuns de nous ne sont des hommes de commerce. Sir Charles Mills n'est pas un homme de commerce, sir Henry DeVilliers n'est pas un homme de commerce, et je n'en suis pas un non plus. Je crois avoir sur moi une copie de la loi relative à la douane du Cap de Bonne-Espérance, et je n'ai pus d'objection à la passer à n'importe quel membre de la Conférence; mais plus que cela, je suggère que les délégués s'en-retournent dans lenr pays pour faire rapport à leur gouvernement, et que les gouvernements prennent les mesures nécessaires pour s'approcher les uns les autres. Si nous sommes pour faire l'examen des tarifs donaniers de huit ou neuf colonies représentées ici, je erois que nous nous lancerons dans un travail très difficile et qui sera couronué de très peu de résultats. J'ai été purfois témoin d'une diseussion entre deux colonies au sujet d'arrangements douaniers, et la chose a duré des mois. Il a fallu trois mois aux Etat-Unis pour discuter le tarif. J'espère que cette motion sera retirée.

M. Lee Smith.—Je serai très heureux d'entendre quelqu'un des messieurs me suggérer un moyen plus pratique d'arriver à nos fins. Nous n'avons diseuté jusqu'ici que des questions abstraites, et, nous nous en retournons sans aueun résultat.

I'hon. M. Foster.—Je désire voir si je ne puis pas suggérer un moyen pratique. Nous savons qu'aucune colonie n'est venue iei avec le pouvoir de faire des arrangements de commerce. Nous sommes venus discuter des principes et consigner notre manière de voir en tant que nous pouvons nous entendre; mais, c'est en même temps une excellente occasion pour les délégués de chaque colonie de se consulter en dehors de cette Conférence avec le Canada, et de comparer des notes avec autant de soin que possible pour savoir ce que sont nos besoins et voir ce que nous pouvons leur envoyer en échange de ce qu'ils peuvent nous transmettre à des conditions égales.

Sir Charles Mills.—Vous voulez dire en dehors de la Conférence?

L'hon, M. Foster.—Absolument en dehors de la Conférence, et pour faciliter cela vous vous souviendrez que j'ni donné à chaque délégné une copie de notre tarif afin que chacun pût voir notre tarif tel qu'il est maintenant et tel qu'il sera, sous l'empire de la loi, dans quelques jours. Les délégués pourrnient dresser une liste, non pas pour la Conférence, mais pour être donnée au gouvernement, soit à M. Bowell ou à moi, des produits que les eolonies pourraient, à leur avis, expédier au Canada. Nous pouvons facilement faire une liste des produits que nous pouvons, selon nous, expédier avantageusement aux différentes colonies. Par cette consultation avec chaque colonie nous pouvons comparer les listes et nous pouvons arriver à une assez bonne conclusion pratique sur ce qui pourrait faire la base des sujets de négociations. Les délégnés pourraient alors apporter à leur gouvernement les renseignements qu'ils nuraient pu avoir, et ee qui se fera dans la suite devra être l'objet de négociations entre les gouvernements. Il sera bon que nous commencions par une comparaison des notes entre les divers délégués des différentes colonies et le gouvernement canadien. M. Bowell, en sa qualité de ministre du commerce, sera très heureux de vous rencontrer sur ces questions. Cette explication personnelle serait tout simplement une conversation non officielle dans le but d'obtenir des renseignements. et vous pourriez alors arriver à quelque chose de pratique. Et nous pourrions par correspondance arriver à un arrangement.

L'hon. M. Fitzgerald,—Pour que les procès-verbaux de cette Conférence contiennent ce qu'ont fait les délégués sur ce sujet important, je crois qu'il serait opportun qu'après que le comité des représentants coloniaux se sera entendu de la façon que suggère M. Foster, il fit alors rapport à cette Conférence afin qu'il soit meutionné au procès-verbal qu'il a soumis au gouvernement canadien une liste d'articles qui, dans l'opinion des délégués, pour raient raisonnablement faire l'objet d'une législation relativement à des droits ayant la réciprocité pour base. La Conférence auruitalors une mention spéciale du sujet. Cela ferait vour que nous n'avons pas négligé cette question importante. Je crois qu'une demi heure suffirait pour la discuter. Il ne faudrait pas trois heures.

L'hon, M. Foster.—A chaque colonie pour la discuter?

L'hon, M. Fitzgerald.—Je pense que toutes les colonies sont unanimes sur ce point,

L'hou, M. Suttor.—Je suggérerais qu'au lieu d'une visite de chaque délégué chez le ministre pour discuter cette affaire, nous pourrions la discuter à une assemblée non officielle.

M, LEE SMITH,-II n'y a que cinq ou six articles,

L'hon. M. Suttor.—Chaque délégué peut diseuter l'affaire et dire quels seraient les articles qui pourraient, à son avis, s'échanger entre le Canada et sa colonie.

L'hon. M. Foster .- Ce sernit une séance non officielle.

M. LEE SMITH.—Vandrait mieux en tenir procès-verbal. J'aimerais à ce qu'il en cût un procès-verbal.

L'hon, M. Sutton.—Nons pouvous suggérer certaine chose à une assemblée non officielle.

L'hon, M. Foster.—J'ai maintenant une autre idée. Relativement aux colonies australieunes, nous éprouvons une difficulté à cause du fait malheureux qu'elles ne sont pas formées en confédération; à notre avis c'est un fait malheureux. Ce sernit bien mieux si nous ponvions tous nous réunir pour diseuter les conditions auxquelles le commerce peut se faire avec le plus d'avantage. N'est-il pas vrai que les produits de ces colonies sont, au fond, les mêmes qu'elles désireraient exporter?

L'hou, M. Fraser.—Pour benucoup les mêmes.

L'hou. M. Foster—Je pense que la suggestion de M. Suttor est excellente. Terminons les affaires officielles de la Conférence, fixons un jour où nous puissions nous réunir non officiellement; les divers délégnés s'étant consultés entre eux seraient prêts à dire quels sont les articles que nons aimerions à échanger, et, alors nous pourrions mettre toute l'affaire à l'étude. Je crois que ce serait une très excellente chose. M. Smith dit de plus qu'il devrait exister une pièce officielle quelconque comme preuve auprès des gouvernements. C'est peut-être opportun, et on pourrait faire la chose sous forme d'une motion déclarant qu'une assemblée non officielle de la Conférence aurait lieu et qu'à cette assemblée les délégués des différentes colonies échangerent leur manière de voir relativement aux produits qui seront le sujet des négociations entre les différentes colonies.

L'hon, M. Fornest.—Je ne vois pas ce que cela produira de bon, car il est très improbable que les mêmes arrangements conviennent à toutes les colonies australiennes, et chaque colonie devra parler pour son propre compte. Si l'on désire une pièce justificative, les délégués pourront écrire chacun une lettre au ministre du commerce déclarant ce qu'ils veulent ou ce qu'ils proposent.

L'hon, M. Foster.—Je erois que si l'on pouvait présenter des questions spéciales,

l'échange des idées produirait beauconp de bons résultats.

M. Lee Smith.—Nous ne pouvons rien faire de ntieux pour nous mettre en état, une fois de retour, de recommander à nos gouvernements ee qui est, selon nous, à propos de faire. Mon gouvernement s'attend à ce que je lui fournisse des renseignements qui lui permettront de juger de l'opportunité ou de l'avantage qu'il y aurait pour lui à faire un arrungement, et j'ai à peu près l'assurance qu'il aura suffisamment de confiance dans eette recommandation pour la présenter au parlement. Je suppose que chacun de nous est dans la même position. Si les autres délégués ne sont pas dans la même position, je ne comprends pas pourquoi ils sout venus ici. On

ne peut hâ abstraite, toute la po en feront a complet. Le Pa

M. Le Le Pe M. Le Très bien.

TICS DIGI

La séa

rence cout opportun façon que mtionné au s qui, dans lation relatulors une cette ques-Il ne fau-

mes sur ce

uo délégué me assem-

lire quels nada et sa

a ce qu'il

mblée non

x colonies qu'elles ne Co serait uxquelles s produits

xcellente. puissions x sernient ous pournte chose. te comme it faire la le la Cons colonies snjet des

I est très es austraésire une nistre du

spéciales,

e en état, n nous, à onseigney aurait suffisamient, Je égués ne s ici. On

ne pent hâter la chose et la terminer d'une façon satisfaisante par une discussion abstraite. Mon gouvernement s'attend à ce que je lui fasse un rapport complet de toute la position de l'industrie du Canada. Je crois que les autres gouvernements en feront antant, et je pense que cette discussion devra faire l'objet d'un rapport complet.

Le Président.—Personne n'a appuyé la motion que M. Lee Smith a proposée. M. Lee Smith.—Est-ce que personne ne l'a appuyée ?
Le Président.—Non.
M. Lee Smith.—Pourva qu'elle soit consignée au procès-verbal, pen m'importe. Très bien.

La séance est levée.

La Con

Po

Pο

Po Po

Pot

Pot Pou

Pot

Ροι

M. LEE to tion de la me Le Prés c'en est une, sous cette im pas mise au procès-verbal soit consigné savoir si on pas comme M. LEE S. Lord Jen motion fût po M. LEE S.

Le Prési comme suit :

"Que cer l'Angleterre e

CABINET DU MINISTRE DU COMMERCE,

OTTAWA, 7 juillet 1894.

La Conférence reprend ses travaux à 10 heures de l'avant-midi.

DÉLÉCUÉS PRÉSENTS:

Pour le gouvernement impériul— { Le Très hon, comte de Jersey, C.P., G.C.M.G.

Pour le Canada—Il'hon, Mackenzie Bowell, C.P.
L'hon, sir A. P. Caron, C.P., C.C.M.G.
M. Sanford Fleming, C.M.G.

Pour la Tasmanie-L'hon, Nicholas Fitzgerald,

Pour la Nouvelle-Galles du Sad-L'HON, F. B. SUTTOR, M.A.L.

Pour le Cap de Bonne-Espérance—Sir Henry de Villiers, C.C.M.G., C.B. Sir Charles Mills, C.C.M.G., C.B. L'hon. Jan Hendrick Hormeyr.

Pour l'Australie Méridionale-L'HON, THOMAS PLAYFORD,

Pour la Nouvelle Zélande-M. LEE SMITH.

Pour Victoria—Sir Henry Wrixon, C.C.M.G., C.B. L'Hon, Nicholas Fitzgerald, M.C.L. L'Hon, Simon Fraser, M.C.L.

Pour Queensland—L'hon, A. J. Thynne, M.C.L. L'hon, William Forrest, M.C.L.

M. Lee Smith.—Je désirerais faire remarquer que je ne vois pas qu'il soit question de la motion que j'ni présentée hier.

Le Président.—Je me suis enquis de la chose et j'ai constaté que l'erreur, si c'en est une, provenait du fait qu'un certain nombre ont compris, du moins j'étais sons cette impression, qu'elle avait été retirée. C'est pourquoi les secrétaires ne l'ont pas mise au procès-verbal. Si M. Smith croit que sa motion doit trouver place an procès-verbal, celui-ci sera modifié; je ne vois absolument aucune objection à ce qu'elle soit consignée au procès-verbal. Personne ne l'a appuyée, et la question est de savoir si on peut la consigner. Si l'on désire qu'elle soit mise au procès-verbal la chose pent se faire facilement, et nons pouvons dire que la motion a été proposée, mans comme personne ne l'a appnyée, elle n'a pas été mise aux voix.

M. LEE SMITH.—Cela me satisferait, monsieur.

Lord Jersey.—J'ai entendu M. Lee Smith dire directement qu'il désirait que la motion fût portée au procès verbal.

M. Lee Smith.—Je vais écrire une nouvelle motion et je la déposerai.

SERVICE POSTAJ AMÉLIORÉ.

Le Président.—La motion qui vient ensuite est celle de M. Smith qui se lit comme suit :

"Que cette Conférence mette à l'étude la question d'un service postal entre l'Angleterre et l'Australasie pur le Canada."

M. LEE SMITH. - Monsieur le président et messieurs : En présentant cette question à la Conférence j'espère qu'on ne croira pas que je dénigre ce qui a été fait jusqu'ici, lorsque je dis qu'à mon idée ce sujet est un des plus importants qu'on puisse soumettre à la Conférence. Jusqu'ici nous nous sommes occupés à discuter les meilleurs moyens à prendre pour atteindre le but principal de la Conférence, c'est-àdi. e, ressorrer les liens qui existent entre les possessions éloignées de l'Empire de Sa Majesté et la mère-patrie. Nous nous sommes occupés du câble du Pacifique, nous nous sommes occupés aussi de la question de savoir comment nous allors obtenir la permission on le pouvoir de faire des arrangements entre les colonies à titre de réciprocité, de façon à terminer l'uffaire et à nous permettre d'accomplir ce que nous somines venus faire ici; mais, relativement à la question dont il s'agit maintenant elle aurait dû, à mon avis, et n'eussent été les motifs relatifs à la stratégie, venir avant la question du câble, car le moyen de communiquer et de faire des uffaires devrait être réglé, selon moi, avant d'entrer dans la question de savoir comment nous aurons une communication télégraphique. Si je vous fais un court historique des communications postales à vapeur entre l'Australie et l'Angleterre, je vous ferai un meilleur exposé de la position actuelle, et je vous mettrai en état de juger si la route par le Canada pour arriver à l'Angleterre est nécessaire ou non. Si nons revenus à l'histoire primitive du service postal entre l'Australie et l'Angleterre, nous constatons qu'en 1856 la communication se faisait en partie par des steamers très lents et en partie par des voiliers. Ce n'est qu'en 1868 qu'un grand progrès s'accomplit relati-vement au transport des postes. Ce progrès eut pour cause principale le fait qu'on adopta une route différente de celle qu'on avait suivie jusque là. Avant cette époque toutes les malles postales de l'Australasie passaient exclusivement par l'est, par Suez et par ce qu'on peut appeler la route P. & O., et on ne faisait aucun effort, dans quelque sens que ce fût, pour accélérer le transport. En 1866, on fit des arrangements pour arriver en Angleterre par les Etats-Unis, et la Nouvelle Galles du Sud et la Nouvelle-Zélande firent un contrat avec une compagnie pour l'établissement d'un service par Panama et de là en Angleterre par les steamers de la Royal Mail Steamship Company. Ceci eut l'effet d'abréger le temps du transport des malles postales, et ce fut alors que la P. & O. Company fit pour la première fois des efforts pour raccourcir le temps qu'elle avait pris jusque là. Ce service se maintint pendant deux ou trois ans, et cessa ensuite, vû la faillite de la compagnie; mais la Nouvelle-Galles du Sud et la Nouvelle-Zélande étaient si satisfaites de ce qui s'était accompli, et comme elles comprenaient qu'il n'y avait pas de meilleur moyen d'atteindre l'Angleterre que par celui qu'on avait adopté, elles résolurent de prendre des mesures pour étabir un service par l'Amérique. Conséquemment, en 1869 ou 1870, on fit des arrangements pour un service par San Francisco, et ceci abrégea le temps entre Sydney et Londres de trois ou quatre jours, je crois. A compter de cette époque jusqu'aujourd'hui, à peu près 24 ans, il y a eu un service postal ininterrompu, sous une forme on sous une antre, parfois bon, parfois mauvais, par San-Francisco, et une partie très considérable de la correspondance de la Nouvelle-Zélande et de la Nouvelle Galles du Sud a été expédiée par cette ligne. Après que la P. & O. Company eut adopté des mesures pour hâter son service, les colonies australiennes proprement dites, c'est à dire les colonies continentales, manifestèrent aussi le désir d'avoir un meilleur service que celui qu'elles avaient, surtout celles situées sur le littoral occidental de l'Australie; et, en 1878, la Compagnie d'Orient apparut sur la scène et fit, pendant un certain temps, concurrence à la P. & O. Grâce à cette concurrence, le service s'améliora beaucoup. Mais peu de temps après le gouvernement australien conclut un arrangement pour l'exploitation des lignes ensemble, c'est-à-dire que chaque compagnie faisait voyager un bateau par quinzaine et ces bateaux voyagemint alternativement, de sorte qu'aujourd'hui Victoria, l'Australie méridionale, la Tasmanie et la Nouvelle Galles du Sud ont une tigne hebdomadaire de steamers qui voyagent directement des colonies à Londres, et je crois que la durée du transport des mallespostales a été abrégée à 32 ou 33 jours, à partir de Melbourne, ce que l'on considère

L'hon. M. Foster.—Ce n'est pas là la route par mer entièrement. Ces trente et un ou trente-deux jours sont le temps du transport de la malle de Melbourne à Londres. M. Le L'hon, semaine pl

M. LE indépendar blissement suppose, qu communica Nouvelle-Z de la Nonv par lesquel ln ligne dit Francisco, la ligne de de la ligne cette questi ainsi, on ne à cette que deux ou tre communica du Snd, le (nécessaire p quint à ma vue fédéral. position qule but de m ici avec bea direct de l'A s'applique e eas de guer: et les poste d'être interd qui passent argument s' passagers. 1 connue sous remplit pas saires pour nn service r va directem mais pour e ment, ceux la terre du (ou se rendre York, Voic tion de savo qu'il pourra arriver non l'aide d'un b puissions fai moyens les 1 tions peuven censés existe crois la cho accordions u établir, par c faire concuri pas San-Frai M. LEE SMITH .- Oui.

L'hon, M. Playford.—Le temps des paquebots à passagers est d'environ une

semaine plus long.

M. LEE SMITH. - Quant au Queensland, il a ce qu'on peut appeler une ligne indépendante à lui propre, car des arrangements ont été faits vers 1880 pour l'établissement d'un service hebdomadaire à vapeur par le Détroit, et en peut dire, je suppose, que ce service constitue la route de la poste. Il y a deux autres moyens de communication: la compagnie des messageries et une autre; en sus de cela, de la Nouvelle-Zélande il y a denx autres bateaux qui voyagent tous les quinze jours de la Nouvelle-Zélande à Londres. De sorte que nous avons maintenant six lignes par lesquelles on peut communiquer entre l'Australie et la Nouvelle Zélande, savoir : la ligne dite P. O., la ligne d'Orient, la compagnie de Queensland, la ligne de San-Francisco, les deux bateaux directs de la Nouvelle-Zélande, et depuis quelque temps la ligne de la Nouvelle-Galles du Sud directement à Vancouver connue sous le nom de la ligne canadienne du Pacifique. Or, M. le Président, j'admets qu'en traitant cette question, les différentes colonies représentées ici l'envi-ageront différemment : ainsi, on ne peut s'attendre à ce que les messieurs de l'Australie méridionale tiennent à cette question avec autant de ferveur que nous qui sommes de l'est; mais il y a deux ou trois colonies qui doivent, je crois, avoir intérêt à chercher à favoriser une communication avec l'Angleterre par le Canada; ces colonies sont: la Nouvelle-Galles du Sud, le Queensland et ma colonie, la Nouvelle-Zélande. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire pour moi de parler sur cette question plus qu'il ne faut pour dire que, quant à ma colonie, je suis prêt à l'examiner à ce que je puis appeler un point de vue fédéral. J'admets que la Nouvelle-Zélande ne peut être mise dans une meilleuve position que toute autre colonie; mais si nous sommes pour faire quelque chose dans le but de mettre à exécution d'une façon pratique les idées que nous avons exprimées ici avec beaucoup d'unanimité, relutivement à la nécessité absolue d'avoir un câble direct de l'Australie à l'Angleterre pour les possessions britunniques, cet argument s'applique encore plus à la question d'un service postul; car il doit être évident qu'en cas de guerre il y aura un avantage très considérable dans le fait que les passagers et les postes pourront être transportés de l'Australie à l'Angleterre sans crainte d'être interceptés ou d'être gênés en aucune façon comme par les anciennes routes qui passent par l'Est. S'il y a quelque valeur dans l'argument relatif au câble, cet argument s'applique encore micux à la question d'un service pour la poste et les passagers. La ligne actuelle est manifestement incomplète, je veux parler de la ligne connue sous le nom de la ligne canadienne du Pacifique. Elle est incomplète, elle ne remplit pas les conditions que tous nous avons jugées comme absolument nécessaires pour la mise à exécution de ce dont nous avons convenu, c'est à dire d'avoir un service rupide et sûr pour les postes et les passagers jusqu'à Londres. Cette ligne va directement de la Nouvelle-Galles du Sud à Fiji, de là jusqu'à Vancouver, mais pour ce qui est de l'Empire, elle s'arrête là. Pour dire les choses clairement, ceux qui arrivent à Vancouver sont pour ainsi dire mis sur le pavé, sur la terre du Canada et ils arrivent à Londres le mieux qu'il peuvent. Ils peuvent ou se rendre à Montréal et de là prendre un bateru plus lent, ou se rendre à New-York. Voici ce dont nous avons besoin: le public d'Australie devraitêtre en position de savoir que, dans un nombre de jours déterminé, il peut compter absolument qu'il pourra partir d'un point central en Australie, et aussi de la Nouvelle-Zélande, arriver non seulement à Vancouver, muis anssi à Londre, d'une manière certaine à l'aide d'un billet de transit et sur des bateaux de première classe. De sorte que nous puissions faire voir au monde qu'à cette Conférence nous avons mis en pratique les moyens les plus importants en réalité, grâce auxquels nos espérances et nos aspirations peuvent se réaliser. Je ne connais pas parfaitement les arrangements qui sont censés exister relativement à un service entre le Canada et l'Angleterre, mais je crois la chose possible que si nous donnions une subvention suffisante on si nous accordions un avantage suffisant sous une forme ou sous une autre nous pourrions établir, par ces ports, avec Liverpool une ligne de raccordement telle qu'elle pourrait faire concurrence et faire concurrence avec beauconp de succès à la route qui passe pas San-Francisco; et lorsque je vous dirni qu'elle fait un service très considérable

s propreir d'avoir le littoral a scène et currence, nt austra-A-dire que oyagemint Tasmanie voyagent es mallesconsidère

ette ques-

i a été fait

ints qu'on

iscuter les

ce, c'est-àpire de Sa

ique, nous obtenir la

à titre de

que nous

enant elle

nt la quesêtre réglé,

une eom-

unications

ite par le

us à l'hisconstatons

ents et en

olit relatifait qu'on

tte époque

, par Suez dans quel-

ngements

Sud et la

ment d'un

ail Steam-

s postales, orts pour

lant deux elle-Galles

compli, et

idre l'An-

s mesures on fit des

mps entre

te époque npu, sous eo, et une

e la Nou-Company

meilleur

trente et Londres.

pour le transport des passagers de notre colonie par San-Francisco, je crois que vous constaterez la nécessité d'être assez patriotes pour essayer, en tant que possible, à l'amener sur nos propres rives. Toutes nos mutières postules arrivent maintenant par San-Francisco, presque toute la malle-poste de la Nouvelle-Zélande, je parle naturellement au point de vue de la Nonvelle-Zélande; mais pour ce qui est de ma colonie nous avous ern que nous devrions avoir une ligne par Vaucouver, et conséquemment le publie pourra faire son choix, soit de passer par San-Francisco pour Londres ou de passer par le Canada, route qu'il préférenait s'il y a quelque vérité dans l'idée dont nous parlons, dans nos sentiments patriotiques. Dans ma première motion je n'ai parlé que de la question d'un service entre le Canada et l'Australie; mais, réflexion fuite, vous remarquerez que je l'ai étendue à un service complet, cur je suis couvnincu que nous devens ici saisir l'occasion de discuter cette question entièrement sur la base large, générale et nationale que nous avons traité tontes les nutres questions, c'est-à-dire la nécessité absolue qu'il y n de faire comprendre, non sculement à toutes les colonies, non seulement à l'Angleterre même, mais au monde en général que nous sommes déterminés à faire quelque chose de pratique pour réunir ensemble nos diverses colonies à la mère patrie. Je ne propose pas, M. le Président, de formuler une proposition particulière. Je crois que ce serait excessivement imprudent pour moi de le faire, car je ne créerais que des jalousies. Je crains avoir créé quelque julousie, cur je sais qu'une ou deux de mes propositions n'out pas été reçues avec la favour qu'elles méritaient à mon avis. Conséquemment, je ne risquerai rien de plus dans ce sens. Je me suis contenté de présenter la question sons une forme générale afin que toute les colonies puissent exposer leur manière de voir, et j'espère qu'avant que nous ayons fini avec cette question nons serons arrivés à une entente, sur une base générale, qui nous permettra de mettre à exécution ce que nous nous proposons.

L'hon, M. Foster,—Pourriez-vous nous donner la somme que votre colonie

verse à titre de subventions postales?

M. Lee Smith.—Notre arrangement est au poids. Nous garantissons tant. Dans la Nouvelle-Zélande, je crois que cela coûte environ £7,000 par année.

Sir A. P. CARON.—Quel est le total?

M. Lee Smith.--Environ £30,000 par année entre la Nouvelle-Galles du Sud et la Nouvelle-Zélande.

Sir A. P. Canon.—Je crois que c'est £13,274 dans la Nouvelle-Galles du Sud.

M. Lee Smith.—La subvention est d'environ £34.000. Le gouvernement américain donne £4,000, ou le donnait; je crois qu'il a retiré cette subvention. Cette somme est divisée par proportion de trois : les entrepreneurs ont un tiers, la Nouvelle-Zélande un tiers, et la Nouvelle-Galles du Sud un tiers. Je dois dire que notre service par San-Francisco est très satisfaisant. La durée moyenne du passage est de trente-deux jours, mais je crois comprendre que si le service postal que nous proposons s'établissuit, la Nouvelle-Zélande pourrait être mise à quelque chose comme 28 jours de Londres, et Sydney à peu près 30 jours. Je n'ai plus rien à dire sur la question que j'ai sincèrement soumise pour que la Conférence la discute, et je terminerai tout simplement en proposant la motion.

L'hon, M. Foster appuie la motion.

Sir A. P. Caron.—M, le Président : Avant d'entrer dans les quelques remarques que je désire faire sur cette question importante, je voudrais attirer l'attention de la Conférence sur le fait que le jour de l'ouverture, ou le lendemain je déposai sur le bureau un document dont on voudra bien me pardonner cette nouvelle mention, vu qu'il provient du ministère que je préside; mais je considère qu'il est important à raison du fait qu'il révêle l'organisation du système postal du Canada et qu'il fait voir aussi la politique qui a été suivie jusqu'ici relativement à cette division de notre service public. Je ne désire pus en faire la lecture à la Conférence et employer le temps inutilement car il est imprimé, et j'ai cru que pour en faciliter l'examen il était plus commode de le mettre tout simplement sous ves veux. Je désirorais, M. le Président, pour les raisons que j'ai déjà données, qu'il f'ît partie des délibérations et qu'il fût consigné au procès verbal de la Conférence. Je puis dire que M. Lee Smith a exposé une question très importante d'une manière qui, assurément, est satisfai-

sante non s mais il nou Je crois qu nécessité d'a généralemei tielles d'un rable des st l'arrivée et e pondance pr tions dn eon ment on pre dant un cert donné la po malles post un changem steamers-po du directeur considérable transport de dance expéd Francisco e versée pour verser pour comme on le La politique des deniers rents pays, a de subventic pour que le de porter le qu'ils regûss être contéré: revenu publi Queenstown pour le ser année, les co entre Brandi postal avec l dée à la lign Montréal s'él férence est d entendue de réputées des facilités poss procurer l'a colonies et l'. une union su nécessaire po service posta qui a déclar considération désirons étal régulier, qui nous faudra d'accorder de de ce qu'a ussurément faveur d'un que vous ossible, à nintemnt je parle est de ma et consésco pour ue vérité première .ustralie ; aplet, car question tontos les ndre, non mais an pratique pose pas, ce serait julousies. positions nment, je question anièro de arrivés à cution ce

e **c**olonie nt, Dans

u Sud et

i Sud, ont amén. Cette, la Nouque notre ge est de s propomme 28 la quesrminerai

marques ntion de ai sur le tion, vu ortant à qu'il fait de notre doyer le namen il mais, M, ations et e Smith satisfai-

sante non seulement pour la Conférence, si je puis pauler au nom de la Conférence, mais il nons a donné nussi des renseignements très précienx et très importants. Je crois qu'il est inntile d'employer le temps de la Conférence à insister sur la nécessité d'uider, nu moyen de subventions, des lignes de steamers-postes. Ceci est généralement reconun par les nations maritimes du monde. Les conditions essentielles d'un service postul océanique sont, si je comprends bien, la vitesse plus considérable des steamers emplayés à ce service et la régularité assurée dans l'houre de l'arrivée et du départ. Sans l'exécution de ces conditions la transmission de la correspondance par mer deviendrait si irrégulière qu'elle entraverait gravement les opérations du commorce, et une subvention, considérable ou minime, doit être nécessairement en proportion de la mesure dans laquelle on insiste sur ces conditions. Pendant un certain nombre d'années nos voisins, les Etats-Unis, ont complètement abandonné la politique de subventionner les lignes de stemmers pour le transport des malles postales, mais on a changé d'idée à l'égard de cette politique. En 1891, un changement s'apéra et depuis cette époque la politique de subventionner des steamers-postes océaniques neté remise en vigneur, ainsi que le fera voir le rapport du directeur général des postes des Etats-Unis, de 1892. De fait, des sommes très considérables ont été versées durant les six mois expirés le trente juin 1892, pour le transport des malles postales par mer, en sus de la somme du port sur la correspondance expédice. Ainsi, sur les routes de New-York, La Guayra et Colon, et entre San-Francisco et Panama et Hong-Kong, une somme de \$77,103, en sus du port, a été versée pour le transport des malles postales, et on portait à \$954,000 la somme à verser pour l'exercice suivant, sans y inclure le service pour l'Europe, ce qui est, comme on le verra, une augmentation très considérable sur ce qu'on avait déjà payé. La politique de subventionner des steamers et d'employer des sommes considérables des deniers publics à perfectionner le plus possible le service postal entre les différents pays, a été si parfaitement recomm qu'en revenant de nonveau à la politique de subventions en favour de steamers-postes, le directeur général des postes a insisté pour que le City of Paris et le City of New-York fuseent naturalisés avec l'obligation de porter le pavillon américain, et naturellement, sons la protection de ce pavillon, qu'ils reçússent du bureau de poste de New-York tous les avantages qui pouvaient être contérés à cette ligne dans le but de lui donner toute l'aide possible à même le revenu public. Or, M. le Président, la subvention accordée au service postal entre Queenstown et New-York s'élève à £104,251 sterling par unuée; la somme payée pour le service entre Brandisi, Naples et Adélaïde est de £170,000 sterling par aunée, les colonies australiennes contribuant de £75,000 sur cette somme. Le service entre Brandisi, les Indes Occidentales et la Chine coûte £265,000. Pour le service postal avec les Antilles il est versé £85,000 par année; la subvention annuelle accordée à la ligne Allan pour le transport des malles pastales de Québec, d'Halifax et de Montréal s'élève à \$126,533. La raison pour laquelle j'ai donné ces chiffres à la Conférence est de faire voir les subventions considérables qui, d'après la politique bien entendue des deux grandes nations maritimes, l'Angleterre et les Etats-Unis, sont réputées des sommes convenablement employées dans le but de donner toutes les facilités possibles au commerce, en ayant le système postal le plus parfait que puisse proenter l'argent. Si nons désirons resserver davantage les liens qui unissent les colonies et l'Angleterre, si nons désirons avoir une union qui soit non seulement une union sur du papier, mais une union utile à tous ceux qui la composent, il est nécessaire pour nous de commencer, dès le début, par l'établissement du meilleur service postal possible. Je suis parfaitement d'accord avec ce qu'u dit M. Lee Smith, qui a déclaré qu'à son avis cette question est une des plus importantes et une des considérations les plus graves qui pouvaient se présenter à la Conférence. Si nous désirons établir une ligne de steumers rapides, établir un service postal qui serait régulier, qui transporterait les malles postales dans le plus court délai possible, il nous faudra comprendre qu'il sera nécessaire de verser des sommes considérables et d'accorder des subventions considérables pour obtenir ces avantages. Et en présence de ce qu'a fait le gouvernement impérial à l'égard d'autres pays, il devrait assurément contribuer et contribuer très libéralement à une subvention en favonr d'une ligne de steamers rapides sur l'Atlantique ainsi que sur le

Je considère qu'une soule de ces deux lignes sernit absolument insuffisante. Si vous avez une ligne de stemmers rupides sur le Pacitique et que vous traversiez le continent dans le plus court délai possible, comme vous le fintes unjourd'hui pur le chemin de for canadien du Pacifique, tout cet argent et toutes ces peines seront en pure perte, si nons n'avans pas sur l'Atlantique une ligne anssi rapide que possible, car la vitesse avec laquelle on traverserait le Pucifique serait complètement perdue sans une ligne transatlantique rapide. En présence des contributions considérables faites par le gouvernement impérial en favour du service entre Brandisi et Adéluïde, savoir: £95,000 sur £170,000 en faveur du service des Indes Orientales, et de la Chine, £190,000 sur £265,000, et relativement à ce service, je dois attirer l'attention de la Conférence sur le fait que des sommes considérables d'argent sont versées pour un service entre l'Angleterre et les pays étrangers, le Japon et Hong-Kong, ce dernier, naturellement, est une colonie d'Angleterre. Pour le maintien du service des Antilles, elle contribue de £65,000, et elle verse une somme considérale pour le service entre Queenstown et New-York, sevoir : £104,231. de prétends qu'il n'est que raisonnable qu'une contribution impériale soit accordée au service postal nustralieu de Vancouver à Sydney, ainsi qu'à un service transatlantique rapide de Québec à Liverpool. Relativement à cette question, on me pardonnera si je prends quelques instants de la Conférence pour lire un document que m'a transmis sir Charles Tupper que la plupart d'entre vous connaissent personnellement et qui est, vous le savez du moins, le haut-commissaire du Canada, et je crois que ce document est très important relativement à la question que nons discutons. C'est un extruit d'un document que sir Charles Tupper u lu A une assemblée du Royal Colonial Institute, le 8 mai 1894. Il dit:-

"Il est intéressant de connaître au début la durée moyenne du transport des mulles postules de Sydney à Londres et vice versa par la présente route de Suez. Le document officiel le plus récent que j'ui pu me procurer est le rapport du directeurgénéral des postes de la Nouvelle-Galles du Sad pour l'unuée 1892, publié en 1893. J'y trouve que les rapports du service postal de la compagnie de navigation à vapeur d'Orient en 1892 portent la durée moyenne du voyage entre Londres et Sydney à 33½ jours, et entre Sydney et Londres à 33½ jours; turdis que par lu Peninsula and Oriental Navigation Company, en 1892, la durée moyenne du transport des malles postales de Sydney à Londres et vice versa a été comme suit : de Londres à Sydney, 33½ jours, de Sydney à Londres, de 34¼ jours. La somme versée par les gouvernements britannique et australien pour le service postal qui précède est de £85,000 pur année à chaque compagnie, soit £170,000 en tout ; et sur cette contribution de £170,000, le Royaume-Uni paie £95,000."

Ces sommes énormes que l'on verse le sont je crois, très justement; mais l'avantage pour l'Empire et les colonies d'avoir une ligne d'un bout à l'autre sur le territoire britannique, absolument sûre, aussi courte sinon plus que toute autre ligne qui existe aujourd'hui, mérite d'être l'objet d'une attention particulière, et le gouvernement impériul, ainsi qu'il l'a fait dans nombre de cas pour d'antres colonies, devrait accorder des subventions aux lignes de l'Atlantique et du Pacifique. L'extrait continue ensuite comme suit: "L'intention actuelle de la compagnie de steamers en projet est d'avoir sur l'Atlantique un service hebdomadaire de 20 nœuds toute l'année, et de maintenir ce service par la construction de quatre steamers exception-nellement grands, rapides, parfaitement aménagés pour le transport des passagers. Sur le Pacifique on propose de n'avoir que trois steamers, ajontant ainsi un steamer à ceux qui font aujourd'hui le service mensuel entre Sydney et Vancouver. La présence d'un troisième steamer sur le Pacifique a permis aux promoteurs du nouveau service de faire deux propositions:—

"La première qui stipule qu'il y nura durant l'été un service de trois semaines entre Sydney, Moreton Bay, Fiji, Honolulu, Victoria et Vancouver, et en hiver un service de quatre semaines par la même route. On peut dire de prime abord que les malles postales peuvent être facilement transportées par cette route dans le temps qu'il tout par la route de Suez; mais on remarquera que ce n'est, dans un cas, qu'un service de toutes les trois semaines, et dans l'autre un service de toutes les quatre remaines.

"Secons Nouvelle-Zel. steamers sur de l'amée à Honolulu, V Nouvelle-Zéli le voyage en de 36 heures supplément c déclarent qu' que le service qu'il faut aux pagnie d'Orie e service de jours, On c d'Australie c d'Orient de l' janvier 1896,

" Lors t un des snjets ost arrivé p comme grand une route alte rable, Prése de Vancouvei gouvernemen moins .050,00 necordait la £75,000 sterli 15 jours par l service postul cette durée service aussi sant de remai du service col qu'à £13,274 8 timbres-poste service postal

J'approu vement à l'im union d'affair mère-patrie, s et par terre, e a fait sa bonn mère-patrie u permet à la 1 courte et la p dejà consenti à ner une ligne Pacifique, Da d'aider et de co est juste qu'or ner la ligne su le système le p énormément à toutes les colj'espère que l dument iquo et vous le gent ot ne ime e Paci-En préfuvenr wur du ment à в сонвіétran-'Angleet elle savoir: ale soit service on, on doen-

n lu A ort des ez. Le ectenri 1893. vapenr A33†† rriental des de jours, ts briannée 000, le

aissent

re dn

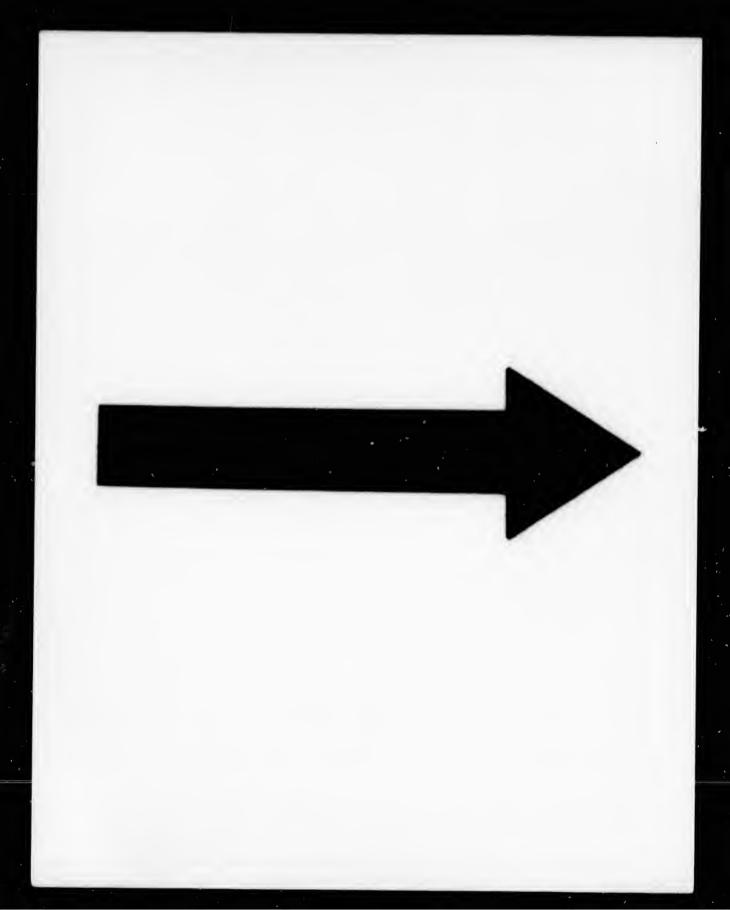
mnis sur le autre e, et le ouies, L'examers toute ptionagers, eamer a préuveau

naines or un d que uns le n cas, es les

"Secondement. Si l'on décide dan la suite de 1 ire escale duns un port de la Nouvelle-Zélando de préférence à Moret m Bay, Queensland, ulors à l'aide de trois steamers sur le Pacifique on pent facilement et régulièrement muintenir d'un bont de l'année à l'untre le service de quutre semaines entre Sydney, Auckland, Fiji, Honolulu, Victoriu et Vancouv r La difficulté de faire escale à un port de la Nouvelle-Zélande, nu lien d'arrêter dans un port du Queensland, sernit de prolonger le voyage entre le dernier poit d'escale d'Australie (disons Sydney) et l'Angleterre de 36 houres à l'uller et un setour; mais même en accord et 36 autres houres pour le supplément de chemin par la route de la Nouvelle-Zélande, les promoteurs du service déchrent qu'ils servient en e at do délivrer les malles postales de Sydney, du moment que le service transatlantique rapide aurnit été établi que près le même temps qu'il faut aux steamers de la Peninsular und Orient mpany et à ceux de la compagnie d'Orient pour se rendre de Sydney à Londres par la conte de Suez, tandis que le service de la Nonvelle Zélande (d'Auckland & Londres) serait-réduit à environ 31 jours. On dit que les contrats actuels entre les gouvernements d'Angleterre et d'Australie d'une part et la Peninsula und Oriental Company et la compagnie d'Orient de l'antre, ont été prolongés pour une autre unnée, et qu'ils expirent en janvier 1896.

" Lors de la Conférence d'Ottawa qui doit avoir lieu au mois de juin prochain un des sujets les plus importants à examiner sera la question de savoir si le moment est arrivé pour l'Angleterre et les colonies d'Australie de reconnaître le Camida comme grande route impériale pour un service postul australien offrant à l'Empire une route alternative importante, et j'ose espérer qu'or le vera à une décision favorable. Présentement, la seule subvention que l'Australie verse réellement un service de Vancouver s'élève à £10,000 sterling par unnée, et cette somme est versée par le gonvernement de la Nouvelle-Galles du Sud. Si cette subvention était portée à un moins £50,000 sterling pur année par l'Anstralie, et si le gouvernement britannique necordait la subvention minima demandée pour le service transatlantique, soit £75,000 storling par année, l'Australie obtiendrait en 1896 un service alternatif de 15 jours par le Canada. Quant à la durée du voyage entre Sydney et Londres pour le service postal, les promoteurs de la nouvelle compagnie sont prêts à fixer à 31 jours cette durée pour la première périone d'années, mais à tout évenement à fuire le service anssi rapidement qu'il peut s'accomptir par la route de Snez. Il est intéressant de remarquer que, d'après le document officiel susmentionné, le prix de revient du service collectif pour la Nouvelle-Galles du Sud, par Suez, ne s'est élevé en 1892 qu'à £13,274 84, 5d. On a done lieu de supposer que la somme perçue pour les timbres-poste sera plus que suffisante pour réaliser la subvention en faveur du service postal en projet,"

J'approuve absolument, M. le Président, tout ce que M. Lee Smith a dit relativement à l'importance d'établir ce service postal. Il est impossible de songer à une union d'uffaires entre les colonies, à une nuion commerciale entre les colonies et la mère-patrie, si l'on ne donne pas toutes les facilités possibles au commerce, par mer et par terre, et cela nécessitera l'emploi de sommes considérables. Déjà le Canada a fait sa bonue part en construisant le chemin de fer du Pacifique, qui donne à la mère-patrie une ronte absolument sûre établie sur le territoire britannique et qui permet à la mère-patrie d'expédier ses troupes à ses colonies de la façon la plus courte et la plus sûre que l'on connaisse. En présence de ces avantages le Canada à déjà consenti à dépenser une somme considérable d'argent dans le but de subventionner une ligne transatlantique rapide, et une ligne australienne et cauadienne sur le Pacifique. Dans ces conditions, je crois qu'ayant fait preuve de notre vif désir d'aider et de contribuer dans la mesure de nos forces au parachèvement du système, il est juste qu'on s'attende à ce que le gouvernement impérial soit prié de subventionner la ligne sur l'Atlantique et la tigne sur le Pacifique. Alors, nous aurions, je crois, le système le plus parfait qu'on pourrait organiser, un système qui contribuerait énormément à développer les ressources, non seulement du Canada, mais aussi de toutes les colonies formant partie de l'union. Pour ees raisons, M. le Président j'espère que lorsque le moment sera arrivé on fera les représentations les plus



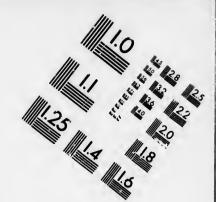
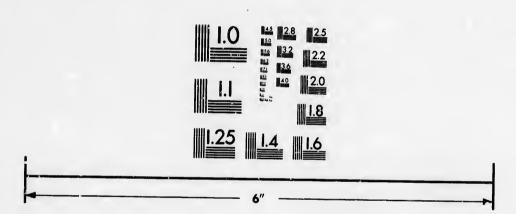


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503 STATE OF THE PARTY OF THE PARTY



pressantes au gouvernement impérial pour que la subvention que nous espérons soit accordée par le gouvernement britannique en faveur de l'établissement de ces lignes. L'hon. M. Suttor.—Où en est l'affaire relativement à la concession de subven-

tions en faveur de transatlantiques? Si j'en crois les nouvelles, je comprends que les

négociations sont terminées.

Sir Adolphe Caron.—On ne doit pas se fier à ces nouvelles. M. Huddart a été chargé par le gouvernement canadien de négocier pour obtenir des subventions dans le but d'établir le service rapide sur l'Atlantique. Nous avons fait un arrangement provisoire avec lui promettant de donner \$750,000 par année dans le but d'aider à l'établissement de ce service.

L'hon. M. Surror.—Pendant combien d'années?

Sir Adolphe Caron.—Dix ans. Il s'est mis en négociations en Angleterre avec des capitalistes. Naturellement, une ligne de cette importance va coûter une somme très considérable, et, si je comprends, il a réussi jusqu'ici dans ses négociations. Je ne veux pas dire que tout est terminé, mais tout ce qui peut se faire a été fait. Le Président me rappelle que M. Huddart attend maintenant que la subvention de \$750,000 soit sanctionnée par le parlement, pour terminer son organisation et faire les arrangements nécessaires pour mettre le projet à exécution. La catégorie de steamers qui font l'objet de l'arrangement est égale à celle de n'importe quel steamer qui navigue aujourd'hui. Ce sont des vaisseaux de 20 nœuds. Ils auront des magasins frigorifiques d'une capacité de 3,000 à 4,000 tonnes, de sorte que ce serait de très précieuses acquisitions pour notre système, et nous pourrions par ce moyen transporter des fruits et toutes autres marchandises d'une nature périssable qui pourraient venir de ces colonies.

Lord JERSEY. - Sur le Pacifique?

Sir Adolphe Caron .-- Non ; sur l'Atlantique.

Lord Jersey.—On a fait une pressante demande pour obtenir de l'Angleterre qu'elle accorde une subvention; mais je pense que ce serait pour nous d'un grand appui si nous pouvions avoir un peu plus de renseignements sur le coût probable de la ligne; avant tout la ligne entre l'Angleterre et le Canada, et aussi la ligne entre Vancouver et l'Australie.

Le Président.-Voulez-vous dire ce qu'elle coûtera aux promoteurs, ou la sub-

vention?

Lord Jersey.—Ce que coûtera la ligne.

Le Président.—Aux promoteurs ou au gouvernement?

Lord Jersey.—Aux promoteurs. Nous avons bien une idée de ce que coûterait la ligne, rous devons savoir combien on espère avoir, naturellement. La même remarque s'appliquerait à la ligne du Pacifique. Dans une question comme celle-ci il est évident que ni le Canada, ni l'Australie, ni l'Angleterre n'accorderaient une subvention à moins que ce ne fût en retour de quelque service. Règle générale, la subvention est accordée parce qu'on croit que le transport rapide des malles-postes est un bon service que rend la compagnie. Naturellement un service rapide est essentiel. Je dois faire remarquer que l'Angleterre tiendrait certainement à savoir préalablement ce que ceux qui contribueraient seraient disposés à donner à titre de subvention, ce que les colonies australiennes seraient disposées à donner à la ligne, et ce que le gouvernement canadien serait disposé à donner pour cet objet; et il est essentiel que nots sachions combien la ligne coûtera d'après les calculs, car, en supposant que le Canada consentirait à donner une subvention pour la section de la ligne sur l'Atlantique et que l'on constatorait que la ligne ne peut être mise à exécution d'une façou satisfaisante, où en serait l'Angleterre?

Le Président.—Nous avons prévu cela dans notre contrat; l'entreprise devra

être exécutée, ou la subvention eessera.

Sir Adolphe Caron.—Je puis dire que les quatre steamers coûteront environ deux millions et demi sterling; c'est-à-dire pour le service transatlantique.

Lord Jersey.—La question doit être considérée entièrement au point de vue d'un service des postes, et le prix de revient de ce service est une affaire très importante. Voici comment la chose pourrait se présenter et voici la question que, je l'espère, la Conférence examinera: les délégués sont-ils prêts à recommander aux

tous les ce avenir ra aecordées impérial d aller trop soit empl c'est-à-dir grande va ce genre c même que effet qu'el ce que les quelle esu Vaneouve remettre à un comité résultat de de lui: il r Mais il va sion, à cau contrats de 1896, et le avantage s se trouvers même date certain nor pourrait je ment la co L'hon.

autorités

ment brita Lord J qui expire, prolongé po peut-être bo terre, aux e Ce mode do contrats ac ligne s'étab gros contrat estimatif de difficultés na que cette lig cultés qu'on d'Angleterr contrats, on leur permet qu'en puisse engagées po Hong-Kong beaucoup de

Sir Abo pourrait nou parlé Sa Seig nombre des a qu'il nous fou d'autres pers

transportent

l'oceasion s'e

érons soit ces lignes. de subvends que les

dart a été tions dans angement d'aider à

terre avec ne somme tions. Je fait. Le ention de on **e**t faire égorie de el steamer des magaserait de e moyen sable qui

ngleterre 'un grand probable gneentre

ou la sub-

coûterait la même celle-ci il e subvenıbvention t un bon ıtiel. Je ablement ention, ce ie le gounticl que nt que le l'Atlanıne façon

ise devra environ

it de vue s imporı que, je ıder aux

autorités postales du pays qu'il serait d'un grand avantage pour les colonies que tous les contrats en rapport avec le service des postes fussent remis à l'étude dans un avenir rapproché dans le but de faire une distribution nouvelle des subventions accordées aux différentes compagnies? Il n'y a pas de doute que le gouvernement impérial donne une somme considérable à titre de subvention postale, et ce n'est pas aller trop loin de dire que les antorités du pays désirent uniquement que cet argent soit employé de la meilleure manière possible pour les différentes parties de l'Empire: c'est-à dire qu'on choisisse les meilleures routes postales. Naturellement, il y a une grande valeur dans ce que dit M. Lee Smith, c'est a dire que sur une question de ce genre on doit aller un peu au-delà des considérations pécuniaires, car je crois moimême que la création d'une bonne ligne de steamers aurait probablement un tel effet qu'elle révolutionnerait le Pacifique dans un bon sens; mais j'aimerais savoir ce que les colonies diverses de l'Australie sont disposées à faire dans l'espèce, et quelle est la ligne de communication qu'elles désirent adopter entre l'Australie et Vaneouver; savoir aussi si elles croient que le moment est arrivé où elles doivent remettre à l'étude les contrats relatifs aux postes. Présentement, il y a en Angleterre un comité qui siège et qui est prêt à s'occuper de ce sujet. Ce comité va attendre le résultat de notre Conférence et l'opinion de celle-ci aura un poids considérable auprès de lui: il ne décidera rien evant de connaître ce que cette Conférence recommandera. Muis il va probablement s'écouier quelque temps avant qu'on arrive à une conclusion, à cause des dates de l'expiration des différents contrats. Pour le moment ces contrats devalent expirer an commencement de 1895; on les a prolongé jusqu'en 1896, et le contrat de la Chine n'expirera qu'en 1898, et ce serait certainement un avantage si tous les contrats pouvaient expirer en même temps. Le gouvernement se trouverait dans une bien meilleure position s'il pouvait faire ses contruts tous à la même date, au lieu d'avoir une des parties contractantes en existence pendant un certain nombre d'années. Je crois que relativement à des questions comme celle-ci on pourrait jeter un peu plus de lumière sur le sujet, et cela déterminerait considérablement la conclusion de l'affaire,

L'hon. M. Foster.—Y a-t-il une période particulière pour laquelle le gouverne-

ment britannique accorde des subventions; est-ce ciuq ou dix ans?

Lord JERSEY. - Elles ont été accordées pour un certain nombre d'années, période qui expire, quant à l'Australie, le premier décembre 1895, mais l'arrangement a été prolongé pour une autre année; le contrat de la Chine expire en 1898; et il serait peut-être bon qu'ils expireraient tous à la même date: ils permettraient ainsi à l'Angleterre, aux colonies et aux compagnies de steamers de faire un contrat compréhensible. Ce mode donnerait l'occasion d'examiner alors combien on pourrait détacher des contrats actuels; si, comme l'a fait remarquer Sir Adolphe, dans le cas où une ligue s'établirait pour Halifax ou pour Québec, on devrait détacher une partie du gros contrat de la ligne White Star .- Ce que j'aimerais savoir est ceci : quel est le cont estimatif de ces lignes ? quelle est la perspective générale de son succès ? Existe il des difficultés naturelles pour l'établissement d'une ligne à Halifax ou à Québec, qui feraient que cette ligne n'est pas désirable, ou les difficultés ue seraient-elles qu'ordinaires, difficultés qu'on peut surmonter de nos jours? Comme e l'ai dit déjà, les autorités postales d'Augleterre devront s'enquérir de tous les faits avant d'opérer un transfert des contrats, ou de diminuer les subventions qu'elles accordent présentement; et pour leur permettre d'y arriver, elles devront avoir les renseignements les plus complets qu'en puisse leur fournir. Je dirai que les autorités postales d'Angleterre se sont cugagées pour la somme de £45,000 en faveur du prolongement occidental jusqu'à Hong-Kong et Shanghai, et ceci a été fait pour l'excellente raison qu'on économise beaucoup de temps en prenant cette route, et aussi parco que les steamers qui transportent les malles postales peuvent être employés à d'autres objets lorsque l'oceasion s'en présente.

Sir Adolphe Caron. - M. Huddart est présentement à Ottawa, et je crois qu'il pourrait nous donner de très précieux renseignements sur la question même dont a parlé Sa Seigneurie, c'est à dire sur le prix de revient des différents steamers et sur le nombre des steamers. C'est un homme pratique dans ce genre d'affaires, et je crois qu'il nous fournirait de très précieuses données que nous ne pourrions pas avoir

d'autres personnes.

L'hon. M. Forrest.—Je ne me lève pas pour parler directement sur la question soumise à la Conférence, je veux tout simplement rappeler à la Conférence que la fin de nos délibérations approche bientôt; nous avons acquis de précieux renseignements, je l'admets, de tous les messieurs qui ont parlé; mais je ne pense pas que nous ayons le temps d'entrer dans un long débat, et il vandrait incontestablement beaucoup mieux que l'on présentât à l'examen de la Conférence une ou deux propositions catégoriques sel n que l'affaire l'exigerait. Comme le Canada tient la elef de la situation, je suggère que les représentants du Canada devraient mettre cette proposition devant nous, de manière que nous puissions examiner l'affaire à un point de vue pratique. Je crois que c'est le meilleur moyen et que nous épargnerons du temps.

M. LEE SMITH.—Mon idée est que nous devrions d'abord avoir une discussion générale, et je serais prêt ensuite à m'arrêter sur un point particulier; mais je ne tenais pas à faire une proposition catégorique, parce que, dans toute cette conférence, nous avons procédé de cette façon, en commençant par une discussion générale de la question abstraite; c'est la ligne de conduite que j'ai saivie dans cette affaire.

L'hon. M. Foster Personnellement j'aimerais avoir l'opinion de tous les

délégués sans formalité.

L'hon. M. Fraser.—J'ai écouté avec plaisir les remarques qu'a faites mon ami M. Smith en proposant sa motion, et nous admettons tous que plus nous aurons de malles postales du côté de l'Angleterre le mieux ce sera pour tous les intéressés et le commerce. Naturellement, comme vient de le faire remarquer lord Jersey, le contrat de la malle postale avec l'Austrelie se termine dans un an à pen près, contrat qui a été prolongé, je pense, pour environ une autre année. Ceci s'est fait tout récemment, et il y a eu, dans tous les cas, une très vive discussion à ce sujet dans la chambre haute de Victoria. On a catégoriquement compris, et le gouvernement on a fait la promosse, qu'il aurait bien soin que dans le renouvellement des contrats postaux soit avec la P. and O. Company ou la Compagnie d'Orient, une clause serait insérée pour le transport des viandes gelées, du beurre et autres produits semblables; et les compagnies ont, je crois, consenti à cela. Or, je vois qu'il existe une idée, du moins chez certains hommes publics de notre colonie, qu'il est plus important de faire des arrangements pour le transport à bon marché des produits que pour toute modification considérable des arrangements postaux. Les arrangements actuels sont considérés, je crois, comme en somme très satisfaisants. Il n'y a pas de donte, naturellement, que ce serait un avantage si la vitesse ponvait être augmentée : nous savons tous que cela pourrait facilement se faire; mais avec notre système de câble cela n'est pas aussi impérienx que l'autre considération dont je parle, savoir : le transport à bon marché de nos viandes gelées, de nos benrres, de nos fruits, etc. La prospérité de l'Australie dépend beaucoup du transport à bon marché de nos immenses quantités de produits.

L'hon. M. Playford,—Transport à bon marché et rapide.

L'hon. M. Fraser.—Oni, à bon marché et rapide. Je comprends que le transport rapide d'énormes chargements de monton gelé est incompatible avec le transport à bon marché. Le bon marché du transport est la grande affaire pour notre moutou gelé; et, même en ce moment, dans le Queensland, ils sont à faire d'immenses efforts dans ce sens, et à Victoria nous sommes à commencer l'érection de grands entrepôts froids on réfrigérants; et je prédis que, dans bien peu de temps certes, ce commerce sera immense. Nons avons dans les quatre colonies 106,000,000 de moutons et nous pourrions facilement en augmenter et multiplier le nombre si nous avions un marché profitable pour le remplir de notre production. Je parle présentement pour Victoria, la Nouvelle-Galles du Sud et le Queensland; et mes intérêts dans la Nouvelle-Galles du Sud et le Queensland sont beaucoup plus considérables que dans ma propie colonie, Victoria. Nous pouvous augmenter immensément notre production de mouton gelé, si nous entrevoyons le moyen de le vendre. Dans certains cas il nous a fallu faire du suif avec un nombre considérable de moutons, parce que nons n'avions pas de marché. Dans une entreprise où j'ai des intérêts, la Squatt ng Investment Company, de Queensland, sur la frontière de la Nonvelle-Galles du End, vous seriez surpris d'apprendre qu'il nous a fallu faire bouillir, pour leur suif seul, 45,000 brebis, tout simplement parce que nons n'avions pas de marché, et aucun local

vous pou de ce que a fait bou ments de et dans le mais il ne un transp Gothic of de mon ve que nous port à ce question d porr nous livr Jo très favor plus dans o par l'Océa à rien auti nous puiss passagers. puis dire commerce exportateu et nous ne pas nature nous n'exp aux postes aussi une g et d'ailleur passerait p postes pou nous espér crois pas q tion qu'il a doute que l colonies; n à ce point e de cela, car Melbourne, quant au po ou des ant crouler. E pourront er ie tout; et

pour faire

L'hon, méridionale tique. Un continent es M. Les

L'hon, quoi que v accéléré tra faire le traj qu'on pourr diminuer le que possible à Naples, é

la question o que la fin bignements, us ayons le coup mieux atégoriques ituation, je tion devant pratique.

discussion mais je ne conférence, mérale de la faire. le tous les

o tous le

es mon ami aurons de ressés et le sey, le conrès, contrat t fait tout riet dans la vernement les contrats lause serait semblables; me idée, du portant de pour toute nts actuels is de donte, entée: nous o do câble r: le trans-La prospé-

s immenses

e transport asport à bon tre mouton nses efforts s entrepôts commerce ons et nous un marché ır Victoria, velle-Galles ma propie duction de eas il nous que nous · Squatt ng les du Eud, r suif senl,

aucun local

pour faire geler la viande avec avantage. Or, tout cela changerait très rapidement; vous pouvez facilement voir que ce n'est qu'une goutte d'eau dans la mer, en regard de ce que nous pouvons faire. Dans le Queensland et la Nouvelle-Galles du Sud, on a fait bouillir des millions et des millions de moutons pour leur suif. Les établissements de ce genre ont surgi comme par magie dans toute la Nonvelle-Galles du Sud et dans le Queensland, et, naturellement, ce procédé nous est imposé par la nécessité; mais il ne durera pas longtemps lorsque nous pourrons faire des arrangements pour un transport à bon marché, et lorsque nous aurons de grands vaisseaux comme le Gothic et autres qui transportent 80,000 carcasses de mouton, ainsi que je l'ai vu lors de mon voyage à la Nouvelle-Zelaude l'été dernier. Le prix le plus bas le transport que nous puissions obtenir est, je crois, de 3 farthings par livre, et s'ils font le transport à ce prix, ce sera très satisfaisant. M. Forrest est peut-être mieux au fait de la question de fret, parce qu'il a discuté ces questions; muis ce sera un grand avantage pour nous de pouvoir faire transporter notre mouton gelé à raison de 3 farthings la Je crois que la ligne Thompson a fait à notre gouvernement des propositions tres favorables relativement au fret pour nos beurres par mois; et nous travaillons plus dans ce sens, je crois, que dans le sens des malles postales. Je crains que la route par l'Océan Pacifique et par le chemin de fer canadien du Pacifique scrait favorable à rien autre chose qu'aux malles postales et aux passagers. Je ne pense pas que nous puissions compter sur cette route pour autre chose que pour les postes et les passagors. Je parle en ee moment pour l'Angleterre-pour l'Europe. De fait, je puis dire que, personnellement, je n'entrevois pas beaucoup l'espoir de faire un commerce de mouton qui vaille la peine avec le Canada. Vous êtes vous-mêmes des exportateurs de bœuf; nous ne pouvous pas espérer vous expédier beaucoup de bœuf, et nous ne désirons pas vous imposer un commerce malgré vous. Nous ne réussirions pas naturellement, quand bien même nous essayerions. A part le littoral du Pacifique, nous n'expérons pas faire au Canada beaucoup de commerce dans cet article. Quant aux postes, je pense que si vous aviez des transatlantiques rapides qui prendraient aussi une grande partie du trafic qui part aujourd'hui des Etats-Unis, de New-York et d'ailleurs pour l'Angleterre, une grande partie du transport rapide des passagers passerait par les ports canadiens pour aller en Angleterre. De plus le transport des postes pourrait être sans doute accéléré de l'Australie à Londres. Nous, à Victoria, nous espérons avoir une petite part des avantages qu'offre un point terminal. Je ne erois pas que nous puissions dire ce que nous pouvous faire à cet égard : c'est une question qu'il appartient au parlement et au gouvernement d'étudier, et il n'y a pas de donte que les vaisseaux pourraient arriver là et en partir comme de toutes autres colonies; mais, personnellement, je ne suis pas en faveur de l'étude de cette question a ce point de vue local et isolé; je crois que nos parlements s'élèveraient au dessus de cela, car, que les passagers quittent l'Australie de Sydney, de Brisbane ou de Melbourne, je suis d'avis que nous ne devrions pas faire preuve de trop d'étroitesse quant au point d'arrivée ou de départ; et la même chose peut se dire du mouton gelé ou des autres produits, ear, naturellement, elle forme un tout pour vivre ou pour crouler. Elle forme un tout dans l'examen de cette question; les avantages que pourront en retirer Sydney, Brisbane, Adelaïde ou Melbourne, sont des avantages pour le tout; et c'est dans ce sens que j'envisage l'affaire,

L'hon. M. Playford.—M. Lee Smith m'a dit qu'il ne eroyait pas que l'Australie méridionale ou Victoria subventionnerait une ligne postale par le Canada et l'Atlantique. Un coup d'œil jeté sur la carte fera voir que nous sommes à l'extrémité du continent et que notre route est par le canal de Suez.

M. LEE SMITH.—Pour la majeure partie.

L'hon, M. Playford.—Et je prévois que l'en continuera à suivre cette route, car quoi que vous fassiez relativement au service rapide transatlantique, au service accéléré transcontinental et au service rapide sur le Pacifique, vous ne pourrez jamais faire le trajet dans le temps que le voyage se fait par le canal de Suez, pour la raison qu'on pourrait augmenter beaucoup la vitesse du service postal actuel; ils pourraient diminuer le temps d'une semaine; ils voyagent avec autant de lenteur et de confort que possible: ils ne cherchent pas à aller vite. Lorsque je fis le voyage, des colonies à Naples, étant parti d'Adélaide, nous n'allions pas à pleine vapeur et loin de là

parce que nons ne voulions pas arriver à Columbo avant une certaine date. Nous avons rencontré les steamers-postes de Hong Kong, de Singapore et des Strait Settlements, et il nous fallait les rencontrer au jour partieulier à Columbo, pour leur permettre de remettre leurs malles postales au steamer austrulien qui les transparte sur cette partie de l'océan l'neidque jusqu'à Adon et en suivant la Méditorranée jusqu'à ce qu'elles soient débarquées en Italie. J'ai la parfaite assurance que cette ligue ne sera jamais abundannée; ce sera la route la plus courte dans tous les cas, et si vous voulez faire le trajet plus rapidement encore vous pouvez le faire et vous pouvez sanver plusieurs autres jours en ne faisant pus escule à Columbo, mais en conduisant la ligue austrulienne directement du Cap Gaurd qui se trouve à l'entrée de la Mor Rouge; au lieu de suivre les deux côtés du triangle jasqu'à Columbo, vous n'avez qu'à en saivre un seul.

L'hon. M. Foster.—La ligue va-t-elle tout droit jusqu'à Colambo?

L'hon, M. Playfoud.—Oni.

L'hon, M. Fourest.-Vous épargueriez quatre cent milles; ce serait la diffé

rence

L'hon, M. Playford.-Il n'y a pas de doute que pour ce qui est des colonies nons avons un excellent service. Vous avez la route postale d'Angleterre en Asie pour transporter les postes à destination des Indes, de l'Archipel, y compris Singapore, Mulaca, etc., à destination de Hong Kong, de la Chine et d'Australie; toutes sont à Aden; ici il y a un raccordement pour Bombay; une fois rendu à Columbo, le steamer débarque ses malles postales pour Madras, Calcutta, l'Archipel et Hong Kong, et il prend les malles pastales d'Australie pour l'Australie occidentale en suivant le littorul jasqu'à Syduey. Comme l'a fait remarquer M. Fraser, il s'est fait de l'ingitation-de fait toutes les colonies intéressées et particulièrement Victoria sont tombées dans le mouvement-pour obtenir que ces steamers fassent munis de compartiments froids. Même en mettant de côté la question du mouton gelé, qui serait incontestablement mieux transporté dans de grands steamers spécialement aménagés pour cet objet, s'eumers qui ne sont pas tenus à marcher grande vitesse, parce que plus la vitesse est grande plus les dépenses sont considérables, même en mettant de côté, dis-je, cette question, nous avons deux autres produits que nous expédions en grande quantité. Victoria expédie da bourre; et cet urticle exige d'arriver à Londres assez rapidement, va qu'il est de notre intérêt que notre beurre arrive sur le murché de Londre as moment où l'approvisionnement de cette ville venunt d'astres sources commence à se faire rare. Nous ne pouvons le faire qu'en expédiant ce pro-duit rapidement. L'autre article vient de la Tasmanie : ce sont les fruits et particulièrement les pommes. Elles exigent un transfert rapide précisément pour la même raison que le beurre, savoir : urriver à Londres au moment où les pommes sont excessivement rares. Présentement ces steamers n'ont pas de moyens de logement suffisants en fait de compartiments froids, et ces deux lignes ne peuvent transporter la totalité de nos prodaits, c'est-à-dire, d'un côté les pommes et de l'nutre le beurre. Conséquemment nons faisons de l'agitation, et dans tout nouveau contrat que nous passerons à l'égard de ces steamers, nous insisterons pour qu'ils augmentent leurs movens de logement en fait de compartiments froids et qu'ils diminuent les prix élevés qu'ils exigent pour le transport des produits. Ils exigent 4s. 6d. pour transporter les pommes des colonies à Loudres par 40 lbs. C'est un prix enorme. Dans les circonstances, la colonie de l'Australie méridionale, située comme elle l'est, ne peut guère consentir à subventionner deux lignes de steamers; nous subventionnerons celle qui nons conviendra le mieux; présentement il nons est absolament impossible d'expédier nos malles postales par la route da Pacifique. A l'heure qu'il est les taux du Pacifique, soit par les Etats-Unis ou le Canada, sont tellement élevés que chaque lettre qui porte un timbre de trois sous en coûte huit au gouvernement.

M. LEE SMITH, -- Combien payez-vous?

L'hon. M. Playford.—Nons payons pour les lettres 1 shelling 6 deniers la livre, des colonies à San Francisco, puis nous avons le prix du transport par les Etats-Unis; les taux par terre sont de 12 sous le kilo, et par l'Atlantique de cinq francs le kilo; les prix du Canada sont de deux francs le kilo sur son territoire. Pour une lettre portant un timbre de trois sous, si nous expédions nos postes par l'une ou

l'autre de c sidérubleme la lettre, et fois il y a p L'hon.

L'hon. dises et il n dans notre subventions pour trunsp des lettres, colonies l'o steamors, co transport d o dirui à la nne tigne d subventions actuelle, qu celles que n que si nous aux steamer marchés en

L'hon.

iaquelle elle

nous invitor

sentée; et, n'est pout-ê quelques is Rolativeme que toutes méridionale soit en éta tout de mê en relations à ce que tou Que ma colo d'une façon tralienne qu mout, il n'es Sad desire de e nit. bien compris gnements re pas trait, je construire, 1 c'est-à-dire dédaire les i les pertes u L'hon.

L'hon, dans des con M. Fraser of service post moyens de le transport à un certain dans une voi à quel prix c

l'antre de ces rontes, il nous fant payer huit sous; de sorte que nous y perdons considérablement. Par l'antre route le prix du transport s'élève à peu près au port de la lettre, et conséquemment, en suivant cette route nous ne perdons guère, si tonte-fois il y a porte.

L'hon, M. Fosten.—Subventionnez-vous des stenmers à fret?

L'hon. M. Playford.—Non, nous ne subventionnons pus de steamers à marchandises et il n'est pas probable que nous le fassions. Or, il se fait une autre ugitation dans notre colonie et voici ce que c'est: on dit que nous devrions donner très peu de subventions on même pas du tout, et nous en remettre aux paquebots ordinaires pour transporter nos malles postales, car chaque vaisseau est tenu de transporter des lettres, de les transporter à un prix déterminé au port de destination, et dans nos colonies l'opinion publique est fortement d'uvis que si nous subventionnions des stenmers, ce ne serait pas tant pour le transport des lettres à l'avenir que pour le transport des produits et augmenter ninsi notre commerce. Dans ces conditions je dirui à la Conférence que l'Australie méridionale ne peut consentir à subventionner nue figne de paquebots; nous sommes portés à restreindre autant que po-sible les subventions que nous accordons à la route de Suez, laquelle sera toujours notre route actuelle, quoi qu'il arrive, de manière que ces subventions soient moindres que celles que nous accordons présentement. On est fortement d'avis dans les colonies que si nous necordons des subventions ce sera davantage à titre d'aide pour permettre aux steamers de fournir un transport rapide dans des compartiments froids vers les

marchés européens plutôt que pour tout autre objet.

L'hon, M. Suttor,—En disentant cette résolution dans la forme abstraite dans laquelle elle nous est soumise je crois que, ponr une uffaire de ce genre, on aurait pu nous inviter à examiner une proposition plus cutégorique que celle qui nous est présentée; et, comme c'est le Canada qui nons a invités à assister à cette Conférence, ce n'est peut-être pas nous attendre à trop que de demander aux représentants canadiens quelques idées catégoriques relativement à cette question qui émane d'eux. Relativement au discours que vient de prononcer M. Playford, je suis porté à croire que toutes les colonies sont quelque peu dans la même position que l'Australie méridionale. Elles out tontes un bon service postal; quoique l'Australie méridionale soit en état d'avoir ses malles postales plus vite que nous du Royanme-Uni, tont de même si ce service postal doit être établi dans le but de nous mettre en relations plus étroites avec le Canada, il n'est pas déraisonnable de s'attendre à ce que toutes les colonies australiennes contribuent à la réalisation du but désiré. Que ma colonie soit en faveur de relations plus étroites avec le Canada, ceci est établi d'une façon concinante par le fait que nous sommes actuellement la seule colonie australienne qui contribue au service postal de Sydney à Vancouver, et, conséquemment, il n'est pas nécessaire pour moi de démontrer combien la Nouvelle-Galles du Sud désire entrer en communications plus étroites en ullant an-delà de la mention de e it. Je pense que le représentant du Canada (sir Adolphe Caron) n'a pas très bien compris lord Jersey lorsqu'il a dit que M. Huddart pouvait lui donner les renseignements requis; parce que les renseignement que lord Jorsey désirait avoir n'avaient pas truit, je crois, an prix de revient des steamers que M. Huddart est sur le point de construire, mais au coût du transport des malles postales d'un point à un autre; c'est-à-dire poser la somme des subventions requises pour faire ce service et en déduire les recettes provenant du port des lettres, le résultat donnerait en général les pertes nettes approximatives résultant de ce service.

L'hon. M. Foster.—Tout simplement pour les matières postales?

L'hon. M. Suttor.—Oui; je crois que la chose pourrait se faire facilement si, dans des contrats futurs, nons devions prendre eu considération les propositions de M. Fraser et de M. Playford, à l'effet que lorsque nons ferons des contrats pour le service postal nous devrons exiger que les parties contractantes fournissent certains moyens de logement en fait de compartiments froids d'une nature particulière pour le transport des marchandises, et stipuler que ces marchandises seront transportées à un certain prix. Je crois que ces messieurs admettront tons deux qu'ils se lancent dans une voie nouvelle relativement à ces contrats; et la considération sera celle-ci: à quel prix ces grands steamers devront-ils, à notre avis, transporter leurs charge-

In diffé

e. Nons

os Strait

oour lenr

es trans-

iterrunée

inco que

s tons les

e faire et

ibo, mais

trouve à

Columbo,

colonies Asie pour ingapore, ites sont lumbo, le et Hong le en suist fuit de oria sont comparni serait ıménagés se, paree mettant édions en er à Lonve sur le d'nutres it ce proarticulièla même

porter la o beurre, que nons cont leurs rix élevés insporter is les cir-

nt exces-

iont suffi-

ne peut ons celle ible d'extuux du e chaque

s la livre, ats-Unis; francs le Pour une l'une ou

ments, plutôt que la considération de savoir à quel prix ils transporteront les malles postales. Je suis quelque peu porté à dire avec M. Playford que le moment n'est pas bien éloigné où nous pourrons retirer toutes les subventions aux steamers, et les relations entre les différentes parties de l'Empire vont nugmenter à tel point en matières postules que nous pourrons leur payer une certaine somme par livre qui suffira pour justifier ces steamers de transporter les malles postales et de continuer le service; mais je erois que le service postal entre l'Australie et Vancouver occupe une position différente de celui-ci, et je suis d'avis que, dans l'examen de cette question nous devrions l'envisager à un point de vue national, car, si nous devons donner une réalité aux relations commerciales que nons avons mises à l'étude ici afin de resserrer les liens des différentes parties de l'Empire, nous ne pouvous faire mieux que d'aider comme le fait actuellement ma colonie à l'égard du service postal qui existe maintenant. On a fait appel aux autorités impériales, et on a dit dans ce débat que le gouvernement impérial devrait subventionner cette ligne pour la raison qu'il doit subventionner toutes les routes postales qui l'intéressent et qui intéressent aussi les colonies. Dans ce cas particulier il existe certaines raisons qu'on peut faire valoir auprès du gouvernement impérial et qu'on ne devrait pas ignorer. Cette ligne de Sydney à Vancouver fait maintenant escale à Fiji. Fiji n'a pas contribué d'un denier au prix de revient de la ligne, et cependant Fiji est maintenant mis en contact plus direct avec la Nouvelle-Gulles du Sud, les colonies australiennes et le Canada qu'il ne l'a jamuis été avant. Or, si nous devons continuer ce service, je ne crois pas que nous demandions trop en invitant les autorités de la mère-patrie à contribuer aux dépenses. Voiei une colonie de la couronne qui est maintenant mise en meillenre communication avec la mère patrie, le Canada et les colonies australiennes, et je erois que pour cette raison seule les colonies impériales devraient aider. Je suis heureux de dire, relativement à ce que je viens d'énoncer, que M. Mercer m'a informé que dans les estimations budgétaires impériales, il y a une somme de £1,500 accordée à titre de subventions en faveur de ce service postal.

Le Président.-Est ce que vous désiroriez que ce renseignement fût porté au

procès-verbal, on est-ee pour notre information tout simplement?

M. MERCER.—Il n'y a pas de secret à cet égard. Le secrétaire d'Etat a récemment autorisé la colonie de Fiji à mettre la somme de £1,500 dans les estimations budgétaires pour l'exercice courant.

L'hon. M. Suttor.—On m'n informé qu'on doit présenter à l'approbation du

parlement impérial une somme de £1,500.

M. MERCER.—C'est un artiele du budget de la colonie, du budget de Fiji.

L'hon, M. Suttor,—Accordé par le parlement impérial? M. Mercer,—Non.

L'hon. M. Foster.—A titre de colonie de la couronne, les autorités impériales ont autorisé la colonie de Fiji à mettre £1,500 dans les estimations budgétaires.

L'hon. M. Suttor.—Je suis informé que le gouvernement de l'iji est prêt à verser £1,500 à titre de subvention en faveur de cette ligne. Je suis heureux de l'apprendre. Quoique nous examinions cette question à un point de vue général, nous ne pouvons ignorer le fait que la Nouvelle-Zélande désire que cette ligne fasse escule à un de ses ports. Bien que je n'aie pas saisi exactement la déclaration de M. Smith, j'ai eru que c'était là sa proposition.

M. Lee Smith.—J'ai absolument évité de mentionner une route ou les intérêts d'une colonie particulière. Nuturellement, je parlerai de cette question lorsque nous

arriverons aux détails.

L'hon. M. Suttor.—Si nous devons discuter la chose un autre jour sous une forme plus catégorique qu'elle ne l'est maintenant, je crois qu'il vaut mieux pour moi réserver mes remarques pour ce moment là.

M. LEE SMITH.—J'aurais en tort de venir ici présenter un plan définitif tant qu'une discussion générale n'aurait pas en lieu. J'ai eru qu'il était très probable que

le gouvernement canadien suggèrerait quelque chose.

L'hon. M. Suttor.—Si nous sommes pour diseuter maintenant cette question au point de vue du principe général et que plus tard on fasse une proposition d'une nature déterminée, je ne discuterai pas maintenant les différentes propositions qu'on

peut faire re décluration of à ce que ce se mission de m couvenir, je directe possi de suggérer distance. S prêt à susper prenions ton employer en nous pourrie

L'hon. discutée en d Je me conte leur idée, et faeilement q certes très proposition large et qui do réunir n entendn les occidentale, touche pas." rien, mais q la question difficile de savoir si cet M. LEE

L'hon, mentionner désire. Je i sulter notre postal avec mesurede no où aura lieu beaucoup de faire les eire ments. Je i ments. Je i

L'hon. de l'échange pour le Cana semblable à de vue pers sentons le C qui ont été Chacun d'eu nous pouvon quant à cela passant par ee point, je la Conférenc quels seraier sommes tous de l'entrepri de l'Empire,

peut faire relativement à cette route. Je suis prêt à discuter la question, selon la déclaration de M. Smith, à un point de vue national. Nous ne pouvons nous attendre à ce que ce soit un service postal couronné de succès s'il ne doit pas hâter la transmission de nos malles postales entre l'Angleterre et l'Australie, et nous devons tous convenir, je crois, qu'il est opportun que ce service postal se fasse de la façon la plus directe possible entre Vancouver et l'Australie. S'il en est ainsi, il sernit ridicule de suggérer que ce service s'arrête ici ou là, ce qui dans chaque cas augmente la distunce. Si nous devous discuter l'affaire plus tard sous une forme définie, je suis prêt à suspendre mes observations pour le moment. Il est malheureux que nous prenions toute la matinée à lu discuter au point de vue des principes généraux, pour employer ensuite tout un jour à la discuter sous une forme déterminée. Je crois que

nous pourrions avoir maintenant une modification catégorique.

L'hon. M. Thynne.—Je pense qu'il vaudrait mieux attendre que la question fût discutée en détail. Je serais alors en étut de discuter l'affaire avec plus d'efficacité. Je me contenterai de dire ceci: Nous avons entendu plusieurs des colonies exprimer leur idée, et ceux qui n'appurtiennent pas aux colonies australiennes constateront facilement que, dans notre état actuel de séparation des uns et des autres, il sera certes très difficile de faire accorder les colonies australiennes ensemble sur une proposition unique, avant que nous soyons en position de la traiter dans un sens large et qui intéresse l'Australie et le Canada. Il est en vérité très difficile pour nous de réunir nos intérêts divers et séparés dans une action collective. Nous avons entendu les colonies de l'ouest, l'Australie méridionale et probablement l'Australie occidentale, dire: "Nous pouvons n'avoir rien à faire avec cette tigne, elle ne nous touche pas." Nous avons entendu Victoria dire que la ligne lui rapportera peut être rien, mais que si les steamers font escale dans ses ports elle sera prête à examiner la question de subvention, et, dans cette condition, il est très probable qu'il sera difficile de persuader le gouvernement de l'appuyer. La Nouvelle-Zélande désire savoir si cette ligne fera escale à la Nouvelle-Zélande ou non.

L'hon. M. THYNNE.—Mou ami a soin de l'éviter. Le fait qu'il s'abstient de le mentionner donne du corps à mon idée relativement à ce que la Nouvelle-Zélande désire. Je ne pense pas que le Queensland soit pis que les autres. Il nous faut consulter notre parlement. Si le gouvernement du Queensland désire avoir un service

M. LEE SMITH.—Je n'y ai jamais fait allusion.

postal avec le Canada, nous sommes prêts à faire tout ce que nous pour rons dans la mesure de nos forces; mais on devrait remettre l'examen des détails jusqu'au moment où aura lieu la discussion définitive. Je ne pense pas qu'on puisse faire montre de beaucoup de patriotisme dans cette affaire. Les gouvernements sont tenus de satisfaire les circonscriptions qu'ils représentent dans leur propre province, à part d'exprimer le désir général d'appuyer le projet en tant que peuvent le faire nos gouverne-

ments. Je ne pense pas que nous puissions ajouter quelque chose de plus.

L'hon. M. Foster.—Je suis satisfait de la discussion qui a eu lieu jusqu'ici et de l'échange général d'opinions dont nous avons été témoins. Naturellement, c'est pour le Canada une question vitale, car sa position sous ce rapport est beaucoup semblable à celle de certaines colonies d'Australie vis-à-vis le câble; et à un point de vue personnel, ses intérêts sont beaucoup plus considérables. Nous qui représentons le Canada ici nous ne pouvons manquer, je crois, d'apprécier les sentiments qui ont été exprimés par les représentants des différentes colonies australiennes. Chacun d'eux a exprimé sa sympathic en faveur de la route ulternative. Je pense que nous pouvons considérer cela comme admis. Toutes les régions de l'Australie seraient, quant à cela, favorables à l'établissement d'une route alternative par le Pacifique en pussant par le Canada pour l'Angleterre. Bien que nous soyons tous d'accord sur ce point, je crois qu'il est de la plus grande importance pour toute l'entreprise que la Conférence s'entende sur une opinion particulière à son sujet. Je cherche à savoir quels seraient les termes d'une résolution sur laquelle on pourrait s'entendre. Nous sommes tous d'accord pour ee qui est de l'expression de notre sympathie en faveur de l'entreprise. Il y a certains avantages considérables à obtenir, au point de vue de l'Empire, par l'établissement de la route alternative. Les arguments qu'on a fait

informé accordée porté au

es malles

ient n'est rs, et les

point en

livre qui

itinuer le

er occupe

ette quesis donner

ei afin de

e mieux ostal qui

dans co

la raison

téressent oeut faire

ette ligne bué d'un

n contact

Canada

ne crois ontribuer

en meilennes, et Je suis

a récemtimations

ation du

npériales res. st prêt à

x de l'apral, nous sse escale I. Smith,

s intérêts que nous

ne forme oour moi nitif tant

bable que

estion au on d'une ons qu'on

valoir à l'égard de la nécessité d'une route alternative pour le cable sur un territoire britannique, dans le easde soulèvement et de guerre, s'appliqueruient au service postal alternatif qui passe entièrement sur le territoire britannique et touche à des ports britanniques en voyngeant sur un océan relativement puisible, l'Océan Pacifique; de sorte que pour ce qui est de cette considération les colonies sont intéressées au point de vue de l'Empire jusqu'à un certain degré et d'une façon égoïste, cur si un soulèvement avuit lieu et que le service de Suez fût gêné, cette ligne alternutive serait d'une grunde importance pour les colonies. Nous ponvons donc être tous d'accord que pour ce qui est de cet aspect de la question, en tant qu'il s'ngit des intérêts de l'Émpire, d'intérêts intercolonium considérables, l'étublissement de cette route alternative produirait de bons résultuts. De plus, il est une autre chose, je crois, sur laquelle nous pouvons être tous d'accord et dans laquelle les colonies nustraliennes ont des intérêts mutuels. Si, pur l'établissement d'une route d'Australie en Angleterre pur le Canada, ou peut économiser du temps sur la durée du trajet actuel, une route alternative concurrente pent s'ouvrir, l'Australie méridionale même et toutes les autres colonies situées sur ce littoral recueilleront les bénéfices résultant de l'unélioration du service, améliorations dans le temps et améliorations par la concurrence qui se fern dans les prix, ear il y aura sans doute une vive cen-currence. Tout l'argument sur lequel on uppuie très fortement est que la vitesse d'un service rapide serait d'un grand avantage sur les lignes existantes. Ceci niguillonnera la ligne existante, et de cette concurrence résultera un grand avantage pour les colonies australiennes sous ce rapport. En conséquence, je crois qu'il n'est pas difficile de s'entendre pour demander l'examen sympathique et toute la co-opération possible des gouvernements austruliens. Puis les intérêts des colonies australiennes et du Cunada ne seraient pas très éloignés. Ce sont là des considérations sur lesquelles nous pouvons être certainement tous d'accord. Nous avons des raisons et des motifs qui nous justifient de nous adresser au gouvernement britannique à cet égurd. C'est nvec obligeance, certes, qu'il s'est rendu à nos représentations relativement au service de Chine, et il a mis la main au trésor et a aidé à ec service conjointement avec le Canada. Il donne nujourd'hui des sommes très considérables pour le service postal transatlantique. Il ne serait pas étrange pour lui d'exuminer, du moins selon que les circonstances le permettraient, si une partie du service pour lequel il paie sur l'Atlantique ne se dirigerait pas vers cette ligne nouvelle. Il y a, je crois, de très grands avantages en sus de tout ce que l'on peut représenter au gouvernement britannique : l'avantage d'avoir sur le Pacifique—qui est l'océan de l'avenir et dont l'importance grandissante s'accentnera dans l'avenir beaucoup plus que dans le passé-je dis qu'il serait très avantageux au point de vue de l'amiranté que des vaisseaux de cette catégorie construits dans le but de ce service pussent être transformés en croiseurs armés et être établis sur cet océan en cas de guerre. Coci est plus facile, parce que c'est la politique bien arrêté de l'amirauté anglaise de mettre à profit les steamers-poste de cette façon. Si donc nous tenons compte de toutes ces choses, des grands comme des petits intérêts, je crois que nous avons une cause assez bonne pour nous permettre de nous adresser au parlement britannique. Je prétends donc que nous pourrions être d'accord sur une résolution comme celle-ei: exprimer d'abord notre sympathie commune en faveur de l'établissement d'une ligne alternative, déclarer que nous sommes prêts en tant que nous pouvous le faire raisonnablement à aider l'entreprise, et demander au gouvernement britanuique d'avoir pour ngréable d'accorder de l'aide au service. Le Queensland a exprimé sa sympathie et s'est dit prêt à aider si la chose pouvait se faire raisonnablement. M. Thynne a très bien expliqué la chose en peu de mots, et M. Suttor et M. Lee Smith n'éprouveront point de difficultés. L'un a déjà donné une preuve tangible de sa co-opération pratique, et, si la question de ports avait pu s'arranger, je comprends que le Queensland serait dans la même position à cet égard. La Nouvelle-Zélaude y a un grand intérêt parce que le projet lui donnerait un service postal d'un grand avantage, et Fiji a pratiquement fait preuve de son intérêt par la manière dont elle propose de mettre une somme dans ses estimations bubgétaires. Je crois que nous pouvons facilement arriver à une conclusion sur cette base et rédiger une résolution qui rencontrera la manière de voir de cette

Conférence, tannique. I fnit? Je por une munière duns une ce d'étendre les nous pouvie avons contri Hong Kong. Jupon. Not jusqu'à conc ouvert une c n'ont pas eo année. Nous demander nu tique rapide nication ant Chine et du . vice transat! Ge dellars p aller plus lo par année pe tique conven tique qui s'é payes pour établies. C'e Nons ayons ventions que donner. Con ressés dans c dans l'ordre nous disons en état de s'a tout, quelle g d'un service l moyen d'un acheter sa sé s'arrêter là o service contin effet salutaire rablement les tous, est esse faire ces que unanimité d'o

résolution de Sir Henr pris part à ce ment intéress nos intérêts d nous sommes eroyons que munication e même temps par le eap de rons qu'en dé de Bonne Espeas, nous ne mi à cette Con

erritoire Conférence, ce qui, j'en suis sûr, sera d'un grand poids auprès du gouvernement brice postal tannique. Le Canada a fait dans ces choses les plus grands efforts. Qu'avons-nous des ports fait? Je pourrais mentionner le fait, non pas par ostentation, que nous avons adopté lque; de une manière de voir très entégorique à ce sujet. Après avoir développé notre pays au point dans une certaine mesure, nous avons décidé que ce dont nons avions besoin était souldved'étendre les voies de communication à tous les différents pays éloignés avec lesquels uit d'une nous pouvions établir un échange et une communication, de sorte que nous cord que avons contribué de notre bourse jusqu'à concurrence de \$73,000 pour le service de de l'Em-Hong Kong. Nons avous payé cela pour notre communication avec la Chine et le Japon. Nous avons subventionaé une nouvelle ligne de steamers pour l'Australie jusqu'à concurrence de £25,000 sterling, subvention considérable. Nous avons ternative laquelle ont des ouvert une communication avec les Antilles, pour laquelle les colonies des Antilles n'ont pas contribué un denier. Ceci nous a coûté beaucoup plus que \$100,000 par terre piii ne route année. Nous en sommes venus à une décision, et lundi ou murdi prochain nous allons outes les demander au parlement de ratifier cette décision, que pour cette ligne transatlantique rapide à laquelle dans une certaine mesure nous sommes lies par une commu-Itan's de par la nication antérieure avec l'Angleterre, vu que l'Angleterre a donné à la ligne de la ive cen-Chine et du Japon beaucoup en considération du fait que nous allions avoir un serque lu vice transatiantique accéléré-bien que nous ayons d'abord accordé un demi-million istantes. ce dellars par année, ce qui était une grosse subvention à notre avis-nous allons ltera un aller plus loin encore et accorder \$150,000 par année pendunt dix ans et \$300,000 par année pendant les dix autres années subséquentes pour un service transatlantique convenable entre nos rives et l'Angleterre. C'est, je crois, une sympathie pran consé-'examen traliens. tique qui s'élève en totalité à près d'un million et demi de doilars que nons aurons éloignés, payés pour les fins de steamers seules lorsque ces lignes auront toutes été ent tous établies. C'est une somme considérable si nous tenons compte de notre revenu. adresser Nons avons donc donné une preuve de notre manière de voir par les grosses subu'il s'est ventions que nous avons accordées ou que nous sommes sur le point de promettre de main au donner. Conséquemment, la Conférence verra que nous sommes profondément intéourd'hni ressés dans cette affaire, et si la Conférence peut adopter une résolution à peu près ne serait dans l'ordre des idées que je viens d'exprimer, pour aider nos représentations lorsque ttraient, nous disons que le gouvernement britannique devrait mettre cette communication ernit pas en état de s'necomplir dans son entier, nous serons en vérité très heureux. Après e tout ce tout, quelle grande chose ce serait de former un cercle autour du globe au moyen ir sur le d'un service britannique! car ce sera pratiquement entourer le globe d'un cercle au moyen d'un service britannique. Une personne à Londres pourra tout simplement centuera acheter sa série de billets pour Sydney ou pour toute autre colonie australienne et s'arrêter là ou elle le voudra, en traversant le continent, parce que la ligne sera un geux au ns le hut sur cet service continu. Au point de vue du prestige l'entreprise aura pratiquement un n arrêté effet salutaire, ee qui est aussi un fort argument en sa faveur. Elle liera considé-Si done rablement les colonies et la mère patrie dans cette unité d'intérêt qui, nous le disons térêts, je tous, est essentielle au maintien et à la stabilité de l'Empire. Je me contente de adresser faire ces quelques remarques générales. Je suis heureux d'avoir entendu une telle ord sur ommune sommes rise, et de l'aide la chose i peu de ın a déjà

de ports

osition à

i donne-

e de son

ses esti-

nclusion

de cette

unanimité d'opinions sur cette question importante, et j'espère que nous aurons une résolution de la Conférence en faveur de cette grande ligne de communication. Sir Henry de Villiers.—Les délegués du Cap de Bonne-Espérance n'ont pas pris part à cette discussion pour la raison naturelle que nous ne sommes pas directe. ment intéresses à ce service. Je crois que pour ce qu'il s'agit de nous, il serait contraire à nos intérêts d'encourager la ligne de steamers entre le Canada et l'Australie, mais nous sommes portés à adopter le point de vue impérial de cette question. Nous croyons que nous ne devons pas dire un mot qui puisse empêcher que la communication entre l'Australie et le Canada progresse à l'avenir. Nous espérons en même temps que nous ne perdrons pas entièrement le commerce qui a existé jusqu'ici par le cap de Bonne-Espérance entre l'Australie et la Grand-Bretagne. Nous espérons qu'en dépit des subventions qui peuvent être accordées, le commerce par le Cap de Bonne Esperance entre l'Australie et l'Angleterre se continuera. Dans tous les eas, nous ne sommes pas pour demander une subvention au gouvernement impérial ni à cette Conférence. On a prédit une fois, quand le canal de Suez a été fait, que nous perdrions le commerce par le Cap de Bonne-Espérance. Il n'en a pas été ainsi. Le Cap de Bonne Espérance a maintenu sa position, et je n'ai pas de doute que le Cap de Bonne-Espérance maintleudra encore sa position malgré le développement des moyens

de communication à vapeur entre le Canada et l'Australle,

M. LEE SMITH.—C'est un moment très proplee pour moi d'étendre les horizons de la discussion, après les remarques qu'ou a faites sur la nature abstraite de la proposition que j'ai présentée à cette Conférence. J'admets que je suis quelque peu surpris de la critique qu'on a faite, car toutes, nos discussions ont été d'une nature abstraite, et cette question a été intentlonnellement présentée ainsi dans le but de se conformer à la manière de volr de la Conférence. Je erois qu'il serait intéressant si j'ouvrais la marche et si je disais à la Conférence ce qu'à mon avis ma colonie est prête à faire. Je vuls assumer une certaine responsabilité personnelle au sujet d'une affaire dont mon gouvernement ne connait encore rien, mais à laquelle il donnera son assentiment après avoir entendu mes explications. Monsieur le président, on a fait quelques remarques au sujet de la Nouvelle-Zélande. M. Thynne a dit que la Nouvelle-Zélande a, dans cette question, un intérêt plus considérable que toute autre eolonie. Je vais admettre immédintement que j'y attache beaucoup d'importance, et je puis dire de suite que ma colonie est prête à donner une subvention très libérale en faveur de ce service postul. Je vais vous dire ce que e'est, monsieur le président. Nous donnerons £50,000 en espèces sourantes, si ce service arrête à Auckland en route pour Sydney. Cet arrêt ne fern qu'une différence de trente heures entre Vanccuver et Sydney; mais plus que cela, vu que l'on peut envisager cette question à un point de vue impérial, ainsi qu'ou l'a remarqué, et j'upprouve cordinlement cette idée, attendu qu'on a tant prisé l'opportunité d'établir une communication entre nos eolonies et la mère-patrie, à un point de vue impérial-j'irai plus loin. Je recommanderai à mon gouvernement de donner £1,500, pour cette considération, si les autres colonies détachent complètement cette question des considération commerciales, pour ne s'en occuper qu'au point de vue d'un service impérial, et si les délégués recommandent à leurs colonies d'en faire autant.

Lord Jersey .- A titre de supplément?

M. LEE SMITH.—Oui, milord, à un point de vue impérial, et eeci fera voir si les autres colonies désirent donner effet à leurs remarques lorsqu'elles disent qu'il y a un aspect impérial à cette question. Si elles ne veulent pas faire cela, le point de vue impérial disparaît en fumée. Nous donnerons £1,500 par année que nous pourrons considérer comme subvention accordée dans le but de favoriser, dans la mesure de nos forces, l'affermissement de l'Empire.

Lord JERSEY.—Très bien!

M. LEE SMITH.—Avec l'entente toujours que le gouvernement anglais aidera au gouvernement canadien de façon à permettre à ce service d'être ee qu'il sera, ainsi que nous l'espérons et ainsi que nous nous y attendons. Ce service ne seru pas satisfaisant pour nous s'il n'est aussi bon que le service par Sun Franciseo à l'égard du raceordement transatlantique. Je fais cette suggestion avec la même franchise dont ont fait preuve les honorables délégués lorsqu'ils se sont dit d'avis que la question devait être considérée à un point de vue impérial.

L'hon. M. FITZGERALD.—Est-ee que cette offre est faite à la condition que les

paquebots arrêtent à un port de la Nouvelle-Zélande?

M. LEE SMITH.—Ils leur faut arrêter à Auckland.

L'hon. M. Fitzgerald.—Est-ce que es raccordement avec Auckland ne prolongerait pas la durée du trajet d'un port du continent australien à Vanconver?

M. Lee Smith.—Cet ariêt fait une différence de trente heures entre Vancouver et Sydney.

L'hon. M. FITZGERALD.—C'est plutôt 48 heures. L'hon. M. Suttor.—La carte indique 800 milles.

L'hon, M. Fitzgerald,—Ces 48 heures anéantissent complètement l'avantage d'une communication rapide entre les autres colonies et Vancouver, et conséquemment l'offre de la Nouvelle-Zélande entravera la rapidité du transport des postes.

M. LEE SMITH.—M. Fitzgerald ne donne pas une juste idée de mon attitude. Je demande seulement que les autres colonies donnent £1,500 par année, au point de

vue impérial, tard. Je sais Sud a dit, lors cette question postal et qu'il nous demand donner £10,00 lorsque je ne question. A ce plong. J'outre parfaite assur lesquelles je l'

Sir Abor proposition q nous essaiero présenterai er occuper, car n sultant il est

L'hon, M question géné un service ex subventionné patrie. Ce se land, la partic très longue cô du nord au su postal pour à e'est le plus ra parce que les sommes arrive des lignes de point de vue solution pratic nous pourrons au point de vi pays en lui of marchandises Queensland s service postal tionne ceci po nement du Qu est quelque p rentes partie fiee d'une par de l'influence

Le Prési par une autre

L'hon. M colonie que n donnée préser Le Pu£si

Pacifique ne d L'hon. M

toute la colon Le Prési

ce but ? L'hon, M nsl. Le Cap de moyens

iorizons te de la que peu e nature ut de se essant si lonie est et d'une donnern ent, on a t que la te autre ance, et on très nsieur le arrête à trente nvisager pprouve

oir si les disent cela, le née que er, dans

ne comıl—j'irai te consi-

nsidéraerial, et

idera au ra, ainsi ora pas l'égard ranchise que la

que les

prolon-

nconver

vuntage séquemstes.

ude. Je point de vue impérial, et il importe peu qu'à cet égard ce soit ou non un ou deux jours plus tard. Je sais que le directeur-général actuel des postes de la Nouvelle-Gulles du Sud a dit, lors de la Conférence teune à Wellington en mars dernier, qu'il envisagealt cette question bien plus au point de vue du commerce qu'au pont de vue du service postal et qu'll ne s'objecterait pas à ce que les steamers fissent escale à Auckland. Si uous demandions à l'Australie méridionale, à la Tasmanie ou au Queensland de donner £10,000 pour cet objet, alors la réponse de M. Fitzgerald serait la bonne; mals lorsque je ne demande que de donner ce crédit à raison de l'aspect impériul de la questiou, je crois alors que les remarques de M. Fitzgerald n'ont aucune application. A ce point de vue il n'importe pas que le trajet soit de un ou deux jours plus long. J'outrepasse absolument mes pouvoirs relativement à ces £1,500; mais j'ai la parfaite assurance que lorsque je donnerai à mou gouvernement les raisons pour lesquelles je l'ai fait, il approuvera immédiatement ma conduite.

Sir Adolphe Caron.—Avec la permission de la Conférence je préparerai une proposition que je soumettrai à M. Smith, à M. Suttor et aux antres messieurs, et nous essnierons d'arriver à une conclusion satisfaisante sur cette question. Je la présenteral ensuite à la Conférence lundi matin. Ce sera une façon pratique de s'en occuper, car nous avons entendu les idées qu'on a exprimées et je pense qu'en nous consultant il est possible d'arriver à une conclusion satisfaisante pour la Conférence.

L'hon, M. THYNNE.—On me permettra d'ajouter ce que j'ai dit tantôt sur la question générale. On a parlé du service postul du Queensland et on a dit que c'était un service exclusivement fait pour le Queensland. C'est le cas. Le Queensland a subventionné un service postal par les stemmers des Indes britanniques avec la mèrepatrie. Ce service post est présentement le plus rapide pour une partie du Queensland, la partie septentrionale. Naturellement, vous savez ("s que nous avons une très longue côte dans le Queensland et il fant un temps très considérable pour aller du nord au sud, soit une distance d'environ 1,500 on 2,000 milles. Comme service postal pour à peu près la moitié de la ligne septentrionale de la côte du Queensland, c'est le plus rapide qu'on puisse avoir; quant au reste, c'est nussi un service très utile parce que les stenmes prennent également du fret et les malles postales, et nous en sommes arrivés dans le Queensland à envisager la question des subventions en faveur des ligues de steamers au point de vue des chargements et non pas absolument au point de vue du service postal. C'est une question qui peut se présenter comme solution pratique avant longtemps, c'est à dire que pour encourager notre commerce nous pourrons peut-être donner des subventions aux lignes de steamers, non seulement au point de vue d'un service postal, mais au point de vue des avantages à donner au pays en lui offrunt des moyeus surs et permanents d'exporter particulièrement des marchandises d'une nature périssable. Je mentionne ceei pour deux raisons. Le Queensland subventionne présentement jusqu'à concurrence de près de \$20,000 un service postal que ne pourraient fournir d'autres lignes subventionnées. Je mentionne cesi pour faire comprendre aux membres de la Conférence que le gouvernement du Queensland se trouve toujours en présence d'une affaire dont le règlement est quelque peu difficile, car il faut toujours tenir compte des prétentions des différentes parties des colonies et les régler en s'occupant de propositions faites au bénéfice d'une partie. Il nous funt tenir compte des opinions et de l'influence, ainsi que de l'influence politique de la population des autres provinces.

Le Président.—Dois-je comprendre que vous dites que vons ne pourriez avoir. par une autre route le service postal que vous subventionnez aujourd'hui?

L'hon. M. TRYNNE.—La rapidité du service des régions septentrionales de la colonie que nous atteignous par le service postal du Queensland ne pourrait être donnée présentement par aucune des autres lignes subventionnées.

Le Président,-Est-ce qu'une ligne directe d'Angieterre par le Canada et le

Pacifique ne donnerait pas ce service?

L'hon. M. THYNNE.—La ligne rapide toncherait à quelque endroit qui servirait toute la colonie.

Le Président.—Est-ce que la ligne faisant escale à Brisbane n'atteindrait pas

L'hon. M. THYNNE.—Pas tout à fait dans les mêmes proportions.

Lord Jersey,—Quoiqu'il pourrait y avoir de très bonnes raisons, à un point de vue commercial australien, dans les arguments qu'on a fait valoir, tout de même la grande question devant la Conférence est celle du service postal. On ne pourrait s'attendre à ce que le gouvernement impérial envisageât cette question au point de vue du commerce. Il pourrait l'envisager au point de vue de l'Empire et au point de vue des postes, et j'ose croire que si la Conférence appuie ses raisons sur des considérations de compartiments froids et de choses de ce genre, elle perdra probable-

ment une bonne part de l'appai qu'elle pourrait avoir autrement,

L'hon. M. Forrest.—Je n'avais pas l'intention de parler davantage pour le moment jusqu'à ce que j'eusse entendu les observations de quelques uns des messieurs qui ont parlé en dernier lieu. Toutefois il est possible maintenant qu'on nous présente une motion sur laquelle on puisse s'entendre sans discussion. En tant qu'il s'agit d'un service postal entre l'Angleterre et les colonies australiennes, je pense que pour ce qui est du temps il sera très difficile, sinon impossible, au service de Vancouver de tenir tête à la route de Snez, et la durée du trajet par cette dernière route peut être facilement diminuée. Il n'y a pas de meilleur moyen de comprendre la situation que d'arriver aux faits, et il n'y a pas de moyen plus rapide d'arriver aux faits que de les relater exactement. Je suis venu tout récemment d'Australie au Canada en passant par Londres, j'ai fait le voyage dans un des nouveaux steamers de la P. & O. Company, l'Austra.... Entre Albany et Columbo nous n'avons pas voyagé à pleine vitesse parce que on n'avait rieu à y gagner. Puis le enpitaine a du attendre à Columbo le China et des malles postales des Indes. Nous avons passé trois jours à Columbo. La plus grande vitesse de l'Australia est de 171 nœuds. Nous avons perdu 18 heuros à Aden à attendre la poste de Bombay. Présentement la P. de O. Company a sur les chantiers et aura sur mer d'ici à quatre ou cinq mois, un vaissean pour transporter les malles postales en lustralie. C'est un vaisseau de 20 nœuds que suivront un certain nombre d'autres. Il est inutile que je parcourre le champ battu par M. Playford. Il a fait voir à la Conférence que si vous allez directement d'Aden en Australie vous pouvez raccor reir le trajet avec les vaisseaux actuels, d'au moins cinq jours. Parlant pour mon propre compte, je ne vois pas vraiment que l'Australie ait beaucoup à gagner par ce service à titre de service postal. Il est inutile que nous fermions les yeux là dessus, d'autres le constateront. Je ne pense pas que ce soit d'une grande utilité pour nous, et à ce sujet je désirerais revenir sur ce qu'on a dit, c'est-à-dire que si nous avions cette ligne en cas de grerre nous serions en sûreté, et que les arguments qu'on a fait valoir relativement au câble peuvent s'appliquer aussi au service postal. Je prétends respectueusement qu'il n'en est pas ainsi. Si nous avions le câble et si nous pouvions le maintenir en opération il n'importerait guère que nous ayons des vaisseaux sur mer vu les conditions de la guerre. De fait, de nos jours, que les batailles aient lieu sur mer ou sur terre, elles sont courtes, ardentes et décisives, et les chances sont que le tout serait terminé avant que nous pussions recevoir un mot par le paquebot. Done, en taut qu'il s'agit de cette question de sûreté, si nous avions un cable et que nous nous tenions en communication avec l'Angleterre, cela ne ferait pas grande différence que nous ayors des steamers ou non.

L'hon. M. THYNNE.—Le câble est le plus important?

L'hou. M. Forrest.—Le câble, à mor avis, a beaucoup plus d'importance en tent qu'il s'agit d'une communication avec l'Empire; mais en même temps je ne puis n'arrêter ici, convaineu comme je le suis que nous devrions avoir de meilleures relations de commerce entre les colonies australiennes et les grandes provinces canadiennes. J'oublie les chiffres exacts; mais si je me rappelle bien, l'année dernière le commerce avec l'Australie ne s'est élevé qu'à \$100,000.

L'hon. M. Foster -Il a dépassé cela de beaucoup.

L'hon. M. Forrest. —A tout événement, c'est un très petit commerce.

L'hon. M. Foster.—C'est un commerce très respectable pour un commencement.

L'hon. M. Forrest.—J'aimerais voir ee commerce grandir, et nous savons tous que des moyens plus libres de faire du commerce déterminent souvent du commerce, et conséquemment je serais très heureux de voir s'accomplir quelque chose

sous forme d'u
J'aimeruis be
prennent parf
portion quele
qu'on appelle
due de pays à
population se
commerce ave
de chemin de
peut se faire
façon que ce
égard. Je sai
frontières ont
point qu'ils se
L'hon. M

entre les chem M. Lee S sur la suppo

d'escale sera à idée de conféd aussi par les a Le Présu dit tout simpl

Elle a été disc tout aussi bien L'hon, M avec le Car ad sommes pas p à quoi sert d'

droit à la sym

M. James
Le Président la ligne t
couver et l'Au
quelles seraier
un succès? v
à propos de d
doivent ôtre ap

M. Hudd. La premi}ro e brassant pour puis Fiji et E facilement ave Pacifique troi pendant la mo saient, trois si semaines. Pu riale ou alteri Ceei nécessite mis sur le tap ment, le gouv steamers jusq puis dire ici q gouvernement en temps ordin Dans le but de terre, ces quat et einq steam nécessiterait d point de même la pourrait point de au point es consiprobable-

pour le iessieurs ous préant qu'il je pense rvice de dernière prendre l'arriver Australie steamers vons pas oitaine a ns passé s. Nous ıt la P. d

un vais-

au de 20

ourre le

ez directaetuels, raiment la Hest bense pas ir sur ee s serions peuvent n'en est tration il ons de la rre, elles terminé

e en tant ne puis res relaes canarnière le

ı'il s'agit

commuzons des

nmence-

s savons du comue chose sous forme d'un service subventionné entre les colonies australiennes et Vancouver. J'aimeruis beaucoup entendre exprimer l'opinion des délégués canadiens qui comprenuent parfaitement comment devrait se faire ce commerce dans une grande proportion quelconque entre les colonies australiennes et le Canada en passant par ce qu'on appelle la porte de l'ouest. Si je comprends bien, il n'y a pas une grande étendue de pays à coloniser sur le littoral occidental; à tout événement la masse de la population se trouve du côté est et je ne vois pas comment nous puissions faire un commerce avec succès en envoyant des marchandises à la population par un trajet de chemin de fer de trois ou quatre mille milles à partir de la côte occidentale. Il peut se faire que le prix de transport des marchandises puisse être réduit de telle façon que ce commerce puisse se faire; j'aimerais avoir des renseignements à cet égard. Je sais que vous exigez de très bas prix. Nos voisins de l'autre côté des frontières ont réduit le prix du transport des marchandises par chemin de fer au point qu'ils sont presque aussi bas que les prix du transport par eau.

L'hon. M. Foster.—Le transport des marchandises dans l'est est plus que divisé

entre les chemins de fer et le canal Erié.

M. Lee Smith.—Il me semble que j'ai offert de donner cette somme de £1,500 sur la supposition que nous aurons un service postal dont le dernier port d'escale sera à la Nouvelle-Zélande. Je recommanderais, comme preuve de cette idée de confédération et d'amour pour la mère-patrie, que la même somme fût donnée aussi par les autres colonies.

Le Président.—N'est-il pas opportun maintenant d'adopter cette motion? Elle dit tout simplement qu'il est opportun de prendre cette question en considération. Elle a été discutée au long. Je puis dire que M. Huddart est ici, et nous pourrions

tout aussi bien l'entendre.

L'hon. M. Forrest.—Je désire dire que si nous établissons une ligne de steamers avec le Carada, nous espérons augmenter notre correspondance avec lui. Si nous ne sommes pas pour augmenter notre commerce et notre correspondance avec le Canada, à quoi sert d'établir des steamers? Je crois que pour cette raison nous aurions droit à la sympathie impériale.

M. James Huddart est alors invité à prendre part à la Conférence.

Le Président (s'adressant à M. Huddart).—M. Huddart, la Conférence a discuté la ligne transatlantique rapide, ainsi que la ligne de raccordement entre Vancouver et l'Australie. On a posé des questions sur le coût probable de la ligne et quelles seraient les subventions qui seraient, à votre avis, nécessaires pour en faire un succès? vous pourriez donner à la Conférence les informations que vous jugerez à propos de communiquer sur cette affaire. Naturellement ces renseignements doivent être approximatifs jusqu'à un certain point.

M. Hudart.—Il yn deux propositions relativement à la ligne du Pacifique. La première est de faire du service mensuel actuel un service de trois semaines embrassant pour le moment les gouvernements contributeurs et le port d'Auckland, puis Fiji et Honolulu comme à présent. La chose peut se faire toute l'année très facilement avec trois steamers. Il y a une autre proposition, celle d'avoir sur le Pacifique trois steamers, mais dont les départs seraient plus fréquents. Du moins pendant la moitié de l'année, soit toutes les trois semaines, ou, si les affaires l'autorisaient, trois steamers pourraient faire le service toute l'année à toutes les trois semaines. Pais il y a le projet plus vaste de faire du Canada la grande route impériale ou alternative entre le Roya me Uni et l'Australie et les îles du Pacifique. Ceci nécessiterait sur le Pacifique cinq steamers de grande vitesse. Ce projet est mis sur le tapis avec votre service transatlantique rapide projeté, et votre gouvernement, le gouvernement canadien, est disposé à subventionner une compagnie de steamers jusqu'à concurrence de trois quarts d'un million de dollars par année. Je puis dire ici que le succès da service transatlantique dépend presque entièrement du gouvernement britannique. Il faudrait avoir quatre vaisseaux capables de parcourir en temps ordinaire sur l'Atlantique 20 nœuds de mer d'un bout de l'année à l'autre. Dans le but de maintenir cette ligne à titre d'un service direct de Sydney en Angleterre, ces quatre transatlantiques feraient un service hebdomadaire sur l'Atlantique et cinq steamers feraient un service tri-mensuel de Sydney sur le Pacifique. Ceci nécessiterait de l'Australie des subventions d'au moins £50,000 sterling par année.

LORD JERSEY.—De l'Australasie?

M. Huddart.—Oui, milord.

LORD JERSEY.—En sus de la subvention du Canada? M. HUDDART.—En sus, naturellement, de la subvention du Canada et en sus de la subvention impériale. Ces neuf steamers coûteraient très cher. Le capital qu'il faudrait s'élèverait à £3,000,000 sterling.

L'hon. M. Foster.—C'est-à-dire pour le plus vaste projet?

M. Huddart,-Oui.

Lord Jersey.—Voulez-vous dire y compris l'Atlantique et le Pacifique?

M. Huddart.—Oui, le projet est d'avoir le tout sous le contrôle d'une seule

administration, milord.

Lord Jersey.—Dois-je comprendre qu'il faudrait à la compagnie un capital de £3,000,000 pour établir les deux lignes de steamers, une ligne rapide d'Angleterre au Canada, et une ligne rapide du Canada à l'Australie?

M. HUDDART.—C'est, milord, en rapport avec le plus vaste projet d'un service

bi-mensuel sur le Pacifique et d'un service hebdomadaire sur l'Atlantique.

Le Président.—Cinq steamers sur le Pacifique et quatre sur l'Atlantique; un service hebdomadaire sur l'Atlantique et un service bi-mensuel sur le Pacifique. C'est le plus vaste projet.

Sir Henry Wrixon.—Ce service fonctionnerait-il d'un bout de l'année à l'autre.

hiver et été?

Le Président.—Oui, toute l'année; Halifax et Saint-Jean sont nos ports d'hiver. Lord Jersey. -- Avez-vons des données sur la régularité des steamers qui vont maintenant à Halifax en hiver?

Le Président.—Ce sont de petits vaisseaux; cependant, vous pouvez calculer

leur temps à un demi-jour près en hiver.

M. Huddart.-La chose peut se faire à l'aide d'un capital de deux millions et demi de louis sterling de l'Angleterre à l'Australie, avec trois steamers sur le Pacifique.

Le Président.—En sus des autres subventions, vous avez demandé £25,000 au

gouvernement britannique?

M. Huddart.—C'était avant que nous ayons pris le projet transatlantique. Nous demandons au gouvernement britannique de favoriser le projet transatlantique, à la condition que les steamers se conforment aux exigences de l'amirauté.

Lord Jersey.—Quelle est la somme totale de subventions que vous demandez,

des diverses parties, pour des steamers de première classe?

M. Huddart.—Pour le grand projet, £300,000 répartis comme suit: Sur l'Atlantique £150,000 sterling, tel que proposé; £25,000 sterling qui sont maintenant versés pour le Pacifique, les deux sommes étant toutes deux payées par le Canada, la première restant intacte; le gouvernement impérial £75,000, et les gouvernements de l'Australasie £50,000.

Lord Jersey.—N'avez-vous pas prévu que cette ligne serait exploitée à grandes

pertes, car ees subventions représenteraient dix pour cent du capital estimatif? M. Huddart.—Ces subventions ne sont qu'en proportion des subventions que le

gouvernement impérial et le gouvernement d'Australie versent actuellement. Lord Jersey.—Ce n'est pas une réponse à ma question. Voici ma question: Prévoyez-vous que la ligne serait exploitée à grandes pertes, parce que vous voyez que c'est une assez bonne garantie?

M. Huddart.—Pendant la première période ces subventions seraient absolument

nécessaires pour le succès du projet

Lord Jersey.—Pourquoi?
M. Huddart.—Parce que ce serait un service nouveau et coûteux au début. Il n'existe pas de service semblable dans le monde.

Lord Jersey.—Pouvez-vous vous faire une idée des recettes probables?

M. Huddart.—Oui, nous nous en sommes fait une idée, et nous prévoyons qu'il nous faudrait ces subventions pour la première décade.

Sir Henry Wrixon,--Combien de temps, croyez-vous, devraient durer ces sub-

ventions?

M. HUDDA Le Présin être considéré projet sera élén la Conférence c reproduite dan M. HUDDA

avec moi en A

L'hon, M. M. HUDDA de **ré**pondre au

L'hon. M. faudrait £300,0

M. HUDDA L'hon, M. dn Pacifique d' quelle proporti tique de l'antre

M. HUDDA en vertu duque et l'Angleterre Galles du Sud

L'hon. M. seignements. projetée entre

M. HUDDA la chose est pr livres entre le

L'hon, M. vous pour la p service transat

M. Hudda avec le grand p diviser.

L'hon. M. projet. Il s'a de toutes les ti l'Atlantique.

M. Hudd la Nonvelle-Ga succès de cette que le Canada dons encore.

L'hon. M. M. Hudd. L'hon. M

Zélande vous l M. Hudd. rais que la Co

nous de prend L'hon, M Auckland, qu temps?

M. Hudd qu'il est très troisième colo donnerait un i ses malles pos M. HUDDART.-Dix ans.

Le Président (à M. Huddart).—Je dois dire que tout ce que vous direz cure considéré comme confidentiel, si vous le désirez, et toute mention de projet sera éléminée du rapport officiel si vous l'exigez, car c'est sur ce printe la Conférence est conduite. Il s'y dit nombre de choses que nous n'aimerions produite dans les journaux.

M. Huddart.—C'est le résultat de nos calculs. Je n'ai pas apporté de documents

avec moi en Amérique.

L'hon, M. Playford, - Désirez-vous que cela aille devant le public?

M. Huddart.—Ce n'est pas un mal. C'est une question publique. J'essaierai de répondre aux questions que vous me poserez.

L'hon. M. Fornest.-Je crois qu'en réponse à une question, vous avez dit qu'il

faudrait £300,000 en subventions?

M. HUDDART.—Oui, pour le grand projet.

L'hon, M. Thynne.—Pouvez-vous faire la part de ce qu'il faudrait pour la division du Pacifique d'un côté, et pour celle de l'Atlantique de l'autre? Pouvez-vous dire quelle proportion des £300,000 il faudrait pour le Pacifique d'un côté et pour l'Atlantique de l'autre?

M. Huddart.—Ce n'est pas facile, M. le président. Si vous prenez le grand projet en vertu duquel vous comptez avoir un service postal bi-mensuel entre l'Australie et l'Angleterre, nous transporterions la moitié de leurs malles postales. La Nouvelle-

Galles du Sud nous a déjà donné £20,000.

L'hon. M. Thynne.—Il serait peut-être à propos que la Conférence eût les renseignements. Comment répartiriez-vous l'estimation approximative de la subvention

projetée entre les deux divisions du service?

M. HUDDART.—Je crois que le document de sir Charles Tupper indique comment la chose est présentée et partagée. C'est tout simplement une question de tenue-delivres entre les bureaux de Londres et d'Australie.

L'hon. M. THYNNE.—Vous demandez £300,000 en subventions. Combien demandezvous pour la proportion de la ligne du Pacifique, et combien pour l'établissement du

service transatlantique?

M. Huddart.—L'une est liée à l'autre. Si l'on me pose cette question en rapport avec le grand projet, il faut l'envisager comme route ininterrompue, car je ne puis la divisor.

L'hon. M. Foster.—Voulez-vous nous donner les chiffres relatifs au plus petit projet. Il s'agirait ici d'un service mensuel sur le Pacifique, peut-être d'un service de toutes les trois semaines après un certain temps, et d'un service hebdomadaire sur

l'Atlantique.

M. Huddart.—Nous avons été désappointés à l'endroit de nos subventions. A la Nouvelle-Galles du Sud et au gouvernement du Canada revient tout le mérite du succès de cette ligne. Au début nous avons demandé à l'Australie la même somme que le Canada donnait, savoir:—£25,000. Nous l'avons demandée et nous l'attendans encore

E'hon. M. Foster.—La Nouvelle-Galles du Sud a donné £10,000 sur cette somme ?

M. Huddart.—Oui, la Nouvelle-Galles du Sud donne £10,000 sterling.

L'hon. M. Foster.—Ce qui laisse £15,000 à trouver encore, et la Nouvelle-Zélande vous les donnerait.

M. Huddart.—La Nouvelle Zélande a déjà fait une offre non officielle. J'aimerais que la Conférence exprimât une opinion sur l'opportunité qu'il y aurait pour nous de prendre cette route.

L'hon. M. Foster.—Quelle est votre idée sur la possibilité de faire escale à Auckland, quant au succès de toute la ligne sans interruption au point de vue du

temps

M. Huddart.—M. le président, si vous examinez le projet moindre, je crois qu'il est très possible d'aller à la Nouvelle-Zélande. La Nouvelle-Zélande est la troisième colonie de l'Empire, si on l'envisage à un point de vue fédéral, et ceci lui donnerait un service postal amélioré. Nous prendrions immédiatement la moitié de ses malles postales directes, et je sais que les passagers suivent les malles postales.

no seule

en sus de

ital qu'il

igleterre i service

qu**e; u**n 'acifique. A l'autre,

d'hiver, qui vont calculer

illions et s sur le

5,000 an lantique, lantique,

mandez.

it: Sur intenant Canada, nements

grandes lif? is que le

uestion: oyez que olument

sbut. Il

ons qu'il

ces sub-

Nous ouvririons une grande route commerciale en concurrence avec San Francisco qui, depuis 25 ans, fait un service subventionné. Ce service permettrait au Canada d'y établir un commerce et d'augmenter les moyens de commerce avec l'Australie.

L'hou. M. Foster.—A mon avis, il n'y a pas de doute sur la valeur de ce raccordement. Combien de temps faudrait-il pour faire ce raccordement et dévier de la

route actuelle?

M. Huddart.—Au début nous n'avons jamais eu l'intention de faire de Sydney le dernier port d'escale en Australie. Ce devait être Queensland. Nous sommes partis avec l'intention de faire escale à Moreton Bay. Mais nous avons dû abandonner cette idée au bout de deux ou trois mois, et il ne faudrait que 36 heures de plus par cette ligne pour arrêter à Auckland au lieu de Moreton Bay. Il faudrait 60 heures de plus pour aller à Sydney que par la route directe actuelle à Fiji, en chiffres ronds; mais par la route de Moreton Bay il faudrait 36 heures.

L'hon, M. Forrest,—Il nous a fallu quatre jours et douze heures pour nous rendre de Sydney à Auckland. Soixante heures ne suffiraient pas. Il faudrait plutôt quatre

jours que trois.

L'hon. M. Suttor. De Sydney à Fiji il y a 1,650 milles, de Sydney à la Nouvelle-Zélande 1,280 milles, et de la Nouvelle-Zélande à Fiji 1,172 milles, et vous prolongeriez la distance de 803 milles si vous passiez par la Nouveile-Zélande au lieu de passer par Sydney; puis il y a le temps de prendre et débarquer le chargement.

L'hon. M. Foster.—Il faudrait tout au plus trois jours. L'hon. M. Suttor.—Un de vos plus forts arguments est que vous espérez transporter la poste entre Londres et l'Australie plus rapidement que par tout autre service?

M. Huddart.—Particulièrement pour la Nouvelle-Zélande, Sydney et Queensland.

L'hon, M. Foster.—Vous pouvez faire cela et arrêter à Auckland?

M. Huddart.—Je erois l'avoir démontré.

L'hon. M. Suttor.—Il vous faudrait au moins 70 ou 80 heures de plus qu'en allant directement par Fiji. Combien de temps resteriez-vous à Auekland?

L'hon, M. Huddart.—Je compte passer 12 heures à Auckland.

L'hon. M. Suttor.—De sorte qu'il vous faudrait 70 heures de plus si vous passiez par la Nouvelle-Zélande au lieu d'aller directement à Sydney comme aujourd'hui. Est-ce que cela ne porterait pas obstacle à votre désir d'établir entre l'Angleterre et les colonies australieunes une communication plus rapide qu'actuellement?

M. Huddart.—C'est inévitable. Il est inutile de voyager avec des vaisseaux vides, si vous pouvez avoir un grand commerce avec la Nouvelle-Galles du Sud, la Nouvelle-Zelande, l'Australie en général et le Canada. Je parle de la question de la

Nouvelle-Zélande dans mon document.

L'hon, M. Suttor.—Vous devez raisonner au point de vue de votre service postal

rapide ou au point de vue du commerce. Lequel allons-nous prendre?

M. Huddart. - Dans l'intérêt de l'Australie je prétends que nous devrions avoir un service postal rapide et que nous ne devrions pas ignorer la Nouvelle-Zélande. Il faut nous rappeler qu'en allant à la Nouvelle-Zélande nous faisons des affaires avec 750,000 habitants, et que nous prenons la moitié de leurs malles postales. M. Lee Smith.—Supposez que vous fassiez escale à la Nouvelle-Zélande, combien

vous faudra-t-il de temps, croyez-vous, pour transporter la poste d'Angletorre à Sydney? Quelle est présentement la durce du voyage de Sydney à Londres par la

ligne de la P. and O.

L'hon. M. Suttor.—Trei te-trois jours et trois quarts, soit 34 jours.

M. Lee Smith.—Pouvez-vous arrêter à la Nouvelle-Zélande et faire le trajet en

M. Huddart.—Oui, si l'on nous paie pour cela.

M. LEE SMITH.-Je demandais à M. Huddart combien de temps il faudrait de

Londres à Sydney?

M. Huddart.—En réponse à cette question je dirai que nous sommes prêts, si la Nouvelle-Zélande donne une subvention suffisante pour trois steamers, à faire le trajet dans le temps qu'il en faut aujourd'hui par la route de Suez.

L'hon, M. Foster.—Aussi rapidement que par la route de Suez aujourd'hui?

M. Hudda notre service ti M. LEE S

existât?

L'hon. M. temps que par

M. Hudda: " Il y a don une flotte de gr en Australie et à plusieurs ann rauté aura à sa raceordement a dans une périod en moins de 28 à la Nouvelle-Z

M. LEE SM les eolonics au première classo avoir un servie l'avoir sans l'a joindre.

> Lord Jers: M. Hudda Lord Jers

que suivent ce temps?

M. Hudda steamers.

> Lord Jers: M. HUDDA L'hon, M. M. HUDDA L'hon, M. M. Hudda

L'hon. M. offre de nombre Halifax en einc

Lord Jersi de France?

L'hon. M. L'hon. M. L'hon. M.

L'hon. M. Londres et Syc longue.

Sir HENRY bourne?

M. Hudda dire honnêteme il y a dix-huit trains par jour que le gouverne faut pour y con

L'hon. M. vous proposez-v

M. HUDDA Tout ce que no vernement eans rancisco Canada ustralie. e raecorier de la

Sydney sommes dû abaneures de idrait 60 Fiji, en

ıs rendre t quatre la Nouet vous e au lieu gement.

ez transut autre ensland.

en allant

s passiez urd'hui. eterre et

iisseaux Sud, la on de la e postal

ns avoir nde. Il res avec

rombien e à Syds par la

ajet en lrait de

Its, si la faire le

hui?

M. Huddart,—Oui, nous ferions encore mieux que cela, si nous avions en outre notre service transatlantique rapide.

M. LEE SMITH.—Je demande, en supposant que le service transatlantique

existât?

L'hon. M. Foster.—La réponse serait que la chose pourrait se faire en moins de temps que par la route de Suez.

M. Huddart.—Voici ce que nous disons ici:

"Il y a donc toute probabilité d'avoir sur le Pacifique, dans un temps raisonnable, une flotte de grands paquebots qui transporteront les malles postales de Vancouver en Australie et vice versa aussi rapidement que ce service se fera probablement d'ici à plusieurs années par la route de Suez, en sus du fait qu'en temps de guerre l'amirauté aura à sa disposition des croiseurs armés. A l'aide d'un tel service, exploité en raccordement avec le service projeté entre l'Angleterre et le Canada, il est certain que dans une période restreinte les malles postales anglaises seront déliviées en Australie en moins de 28 jours, ou, si l'on adoptait la route de la Nouvelle-Zélande, dans 26 jours à la Nouvelle-Zélande."

M. Lee Smith.—C'est précisément ce que je voulais mettre au jour. Si toutes les colonies australiennes donnent des subventions, nous établirons des steamers de première classe en rapport avec le service transatlantique rapide. Nous pourrons avoir un service qui se fera en moins de temps qu'aujourd'hui, mais on ne pourra l'avoir sans l'action universelle de toutes les colonies australiennes qui doivent s'y

joindre.

Lord Jersey.—Vous prenez cinq jours d'Angleterre au Canada?

M. Huddart.—Oui, milord, cinq jours.

Lord Jersey.—Est-ce que cela signifie prendre la route plus au nord que celle que suivent actuellement les steamers de New-York en hiver etau début du printemps?

M. Huddart.—C'est la route ordinaire d'Halifax que suivent présentement les

steamers.

Lord Jersey.—Quelle est la distance? M. Huddart.—Environ 2,400 milles.

L'hon. M. FITZGERALD.—Quel est le port de débarquement pour les postes?

M. Huddart.—A mon avis, c'est Halifax. L'hon, M. FITZGERALD.—En Angleterre? M. Huddart.—Ceci n'est pas décidé.

L'hon. M. Foster.-Vous pouvez prendre au sud de l'Angleterre un port qui offre de nombreux avantages, et avec un vaisseau de 20 nœuds vous pouvez atteindre Halifax en cinq jours.

Lord Jersey.—A-t-on l'intention de faire arrêter un de ces steamers à un port de France?

L'hon. M. Foster.-Non, il y aura un service intermédiaire. L'hon. M. Forrest.-Pouvez-vous mainteuir ce service toute l'année?

L'hon. M. Foster.—Oui.

L'hon. M. Suttor.—La durée du trajet par les steamers de la P. & O. entre Londres et Sydney est de 31 jours par la plus courte et de 36 jours par la plus longue.

Sir Henry Wrixon.-A-t-on l'intention de faire arrêter les steamers à Mel-

bourne? M. Huddart.—C'est une question à laquelle je ne puis guère répondre. Je dois dire honnêtement que je maintiens aujourd'hui la position que j'ai prise à Melbourne il y a dix-huit mois. Il n'importe guère d'arrêter à Melbourne, vu qu'il y a un ou deux trains par jour et une ligne de steamers qui se rendent à Sydney. Toute subvention que le gouvernement de Victoria a fait entrevoir ne paierait pas le c'arbon qu'il

faut pour y conduire un vaisseau et l'en ramener. L'hon. M. Sutton.—Dans le cas où votre grand projet ne réussirait pas, que

vous proposez-vous de faire?

M. HUDDART.—Nous avons l'intention de suivre notre contrat actuel à la lettre. Tout ce que nous discutons maintenant devra se faire avec le consentement du gouvernement canadien et du gouvernement de la Nouvelle-Galles du Sud.

5b - 17

17hon. M. Suttor.—Dans le eas où vous obtiendriez une subvention de £10,000 de la Nouvelle-Zélande et du Queensland, ces deux colonies étant d'accord, eroyezvous avoir le droit de prendre la totalité de ces subventions? Ne croyez-vous pas qu'il faudrait remodeler tout le système des subventions ?

M. H

les vaisser

faire des c

motrice.

Nons som

deux vaiss

La Co

M. Huddart.—Voici la réponse à cela: vous ne pouvez présentement songer un seul instant à aller à la Nouvelle Zélande pour une telle subvention, particulière-

ment pour une subvention de £10,000.

L'hon. M. Suttor.—Voulez-vous dire que cela ne vous paierait pas s'il vous fallait y aller pour cette somme?

M. Huddart.—Non, e'est impossible.

Lord Jersey.—Constatez-vous que le commerce augmente tous les trois mois?

M. Huddart.- Oui, il augmente constamment.

L'hon. M. Forrest.—Alors, en supposant que le Queensland vous subventionnerait, vous n'auriez pas, naturellement, de subvention sans vous engager par contrat à délivrer les malles postales dans un certain temps.

M. HUDDART.—Nous ne pouvons changer le contrat postal actuel.

I'hon. M. Forrest—Je n'ai pas fini ma question. Au sujet des subventions, vous en avez déjà une de la Nouvelle-Galles du Sud. Si vous en obtenez une du Queensland, ponvez-vous donner une garantie à ces deux colonies que vous délivrerez les malles postales aussi rapidement qu'elles le sont aujourd'hui par la route de Suez?

M. Huddart.—Ceci est pour aujourd'hui dans le contrat que nous avons avec la Nouvelle-Galles du Snd et le Canada. Je ne puis dévier des conditions qui existent avec le Cunada et la Nouvelle-Galles du Sud. Il y a, en outre, une marge de temps pour faire escale à Moreton Bay. Pour cela il faudrait le consentement des deux parties.

L'hon. M. Forrest.—Cela nécessiterait-il plus de temps que par la route de

Sucz?

M. Huddart.—On accorde 36 heures pour faire escale à Moreton Bay.

L'hon, M. Forrest.-Ces 36 houres sont-elles en plus du temps de la route de

M. Huddart.—Je ne sais ee qu'est présentement le temps de Suez. Si Brisbane mettait promptement ses malles postales à bord, cette route sernit certainement la plus rapide anjourd'hui.

L'hon. M. Forrest.—Je n'insisterais pas autant sur la question de temps, mais

je pense que l'affaire sera examinée à titre de route postale.

M. HUDDART.-Je désire que les délégués comprennent qu'aujourd'hui nous ne sommes pas maîtres de la situation. Nos malles postates viennent précisément de perdre trois jours à New-York. Le colonel White m'a dit qu'elles n'avaient pas été expédiées pur le vaisseau qu'on espérait, et jusqu'à ce que le Canada obtienne le service direct, nons ne pouvons dire exactement quand elles pourront quitter un port américain pour l'Angleterre.

L'hon, M Foster.—Si nons avions la ligne canadienne, le même train à bord duquel les malles postales sont déposées à Vancouver transporterait les malles

postales jusqu'au navire, soit à Québec ou à Halifax.

M. Huddart.—C'est ee qu'on se propose de faire. L'hon. M. Suttor.—Je désire poser à M. Huddart une ou deux questions importantes. Vous dites que cela ne vous paierait pas, même en considération de la subvention de la Nouvelle Zélande, de vous écarter de votre route pour £10,000?

M. Huddart.-Non; pas pour cette subvention.

L'hon, M. Suttor. Dans le but d'encourager la Nouvelle-Zélande à faire quelque chose, quelle somme supplémentaire vous faudrait-il pour faire un service alternatif avec celui de la compagnie Frisco actuellement? Pourriez-vous faire un arrangement qui vous permettrait de faire un service alternatif avec eclui de la compagnie Frisco?

M. Huddart.—C'est très à désirer, mais il faudrait un autre vaisseau.

L'hon, F.B. Suttor,-Vous refusez d'aller directement à la Nouvelle-Zélande; mais supposez que vous fassiez un service alternatif avec le service Frisco, eroyez-vous que la Nouvelle-Zélande établirait un service intermédiaire entre la Nouvelle-Zélande et Fiji?

£10,000 , eroyezzous pas

it songer ticulière-

s'il vous

mois?

ovention-.r contrat

ventions, oz une du delivrerez de Suez? cons avec qui exismarge de ment des

route de

route de

Brisbane ement la

nps, mais

nous ne ément de nt pas été otienne le er un port

in à bord es malles

ns imporla subven-

aire quelvice alterun arranla compa-

e-Zélande; royez-vous lle-Zélande M. Huddart.—Il est absolument impossible de le faire avec deux vaisseaux, avec les vaisseaux que nous avons maintenant. Nous avons récemment dépensé £20,000 à faire des changements, à agrandir notre aménagement et à developper notre force motrice. Et les vaisseaux en auront assez à faire que d'accomplir le trajet en un mois. Nous sommes tout juste en état de faire le service toutes les quatre semaines avec deux vaisseaux.

La Conférence s'ajour ne.

La Conf

Pou Pou

Pou Pou

Pou

Pou Pou

Vic

Que

L'hon. I route qu'on a affaire? Le Prés M. Sand sur cette que Le Prés question du s

REPR

Sir Ado rapide et du avons eu un pour mon pr exprimé la r que la Confé comprendre d à quelques n' lution que j's "Résolu qu'ont faits l

CABINET DU MINISTRE DU COMMERCE, OTTAWA, 9 juillet 1894.

La Conférence reprend ses travaux à 10 heures de l'avant-midi.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS:

Pour le gouvernement impérial— $\left\{ \begin{array}{c} \text{Le très Hon. Compe de Jersey, C.P.,} \\ \text{G.C.M.G.} \end{array} \right.$

Pour le Canada—Hon. Mackenzie Bowell, C.P. Hon. Sir Adolphie Caron, C.P., C.C.M.G. M. Sandford Fleming, C.M.G.

Pour la Tasmanie-Hon. Nicholas Fitzgerald.

Pour la Nouvelle-Galles du Sud-Hon. F. B. Suttor, M.A.L.

Pour la colonie du Cap de Bonne-Espérance—SIR HENRY DEVILLIERS, C.C. M.G.
SIR CHARLES MILLS, C.C.M.G., C.B.

Pour l'Australie méridionale-Hon. Thomas Playford.

Pour la Nouvelle-Zélande-M. LEE SMITH.

Victoria—Sir Henry Wrixon, C.C.M.G., C.R.
Hon. Nicholas Fitzgerald, M.C.L.
Hon. Simon Fraser, M.C.L.

Queensland—Hon. A. J. Thynne, M.C.L. Hon. William Forrest, M.C.L.

LE CABLE DU PACIFIQUE.

L'hon. M. Foster.—A-t-on donné un avis de motion relativement au tracé de la route qu'on se propose de relever, en réponse à ce qu'a dit lord Jersey dans cette affaire?

Le Président.—Non; il n'y a pas eu de résolution.

M. Sandford Fleming.—J'allais demander la permission de dire quelques mots sur cette question lorsque le temps propice de le faire serait arrivé.

Le Président.—Nous prendrons cette affaire lorsque nous aurons terminé la question du service postal.

REPRISE DU DÉBAT SUR LE SERVICE POSTAL AMÉLIORÉ.

Sir Adolphe Caron.—Samedi lorsque la question de la ligne transatlantique rapide et du service postal sur le Pacifique est venue sur le tapis, je crois que nous avons cu une discussion à laquelle on a pris un intérêt plus qu'ordinaire. Parlant pour mon propre compte, et je crois que les autres membres de la Conférence ont exprimé la même opinion, je considère que c'est un des sujets les plus importants que la Conférence pouvait mettre à l'étude, et avant la clôture de la séance je fis comprendre que je serais prêt lundi matin à proposer une résolution que j'ai fait voir à quelques membres de la Conférence. Je suis maintenant prêt à le faire. La résolution que j'ai l'honneur de proposer se lit comme suit:—

"Résolu que cette Conférence exprime sa cordiale approbation des heureux efforts qu'ont faits le Canada et la Nouvelle-Galles du Sud en faveur de l'établissement d'un

service mensuel régulier de stenmers entre Vancouver et Sydney, et proclame l'opportunité d'une coopération raisonnable de tontes les colonies intéressées à assurer l'amélioration et lu permanence du dit service."

Je ne pense pas qu'un seul membre de la Conférence puisse s'objecter à ce que nous proclamons dans cette première résolution qui approuve ce qui u déjà été fait relativement un service mensuel régulier par steamers entre Vancouver et Sydney, et qui recommande l'opportunité d'une coopération raisonnable de toutes les colonies intéressées à assurer l'amélioration et la permanence du service en question.

"2. Que la Conférence apprend avec intérêt les mesures que le Canada est à adopter pour obtenir une ligne de paquebots rapides, munis de tous les appureils modernes pour l'emmugasinage et le transport en Angleterre de marchandises d'une nature périssable sur l'Atlantique, et la subvention considérable qu'il a offerte pour réaliser l'établissement de la dite ligne.

"3. Qu'elle considère une telle ligné directe ininterrompue de communication supérieure rapide entre l'Australie et l'Angleterre, telle que précédemment décrite, comme d'une importance primordiale pour le développement d'un commerce inter-

colonial et pour l'unité et la stabilité de l'Empire pris dans son ensemble.

"4. Que, comme le ministère impérial des postes contribue au coût du service postal entre l'Angleterre et l'Australie par Brindisi ou Naples, de la somme de £95,000 par année, alors que le port des lettres par mer ne s'élève qu'à £3,000, et du service postul entre Vancouver et le Japon et la Chine, de la somme de £45,000, moins £7,000 portés au compte de l'amirauté, cette Conférence croit qu'il n'est que ruisonnable de demunder respectueusement que le gouvernement impérial aide au service transatlantique rapide, vu, plus particulièrement, que le ministère britanique des postes, alors qu'il paie la subvention considérable de £103,231 par année à la ligne de Liverpool à New-York, n'a encore donné aucune aide à l'entretien d'une ligne postale entre l'Angleterre et le Canada."

Eh! bien, monsieur le président, au point de vue auquel j'envisnge cette question, je pense que le service de l'Atlantique et celui du Pacifique sont entièrement liés, et j'ose dire qu'à mon avis le service du Pacifique a besoin d'être fortifié; jusqu'aujourd'hui il a accompli tout ce qu'on en pouvait espérer, mais il est très évident que son exploitation se fait à perte et que, conséquemment, il a besoin d'être affermi. Je considère que le seul moyen dont on puisse raffermir ce service est d'y raccorder un service transatlantique rapide, et sur ce point je désirorais lire quelques lettres qui portent absolument sur la question. Voici une lettre qu'un M. Lynn adrosse à M. Huddart:—

"22 BILLITER STREET,
" LONDON, E.C., 30 juin 1894.

A M. James Huddart, Russell Honse, Ottawa, Canada.

Cher monsieur,—Une amie de M^{me} Huddart, savoir M^{me} Thompson, de Caulfield, accompagnée d'rne servante et d'une amie, est venue nous voir il y a un jour ou deux. Elle vient d'arriver, par Vancouver, à bord du Warrimoo, et nous donne des nouvelles vraiment magnifiques de ce vaisseau; elle dit qu'elle n'a jamais été aussi confortable de sa vie, et que les officiers du bord sont les meilleurs garçons du monde et qu'ils font tout en leur pouvoir pour rendre le voyage agréable.

Elle a pris un billet de tour-du-monde, et si elle ne peut faire des arrangements pour aller par le *Miowera*, il lui faudra voyager par un vaisseau de la *P. & O. Com*-

pany, quoiqu'elle préférerait de beaucoup, dit-elle, le Miowera.

Elle a traversé l'Atlantique à bord du Labrador avec sa servante, et elle n'a pas été satisfaite des aménagements de ce vaisseau. Nous mentionnons ceci vu que, d'après la conversation que nous avons eue avec elle, nous concluons que les arrangements de son passage transatlantique auraient pu être plus satisfaisants.

de son passage transatlantique auraient pu être plus satisfaisants.

Elle aurait aimé, à son arrivée à Vancouver, savoir quel raccordement elle pouvait faire pour traverser l'Atlantique, et il paraît qu'on n'a pas pu lui donner ce renseiguement. Les passagers qui font le tour du monde devraient, et nous croyons

que vous sere transatluntiques su servante au fique n'a pas australiens su

Nous purlo: l'occasion d'e importance q de l'Atlantiqu

Mme The Pacifique sont

Ceci indic du monde tel c que si nous av que j'ai entend la ligne Hudde succès sans le lettre que M. l rier, et qui de n'ayant pas so comme sur le colonel White,

date du dix-hi Montréal et N "11 est év

" Nous av

provient du fa "Nous vo véritablement en suffisamme

neuf, il n'ait a

"Notre el ments relatifs occasion pour liorer le systèr

Voici la re

"Mon cu sujet du retard tralie et de V ces malles pos 17 mai, qu'elle auraient dû 1 Il nous est imp ce vaisseau ou malles postale a pas moyen d le dix, elles ne me l'opassurer

ce que été fait sydney, es coloion.

la est à pareils s d'une offerte

nicution décrito, e interservice ime de

,000, et 45,000, ost que al aide britaninnée à n d'une

stion, jo lié≤, et isqu'uuque son ni. Je rder un tres qui se à M.

on, de

94.

y a un et nous jamais garçons oments

pasété d'après ements

Com-

nt elle ner ce royons que vous serez d'accord avec nons, avoir ce qu'il y a de mieux sur les meilleurs transatlantiques en partanee de New-York, et nous croyous que M. Thompson et sa servante auraient dû avoir cela. Est-ce que le chemin de fer Canadien du Pacifique n'a pas un système quelcouque pour retenir des cubines pour les passagers anstralions sur l'Atlantique, pendant que ses voyageurs traversent le Canada?

Nous parlons de cela parce que vons êtes sur les lieux et que vous pourriez avoir l'occasion d'en parler avec M. McNicol, et parce qu'aussi il est de la plus grande importance que nos passagers directs aient toute l'aisance possible pour la traver-ée

de l'Atlantique.

Mme Thompson ajoute que les fonctionnaires du chemin de fer Canadien du Pacifique sout, à son avis, très obligeauts, très courtois et pleins d'attention.

Nous sommes, cher monsieur, Vos obéissants serviteurs,

LYNN.

Ceci indique évidemment, si cela indique quelque chose, que le voyage autour du monde tel qu'organisé ne peut s'accomplir, en tant qu'il s'agit du système actuel, que si nons avons une ligne transatlantique rapide de premier ordre, et d'après ce que j'ai entendu plus d'une fois de personnes qui ont voyagé depuis l'établissement de la ligne Huddart, je crois que tous ont été d'accord que cette ligne ne peut être un succès sans le concours d'une ligne rapide sur l'océan Atlantique. Voici une autre lettre que M. Huddart a adressée au lieutenant colonel White, relutivement à un courrier, et qui démontre dans quelle position désavantageuse nons nous trouvons en n'ayant pas sous notre contrôle absolu une ligue de steamers rapides sur l'Atlantique comme sur le Pacifique. Cette lettre est adressée par James Huddart au lieutenantcolonel White, sous-directeur-général des Postes, Ottawa :

" Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre précieuse communication en date du dix-huit juin relativement au retard que le courrier venant de Vancouver par Montréal et New-York à subi dans son arrivée à Loudres.

"Il est évident pour nous que le retard qui a eu lieu dans cette circonstance provient du fait que nos malles postales n'ont pas été expédiées par le Campania.

"Nous voyons que la faute en retemberait sur les autorités de New-York, et il est véritablement malheureux que, commo lo courrier a été expédié par votre personnel on suffisamment de temps pour atteindre le steamer dont le départ était fixé au dixneuf, il n'ait atteint Londres que le vingt-huit courant.

" Notre chef est présentement en votre ville; nous lui avons transmis les documents relatifs à cette question, et il n'y a pas de donte qu'il profitera de la première occasion pour discuter l'affaire avec vous, dans le but de s'assurer si on peut amé-

liorer le système en s'entendant avec les autorités de New-York.

"J'ai l'honneur d'être, monsieur,

pour James Huddart, R, GRAYSON."

Voici la réponse que fit M. White sur les raisons du retard du courrier.

"OTTAWA, 18 juin 1894.

"Mon oner monsieur Huddart,-Relativement à votre lettre du trente mai, au sujet du retard de l'arrivée à Londres des malles postales qui étaient arrivées d'Australie et de Victoria le dix courant, j'ai l'honneur de vous dire que je constate que ces malles postales sont arrivées à Montréal, à neuf heures de l'avant-midi, le jeudi, 17 mai, qu'elles ont été expédiées le même jour à New-York à 7.20 du soir, et qu'elles auraient dû partir de New-York le samedi, 19 du même mois, par le Campania. Il nous est impossible de constater maintenant de ce côté-ci si elles sont parties par ce vaisseau ou non, car le bureau de New-York ne pourrait pas nous le dire, les malles postales canadiennes s'en allant toutes cusemble; mais s'il en est ainsi, il n'v a pas moyen de faire des améliorations, car si les malles postales étaient à Victoria le dix, elles ne pouvnient guère être à Vancouver à temps pour le courrier de ce jour-là;

elles ne seralent donc parties de Vancouver que le onze; elles étnient à Montréal le dix-sept, soit six jours après, et expédiées es jour-là même à New-York, et conséquemment tout retard doit être dû à la traversée en partant de New-York. S'il y a d'autres renseignements que je puisse vous donner, je ne serni que trop heureux de le fuire, car, vous savez très-bien qu'il n'y a guère, dans le ministère des postes, de choses auxquelles je prenne plus d'intérêts que le courrier australien.

" Bien à vons,

"W. WHITE."

Le courrier a été expédié dans suffisamment de temps pour atteindre le Campania; les autorités postales de New-York, pour une raison à elles counue, n'ont pas jugé à propos d'expédier les malles postales: an lieu de transmettre ce conrrier par le Campania, elles l'ont transmis par un steamer à petite vitesse, et nous avons perdu par ce vaissenu un ou deux jours à atteindre Londres, et il est très évident qu'à moins que nous n'ayons cette nouvelle ligne transatlantique rapide, nous n'avons pas de contrôle au-delà du chemin de fer du Pacifique pour la transmission des courriers australiens en Augleterre. Nous expédions les courriers à New-York, comme nous l'avons fait en cette circonstance particulière, dans l'espoir que le steamer le plus rapide en partance les transportera; nu lieu de cela, ils sont souvent retardés on encore mis à bord d'un stenmer moins rapide, et la vitesse dont nons faisons la prenve sur le Pacifique et la vitesse avec laquelle nous traversons le continent par le chemin de fer du Pacifique sont complètement perdues comme résultat pratique, à cause de la lenteur du service sur l'occun Atlantique. Je crois donc qu'il ne puisse guère y avoir deux opinious sur la question que, sans la ligne rapide sur l'ocean Atlantique, on ne peut s'attendre à ce que la ligne rapide sur le Pacifique soit un grand succès; et si ce n'est pas un succès je crois qu'il est très possible, bien que j'ose exprimer l'idée qu'il n'en sera pas ainsi, que nous pourrions bien perdre ce service complètement; car M. Huddart envisage l'affaire à un point de vae commercial, et non pas à un point de vue patriotique ou au point de vue de tâcher d'aider l'œuvre dont nous nous occupous tous pour unidiorer les relations commerciales entre les différentes colonies, le Canada et la mère-patrie. J'espère que la résolution que j'ui proposée recevra l'appui de toute la Conférence. Je ne crois pas exagérer lorsque je dis qu'à mon avis c'est une des questions les plus importantes que nous paissions discater, et, à raison de la position que j'occupe dans le gouvernement à la tête de l'administration du ministère des postes, je dis que sans cette ligne rapide transatlantique, et tous les fouctionnaires de mon ministère partagent cet avis, les chefs permanents du service qui sont cu état d'apprécier le grand danger que nous courons, il y a grand risque de perdre le service sur le Pacifique. Vu ces circonstances, j'ai l'honneur de proposer la résolution que j'ni lue et j'espère qu'elle sora l'objet de l'approbation et de l'appui de la Conférence,

L'honorable M. Suttor appuie la résolution.

Lord Jeusey.—Est-ce que l'hôtel général des postes ne transmet pas des lettres par la ligne Allan?

Sir Adolphe Canon.—Non; de fait nous ne comptons pas cequi passe par la ligne

eanadienne; elle est trop lente.

Lord Jensey.—Relativement anx mots "n'a encore donné aucune aide à l'entretien d'une ligne postale entre l'Angleterre et le Canada," n'est-ce pus parce que la ligne est inutile?

Sir Adolphe Caron.—Oui, c'est cela.

Lord Jersey.—Ce n'est pas parce que le gouvernement britannique favorise les lignes de New-York?

Sir Abourne Caron.—Non, ce n'est pas par ressentiment contre nous; c'est parce que la ligne que nous avons ne pourrait faire le travail.

Lord Jersey.—L'explication de sir Adolpha Caranust très suffisante.

Sir Adolphe Caron.—Nous ne pouvons gnère thi demander une subvention pour la ligne actuelle, parce qu'elle est incupable absolument de laire le service que nous exigeons d'elle. C'est pourquoi le Canada donnerait une subvention considérable pour établir une ligne rapide, convaineu que la ligne actuelle est absolument insuffisante.

Le Présu lignes de New tion numelle de la " ne Alli parce qu'ils le Nous pnyons s

L'hon, M. adopter la résnons tons l'imrouné de succeité ligne; n'une subventio revenant de 5 Le gouvernen des arrangem n'ni pas besoit d'acquiess

Le Prési Nouvelle-Gall velle-Galles d L'hon, M

position. J'e nous permett de parler ains de produits co pour le forme Canada des q aide pour le s la ligne com escale aux de à ee qu'un sei deux steamer moins trois st depuis an gra constutora la steamers, il vice pourrait de Victoria. que l'arrêt su la communic sur lesquelles tions qui fer intéressés et remettre la d vue. If ne > ments sur ce Indo-Britann pour démont cussions une

L'hou. M votre ligne a L'hou. M

ces résolutio donner seroi vons espérer l'Angleterre, par le Détre L'hon, I ntréal le et consé-S'il y a trenx de ostes, de

Æ."

le Camcont pas rrier par us perdu r'il moins s de coniers ausme nons r le plus ardés ou a prenvo e chemin cause de e y avoir ie, on ne es; et si ner l'idée nent; car un point ous nous colonies, recevra

mon avis a raison ation du tous les u service d risque proposer o l'appui

es lettres

r la ligno e à l'enarce que

orise les

us; c'est

tion pour que nous sidérable solument

Le Président.—Je puis dire qu'il y a trente ans la ligne canadienne valuit les lignes de New-York; et ll y a environ quarante ans le Canada a accordé une subvention annuelle de £100,000, cours d'Halifax, soit égale à \$400,000, pour l'établissement de la " ne Allan. Les passagers venaient de New-York et traversaient sur ces navires parce qu'ils les considéraient aussi confortables que les vaisseaux de la ligne Cunard,

Nous payons anjourd'hui annuellement \$125,000 à la ligno Allan.

L'hon, M. THYNNE.-Je erois que la Conférence n'éprouvera pas de difficulté à adopter la résolution quo sir Adolphe Caron a proposée; je pense que nons comprenons tous l'importance du service projeté et que nous nimerions tous à le voir courouné de succès. Notre colonie sera très heurense de contribuer an maintien de ce: te ligne; nous donnerons une aide tangible; de fait notre gouvernemet a offert une subvention de £5,000 par année, à la condition que les steamers en allant et en revenant de Sydney et de Vanconver fissent escale à deux ports du Queensland, Le gouvernement de la Nouvelle-Galles du Sudétait disposé à faire avec M. Huddart des arrangements pour qu'il n'arrêtat qu'à un seul port. Pour des raisons que je n'al pas besoin d'expliquer, le gonvernement du Queensland ne s'est pas trouvé en état d'acquiescer à cette propositon.

Le Président.-Voulez-vous dire le gouvernement du Queensland ou celui de la Nouvelle-Gulles du Sud? Vous avez proposé de faire une certaine chose, et la Nou-

velle-Galles du Sud s'y est objectée.

L'hon, M. Thynne,—La Nouvell-Galles du Sud a refusé de consentir à cette disposition. J'espère. M. le Président, que nous pourrons fuire des urrangements qui nous permettront d'avoir un port d'escale dans notre colonie. La raison que j'ui de parler ainsi est que nous pourrons probablement fournir une quantité considérable de produits convenubles an Canada, ce qui sera incontestablement d'un grand secours pour le ferme établissement du service postal; de plus, nous pourrons importer du Canada des quantités considérables de marchandises, ce qui sera aussi d'une grande aide pour le service postal. Il étuit très difficile, il n'y a pas de doute, à l'époque cù la ligne commença son exploitation à l'aide de deux steamers seulement, de faire escale aux deux ports du Queensland; mais il n'est guère raisonnable de s'attendre à ce qu'un service de cette nature puisse se faire avec quelque peu de succès par deux steamers seulement. Pour le trajet entre Sydney et Vancouver il faudra au moins trois steamers entre San Francisco et Sydney, et c'est une route plus courte; depuis un grand nombre d'années ils font naviguer trois steamers sur cette route. On constatera la même chose à l'endroit de la ligne du Pacifique. Si nous avions trois steamers, il me semble qu'il n'est pas déraisonnable de supposer que le service pourrait se prolonger soit dans la direction du Queensland ou dans la direction de Victoria. Mais on doit faire remarquer, relativement à la colonie du Queensland, que l'arrêt sur son territoire n'entraînera pas pratiquement de porte de temps dans la communication postale entre Sydney et Vancouver. Ce sont là des questions sur lesquelles cette Conférence ne peut guère entrer beauconp. Ce sont des questions qui feront tout simplement l'objet d'arrangements entre les gouvernements intéres-és et les compagnies intéressées, et il vant pentêtre mieux pour moi de remettre la discussion sur ce point jusqu'à ce qu'on en fasse l'examen à ce point de vuc. Il ne sera pas hors d'à-propos de donner à la Conférence certains renseignements sur ce qu'a f it le Queensland relativement à l'établissement du service postal Indo-Britanne, ac. Ce service existe depuis 1882. Il y avait d'excellentes raisons pour démontrer qu'il était très essentiel à la prospérité du Queensland que nous cussions une ligne indépendante de steamers entre le Queensland et la mère-patrie.

L'hou, M. Suttor. - Est-ce que cette ligne projetée viendrait en concurrence avec

votre ligne actuelle?

L'hon, M. Thynne.—Votre ligne ne ferait guère concurrence à celle que proposent ces résolutions à titre de service postal. Je crois que les renseignements que je vais donner seront quelque pen utiles pour nous guider relativement à ce que nous pouvons espérer dans l'avenir. En 1882 un service mensuel de dix nœuds fut établi avec l'Angleterre, accomplissant en quarante-quatre jours le trajet de Brisbane à Londres, par le Détroit de Torres, Suez, Aden et Singapore.

L'hon, M. Foster,—Ne touchez-vous pas un peint quelconque des Indes?

L'hon. M. THYNNE, -Oni, & Columbo.

L'hon, M. Foster,—C'est une île, mais vous ne touchez pas la terre ferme?

L'hon, M. Thynne.—Non. Notre subvention en faveur du service mensnel s'élevait à £55,000 par unnée, et à cette époque la population du Queensland était d'environ 300,000 âmes. En 1882 le Queensland a du verser au-delà de £60,000 pour le transport de ses malles postales par mer. Cette somme continua d'augmenter jusqu'en 1887, époque où le montant versé s'élevait, à queiques centaines de louis près, à environ £80,000 pour le compte de son service postal océanique. En 1888 la somme était d'au delà de £76,000, et en 1889 de £74,000, puis elledéclina jusqu'au pointsur lequel je vais attirer maintenant votre attention. Le gouvernement du Queensland donnu avis à la compagnie Indo-Britannique de terminer le contrat. Il appela des soumissions pour un service semblable, avec les résultats que voiei : il obtint une offre de la même compagnie pour un service bi-mensuel faisant escale à sept on hait ports du Queensland dans le but d'y prendre des chargements, des passagers, des malles postales, etc., pour une subvention de £32,000. En 1889 le compagnie Indo-Britannique offrit de fournir un service postal bi-mensuel pour £33,500 au lieu de la subvention de £55,000 qui avait été antérieurement payée pour un service mensuel.

L'hon, M. Foster.—A quelle vitesse?

L'hon. M. Thynne.—La même vitesse et les mêmes conditions se sont continuées tout le temps. Elle fit en même temps une soumission pour un service mensuel à raison de £19,800. Ceei se passait à la suite du développement du commerce grâce à Pétablissement d'une ligne de steamers, et nous avons présentement un service mensuel pour une subvention qui ne s'élève qu'à £19,800. Une once de pratique vaut mieux qu'une livre de théorie. Nous nons sommes lancés dans une subvention très lourde, prenant sur notre dos un fardeau énorme vu la population que nous avions à cette époque, mais le Queensland a été entièrement dédommagé de ce qu'il a fait. Maintenant il a un service bich établi et qui se fait bien pour une somme minime d'argent, et probablement d'ici à quelques années ce service se fera sans aucune subvention.

M. Lee Smith.—Quelle est votre subvention actuelle?

L'hon. M. Thynne.—En ce moment nous avous un service postal toutes les quatre semaines et nous payons une subvention de £19,800 par année.

M. LEE SMITH.—Quelle est la somme de vos pertes nettes sur le port des

lettres?

L'hon. A. Thynne.—Je n'ai pas fait entrer cela dans les calculs. Dans le Queensland les recettes postales laissent un déconvert considérable. Nous payons quelque chose comme £50,000 par année en subventions pour le transport par terre seul. Or, nos dépenses pour le transport du conrrier par mer sont tombées en 1890 de £74,000 à £46,000, en 1891 à £40,000, et en 1892 on les portait, d'après un calcul approximatit, à £36,000; de sorte que le résultat de la très lourde entreprise dans laquelle nons nous sommes lancés au début, nous le diminuons petit à petit maintenant, et nous avons diminué les dépenses jusqu'aux chiffres que j'ai mentionnés relativement au transport des malles postales par mer. l'espère que l'expérience du Queensland sera celle du Canada relativement aux efforts généreux qu'il faits pour établir un service postal satisfaisant.

Lord Jersey. Les quelques remarques que j'ai à faire resteront dans le même ordre d'idées dont j'ai parlé samedi. Cette question doit être considérée comme faisant un tout, et, à mon avis, voici la question qu'on doit se poser: quelle part les colonies australiennes désirent-elles prendre relativement aux subventions qui sont maintenant accordées à la P. and O. Company et à la compagnie d'Orient? Comme on l'a dit déjà, je crois qu'on paie £170,000 annuellement à ces deux compagnies

pour le transport des postes.

L'hon, M. Foster, -Par l'Australasie.

Lord Jersey.—L'Angleterre paie £95,000, et l'Australie le reste, soit £75,000. Il serait impossible aux autorités postales de l'Empire d'examiner cette question en elle-même. Je suis d'avis qu'elle doit examiner toute la question du service postal avec l'Australasie. Or, je désirerais savoir, ainsi que je l'ai dit samedi, quelle part les colonies australasiennes se proposent de prendre relativement à cette route nou-

velle, Samedi moins de £300 legouvernemen subvention. C route postale sachious si l'A ntile an point of la nouvelle lign temps prête à ancune donnée. différentes colo qu'ils le sont de canadien a tr examiner la ch l'examiner con lasienne de l'E terre en Austr. L'hon, M.

ne peut s'atten
nous sommes et
tale et l'Austra
qui est des pos
ce que j'ai dit
paragraphe de
je pense. Ce j
que le Canada
tous les appare
d'une nature j
qu'il s'agit du
ne peut expédie
couver en Austrion, et ee n'es
rapport avec l

Sir Aroli

L'hon. M. quer qu'il n'e tence de ces a entre le Canac à objection da de l'Empire e subventionner crois qu'elles ventionner un sions britauni

L'hon, M. cette ligne uo afin qu'elle ec Playford a de régulièrement qu'à l'Austra en un peu 1 la Nouvelle-temaine. Oi australiennes le Canada et luies un grand d'Amérique.

me?
mensuel
land était
,000 pour
igmenter
ouis près,
as somme
sur lequel
onna avis
imissions
la même
Queensales, etc.,
offrit de
p. £55,000

ontinuées nensuel à ce grâce à zice menut mieux ès lourde, ns à cette Mainteime d'are subven-

outes les port des

e Queenss quelque erre seul. 1890 de in calcul rise dans tit mainentionnés

le même e comme part les qui sont? Comme npagnies

aits pour

£75,000. estion en re postal telle part oute nouvelle. Samedi dernier, M. Huddart nous a dit qu'il fallait une subvention de pas moins de £300,000 par année sur un capital probable de £3,000,000. Il espère que le gouvernement impérial souscrira £75,000 et l'Australasie £50,000 en faveur de cette subvention. Or, je crois qu'il est évident que, comme ce projet est énoncé à titre de route postale complète de l'Angleterre à l'Australie, il est nécessaire que nous sachions si l'Australie est prête à prendre sa part des subventions. Il ne serait guère utile an point de vue large de demander à l'Angleterre et an Canada d'entreprendre la nouvelle ligne de steamers sur l'Atlantique, à moins que l'Australie ne fût en même temps prête à faire sa part sur le Pacifique. Sur ce point nous n'avons encore ancune donnée. J'espère donc, ainsi que je l'ai dit samedi, que les représentants des différentes colonies intéressées nons diront s'ils sont prêts, à agir de la même manière qu'ils le sont de demander au gouvernement de le faire, et comme le gouvernement canadien a très volontiers exprimé son intention d'agir Nous ne pouvons examiner la chose simplement à titre de service transatlantique rapide, nous devons l'examiner comme partie du service postal entier de l'Empire, pour la partie australasienne de l'Empire et le Canada, et comme partie de la route ordinaire de l'Angleterre en Australie par le Canada.

L'hon, M. Playford,—J'ai déjà exprimé la manière de voir de ma colonie. On ne peut s'attendre assurément à ce que nous aidions ce service particulier vu que nous sommes excessivement bien servis tel que nous sommes. L'Australie occidentale et l'Australie méridionale n'ont pas beaucoup d'intérêt dans cette route pour ce qui est des postes et des passagers. Je n'en puis dire plus et je ne veux pas répéter ce que j'ai dit en cette occasion. Je désire, toutefois, dire, relativement au second paragraphe de la résolution, que j'ai une critique à faire qui sera prise en bonne part, je pense. Ce paragraphe dit: "Que la couférence apprend avec intérêt les mesures que le Canada doit adopter pour obtenir une ligne de paquebots rapides munis de tous les appareils modernes pour l'emmagasinage et le transport des murchandises d'une nature périssable sur l'Atlantique pour l'Angleterre, etc." C'est bien en tant qu'il s'agit da Canada, mais ce n'est d'aucun intérêt pour l'Australie. L'Australie ne pent expédier par ce continent-ci des marchandises d'une nature périssable de Vancouver en Angleterre, car une telle entreprise est absolument impossible d'exécution, et ce n'est qu'une question qui importe au Canada. Elle n'a absolument aucun

rapport avec l'Australie.

Sir Apolphe Caron.—Elle ne fait pas tort à l'Australie.

L'hon. M. Playford.—Elle ne fait pas tort à l'Australie, muis je ferai remarquer qu'il n'est pas spécialement avantageux pour l'Australie d'apprendre l'existence de ces appareils pour le transport des marchandises d'une nature périssable entre le Canada et l'Angleterre. Je ne vois rien qui offre partie lièrement matière à objection dans ceci. Il appartiendra plus partienlièrement aux autorités postales de l'Empire de dire ce qu'elles feront. Il me semble que si elles sont prêtes à subventionner libéralement un service postal entre l'Angleterre et New-York, je crois qu'elles devrnient subventionner un service avec le Canada avant d'en subventionner un avec les Etats-Unis, et donner assurément une subvention aux possessions britauniques du Canada de préférence à une ligne passant par New-York.

L'hon. M. Suttor.—M. le Président, je crois que si nous sommes pour établir cette ligne nous ne devrions pas demander trop, même à l'Anstralie mérédionale, etc. afin qu'elle contribue de quelque façon à une ligne de ce caractère national. M. Playford a dit que sa colonie est bien desservie et qu'elle reçoit son contrier régulièrement. Ceci s'applique tout anssi bien à toutes les autres colonies qu'à l'Australie méridionale. Elle reçoit certainement ses malles postales en un peu moins de temps que nous recevons les nôtres; mais nous, dans la Nonvelle-Galles du Sud, nous recevons nos malles postales une fois par semaine. Or ce service sera d'un secours important pour toutes les colonies australiennes en ce sens qu'il leur fournira une communication plus rapide avec le Canada et les Etats-Unis d'Amérique. Je crois savoir qu'il existe dans ces colonies un grand nombre de personnes qui ont des correspondants sur tout le continent d'Amérique. Et il doit être opportan pour les correspondants australieus d'être mis

en communication plus directe avec leurs correspondants dans cet immense Canada comme dans les Etats-Unis. En consequence, je crois que cette proposition devrait faire l'objet de l'examen favorable de toutes les autres colonies. Lord Jersey a demandé dans quelles proportions les colonies australiennes se proposent de subventionner cette ligne, et si tout en la subventionnant elles continueront à subventionner les lignes qui existent maintenant entre l'Angleterre et les colonies par Brindisi et Naples. Je ne puis parler que pour ma colonie où nous désirons vivement aider cette ligne. De fait nous l'avons déjà aidée tangiblement jusqu'à concurrence de £10,000 par année. Nous payons en même temps la subvention la plus considérable de toutes les colonies australiennes en faveur de la Compagnie d'Orient et du service de la Peninsular and Oriental Company; de sorte que nous sommes très satisfaits. Nous avons fait cela dans le but de maintenir la communication que nous avions avec l'Europe. Nons contribuons une somme plus considérable que les autres colonies pour la ligne de Brindisi et Naples, savoir £26,759 par année, et nous payons une somme plus considérable qu'aucune des colonies australiennes sous forme de subvention postale. Nous sommes vite tombés d'accord avec le Canada lorsqu'il nous a demande d'aider à l'établissement de la ligne entre Sydney et Vancouver, et si cette ligne est digne de l'aide du Canada et de la Nouvelle-Galles du Sud, elle est également digne de considération de la part des autres colonies qui ne sont pas anssi favorablement situées que d'autres et qui n'ont pas de communication directe. Je désirerais mentionner particulièrement Fiji et la Nouvelle-Zélande. Si cette ligne doit être prise en considération, elle s'impose assurément aux contributions de Fiji et de la Nouvelle-Zélande, et si nous devons l'envisager au point de vue d'un service postal rapide elle doit passer par la route postale la plus directe possible, et il peut se faire que pour cela on ne juge pas opportun de faire escale à la Nouvelle-Zélande. Mais je pense que le sait que cette ligne mettra la Nouvelle-Zélande en communication directe avec le Canada et l'Angleterre porte à désirer que la Nouvelle-Zélande examine s'il n'est pas opportun d'adopter une ligne intermédiaire de steamers entre la Nouvelle-Zélande et Fiji pour prendre au passage les malles postales en route pour l'Australie. Comme on nous demande iei de disenter l'opportunité d'assurer une amélioration et la permanence de cette ligne, nous devrions examiner s'il n'est pas opportun d'en faire un service de toutes les quatre semaines au lieu d'un service mensuel. L'objection qu'offre la ligne actuelle est qu'au lieu de voyager alternativement avec le service de San Francisco, les courriers se heurtent parfois à ce point qu'ils quittent soit l'Amérique ou Sydney la même somaine au lieu d'alterner tous les quinze jours. C'est une question que nons devrions examiner en rapport avec l'amélioration du service dont on s'occupe en ce moment. Je suis heureux en vérité de voir que les représentants du Queensland ont exprimé le désir d'aider, dans la mesure de leurs moyens, à l'entretien et à l'amélioration de ce service. Je crois que lorsqu'au début on fit la proposition à cette colonie, elle demandait une grande concession, elle voulait que les steamers fissent escale dans deux ports. Mon gouvernement a tonjours eu le désir de s'entendre avec le Queensland relativement à cette question, et nous consentions très volontiers à ce que les steamers fissent escale à l'un ou l'autre des deux ports en question; mais nous éroyons qu'arrêter à deux ports entraînerait trop de retard. On a aussi parlé de la somme considérable de subventions qu'exige M. Huddart pour mettre ce service à exécution sur le plan gigantesque qu'il a tracé, relativement anx grands steamers sur l'Atlantique et relativement aussi au service amélioré sur le Les chiffres me paraissent assurément très élevés, mais si une colonie d'Australie peut contribuer £10,000, il ne devra pas y avoir beaucoup de difficulté à trouver quelque chose qui se rapproche de la somme dont il a besoin pour mettre en œuvre ce service important, pourvu qu'on puisse conclure des arrangements satisfaisants. Mais d'après l'exposé que nous a fait M. Huddart l'autre jour, il faudra cette somme énorme s'il nous donne ce qu'il appelle un très bon et un très rapide service, et il a dit que même si la Nonvelle-Zélande consentait à donner une subvention de £10,000 par année, il n'entrevoyait pas le moyen d'y faire escale. Peut-être bien que la colonie de la Nouvelle-Zélande ne sera pas dispo-ée à donner une subvention plus considérable que celle qu'elle a offert de donner, savoir : £10,000. Mais même si elle le faisait, on constaterait, je erois, que le détour que l'on ferait en

passant de rapide. Il faire de cett liens qu'ils route canad la route la p demander à entre l'Angleterra l'Intentioloin et dem seulement l ligne entre

Sir An L'hon. "et transpa qu'il n'est impérial pu Sir An

chose a été L'hon. après le mo considérable pouvait gu qu'il serait l puis dire, et du Sud d'ai de nons me Ils appartie lorsqu'on fi exprimé au entre la No cette ligne, que nous n' Nous avons trat actuel, manent ou r durant cett pour les eo Sir HE

ne pouvons pour subve serious pein que notre g pour ce qui petite diffic samedi en feraient esc ligne au po produits. de ses mér Victoria qu lettres par vement à la service pos d'obtenir u serait prêt

passant de Fi, par la Nouvelle-Zélande anéantirnit le service comme service postal rapide. Il existe au Canada, comme chez M. Huddart même, un très vif désir de faire de cette ligne une ligne aussi rapide que possible et de démontrer aux Australiens qu'ils peuvent avoir une communication plus prompte et plus rapide par la route canadienne que par toute autre. Pour arriver à cela il leur faudra passer par la route la plus droite possible. Une des propositions des résolutions que sir Adolphe Caron a présentées et que nous examinons en ce moment dit que l'on devrait demander à l'Angleterre de subventionner la ligne transatlantique rapide projetée entre l'Angleterre et le Canada; mais, dans les résolutions, nous ne prions pas l'Angleterre d'aider à la ligne entre Vaneouver et l'Australie. Je ne sais pas si c'est la l'intention de l'anteur des résolutions, mais ne devrions-nous pas aller un peu plus loin et demander à l'Angleterre d'aider à la ligne en général, de subventionner non seulement la ligne entre l'Angleterre et le Canada, mais de subventionner aussi la ligne entre Vancouver et l'Australie?

Sir Adolphe Caron,—C'est mon intention.

nse Canada

ion devrait d Jersey a

de subven-

ventionner

Brindisi et

aider cette

le £10,000

e de toutes

rvice de la iits. Nous

ous avions

utres colo-

ous payons

rme de subu'il nous a

uver, et si

nd, elle est

t pas aussi

irecte. Je cette ligne

e Fiji et de vice postal

ut se faire

nde. Mais nunication

lle-Zélande

mers entre

s en ronte

d'assurer

r s'il n'est

un service

alternati-

à ce point

er tous les

vec l'amé-

le voir que

re de leurs

ébut on fit

oulait que

ours eu le

us consen-

deux ports

de retard.

ldart pour

ement aux

ioré sur le

s si une

iuconp de

l a besoin

des arran-

autre jour,

et un très onner une

re escale.

onner nne £10,000.

fernit en

L'hon. M. Suttor.—Je désirerais que sir Adolphe me permît d'insérer les mots "et transpacifique," et la résolution se lira comme suit :-- "Cette Conférence croit qu'il n'est que raisonnable de demander respectueusement que le gouvernement impérial prête aide au service transatlantique et transpacifique rapide."

Sir Adolphe Caron.—C'étuit dans la résolution primitive que j'ui préparée, et la

chose a été évidemment omise; comment, je ne le sais pas.

L'hon. M. Suttor.—Je propose que les mots "et transpacifique" soient insérés après le mot "transatlantique." M. Huddart a dit qu'il avait besoin de la somme considérable de £300,000 pour l'établissement du service, mais il a ajouté qu'il ne pouvait guère répartir la subvention entre un point et un autre. Je pense donc qu'il serait bon de demander au gouvernement impérial de l'aide pour toute la ligne. Je puis dire, en terminant, que lorsqu'on demanda au gouvernement de la Nouvelle-Galles du Sud d'aider le Canada dans l'établissement de ce service, nous avons eru opportun de nous mettre en communications plus étroites avec nos concitoyens du Canada, Ils appartiennent au même Empire que nous, et je suis heureux de constater que lorsqu'on fit la proposition au parlement de la Nouvelle Galles du Sud, celui-ci a exprimé autant que le gouvernement le désir que nous contractions ce lien d'union entre la Nouvelle-Galles du Sud et le Canada en contribuant £10,900 en favenr de cette ligne, et il accorda volontiers la somme demandée. Il est peut-être bon de dire que nons n'avons pas accordé cette subvention pour une période de temps queleonque. Nous avons cru que si nous donnions la subvention pour trois ans, période du contrat actuel, durant cet espace de temps on constaterait si le service devait être permanent ou non; et j'espère que les autres colonies australiennes trouveront le moyen, durant cette période, d'aider la ligne qui sera, à mon avis, d'un avantage permanent pour les colonies australiennes et le Canada.

Sir Henry Wrixon.-Notre position, comme délégués de Victoria, est que nous ne pouvons dire maintenant la somme exacte que donnerait notre gouvernement pour subventionner eette ligne. Nous sommes d'avis que la ligne se continue; nous serions peiné de la voir cesser sur le Pacifique, et je n'ai pus le moindre doute que notre gouvernement, pour empêcher semblable malheur, offrirait de l'aide; mais pour ce qui est de la somme particulière nous nons trouvons pré-entement dans une petite difficulté, surtont à cause de la réponse que nous a donnée M. Huddart samedi en disant que dans aucune condition il ne prévoyait pas que les steamers feraient escale à Melbourne. Or ceci nous empêche naturellement d'envisager cette ligne au point de vue d'une ligne commerciale ou au point de vue du transport des produits. En consequence, il ne nous reste plus que de l'envisager au point de vue de ses mérites comme ligne postule. Ces mérites ne sont pas anssi sensibles ponr Victoria que pour la Nonvelle-Galles du Sud, car Sydney recevrait naturellement ses lettres par le Pacifique vingt quatre heures plus tôt que nous, et notre position relativement à la route de Suez fait qu'il est difficile pour nous de dire, au point de vuc du service postul, ce que nous pourrions y gagner. Si nous pouvions trouver le moyen d'obtenir un avantage commercial pour le transport des produits, notre gouvernement serait prêt à subventionner cette ligne d'une manière appréciable; muis je ne suis pas en état de dire la somme exacte maintenant, vu que M. Huddart a déclaré semed qu'il n'a pas l'intention de faire escale à Melbourne. Ceci nous met dans la position de ne pouvoir rien dire de précis relativement à la somme particulière que nons souscrirons. En même temps nous trouverions malheureux pour l'Australie que la ligne du Pacifique cessât, et j'espère qu'avant l'expiration des trois ans dont M. Suttor a parlé on fera des arrangements pour assurer la permanence de cette ligne. Il est probable qu'à l'expiration des autres contrats postaux, ce qui aura lieu dans deux ou trois ans, il y aura une redistribution générale et notre gouvernement sera alors en état, j'en suis sûr, de donner une aide raisonnable à la ligne du Pacifique; mais nous croyons qu'il est quelque peu prématuré de fixer une somme quelconque, vu surtout la réponse de M. Huddart, samedi. Je ne ferni qu'une seule observation sur la question d'une subvention de la part de l'Angleterre en faveur du Pacifique. Je n'ai pas de doute que l'Angleterre sera disposée à donner une aide raisonnable. Naturellement si ce service postal établi et qu'il serait le service mis en vogne par l'Australie, les hommes d'affaire d'Angleterre en feraient un plus grand usage que les hommes d'affaire des autres colonies d'Australie et du Canada. Nous parlous de cette ligne pour l'Australie comme si elle n'intéressait que l'Australie seule. C'est une erreur. Des autorités postales éminentes m'ont dit que lorsque vous établissez du centre de l'Empire une communication postale avec l'extérieur, il part plus de matières postales du centre pour les extrémités qu'il n'en revient, et, conséquemment, s'il y a un service satisfaisant sur le Pacifique, les hommes d'affaire, d'Angleterre en feront plus d'usageque les hommes d'affaires du Canada et de l'Australie, et il n'est pas déraisonnable de demander au gouvernement impérial sa contribution. La position de Victoria est que nous sommes absolument sympathiques, et nous considérerions la chose comme un inalheur de voir tomber ce service important; mais nous ne sommes pas en état de dire la somme exacte que nous pouvons contribuer, et nous serons en meilleure, position de le dire lorsque les antres contrats postanx auront expiré et qu'il y aura en une redistribution générale des subventions. Nous n'avons pas de doute que notre gouvernement agira alors avec libéralité.

M. LEE SMITH .- Je suis heurenx que sir Adolphe Caron ait mis ces résolutions devant la Conférence, parce qu'elles établissent la discussion sur une base pratique, précisément ce qu'il nous faut pour arriver à une conclusion sur ce sujet important. Je puis dire aussi que je suis très heureux d'apprendre ce qu'a dit lord Jersey relativement à cette question. C'est avec à propos qu'il nous a exposé la nécessité qu'il y a pour les colonies australiennes en général de lai donner des conclusions catégoriques et pratiques sur la question de savoir jusqu'où elles sont prêtes à favoriser et appuyer d'une manière tangible la ligne directe pour l'Angleterre. Or, M. le Président, puisqu'il en est ainsi, et que lord Jersey a placé la chose sous ce jour, il est du devoir de toutes les colonies australiennes d'examiner immédiatement jusqu'à quel point elles peuvent se rendre à ce désir. Il doit être évident pour chaenn de nous que si nous permettons à lord Jersey de s'en retourner an pays sans pouvoir présenter au gouvernement anglais un plan défini quelconque ou sans pouvoir dire que les colonies australiennes sont arrivées à un arrangement définitif, le gouvernement britannique dira peut-être: "Ces colonies sont plus intéressées que nous, mais elles ne semblent pas avoir compris ce qu'est la valeur de ce service pour elles." Et le gouvernement anglais fera exactement ce qu'il a fait il y a sept ans relativement au câble, Il nous a renvoyé l'affaire en nous disant: "Présentez-nous quelque chose de défini, et nous donnerons notre réponse," Je suis done heureux de constater que la discussion prend maintenant une voie convenable. M. Suttor a parlé de la question des routes, et il a dit qu'il est du devoir de la Nouvelle-Zelande d'examiner si elle ne doit pas faire des arrangements avec M. Hubblart pour une ligne intermédiaire avec Fiji. Permettez-moi de vous dire tout de suite, M. le Président, qu'en pareil cas ma colonie abandonnerait l'idée de fortes subventions que nous sommes prêts à donner, à un point de vue postal et commercial, si nous n'avions pas une communication directe avec le Canada. En supposant que la Nouvelle Zélande donnerait £10,000 et que tontes les colonies contribueraient de £1,500 chacane, ce qui démontrerait un désir sincère relativement à l'aspect général de la question, je vais vous exposer comment un service pourrait se faire, à mon

avis. Prés aux condi Zélande ur £1,500: c réunies po £52,500 p arrivons à nement im le gouvern tion de £: somme éta vice de pr avec la l l'affaire. il devra p nous décidi donner £1 venlent se en Austral mettre ce pour comi colonies po premier or marche, et

> année à ch L'hon. était contr M. Le

> et ee supp deux plus au point de L'hon

> tatez que l
> M, LE
> Nouvelle-Z
> intérêts de
> dernier pe
> position qu
> £1,500 par
> gonvernem
> est le dern
> considérab
> je crois qu
> postate de
> £1,500 on o

Lord J que les vai

M. Le communica postales et Francisco. mander à v Conférence £25,000 pro

L'hon. tivement a de fermer l sa racine, laré semed la position e que nons rnlie que la ns dont M. cette ligne. a lieu dans iement sera Pacifique; quelconque, observation Pacifique, aisonnable. is en vogne i usage que parlons de oule. C'est tablissez du de matières ent, s'il y a feront plus raisonnable Vietoria est eommenu en état de re, position ura eu une

tre gouver-

résolutions une base ion sur ce lre ce qu'a ı'il nous a Ini donner qu'où elles recte pour sey a placá d'examiner II doit être ı retourner quelconque rangement t plus intéaleur de ce a fait il y ous disant: oonse." Je voie convelevoir de la ts avec M. is dire tout e de fortes ommercial, posant que ueraient de ect général

tire, à mon

avis. Présentement, le Canada donne £25,000, la Nouvelle Galles du Sud, £10,000 et, aux conditions que j'ai énoncées à la Conférence, c'est-à dire fnire de la Nouvelle-Zelande nn port d'escale, ma colonie donnerait £10,000: soit £45,000. Fiji va donner £1,500: ce qui fait £46,500. Puis, au point de vae de l'Empire, toutes les colonies réunies pourraient donner, disons £6,000 : soit £52,500 par année. Si l'on ajoute ces £52,500 par année aux £150,000 que donne déjà le gouvernement canadien, nous arrivons à un total de £202,500. Ajoutez à cela ce que nous demandors au gouvernement impérial, demande que nous pouvons faire, à mon avis, en toute justice et que le gouvernement impérial récevrait, je crois, avec faveur: ceci donnerait une subvention de £277,500 par année. Je dis donc que si M. Huddart ne peut pour cette somme établir son service postal sur le plan qu'il a déjà indiqué, c'est à dire un service de premier ordre d'un bont à l'autre a ttant l'Angleterre en communication avec la Nouvelle-Zélande dans vingt sept jours, nous devons abandonner toute l'affaire. M. Huddart demande £300,000 par année. S'il obtient £277,500 par année, il devra pouvoir mettre son projet à exécution. Il est absolument essentiel que nons décidions immédiatement ici ce que nons conviendrons de donner. Je suis piêt à donner £10,000 et à recommander encore £15,000 par année si les autres colonies veulent se réunir et faire la même chose. Nous pouvons adopter un point central en Australie, et je vous demande de prendre l'aspect fédéral de la question et de mettre ce point central à Sydney. Sydney sera le port le plus central et le meilleur pour communiquer avee le Canada, et pour cette somme de £1,500 par année les colonies pourront expédier leurs passagers et leurs malles postales par une ligne de premier ordre. Par voie serrée de Sydney à Melbonrne il n'y a que seize heures de marche, et Brisbane est à la même distance. Ce n'est demander que £1,500 par année à chaque colonie, à part la Nouvelle-Galles du Sud et la Nouvelle-Zélande.

L'hon. M. Fitzgerald.—A quoi s'élèveraient £1,500 par année si cette somme

était contribuée par cinq colonies?

M. Lee Smith.—Ceci me permet de dire que la Nouvelle-Zélande donnera £10,000, et ce supplément de £7,500 aidern an projet. Si vous arrivez à Londres un jour ou deux plus tard cela n'importe pas si, comme vous le dites, vous ne l'envisagez pas au point de vue du service postal.

L'hon. M. Suttor.—Contribuerez-vous réellement en quelque chose si vous constatez que le service postal ne peut faire escale à un port de la Nouvelle-Zélande?

M. Lee Smith.—Je dirai ceci: Si vous ne trouvez pas le moyen de faire de la Nouvelle-Zélande un port d'escale et si l'on constate que c'est incompatible avec les intérêts de toutes les colonies réunies qu'on ne peut faire de la Nouvelle-Zélande le dernier port d'escale, je recommanderai à mon gouvernement de prendre la position que je vous prie actuellement d'adopter et de donner à cette compagnie £1,500 par année. Je ne suis pas autorisé à le faire, mais j'ai l'assurance que mon gouvernement y acquiescera immédiatement. Géographiquement, la Nouvelle-Zélande est le dernier port d'escale, et lorsque je dis que nous expédierons des chargements considérables au Canada et que nons importerons de nombreux produits canadiens, je crois qu'il vandra la peine pour nons de donner une subvention commerciale et postale de £10,000, et en sus de cela une subvention que j'appellerai sentimentale de £1,500 ou de £2,000, que nous soyons le dernier port d'escale ou nou.

Lord Jersey.—La subvention de £10,000 sterling serait accordée à la condition

que les vaisseaux fissent escale à un port de la Nouvelle-Zélande?

M. Lee Smith.—Oui, pourvu qu'il soit toujours entendu que nous aurons une communication postale directe avec ce côté-ci. Nous pouvons expédier nos malles postales et nos passagers en pen de temps par l'autre route et directement à San Francisco. Ce n'est pas exiger beaucoup de vous. Assurément vous pourrez recommunder à vos gouvernements de donner £1,500. J'espère que les membres de la Conférence ont suivi mes chiffres. J'ai démontré que nous pouvons prélever, à £25,000 près, la somme de subventions demandée.

L'hon. M. Fornest.—J'ai été étonné de l'énormité des chiffres qu'on a cités relativement au coût primitif et au coût de l'entrefien du service projeté. Il est inutile de fermer les yenx là-dessus, parce que cette considération atteint toute l'affaire dans sa racine. Les finances australiennes ne sont pas dans un état florissant, bien qu'elles

s'améliorent, je suis henreux de le dire, et j'ni la certitude que si les colonies austruliennes doivent contribuer dans les proportions indiquées, le service postal ne se réalisera pas de sitôt. Elles ne pourraient pas trouver l'urgent nécessaire.

M. LEE SMITH.—£1,500?

L'hon, M. Fitzgerald,-Ceci ne paierait pus la graisse des roues.

L'hon, M. Forrest.—Toutefois, je pense que nous disentons cette question à un point de vue erroné, c'est-à-dire au point de vue d'un service postal général et rapide. Je ne pense pas qu'on puisse démontrer que ce serait immédintement un service postal rapide et que ce service necommoderait en même temps une partie considérable quelconque de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Pourquoi donc alors ne disenter cette question qu'an point de vue d'un service postal rapide? A quoi bon lutter contre des faits? A mon avis, ce serait une ligne très avantagense à établir dans le but d'obtenir une communication directe entre les grandes colonies de l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Canada, parce qu'elle hâterait considérablement le développement de ces colonies; car entre ces colonies il y aurait assurément un service plus rapide que par toute antre route; et s'il conduisait, comme je le crois, à leur développement plus rapide, il serait assurément un avantage pour l'Angleterre, et à ce point de vue on pourrait en justice demander au gouvernement impérial de contribuer. Je n'ai pas ici les chiffres, quoique je les nie examinés; mais la somme de subventions accordées pour des services beaucoup plus considérables.

Le Président,--C'est entièrement un nouveau commerce pour ce qui est de

l'Australie.

L'hon. M. Forrest.—J'admets que c'est un nonveau commerce, mais les subventions qu'on demande dépassent de beaucoup ce qu'on a payé et ce qu'on paie pour dantres services semblables. Je ne veux pas que le public sache que nous sommes prêts à payer plus qu'il ne faut, parce qu'alors ceux qui se proposent d'établir des services ne demanderont pas moins que ce que nous suggérons. Je crois que ces subventions considerables sont inntiles. Je pense que si nous traitons cette affaire convenablement, nous pouvons obteuir la réalisation du projet pour beaucoup moins d'argent. La question de savoir s'il y aura un développement rapide du commerce entre les colonies australiennes, la Nouvelle-Zélande et le Canada dépend beaucoup, à mon avis, de cette autre question de savoir si un bon service commercial direct sera établi entre elles; et savoir si ce service sera rapidement et permanemment établi dépend beaucoup de deux choses: premièrement, de la somme de subventions requises, et, deuxièmement, de la question de savoir si le gouvernement impérial aidera. Quant à la dernière, nous pouvons être assurés qu'il envisagera la position à un point de vue sage, libéral et patriotique. Tont ce qui peut contribuer à nider et à développer les colonies britanniques doit aider l'Argleterre. Mais à part cela, je suis de cenx qui croient fermement qu'on peut tonjours avoir l'assurance que le gonvernement de Sa Majosté envisagera de la façon la plus favorable et la plus générouse tout ce qui est de nature à favoriser et à accélérer la prospérité de ses possessions coloniales. Ceux qui sont ici présents et qui appartiennent à des colonies administrées par un gouvernement à elles, doivent avoir vu souvent, et comme moi avoir sonvent regretté, que lorsque l'esprit de parti est surexeité dans les colonies le travail d'un gouvernement est fréquemment annihilé par colui qui lui succède, et cela d'uce façon active ou passive. Or l'esprit de parti est parfois accentné en Angleterre; mais il est néanmoins reconnu que certaines questions appartiennent également à tous les partis et qu'elles sont mises de fait au-dessus des partis politiques. Consequemment pour ce qui est de nombreuses questions, et, plus particulièrement pour ce qui est des questions intéressant les colonies, la politique de l'Angleterre ne change pas. A ce sujet le gouvernement impérial, en nommant lord Jersey son représentant à cette Conférence, nous a donné une excellente leçon, et un superbe exemple de la politique de l'Angleterre, car il n'est pas un ami du gouverment actuel; mais j'ose déclarer que si l'Angleterre avait recherché d'un bont de l'Empire à l'autre elle n'aurait pu trouver un représentant ayant plus que lui les qualités requises, ou un homme dont la nomination pouvait faire plus plaisir à la Conférence en général et aux délégués australiens en particulier. Pendant son terme d'office

comme
populat
ad mett;
jointe &
a donné
leçon qu
choisir

toustr L'ht tout ee l'égard d bution c sern sur pour la comme sérieuse des cold Nouvell dionale, quarant proché,

Μ. \mathbf{L}' h $^{\circ}$ examine finances affaire st tenant a traiter p aller au-Tasmani tivement d'un sen: offre d**e** : Zéland**o,** ration. cette lig Nouvelle la Tasma de ce mo

colonies : Lore M. Playf rence por rapides s des Etats ne pent lettres pa nouvelle . culier, il quelque i devant n compagni sans pins garantir 1 garantie demande discussion

dart. L'a

pourra de

s colonies aus. e postal ne se aire.

question à un éral et rapide. nt un service e considérable ors ne discuter uoi bon lutter stablir dnns le le l'Australie. ent le dévelop. in service plus à leur dévelopet à ce point contribuer. Je le subventions le des subveu-

ce qui est de

ais les subvenu'on paie pour nous sommes t d'établir des e crois que ces s cette affaire ancoup moins du commerce id beaucoup, A ial direct sera emment établi e enbyentions ment impérial a la position à ouer å aider et s à part cela, rance que le ble et la plus spérité de ses à des colonies et comme moi les colonies le a**uccè**d**e, et** cela accentué en appartiennent is des partis et, plus parti--politiq**u**e de nommant lord .e leçon, et un ni du gonverbout de l'Emui les qualités la Conférence terme d'office

comme gouverneur de la Nouvelle Galles du Sud il s'est acquis les faveurs de toute la population de l'Australie, et je suis sur que tous les membres de la Conférence admettront que ces faveurs ont été bien méritées et que sa puissante inteiligence jointe à des connaissances étendues, (grâce aussi aux conseils sages et judicieux qu'il a donnés) lui u permis de rendre des services précieux à nos délibérations. La leçon que je vondrais voir les colonies retirer de l'exemple de l'Empire est celle-ci: choisir les meilleurs hommes pour l'accomplissement des grands devoirs publics.

L'hon. M. Fitzgerald.—Parlant au nom de la Tasmanie, j'ai la conviction que tout ce que nous pouvons faire est de consentir à une résolution sympathique à l'égurd de cette uffaire. Nous désirons vivement y co opérer et lorsque lu redistribution des subventions actuelles se fera dans un un on deux, alors toute la question seru sans doute mise à l'étude, et, si elles le peuvent, toutes les colonies s'uniront pour la réalisation de ce désir. Quant à la proposition de M. Smith, c'est-à-dire que, comme gage de sympathie, nous offrions £1,500 par année, nous ne pouvons pas sérieusement nous en occuper. Que vaudruient les £1,500 par année pour chacune des colonies intéressées? En somme vous n'avez que le Queensland, Victoria, la Nouvelle-Galles du Sud et la Nouvelle-Zélande. On ne peut inclure l'Australie méridionale. Puis entre Melbourne et Sydney, cette dernière aura un avantage de quarante houres pur cette route. Sydney est dans un sens vingt houres plus rapproché, et dans l'autre vingt heures plus tard.

M. Lee Smith.—Il y n le service des passagers de l'Australie méridionale.

L'hon, M. Fitzgerald.—Le service des passagers est important, muis lorsqu'on examine l'ampleur de cette somme, elle paraît si énorme que dans l'état actuel des finances coloniales je ne crois pas que l'occasion présente soit bonne pour mettre cette affaire sur le tapis. Nous espérons que, dans un an, les nuages qui s'éloignent maintenant auront complètement disparu. Le moment sera alors bien plus propice pour traiter plus libérulement ce sujet qu'anjourd'hui. Je pense que nous ne pouvous pas aller au-delà d'une expression de sympathie à cet égard. Je snis que la colonie de la Tasmanie ne peut entrer dans aucun projet financier. Je dis en même temps, relativement à l'idée de M. Smith, que s'il faut une minime somme d'argent commé gage d'un sentiment envers l'Empire, pas un seul gouvernement ne s'y objectera. Cette offre de £10,000 est faite à la condition que le steamer fasse escale à la Nouvelle-Zélande. M. Huddart nous a informés qu'il ne pourait y songer pour cette considération. Je pense que, d'après notre expérience, il est absolument impossible pour cette ligne d'aller là. Il sera beaucoup plus court d'aller à Melbourne qu'à la Nouvelle-Zélande, et il y nura perte de temps à aller à la Nouvelle-Zélande. Au nom de la Tasmanie, je désire dire que toutes les sympathies du gouvernement sont en faveur de ce mouvement, et lorsque la question de subventions se présentera, j'espère qu'il pourra donner une forme tangible à cette sympathie en s'unissant à toutes les autres colonies pour la réalisation du but que nous désirons tous.

Lord Jersey.—Je désire faire disparaître une fausse impression dans l'esprit de M. Playford. Les autorités postales britanniques n'ont absolument aucune préférence pour la route de New-York parce que présentement les steamers les plus rapides s'y rendent, et non pas parce qu'elles désirent subventionner la route postale des Etats Unis. Sir Adolphe Caron a clairement déclaré qu'actuellement le Canada ne peut s'attendre à ce que les autorités postales britanniques expédient leurs lettres par la route actuelle. Mais toute la question sera changée du moment qu'une nouvelle route sera établie entre le Canada et l'Angleterre. En ma qualité de particulier, il y a deux points dont je désirerais parler. Il me semble que nons avons été quelque peu gênés dans notre discussion par les chiffres que M. Huddart a étales devant nous, samedi. Demander une garantie de 10 pour 100 sur le capital de la compagnie est une demande très sérieuse. M'est avis qu'il n'est guère probable que, sans plus amples renseignements, un gouvernement quelconque aille jusqu'à garantir 10 pour 100 de la mise. Il peut exister des raisons pour qu'une certaine garantie soit accordée. Mais avant que le gouvernement acquiesce à une telle demande il lui faudra avoir tous les chiffres sous les yeux, et je pense que dans notre discussion nous avons été quelque peu embarrassés à cause des chiffres de M. Huddart. L'autre point c'est que dans cette question de route postale nous avons par

trop omis que le chemin de fer Canadien du Pacifique est un facteur important dans cette affaire. Nous ne pouvons l'empêcher, mais dans tout arrangement qui pourra se faire le chemin de fer Canadien du Pacifique devra intervenir. S'il en était antrement, cette compagnie serait certainement mustresse de la situation. Nous pourrions faire un excellent arrangement sur la mer, mais le chemin de fer Canadien du Pacifique pourrait, jusqu'à un certain point, nullifier cet arrangement par la façon avec laquelle il ferait les affaires. Je mentionne ces points comme ils se sont présentés à mon esprit, en ma qualité individuelle et non pas en ma qualité officielle.

L'hon. M. Foster.—Ce sont des réflexions sur lesquelles il serait peut-être bon de s'arrêter un peu, mais je désire suggérer ceei relativement au projet entier. La Conférence n'examine pas absolument le projet de M. Huddart; elle examine un projet de communication entre l'Australie et l'Angleterre par le Canada et par le service transatlantique rapide projeté. M. Huddart est celui qui exploite actuellement une partie de ce service à une certaine condition quant aux services

mensuels.

Lord Jersey.-J'ai dit que nous étions "quelque pen gênés." Je me suis servi

intentionnellement de ces môts.

L'hon, M. Foster.—Sous l'empire de certains arrangements faits avec le gonvernement canadien M. Huddart travaille aussi à établir cette partie transatlantique du service rapide. En entreprenant tout le projet il essaie d'avoir quatre steamers sur l'Atlantique et cinq sur le Pacifique, ce qui constituerait un bon service s'il était bien fait. Pour ce projet idéal, la subvention qu'il demande est de £300,000 par unnée, soit 10 pour 100 du capital. Il est peut-être nécessuire d'avoir cette somme, ou il n'est peut-être pas nécessaire de l'avoir; muis une impression que je désire faire disparaître de l'esprit de la Conférence, c'est l'idée que le gouvernement canadien est lié pour un laps de temps quelconque à la proposition de M. Huddart. Nous ne sommes pas lies et nous ne voudrions, pas nous lier vis-à-vis d'une personne avec laquelle nous avons fait des arrangements, de façon à ne pouvoir remettre l'entre-prise entre d'antres mains si cet arrangement manquait. Notre arrangement avec M. Huddart est tout simplement ecci: Nous avons conclu une convention provisoire qui stipule que s'il fait telle et telle chose nous lui accorderons une certaine subvention. Après que nous aurons en l'assentiment du parlement à l'égard des \$750,000 que nous nous proposous de donner à titre de subvention, M. Huddart a trois mois pour exécuter son projet. S'il ne réussit pas dans les trois mois, le gouvernement du Canada est parfaitement libre de s'adresser ailleurs, ou plutôt de recevoir d'autres propositions. Je puis dire que d'antres propositions sont maintenant sous les yeux du gouvernement, mais nous ne pouvons les prendre en considération avant que nous ayons complètement rempli la convention que nous avons fuite avec M. Huddart. Il est fort possible qu'une somme moins considérable suffise à l'exécution du projet, de sorte que vous devez voir que nous ne sommes pas embarrassés par cette proposi-tion. Après tout nous examinons simplement la manière abstraite d'obtenir ce service et nous cherchons à savoir jusqu'à quel point nons pouvons nous aider les uns les antres pour faire de ce service un fait accompli. Toute ligne de communication de ce genre doit avoir la co-opération du chemin de fer Canadien du Pacifique; et je puis dire que M. Huddart a la co-opération et la sympathie du chemin de fer Canadien du Pacifique dans les efforts qu'il fait pour organiser ses lignes. Sur la division de l'Océan Pacifique il a fait l'arrangement le meilleur et le plus direct avec le chemin de for canadien du Pacifique, lequel doit nécessairement être compris dans une route par terre comme celle-ei, car dans cette grande route continentale seul le chemin de fer canadien du Pacifique en retirerait de grands avantages par le transport des voyageurs et des marchandises. Je ferai remarquer cependant qu'il y a des difficultés à ce que le chemin de fer Canadien du Pacifique fusse ce service transatlantique ou qu'il soit partie à ce service transatlantique, parce qu'il a la concurrence du réseau de chemin de fer Grand Tronc, qui est un immense réseau de chemin de fer dans ce pays, et cette ligne aurait la concurrence de la ligne Allan, de la ligne Dominion et d'autres grandes lignes de steamers dont l'influence est considérable : de sorte que le chemin de fer Canadien du Pacifique pourrait être très gravement gêné en ayant le contrôle de cette ligne entre le Canada et l'Angleterre, s'il

se mott de sten particip lantique Lor

ces ligne L'bseuleme lignes a marchar centralia lignes, e posait q dien du notre co est d'int fer de ce tique de reux d'a nous atte chaque e agi de te La Nouv ne sout p bonne vo qui a été Nous no propres c cette Con l'idée s'in jet. Si la d'ici à tro fera plus domaines pouvons 1 question. qu'on ne j qu'elle for ment expe cette affai rent, il ${f y}$ anjoard'ht projet ton aujourd'hu mendiants quelque pe

La mo

pas là me

nous ne

Le Pr qui se lit ce

"Propenadion so nécessaires

mportant dans ent qui pourra en était autreous pourrions dien du Pacila façon avec nt présentés à

peut-être bon et entier. La elle examine le Canada et qui exploite aux services

me suis servi

avec le gouansatlantique atre steamers rvice s'il était £300,000 par cette somme, je désire faire t canadien est art. Nous ne personne avec iettre l'entreigement avec on provisoire taine subvendes \$750,000 a trois mois vernement du vair d'autres ıs les yeux du ant que nous M. Huddart, on du projet, cette proposie d'obtenir ce s aider les ms mmunication cifiquo; et je i de fer Cana-Sur la divis direct avec compris dans inentale seul itages par le ndant qu'il y o ce service qu'il a la connse réseau de ligne Allan, nce est consi-

être très gra-

ngleterre, s'il

se mottait en concurrence avec le grand chemin de fer et les autres grandes lignes de steumers. De sorte que ceci est un facteur dont ou doit tenir compte dans la participation que le chemin de fer du Pacifique peut prendre à la ligne transatlantique rapide. Je suis que ces considérations ont beaucoup de poids.

Lord Jersey.—Est-ce que le chemin de fer Cunadien du Pacifique n'alimente pas

ces lignes?

L'hon. M. Foster.—Oni; mais le service transatlantique rapide ne doit pas être sculement alimenté par le chemiu de fer Cumadien du Pacifique, mais par les autres lignes aussi. Il serait de l'avantage de la ligne que le trafie des voyageurs et des marchandises tant du Grand Trone que du chemin de fer Canadien du Pacifique se centralisat au transatlantique rapide. Il y a une rivalité entre les deux grandes lignes, entre le chemin de fer Canadien du Pacifique et le Grand Tronc, et si l'on supposait que la ligne de l'Atlantique est en raccordement avec le chemin de fer Canadien du Pacifique, le Grand Tronc dirait : Pour ce qui est de nos murchandises et de notre commerce, nons allons mettre le tout entre les mains d'une autre ligne. L'idée est d'intéresser également, si c'est possible, toutes les grandes lignes de chemins de fer de ce pays au service transatlantique rapide. Tout en reconnaissant le côté pratique de l'offre de M. Lee Smith au nom de la Nouvelle-Zélande, et je suis très heureux d'apprendre sa manière de voir à cet égard, je erois qu'il est impossible de nous attendre à ce qu'à cette Conférence nous indiquions en blanc et en noir ce que chaque colonie est prête à donner. Le gouvernement du Canada, heureusement, a agi de telle façon que ses délégués sont en mesure de dire exactement ce qu'ils feront. La Nouvelle-Galles du Sud s'est trouvée en état de faire de même. Les autres colonies ne sont pas dans cette position. Pour ma part, je suis parfaitement satisfait de la bonne volonté et de la sympathie qu'elles out exprimées. Je suis convaincu que ce qui a été dit ici sera suivi de tous les efforts raisonnables pour atteindre le but désiré. Nous ne devons pus perdre de vue le fait que chacun de ces gouvernements a ses propres conditions à poser, et je ne pense pas que nous puissions demunder ici dans cette Conférence qu'ils disent exactement ce qu'ils peuvent faire; mais je sais que l'idée s'imposera à l'examen de toutes les colories australiennes. C'est un grand projet. Si la communication par câble et la communication par steamers s'établissent d'ici à trois ou quatre ans, j'ose dire que nulle mesure isolée qui a été adoptée ne fera plus pour l'Empire britannique, relativement à son unité et à la cohésion de ses domaines recules, que cette mesure même que nous avons recommandée. Nous ne pouvons nous hater trop vite. Ce qu'on a dit du cable s'applique égulement à cette question. Il faut nous contenter d'aller lentement. D'un autre côté, j'admets aussi qu'on ne peut catégor quement demander aujourd'hui ou demuin à l'Angleterre ce qu'elle fera exactement. Il y a d'autres considérations que lord Jersey a parfaitement exposées, et je suis d'accord à dire qu'il faudra deux ou trois ans pour mûrir cette affaire. Lorsque les autres subventions tomberont et que ces contrats expireront, il y aura relativement à cette affaire une certaine élasticité qui n'existe pas aujourd hui. Je pense que nous aurons fait beancoup si nous pouvons donner à ce projet toute notre sympathie et notre participation de la manière dout on a parlé aujourd'hui. On pensera peut-tre que nous sommes quelque peu dans la position de mendiants relativement au trésor britannique. Bien que notre démarche puisse avoir quelque peu cette teinte, après tout ou y trouve un élément de justice. Nous n'allons pas là mendier sans être très disposés à mettre la main à notre bourse. Après tout nous ne formons qu'un tout, bien que nous vivions à des distances éloignées.

La motion est alors mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

LE CABLE DU PACIFIQUE.

Le Président.—L'article suivant de l'ordre du jour est la motion de M. Thynne, qui se lit comme suit:

"Proposé par M. Thynne, appuyé par sir Henry Wrixon, que le gouvernement canadien soit prié, les travaux de cette Conférence terminés, de faire toutes les recherches nécessaires et de prendre généralement les mesures qu'il jugera à propos pour s'as- $5b-18\frac{1}{3}$

surer du prix de revient du câble projeté du l'acifique et pour fivoriser l'établissement de l'eutreprise conformément nux idées exprimées dans cette Conférence."

M. Foster.—Quello est votro idée, M. Thyune, à cet égard? Jusqu'où va-t-elle?

M. THYNNE.—L'idée que j'ai, en proposant cette résolution, est qu'il incombera au gouvernement du Cumda de mainteuir cette question du câble constamment sur le tupis, d'après le plun qu'en a suggété. Cela lui fera comprendre que nous, desantres colonies, en lui imposant le devoir, sommes prêts à l'aider et à l'apppyer, dans la mesure de nos forces, en suivant l'ordre d'idées que nous avons exprimées durant le début. Il est à désirer que la question du câble seit muintenne sur le tupis. Je crois que c'est une mesure sage à la suite des résolutions que nous avons adoptées. Je ne pense pus, M. le président, qu'il me l'aille imposer à la Conférence un matre discours sur cette motion. Je crois que c'est une motion qui seru l'objet de l'approbation de la Conférence.

M. Fleming.—Me permettru-t-on de dire quelques mots? Mon nom a été tellement lié à cette affaire, que j'ui era qu'il valait mieux que d'antres messieurs exprimassent leur manière de voir à la Conférence. Il y a, cepeudant, trois questions sur lesquelles je désirerais faire quelques observations. Un des délégués, Phonorable M. Playford, a dit, M. le président, que rien ue prouve qu'un officier de l'Empire considère que le câble du l'actique aurait une valeur strutégique. En réponse à ceei, il doit être évident pour chacun que la valeur du câble s'impose d'elle-même. Je pense qu'il ne serait pas possible de trouver un officier, soit de la unirine on de l'armée, deut l'opinion a un poids quelconque, qui n'accorde pus la plus hante valeur au câble du l'actique comme ligue ultermetive pour l'Australie et l'Orient,

L'hen, M. Playrono,-Et que dit le rapport de l'hydrographe?

M. Fleming.—Py arrive incossumment. Pai on mu possession un témoignage qui devra être, à mon avis, sutisfaisant pour tons, s'il lant une preuvo. Le maréchal lord Wolseley, qui est une très hunte autorité dans l'espèce, disuit publiquement qu'il sernit imprudent et que ce serait vouloir se suicider que de se fier au résenu télégraphique actuel comme moyen de communication télégraphique entre l'Angleterre et l'Inde ninsi qu'avec l'Australie. Cette opinion est partagée, j'en suis sûr, pur tons les amiranx et généraux de quelque vuleur au service de Sa Mujesté. Après que M. Playford ent parlé sur ce sujet l'autre jour, à peine avuis-je quitté cette salle, le premier homme que j'ui vencontré fut un officier aughiis bien comm et distingué. Je veux purler du général Herbert qui est unjourd'hui nu service du gouvernoment canadien. Je lui ai demandé quel était son avis, et saus la moindre hésitation il s'exprima tortement en favour du câble du Pacitique; depuis lors il m'a donné un document dout je désirerais communiquer un extrait à la Contérence.

L'hon, M. Playfour,—le demanderai si ce monsieur parle comme officier anglais ou comme officier canadien? Il est présentement an service du gouverne.

ment canadien,

M. Fleming.—Il purle tonjours comme officier anglais. Il dit: "Les lignes actuelles de communication télégraphique entre l'Angleterre et le Cap de Bonne-Espérance sont singulièrement exposées à être interrompnes. Elles ont un grand nombre de stations intermédiaires dont plusienrs se trouvent sur un territoire étranger, tandis que d'autres sont dans des heux déponilés de moyens de défense, mais dans des possessions on des protectorats britanniques.

"La ligue principale qui relie l'Angleterre à l'Australie est encore plus exposée. Elle a plusieurs stations intermédiaires et offre en conséquence plusieurs points d'attaque, tandis que nombre de ces stations intermédiaires se trouvent sur le territoire étranger. Traversant les mers étroites et profondes de l'Archipel des ludes, le câble devient vulnérable sur toute sa longueur. Advenant l'interruption de la ligue actuelle, l'Australie, au point de vue des communications télégruphiques, se trouve isolée du reste de l'Empire, vu qu'il n'y u pas de ligue alternative.

"Envisagé sous le jour des observations qui précèdent, l'effet stratégique de relier le Canada à l'Australie par un câble télégraphique, est de déterminer en favent de l'Empire un surcroît sensible de moyens de défense, pour les raisons qui suivent: entre l' Bonne-le "2, tontes l section (

"1.

oraces no season

dans le catlantique Etats Un "5, station s

do l'oscu forces in "Oi li-és dan

scetion c

hument a

" Di

trop pris
régions r
de nomb
j'ose déel
militaire
tous les

ment lo
II es
gique du
quart, se

NO H

a parlé, minéo do que de fa le relevé est d'étal de là le d l'île brite Présiden remarque île beanc préparai mont enr Necker. mémoire liens. D commiss: mains iin que cette qu'ancun nible. L sion, de s adresser britanniq le relevé l'atterriss rlser l'établissemførence."

Jusqu'où vu-t-

n'il incombera ustninment sur ious, desintres ipnyer, dans la mées durant le npis. de crois loptées, de ne untre discours approbation de

om a été telleessiours expris questions sur és, l'honorable r de l'Empire réponse à ceci, rême. Je pense on de l'armée, raleur an câble

ın temaignage Le maréchal iquement qu'il résonn télégra-'Angleterro et ir, par tons les Après que M. o salle, le predistingué, Je gonverbenient hésitation il m'a donné un

omme officier du gouverne-

" Les lignes ap de Bonneont un grand arritoire étrandéfense, mais

plus exposée. usiours points it sur le terriipel des Indes. ruption de la gruphiques, se

gique de relier r en faveur de ui suivent:

41. Ce câble doublernit les moyens actuels de communications télégraphiques entre l'Angletorre et l'Australie, et finalement entre l'Angleterre, le Cap de Bonne-Espérance et les Indes,

"2. La ligne en question sera moins vulnérable que les lignes actuelles, vu que toutes les stations intermédiaires de la section sons marine et toutes celles de la

scetion terrestra sernient entre les mains des Anglais,

"3. La section transpacifique de la ligue étant en eau profonde, la ligue ne serait pas exposée au danger dont il est précédemment question et qui existe dans les enux basses un nord-ouest de l'Australie.

"4. Le Canada aurait une ligne alternative de communication avec l'Angletevre dans le cus peu probable, mais possible, d'une interruption générale des lignes transatlantiques qui prennent terre en Canada, alors que celles qui prennent terre aux Etats Unis pourraient ne pas être disponibles.

"5. Une ligne directe de communications télégraphiques serait établie entre la station septentrionale la plus reculée de l'escadre aughtise du Pacifique et les stations de l'oscudre de l'Australie: avantage incalculable en facilitant la co-opération de ces

forces unvales les unes avec les autres,

" On doit remarquer que les avantages réels énumérés plus haut seraient neutralisés dans le cas où l'on ferait du câble du Queensland et de la Nouvelle-Calédonie une scetion du résenu transpacifique proposé, vu que ce résenu cessorait alors d'être abso-

lument anglais,

"Dans les affaires milituires comme dans les affaires commerciales on ne pout trop priser l'importance d'une communication rapide et à l'abri du danger entre des régions reculées. Il n'y n pas de donte que le câble transpacifique projeté trouvera de nombroux adeptes pour des motifs de commerce parement et simplement; mais jose déclarer qu'envisagée uniquement nu point de vue d'une ligne de communication milituire, su valeur est si grande qu'elle devrait obtenir sans hésitation l'appui de tons les gouvernements dont les intérêts et l'existence même exigent le développement le plus complet d'un système organisé de défense impériale.

Il est inntile, M. le Président, d'en dire davantage relativement à l'aspect stratégique du câble, et je suis très heureux de pouvoir produire le témoiguage qui man-

quint, selon que semblait le croire un membre de la Conférence.

Le second point sur lequel je desire attirer votre attention est la question dont a parlé, je crois, lord Jersey. Ha demandé, je crois, que la ligne du câble tût déterminée de quelque façon afin qu'on pût se mettre à faire le relevé sans retards inutiles, que de fait il étnit nécessaire d'avoir une idée, quelconque des lieux où devait se faire le relevé avant de le commencer. Je me contenterai de dire à ce sujet que si le but est d'établir un câble britannique, il nous fant commencer le relevé à Vancouver, puis de là le diriger sur l'île l'anning et de là dans une direction sud, l'île l'anning étant l'île britannique la plus rapprochée que nous possédions. Ceci me rappelle, M. le Président, qu'il m'appartient de donner cette explication ; l'ai pris sur moi de faire remarquer en trois circonstances différentes qu'on pourrait se servir d'une autre île beaucoup plus rapprochée de Vancouver que l'île Fanning. Le 23 septembre je préparai un inémoire que M. Bowell a expédié de Honolula, informant le gouvernement canadien que cette île était inoccupée et non réclamée. Je veux parler de l'île Necker. Lorsque j'arrivai en Australie je répétai la même déclaration dans un mémoire en date du 11 octobre que je transmis aux différents gouvernements australiens. De nouveau, en janvier dernier, accompagné des agents généraux et du haut commissaire du Canada, j'eus l'occasion de voir lord Ripon et je remis entre ses mams un troisième document en date du 6 janvier, dans lequel je faisais remarquer que cette île de 800 milles plus rapprochée que l'île Fanning était encore inoccupée et qu'aucune paissance maritime ne la réclamait. Toutefois cette île n'est plus disponible. Le 27 mai dernier les autorités hawaïennes en ont pris officiellement possession, de sorte que si nous voulons avoir l'île Necker il nous faut maintenant nous adresser à ceux qui ont récemment formulé des réclamations à son égard. L'île britannique la plus rapprochée est l'île Fanning, et conséquemment on devrait faire le relevé entre Vancouver et l'île Fanning, à moins de faire des arrangements pour l'atterrissage du câble à l'une des îles hawaïennes. Pour ce qui est de la section entre

compé

exacte

s'il noi

nous a

impéri

ment i

pour c

gouver

J'ai me

ses dél

opposé

à celui

met ab

no trai

pour d

ne m'a

déliniti

plir le

prendr

nons de

nous s

catégoi

Flemin

jusqu'à

une der

de l'occ

économ

la où il

possi ble

près la L'I

avons i

générnl

lons qu

contrôle

suivre.

Zélande

meilleu

la plus

et qu'el

suffisan

leur sor

M. ce qui

L'

M. L'i

Sir

M.

L'

M

L'

L

M.

L

L'

 Γ

Vancouver et l'île Fanning, il serait naturellement à désirer qu'elle fût plus courte, mais il est parfaitement possible de poser un cable jusqu'à l'île Fanning. Voici le troisième point dont je désire parler: M. Foster a fait remarquer qu'il était néces. saire de connaître le prix de revient de l'entreprise afin que les divers gouvernements pussent examiner toute la question intelligemment. Le rele seul ne nons donnera pus le prix de revient de l'entreprise; il faut autre chose, et la question que je me pose est de savoir qui doit nous procurer ces autres renselgnements? Devons-nous atleudre à une autre Conférence, ou ne sera-t-il pas mieux d'avoir quelqu'un d'antorisé à agir en se conformant aux résolutions de la Conférence relativement à l'établissement d'un cable? La résolution que l'honorable M. Thynne a proposée a directement trait à cette question. Si le gouvernement canadien est autorisé et prié de faire toutes les recherches nécessuires et de prendre les mesures qu'il jugera opportunes pour favoriser le but que nons nous proposons, je suis sûr que la Conférence ne peut arriver à une meilleure conclusion. Il y a d'autres questions qui, à part le relevé et le prix de revient, méritent d'être examinées. Il sera peut être nécessaire de faire une correspondance relativement à l'acquisition d'une station au milieu de l'ocenn: une correspondance, pent-être, avec les autorités hawaïennes et le gouvernement impérial, peut être avec des électriciens, des fabricants de câbles et d'autres personnes; je erois donc que la résolution présentée par M. Thynne est une résolution que la Conférence devrnit adopter,

L'hon. M. Foster.—Est-ce que le relevé jusqu'à Honolulu pour de là aller plus loin vers l'autre côté serait tout ce qu'il faudvait, même si le câble allait jusqu'à l'île Fanning?

M. Fleming.—Je pense qu'un relevé de Vancouver à l'île Fanning, en faisant quelques sondages dans la direction d'Honolulu, suffirait pour toutes les fins.

M. Lee Smith.—La notion de M. Thynne me réjonit parce qu'elle est en somme l'affirmation du mode de procédure que je favorisais l'autre jour, mais qu'on n'a pas jngé opportun alors. Je ne suis pas pour faire une querelle de mots ni de phrases; mais si vons examinez les expressions dont la motion de M. Thynne est rédigée, vous verrez qu'elle signifie en réalité que les mesures à prendre doivent l'être nécessairement dans le sens d'une demande de sonmissions de la part de compagnies, d'une façou ou d'une antre. Dans le cours du débat sur ma motion on a dit: comment pouvez-vons le faire si vous n'evez pas un relevé? La même réponse peut s'appliquer à cette motion-ci. Comment allez-vons obtenir des renseignements précissur ce que coûtera l'entreprise, si vous n'avez pas de relevés, ou si vons ne prenez pas le risque, ou si une compagnie ne prend pas le risque de faire le relevé et de déposer une soumission? C'est absolument ma motion sons une autre forme. J'espère qu'elle nous conduira à ce que nous désirons tous et qu'avant longtemps nous saurons ce que l'entreprise coûtera. Nous voulons avoir un câble aussi vite que possible. Je serai très heureux d'appuyer la motion.

L'hon, M. Playford.—La motion est très convenable à la suite de l'attitude que la Conférence a prise. Je ne me serais pas levé pour dire un mot, n'eût été ce que M. Fleming a dit. Il s'imagine qu'il a répondu à ce que j'ai dit. Il n'a pas fait la moindre réponse à mon objection. Ma prétention était qu'il était très singulier que sir Charles Tupper et M. Fleming, qui ont porté un si grand et si profond intérêt à cette affaire de câble et qui ont tous écrit à ce sujet, ne pouvaient obtenir du gouvernement impérial par l'entremise du ministère des colonies un rapport d'un officier impérial compétent sur la question de l'importance stratégique de ce cable particulier. Il croit m'avoir répondu en citant un officier impérial qui est évidemment à l'emploi du gouvernement canadien. Les autorités impériales n'ont pas demandé a cet officier impérial d'exprimer son opinion. La chose devrait se faire par l'entre-mise du ministère des colonies, et non par l'entremise directe de M. Fleming. Ce n'est pas répondre à mon objection que de dire qu'un officier impérial a donné le rapport à M. Fleming. Ma prétention était qu'on devait donner le rapport de l'officier impérial au gouvernement impérial et que M. Fleming on le hant commismissaire, sir Charles Tupper, devait obienir le rapport en suivant la voie ordinaire, par l'entremise du ministère des colonies. Je prétends qu'on ne me répond pas du tout en citant une déclaration du général Horbert qui pout être un homme très

at plus courte, ing. Voici le 'll étalt néces. convernements nous donnera que je me pose -nons attendre utorisé à agir lissement d'un emont trait à nire toutes les pour favoriser arriver à une s et le prix de re une corres. l'océan: nue nement impepersonnes; je

e lå uller plus it jusqu'å l'île

on que la Con-

ng, on faisant s fins. est en somme qu'on n'u pus phrases : muis

ohrases; muis
e, vous verrez
cossuirement
une façon ou
c pouvez-vous
iquer à cette
e que coûtera
visque, ou si
e soumission?
ous conduira
e l'entreprise
très houreux

'attitude que **ût été ce** que a pas fait la alior que sir nd intérêt à enir du goud'un officier câble partiévidem ment s domandé a par l'entreleming. Ce a donné le rapport de nut commisie ordinaire, oond pas da

homme très

compétent, et je n'ai pas de donte qu'il a donné ce qu'il croit être une appréciation exacte de la situation; mais ce n'est pas répondre à mon objection, c'est-à-dire que s'il nous faut avoir des opinions sur ce sujet très important, relativement auquel nous allons demander au gouvernement impérial de nous aider, le gouvernement impérial devrait se procurer le rapport de cet officier impérial et que le gouvernement impérial devrait avoir le choix de l'officier et choisir le meilleur fonctionnaire pour cet objet.

M. Fleming.—de suis depuis plusieurs nauées qu'il existe entre les mains du gouvernement impérial des rapports très énergiques en faveur d'une ligne alternative. J'ai moi-même vu ces rapports. Je les ui vus depuis que cette Conférence a commencé

ses délibérations, mais ils sont confidentiels et ou ne pent les produire.

L'hou. M. Playford.—Il est très singulier que le seul rapport dont le gouveruement impérial ait permis la production est celui de l'hydrographe, car ce dernier est opposé un câble.

L'hon. M. Fraser.—On ne pent assarément opposer le rapport de l'hydrographe à celui du général Wolseley. Si je comprends bien l'attitude de l'hydrographe, il se met absolument à un point de vue commercial.

M. Fleming.—Il y a des rapports qui n'ont pas été produits.

L'hon, M. Thynne.—Si vons lisez le rapport de l'hydrographe, vous verrez qu'il ne traite pas du tout la question stratégique; il ne s'occupe que des besoins du câble pour des fins de commerce.

L'hon, M. Playford, Oh nou. Je n'ni pas ici mes papiers nujourd'hui, car je

ne m'attenduis pas à ce que la question da câble reviendrait sur le tupis.

L'hou, M. Foster.—Nous devrions douc, M. le président, arriver à une entente définitive quelconque. Si vous confiez au gouvernement canadien le devoir d'accomplir les désirs de la Conférence, conformément à ces résolutions, quelle position prendra le gouvernement canadien lorsqu'il s'agira de demander un relevé? Devonsnous demander au gouvernement britannique de diriger le relevé, et où? Devonsnous suivre ce que suggère M. Fleming? Nons nimerions avoir des instructions catégoriques de la Conférence à ce sujet. Devons-nous suivre ce que suggère M. Fleming et demander un relevé de Vancouver à l'île Fanning en y ajoutant des sondages jusqu'à 'Ionolulu? Si ce n'est pas celu, qu'allons-nons demander? Si nous faisons une demande relativement à un relevé, nous devrons indiquer une région particulière de l'océan Pacifique dont nous voulons avoir le relevé.

Sir Cuarles Mills.—Ne serait il pas sage de trouver quelle est la route la plus économique et la meilleure, et permettre au gouvernement de faire faire le relevé

là où il jugera à propos?

M. Lee Smith. -Vons désirez que le mode de procéder soit déterminé autant que possible?

L'hon. M. Foster.-J'ai ern qu'il était important pour nous d'indiquer à peu

près la partie de l'océan dont nons désirons avoir le relevé.

L'hon, M. Thynne.—Je ne pense pas que nons puissions faire plus que ce que nous avons fait. Je pense que la discussion qui a eu lieu a tracé la ligne de conduite générale. Nous voulons avoir la ligne la plus courte et la plus rapide. Nous voulons que cette ligne passe sur le territoire britannique ou sur un territoire soumis au contrôle britannique. Ceci est une définition par elle-même et détermine la ligne à suivre.

L'hon, M. Playford,—La ligue la plus conrte se trouve à échapper la Nouvelle-Zélande.

M. LEE SMITH .- Nous pourrions avoir une ligne de raccordement.

L'hon. M. THYNNE.—L'amiranté pourra choisir la ligne la plus économique et la meilleure. Nous avons posé en principe général que c'est la ronte la plus courte et la plus rapide. Nous voulons aussi que la ligne passe sur un territoire britannique et qu'elle soit sous le contrôle britannique. Ces deux définitions sont pratiquement suffisantes pour le gouvernement impérial et le gouvernement canadien, et devront leur servir de gnide pour la direction que doit suivre le relevé.

M. LEE SMITH.—M. Playford a parlé de la position de la Nouvelle-Zélande. En ce qui concerne la Nouvelle-Zélande nous avons deux câbles qui nous relient à

PAnstrulie. Pour rendre ce réseau complet, il nons fandrait obtenir possession de cos donx cábles on aveir une ligne ladépendante, ou, comme traisième ligne alternativo, after directement à la Nouvelle Zelande. Si nons sommes appelés à contribuer à cette ligne, nous devrous aveir une ligne indépendente. Quant à l'observation de M. Foster ulléguant qu'en devrnit dire comment nous ullous mettre en pratique la mation de M. Thynne, permettez-moi de dire ceci: supposez même que nous ne vonlions pus qu'une compagnie pose et exploite le cable pour son peapre compte, pourquei no pas demander par la vole des journaux des soumissions pour poser le câble à titre Contreprise mittonnie, et pour l'entretenir en bon état pendant un certain numbre

d'immées? Je pense que vous anriez de nombreuses affres en six mois.

L'hon, M. Surrou,-...le pouse que l'objection soulevée par l'honorable M. Foster est digne de la considération de tons les membres de cette Conférence. Si nous demmidons nu gouvernement britannique de relever une route, disons de Vancouver A Pile Finning, or qu'il fasse rapport que la protondeur de l'ean et l'état du feud rendent facile la pose d'une ligne de Vuncouver à Pile Cauning, nous ne devriens pas nous urrêter là; nous devrions aussi examiner les objections que sonlève le monde savant quand il dit qu'il est impossible d'exploiter avec profit une ligne de cette longueur, Si nous sommes pour arrêter nos idées an relevé d'une ligue suns tenir compte des objections scientifiques soulevées, nons nous tronverons peut être en présence du fait qu'il est fort possible et facile de poser une ligne de Vancouver à l'île Fauning, mais qu'on a pu ne pas examiner la question de la possibilité d'exploiter une ligne de cette longueur. H me semble que nons devens aller plus loin que dencander aux nuterités impériales de faire un relevé: nons devons leur dominder de se renseigner auprès des plus lantes autorités possibles sur la question de suvoir si nous pouvous exploiter avec profit un câble d'une longueur unssi immense. S'il y a un donte là-dessus, nous devons niors lui demander de relever une ligne alternative; mais nons ne pouvons pus fermer les yeux sur la question de la possibilité d'exploiter une ligne de cette longuour. Nous nous trouverous pent être dans cette position qu'il est fort possible de poser une figue, umis qu'il n'est peut-être pus pratique de l'exploiter. It taudra tenir compte de celu dans la proposition que nons aurons à taire aux autorités impériales.

L'hon, M. Fosten.—Les deux doivent assurément alier de paire.

L'hon, M. Surrou,—Oui. Nous devous demander aux antorités impériales quelque chose de plus que le simple relevé de de la ligue. Je suis très heureux d'appuyer la proposition de M. Thynne, et quoique la chose ne soit pas catégoriquement dite, J'en conclus que sa proposition suggére que toutes les communications avec les auterités un périales se fassent par l'entremise du gouvernement cauadien. de désirerais suggérer à co-sujet, et j'espèro que l'on no ma tronvera pas hors de propos, que si le gouvernement canadien doit faire des représentations par son lanut commissaire à Landres, sir Charles Tupper, il permettra aux différents agents généraux des colonies untérossées de se joindre au représentant canadien. Nous comprenous que nos représentants à Londres doivent connaître exactement ce qui se passe afin qu'ils puissent taire rapport à leurs divers genvernements des mesures que l'en adopte de temps à autre.

Le Président.—Vous voulez dire relativement aux rechercles à faire?

L'hon, M. Surron,—, le suis sûr que ce que je suggère sera accepté dans le même osprit qui m'anime, c'est à dire que toutes les colonies intéressées ici puissent être représentées dans les communications qui s'échangeront entre le Canada et les auto-

rités impérales.

L'hon, M. Foster.—Les communications que le gouvernement du Canada pourrait transmettre à l'Angleterre ne le scraient pas par l'entremise de sir Charles Tupper, mais elles seraient expédices directement un ministère des colonies, et bien souvent à l'égard de ces choses nous transpettons le même renseignement à sir Charles Tupper en sa qualité de hant commissaire canadien. Nons lui demandons de suivre l'afficire. Les agents généraux de toutes les colonies intéressées devraient assurément travailler à l'unisson. Il n'y a pas de donte là-desssus. Nous y verrous.

L'hoa, M. Serror,-Si les communacations se fant directement, les colonies

seront informées des mesures qui ont été prises mussitôt que passible.

M. 1 M. Foste L'ho l'empire

dans lo ci ргоров, с du genre

M. L e'est lo ne

L'ho demande ne pont pourra or pent Atro a suggété mettro en nous faire

L'hoi le relevé s la pose du L'hor

lat in

Sir H vez guéro et a trait à los cotonios avait dans Ha s'usan rð rent plusie sur les diffi différentes a en récem qu'en Angi sur ce sujet ционев, ви sernit pas r que nous di approfondi opportun q questions o nécessaire, Avec cetto Fitzgerald:

" Que respectifs d tivement A l législation r

La mot

possession de ligno alternacontribuer A evation de M. i pratique la nous ne voupte, pourquoi cable a titre tnin nombre

de M. Foster ica. Si notis e Vancouver fond rendent uis piis nous iondo savant to longueur, r compte des souce dir fait nunⁱng, mais igne de cette ux autorités Tumprés des us exploiter dessus, nous ne pouvous guo do cotto ort possible . If fandra (x. autorités

ériales queled'appnyer ement dite, ec les autoo désirerais opos, que si nurissuire à x des coloms que nos ntio qu'ils i adopte de

0 ? ns le même tissent être et les auto-

nada pearsir Charles ies, et bien ment à sir emandous devraient v verrons, s colonies

M. Lee Smith.—Que devous-nons comprendre quant à ce que vous allez faire, M. Foster?

L'hon. M. Foster.—Donner effet à ces résolutions. Je comprends que sous l'empira da cas instructions, si l'on jugeait opportun en premier lieu, par exemple dans le cus où nous aurions un relevé, qu'il est loisible au gouvernement, s'il juge à propos, d'essayer à se rendre compte da prix de service d'an câble par des moyens du genre de conx que mon ami M. Smith suggère.

M. Lee Smith.—C'est précisément ce que je veux. Je crois que vous verrez que

c'est le sent mode pratique,

L'hou, M. Posten.-Le veux dire que sons l'empire de cette résolution, si elle demande un relevé et que le gouvernement britannique arrive à la conclusion qu'il ne pant faire ce relevé et que de fait il ne le fait pas, le gouvernement du Canada pourra essayer de s'assurer du prix de revient du cable on du prix pour lequel il peut être construit en adoptant des moyens du genre de coux que mon ami M. Smith a suggérés, en demandant des sonnissions, on bien encore il aura pleine liberté de se mettre en communication avec le gouvernement australien et de lui dire: allonsnous faira sent co relavé.

L'hon, M. Thynne.—Ou bien encore, vous pouvez aller plus loin. Supposez que le relevé soit fait, vous pouvez demander des soumissions pour savoir ce que coûtera

L'hon. M. Foster.—Oh, oui, certainement nous serions obligés de le faire.

La motion est alors mise aux voix et adoptée à l'ananimité.

LA LOI DE FAILLATE.

Sir Henny Wrixon.-Je désire attirer l'attention sur un sujet que vous ne pouvez guère disenter maintenant au long, mais la question se présente naturellement et a trait à la loi de faillite de l'un on l'antre des pays, l'Angleterre, le Canada et les cotonies. Cette question a été disentée au long par la Contérence de 1887. Il y avait dans cette Conférence, en qualité de monibres, des hommes de loi éminents. lls s'assurèrent de l'aide d'un avocat de Londres, de haute compétence, et ils rédigèrent plusieurs projets da loi sur ce sujet; ils obtinrent aussi une expression d'opinion sur les différentes questions qui se présentèrent. On n'a jamais pu donner suite aux différentes inées émises alors; mais, comme il nous fait peine de le dire, il y a cu récemment des faillites de compagnies qui faisaiont affaires tant en Australie qu'en Angletorre, qui tont qu'il est excessivement opportun de perfectionner la loi sur ce sujet, et de faire disparaître toutes les ambiguités et les difficultés. En conséquence, sans lier la Conférence à une opinion quelconque là-dessus, ce qui ne scrait pas raisonnable, je désire tont simplement qu'il soit consigné on procès verbal que nous désirons qu'on s'occupe de l'affaire, en attirant l'attention sur l'examen approfondi qu'en a fait la Conférence autérieure de 1587. Le comprends qu'il est apportun que notre Conférence conserve una certaine continuité, que lorsque des questions ont été mises à l'étude on ne devrait pas les laisser tomber, et que, si c'est nécessaire, une autre Conférence puisse attirer l'attention sur ce qui a été suggéré. Avec cetta convie explication, j'ai l'honneur de propaser, appuyé par l'honorable M. Fitzgerald :

" Que cette Conférence désire attirer l'attention constante des gouvernements respectifs des délégnés sur les délibérations de la Conférence coloniale de 1887 relativement à la faillite et à la liquidation de compagnies, dans le but de compléter la législation nécessaire sur les questions qui en font l'objet."

La motion est adoptée à l'unanimité.

TRANSMISSION DES RÉSOLUTIONS DE LA CONFÉRENCE,

Sir Henry Wrixon.—J'ai Phonneur de proposer, appnyé par Phonorable M. Fitzgerald:

"Que le Président soit prié de transmettre les résolutions et les délibérations de cette Conférence au très honorable secrétaire d'Etat pour les colonies, et aux premiers ministres des colonies représentées, et de prendre les mesures qu'il jugera nécessaires pour attirer sur ces résolutions et délibérations leur attention constante.

Ceci s'applique à tentes les affaires, de manière que le président ait le pouvoir d'agir en notre nom pour compléter les travaux que nous avons faits.

L'hon. M. Foster.—C'est, dans un sens général, la même chose que ce que vous avez fait relativement an câble dans le but d'avoir l'assurance que les choses vont marcher.

L'hon. M. Playford.—J'appuierai la motion. Je pense que les membres de la Conférence désireraient beaucoup ponvoir envoyer une copie des délibérations à leurs gouvernements respectifs le plus tôt possible. Si nous attendons que vous soyez en état d'expédier des exemplaires reliés, il va s'écouler beaucoup de temps. J'aimerais beaucoup avoir, à mon départ, un exemplaire, quand même ce serait un brouillon, pourvu qu'il soit corrigé. Je désire en envoyer une copie aussi vite que possible à mon gouvernement. J'ai la certitude que les autres délégués aimeraient à en faire autant à l'égard de leur gouvernement respectif. Il nous fandra peut-être attendre un mois ou deux avant que nons ayons les exemplaires reliés.

Le Président. - Je ne pense pas qu'avent le départ de l'honorable M. Playford il soit possible d'avoir des exemplaires mis sous la forme qu'ils devront avoir lors de la distribution. Il faudra les reviser avec soin, ligne par ligne. Je n'attendrai pas les exemplaires reliés, à moins qu'on ne puisse avoir ces exemplaires à un intervalle d'un jour ou deux. Je puis vous les expédier de from à ce qu'ils vous averient à les la la lance.

jour ou deux. Je puis vons les expédier de façon à ce qu'ils vous arrivent à Londres. L'hon. M. Foster.—Plusieurs semaines avant notre réunion, les journanx d'Angleterre, d'Australie et du Canada ont beaucoup parlé de cette Conférence, de ce qu'elle alluit faire, du résultut qui s'en suivrait, et l'attente du public à cet égard était quelque peu surexeitée. On a manifesté en différents endroits un vif désir de savoir ce que la Conférence ferait une fois réunie. Comme preuve de cela, le Times de Londres a pris la peine d'envoyer un correspondant spécial. Le Times de Londres a été très sympathique à cette Conférence, il en a parlé longuement et en a prophétisé de bonnes choses. Alors que l'esprit du public est sur le qui vive et que la Conférence siège ou qu'elle est sur le point de terminer ses travaux, c'est précisément le moment où l'esprit public acceptora les résultats de la Conférence mieux qu'en tout autre moment, et n'allez-vous pas perdre pratiquement tous les bons effets à mettre ces délibérations sous la forme d'un volume, en les gardant quatre, six ou sept mois? Lorsque ces délibérations se présenteront sous la forme d'un document parlementaire, ne sera-ce pas quelque chose de si ancien que les journaux n'en prendront guère connaissance et le public se sera refroidi à leur égard ? Je crois qu'il y a beaucoup de vrni dans cette idée. Des correspondants spéciaux sont ici, le public a l'esprit tout frais, nous sommes sur le point de terminer nos travaux, et pourquoi n'aurions-nous pas tout le bien qui doit résulter de cette Conférence et ne laisserions nous pas tout simplement les journalistes s'en emparer et l'exploiter pour tout ee qu'il vaut? Naturellement, à l'exception des parties confidentielles que nous ne nons proposons pas de livrer nu public. Existe-t-il une objection raisonnable à cela? S'il n'y en a pas, je suis très fortement d'avis que nous allons y perdre si nous n'adoptons pas cette ligne de conduite. On me dit qu'en Australie ou a hâte d'avoir des nouvelles. Ils ont envoyé leurs représentants ici, et ils désirent savoir ce qu'ils ont fait et ils veulent le savoir dans tous les détails. De fait je ne divulgue rien quand je dis qu'ils ont ici un correspondant autorisé à leur expédier colonne sur colonne les délibérations de la Confé rence, et il ne suit rien, et ne peut rien savoir taut qu'on n'aura pas arrêté le principe qui a servi de base à nos actes. Je crois que pendant que la Conférence était à l'œuvre, il y avait de bonnes raisons pour que le public ne vint pas disséquer le travail et interposer sa critique. Toutefois nous avons pratiquement fini, et cette objection n'existe plus.

M, I président autorisé arriver à demander condition président raient bernous l'ant lui avons

L'hor ne faisons plusieurs naux amé un compte L'hor

Le Pr

cette reco

sion, car j fausse lors sion comp donner à l Un de me C'est pour toutefois, j partienlièr Foster, not du Times. le Times de t dès que M. Parkin, australiens

L'hon. éprenves te Sir Hi nous ne les

Le Pr

Sir Ha

La Coi

Le Pracentier devant commercial forme. No

L'hon. ministre du cette Conféi du commer Bion qu'il Canada, il y tarif qui in malgré ces cil y a certai lesquels il

ENCE.

l'honorable M.

élibérations de s, et aux preil jugera né~esoustante.

ait le pouvoir

ie ce que vons les choses vont

membres de la rations à leurs ne vons soyez emps. J'aimet un brouillon, possible à mon en faire antant endre un mois

M. Playfordil avoir lors de la tendrai pas les ntervalle d'un ent à Londres, , les jonrnaux Conférence, de lic à cet égard ın vif désir de eela, le Times *nes* de Londres t en a prophéque la Couféprécisément le eux qu'en tout effets à mettre on sept mois? ent parlemenendront guère n beaucoup de a l'esprit tout n'anrions-nous nous pas tout I vaut? Natupposons pas de

a pas, je suis ette ligne de Ils ont envoyé ent le savoir ici un corress de la Confé té le principerence était à juer le travail ette objection

M. LEE SMITH.—Avant la elôture de la Conférence je désirerais suggérer que le président suive à l'égard du service postal la même ligne de conduite que nous l'avons antorisé de suivre relativement au câble du Pacifique, c'est-à-dire que s'il ne peut arriver à un meilleur succès avec la compagnie de M. Huddart, il ait la liberté de demander des soumissions, ou de prendre des mesures pour s'assurer des meilleures conditions qu'il pourra obtenir. On a beaucoup parlé de cc que vent M. Huddart. Le président, à la suite de recherches, pourrait constater que d'autres compagnies exigeraient beaucoup moins. Je ne pense pas que ce seruit lui conférer trop de pouvoir si nous l'autorisions à prendre à l'égard du service postal les mêmes mesures que nous lui avons suggéré de preudre relativement au câble du Pacifique.

L'hou. M. Foster. - Une autrequestion relativement aux délibérations. Si nous ne saisons pas connaître ce qui se fait ici, nons pouvons être assurés que pendant plusieurs jours des personnes qui ne savent absolument rien publieront, dans les journaux américains, anglais et autres, des rapports de ce qui a eu lieu. Conséquemment

un compte-rendu tronque sera mis sous les yeux du public.

L'hon. M. Fraser.—Il est depremière nécessité, à mon avis, qu'on donne suite à

cette recommandation et que la presse soit mise au conrant.

Le Président. — Je suis très houreux que la Conférence en soit venue à cette décision, car j'ai compris que je m'étais mis l'antre jour dans une position quelque peu fausse lorsque j'ni donné certaines informations. J'al compris qu'après une discussion complète et après en être arrivé à une conclusion finale, il était de mon devoir de donner à la presse les informations qui pouvaient, à mon avis, intéresser le public. Un de mes collègues crut que j'avais outrepassé les ponvoirs qu'on m'avait conférés. C'est pourquoi j'eus bien soin de ne donner aucune autre information. Hier soir, tontefois, j'ni cru que la résolution relative au commerce était d'une telle importance, particulièrement en Angleterre, qu'après avoir reçu une note de l'honorable M. Foster, note que j'approuve entièrement, je donnai l'affaire au long au correspondant du Times. Je la donnai surtont à cause du fait qu'il était spécialement envoyé ici par le Times de Londres pour savoir ce qui se passait. A la suite de ce que vous avez dit, et des que je pourrai jeter les yenx sur les épreuves, je les mettrai entre les mains de M. Parkin, et il pourra en faire le résumé qu'il voudra pour les journaux anglais et

L'hon, M. Foster.-M. Parkin est un homme auquel vons pouvez donner les

épreuves telles qu'elles sont.

Sir Henry Wrixon - Est-il compris que vous donnerez ces informations et que nous ne les donnerons pas individuellement?

Le Président.-Je verrai à ce que cela soit fait.

Sir Henry Wrixon.—Si quelqu'un s'adresse à nous, nous le renverrons an président.

DÉTAILS DE LA RÉCIPROCITÉ COLONIALE.

La Conférence se réunit de nouveau à 2.30 de l'après-midi.

Le Président.—Messieurs, je ne sache pas qu'il y ait que que chose de particulier devant la Conférence. Je crois que l'intention était d'avoir sur des questions commerciales une conversation plutôt sous forme d'entretien que sons une autre

forme. Notre conversation devait se faire sans formalité.

L'hon. M. Suttor.-Je dois vous remercier, M. Bowell, en votre qualité de ministre du commerce, pour la permission que vous avez donnée aux membres de cette Conférence de communiquer avec vous d'une façon non officielle sur la question du commerce que nous espérons établir à l'avenir entre le Canada et l'Australie. Bien qu'il existe des différences dans les tarifs des colonies australiennes et du Canada, il y a de nombreux articles que nous pourrions échanger. Vous avez ici un tarif qui impose un droit sur bon nombre de nos produits. Tout de même malgré ces droits, si vous ne trouvez pas le moyen de les enlever entout ou en partie, il y a certaines choses qui sont admises en franchise, et même quant aux articles sur lesquels il y a des droits, je crois qu'il pourrait s'en faire un commerce considé-

rable entre les deux pays. En Australie notre grande industrie par excellence est la laine, et quoi qu'il arrive aux colonies à l'avenir et quelque législation qui se fasse dans le but d'encourager la population à s'établir sur des terres et à occuper de petites propriétés, je suis persuadé que même alors nous aurons un nombre plus considérable de moutons sur notre territoire que n'en ont aujourd'hui les grands propriétaires. Je suis heureux de constater que, relativement à la laine qui se produit plus particulièrement en Australie, c'est-à-dire la laine de mérino, il n'existe pas de droit en Canada, et conséquemment c'est tout simplement une question d'effort pour amener des relations plus étroites entre ces deux grandes dépendances de l'Angleterre, et pour établir ce qui deviendra un commerce considérable de cet article, Nous savons tous comment vous avez réussi en Canada à créer de grandes industries sur votre territoire, et il doit être évident pour quiconque lit la statistique du Canada qu'il n'est pas probable que vous puissiez trouver en tout temps la matière brute dont vous avez besoin. En fait vos moutons, au lien d'augn enter, ont légèrement diminués et vous n'en avez qu'environ 2,500,000 en Canada. Dans les colonies australiennes nous avons aujourd'hui environ 125,000,000 de montons, et il vous est facile de voir que nous avons une quantité énorme de laine disponible pour exportation. Il est inutile pour moi de vons dire que nous exportons la plus grande partie de nos laines aux pays étrangers. Nous exportons considérablement en Allemagne, en France, en Belgique et en d'autres pays étrangers, outre un commerce énorme que nous avons avec l'Angleterre. Je ne dois pasonblier de mentionner le grand commerce qui va surgir, je l'espère, entre les colonies australiennes et les Etats-Unis d'Amérique, maintenant que ceuxci ont enlevé le droit sur la luine, matière première dont ils ont besoin en quantité considérable. Il me semble quelque peu singulier que pour toute la quantité considérable de laine que vous avez achetée, vous l'avez fuit par l'entremise d'antres pays, et non pas directement aux colonies. Vous achetez en Angleterre ou aux Etats-Unis, Si nous sommes pour établir un commèrce direct entre le Canada et les colonies, je ne vois pas paurquoi vous ne vous mettriez pas en communication directe avec les vendeurs, et de cette façon vous constaterez que si vons envoyez vos acheteurs sur la place de Sydney et de Melbourne ils auront un bien meilleur choix de la matière première qu'ils peuvent en avoir sur la place plus restreinte des Etats-Unis et d'Angleterre; avec cela qu'ils achèteront directement du producteur. Ponr vous donner une idée des proportions que prennent nos marchés, je vous dirai que tous nos grands fabricants d'Europe envoient des repré-entants aux colonies australiennes et qu'ils achètent la luine en si grande quantité qu'il est à ma connaissance qu'un jonr un seul achetenr a nolisé un immense steamer et l'a chargé du produit de ses achats, Je n'hésite pas à dire qu'avant longtemps le grand marché de la laine d'Australie sera à Sydney et à Melbourne, au lien d'être à Londres. Il est inutile pour moi de citer des chiffres pour démontrer que la quantité considérable de luine qui se vend dans ces villes augmente énormément d'année en année; et nons croyons qu'avant longtemps il sera de l'avantage de quiconque désire acheter de la laine en grande quantité d'envoyer en Australie acheter directement des producteurs. Je suis heureux de dire que le ministère de l'agriculture de la colonie d'où je viens a récemment expédié au Canada un bon nombre d'échantillons de laine pour vous permettre de les examiner, et je n'ai pas de doute que vous ferez en sorte que la population de ce pays puisse voir la qualité de laine que nous prodnisons et s'assurer si elle convient aux fins auxquelles elle destine ce produit. Je n'ai pas de doute qu'an grand commerce peut-être créé sous ce rapport, vn que cet article entre ici en franchise absolue. Il existe aussi une antre façon dont vous pourriez, je crois, utiliser l'animal qui nous donne la laine, et malgré les droits que vous avez maintenant sur le mouton on devrait pouvoir établir un grand commerce de mouton gelé, avec la Colombie-Britannique du moins et avec des régions encore plus à l'est. Vons comprendrez cela lorsque je vous aurai dit que la somme que les producteurs de moutan reçoivent sur la place de Sydney est actuellement d'environ 2 centins la livre, et l'on m'informe qu'à la Colombie Britannique et à Winnipeg le mouton se vend 14 ou 15 centins lu livre, Vous verrez, je crois, qu'il existe là une marge, si nons pouvons mettre en communication plus étroite que maintenant le consommateur et le producteur. Bien que cette taxe semble être considérable sur le mouton-

L'h L'h y a quel reçoit

 $\mathbf{L}'\mathbf{h}$ $\mathbf{L}'\mathbf{h}$ 3 à 2 cei dn prod leure po DOUVOUS Vancouv ments fr liennes e partie d mais no australie marché j Une par du Pacif quantité pen de n qu'on ac ravitaille qui font que nous sorte. L franchise commerc propres majeure

L'ho l'Amériq L'ho va la gra demande article, e pour se c qu'ils per dérable d que de vo que nous des prix e eet anim démontre en scrvir Canada, de ces boi que vous de fer, il : indestrue pent se s fait l'épre que les h bois quan à la comp blocs pour

à Vancon

nouvel es

L'hon, M. Bowell, -C'est aujourd'hui un droit ad valorem.

excellence est

on qui se fasse

à occuper de

nbre plus cones grands pro-

qui se produit

n'existe pas de n d'effort pour

es de l'Angle. de cet article.

des industries que du Canada

matière brute

erement dimi-

sanstraliennes

ile de voir que Il est inutile

tines aux pays en Belgique et

avec l'Angle-

gir, je l'espère,

ant que ceuxn en quantité

quantité consi-

d'autres pays,

ix Etats-Unis,

les colonies, je

irecte avec les

heteurs sur la de la matière

Unis et d'An-

r vous donner

ous nos grands incs et qu'ils

n jour nn seul

e ses achats,

ne d'Anstralie

r moi de citer

i se vend dans

n'avant long-

no en grande

e suis heureux a récemment

rmettre de les

on de ce pays

convient aux

ind commerce

se absolue. Il mal qui nous

ton on devrait

ritannique du

orsque je vous

r la place de

à la Colombie-

Vous verrez,

inication plus

ne cette taxe

L'hon. M. Suttor.—Deux centins la livre sur le mouton, tel qu'était le droit il y a quelque temps, représentent 100 pour 100 sur le prix coûtant que le producteur reçoit

L'hon. Foster.—Le mouton est à 35 pour 100 ad valorem.

L'hon. M. Suttor.—La proposition pimitive était de réduire, je crois, le droit de 3 à 2 centins, ce qui représente 100 pour 100 sur le prix coûtant du mouton acheté du producteur. Si le droit est 35 pour 100 ad valorem, nous sommes dans une meilleure position que nous l'étions sous l'empire de la proposition de 2 centins. Si nous pouvous au moins aider les paquebots qui voyagent maintenant entre l'Australie et Vancouver en donnant de l'encouragement qui justifiera l'installation de compartiments froids, je crois qu'un commerce considérable se fera entre les colonies australiennes et Vancouver et avec une région eneore plus à l'est que Vancouver. Une bonne partie du mouton qu'ils achètent dans la Colombie-Britannique vient de l'Oregon, mais nous avons la certitude qu'il est inférieur au mouton venant des colonies australiennes. De plus nous désirons trouver dans la Colombie-Britannique un marché pour nos conserves de viande. Ils en consomment environ 150 tonnes par année. Une partie vient de l'est du Canada et des Etats Unis d'Amérique. La station navale da Pacifique septentrionale, qui se trouve dans la baie d'Esquimalt, achète une quantité considérable de conserves, et nous espérons engager les autorité à acheter un peu de nos viandes, si elles sont aussi excellentes et à aussi bon marché que celles qu'on achete ailleurs. Il existe aussi une flotte considérable de phoquiers qui se ravitaillent à Victoria, et il y a un grand nombre de marchands de bois et de mineurs qui font une consommation considerable de cette viande. Il y a d'autres articles que nous ponvons vous fournir, entre autres des peaux vertes et des peaux de toute sorte. Les peaux vertes, qu'elles soient sèches, salées ou sanmurées, sont admises en franchise en Canada, et comme nous savons parfaitement que vous avez un grand commerce de peaux avec les Etats-Unis, ceci démontre qu'il vous faut sortir de vos propres frontières pour alimenter votre marché. J'apprends qu'actuellement la majeure partie des peaux dont on se sert au Canada viennent par les Etats-Unis.

L'hon. M. Foster.—Bon nombre viennent de, la République Argentine et de l'Amérique du Sud, et sont classées sons le titre d'exportations des Etats-Unis.

L'hon. M. Surror. - Maintenant qu'elles sont admises en franchise, je crois que vu la grande quantité que nous en avons à votre disposition, nous pouvons vous demander de voir d'un bon œil notre désir de faire avec vous le commorce de cet artiele, et vos hommes d'affaires n'ont qu'à examiner les peaux que nous produisons pour se convaincre qu'elles sont au moins aussi bonnes que n'importe quelles peaux qu'ils peuvent avoir ailleurs. Nous faisons avec les Etats-Unis un commerce considérable de peaux de kangarou. Ce n'est peut-être pas perdre absolument du temps que de vous dire que le kangarou était considéré un tel fléau, il y a quelques années, que nous payions une certaine somme par tête pour le détruire. Maintenant la hausse des prix et le commerce avec les Etats-Unis l'ont rendu si rare qu'avant l'ongtemps cet animal s'éteindra absolument comme votre bison. Nous n'avons qu'à vous démontrer l'étonnante qualité de nos bois quant à la durée, pour vous engager à vous en servir pour quelques-uns des objets pour lesquels vous employez les bois mous du Canada. Si seulement vous pouviez constater la durée étonnante de quelques-uns de ces bois excessivement durs d'Australie, vous seriez bientôt convainens que, bien que vons pourriez payer davantage en premier lien pour vos traverses de chemin de fer, il serait encore profitable pour vons de les importer, car ces bois sont presque indestructibles, et durent pour ainsi dirent toujours. Un autre objet pour lequel on peut se servir ici avec avantage de nos bois, c'est le pavage des rues. Nous avons fait l'épreuve d'un grand nombre de différentes variétés de bois; et nous constatons que les bois francs d'Australie dépassent de beaucoup pour cet objet tous les autres bois quant à la durée. Le ministère des mines de la Nouvelle-Galles du Sud a expédié à la compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique une quantité suffisante de blocs pour paver une superficie de 100 imes 50 pieds; et lorsqu'elle construira sa gare à Vancouver, elle a promis de poser ce pavé à titre d'essai, et si on désire faire un nouvel essai, je suis convaincu que le ministère vous en enverra si vous promettez

de le poser dans une rue qui permettra d'en faire une épreuve raisonnable quant à la durée et où vous pourrez les comparer aux blocs dont vous vous servez maintenant. Je puis tout aussi bien vous dire les prix auxquels nous pouvous vous vendre ces blocs pour des flus de pavage. Le ministère des mines m'informe qu'on peut mettre ces blocs à bord d'un vaisseau pour 10s. 6d, par cent pieds de superficie.

L'hon. M. Foster.—Quelle espèce de bois est-ce?

L'hon, M. Surron.—Ce sont différentes espèces de gommiers: le gommier gris moncheté de ronge, le gommier blen et le gommier noir. Les traverses en bois à suif et en térébinthe peuvent être mises à bord du vaisseau à Sydney pour 3s, 6d, pièce. Les traverses en bois de for de 9 piods 10 pouces sur 5 ponces coûteraient euviron 3s, 6d, à 3s, 7d. pièce.

L'hou. M. Foster.—Pouvez-vons nous dire quelle est la durée de ces traverses? L'hou. M. Sutton.—Le bois de for durera cinquante ans. A Syduey. on a enlevé de certains éditices des morceaux de ce bois qu'on avait posés il y a production soixante ans, et ils étaient aussi saius que le jour où on les avait mis con a constante.

L'hou. M. FITZGERALD.—Ce bois est aussi à l'épreuve du ravuge de sectes de

L'hon. M. Suttor.—Il y a des traverses qu'on a posées sur des chemins de fer, et elles sont aussi saines anjourd'hni que le jour où on les a posées. D'un antre côté nous pouvons, je crois, M. Bowell, établir un commerce en d'autres articles à cause du reuversement des saisons. Notre hiver est votre été et nos étés sont vos hivers. Nous eroyons qu'en matière de fruits, nous pouvons inaugurer un commerce; nous pouvons vous expédier des fruits, tels que les oranges, les citrons et pent-être les pommes.

(A cette phase on fait voir aux membres de la Conférence des échantillous de bloes de bois nustralieus, et on exhibe un bloe de bois de fer qui avait été posé treize uns dans une rue, et qui était intact).

L'hon, M. Suttor.—Ceci est du bois de fer, et c'est l'essence la plus dure de la famille enealyptus. Quant aux fruits, je dois admettre que si nous vontous réussir, nous devons avertir nos producteurs de ne pas expédier des fruits inférieurs. Nous devons voir à ce que nos fruits soient de la meilleure qualité, et qu'ils soient d'une valeur marchande aussi bonne que les fruits expédiés de la Californie, du littoral da Pacifique ou des Antilles. Il s'agit d'en instruire nos producteurs californiens. L'ai vu à Vancouver des fruits en vente qu'on n'amait pu vendre sur ancun marché des colonies anstraliennes. On m'a dit que ces fruits venaient de la Tasmanie. Ceci fait voir que si nous sommes ponr établir un commerce, nous ne ponvous le faire en envoyant nos articles les plus inférieurs au lieu d'expédier nos meilleurs. Les fonctionnaires du ministère des mines m'informent que la Nouvelle-Galles du Sud peut fournir des citrous, des oranges, des mandarins en quantité considérable, à compter de la mi-mai jusqu'à la fin de juillet, et si les prix réalisés en Canada sont satisfaisants, on ponera en augmenter la quantité de manière à satisfaire tous les besoins du Canada. An nombre des principaux produits servient les citrons, fruit supérieur qui pent s'exporter et se conserver s'il est bien empaqueté. On pourrait fournir des oranges, non seulement à compter de la mi-mai à la fin de juillet, mais jusqu'à la fin d'août on de septembre s'il le fallait. Les oranges de la Nouvelle-Galles du Sud marissent en juillet ou à la fin de juin; la période pendant laquelle on pourrait fouruir les "mandarins" s'étend du premier juin à la fin de juillet. Voici quels sont les prix des fruits dans l'arbre: les oranges de 2s, à 4s. la boîte, les citrons de 2s, à 5s, la boîte; les mandarins (à épine) de 3s. à 10s. la boîte; les mandarins (empereurs) de 2s, à ús, la boîte. Si les fruits sont convenablement empaquetés pour l'exportation en employant la boîte étalon de Californie pour les oranges, on devra ajonter 2s. par boîte pour la cueillette, la classification, l'enveloppe, les boîtes d'emballage et les lattes. Je erois que nous pouvons dire que le beurre tombe dans la entégorie des articles de consommation générale. Il n'est plus considéré comme article de luxe, et nous ponvons vous demander si nous ne pourrions pas établir un commerce de benre pour vos mois d'hiver. Nous pourrious, dans tous les cas, fontrir à la population de la Colombie-Britannique du beurre de bonne qualité, et d'après les rapports que j'en ai, je constate que votre population de la Colombie Britannique dit que le beurre

qu'elle et je co en détai qui don autre ar encore quype, et vons ex

L'h jusqu'à Le L'h L'h

li'h Refining Le Nous n'e

L'he L'he L'he Le l sements

vons pro

L'he

d'abord 1 et vous une gran sente, et traverser atteintes entre le fabricant à comme à celni qu quantité Sud. No pas la fal avoir le c blirions p que nous que si vo poissons f dans la N rager le c ment une Nous avo des mois, sinage des bles de ce L'hoi

sur ce pro L'hor suis heur qu'avant

M. Li détails, et nable quant à la vez maintenant, vous vendre ces me qu'on peut superticie.

e gommier gris verres en bois à ey pour 3s, 6d, ces conternient

ees traverses? iey, on a enlevé al and to ou Cal T ...

de. setes de

mins de fer, et 'nn antre côté rticles à cause ont vos hivers. mmerce; nous ot peut-être les

chantillous de été posé treize

us dure de la oulons réussir, rieurs. Nous ls soient d'une du littoral du forniens. Pai n marché des nie. Ceci fait ous le faire en rs. Les fonc-du Sud peut ole, à compter sont satisfains les besoins ruit sapérieur it fournir des jusqu'à la fin alles du Sud arrait fournir sont les prix le 2s. à 5s. la mpereurs) de portation en outer 2s. par allage et les catégorie des le de luxe, et rce de bourre opulation de orts que j'en ne le beurre

qu'elle reçoit de l'Austrulie est de beaucoup supériour à celui qu'elle reçoit d'ailleurs, et je comprends que le beurre australien de bonne qualité peut se vendre facilement en détail dans la Colombie-Britannique, de 30 à 35 centius la livre : ceci est un prix qui donnera un profit satisfaisant aux expéditeurs australiens. De plus, il y a un antre article que nous produisons en quantité considérable et dont la production sera encore plus forte plus tard. Vous admettez en franchise le sucre brut d'un certain type, et comme vous avez un bon nombre de raffineries nous pourrions facilement vous expédier ce sucre par nos paquebots.

L'hon. M. Foster.—A quel degré s'élève votre type?

L'hon. M. Sutton.—Je comprends que le Canada adinet en franchise du sucre jusqu'à 14 type de Hollande.

Le Président.—On l'a porté à 16 type de Hollande en vertu du nouveau tarif. L'hon, M. THYNNE.—Ceci conviendrait encore micux à notre sucre. L'hou, M. Foster.—Faites vous beauconp de raffinage?

L'hon. M. Suttoa.—Oui, nous faisons beauconp de raffinage. La Colonial Sugar Refining Company achète son sucre dans toutes les colonies d'Australie et à Fiji. Le Président.—Je ne vois pas pourquoi vous n'enverriez pas votre étain ici.

Nous n'en avons pas dans le pays.

L'hon. M. Settor.—Je suis henreux que vous l'ayez mentionné. L'hon. M. Foster.—Il entre en franchise.

L'hon, M. Sutton.—Nous avons aussi bien le enivre que l'étain..

Le Président.—Nous faisons une grande consommation d'étain dans nos établis-

sements de conserves et nos pêcheries.

L'hon, M. Suttor.—Le désirerais mentionner deux ou trois articles fabriqués que vous produisez en grande quantité et que nous pourrions acheter de vous. Il y a d'abord le papier. Il n'existe aucun droit sur le papier dans la colonie d'où je viens, et vons produisez cet article en quantité considérable que nous pouvons acheter sur une grande échelle. Il se fabrique très peu de papier dans la colonie que je représente, et il n'existe absolument aucun droit sur le papier d'imprimerie. Il suffit de traverser vos fabriques pour constator les proportions enormes que cette industrie a atteintes ici; cet article seul devrait constituer sans difficulté l'objet d'un commerce entre le Canada et les colonies. Il nous faut compter presqu'entièrement sur le fabricant de l'extérieur pour le papier dont nous avons besoin. Nous sommes disposés à commercer avec vous si vons pouvez démontrer que vous produisez un article égal à celni que nous achetons nilleurs et au même prix. Vous fabriquez aussi une grande quantité de cotonnades. Le coton est admis en franchise dans la Nonvelle-Galles du Sud. Nous ne produisons pas de coton, et conséquemment nous n'en encourageons pas la fabrication en imposant un droit sur le coton non confectionné. Nous voulons avoir le coton à aussi bon marché que possible, et je ne vois pas pourquoi nons n'établirions pas dans la Nouvelle-Galles du Sud un commerce de cotonnades; le seul droit que nous ayons est celui imposé sur les articles confectionnés. De plus je conclus que si vous expédiez votre saumon aux colonies il tomberait dans la catégorie des poissons frais, s'il est tout simplement gelé. Il n'y a pas de droit sur le poisson frais dans la Nouvelle-Galles du Sud, et si vous pouvez faire des arrangements pour encourager le commerce du saumon, je ne vois pas pourquoi nous ne ferions pas annuellement une consommation considérable de votre saumon de la Colombie-Britannique. Nous avons à Sydney des entrepôts froids où le saumon peut se conserver pendant des mois, et, comme d'autres compagnies construisent des entrepôts pour l'emmagasinage des produits gelés, vons pourriez sans risque expédier des quantités considérables de ce poisson à nos colonies.

L'hon. M. Foster.—Que dites-vous du saumon en conserves; existe-t-il un droit sur de produit?

L'hon. M. Suttor.—Oni, il y a un droit, mais ce droit n'est pas bien élevé. Je suis heureux d'avoir en l'occasion de faire ces quelques marques dans l'espoir qu'avant longtemps nos délibérations auront pour couronnement l'établissement d'un grand commerce entre le Canada et les colonies australiennes.

M. Lee Smith.—Maintenant que M. Suttor a annoncé sa marchandise avec force détails, et comme je snis ce'ui qui a donné l'idée de cette discussion, on m'accordera bien le droit de suivre l'exemple et d'étaler aux membres de la Conférence quelques-uns des articles que nous pouvons, je crois, échanger avec vons. Je commencerai pur dire, M. le président, que votre tarif des luines me paraît très préjudichable aux intérêts de un colonie. Ma colonie est essentiellement un pays qui produit la laine proveaunt de moutons de ruces croisées. Vous savez tous que l'industrie de la fabrication emploie, pour la mujeure partie, des laines de cette espèce, non pus le mérico, mais d'antres luines commes sous le nom de laines de races croisées. Je comprends que le tarif reste ce qu'il est, si vons admettez en franchise les laines de mérino provenant d'untres colonies et que vons imposiez une taxe de 3 centins la livre sur les laines do races croisées, le tarif, dis-je, sera adverse aux intérêts de ma colonie. Je désire que vous preniez cette remurque en considération, vu surtout que je vais porter à l'attention de M. Foster un exemple de notre libéralité envers le Canada, exemple qu'on ne peut tronver, je crois, dans aucune autre colonie. Je crois qu'à part lu Nouvelle-Zélande, aucune autre colonie n'admet les instruments aratoires en franchise.

Sir HENRY DEVILLIERS,—Le Cap de Bonne-Espérance le fuit.

M. LEE SMITH.-Je purle des colonies australiennes, sir Henry, et je disuis que depuis plusieurs années nous admettous en franchise dans notre colonie des instruments aratoires, et particulièrement les moissonneuses. La compagnie Mussey-Hurris, de Toronto, en a expédié une quantité considérable; de fait il en a été expédié 4,000 d'une sorte ou d'une autre de Toronto à la Nouvelle-Zélande, et je crois qu'en justice vous ponrriez répondre à cette libéralité de notre part en mettant un produit comme la laine, relativement à nos colonies, sur le pied que vous mettez le mérino relativement unx antres colonies. Quant aux laiuages, jo puis dire que j'ai apporté avec moi, de la part de plusieurs fabriques de ma colonie, quolques echantillons de nos produits. La Nouvelle-Zélande a ouvert la murche relativement à la fabrication des lainages, et nous avons £700,000 placés dans les fabriques de laine; une seule de nos fabriques coûte £200,000. J'ai fait voir ces échantillons aux hommes d'uffaires de Vaucouver et d'ailleurs, et ils disent qu'ils sont à tons égurds égunx à ce qu'on importe d'Angleterre on d'Ecosse : ce sont des marchaudises pure laine de races croisées. Il en est particulièrement ainsi pour ce qui est de nos convertares de voyage et de nos tissus pour vêtements d'hommes. Je dois vous demander de voir si vous ne peuvez pas nous fuire de meilleures conditions relativement à nos himages. Je ne désire pas exiger une préférence sur l'Augleterre, mais c'est un urticle au sujet duquel vous pourriez nous mettre dans une meilleure position que celle que vous accordez à la France ou à l'Allemagne. On m'n dit qu'à l'aide d'une légère réduction de nos prix il y aurait en Canada une domande considérable des lainages que nons fabriquous actuellement en quantitési considérable, vu que nous sommes munis des mécanismes les plus récents et les meilleurs qu'on puisse trouver. J'arrive maintenant à la question des gommes. Notre pays produit une scule gomme dont les États-Unis ont fait grand usage. Les États-Unis ont été nos meilleurs clients. Cependant, leurs achats diminuent quelque pen. Lorsque vous saurez que nous possédons cet article supérieur pour le vernis, je crois que vous ferez un grand commerce direct avec nous, car vons achetez dis je, le même urticle par l'entremise des Etats-Unis. Relutivement au lin, vous mettez le lin brut sur la liste des articles libres de droits. Je puis dire que, quoique nous admettions vos bois en franchise et vos instruments aratoires en franchise, vous n'admettez pas en franchise les articles fubriqués avec du lin. Nous avons dans la Nouvelle-Zélande quelque chose de nouvenu et de presque unique en matière de ficelle à lier. Avec la fibre de lin de la Nouvelle-Zélande nous pouvous fabriquer en ficelle à lier un article très convenable, et lorsque nons admettons vos instruments arutoires en franchises, vous pourriez admettre notre ficelle à lier dans votre pays anx mêmes conditions. J'arrive ensuite à la basane on peau de monton tannée. Comme nous sommes des producteurs de laines longues, les peaux des animanx sont beaucoup plus utiles peur faire du cuir que les peaux de mérino, et c'est une industrie très importante dans ma région, c'est-à-dire le tannage de ces peaux et leur transformation en peaux de basane au moyea de la fabrication. Ce procédé ne peut se faire aussi bien si vous laissez sécher les peaux pour les exporter et les tunner ensuite. Elles perdent leur souplesse. Je vous demande si vous ne pourriez pas admettre les

реэнх с en faire

L'I Μ. tures de notre pi y a ence merce. peaux c Notre c car lu fé ment an écoul é ignorer da mont hubitant

L'h peut être M.

pouvous

ches vor du samu plus plai de co po seraiont. mon frais an sud. houblou, n'en cult importer journau x transpor ont une g importan ai vu, gn' Pai énun vous aprè ce projet proque be 17ho

le Cannda merciales se fora. nous per indiquer a des résult parlant pe sons activ des tarifs le boin b Victoria.

L'hor L'hor cultés. C protéger modificati dans les ce adopté le peaux de basane en franchise. Si vous le faites, j'ai la certitude que nous pourrons en faire un grand commerce avec vous.

1/hon. M. Foster.—A quoi servent-e les?

M. Lee Smith.—A faire des empeignes de bottines pour femmes, des convertares de sofas, chaises, etc. C'est un commerce énorme. Les moutons sont gros dans notre pays, et les peaux de basane n'en valent que davantage pour cette raison. Il y a encore les peaux de hipin qui doivent, à mon avis, être l'objet d'un grand commerce. On trouve dans les autres colonies anstraliennes une grande quantité de peaux de lapin, mais les nôtres sont les meilleures. Je vais vous dire pourquoi, Notre climat est plus froid, et la pean de l'hiver est meilleure que la pean de l'été, car la fourrire est plus longue et l'article est meilleure. D'un antre côté, relativement aux viandes, nous pourrions faire un grand commerce de monton gelé. J'ai écouté M. Suttor, et je dis, avec tont le respect que j'ai pour lui, qu'il ne peut ignorer le fait que la Nouvelle-Zétande est le pays du monton gelé. Vancouver a que du monton gelé de la Nouvelle-Galles du Sud, et je me contenterni de dire que les habitants de Vancouver ne connaissent pas encore ce qu'est du monton succulent. L'hon, M. Bowell.—Un léger examen m'a convaincu que le mouton australasien

peut être exporté avec profit et en payant le droit américain, même jusqu'à Chicago. M. Lee Smith. - Je crois avoir épnisé la liste des articles principaux que nons pouvons exporter un Canada. Examinons maintenant ce que nous pouvons prendre chez vous. Il y a d'abord le sammon frais. Je n'avais pas en l'occasion de manger du saumon frais depuis longtemps, et à mon arrivée à Vanconver rien ne m'a fait plus plaisir que le goût du véritable summon frais; j'ai presque exclusivement véen de ce poisson depuis. Si vons aviez un service en ligne directe dont les vaisseaux scraient munis de compartiments froids et des accessoires pour le transport du saumon frais, vous feriez des affaires énormes dans toute la Nouvelle-Zélande, du nord an sud. Il y a encore une autre chose. J'apprends que vous cultivez du bon houblon, et que dans nombre de cas votre houblon est égal à celui de Kent. Nous n'en cultivons qu'nn peu dans la Nouvelle-Zéhande, et il faut nécessairement en importer. Pni le produit dont a parlé M. Suttor, c'est-à-dire le papier. Les deux journanx, le Dunedia Times et le Star, font venir leur papier de New-York. Ils ont transporté leurs affaires d'Edimbonrg à la ville américaine. Ces deux journaux ont une grande circulation, et l'article du papier d'imprimerie serait d'une grande importance. J'ai visité les fabriques d'Eddy, et le suis convaincu, d'après ce que j'y ai vu, qu'il y a moyen d'expédier une grande quantité de papier à la Nouvelle-Zélande. J'ai énuméré quelques unes des choses qui peuvent faire l'objet d'un commerce avec vous après que nous aurons établi une voie de communication, et si nons exécutous ce projet nons aurons entre la Nouvelle-Zélande et le Canada un commerce réci-

proque benucoup plus grand qu'on avait cru possible.

L'hon. M. Fitzgerald...—Il est inutile de dire que dans les colonies, comme dans le Canada, nous avons de fortes espérances de pouvoir agrandir nos relations commerciales, et il est aussi inutile de remarquer que tout ce qui peut se faire à cet égard se fera. Notre Conférence a fait beaucoup pour favoriser le but qu'on se propose en nous permettant de se connaître les uns les autres, de manière que nous puissions indiquer à nos gouvernements respectifs les détails qui sont plus de nature à amener des résultats heureux par l'entremise de relations entre nous. Or, M. le président, parlant pour le compte de Victoria et de la Tasmanie, les articles que nous produisons aetnellement ne semblent pas avoir une très grande importance, surtout à cause des tarifs de ces pays. Vous admettez la laine en franchise. Je dirai que le bois brut mis sous une forme qu'on puisse exporter est admis en franchise à Victoria.

L'hon. M. Foster.—Que dites-vous des châssis, etc. ?

L'hon, M. Fitzgerald.—La question des châssis donnera naissance aux difficultés. Ceci est du bois fabriqué, et comme la politique nationale du pays est de protéger les intérêts manufacturiers indigènes, il sera très difficile d'opérer une modification sériense qui affectera les industries établies sous l'empire de ce principe dans les colonies dans le but de fabriquer votre bois brut en châssis. Le Cauada a adopté le même principe et doit sympathiser avec Victoria; il doit aussi com-

et je disnis que onie des instruonguie Musseyde fuit il en

la Nonvelle-

ice quelques-uns

ncerai par dire,

do aux intérêts

: la laine prove-

e la fubrication

le mérino, mais comprends que

mérino prove-

re sur les laines

e. Je désire que

porter à l'atten-

emple qu'on ne rt la Nouvelle-

anchise.

éralité de notre ies, sur le pied t aux lainages, s do ma colonie, vert la marche placés dans les voir ces échanent qu'ils sont à nt des marchanonr co ani est imes. Je dois res conditions ence sur l'Anettre dans une Hemagne. On on Canada nne en quantité si nts et les meilmmes. Notre ge. Les Etatsit quelque peu.

tt quelque pen, r le vernis, je achetoz dis je, t, vons mettez, quoique nous runchise, vous avons dans la en matière de is fabriquer en os instruments otre pays aux mée. Comme

sont beancoup industrie très ir transformait se faire aussi nsuite. Elles

admettre les

prendre la difficulté qui se présentera dans les deux pays lorsqu'il s'ugira d'intervenir avec la main-d'œuvre de l'une ou de l'autre colonie. Relutivement à la production du vin, je désire dire qu'à l'exception de la Nouvelle-Galles du Sud, Victoria produit par aere une moyenne plus considerable que tout autre pays. Je ne suis pas absolument exact lorsque je dis cela. La production moyenne de l'Australie est portée à 190 gullons par aere. La production de l'Australie méridionne est de 160 gallons, de 235 gullons par uere dans la Nouvelle-Gulles du End et de 245 gallons dans le Queensland. En France la production moyenne par acre est de 133 gallons, L'Algérie accuse une moyenne élevée de 300 gullons par acre, et le Cap de Bonne-Espérance de 220 gallons. Je purle de ce rendement par acre parce que dans la Conférence on a dit en passant que le Canada était sur le point de faire un traité avec la France pour l'importation du vin, et il me semble que l'Australie peut avec ses vins faire mieux que la France ou tout autre pays sur ce marché.

L'hon, M. Foster.—Exportez-vous des vins mousseux? Faites-vous des vins mousseux?

Ilhon, M. Fitzgerald.—C'est une nouvelle industrie. Elle n'a pas encore pris de grandes proportions. Quant au droit canadien, je ne pense pas qu'il y nit de difficultés à arriver à un arrangement nvec les colonies australiennes à ce sujet. Ceci dirigerait sur le Canada une boune partie du commerce qui s'est fait jusqu'aujourd'hui avec les Etats-Unis.

L'hon, M. Foster.—Faites-vous le commerce de lait condensé?

L'hon. M. Fitzgerald.—Notre production de lait est si considérable qu'il serait inutile de s'attendre à ce qu'on promît quelque chose à cet égurd. L'exportation de nos beurres a atteint des proportions considérables dans la colonie de Victoria. L'année dernière la valeur des exportations de beurre s'est élevée à près de £1,000,000 sterling, et ce commerce augmente; nos benrres se vendent à un prix très élevé sur la place de Londres. Relativement aux fruits, la Tasmanie en a exportés en 1891 pour £175,000. Or les exportations seraient beaucoup plus considérables s'il y avait plusieurs variétés de fruits. La culture principale des fruits qui se fait dans ce pays est celle des fruits à noyaux, et la valeur de ces fruits quant à la quantité est moindre que celle des autres fruits, tels que les oranges, etc. Je ne sais pas si le marché canudien serait excellent pour l'industrie des fruits; dans tous les cas si, avec du soin ct de l'attention pour la variété de fruits exportes, on pouvait établir un marché ici, ce serait avantageux pour la colonie. Toute la question de cet échange de produits semble reposer, a mon avis, sur le transport. Si le prix du transport est réduit, il n'y a pas le moindre doute que l'Australie expédiera des quantités considérables de produits qui feront au mieux l'affaire des Canadiens. Outre l'échange de produits, on devrait examiner cette importante question. Le prix du transport des fruits d'Australie par le chemin de fer Canadien du Pacifique aux centres populeux de l'est, tels que Toronto, Montréal et d'autres villes, constituerait un empêchement absolu à l'exportation. Les consignations par la route de l'est sont excessivement rares. Si on pouvait faire des urrangements relativement aux fruits et si la régularité des communications était mieux établie, nos relations commerciales en béneficieraient considérablement. J'espère sincèrement que cette Conférence aura pour effet d'amener le résultat désirable.

L'hon. M. Fraser.—Il n'y a pas de doute qu'avec le temps il surgira un commerce considérable. Si cette communication à vapeur se continue, nous aurons un commerce plus considérable qu'aujourd'hui entre l'Australie et le Canada. Nous importons actuellement beaucoup de bois, du bois brut, non taillé.

Le Président.—Que devous-nous comprendre par bois? L'hon. M. Fraser.—Du bois dans son état primitif. L'hon. M. Foster.—Qu'est-ce que cela veut dire?

L'hon. M. FRASER.—D'immenses morceaux de bois non taillés, non seiés, en billes. Ce sont en réalité des pièces de charpente. Il existe à Victoria des droits élevés sur tout le bois taillé: je veux dire sur le morceau de bois tel qu'il sort de la scierie, du bois équarri. Les droits sur cet article sont élevés, et le commerce de construction de bâtiments à Victoria fait, à l'heure qu'il est, de vives protestations précisément à cause de ces droits élevés; mais à tout événement il nous faut aller

chere pouve Etutsfaciler L

que le bie-Br I. absolu

Colom l'Orég L une po

premiest du ment i crise, i affaire d'autre au lieu quanti ment de vois ui Canada

L' L' Il n'extrici avec suis pur pour d considé même samedi, L'h

chuque L'I est énor prix. grand c hydraul bois, le pourrait notre co pas un fait le co tions & F quantité bon mar nous à ce un bon Massey : les culti

ment es

qu'on din temps or gira d'intervenir la production du lictoria produit suis pas absoluilie est portée à de 160 gallons, gallons duns le llons, L'Algérie no-Espérance de Conférence on avec la France c ses vins faire

s-vous des vins

pas encore pris ce sujet. Ceci squ'aujourd'hui

able qu'il serait 'exportation de e de Victoria. s de £1,000,000 x très élevé sur portés en 1891 bles s'il y avait it dans co pays ité est moindre is si le marché i, avec du soin un marché ici, ge de produits st réduit, il n'y érables de prole produits, on es fruits d'Ausix de l'est, tels ment absolu à nent rares. Si régularité des ficieraient coneffet d'amener

rgira un comious aurons un lanada. Nous

non seiés, en oria des droits u'il sort de la commerce de protestations ous faut aller

chercher nos bois an Canada ou aux Etats-Unis. Nous serions tous très heureux de pouvoir diriger entlèrement notre commerce du Canada en Australie, au lieu des Etats-Unis en Australie, grâce à un simple arrangement de tarif. Ceci peut se faire

Le Président.-Pouvez vous me dire pourquoi, dans votre tarif, vous déclarez que le bois de l'Orégon est soumis à un certain droit, tandis que le pin de la Colombie-Britannique ne doit pas être traité comme le bois de l'Orégon?

L'hon, M. Fraser.—On a attiré mon attention là dessus à Vancouver. C'est absolument absurde, je crois. Le pin Douglas est le bois de l'Orégon.

LE PRÉSIDENT.—je vois dans une note de votre tarif ce qui suit : "Le pin de la Colombie-Britannique ne doit pas être décrit ou admis comme étant du pin de

L'hon. M. Suttor. - Est-ee que le pin de la Colombie Britannique est mis dans une position desavantageuse relativement au pin de l'Oregon?

L'hon. M. Frasen.—Oui, et je n'en connais pas les raisons. Je l'ai appris pour la première fois lors de la visité que j'ai faite aux scieries de Vancouver. Pour ce qui est du bois, il nous faut venir le chercher au Canada ou aux Etats-Unis. Présentement nons n'en faisons pas une grande consommation parce que nous traversons une crise, mais cette crise va finir et nous serons bientôt en état de faire encore des affaires. On pourra faire des arrangement relativement au bois et relativement à d'autres droits. Je ne vois pas pourquoi nous n'importons pas du poisson du Canada au lieu de l'importer des Etats-Unis, car nous en importons actuellement une grande quantité des Eints-Unis. Je ne vois pas peurquoi nous ne le prendrions pas totalement dans la Colombie-Britannique, si les prix du taansport sont raisonnables. Je vois une grande difficulté relativement au commerce avec la région orientale du Canada à cause des prix du transport par terre.

L'hon, M. Foster.—La Colombie Britannique a le poisson. L'hon. M. FRASER.—Oni, en abondance. Elle a aussi du bois en abondance, Il n'existe pas actuellement par mer de communication entre Montréal et l'Australie. J'ai constaté cela dans mes négociations avec M. Eddy. Je suis venu ici avec l'intention bien arrêtée de faire des affaires avec la compagnie Eddy. Je ne suis pas pour divulguer des secrets d'affaires, mais j'ai demandé les prix les plus bas pour du papier d'imprimerie rendu à Victoria. Nous faisons une consommation considérable de papier d'imprimerie. Le jonnal du soir dans lequel je suis moimême intéressé a un tirage quotidien de 25,000, avec en sus un tirage de 45,000 le

samedi, et le tirage des journaux quotidiens est très considérable.

L'hon. M. FITZGERALD.—Un seul journal emploie neuf tonnes de papier pour chaque tirage quotidien.

L'hon. M. Fraser.-ll y a un ou deux journaux, à Melbourne, dont la circulation est énorme. L'Age a un tirage de 100,000 par jour. Ce n'est qu'une question de prix. Je vois de grands avantages pour les deux pays si nous pouvons faire un grand commerce de papier. Ici le bois dont vous faites le papier est scié par pouvoir hydraulique, et le tout re fabrique à très bas prix en vérité. Un sou par lonis sur le bois, le poisson et le papier, représenterait des chiffres considérables, et je crois qu'on pourrait faire beauconp d'argent à ce commerce avec l'Australie. J'ai un état de notre commissaire des douanes sur le droit imposé sur le pétrole. Nous n'avons pas un article de cette catégorie dans nos listes. Un de mes amis de Toronto qui fait le commerce de pétrole, m'a dit qu'on pourrait faire, à son avis, de fortes transactions à l'aide d'un arrangement commercial. Vous fabriquez aussi des allumettes en quantité considérable. J'ai vn des allumettes fabriquées ici et on peut les fabriquer à bon marché; nussi je ne vois pas pourquoi vous ne pourriez pas faire du commerce avec nous à cet égard. Pour ce qui est des instruments aratoires, vous pouvez aussi faire un bon commerce. J'ai moi-même fait usage de la moissonneuse et de la herse Massey : c'est une très bonne machine. La compagnie a une agence à Melbourne, et les cultivateurs protestent maintenant contre le tarif protecteur élevé, et le parlement est disposé à traiter libéralement les cultivateurs, de sorte qu'il est probable qu'on diminuera les droits sur les moissonneuses et les lieuses. J'espère qu'avec le temps on fabriquera de l'eau-de-vie de première qualité. Nous pouvons fabriquer 5b-191

de l'enu-de vie en quantité considérable. Nous avons comme nes à fabriquer l'ean-de vie sur une grande échelle à Melbourne; mais il me fait peine de dire que l'acte qui constitue la compagnie en corporation n'est pas rigoureux au point d'obliger la compagnie à fabriquer l'eau-de-vie avec le jus de la grappe seulement. Nous pouvens modifier l'acte pour imposer l'obligation de fabriquer avec du jus de la grappe seulement. Nous pouvous vous expédier des conserves de viaude à bon marché, et pour ce qui est des conserves de viande on trouvera pentêtre à redire de la concurrence que nous ferions à l'est du Canada; mais il ne leur est pus possible d'expédier des viandes en conserves sur une distance de milliers de milles par chemin de fer. Il se fait netuellement à Vancouver et à Victoria une grande consommation de viaude en conserves. Pour ce qui est des pêcheries de phoques de ces régions, je crois que nous pourrions alimenter tout ce commerce. Il y a grand nombre de vaisseaux qui s'approvisionnent de vinudes venues de Chicago. Nous pouvons faire beaucoup mieux que Chicago sons ce rapport. Nous pouvons faire beaucoup mieux qu'enx quant au prix et nous pouvous les devancer dans ce commerce. Quant au mouton gelé, nous pouvons l'expédier au Canada, du moins jusqu'an littoral du Pacifique. Nous pouvons expédier nos viandes sur une distauce de trois, quatre ou cinq cents milles par chemin de fer, et faire le commerce de monton gelé. A Vancouver, le meilleur monton que nous avons vu étnit du mouton gelé de Sydney.

Le Président.—A Vancouver, j'ni mangé du mouton d'Australie à mon dêner, et

l'on m'a dit qu'il coûtnit 25 centins la livre.

L'hon, M. Fraser.—C'est loin d'être à l'éloge des Canadiens. Vous pouvez ucheter du mouton de première qualité pour 2 centins la livre à Victoria. Notre moutou se détaille dans les boutiques de Melbourne à 2 centins la livre, si la ménagère se donne la peine d'aller l'acheter aux boutiques; mais si elle exige qu'un boucher colporteur en tablier blane vienne le lui porter à sa porte, unturellement il lui faut payer pour Il lui faut payer pour la cérémonie,

Sir HENRY DE VILLIERS .- Combien?

L'hon. M. Fraser.—Trois centins et demi à 4 contins peut-être. Si c'est une localité riche le prix monte, et si c'est une localité pauvre le prix est beaucoup plus bas. C'est, du reste, ce que vons trouverez partout dans le monde. Il faut à ceux qui font étalige payer le plein prix, tandis que les classes ouvrières paient beaucop moins. Le prix est bien plus bas au Queensland que dans nos colonies. Dans la Nouvelle-Galles du Sud nous avons da faire bouillir des millions de moutons, de sorte que vous pouvez comprendre immédiatement combien nous désirons nous débarrasser de ce monton. Supposez que nons vous envoyons les gigots, nons faisons bouillir les épaules pour le suif, et les gigots restent intacts. C'est une magnifique viande fraîche et succulente que nous pouvons expédier par 50 tonnes à la fois et faire beau-

L'hon. M. Foster.—Prenez les grands établissements frigorifiques; quel est le

eoût estimatif du procédé de la eongélation?

L'hon. M. Fraser.—Trois dixièmes d'un penny est le prix de revient du procédé, et il y a un profit dans cela.

L'hon. M. Forrest.—C'est-à-dire pour la congélation proprement ditc, non pas pour tous les procedes par lesquels passe le monton.

L'hon. M. Foster .- Je veux dire le tont.

L'hon. M. Forrest.—Cela dépend, dans une certaine mesure, du lieu où se vend la viande. Le climat influe sur le prix de revient. Il en coûte $2\frac{1}{8}$ la livre à compter du moment où les animaux arrivent dans les cours jusqu'à l'instant où la viande se

Le Président.—Est-ce que cela comprend le coton dont la viande est reconverte?

L'hon, M. Forrest.—Cela comprend tout.

L'hon. M. Fraser.—Je parlais des frais de la congélation. Ce que j'ai dit est à peu près le chiffre exact. Naturellement il y a d'autres finis. Le transport de la viande gelée à Londres coûte 2d., à compter du moment où l'on prend l'animal

L'hon. M. Forrest.—Il en coûte un peu moins au Queensland; sans parler des frais à Londres, mais y compris le prix du fret.

je n'e espèe doute il va i Mais. avez pas, u améri que v avec 1 ci. I impor détails tions f ment nombr anstra article les via J'ai on de-mer ment o questio Austra que je p portati amèner

Sir sera cor laine q diaman vous off fournir vous en $\Gamma \mathbf{Austra}$ lem ma voyage tique, vo York so: uns et il le Cap o nous env sent pas fornie et vérité un distribue Viendrai pas un se recevous intérêts c tempsava besoin d'a

suffisamn

affaires

 I_{10}

orlquer l'enu-de que l'acte qui obliger la com-Nous pouvous grappe seulearché, et pour a concurrence l'expédier des de fer. 11 se i de vinnde en s, je crois que vaisseaux qui ire benucoup mieux qu'eux it an mouton du Pacifique.

Vancouver, mon dîner, et

ou einq cents

Onvez neheter re moutou se gère se donne er colporteur t payer pour

Si e'est une eancoup plus it à ceux qui ent beaucop es. Dans la ons, de sorte us débarrassons bouillir fique viande t faire bean-

quel est le

du procédé,

ite, non pas

où se vend a compter viande se

ecouverte?

'ai dit est à sport de la id l'animal

ler des frais

L'hon, M Fraser, - Nous pouvons faire ce commrece sur le littoral du Pacifique, je n'en ai pas de doute. Les viandes en conserves et les antres articles de cette espèce donneront lieu à des transactions d'argent considérables, et je n'ai pas de doute qu'il s'en fera un grand commerce.

L'hon. M. Fornest.—M'adressant plus particulièrement aux délégués canadieus, il va sans dire qu'au Queensland nous désirous augmenter notre commerce avec vous. Mais je ne me propose pas de perdre votre temps et le mien à vous dire que vous avez certaines marchandises à exporter. Vous le savez parfaitement. Je ne veux pas, non plus, me présenter devant vous sons l'aspect de ces individus que vos voisins américains appellent des drummers. Si nous pouvous vous expédier quelque chose et que vous puissiez en faire autant, vous le constaterez bientôt et vous ferez des affaires avec nous. Je ne vois pas la moindre chose à gugner à une discussion comme celleci. Il existe nombre de choses que nons produisons et que nons exportons, et nous importons nombre de choses que vous exportez, et lorsque nous arriverous aux détuils, si nous démontrons que ce que nous produisons peut être mis à des conditions favonbles, nous présumons que vous le prendrez. Je vuis énumérer brièvement les mutières premières qui constituent la masse de nos exportations. Bon nombre de s observations de M. Suttor à ce sujet s'appliquent à toutes les colonies australiennes, et je n'ni pas l'intention de répéter ce qu'il a dit. Les principaux articles d'exportation du Queensland sont: la laine, le suif, les penux de toutes sortes, les vinndes, gelées et en conserves, le cuir, l'étain, l'argent et d'antres minéraux. J'ai omis l'or, parce que cela va sans dire. Nous exportons du suere et de la bêchede-mer, et nous espérons exporter bientôt du beurre et du tabac. Je vois parfaitement que parmi ces articles, il en est que vous produisez vous-mêmes. Toute la question est exposée dans un excellent rapport de M. Bowell sur sa mission en Australie, et vous pouvez trouver dans ce rapport toutes les informations, bien mieux que je pourrais vous les donner. Je vous ai dit quels sont nos principaux articles d'exportation. Reste à vous de dire ce que vous nimeriez à nous envoyer. Ceci nous amènera à la question et nous serons alors en état de savoir si nous pouvons faire des

Lord Jersey.—Très bien dit!

Sir Henry DeVilliers,-Pour ce qui est du Cap de Bonne-Espérance, la liste sera courte, mais je penseque la quantité sera considérable. Nous avons à offrir de la laine qui est, je crois, admise en franchise. Nous pouvons aussi vous offrir des diamants. J'ignore si vous en avez besoin en grandes quantités. Nous pouvons vous offrir du vin en toute quantité dont vous avez besoin, et nous pouvons vous four pir des fruits à une époque où vous ne pouvez en produire vous-mêmes ou vous en proeurer sur le continent. Je erois que nous avons des avantages sur l'Australie, et que nous pouvons expédier au littéral est du Canada des fruits à meilleur marché; car il leur faut faire un long voyage par le chemin de fer du Pacifique, voyage qui enlèverait une bonne partie des profits. Nous pourrions, par l'Atlantique, vons envoyer des fruits en n'importe quelle quantité. Des agents de New-York sont venus an Cap de Bonne-Espérance récomment. J'en ai rencontré quelquesuns et ils m'ont dit qu'ils croyaient qu'il ponvait se faire un grand commerce entre le Cap et les Etats-Unis. Ces agents ont été jusqu'à me dire qu'ils ont l'intention de nous envoyer des steamers durant l'époque on la Californie et la Floride ne produisent pas de fruits. Ils disent que, durant l'année, il y a quarante jours où la Californie et la Floride ne produisent pas de fruits, et ils ont ajouté que New-York fait en vérité une très grande consommation de fruits; non soulement cela, mais qu'elle en distribue sur tout le continent américain. Je ne vois pas pourquoi les fruits ne viendraient pas au Canada par New-York. Je ne vois pas pourquoi il n'y aurait pas un service direct entre les deux pays pour cet objet. D'un autre côté, ce que nous recevons de vous est, je crois, en grande partie du bois. M. Rhodes, qui a de grands intérêts dans des industries minières dans toute l'Afrique méridionale, m'a dit, quelque temps avant mon départ, que les industries minières de l'Afrique méridionale auront besoin d'une quantité de bois considérable dans l'avenir. Nous n'en produisons pas suffisamment pour nous-mêmes, et il eroit qu'on pourrait faire avec le Canada un

arrangement qui nous permettrait d'importer en franchise au Cap de Bonne-Espérance du bois du Canada, si l'on nous accordait des avantages analogues.

L'hou. M. Foster.—Existe-t-il actuellement un droit sur le bois?

Sir Henry de Villiers.—Je crois qu'il existe présentement un droit. Puis, quant aux instruments aratoires, il n'y a absolument pas de droit. Jusqu'ici une bonne partie de nos instruments aratoires nous venaient des Etats-Unis, où ils se fabriquent à très bon marché. Ces instruments sont jugés très utiles dans l'Afrique méridionale. Depuis mon séjour ici, j'ai constaté qu'on y fabrique des instruments aratoires à aussi bon narché et d'aussi bonne qualité qu'aux Etats-Unis. On a aussi parlé du papier. Je crois qu'actuellement le papier nous vient en grande partie d'Angleterre; mais si on peut se procurer en Canada du papier à bien meillenr marché et d'une qualité aussi bonne qu'en Angleterre, je ne vois pas pourquoi il ne s'établirait pas un commerce de papier. Ce sont là, je crois, les seuls artieles que nous achèterions en grandes quantités du Canada. Il pourrait y avoir naturellement des artieles de moindre importance, mais j'ai cru qu'il suffirait de mentionner ceux dont l'importance justifie l'établissement d'un commerce.

Le Président.—Vous ne fabriquez pas de lainages dans votre pays?

Sir HENRY DE VILLIERS.—Non. La laine est actuellement admise ici en franchise.

Le President.—Mais vous ne fabriquez pas de lainages?

Sir Henry de Villiers.—Non, sauf des articles très grossiers; rien de fin.

L'hon. M. THYNNE.—Il ne sera pas hors de propos de dire ce que nous avons importé de ce continent au Queensland, dans le cours des deux ou trois dernières années. Nous n'avons rien importé du Canada en 1891; mais en 1892 nos importations se sont élevées à £842, et en 1893 à £1,340. Tel est le total de nos importations du Canada.

L'hon. M. Foster.—C'est une augmentation considérable.

L'hon. M. Thyne.—Oui, mais ceci démontre tont de même que les importations sont insignifiantes. Il serait peut-être intéressant pour vous, du Canada, de connaître la catégorie de marchandises que nous avons importées en réalité des Etats-Unis dans le eours des trois dernières années. Je serai heureux de donner des détails si vous le désirez; en voici, en attendant, l'énumération succinete, ce sont:—des instruments aratoires, des armes à feu, des voitures et du matériel de voiture, des médicaments et des articles de pharmacien, des conserves et des articles tels que le saumon, le poisson séché, les fruits en flacon et en boîte, les fruits et raisins sees, les articles d'ameublement, de ferronnerie et de quincaillerie, le fil de fer et d'acier et les machines. Puis, l'article le plus considérable de tous, la kérosine. Je voudrais savoir si le Canada exporte assez de kérosine pour en faire un commerce? Nous nons en servous pour des fins d'éclairage.

Le Président.—Pas présentement. Si la kérosine ou pétrole se trouve en aussi grande quantité que nous avons lieu de le croire, c'est dans les territoires du Nord-Ouest, précisément aux pieds des montagnes Rocheuses. Il n'y a pas de doute qu'alors nous pourrons tenir tête aux Américains, mais actuellement nous ne le pouvons pas.

L'hon. M. Thynne.—Les importations de pétrole au Queensland seul représentaient en 1891 nne valeur de £34,582, en 1892 de £19,000, et en 1893 de £22,356.
L'hon. M. Foster.—Nous n'avons pas de commerce à faire dans cet article.

L'hon. M. Thynne.—Puis il y a certaines espèces de papier, et des boissons alcooliques de diverses qualités.

L'hon. M. Foster.—Est-ce que l'article voiture est considérable?

L'hon. M. THYNNE.—Les voitures et le matériel de voiture en 1892 ne se sont élevés qu'à £3,500. C'est-à-dire l'importation directe au Queensland.

Le Président. — Vous avez importé du matériel de voiture pour environ £53,000? L'hon. M. Thynne. —Pas au Queensland.

Le Président.—Je parle de l'Australie.

L'hon. M. Thynne.—J'ai ici un état détaillé préparé par notre préposé aux douanes.

Le Président.—Connaissez-vous le droit qui est imposé sur le matériel de voiture au Queensland ?

L'I eneore Je sera L'I

officielle menter mières e et la pu quemen l'exister en épro devraie puissiez viend ro l'est et l'empire pouvoir car jusq viande o Unis. . ce comi

 $\mathbf{L}'\mathbf{h}$ $\mathbf{L}'\mathbf{h}$ ment. E pales re de mine cette po sorte. devriez En la e dans les On peut consomi à peine; une boni poisson, quantité dans les pouvez . евресев с nombre je compi besoin. sur cet a deux cho et vous a je n'en ai proques, faire des j'ignore (chise dan Pacifique aux Etati principal avez une

expédier

d'aliment

e Bonne-Espé-

n droit. Puis, Jusqu'ici une Jnis, où ils se dans l'Afrique s instruments -Unis. On a grande partie meillenr marjuoi il ne s'étaicles que nous rellement des tionner ceux

e ici en fran-

en de fin. e nous avons rois dernières nos importanos importa-

les importanada, de conté des Etatse donner des e, ce sont:l de voiture, icles tels que raisins secs, er et d'acier ne. Je voucommerce?

ouve en aussi res du Nordoute qu'alors pouvons pas. senl repréde £22,356. t article. des boissons

2 ne se sont

on £53,000?

réposé aux

el de voiture

L'hon M. THYNNE. Dix louis, je erois, sur chaque voiture complète. Il y a encore les articles en bois. Ce sont là les principaux articles que nous avons importés. Je serai heureux de mettre cette liste à la disposition du ministre.

L'hon. M. Foster.—C'est avec plaisir que j'ai écouté cette discussion non officielle. Elle s'est en grande partie bornée à faire voir comment pourrait s'augmenter entre les colonies de l'Australie et le Canada le commerce de matières premières qui sont maintenaut sur la liste des articles en franchise et dont les avantages et la puissance de développement ne sont pas suffisamment connus de nous réciproquement; et en apprenant à connaître davantage la puissance de développement et l'existence de ces articles, je n'ai pas de doute que le commerce entre les deux pays en éprouvera un regain de vigueur. On a parlé d'un grand nombre de choses qui devraient, à mon avis, faire l'objet d'un bon commerce. Je ne pense pas que vous puissicz envoyer beaucoup de vos beurres ici, sauf sur le littoral du Pacifique où ils viendront en concurrence jusqu'à un certain point avec les beurres des provinces de l'est et peut-être aussi un pen avec les beurres des Etats-Unis. Vous devriez, sous l'empire du tarif actuel, que nous avons réduit considérablement à la dernière session, pouvoir faire un très bon commerce de mouton gelé le long du littoral du Pacifique, car jusqu'ici il nons a été absolument impossible de fournir à cette population la viande dont elle a besoin, particulièrement le mouton, et elle l'a importé des Etats-Unis. Je ne vois pas pourquoi vous ne vous empareriez pas d'une bonne partie de ce commerce qui se fait actuellement avec les Etats-Unis.

L'hon. M. Forrest.—Quelle est la population? L'hon. M. Forrer.—Environ 100,000 ames, et cette population augmente rapidement. Et relativement à la Colombio Britannique il y a ceci à dire: une de ses principales ressources de l'avenir seront les mines, et, comme vous le savez, un campement de mineurs composé de quelques mille âmes constitue un immense consommateur; cette population va continuellement s'augmenter et il lui faudra des vivres de cette sorte. Relativement aux fruits, je erois que vn les circonstances actuelles, vous devriez pouvoir faire des affaires avec nous à cause de la dissimilitude des saisons. En la courte période de dix à douze ans je puis constater une immense différence dans les habitudes de notre population relativement à la consommation des fruits. On peut probablement faire la même remarque partout, mais aujourd'hui on fait une consommation de fruits, j'entends de fruits importés, lorsqu'il y a dix ans on les connaissait à peine; et la dissimilitude des saisons vous donnera au moins l'occasion de faire une bonne concurrence dans la région occidentale de notre pays. Relativement au poisson, le littoral de la Colombie Britannique peut vous expédier n'importe quelle quantité de saumon frais, et il est incontestable que vous devriez le faire venir de là dans les meilleures conditions possibles, dans des conditions meilleures que vous pouvez le faire venir de toute autre partie du monde. Quant aux autres espèces de poisson en conserves, je ne vois pas pourquoi ce poisson ne serait pas au nombre des articles qui pourraient faire l'objet d'un arrangement réciproque, car, si je comprends bien, vos rivières ne vous fournissent pas le poisson dont vous avez besoin. Ce serait une source d'aliments pour votre population, et tout droit imposé sur cet article en rend le prix de re ient plus élevé; conséquemment, il en résulterait deux choses, savoir : vous donneriez à votre population des vivres à meilleur marché, et vous angmenteriez le commerce. Si nous pouvons trouver quelque chose, commé je n'en ai pas de doute, qui puisse nous permettre de nous donner des avantages réciproques, il existe une catégorie de marchandises au sujet de laquelle nous pourrions faire des arrangements en dehors des matières premières. Pour ce qui est du sucre, jiguore ce qu'il est possible de faire. Le sucre brut, jusqu'à 16, est admis en franchise dans notre pays. Vos concurrents seraient les Indes Orientales, le long du Pacifique, et Honolulu; mais comme la grande masse du sucre de Honclulu s'en va aux Etats-Unis, en verta de leur actif actuel, il s'en suivrait que votre concurrent principal en matière de sucre brut serait, je crois, les Indes Orientales. Si vous avez une communication directe par steamer, il est fort possible que vous puissiez expédier du sucre brut pour les raffineries de la Colombie-Britannique, dans le but d'alimenter cette région du pays.

L'hon. M. Thynne.—Six mille tonnes de suere brut expédiées par année à Vancouver alimentent toute la région occidentale du Canada. Ils font venir le sucre de différents lieux; mais je comprends que, vu le mode actuel de faire des affaires, il est essentiel pour eux de pouvoir communiquer par cable avec les pays d'où ils font

L'hon, M. Foster.—Sans doute.

L'hon. M. PLAYFORD.—Ils peuvent le faire maintenant.

L'hon, M. Thynne, -A grands frais. Puis il y a la distance. S'il y avait un arrangement légèrement différentiel, cet avantage suffirait pour détourner tout le com-

L'hon, M. Fosten,-Il y a encore le commerce de papier et le commerce des instruments aratoires. Le papier, si je comprends bien, entre en franchise dans vos colonies, et il en est de même pour les instruments aratoires dans quelques-unes des colonies. Il y a deux choses relativement auxquelles le Canada devrait avoir une position excellente dans vos colonies, sans ajouter au prix de revient de vos instruments aratoires car le Canada peut faire des instruments aratoires et du papier à aussi bon marché qu'aneun autre pays du monde. Voici une occasion d'établir nu léger tarif différentiel qui donnerait au Canada un léger avantage sur vos marchés, ce pourquoi nous pourrions choisir quelques uns de vos articles et vous donner une preference sur nos marchés. Ceci offre, je crois, un champ assez vaste. Es un champ assez vaste existe certainement aussi pour le bois. Il n'existe, dans votre pays, que l'intérêt de celui qui crée, pour ainsi dire. Or, c'est un intérêt qui milite contre les consommateurs de la nation et qui n'édifie qu'une industrie partielle. Ce n'est pas une industrie manufacturière complète, de sorte que, quant à cela, les représentations de la masse entière des consommateurs ont raison d'être lorsqu'il s'agit de rendre la protection aussi basse que possible sur cet article. Si en examinant cette question vous pouviez nous donner à cet égard un léger avantage vous feriez trois choses : de fait vous ne détruiriez pas cette industrie, quelle qu'elle fût, vous aideriez les consommateurs en leur donnant du bois à bon marché, et vous nous mettriez dans une position préférentielle, en échange de quoi nous serions très disposés à vous donner quelque chose. Je ne sais si vous fabriquez beaucoup de peinture, on si vous en faites une grande consommation.

M. LEE SMITH .- Oui.

L'hon M. Foster.—Notre commerce de peinture augmente rapidement et déjà nos négociants ont jetéles yeux sur l'Australie relativement à ce produit. Je suppose que vous avez un dio t sur la peinture. C'est un autre article qui pourrait faire l'objet d'un commerce. Il en est de même des médicaments. Pour ce qui est des cotons, je n'avais pas particulièrement examiné votre tarif, et j'ai été quelque peu surpris d'apprendre que le cotons étaient admis en franchise. Prenez par exemple une grande filature qui existe près de Québec; elle fait un coton entièrement pour la Chine et pour l'Orient; elle y expédie son coton et tient tête à l'Angleterre et aux Etats-Unis. Ceci vous démontre ce qu'on peut faire relativement à la production d'un coton à bon marché lorsque la filature a une demande suffisante pour ne fabriquer qu'une seule espèce de marchandise.

M. LEE Smith.—C'est le secret de toutes les industries manufacturières.

Le Président.—Le coton n'est pas admis en franchise dans toutes les colonies. L'hon. M Foster.—Mais elles n'ont évidemment qu'un léger droit de revenu et ce droit n'est pas imposé dans le but d'édifier une industrie; il y a une autre occasion qui permettrait à nos fabricants de coton d'alimenter les marchés grâce à un léger avantage, et cela sans en rendre le prix plus élevé. Relativement à la ficelle à lier, je crains que nous ne puissions faire beaucoup pour la Nouvelle-Zélande, vu les circonstances actuelles. Nous avons réduit ce droit à 121 pour 100 sur , 1 facture. C'est en réalité un très léger droit. Si vous ayez un avantage appréciable dans la culture de la matière première et dans la fabrication de l'article, vous devrez avoir une chauce raisonnable d'atteindre le marché de nos prairies de l'ouest. Quant à la laine, je ne veux pas dépasser la limite jusqu'où le gouvernement serait disposé à m'appnyer, mais je ne crois pas qu'il y aurait beaucoup de difficultés à donner m avantage à la Nouvelle-Zélande si elle pouvait nous donner en dédommagement un

avanta dans 1 arrang ce poin jusqu'a que vo

M. taxent L'le marc

chose q bois qu voir rég du bois ment in en est a précisér monde e de la me merce e Espéran faire un rance. en réalit cipes gé ce point. dans le que ees arrivero: de ces de

les diver d'eu faire rapports favorable Le F jamais ou

heureux

 \mathbf{L}' ho

fait son r l'a envoy ne consid pourrait a L'ho

Le P vins forts vin après conserver déclaré q exemplair Le tabae c l'épreuve : Turcotte, par M. Da ville, et to pen de cho du comme qu'on ne p dernière n es par année à venir le sucre des affaires, il ys d'où ils font

avait un arraner tont ie com-

commerce des chise dans vos lques-unes des rait avoir une de vos instruet du papier à n d'établir un vos marchés, us donner une Et un champ otre pays, que ite contre les e n'est pas une Ssentations de t de rendre la ette question ois choses : de eriez les conriez dans une vous donner n si vous en

ment et déjà . Je suppose ourrait faire e qui est des quelque peu par exemple cinent pour ingleterre et la producnte pour ne

res. es colonies. de revenu a une autre hés grâce à nt à la ficelle ande, vu les 1 facture. ble dans la evrez avoir Quant à la it disposé à donner un gement un

avantage sur son marché. Vous devez prendre les choses maintenant comme étan dans le statu quo. Nous commençons à faire un marché et on pourrait, je croisarranger cette question de la laine de manière à ce que vons ayez un avantage sur ce point; mais je ne sais pas jusqu'où nous pourrions aller, on pourrait peut-être aller jusqu'an point de l'admettre en franchise en échange d'un avantage correspondant que vous nous donneriez sur quelque chose que nous vous expédons.

M. LEE SMITH.—Les autres colonies admettent la laine en franchise, bien qu'elles taxent les instruments aratoires,

L'hon. M. Foster.—C'est un léger avantage que nous avons sur vous en faisant le marché, mais que nons n'avons pas sur elles. Je ne sache pas qu'il y ait autre chose que je puisse mentionner. Naturellement nous pouvons vous donner tout le bois que vous voudrez, le bois de la meilleure qualité. Il y a une chose que j'espère voir réglée immédiatement à Victoria: c'est cette préférence accordée au préjudice du bois de la Colombie-Britannique au bois de l'Oregon, preférence qui est naturellement injuste; mais il peut se faire qu'on exige une considération en échange, et s'il en est ninsi nous prendrions cela en considération; mais quant au bois, nous sommes précisément sur le littoral du Pacifique et la Colombie-Britannique est le pays du monde où se trouvent les plus grandes exploitations forestières, où se trouve le bois de la meilleure qualité, et je ne vois pas pourquoi il ne s'en ferait pas un grand commeree entre les deux pays. Dans un grand pays minier comme le Cap de Bonne-Espérance, il me semble, ainsi que l'a dit sir Henry de Villiers, que nous pourrions faire un très joli commerce de bois avec nos colonies sœurs du Cap de Bonne-Espérance. J'ai été très heureux de la tournure qu'a prise cette discussion non officielle, en réalité très heureux; nous avons posé, en tant que nous le pouvions, les principes généraux qui pourront servir de base à nos actes, et nos désirs sont communs sur ce point. Je ne pense pas qu'il y ait une note discordante. Je ne vois pas pourquoi, dans le cours de l'année prochaine, lorsque nos pouvoirs seront bien définis, et que ces pouvoirs nous auront été accordés ainsi que nous l'espérons, et lorsque nous arriverons à comparer les notes, nous n'ajoutions pas considérablement au commerce de ces deux grandes sections de l'Empire.

L'hon. M. Suttor.—Avant que cette réunion non officielle prenne fin, je serais henreux si vous vouliez bien nous donner les rapports que vous ponrriez avoir sur les divers articles et matériaux que vous avez importés de l'Australie dans le but d'en faire l'objet d'un rapport ici. Vous avez dit, l'autre jour, que vous aviez des rapports relativement au tabae et au vin. Je comprends que ces rapports ne sont pas

favorables; tout de même, je crois qu'ils scraient précicux pour nous.

Le President.—L'épreuve qu'on a faite est celle du vin de Victoria. jamais ouvert les boîtes, à l'exception d'un échantillon pour l'analyste officiel, et il a fait son rapport. Je ne l'ai pas fait sortir de la cave parce que la personne qui me l'a envoyé m'a dit qu'il valait mieux le laisser dans la cave pendant six mois. Je ne considère pas que ce rapport est défavorable, sauf en ce qu'il a trait à ce qu'on pourrait appeler le jus naturel de la grappe.

L'hon. M. FITZGERALD.—Et la pureté du vin.

Le President.-Vous verrez qu'il arrive à la conclusion que ce sont tous des vins forts en alcool, ce qui peut être le résultat du fait qu'on a laisse l'alcool dans le vin après la fermentation, on qu'on y a ajouté subséquemment de l'alcool pour le conserver. Il ne sait lequel des deux. Il a fait l'épreuve de deux échantillons et a déclaré que c'était du vin à peu près pur. Je serai heureux de vous donner des exemplaires de ce rapport. Le rapport sur le tabac a été aussi défavorable que possible. Le tabac qui a été expédié a été mis à bord du vaisseau à Sydney. J'en ai fait faire l'épreuve à Vancouver par un fabricant de tabac, j'en ai fait faire l'épreuve par M. Turcotte, un des plus grands fabricants de tabac que nous ayons dans le pays, par M. Davis, fabricant de cigares de Montréal, et par M. Macdonald de la même ville, et tous l'ont déclaré impropre à la consommation du pays. Il me reste très peu de choses à ajouter à ce qu'a dit déjà mon collègue relativement à cette question du commerce. Le commerce augmente et cela rapidement, plus rapidement même qu'on ne pouvait s'y attendre. Si nous nous rappelons qu'à venir jusqu'à l'année dernière nous n'avions aucune communication avec les colonies australiennes, sauf

par quelques rares voiliers qui venaient chercher nos bois pour les transporter en Australie, nous verrons facilement qu'il nous était impossible d'avoir un grand commerce avec ce pays. Il n'y a pas de doute que nous avons considérablement acheté les articles que vous produisez et que vous exportez; mais nous les avons achetés, comme l'ont dit il y a quelques minutes M. Fitzgerald et sir Henry Weixon, à Londres ou aux Etats-Unis. La même remarque s'applique au Cap de Bonne-Espérance. Nous avons expédié du bois au Cap de Bonne-Espérance. Je suis persuadé que si nous avions une ligne directe entre le Canada et le Cap de Bonne-Espérance nous pourrions établir un grand commerce. Si vous jetez les yeux sur la earte, de Halifax au Cap de Bonne-Espérance, vous verrez qu'il y a moins loin que de Vaneouver à Sydney. Nous avons établi une ligne directe entre Sydney et Vancouver, et j'espère que le jour n'est pas loinoù, grâce à une redistribution, je n'ose guère suggérer quoi que ce soit qui ressemble à une augmentation de dépenses lorsque mon ami à ma droite prévoit un déficit, mais je pense que les subventions que nous donneus actuellement à certaines lignes de steamer et qui ne rapportent rien en échange pourront à la suite d'une redistribution, et en y ajoutant quelques dollars de plus, nous permettre d'aider à l'établissement d'une ligne directe du Cap de Bonne-Espérance à Halifax et à Saint-Jean.

L'hon. M. Foster.—Réciprocité.

Le Président.—Oui, je voudrais que sir Henry de Villiers et ses collègues examinassent si leur colonie ne serait pas disposée à aider le Canada dans l'établissement d'une ligne directe, soit par steamer ou par d'autres moyens de transport. Je no suis pas actuellement en état de préciser; mais si vous examinez les différentes îles que cette ligne pourrait toucher en déviant légèrement et ce pour quoi nous subventionnons certaines lignes qui partent actuellement des provinces maritimes, je erois que nous pourrions avoir une ligne mensuelle de steamers ou un moyen de transport queleonque qui deviendrait profitable et crécrait un commerce qui n'existe pas actuellement. Comme sir Henry de Villiers l'a dit il y a quelques minutes, son pays n'est pas un pays manufacturier. Il nous appartient donc à nous deux d'examiner si nous ne pourrions pas leur fournir certaines marchandises que nous fabriquons ici, en les expédiant directement d'Halifax tout comme on peut les expédier d'Angléterre. Si nous le pouvons, ils achèteront de nous. Nous avons maintenant établi une ligne allant de nos rives occidentales à l'Australie et j'espère voir avant longtemps, avec l'aide du Cap de Bonne-Espérance, une ligne directe des rives orientales du Canada à cette colonie. Il nous faut commencer. Il est bien bon de dire, et je fais cette remarque avec tout le respect possible pour ceux qui ont des opinions différentes, que paree que nous n'avons pas eu de commerce dans le passé, e'est folie d'essayer d'en établir un maintenant. Mais il y a plus de quarante ans, le Hant et le Bas Canada, avant la confédération, ont donné £100,000, cours d'Halifax, (\$4 au louis) pour aider à l'établissement d'une ligne directe de communication postale entre le Canada et l'Angleterre, e'est-a-dire la ligne Allan. Bon nombre de ces steamers ne servent plus qu'au transport du fret, et il s'en est suivi que toutes nos malles postales passent par New-York. L'autre jour, j'ai reçu de ma fille adoptive, à Londres, une lettre dont l'enveloppe portait à l'un de ses angles "via New-York." Nous sommes suffisamment fiers de notre pays et nous avons un sentiment national assez vif pour croire que des communications même de cette catégorie devraient passer par notre territoire, et non pas par un territoire étranger. Vous m'exeuserez si je dis (c'est peutêtre la dernière occasion que j'ai de vous adresser la parole) que l'absence d'unanimité de la part de nos amis australiens a fait sur moi une forte impression. Je ne fais que répéter iei ee que j'ai dit mainte fois dans ces colonies. J'ai constaté que dans la Nouvelle-Galles du Sud, lorsqu'on proposait quelque chose qui pût, un instant, froissor ses intérêts, on disait: "Oh, notre colonie n'a pas l'intérêt là dedans." J'ai constaté la même chose au Queensland et à Victoria : chae en avait ses intérêts particuliers à protéger.

L'hon. M. FRASER.-Vietoria s'y est jointe.

Le Président.—Le délégué de la Nouvelle-Zélande a adopté un point de vue impérial et national qui m'a fait plaisir, bien que je n'aie pas la moindre sympathie pour ses notions libre-échangistes. Supposez qu'au Canada nous permettions à de

semblat tion po nous ne proposé entre la amis d'I fait, à no nous étic Ontario vince, et de Québ sion que ensembl contribu Britanni le eoinin région du d'Ontari do**nner** a soit-il; e même ju voici con et pièces en Tasm démontre du Pacifi qui a exp que nous l'océan a les transp l'établisse vaisseaux six mois o vous dom dit mon a quelque te ture à vot d'aucuns c et s'il s'y que le moi attendre à dix ans d' ceux qu'il subventio la statistic que, grace tion a été nous a doi meree. A elles, et av donner de naissance. son intérêt nous dégag entre nous assez riche

dont nous qu'il nous

ransporter en n graud comement acheté vons achetés, on, a Londres ne-Espérance. rsundé que si pérance nous t**e**, de Halifax Vancouver à er, et j'espère suggérer quoi ion ami à ma lonnens actuinge pourront us, nous pere-Espérance à

ollègues exans l'établisse. transport. Je fférentes îles nous subvenimes, je crois de transport n'existe pas tes, son pays d'examiner s fabriquons pédier d'Antenant établi it longtemps, rientales du re, et je fais pinions diffésé, c'est folie , le Haut et lifax, (\$4 au tion postnle mbre de ces toutes nos lle adoptive, New-York." ent national ie devraient m'excuserez parole) que oi une forte olonies, *J*'ai e chose qui or d'intérêt hac 1.1 avait

point de vue sympathie ottions à de

semblables sentiments de se faire jour lorsque l'on propose de donner une subvention pour le développement du commerce dans une région particulière du pays : nous ne développerions jamais notre commerce. C'est ainsi que lorsque nous avons proposé de donner £25,000 sterling pour l'établissement d'une communication directe entre la Colombie-Britannique et les colonies australiennes, nos amis de Pictou et nos amis d'Halifax et de Saint Jean ne sont pas venus nous dire : "Qu'est-ce que cela nous fait, à nous, mais c'est à 3,000 milles à l'ouest de nous!" Telle serait la question si nous étions séparés comme vous l'êtes. La même remarque s'appliquerait à Ontario. Ontario est la région de ce pays qui paie le plus de taxes, au point de vue d'une prevince, et si on la compare anx autres provinces. Il en est de mêine pour la province de Québec. Mais le peuple du Canada depuis la confédération est venu à la conclusion que tout ce qui peut contribuer au développement de notre pays pris dans son ensemble, que cela l'avantage directement et inviduellement ou non, tous sont prêts à contribuer de leur obole pour aider. C'est pourquoi nous ne voyons pas la Colombie-Britannique s'objecter à ce que nous subventionnions une ligne pour aller chercher le commerce et les affaires des colonies des Antilles ou une partie quelconque de cette région du pays. Halifax, Saint-Jean (Nouveau-Brunswick), les provinces de Québec et d'Ontario n'ont jamais formulé un mot, et lorsque le ministre des finances a proposé de donner £25,000 pour l'établissement de la ligne australienne, Québec a dit : Ainsi soit-il; et c'est précisément ce que vous devriez faire. Dans Ontario, dans Québec et même jusque dans les provinces maritimes nous espérons en retirer des bénéfices, et voici comment: Nous avous expédié l'année dernière pas moins de 8,000 machines et pièces de mécanique d'Ontario aux colonies australiennes, en Nouvelle-Zelande et en Tasmanie. Il y a trois ou quatre ans nous avions expédié 8 machines. Ceci démontre comment un commerce peut se développer. Le chemin de fer Canadien du Pacifique a agi très généreusement. Il a bien traité la compagnie Massey-Harris qui a exporté considérablement. Le chemin de fer a dit : "Nous allons faire tout ce que nous pourrons de mieux pour vous"; et le steamer même sur lequel j'ai traversé l'océan a attendu quelques douze heures huit wagons chargés de machines afin de les transporter dans votre pays avant le commencement des moissons. N'eût été l'établissement de cette ligne M. Massey aurait été obligé de les mettre à bord de vaisseaux soit à New-York, Boston, ou à Portland, et il lui aurait fallu les expédier six mois d'avance ou perdre l'occasion de les faire arriver sur votre marché. Je vous donne ceci comme exemple. Il y a aussi l'industrie de la pcinture, comme l'a dit mon ami M. Foster. Les fabricants de peinture de Montréal m'ont dit, il y a quelque temps, qu'ils étaient à se préparer pour exporter de grandes quantités de peinture à votre pays. Ce n'est que le commencement. Je suis très enthousiaste moi-même, d'aucuns disent que c'est ma marotte; tout de même, il est bon que chacun ait une marotte et s'il s'y cramponne, le succès peut lui arriver s'il vit assez long temps, et j'ai la certitude que le moment n'est pas éloigné où mon espoir se réalisera. Nous ne dévons pas nous attendre à ce que le commerce se développe en un instant, mais donnez-lui huit ou dix ans d'essai, et, avec une aide libérale au début, les résultats seront précisément ceux qu'ils ont été. L'honorable M. Thynne a donné un exemple relativement aux subventious accordées aux routes postales. L'honorable M. Thynne a démontré par la statistique et des chiffres qu'ils ont commencé par une subveution de £60.000 et que, grace au développement de commerce qui suit le service postal, cette subvention a été réduite l'année dernière à £19,000. Notre ami de la Nouvelle-Zélande nous a donné un exemple à peu près semblable. Il en est de même pour le commerce. Mon désir comme sujet britannique est de voir les colonies commercer entre elles, et avec la mère-patrie si elle nous le permet; et si elle ne permet pas de nous donner des avantages sur d'autres pays, tout ce que je puis dire, comme anglais de naissance, je la plains. Mais si elle est résolue à ne pas le faire, et si elle eroit de son intérêt d'en agir ainsi, tout ce que nous avons à dire, c'est de lui demander de nous dégager des liens qui nous entravent pour que nous puissions faire du commerce entre nous. Nous sommes assez nombreux, nous sommes assez vienx, nous sommes assez riches et nous sommes assez industrieux pour nous fournir les uns aux autres ce dont nous avons besoin, nou seulement pour notre subsistance, mais pour tout ce qu'il nous faut dans la vic. Je n'hésite pas à dire que, s'il me fallait acheter quelque

chose, je préfèrerais l'acheter d'un ami que de mon ennemi. Je dirai un mot relativement aux fruits. Comme exemple de ce qu'on peut faire, et ceci s'applique autant à la colonie du Cap de Bonne-Espérance qu'à l'Australie, permettez-moi de vous dire ceci: j'ai acheté à Sydney des oranges qui venaient d'une distance de 30 à 40 milles. Elles sont restées dans ma chambre pendant une semaine environ; je les ai fait empaqueter et expédier à mon fils à Vancouver. Il m'a dit que le personnel du bord avait oublié de les îni remettre immédiatement après l'arrivée du vaisseau, mais qu'on les lui avait remises avant le départ. Cependant il n'y en avait qu'une ou deux de gatées dans toute la boîte; et rappelez vous bien qu'elles avaient été transportées dans une grosse voiture sur une distance de 30 à 40 milles avant d'arriver à Sydney, elles avaient été jetécs dans un sac et mises dans ma chambre où elles sont restées une semaine avant de prendre le vaisseau: tout de même, nos amis du Canada les ont trouvées délicieuses. Lors de notre passage à Fiji, nous avons fait embarquer une grande quantité de fruits à bord. Nous étions en décembre lorsque nous sommes arrivés anx montagnes et le thermomètre était à 20° ou 30° an-dessous de zéro. J'ai rapporté deux boîtes d'ananas de Fiji; j'en ai distribué à Winnipeg, à Toronto, à Belleville où je demeure, à Montréal et j'en ai envoyé au gouverneur et aux ministres: tous ceux qui en ont goûté ont été unanimes à dire que c'étaient les ananas les plus délicieux qu'ils avaient encore mangés. J'ai voulu établir qu'avec un peu de soin et avec un peu d'attention, on peut importer même ces fruits délicats des antipodes et les distribuer dans notre partie du monde, alors même que le thermomètre serait à 20° ou 30° degrés au dessous du zéro; et lorsque vous songez que ces fruits sont d'une meilleure qualité que ceux que vous faites venir des Antilles ou de la Floride, vous pourrez facilement vous faire une idée du prix auquel ils se vendront en cette saison de l'année. La même remarque s'applique aux bananes. Nous sommes singulièrement situés dans ce pays-ci. La Nouvelle-Galles du Sud a ses bosquets d'orangers et ils sont aussi beaux que tout ce que j'ai vu dans la Californie méridionale, donnant un fruit de meilleure qualité; et je ne vois pas pourquoi, surtout si nons avions un droit légèrement différentiel, ces fruits ne remplaceraient pas les oranges de la Californie méridionale et n'alimenteraient pas tous nos Territoires du Nord-Ouest qui seront habités avant longtemps par des milliers de populations. Dans cette région il vous faut faire concurrence aux fruits de la Floride et de Californie. Un léger droit différentiel de dix pour cent, disons, remettrait tout le commerce entre les mains de votre pays. La même chose peut se dire, dans une grande mesure, des fruits du Cap de Bonne-Espérance s'ils étaient expédiés aux provinces maritimes, car là il leur faudrait tenir tête jusqu'à un certain point à la Jamaïque et aux Antilles ainsi qu'aux autres pays à fruits. Mais en envoyant des fruits au Canada il vous faut faire ce qu'a dit un délégue il y a quelques instants: votre producteur de fruits ne doit pas s'imaginer que nous ne connaissons pas en Canada ce qu'est un bon fruit, et lorsqu'ils envoient des fruits inférieurs comme l'a fait la Tasmanie, s'il faut en croire notre ami, vous ne devez pas vous attendre à en recevoir quelque chose. Quant aux pommes, je ne pense pas qu'il existe un pays qui puisse produire de meilleures pommes que le nôtre. Il y a nombre d'articles dont nous pourrions faire un commerce profitable les uns avec les autres, si nous établissions des moyens de communications rapides et à bon marché.

REMERCIMENTS.

L'hon. M. Foster.—Le gouvernement de la mère-patrie nous a envoyé lord Jersey assister à nos délibérations, et cela, j'en suis sûr, au grand plaisir et au grand avantage de ceux qui composent la Conférence. Je désirerais dire en quelques mots combien nous avons compris la bonté et la grâce avec lesquelles il s'est mêlé à nous et a pris part à nos discussions, et nous reconnaissons le puissant concours qu'il nous a donné. Je désire proposer que cette Conférence offre ses remerciments à lord Jersey pour la bonté qu'il a cue de participer à nos travaux.

L'hon. M. Suttor.—Mes co-délégués ne croieront pas présomptueux de ma part si je me lève pour appuyer cette résolution. Nous, de l'Australie, avons déjà dit combien nous avions été heureux d'apprendre que l'Angleterre devait se faire représenter pautre de colonies votre ré lord Jen fait si fig

lors de r bas. La allait rep homme pouvez é colonies, pouvait i dans tout

La r Lord vous aver tude la p plaisir qu de repass venu, je 1 j'ai été r délégué a catégorique que nos d personnel l'Australi mes amis Lorsque 1 certain se terminer convaincu ment n'eu Bowell, no plus au lo vous assur quenous ve tâche. Ce ment dans l'histoire d sentiment pourrez so produisent travaillé en l'Empire; de dire qu' viduels, à quence, je remercime primer aus avons en d' clarté et de idées, et les rence. No

la ferme co

élevé et d'u

aujourd'hui

senter par le comte de Jersey. Le gouvernement impérial n'aurait pu nommer un autre dont la nomination aurait été reçue avec plus de faveur générale dans les colonies australiennes que celle du comte de Jersey. C'est avec plaisir que j'appuie votre résolution, et j'ai la certitude que chacun de nous fait des vœux pour que lord Jersey puisse vivre longtemps pour servir son pays à l'avenir comme il l'a fait si fidèlement dans le passé.

Le Président.—Lord Jersey s'est rendu cher à nous tous. J'avais l'assurance, lors de mon voyage en Australie, qu'il avait gagné les cœurs de la population de làbas. Lorsque j'informai Son Excellence le Gouverneur général que lord Jersey allait représenter le gouvernement impérial, il me dit: "Vous verrez que c'est un homme avec lequel vous pouvez non seulement négocier, mais avec lequel vous ponvez échanger librement vos idées; il a une connaissance pratique du besoin des colonies." Et, en un mot, il considera le choix comme un des meilleurs qu'on pouvait faire. Je suis trop heureux de déclarer que cette prédiction s'est accomplie

La motion est adoptée à l'unanimité.

Lord Jersey .- M. le Président et messieurs :- La bienvaillante allusion que vous avez bien voulu faire à mon égard en termes si flatteurs me remplit de la gratitude la plus sincère pour chacun d'entre vous. Il m'est impossible d'exprimer le plaisir que j'ni eu d'assister à cette Conférence. Ce n'est pas le moment pour moi de repasser nos travaux, mais vous pouvez être assurés que lorsque le moment sera venu, je ne les examinerai pas d'une manière moins amicale à cause de la façon dont j'ai été reçu ici. Nous avons tous travaillé de grand cœur ensemble. Chaque délégué a exprimé ses idées. Bien que je n'aie pas cu le privilège d'exprimer des idées catégoriques, car jusqu'à un certain point j'avais les mains liées, j'espère cependant que nos délibérations produiront de bons fruits. Je puis vous assurer que, pour moi personnellement, j'ai raison de me séliciter de voir que, bien que j'aie quitté l'Australie, mes amis ne m'ont pas abandonné, et je me contenterai de dire tant à mes amis du Canada qu'à mes amis d'Australie que je ne les abandonnerai jamais. Lorsque le moment d'adopter des résolutions de cette nature est arrivé, il surgit un certain sentiment de tristesse. Dans un sens nous sommes tous peinés de voir se terminer ce qui a été un travail très agrable, et, je l'espère, très utile. Je suis convaincu, messicurs, que nos travaux ne se seraient pas accomplis aussi agréablement n'eut été l'aimable courtoisie avec laquelle notre président, l'honorable Mackenzie Bowell, nous a traités. Si l'heure n'ent pas été aussi avancée, j'aurais aime parler plus an long de la façon dont vous avez, monsieur, présidé nos assemblées. Je puis vous assurer que j'exprime l'opinion de tous les délégués ici présents, lorsque je dis que nous vous sommes très reconnaissants de la manière dont vous avez accompli votre tâche. Cette Conférence d'Ottawa occupera sans conteste la première place, non seulement dans l'histoire du Canada et dans l'histoire de l'Australie, mais aussi dans l'histoire de l'Empire, comme étant la première grande démarche qui a réuni dans un sentiment d'amitie toutes les parties de l'Empire. Et, M. Mackenzie Bowell, vous pourrez songer avec orgueil que vous avez présidé cette Conférence. Si nos travaux produisent les fruits que nous espérons, vous pourrez être assuré que vous n'avez pas travaillé en vain pour le publie, mais que vous avez travaillé pour le Canada et pour l'Empire; et il n'y a pas defierté plus légitime que puisse avoir un homme public que de dire qu'il a contribué, dans une graude mesure, par son énergie et ses efforts individuels, à atteindre le but que tant de millions d'hommes out à eœur. En conséquence, je demanderai aux messieurs ici présents de vous exprimer leurs très sincères remerciments. Et avant que je mette cette motion aux voix, on me permettra d'exprimer aussi ce qui, je crois, est le sentiment de chacun de nous : le plaisir que nous avons eu d'avoir le concours de l'honorable M. Foster. C'est avec la plus grande clarté et de la façon la plus catégorique que l'honorable M. Foster a exprimé ses idées, et les faits qu'il a exposés devant nous ont considérablement aidé cette Conférence. Nous qui bientôt allons traverser de grands océans, emporterons avec nous la ferme conviction que le Canada possède des hommes d'État du caractère le plus élevé et d'une imbileté consommée, et nous espérons que l'exemple qu'ils donnent aujourd'hui sera suivi par les générations de l'avenir. Avec ces quelques mots

envoyé lord ' et au grand uelques mots mêlé à nous one**ours** qu'il nerciments à

ai un mot rela-

ceci s'applique

rmettez-moi de

ance de 30 à 40

viron ; je les ai

rsonnel du bord

vaisseau, mais

une ou deux de

insportées dans A Sydney, elles

ont restées une

Canada les ont

embarquer une

nous sommes s de zéro. J'ai g, à Toronto, à

aux ministres:

es ununas les

ivec un peu de

ts délicats des

que le thermo-

songez que ces

Antilles on de

ils se vendrout

manes. Nous

s du Sud a ses

i vu dans la ne vois pas

ces fruits ne

dimenteraient

temps par des

nce aux fruits

cent, disons,

ne chose peut

ce s'ils étaient

n'à un certain

iits. Mais en

l y a quelques

e connaissons

uits inférieurs

evez pas vous

nse pas qu'il

ôtre. Il y a

s uns avec les

on narcké,

c de ma part rons déjà dit faire repréinsufflaants, je proposerai que nous offrions nos remercîments très sincères à l'honorable M. Mackenzie Bowell pour la manière habile avec laquelle il a présidé notre Conférence.

Sir Henry de Villiers.—Tont ce que je pourrais dire ne ferait que diminuer l'effet des éloquentes paroles que nons venous d'entendre. Je me contenterai donc

d'appnyer tout simplement la résolution,

Sir Henny Walxon.—Je ne me serais pas levé n'eût été le désir que j'ai de signaler une question qui a fait grandir si c'est possible le respect que nons, Austra-liens, éprouvons pour notre honoré président. Nons reconnaissons tons son impartialité et l'habiloté remarquable avec laquelle il a présidé à nos délibérations. Dans son discours d'adieu il nons a adressé à nous, Australiens, quelques mots remplis de sugesse, lorsqu'il à parlé de la désunion qui curactérise les populations qui habitent le continent d'Anstralie. La franchise dont il a fait preuve ne diminae en rien le respect que nons épronvons pour lui; au contraire, elle nous fait apprécier davantage son honnéteté et son franc parler : ear, il n'y a pas à le nier, en Australie nous sommes sous le coap de ce désavantage, et si un sentiment de tristesse ponvait s'introdaire dans nos esprits ce sentiment aurait pour cause le spectacie de votre immense union dans tout ce vaste Canada, uniou que nons n'avons pas encore atteinte en Australie. Nous ne devons pas oublier, cependant, que nous y travaillous et qu'avec le temps nous y arriverous. Si quelque chose pent nous aider à la réalisation de ce bat, c'est l'exemple que nous avons sons les youx ici, et cet exemple n'est pas peu identifié à la longue carrière historique du président lni-même. En conséquence, comme homme d'État et comme président de notre Conférence, je crois que nons nous joignons de grand cœar à l'hommage qui lui est offert,

Lord JERSEY .- La motion est adoptée à l'unanimité.

Le Président.—Je n'ai guère besoin de dire que j'éprouve beaucoup de gratitade pour la manière dont vous avez parlé des humbles efforts que j'ai faits pour amener une réanion de nos concitoyens des diverses colonies de l'Empire britannique. Si, dans ma vie je n'avais pas fait un antre acte que celui-ci, j'en serais encore récompensé par le succès qui a couronné notre travail commun. J'ai été un humble instrument dans la réunion des membres de la Conférence, j'ai été aidé et sontena par mes collègues, par le premier ministre et par d'antres personnes. Mais je ne l'ai été par personne plus que par mon ami le ministre des Finances qui porte un profond interet à tontes les questions de commerce. Si le résultat de cette Conférence est celui que je désire si ardemment voir s'accomplir, je serai amplement récompensé de tout ce que j'ni fait en réunissant ensemble des représentants des différentes parties le l'Empire dont j'ai tant à cœur le succès et la gloire. Je pais donner l'assurance à mon ami sir Henry Wrixon que les remarques que j'ai faites n'avaient pas pour bat de critiquer cenx qui ont pu différer d'avis sur des questions dont la Conférence s'est occupée; mes obsérvations avaient plutôt pour but de faire voir la nécessité absolue qu'il y a pour un grand continent comme l'Australie de se réanir et de parler, lorsqu'ils se tronveront dans une Conférence à l'avenir, comme nous le faisions M. Foster et moi pour tont le Canada, de l'Atlantique an Pacifique. Je suis venn à cette conclusion à la suite de la visite quelque pen hâtive et affairée que j'ai faite à votre colonie, où j'ai constaté qu'il n'y a rien qui nons empêche de faire une union entre tontes les colonies et la terre ferme, que vous n'avez pas à traverser et à surmonter des difficultés comme celles qui se sont offertes aux hommes d'État canadiens lorsqu'ils ont entrepris la grande œuvre d'unir les provinces éloignées et séparées du Canada. Vous vous rappellerez que les provinces maritimes étaient séparées des autres par une muraille de glace durant six mois de l'année, ce qui les empêchait pratiquement d'atteindre le contre du Canada, excepté par les Etats-Unis. Nons avions de plas entre le Canada et les territoires du Nord-Onest, qui ne faisaient par alors partie de la Confédératon, une autre barrière presque impénétrable de rocs, de bois et de glaces. Pais il nous fallait traverser les montagnes Rochenses pour atteindre le Pacitique. En sus de tout cela, nous avions, ce qui était également difficile à sur-monter, des difficultés de race et des difficultés de religion. Les grands hommes du jour, sir John Macdonald, sir George Etienne Cartier, feu l'honorable George Brown et l'honorable Alexander Mackenzie,—ces deux derniers étaient chefs du parti libéral,—

entre armer ration platôt consei frero. recon me la: fut ve correc préson fallait que je en fais: vous r plus n pagner ci, qu' UP TELL soiont rence,

L

incères à l'honoa présidé notre

it que diminner ontenterni donc Ssir que j'ai de

te nous, Austraous son impartions. Dans son
ots remplis de
us qui habitent
minue en rien
pprécier davauAustralie nous
see pouvait s'intucie de votre
encore atteinte
flons et qu'nvec
éalisation de ce
e n'est pas pen
conséquence,
s que nous nous

up de gratitude ts pour umener itannique. Si, encore récomhumble instruutenn par mes no l'ui été par profond interêt once est celni npensé de tout ntes parties de r l'assurance à t pus pour but onférence s'est cessité absolue de parler, lorsions M. Foster nu à cette conni faite à votre ie union entre d surmouter eanadiens lorset séparées da réos dos autres shait pratiquelons avions de ar alors partie de bois et de r attoindre le difficile à surls-hommes du orge Brown et arti libéral,—

entreprirent d'oublier leurs différends au point de vue des provinces, mirent bas les armes, se réunirent en frères et vinrent à la conclusion de faire une grande Confédération. Vons uvez ici nujourd'hui une preuve de leur succès. Mes remurques étaient plutôt fuites comme un père parle à son 4/8, si je puis m'exprimer ninsi, à titre de conseil, ou ce qui serait peut être plus correct, à titre d'avis qu'un frère donne à un frère. Je donne ces quelques explications purce que mes amis d'Anstrulie ont reconnu mou frauc-parler lorsque je suis allé dans leur pays. Le dernier truit que me lanca un des journaux de Sydney fut, qu'il était quelque peu étrunge qu'un homme fût venu de 10,000 milles pour leur dire ce qu'ils avaient à faire; mais il ajouta ce correctif: "Ce qu'il dit est vrai." Il m'a fait plaisir de savoir, quoiqu'on pût juger présomptueux de la part d'un étranger de suggérer, encore plus de dictor, ce qu'il falluit faire, que le principul journal de la Nouvelle Galles du Sud ajoutuit que l'avis que je donnais était juste et qu'on devrait le suivre. Je vous remercie de nouveau, et en faisant la clôture de cette Conférence, je ne puis qu'espérer et faire des vœux pour que vons retourniez tous sans danger dans vos pays et dans vos familles, sans vous sentir plus mai de votre visite au Canada; que les bienfaits de la Providence vous accompagnent duns votre vie et qu'il résulte de grands avantages de votre visite en ces régionsei, qu'on u parfois appelées les régions glaciales de l'Empire de Sa Majesté. soient offerts à MM. Doughas Stunrt et à J. Lambert Payne, secrécuires de la Conférence, pour les bous services qu'ils ont rendus dans le cours des délibérations.

Le président met aux voix cette motion qui est adoptée à l'unanimité.

La Conférence termine ses travaux à 6.15 du soir.

Vu la recom

entre le 1. L. Canada e "Acte ce l'octroi e l'établisse nique, le 2. L. re 5 (189

re 5 (189 sterling ou plus f velle-Zela 3. Se merce au

3. Somerce au en date dentre Var convenu

4. La commerce le but de à s'entence devant re

devant re
5. Le
et out une
dont il est
de laquell
les premi
de l'Aust
possible,
qu'on juge

6. Le du Queens Zélande et délégués q d'examine respectifs sement d'u

Espérance ici question 7. Le

prié de pr moyen qu'i tout aussi i

ANNEXE "A."

CANADA.

(Arrêté du conseil suggérant la Conférence.)

Vu un rapport, en date du 5 février 1894, du ministre du commerce, présentant la recommandation qui suit au sujet du commerce et d'une communication par câble entre le Canada et l'Australie.

1. Dans le but de favoriser et de développer les relations commerciales entre le Canada et l'Australie, une loi a été adoptée (Acte 52 Vic., chap. 2, 1889) intitulée "Acte concernant des subventions en favour de steamers océaniques" autorisant l'oetroi d'une subvention de pas plus de £25,000 sterling par année pour aider à l'établissement d'un service à vapeur bi-mensuel efficace entre la Colombie-Britannique, les colonies australiennes et la Nouvelle-Zélunde.

2. Le chapitre 2, du statut 52 Victoria, a été modifié par l'acte 56 Victoria, chapire 5 (1893) de manière à autoriser l'octroi d'une subvention de pas plus de £25,000 sterling par année pour aider à l'établissement d'un service mensuel efficace à vapeur, ou plus fréquent, entre la Colombie-Britannique, les colonies australiennes et la Nouvelle-Zelande.

3. Sous l'empire de cette loi, un contrat a été passé entre le ministre du commerce au nom de Sa Majesté et James Huddart, de la ville de Londres, en Angleterre, en date du premier jour de mai 1893, à l'égard d'un service mensuel ou plus fréquent entre Vancouver, C. B., et Sydney, N.G.S., aux termes duquel des steamers du tonnage convenu ent été mis sur la route, le premier nyant fait voile le 18 mai 1893.

4. Le 7 septembre 1893, un arrêt du conseil a été rendu autorisant le ministre du commerce à se rendre en Australie et à conférer avec les divers gouvernements dans le but de favoriser le développement du commerce entre l'Australie et le Canada, et à s'entendre aussi avec les dits gouvernements au sujet d'un câble télégraphique devant relier le Canada à l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

5. Le ministre du commerce partit le 7 septembre 1893, se rendit en Australie et eut une conférence avec les gouvernaments des diverses colonies sur les questions dont il est parlé dans le dit arrêté du conseil du 7 septembre 1893, conférence au cours de laquelle on suggéra et on arriva à la cenclusion entre le ministre du commerce et les premiers ministres de la Nouvelle-Galles du Sad, du Queensland, de Victoria et de l'Australie méridionale, qu'il était important d'avoir une Conférence aussitôt que possible, en la ville d'Ottuwa, Canada, dans le but de discuter les arrangement qu'on jugerait les plus propos à atteindre le but qu'on se proposait.

6. Le ministre recommande que les gouvernements de la Nouvelle-Galles du Sud, du Queensland, de Victoria, de l'Australie méridionale, de la Tasmanie, de la Nouvelle-Kélande et de Fiji soient respectueusement priés de donner et d'envoyer un ou plusieurs délégués qui devront se réunir à Ottawa, le jeudi, 21e jour de juin 1894, dans le but d'examiner les relations commerciales qui existent entre le Canada et leurs pays respectifs et les meilleurs moyens à prendre pour les déveloper, et d'obtenir l'établissement d'un câble télégraphique direct entre ces colonies et le Canada.

Le ministre recommande de plus que le gouvernement du Cap de Bonne-Espérance soit invité à prendre part aux délibérations de la Conférence dont il est ici question.

7. Le ministre recommande aussi que le gouvernement britannique soit prié de prendre part à la Conférence, en envoyant un délégué, ou par tout autre moyen qu'il jugera convenable, en tant que le but qu'on se propose est d'une nature tout aussi impériale que coloniale.

5b-20

Le comité, approuvant ce qui précède, recommande que votre Excellence soit priée de transmettre copie certifiée de ce procès-verbul au principal secrétaire d'Etat

pour les colonies.

Le comité recommande de plus que Votre Excellence soit aussi priée de transmettre des copies certiflées aux gouverneurs des diverses colonies dont il y est fait mention, et au gouverneur du Cap de Bonne-Espérance.

Le tout respectueusement soumis à l'approbabition de Votre Excellence.

(Signé) JOHN J. McGEE.

Greffier du Conseil privé.

ANGLETERRE.

(Le marquis de Ripon au comte d'Aberdeen.)

DOWNING STREET, 6 juin 1894.

Milord,—l'ni l'honneur d'accuser réception de votre dépêche (n° 32) du huit février dernier contenant copie d'une nutre dépêche que vous aviez adressée à chacun des gouverneurs des colonies nustraliennes et au gouverneur du Cap de Bonne-Espérauce, les priant de nommer des délégués pour représenter les différentes colonies à une Conférence qui devait se tenir à Ottawa le 21 juin suivant, dans le but de discuter la question de relations commerciales et de communications télégraphiques entre le Canada et les colonies australiennes.

Le gouvernement de Sa Majesté porte beaucoup d'intérêt à l'assemblée de cette Conférence, et, comme preuve pratique de la sympathie qui l'anime envers les colonies intéressées et en réponse à l'invitation du Conseil privé du Canada, j'ai eu le plaisir de vous faire savoir par le télégraphe, le 28 dernier, que le gouvernement

impérial sera représenté par le cointe de Jersey, G.C.M.G.

La mission de lord Jersey sera d'entendre et de faire rapport de ce qui se passera et de donner à la Conférence des renseignements sur des questions de fait; mais il n'aura pas le pouvoir de lier le gouvernement de Sa Majesté ou d'exprimer des idées en son pour, enr il se réserve d'exprimer une opinion sur les sujets discutés à la Conférence jusqu'à ce qu'il ait sous les yeux le rapport des délibérations et les résolutions qu'on aura pu adopter. Lord Jersey a demandé qu'on mette à sa disposition les services de M. W. H. Mercer, de mon ministère; ce monsieur est particulièrement au fait de la correspondance qui a trait aux questions du genre de celles qui seront discutées à la Conférence, et j'ai l'honneur de le recommander à vos bons égards et de vous le présenter.

J'ni l'honneur, etc.,

(Signé) RIPON.

Au comte d'Aberdeen, etc., etc., etc.

CANADA.

Copie certifiée d'un rapport d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général en conseil le 16 juin 1894.

Vu un rapport, en date du 13 juin 1894, du très honorable sir John Thompson, premier ministre, attirant l'attention sur le fait que des délégués des colonies australiennes et d'autres colonies de l'Empire sont sur le point de se réunir à Ottawa pour s'entendre sur différentes questions qui intéressent les relations commerciales des colonies et sur les moyens à prendre pour augmenter leur commerce, sur la question de l'établissement d'une communication télégraphique et à vapeur entre elles, et sur d'autres questions qui ont trait à la prospérité des colonies, et croyant que le moment est venu où votre Excellence peut convenablement désigner les per-

sonnes q ministre commerce et l'hone représen Le i

l'Austral
à l'étude,
Fleming
tions en
Le e

Excellen

hono distinched chef A l'honor

Par Son .

Colon

Atter nnnée, undes gouve à l'étude (câble entrd'intérêt pour l'ava

En ec

l'avis du (
par les p
gouverner
dans et à l
délibérer a
si l'occasio
un rappor

ellence soit taire d'Etut

se de transl y est fait

ice.

l privé.

n 1894.

32) du huit adressée à du Cap de s différentes dans le but ons télégra-

olée de cette envers les lu, j'ai ou le uvernement

qui se pase fnit; mais xprimer des discutés à la et les résoludisposition culièrement celles qui à vos bons

ipprouvé par

Thompson, onies austra-Ottawa pour norciales des erce, sur la apeur entre s, et eroyant gner les per-

sounes qui devront représenter le gouvernement du Canada à la dite Conférence : le ministre recommande en conséquence que l'honorable Mackenzie Bowell, ministre du commerce, l'honorable sir Adolphe P. Caron, C.C.M.G., directeur général des Postes, et l'honorable Georges Eulas Foster, ministre des Finances, soient nommés pour représenter le gouvernement du Canada à la dite Conférence.

Le ministre recommande aussi que, vu que la pose d'un cable électrique entre l'Anstralasie et le Canada sera probablement un des sujets que la Conférence mettra à l'étude, et vu l'intérêt que M. Sandford Fleming, C.M.G., porte à cette entreprise, M. Fleming soit adjoint nux représentants du Canada à la Conférence sur toutes les questions en rapport avec la communication télégraphique.

Le comité soumet les recommandations qui précèdent à l'approbation de Votre

Excellence.

(Signé) JOHN J. McGEE, Greffier du Conseil privé.

NOUVELLE-GALLES DU SUD.

Par Son Excellence le très houorable sir Robert William Duff, membre du très honorable Conseil privé de Sa Majesté, Chevalier Grand-Croix de l'ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, gouverneur et commundant en chef de la colonie de la Nouvelle-Gulles du Sud et de ses dépendances.

A l'honorable Francis Bathurst Suttor, ministre de l'instruction publique de la colonie de la Nouvelle-Gulles du Sud.

SALUT:

(Sceau.)

Attendu qu'il a été résolu de tenir, dans le cours du mois de juin de la présente année, une Conférence dans la ville d'Ottawa, en Canada, à luquelle des représentants des gouvernements des colonies australasiennes ont été invités d'assister pour mettre à l'étude des questions relatives à l'établissement d'une communication directe par cable entre l'Angleterre, l'Irlande, le Canada et l'Austrulasie, ainsi que d'autres sujets d'intérêt commun, dans le but d'arriver à une entente mutuelle sur ces questions, pour l'avantage commun de ces pays:

En consequence, je soussigné sir Robert William Duff, gouverneur susdit, avec l'avis du Conseil exécutif de la dite colonie de la Nouvelle-Gulles du Sud, vous nomme par les présentes vous, le dit Francis Bathurst Suttor, pour représenter le gouvernement de la dite colonie de la Nouvelle-Galles du Sud et agir en son nom, dans et à la dite Conférence, et vous êtes par les présentes autorisé à discuter et à délibérer avec les autres représentants y réunis et à faire rapport de temps à autre, si l'occasion se présente d'obtenir de nouvelles instructions, et de faire finalement un rapport complet des délibérations de la dite conférence.

> R. W. DUFF. (Signé)

Donnésous ma signature et sous le sceau de la colonie de la Nouvelle-Galles du Sud, à l'hôtel du gouvernement, ce dix-huitième jour de mai, en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingtquatorze et dans la cinquante-septième année du règne de Sa Majesté.

Par ordre de Son Excellence,

(Signé) GEORGE R. DIBBS. [Sceau.]

TASMANIE.

Par Son Excellence le très honorable Jenico William Joseph, vicomte Gormanston, Chevalier commandeur de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint George, gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de Tasmanie et ses dépendances.

A l'houorable Nicholas Fitzgerald, membre du Conseil législatif de la colonie de Victoria.

SALUT:

Attendu qu'une Conférence doit bientôt se tenir à Ottawa, en Canada, dans le but de discuter diverses questions de relations commerciales entre le dit Canada et les colonies australasiennes, ainsi que la questiou d'une communication directe par câble

sur le Pacifique;

Et attendu qu'il est opportun que la colonie de Tasmanie soit représentée à la dite Conférence, je soussigné le très honorable Jenico William Joseph, vicomte Gormanston, Chevalier commandeur de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-George, gouverneur et commandant en chef, tel que susdit, ayant pleine confiance en la fidélité, l'habileté et la discrétion de vous, le dit honorable Nicholas Fitzgerald, vous nomme par les présentes pour assister à la dite Conférence et y prendre part à toutes les délibérations, pour et au nom de la colonie de Tasmanie; et advenant que vous, le dit honorable Nicholas Fitzgerald, seriez incapable, pour une raison quelcouque, d'assister en personne à la dite Conférence, alors je soussigné, le dit très honorable Jenico William Joseph, vicomte Gormanston, vous autorise et vous donne le pouvoir par les présentes de nommer une personne convenable qui sera vetre adjoint pour les fins susdites, et à ce faire les présentes constitueront pour vous un mandat suffisant.

Donné sous ma signature, à Hobart, en Tasmanie, et sous le sceau de la colonie de la Tasmanie, ce neuvième jour de mai, mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

(Signé,)

GORMANSTON, Gouverneur.

Par orde de Son Excellence, (Signé,) E. Braddon, premier ministre.

CAP DE BONNE-ESPÉRANCE.

[Sceau.]

(Commission.)

W. G. CAMERON, général, administrateur du gouvernement.

- Par Son Excellence le général sir William Gordon Cameron, Chevalier commandeur de l'orde très honorable du Bain, officier supérieur commandant les troupes de Sa Majesté dans la colonie du cap de Bonne-Espérance, dans l'Amérique méridionale, administrateur du gouvernement de la dite colonie et des territoires et dépendances d'icelle, et agissant comme haut commissaire de Sa Majesté pour l'Afrique méridionale, etc., etc.
- A l'houorable sir Joun Henry de Villiers, Chevalier commandeur de l'ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-George, juge en chef de la colonie du Cap de Bonne-Espérance.

SALUT:

Attendu que le gouvernement du Canada m'a invité à nommer des délégués pour représenter cette colonie à une Conférence qui doit se tenir à Ottawa pour examiner les relations commerciales qui existent entre le Canada et certaines colonies britanniques et voir aux meilleurs moyens à prendre d'étendre ces relations, et d'obtenir l'établissement d'un câble télégraphique direct entre ces colonies et le Canada;

Et attendu que, pour ces fins, je juge opportun de nommer des délégués ;

En c nommé e jointemen délégué p Donn

Espéranc quatre-vi Par

[Sceau.]

Par Son I

de l'e Sa M nale, déper l'Afri A sir Cnz

Mich génér

SALUT:

Attente représente les relationiques et l'établisser Et att

En co nommé et avec sir J représente Donne

Espérance Par o

[Sceau.]

Par Son E deur troupe mérid toires pour l

A l'honoral colonie

SALUT:

Attendaria John H

MTE GORnt-Michel la colonie

colonie de

ans le but ada et les par câble

entée à la , vicomte nt-Michel int pleine Nicholas ence et y lasmanie; able, pour soussigné, utorise et nable qui ront pour

la colonie ze. rneur.

commanndant les Amérique territoires jesté pour

trèsdistinde Bonne-

s délégués tawa pour es colonies lations, et nies et le

8;

En conséquence, moi, officier-administrateur du gouvernement susdit, vous ai nommé et vous nomme par les présentes, vous, le dit sir John Henry de Villiers, conjointement avec sir Charles Mills, C.C.M.G., C.B., agent général pour la colonie, délégué pour représenter cette colonie à la dite Conférence.

Donné sous ma signature et sous le sceau public de la colonie du Cap de Bonne-Espérance, à Cape-Town, ce 16e jour de mai en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent

quatre-vingt-quatorze.

Par ordre de Sou Excellence l'administrateur du gouvernement en conseil. (Signé) C. J. RHODES.

[Sceau.]

(Commission.)

W. G. CAMERON, général, administrateur du gouvernement.

Par Son Excellence le général sir William Gordon Cameron, Chevalier commandeur de l'ordre très honorable du Bain, officier supérieur commandant les troupes de Sa Majesté dans la colonie du Cap de Boune-Espérance, dans l'Afrique méridionale, administrateur du gouvernement de la dite colonie et des territoires et dépendances d'icelle, et agissant comme hant commissaire de Sa Majesté pour l'Afrique méridionale, etc., etc.

A sir Charles Mills, chevalier commandeur de l'ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-George, compagnon de l'ordre très honorable du Bain, agent général pour la colonie du Cap de Bonne Espérance.

SALUT:

Attendu que le gouvernement du Canada m'a invité à nommer des délégués pour représenter cette colonie à une Conférence qui doit se tenir à Ottawa pour examiner les relations commerciales qui existent entre le Canada et certaines colonies britanniques et voir aux meilleurs moyens à prendre d'étendre ces relations, et d'obtenir l'établissement d'un câble télégraphique direct entre les colonies et le Canada;

Et attendu que, pour ces fins, je juge opportun de nommer des délégués; En conséquence, moi officier administrateur du gouvernement susdit, vous ai nommé et vous nomme par les présentes, vous, le dit sir Charles Mills, conjointement avec sir John Henry de Villiers, C.C.M.G., jnge en chef de la colonie, délégué pour représenter cette colonie à la dite Conférence.

Donné sous ma signature et sous le sceau public de la colonie du Cap de Bonne-Espérance, à Cape-Town, ce 16e jour de mai, mil huit quatre-vingt-quatorze.

Par ordre de Son Excellence l'administrateur du gouvernement en conseil.

(Signé)

C. J. RHODES.

[Sceau.]

(Commission.)

W. G. CAMERON, général, administrateur du gouvernement.

Par Son Excellence le général Sir William Gordon Cameron, Chevalier commandeur de l'ordre très honorable du Bain, officier supérieur commandant les troupes de Sa Majesté dans la colonie du Cap de Bonne Espérance, dans l'Afrique méridionale, administrateur du gouvernement de la dite colonie et des territoires et dépendance d'icelle et agissant comme haut commissaire de Sa Majesté pour l'Afrique méridionale, etc., etc.

A l'honorable Jan Hendrick Hofmeyer, membre de la Chambre d'Assemblée de la colonie du Cap de Bonne-Espérance.

SALUT:

Attendu que par commissions en date du 16 mai 1894 j'ai nommé l'honorable sir John Henry De Villiers, C.C.M.G., juge en chef de la colonie, et sir Charles Mills,

C.C.M.G., C.B., agent général de la colonie à Londres, délégués pour représenter eette colonie à une Conférence qui doit se tenir à Ottawa pour examiner les relations commerciales qui existent entre le Canada et certaines colonies britanniques et voir aux meilleurs moyens à prendre d'étendre ces relations, et d'obtenir l'établissement d'un câble télégraphique direct entre ces colonies et le Canada;

Et attendu que je juge opportun de nommer un délégué additionnel ;

En conséquence, moi, officier administrateur du gouvernement susdit, vous ai nommé et vous nomme par les présentes, vous, le dit Jan Hendriek Hofmeyer, eonjointement avec les dits sir John Henry De Villiers et sir Charles Mills, délégué pour représenter cette colonie à la dite Conférence.

Donné sous ma signature et le secau publie de la colonie du Cap de Bonne-Espérance, à Cupe-Town, ce 21e jour de mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

Par ordre de Son Excellence l'administrateur du gouvernement en conseil.

(Signé)

C. J. RHODES.

AUSTRALIE MÉRIDIONALE.

(Signé.) S. J. WAY.

[Sceau.]

Son Excellence l'honorable Samuel James Way, de Sa Majesté le lieutenant-gouverneur de la province de l'Australie méridionale et de ses dépendences, etc., etc.

A l'honorable Thomas Playford:-

SALUT:

Saehez que, me reposant sur votre intégrité et votre habileté, je vous ai constitué et nommé, et pur les présentes vous constitue et vous nomme, vous, le dit Thomas Playford, délégué pour représenter la province de l'Australie méridionale à une Conférence de représentants canadiens et autres représentants qui doit se tenir à Ottawa, en Canada, dans ou vers le mois de juin 1894, dans le but de mettre à l'étude des questions relatives à des relations commerciales, à une communication postale, à une communication télégraphique et à d'autres sujets qui intéressent le Canada et l'Australie.

Donné sous ma signature et le seeau publie de la dite province, à Adélaïde, ee vingt-quatrième jour d'avril, en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingtquatorze.

Par ordre, (Signé),

J. H. GORDON, Secrétaire en chef.

Inscrite au registre des commissions, Lettres patentes, vol., 6. L. H. Sholl, sous-secrétaire.

NOUVELLE-ZÉLANDE.

Vietoria, par la Grace de Dieu, reine du Royaume-Uni de l'Angleterre et d'Irlande, défenseur de la foi.

A tous eeux qui les présentes verront et à notre digne et bien-aimé Alfred Lee Smith, de Dunedin, Nouvelle-Zélande.

SALUT:

Attendu que le gouvernement eanadien de Sa Majesté a convoqué une Conférence de délégués des colonies australasiennes, qui doit se réunir en la ville d'Ottawa, jeudi, le vingt et unième jour de juin mil huit cent quatre-vingt quatorze, dans le but d'examiner les relations commerciales qui existent entre le Canada et les colonies australasiennes et les meilleurs moyens à prendre pour étendre les dites relations, et

d'obter Canada Sa intégri

Lee Sn renee. En

y appos Sceau.

Té

Par Son

vie

Ho Che gou dép

A l'hone la e SAL

Atte juin proe le Canad étendre c ntre l'Au En c

neur suse vous, le c Vietoria eprésenter s relations es et voir clissement

t, vous ai eyer, conégué pour

de Bonncitorze. iseil.

DES.

nt-gouver-, etc., etc.

constitué t Thomas une Conà Ottawa, étude des ale, à une Canada et

lélaïde, ce tre-vingt-

chef.

d'Irlande,

ce Smith,

onférence l'Ottawa, us le but colonies ations, ct d'obtenir l'établissement d'un câble télégraphique direct entre ces colonies et le Canada:

Sachez donc que, ayant une confiance particulière dans vos connaissances, votre intégrité et votre habileté, nous vous nommons par les présentes, vous, le dit Alfred Lee Smith, représentant de notre colonie de la Nouvelle-Zélande à la susdite Conférence.

En foi de quoi nous avons fait déclarer lettres putentes les présentes et fait y apposer le sceau de notre dite colonie de la Nouvelle-Zélande, [Sceau.]

Témoin notre digne et bien-aimé cousin David, comte de Glasgow, Chevalier Grande Croix de notre ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-George; gouverneur et commandant en chef dans et sur notre colonie de la Nouvelle-Zélande et ses dépendances, et vice-amiral d'icelle; et émise sous le sceau de la dite colon'e, à Wellington, ce vingt-troisième jour d'avril, en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quatorze et dans la cinquante-septième année de notre règne.

Par ordre de Son Excellence,

(Signé), R. J. SEDDON, premier ministre.

VICTORIA.

Par Son Excellence le très honorable John Adrian Louis, comte de Hopetoun, vicomte Aihtrie, et baron Hope, dans la pairie d'Ecosse; baron Hopetoun de Hopetoun et baron Niddry de Niddry Castle, dans la pairie du Royaume-Uni; Chevalier Grande-Croix de l'ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-George; gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de Victoria et ses dépendances, etc., etc., etc.

A l'honorable sir Henry John Wrixon, C.C.M.G., C.R., M.P., de Melbourne, dans la colonie de Victoria.

SALUT:

Attendu qu'il a été résolu de tenir une Conférence à Ottawa, Canada, le jeudi, 21 juin prochain, dans le but d'examiner les relations commerciales qui existent entre le Canada et les pays respectifs représentés, et de prendre les meilleurs moyens pour étendre ces relations et pour obtenir l'établissement d'un câble télégraphique direct ntre l'Australasie et le Canada.

En conséquence, je soussigné John Adrian Louis, comte de Hopetoun, gouverneur susdit, et du consentement du Conseil exécutif, vous nommons par les présentes, vous, le dit sir Henry John Wrixon, délégué pour représenter le gouvernement de Victoria et agir en son nom dans et à la dite Conférence.

(Signé) HOPETOUN.

[Sceau]

Donné sous ma signature et le sceau de la colonie, à Melbourne, dans la dite colonie, le 23e jour d'avril en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quatorze et dans la einquante-septième année du règue de Sa Majesté.

Par ordre de Son Excellence,

(Signé) J. B. PATTERSON.

Par Son Excellence le très honorable John Adrian Louis, comte de Hopetoun, vicomte Aithrie, et baron Hope, dans la pairie d'Ecosse; baron Hopetoun de Hopetoun et baron Niddry de Niddry Castle, dans la pairie du Royaume-Uni; Chevalier Grande-Croix de l'ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-George; gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de Victoria et ses dépendances, etc., etc., etc.

A l'honorable Nicholas Fitzgerald, M.C.L., de Melbourne, dans la colonie de Victoria.

SALUT:

Attendu qu'il a été résolu de tenir une Conférence à Ottawa, Canada, le jeudi, 21 juin prochain, dans le but d'examiner les relations commerciales qui existent entre le Canada et les pays respectifs représentés, et de prendre les meilleurs moyens pour étendre ces relations et pour obtenir l'établissement d'un câble télégraphique direct entre l'Australasie et le Canada.

En conséquence, je sonssigné John Adrian Louis, comte de Hopetoun, gouverneur susdit, et du consentement du Conseil exécutif, vous nommons par les présentes, vous, le dit Nicholas Fitzgerald, délégué pour représenter le gouvernement de

Victoria et agir en son nom dans et à la dite Conférence.

(Signé) HOPETOUN.

[Sceau]

Donné sous ma signature et le sceau de la colonie, à Melbourne, dans la dite colonie, le 23e jour d'avril en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quatorze et dans la cinquante-septième année du règne de Sa Majesté.

Par ordre de Son Excellence,

(Signé) J. B. PATTERSON.

Par Son Excellence le très honorable John Adrian Louis, comte de Hopetoun, vicomte Aithrie, et baron Hope, dans la pairie d'Ecosse; baron Hopetoun de Hopetoun et baron Niddry de Niddry Castle, dans la pairie du Royaume-Uni; Chevalier Grande-Croix de l'ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-George; gouverneur et commandant en chef dans et sur la colonie de Victoria et ses dépendances, etc., etc., etc.

A l'honorable Simon Fraser, M.C.L., de Melbourne, dans la colonie de Vietoria. : Salut :

Attendu qu'il a été résolu de tenir une Conférence à Ottawa, Canada, le jeudi, 21 juin prochain, dans le but d'araminer les relations commerciales qui existent entre le Canada et les pays respectifs représentés, et de prendre les meilleurs moyens pour étendre ees relations et pour obtenir l'établissement d'un câble télégraphique direct entre l'Australasie et le Canada.

En conséquence, je soussigné John Adrian Louis, comte de Hopetoun, gouverneur susdit, et du consentement du Conseil exécutif, vous nommons par les présentes, vous, le dit Simon Fraser, délégué pour représenter le gouvernement de Vietoria et

agir en son nom dans et à la dite Conférence.

(Signé) HOPETOUN.

[Sceau]

Donné sous ma signature et le scenu de la colonie, à Melbourne, dans la dite colonie, le 23e jour d'avril cu l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quatorze et dans la ciuquante-septième unnée du règne de Sa Majesté.

Par ordre de Son Excellence,

(Signé) J. B. PATTERSON.

(Co

So l'absen Andrey Willian à la Cou une con les colo

Approu

Le

Mon nier, m'i conseil r chain, et M. Sandf

chain, et M. Sandf Je vo plaire in

de comm
La c
votre lett
je regret
Canada q
chés à l'a
aux îles S
du marqu
assister m

J'ai o gué de cet ques à cer seront, je

A l'honora

Hopetoun, petoun de ume-Uni; et Sainte Victoria

olonie de

e jeudi, 21 tent entre yens pour que direct

n, gouverprésentes, ement de

OUN. colonie, à 23e jour

23e jour huit cent inquante-

Iopetoun, petoun de

SON.

octoun de ume-Uni; et Saint-Victoria

oria. :

jeudi, 21 ent entre ens pour ue direet

, gouverrésentes, etoria et

UN. colonie, à

23e jour nuit cent nquante-

ON.

QUEENSLAND.

(Copie d'un procès-verbal des délibérations du Conseil exécutif le 18 avril 1894.)

A l'honorable A. J. THYNNE et à l'honorable W. Forrest, nommés pour représenter le Queensland à la Conférence Canadienne.

Son Excellence le Gouverneur, à l'instance de l'honorable secrétaire colonial, en l'absence de l'honorable premier ministre, propose au Conseil que l'honorable Andrew Joseph Thynne, M.C.L. et membre du Conseil exécutif, et l'honorable William Forrest, M.C.L., soient nommés pour représenter la colonie du Queensland à la Conférence qui doit se tenir à Ottawa en juin prochain dans le but de favoriser une communication et des relations commerciales plus étendues entre le Canada et les colonies australasiennes.

Le Conseil recommande ce qui est suggéré.

Action immédiate.

(Signé) A. V. DRURY, Greffier du Conseil.

Approuvé,

(Signé) H. W. NORMAN, 18-4-94,

FIJI.

Hôtel du gouvernement, Suva, Fiji, 7 avril 1894.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 7 février dernier, m'informant que, par le même courrier, je recevrais copie d'un arrêté du conseil relatif à la Conférence intercoloniale qui doit se tenir à Ottawa, en juin prochain, et contenant aussi copie d'une lettre que vous aviez alors récemment reçue de M. Sandford Fleming au sujet du câble projeté du Pacifique.

Je vous suis excessivement obligé de l'envoi de ce document, ainsi que de l'exemplaire inclus de la conférence de M. Fleming devant le second congrès des chambres de commerce de l'Empire, à Londres, en 1892 sur le même sujet.

La copie de l'arrêté du Conseil dont vous parlez dans le premier paragraphe de votre lettre ne m'est parvenue que par le courrier qui est arrivé ici le 14 courant, et je regrette excessivement d'avoir été obligé d'informer le Gouverneur général du Canada qu'en conséquence du très faible nombre du personnel de fonctionnaires attachés à l'administration du gouvernement de cette colonie et en raison de ma visite aux îles Solomon que je dois faire en juin prochain conformément aux instructions du marquis de Ripon, je ne pourrai soit nommer des délégués à la Conférence ou y assister moi-même, comme j'aurais préféré le faire.

J'ai osé dire au Gonverneur général que je ne pense pas que l'absence d'un délégué de cette colonie aura un effet pratique quelconque, car ses intérêts sont identiques à ceux des autres colonies australasiennes plus considérables et plus riches qui seront, je n'en ai pas de douie, très habilement représentées.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) JOHN B. THURSTON.

A l'honorable Mackenzie Bowell, Ministre du commerce, Canada.

TERRENEUVE.

Copie certifiée d'un rapport d'un comité de l'honorable Conseil privé du Canada, approuvé par Son Excellence le Gouverneur général en conseil le 24 mai 1894.

Le ministre du commerce recommande qu'une invitation soit transmise au gouvernement de Terreneuve, le priant d'envoyer un délégué ou des délégués le représenter à la Conférence qui doit se réunir à Ottawa, le 21 juin prochain, dans le but d'examiner la question de relations commerciales plus intimes entre les colonies britanniques et la question d'une communication directe par câble avec l'Australasie.

Le comité recommande que Son Excellence soit priée d'envoyer à Son Excellence le gouverneur de Terreneuve copie de ce procès-verbal transmettant la dite invitation.

(Signé)

JOHN J. McGEE,

Greffier du Conseil privé.

(Le gouverneur de Terreneuve au gouverneur général.)

Hôtel du gouvernement, 12 juin 1894.

MILORD,—Ayant soumis à l'examen de mon gouvernement la dépêche de Votre Seignenrie, du 26 mai, j'ai l'honneur de vous transmettre sons ce pli copie d'un procè-verbal du conseil, regrettant que, dans les circonstances actuelles, la colonie ne peut accepter votre invitation de se faire représenter à la Conférence intercoloniale qui doi se tenir prochainement à Ottawa.

J'ai l'honneur d'être, ctc.,

(Signé)

T. O'BRIEN, Lt.-col.

Gouverneur.

Au Comte d'Aberdeen, etc., etc.

CABINET DU SECRÉTAIRE COLONIAL, SAINT-JEAN, TERRENEUVE.

Monsieur,—Conformément aux intructions de Son Excellence le Gouverneur, j'ai l'honneur d'informer le Gouverneur général du Canada, en réponse à l'invitation courtoise du gouvernement du Canada de se faire représenter à la Conférence intercoloniale qui doit se tenir à Ottawa, que le gouvernement de cette colonie regrette profondément qu'à raison de la courte échéance de l'avis, et de l'urgence d'autres affaires, il ne lui semble pas possible à l'heure qu'il est de recommander l'acceptation de l'invitation.

(Signé)

ALFRED B. MORINE.

Secrétaire colonial intérimaire.

13 juin 1894.

HAWAI.

A tous ceux qui les présentes verront:-

Sachez qu'à une assemblée spéciale de la chambre de commerce d'Honolulu, tenue en ses salles le premier jour de mars 1894, M. Thos. H. Davies a été, à l'unanimité des voix des membres présents, dûment nommé délégué de cette chambre à la Conférence intercoloniale qui doit se tenir à Ottawa, Canada, dans le but d'examiner des questions relatives au commerce et à une communication par câble sur l'océan Pacifique.

En foi de quoi le vice-président et le secrétaire de cette chambre de commerce ont apposé leur signature aux présentes à Honolulu, Onhu, I. H., le premier jour de

juin A.D. 1894.

(Signé)

F. A. SCHAFFFER,

Vice-président.

(Signé)

J. B. ATHERTON,

Secrétaire.

instructure in instructure instructure instructure instructure instructure in

formér que je

M

chamb colonia deux p Su

Aventrevu position respect dont ils J'e

je suis a

A l'hon

Оттаwa, 27 juin 1894.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer de mon arrivée en cette ville, conformément à la demande de la chambre de commerce de Honolulu et à la nomination que je tiens d'elle

Dans le but de bien établir ma position, je dois déclarer que j'ai tout simplement instruction de prêter l'aide qu'on pourra me demander relativement à l'établissement d'une communication par steamer ou par câble sur l'océan Pacifique et à laquelle le commerce d'Hawaï peut être intéressé.

Lors de votre visite à Honolulu, vous avez exprimé le désir qu'un membre de la chambre de commerce fût invité à être présent à Ottawa durant la convention intercoloniale afin que les délégués pussent avoir l'occasion de conférer avec moi sur les deux principaux points indiqués.

Sur réception de l'invitation du gouvernement canadien, la chambre de commerce d'Honolulu m'a délégué pour la représenter en la qualité susdite.

Avant de quitter Londros et pour éviter tout malentendu possible, j'ai en des entrevues avec sir Charles Tupper et deux autres messieurs qui occupent de hautes positions au service du gouvernement impérial et du gouvernement des Etats-Unis respectivement, et je leur ai expliqué au long les restrictions qui précèdent, et dont ils se sont dits satisfaits.

J'espère que cette déclaration définira suffisamment la portée de la mission que je suis autorisé à remplir.

> J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre très obéissant et très humble serviteur,

A l'honorable Mackenzie Bowell. (Signé) THOS. H. DAVIES.

Ministre du commerce.

rneur.

u Canada,

se an gons le repré-

ans le but

lonies britralasie.

Excellence nvitation.

privé.

1894.

de Votre

opie d'un

la colonie

intercolo-

1894.

EUVE.
rneur, j'ai
invitation
nce intorregrette
e d'autres
coptation

maire.

lulu, tenue unanimité à la Confé-'examiner sur l'océan

commerce er jour de

sident.

staire.

ANNEXE "B"

RAPPORT DE SIR JOHN THOMPSON, PREMIER MINISTRE DU CANADA, SUR LA QUESTION DU DROIT D'AUTEUR CANADIEN.

A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL:

Après avoir pris en considération une dépêche de lord Knutsford, du 30 juin 1892, au prédécesseur de Votre Excellence, en réponse à une autre de Son Excellence lord Stanley de Preston, du 19 octobre 1891, laquelle transmettait une adresse à Sa Majesté de la part du Sénat et de la Chambre des communes, demandant le passage d'une loi impériale qui conférerait expressément au parlement du Canada le pouvoir de légiférer sur toutes les matières relatives aux droits d'auteur en Canada, sans égard aux statuts en vigneur lors de l'établissement de ce parlement, etc., etc., le soussigné a l'honneur de soumettre les observations suivantes sur le rapport dont était accompagnée la dépêche de lord Knutsford, et qui avait été fait au très honorable sir Michael Hicks-Beach par les représentants officiels du ministère des affaires étrangères, du conseil du commerce et du bureau des eouseils au parlement, sur la question de la propriété littéraire en Canada.

Il est sans doute vrai, comme le dit le troisième paragraphe du rapport de la commission, que, au point de vue des intérêts des écrivains et éditeurs anglais, le statut impérial de 1842 était satisfaisant pour ces messieurs, parce qu'il leur donnait à cet égard un monopole qui s'étendait sur les possessions britanniques pendant quarante-deux aus à compter de la première publication, ou sept aus à partir du décès de l'anteur. On peut vraiment regarder ce monopole comme une continuation, à leur bénéfice, du système qui était basé sur l'idée qu'on ne devait conserver les colonies que pour l'avantage des producteurs occupant les lles Britanniques, et que les habitants de ces colonies n'avaient pas de droits soit pour se gouverner par euxmêmes on pour autres objets du moment que ces droits étaient incompatibles avec les intérêts des producteurs anglais.

Mais les éditeurs et les lecteurs coloniaux avaient tout lieu d'être mécontents de cette loi de 1842, et rien de surprenant qu'elle ait été l'objet de protestations énergiques de la part de leurs représentants. Ces pretestations sont signalées et énumérées dans la lettre que le soussigné écrivait à lord Knutsford, le 14 juillet 1890, et qui forme une annexe du présent rapport.

Les protestations et l'agitation pour le redressement de leurs griefs continuèrent jusqu'en 1846, alors que M. Gladstone avertit le commerce de librairie en Angleterre qu'il fallait l'engager "à modifier toute vue exclusive qui pourrait encore exister sur cette importante question"; et pen après, un rapport adressé par le ministère des colonies au conseil du commerce intimait la décision du secrétaire d'Etat pour les colonies, le comte Grey, que, "après les remontrances réitérées reques des colonies de l'Amérique Britannique du Nord au snjet de la circulation dans ces colonies d'ouvrages littéraires du Royaume-Uni, il proposait de laisser aux législatures coloniales le devoir et la responsabilité de faire les lois qu'elles jugeraient convenables pour sauvegarder les droits des auteurs et les intérêts du public."

Le comte Grey demandait qu'on proposât au conseil du commerce de prendre "les mesures convenables pour soumettre au parlement, à sa prochaine session, un bill autorisant la reine à donner la sanction royale à toute loi ou ordonnance coloniale qui serait passée sur la propriété littéraire, nonobstant l'incompatibilité de telle loi ou ordonnance avec celle du Royaume-Uni sur le même sujet."

La circulaire de lord Grey aux gouverneurs des colonies de l'Amérique du Nord, qui suivit, en novembre 1846, annonçait que tel était le principe arrêté par le gouvernement de Sa Majesté, et les informait qu'une mesure destinée à mettre cette suggestion à effet serait présentée à la prochaine session. On tronvera dans l'annexe le texte au complet de cette circulaire, et c'est un fait digne de remarque que l'assu-

rance coloni qu'on Roynu législa coloni

de la d ment l qu'on

ne pas minati accepte voit pa ment p de Sa I qu'il a une me de ce q adopté pût fair

au poir des réi vrai qu canadio tures d de la p le mon rabattı (par st questio transig exprime naîtro p aurait c des dét elairs,

temps a commer même d les pouv légiée en En

ee que l blisseme loi sur l Par

rapport comme i qui s'éta £1,084 1 contribu sont mai rance ainsi donnée de cette politique du gouvernement de Sa Majesté par rapport aux colonies de l'Amérique du Nord, est restée inobservée jusqu'à ce jour, pur suite, à ce qu'ou doit supposer, de l'influence que deux classes—les écrivains et les éditeurs du Royaume-Uni-ont été et sont encore en mesure d'exercer en ce qui touche à la législation qui avait été promise relativement à une question si importante pour les colonies britanniques.

Duus le paragraphe 6 de son rapport, la commission parle ainsi de cette pro-

messe donnée aux colonies par le gouvernement de Sa Majesté.

"Cependant, on résolut en définitive de ne pus légiférer en conformité des termes de la dépêche de lord Grey, muis de pusser plutôt la loi impériale qui porte brièvement le titre d'"Acte concernant les droits d'auteur dans les colonies, 1847," mais qu'on appelle communément l'"Acte sur les réimpressions étrangères.

On pourruit supposer, d'après ce mode d'exposer l'affaire, que la "résolution de ne pus legiférer en conformité des termes de la dépêche de lord Grey" étuit une détermination prise par suite d'une entente uvec les colonies que cette mesure serait acceptée comme une substitution à lu concession promise par lord Grey. Muis on ne voit pus que les choses se soient passées niusi. Ce n'était qu'une mesure de redressemeut provisoire et partiel, et ou ne peut que difficilement supposer que le gouvernement de Su Majesté en at venu à la détermination d'abandonner ou de répudier la promesse qu'il avait si formellement donnée, ou même de substituer à ce qu'il avait promis une mesure qui, tout en pouvant satisfaire unx besoins du moment, étuit si au-dessous de co qu'il avait promis. La loi sur les réimpressions étrangères n'a été, sans doute, adoptée que comme une mesure de redressement provisoire et en uttendant qu'on pût faire passer la mesure plus large.

Le puragruphe 9 du rupport de la commission dit que cette loi "était satisfaisante au point de vue de l'intérêt du lecteur canadien, parce qu'elle lui permettait d'avoir des réimpressions à bon marché des livres anglais nantis des droits d'auteur." Il est vrai que cetto loi était, comme ou l'a déjà dit, nue mesure qui venait en aide au lectour canadien, pour la raison exprimée dans le paragraphe cité ci-dessus. Les législatures des colonies vonluient bien attendre pendant un temps raisonnable l'exécution de la promesse de lord Grey, et accepter jusque-là l'expédient temporaire par lequel le monopole qui excluait la littérature auglaise de leurs frontières se trouvait à rabattie de sa rigueur en considération d'un impôt au bénéfice de ceux ayant droit rabattie de sa rigueur en considération d'un impôt au bénéfice de ceux ayant droit de la considération d'un impôt au bénéfice de ceux ayant droit de la considération d'un impôt au bénéfice de ceux ayant droit de la considération d'un impôt au bénéfice de ceux ayant droit de la considération d'un impôt au bénéfice de ceux ayant droit de la considération d'un impôt au bénéfice de ceux ayant droit de la considération d'un impôt au bénéfice de ceux ayant droit de la considération d'un impôt au bénéfice de ceux ayant droit d'un impôt au bénéfice de ceux ayant droit de la considération d'un impôt au bénéfice de ceux ayant droit de la considération d'un impôt au bénéfice de ceux ayant droit de la considération d'un impôt au bénéfice de ceux ayant droit de la considération d'un impôt au bénéfice de ceux ayant droit de la considération d'un impôt au bénéfice de ceux ayant droit de la considération d'un impôt au bénéfice de ceux ayant droit de la considération d'un impôt au bénéfice de ceux ayant droit de la considération d'un impôt au bénéfice de ceux ayant droit de la considération d'un impôt au bénéfice de ceux ayant de la considération d'un impôt au bénéfice de ceux ayant de la considération d'un impôt au bénéfice de ceux ayant de la considération d'un impôt au bénéfice de ceux ayant de la considération d'un impôt au bénéfice de ceux ayant de la considération d'un impôt au bénéfice de ceux ayant de la considération d'un impôt au bénéfice de ceux ayant de la considération d'un impôt au bénéfice de ceux ayant de la considération d'un impôt au bénéfice de la considération d'un impôt au de la considération de la considération de la considération d' (pur statut) à ce monopole. Bref, le purlement impérial, voyunt que le monopole en question constituait un si grand grief, obligenit les possesseurs de ce monopole à transiger moyennant une compensation pécuniaire que les colons paieraient suns exprimer beaucoup de mécontentement, même si cela impliquait le refus de reconnaîtro pour un temps à leur pays le droit de se gouverner pur lui-même, droit qu'on aurait du considérer comme au moins aussi important que ceux (établis par statut) des détenteurs de droits d'auteur, et qu'on lui avait garanti dans les termes les plus

Il était bien évident, cependant, que les colonies ne se trouveraient pas long-temps satisfaites d'un pareil système. Le développement et les progrès de leur commerce de libruirie auraient bientôt mis fin à leur acquiescement à ce régime, même dans le cas où les législatures enssent été disposées à se laisser encore dénier les pouvoirs qui leur appartiennent, et à percevoir des taxes pour une classe privilégiée en dehors de leur pays.

En mars 1870, les détenteurs anglais de droits d'auteur, n'étant pas satisfaits de ce que leur rapportait l'impôt sur les rééditions faites à l'étranger, et voulant le rétablissement de leur monopole dans toute sa vigueur, demandèrent la révocation de la

loi sur les réimpressions étraugères.

Par suite, la commission des droits d'auteur fut nommée en 1876, et dans son rapport de 1879, elle constatait que les détenteurs de ces droits n'avaient reçu, comme résultat de leur système de taxation, que £1,155 13s. $2rac{1}{2}$ d., dans dix-neuf colonies qui s'étaient prévalues de la loi; mais il est à remurquer que sur cette somme, £1,084 13s. 3 d. provenaient du Canada, laissant une balance d'environ £71 comme contribution des dix-huit autres colonies. Probablement que depuis les chiffres se sont maintenns dans la même proportion. On s'est donné beaucoup de peine pour

CANADA,

u 30 juin Excellence esse à Sa le passage e pouvoir uada, sans te., ete., le oport dont très honoles affaires ent, snr la

ort de la unglais, le ır donnait s pendant r du décès nuation, à server les ies, et que r par ouxibles avec

outouts do ions éneret énumé-890, et qui

ntinnerent Ingloterro xister sur ristère des pour les s colonies s colonies ures colonvenables

e prendr**e** ession, un coloniale telle loi

du Nord, r le gouttre cette l'annexe uo l'assula perception de cette tuxe nu profit des détenteurs de droits d'auteur, mulgré l'opiniou de plus en plus prouoncée que la loi, telle qu'elle est actuellement, est odieuse et injuste. Ces détenteurs ont fait de temps à nutre des suggestions pour faire améliorer le mode de perception de cette tuxe, afin que le produit s'en necrât, et le gouvernement canadieu l'a toujours perçue avec vigilance et de bonne foi. Il vent bien même adopter de meilleurs moyens de perception, mais il ne peut offrir de ce faire que comme partie d'un système umélioré de droits d'auteur, tel que colm contenn dans la loi canadieune de 1889, et au moyen d'une modification à quelque loi de ce

genre qui deviendruit exécutoire concurremment avec cette for.

La loi sur les réimpressions étraugères, tout en venant en aide, comme on l'a dit, aux lecteurs canadiens, a en pour effet de créer un monopole pour les éditeurs des Etats-Unis et d'empêcher l'industrie canadienne de la librairie de prendre l'extension qu'on aurait pu attendre d'elle dans un pays où toute la population lit, et où les gens, sant pen d'exceptions, en compuraison de ce qui se fait en Europe, out toujours en contume d'acheter les livres qu'ils lisent. Malgré ce désuvantage, l'industrie de la librairie s'est développée considérablement. Dans des discussions antérieures sur ce sujet, on l'a représentée comme faible et saus importance. Tont ce qu'il semble nécessaire de dire là-dessus, pour le moment, c'est qu'elle est faible en comparaison de ce qu'elle devrait être, et de ce qu'elle serait avec une bonne organisation des lois sur la propriété littéraire.

Il est dit dans le paragraphe 14 du rapport de la commission que le Sénat ennadien adopta en 1868 une adresse à Sa Majesté, demundant qu'on fit le changement promis par lord Grey, que la répouse à cette adresse, le 22 juillet 1868, fut simplement que cette question était trop importante, et en impliquait trop d'autres d'administration impériale, pour qu'on légiférât là-dessus à cette session du parlement, et en intima en même temps que par suite des négociations avec les Etats-Unis au sujet des droits d'anteur, il fallait remettre à plus tard les communications avec les

colonics relativement à ces droits.

Le soussigné parlera plus tard du rôle que les négociations avec les Etats-Unis ont joné dans cette discussion avec le Canada, mais il est évident que pendant plus de vingt ans on s'est servi de ces négociations comme d'une ruison pour ajourner les demandes présentées pur le Canada, tout en admettant qu'elles étaient raisonnables, et que lorsqu'ou a fait définitivement un arrangement avec les Etats-Unis, les éditeurs américains ont reçu l'avautage du mouopole des droits d'auteur anglais dans les colonies, avec des droits réservés en leur favenr qu'on refusait an Canada, et la conclusion de cet arrangement avec les Etats-Unis est à présent invoquée par la commission, dont on discute le rapport, comme une nouvelle raison pour ne pas faire droit aux réclamations du Canada, parce que cela unirait aux détenteurs américains de droits d'auteur à qui on a fait cadean du menopole du Canada pour y vendre leurs publications.

En poursuivant cependant l'exposé, il importe de remarquer que les assurances qu'on a données de temps à antre au Canada expriment de la sympathie pour les intérêts des colonies; et que, après plus de vingt ans d'enquête, d'étude, de discussion, de sympathies et de promesses, les lords du commerce ont déclaré, à propos de cette adresse du Sénat, que "la question avait besoin d'un sérieux examen" et que "l'on devrait faire un effort pour mettre sur un pied plus satisfaisant la loi générale sur la propriété littéraire, particulièrement cette partie qui regarde tout le continent

d'Amérique,"

Le sonssigné peut ici observer que par l'arrangement avec les Etats-Unis, "la loi générale sur la propriété littéraire en ce qui regarde * * * le continent d'Amérique," a été effectivement mise sur un pied plus satisfaisant par rapport unx écrivains et éditeurs anglais et aux éditeurs américains, mais qu'en améliorant cette loi on ne s'est nullement occupé de cette partie du continent de l'Amérique du Nord

qui doit obéissance à Sa Majesté.

Le duc de Brekingham et Chandos, en répondant officiellement, le 31 juillet 1868, à la dépèche dont était accompagnée l'adresse du Sérat, faisait cette admission, qui n'avait rion de bien remarquable à cette phase de la discussion, que "la loi sur la propriété littéraire en général pourrait être fort à propos une question à étudier ultérieurement."

tait de l'opinio purce de l'uu protect étendre eucore duquel teur primerte au pouvoir importe détente

Lm Pussura droits d minime l'empire privilèg compris

finances juillet 1 ufin que sessiou-date du paraît p que, le la mêmes paraît p April April 1 de la mêmes paraît p april 1 de la mêmes p april 1 de la

oblige de mer que rapport contume que lors on Canado et améric Canadier

Dan et elle fu les même Le souss tions, les complète négociati pus ment remarque représent part du g tels qu'il: l'expressi l'effet qu excédnit l par un ae

La de l'agitation lgré l'opiut odiense
faire uméet le gouvent bien
e ce l'aire
contenu
b loi de ce

ne on l'a
diteurs
diteurs
l'e l'extenet où les
t toujours
nstrie de
cures sur
li semble
paraison
des lois

nat canaingement it simpletres d'adement, et Unis au avec les

tats-Unistant plus urner les punables, , les édiluis dans ada, et la je par la ur ue pas amén pour y

surances
pour les
e discusropos de
" et que
générale
ontinent

Inis, "la t d'Améaux écricette loi du Nord

I juillet mission, a loi sur a étudier

Le gouvernement canadien était du même avis, et le 9 avril 1869 il transmettait de nouvelles représentations sur le sujet; mais le conseil du commerce exprima l'opinion que la proposition canadienne ne devait pas être immédiatement adoptée, parce qu'on ne pouvait rien faire pour le Canada à moins que les Etats-Unis ne fussent partie à l'arrangement, et que "toute protection qu'on connerait aux écrivains d'un côté du Saint Laurent devrait, pour avoir son effet, être étendue à ceux de l'antre rive." Cela semble impliquer aussi la proposition équivalente que toute protection qui scruit donnée aux éditeurs d'un côté de Saint-Laurent devrait être étendue à ceux de l'autre rive. Néanmoins, le gouvernement de Sa Majosté n'a pas encore donné effet à ces dispositions, puisqu'il a conser 1 à un arrangement par suite duquel l'ecrivain ou l'éditent auglais, pour avoir l'avantage de voir ses droits d'anteur protégés aux Etats-Unis, est tenu d'imprimer con tivre sur des caractères assemblés aux États-Unis, tandis que, d'un autre côté, il persiste à refuser au Canada le ponvoir de permettre à l'éditour canadien de réimprimer, même sur des planches importées de la Grande-Bretagne, et sur paiement d'une faxe perçue en faveur du détenteur des droits d'anteur sur chaque exemplaire de l'édition.

La dépêche du comte Granville, du 20 octobre 1869, donna cependant au Canada Passurance qu'à la proclaine session du parlement on permettrait la jouissance des droits d'unteur à qui publicrait dans les colonies, concession d'une importance bien minime et bien contestable. Lorsqu'on accorda une concession dans ce sens, sons l'empire de la convention de Berne, l'écrivain ou l'éditeur colonial n'eut ce mince privilège qu'en commun avec les écrivains et les éditeurs de tons les autres pays compris dans cette convention.

Le sonssigné appelle de nouveau l'attention sur le rapport du ministre des fiannées canadiennes en 1870, suivi de la demande faite par lord Kimberley, le 29 juillet 1870, pour qu'on lui transmît de rechef les vues du gouvernement canadien, afin que le gouvernement de Sa Majesté les prît en considération avant la prochaine session—il signale anssi le rapport des ministres des finances et de l'agriculture, en date du 30 novembre 1870, dans lequel ces vues étaient de nouveau formulées. Ou paraît ve s'être pas occupé des renseignements annsi demandés et obtenus, de sorte que, le 14 mai 1872, les mêmes idées furent encore exposées dans un rapport des mêmes ministres, adopté et transmis le 14 du même mois.

Après trente années de plaintes réitérées, le gouvernement canadien se croyait obligé de déclarer que le système existant était "absolument insontemble," et d'affirmer que les éditeurs canadiens étaient "traités avec la plus grande injustice." Ce rapport disait que "depuis longtemps les détenteurs anglais de droits d'auteur out coutume de vendre aux éditeurs américains les bonnes feuilles de leurs ouvrages, et que lorsque les éditeurs canadiens avaient offert d'acheter leurs droits d'auteur en Canada, on leur avait répondu que les arrangements faits entre les éditeurs anglai et américains étaient de telle nature qu'ils ne permettaient pas de négocier avec les Canadiens."

Dans la même année, le parlement ennadion passa une loi sur les droits d'auteur, et elle fut transmise pour recevoir la sanction de Sa Majesté. Elle était basée sur les mêmes principes que celle de 1889 sur le même objet. On refusa de la sanctionner. Le soussigné ne se propose pas de détailler au long, dans le cours de ces observations, les différentes négociations qui ont eu le 1 à cet égard. On les trouvera plus complètement exposées dans l'annexe ci-jointe. S'il appelle ici l'attention sur ces négociations, c'est que plusieurs d'entre elles, qui lui remblent importantes, ne sont pas mentionnées dans le rapport de la commission, et que, à son seus, il importe de remarquer que depuis le commencement de l'agitation, en 1842, jusqu'à ce jour, les représentations des colonies de l'Amérique du Nord ont reçu la même réponse de la part du gouvernement de Sa Majesté, savoir: Une admission que les griefs existent tels qu'ils ont été exposés, une promesse de redressement de ces griefs, snivie de l'expression de sa détermination à examiner la question, et d'une déclaration à l'effet que la mesure proposée par le parlement du Canada pour atténuer le mal, excédait les pouvoirs de ce parlement et devait, pour avoir son effet, être autorisée par un acte du parlement impérial.

La dépêche de lord Carnarvon, du 15 juin 1874, montre quels progrès ait fait l'agitation depuis que le gouvernement de Sa Majesté avait promis, en 1846, avec

pleine connaissance de toute la question, de conférer de pleins pouvoirs législatifs à la session suivante. Sa Seigneurie disnit alors, (vingt-huit aus après la dépêche circulaire de lord Grey) qu'elle savait "que la question des droits d'auteur dans les colonies étnit depuis longtemps à l'étude," qu'elle était prête à "coopérer" et qu'elle "espérait nvec confinnce" que le gouvernement de Sa Majesté "pourrait sans difficulté arrêter les dispositions d'une mesure qui, tont en sauvegnrdant les droits des détenteurs d'ouvrages nantis des droits d'auteur" dans le Royaume-Uni, "en vertu de la loi impériale, donnerait effet aux intentions du gouvernement et du parlement canadiens."

Un des points les plus importants de l'exposé des faits est celui mentionné dans le paragraphe 21 du rapport de la commission, savoir: la nomination d'une commission royale au sujet de la propriété littéraire en 1876, ainsi que le rapport de cette commission en 1879. Il parait nécessaire de faire observer que le rapport dont la s'agit recommunde l'adoption du principe sur lequel est basée la loi canadienne de 1889 sur les droits d'auteur, savoir: l'établissement d'un système de permis pour les reproductions dans les colonies d'ouvrages nantis des droits d'auteur, et la perception d'une taxe comme compensation en faveur des détenteurs de ces droits.

En poursuivant le cours de la discussion suivie par la commission dont le sonssigné discute le rupport, il lui semble à propos de parler un peu de cette partie de la question qui a trait aux arrangements relatifs à la propriété littéraire avec les antres pays; et, d'abord, de constater la position du gouvernement de Votre Excel-

lence an sujet de la convention de Berne.

Il convient cependant d'exposer, dès le début, les raisons sur lesquelles le gouvernement canadien appuie sa demunde à l'effet que le Canada se retire de cette convention. Lorsque le gouvernement canadien consentit à être compris dans eette convention, une des considérations qui l'engagèrent était la confiance qu'il uvait dans les assurances données par le gouvernement de Sa Majesté que celui améliorerait la loi sur les droits d'auteur en ce qu'elle affectuit le Canada, nonobstant les retards considérables qui s'étaient produits. Mais la principale considération était le fuit que le Canada pourrait se retirer de la convention sur avis d'un an donné à cet effet aux pays compris dans cette convention.

Le gouvernement canadien demanda formellement par la suite au gouvernement de Sa Majesté de douner avis du retrait du Canada. Celui-ci n'ayant pas acquiescé à cette demande, une adresse des deux chambres du parlement à Sa Majesté fut passée à l'unanimité dans la session de 1891, la priant de faire donner cet avis. Dernièrement, le gouvernement de Sa Majesté a transmis une nouvelle requête à l'effet que cet avis fût donné sans plus de retard. Le soussigné sommet respectueusement que les raisons qui motivent leur persistance dans cette détermination de se retirer de la convention sont les suivantes, d'après le jugement du parlement et du

gouvernement canadiens.

Il appartient absolument au parlement de connaître des intérêts canadiens dans les questions de ce genre, et il a unanimement approuvé la demande des conseillers

de Votre Excellence à l'effet que l'avis soit donné.

Le soussigné affirmait, dans un rapport antérieur, que la condition de l'industrie de la librairie se trouvait empirée par suite de la eonvention de Berne. Cette affirmation est maintenue. Le monopole dont on se plaignait nutrefois relntivement aux détenteurs anglais de droits d'auteur est aujourd'hui l'objet des mêmes plaintes, non seulement en ce qui a trait à ces détenteurs, mais encore à eeux de la même classe dans tous les pays compris dans l'union des droits d'auteur établie à Berne. On fait du Canada un marché fermé pour leur profit, et la seule compensation donnée par la eonvention pour un marché de cinq millions de lecteurs et le bénéfice qu'en pourra retirer l'écrivain canadien, dont on ne semble pas avoir ainsi soigné les intérêts parce qu'on n'en appréciait pas bien haut la valeur, car la commission, dont le rapport est l'objet du présent examen, parle de l'écrivain canadien "comme étant plutôt à venir qu'existant à l'heure qu'il est." Sans necepter cette appréciation comme tout à fait exacte, on peut dire pour le moins qu'on peut s'en reposer sur le parlement canadien du soin à donner aux intérêts des auteurs canadiens. La convention de Burne avait en vue des considératious sociales qui diffèrent grandement de

celles dense de Lor Dans l' public tundis l'Europ qu'en (

en ee soussig ces rais le Cana

Berne, iei plein Qu Majesté tions, à rapport Cette lo américa règleme dans les cependa citoyens que ses

pour ce

permett

Roynum

simple p

typograp A et Salisbury droit à la raire. S cet égard Ce serait de redres en expliq Etats-Un qu'on ne internation

Le se la conclus ministre ce l'état de la répondu que de britannique pêchait padans les peur la preitoyens a cipe que le

Le sor qu'il croya traité ni d gislatifs à bêche cirdans les et qu'elle difficulté es déteni de la loi eut cana-

nné dans ine comipport de port dont dienne de pour les percep-

le souspartie de avec les e Excel-

de cette
uns eette
l'il avait
i améliostant les
n était le
ané à cet

ouvernerant pas Majesté cet avis. cequête à ctueusen de se ent et du

ens dans nseillers

l'indus. Cette
ivement
blaintes,
a même
à Borne,
a donnée
e qu'en
les intédont le
ne étant
éciation
er sur le
conven-

ment de

celles existant en Canada. En Europe, la population qui lit est comparativement dense dans les différents pays; an Canada, une population bien moindre que celle de Londres est disséminée sur un territoire presque anssi grand que celui de l'Europe. Dans les villes enropéennes, et en particulier dans celles de la Grande-Bretagne, le public qui lit est en grande partie approvisionné de livres par les bibliothèques, tandis qu'an Canada, en général, celni qui lit doit en acheter. Dans les pays de l'Europe, la classe des lecteurs ne forme qu'une fraction de la population, tandis qu'en Canada elle comprend presque tous les labitants.

S'il était besoin d'invoquer des raisons contre la continuation de la convention en ce qui regarde le Canada, il s'en suggérerait beancoup d'elles-mêmes; mais le soussigné ne voit pas que le gonvernement de Votre Excellence soit tenu de donner ces raisons ou de présenter des arguments pour justifier la détermination prise par le Canada de se retirer de cette convention

Il n'a jamais été passé de loi en Canada pour donner effet à la convention de Berne, quoique quelque mesure de ce gonre soit nécessaire pour que le système ait

Quant à ce qu'on appelle l'arrangement" fait entre le gouvernement de Sa Majesté et les Etats-Unis, cela semble domander particulièrement quelques observations, à cause de lu position prise par la commission dont le soussigné diseute le rapport. En mars 1891, le congrès passait la présente loi sur la propriété littéraire. Cette loi donne les droits d'auteur aux Etats-Unis à tout écrivain, qu'il soit eitoyen américain on sujet d'un Etat étranger, à condition qu'il dépose (en conformité des règlements prescrits) deux exemplaires du livre imprimé sur caractères assemblés dans les limites des Etats-Unis, lors de la publication du livre on avant. Il faut, cependant, s'il s'ngit du snjet d'un Etat étranger, démontrer que cet Etat permet aux citoyens américains de jour de l'avantage des droits d'auteur aux mêmes conditions que ses propres citoyens. Cette prescription est, bien entendu, facile à observer pour ce qui est de la Grande-Bretugne, car la loi de 1842 sur la propriété littéraire permettait aux étrangers d'obtenir les droits d'auteur non seulement dans le Royaume-Uni muis encore dans toute l'étendue des possessions britanniques, sur simple publication dans la Grande-Bretagne, suns cette condition que la composition typographique fût exécutée dans les possessions britanniques.

A en juger par le rapport de la commission, celle-ci a l'air de considérer que lord Salisbury a, le 15 jann 1891, fait avec les Etats Unis un pacte qui empêche de faire droit à la demande par le Canada d'une meillenre législation sur la propriété littéraire. Si l'on pouvait supposer qu'il en est ainsi, le Canada aurait à faire valoir à cet égard une cause de grief beaucoup plus grave que ce qui a été exposé jusqu'ici. Ce serait que, après avoir laissé sans effet pendant de longues années les promesses de redressement qu'on lui avait faites, et en avoir ensuite ajourné l'accomplissement en expliquant qu'on s'occuperait de ce redressement dans les négociations avec les Etats-Unis pour un arrangement international, on significrait à présent au Canada qu'on ne peut plus acquiescer à sa demande ni s'en embarrasser, parce que le pacte international formé avec les Etats Unis écarte tonte considération de ses intérêts.

Le soussigné sontient toutefois que ce n'est pas là un exposé fidèle des faits, ni la conclusion qu'on en doit raisonnablement intérer. Il appert que M. Lincoln, le ministre des États-Unis à Londres, a demandé à lord Salisbury de le renseigner sur l'état de la loi relative aux droits d'auteur dans le Royaume-Uni. Lord Salisbury a répondu qu'un aubain, par le fait d'une première publication dans une partie quelconque des possessions de Sa Majesté, pouvait obtenir l'avantage des droits d'auteur britauniques, et que la publication faite en même temps dans un pays étranger n'empêchait pas l'auteur d'obtenir ces droits dans la Grande-Bretagne, que la résidence dans les possessions de Sa Majesté n'était pas une condition nécessaire, et que la loi sur la propriété littéraire dans toutes les possessions britanniques permet aux citoyens américains de jouir de l'avantage des droits d'auteur d'après le même principe que les sujets britanniques.

Le soussigné prétend qu'en faisant cette déclaration il ne faisait que définir ce qu'il croyait être alors l'état de la loi sur la propriété littéraire. Il ne faisait pas de traité ni d'arrangement au sujet de la propriété littéraire, bien que, probablement

pour la commodité du discours, le terme d'urrangement avec les Etats-Unis" nit êté employé dans le rapport de la commission et dans le cours de ces observations. La commission, dans son rapport, semble considérer la réponse de lord Salisbury (relativement à l'état de la loi existante) comme une convention et presque l'équivalent d'un engagement à l'effet que la loi ne sera jamais changée. Antrement, il est difficile de comprendre ces phrases que contient le paragraphe 51 : "La loi de 1889" (c'est-à-dire la loi canadienne), " si elle est confirmée par le gouvernement de Sa Majosté, après l'assurance donnée au gonvernement des États-Unis en 1891, donnera licu à une méprise et à un malentendu tout ensemble." "Nuturellement, si le Canada allait s'exclure de l'opération de la loi de 1886, et à plus torte raison si on lui permettait de s'exclure de l'opération de la loi de 1842, il n'y annait pas simplement une incompatibilité de pure torme, mais une incompatibilité réelle entre sa législation et la déclaration de lord Salisbury, '

On ne suggère pas que la déclaration de lord Salisbury était que la loi ne serait pas changée, mais on semble l'inférer. Si l'on doit tirer une pareille inférence de la réponse de lord Salisbury à M. Lincoln, il scrait à propos de demander pour combien de temps sa déclaration était destinée à avoir force et effet, on doit être interprétée comme ayant cet effet ? Se peut-il que la convention de Berne, qui ne devait durer qu'une année après avoir été dénoncée, en ce qui regarde le Canada, fût destinée par lord Salisbury à devenir perpétnelle dans son application au Canada, et cela parce

qu'il a fait à M. Lincoln un exposé de la loi du Royanme Uni?

Il semble parfintement évident, malgré l'interprétation contraire suggérée par le rapport de la commission, que lord Salisbury a tout simplement informé M. Lincoln que le 16 juin 1891, la première condition, spécifiée plus haut, de la loi des Etats-Unis sur la propriété littéraire, se tronvait remplie par l'état de la loi anglaise à cette date. Le but de lord Salisbury était de montrer à M. Lincoln que la Grande-Bretagne permettrait aux citoyens américains de jonir des avantages du droit de propriété littéraire sur le même principe en somme que ses propres citoyens. Le gouvernement et le parlement canadiens ne deman lent pas un antre état de choses; et la déclaration de lord Salisbury à M. Lincoln ne sera pas moins valable, et les exigences raisonnables du gouvernement des Etats-Unis ne seront pas moins satisfaites, si la loi canadienne de 1889 est ratifiée, parce que les détenteurs américains de droits d'anteur dans la Grande-Bretagne continueront d'être sur le même pied que les détenteurs anglais.

Avant le soi-disant "arrangement avec les Etats-Unis", le soussigné, dans une lettre qu'il avait l'houneur d'écrire à lord Knutsford, le 14 juillet 1890, faisait ces

représentations que cite le paragraphe 43 du rapport de la commission.

(1) Que le système actuel qui fait du Canada un marché pour les réimpressions américaines, et arrête les presses canadiennes au profit des presses américaines en ce qui regarde les ouvrages nantis des droits d'auteur en Angleterre, tend directoment à induire les Etats-Unis à refuser de conclure tont pacte international,

"(2) Que, d'antant que la présente loi canadienne sur la propriété littéraire protège le détenteur de droits d'auteur dans tout pays qui peut faire un traité avec la Grande-Bretagne, on ue pent pas prétendre, comme on l'a déjà fait, que la réglementation antonome de cette manière en Canada anrait le moindrement pour effet d'entraver les négociations avec les Etats-Unis en vue d'un arrangement interna-

tional.'

Cette prédiction s'est pleinement accomplie depuis le passage de la loi américaine sar les droits d'auteur. Maintenant, les éditeurs américains, lorsqu'ils font leurs arrangements avec les auteurs et éditeurs anglais, insistent sur cette condition que la Canada sera compris dans le territoire qui lenr est abandonné. Qui plus est, les acquéreurs américains de droits d'auteur anglais refusent aux éditeurs canadiens de conclure aucun arrangement ponr la publication de réimpressions en Canada. Ainsi, le détenteur de droits d'anteur hors du Canada ne jouit pas seulement, en Canada, du monopole que lui donne la loi de 1842 sur la propriété littéraire, mais il peut vendre et vend effectivement à des étrangers ce monopole en Canada, de sorte que l'acquérent étranger achète le droit, sons l'effet du statut de 1842 et de celui de 1886 accédant à la couvention de Berne, d'arrêter les presses canadiennes pour que le siennes continuent de marcher atin d'approvisionner les lecteurs canadiens.

le (Un Eta mai e11 . Bta tom com com imp acco prei ang étai

quoi d'un lecte sont prot aetu

ntter édite

déno caine les li tonte anter fuit e out 1 eomp des a leurs pays, quane britar

(

que s

diens

de ph des of s'inter dépen a disc ments rappo գո'սո canadi

Sa Ma il deva soussig sugges observ Unis" nit servations. Salisbury que l'équiment, il est La loi de uement de 1891, donment, si le nison si ou as simplee entre sa

ne serait ence de la r combien aterprétée rait durer stinée par cela parce

gérée par formé M. la loi des i anglaise i Grandedroit de ens. Le e choses; ole, et les ius satisnéricains pied que

dans un**e** tisait ees

éimpresfricaines ud direcal, littéraire

ité avec la régleour effet internadi améril'ils font

ordition olds est, unadiens Canada, nent, en mais il le sorte celui de our que

On doit observer que, par la loi canadienne de 1889 sur la propriété littéraire, le Canada demande moins que n'ont obtenu les Etats-Unis. Le congrès des Etats-Unis demandait que, avant qu'un sujet britannique pût obtenir les droits d'auteur aux Etats-Unis, son livre fût imprimé sur composition typographique exécutée dans les limites des Etats-Unis. La Grande-Bretagne non seulement accède à cette demande, mais permet A un citoyen américain d'obtenir les droits d'auteur pour son ouvrage en Angleterre, en y publiant cet ouvrage, imprimé sur des caractères assemblés aux Etats-Unis, ce qui fait que l'éditeur américain acquiert les droits d'anteur en même temps dans l'un et l'antre pays pour un livre qu'il fait paraître après l'avoir fait composer avec des caractères américains. La loi canadienne permettrait que la composition typograp, que fût exécutée en Angleterre et que les planches en fussent importées, et sur impression faite en consequence les droits d'auteur soraient accordés en Canada, à condition que cette impression fût faite sous un mois de la première publication ailleurs; mais, an défaut de telle publication, le détenteur anglais de droits d'auteur serait assuré de sa redevance de dix pour cent si le livre était republié (sur permis) en Canada,

En face de cet état de choses, il n'est pas exact de dire, comme semble l'indiquer te paragraphe 54, 4e alinéa, du rapport en question, que "La demande actuelle d'une législation dans le sens de la loi canadienne de 1889 paraît venir, non du locteur ou de l'écrivaiu canadien, mais de l'éditeur et de l'imprimeur canadiens, qui sout fort sensibles à la concurrence de leurs rivanx des États-Unis et veulent se protégor en excluant les productions de ces derniers."

Ce dont se plaiguent principalement les éditeurs canadieus, dans l'état de choses actuel, c'est qu'on ne leur permet pas de faire concurrence anx éditeurs américains, attendu que les détenteurs anglais de droits d'anteur vendent leurs droits aux éditeurs américains à condition que ceux-ci auront le monopole du marché canadien.

Une antre assertion contenue dans le même paragraphe du rapport (6e alinéa), dénote un manque de connaissance des frits; elle énonce "que la dernière loi américaine n'antra pas pour cffet d'engager davantage les éditeurs de ce pays à réimprimer les livres anglais. Avant cette loi, ils pouvaient réimprimer chacun de ces livres en tonte liberté; depuis qu'elle est passée, il leur faut s'arranger avec ceux de ces auteurs qui se prévalent des dispositions législatives arrêtées par le congrès." Le fait est que les éditeurs américams recherchent avidement les livres anglais. Ils ont le moyen de payer des prix élevés, à cause que le marché canadien se trouve compris dans leurs achats. Les écrivains auglais sont induits également à chercher leurs livres sur des caractères américains, ce qui est une condition imposée dans ce pays, quoiqu'elle ne soit pas imposée dans la Grande-Bretagne à l'écrivain américain britannique.

C'est de ce désavantage énorme, et non de la concurrence des édifeurs américains, que se plaint le Canada, et on ne peut avancer avec justesse que les éditeurs canadiens "ne peuvent vendre à aussi has prix que leurs concurrents qui ont l'avantage de plus forts capitanx et d'un plus vaste marché,"

La commission a employé une partie considérable de son rapport à nu exposé des objections coutre la confirmation de la loi canadienne de 1889. Le soussigné s'interdit pour le moment d'entrer dans une discussion des points de droit dont dépendrait la nécessité d'un statut impérial pour confirmer la loi canadienne. Il les a discutés à fond dans un rapport fait eu août 1889. Il persiste à soutenir les argaments qui y sont formulés; mais lorsqu'on vit, par la dépêche reçue en réponse à ce rapport, que le ministère des colonies avait adopté une opinion différente et jugeant qu'un statut impérial était nécessaire, l'attention du gouvernement et du parlement canadiens se porta immédiatement à cette tâche de démontrer au gouvernement de Sa Majesté que, pour tontes les raisons à inférer des assurances dounées par le passé, il devait faire passer promptement ce statut. C'est cette partie de la question que le sonssigné avait l'honneur de développer dans sa lettre du 14 juillet 1890, écrite à la suggestion de lord Kuntsford, et c'est à cette partie de la question que les présentes observations sont principalement destinées à s'appliquer.

5b-213

Il se propose donc de passer en revue les différentes objections énoncées par la commission dans son rapport.

La première objection est celle ci: "Cela impliquerait l'abandon du système de droit international et impérial de propriété littéraire qu'a adopté le gouvernement de Sa Majesté, et auquel le Canada a donné son assentiment il n'y a pas plus de six ans."

On nie que les dispositions de la loi canadienne impliqueraient l'abandon de ce système, même en ce qui touche an Canada, parce que le détenteur de droits d'auteur continuerait d'être indemnisé par la redevance au 1 eu de l'être par le droit de douane. Quant à l'assentiment donné par le Canada à la convention de Berne il y a six aus, le droit du Canada de se retirer de cette convention sur un un d'avis a été spécifié dans le truité, et il n'aurait pas consenti à y devenir partie sans condition. Ce droit u'a jamais été contesté, et on a bien formellement demandé que le gouvernement de Sa Mujesté donrât avis du retrait du Canada. C'est avec la connaissance de ces faits que le rapport de la commission se sert de ces termes dans le paragraphe 50: "Si le Canada insiste à se retirer de la convention de Berne, sa demande à cet offet ne peut guère être refusée."

Le soussigné ose exprimer l'espérance qu'on n'aura pas de doute sur ce point. Il y a des années que le Canada, par un arrêté du conseil, a demandé qu'avis fût donné à cet effet. Par une adresse des deux chambres du parlement, il a réitéré de la manière la plus formelle cette demande à Sa Majesté. Par une dépêche de date récente, le gouvernement de Votre Excellence priait que cet avis fût donné sans plus de retard; et, an cas où il y aurait quelque incertitude à ce sujet, le soussigné déclare ici que "le Canada insiste à se retirer de la convention de Berne."

L'objection suivante est celle-ei: "Ça donnerait au moins prise à l'accusation d'être en contradiction avec la déclaration faite aux Etats-Unis l'aunée dernière au sujet de la loi du Royaume Uni et des possessions britanniques, et sur la foi de laquelle les Etats-Unis ont admis les écrivains anglais à jonir de l'avantage de lenr loi sur la propriété littéraire." Ceci semble si fallacieux qu'il n'est pas besoin de faire là-dessus d'autres commentaires que ceux formulés dans une partie antérieure du présent rapport. Il est impossible, au point de vue du soussigné, que la déclaration de lord Salisbury doive être interprétée comme une promesse pour tout temps à veuir, ou pour n'importe quel temps. Mais si on veut inférer de cette déclaration que les Etats-Unis prisent à une si grande valeur le marché canadien, qu'ils penvent actuellement contrôler, qu'ils refuseront les droits d'anteur aux écrivains angrais si l'on ne continue pas de four offrir ce marché, le Canada demandera plus énergiquement que jumais qu'on lui fasse justice, parce qu'il s'agira de savoir si l'on se propose de mettre une branche importante du commerce du Canada à la disposition d'une classe privilégiée de la Grande-Bretagne pour qu'on la troque contre des privilèges concédés à cette classe dans un pays étranger. Alors, il deviendra nécessaire de considérer sans retard jusques à quand le marché canadieu sera coutrôlé de la sorte, et s'il doit être définitivement arrêté que le Canada sera placé dans une condition désavantageuse par rapport à des pays voisins, parce que sa population a conservé des liens avec l'Empire, ce qu'elle fait depuis longtemps pour des motifs bien différents de ceux inspirés par l'intérêt personnel.

La troisième objection est que la confirmation de la loi canadienne "serait incompatible avec le système par lequel les droits d'anteur s'acquerraient sans retard au lieu de publication"—système que, depuis de longues années, le gouvernement de Sa Maiesté demande aux Etats Unis d'adoption.

ment de Sa Majesté demande aux Etats-Unis d'adopter.

Il est bien connu que les Etats-Unis n'ont jamais montré de disposition à adopter ce système.

Il est difficile de supposer qu'aucun homme bien reuseigné s'attende à

ce système. Il est difficile de supposer qu'aucun homme bien renseigné s'attende à cette adoption de leur part. Le gonvernement de Sa Majesté n'avait évidemment pas cette opinion torsque, par l' "arrangement" de lord Salisbury avec M. Lincoln, il a concédé aux citoyeus uméricains les privilèges de droits d'auteur dans tonte l'étendue de l'Empire britannique suns que cette politique fût adoptée par les États-Unis, mais quand, au contraire, ils refusaient formellement de l'adopter. Après cet arrangement, il est difficile de concevoir quelle raison pourrait être suggérée pour qu'ils abrogent une condition (l'impression aux Etats-Unis) qui protège le travail

amé n'a p lègo quo la ra plus réali

seraj untu appr

dieni

raien porce à cell angla parce il tro de 18 de plu était : recev droits Etatssystèr

canad librain concludien e donnée Canad D considdoiven diens, : devenue

des as

alors i

grand

contina Le toux qu se plan les imp la prop: teur de Cette ta très bas gros. tian, pa américa sonleme te droit tontes 1 livres n

indique

ème de uement plus de

s par la

n de ce
'auteur
roit de
e il y a
is a été
dition,
gouverissance
graphe
e à cet

point, vis fût éré de e date ns plus léclare

isation ère an toi de e leur oin de rieuro Selaratemps ration uvent iais si gique-'opose d'une ilèges re de sorte, dition servé

serait sans rerneopter ude à

diffé-

nde à ment coln, tonte Etats-le cet pour ravail

américain au désavantage manifeste du travail britannique du même genre, et qui n'a pas, d'ailleurs, pour résultat de faire refuser aux citoyens américains les privilèges dont jonissent les sujets britanniques. Sûrement, on n'allèguera plus désormais que la concession de la demande faite par le Canada doive être encore ajournée pour la raison imaginaire qu'on pourra conclure avec les Etats-Unis quelque arrangement plus satisfinisant, dont il n'existe point la moindre probabilité, et qui, même s'il se réalisait, serait d'une valeur fort doutense quant à ce qui regarde le Canada.

Une autre objection soulevée contre la loi canadienne de 1889 est que "ce naturellement, des détenteurs auglais de droits d'anteur) par qui est principalement approvisionné le marché canadien"

C'est là une assertion dont l'exactitude est des plus contestables. La loi canadienne assurerait aux détenteurs anglais de droits d'auteur des recettes qui s'élèveraient au centuple de celles qu'ils tirent actuellement en Canada, par suite de la perception des droits de timbre sur les réimpressions canadiennes qu'on substituerait à celle du droit de donane imposé sur les réimpressions étrangères. Si l'écrivain anglais vendait ses droits d'auteur en Canada (ce qu'il fait rarement anjourd'hui, parce que l'acquéreur américain exige de lui que le Canada sera inclus dans l'affaire), il tronverait le produit de ses droits considérablement augmenté sous l'effet de la loi de 1889. Il est douteux qu'à présent l'acquéreur américain lui prie quelque chose de plus en considération du marché canadien; mais, certes, si le marché canadien était acheté par ceux qui sont au fait du commerce de ce pays, le prix que l'anteur recevrait pour ce marché dépasserait ce qu'il est actuellement. Si le détenteur des droits d'anteur ne vendait pas le marché canadien, il recevrait de l'acheteur des Etats-Unis le prix stipulé avec lui, et en sus, le revenu additionnel perçu sons le système de permis en Canada.

On sait qu'un antent fort lu a vendu son droit de propriété littéraire à une grande librairie des Etats-Unis. Il refusa de vendre, à cette époque, le marché canadien à un acheteur canadien. Cette condition lui avait été imposée par la librairie américaine qui avait fait l'acquisition de son droit. Un arrangement fut couclu plus tard avec cet auteur par un éditeur canadien, qui obtint le marché canadien en payant pour les droits d'auteur en Canada une somme plus élevée que celle donnée par l'établissement américain pour le même privilège et aux États-Unis et au Canada.

Dans tons les cas, nons devons demander au gouvernement de Sa Majesté de considérer si les droits d'anteur des détenteurs anglais, créés par la loi de 1842, doivent continuer d'entraver l'exercice des droits du parlement et du peuple canadiens, après qu'on a si souvent reconnu le fait que la création de ces privilèges est devenu un grief en Canada, et si longtemps après qu'on a fait des promesses et donné des assurances qu'on remédierait à ce grief. Si cet état de choses doit persister, alors il devient extrêmement difficile de comprendre nombre d'expressions qu'on a continuellement employées dans les dépêches impériales depuis cinquante ans.

Le rapport de la commission poursnit en exprimant l'opinion que : " Il est doutoux que, dans les circonstances actuelles, le lecteur canadien ait quelque raison de se plaindre." Le soussigné ne pent partager cette opinion. Mais quand alluaient les impressions étrangères, c'est à dire avant le passage de la loi américaine sur la propriété littéraire, le lecteur canadien était obligé de payer, au bénéfice du détenteur de droits d'anteur, une taxe que percevaient les préposés des donanes en Canada. Cette taxe n'était pas bien onérense, parce que ces reproductions étaient offertes à très bas prix et que le droit était une imposition ad valorem sur l'importation en gros. Maintenant, le lecteur canadien ne se trouve point dans une aussi noune positian, par suite de la générosité du gouvernement de Sa Majesté à l'égard des citoyens américains, laquelle donne à ces derniers le monopole du marché canadien, non seulement pour la réédition des onvrages anglais dont ils acquièrent continuellement le droit de propriété, que ne peut acquerir l'éditeur canadien, mais encore pour tontes les publications américaines. Le résultat de cet état de choses est que les livres nouveaux out doublé de prix en Canada, depuis trois ou quatre aus, et tout indique encore une hausse.

Le rapport de la commission dit ensuite que: "Ce sont les écrivains et les éditeurs anglais qui ont à se plaindre de la loi sur les réimpressions étrangères." De la part du Canada, on nie que l'écrivain et l'éditeur anglais aient lieu de se plaindre parce qu'on ne leur permet pas, après avoir arrêté la presse canadienne, de bannir le littérature anglaise du Canada en la saisissant à la douane, à moins qu'elle n'entre sous la forme d'une édition anglaise qui ne sanrait se vendre en Canada, si ce n'est qu'à un très petit nombre d'exemplaires. L'écrivain anglais n'aurait pas droit de se plaindre de la loi canadienne de 1889, car elle améliorerait sensiblement sa position, comme la chose a été démontrée.

La commission affirme ensuite que la réalité des griefs de l'écrivain et de l'éditeur anglais "a été admise par la commission des droits d'anteur, de 1876." La réalité de ces griefs n'est pas admise en Canada; mais si ces griefs out jamais réellement existé, ils sont moindres aujourd'hui, parce que la législation américaine a pour effet de diminner très considérablement la publication de rééditions étrangères, et ils seraient encore moindres sous l'action de loi canadienne de 1889, parce que le commerce de réimpressions étrangères se trouverait presque, sinon complètement aboli.

Il est difficile de comprendre quel est le but de cette insinuation au sujet de la loi sur les impressions étraugères, à moins qu'elle ne soit offerte comme une suggestion à l'effet de faire établir de plus grandes restrictions que celles aujourd'hui existantes en matière de propriété littéraire, pour la révocation de la loi en question. Si tel est l'objet de cette insinuation, il u'est guère nécessaire de s'y arrêter étant donné l'histoire de cette question jusqu'à ce jour et le fait que la perception de droits de douane en faveur des détenteurs anglais de droits d'auteur devient de plus en plus embarrassante en Canada et devra être définitivement abandonnée, pour des raisons qu'il n'est pas à présent nécessaire d'exposer en détail.

Une autre suggestion énoucée dans le rapport dont il s'agit est que : "La privation des droits d'anteur en Canada pourrait nuire sérieusement aux intérêt des écrivains australiens, soit, par exemple, d'un romancier de Melbourne dont les ouvrages auraient vraisemblement une grande circulation en Canada." Le cas n'est pas bien probable. Pour se servir des termes de la commission, appliqués par elle aux écrivains canadiens, en peut les "considérer comme étant plutôt à venir qu'actuels." Il suffit de dire pour le présent que, dans toute législation canadienne, les Australiens sont et seront sans donte toujours mis sur le même pied que les autres sujets britanniques, mais que s'il s'élevait quelque jour la question de savoir de quels droits doit jouir en Canada une certaine classe d'Australiens, en ne pourrait assurément pas prétendre que cette question dût être décidée par le parlement du Canada.

Le rapport dont on s'occupe ici consacre un paragraphe aux intérêts de l'écrivain canadien, dont il dit que, de par la loi canadienne de 1889, il serait privé des droits d'auteur en tout pays autre que le Canada. Il n'en serait pas du tout ainsi, à moins qu'on ne passât une loi impériale pour eulever aux Canadiens, non seulement les droits dans l'Empire concédés à tous les sujets britanniques, mais eeux octroyés par la convention de Berne à la population de la plupart des pays étrangers, ce qui semble une suggestion tout à fait déplacée dans cette d'acussion.

Le parlement du Canada n'a pas oublié les intérêts de ses écrivains ni d'aucune autre classe. Quand il parle, comme il l'a fait sur ce sujet, il ne parle qu'après avoir mûrement délibéré sur tous les intérêts en cause, et il est parfaitement en état de peser ces intérêts.

Le rapport discute ensuite assez longuement la question de savoir si les éditeurs canadiens ont réellement quelque grief, et si ce grief se tronve aggravé par suite de la convention de Borne. Si la commission s'était renseignée sur ce sujet an Canada, le seul lieu où il faille s'enquérir des faits, elle n'auruit pu guère arriver à la conclusion qu'elle formule. L'éditeur canadien n'a jamais eu l'occasion de faire concurrence à ses rivaux des Etr's-Unis, sauf en de rares circonstances, comme lorsqu'un Canadien a acheté des droits d'auteur d'éditeurs américains à qui avaient été vendu le marché canadien par le détenteur anglais de ces droits, et quelquefois directement d'un détenteur anglais.

auraidans l de l'éc mal s' Majes on a p désiré L éditeu

voient faibles sur la Division plus ba qui on livres

édition

rents

ouvrier permet sujet be littérair cain a r américa ment le alors il Etats-U

des Etat
par l'ol
composi
avantag
et qu'on
regarle
Le
des rens
veulent

veulent on non, ee que v marché 1889, un droits d' nombre encore à Il fa

ait la lil actuelles Le c faire bais

faire bais d'imports Le se que le me

canadiens l'éditeur La si nouvelle Les effets de la convention de Berne ont été déjà disentés, mais la commission aurait pu trouver en Canada des preuves multiples que chaque changement opéré de l'éditent canadien. La convention de Berne a réellement empiré sa conduite et le mal s'est sérieusement accra par les concessions qu'a fuites le gouvernement de Sa on a prié ce gouvernement de l'urrangement que, pendant ac longues unnées, on a prié ce gouvernement d'attendre comme une mesure qui apporteruit le remède désiré.

Le rapport indique, comme on l'a déjà remarqué, que "le véritable grief des éditeurs canadiens, c'est qu'ils ne peuvent vendre à anssi bas prix que leurs concurrents qui ont l'avantage de plus forts capitaux et d'un plus vaste marché, et qui voient une législation protectrice opérer en leur faveur contre leurs rivaux plus faibles." En considérant la question à ce point de mue, on ne doit pas trop appuyer sur la faiblesse de l'éditeur canadien.

Dans des cas exceptionnels, lorsque l'éditeur eanadien a acquis le droit d'approvisionner son propre marché, on a constaté que les livres ont été offerts en Canada à qui ont été imprimés aux Etats-Unis. On peut citer de nombreux exemples de livres qui ont été imprimés aux Etats-Unis et réimprimés au Canada pour prouver que ces livres se sont vendus en Canada quatre-vingt pour cent au-dessous du prix des éditions américaines.

Le véritable grief de l'éditeur eanadien, du typographe canadien et de tout autre ouvrier employé à la publication de livres, c'est, comme on l'a déjà dit, qu'on ne lempermet pas de faire concurrence à leurs rivaux des Etats-Unis, pour lu raison qu'il est sujet britannique et, partant, lié par la législation du Royaume Uni sur la propriété ittéraire. Il est vrail, comme l'observe lu commission, que tenr concurrent américain a un plus vuste : narché, parce que l'éditeur des États-Unis contrôle le marché américain, plus, le marché canadien; tandis que l'éditeur du Canada n'a pas seulement le marché canadien, sauf dans les rares circonstances mentionnées ci dessus, et alors il ne peut approvisionner que le Canada, se tronvant exclu des marchés des Etats-Unis parce que son livre n'est pas imprimé aux Etats-Unis.

Il est vrai aussi que l'éditeur canadien est entravé par la législation protectrice des Etats-Unis en faveur de l'industrie de la librairie américaines, et partienlièrement par l'obligation où est celui qui vent y obtenir des droits d'anteur d'imprimer sur composition typographique exécutée aux Etats-Unis, tandis qu'on accord tous les avantages de sujets britanniques anx citoyens du pays qui impose cette condition, et qu'on refuse aux Canadiens le droit d'imposer de pareilles conditions en ce qui regarle le Canada.

Le rapport en question fait eneore cette observation, évidemment fondée sur des renseignements erzonés, au sujet du commerce canudien de librairie: "Ce que veulent l'éditeur et l'imprimeur canadiens, c'est de faire exclure les livres à bas prix on non, qui n'ont pas été imprimés on publiés dans leurs établissements." Au fait, ce que veulent l'éditeur et l'imprimeur canadiens, c'est de fournir des livres à bon marché que désire avoir le lecteur canadien. Sous l'effet de la loi canadienne de 1883, un éditeur ne pontrait avoir de monopole en réimprimant des livres nantis des droits d'auteur, parce que le gouvernement anraît le droit d'accorder, en quelque nombre que ce soit, des permis de réimprimer. De plus, l'éditeur anglais serait encore à même d'envoyer ses livres de la Grande-Bretagneau Canada.

Il faut, en conséquence, répéter que ce qu'on désire c'est que l'éditeur canadien ait la liberté de vendre sur son propre marché, marché qui dans les conditions actuelles, est réservé au bénéfice de personnes dominités à hors du Capada.

actuelles, est réservé au bénéfice de personnes domiciliées hors du Canada. Le commission a suggéré que "le mayen le plus sample et le plus pratique de faire baisser le prix des livres canadiens serait de supprimer ou de réduire le droit d'importation de 15 pour 100 dont sont frappés les livres au Canada."

Le soussigné ne peut partager cette opinion. L'expérience du passé a pronvé que le moyen le plus simple et le plus pratique de faire baisser le prix des livres cunadiens serait de donner libre carrière à la presse ennadienne et de permettre à l'éditeur et à l'imprimeur canadiens la publication des livres.

La suppression du droit canadien d'importation serait incontestablement une nouvelle faveur aux éditeurs et imprimeurs américains, mais le soussigné ose

osition, le l'édii." La réellen pour s, et ils

le eom-

es." De

plaindre

bannir

n'entre

ce n'est

it de se

et de la suggesui exison. Si donué oits de en plus

raisons

La pricet des
nt les
Le eas
les par
venir
ienne,
autres
coir de
urrait

nt dn
rivain
droits
moins
nt les
s par
ce qui

teurs
te de
nada,
neluneurnu'un
endu

ment

avoir

exprimer la pensée qu'on a déjà suffisamment soigné les intérêts de cette classe et qu'il n'a pas besoin d'avantages additionnels de la part du gouvernement canadien. L'argument en faveur d'une réduction du droit canadien d'importation afin de mettre les livres à meilleur marché est quelque pen en contradiction avec une autre déclaration que contient le rapport : celle à l'ellet que la redevance pour les détenteurs de droits d'autour proposée paule les de la celevance pour les détenteurs de droits d'autour proposée paule les de le part de proposée paule les de la celevance pour les détenteurs de droits d'autour proposée paule les de la celevance pour les détenteurs de droits d'autour proposée paule les de la celevance pour les détenteurs de droits d'autour proposée paule les de la celevance pour les détenteurs de la celevance pour les des des des de la celevance de la celevance pour les détenteurs de la celevance pour les des des des des des de la celevance de

teurs de droits d'anteur, proposée par la loi de 1889, devrait être fortement augmentée, et qu'un mode des plus vigoureux de taxation devrait être adopté pour assurer la perception de cette taxe.

Dans le paragraphe 56, la commission suggère que: "le montant de la redevance pourrait peut-être être fixé à 15 pour 100, de façon à correspondre au montant du droit actuel d'importation sur les livres; et que cette redevance pourrait être perçue au moyen d'un timbre qui serait apposé sur chaque exemplaire, de sorte que les livres non timbrés qui seraient offerts en vente seraient passibles de saisie."

Cela semble impliquer que le droit d'importation et la taxe en faveur du détenteur de droits d'anteur devraient être égaux, d'où il s'en suivrait qu'une réduction du droit d'importation, telle que la conseille la commission, serait accompagnée à tont événement d'une réduction de la redevance du susdit détenteur.

Le soussigné n'acquiesce pas an conseil, contenu dans le paragraphe 57 du rapport de la commission, que la législation canadienne telle que requise dans l'espèce se borne aux fivres. Il est vrai, comme le dit le rapport de la commission, que les droits d'auteur en fait d'œuvres musicales, dramatiques et artistiques, soulèvent une question très difficile, mais le droit qu'a le parlement d'être revêtu du pouvoir de se gouverner lui-même en ce qui se rapporte à ces choses est assurément aussi évident qu'il l'est par rapport aux livres. La demande à l'effet qu'on lui concède ce droit n'est certainement pas plus difficile à comprendre pour les hommes d'Etat d'un pays qui a généreusement accordé ce droit en ce qui touche à tous les autres intérêts.

La commission a, dans son rapport, soulevé diverses objections contre les détails de la loi canadienne de 1889. An point de vue du soussigné, ces objections ne sont pas sontenables. Elle dit que: "I'ou pourrait allouer douze mois comme donnant un temps raisonnable (au détenteur des droits d'auteur) pour reproduction à bon marché, et durant ce laps de temps le droit impérial de propriété littéraire resterait intact." En réponse à cela on doit dire qu'en moins de douze mois le marché canadien serait inondé de réimpressions américaines et que le livre amait cessé de se vendre. Le rapport ajoute que "le montant de la redevance pourrait être peut être de quinze pour cent, de façon à correspondre au montant du droit actuel d'importation sur les livres." Dans l'opinion du soussigné, la proposition canadienne d'une redevance de dix pour cent sur chaque exemplaire rapporterait beaucoup plus que celle là, laquelle serait de quinze pour cent ad valorem sur la quantité importée, aux prix du gros. Telle est évidemment la portée de la proposition de la commission, comme on le voit en référant au droit d'importation, qui est un droit ad valorem sur les prix du gros.

La redevance de dix pour cent proposée par le parlement canadien serait imposée sur le prix, au détait, de chaque livre, et remplacerait les douze et demi pour cent actuellement perçus par la douaue sur les prix du gros, ad valorem, pour le bénéfice du détenteur des droits d'auteur. Prenons un exemple pour expliquer la chose. Un livre publié l'année dernière coûte, quand il est importé des Etats-Unis, \$22 pour cent exemplaires. Le droit, à deux et demi pour cent, est de \$2.75. Le prix en détail du livre étant de cinquante centins, la redevance qu'il donnerait, à dix pour cent (comme ça se ferait si le livre était réédité en Canada), serait de \$5; de sorte que le détenteur des droits d'auteur gagnerait par là près de cent pour cent.

Le soussigné, cependant, ne croit pas qu'il y ait hen ici de discuter les détails de la loi canadienne, parce qu'il ne pense pas qu'il y convienne de discuter les détails de la loi canadienne, parce qu'il ne pense pas qu'il y convienne de discuter ici le droit qu'alégitimement le parlement canadien de passer la loi en question. Ce que désirent le parlement et le gouvernement eanadiens c'est qu'on enlève tont donte au droit que possède le parlement canadien de légiférersur ce sujet, et il restera encore an gouvernement de Sa Majesté le même droit constitutionnel qu'il a par rapport à toute législation adoptée en Canada, droit qui, comme le soutient le soussigné, suffit à assurer toute exigence raisonnable pour la sécurité des intérêts impériaux.

la plu canad tout c qui s' que m ports a rappor comm

O

Au très les

gouvern Canada, transmi pourrait et de les touchaid de la pr Dominio

taine me lors de n que le ge mon rap Dan

à une rer du Canad 1889, cor Grande-E sur le dél nouveau l'assurance d'un mois l'espoir q insuffisan est inutile tion qui d désire qui gonverner comme in seront, j'ei dois ajoute commerce que le pro clure des a ce que la 1 Le délai p temps, l'im pression au te classe et canndien. on afin de une autre les détenugmentée, assurer la

le la redeı montant rrait être sorte que sie,"

du détenréduction ipagnée à

7 du raps l'espèce i, que les vent une oir de se i évident ee droit 'un pays rêts.

es détails s ne sont mant un on marresterait hé cauassé de se eut-être mportane d'une ilus que tée, aux missiou, rem sur

t impoour cent bénéfico se. Un 2 pour prix en x pour e sorte

tails de e droit irent le ue posement slation r toute

Le soussigné disait, dans sa lettre à lord Knutsford en 1890, qu'on donnerait la plus respectueuse attention à toutes les suggestions, pour l'amélioration de la loi canadienne de 1889, que Sa Seigneurie jugerait à proposde faire, après avoir entendu tout ce qui pourrait être représenté de part et d'autre. Toutefois, après tout ce qui s'est passé, il ne semble que raisonnable à présent qu'on prenne quelque mesure pour faire sortir les griefs canadiens de la routine des enquêtes, des rapports et des suggestions. On espérait être arrivé à cette phase lorsque a été fait le rapport de la commission royale de 1876, surtout en voyant que le rapport de cette commission était si favorable aux réclamations canadiennes.

Respectucusement soumis,

JOHN S. D. THOMPSON, Ministre de la Justice.

Ottawa, janvier 1894.

Sir John Thompson à lord Knutsford.

Hôtel du Palais de Westminster, Londres, S.O., 14 juillet 1890. Au très honorable lord Knutsford, principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour

MILORD, - Dans un rapport que j'ai cu l'honneur de faire à Sou Excellence le gouverneur général du Canada en conseil au sujet de la propriété littéraire au Canada, à la date du 3 août 1889, lequel a été approuvé par Son Excellence et transmis à Votre Seigneurie, il était demandé si le gouvernement de Son Excellence pourrait être autorisé à discuter les questions traitées plus au long dans ce rapport, et de les traiter même d'une façon plus détaillée, s'il était nécessaire, attendu qu'elles touchaient à des sujets de grande importance pour le Canada, non seulement à propos de la propriété littéraire, mais encore relativement aux pouvoirs du parlement du

Ayant en aujourd'hui le privilège de poursuivre cette discussion dans une certaine mesure avec Votre Seigueurie, je profite de la permission qui m'a été accordéc lors de notre entrevue, pour vous soumettre par écrit quelques-uns des arguments que le gouvernement du Canada m'a chargé de faire valoir à titre de supplément à mon rapport mentionné plus haut.

Dans la dépêche de Votre Seigneurie, en date du 25 mars 1890, en réponse à une remarque contenue dans ce rapport, vous appelez l'attention du gouvernement du Canada sur certaines dispositions de la loi de la propriété littéraire du Canada, de 1889, coptre lesquelles vous dites que les propriétaires de droits d'auteur dans la Grande-Bretagne ont soulevé des objections spéciales. L'une de ces objections porte sur le délai (un mois) accordé aux auteurs ou éditeurs britanniques pour publier de nouveau au Canada, après avoir publié en Angleterre. Votre Seigneurie avait reçu l'assurance que, dans la plupart des cas, il servit impossible de faire, dans le délai d'un mois, les arrangements nécessaires pour reimprimer au Canada, et exprimait l'espoir que, après un nouvel examen, on reconnaîtrait que le délai proposé était insuffisant. Sur ce point particulier, de même que sur d'autres détails de la loi, il est inutile, pour le moment, d'imposer une discussion à Votre Seigneurie. La question qui doit être d'abord réglée, et que Votre Seigneurie, ainsi que je le comprends, désire que je discute, a trait au principe de la loi et nu pouvoir que peut avoir le gouvernement du Canada de la voter. Tons détails qui pourront être considérés comme injustes ou insuffisants, au point de vue de tous les intérêts mis en cause, seront, j'en suis sûr, soumis à un nouvel exameu par le parlement du Canada. Je dois ajouter, en même temps, qu'il est prétendu par ceux qui ont des intérêts dans le commerce de librairie au Canada, que le délai mentionné n'est pas par trop court, et que le propriétaire d'un droit d'auteur dans le Royaume-Uni peut facilement conclure des arrangements pour publier simultanément dans les deux pays, de façon à ce que la publication au Canada se trouve faite dans le délai mentionné par la loi, Le délai pour une réédition doit nécessairement être court, parce que, durant ce temps, l'importation de réimpressions étrangères de l'ouvrage, de même que la réimpression au Canada par tout autre que le propriétaire du droit d'auteur en Angleterre, est interdite, en attendant qu'il exerce son droit de décider s'il se prévaudra, ou non, des dispositions de la loi canadienne sur la propriété littéraire.

Sur ce point, et sur aucune autre question de détails, je suis sûr que toute suggestion que Votre Seigneurie jugera à propos d'offrir sera reçue avec une respec-

tueuse attention par le gouvernement canadien.

Au sujet de certains détails des objections qui vous ont été présentées, la dépêche de Votre Seigneurie renvoie le gouvernement de Son Excellence à une lettre datée d'"Aldine House, Belvidere, Kent, 20 février 1890," qui est supposée m'avoir été adressée et qui est signée par M. F. R. Daldy, scerétaire honoraire de la "Copyright Association;" mais je n'ai pu tirer que bien peu de renseignements, dans cette lettre, an sujet des objections que l'on fait valoir, en Angleterre, contre la loi canadienne de 1889. M. Daldy et l'association qu'il représente sont opposés à toute mesure par laquelle on peut affirmer ou concéder le droit pour une colonie de légiférer de sa propre autorité sur ce sujet, et sa lettre suggère d'abandonner complètement la législation de 1889 et de prendre de nouvelles niesures pour mettre plus rigoureusement en vigueur la loi existante, qui laisse à désirer au Canada. Je dois déclarer ici—pour le cas où ce détail pourrait avoir son importance—que je ne connais la lettre de M. Daldy que par la copie qui est annexée à la dépêche de Votre Seigneurie. Si M. Daldy a expédié cette lettre, elle ue m'est jamais parvenue.

Pour en venir maintenant à une déclaration plus détaillée que je n'ai pu la faire au cours de notre entrevue, sur le sentiment qui existe au Canada, à ce propos, je suis chargé par le gouvernement canadien d'exprimer à Votre Seigneurie dans les termes les plus énergiques, le mécontentement du parloment et du gouvernement canadiens au sujet de la loi actuelle, dans son application au Canada, et de prier avec instance le gouvernement de Sa Majesté de remédier à cet état de choses, soit en donnant son assentiment à une proclamation qui metrait en vigueur la loi canadienne de 1889, ou en faisant voter une loi dans le parlement anglais qui enlèverait tout doute qui peut exister sur le droit du parlement du Canada de régler cette

question absolument et avec tout le résultat désiré.

Votre Seigneurie n'ignore pas que le statut de 1842 (5 et 6 Vic., c. 45) est le statut impérial par loquel la propriété littéraire en Angleterre est étendue à toutes

les colonies et dépendances de l'Empire.

Tous les principes du droit commun en vertu desquels les auteurs et éditeurs pourraient avoir réclamé la propriété littéraire ont été mis de côté par ce statut, et étendus à toute personne qui pourrait publier une œuvre littéraire dans le Royaume-Uni, pourvu qu'elle fût sujette de Sa Majesté, ou habitât une partie quelconque des territoires de Sa Majesté.

Je n'ai pas besoin de rappeler à Votre Seigneurie combien la mise en viguear de cette loi a immédiatement produit d'inconvénients et de résultats regrettables

dans les colonies de l'Amérique du Nord.

La législature de la province du Canada, en 1843, a voté une série de résolutions exprimant un sérieux mécontentement, et presque toutes les autres législatures de

l'Amérique du Nord en ont fait autant.

En 1845, la législature de la Nouvelle-Ecosse a adressé à Sa Majesté un mémoire demandant une modification de ce statut. On y disait que le prix élevé des livres anglais et le monopole des éditeurs de Londres, qui donnaient déjà lien à de sérieux griefs dans le Royaume-Uni, où les effets en étaient cependant atténués par les ventes périodiques que faisaient certains éditeurs et par la grande diffusion des bibliothèques publiques, des clubs et des sociétés de lecture, étaient vivement sentis dans la colonie où l'importation des éditions anglaises de livres nouveaux se bornait à quelques exemplaires à l'usage des bibliothèques ou à quelques riches particuliers. On y ajoutait que le commerce de la colonie s'approvisionnait généralement au moyen de réimpressions américaines de livres anglais, et que toute loi de propriété littéraire destinée à empêcher l'importation de ces réimpressions ne pourrait pas être exécutée et ne réussirait aucunement même à étendre la vente des livres anglais au delà de la demande actuelle.

A cette époque, la législature de la Nouvelle-Ecosse fit valoir énergiquement auprès du gouvernement de Sa Majosté, non seulement un aperçu des avantages généranz des livre les opini bre 1845 à ce mén ellement quelque sans prod'accorde de propri

Le 1 qui fut tr Ce re

ley en da loi de pro colonies, e maisons d produire l

Ces page de la contra del contra de la contra del contra de la contra del contra de la contra del contra de la contra del contra de la contra del contra d

Enfin, l'inspiration été faits I recommand

"Dans ceptible de prendre el assurcr à l qu'ils peuv coopérer av duleuse des ont une sin important c

"Je su:
Grey exami
autorisant le
ordonnance
cette loi ou
pays; il ser,
ou ordonnar
finalement p
promulgatio
vigueur dan
faite, en tant
de cette loi o

Ci-suit la octobre 1846

" Monsie des effets de l l'Amérique B révaudra, me toute

e respecu dépêche tre datée 'uvoir été opyright te lettre, lienne de esure par rer de sa t la légiseusement

rer ici—

lettre de e. Si M. n la faire ropos, je dans les rnement de prier oses, soit loi cananlèverait ler cettc

5) est le à toutes éditeurs

tatut, et oyanmenque des

viguear rettables solutions tures de

mémoire es livres sérieux par les sion des it sentis bornait iculiers. ment au ropriété pas être

glais au uement untages

généraux de la littérature sur l'esprit populaire, mais encore la tendance malsaine des livres d'un pays étranger et souvent hostile, comme les Etats-Unis, pour former les opinious politiques et le sentiment du peuple dans les provinces. Le 27 novembre 1845, lord Stauley, principal secrétaire de Sa Majesté pour les colonies, répondit à ce mémoire de la Nouvelle-Ecosse, en disant que le gouvernement s'occupait actuellement de l'état de la loi de propriété littérnire dans le but de constater s'il existuit quelque point sur lequel il fût possible de l'amender de fuçon à soulager les colonies, sans promettre cependant que le parlement serait uppelé à modifier son intention d'accorder nux auteurs et éditeurs de la Grande-Bretagne la protection de leur droit de propriété dans leurs productions mêmes.

Le 13 mars 1846, la législature de la Nouvelle-Ecosse adopta encore un rapport

qui fut transmis un très honorable secrétaire d'Etat pour les colonies.

Ce rapport disait "que le comité avait mis à l'examen la dépêche de lord Stanley en date du 27 novembre 1845, et qu'il étnit convainen que l'effet pratique de la loi de propriété littéraire (Copyright Act) était de priver de littérature le peuple des colonies, qui n'avait pas les moyens d'acheter les livres coûteux publies par les maisons d'Angleterre, de diminuer le revenu et d'encourager la contrebande, sans produire pour l'auteur un bénéfice équivalent."

Ces plaintes provoquerent, de la part du très honorable M. Gludstone, alors secrétaire d'État pour les colonies, une lettre aux éditeurs anglais leur disant " qu'il leur fallait se décider à modifier tout sentiment d'exclusivisme qui pourrait encore exister sur ce sujet important."

Enfin, le 19 octobre 1846, sir Stafford II. Northcote, passant en revue, sous l'inspiration des lords du Conseil privé pour le commerce, les pluidoyers qui avaient été faits pur les législatures des colonies auprès du gonvernement impérial, fit la recommandation suivante au bureau colonial:-

"Dans ces circonstances, messeigneurs ne voient aucun antre moyen plus susceptible de bons résultats que celui d'inviter les législatures des colonies à entreprendre elles-mêmes la tâche de rédiger les règlements qu'elles croiront propres à assurer à la fois les droits des auteurs et les intérêts du public. Ils ont confiance qu'ils peuvent compter sur l'esprit de justice des colonies pour engager celles-ci à coopérer avec ce pays en essayant de protéger l'auteur contre l'appropriation frau-duleuse des fruits de ses travaux sur lesquels souvent il compte entièrement, et ils ont une sincère espérance qu'on pourra trouver le moyen d'accomplir cet objet important en cuusant le moins possible d'inconvénients au public.

"Je suis, en conséquence, chargé de vous demander de suggérer, afin que lord Grey examine le point, s'il ne serait pus à propos d'obtenir du parlement un acte autorisant la reine en son conseil à confirmer et décréter finalement toute loi ou ordonnance coloniale uu sujet de la propriété littéraire, nonobstant le conflit que cette loi ou ordonnance pourreit produire avec la loi de propriété littéraire de ce pays; il serait en même temps déclaré par cet acte du parlement qu'aucune telle loi ou ordonnance coloniale n'aurait d'effet avant d'avoir été ainsi confirmée et décrétée finalement par la reine en son conseil, mais que, à partir de la confirmation et de la promulgation finale, la loi de propriété littéraire de ce pays cesserait d'être en vigneur dans la colonie dans laquelle telle loi ou ordonnance coloniale aurait été faite, en tant du moins qu'elle pourrait contredire ou combattre la mise en vigueur Je suis, etc.,

STAFFORD H. NORTHCOTE."

Ci-suit la réponse du bureau colonial au bureau de commerce, en date du 30 octobre 1846:-

" Le bureau colonial au bureau de commerce,

"Downing Street, 30 octobre 1846.

"Monsieur,-J'ai sonmis au comte Grey votre lettre du 19 du courant au sujet des effets de la loi impériale concernant la propriété littéraire dans les colonies de l'Amérique Britannique du Nord,

"Sa Seigneurie me charge de vous faire savoir, pour en donner connaissance aux lords du comité du Conseil privé pour le commerce, qu'elle partage l'opinion exprimée dans votre lettre sur ce sujet, et qu'il est préférable, suivant elle, après les nombreuses réprésentations qui ont été reques des colonies au sujet de la circulation des ouvrages littéraires de ce royaume, de laisser aux législatures coloniales le devoir et la responsabilité de faire les lois qu'elles croiront convenables pour sauve-

garder le droit des auteurs et l'intérêt du public.

"Lord Grey me charge, en conséquence, de vous demander d'engager les lords du comité du Conseil privé pour le commerce à prendre les mesures nécessaires pour soumettre à l'examen du parlement, à la prochaine session, un bill autorisant la reine en son conseil à ratifier et à promulguer finalement toute loi ou ordonnance coloniale qui pourra être décrétée au sujet de la propriété littéraire, nonobstant le conflit que cette loi ou ordonnance pourrait produire avec la loi de propriété littéraire de ce pays, et contenant aussi les dispositions mentionnées dans votre lettre au sujet de l'époque à laquelle cette loi coloniale devrait entrer en vigueur.

Je suis, etc.,

B. HAWES."

A ce propos, la circulaire-dépêche suivante fut expédiée par le comte Grey à tous les gouverneurs des colonies de l'Amérique du Nord :-

Le comte Grey aux gouverneurs des colonies de l'Amérique du Nord (circulaire).

Downing Street, novembre 1846.

Monsieur,—Le gouvernement de Sa Majesté ayant soumis à l'examen les représentations qui ont été reçues des gouverneurs de quelques-unes des provinces de l'Amérique Britannique du Nord, se plaignant de l'effet que produit dans ces colonies la loi impériale de la propriété littéraire, a décidé de proposer, à la prochaine session du parlement, des mesures qui, si elles sont sanctionnées par la législature, auront pour résultat, il l'espère, de faire disparaître tout le mécontentement qui s'est fait jour sur ce sujet et de placer les œuvres littéraires de ce pays à la portée des colonies, dans des conditions plus faciles que celles qui existent aujourd'hui. Dans ce but, et comptant sur le désir qu'ont les colonies de protéger les écrivains de ce pays contre l'appropriation frauduleuse du fruit de travaux qui constituent souvent leur unique ressource, le gouvernement de Sa Majesté a l'intention de laisser aux législatures locales le devoir et la responsabilité d'établir les ordonnances qu'elles croiront propres à sauvegarder les droits des auteurs en même temps que les intérêts du public. Le gouvernement de Sa Majesté soumettra en conséquence au parlement un bill autorisant la reine en son conseil à ratifier et à décréter finalement toute loi ou ordonnance coloniale sur les droits d'auteurs, nonobstant le conflit que cette loi ou ordonnance pourrait produire avec la loi de la propriété littéraire de ce pays; il sera décrété par la loi projetée du parlement qu'aucune telle loi ou ordonnance n'entrera en vigueur et ne sera mise à eflet avant d'avoir ainsi été ratifiée et finalement décrétée par la reine en son conseil; mais que, à dater de cette ratification et promulgation finale, la loi de la propriété littéraire de ce pays cessera d'être en vigueur dans les limites de la colonie dans laquelle telle loi ou ordonnance coloniale a été établie, sur les points qui pourront offrir des conflits ou de l'incompatibilité avec la mise en vigueur de telle loi ou ordonnance coloniale.

J'ai l'honneur, etc.,

GREY.

Après un laps de temps de plus de quarante années, j'ai le devoir de rappeler à Votre Seigneurie que la promesse contenue dans la dépêche de lord Grey n'a jamais été accomplie, et de demander respectueusement que votre gouvernement la remplisse. Le laps de temps qui s'est écoulé a encore décuplé la force de chacune des raisons qui ont motivé cette promesse.

A la date de cette dépêche, le gouvernement responsable était à peine établi dans les colonies de l'Amérique du Nord. Maintenant ces colonies out fait pendant quarante ans l'expérience du gouvernement personnel et possèdent un parlement

uni, sous et de grai littéraire.

L'épi la confian nistrer av antant qui touchent i

En o Majesté a menté mal dépêche de d'ouvrages encare de cabinets de niques les colonies, ta maintenant lecteur, s'il nable, les ir

Pour re par lord Gr autorisant S 1842 qui pre tanniques e tente serait droits des au

Pendani dant la prol pressions éti avaient, de le en faveur de bien que ne o disparaître le du Nord, sav pouvait pratie attendu que l

Pendant cessèrent, par années et mê sitions correct presque const merce s'est dé des provinces mais, grâce à dos constitutio tries américain nationales plut une grande me

Voici que vigueur des loi

Le public : a été fourni, sui Le prix élevé d tissements spéc aux éditeurs an des éditions à anglaises coûter nnaissance e l'opinion , après les eirculation loniales le our sauve-

r les lords aires pour nt la reine coloniale conflit que aire de ce n sujet de

WES," te Grey à

laire),

1846, les reprévinces de s colonies ne session e, auront s'est fait colonies, ee but, et ys contre ir unique gislatures ront prou public. t un bill te loi ou te loi ou

s; il sera n'entrera nalement promulvigueur iale a été é avec la

REY. ppeler à ı jamais la rem-

une des

e établi pendant rlement

uni, sons une très libérale constitution, un parlement possédant de grands pouvoirs et de grandes responsabilités, dont forme expressément partie le sujet de la propriété

L'épreuve qui a été faite de la légamation coloniale n'a pas, je l'espère, amoindri la confiance du gouvernement de Sa Majesté dans le désir qu'a ce parlement d'administrer avec justice les intérêts que ont été confiés à ses soins e de mettre à effet, autant que possible, les vues du gouvernement de Sa Majesté dans les questions qui

En outre, les inconvénients sur lesquels l'attention de par ruement de Su Majosté a été appelée, il y a 47 ans, par les législatures e munales, ont encore augmenté malgré les moyens de cours partiel qui ont été necordés trois ans après la dépêche de lord Grey, lesquels autorisaient l'importation de réimpressions étrangères d'ouvrages unglais erregistrés. Le prix des publications britanniques dépasse encore de six ou sept fois celui des réimpress. d'Amérique. Le système des cabinats de lecture et des vontes pécialismes qui propose qui lecteur des les britans. cabinets de lecture et des ventes périodiques qui procure au lecteur des îles britanniques les avantages de la littérature britannique, n'a pas pu s'implanter dans les colonies, taudis qu'au Canada, le moyen de réimprimer les productions anglaises est maintenant, bien qu'il ne le fût pas alors, tont à fuit au niveau des besoins du public lecteur, s'il est permis de s'en servir tout en sanvegardant, dans une mesure raisounable, les intérêts des propriétaires de droits d'auteur en Angleterre.

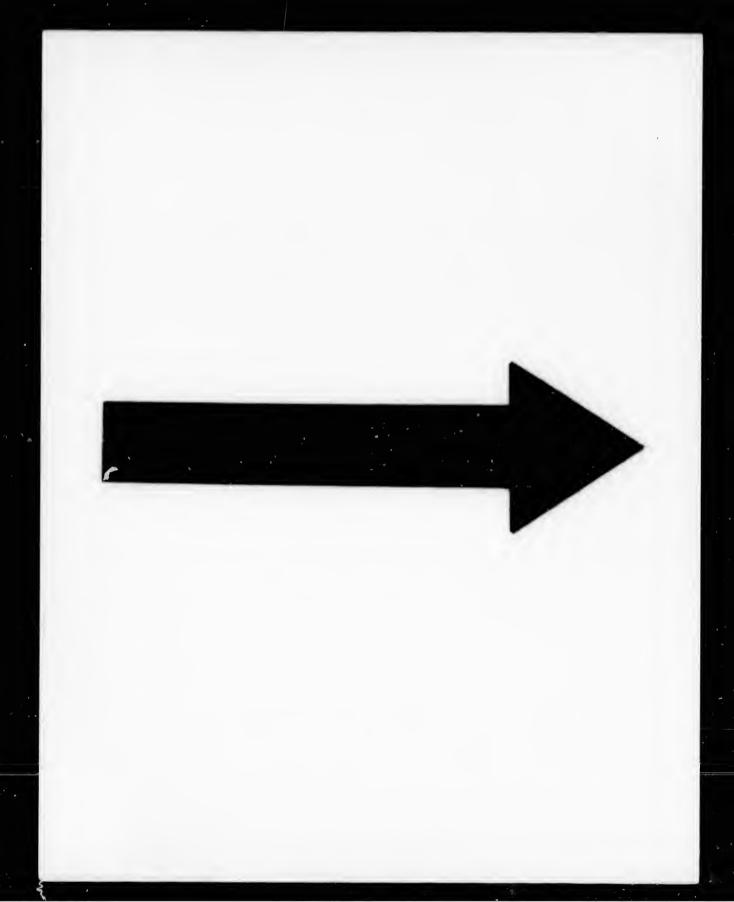
Pour remplir en partie la promesse du gouvernement de par lord Grey dans la dépêche citée plus haut, on a voté le statut impérial de 1847, . Majesté annoncée autorisant Sa Majesté à suspendre, par décret ministériel, cette partie du statut de 1842 qui prohibait l'importation des réimpressions faites à l'étranger d'ouvrages britanniques enregistrés, pour tonte colonie dans laquelle l'autorité législative compétonte serait disposée à prendre des mesures nécessaires pour assurer et protéger les droits des auteurs britanniques dans ce territoire.

Pendant les années 1848-50, Sa Majesté, en son conseil, fit des décrets suspendant la prohibition contenue dans le statut de 1842 contre l'importation des reimpressions étrangères, tandis que les législatures des colonies de l'Amérique du Nord avaient, de leur côté, établi la perception d'un impôt sur ces réimpressions étrangères en faveur de l'auteur on du propriétaire du droit d'auteur. Cette mesure partielle, bien que ne constituant pas un accomplissement de la promesse de lord Grey, faisait disparaître le principal grief éprouvé à cette époque par les colonies de l'Amérique du Nord, savoir, la privation des avantages de la littérature britannique qui ne pouvait pratiquement être fournie aux colonies que par des réimpressions américaines,

attendu que le commerce de librairie des colonies n'était alors que dans son enfance. Pendant quelque temps les plaintes des colonies au sujet de la loi de 1842 cessèrent, par suite de cette mesure corrective; mais pendant les vingt dernières nunées et même anparavant, la mise à effet de la loi de 1842, même avec les dispositions correctives de 1847, a été sérieusement ressentie et a donné lieu à des plaintes presque constantes. Pendant le quart de siècle qui a suivi la loi de 1842, le commerce s'est développé dans de nouvelles conditions. Non seulement les populations des provinces de l'Amérique du Nord se sont habitnées au gouvernement personnel; mais, grace à la politique libérale du gouvernement de Sa Majesté qui leur a donné des constitutions législatives libres, elles sont devenues plus indépendantes des industries américaines. La nécessité on elles se trouvaient d'encourager les industries nationales plutôt que de compter sur celles des Etats-Unis, s'était anssi affirmée dans

Voici quelques exemples des embarras sérieux qui résultaient de la mise en vigueur des lois impériales sur la propriété littéraire dans l'Amérique du Nord.

Le public lecteur de la région qui constitue maintenant le Dominion du Canada a été fourni, surtout par des réimpressions américaines, d'ouvrages littéraires anglais. Le prix élevé des éditions anglaises a rendu la chose inévitable. En dépit des avertissements spéciaux et répélés donnés pendant quarante ans par le bureau colonial aux éditeurs anglais, on a très peu fait pour changer cet état de choses en procurant des éditions à bon marché des ouvrages anglais. Même aujourd'hui, les éditions anglaises content de quatre à dix fois le prix des réimpressions américaines. Il s'en



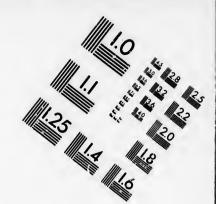
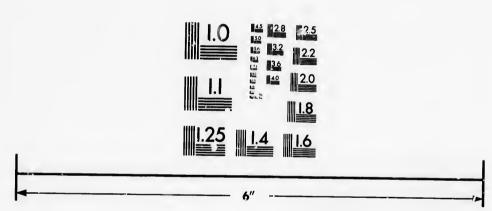
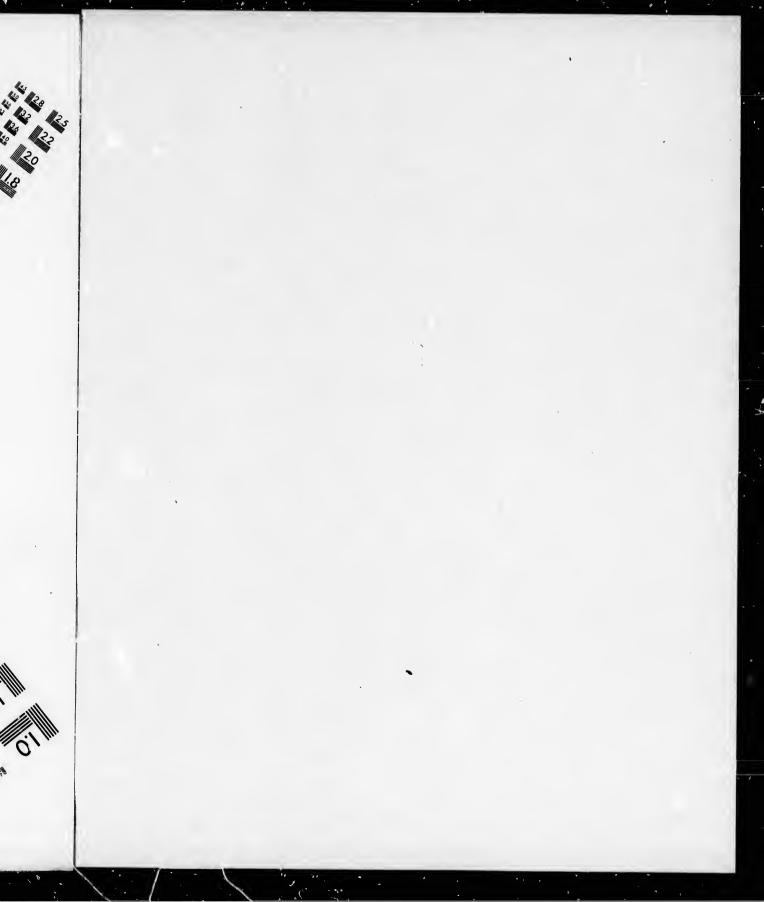


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET WEBSTER, N.Y. 14580 (716) 872-4503



suit que la publication des ouvrages anglais, pour le publie lecteur du Canada, se fait presque exclusivement aux Etats-Unis. L'éditeur des Etats-Unis, affranchi de toute loi ou de tout traité international sur la propriété littéraire, est libre de réimprimer aucun ouvrage anglais et de le fournir, non seulement aux lecteurs des Etats-Unis, mais à ceux du Canada, tandis que l'éditeur canadien n'est pas libre de réimprimer aucun de ces ouvrages, à aucune condition, à moins qu'il n'obtienne la pernission da propriétaire du droit d'auteur en Angleterre. -Dans plusieurs cas assez remarquables, cette difficulté a été la cause que des établissements d'imprimerie ont été transportés du Canada aux Etats-Unis. Dans d'autres cas, des établissements anglais de publication ont établi des succursales à New-York ou dans d'autres cités des Etats-Unis, dans le but de réimprimer pour les Etats-Unis et le Canada les ouvrages enregistrés qu'ils avaient publiés à Londres.

Leur intérêt les a engagés à établir ces succursales aux Etats-Unis parce qu'ils se sont assuré par là le marché américain, tandis qu'au Canada, même avec la permission du propriétaire de droit d'auteur, ils n'auraient eu pour acheteurs que le public canadien, et que sans cette permission ils ne pourraient pas imprimer une

seule page.

Dans d'autres eas bien connus, les auteurs américains, dans les Etats-Unis, ont profité des restrictions qui entravent le commerce de librairie au Canada sous l'empire des lois impériales de la propriété littéraire, d'une façon tout à fait injuste pour les sujets britanniques du Canada, et qui démontre jusqu'à l'évidence la tendance arbitraire et oppressive de ces lois. Voici de quelle manière: La loi impériale de 1842 sur la propriété littéraire, telle qu'elle est interprétée par des décisions de tribunaux, permet à toute personne qui réside, même temporairement, dans des possessions britanniques, d'obtenir l'enregistrement du droit d'auteur si elle publie ses ouvrages dans le Royaume Uni, et cet enregistrement est valable dans tout l'Empire. Il a été décidé que la "publication" n'implique pas nécessairement l'"impression," et la résidence peut être de la plus courte durée. Les auteurs américains auxquels il est fait allusion plus haut, dans le but d'empêcher leurs ouvrages d'être reimprimés dans des possessions britanniques, traversent le Saint-Laurent, résident pendant quelques jours sur le territoire canadien, expédient à Londres quelques exemplaires de leurs ouvrages prêts à être publics la, et obtiennent par là même leur droit d'auteur dans tout l'Empire. Ils retournent ensuite dans leur propre pays, où leurs ouvrages ont été imprimés et enregistres, et envoient au Canada ces mêmes ouvrages sous forme de réimpressions étrangères de livres anglais enregistrés, et sur ees ouvrages le gouvernement canadien perçoit un impôt en faveur de l'éditeur américain, qui profite ainsi, dans son pays, d'un enregistrement qui n'est accessible à aueun sujet britannique, tandis qu'il possède lui-même, dans les possessions britanniques, un droit de réimpression qu'aucun habitant des colonies ne peut obtenir. Et pendant que les auteurs américains font constamment leur profit de ces dispositions de la loi, les Etats-Unis refusent de faire aucune convention internationale avec la Grande-Bretagne, et n'ont aueun intérêt à en faire, parce que leurs citoyens peuvent saus restriction exploiter l'Empire comme leur marché, tandis qu'ils n'offrent en retour aucun avantage dans leur propre marché. Au contraire, ils refusent l'enregistrement du droit d'auteur à quiconque n'est pas citoyen des Etats-Unis, ou ne peut pas donner des preuves d'une résidence assimilée au domieile.

Un éditeur américain, s'il désire conclure un arrangement avec l'auteur anglais enregistré, pour avoir le droit de réimprimer l'ouvrage de ce dernier, peut facilement écarter par la surenchère l'éditeur canadien, non seulement à cause des facilités plus grandes qu'il possède de produire l'ouvrage, et du marché plus étendu qu'il trouve dans les États-Unis, mais encore parce qu'il aura à sa disposition le marché canadien avec ses 5,000,000 de lecteurs, attendu que les lois impériales sur la propriété littéraire interdisent la réimpression des ouvrages enregistrés, tandis qu'elles autorisent l'importation des réimpressions américaines. Dans plusieurs cas récents, le propriétaire anglais d'un droit d'auteur a préféré vendre son droit à un éditeur américain plutôt qu'à un éditeur canadien, et s'est engagé, aux termes du contrat de vente, à poursuivre tout Canadien qui peut réimprimer son ouvrage pour le vendre au Canada, opération que l'éditeur américain se hâte de faire tout de suite pour son propre compte.

au di ca an ser alo Bri l'ar aus alin

con

rest

moy

à s'

eom Unit

nant

-el

es

ne

qι

poin littéi édite Etate impé lation aujou main sonne plein J gouve insista Domii façon : \mathbf{L} e gou

Sa Maja admetta enregis accorde "2 propos

propos quand, c accordée enregist Canada, apporter du Canada, se is, affranchi de t libre de reimteurs des Etatse de réimp~imer permission da remarquables, été transportés nglais de publiles Etats Unis, ges enregistrés

iis parce qu'ils me avec la perheteurs que le imprimer une

Etats-Unis, ont nada sous l'emit injuste pour ce la tendance oi impériale de écisions de trians des posseselle publie ses s tout l'Empire.
"" impression," cains auxquels es d'être réimrent, résident dres quelques r là même leur ropre pays, où da ces mêmes egistrés, et sur l'éditeur amést accessible à essions britanit obtenir. Et es dispositions ionale avec la oyens peuvent s n'offrent en efusent l'enrenis, ou ne peut

auteur anglais ent facilement s facilités plus u qu'il trouve rché canadien propriété litté lles autorisent its, le propriéeur américain at de vente, à re au Canada, ropre compte.

Il y a comparativement peu de cas où les éditeurs canadiens aient réussi à conclure des arrangements avec les propriétaires de droits d'auteur en Angleterre. Il est inutile d'en rechercher la raison. Ce n'est pas parce que les éditeurs canadiens ne sont pas disposés à offrir au propriétaire anglais de bonnes conditions, mais parce que les éditeurs américains possèdent de plus grands avantages, et parce que les anteurs anglais préfèrent traiter avec des éditeurs des Etats-Unis. Il est superflu de dire qu'on peut fuire en sorte qu'il soit dans leur intérêt de traiter avec des éditeurs canadiens, on de publier des éditions pour les colonies. Des efforts de quarante années de la part des populations de l'Amérique Britannique du Nord et les représentations du burgen coloniel et des imprisonts à modifice les montages de la parte des colonies. sentations du bureau colonial ont été impuissants à modifier leur manière d'agir, alors qu'il s'agit pourtant de pourvoir aux besoins du public lecteur de l'Amérique

Ayant cité ces faits, qui montrent les inconvénients causés au Canada par les lois impériales sur les droits d'auteur, j'espère que Votre Seigneurie appréciera l'ardent désir qu'éprouve le gouvernement canadien d'y voir apporter remède aussi tôt que possible. Si, en vertu de la loi de la législation impériale, le principal aliment du public lecteur du Canada doit lui venir des Etats-Unis, il s'ensuit que le commerce que font ceux qui publient des livres pour le Canada est beaucoup plus restreint qu'il no devrait l'être, considérant les besoins du peuple de ce pays et les moyens qu'il possède de s'approvisionner lui-même, et il s'ensuit qu'on continue à ancourager de plus en plus tous ceux qui sont employés dans la fabrication des livres à s'établir avec leurs familles aux Etats-Unis plutôt qu'au Canada. Surchargés comme nous le sommes continuellement, par suite de la forte concurrence des Etats-Unis dans toutes les branches du commerce et de l'industrie, il ne paraîtra pas étonnant à Votre Seigneurie que nous soyons enclins à nous plaindre lorsque, sur un point aussi important que l'approvisionnement de notre peuple, sous le rapport de la littérature, nous nous trouvons arrêtés par un monopole, nominalement en faveur des éditeurs de Londres, mais réellement et pratiquement en faveur des éditeurs des Etats-Unis, et quand nous sommes soumis à cet état de choses par suite d'un statut impérial passé il y a un demi siècle, alors que les besoins et les moyens de la population de l'Amérique Britannique du Nord étaient bien différents de ce qu'ils sont aujourd'hui, que cette population n'était qu'une mince fraction de ce qu'elle est maintenant, et que les pouvoirs du peuple, sous le repport du gouvernement personnel, ne faisaient qu'entrer en existence, tandis qu'ils ont atteint maintenant leur

Jc vais maintenant démontrer que la requête sur laquelle je suis chargé par le gouvernement canadien d'attirer l'attention de Votre Seigneurie, a été présentée avec insistance au gouvernement de Sa Majesté immédiatement après l'établissement du Dominion du Canada et à plusieurs reprises depuis, et qu'elle a toujours été reçue de façon à justifier notre espoir qu'on ne tardernit pas davantage à y faire droit.

Le 15 mai 1868, le Sénat du Canada votait une humble adresse à Son Excellence e gouverneur général dans les termes suivants:

SÉNAT, 15 mai 1868.

"1. D'appeler l'attention du gouvernement de Sa Majesté sur les dispositions du statut impérial 10 ct 11 Vietoria, chap. 95, aux termes duquel pouvoir est donné à Sa Majesté d'approuver toute loi votée par la législature d'une possession britannique admettant dans telle possession des réimpressions étrangères d'ouvrages anglais enregistrés pourvu que, de l'avis de Sa Majesté, une protection raisonnable y soit

"2. Pour faire ressortir auprès du gouvernement de Sa Majesté la justice et l'àpropos d'étendre les privilèges octroyés par le statut cité plus haut de fuçon que quand, de l'avis de Sa Majesté, une sauvegarde et une protection raisonnables sont accordées aux auteurs, les réimpressions faites dans les colonies d'ouvrage anglais enregistres soient mises sur le même rang que les reimpressions étrangères dans le Canada, ce qui protégera les droits des auteurs anglais d'une manière plus efficace et apportera un avantage matériel au commerce de l'imprimerie dans le Dominion.

"Ordonné que les membres du Conseil privé qui sont membres de cette Chambre se rendent auprès de Son Excellence le gouverneur avec la dite adresse.

"Attesté.

" F. TAYLOR, greffier du Sénat.

En juin 1868, M. Rose, alors ministre des finances du Canada, étant à Loudres, fut consulté par le bureau colonial pour des renseignements au sujet de cette adresse, et dans un mémoire en date du 30 de ce mois, il exposa brièvement les inconvénients que l'on épronvait au Canada et déclara que, conformément à l'adresse du Sénat, c'était le désir du Canada qu'il fût permis à l'éditeur canadien de réimprimer des livres anglais enregistres, en prenant une licence et en payant un impôt d'accise, contrôle d'une manière efficace, de façon que le droit sur le nombre d'exemplaires réellement publiés fut payé par ces éditeurs au gouvernement cant ien au bénéfice

Une lettre du bareau colonial au bareau du commerce disait qu'il y avait lieu d'examiner quelle conduite il fullait tenir à l'égard de la recommundation du Sénat du Canada demandant que les réimpressions fuites dans les colonies d'ouvruges enregistrés fussent placées sur le même rang que les réimpressions étrangères dans le Dominion, et que le duc de Buckingham et Chandos, alors principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies, seruit heureux de savoir si le mémoire soumis était suffisant pour permettre à Leurs Seigneurics du bureau du commerce de se former

une opinion sur la question,

Le 20 juillet 1868, Sa Grâce informale gouverneur général du Canada qu'elle était entrée en relation avec le bureau du commerce au sujet de la recommandation du Sénat, et qu'elle instruirait Son Excellence du résultat aussitôt qu'elle connaîtrait la

manière de voir de Lours Seigneuries.

La réponse du bureau de commerce, en date du 22 juillet 1868, portait que la question soulevée était par trop importante et impliquait trop de raisons de politique impériule pour qu'il fût possible de se rendre au désir exprimé dans l'adresse du Sénat qu'une législation sur le sujet fût adoptée pendant la session alors actuelle du parlement.

On ajoutait qu'il était très désirable que la question canadienne fût examinée en même temps que les négociations qui pourraient s'entamer avec les Etats-Unis au sujet des droits d'auteur. La lettre contenuit le paragraphe suivant qui, jusqu'à un

certain point, disposuit de la question pour le moment:-

Messeigneurs, cependant, admettent pleinement que la position anormale des éditeurs canadiens vis-à vis de leurs concurrents des États-Unis d'Amérique, est un sujet qui exige un examen attentif; mais ils croient qu'il n'est pas possible d'entreprendre un examen satisfaisant sans entrer en même temps dans diverses autres questions ayant trait aux lois impériales sur les droits d'auteur, et sans toucher à la politique des traités internationaux sur les droits d'auteur, et ils sont d'avis, en consequence, que le sujet devrait être traité en son ensemble et qu'il y aurait lieu de s'efforcer de mettre la loi générale des droits d'auteur sur une base plus satisfaisante surtout pour la partie qui a trait à tout le continent de l'Amérique du Nord.

Le duc de Buckingham et Chandos envoya, le 31 juillet 1868, la répouse formelle

suivante au gouverneur général du Canada:

"Votre Seigneurie verra que toute législation immédiate sur le sujet était impossible, mais que l'état anormal de la question dans l'Amérique du Nord n'est pas nie et qu'il est admis que la loi sur les droits d'auteur, en général, peut devenir un

excellent sujet pour un examen ultérieur."

Le 9 avril 1869, le gouvernement du Canada mit de nouveau le sujet sur le tapis en transmettant au bureau colonial un mémoire du ministre des finances en réponse à la communication reque du bareau du commerce et mentionnée plus haut, et, le 27 juillet 1869, fit une ample réponse à laquelle je prends la liberté de renvoyer Votre Seigneurie pour faire voir que la demande qui avait été faite par le Canada en 1868 et sur laquelle on fait encore aujourd'hui des instances, n'a pas été contestée sur son mérite, mais a été ajournée, dans l'espoir qu'il y aurait moyen de conclure, dans l'in-

arr lor La san qui son cett tion espe prié l'éta été 1

les I

Unis

sujet

intér

te

qu

cet ide

cone généi de Sa prend l'inte pas le de la dans t en del Majes la loi \mathbf{L}

docum Montr impéri qu'elle souleve S_0 sur la j

Le min

l'action contre Canada raisonu də la g l'Anglet gement privileg prendra entre les " A

faveur d internati les édite cains, ces tuges pé propriété tte Chambre

u Sénat.

t à Londres, ette adresse, nconvénients e du Sénat, mprimer des oôt d'accise, exemplaires au bénétice

y avait lieu on du Sénat d'ouvruges dres dans le taire d'Etat soumis était le se former

qu'elle étai t indation du nnaîtrait la

tait que la le politique l'adresse du actuelle du

caminée en ts-Unis an , jusqu'à un

ormale des que, est un ble d'entreses nutres oucher à la ris, en conait lieu de tisfaisante ٠d.

se formelle

sujet était d n'est pas levenir un

ur le tapis en réponse t, et, le 27 yer Votre ia en 1868 ée sur son dans l'in-

tervalle, quelque arrangement international avoc les Etats-Unis, et dans la pensée qu'il serait imprudent de régler la question canadienne pendant que la possibilité de cet arrangement offrait quelque espoir. Le passage suivant de la réponse émet cette. idée et donne un abrégé des conclusions auxquelles le bureau du commerce en est

"Dans ces circonstances, la force des raisons se trouve, suivant l'opinion des lords du commerce, contre toute adoption immédiate de la proposition du Canada. La vérité, c'est qu'il est impossible de faire aucun arrangement complet ou satisfaisant avec le Canada sans que les Etats-Unis y soient aussi parties. Toute protection qui peut être donnée aux auteurs sur l'une des rives du Saint-Laurent doit, pour avoir son effet, être étendue à l'autre rive; et il est en consequence impossible de mettre cette question à l'examen sans étudier en même temps les possibilités d'une conven-tion entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Il y a des apparences qui laissent espérer une telle convention. En 1853-54 une convention internationale sur la propriété littéraire a été signée par les deux gouvernements, mais elle a été laissée à l'étut de lettre morte. Pendant la dernière session du Congrès des Etats-Unis il a été présenté un bill établissant un système international de propriété littéraire dans les Etats-Unis. Il exigenit la publication de novo et la réimpression dans les Etats-Unis, comme condition d'enregistrement dans ce pays, et, sous ce rapport, était sujet à objection. Mais la correspondance a démontré que la question offrait un intérêt considérable, et il était évident que les Américains éprouvaient le besoin de

En conséquence, le 20 octobre 1869, le comte Granville informa le gouverneur général du Canada que le sujet présentait quelque difficulté et que le gouvernement de Sa Majesté jugenit nécessaire d'obtenir de nouveaux renseignements avant de prendre une décision sur la proposition du gonvernement canadien, mais que, dans l'intervalle, on pouvait s'occuper de cette partie de la loi impériale qui ne touchait pas les difficultés inhérentes à la présente question, savoir, que tandis que, en vertu de la présente loi, le publication dans le Royaume Uni conférnit le droit d'auteur dans tout l'Empire, la publication dans une colonie ne pouvait pas conférer ce droit en dehors des frontières de cette colonie. Et il dit que le gouvernement de Sa Majesté était disposé à prendre des mesures, durant la session suivante, pour amender

Le 20 décembre 1869, le gouverneur général du Canada transmit un nombre de documents dont l'un était une adresse qu'il avait reçue de l'Union typographique de Montréal, exposant en termes énergiques les effets préjudiciables, au Canada, des lois impériales sur la propriété littéraire. Son Excellence avait promis, en réponse, qu'elle ne manquerait pas d'appeler l'attention du Conseil privé sur le point ainsi

Son Excellence transmit, en même temps, un rapport du ministre des finances sur la première communication mentionnée plus haut reque du bureau de commerce. Le ministre se plaignait de ce que la demande du Canada était ajournée pour attendre l'action des Etats-Unis. Il disait: "Pour ce qui est de la seconde objection formulée contre le changement désiré dans la loi, le soussigné est prêt à admettre que le Canada ne devrait ni demander ni s'attendre à obtenir aucun privilège qui pourrait raisonnablement être regardé comme entravant ou retardant le règiement satisfaisant de la grande question d'un système international de propriété littéraire entre l'Angleterre et les Etats-Unis. Mais il lui est impossible de voir comment le changement désiré dans la loi pourrait avoir un tel effet, surtout s'il était déclaré que le privilège accorde aux éditeurs canadiens ne serait que provisoire et temporaire et prendrait fin par la conclusion d'un traité international sur la propriété littéraire

"Avec une semblable restriction, est-ce que l'octroi des privilèges demandés en faveur des éditeurs canadiens ne contribuerait pas à amener la conclusion d'un traité international sur la propriété littéraire, plutôt qu'à la retarder ou l'empêcher? Si les éditeurs canadiens étuient placés sur le même pied que leurs concurrents amérieains, ces derniers se trouveraient, dans une très grande mesure, privés des avantages pécuniaires qu'ils recueillaient, en l'absence d'un traité international sur la

propriété littéraire, de leur exploitation des onvrages des auteurs anglais."

5b-22

Sur la question générale, que j'ai déjà discutée, le ministre a fait usage des expressions suivantes que je cite pour montrer qu'elles ne sont pas adressées pour la première fois au gouvernement de Sa Majesté et que ces plaintes ne sont pas des griefs nouvellement découverts:

"Aujourd'hui le public canadien doit en grande partie s'approvisionner, même en ce qui concerne la littérature étrangère, pour laquelle l'enregistrement peut être

obtenu cu Augleterre, à même les réimpressions fuites aux Etats-Unis.

"On peut remarquer, pour répondre à ces objectio s, que l'éditeur canadient peut faire des arrangements avec l'auteur pour en obtenir la permission de publier; mais, avec la loi telle qu'elle est actuellement, il n'y a rien qui puisse, soit engager l'auteur à céder, ou l'éditeur à obtenir cette permission; l'auteur a déjà fait, ou peut faire ses conventions avec l'éditeur étranger, qui sait que les circonstances lui fourniront une grande circulation dans le marché canadien et que même la petite partie de l'impôt prélevé sera payée par le lecteur du Canada, parce que la réimpression y est prohibée.

"Au surplus, l'éditeur étranger, nyant un plus grand marché chez lui et connaissant les avantages que lui donne l'accès dans le marché canadien, peut offrir à l'auteur de meilleures conditions que l'éditeur des colonies, et a les moyens d'indemniser l'auteur pour qu'il consente à abandonner son droit d'enregistrer et à s'absteuir

d'imprimer nu Canada."

Le ministre terminait ainsi son rapport, qui était approuvé par Son Excellence

en son conseil:--

"Après avoir posé les arguments émis contre le changement de la loi sur la propriété littéraire, demandé duns l'adresse du Sénat, le soussigné désire recommander que l'attention des autorités impériules soit de nouveau appelée sur le sujet, et qu'elles soient instamment priées d'accéder à la demande du Sénat, avec l'entente, si cela est jugé à propos, que le changement dans la loi, s'il est fait, ne sera que tempornire et devra prendre fin lors de la conclusion d'un traité international sur la pro-

priété littéraire entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

"En terminant, le soussigné prend la liberté de faire remarquer que, pendant les derniers mois, la présente question a été très amplement discutée dans les principaux journaux du Canada aussi bien que dans des assemblées publiques. Le public est d'avis, dans tout le pays, que le privilège demandé est équitable et raisonnable en soi, et qu'en l'accordant, non seulement on servirait les intérêts des auteurs anglais, mais on imprimerait encore un élan au commerce de librairie et d'imprimerie ainsi qu'aux autres branches alliées de l'industrie canadienne, et qu'on augmenterait au Canada la circulation des meilleurs ouvrages anglais, tout en éveillant les goûts littéraires et en développant le talent littéraire du peuple canadien."

A cette phase, les éditeurs anglais intervinrent et exercèrent une pression sur les lords du commerce, lesquels, à leur tour, insistèrent auprès du bureau coloniat sur l'à-propos d'obliger les colonies à accepter la modification des loi mpériales sur la propriété littéraire qui venait de leur être offerte sans demander de concession en retour, et qui étaient visiblement exigées par les plus élémentaires notions de justice, savoir, que la permission de publier dans une colonie scrait équivalente à la publication dans la Grande-Bretagne, à condition que les colonies renoncent à leur droit,

octroyé par la loi de 1848, d'importer des réimpressions de l'étranger.

Lorsqu'on accordait si peu, en réponse aux requêtes réitérées du Canada demandant le droit d'approvisionner notre public à l'aide de réimpressions, il est douteux que le gouvernement canadien eut donné son assentiment à une mesure si peu importante, comparativement; mais lorsque, à cette concession venait s'ajouter une condition qui aurait rendu les lois impériales sur la propriété littéraire absolument insupportables et impossibles à exécuter, il n'y avait qu'une scule réponse possible, et c'est cette réponse qui a été transmise du Canada le 1er juillet 1870; elle disait que si, d'un côté, on ne pouvait faire valoir aucune objection contre le bill proposé, par lequel la publication dans une colonie devenait équivalente à la publication dans le Royaume-Uni, d'autre part, si l'on tensit compte du rappel suggéré de la loi impériale de 1847 sur les droits d'auteur, il était grandement à propos de faire maintenant une législation quelconque.

trans afin

finnn seil;

réimp lorsq ment du po n'élud qu'ils la Gra gères autour d'auter simult être at du d**r**o lement systèm grand i d'auteu ne pour efforcés les éditi contine

bien fai n'y a pa aucune moins q bien que de grand sions étr éditeurs En :

" L

le deman née, com ce qu'on le résulta Le 1

du Canad
"Dan
et de l'agr

beaucoup priété litt comité du que l'atter "Qu'

Angleterr cussion a c ceux qui s port déjà r tection, c'e pas servis usage des essées pour ont pas des

mer, même t peut être

r canadien de publier; it engager it, ou peut es lui fouretite partie pression y

lui et conout offrir à is d'indems'abstenir

Excellence

sur la proommander e sujet, et entente, si ue temposur la pro-

e, pendant s les prin-Le public aisonnable es anteurs t d'imprilu'on augi éveillant n."

ession sur ı colonial ériales su**r** cession en de justice, à la publieur droit,

la demant douteux eu imporine condient insupe, et c'est it que si, posé, par n dans le impériale aintenant

Lord Kimberly pria le gouverneur général du Canada, le 29 juillet 1870, de lui transmettre un expose complet du sentiment du gouvernement canadien sur la question afin qu'on pût s'en occuper avant la session alors prochaine.

En conséquence, le 30 novembre 1870, un rapport collectif du ministre des finances et du ministre de l'agriculture fut adopté par Son Excellence, en son cou-

seil; en voici la teneur:—
"La proposition que les soussignés désireraient émettre, e'est que l'impôt sur les réimpressions de livres publiés d'abord soit dans la grande-Bretagne ou ses colonies, lorsque ces réimpressions sont importées d'un pays étranger, devrait être notablement augmenté et qu'il devrait être perçu, dans tous les cas, au profit de l'auteur ou du porteur du droit d'auteur, lorsque ce dernier existe; et que pour empêcher qu'on n'élude la loi, on devrait exiger des importateurs la déclaration qu'ancun des ouvrages qu'ils peuvent prétendre importer libres de cet impôt n'a jamais été publié, soit dans la Grande-Bretagne ou dans des provinces britanniques; que les réimpressions étrangères d'ouvrages publiés au Canada devraient être complètement interdites; que tout auteur, publiant au Canada, devrait être comme maintenant protégé dans son droit d'auteur; mais que, à moins que des ouvrages anglais enregistrés ne fussent publiés simultanément au Canada, les éditeurs canadiens, porteurs d'une license, devraient être autorisés à publier, en payant, au profit de l'auteur ou du propriétaire auglais du droit d'auteur, un droit d'accise qui serait perçu, au moyen de timbres, aussi faci-lement que tout autre impôt de ce genre. Les soussigués ne doutent pas qu'un système comme celui qu'ils ont suggéré ne peut être mis pratiquement à effet avec grand avantage pour les anteurs anglais qui, en règle générale, vendraient leur droit d'auteur pour le Canada à des éditeurs canadiens. Il est vrai que les éditeurs anglais ne pourraient pas obtenir dans les colonies la circulation qu'ils se sont longtemps efforcés, avec succès, d'y obtenir. Mais c'est en vain qu'ils doivent s'attendre à ce que les éditions coûteuses publices en Angleterre puissent se vendre dans aucune partie du

"Les soussignés recommandent, en conséquence, que Votre Excellence veuille bien faire savoir au principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies qu'il n'y a pas de probabilité que le parlement du Dominion donne son assentiment à aucune mesure pour mettre en vigueur au Canada le droit d'auteur d'Angleterre, à moins qu'elle ne contienne des dispositions autorisant la publication locale; et que, bien que le gouvernement canadien se déclare prêt à présenter une mesure qui offre de grands avantages aux auteurs anglais, il lui faut, en ce qui concerne les réimpressions étrangères, avoir égard aux intérêts des Canadiens aussi bien qu'à ceux des

En 1872, le gouvernement du Canada n'avait pas encore de réponse définitive à le demande qui avait été faite par l'adresse du Sénat de 1868, et qui avait été ajournée, comme nous l'avons dit plus haut, par le gouvernement de Sa Majesté jusqu'à ce qu'on pût recueillir de nouveaux renseignements et jusqu'à ce qu'on pût connaître le résultat des négociations avec les Etats-Unis.

Le 14 mai de cette même année, le rapport suivant d'un comité du Conseil privé du Canada a été approuvé par Son Excellence le gouverneur général et transmis:

"Dans un mémoire en date du 10 mai 1872 des honorables ministres des finances et de l'agriculture exposant que les chambres du parlement canadien ont montre beaucoup d'auxiété à cause de l'état peu satisfaisant de la loi impériale sur la propriété littéraire, attendu qu'aucune réponse n'a été donnée au rapport approuvé d'un comité du Conseil privé en date du 1et décembre 1870, ils croient qu'il est désirable que l'attention du gouvernement de Sa Majesté soit de nouveau appelée sur le sujet.

" Qu'ils ont raison de croire qu'une discussion assez considérable a eu lieu en Angleterre parmi les personnes intéressées dans les droits d'auteur, et que cette discussion a eu pour résultat d'attirer un grand nombre de personnes dans les raugs de ceux qui sont en faveur de la proposition soumise par le gouvernement dans le rap-port déjà mentionné. Qu'il est évident que ceux qui ont le plus juste titre à la protection, c'est-à-dire les auteurs, ont enfin été convaincus que leurs intérêts ne sont pas servis par le maintien du présent système."

"Qu'il est sans doute vrai que les principaux propriétaires de droits d'auteur sont les éditeurs de Londres, mais qu'il est également vrai que ces éditeurs n'ont jamais payé aux auteurs une seule livre pour leur propriété littéraire en vue de la circulation au Canada.

"Qu'on ne saurait nier que la demande du Canada pour une publication simultanée au Canada devrait seule donner à l'auteur le droit à l'enregistrement de sa propriété littéraire. Que sous le présent système, qui n'est pas succeptible d'être défeudu et auque! on s'oppose, tant de la part des éditeurs anglais que de celle des éditeurs

canadiens, ceux ci sont traités avec la dernière injustice.

"Que les propriétaires d'ouvrages anglais enregistrés ont depuis longtemps la coutume de vendre aux éditeurs américains des feuillets provisoires de leurs ouvrages, et lorsque les éditeurs canadiens ont offert d'acquérir le droit d'auteur au Canada, par voie d'achat, on leur a répondu que les arrangements faits entre les éditeurs anglais et américains étaient de telle nature qu'ils ne permettaient pas de négocier avec les Canadiens.

"Que le Canada a voté une loi par laquelle les auteurs anglais peuvent enregistrer leur droit d'auteur au Canada, et s'est de plus déclaré disposé, lorsque les auteurs ne désirent pas enregistrer leur droit, à leur assurer une compensation équivalente, au moyen d'un impôt d'accise au bénéfice des auteurs, sur tous les ouvrages anglais

enregistrés.

"Les ministres recommandent qu'une nouvelle demande soit faite au gouverne-

"Le comité partage les vues exprimées dans le précédent rapport et le soumet à l'approbation de Votre Excellence.'

Pendant la session de 1872 du parlement canadien, on vota une loi sur la propriété littéraire, semblable en substance et en principe à la loi de 1889. Cette loi

fut réservée par le gouverneur pour la signification du plaisir de Sa Majesté. En mai 1874, le plaisir de Sa Majesté n'ayant pas été signifié, et les deux années pendant lesquelles la sanction royale pouvait être donnée devant expirer le 14 juin 1874, le Sénat et la Chambre des Communes présentèrent à Son Excellence le gouverneur général des adresses lui demandant de représenter au principal secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les colonies la nécessité qui s'imposait, dans l'opinion du Sénat et de la Chambre des Communes, de ne pas laisser la loi votée pendant la session de 1872 devenir caduque par l'expiration du délai de deux années énoncé dans la 57° section de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de 1867, et désirant assurer Son Excellence que d'importants intérêts dans le Dominion étaient lésés par l'absence d'une législation comme celle que le bill avait pour but d'établir.

La réponse fut transmise le 15 juin 1874 par lord Carnarvon, disant que la loi impériale de 1842 était encore en vigneur dans toutes les possessions britanniques, en tant qu'elle interdisait l'impression d'un livre pour lequel le droit d'auteur existait en vertu de cette loi, et qu'on l'avait informé qu'il n'était pas de la compétence du parlement du Canada de voter une loi comme celle de 1872, parce que ses dispositions se trouveraient en contradiction avec les lois impériales, et qu'il n'avait d'autre alternative que de faire savoir à Sa Majesté que sa sanction ne pouvait pas

convenablement être donnée au bill.

Lord Carnarvon terminait sa dépêche par le paragraphe suivant qui, je le soumets humblement, est une rénovation des promesses souvent faites sur cc sujet .-

"Je n'ignore pas que la question de la propriété littéraire pour les colonies a été depuis longtemps un sujet d'étude, et que des efforts ont été faits par le dernier gouvernement de Sa Majesté, avec votre nide et celle de vos ministres, pour arriver à la solution de cette difficile et très importante question. Je ne puis maintenant qu'exprimer mon désir de prêter mon concours, et mon vif espoir que nous pourrons sans difficulté nous entendre sur les dispositions d'une mesure qui, tout en sauvegardant les droits des propriétaires d'ouvrages enregistrés dans ce pays en vertu de la loi impériale, secondera les vues du gouvernement et du parlement du Canada.'

En attendant l'accomplissement des promesses ainsi renouvelées par lord Carnarvon, le parlement du Canada vota, en 1875, sur la propriété littéraire au Canada, un bill soigneusement rédigé, de façon à éviter autant que possible un conflit avec la

loi i impé Brets risai dans pour: Roys sur le recut

de dir en to se pro visoir gistre étend et au dispar l'effet négoci vrages

0 sur la canadi 1842, 1 toutes obtenii un enr portati local, d qui ava Jе

de cette quelque Ěn que la l ce but, teurs de

des dro

laquelle

Dan liberté d lettre, d pour mo assertion " 18

vu les gr tion de l coûteuse qu'en les s'ajoute i tant de l "187

suite des l'Amériq coûteuses et le bure anprés du lroits d'auteur éditeurs n'ont en vue de la

cation simulent de sa prod'être défendu des éditeurs

longtemps la res de leurs t d'auteur au re les éditeurs s de négocier

vent enregisue les auteurs équivalente, rages anglais

au gouverneet le soumet

oi sur la pro-39. Cette loi

esté.

deux années rer le 14 juin ence le gonal secrétaire l'opinion du ndant la sesénoncé duns , et désirant ent lésés par

t que la loipritanniques,
oit d'auteur
de la compérce que ses
qu'il n'avait
pouvait pas

ni, je le souce sujet. s colonies a c le dernier pour arriver maintenant pus pourrons en sauvegarvertu de la anada."

nada." ar lord Carau Canada, nflit avec la loi impériale. Afin d'enlever tout doute sur la validité de ce bill, on vota une loi impériale pour autoriser sa sanction. Cette dernière loi est connue dans la Grunde-Bretagne sous le titre "loi canadienne de 1875 sur la propriété littéraire." Elle autorisait Sa Majesté à donner sa sanction au bill réservé, mais in ridisait l'importation dans le Royaume-Uni de réimpressions, faites dans les colonies, de tout ouvrage qui pourrait être enregistré au Canada et pour lequel l'enregistrement subsistait dans le Royaume-Uni. Il plaçait pratiquement la production de tels ouvrages au Canada sur le même pied que les réimpressions étrangères. La loi canadienne de 1875 recut alors la sanction royale.

Il est inutile pour moi de parler en détail de cette loi, mais il reut être à propos de dire qu'elle paraît très libérale et équitable dans ses dispositions. Elle permet en tout temps d'importer l'édition originale de l'auteur, en sorte qu'en peut toujours se procurer des éditions supérieures et revisées. Elle établit un enregistrement provisoire, de façon à protéger un ouvrage publié dans les journaux. Elle donne un enregistrement temporaire pour protéger les ouvrages publiés sous forme de série, et étend tous les privilèges de l'enregistrement dans le Canada à tont sujet britannique et au sujet de tout pays qui a traité sur ce point avec la Grande-Bretagne, et fait disparaître ainsi l'une des objections qui avaient été formulées d'abord, à savoir, l'effet que la législation canadienne sur la propriété littéraire pourrait avoir sur des négociations avec les Etuts-Unis, si cette législation permettait la réimpression d'ouvrages enregistrés dans les Etats-Unis.

On a ern que, en attendant qu'on décidât si le Dominion était libre de légiférer sur la question des droits d'auteur en général, il était important d'avoir un système canadien d'enregistrement des droits d'auteur, parce que, depuis la loi impériale de 1842, les ouvrages publiés dans le Royaume-Uni pouvaient être enregistrés dans toutes les colonies, tandis qu'un ouvrage publié dans une des colonies ne pouvait pas obtenir l'enregistrement dans le Royaume-Uni. Notre loi, en conséquence, accorda un enregistrement local qui protégeait l'ouvrage publié au Canada et prohibait l'importation de réimpressions de cet ouvrage, après qu'il aurait obtenu l'enregistrement local, de la même manière que la loi impériale interdisait l'importation des ouvrages qui avaient obtenu l'enregistrement en Angleterre.

Je veux maintenant parler à Votre Seignenrie des délibérations de la commission des droits d'auteur, de 1876, dont vous avez été un membre très marquant, et dans laquelle le Canada était représenté par feu sir John Rose. Dans la partie du rapport de cette commission qui traite des "Droits d'auteur dans les colonies," il se trouve quelques allégations et recommandations très importantes.

En premier lieu, dans la section 174, il est admis qu'il est hautement désirable que la littérature de ce puys soit mise à une portée facile des colonies, et que, dans ce but, la loi impériale devrait être modifiée de façon à pourvoir aux besoins des lecteurs des colonies.

Dans les sections 186, 187 et 188 se trouve le passage suivant que je prends la liberté de citer à l'appui de l'exposé que j'ai fait, dans la première partie de cette lettre, des résultats qui ont immédiatement découlé de la loi impériale de 1842, et pour montrer que le gouvernement canadien ne fait aujourd'hui que réitérer une assertion souvent répétée dont la vérité est depuis longtemps établie et admise:

"186. Ces moyens ne sont pas succeptibles d'emploi et sont même impraticables, vu les grandes distances que l'on trouve dans plusieurs des colonies et la dissémination de leur population, et jusqu'à ce qu'on ait publié des éditions anglaises moins coûteuses, le lecteur des colonies ne pourra obtenir des livres anglais enregistrés qu'en les achetant aux prix élevés auxquels ils sont publiés, avec l'augmentation qui s'ajoute nécessairement à ces prix par les frais de transport et autres charges résultant de l'importation de livres du Royaume-Uni.

"187. Dès que la loi de 1842 sur la propriété littéraire fut votée, il s'éleva tout de suite des plaintes et d'énergiques représentations furent faites par les provinces de l'Amérique du Nord pour faire admettre dans ces provinces les réimpressions moins coûteuses, faites aux Etats-Unis, des ouvrages anglais. En 1846, le bureau colonial et le bureau de commerce admirent la justice et la valeur des représentations faites auprès du gouvernement impérial, "tendant à démontrer les résultats dommageables

produits dans nos colonies les plus éloignées par la mise en vigueur de la loi impériale sur la propriété littéraire, et, en 1847, on vota une loi pour amender la loi relative à la protection, dans les colonies, des ouvrages nyant droit à l'enregistrement dans le Royaume Uni."

"188. Le principe de cotte loi, généralement connue sous le nom de "Loi con-cernant les réimpressions étrangères," a pour but de permettre aux colonies de threr profit des réimpressions de livres anglais enregistrés, faites à l'étranger, et de proté-

ger, en même temps, les intérêts des auteurs britanniques."

Les résultats de la loi concernant les réimpression: étrangères sont exposés de

t

8

c

0 li

m

80 BL

81

01 ot

lo

da

êt

dé

de la du

d'a

il y

mo

des

dar

des rag

rep

sou

auto favo

dem qui

Seig

vote

ce p

de la

affir

de v

pouv

être

qui r

que l

procl avor

la façon suivante, dans les sections 193 et 194:

193. En tant que les auteurs et les propriétaires de droits d'anteur, dans la Grande-Bretagne, sont concernés, cette loi a eu un insuccès complet. Les réimpressions étrangères d'ouvrages enregistrés ont été abondamment introduites dans les colonies, surtout les réimpressions américaines dans le Dominion du Canada; mais aucune compensation, si ce n'est pour des moutants d'une ridicule exiguïté, n'a été donnée aux auteurs ou propriétaires. Il apparaît, d'après les rapports officiels, que durant les dix années expirées en 1876, le montant reçu de toutes les 19 colonies qui ont profité des avantages de la loi, n'a été que de £1,155 13s. 23d., dont £1,084 13s. $3\frac{1}{2}$ d. ont été reçus du Canada, et que, sur cos colonios, sept n'ont absolument rien payé aux auteurs, pendant que six ont verse, de temps à autre, de petites sommes de quei-

"194. Ces résultats très peu satisfaisants de la loi concernant les réimpressions étrangères, joints au fuit que les ouvrages des auteurs britanniques enregistres non seulement dans le Boyaume-Uni mais encore dans les colonies, étaient ouvertement imprimés aux Etat-Unis et importés au Canada sans payer de droits, donna lieu à des plaintes de la part des auteurs et éditeurs britanniques, et on fit de vigoureux

efforts pour obtenir le rappel de la loi."

La requête sur laquelle j'ai insisté dans cette lettre, et les griefs que la loi du Canada de 1889 sur la propriété littéraire était destinée à faire dispuraître, sont énoncés brièvement de la manière qui suit dans la section 195 et les deux suivantes :

"195. Une contre-plainte a été faite par les Canadiens. Ils prétendaient que, bien qu'ils pussent encore importer et vendre des réimpressions américaines, en payant l'impôt, ils n'avaient pus la permission de réimprimer des ouvrages anglais et n'avaient pus les bénéfices de co commerce qui, de fait, était réservé aux Américains. Pour se défendre de l'accusation de négligence à percevoir l'impôt, ils alléguaient que, grâce à l'immense étendue de frontières et à d'autres causes, et par suite aussi de la négligence qu'apportaient les propriétuires anglais de droits d'auteur à donner à temps aux autorités locales un avis des ouvrages enregistrés, il leur avait été impossible d'empêcher d'introduire dans le Dominion des impressions américaires,

" 196. Les Canadiens demandaient qu'il leur fût permis de récuter eux-mêmes les livres, en vertu de licences octroyées par le gouverneur général, et que les éditeurs ainsi licencies payassent un impôt d'accise de 12 pour 100 au bénéfice des auteurs. On prétendait que, par ce moyen, le Canadiens pourraient vendre à meilleur marché que les Américains, dans une mesure suffisante pour empêcher la contrebande; et que, en outre. l'auteur britannique aurait la certitude de recevoir sa rémunération, attendu que l'argent serait sûrement perçu sous forme d'un droit d'accise, bien qu'il ne pût pas être perçu par l'entremise des douanes. Cependant, des objections furent formulées contre cette proposition, et on n'y donna pas suite.

"197. Ces considérations amenèrent à suggérer que la réédition fût permise au Canada, avec la sanction de l'auteur, et que l'enregistrement fût accorde aux auteurs dans le Dominion; et, la dessus on ajouta une question, savoir: si on devait permettre que les éditions canadiennes qui coûteraient probablement moins cher que les éditions anglaises, fussent importées dans le Royaume Uni et les autres colonies."

Le rapport expose ensuite la teneur de la loi canadienne de 1875 et déclare, ce qui est sans doute exact, qu'il s'était écoulé trop peu de temps depuis sa sanction

pour qu'on pût juger de tous ses résultats.

Dans les sections 206, 207 et 208, les recommandations suivantes, pleines de libéralité, étaient faites en faveur des colonies:

de la loi impéder la loi relaenregistrement

de "Loi conlonies de tirer er, et de proté-

ont exposés de

uteur, dans la Les réimpresuites dans les Canada; mais iguité, n'a été officiels, que 9 colonies qui ıt £1,084 13s. nent rieu payé mmes de quei-

réimpressions registrés non ouvertement donna lieu à de vigoureux

que la loi du paraître, sont ix suivantes: endaient que, éricaines, en rages unglais é aux Amérils alléguaient r suite aussi ur à donner à it été imposuir es.

ıx-mêmes les les éditeurs des auteurs. lleur marché trebande; et émunération. se, bien qu'il ctions furent

t permise au aux auteurs devait percher que les colonies." t déclare, ce

sa sanction

, pleines de

" 206. Nous recommandons les deux manières suivantes d'obvier à la difficulté d'obtenir un approvisionnement de littérature auglaise à bas prix pour les lecteurs des colonies: 1° l'introduction d'un système de licences dans les colonies; 2° la continuation, avec quelques modifications, cependant, des dispositions de la loi con-

"207. En proposant l'introduction d'un système de licences ou n'a pas l'intention de s'ingérer dans le pouvoir qu'out maintenant les législatures coloniales de s'occuper de la question de l'enregistrement des ouvrages, en tant que leur propre colonie y est concernée. Nous proposons que, dans le cas où le propriétaire d'un ouvrage enregistré ne se prévaudrait las des dispositions de la loi sur la propriété littérnire (s'il en existe) dans une colonie, et dans le cas où on n'a recours à aucune mesure équivalente, par la réédition dans la colonie, ou autrement, dans un délai raisonnable après la publication ailleurs, pour s'assurer une quantité d'exemplaires suffisante pour la vente en général et la circulation dans la colonie, une licence puisse, sur demande, être accordée pour rééditer l'ouvrage dans la colonie, avec une retenue, on faveur du propriétaire du droit d'auteur, d'une certaine somme spécifiée pour cout, et pas moins, ou d'une redevance à l'auteur, laquelle pourra être établie par la loi locale. Cette loi devra établir des dispositions efficaces pour la perception et la transmission de redevance au propriétaire du droit d'auteur.

"208. Nous ne croyous pas pouvoir être plus explicite dans nos recommandations, et nous ne pensons pas, du reste, que les détails d'une semblable loi puissent être réglés par la législature impériale. Nous préférerions que le règlement de ces détails fût laissé à la législation spéciale dans chaque colonie."

Je ne sache pas que ces recommandations aient été repoussées par aucun membre de la commission, même par ceux qui représentaient la "Copyright Association" de la Grande-Bretagne et dont la lettre est annexée à la dépêche de Votre Seigneurie

Le rapport paraît avoir été terminé le 25 mai 1878; mais les recommandations que j'ai notées, comme tant d'autres faites en faveur des colonies au sujet des droits d'auteur, n'ont malheureusement pas été mises à effet.

Votre Seigneurie ne peut pas s'étouner que, après la promesse de lord Grey, faite il y a plus de 40 ans et après plus de 22 années d'efforts de la part da Canada, au moyen d'adresses des deux corps du parlement, d'un mémoire de nos ministres des finances et de l'agriculture, d'" ordres en conseil" et de statuts votés à l'unanimité dans les deux chambres, présentés par trois gouvernements successif représentant des sentiments politiques opposés, et à chaque phase du mouvement, avec des encouragements qui nous permettaient de compter sur un examen juste et favorable de nos représentations de la part du gouvernement de Sa Majesté,-le parlement canadien ait cru, en 1869, que la loi votée alors pour donner suite à ce qui avait été demandé si souvent, ce qui n'avait jamais été refusé et avait été recommandé par les plus hautes autorités dans la Grande-Bretague, après mûre délibération, recevait une attention favorable du gouvernement de Sa Majesté, lorsque le gouvernement du Canada vint demander l'assentiment du gouvernement impérial pour émettre une proclamation qui donnerait force de loi au bill.

Je m'abstiens respectueusement de discuter ici les difficultés légales que Votre Seigneurie a relevées, au sujet du pouvoir que peut avoir le parlement canadien de voter cette loi, parce que je comprends que Votre Seigneurie me permet de discuter ce point séparément, et parce qu'il n'a aucunement trait au principe qui fait l'objet

de la présente discussion.

Jusqu'ici il a toujours été entendu par le Canada et la Grande Bretagne, ou affirmé distinctement par la Grande-Bretagne, que le Canada n'avait pas le pouvoir de voter cette loi; mais on a toujours laissé espérer au Canada qu'il obtiendrait ce pouvoir, et j'ose demander en conséquence que, si Votre Seigneurie continue à être de l'avis que le pouvoir n'existe pas, elle veuille bien proposer une législation qui règle définitivement le point, en conférant ce pouvoir, et que, si vous êtes d'avis que le pouvoir existe, vous conseillerez à Sa Majesté de consentir à l'émission d'une proclamation qui donne force de loi au statut de 1869, avec l'assurance—que nous avons déjà offerte—que la plus respectueuse attention sera apportée à toute suggestion, dans le but de perfectionner la loi, que Votre Seigneurie pourra croire utile de

faire, après avoir entendu ce qui peut être dit de chaque part. Dans la dépêche du 25 mars Votre Seigneurie disait, sous forme de suggestion, que le Canada examinerait sans doute très sérieusement s'il ne serait pas convenable et décirable de luisser la loi telle qu'elle est actuellement, jusqu'à ce qu'on nit appris quelle attitude prendrnient les Etats Unis sur la question des droits d'auteur. Cette attitude a été annoucée depuis. C'est l'attltude qui a suivi chaque tentative d'établir une convention avec les Etats-Unis au sujet des droits d'auteur pendant les dernières vingt-einq années. La seule mesure qui ait jamais été présentée dans le Congrès des États-Unis en vue d'un arrangement international, ou pouvant de quelque munière former la base d'un tel arrangement, a exigé, comme condition indispensable au droit d'auteur dans les Etats-Unis, soit par traité ou par statut, la rélm pression dans les Etats-Unis. Ceux qui connaissent le mieux l'état de l'opinion publique dans ce pays ont la certitude que cette condition ne sera jamais aban-donnée. Nous avons vu que toutes les mesures tendant à conclure un paote international, même avec cette condition, y compris la même mesure qui était pendante lorsque la dépêche de Votre Seigneurie a été écrite, ont été rejetées par le Congrès.

J'espère donc que nous n'exigeons pas trop en demandant qu'une décision finale, dans le cus du Cunadu, ne soit plus ajournée davantage pour attendre l'action des

Permettez-moi de signaler encore, à ce sujet, les deux points auxquels j'ai déjà fait allusion:

1. Que la présente méthode de faire du Canada un marché pour les réimpressions américaines et d'arrêter les imprimeries canadiennes au profit des imprimeries américaines, en ce qui concerne les ouvrages anglais enregistres, a une tendance directe

à induire les Etats Unis à refuser tont pucte international.

2. Qu'en tant que la loi canadienne actuelle, sur la propriété littéraire offre au propriétaire d'un droit d'auteur enregistré une protection dans tout le pays qui peut faire un traité avec la Grunde-Bretagne, on ne peut pas dire, comme il a déjà cté dit, que le gouvernement autonome au Canada, sur ce sujet, aurait au moins pour effet d'empêcher des negociations avec les Etats Unis en vue d'un arrangement inter-

J'ai l'honneur d'être, milord,

Votre obéissant serviteur,

JOHN S. D. THOMPSON,

Ministre de la justice, Canada.

AD

a pr men Dav C.R. Barl

M. I occas

récen de l'I 1 pas m que l' qui s' l'acco:

existe A sonver \mathbf{I} cette t

l'Empi plutôt dance gouver Qı

de nou les lieu Ce

vous av plus gra l'expédi nous po libres, d peut jan héritage Not

colonie, rances d et partic autour d On o

travaillé pas été ir re utile de

uggestion. t pas conqu'on ait d'auteur. tentative endant les ée dans le uvant de tion indisstatut, la l'opinion ais aban' e internapendante Congrès. on finale,

ction des s j'ai déjà

pression ries amée directe

ire offre pays qui il a déjà oins pour nt inter-

ada.

ANNEXE C.

ADRESSE DE LA LIGUE CANADIENNE DE LA FÉDÉRATION IMPERIALE, DE TORONTO.

Dans la matinée du 12 juillet 1894, la ligue canadienne de la fédération impériale a présenté une adresse aux délégués de la Conférence Coloniale à l'hôtel du gouvernement, Toronto. Les messieurs qui représentaient lu ligue étaient : S. G. Wood, N. D. Davidson, C. J. Campbell, J. T. Small, Castell Hopkins, J. P. Marray, A. R. Boswell, C.R., J. H. Masson, O. A. Howland, M.P.P., P. H. Druyton, J. A. Worrell, C.R., Barlow Cumberland, E. M. Chadwick et antres.

L'adresse se lisuit comme suit:

M. Bowell et messieurs,

La ligue canadienne de la fédération impérinle désire profiter de la première occasion qui lui est donnée d'exprimer toute sa satisfaction de la Conférence qui a été récomment tenue à Otta a et de souliniter la bienvenue aux délégués des grands litats de l'Empire comme facteurs pratiques de l'un té impériale.

La ligne ne peut faire autrement que d'exprimer ses félicitations à l'occasion du pas merveilleux que l'on a ainsi fait vers la réalisation d'une union plus étroite, ainsi que l'espoir que les délégués recontraîtront, dans la fédération de moindre anvergure qui s'est accomplie avec succ's en Canada malgré de grandes difficultés, un gage de l'accomplissement de la grande union pour l'encouragement de laquelle la ligue

A ceux qui ont l'honneur de vous parler l'idée de l'unité de l'Empire apporte les sonvenirs sacrés du passé, de même que des espérances inaltérables pour l'avenir.

Il y a un peu plus de cent aus les hommes qui sont venus prendre possession de cette terre abandennèrent foyer, biens et pays, et, portant le nom de Loyaux de l'Empire-Uni, quittèrent les rives souriantes pour ce qui était alors un pays désert plutôt que d'abandonner le drapeau de l'Angleterre et jouir de la paix et de l'abondance chez un peuple qui s'était déclaré en rupture de ban avec les traditions du

Quatre-vingts ans se sont écoulés depuis que la guerre fuite par la nation au sud de nous s'est répandue dans ce pays et que le bruit des armes se faisait entendre sur les lieux mêmes où nous sommes aujourd'hui.

Ce fut ici à Toronto, alors que la guerre monuçait, que le général Brock dont vous avez vu le noble monument hier sur les hauteurs de Queenston, théâtre de sa plus grande victoire, prononça ces mots mémorables: "Avec de l'unanimité et de l'expédition dans nos conseils et de la vigueur et de l'énergie dans nos opérations, nous pouvons donner cette leçon-ici à l'ave air: qu'un pays défendu par les hommes libres, dévoués avec enthousiasme à la eause de leur roi et de leur constitution, ne peut jamais être conquis," mots que nous pouvons religieusement conserver con ne

Notre pays occupe done une position différente peut être de celle de toute autre colonie, et d'heureux événements récents qui tendent si fortement à réaliser les espérances de nos ancêtres à l'égard d'un empire uni provoquent chez nous une joie grande et particulière, car nous voyons les anneaux de la chaîne qui s'étend maintenant autour du monde se souder fermement et sans danger.

On comprend que les labeurs de ceux qui durant les dernières dix années ont travaille dans toutes les parties de l'Empire pour obtenir une union plus étroite, n'ont pas été inutiles, et que la politique inaugurée par la construction du chemin de fer du

Pacifique et son usage comme grande route impériale, continuée par l'exposition coloniale de Londres en 1886, par la réunion de la Conférence Coloniale de 1887 et par le parachèvement récent de l'institut impérial, est arrivée, grâce à la présente Conférence, à une phase dont on peut attendre avec confiance des résultats magnifigues et durables.

Nous espérons sincèrement que des réunions comme celle de cette Conférence auront pour couronnement l'établissement d'un corps permanent qui s'occupera de toutes les grandes questions qui intéressent le commerce et la prospérité de l'Empire, de telle sorte que les sujets d'un seul souverain, avec le prestige et les souvenirs historiques d'une grande race, pourront parler d'une seule voix à titre d'un Empire

Au nom de la ligue canadienne de la Fédération Impériale.

C. J. CAMPBELL, Président du comité. J. CASTELL HOPKINS, Secrétaire honoraire. JOHN T. SMALL, Tré crier honoraire.

m

L'hon. McKenzie Bowell, en réponse dit: Au nom de la Conférence qui vient de terminer ses travaux à Ottawa, je vous offre de sincères remerciements pour l'adresse qu'on vient de lire et qui prouve, comme elle le fait, l'esprit élevé de loyauté qui caractirise le peuple canadien et son amour pour les intérêts les plus chers de l'Empire britanni ue. Nous espérons sincèrement que vos aspirations pourront se réaliser dans un avenir approché. La question de la fédération ir périale a été envisagée par un certain nombre avec soupçons, par d'autres avec donte, et avec espoir par eeux qui partagent vos ambitions. C'est une question qui entraîne un grand changement dans la politique qui régit actuellement l'Empire, et bien que nous puissions avoir des idées contradictoires quant aux moyens à prendre pour atteindre le but, nous vous souhaitons sincèrement succès dans les efforts que vous faites pour obtenir l'unité parfaite de l'Empire dans tout ee qui contribue au développement de son commerce et à l'avencement de tous ses intérêts matériels. Nous partugeons avec vous le sentiment d'amitié fraternelle que respire votre adresse et qu' rapproche dans des liens de plus en plus étroits les parties de l'Empire séparées par d'immenses distances. Vous avez parié des Loyaux de l'Empire Uni. Je n'entends jamais ce uom sans me sentir pris d'admiration pour ces hommes et ees femmes nobies qui quittèrent des foyers confortables de l'autre côté de la ligne pour venir commencer la vie dans ce qui était alors la solitude du Canada, afin de ne pas être obligés de vivre sous un drapeau étranger ou de prendre les armes contre la mère-patrie. Personne ne peut lire l'histoire de ce mouvement sans admirer le dévouement qui soutenait ces pionners dans les souffrances que leur loyauté leur imposait. Je ne vous retiendrai pas davantage et me contenterai de vous souhaiter succès dans le but que vous vous proposez, et que cette fédération soit de la nature de celle que vous désirez ou non, il est du moins vrai que nous désirons voir toutes les classes des populations anglaises de possessions de Sa Majesté unies par un grand lien, de telle sorte que leur influence et leur pouvoir puissent s'exercer dans le but de donner un regain de force et d'avancement à l'Empire britannique. (Applaudissements.)

SIR HENRY WRIXON, repondant au nom des colonies, dit : C'est pour moi un honneur de dire un ou deux mots au nom des délégués australiens. Nons reconnaissons votre courtoisie en nous rendant auprès de nous ce matin et nous partageons cordialement les sentiments et les bons souhaits que vous exprimez pour l'unité de l'Empire. Bien que nous vivions dans une région éloignée et reculée de cet Empire, nous apprécions hautement l'honneur d'en faire partie. C'est un Empire sur lequel, comme on l'a dit avec raison, le soleil ne se couche jamais et sous le drapeau duquel se parlent toutes les langues de la terre. Si on avait besoin de quelque chose pour nous donner une idée de le grandeur de cet Empire, on n'aurait qu'à se rendre compte en parcourant votre grand Canada, presqu'un royaume en lui-même, qu'il ne forme exposition de 1887 et présente its magni-

Conférence cupera de l'Émpire, souvenirs ın Empire

qui vient

ients pour de loyauté s chers de ourront se iale a été to, et avec itraîne un n que nous atteindre aites pour pement de artageons rapproche immeriscs iis ce uom լui quittè∙ icer la vie vivre sous rsonne ne tenait ces retiendrai s vous pronon, il est glaises de

ur moi un reconnaisartageons l'unité de t Empire, sur lequel, au duquel hose pour re compte ne forme

fluence et d'avance-

qu'une faible partie de la grande nation à laquelle nous apportenons (Applaudissements). Depuis que nous avons quitté nos foyers, rien n'a fait sur nous plus d'impression que les hommes qui habitent le Canada. Au point de vue de la nature et des puis plus d'impression que les hommes qui habitent le Canada. richesses, nous avons vu des merveilles dans votre pays. Vos paysages dépassent tout ce qu'il y a dans le monde. Ces choses-là sont grandes, mais permettez-moi de vous dire qu'olles ne font pas une nation. Ce n'est pas la fertilité du sol, ni la richesse des mines, ni les grands fleuves qui font une nation. C'est le peuple qui fait une nation. Nous savons que la richesse et la fertilité de la terre ont été le partage de nations qui sont tombées; mais ici nous avons constaté chez votre peuple tous les éléments de progrès et d'avancement, nous avons constaté que vous êtes de parfaits Anglo-Saxons par nature, pleins de cette résolution qui a fait la mère-patrie et dont on trouve un exemple dans les faits commémorés par la noble statue que nous avons vu hier sur les Hauteurs de Queenston, le monument du général Brock. Permettezmoi de vous dire en terminant que nous, Australieus, nous espérons que vous ne nous trouverez pas indignes de vous et indignes de faire partie de ce grand Empire.

M. Bowell donne les raisons qui expliquent l'absence du comte de Jersey et de deux ou trois autres membres de la Conférence Coloniale.

ANNEXE "D."

Conformément aux instructions que donne la résolution de la Conférence, l'annonce qui suit a été inséré dans le Times, dans le Canadian Gazette, l'Electrical Review et le British Australian de Londres:—

CABLE DU PACIFIQUE.

Le gouvernement de Canada invite les entrepreneurs, fabricants de câble et autres personnes à donner les conditions auxquelles ils sont disposés à poser ct à entretenir en bon état un câble électrique sous-marin à travers le Pacifique, du Canada aux colonies australiennes.

On pourra obtenir les conditions générales auxquelles les offres doivent se faire en s'adressant au ministère du commerce à Ottawa et au bureau du haut commissaire pour le Canada, à Londres. Le soussigné recevra jusqu'au 1er novembre 1894 les offres qui lui seront adressées.

MACKENZIE BOWELL.

Ministre du commerce.

qué l'ou

tiqu

par

ľile

Ba'

situ

Neck De ce

Оттама, 6 août 1894.

CONDITIONS GENÉRALES.

1. Lors de la Conférence Coloniale tenue à Ottawa, du 28 juin au 8 juillet inclusivement, il a été adopté une série de résolutions relativement au câble du Pacifique (dont copies sont annexées). Il a été résolu, entre autres choses, que des mesures immédiates soient prises pour obtenir une communication télégraphique directe entre le Canada et les colonies australiennes. A l'instance unanime des délégués présents à la Conférence, le devoir de donner effet aux résolutions adoptées et aux idées exprimées a été confié au gouvernement canadien.

2. Dans le but d'obtenir des données définitives pour permettre aux gouvernements intéressés d'examiner et d'adopter les meilleurs moyeus d'exécuter l'entreprise, le gouvernement canadien juge à propos de demander qu'on fasse des propositions pour la pose du câble sous trois formes différentes, savoir:—

Forme A.—Le câble sera la propriété et sous le contrôle de l'Etat; il sera exploité sous la direction du gouvernement et entretenu par l'entrepreneur pendant trois ans.

Les entreprencurs du câble devront indiquer le prix le plus bas, argent comptant, auquel ils seront disposés à fournir et à poser le câble, les conditions auxquelles ils garantiront sa permanence, et la somme annuelle pour laquelle ils l'entretiendront en bon état pendant trois ans, après que toute la ligne aura été terminée et mise en état d'exploitation.

Forme B.—Le câble sera possédé, entretenu et exploité par une compagnie subventionnée.

Les entrepreneurs devront trouver le capital, poser, exploiter et entretenir le câble en bon état, en considération d'une subvention que les gouvernements contributeurs leur verseront annuellement pendant un certain nombre d'années. Les offres devront indiquer le chiffre de la subvention à verser unnuellement, et le nombre d'années au cours desque les les versements seront faits. Voici quels seront les prix les plus élevés qu'on pourra exiger pour les messages de l'Angleterre aux colonies australiennes et des colonies australiennes en Angleterre:—trois schillings par mot pour les télégrammes ordinaires; deux schillings par mot pour les télégrammes officiels de l'Etat; et un schilling six deniers pour les télégrammes de la presse. Le prix des messages entre le Canada et les colonies sera en proportion.

Forme C.—Le câble sera la priété d'une compagnie, et entretenu et exploitée par elle en vertu d'une garantie d

Les entrepreneurs devront transcribe capital, et poser, exploiter et entretenir le câble en bon état. Les offres devront indiquer la garantie de recettes brutes qu'on exigera; la différence entre les recettes brutes et la somme garantie devant être comblée chaque année par les gouvernements contributeurs en faveur de la compagnie. Voici quels seront les prix qu'on pourra exiger pour la transmission des messages d'Angleterre aux colonies australiennes et vice versa:—trois schillings par mot pour les télégrammes ordinaires; deux schillings par mot pour les télégrammes officiels de l'Etat; et un schilling six deniers par mot pour les messages de la presse. Le prix des messages transpacifiques sera en proportion. Le tarif des prix sera approuvé par l'Etat et ne pourra être changé qu'avec sa sanction.

ROUTE DU CABLE.

On recevra des offres pour la pose du câble en suivant chacune des routes décrites comme suit:-

Route no 1.

Commençant à l'île Vancouver, le câble s'étendra jusqu'à l'île Fanning, de là jusqu'à une île commode du groupe des îles Fiji; de Fiji jusqu'à l'île Norfolk, et à ce point la route bifurquera vers la partie septentrionale de la Nouvelle-Zélande et jusqu'à un point commode près de la frontière de la Nouvelle-Galles du Sud et de

De l'île Vancouver à l'île Fanning De l'île Fanning à Fiji	Nœuds.
De l'île Fanning à Fiji	3 939
De l'île Norfolk à la Man la service de l'île Norfolk à la service de l'île de l'île Norfolk à la service de l'île de l'île Norfolk à la service de l'île de	1 000
De l'île Norfolk à la Nouvelle-Zélande De l'île Norfolk à Tweed Mouth, près de la frontière de la Nouvelle-Galles du Sud et du Queensland	115
Distriction of the constitution of the constit	761
Total	101
	7,145

Route nº 2.

De l'île Vancourer, le câble sera posé jusqu'à une petite île inoccupée indiquée sur les cartes marines sous le nom d'île Necker, située à environ 240 milles à l'ouest de l'île la plus à l'ouest du groupe des îles hawaïennes, et environ 400 milles nautiques de Honolulu. De l'île Necker le câble s'étendra jusqu'à Fiji, et de là, comme par la route n° 1, jusqu'à la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Sur la section entre l'île Necker et Fiji, il est possible qu'on puisse se servir de l'île Howland on de l'île Ba' or pour en faire une station intermédiaire, mais on n'en a pas déterminé la situation exacte.

De l'île Vancouver à l'île Fanning. De l'île Fanning à Fiji. De Fiji à l'île Norfolk. De l'île Norfolk à la Nouvelle-Zélande. De Norfolk à Tweed Mouth.	2,546 1,022 415
Total	761

Route nº 3.

Comme dans la route n° 2, le câble s'étendra de l'île Vancouver à l'île Necker, de là à Onoaton ou à quelqu'une des îles orientales du groupe des îles Gilbert. De cette station dans les îles Gilbert deux lignes de raecordement s'étendront, l'une

ee, l'anlectrical

câble et ser et à · Canada

se faire missaire 1894 les

inclusi-

rce.

acifique mesures te entre ésents à s expri-

uvernereprise, ositions

exploité ıns. t comp-

quelles endront mise en

subven-

tenir le ntribus offres nombre prix les austraoour les ciels de rix des

jusqu'au Queensland et l'autre jusqu'à la Nouvelle-Zélande. La ligne du Queensland touchera à l'île de San Christoval du groupe Solomon et se terminera à Bowen, se raccordant en cet endroit avec les lignes terrestres, à l'est jusqu'à Brisbane et Sydney, à l'ouest jusqu'au golfe de Carpentaria.

De l'île Vancouver à l'île Necker De l'île Necker à Onoatoa (groupe des îles Gilbert). D'Onoatoa à Fiji De Viti Levn à la Nouvelle-Zélande D'Onoatoa à San Christoval (groupe des îles Solomon). De San Christoval à Bowen, Queensland.	1,917 980 1,004
Tolal	8,265

Route nº 4.

Comme dans les routes nos 2 et 3, le câble sera posé à partir du point terminal septentrional jusqu'à l'île Necker. A partir de l'île Necker il s'étendra en ligne directe jusqu'à Bowen, touchant à Apamana, île centrale du groupe d'îles Gilbert, et à San Christoval du groupe d'îles Solomon.

De l'île Vancouver à l'île Necker De l'île Necker à Apamana (groupe des îles Gilbert) D'Apamana à San Christoval (groupe des îles Solomon) De San Christoval à Bowen, Queensland	1,865
Total	6,246

Route nº 5.

Comme dans les routes n° 2, 3 et 4, le câble s'étendra de l'île Vancouver à l'île Necker; de l'île Necker à Fiji et de là en ligne directe jusqu'à la Nouvelle-Zélande.

De l'île Vancouver à l'île Necker. De l'île Necker à Fiji De Fiji à la Nouvelle-Zélande.	0 7 40
Total	6,127

Route nº 6.

De l'île de Vancouver, le câble s'étendra jusqu'à Honolulu; de Honolulu à Fiji et de Fiji il suivra la route n° 1 jusqu'à la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Sur la section entre Honolulu et Fiji, on pourra peut-être se servir d'une des îles du groupe Phénix pour en faire une station intermédiaire.

De l'île Vancouver à Honolulu De Honolulu à Fiji. De Fiji à l'île Norfolk. De l'île Norfolk à la Nouvelle-Zélande De l'île Norfolk à Tweed Mouth.	2,600 1,022
Total	7,078

Cl

être moc

attér près du m

poser elle-n de câl des co

ment

statio donne terres R de dou R l'inten

valeur la forn sa proj travau pourra Re haut co sondag

note de

bientôt, un con mêmes à tous le chaque privilèg eensland owen, se Sydney,

erminal directe et à San

r à l'île élande.

à Fiji Sur la groupe

Route nº 7.

De l'île Vancouver le câble s'étendra à Honolulu; de Honolulu à Onoatoa, une des îles du groupe Gilbert; d'Onoatoa à San Christoval, du groupe Solomon; de San

De l'île Vancouver à Honolulu	Nœuds.
D'Honolulu à Onoatoa.	2,280
D Unoston d Son Ob.	9 000
De San Christoval à Bowen.	953
	980
Total	
Total	6,293

Route nº 8.

De l'île Vancouver, le câble s'étendra à Honolulu; d'Honolulu à Fiji, avec peutêtre une station intermediaire sur cette section, si l'on peut trouver une île commode. De Fiji, le câble s'étendra en ligne directe à la Nouvelle-Zélande.

2 Touvene Zeinn	
De l'île Vancouver à Honolulu. D'Honolulu à Fiji. De Fiji à la Nouvelle-Zélande.	Nauds, 2,280 2600 1,150
Total	6,030

Le point terminal de chaque route se trouve sur l'île Vancouver. Le câble attérira dans un port commode qu'on déterminera, probablement le port San Juan, près l'entrée du Détroit de San Juan, ou bien encore à Barclay Seund.

Les routes diverses susdécrites sont indiquées généralement sur la carte ci-jointe du monde. On croit que les distances données dans chaque cas sont approximative-ment exactes, mais on ne les garantit pas. La personne qui offre de fournir et de poser le câble devra faire ses propres calculs des distances et s'en rendre compte

Nature des câbles.—Les propositions contiendront une description des espèces de câble qu'on a l'intention d'employer pour chaque section et donneront le poids des conducteurs et des isoloirs électriques par nœud dans chaque cas.

Extrémités terrestres.—On devra employer, aux points terminaux et à toutes les stations intermédiaires, la meilleure qualité de câble d'attérissage. Les propositions donneront une description de la nature du poids et de la longueur des extrémités terrestres dont on veut se servir dans chaque cas.

Rapidité.—La rapidité calculée pour chaque section du câble ne sera pas moins de douze mots par minute en aucun cas.

Réparations et entretien.—Les propositions indiqueront les mesures qu'on a l'intention de prendre pour les réparations et l'entretien, le nombre, le tonnage et la valeur des steamers employés à ces objets. Dans le cas des offres faites en vertu de la forme A, l'entreprencur se pourvoiera des steamers et des vivres et le tout restera sa propriété jusqu'à l'expiration de trois années à compter du parachèvement des travaux, pour devenir ensuite la propriété de l'Etat après une évaluation dont on

Relevés.—On pourra voir au ministère du commerce à Ottawa, et au bureau du haut commissaire pour le Canada, à Londre, des cartes marines qui indiquent les sondages qui ont été faits de temps à autre dans le Pacifique, en tant qu'on a pris note de ces sondages. On s'atternice que des sondages additionnels seront faits bientôt, mais ceux qui feront des propositions doivent prendre tous les risques; et si un contrat se fait pour la pose du câble, les entrepreneurs devront prendre cuxmêmes le moyen de trouver les lieux les plus commodes pour l'attérissage du câble à tous les points terminaux et aux stations intermédiaires. Il est entendu que dans chaque cas les gouvernements contributeurs obtiendront pour les entrepreneurs les

Temps du parachèvement des travaux.—Les délais fixés pour le parachèvement du câble sont de trois années à compter de la date du contrut; mais comme il est opportun qu'une communication télégruphique soit établie aussi tôt que possible, les propositions pourront indiquer des délais plus courts; ou bien encore les mêmes personnes pourront faire deux offres, l'une à raison de trois années et l'autre à raison de délais plus courts pour l'accomplissement de l'entreprise.

PROPOSITIONS.

Les propositions basées sur les conditions générales qui précèdent et faites sous l'une des trois formes énoncées, devront être adressées au ministre du commerce et délivrées à son ministère à Ottawa le ou avant le premier jour de novembre 1894.

MINISTÈRE DU COMMERCE,

OTTAWA, 6 août 1894.

Lettre de M. Sandford Fleming au ministre du commerce, ex-président de la Conférence Coloniale de 1894.

OTTAWA, 20 juillet 1894.

A l'honorable MACKENZIE BOWELL.

Mon cher monsieur,—Je crois de mon devoir de vous faire remarquer qu'il me semble opportun pour le gouvernement canadien de demander par télégramme aux maisons industrielles et à d'autres personnes de dire à quelles conditions elles seraient prêtes à poser le câble du Pacifique, à fonrnir tous les bâtiments nécessaires aux stations, les instruments et le matériel d'équipement en général, et à entretenir le tout en bon état d'exploitation. J'ai l'honneur d'exposer les motifs qui suivent, savoir:

La Conférence a adopté unanimement cinq résolutions (dont copies sont anexées à la présente) ayant directement trait à l'établissement d'un câble dans le Pacifique. La première déclare "qu'on devrait prendre des mesures immédiates pour obtenir une communication télégraphique par câble, libre de tout contrôle étranger entre le Canada et l'Australie." On a jugé opportun de se rendre compte exactement du prix de revient de l'entreprise, et on a cru que pour y arriver un relevé était nécessaire; il fut en conséquence résolu par la seconde résolution "de prier respectueusement le gouvernement impérial d'entreprendre aussi tôt que faire se pourra et de continuer avec toute l'énergie possible un relevé complet dont les dépenses seront à la charge, en proportions égales, de l'Angleterre, du Canada et des colonies australiennes.

La cinquième résolution imposait au gouvernement canadien le devoir de donner suite à ces résolutions et "de prendre généralement les mesures qu'il jugera opportunes dans le but de s'assurer du prix de revient du câble et de favoriser l'exécution de l'entreprise conformément aux idées exprimées par la Conférence."

La Conférence termina ses travaux le 8 juillet et le leudemain les délégués se rendirent à Toronto. M. Alevander Seimens, président de l'institution des ingénieurs électriciens, et le chef de la maison bien connue de Seimens et Frère se joignit à eux. M. Seimens était occupé, depuis quelques semaines, à poser le septième câble que sa maison a mis dans l'Atlantique, et il arriva à Ottawa le 9, trop tard pour se faire entendre aux assemblées de la Conférence dans le cas où on lui aurait demandé d'y assister. Toutefois M. Seimens remit à chaque délégué un document qui contenait su manière de voir sur le câble du Pacifique. Dans ce document il fait remarquer qu'on connaît suffisamment déjà la nature de l'océan Pucifique pour permettre de poser un câble sans faire le relevé dont parle la seconde résolution. Je vous transmets sous ce pli copie du mémoire de M. Seimens.

L'opinion d'une telle autorité fit une vive impression sur les délégués, et dans les conversations que j'ai eues avec eux, je constatai que le sentiment général était que le gouvernement canadien ne devait pas attendre que le relevé en question fût fait, mais qu'il devait immédiatement inviter les fabricants de câble à donner les conditions auxquelles ils exécuteraient l'entreprise et la mettraient en parfait état de parachèvement.

En faisant cette démarche il serait nécessaire de donner un devis général de ce qu'on veut, afin que toutes les offres soient faites sur le même principe; de plus, offre nati sion J'ob

com

ques

men

mièr

la mi câble elle l'Eur Si l'o mots £110, peller qu'ell affair facilité enorm seron

ce mé égal à s'est é il y a dans l justes, mêmes

tissent

1.

quelq 1887,

2. 3. La variable cause c arrive cette ra le câble

Entrois au recettes

ainsi di

réparat

ment du t opporles promes perà raison

tes sous nerce et .894.

nférence

394.

u'il me me aux seraient res aux

tenir le

suivent, anexées le Pacies pour tranger exacte-

vé était respecurra et seront colonies

donner oppor-'exécugués se

énieurs à eux. que sa e faire ndé d'y ntenait arquer ttre de trans-

et dans ait que ût fait, conditat de

l de ce e plus,

comme il est opportun d'avoir des renseignements complets sur tous les points, les offres à recevoir devraient indiquer le prix de revient du câble par des routes alter-

En voyageant avec les délégnés dans le cours des derniers dix jours, j'ai en l'occasion de discuter avec oux le côté financier de la question du câble du Pacifique. J'obtins même de M. Seimens les explications les plus complètes sur toutes les questions que mentionne son mémoire.

Je me crois done autorisé à soumettre à l'examen du gouvernement les remarques qui suivent. Les principaux points à examiner sont:

1. Les recettes calculées sur la somme d'affaire à laquelle on peut raisonnablement s'attendre.

2. Les charges annuelles imputables sur le compte des recettes.

Relativement aux recettes. S'il faut trois ans pour établir le câble, 1898 sera la première année où le câble sera en pleine exploitation. Aux pages 70 et 71 du rapport de la mission en Australie, on trouvera une estimation de la proportion d'affaires que le cable du Pacifique aurait en partage en 1898. L'estimation a été faite il y a un an et elle était basée sur le calcul des affaires télégraphiques de 1893 entre l'Australie et l'Europe, et que les résultats réels ont dépassé. Foir la note au bas de la page 71. Si l'on corrige l'estimation à cet égard, on peut porter les affaires de 1898 à 1,105,000 mots qui, calculés à doux schillings du mot, rapporteraient des recettes brutes de £110,000 pour la première année d'exploitation du câble du Pacifique. On se rappellera de plus que cette estimation ne se rapporte qu'aux affaires européennes et qu'elle ne tient aucun compte des affaires entre le Canada, les Etats-Unis et l'Anstralie, affaires présentement insignifiantes, mais qui dans quelques années, et grâce à des facilités considérablement améliorées, prendront incontestablement des proportions énormes. Pour ces raisons je suis convaicu que les résultats véritables réaliseront entièrement et feront plus que confirmer les estimations que je soumets.

Relativement à ces estimations, un ami m'a écrit de Londres ce qui suit, il y a quelques semaines: "J'ai examiné les délibérations de la Conférence coloniale de 1887, où on trouve votre mémoire en date du mois d'avril 1886, (page 101). Dans ce mémoire vous portez la somme probable des affaires pour 1893 à 133,000 messages, égal à 1,330,000 mots. D'après sir John Pender, la somme réelle d'affaires de l'année s'est élevée à 1,306,716 mots. Dans l'un comme dans l'autre cas, la prédiction faite il y a huit ans est approximativement exacte." Je mentionne ceci tont simplement dans le but d'établir le fait que les principes sur lesquels les estimations se basent sont justes, et qu'on peut généralement compter sans danger sur les estimations elles-

Q. Quant aux charges imputables sur les recettes, voici comment elles se répartissent:

1. Intérêt du capital. 2. Personnel et administration.

3. Réparations et entretien. La première et la seconde sont des charges permanentes, la troisième est variable. L'expérience démontre que lorsque les câbles manquent et se rompent à cause de défauts dans la fabrication ou pour des causes résultant de la pose, la chose arrive généralement dans le cours de la première ou de la deuxième année. C'est pour cette raison, et pour d'autres, que je propose de demander aux fabricants d'entretenir le câble en bon état d'exploitation pendant trois ans; nous pouvons donc éléminer ainsi du compte des recettes, pendant cette période, toutes les charges à titre de réparations et d'entretien.

En supposunt que le prix de revient du câble et le coût de son entretien pendant trois aus soient en chiffres ronds de £2,000,000, voici quel serait l'état du compte des

	come du cor
Recettes, d'après l'estimation Intérêt sur £2,000,000, à 3 pour 100. £60,000 Personnel et administration 30,000	
30,000	

Surplus des receties., £ 20,000 5b - 23

Dans les calculs qui précèdent j'ai pris l'estimation que M. Seimens fait des dépenses pour le personnel requis pour les stations, et les frais de bureau à chaque endroit, savoir: £24,000. J'ai augmenté à £6,000 le chiffre que M. Seimens donne pour l'administration générale, les deux faisant en tout £30,000 par année. Cette charge sera permanente et suffira, comme le dit M. Seimens, pour faire face aux affaires dans des proportions six fois plus considérables que celles qu'on calcule avoir en 1898, et, en introduisant le système duplex, pour une somme d'affaire dix ou

douze fois plus considérable.

J'ai dit ailleurs que l'augmentation moyenne normale des affaires télégraphiques entre les colonies australiennes et l'Europe était de quatorze pour cent par année, à l'époque où les prix élevés exigés pendant une période de huit années étaient en vigueur, c'est-à-dire sous l'empire d'un tarif de 9s. 4d. par mot de 1882 à 1890. Il est évident que sous l'empire des prix réduits qu'on se propose d'exiger par le câble du Pacifique, l'augmentation normale sera plus forte que 14 pour 100 par année; vu que, plus particulièrement, toutes les affaires de l'Amérique du Nord éprouveront un fort stimulant à raison de la communication directe et que toutes ces affaires additionnelles et de plus en plus considérables devront passer par le câble du Pacifique pour atteindre l'Australie et pour en revenir. J'ose croire que ce ne serait pas faire preuve de trop d'enthousiasme que de porter l'augmentation annuelle des affaires à 18 ou 20 pour 100; mais pour être absolument sûr je la restreindrai à 15 pour 100 dans les calculs qui suivent, c'est-à-dire un pour cent seulement de plus que l'augmentation annuelle moyenne qui s'est opérée sous l'empire du tarif élevé pendant les huit années qui ont précédé 1890.

ESTIMATION.

Voici quelle est l'estimation des affaires du câble du Pacifique pendant dix ans à compter de son parachèvement, calculée à raison de 1,100,000 mots pour 1898 et à raison d'une augmentation normale moyenne de 15 pour 100 par année subséquem-

	Recettes brutes. \pounds	Intérêt et frais d'exploitation.	Surplus.
1898	110,000	90,000	£
1899	126,500	90,000	20,000 36,500
1900	143,000	90,000	53,000
1901	159,500	90,000	69,500
1902	176,000	90,000	86,000
1903	192,500	90,000	102,500
1904	209,000	90,000	119,000
1906	225,000 2 42, 000	90,000	135,500
1907	258,500	90,000 90.000	152,000 168 500

Comme nous avons tout retranchéa part les charges fixes imputables sur le compte des recettes pendant les trois premières années, un examen du tableau qui précède démontrera que les surplus à venir jusqu'à la quatrième année auront produit un total de £109,500, somme qui, avec le surplus aditionnel subséquent et dont le chiffre augmente annuellement, suffirait pour faire face à toutes les charges à titre de réparations et d'entretien et laisserait un reliquat à porter à une réserve cumulative destinée aux travaux de renouvellement de l'avenir.

Je puis dire que j'ai tracé les grandes lignes de ce projet financier aux délégués de la Nouvelle-Galles du Sud, de Victoria, du Queensland et de la Nouvelle-Zélande, avec lesquels j'ai eu l'avantage de converser fréquemment depuis la clôture de la Conférence, et j'ai la satisfaction d'ajouter qu'il a été reçu avec faveur par chacun d'eux. La condition du projet en vertu de laquelle toutes les charges incertaines à titre de réservations et d'artetion sergient comprises toutes les charges incertaines à titre de réparations et d'entretien seraient comprises dans le contrat fait avec les fabricants du câble, aurait non seulement pour effet d'obtenir un câble de la meilleure qualité possible, mais elle retarderait toutes les

cha con tion aus plu câb. tou

des les : d'ex gon l'ex

parl

Dep voie préc et V tion, autr fave 1887

OBS:

d'obs

des b profo la pro long o et faci les ro par le suffisa \mathbf{I}

rence 3,500 L 780, co est de E

ment:

d'Apia L de la r rauté, 1 Òı nº 787

porte à routes fait des chaque s donne Cette ace aux calcule e dix ou

phiques année, nient en 390. Il le cáble année ; uveront affaires Pacifirait pas lle des rai à 15 lus que

lix ans 98 et à équem-

vé pen-

ompte récède ait un chiffre répalative

aux de la ment regu uelle prises effet s les

charges imputables sur les recettes, charges auxquelles les recettes no pourraient complètement faire face, à une date subsequente au versement de la dernière subvention annuelle entre les mains de la Eastern Extension Company. Les gouvernements australiens qui contribuent actuellement à cette subvertion pourraient alors ombler plus facilement tout découvert qui pourrait se présenter en rapport avec le nouveau câble. Toutefois, l'estimation démontre clairement qu'en vertu de ce projet il y a tout lieu de croire que le câble du Pacifique se maintiendra de lui-même des le début.

En face de ces conditions je me crois justifiable de recommander fortement que des mesures soient prises immédiatement pour s'assurer des conditions auxquelles les fabricants de cable seraient disposés à poser le cable et à l'entretenir en bon état d'exploitation pendant trois ans. Ces données définitivement obtenues, les divers gouvernements seraient en état de voir comment ils pourraient le mieux co-opérer à

l'exécution de l'entreprise.

Parlant de la co-opération des divers gouvernements à un but commun, j'ai parlé de la question au cours des remarques que j'ai faites devant la Conférence. Depuis lors j'ai discuté l'affaire avec quelques uns des délégués australiens, qui ne voient pas de difficulté qu'on ne puisse facilement surmonter; ils donnent comme précédent la convention faite en 1886 entre la Nouvelle-Galles du Sud, le Queensland et Victoria pour l'administration de la Nouvelle-Guinée anglaise. Par cette convention, une des colonies (le Queensland) s'est chargée des frais d'administration, et les autres colonies ont passé des lois spéciales pour le versement d'une indemnité en sa faveur, M. Thynne m'a transmis copie de la loi du Queensland, 51 Victoria, nº 9, 1887, que je suis heureux de mettre à votre service.

Votre tout dévoué, SANDFORD FLEMING.

OBSERVATIONS SUR LE CABLE DU PACIFIQUE, PAR M. ALEXANDER SEIMENS, ET DONT PARLE LA LETTRE DE M. SANDFORD FLEMING EN DATE DU 20 JUILLET 1894.

(Extrait.)

Relativement aux difficultés techniques soulevées en 1887, il est peut-être à propos d'observer que la nécessité d'un relevé exact de la route provient principalement des besoins de l'ingénieur qui pose le câble et qui doit connaître à tout moment la profondeur exacte de l'eau dans laquelle le cable passe.

Le frein qui retient le cable et qui régularise la détente doit être ajusté d'après la profondeur de l'eau de manière à assurer une distribution égale de la détente le long de toute la route. Cette distribution empêche les accidents, économise du câble etfacilite les réparations; de là, la pratique habituelle de ne poser des câbles que sur les routes où des sondages très fréquents ont eu lieu; et en 1887 des experts consultés par le gouvernement impérial n'étaient pas convaineus que l'océan Pacifique était

suffisamment bien explore pour cet objet.

Dans le cours des sept dernières années, les travaux d'exploration ont constamment progressé, et on peut maintenant affirmer que la route proposée à la Conférence de Wellington n'offre nulle part une profondeur d'eau plus considérable que

La plus grande profondeur que donne la carte marine de l'amirauté, numéro 780, corrigée en novembre 1892, pour la route du Cap Nord (N.Z.) à Suva, (îles Fiji)

Entre Suva et Samoa, il n'y a pas une très grande profondeur, et de Suva ou d'Apia, aux îles Phénix, la plus grande profondent est de 3,312 brasses.

La même carte porte à 3,020 brasses la plus grande profondeur sur une partie de la route des îles Phénix à Honolulu; cette route se continue sur la carte de l'amiranté, numéro 782, corrigée en juin 1890, et accuse une profondeur de 3,448 brasses.

On peut voir sur la même carte ou encore mieux sur la carte de l'amirauté, n° 787, corrigée en mars 1894, la continuation des sondages, et cette dernière carte porte à 3,252 brasses la plus grande pre deur entre Honolulu et San Francisco. Ces routes ne coïncident pas exactement c la route de Wellington, mais avec un

certain nombre d'autres sondages indiqués sur les eartes, elles font voir la nature générale du fond de l'océan Pacifique, telle que démontrée par M. John James Wild, membre du personner eivil des seiences du navire de Sa Majesté le Challenger, dans son essai sur la profondeur, la température et les courants de l'océan, intitulé Thalassa.

Cet ouvrage a paru à Londres (Mareus Ward et Cie), en 1877.

Si l'ajustage du frein dépendait entièrement des connaissances acquises à l'aide de sondages pris antérieurement sur la route adoptée pour le câble, il pourrait encore exister des doutes graves sur la question de savoir si l'on pourrait pro-céder à la pose du câble du Pacifique sans obtenir de nouveaux renseignements en faisant des sondages avec soin sur la route exacte. Heurensement on a trouvé le moyen d'indiquer continuellement au serre-frein la moyenne de détente que l'on donne au câble, de sorte qu'il est ainsi possible de poser un câble sur une route dont on ne eonnaît que les lignes générales.

On s'est servi avec plein succès de cette invention dans la pose de six câbles transatlantiques, de sorte qu'il n'y a pas de doute que son travail réalise ses avantages théoriques. La profondeur de l'eau dans l'Atlantique atteint 3,000 brasses en plusieurs endroits où on a posé les cables, de sorte qu'il n'y a pas de doute qu'on puisse poser

un câble dans 3,500 brasses d'eau ou même plus.

Il est assurément de pre de le renécessité de choisir un câble qui unisse la force à la légèreté du poids, mais il n'y a pas de difficulté dans cela non plus, ear on a pu faire pour l'Atlantique des cables qui portent 7,000 brasses de longueur avant de se

On peut done accepter comme admis qu'on a maintenant surmonté les obstacles techniques qu'on appréhendait en 1887, et que le câble peut se pover des que la ques-

tion financière aura été réglée.

Dans le but de se rendre compte exactement de ce que serait probablement la position financière du cable, on a fait un projet complet pour une route qui se composerait des sections suivantes.

 De la baie Ahaipara (N.-Z.) à Suva (îles Fiji).
 De Suva (îles Fiji) à Canton ou Mary (îles Phœnix.) 3. De Canton (îles Phænix) à l'île Necker.

4. De l'île Necker à Vancouver, C.-B.

Les détails sont annexés au présent mémoire.

Comme capital on a suppose que la somme de £2,000,000 couvrait le prix de revient du câble, de deux steamers pour les réparations, d'environ 1,800 tonneaux chacun, des appareils de construction, et fournirait un capital d'exploitation d'environ

Les frais d'explcitation se répartissent comme suit :

٠.	Administration générale	5,000 24,000 90,000
	Total des dépenses annuelles $\pounds 1$	19 000

a. Le premier article s'explique de lui-même.

b. Les détails relatifs au second article se trouvent à l'annexe.

c. Le coût des réparations et de l'entretien du câble est le plus difficile à évaluer, et les dépenses de ce éhef se divisent naturellement en dépenses fixes et en dépenses

Les dépenses fixes se composent: premièrement de l'entretien des deux steamers en bon état, ce pour quoi la somme de £100 par mois par steamer suffit amplement; et deuxièmement, des salaires de l'équipage, du prix des vivres et des autres dépenses, ee qui ne devra pas dépasser assurement £20 par jour par steamer.

Il n'est pas probable que chaque steamer devra rester en mer plus de deux mois par année en moyenne, ou que plus de 2,000 milles de câble se trouveront hors de service durant cette période. Tout de même, on se sert de ces chiffres élevés dans l'estimation, et ces chiffres portent le prix total annuel des reparations et de l'entretien réels des steamers à £90,000, soit plus de £12 par mille nautique de câble

posé ordi page état

sans

rotra cette porte nauti rienre

ehiffi

du Pa ealeul cela à tout le M

envisa dépass march un pla D

compa Si don cela so ample durant To trafie p

les cire d fait i donnen compte grands guère de de toute Dès

marins,

suivent Il e propriét Ces câbl aux com le fonds £3,400,0

D'ap nautique £31 15s. D'ap

du capita époque à La E

Si l'o Pacifique milles nat la nature mes Wild, nger, dans Thalassa.

s à l'aide pourrait rait proments on trouvé le 'on donne ont on ne

six câbles vantages plusieurs sse poser

la force à on a pu ant de se

obstacles e la quesement la se com-

prix de onneanx 'environ

évaluor, lépenses

teamors ement; spenses,

ax mois hors de és dans de l'ene câble

posé. Que ce soit là une estimation sûre, on peut en juger par le fait qu'on calcule ordinairement à £6 par mille mutique les dépenses de ce chef, et qu'une des compagnles transatlantiques au moins peut maintenlr ces 6,000 milles de câble en bon état à raison de £4 par mille nautique.

Lorsqu'on détermine le coût des réparations, le facteur le plus important est sans doute la qualité du câble, et on ne peut faire une plus grande erreur que de retrancher sur le capital des dépenses dans une entreprise de cette importance et de cette envergure, comme l'est incontestablement le câble du Pacifique.

On doit aussi remarquer que sir John Pender, dans sa lettre an marquis de Ripon, porte les dépenses des réparations à £35,000 ou an chiffre bas de £4 15s. par mille nautique par année. Toutefois, il a pu prendre ce chiffre dans les estimations antérienres des dépenses publiées par les adoptes du projet, vu qu'ils donnent les mêmes

Mais la où se présente l'incertitude réelle de la perspective pécuniaire du câble du Pacifique, c'est lorsqu'on fuit l'estimation des recettes probables.

Sur ce point, l'opinion de sir John Pender est manifestement Injuste, car il calcule que pas plus de la moitié du trafie netuel passera par le nouveau câble et cela à des prix extraordinairement bas; bien qu'il soit très probable que ce soit là tout le trafie qu'on pourra avoir la première année.

M. Sandford Fleming, l'infatigable promoteur du câble du Pacifique, semble avoir envisage la question de la fuçon la plus juste, lorsqu'il calcule que les dépenses dépasseront les recettes durant les quelques premières unnées, mais qu'un tarif à bon marché et une exploitation expéditive attirerout bientôt le public et feront du cable

D'après la lettre de sir John Pender, il semble que le trafic australien de la compagnie actuelle vant £209,628 net pour 1,306,716 mots, soit 3s. 2½d. par mot. Si donc le câble du Pacifique obtenait la moitié de cette somme la première année, cela solderait, tout probablement, les dépenses d'exploitation de l'année avec une ample marge, car il n'est pas probable qu'il serait nécessaire de grosses réparations durant cette période.

Toutefois il y a trop de facteurs laissés Inns l'incertitude, lorsqu'on compare le trafie probable du câble du Pacifique avec le trafic actuel d'une autre ligue et dont les circonstances sont absolument différentes. Par exemple, sir John Pender a tout à fait ignoré que présentement les relations entre l'Ame ique et l'Australie ne donnent pas lieu à des télégrammes fréquents; mais lorsqu'on tient sérieusement compte des intérêts que servent les câbles, qu'on apprécie à leur juste valeur les grands moyens possibles de commerce entre l'Amérique et l'Australie, on ne peut guère douter que le cable du Pacifique gagnera autant d'argent par mille nautique de toute sa longueur que la moyenne des cables sous-marins actuels.

Dès le 2 avril 1887, la Pall Mall Gazette publiait un article sur les câbles sousmarins, de M. Henniker Heaton, et dont on extrait les chiffres intéressants qui

Il existait à cette époque 26 compagnies de cables sous marins, qui avaient en propriété 100,000 milles nautiques de câbles représentant un capital de £35,000,000. Ces cables réalisaient £3,173,692 par année (y compris les subventions), permettant aux compagnies de payer des dividendes qui ont varié de 1 à 143 pour 100. En sus, le fonds de réserve et d'amortissement de toutes les compagnies s'élevait à

D'après les chiffres de M. Heaton, il s'ent suit que le capital déboursé par mille nautique de câble sous-marin est en moyenne de £350 et les recettes annuelles de

D'après M. Henton, les déboursés de la Eastern Telegraph Company au compte du capital ont été de £299 par mille nautique, et ses recettes s'élevaient à cette époque à £35 par mille nautique par année.

La Eastern Extension Company a dû verser £265 par mille nautique par année. Si l'on porte les déboursés imputables sur le capital à £2,000,000 pour le câble du Pacifique et que sa longueur d'Ahaipara (N.-Z.) à Vancouver (C.-B.) soit de 7,340 milles nautiques, le coût par mille nautique sera d'environ £273. D'un autre côté, à

^rnison de £30 par mille, les recettes annuelles du câble s'élèveraient à tout juste un peu plus de £220,000.

Naturellement on ne réalisera pas ce chiffre durant les seux on trols premières années, mais il est même au-dessous de la moyenne des recettes de tous les câbles seus marlus il y a sept aus, et depuis cette époque la correspondance a continné à magmenter rapidement. Ainsi, une des compagnies transathantiques a réalisé en moyenne darant les trois dernières auuées plus de 650 par mille.

moyenne durant les trois dernières anuées plus de £50 par mille.

SI la part du câble du Pacifique est de 2s. par mot, il ne lui faut que 2,200,000 nots par anuée pour réaliser cette somme de recettes, et la communication par câble qu'on peut établir pour £2,000,000 serait eu étut de transmettre 15 mots à la minute à l'euregistreur. Cecl correspond à plus de 7,000,000 de mots par anuée; mais par l'introduction du système duplex lorsque les uffaires l'exigent, ou peut pratiquement doubler lu vitesse de l'expédition des messages par le câble.

Il n'est done pas extravagant de dire que, dans l'exploitation ordinaire, il y anea

un sarplus de £101,000 par année.

On utiliserait ce sarplus à payer 3 pour 100 sur les déboursés au compte du capital, et à porter le résidu au crédit du fonds d'amortissement.

Comme le coût des réparations comprend le renouvellement de 200 milles de câble par unnée, en moyenne, il s'en suit que tout le câble sera renouvelé dans 37 ans.

Si le câble est fabriqué avec les meilleurs matériaux, et avec les soins voulus, on peut dire qu'il ne peut être détruit que par des influences locales ou pur des causes extraordinaires, car il est établi au delà de tout donte que le câble exempt de tout défaut quant à l'électricité ne peut se détériorer.

Un exemple frappant de la darée des câbles s'est présenté dans un conducteur primitif recoavert de gatta-percha qu'on a retrouvé, et qui avait été posé saus autre précaution entre Douvre et Calais. Bien que ce fil ent été dans la mer pendant plus de 35 aus, lorsqu'il fut repêché par le steamer Monarch (le steamer des postes et du télégraphe) il semblait comme neuf, et aucane détérioration ne pouvait s'y constater.

En thèse générale, tontes les compagnies de câble sons-marin qui ont posé leurs câbles sur une base strictement commerciale, en employant leurs capitaux à rien autre chose qu'à des fins légitimes, ont réussi; on a donc lien d'espérer qu'on peut suivre leur exemple dans l'établissement d'une communication télégraphique entre le Canada et l'Australie et que le câble du Pacifique sera un bon placement en dépit d'opinions adverses.

Le temps requis pour compléter les travaux, à la condition que les deux steamers préposés aux réparations nident à leur exécution, serait d'environ trois ans, pourvu

qu'ancun acccident grave ne retarde l'entreprise.

A l'aide d'une antre somme de £30,000 on pourrait employer un antre graud steamer et racconreir ainsi à deux ans le temps pour le parachèvement des travaux à compter du commencement de la fabrication.

OTTAWA, 9 juillet 1894.

ALEXANDER SEIMENS.

ESTIMATIONS ANNEXÉES AU MÉMOIRE DE M. SEIMENS. CONSTRUCTIONS ET INSTRUMENTS.

	Bâtiments, modéle Morton. Con		Complet d'i	Complet d'instruments.	
m impanion.	B.C.C. No. 2.	No. 795.	Enregistrenr.	Eprouvettes	
Vancouver		4	2 3	1 1	
Ile Canton Suva Ahaipara	1	4 2	3 3	1	
Total		12	14	5	

3 stat 3 lnst 12 ma

12 me 14 co 5 épre Trans

Il Neeke uel pu

PE.

Vancor

4 0

Tur Pur Dor

lles Nec

8 cc 3 cc Ruti Dép

Sava, Fiji

1 sur 8 cor 3 cor Ratio

Dépei

10,000

£24,000

out juste un ls premières is les cables continué à a réalisé en

ue 2,200,000 on par cable à la minute e; mals par ratiquement

ire, il y aura compte du

00 milles de dnns 37 aus. oins voulus, on par des exempt de

conductour é sans autre oondant plus postes et du y constater. it posé leurs tanx à rien qu'on pent hique entre ent en dépit

ux steamers ans, pourvu

intre grand des travaux

MENS.

VS.

nstruments.

Eprouvettes.

5

3 stations A cold- B C C	1.1	359
3 stations à câble B.C.C. n° 2 à £3000 3 installations complètes pour n° 2 à £200 12 maisons, n° 795, à £1,000 12 mobiliers de maison à £500 14 complets d'enregistreurs à £400 5 éprouvettes, avec des instruments de rechange à £240 Transport et construction	12,6 6,6 5,6	000 000 000
Il n'y a pas de terre incluse de même	£30,0	00

Il n'y a pas de terre incluse, de même que l'érection de constructions sur les îles Necker et Canton, à mains que, dans l'idée de notre lagénieur, notre propre personnel puisse ériger les bâtiments, sans retarder les opérations.

PERSONNEL REQUIS POUR LES STATIONS ET FRAIS DE BUREAU.

1 surintendant	THE BUREAU		
1 surintendant 4 commis à £200	Par année,		
4 commis à £200 2 commissionuaires à £50.	£ 400 800		

A STATE OF THE PROPERTY OF THE	. 101 (#11116)	41,
4 commis à £200. 2 commissionuaires à £50.	£ 400	
2 commissionuaires à £50. 4 garçons à £30.	800	
4 garçons à £30. Taxes, loyer du terrain, renouvellements et réparation	100	
Taxes, loyer du terrain, renouvellements et réparations	120	
Papeterie, assurance, annonces	200	
Dépenses diverses imprévues.	200	
	200	
lles Necker et Canton (chacune) :-		£2,000

Necker et Canton (chacune):—	
1 surintendant 8 commis à £500	
8 commis à £500. 3 commissionnaires à £100.	£ 6
Rations £1 par semaine par tâte	3
Rations 21 par semaine par tête. Dépenses diverses imprévues.	6
***************************************	50

	500	
	$2 imes \overline{\pounds 6,000}$	
Suva, Fiji, et Ahaipara, NZ. (chacup)		12,000

Suva, Fiji,	et Ahaipara, NZ. (chacun):-
-------------	-----------------------------

1 surintendant 8 commis à £400		
D		
8 commis à £400 3 commissionnaires à £80		100
3 commission	1111111	,,,,
D. di minisalomatros à £80	3,2	200
		40
Danancas de la semante par (ete.	2	
Rations £1 par semaine par tête. Dépenses diverses imprévues	6	00
Dépenses diverses imprévues	A	60
	4	OO

	460
	$2+\overline{\pounds 5,000}$
Dépenses totales annuelles pour per	rsonnel et bureau

RÉPARATION ET ENTRETIEN DES CABLES.

Deux steamers préposés aux réparations, d neaux chacun, gréés au complet à	'environ 1,800 ton- £	100,000	£	200,000
Dépenses annuelles-				
(a) Dépenses fixes—				
Radoubage de la coque et des macl Salaires de l'équipage, vivres et au 2 x 365 jours à	tres dépenses—	1,200 20	£	2,400 14,600
(b) Dépenses variables—				
Denx mois en mer, chaque steamer Pour cordes et autre grément, sold par jour	par mille	•••••	£	15,000 20,000 35,000 3,000
			£	90,000
			=	
COMPTES E Capital à prélever sous l'empire d'une garantie de l'État à 3 p. 100 £ 2,000,000	OU CAPITAL. 7,340 milles nautiques de Steamers Constructions etc Capital d'exploitation			1,720,000 200,000 30,000 50,000
			£	2,000,000
Prix de revieut par mille nauti	 que	£273	=	
COMPTE DE	S RECETTES.			
Administration générale	Recettes	******	£	220,00ò
£ 220,000			=	
COMPTE DE PR	OFITS ET PERTES.			
3 pour 100 intérêt sur le capital	Du compte des recettes.		£	101,000
£ 101,000			=	

Les recettes sont portées à £30 par mille nautique (somme moyenne des recettes de tous les câbles, d'après M. Henniker Heaton).

Si la part du câble du Pacifique est de 2s. par mot, il faut 2,200,000 mot, taudis qu'on calcule que les câbles pourront transmettre 15 mots à la minute, soit plus de 7,000,000 mots par année. On peut pratiquement doubler ce moyen de transmission en introduisant le système duplex lorsque les affaires l'exigeront.

€ 200,000

2,400

14,600

15,000 20,000 35,000

3,000 90,000

nautique,

£ 1,720,000

30,000 50,000 £ 2,000,000

200,000

£ 2,000,000

..£ 220,00ò

101,000

des recettes

note, tandis pit plus de ansmission

ANNEXE "E"

Copie.)

ACCUSÉ DE RÉCEPTION ET REMERCIMENTS DE SA MAJESTÉ.

OTTAWA, 8 septembre 1894.

Monsteur,—J'ai instruction de Son Excellence le gouverneur général de vous fière tenir copie d'une dépêche du très honorable secrétaire d'Etat pour les colonies, vous transmettant l'expression des sincères remercîments de Sa Majesté pour la N° 246, 30 loyale adresse de la Conférence Coloniale réunie à Ottawa, et de son profond août 1894. intérêt aux délibérations que vous avez présidées.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre obéissant serviteur,

C. J. JONES,

Pour le secrétaire du gouverneur général.

honorable Mackenzie Bowell, Ministre du commerce.

Le marquis de Ripon au comte d'Aberdcen.

Downing Street, 30 août 1894.

1 426 Milord,—J'ai dûment reçu votre dépêche n° 229 du 6 du courant, et j'ai coosé devant la reine l'adresse de la Conférence Coloniale réunie à Ottawa, adresse

vous transmettiez sous le même pli. J'ai l'ordre de vous prier de bien vouloir transmettre à M. Maekenzie Bowell l'expression des sincères remercîments de Sa Majesté pour cette loyale adresse, et de son profond intérêt aux délibérations de l'importante Conférence qu'il a présidée.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé) RIPON.

gouverneur général, etc., etc.

